

UBFC

UNIVERSITÉ
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



École doctorale n° 594

SEPT – Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps

THÈSE DE DOCTORAT DE L'ÉTABLISSEMENT UNIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

PRÉPARÉE A DIJON

Doctorat d'Histoire

Par

Jean-Marc BONNEFOY

Le monde de la vigne dans la région de Noyay, de la fin du XVIII^e siècle à 1914

Thèse présentée et soutenue à Dijon, le 29 mars 2021

Composition du Jury :

Corinne Marache, Professeur des Universités, Université de Bordeaux (Rapporteur)

Jean-Luc Mayaud, Professeur des Universités émérite, Lyon 2 (Rapporteur)

Serge Wolikow, Professeur des Universités émérite, Université de Bourgogne

Olivier Jacquet, IR Chaire Unesco, Université de Bourgogne

Christophe Lucand, Prag, SC PO Paris

Jean Vigreux, Professeur des Universités, Université de Bourgogne (Directeur)

Page précédente : Extrait du « plan géométral » du finage d'Ébaty, dressé par un commissaire aux droits seigneuriaux originaire de Suisse, Jean-Pierre Cousandier, entre 1778 et 1782.

Résumé

Le but de ce travail est de retracer l'histoire du monde de la vigne sur le temps long (de la fin du XVIIIe siècle à la veille de la Première Guerre mondiale) dans un espace, la région de Nolay, qui correspond à la partie méridionale de la Côte-d'Or. Restreinte par ses dimensions, cette petite région est cependant parfaitement représentative de l'ensemble dans lequel elle s'insère, notamment en ce qu'elle intègre les trois sous-ensembles qui concouraient à l'activité viticole à cette époque : le Pays-Bas, la Côte et l'Arrière-Côte. Cette longue période correspond à une phase de développement de l'économie viticole qui atteint son apogée dans le troisième quart du XIXe siècle, suivie d'une phase de crise commençant avec l'invasion du phylloxéra en 1878, et se poursuivant sous d'autres aspects jusqu'en 1914.

Nous souhaitons raconter l'histoire d'une société, installée dans un espace géographique précis, vivant au rythme que lui imposait une activité dominante, la viticulture, qui conditionnait son existence. Par définition, cette société n'était pas autarcique et était en interaction avec les événements nationaux, qui pour une large part ont déterminé son évolution.

Il nous faut commencer par un état des lieux à la veille de la Révolution. La viticulture y était déjà l'activité dominante, mais présentait un caractère dualiste. À côté des vignes fines les plus renommées, passées des mains de l'Église à celles de la noblesse, s'était développée une viticulture commune, à destination d'une clientèle populaire croissante. L'ensemble s'intégrait peu à peu dans une économie capitaliste dynamique, qui se heurtait cependant aux rigidités de l'Ancien Régime. Le régime de la propriété en était un exemple, avec l'extrême inégalité de sa répartition, l'immobilisation des biens de main-morte, l'archaïsme des servitudes diverses pesant sur la terre.

Les événements révolutionnaires ont été accueillis avec enthousiasme par la population de la région. Et jamais celle-ci ne fit marche arrière, restant fidèle au nouvel ordre des choses jusqu'à la fin. Outre la forte participation électorale, l'acceptation du service armé, les habitants participèrent pleinement au processus de vente des biens nationaux, qui frappa davantage la noblesse que l'Église. Si les ventes ont bénéficié d'abord à la bourgeoisie, la paysannerie eut une part non négligeable. Parallèlement, l'économie viticole connaissait une période favorable qui ne fut pas pour rien dans l'adhésion au nouveau régime.

La période suivante a commencé par de sérieuses difficultés pour la viticulture régionale, privée de ses marchés extérieurs. L'époque de la Restauration puis de la Monarchie de Juillet furent des années souvent difficiles, et le monde de la vigne fut particulièrement frappé par la crise du milieu du siècle. La société restait marquée par l'inégalité des conditions, fondées sur des structures de propriété restées très inégalitaires. Ce contexte social éclaire la violence des luttes politiques entre 1848 et 1852, luttes qui sont l'occasion pour nous d'examiner de près les processus de politisation populaire dont nous voyons les débuts pendant la Révolution.

Dans les années 1850, se produit un retour à la prospérité très favorable à l'économie régionale, tirée par l'industrialisation et l'urbanisation du pays. La révolution ferroviaire donne accès, à bas coût, aux marchés de consommation pour les vins fins comme pour les vins communs. Mais la région est touchée par le phylloxéra en 1878. En l'espace de dix années, l'ensemble du vignoble est détruit. Non sans mal, la reconstitution s'impose en dix autres années. À l'aube du XXe, le vignoble est reconstitué mais la crise viticole se prolonge, de surproduction en accidents climatiques ou cryptogamiques, jusqu'en 1914. À cette date, le monde de la vigne dans la région semble menacé dans son existence, au moins dans ses parties les plus fragiles, même si subsiste, avec les vignobles renommés de la Côte, une base de reconquête.

Abstract

The aim of this work is to retrace the history of the world of the vineyard over a long period of time (from the end of the 18th century to the eve of the First World War) in one area, the Nolay region, which corresponds to the southern part of the Côte-d'Or. Small in its dimensions, this small region is however perfectly representative of the whole in which it fits, particularly in that it integrates the three subsets that were involved in wine-growing at that time: the Low Coast, the Coast and the Back Coast. This long period corresponds to a phase of development of the wine economy that reached its peak in the third quarter of the 19th century, followed by a crisis phase beginning with the invasion of phylloxera in 1878, and continuing in other respects until 1914. We wish to tell the story of a society, settled in a precise geographical area, living at a pace imposed by a dominant activity, wine-growing, which conditioned its existence. By definition, this society was not self-sufficient but interacted with national events, which to a large extent determined its evolution.

We must begin with an inventory of the situation on the eve of the Revolution. Wine-growing was already the dominant activity, but it had a dual character. Alongside the most renowned fine vines, which had passed from the hands of the Church to those of the nobility, a common wine-growing activity had developed, aimed at a growing number of popular customers. All this was gradually integrated into a dynamic capitalist economy, which however came up against the rigidities of the Ancien Régime. The property regime was an example of this, with the extreme inequality of its distribution, the immobilization of deathless goods, and the archaic nature of the various servitudes weighing on the land.

The revolutionary events were greeted with enthusiasm by the population of the region. And they never turned back, remaining faithful to the new order of things until the end. In addition to the high voter turnout and the acceptance of armed service, the inhabitants fully participated in the process of selling off national assets, which affected the nobility more than the Church. While the sales primarily benefited the bourgeoisie, the peasantry had a significant share. At the same time, the wine economy was experiencing a favorable period which contributed to the acceptance of the new regime.

The following period began with serious difficulties for the regional wine-growing industry, deprived of its external markets. The period of the Restoration and then the July Monarchy were often difficult years, and the world of wine was particularly hit by the crisis of the mid-century. Society was still marked by unequal conditions, based on ownership structures that remained very unequal. This social context sheds light on the violence of the political struggles between 1848 and 1852, struggles that provide us with an opportunity to take a close look at the processes of popular politicization that began during the Revolution.

In the 1850s, there was a return to prosperity that was very favourable to the regional economy, driven by the industrialization and urbanization of the country. The railway revolution gave access to consumer markets at low cost for both fine and common wines. But the region was hit by phylloxera in 1878. Within ten years, the entire vineyard was destroyed. Not without difficulty, it was necessary to reconstitute it in another ten years. At the dawn of the 20th century, the vineyard was recreated but the viticultural crisis continued, from overproduction to climatic or cryptogamic accidents, until 1914. At that date, the existence of the vine world in the region seemed to be threatened, at least in its most fragile parts, even if, with the renowned vineyards of the Côte, a basis for a rebirth remained.

Remerciements

Au moment de remettre le résultat d'un travail long de sept années, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée émue autant que nostalgique pour les maîtres qui m'ont formé et qui ne sont plus de ce monde.

Je pense d'abord à Marcel Vigreux, qui m'a accueilli lors de mon entrée à l'Université de Dijon et qui entreprit la lourde tâche d'inculquer la rigueur scientifique au « bachelier de 68 » que j'étais...

Ma seconde pensée va à François Caron, qui fut mon maître en Licence et Maîtrise, un modèle à mes yeux de curiosité intellectuelle et de respect des idées des autres. En même temps qu'il me transmettait le goût de la recherche, il me faisait comprendre que là était peut-être ma vocation. Bien des années après, lorsque j'ai finalement entrepris ce travail, j'ai eu l'impression de lui apporter tardivement une réponse.

Entre-temps, j'avais fait la rencontre de Pierre Lévêque, comme professeur lorsque je préparais les concours, mais surtout comme citoyen engagé. Au long des décennies, nous avons gardé le contact de loin en loin, dans nos activités professionnelles et sociales, et j'avais eu le plaisir d'échanger avec lui lorsque je commençais mes recherches.

Mais je n'aurais jamais entrepris ce projet au long cours, à l'âge où on pense généralement à des activités moins prenantes, sans l'amitié exigeante de Jean Vigreux. C'est lui qui a su m'en donner l'ambition, et surtout me persuader que j'étais capable d'aller jusqu'à son terme. Tout au long du chemin, il s'est montré constamment disponible à mes demandes d'information ou de conseils méthodologiques, tout en me guidant dans l'entrelacs des sources archivistiques et documentaires. Qu'il en soit ici vivement remercié. Je goûte beaucoup la plaisante ironie d'achever en compagnie du fils le chemin jadis emprunté avec le père...

C'est également le moment de remercier les personnes qui, à un moment ou un autre, m'ont aidé dans mes recherches. J'ai d'abord pu bénéficier de l'attention des personnels des Archives départementales de la Côte-d'Or, où j'ai passé tant de journées. Le même accueil courtois m'a été réservé aux Archives municipales de Beaune. Thomas Thévenin, professeur de Géographie à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté, a bien voulu me recevoir pour évoquer l'histoire du réseau de chemin de fer dans la région et m'a fourni de précieuses données historiques et géographiques. Il en a été de même avec Florian Humbert, de l'Institut Universitaire de la Vigne et

du Vin. Il m'a fait bénéficier de son expertise dans le domaine des Systèmes d'Information Géographique appliqués à l'histoire, et m'a généreusement offert les données dont il disposait.

Un travail au long cours comme celui-ci, à l'échelle d'un individu, emplit ses journées, occupe son esprit... au point qu'il est tenté trop fréquemment d'en partager les joies et les peines avec son entourage. C'est dire que je n'aurais pu le mener à bien sans les constants encouragements de ma compagne, Anne. Mieux que personne, elle avait compris l'importance qu'il revêtait à mes yeux. J'ai profité également du regard bienveillant et amusé de mes enfants, Stéphane et Florent. Que tous soient ici vivement remerciés. À l'heure où je termine ces lignes, ma petite-fille, Zélie, vient de faire son entrée. Je peux désormais, l'esprit dégagé, me tourner vers d'autres plaisirs.

« NOLAY, 10 août.

La vigne est très belle dans les forts terrains, la feuille est très verte, et la grume plus égale qu'en 1858.

Dans les terrains légers, la Vigne souffre notamment depuis quatre à cinq jours ; la grappe, énervée par la chaleur, pend entraînée par le poids du grain. Malgré cet état de souffrance, la grume bleuit, et la pluie peut encore tout réparer si elle tombe ces jours-ci, comme le temps nous le fait espérer (...)

Nous ajouterons à ces renseignements qu'à Nolay et dans les environs la récolte de 1858 a donné en vin de gamay environ 54 hect. à l'hectare, c'est-à-dire la pièce de 228 litres par ouvrée de 4 ares 28 centiares, et en bon vin 27 hectolitres à l'hectare.

La récolte de 1857 avait été la moitié de la précédente ; cette dernière est considérée comme pouvant servir de moyenne »

C. Ladrey, La Bourgogne revue œnologique et viticole, Dijon Antoine Maitre Libraire Editeur, 1859, p. 507.

« Monsieur le Sous-Préfet,

[...] L'invasion du phylloxéra dans le territoire de Cirey-les-Nolay remonte à environ 10 ans. Depuis 1878 en effet, un propriétaire remarquait un dépérissement de végétation que l'on attribua d'abord au défaut d'une bonne culture. Mais en 1882, la tache gagnant les vignes voisines, il fallut bien se rendre à l'évidence et reconnaître la véritable cause du mal : le phylloxéra.

Toutefois la nature du sol argilo-calcaire et le climat froid de notre région firent que pendant ces 5 dernières années, la marche du fléau fut fort lente. Mais l'année 1887 a été tellement favorable au développement du mal, que dès aujourd'hui on pense prévoir, par les nombreuses taches qui existent un peu partout, qu'une bonne partie de nos vignobles sont sérieusement menacés. [...]

Le maire de Cirey-les-Nolay, lettre au sous-préfet de l'arrondissement de Beaune, octobre 1887

**Le monde de la vigne dans la région de Nolay
de la fin du XVIIIème à la veille de la Grande guerre**

Table des matières

Table des matières (pages I-IV)

Introduction (pages 1-26)

Première partie : La région de Nolay à la fin du XVIIIème siècle

Chapitre I : Peuplement et dynamiques démographiques (pages 27-41)

A - La viticulture : une culture « peuplante »	27
B – Une démographie d’Ancien régime	28
C – Vers la transition démographique ?	35
D – La population active	39

Chapitre II : Vigne et viticulture en 1789 (pages 42-76)

A – La vigne et son emprise spatiale à la fin de l’Ancien Régime	42
B – La viticulture bourguignonne : une activité immuable ?	59
C – Les aléas de la production et des prix	71

Chapitre III : Une région en voie de spécialisation (pages 77-105)

A – Des progrès dans la vinification et la conservation des vins	77
B - Une révolution des transports au XVIIIe siècle ?	81
C - Naissance et essor du négoce des vins de Bourgogne	90
D - L’émergence des crus en Côte de Beaune	104

Chapitre IV : Propriété foncière et modes d’exploitation à la veille de la Révolution (pages 106-140)

A – L’état des sources	106
B – De considérables inégalités de richesses	109
C - Une distribution très inégale de la propriété foncière.....	112
D - Les modes d’exploitation de la terre	126

Chapitre V : Les structures de la propriété des privilégiés (pages 141-167)

A – Les propriétés de l'Église	141
B – La propriété nobiliaire	150

Chapitre VI - La propriété des non-priviliégiés (pages 168-190)

A – La propriété bourgeoise	169
B – La propriété chez les artisans et commerçants	180
C – Une propriété paysanne notable, mais minoritaire et inégale	182

Chapitre VII : Les dynamiques de la propriété à la veille de la Révolution (pages 191-214)

A - Étude d'ensemble du mouvement des mutations	191
B - Typologie sociale des mutations	203
C - Crise viticole et mouvement des mutations	208

Conclusion de la première partie (pages 215-219)

Deuxième partie : Un siècle d'expansion viticole (1789 - 1878)

Chapitre I - La région de Nolay sous la Révolution et l'Empire (pages 220-284)

A – La région de Nolay face à la Révolution	220
B – La vente des biens nationaux	257
C – Une révolution agraire ?	266
D – Les mutations foncières pendant la Révolution et l'Empire	278
Conclusion : Le monde viticole à la fin de l'Empire	283

Chapitre II - Les mutations de la démographie régionale (1789 – 1876) (pages 285-318)

A – Bilan démographique de la Révolution et de l'Empire (1789 – 1815)	285
B – De la transition à la stabilisation démographique (1816 – 1876)	299
C – La population active : du surnombre au déficit	312

Chapitre III – Une emprise viticole de plus en plus forte dans l’espace régional <i>(pages 319-350)</i>	
A – Une croissance de longue durée	319
B – Les aléas de la croissance	328
C – Une expansion inégale	340
Chapitre IV - La propriété viticole jusqu’à la crise du phylloxéra (1815-1880) <i>(pages 351-404)</i>	
A – L’état de la propriété à la date du cadastre	351
B – Propriété bourgeoise versus propriété paysanne	380
C – Propriété locale ou propriété foraine ?	393
D – Les dynamiques de la propriété	398
Chapitre V – L’âge d’or de la viticulture traditionnelle <i>(pages 405-447)</i>	
A – Immobilisme des techniques ?	405
B – Évolution des modes de faire-valoir	416
C – Une révolution des transports	426
D – La puissance du négoce	436
Chapitre VI – Le long chemin vers l’autonomie (1815-1870) <i>(pages 448-541)</i>	
A – Un pays « bleu »	448
B – L’échec de l’expérience républicaine (1848-1852)	483
C – La région de Nolay sous le Second Empire (1852-1870)	515
Conclusion de la deuxième partie <i>(pages 541-543)</i>	
Troisième partie : Le temps des crises (1878 – 1914)	
Chapitre I – La crise du phylloxéra <i>(pages 545-583)</i>	
A - L’irruption d’un ennemi inconnu	545
B - À la recherche d’un traitement efficace	551
C - Vers la reconstitution	560
Conclusion : Bilan de la reconstitution	581

Chapitre II – De la crise économique à la crise démographique (pages 584-625)

A – La crise économique	584
B – La crise démographique	601

Chapitre III – Une réponse républicaine à la crise ? (pages 626-671)

A – La conquête républicaine (1870-1881)	626
B – La région de Nolay, entre opportunisme et radicalisme (1881-1910)	641
C – Vers une République démocratique ?	665

Chapitre IV : L’espace viticole entre déprise et reconfiguration (pages 672-701)

A – La déprise viticole	672
B – L’effondrement des revenus et ses conséquences sur la propriété	683
C – Vers une reconfiguration de l’économie viticole ?	691

Conclusion générale (pages 702-715)

Annexes (pages 716-812)

Sources et bibliographie (pages 813-842)

Introduction

Le travail présenté ici a pour origine le désir, après une vie active consacrée à l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans l'enseignement secondaire, d'entreprendre enfin un véritable travail de recherche historique. Si ce désir remontait loin, à la période de notre formation initiale, il a été également orienté, affiné par notre vécu de professeur et aussi de formateur au sein de l'Éducation nationale. Après avoir participé, avec d'autres, à la diffusion de pratiques pédagogiques nouvelles autour de l'outil informatique, et notamment à l'expérimentation des Systèmes d'Information Géographique dans l'enseignement de la géographie, cet outil, et les démarches qu'il implique, nous ont paru pouvoir être réinvestis dans un travail d'historien, à la seule condition de se déployer dans un cadre spatial suffisamment circonscrit et à une échelle adaptée. Des exemples, au début surtout nord-américains, en témoignaient.

Un travail pédagogique, mené à la fin de notre carrière, et consacré à l'implantation du vignoble dans la Côte de Beaune, nous a mis sur la voie d'un sujet de recherche. Travaillant à moyenne échelle (la partie viticole de l'arrondissement de Beaune), sur une région qui englobait les trois espaces viticoles traditionnellement consacrés (Pays-Bas, Côte et Arrière-Côte) et dans la longue durée (de la fin du XVIII^e siècle à l'époque actuelle), nous avons été frappé par les « coups d'accordéon » subis au fil des décennies par le vignoble, et désiré en apprendre davantage sur ces phases successives de dilatation et de contraction. Là est l'origine de ce travail.

Le choix du sujet

Ayant pris la décision, après réflexion, d'entreprendre la rédaction d'une thèse, de nombreuses discussions avec Jean Vigreux nous ont permis de préciser le sujet, d'en cerner les limites, afin qu'il soit réalisable et se prête aux démarches de géo-histoire que nous avons en tête. Le désir de travailler à grande échelle (au sens géographique du terme) impliquait de nous limiter à un espace maîtrisable (en termes de dépouillement d'archives) mais qui associe les trois sous-ensembles évoqués (Plaine viticole, Côte et Arrière-Côte). Une contrainte, vite apparue, fut que la limite départementale est ici totalement artificielle (comme le montrent le sort de l'ancienne paroisse de Nolay, séparée en deux ensembles, ou la situation de Chassagne, appartenant en 1789 au Comte de

Clermont-Montoison, baron de Chagny). Il aurait été logique d'associer au moins quelques communes de Saône-et-Loire (Chaudenay et Demigny dans la Plaine, Remigny et les communes des Maranges qui bordent Santenay et le Nolaytois) mais cela impliquait de travailler dans deux dépôts d'archives départementaux et élargissait la zone de 14 à 20 communes, ce qui aurait excédé nos capacités. On s'est donc limité aux communes situées en Côte-d'Or, dans la partie viticole du canton de Nolay, en intégrant deux communes limitrophes appartenant au canton de Beaune-sud (Corcelles-les-Arts et Ébaty), pour constituer, avec Corpeau, un espace représentatif du Pays-Bas. À l'inverse, il nous fallait des limites chronologiques larges, et travailler sur la longue durée afin que les transformations s'inscrivent dans le cadre spatial. Nous avons fait *a priori* le choix de travailler sur la période la plus ancienne, et les bornes constituées par la Révolution Française d'une part, la Première Guerre d'autre part, nous paraissaient évidentes. Mais après quelques mois de travail, nous avons compris que, si la limite de 1914 s'imposait, celle de 1789 était tout à fait contestable sur le plan de l'économie viticole. En réalité, les grandes mutations qu'a connues celle-ci se déroulent sur un temps plus long qui englobe au moins la seconde moitié du XVIIIe siècle, ce qui nous a amené, pour certains aspects de la recherche, à remonter plus avant dans le siècle.

Le sujet ainsi délimité correspond, sur le plan historique, à une phase d'expansion séculaire du vignoble (selon des rythmes variables), suivie à partir des années 1880 par la crise phylloxérique et ses prolongements jusqu'à l'entrée en guerre.

Les débuts de notre travail nous ont permis de constater qu'en réalité deux sortes d'économies viticoles sont en gestation à la veille de la Révolution. L'une s'appuie sur une viticulture de prestige d'origine ancienne qui commence à émerger dans le cadre d'une économie capitaliste qui se met peu à peu en place, et à laquelle les bouleversements révolutionnaires vont donner une impulsion nécessaire. L'autre est fondée sur l'essor des vignobles communs aptes à fournir un produit « de masse », bon marché, à un moment où la demande se développe, grâce au relâchement des contraintes économiques et réglementaires qui en avaient jusque là entravé l'essor (la précarité alimentaire diminue et on peut distraire une part du sol à la culture impérative des céréales, les interdictions pesant sur la plantation du gamay sont progressivement levées). L'une prendra-t-elle le pas sur l'autre ou les deux parviendront-elles à coexister ?

Beaucoup dépend de la résolution des contradictions qu'affronte la France à ce moment-là : contradictions entre l'économie administrée à laquelle préside la Monarchie absolue et les besoins exprimés par le capitalisme naissant (liberté réglementaire, liberté d'entreprise), entre les classes dirigeantes associées au pouvoir absolu (aristocratie traditionnelle ou nobles de fraîche date, Église

et clergé) et celles qui aspirent à partager le pouvoir (bourgeoisie entrepreneuriale, paysannerie aisée), sans compter la masse des pauvres pour qui prime la survie.

Faire l'histoire du siècle de bouleversements qui s'ouvre avec les événements de 1789 du point de vue du monde de la vigne, c'est opérer à plusieurs niveaux parallèles. D'abord suivre et peser les changements qui interviennent dans le substrat économique : évolution et transformations des conditions techniques de la production, suivi des mutations et des permanences dans la structure de la propriété et les modes de faire-valoir, analyse des facteurs (et des freins) structurels ou conjoncturels de l'économie viticole, étude des conséquences dans l'organisation sociale, les mentalités et les comportements de la société vigneronne. Tout cela sans oublier que la croissance n'a pas été univoque mais qu'une phase notable de ralentissement a affecté l'économie viticole dans les années 1820 à 1840. Enfin, ce siècle est aussi celui où la France, à travers des convulsions bien connues, parcourt son chemin vers la République et la démocratie, et nous verrons que nos vignerons y ont pris leur part.

Nous savons enfin qu'au bout du chemin, à la fin des années 1870, un obstacle imprévu, avec le phylloxéra, allait remettre en cause ce qui avait été construit auparavant. La période 1878-1902 est une période de destruction du vignoble (malgré les efforts pour endiguer l'invasion par les traitements) suivie d'une reconstitution sur des bases inédites entraînant un bouleversement des techniques (greffage, chimisation et mécanisation). La crise phylloxérique se prolonge par une crise économique (surproduction, accidents climatiques et cryptogamiques) qui se poursuit jusqu'à l'entrée en guerre.

À la veille de celle-ci, les difficultés économiques alimentent un conflit grandissant entre négociants et producteurs sous le regard de l'État républicain sollicité pour un arbitrage. Certaines mesures législatives annoncent la mise en place progressive, après le conflit, du régime des appellations contrôlées.

Rien n'est réglé au moment où le pays bascule dans la guerre. Celle-ci à son tour bouleverse complètement les conditions dans lesquelles le monde viticole affrontera l'après-guerre. Nous savons qu'il ne sortira réellement de la crise qu'après la Seconde Guerre mondiale, non sans avoir construit, difficilement, dans l'Entre-deux-guerres, les bases de sa renaissance après 1945.

Approche historiographique

Avouons le d'emblée, nous n'avons pas de connaissance approfondie sur le sujet avant d'entreprendre ce travail. C'est la raison pour laquelle nous avons commencé par relire (ou lire) les grandes synthèses dont nous disposons sur la question.

D'abord, la thèse de Rolande Gadille, « Le vignoble de la Côte bourguignonne, fondements physiques et humains d'une viticulture de haute qualité¹ ». Outre des informations précieuses de géographie physique concernant la région étudiée (géomorphologie, types de sols, données climatiques...), relevons la variété des questions historiques abordées dans la thèse (origine et typologie des finages communaux, histoire du parcellaire, évolution des techniques, constitution des crus, etc. Tout cela sur la longue durée, du XVIe au XXe siècle)..

Pour traiter notre sujet sur le temps long (en gros de la seconde moitié du XVIIIe siècle à la veille de la Grande Guerre), nous bénéficions de trois ouvrages majeurs :

- d'abord celui de Pierre de Saint-Jacob, « Les paysans de la Bourgogne du Nord au dernier siècle de l'Ancien Régime² ».

- ensuite la thèse fondatrice de Robert Laurent, « Les vigneron de la Côte-d'Or au XIXe siècle³ ».

- en troisième lieu l'œuvre de Pierre Lévêque, et particulièrement sa thèse consacrée à « La Bourgogne de la Monarchie de Juillet au Second Empire⁴ ».

Nous avons complété nos informations, dans un premier temps, avec des travaux portant sur des espaces régionaux proches qui nous offraient des angles de recherche intéressants, particulièrement sur la dernière partie de la période étudiée (fin XIXe-début XXe) ; citons en premier lieu les travaux de Pierre Goujon⁵ et de Marcel Vigreux⁶. Ensuite, la lecture de quelques grandes thèses régionales nous a familiarisé avec les méthodes de consultation et de traitement des sources que nous allions être amené à exploiter. Citons par exemple, outre les travaux de Philippe Vigier sur la région alpine⁷, ceux de Jean-Claude Farcy⁸, Gilbert Garrier⁹, Jean-Luc Mayaud¹⁰ ou Corinne Marache¹¹...

1 GADILLE (R.), Le vignoble de la Côte bourguignonne, fondements physiques et humains d'une viticulture de haute qualité, Les Belles Lettres, Paris, 1967.

2 DE SAINT-JACOB (P.), Les paysans de la Bourgogne du Nord au dernier siècle de l'Ancien Régime, Paris, Les Belles Lettres, 1960.

3 LAURENT (R.), Les vigneron de la Côte-d'Or au XIXe siècle, Paris, Les Belles Lettres, 1958.

4 LÉVÊQUE (P.), La Bourgogne de la Monarchie de Juillet au Second Empire, Thèse Paris, Lille, 1983, 5 volumes. Également, parmi d'autres ouvrages : Histoire des forces politiques en France, Armand Colin, Paris, 1994.

5 GOUJON (P.), La cave et le grenier : Vignobles du chalonnais et du mâconnais au XIXe siècle, PUL, 1989 ; Le vigneron citoyen : Mâconnais et Chalonnais (1848-19147), CTHS, 1993

6 VIGREUX (P.), Paysans et notables du Morvan au XIXe siècle, jusqu'en 1914, Académie du Morvan, 1987.

7 VIGIER (P.), La Seconde République dans la région alpine : étude politique et sociale, Thèse, PUF, 1959. Également : Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine : son évolution des origines du cadastre à la fin du Second Empire, SEVPEN, 1963

8 FARCY (J.-C.) : Les paysans beaucerons au XIXe siècle, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1989.

9 GARRIER (G.) : Paysans du Beaujolais et du Lyonnais : 1800-1970, Centre Pierre Léon, Lyon, 1971 ; Le phylloxéra, une guerre de trente ans, Albin Michel, Paris, 1989.

10 MAYAUD (J.-L.) : Les paysans du Doubs au temps de Courbet : étude économique et sociale des paysans du Doubs au milieu du XIXe siècle, Les Belles Lettres, Paris, 1979 ; La petite exploitation triomphante. France, XIXe siècle, Paris, Belin, 1999.

11 LE MÉO (C.) & MARACHE (C.) : Les élites et la terre, du XVIe siècle aux années 1930, A. Colin, 2010.

Enfin, nous avons pris contact avec les travaux récents des historiens dijonnais autour de la chaire UNESCO, particulièrement ceux d'Olivier Jacquet¹², Christophe Lucand¹³, ou Serge Wolikow¹⁴... Ils nous ont apporté de nouveaux angles de vue sur notre objet d'étude. En particulier, pour trois villages de la Côte compris dans la région étudiée (Puligny, Chassagne et Santenay), la vision des climats comme construction historique, d'abord due à l'action des hommes, rencontre ce que nous avons pu découvrir par nous-mêmes à propos des crus les plus célèbres, comme le Montrachet. Surtout, la lecture de l'ouvrage d'Olivier Jacquet nous a permis de mettre en perspective ce que nous avons découvert dans les archives à propos de l'auto-organisation des vignerons de la région dans les années d'avant-guerre, des relations nouées avec les représentants politiques et l'administration républicaine. Les années 1910, dans ce sens, ne marquaient plus seulement la fin d'une époque, la ruine finale d'un monde dont nous avons suivi l'histoire au long court, mais aussi la base de départ pour une reconstruction à long terme.

À partir de ces premières lectures, il était clair que si nous voulions traiter le sujet dans le cadre d'une "histoire totale", il nous faudrait tout aborder de front, particulièrement dans quatre dimensions : une dimension géographique (inscription de la vigne dans l'espace, logiques d'organisation spatiale), technique (viticulture et vinification, conditions de transport et de commercialisation), socio-économique (structures de la propriété, modes d'exploitation, structures sociales du monde de la vigne), socio-politique (la vie sociale, les mentalités, les sensibilités religieuses et politiques).

Tous ces aspects devaient être traités sur un temps long qui comporte des phases de ruptures majeures : la Révolution Française et ses suites, la crise du milieu du siècle avant l'entrée dans une longue période de prospérité qui accompagne une phase d'industrialisation et d'urbanisation décisive du pays, enfin la crise phylloxérique et ses conséquences qui obligent le monde viticole à se réinventer dans un contexte d'installation de la République démocratique. Dans chacune de ces phases, les vignerons de la région de Nolay ont été à la fois objets et acteurs de l'histoire.

Le principal danger était naturellement de se perdre dans un sujet qui est, même si géographiquement réduit, d'ampleur considérable sur le plan des thèmes à aborder. Aborder tous ces aspects, les traiter tous de manière équivalente aurait été une gageure inaccessible et sans intérêt. La région de Nolay n'est qu'un petit morceau d'un ensemble plus vaste (Côte de Beaune,

12 JACQUET (O.) : Un siècle de construction du vignoble bourguignon – Les organisations vitivinicoles de 1884 aux AOC, EUD, Dijon, 2009.

13 LUCAND (C.) : Les négociants en vins de Bourgogne : Itinéraires, familles, réseaux de 1880 à nos jours, Thèse Dijon, 2007.

14 BLETON-RUGET (A.) et WOLIKOW (S.) (Dir.) : Voter et élire à l'époque contemporaine, cahiers de l'IHC, N° 4, 1999, Dijon, EUD.

Côte-d'Or, Bourgogne viticole, par le jeu des emboîtements d'échelle), dont l'histoire, par de nombreux aspects, se retrouve pareillement dans de nombreux autres lieux.

Rédiger une monographie de cette petite région n'a donc d'intérêt, à nos yeux, que dans deux cas de figure : soit pour vérifier, en changeant d'échelle, ce qui a été avancé par d'autres dans le cadre de travaux à un autre niveau ou dans d'autres espaces ; soit pour mettre en évidence des spécificités qui expliqueraient les différences observées par rapport au cas général. Nous avons donc pris la région de Nolay comme prétexte à une étude de cas, en choisissant d'approfondir la recherche sur certains thèmes tandis que pour d'autres, nous estimions pouvoir nous contenter de sources indirectes, et prendre appui sur les travaux d'historiens.

Par exemple, tout ce qui concerne les travaux viticoles et œnologiques est bien connu et la région de Nolay ne présente par d'originalité particulière par rapport au reste de la Côte. Nous avons pu tirer amplement profit du travail des grands historiens qui nous ont précédé, comme Pierre de Saint-Jacob ou Robert Laurent. Pour la période post-phylloxérique, l'information est abondante, fournie d'abord par les contemporains, entre autres le manuel de Durand et Guicherd¹⁵, plusieurs fois réédité, pour n'en citer qu'un. De même, en ce qui concerne les conditions de commercialisation et de transport des vins vers les centres de consommation, la région s'inscrit dans les problématiques qui concernaient l'ensemble de la Côte, et nous avons pu pleinement tirer profit des nombreux articles consacrés au sujet. Signalons cependant que, pour la dernière partie de notre travail, nous avons bénéficié des travaux de Christophe Lucand, dans sa thèse consacrée aux négociants bourguignons à partir de la crise phylloxérique¹⁶.

À l'inverse, nous avons consacré un temps important aux questions de propriété foncière, et à leur évolution au cours de cette ample période, sachant qu'elles détermineraient le ton général que nous donnerions à l'histoire sociale de notre région. Après avoir adopté spontanément l'approche de Robert Laurent et la classification hiérarchique qu'il utilise, la même pour toute la période étudiée, fondée sur le revenu fiscal, elle nous a cependant paru moins pertinente à mesure qu'on s'éloignait de la période révolutionnaire, au point de ne plus permettre une discrimination suffisante entre petite, moyenne et grande propriété. Bien que Pierre Goujon ait gardé cette classification, nous sommes allé voir du côté de Pierre Lévêque qui, confronté, nous semble-t-il, aux mêmes difficultés que nous avons relevées, a fait le choix d'une classification selon les superficies. Cette approche nous paraissant inapplicable à notre espace, en raison des grandes différences de qualité entre

15 DURAND (E.) et GUICHERD (J.), Culture de la vigne en Côte d'Or, Dijon, 1896 (1906 pour la seconde édition).

16 LUCAND (C.), Les négociants en vins de Bourgogne : Itinéraires, familles, réseaux de 1880 à nos jours, Thèse Dijon, 2007.

parcelles viticoles, nous avons finalement repris une classification selon le revenu, mais en changeant les bornes entre les différentes catégories.

Dans ce travail, nous nous sommes également appuyé sur l'important travail de Fabrice Boudjaaba¹⁷.

Il nous fallait approfondir deux questions connexes, d'une part la dynamique des transactions foncières sur l'ensemble de la période, et la question essentielle de la vente des biens nationaux. Dans le premier cas, nous avons dépouillé les archives du centième denier puis celles de l'enregistrement, en nous référant, à côté des travaux de Fabrice Boudjaaba, à ceux de Gérard Béaur¹⁸. Notre analyse, à partir des archives du bureau de Nolay, pour le centième denier, nous a amené à trouver confirmation des observations bien connues d'Ernest Labrousse sur la crise de la viticulture française à la veille de la Révolution. Pour ce qui concerne les biens nationaux, nous sommes parti de la grande synthèse de Bernard Bodinier et Éric Theyssier¹⁹, en complétant avec la bibliographie régionale. La région de Nolay présente sur ce plan deux originalités : l'importance des biens nationaux par rapport à la superficie foncière disponible, et le poids relatif plus fort des biens de seconde origine, confisqués à la noblesse.

Un autre thème important pour nos travaux était représenté par la situation particulière de la région à la fin de l'Ancien Régime, dans une province ayant des traits originaux : son statut de pays d'États, avec des institutions et un régime fiscal original, et aussi une vigueur plus forte qu'ailleurs du régime seigneurial. L'emprise d'une noblesse particulièrement attachée à ses privilèges, son poids dans l'économie viticole (notamment à travers les propriétés parlementaires nombreuses dans la Côte), expliquent dans une large mesure l'adhésion des populations au processus révolutionnaire, adhésion qui a perduré jusqu'à la fin de l'Empire et au-delà. En l'absence de grande synthèse régionale sur cette période, nous avons pu cependant, outre les travaux multiples de P. de Saint-Jacob, nous appuyer sur d'excellentes mises au point, comme celle de Benoit Garnot sur la Bourgogne au XVIIIe siècle²⁰, ou « La Révolution Française en Bourgogne » de Jean Bart²¹. De même, nous avons pu nous appuyer, notamment pour les questions démographiques, sur les travaux de Christine Lamarre²². Enfin, suivre la vie des vigneron pendant le déroulement des événements

17 BOUDJAABA (F.) : Des paysans attachés à la terre ? Familles, marchés et patrimoines dans la région de Vernon (1750-1830), Paris, PUPS 2008.

18 BÉAUR (G.) : Le marché foncier à la veille de la Révolution, Paris, Éditions de l'EHESS, Paris, 1984.

19 BODINIER (B.) et TEYSSIER (É.) : L'événement le plus important de la Révolution : la vente des biens nationaux. Société des études robespierristes, Paris, 2012

20 GARNOT (B.) : Vivre en Bourgogne au XVIIIe siècle, Dijon, EUD, 1996

21 BART (J.) : La Révolution française en Bourgogne, Clermont-Ferrand, La Française d'éditions et d'imprimerie, 1996.

22 LAMARRE (C.) : Petites villes et fait urbain en France au XVIIIe siècle : le cas bourguignon ; La population de la Bourgogne à la fin du XVIIIème siècle à travers le dénombrement Amelot (1786), A.B., T. LV, pages 55-99.

révolutionnaires s'est avéré passionnant, d'autant que nous avons pu nous appuyer sur les multiples articles publiés dans les Annales de Bourgogne et ailleurs. Retenons particulièrement ici ceux de Melvin Edelstein²³, consacrés aux processus électoraux sous la Révolution, particulièrement en Côte-d'Or. Au delà des informations historiques pour la période concernée, ils nous ont fourni de précieuses perspectives lorsque nous avons abordé les processus politiques ultérieurs.

L'histoire du monde de la vigne au XIXe siècle, l'histoire sociale et politique de la province de Bourgogne, ont été largement balisés par Robert Laurent et Pierre Lévêque. Nous avons déjà évoqué notre dette à leur égard. Il y a un autre domaine où nous avons mis nos pas dans les leurs, particulièrement dans ceux du premier nommé ; c'est celui du revenu viticole, de ses composantes, de sa répartition. Nous n'avions pas les moyens de reprendre au fond ces travaux, notamment faute de sources suffisantes. Celles dont nous avons disposé ont montré, logiquement, le même rythme conjoncturel, la même problématique dans la répartition des bénéfices de l'exploitation. L'analyse très fine, par Pierre Lévêque, de la conjoncture viticole des années 1840 à 1850, s'est trouvée en tous points corroborée par les quelques statistiques locales et par les témoignages de vigneron qui nous sont parvenus. Sur ces questions, nous n'avons fait à vrai dire qu'illustrer leurs propos à partir d'exemples locaux.

Par contre, nous avons pu profiter du niveau d'échelle auquel nous avons travaillé pour développer une approche plus « micro-historique » du fait politique, en complément de l'étude menée, à l'échelle de la Bourgogne, par Pierre Lévêque. Celui-ci, et Pierre Goujon pour les vignobles de Saône-et-Loire, ont montré que les régions du vignoble ont joué, pour la période centrée sur la Révolution de 1848 et ses suites, un rôle d'avant-garde républicaine. « Montagnards » puis « démocrates-socialistes » se sont appuyés sur des bastions, dont deux dans notre région, cependant bientôt réduits au silence par l'offensive du parti de « l'Ordre », et nous avons pu en suivre d'assez près les tribulations locales. Mais en complément, du fait que nous pouvions travailler à l'échelle communale, nous avons pu aborder des problématiques plus larges, dans la continuation des thèmes abordés par Melvin Edelstein pour la période révolutionnaire.

En effet, passée la période de la Restauration, où le régime nomme directement maires et conseillers municipaux, non sans puiser, contraint par l'exiguïté du vivier, dans l'ancien personnel révolutionnaire ou impérial, la Monarchie de Juillet est sur ce plan une période d'apprentissage de

23 EDELSTEIN (M.) : Les élections en Côte-d'Or pendant la période révolutionnaire, in « Voter et élire à l'époque contemporaine », cahiers de l'IHC, N° 4, sous la direction d'Annie Bleton-Ruget et Serge Wolikow, 1999, EUD ; La Révolution française et la naissance de la démocratie électorale, 2013, Rennes ; Le comportement électoral sous la monarchie constitutionnelle (1790-1791) : une interprétation communautaire, A.H.R.F., n°301, 1995. pages 361-398

la pratique électorale et politique, sérieusement « démocratisée », au moins au plan municipal, comme l'a montré Christine Guionnet²⁴. La variété des situations rencontrées dans nos quatorze communes nous a permis de recenser les différents cas de figures énoncés dans le débat historiographique qui s'est engagé entre la thèse classique, avancée par Maurice Agulhon, de la « descente de la politique vers les masses », et les objections qui lui ont été faites, frontalement par Eugène Weber²⁵, de manière plus nuancée par Christine Guionnet, qui insiste sur la dimension communautaire de la pratique électorale²⁶. Disons, avec Melvin Edelstein, que si une fraction notable des habitants de la région de Nolay a participé de façon active et consciente au débat politique initié par la Révolution Française, cette participation est restée cependant minoritaire jusqu'à la Révolution de 1848. Sous la Monarchie de Juillet, le vote « unanimiste » pour un notable est resté le cas le plus fréquent, conformément au modèle de Christine Guionnet. Avec la Révolution de 1848, le choix républicain, avec ce qu'il implique d'adhésion à un imaginaire politique « national » s'est trouvé un temps majoritaire, avant d'être en apparence refoulé sous le Second Empire. Mais la fin de celui-ci, dès 1870, consacrait dans la région l'adhésion définitive au modèle démocratique.

Avec l'avènement de la Troisième République, le canton de Nolay devenait un bastion républicain, mais aussi un fief politique quasi-dynastique, entre les mains d'une famille qui allait incarner la République opportuniste, les Carnot. Sadi Carnot en fut le fondateur, mais sa mort tragique a contribué à en assurer la pérennité à travers ses trois fils qui se succédèrent aux postes de pouvoir, députation et conseil général. C'est d'ailleurs une autre « dynastie politique », celle des Charles cette fois, mais du côté radical, qui contribua à l'éviction définitive des Carnot. L'ouvrage de Claude Patriat et Jean-Luc Parodi, et particulièrement le chapitre rédigé par Marie-Claire Laval-Reviglio nous ont éclairé à ce sujet²⁷. La longue emprise politique des Carnot explique les difficultés éprouvées par les radicaux à s'implanter durablement dans le canton, et ce n'est que dans les dernières années de l'avant-guerre qu'ils y parvinrent. Au fil de nos recherches, nous avons pu constater la corrélation entre la crise post-phylloxérique qui frappait le monde de la vigne, particulièrement dans l'Arrière-Côte nolaytoise, et les succès électoraux du parti radical. La lecture

24 GUIONNET (C.), *L'apprentissage de la politique moderne : les élections municipales sous la Monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997

25 WEBER (E.), *La fin des terroirs (1870-1914)*, Paris, Fayard, 1983

26 Maurice Agulhon a intégré les apports de Christine Guionnet en affinant sa conception de la politisation des masses paysannes autour de la notion d'acculturation politique. La politisation des campagnes se jouerait dans un rapport dialectique à deux niveaux : local et national.

27 Marie-Claire Laval-Reviglio, *Dynasties familiales et pouvoir politique local en Côte-d'Or : un exemple : l'arrondissement de Beaune de 18714 à nos jours* : Marie-Claire Laval-Reviglio (CERPO) in PATRIAT (C.) et PARODI (J.-L.), *L'héritage en politique*, Economica, Paris, 1992

des travaux d'Olivier Jacquet nous a conforté dans cette analyse. Cependant, même lorsque l'idée de coopérative vint à l'esprit des acteurs comme un des leviers d'action contre les difficultés économiques et sociales des vigneron, ceux-ci n'allèrent jamais au-delà du radicalisme. La région de Nolay restait, comme l'avait montré Pierre Lévêque, et à la différence de la proche Saône-et-Loire, un pays « bleu » et non « rouge ».

Présentation des sources utilisées

Comme souvent, les sources disponibles pour cette étude se sont révélées à la fois considérables et inégales selon les questions que nous étions amené à traiter. Renvoyant pour le détail précis à la liste des sources et la bibliographie situées en fin de volume, nous voudrions présenter ici succinctement le corpus sur lequel nous nous sommes appuyé en fonction des principaux thèmes abordés.

Dans l'ensemble, nous nous sommes tourné vers deux sources principales : d'une part les sources manuscrites fournies pour l'essentiel par les Archives départementales de la Côte-d'Or (ADCO), d'autre part les abondantes sources imprimées qui ont été produites au cours de cette longue période, sur un sujet aussi emblématique que le vignoble de Bourgogne. Les Archives Nationales, celles du département de Saône-et-Loire, les archives municipales de Beaune et Nolay, enfin certains manuscrits conservés à la bibliothèque municipale de Dijon, nous ont fourni des données ponctuelles mais précieuses.

Mesurer l'étendue du vignobles aux différentes époques

Notre premier souci, qui nous paraissait au départ une question simple et évidente, était de mesurer précisément la superficie viticole aux différentes époques, et nous nous sommes tourné en premier lieu vers les cartes produites dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, connaissant par ailleurs les progrès décisifs accomplis à cette époque par la cartographie scientifique. Malheureusement, la quête a été décevante ; la carte de Cassini (la feuille d'Autun a été dressée dès 1759), les cartes commandées ensuite par les Élus de la Province (Seguin en 1763, Gauthey en 1783), réalisée à trop petite échelle, n'apportent que des informations lacunaires, et les minutes réalisées au 1/40000 de la carte de Cassini, conservées par l'IGN, ont disparu pour la feuille d'Autun. Seule surnage le « plan géométral » réalisé pour la seigneurie d'Ébaty. Ce plan, géoréférencé, est d'une qualité remarquable, comparable aux plans cadastraux du XIXe siècle, mais il ne concerne qu'un espace réduit de 200 hectares, marginal pour notre propos. Il fallait donc nous tourner vers des archives fiscales pauvres en informations sur l'occupation du sol, dans une province de taille personnelle qui

s'était tôt abonnée aux vingtièmes, et nous privait d'informations sur la propriété foncière disponibles pour d'autres régions.

Avant le cadastre dit « napoléonien », réalisé tardivement dans le canton de Nolay (1840), la seule source disponible est la « Statistique de la Côte-d'Or » compilée vers 1800-1801 par le Secrétaire général de la préfecture, Vaillant. Ses évaluations, concernant la couverture viticole dans les communes du département, sont jugées fiables par Robert Laurent, mais nous nous sommes aperçu, en les confrontant aux états de sections et matrices foncières dressés en 1791-1792, dont seule une partie est parvenue jusqu'à nous, que l'auteur, manifestement mieux informé de la situation des communes de la Côte, avait grossièrement sous-estimé l'étendue du vignoble dans l'Arrière-Côte..

Le cadastre fut donc la première source véritablement incontestable, nous fournissant la mesure exacte de l'importance du vignoble, vers 1840, dans la région étudiée. Les plans furent réalisés à très grande échelle (1/2000 en général) avec des informations précieuses sur le parcellaire, les lieux-dits et climats, avec même, pour certaines communes de la Côte, la distinction entre parcelles plantées en pinots ou gamays. Il fut secondé, à des intervalles réguliers, par les nouvelles évaluations des revenus non bâtis en 1850-51 et 1879-80, dont Robert Laurent n'a pu disposer mais que Pierre Lévêque a le premier exploitées. Les contrôleurs chargés des enquêtes ne manquaient pas de relever les changements intervenus dans les natures de cultures, essentiellement les gains, réalisés par la vigne au détriment des terres labourables, dans la période allant de 1851 à 1880.

Au delà, la crise phylloxérique aidant, nos sources d'informations se multiplient (quoique pas toujours cohérentes entre elles) et nous permettent de suivre avec précision, jusqu'à la guerre, les vicissitudes du vignoble : comment il traverse successivement les affres de la destruction, puis sa laborieuse reconstitution, enfin les aléas provoqués par les multiples crises subies à la veille du conflit (surproduction, accidents climatiques ou problèmes phytosanitaires).

La mise à jour des matrices cadastrales, en 1913-1914 pour notre région, nous permet de faire le point sur la situation à la fin de la période étudiée, quoique moins précisément qu'il aurait été souhaitable (pas de mise à jour des plans cadastraux ; pour les parcelles morcelées du fait des partages successoraux, seuls les types de mise en valeur sont indiquées, sans mention des surfaces).

Étudier la propriété et les modes d'exploitation de la vigne

Concernant l'histoire de la propriété, qui était un aspect essentiel de nos recherches, nous nous sommes appuyé en premier lieu sur les sources cadastrales, en dépouillant systématiquement les matrices. Pour la période pré-cadastrale, nous nous sommes tourné vers les sources fiscales. Les rôles de taille et des vingtièmes ont tous été conservés pour les dernières années de l'Ancien Régime, y compris les rôles partiels concernant le deuxième semestre de 1789, ce qui permet

d'évaluer l'importance et la répartition des biens des anciens privilégiés. Certes, la répartition des impôts était notoirement faussée par de multiples distorsions, mais, à l'échelle régionale, la vue d'ensemble reste acceptable. D'autant que nous avons pu, pour certaines communes, exploiter les matrices de 1791-1792, qui nous fournissaient dans ce cas une vue précise de la répartition de la propriété au lendemain de la vente des biens nationaux de « première origine », ainsi qu'un tableau précis de la mise en valeur du sol. Dans la plupart des cas, l'éventuelle origine ecclésiastique des biens concernés était consignée, ce qui nous a permis de reconstituer l'état exact pré-révolutionnaire. Les opérations autour des biens nationaux ont produit une masse considérable d'archives, qui ont pour l'essentiel été préservées ; leur dépouillement (inventaire des biens d'église en 1790, compte-rendus de saisie et d'évaluation des biens des émigrés, procès-verbaux de vente...) nous a permis de dresser un état aussi exact que possible de la propriété privilégiée, décisive pour l'étude du vignoble à cette époque. Par conséquent, nous pouvions nous faire une idée de l'importance du bouleversement foncier ainsi produit. Une étude systématique du mouvement « naturel » des transactions foncières était alors un complément indispensable. Une dernière source majeure d'information en offre l'accès, les archives de l'Enregistrement. Nous avons pu dépouiller d'abord les tables du centième denier du bureau de Nolay pour la période 1780-1793, puis celles de l'Enregistrement de 1793 à 1815, en travaillant à partir d'un échantillon suffisamment large. Nous avons ensuite poursuivi le travail, sur le même échantillon, pour le XIXe siècle, à partir de la table des acquéreurs (période 1825-1863), mais en nous limitant à certaines périodes significatives. Au delà, les conditions de transcription des actes ne nous ont pas permis de poursuivre, avant le nouveau relevé systématique des propriétés à l'occasion de la mise à jour cadastrale à la veille de la guerre.

L'étude des modes d'exploitation de la vigne ne nous offre pas, sauf exception, l'accès à une information « quantitative ». Nous n'en avons qu'une connaissance indirecte à travers les intitulés des professions dans les rôles fiscaux, les listes nominatives des recensements, les contrats notariaux... Seul l'état de sections de La Rochepot, en 1792, comporte un relevé systématique du mode d'exploitation des quelques 3000 parcelles. Il confirme les nombreux témoignages des contemporains. La région de Nolay, comme l'ensemble de la Côte de Beaune, était à la fin du XVIIIe siècle sous le régime de la « mi-fruits », une forme de métayage qui n'est pas sans rappeler le vigneronnage que l'on rencontre dans le mâconnais et le beaujolais. Au XIXe siècle, à la suite de la Côte de Nuits, le travail « à l'argent » (travail au forfait qui transforme le vigneron en salarié) gagne du terrain dans la Côte et le Pays-Bas, mais les communes du nolaytois restent encore, jusqu'à la première guerre, régies par ce système de métayage.

Techniques de la viticulture, vinification et élevage des vins

Nous avons déjà signalé l'abondance des sources imprimées, qui couvrent, et au-delà, l'ensemble de la période étudiée. Certains ouvrages sont de la plume des experts les plus reconnus de leur temps, ils nous ont apporté de riches informations sur les méthodes culturales, les techniques de vinification, élevage et conservation des vins, leur évolution au cours de la période, mais aussi la hiérarchie des vins, les principaux propriétaires, les superficies... Ils présentent cependant pour nous un défaut commun : se concentrant pour l'essentiel sur les vins fins (pinots et chardonnays) et les climats reconnus, ils négligent, sauf exception (Morelot), d'apporter les mêmes informations sur la culture des gamays.

Nous nous contentons de citer ici les ouvrages qui nous ont été les plus utiles, du plus ancien au plus récent. Le manuscrit de l'abbé Tainturier, « Remarques sur la culture des vignes de Beaune et lieux circonvoisin », rédigé en 1763²⁸, a été pour nous une excellente introduction aux questions viticoles, dans les conditions du début de la période étudiée. Ensuite, le célèbre ouvrage du Docteur Jules Morelot, « Statistique de la vigne dans le département de la Côte-d'Or », paru en 1831²⁹, nous a apporté de précieuses informations, parce qu'il présente l'état de l'art en matière de viticulture et de vinification, avec le souci de montrer permanences et changements du siècle précédent à l'époque de sa publication. D'autre part, il est le seul à dresser un portrait nuancé de la viticulture commune, avec le souci d'en expliciter les motivations économiques rationnelles, de se placer intellectuellement du côté du petit viticulteur, au lieu de se contenter d'une condamnation lapidaire inspirée par le préjugé de classe. Il prend d'ailleurs soin de présenter l'ensemble des terroirs viticoles, renommés ou pas, avec le souci de la démarche scientifique (ici du géologue) selon les critères de l'époque. Le troisième ouvrage, celui du Docteur Jules Lavalley, « Histoire et Statistique de la vigne et des grands vins de la Côte-d'Or », paru en 1855, est également célèbre, pour des raisons différentes. S'inspirant à plusieurs reprises de l'ouvrage précédent, il se tient cependant à un tableau des vignobles de qualité, dont il entreprend, le premier, d'établir une hiérarchie. Par prudence, il se contente de proposer une hiérarchie des vins à l'intérieur de chacun des villages mentionnés, désirant éviter à tout prix une concurrence entre ceux-ci. S'appuyant sur les différents cadastres, il présente une description particulièrement fine des climats, à l'échelle de la parcelle. Sa classification a été longtemps utilisée par le monde du vin dans la région. Pour l'historien, il a également l'intérêt d'être une source précieuses d'informations statistiques de toutes natures.

Parmi les ouvrages classiques et reconnus, nous pouvons également citer le livre de Pierre Joigneaux, « Le livre de la ferme et des maisons de campagne, de 1863, particulièrement le

28 Il a été publié et annoté par Loïc Abric, aux Éditions de l'Armençon, en 2000.

29 Un premier livre, limité à l'arrondissement de Beaune et publié en 1825, a été intégralement repris dans le suivant.

chapitre V, « Des vignes de la Côte-d'Or », écrit par Alfred de Vergnette-Lamotte, savant et expert viticole reconnu, président du Comité d'Agriculture de l'Arrondissement de Beaune et de Viticulture de la Côte-d'Or. Un autre livre nous a été utile, celui de Jules Guyot, chargé par Napoléon III d'une enquête sur les vignes de France, et qui publie en 1868 le compte-rendu de son voyage en Bourgogne. Son point de vue sur les méthodes viticoles en Côte-d'Or est intéressant car, extérieur à la région, il porte un regard iconoclaste sur les pratiques des vigneronns côte-d'oriens, à une époque où dominait un jugement unanimiste sur l'excellence des méthodes côte-d'oriennes. Il condamnait ainsi la plantation en foule et le provignage, fondements de la viticulture du pays, recommandait l'alignement et le palissage des ceps, l'emploi de la charrue...

La dernière période, marquée par l'invasion du phylloxéra, a vu la remise en cause forcée de pratiques jugées immuables, et l'adoption de techniques jusque-là inconnues (traitements au sulfure de carbone, greffage, plantation en ligne, utilisation de machines, etc.). Nous nous sommes avant tout informé en recourant au manuel de Durand et Guicherd, « Culture de la vigne en Côte d'Or », publié à Dijon, dans les deux éditions de 1896 et 1906. Il apporte toutes les informations nécessaires et au-delà pour comprendre les conditions, et les difficultés de la reconstitution après la destruction du vignoble par le phylloxéra. La comparaison entre les deux éditions fournit un angle de vue intéressant pour saisir les tâtonnements, les essais et erreurs qu'imposait la reconstitution. La Revue de Viticulture, dont nous avons eu la chance de trouver la collection complète à la bibliothèque municipale de Beaune, est par ailleurs riche de nombreux articles consacrés à la viticulture bourguignonne dans cette période difficile. Citons par exemple l'article écrit par le député Bouhey-Alex, un des grands acteurs de cette entreprise, publié en 1908 : « La reconstitution en Côte d'Or ». Enfin, aux ADCO, la sous-série 7 M (Agriculture, particulièrement viticulture et œnologie) offre de nombreuses informations à propos de la lutte anti-phylloxérique. Les subventions gouvernementales ont produit une accumulation de rapports, procès-verbaux, etc. qui nous apportent des informations précieuses sur le déroulé de cette lutte, ses succès et ses nombreux échecs, et, indirectement, l'effort opiniâtre des acteurs. Enfin, le supplément à la série M est riche pour la crise viticole après le phylloxéra.

Commercialisation, négoce, transport, zones de chalandise

C'est un domaine où nous avons plutôt exploité des sources secondaires. La région de Nolay, du point de vue viticole, est une région dominée par des acteurs venus du dehors. À la fin du XVIIIe siècle, il s'agit de grandes familles nobles extérieures à la région (les Clermont-Montoison, les Pradier d'Agrain, les parlementaires dijonnais et certaines figures de la noblesse de robe chalonnaise). Au XIXe siècle, ce sont les négociants, beaunois dans leur majorité, même s'il ne faut

pas oublier que J.-M. Duvault-Bloch, un temps le plus puissant d'entre eux, originaire d'Autun, s'était installé à Santenay. Sur le plan des routes commerciales, la région participait aux flux commerciaux des vins de Beaune, avec les mêmes zones de chalandise (le Nord et l'Est de la France, la Belgique et la Rhénanie), confrontée aux mêmes difficultés (difficulté des transports par voie de terre, faiblesse des liaisons par voie d'eau). Tout au plus peut-on noter qu'elle était plutôt bien placée, sur le tracé de la grande route de Paris à Lyon via Auxerre, non loin de la place de Chalon, au bord du canal du Centre. Après la révolution ferroviaire, elle eut à sa disposition plusieurs gares sur la ligne PLM (Chagny et Meursault), et la gare de Santenay, via Nevers et Moulins, donnait accès à la partie occidentale du pays. Un nombre important d'articles de revues, certains ouvrages anciens relatifs aux voies navigables nous ont permis de compléter notre information.

Ajoutons des sources archivistiques intéressantes comme la série S (Travaux publics et transports) aux ADCO. Ainsi, la cote III S 6 a 10-15 donne accès à la statistique du pesage à Corpeau, et nous renseigne sur le trafic de marchandises sur les deux principales routes (routes royales puis nationales 6 et 74 vers Paris et Dijon-Metz). En complément, la cote M 12 / II / 1 offre des tableaux statistiques communaux relatifs au transport de marchandises et de voyageurs, par route et voie d'eau ; ceux-ci apportent d'utiles informations sur les compagnies de voiturage, les quantités transportées, les principales routes commerciales pour le transport des vins. Il s'en dégage un portrait plutôt précis de l'état du transport des vins à la veille de la révolution ferroviaire.

Conjoncture économique, revenus

Nous trouvons peu de sources locales sur ces questions sinon un relevé annuel des prix et des rendements à Chassagne, tiré du manuel des vigneron-associés de l'Abbé Garnier ; Nous avons également relevé les appréciations ponctuelles (mais fréquentes) trouvées dans le Cahier de mémoires de Charles Paquelin, et le livre de raison de Latour.

Dans les papiers de la famille de Champeaux (gros propriétaire noble beaunois) déposés aux ADCO, nous avons dépouillé le livre de comptes relatif au domaine de la Bouligneuse à Santenay (dont avait hérité sa femme), d'une superficie de 130 ha, avec une maison de maître et son jardin. Ce livre de compte, qui couvre la période 1820-1842, nous donne des indications précises sur les récoltes et les conditions de vente des vins (qualités, prix, transactions, entretien du domaine...), et une bonne description des relations entre le propriétaire et son vigneron (Louis Monnot et ses fils qui lui succèdent sur le domaine).

Mais pour l'essentiel, nous nous sommes appuyé sur les travaux de Robert Laurent et de Pierre Lévêque, la région de Nolay ayant connu les mêmes conditions et la même évolution que le reste de la côte viticole.

Histoire sociale et politique, mentalités

Sur ces questions, nous avons exploité les sources classiques aux ADCO. Par exemple, la série C abrite les archives de l'administration de la province (intendance et États de la province), en particulier l'ensemble des rôles fiscaux des communautés pour les dernières années de l'Ancien Régime. La série E nous a donné accès aux « titres féodaux » de plusieurs seigneuries parmi les plus importantes de la région. Outre les papiers de la seigneurie d'Ébaty (famille Perreney de Baleure), mentionnons le contrat de bail entre le principal propriétaire de la région, le Comte de Clermont-Montoison, pour ses deux propriétés de Chassagne (aux ADSL), les Blancheton de La Rochepot, Bernard de Sassenay pour Saint-Aubin... La série L, riche de l'intense production bureaucratique des institutions révolutionnaires, permet un suivi précis des événements jusqu'au niveau des communes. Pour la période impériale, nous avons eu recours à une source secondaire, l'ouvrage de Paul Viard, consacré à l'administration préfectorale de la Côte-d'Or sous le Consulat et le Premier Empire, publié en 1914.

Mais c'est la série M (administration générale et économie) que nous avons surtout mise à contribution. Nous avons déjà évoqué la sous-série 7 M, relative à l'agriculture ; la sous-série 6 M contient les listes nominatives des recensements, accessibles en ligne. La série contient également les archives politiques relatives aux élections et plébiscites (sous-série 3 M), la sous-série 2 M (Personnel de la Préfecture) nous a surtout été utile pour les rapports préfectoraux à l'époque de la Restauration, la sous-série 4 M (surveillance politique, condamnés politiques) plutôt pour la période de la Seconde République au débuts de la Troisième République. Quelques déplacements aux Archives nationales nous ont permis de compléter nos informations, particulièrement pour ce qui concerne l'esprit public de la Restauration au Second Empire (correspondance des préfets, rapports de gendarmerie, compte-rendus d'origine judiciaire...) ; nous y avons trouvé également quelques informations statistiques sur l'activité économique, particulièrement viticole, les résultats cantonaux de l'enquête de 1848 sur le travail... Enfin, les archives municipales, outre les dépôts municipaux aux ADCO que nous mentionnons par ailleurs, se sont révélées utiles pour notre travail. À côté des archives de Nolay (un dossier statistique intéressant sur la démographie dans le canton à l'époque de la Restauration), les archives municipales de Beaune, surtout, nous ont été utiles pour tout ce qui concerne les questions viticoles. En particulier, elles nous ont donné accès aux compte-rendus des réunions du Comité d'Agriculture de l'Arrondissement de Beaune et de Viticulture de la Côte-d'Or

(1888-1914), représentatif des grands intérêts viticoles, et dont le rôle fut particulièrement important à l'époque du phylloxéra. Nous y avons trouvé aussi l'ensemble des bulletins de la Société Vigneronne de l'arrondissement de Beaune, qui représentait plutôt la petite propriété vigneronne, et joua un rôle décisif au moment de la reconstitution.

Problématique et plan de la thèse

Dans notre esprit, le travail que nous souhaitons entreprendre s'inscrit dans un triangle dont les sommets sont représentés par l'espace géographique concerné, la population qui y vivait, enfin une activité économique dominante, la viticulture. Nous n'ignorons pas que l'on ne saurait réduire l'espace régional à ses vignes, que les autres cultures, les bois et friches ont occupé souvent une superficie plus importante. De même, toute la population n'y a jamais vécu exclusivement de la viticulture, les activités y étant souvent bien plus diversifiées. Mais les questions viticoles y ont toujours donné le « tempo », déterminant la conjoncture économique, prospérité ou crise ; les relations sociales y étaient déterminés par les inégalités de l'accès à la propriété viticole, les rapports de domination qu'elles induisaient. Les sensibilités politiques, les mentalités en général, y ont été façonnées par les conditions spécifiques qu'imposait cette activité : nécessité de l'échange économique (il fallait vendre le vin pour se nourrir), ouverture aux relations avec le monde extérieur, solidarités facilitées par la concentration dans des villages d'habitat groupé.

Nous n'avons donc pas pour objectif de faire l'histoire d'une filière économique, mais de raconter l'histoire d'une société, installée dans un espace géographique précis, vivant au rythme que lui imposait une activité dominante qui conditionnait son existence. Par définition, cette société n'était pas autarcique et était en interaction avec les événements nationaux, qui pour une large part ont déterminé son évolution.

Travaillant sur une région dont la vie, pour l'essentiel, tournait autour de l'activité viticole, et dans la longue durée, qui permet d'en dégager les dynamiques, un plan chronologique s'est imposé à nous, articulé sur les grandes phases qu'a traversées la viticulture pendant ces cent-cinquante années. Nous ferons, dans une première partie, le portrait d'une viticulture duale (vignes fines, vignes communes), produit d'une évolution au long cours, dans le cadre de structures économico-sociales qui entrent en crise à la fin du siècle. La seconde partie sera consacrée à la longue période de croissance au XIXe, souvent considérée a posteriori comme « l'âge d'or de la viticulture traditionnelle ». La troisième et dernière partie sera consacrée à la crise phylloxérique, les conditions de la lutte contre le phylloxéra (des traitements à la reconstitution), les difficultés du

monde viticole à la veille de la guerre. les rythmes de l'invasion du phylloxéra, de mesurer les difficultés et les succès de la reconstruction du vignoble

Mais, à côté de cette temporalité économique, une autre s'impose à nous, politique celle-là. Du point de vue économique, la période de la Révolution et de l'Empire peut être considérée comme un prolongement de la période précédente, une phase d'expansion amplifiée par la conquête militaire des marchés d'exportation traditionnels. Dans ce sens, l'année 1815, avec la défaite et le retour de la France à ses frontières pré-révolutionnaires, marque bien davantage une rupture que l'année 1789. Par contre, celle-ci est la rupture majeure pour tout le reste : société, politique. De même, l'invasion du phylloxéra en Côte-d'Or, commencée officiellement en 1878, ne coïncide pas exactement avec la rupture politique majeure que représente l'année 1870. Nous avons donc adapté notre plan en conséquence.

Dans une première partie, nous entreprendrons de faire un état des lieux, pour la région étudiée, à la veille de la Révolution. Après un premier chapitre consacré à un portrait démographique de la population régionale (densités, structures démographiques, comportements, importance de la population active viticole), nous ferons le point dans le chapitre suivant sur l'état de la viticulture à la veille de la Révolution (emprise spatiale, dualité entre vins communs et vins fins, méthodes et techniques utilisées, aléas de la productions et des prix). Dans le chapitre suivant, nous voudrions mettre l'accent sur les dynamiques que connaît au XVIIIe ce secteur économique (progrès dans la vinification et la conservation, modernisation des transports, essor du négoce, émergence des crus). Les chapitres suivants seront consacrés aux structures de propriété et aux modes d'exploitation des terres. Nous essaierons de mesurer l'inégalité considérable de la répartition de la propriété, avant d'étudier les spécificités des types de propriétés : propriétés de main-morte, propriété nobiliaire ou bourgeoise, puis d'analyser l'importance et les limites de la propriété populaire (artisanale ou paysanne). Le dernier chapitre sera l'occasion d'étudier les dynamiques de la propriété, via les transactions foncières, dans la décennie précédant la Révolution, en posant le problème de la crise viticole pré-révolutionnaire et de ses conséquences.

Une deuxième partie nous mènera de la période révolutionnaire à la crise du phylloxéra. Nous commencerons par une étude de la région de Nolay sous la Révolution et l'Empire, en mettant l'accent, d'une part sur l'attitude des populations face aux événements, d'autre part sur les bouleversements survenus dans le régime de la propriété, notamment à travers la vente des biens nationaux, avant de tenter d'en mesurer l'impact à la fin de l'Empire. Après avoir montré et expliqué les mutations de la démographie régionale, et ses conséquences sur l'état de la population

active viticole, nous nous attacherons à suivre l'évolution de l'économie viticole : sa croissance à long terme avec ses aléas et ses limites sectorielles, une modernisation limitée des techniques, mais un négoce qui affirme sa puissance dans un contexte de révolution des transports et des marchés. Après nous être sérieusement penché, grâce à des sources bien meilleures, sur l'état de la propriété à la date du cadastre, ses dynamiques au cours de la période, nous souhaitons conclure cette partie par une étude approfondie de la vie des sociétés vigneronnes. Nous voyons cette évolution comme une longue marche vers la conquête de l'autonomie sociale et politique, à travers des étapes décisives de l'histoire du pays.

La troisième partie, « le temps des crises », sera consacrée pour l'essentiel à la crise viticole provoquée par l'invasion du phylloxéra. Il est arrivé du sud de la France avec un temps de retard, et les populations viticoles ont eu au début du mal à accepter sa dangerosité. C'est qu'il a rapidement fait éclater les contradictions socio-économiques de la viticulture régionale. Les grands propriétaires de vignes fines, capables de supporter le coût des traitements, se sont rapidement opposés aux petits vigneronnes, incapables de le supporter. Lorsque, devant l'échec des traitements, l'option de la reconstitution s'est peu à peu imposée, les deux camps se sont alors battus à fronts renversés, la grande propriété s'y opposant, les petits vigneronnes, de mieux en mieux organisés, finissant par l'imposer. La « guerre » entre « sulfuristes » et « américanistes » fut, là comme ailleurs, une lutte sociale et politique. Cependant, l'achèvement de la reconstitution au seuil du XXe siècle, ne mit pas fin aux difficultés de l'économie viticole. Une crise de surproduction, aggravée par les accidents climatiques et les ravages du mildiou, plongea la région dans des difficultés aggravées. Nous en verrons les conséquences démographiques dramatiques, particulièrement dans l'Arrière-Côte plus fragile. Les grandes difficultés engendrées par la crise et ses prolongements ont amené l'État à intervenir, pour encadrer et aider, par ses subventions, la lutte contre le phylloxéra. Dans un contexte politique où l'installation de la République depuis 1870 et les conquêtes démocratiques qui en ont découlé, ont amené les populations, dès le début massivement gagnées au nouveau régime, à se tourner vers l'État, par l'intermédiaire de leurs élus. Dans cette mesure, on peut parler, à la suite d'Olivier Jacquet, d'une « réponse républicaine à la crise ». La région de Nelay, longtemps fief politique d'un des principaux personnages de la Troisième République, puis gagnée peu à peu au radicalisme, fournit un terrain d'étude intéressant. Enfin, nous tenterons, dans un dernier chapitre, de mesurer les enjeux, auxquels doit faire face, à la veille de la guerre, la région de Nelay. La déprise agricole marque une bonne partie du territoire, particulièrement son Arrière-Côte ; L'attraction exercée par des centres industriels dynamiques, non loin de la région, alimente le déclin démographique. Cependant, les communes de la Côte résistent. L'effondrement du revenu viticole,

l'exode rural, ont des conséquences sur l'état de la propriété, mais le maintien des propriétaires moyens pourrait permettre à plus ou moins long terme une reprise, tandis que se développe le combat contre les fraudes. Dans l'immédiat, la guerre va profondément rebattre les cartes. Avant de traiter concrètement le sujet, nous terminons cette introduction par une présentation géographique de la région étudiée.

Présentation géographique de la région de Nolay

Notre choix s'est donc porté sur l'ancien canton de Nolay (limité à sa partie viticole, c'est à dire amputé à l'Ouest de six communes relevant de l'Autunois ou du Pays d'Arnay³⁰, mais agrandi à l'Est des communes de Corcelles-les-Arts et Ébaty, limitrophes de Corpeau, dans la plaine viticole). C'est une région d'environ 115 km², composée de 14 communes³¹, déjà fortement peuplée à la veille de la Révolution³².

Outre qu'elle nous est familière, la région ainsi délimitée, qui forme la partie Sud de la Côte-d'O³³r, adossée au département voisin de Saône-et-Loire, présente l'avantage d'être partagée entre les trois zones composant la Côte viticole du département, d'Ouest en Est : Arrière-Côte, Côte, Plaine viticole (ou Pays-bas). Si cette dernière a disparu pour l'essentiel dans le cours du XX^e siècle, il n'en va pas de même des deux autres régions. Les quatre communes de la Côte étaient déjà fort renommées au XVIII^e siècle, elles restent aujourd'hui un fleuron de la viticulture côte-dorienne. L'Arrière-côte, autour du bourg de Nolay, déjà connue pour son vignoble à la veille de la Révolution, a pris toute son importance au cours de la croissance viticole du XIX^e siècle, avant d'être profondément ébranlée par la crise phylloxérique, puis de connaître une renaissance après la seconde guerre mondiale³⁴.

Ainsi délimitée, la zone étudiée présente une partition plutôt équilibrée, sans que la Côte proprement dite « écrase » les autres régions moins renommées. La particularité de la « Côte de Beaune » est que, contrairement à la partie septentrionale du vignoble, elle est beaucoup plus étendue d'Ouest en Est, laissant beaucoup plus de place à l'Arrière-côte comme au Pays-bas.

30 Il s'agit des communes d'Aubigny-la-Ronce, Molinot, Santosse, Thury, Ivry-en-Montagne et Jours-en-Vaux.

31 Nous avons donc, pour la plaine viticole, les communes de Corcelles-les-Arts, Ébaty et Corpeau ; pour la Côte ; Puligny-Montrachet, Chassagne-Montrachet, Santenay et Saint-Aubin ; pour l'Arrière-côte : La Rochepot, Nolay, Cîtey-les-Nolay, Cormot, Vauchignon, Baubigny et Saint-Romain.

32 12215 habitants d'après le dénombrement Amelot en 1786, soit une densité d'environ 59 h./km², à comparer avec la densité de l'ensemble du département : 37 h./km².

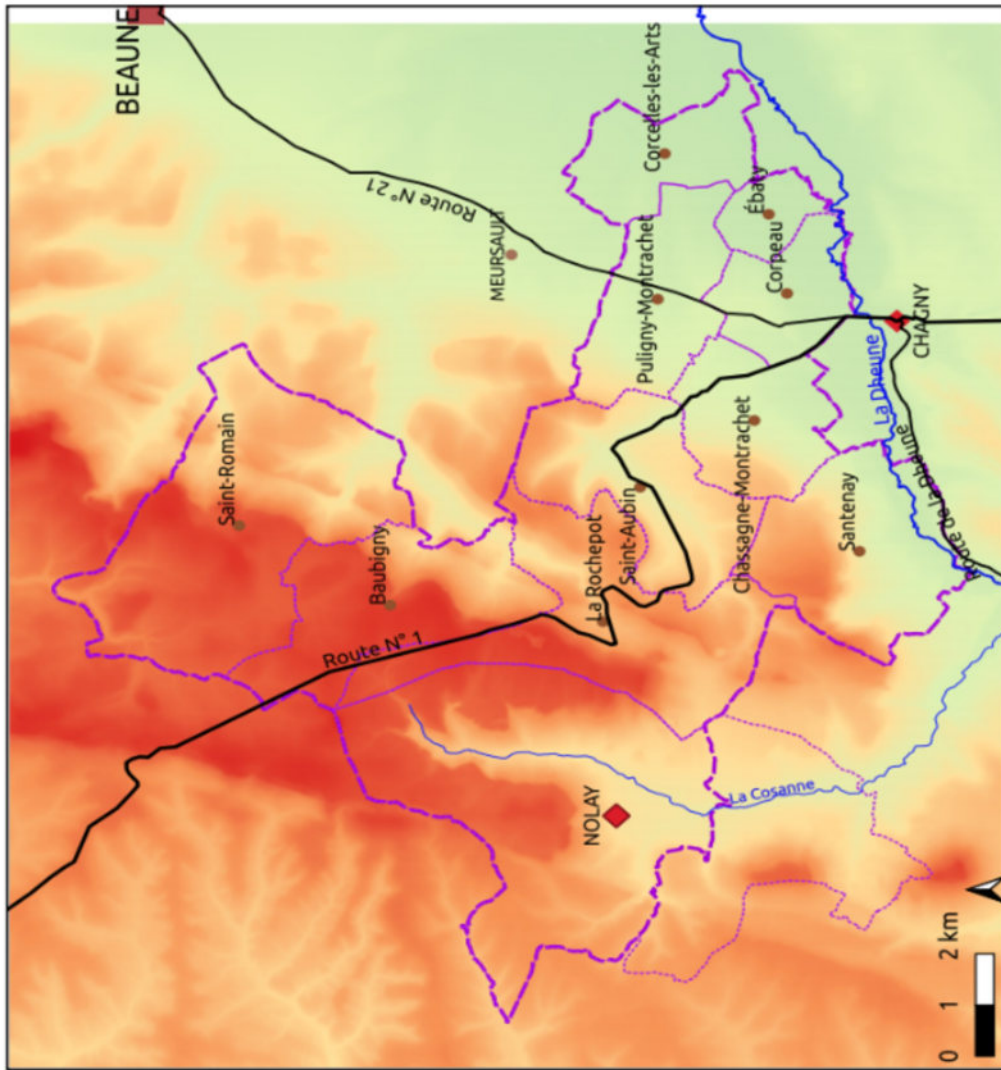
33 Voir les cartes des annexes I et II pages 719-720

34 Voir sur ce dernier aspect, l'article de François LEGOUY, « La renaissance du vignoble des Hautes-Côtes de Beaune et des Hautes-Côtes de Nuits », in *L'Information géographique*, 2006/4 – vol 70, pp 73-80.

La Côte-d'Or correspond à un escarpement de faille d'orientation grossièrement Nord-Sud, sur une soixantaine de kilomètres, de Dijon à Beaune et Santenay, à la frontière Sud du département. À l'ère tertiaire, la formation des Alpes a entraîné dans notre région différents mouvements tectoniques. À l'Ouest, la vieille montagne hercynienne a été rajeunie, d'où la formation du Morvan. À l'Est la Saône coule dans la plaine d'effondrement de la Bresse. Entre les deux la couverture sédimentaire (calcaires et marnes du Jurassique) s'est fracturée en une sorte d'escalier, un ensemble de plateaux séparés par des failles de direction Nord-Sud et dont l'altitude moyenne s'abaisse de l'Ouest vers l'Est. On trouve successivement d'abord la « Montagne » (plateau d'environ 600 m. d'altitude, dominant la dépression de l'Auxois à l'Ouest), puis l'Arrière-Côte séparée de la précédente par un vigoureux escarpement de faille auquel sont accrochés les vignobles les plus occidentaux de celle-ci. L'arrière-Côte est fracturée en plusieurs plateaux séparés par des vallées au flanc desquelles les versants les mieux exposés portent également des vignes. Elle-même est séparée de la plaine de Saône par un nouvel escarpement de faille : c'est le talus de la « Côte » proprement dite, sur lequel sont implantés les vignobles les plus prestigieux. En bas du talus, à une certaine distance du piedmont, se trouve ce qu'on appelait au XIX^e siècle le « Pays-bas », une plaine viticole prolongeant, lorsque les conditions de drainage le permettent, le vignoble de la Côte. Grâce à la présence de failles transversales perpendiculaires à la Côte, une intense érosion (notamment glaciaire) a favorisé l'aménagement de « combes » favorisant les communications entre Côte et Arrière-Côte, et donc le peuplement et les activités agricoles. La région que nous avons choisi d'étudier est encadrée par deux de ces combes : au Nord, la combe de Saint-Aubin, au Sud la vallée de la Cozanne qui, depuis Nolay, marque la limite entre les départements de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire. Il s'agit donc de la partie la plus méridionale de la « Côte de Beaune », elle même formant, avec celle de Nuits au Nord, ce qu'on appelle traditionnellement la Côte-d'Or. Il est à noter que l'escarpement de faille oriental, de direction à peu près Nord-Sud en Côte de Nuits, s'infléchit dans une direction NE-SW en Côte de Beaune. Enfin, à partir du sud de Chassagne jusqu'à Santenay, la Côte, bordée par la vallée de la Dheune, s'écarte de la plaine de Saône.

La région de Nolay en 1789

- Légende**
- Route n° 1
 - Route n° 21
 - La Dheune
 - La Cosanne
 - Paroisses
 - Beaine
 - Meursault
 - ◆ Chagny
 - ◆ Nolay
 - ⋯ Limites des paroisses
 - ▭ Région étudiée
- Altitudes**
- 117
 - 235
 - 352
 - 470
 - 587



La couverture sédimentaire, faite de calcaires et de marnes, disloquée par les mouvements tectoniques puis travaillée par d'intenses phases d'érosion, a produit des sols qui, dans l'ensemble, présentent des caractéristiques favorables à la culture de la vigne (sols bruns calcaires), dont les seules limites sont les sols pauvres des dessus de plateau (rendzines) et les sols trop argileux de la plaine. L'importance de l'érosion sur les versants explique que ces sols soient souvent caillouteux, ce qui favorise leur drainage. En définitive c'est plutôt l'altitude et l'orientation du coteau qui sont discriminants et déterminent l'aptitude des sols à l'exploitation viticole.

Sur un espace relativement exigü nous trouvons donc cependant différentes régions naturelles que nous présentons ci-dessous³⁵

La Plaine viticole : elle est peu étendue dans la zone étudiée, formée des trois communes de Corcelles-les-Arts, Ébaty et Corpeau, soit 12,5 km² sur 115. Cette partie de la plaine, en bordure de la Côte, où les éboulis de pente en provenance de la Côte favorisent le drainage des sols bruns calcaires argileux, bénéficie de conditions pédologiques plus favorables que dans d'autres parties du Pays-bas. Rolande Gadille écrit : « *Corcelles-les-Arts, Ébaty et Corpeau font le relais entre viticulture de la Côte et celle du Pays-bas beaunois oriental. Ces menus finages de piedmont (qui souvent n'excèdent pas 200 à 400 ha), furent épisodiquement entraînés dans l'orbite viticole de la Côte, lorsque la conjoncture économique favorisait l'expansion des vignobles producteurs de vin ordinaire* ».

La Côte : de Puligny à Santenay (33,5 km²), son orientation viticole est particulièrement ancienne, puisque on en trouve des traces dès le Moyen-Âge. Les parties centrales du versant de la Côte présentent les caractères naturels les plus favorables. C'est à ce niveau que l'on trouve les sols les mieux adaptés³⁶ et surtout les ceps y sont à l'abri des gelées qui frappent plutôt les sols plus argileux au pied du versant, tandis que les parties les plus élevées du versant exposent la vigne à des retards de maturité. Pour ce qui est de la commune de Saint-Aubin, elle constitue, selon Rolande Gadille, « *une sorte de digitation du vignoble de la Côte s'avançant plus ou moins vers l'Ouest* », mais sa

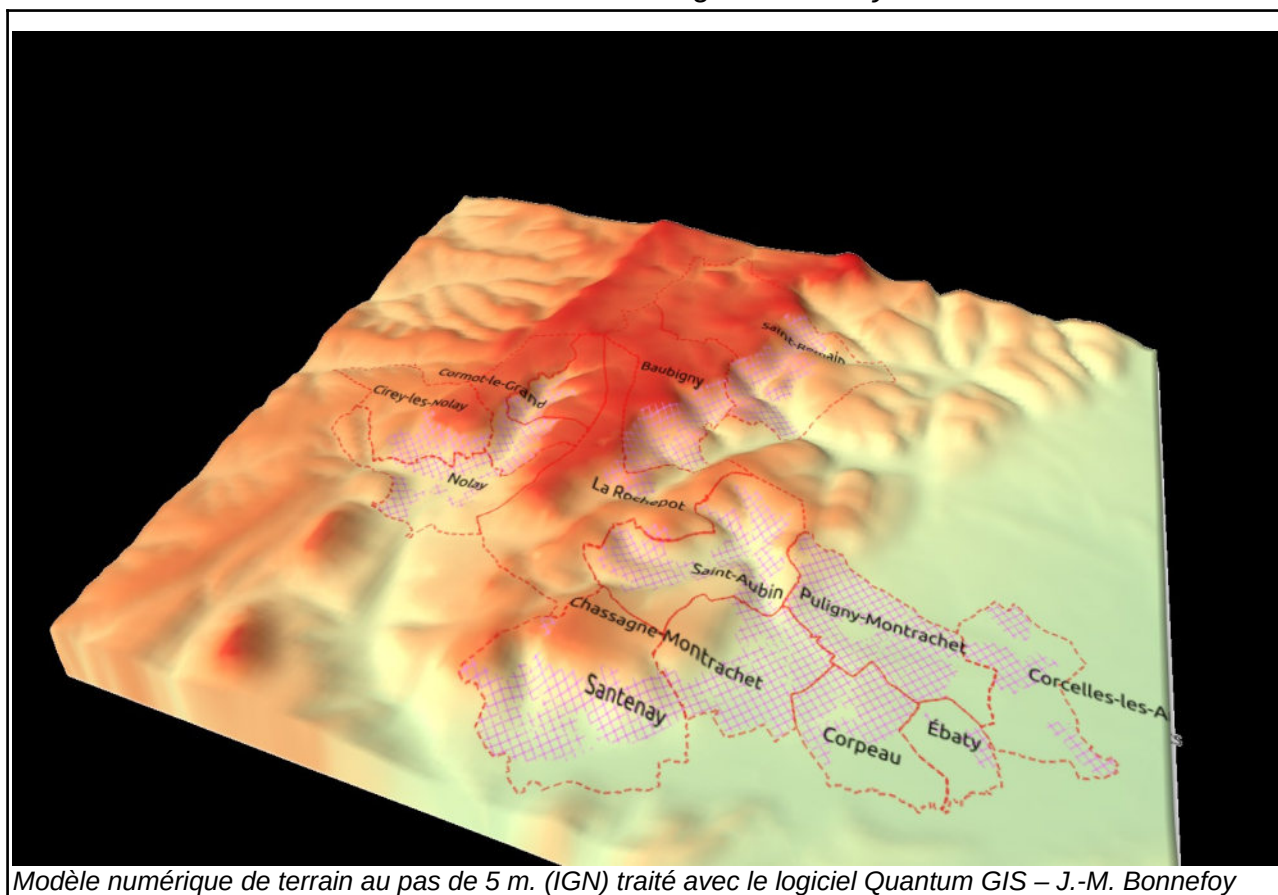
35 Nous tirons l'essentiel de notre information de la thèse bien connue de Rolande GADILLE, *Le vignoble de la Côte bourguignonne, fondements physiques et humains d'une viticulture de haute qualité*, Publications de l'Université de Dijon, Les Belles Lettres, Paris – 1967.

36 « *De la rendzine légère élaborée sur de hauts versants marneux ou bien sur de fins éboulis au lourd sol brun calcaire formé sur limon rouge, les versants de la Côte et de l'Arrière-Côte offrent une gamme de sols aux possibilités viticoles d'autant plus contrastées que les pentes varient, elles aussi de 3 % à 20 %. Mais ce sont en définitive les sols bruns calcaires de type normal qui sont de beaucoup les plus répandus, et ce sont eux qui fournissent le meilleur de la production viticole.* » - Rolande GADILLE, *ibid.*

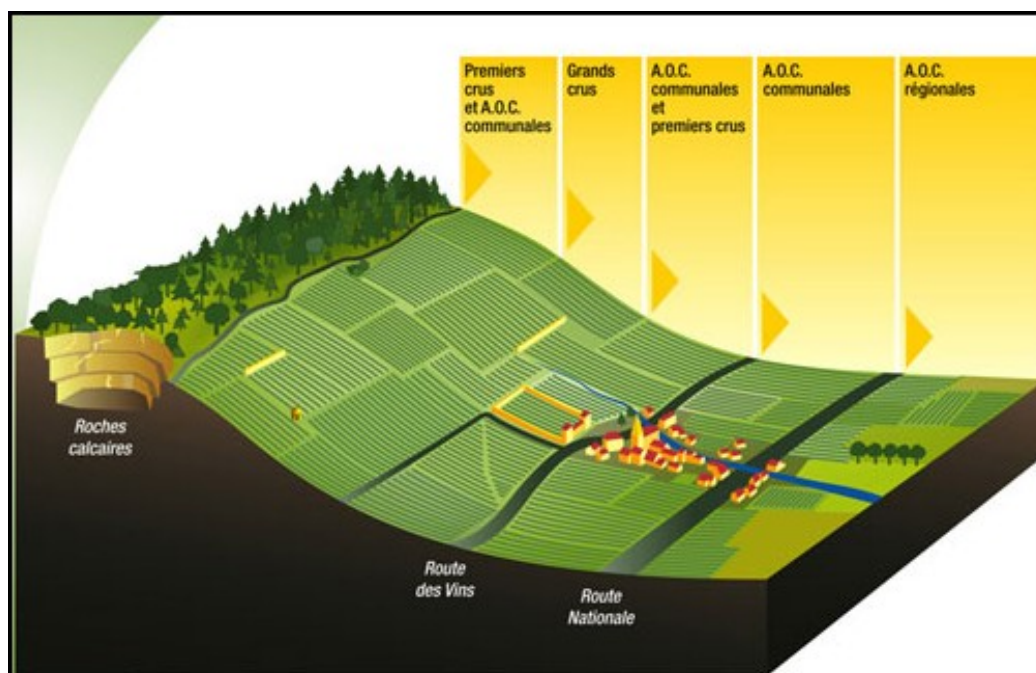
viticulture y est « conditionnée par l'orientation et l'étroitesse relative de la vallée, annonçant déjà les conditions auxquelles doit se soumettre le vignoble des hautes-côtes ». C'est la raison pour laquelle nous l'avons finalement incluse dans la région de la Côte, bien que, à de nombreux égards comme nous le verrons plus loin, elle soit plutôt un espace transitionnel entre Côte et Arrière-Côte.

L'Arrière-Côte : Elle occupe dans notre zone d'étude environ 68,5 km², à peu près 60 % de la superficie pour la moitié des communes. Communiquant avec la Côte par la vallée de la Cozanne au sud, elle est partagée entre le site de Nolay au Sud-Ouest, installé dans un vaste amphithéâtre orienté au Sud-Est, et la combe de Nolay-Vauchignon qui remonte au Nord, tandis que, plus à l'Est, des vignobles occupent le versant oriental du talus d'Arrière-Côte, de La Rochepot à Baubigny puis Saint-Romain. Les vignes, installées sur des éboulis issus de la corniche, y bénéficient de sols favorables très semblables à ceux que l'on rencontre dans la Côte (rendzines légères puis sols bruns calcaires argileux peu carbonatés), ainsi que d'une bonne orientation E-SE. Mais les altitudes sont un peu élevées (350-450 m.) et les raisins n'arrivent pas toujours à maturité.

Couverture viticole dans la région de Nolay en 1846



L'étagement des zones viticoles



Bloc-diagramme – Site Web du BIVB

Un espace multi-polarisé

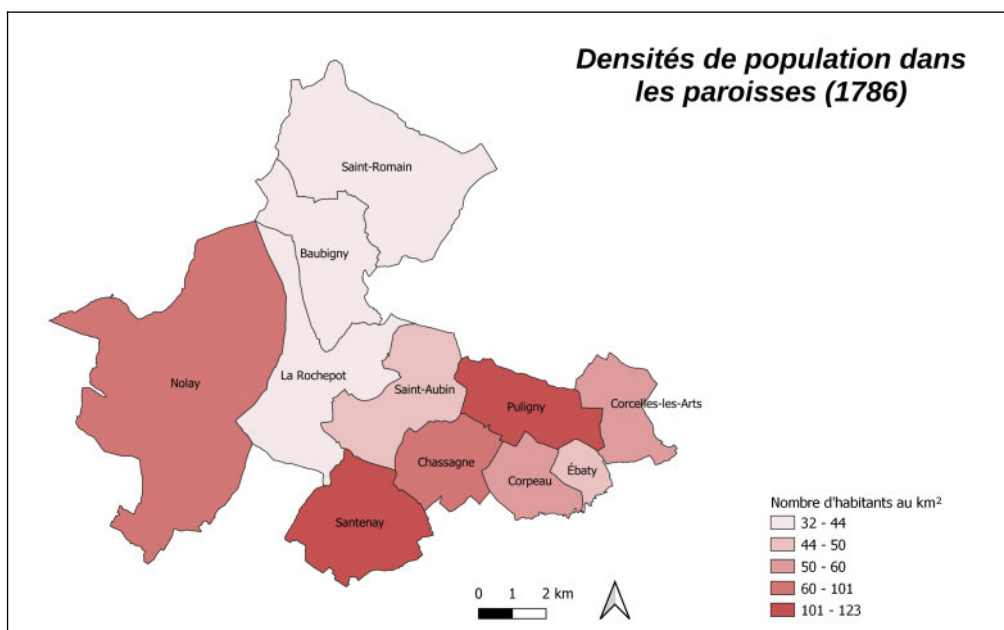
La région étudiée est certes largement dominée et organisée par Beaune, capitale reconnue du vignoble côte-dorien. Mais nous sommes ici à l'extrême sud du département ; des centres urbains plus importants sont situés à proximité, comme Chalon-sur-Saône, un des principaux pôles urbains, industriels et commerciaux de la Bourgogne à cette époque. D'autre part, et à la différence de la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire voisine devient au cours du XIX^e une région industrielle de premier plan, relativement urbanisée. Outre Chalon (à 15 km), Le Creusot et Montceau-les-Mines n'en sont éloignés que d'une quarantaine de km. De plus, une voie d'eau nouvelle, le Canal du Centre, achevé au cours de la Révolution, complété cinquante ans après par la voie ferrée, met ces centres urbains en communication facile avec le canton de Nolay. Ajoutons pour finir que les mines et la verrerie d'Épinac bordent le canton à l'Ouest, tandis que Chagny, bourg de la taille de Nolay, l'emporte aisément sur celui-ci dans l'attraction exercée sur Corpeau, Chassagne et Puligny. Il nous semble que la prospérité viticole au XIX^e siècle de la région étudiée est tributaire, dans une mesure à définir, de ce contexte spatial, à la fois du point de vue de la consommation, mais aussi de la propriété et de la production (négoce). À l'inverse, lorsque la conjoncture se retourne, et que la population connaît, à la suite de la crise d'avant 1914, un déclin démographique brutal, la présence à proximité (en termes d'emplois) de grands centres industriels en plein essor fournit une alternative à la population vigneronne. Dans cette hypothèse elle contribuerait à favoriser la transition vers une viticulture de moyenne propriété, apte, après les deux guerres, à reprendre sa croissance.

Première partie : La région de Nolay à la fin du XVIIIème siècle

Chapitre I : Peuplement et dynamiques démographiques

Les sources démographiques pour l’Ancien Régime sont plutôt rares et lacunaires, mais, pour la Bourgogne, on dispose d’un excellent dénombrement de la population des paroisses de la Province, datant de 1786.⁹ Les chiffres de population fournis sont une moyenne de cinq années (de 1783 à 1787), ils donnent pour chaque paroisse, la population ainsi que la structure par âges de celle-ci (moins de 15 ans, de 15 à 30 ans, de 30 à 60 ans et plus de 60 ans). Nous avons ajouté à ces informations les données issues du dépouillement des registres paroissiaux pour la même période afin de calculer les indicateurs essentiels : taux de nuptialité, natalité et mortalité. Nous espérons ainsi saisir au mieux la société locale.

A - La viticulture : une culture « peuplante »



9 « Dénombrement du Duché de Bourgogne et pays adjacens, et des Provinces de Bresse et Dombes, Bugey et Gex ». Rédigé en 1786, imprimé en 1790 sur demande de l’Assemblée Nationale, il est l’œuvre d’Amelot de Chaillou, Intendant de la province de Bourgogne.

La carte ci-dessus nous montre les différences de densité de population selon les communes de la zone d'étude, dans leurs limites pré-révolutionnaires¹⁰. Les densités ont été calculées à partir des données du dénombrement Amelot.

Sachant que la densité moyenne de la population en Bourgogne était de 47 h/km² (légèrement inférieure à celle de la France entière dans ses limites actuelles, soit 53 h/km²), on constate d'abord que la densité de la région de Nolay, avec 63,3 h/km², est supérieure d'environ 50 % à la densité moyenne de la province. C'était le cas des régions où la viticulture était une activité importante car celle-ci, se pratiquant à l'époque exclusivement à la main, était considérée comme une activité « peuplante ». Le fait se vérifie lorsque l'on observe les contrastes de peuplement à l'intérieur de la région étudiée. La Côte, avec des densités s'échelonnant de 100 h/km² (à Chassagne) à 106 (Puligny) et 123 (Santenay), se détache nettement de l'Arrière-côte (moins de 40) et du Pays-bas (56), Nolay, à la fois bourg et espace rural à cette époque, étant un cas particulier avec une densité « intermédiaire » de 68,4 h/km².

B – Une démographie d'Ancien régime

Les informations apportées par le « dénombrement Amelot », évoqué plus haut, ont été complétées par le dépouillement des registres paroissiaux pour les années allant de 1783 à 1787, années encadrant celle de ce dénombrement. En effet, d'après Christine Lamarre, qui a publié une étude approfondie de cet ouvrage¹¹, l'essentiel des données ont été collectées à la fin de l'année 1785. Par ailleurs, les ADCO ont conservé une longue série de statistiques relatives aux baptêmes, mariages et sépultures (avec distinction entre les sexes) fournies par les curés des paroisses pour les besoins de l'intendance¹². Ils couvrent, sans interruption, la période 1774 – 1788 et peuvent nous apporter des informations précieuses, en particulier en croisant les chiffres de la natalité et de la mortalité .

10 Avant la Révolution, la paroisse de Nolay intégrait les futures communes de Cirey-les-Nolay, Cormot et Vauchignon, ainsi que celles de Change, Epertully et Créot (en Saône-et-Loire, non représentées sur cette carte).

11 Christine LAMARRE : « La population de la Bourgogne à la fin du XVIIIème siècle à travers le dénombrement Amelot (1786) », in *Annales de Bourgogne*, 1983 (T. LV, pp 55-99).

12 ADCO : série C 58 à 72 – L'abbé Tarray, contrôleur général des finances, fut, en 1772, à l'origine de cette collecte de données démographiques. La confrontation avec nos propres relevés, à partir des registres paroissiaux, valide le sérieux de ces informations.

Au total, ces données nous ont permis de construire les indicateurs démographiques courants à l'échelle de la région de Nolay mais aussi pour l'ensemble du bailliage de Beaune. Nous avons pu les mettre en regard des mêmes indicateurs pour la Bourgogne et la France, rassemblés par Christine Lamarre.

Principaux indicateurs démographiques à la veille de la Révolution (moyenne 1783 – 1787)				
Indicateur	Région de Nolay	Bailliage de Beaune	Bourgogne	France (1781-1790)
Population en 1786	8678	41675	1105468	
Densité de population en 1786 (h./km ²)	63,3	50,2	42	53
Taux moyen annuel de nuptialité (‰)	8,0	12,9	9,7	8,6
Taux moyen annuel de fécondité (‰)	161,4	140,1	146,2	228,0
Taux moyen annuel de natalité (‰)	40,4	36,3	38,8	38,8
Taux moyen annuel de mortalité (‰)	39,8	36,5	37,4	35,5
Taux moyen annuel de mortalité infantile (‰)	317,9			
Taux moyen annuel de mortalité infanto-juvénile (‰)	548,5		435,0	
Taux moyen annuel de solde naturel (‰)	0,06	-0,02	1,40	3,30
Part des 0-15 ans (%)	27,0	30,4	32,1	32,4
Part des 15-60 ans (%)	62,0	60,9	61,3	59,7
Part des plus de 60 ans (%)	11,0	8,7	6,6	7,95
Taux de masculinité (%)	106,4	98,9	98,8	99,3

Les caractéristiques démographiques de la région étudiée, telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-dessus, mettent en évidence une démographie typique d'ancien régime : un taux de natalité très élevé, supérieur à 40 ‰, contrebalancé par une forte mortalité (39,8 ‰), ceci aboutissant à une quasi-stagnation de la population. Il en résulte une structure par âge marquée par la forte proportion des enfants de moins de 15 ans et la faiblesse numérique des personnes âgées (seulement 11 % de plus de 60 ans). Le dépouillement des registres paroissiaux nous ayant permis de relever l'âge au décès, il nous a été possible de calculer les taux de mortalité infantile et juvénile¹³. Nous pouvons noter que plus d'un enfant sur deux mourait avant son cinquième anniversaire.

Ces chiffres sont-ils cohérents avec les informations livrées par Christine Lamarre pour l'ensemble de La Bourgogne, *a fortiori* avec celles relatives à la France ? Nous avons déjà vu que la région de Nolay, grâce à l'activité viticole, appartenait à la partie peuplée de la Bourgogne, avec une densité de 68,6 h./km². Les taux de nuptialité, de fécondité, de natalité et de mortalité, étaient globalement un peu supérieurs aux moyennes de la province, mais le solde naturel trois fois plus faible (0,57 ‰ contre 1,4 ‰). L'auteure sépare la province en deux groupes de bailliages : celui de Beaune

13 Rappelons que la mortalité infantile recense les décès avant l'âge d'un an tandis que la mortalité juvénile recense ceux intervenus entre un et cinq ans.

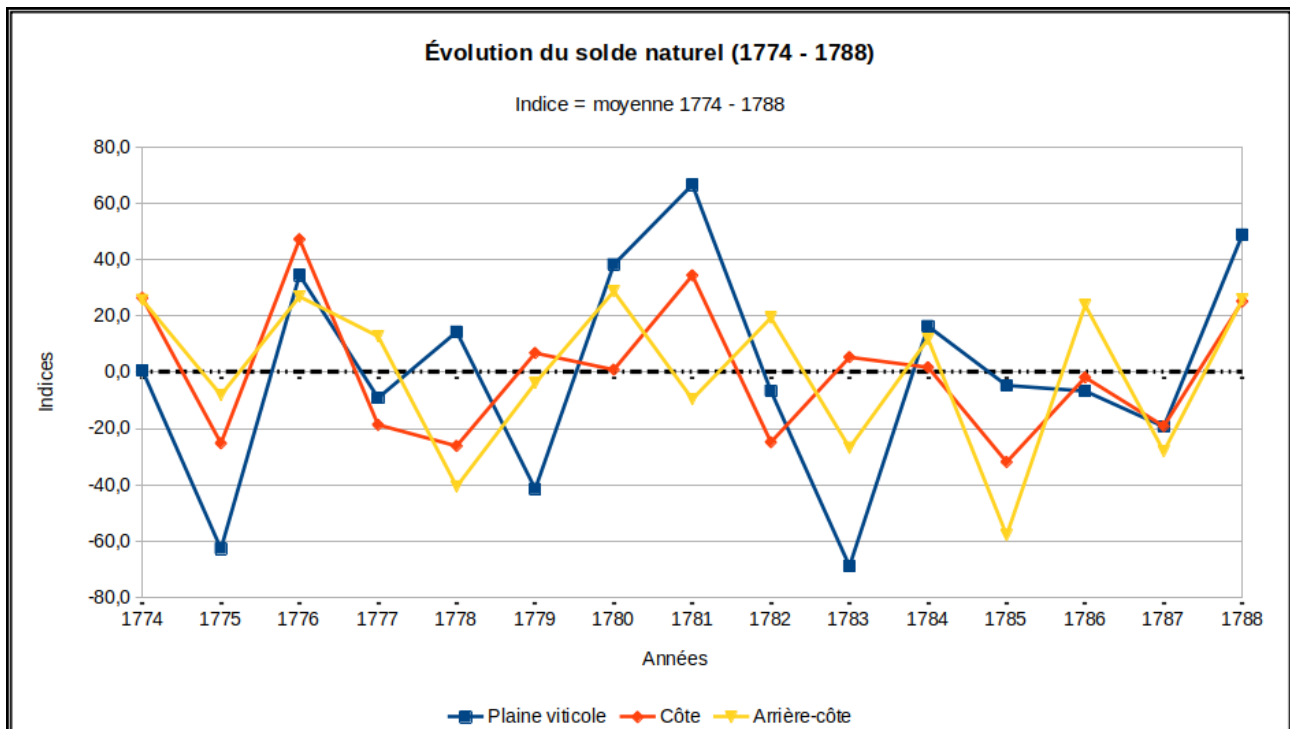
appartiendrait à la catégorie des bailliages du nord à natalité modérée, mais dans la fourchette haute, tandis que les bailliages du sud (Chalon, Autun...) présentent des taux supérieurs de deux points. La région de Nolay, au sud du bailliage de Beaune, semble relever de la Bourgogne du sud. C'est la même chose pour la mortalité, nettement plus forte dans la zone étudiée et proche de celle du bailliage de Chalon (40,15 ‰). Par contre la structure par âges s'écarte de ce modèle : alors que le bailliage de Beaune présente l'indice de vieillissement le plus élevé avec celui de Dijon, les chiffres pour la région de Nolay montrent une population encore plus âgée ; les moins de quinze ans représentaient 27 % de la population contre 32 % pour la Bourgogne, les plus de soixante ans étaient deux fois plus nombreux (11 % contre 6,5%).

Le premier groupe d'indicateurs donne l'impression que la région était davantage plongée dans des caractéristiques démographiques d'ancien régime tandis que la structure par âge y semble l'indice d'une population vieillissante, déjà engagée dans le transition démographique. Mais les taux de fécondité et de natalité semblent contredire cette conclusion. Comment interpréter ce paradoxe ?

À partir des données brutes, nous avons donc calculé un indice du solde naturel (sur la base de la moyenne des soldes sur la période considérée) pour la région de Nolay ainsi que pour le bailliage de Beaune, afin de relever les accidents démographiques survenus pendant cette période, puis de tenter quelques explications.

Le graphique ci-dessous nous montre deux courbes du solde naturel (pour la région de Nolay d'une part, pour l'ensemble du bailliage de Beaune d'autre part) ayant le même profil, à savoir une tendance à la baisse jusqu'au milieu des années 1780, suivie d'un redressement dans les années précédant la Révolution. Ces deux courbes sont irrégulières, particulièrement celle de la région de Nolay, avec des creux (en 1775, 1778, 1785 et 1787) correspondant manifestement à des pointes de mortalité. Ces pointes de mortalité sont suivies, logiquement, d'un rattrapage l'année suivante (par poussée des naissances et chute de la mortalité). S'agit il de chocs épidémiques ou de crises de subsistance ?

Les informations glanées dans les sources disponibles semblent suggérer le rôle décisif joué par les épidémies, particulièrement la variole. Ainsi, dans les cahiers collectant, pour chaque année, les données fournies par les curés, des mentions manuscrites ont été ajoutées lorsqu'il s'agissait d'expliquer les chiffres s'écartant des données habituelles.



Pour l'année 1785, il est inscrit en marge pour Nolay : « *Il s'est établi dans cette paroisse un dépôt d'enfants trouvés dont il est mort une vingtaine. Cette cause, jointe à la petite vérole qui cette année a été très meurtrière a produit l'excédent de morts* ». Une autre inscription en marge, pour le bailliage de Beaune, mentionne une épidémie de « *petite vérole* » à Change (paroisse de Nolay) avec 25 décès d'enfants pour 14 naissances, de même à Bligny-sur-Ouche et Cheilly (limitrophe de Santenay), où 30 enfants sont morts.

Ces faits sont à rapprocher d'un témoignage contemporain, celui du Docteur J. Cattin, médecin à Nolay et futur maire sous la Révolution. À la fin du XVIII^{ème} siècle, le pouvoir royal fit rédiger des « topographies médicales », sortes de rapports locaux (par bailliage le plus souvent) sur l'état sanitaire des habitants, les maladies les plus fréquentes, ... Celui de Cattin, consacré à la région de Nolay, nous est parvenu¹⁴. Après un exposé sur les caractères physiques et moraux des habitants de la région, où il oppose l'aisance relative (ils consomment du pain de froment, boivent du vin), la vigueur et le bon état sanitaire des habitants du « *païs du vin* » par rapport à celui, déplorable selon lui, des habitants du « *païs des bois* » (pauvreté des mangeurs de seigle, de surcroît soumis à la servitude de la mainmorte), il rappelle l'éloignement des centres urbains importants, l'esprit

14 ADSL F 522 : J. CATTIN , *Topographie médicale de Nolay*, 1787.

routinier des habitants en général, leur méfiance à l'égard des innovations, dont il donne un exemple caractéristique à propos de la vaccination antivariolique.

« *La petite vérole paraît ici à peu près tous les cinq ans je l'ai vu deux fois et n'y ai rien observé de particulier sinon que la dernière fut très meurtrière, en 1774 [...] L'inoculation est inconnue ici, il ne serait pas facile même de triompher du préjugé sur cet article. Il n'y a qu'une loi générale soutenue par des forces majeures, et étayée d'un nombre d'exemples frappants qui pût faire changer d'idée au peuple là-dessus.* » Curieusement, l'auteur ne mentionne pas l'épidémie de 1785 bien qu'elle ait laissé dans les archives des traces que nous venons d'évoquer, ainsi que dans les registres d'état-civil. Dans le registre de la paroisse de Nolay (à laquelle était rattachée Change), si l'année 1775 fait bien apparaître une pointe de mortalité (320 décès pour 290 naissances), l'année 1785 semble plus meurtrière encore (402 décès pour 306 naissances). À Nolay même, on relève 181 décès pour 118 naissances, le solde naturel s'effondre à -25,14 ‰. Ces 181 décès ne comprennent pas les 16 « enfants naturels » décédés à Nolay, mais originaires de Chalon-sur-Saône le plus souvent, enfants abandonnés qui étaient convoyés vers Paris, dans des conditions inhumaines même aux yeux des contemporains, et mouraient généralement au cours de leur transfert. Les enfants de moins de 5 ans originaires de Nolay et morts cette année-là, sont au nombre de 102 et représentent un taux de mortalité infanto-juvénile de 927 ‰ !. 42 enfants de moins d'un an sont morts, soit un bon tiers des naissances, mais ce sont les enfants de 1 à 5 ans qui ont payé le plus lourd tribut à l'épidémie (60 décès). On retrouve un bilan encore plus dramatique à Santenay (51 décès d'enfants de moins de 5 ans, soit un taux de 1214 ‰), par contre les autres communes de la région ne sont pas touchées, même pas Chassagne ou La Rochepot pourtant contiguës. Les épidémies de variole semblent étroitement localisées. Ce sont cependant les deux paroisses les plus peuplées qui sont touchées, soit 47 % de la population régionale, et cela suffit à marquer la courbe ci-dessus. Il y a enfin une pointe de mortalité plus tardive, en 1787, qui a affecté plutôt d'autres paroisses : Corcelles-les-Arts et surtout Ébaty (déficit naturel de 28 %) dans la plaine viticole, à Puligny (20 %), ainsi que , modérément, dans l'ensemble de l'Arrière-côte.

Avec deux pointes de mortalité pendant les cinq années sur lesquelles ont été construits nos indicateurs, il est logique que ceux-ci peinent à dégager des tendances conformes à ce qu'on attend d'une population entamant sa transition démographique : une structure par âge jeune et féconde, une croissance démographique soutenue par la chute de la mortalité. Par contre la faiblesse de la tranche des moins de 15 ans, comparativement à la moyenne bourguignonne, y trouve son explication. D'autres particularités cependant restent à expliquer : par exemple l'importance de la

tranche de population la plus âgée (le double de la moyenne bourguignonne) s'explique-t-elle uniquement par la surmortalité infantile ?

Nous avons déjà pointé en passant une autre anomalie qu'il est impératif d'éclairer : le taux de masculinité, qui tourne approximativement autour de 99 en France comme en Bourgogne et dans le bailliage de Beaune¹⁵, atteint 106,4 dans la région de Nolay. Comment expliquer cet écart ? On peut logiquement imaginer deux facteurs éventuellement cumulables.

La sous-population féminine pourrait s'expliquer par une surmortalité (décès de femmes en couches ?), mais nous n'en avons pas trouvé trace dans les registres. Elle pourrait également s'expliquer par une émigration hors de la région (départ de domestiques vers les grandes villes : Autun, Chalon, Beaune ou Dijon). Le fait est que le taux de masculinité tombe à 87,1 pour la ville de Beaune, tandis qu'il monte à 102,3 pour le bailliage si on en soustrait cette ville. On voit également que cette surreprésentation féminine dans la ville concerne non seulement les jeunes femmes (taux de 79,7 pour les 15-30 ans), mais aussi les plus âgées (taux de 65,5 pour les plus de 60 ans¹⁶).

Nous pouvons également penser à une surreprésentation masculine par immigration d'hommes attirés par les besoins de main-d'œuvre liés à la viticulture. Dans ce dernier cas cette surreprésentation masculine doit se retrouver dans les autres régions viticoles du bailliage, entraînant un déficit masculin dans les paroisses non viticoles.

Les taux de masculinité sont respectivement de 97,4 pour la plaine viticole, de 109 pour la Côte, et de 105,5 pour l'Arrière-côte. Pour la paroisse de Nolay, où les hommes sont surreprésentés avec un taux de 107,1, nous voyons que le facteur urbain ne joue pas, mais nous savons que les données englobent les paroisses rurales de la périphérie. D'autre part ces taux recouvrent de fortes différences selon les lieux: ainsi celui-ci varie de 91,8 (Corcelles-les-Arts) à 104 (Corpeau) pour le Pays-bas, de 92,3 (Puligny) à 127,4 (Chassagne) pour la Côte, de 91,9 (Baubigny) à 112,2 (Saint-Romain)... Il est difficile dans ce contexte de discerner l'influence de mouvements migratoires masculins. Tout au plus le taux très élevé à Chassagne doit nous mettre en alerte car Chassagne, nous le verrons, est dominée par la grande propriété viticole, demandeuse de main-d'œuvre gagée¹⁷.

15 Christine LAMARRE, op. cit., p. 87. L'auteur rappelle les caractéristiques du taux de masculinité sous l'Ancien Régime : « un rapport élevé dans les premières années traduisant des naissances plus nombreuses de garçons, une élévation du rapport parmi les trente à cinquante ans liée à la surmortalité des femmes en couches ».

16 On peut imaginer qu'il s'agit ici de veuves qui se sont retirées à la ville.

17 Les rôles de taille des paroisses de la Côte ne mentionnent pas, sauf exception, de journaliers, mais des « manœuvres » ou « manouvriers ». Ils représentent 9 % des taillables à Puligny, 15 % à Chassagne, mais 21 % à

Enfin, invoquer une immigration de main-d'œuvre masculine dans l'Arrière-côte serait aventureux...

Il nous a semblé utile, pour vérifier la pertinence de nos conjectures, d'élargir ponctuellement l'étude à la totalité du bailliage de Beaune, ce qui permet d'éliminer les aléas statistiques sur un échantillon restreint. Laissant de côté la ville de Beaune, nous avons réparti les 71 paroisses du bailliage en trois catégories selon leur distribution géographique : Plaine, Côte et Arrière-côte, Montagne. La dernière catégorie, qui englobe les villages de la Montagne mais aussi les villages de la vallée de l'Ouche, constitue, à la périphérie Ouest, la partie du bailliage la plus éloignée à la fois de la ville de Beaune et de la côte viticole ; sans surprise populations masculine et féminine y sont dans un rapport parfaitement équilibré de 100,02 (à rapprocher du taux de 99,3 pour la France entière), signe qu'aucun mouvement migratoire n'était susceptible de l'altérer. Par contre les villages de la plaine avec un taux de 96,12, et les villages viticoles avec un taux de 105,34, corroborent les résultats obtenus avec notre échantillon plus réduit pour la région de Nolay. Ce sont bien des migrations économiques, de travail, qui expliquent ces déséquilibres. Pour la plaine, l'exode masculin ne peut s'expliquer que par l'appel de main-d'œuvre de la zone viticole ; il est probablement encore plus important que ne le montre le taux de 96,12, car il existait certainement dans ces villages, qui avaient un accès facile à Beaune ou Chalon, une émigration féminine qui aggravait ce taux à la hausse. Pour ce qui est des villages viticoles, on ne peut départager clairement ce qui revient à l'immigration masculine et ce qui revient à l'émigration féminine vers les villes proches.

Taux de masculinité dans les différentes catégories d'âge selon les régions dans le bailliage de Beaune					
Région	0 – 15 ans	15 – 30 ans	30 – 50 ans	50 – 60 ans	Plus de 60 ans
Plaine	100,2	86,2	106,0	87,7	94,4
Zone viticole	103,9	108,4	106,3	99,3	106,0
Montagne	105,5	101,1	98,2	94,0	85,7
Bailliage	104,4	96,7	99,6	94,1	90,8

La prise en compte des taux de masculinité selon le groupe d'âge vient renforcer et préciser nos observations. Dans la plaine, le déficit d'hommes est particulièrement fort dans la tranche des 15 à 30 ans, ce que l'on pourrait expliquer par le placement des jeunes comme domestiques de culture dans la côte, tandis la situation s'inverse pour la tranche des 30 – 50 ans : installation des paysans

Santenay et jusqu'à 59 % à Saint-Aubin. Ceci dit, les domestiques agricoles étaient compris dans le « feu » de leur employeur, ils n'apparaissent donc pas dans les rôles de taille.

sur les terres héritées de leurs pères décédés, exode de femmes adultes dans les villes comme nourrices ou domestiques ? La zone viticole présente une surreprésentation masculine entre 0 et 50 ans qui disparaît vers l'âge mûr (50 ans) avant de se gonfler à nouveau après 60 ans. Les registres de taille montrent enfin un phénomène fréquent, le départ pour la ville (Beaune en l'occurrence) des veuves¹⁸. La montagne présente, elle, un profil régulier, où ne joue que la surmortalité masculine aux âges avancés (de 105,5 avant 15 ans à 85,7 après 60 ans).

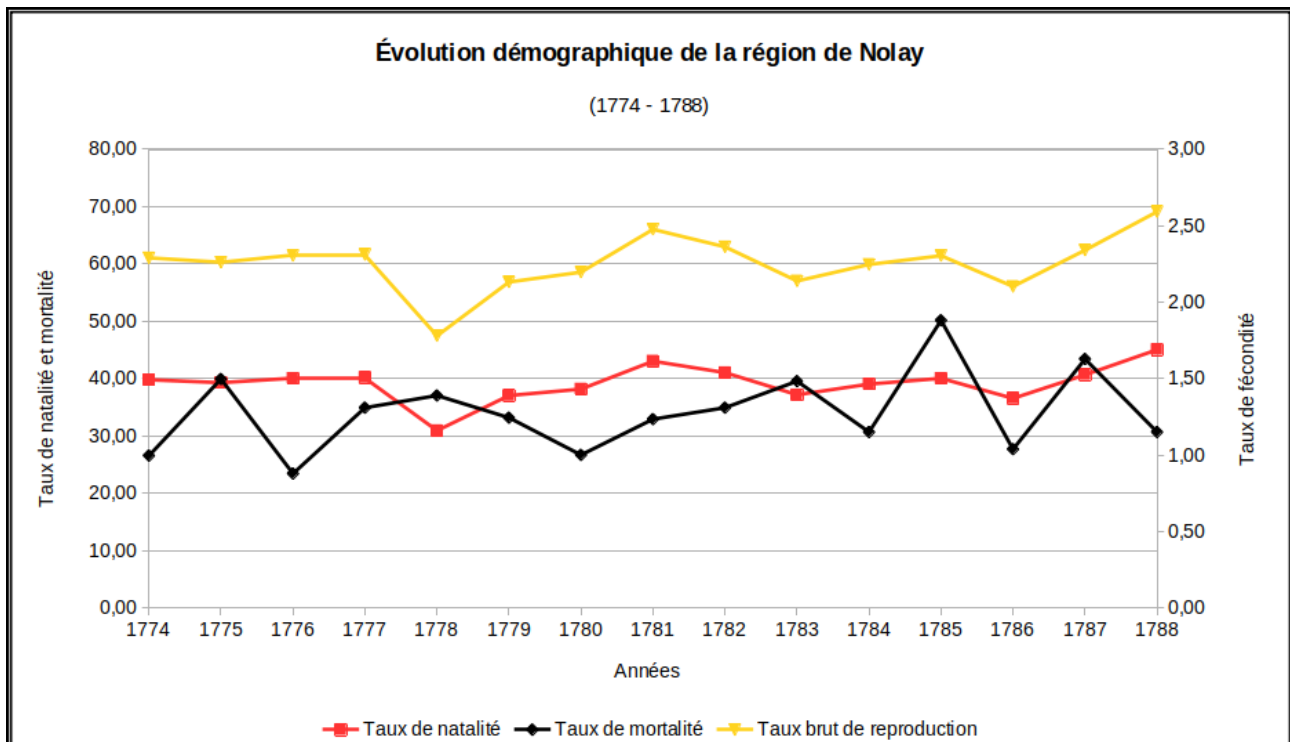
Retenons pour l'instant que l'expansion viticole dans notre région au XVIIIème siècle ne fut pas sans déterminer des mouvements de population favorisant les hautes densités relevées plus haut.

C – Vers la transition démographique ?

Pour construire le graphique ci-dessous, nous avons calculé l'indice de fécondité annuel de la population en croisant les données de natalité relevés par les curés des paroisses et le chiffre de la population féminine âgée de 15 à 50 ans relevé dans la statistique d'Amyot. De même, pour calculer les taux de natalité et de mortalité, nous nous sommes fondés sur le chiffre de la population donné par le même auteur. Malgré un léger biais, dû au fait que ces taux ne prennent pas en compte d'éventuelles variations de population et de structure par âge, ces indicateurs paraissent suffisamment robustes pour dégager des observations fiables.

Une constatation s'impose au premier abord, celle d'une grande stabilité des comportements démographiques. Le graphique de la page suivante illustre cette permanence par delà les accidents conjoncturels que nous avons déjà mis en évidence (les pointes de mortalité de 1775, 1778, 1785, et 1787 liées à des épidémies de variole). On ne voit pas ici l'amorce d'une transition démographique.

18 Par exemple à Puligny : le rôle de taille de 1789 mentionne que « *La dame Boucherous veuve Drapier a fait renonciation à l'incolat et a dit transférer sa demeure à Beaune* ». ADCO – C 6611



Des différences sous-régionales ?

La comparaison entre la région de Nolay et l'ensemble de la Bourgogne nous avait amené aux conclusions suivantes : des taux de fécondité, de natalité et de mortalité supérieurs, de même que la mortalité infanto-juvénile, mais à l'inverse un taux de nuptialité inférieur et une structure par âge nettement plus vieille, avec une part double des plus de 60 ans. Le tableau ci-dessous nous permet de mesurer d'éventuelles différences entre les sous-régions de notre zone d'étude¹⁹.

Principaux indicateurs démographiques à la veille de la Révolution (moyenne 1783 – 1787)				
Indicateur	Pays-bas	Côte	Nolay	Arrière-Côte (sans Nolay)
Population en 1786	689	3118	2506	1698
Densité de population en 1786 (h./km ²)	56,1	92,8	68,3	38,6
Tx moyen annuel de nuptialité (‰)	9,9	8,4	7,4	7,3
Tx moyen annuel de fécondité (‰)	130,9	162,4	170,9	157,6
Tx moyen annuel de natalité (‰)	36,3	38,2	47,3	35,9
Tx moyen annuel de mortalité (‰)	34,0	38,2	48,8	31,8
Tx moyen annuel de mortalité infantile (‰)	336,2	307,6	310,8	350,8
Tx moyen annuel de mortalité infanto-juvénile (‰)	525,9	549,6	540,5	567,2
Tx moyen annuel de solde naturel (‰)	0,23	-0,06	-1,40	0,81
Part des 0-15 ans (%)	30,0	30,5	21,8	27,3
Part des 15-60 ans (%)	64,0	61,8	64,7	57,5
Part des plus de 60 ans (%)	6,0	7,8	13,6	15,3
Taux de masculinité (%)	97,4	109,0	107,1	103,7

¹⁹ Voir également à l'annexe III page 721.

L'examen des données ci-dessus amène une première constatation : l'Arrière-côte tend à accentuer ces caractéristiques, tandis que la Côte présente des caractéristiques plus proches de la moyenne provinciale. Quant à la plaine, elle affiche des caractéristiques surprenantes : le taux de nuptialité y est conforme au taux bourguignon, mais natalité et mortalité y sont plus faibles qu'ailleurs, de même que le taux de fécondité. Enfin la structure par âge y apparaît nettement plus jeune.

Ces caractéristiques paraissent en cohérence avec ce que nous avons vu précédemment à propos du taux de masculinité : le déficit des femmes adultes (à une époque où l'âge au mariage est particulièrement élevé, autour de 28 ans pour les femmes), la faiblesse de la fécondité et de la natalité. Pour les autres sous-régions, l'impact des épidémies²⁰ est manifeste sur le solde naturel, la structure par âges. Mais on peut se demander si le vieillissement de la population de l'Arrière-côte n'est pas lié aussi à l'exode de jeunes adultes. Sous l'Empire, le maire de Nolay, Jean François Reine Carnot, notaire à Nolay et par ailleurs frère de Lazarre Carnot, dans un rapport sur la situation agricole du canton, écrivait : « [...] *L'agriculture est la même que celle pratiquée de temps immémorial, sinon pour la culture de la vigne qui s'améliore tous les jours dans les vins fins, et qui perd beaucoup dans les vins communs ; ce qui provient des levées fréquentes, et de ce que le vigneron quitte les vignes en vin commun, pour travailler en qualité de salarié dans les vignes produisant des vins fins, où les gages sont très chers [...] ²¹*».

Des études plus approfondies, à l'échelle locale, recourant à des sources qui nous sont inaccessibles dans le cadre de ce travail, pourraient nous permettre d'avancer sur la question de la transition démographique. Nous avons pu par exemple disposer, pour Chassagne, des informations d'un mémoire de maîtrise²² qui nous ont permis de replacer les informations dans le contexte du XVIIIème siècle dans son ensemble.

D'après nos calculs, les taux de natalité et de mortalité pour Chassagne (32,98 ‰ et 28,70 ‰) révèlent, comparés aux taux moyens bourguignons (38,8 ‰ et 37,4 ‰), que la paroisse de Chassagne était déjà engagée à cette époque dans un début de transition démographique : la baisse de la mortalité y était plus prononcée que la baisse de la natalité, le taux d'accroissement naturel se trouvait donc supérieur à la moyenne bourguignonne (4,27 ‰ contre 1,4 ‰).

La structure par âges confirme les observations précédentes, avec une population un peu plus âgée que la moyenne, une part des jeunes plus faible de 7 points.

20 Nous avons vu que la variole avait touché particulièrement la région de Nolay en 1785.

21 ADCO M 12 II a/6 : Lettre au sous-préfet de Beaune, le 25 février 1809.

22 Meuret STÉPHANE : *Étude démographique de la paroisse de Chassagne au XVIII^e siècle*, Dijon, 1994 (Mémoire de maîtrise).

Selon l'auteur, la situation démographique à la fin du XVIIIème siècle est l'aboutissement d'une évolution de longue durée : baisse lente et régulière de la natalité depuis le milieu de siècle, favorisée par des comportements malthusiens. Ainsi l'allongement de l'âge au mariage (supérieur à 28 ans pour les femmes, 30 ans pour les hommes à la fin du siècle). D'autre part divers indices laissent supposer un recours à la contraception : l'âge à la dernière conception s'abaisse de cinq années (de 45,5 ans à 41,1 ans), une nette baisse de la fécondité après 35 ans est observée. Au final, on passe de 7 à 5 enfants par famille au cours du siècle.

La mortalité, par contre, reste assez élevée jusqu'aux années 1780, mais les crises de mortalité cessent après 1750, bien qu'on puisse constater les effets de maladies endémiques tard dans le siècle (ainsi de l'épidémie de variole qui sévit dans la région en 1785). De même on n'observe pas de baisse significative de la mortalité infantile. Selon l'auteur, c'est seulement dans les années 1787-1792, à la fin de la période, que le taux de mortalité entame une baisse significative. Remarquons cependant que le différentiel avec la moyenne provinciale est important (28,9 ‰ contre 37,4 ‰) ; en l'absence de progrès médicaux notables, peut-être doit-on l'imputer simplement à la relative prospérité de la côte viticole en comparaison des autres régions naturelles de la province.

Il faudrait d'autres travaux de ce type pour vérifier cette hypothèse d'une amorce de transition démographique à la veille de la Révolution. Pour autant, malgré leurs limites, les données démographiques, croisées avec d'autres sources, particulièrement fiscales, devraient nous permettre, à travers l'étude de la population active, de mesurer la place du monde viticole dans la société de ce temps.

D – La population active

Pour mesurer le poids de l'activité viticole dans l'activité économique d'ensemble des communes étudiées nous avons choisi d'étudier les rôles de taille²³ (de 1789) qui indiquent de manière exhaustive les statuts sociaux et professions des taillables.

Part des différentes catégories socio-professionnelles dans l'ensemble des feux					
	Bourgeois	Artisans & commerçants	Paysans	Vignerons	Manouvriers & Journaliers
Corcelles-les-Arts	3,1 %	3,1 %	89,2 %	72,3 %	9,2 %
Ebaty		5,1 %	94,9 %	71,8 %	2,6 %
Corpeau		8,2 %	91,8 %	77,6 %	8,2 %
Puligny	9,3 %	20,5 %	70,2 %	60,2 %	9,9 %
Chassagne	0,8 %	15,7 %	83,5 %	70,1 %	11,8 %
Santenay	4,5 %	17,7 %	77,3 %	56,4 %	20,0 %
Saint-Aubin	1,9 %	9,3 %	88,8 %	29,0 %	57,9 %
La Rochepot	4,3 %	10,8 %	84,9 %	11,8 %	60,2 %
Nolay	20,8 %	51,0 %	23,6 %	17,3 %	5,6 %
Cirey-les-Nolay		1,5 %	97,1 %	95,6 %	
Cormot		5,8 %	94,2 %	85,5 %	8,7 %
Vauchignon			97,6 %	65,9 %	14,6 %
Baubigny	5,4 %	7,6 %	67,4 %	35,9 %	29,3 %
Saint-Romain	1,4 %	9,0 %	74,3 %	50,7 %	20,1 %
Pays bas	1,3 %	5,2 %	91,5 %	73,9 %	7,2 %
Côte	4,6 %	16,6 %	78,7 %	55,4 %	22,3 %
Arrière-côte	2,2 %	6,9 %	82,6 %	52,9 %	24,5 %
Nolay	20,8 %	51,0 %	23,6 %	17,3 %	5,6 %
Région de Nolay	7,4 %	20,7 %	68,1 %	47,3 %	17,6 %

Pour aboutir à la typologie ci-dessus il nous a fallu opérer quelques regroupements, en deux temps, comme le montre le tableau ci-dessous. Par exemple la catégorie des paysans englobe laboureurs, vigneron, manouvriers et journaliers.

23 Les ADCO conservent dans la série C la collection complète des rôles fiscaux de la fin du XVIIIème siècle (rôles de Taille, de Capitation et des Vingtièmes). Corcelles-les-Arts et Masse (C 6559 et C 6545), Ébaty (6569), Corpeau (C 6563), Puligny (C 6611), Chassagne (C 6546), Santenay (C 6623), Saint-Aubin (C 6616), La Rochepot (C 6579), Nolay (C 6603), Cirey (C 6555), Cormot (C 6561), Vauchignon (C 6603), Baubigny (C 6535), Saint-Romain (C 6618).

NB : Le rôle de taille est commun aux communautés d'Ebaty et Mimande (aujourd'hui en Saône-et-Loire). Elles sont en 1789 à peu près de même importance et partagent le même type d'activité agricole.

Bourgeois	Bourgeois Officier et professions libérales Enseignant Négociant Marchand Fermier
Artisans et commerçants	
Paysans	Vigneron Laboureur Manouvrier Journalier
Laboureurs	Laboureur-proprétaire Laboureur d'autrui
Vignerons	Vigneron-proprétaire Vigneron payant rente Vigneron-métayer Vigneron d'autrui

Certains biais s'introduisent dans nos calculs : par exemple quelques communautés (Baubigny, Saint-Romain, Nolay) mentionnent la catégorie des « veuves », alors qu'ailleurs elles sont intégrées à la catégorie correspondant au statut de leur défunt mari, ce qui tend à amoindrir la part des paysans (67,4 % à Baubigny, 74,3 % à Saint-Romain).

Quoiqu'il en soit, le tableau confirme largement le poids écrasant de l'activité agricole à cette époque. Même un bourg comme Nolay compte presque un quart de sa « population active » dans le secteur agricole, à 75 % des vignerons.

L'autre fait important est la part occupée par ceux-ci. Mis à part Nolay cette part est majoritaire dans toutes les communautés à l'exception de La Rochepot (11,8%). Comme nous l'attendions, c'est particulièrement le cas de la Côte, mais pas de manière outrageante (55,4 % contre 52,9 % dans l'Arrière-côte²⁴) si l'on considère que la plaine viticole (le « Pays bas ») présente un taux de 75 %... Ce fait s'explique si on considère le pourcentage représenté par la catégorie des manouvriers (que nous avons fusionnée avec celles des journaliers), très peu représentés dans la plaine viticole. Il est difficile pour l'instant d'expliquer ce paradoxe alors que la superficie plantée

²⁴ 61 % pour les seules communautés de Puligny, Chassagne, Santenay. Saint-Aubin semble présenter une structure intermédiaire entre Côte et Arrière-côte.

en vigne est, selon Vaillant en l'an IX, dans un rapport de 6 à 1²⁵. Concluons provisoirement que de nombreux manouvriers et journaliers, dans la Côte, travaillent dans les vignes, alors que nombre de « vigneron pour autrui » dans la plaine viticole s'emploient également à la journée dans les grosses exploitations agricoles²⁶.

Une dernière différence oppose la Côte aux deux autres régions : la place occupée par l'artisanat et le commerce, relativement importante, alors que le caractère purement agricole des villages de l'Arrière-côte et de la plaine est davantage affirmé. Les gros villages de la Côte présentent une population active plus diversifiée alors que dans l'Arrière-côte le bourg de Nolay joue un rôle déterminant, les petits villages situés à sa périphérie étant plutôt des annexes agricoles.

Cette rapide analyse nous a permis de mettre en évidence la place occupée par la vigne dans un espace et une société où l'agriculture occupait une place écrasante . Le fait que la grande majorité des actifs se consacrait à la viticulture signifie également qu'on se plaçait déjà au-delà d'une agriculture de simple auto-subsistance, dans une société dont la vie dépendait des échanges avec l'extérieur. L'espace étudié apparaît structuré autour de deux pôles principaux : l'Arrière-côte est polarisée par le bourg de Nolay, au centre d'une périphérie purement agricole, tandis que les villages de la Côte présentent une population active plus diversifiée, sont proches d'un autre bourg de taille plus ou moins comparable à Nolay, Chagny, pas très éloignés et facilement reliés à des villes relativement importantes, Beaune et Chalon-sur-Saône. Les villages du Pays bas semblent dans une situation comparable aux villages de la périphérie nolaytoise, c'est à dire une situation de dépendance à l'égard d'un centre extérieur : sont ils dans l'orbite des villes moyennes proches, ou de simples annexes des villages de la Côte ?

Un point commun à tous les composants de cet espace : le rôle économique fondamental joué par la vigne, dont il nous faut maintenant mesurer l'implantation géographique et l'extension à la veille de la Révolution.

25 266,29 hectares dans la plaine viticole contre 1578,71 hectares dans la Côte.

26 D'après le plan-terrier de 1780, la superficie en vignes à Ebaty est à plus de 70 % entre les mains de privilégiés ou de bourgeois. Seules deux exploitations paysannes atteignaient l'auto-suffisance.

Chapitre II : Vigne et viticulture en 1789

Avant d'aborder toute question relative aux dimensions économiques ou sociales du monde viticole de l'époque, il convient de nous poser au préalable une question simple mais non triviale : quelle part de l'espace régional était occupé par la vigne, et quelle a été son évolution au cours du siècle ? Si la question est simple, la réponse est loin de l'être pour cet âge pré-statistique.

A – La vigne et son emprise spatiale à la fin de l'Ancien Régime

Pour la période pré-révolutionnaire, aucune statistique d'ensemble relative à la superficie du vignoble en Côte-d'Or n'est disponible, comme l'avouait le sous-préfet de Beaune lors de l'enquête de 1829²⁷. Force nous est donc de traquer les informations partielles disponibles dans des sources variées et disparates. Cependant, les événements révolutionnaires ont créé, à partir de 1789, les conditions nécessaires (nationalisation des biens de l'Église, mise en place d'un nouveau régime fiscal) pour nous éclairer davantage.

I – Quels supports cartographiques ?

Comme nous allons le voir ci-dessous, le XVIII^e siècle a vu la naissance, particulièrement en France, des premières cartes fondées sur des démarches scientifiques sérieuses, grâce aux progrès de la géométrie et la mise au point d'outils de mesure de précision.

27 ADCO M 13 IX a/1 – Voir aussi Robert LAURENT, op. cit., Tome II p.12.

1) La carte de Cassini

La création de la carte dite « de Cassini » a été la première tentative pour cartographier le territoire d'un vaste État en se fondant sur des méthodes réellement scientifiques (triangulation, recours à un système géodésique...). Cette vaste entreprise, menée sur une cinquantaine d'années dans des conditions parfois difficiles, avait pour but une représentation aussi exacte que possible, non seulement du relief ou des cours d'eau, mais aussi des activités humaines (villes et villages, routes et canaux, activités agricoles et industrielles, couverture forestière).

La feuille d'Autun a été réalisée assez tôt, en 1759²⁸. L'échelle de la carte (1/86400) impose une généralisation excessive pour notre propos et, malheureusement, les minutes au 1/40000 n'ont pas été conservées par l'IGN²⁹. Comme le montre l'extrait ci-dessous, la couverture de vigne est déjà notable sur la Côte, certains crus (« clos des Morachets », « clos des Chavalliers », « Morjot ») étant même individualisés à Puligny et Chassagne. Dans l'arrière-côte on ne trouve de vignes que dans deux des futures communes (Baubigny et ses hameaux d'Evelle et Orche, Saint-Romain) ; aucune mention de vigne dans la région de Nolay (sauf dans les futures communes de Change et Dezize, en Saône-et-Loire) ni à Cirey, Cormot ou Vauchignon. Il en est de même de la plaine viticole, sauf peut-être à proximité de Puligny et Chassagne.

Pour les besoins de l'extrait cartographique ci-après, nous avons procédé à la vectorisation de la couverture viticole à partir de la carte géoréférencée dans le S.I.G. La superficie totale du vignoble représenté dans la zone étudiée est de 1022,80 ha, ce qui est probablement nettement inférieur à la réalité au milieu du XVIII^e siècle.

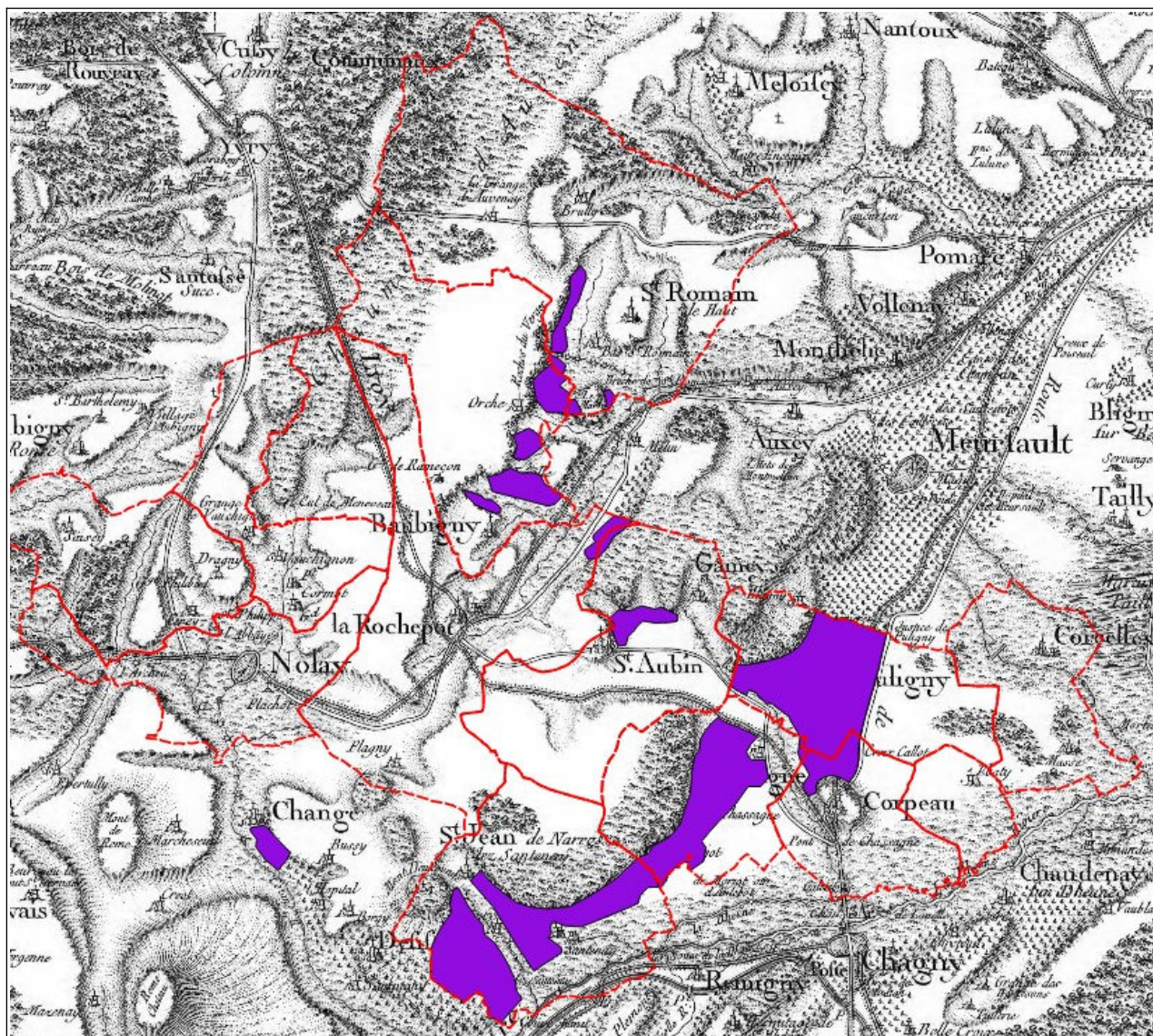
Dans sa thèse, Rolande Gadille a pointé les lacunes de la carte de Cassini³⁰. Elle rappelle que les enquêtes du XVIII^e siècle insistaient au contraire sur le caractère de « pays de vignes » de certains villages du secteur Nolay - La Rochepot, comme Cirey et Cormot. De même une enquête de 1666 mentionne des vignobles « à gros fruits » (des vignes communes) dans la plaine alors qu'on n'en trouve, on l'a dit, aucune trace sur la carte.

28 Pour un extrait de la carte de Cassini, voir à l'annexe IV page 722.

29 Une étude de l'INRA de 2012, portant sur la vectorisation des forêts représentées sur la carte de Cassini, montre que les bois et forêts d'une taille inférieure à 5 hectares n'étaient généralement pas représentées. On peut imaginer qu'il en ait été de même pour la vigne.

30 Rolande GADILLE, op. cit., page 144.

Le vignoble dans la région de Nolay d'après la carte de Cassini (1759)

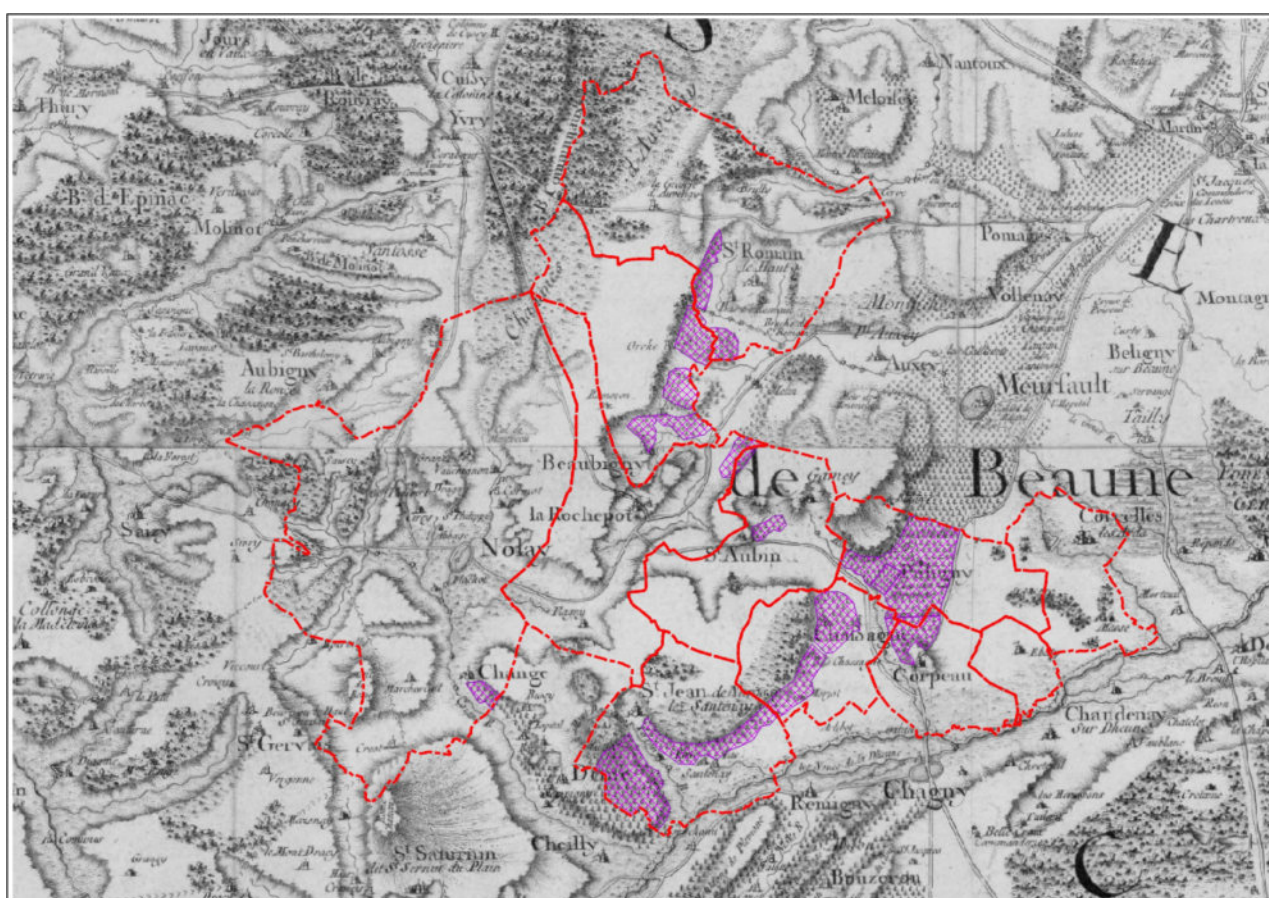


Superficie plantée en vigne en 1759 dans chacune des paroisses étudiées, d'après la carte de Cassini			
PAROISSE	SUPERFICIE (ha)	PAROISSE	SUPERFICIE (ha)
Corcelles-les-Arts	0	Saint-Aubin	36,33
Ébaty	0	La Rochepot	13,47
Corpeau	42,52	Nolay	22,09
Puligny	290,72	Baubigny	92,24
Chassagne	192,32	Saint-Romain	36,48
Santenay	296,62	<i>Total</i>	<i>1022,80</i>

2) La Carte de Seguin³¹

La « carte particulière du Duché de Bourgogne » a été réalisée en 1763 par « le Sieur Seguin », « par ordre de M.M. les élus généraux de la province, en conséquence du décret des Etats de 1751 » à partir des travaux cartographiques de Cassini. L'échelle de 10000 toises est la même que celle de Cassini et la couverture viticole pour notre région est d'une superficie globale équivalente (1022 ha environ) mais avec des différences entre communes que l'on s'explique mal.

Le vignoble dans la région de Nolay d'après la carte de Seguin (1763)



NB : En hachures, la couverture viticole

Comme nous pouvons le voir sur l'extrait ci-dessus, Corcelles-les-Arts et Ébaty apparaissent toujours démunies de vignes, tandis que le vignoble de Corpeau passe de 42,52 à 64,18 ha... Surtout, les vignobles de la Côte régressent de 816 ha à 689, tandis que l'Arrière-Côte progresse de 164 à 269 ha environ, bien que la vigne semble réduite à peu de choses dans le secteur

31 Visible sur le site Gallica à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b530532819>

Nolay-La Rochepot. L'accroissement serait donc du à l'essor de la viticulture dans la partie la plus périphérique de l'Arrière-Côte, Baubigny et dans une moindre mesure Saint-Romain. Les informations livrées par cette carte sont manifestement lacunaires, surtout si l'on prend en compte l'enquête de Bouchu au XVIIème siècle³².

Superficie plantée en vigne en 1763 dans chacune des paroisses étudiées, d'après Seguin			
PAROISSE	SUPERFICIE (ha)	PAROISSE	SUPERFICIE (ha)
Corcelles-les-Arts	0	Saint-Aubin	28,84
Ébaty	0	La Rochepot	24,19
Corpeau	64,18	Nolay	19,99
Puligny	273,41	Baubigny	153,85
Chassagne	143,41	Saint-Romain	71,29
Santenay	242,72	<i>Total</i>	<i>1022,19</i>

3) La carte d'Émiland Gauthey

Celle-ci a été dressée en 1782, sur ordre des États de Bourgogne, sous la direction de l'Ingénieur en chef Émiland Gauthey, à l'échelle de 8000 toises (environ 1/180000). Postérieure de vingt ans à la précédente, elle devrait nous permettre d'observer l'expansion viticole dans la période précédant la Révolution française.

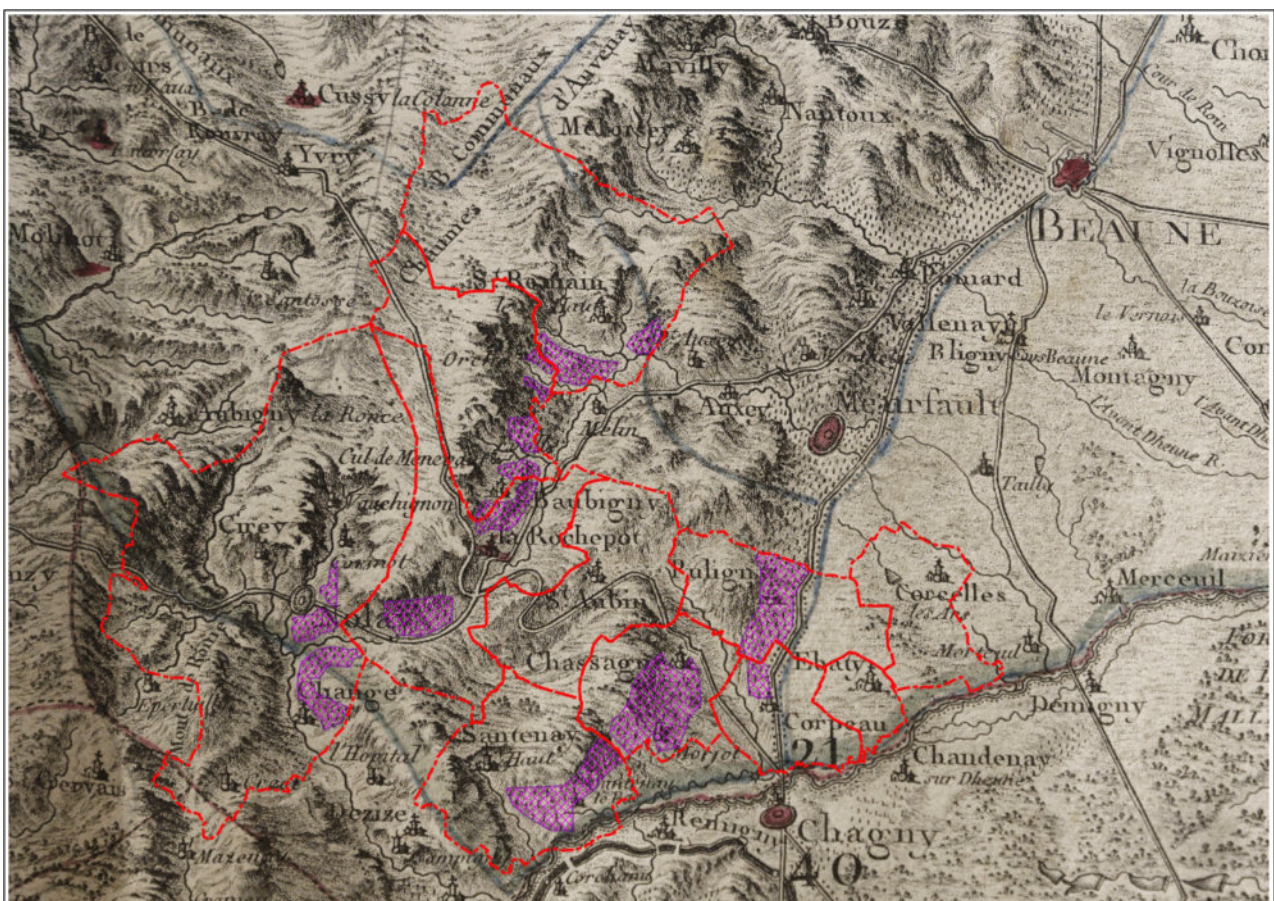
Superficie plantée en vigne en 1782 dans chacune des paroisses étudiées, d'après Gauthey			
PAROISSE	SUPERFICIE (ha)	PAROISSE	SUPERFICIE (ha)
Corcelles-les-Arts	0	Saint-Aubin	0
Ébaty	0	La Rochepot	137,25
Corpeau	27,71	Nolay	147,51
Puligny	156,04	Baubigny	87,03
Chassagne	222,30	Saint-Romain	95,36
Santenay	152,38	<i>Total</i>	<i>1025,58</i>

Or la représentation de la couverture viticole sur la carte de Gauthey correspond à une superficie d'environ 1025 ha, soit une quasi-stagnation par rapport à la carte de Cassini. Le vignoble du Pays-

³² Selon Rolande Gadille, l'intendant Bouchu, dans son enquête de 1666, parlait à propos de Cirey et Cormot de « pays de vin », et mentionnait déjà la culture de gamay dans le Pays-bas « pour le menu peuple ». Voir l'annexe V pages 723-728.

bas n'est toujours pas représenté, à l'exception de celui de Corpeau, avec 27 ha situés dans le prolongement de Puligny et Chassagne. On sait pourtant qu'à la même date le terrier d'Ébaty recensait 30,78 ha de vignes³³. Les vignobles de la Côte régressent encore, à 530,72 ha, tandis que ceux de l'Arrière-Côte font un bond à 467,15 ha. Plus aucun vignoble n'est figuré dans le périmètre de Saint-Aubin. Comme il occupait peu de place en 1759, on peut mettre ce fait sur le compte d'une généralisation excessive. Mais on ne peut expliquer l'absence de vigne dans la partie occidentale de Santenay (de même dans la paroisse voisine de Cheilly) alors que ces pentes apparaissent couvertes de vignes sur la carte de Cassini. On retrouve le même problème, dans une moindre mesure, pour Chassagne et Puligny.

Le vignoble dans la région de Nolay d'après la carte de d'Émiland Gauthey



En hachures, la couverture viticole

Comment expliquer ces évolutions qui semblent incohérentes ?

³³ Voir paragraphe suivant.

À dire vrai, l'observation attentive de la carte de Gauthey semble fournir une explication plausible. Les parties manquantes (par rapport à Cassini) correspondent à des zones de forte pente que l'auteur de la carte a voulu représenter par un jeu d'estompage qui nous prive probablement des informations relatives à la couverture végétale. Dans ce sens, la superficie totale calculée est largement inférieure à la réalité culturale de l'époque.

Au final, ces trois cartes ne nous offrent qu'une représentation très insuffisante de l'importance du vignoble dans la région dans la période précédant la Révolution. Force nous est de nous tourner vers d'autres sources pour compléter notre information.

II - Les archives d'origine seigneuriale ou fiscale

Les archives seigneuriales

Les informations ponctuelles que l'on peut glaner dans les archives seigneuriales ne sont pas toujours aisément utilisables. C'est le cas par exemple, dans les papiers de famille des Clermont-Montoison à Chassagne, des plans parcellaires que l'on peut trouver aux Archives départementales³⁴.

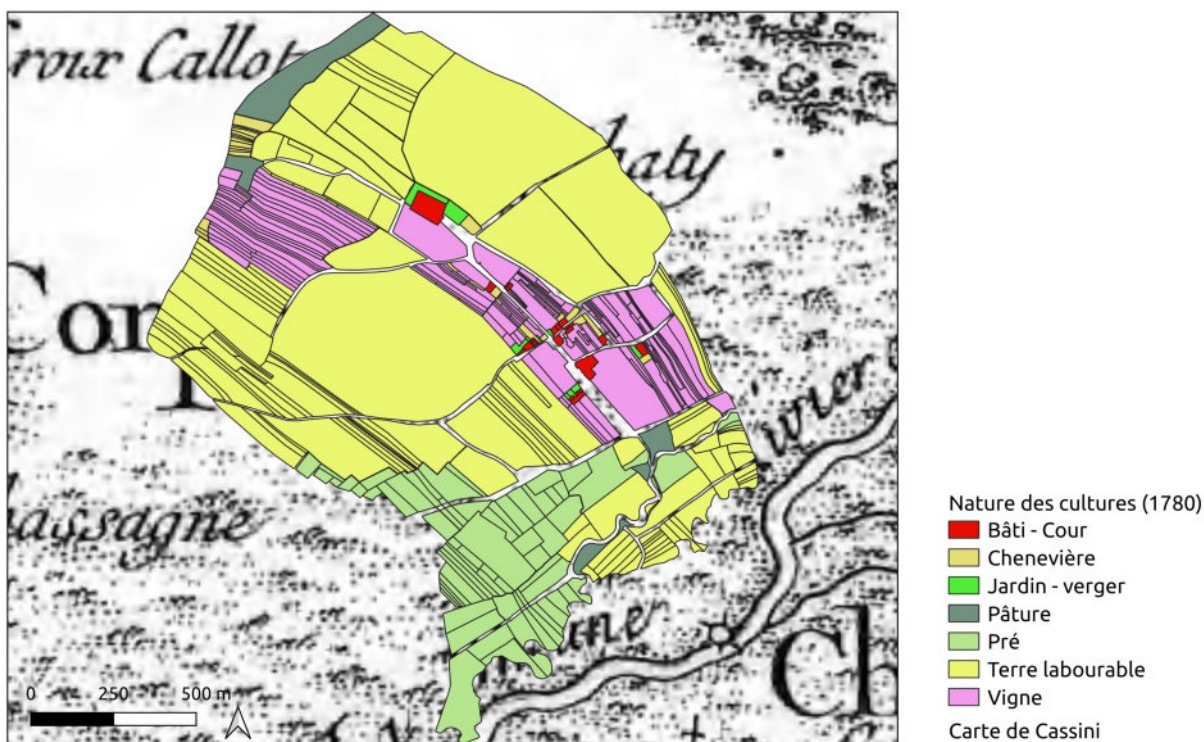
Il n'en va pas de même pour la petite commune d'Ebaty, dont le seigneur, Charles Perreney de Balleure, entreprend en 1780, après avoir hérité de son père Louis-Joseph, la rénovation des terriers de ses diverses possessions (dont la plus grosse partie est située à Taily, plus avant dans la plaine)³⁵. Il fait appel pour cela à un commissaire à terrier d'origine suisse domicilié à Beaune, Jean-Pierre Cousandier. Celui-ci s'engage, dans un délai de quatre années, à rédiger un nouveau manuel des cens dus par les habitants, procéder à un nouveau bornage des propriétés, et « [...] lever géométriquement le plan entier, général & complet de tout le finage dudit Ebaty, même les fonds qui pourroient se trouver censables envers ledit Seigneur ou lui appartenir en toute propriété dans les finages voisins, enfin de tous les fonds qui font partie de la terre d'Ebaty, & dont les revenus y sont annexés. [...] ».

34 ADCO E 458 : « Cahier contenant les plans et figures des héritages [...] », daté « de l'année 1664 et autres suivantes, véifiées en 1726. ». Ce sont en fait de simples schémas non géoréférencés, même pas à l'échelle.

35 ADCO E 1494-1506 : Titres féodaux. Voir également Christine Carron : « Une famille de parlementaires bourguignons au XVIIIe siècle : Les Perreney-Balleure » in *Annales de Bourgogne*, LIX, 1987, pages 132-139. « Messire Charles Perreney [...] jugeant à propos de faire renouveler son terrier dudit Ebaty, est convenu à cet effet des conditions suivantes avec le Sieur Jean-Pierre Cousandier, commissaire aux droits seigneuriaux de Saint-Aubin, comté de Neuchâtel en Suisse, demeurant actuellement à Beaune [...] ». La cote E 1502 correspond à l'atlas en 22 feuillets (grand in-folio) de la terre d'Ébaty réalisé par Cousandier.

Tous ces documents, confisqués suite à l'émigration en 1792 de Perreney de Balleure, nous ont permis de calculer avec précision la superficie plantée en vigne dans cette commune dont le territoire ne dépasse pas 212 ha (199 ha relevés sur le plan-terrier, les confins de la commune n'étant pas connus précisément à cette époque). Le résultat de nos calculs, 30,78 ha soit 15 % du finage, est à mettre en relation avec la statistique fournie par Vaillant³⁶ en l'an IX : 37,11 ha (voir ci-dessous) et celle mentionnée dans le cadastre « napoléonien » (dressé pour Ebaty en 1827) : 39,38 ha. On notera provisoirement que dès le début des années 1780 la superficie viticole est relativement importante, la croissance entre 1780/84 et 1827 n'est que de 28 %, acquise pour l'essentiel pendant la période révolutionnaire.

L'occupation du sol à Ébaty d'après le terrier de 1780



L'illustration ci-dessous a été construite à partir de la carte de Cassini numérisée par l'IGN, sur laquelle nous avons placé une couche vectorielle représentant les différentes natures de culture des parcelles du plan-terrier de 1780, lequel a été numérisé puis vectorisé par nos soins.

³⁶ Voir note 38 page 50.

On notera la disposition caractéristique des surfaces agricoles : les terres labourables occupent l'essentiel du finage, les prés sont relégués dans les zones les plus humides exposées aux crues de la Dheune, les vignes sont situées à proximité des maisons (en rouge), sur un bombement du relief favorisant l'exposition. Friches et broussailles (en vert foncé) sont localisées à la périphéries (mal délimitée) du village.

Les archives fiscales

La Bourgogne était pays de taille personnelle, aussi il n'existe nul compoix qui puisse nous apporter des informations sur les biens fonciers. De même les Vingtièmes, assis sur les revenus des propriétés immobilières déclarés par les assujettis, sont une source précieuse pour les provinces qui n'étaient pas des pays d'États. Ceux-ci ayant pu s'abonner (c'est le cas pour la Bourgogne dès 1757), nous ne disposons pas des informations foncières que Fabrice Boudjaaba, par exemple, a pu exploiter³⁷.

III - Les statistiques de Vaillant

Comme le rappelle Robert Laurent, seuls les chiffres tirés du « cadastre napoléonien » forment un socle incontestable. Or dans la région de Nolay la confection du cadastre a été relativement tardive, en 1839/1840. Cependant, une vaste enquête a été lancée à l'époque consulaire, par l'intermédiaire des préfets, pour constituer un corpus de statistiques départementales. En Côte-d'Or, elle a été l'œuvre de Vaillant, Secrétaire général de la préfecture. Restée manuscrite, en deux gros volumes, elle est conservée aux Archives départementales³⁸. Vaillant fournit, pour chaque commune, la superficie des terres labourables, prés, vignes et bois en l'an IX. D'après Robert Laurent, les données fournies par Vaillant semblent dignes de foi, les différences par rapport aux données cadastrales pouvant s'expliquer par l'évolution « naturelle » de l'agriculture en une trentaine d'années. Il relève cependant un écart un peu fort pour cinq communes de l'arrière-côte beaunoise (Baubigny, Cirey, Cormot, La Rochepot, Saint-Romain) qu'il explique par la date relativement plus tardive de la confection du cadastre dans le canton de Nolay.

37 Fabrice BOUDJAABA, *Des paysans attachés à la terre ? Familles, marchés et patrimoines dans la région de Vernon (1750-1830)*, Paris, PUPS 2008.

38 Hubert Michel François VAILLANT, *Statistique du département de la Côte-d'Or, an VIII-1807 et poursuivie jusqu'en 1820*, manuscrit - ADCO : 1 F 38.

Les statistiques fournies par Vaillant mettent en évidence la place importante occupée par la vigne dans l'espace régional (40 % de la superficie), mais néanmoins seconde, puisque les terres arables occupent la première place (44 %), à une époque pour laquelle nous connaissons le rôle des cultures céréalières. Néanmoins, le pourcentage important occupé par la vigne montre, déjà à l'œuvre, la spécialisation viticole. Cette spécialisation est surtout manifeste pour la Côte (les vignes y occupent 68 % de la superficie), alors que le vignoble occupe une place encore modeste dans la plaine (27%) comme dans l'Arrière-Côte (23%). Notons au passage que l'orientation herbagère de l'Arrière-Côte, qui sera plus manifeste au XIXème et au XXème, n'apparaît pas du tout dans les chiffres de Vaillant.

Répartition des terres par nature de culture selon Vaillant (1801)						
COMMUNE	TERRES ARABLES	PRES	VIGNES	BOIS	TOTAL	RAPPEL CADASTRE(*)
Corcelles-les-Arts	223,73	50,49	50,05	0,00	324,30	529,97
Ebaty	137,71	29,31	37,11	0,00	204,13	201,67
Corpeau	210,58	84,24	179,13	0,00	473,95	444,31
Puligny	50,80	26,87	436,74	99,65	614,06	690,11
Chassagne	84,76	8,15	427,51	105,10	625,52	631,07
Santenay	25,44	24,43	481,68	42,10	573,65	1006,93
Saint-Aubin	132,64	2,85	232,78	133,69	501,96	918,74
La Rochepot	268,20	37,60	17,08	43,00	365,88	1351,11
Nolay	190,65	56,93	256,20	36,48	540,26	681,04
Cirey	241,52	6,11	60,49	0,00	308,12	714,70
Cormot	84,76	5,71	24,37	0,00	114,84	575,43
Vauchignon	296,62	20,34	21,35	14,01	352,32	424,02
Baubigny	288,11	11,89	85,37	25,00	410,37	999,83
Belle-Roche ³⁹	528,39	48,18	236,18	121	933,75	1965,05
<i>Total</i>	<i>2763,94</i>	<i>413,10</i>	<i>2546,04</i>	<i>620,03</i>	<i>6343,11</i>	
Pays bas	572,05	164,04	266,29		1002,38	
Côte	293,64	62,30	1578,71	380,54	2315,19	
Arrière-côte	1898,25	186,76	701,04	239,49	3025,54	

(*) : superficie non bâtie

Il nous reste cependant à confronter ces statistiques, pour lesquelles l'auteur ne nous livre aucune explication quant à l'origine de ses sources, si possible, à d'autres données.

39 Nom de Saint-Romain à l'époque révolutionnaire

IV - La contribution foncière de 1791

Avant Vaillant, le premier recensement systématique des propriétés foncières a été entrepris lorsque la Constituante a voulu substituer aux impôts d'Ancien Régime (Taille, Capitation, Vingtièmes), unanimement critiqués pour leur approximation et leur injustice, un impôt plus juste, dont l'assiette repose sur les propriétés réelles : la contribution foncière et la contribution mobilière. Pour garantir l'égalité entre les contribuables, il était prévu que la contribution foncière serait assise sur le revenu net des parcelles, ce qui impliquait la constitution d'états de sections (chacun des territoires des communes devait être divisé en sections, pour chaque section on recenserait la taille des parcelles, la nature des cultures, le revenu net, le propriétaire avec ses nom, profession et domicile) et de matrices de rôles (pour chaque propriétaire étaient rappelés les différentes parcelles possédées et le revenu net global). Cette vaste opération fut confiée aux conseils généraux des communes, sous la supervision des directoires de district. L'assemblée constituante est partie du postulat que dans chaque commune plusieurs personnes (surtout des propriétaires) maîtriseraient les compétences indispensables (connaissance des fonds, maîtrise de l'écrit). Toutes ces opérations ont été réalisées dans le cours du premier semestre de 1792, à partir de modèles pré-imprimés.

Il n'était pas question pour Robert Laurent, qui travaillait à l'époque « pré-informatique » et sur l'ensemble de la côte viticole, d'entreprendre l'étude exhaustive de ces sources. Tout au plus a-t-il opéré quelques sondages sur les matrices de rôles⁴⁰. Pour nous qui travaillons à plus grande échelle, sur un territoire beaucoup plus restreint, l'opération était accessible au prix d'un long relevé des informations. Par chance, après un examen poussé des archives municipales⁴¹, nous nous sommes aperçu que de nombreuses matrices et même des états de section, malheureusement parfois endommagés et incomplets, étaient disponibles pour l'espace étudié.

Même si certains états de section ont été renouvelés ensuite (c'est le cas de Chassagne en 1801), matrices et états de section de 1791 ont été utilisés jusqu'à la confection du cadastre « napoléonien », au prix de multiples ratures, ajouts, qui n'en rendent pas la lecture aisée. Plus grave, ils ont été ensuite abandonnés sans souci particulier de conservation, ce qui explique qu'un nombre relativement restreint nous soient parvenus, souvent abîmés et incomplets. Nous en dressons la liste ci-dessous, en mentionnant les manques éventuels.

40 Robert LAURENT, op. cit., Tome I page 61 et suivantes. C'est ainsi qu'il signale l'importance de la petite propriété à Cormot.

41 Tout au moins les versements effectués par les communes dans les années soixante-dix, qui constituent la série E-Dépôt.

État de conservation des matrices et états de section de 1791		
COMMUNE	MATRICE FONCIÈRE	ÉTAT DE SECTIONS
Corcelles-les-Arts		
Ebaty	Plan-terrier de 1780	Plan-terrier de 1780
Corpeau		
Puligny	311 cotes : complète	2702 parcelles : 111 manquantes
Chassagne		Incomplet
Santenay	397 cotes : complète	Complet : la matrice intègre les parcelles et les natures de culture pour chaque propriétaire
Saint-Aubin		
La Rochepot	232 cotes : complète	2865 parcelles : complet
Nolay		
Cirey	255 cotes : 9 cotes manquantes	1936 parcelles : complet
Cormot	240 cotes : 3 cotes manquantes	
Vauchignon	171 cotes : complète	La matrice donne pour 161 cotes le détail des propriétés (contenance, nature des cultures, revenu)
Baubigny	231 cotes : 2 pages manquantes	Incomplet : 814,68 ha recensés (1025 en 1839)
Saint-Romain		

Un autre problème est posé par la date de confection des rôles : début 1792. A cette date la plupart des biens nationaux de 1ère origine (les fonds ecclésiastiques) ont déjà été vendus. Il faut donc les « reconstituer » à partir des procès-verbaux de vente aux enchères et des déclarations des municipalités sur les fonds ecclésiastiques existant en 1790⁴². Les biens non encore vendus sont réputés appartenir à « La Nation », mais leur origine est souvent mentionnée. Enfin les confiscations sur les biens des émigrés (biens nationaux de « 2ème origine ») ne sont pas encore d'actualité, même si des ajouts postérieurs mentionnent parfois en marge la « mise à la disposition de la Nation ».

Enfin une autre faiblesse vient de la connaissance imparfaite, par les auteurs, des limites géographiques de leurs communes. Les zones « frontières », lorsqu'elles sont constituées d'espaces peu exploités (« terres vaines », « broussailles », « bois-taillis », « paquiers » ou « pâtures »), ne

42 Ces déclarations nous sont parvenues pour un nombre significatif de communes (Corcelles-les-Arts, Puligny, Chassagne, Santenay, Saint-Aubin, Nolay et les communes limitrophes de La Rochepot, Cirey, Cormot et Vauchignon) – ADCO 1 Q 474. Il existe également un registre recensant l'ensemble des biens ecclésiastiques vendus dans le district de Beaune (1 Q 475-476).

sont pas toujours prises en compte. C'est ce qui explique que la superficie « cadastrée » en 1791 soit inférieure à la superficie mentionnée dans le cadastre de 1839. On peut conjecturer que les auteurs se sont plutôt concentrés sur les territoires « utiles » de leurs communes, laissant dans l'ombre une bonne partie des terres incultes, voire des bois (il s'agit en général de bois-taillis plutôt que de bois « à coupe réglée »).

Un dernier obstacle se dresse devant nous pour une exploitation correcte des données des états de section : celui de la bonne compréhension des unités de mesure employées. En 1791-1792 le système métrique n'est qu'à l'état de projet, et les unités utilisées sont le journal (pour les terres labourables), la soiture (pour les prés), l'ouvrée (pour les vignes), enfin l'arpent (pour les bois et parfois pour les « chaumes » et autres « terres incultes »). Si l'ouvrée ne pose aucun problème de compréhension (elle vaut toujours 428,4 m² et reste utilisée jusqu'à nos jours), ce qui garantit la précision des résultats obtenus pour la vigne, il n'en va pas de même pour les journaux, soitures, et surtout les arpents. On pourrait s'attendre à ce que, pour des documents officiels aussi importants, les mesures utilisées soient les mesures « royales » (par exemple « l'arpent d'ordonnance » qui vaut 5407 m²) ; c'était le cas dans la plaine viticole, la côte et une bonne partie de l'arrière-côte autour de Nolay.⁴³ Il n'en est pas de même dans l'arrière-côte plus périphérique, à La Rochepot ou Baubigny où plusieurs sources font mention du « petit journal » comme unité de mesure (en vigueur plutôt dans l'Auxois et le Pays d'Arnay). Dans ce cas le journal ne vaut plus 360 perches, soit 3427,2 m², mais 240, soit 2284,8 m² : l'écart est de pratiquement un tiers... Après bien des hésitations concernant l'arrière-côte, en nous appuyant sur les informations fournies par l'enquête de 1790 sur les fonds ecclésiastiques des communes (les formulaires demandaient quelles unités de mesure étaient utilisées dans la commune), nous avons conclu que les trois communes de La Rochepot, Baubigny et Saint-Romain relevaient du « petit journal ».

Au final ces documents permettent de faire une photographie précise de l'occupation du sol et de la structure des propriétés à la veille de la Révolution. Au surplus, le travail, opéré à très grande échelle (au niveau de la parcelle) permet de minimiser les erreurs (d'écriture ou de lecture...).

43 Dans ce cas le journal est le « grand journal » de 3427,2 m², soit 8 ouvrées. Il en va de même de la soiture. Pour l'arpent c'est moins net : il est question tantôt de « l'arpent royal », tantôt de « l'arpent coutumier » qui vaut tantôt 4270 m², tantôt 5142 m² (à Beaune)...

V - Entre les états de section et la « Statistique de Vaillant » : des différences significatives

COMMUNE	Superficie viticole d'après les états de section (1791) - hectares	Superficie viticole d'après Vaillant (1800) - hectares	Superficie retenue (1800) - hectares
Corcelles-les-Arts ⁴⁴	71,97	50,05	71,97
Ebaty (*)	30,78	37,11	37,11
Corpeau (**)	181,62	179,13	179,13
Puligny	415,00	436,74	436,74
Chassagne	331,68	427,51	427,51
Santenay	459,61	481,68	481,68
Saint-Aubin		232,78	232,78
La Rochepot	95,28	17,09	95,28
Nolay		256,2	256,20
Cirey	119,73	60,49	119,73
Cormot		24,37	24,37
Vauchignon	44,14	21,35	44,14
Baubigny	126,62	75,37	126,52
Saint-Romain		236,18	236,18
<i>Pays-Bas</i> ⁴⁵		266,29	288,21
<i>Côte</i>		1578,71	1578,71
<i>Arrière-Côte</i>		691,05	902,43
<i>Région de Nolay</i>		2536,05	2769,34

(*) : plan-terrier de 1780

(**) : état de sections de 1808

Le principal intérêt du dépouillement des états de sections, même incomplets, réside dans leur confrontation avec les évaluations, exhaustives elles, fournies par Vaillant en l'an IX. Neuf années séparant les données, on peut également imaginer pouvoir mesurer l'évolution de la superficie viticole au cours de l'épisode révolutionnaire, même si le caractère fragmentaire de nos sources nous amène à tempérer nos ambitions.

Globalement, si on s'en tient aux communes pour lesquelles nous disposons de données, on est frappé par l'opposition entre d'une part la Côte et la plaine viticole, pour lesquelles les données paraissent globalement cohérentes, et l'Arrière-côte où les évaluations fournies par Vaillant sont très

44 Nous reprenons ici les chiffres cités par Laurent Lévi-Strauss, *La vigne et la société à Corcelles-les-Arts*, Thèse de IIIe cycle, 1973. D'après les ADCO, L 1398/1, la superficie plantée en vigne était en 1795 de 210 journaux.

45 Voir ci-dessus pages 48-49.

inférieures aux résultats obtenus par le dépouillement des états de section. Ainsi, en ne retenant que les quatre communes de La Rochepot, Cirey, Vauchignon et Baubigny⁴⁶, la superficie plantée en vignes est de 385,67 ha d'après les états de section, alors que Vaillant indique seulement 174,30 ha. Avant de tenter une explication de cette discordance et d'en tirer les conclusions, il nous faut cependant apporter les précisions et nuances nécessaires pour mieux expliciter les résultats auxquels nous sommes parvenu.

1) Superficie des vignes dans la plaine viticole

Vaillant fournit une évaluation de 266,29 ha pour l'ensemble des trois communes du « Pays bas ». Nous ne disposons de l'état de sections ni pour Ébaty ni pour Corcelles-les-Arts, et, en ce qui concerne Corpeau, s'il est complet, il est manifestement postérieur de quinze à vingt ans⁴⁷. Mais pour Corcelles-les-Arts, nous disposons de données fournies par Laurent Lévi-Strauss, sensiblement supérieures à celles de Vaillant⁴⁸. Si nous nous reportons au plan-terrier d'Ébaty, nous pouvons noter que la superficie viticole était de 30,78 ha en 1780 et qu'elle était, dix ans plus tard, de 37,11 ha selon Vaillant, soit un accroissement de 20 % environ. L'évaluation de Vaillant pour Corpeau est de 179,13 ha alors que l'état de sections de 1808 mentionne une superficie totale de 181,62 ha, soit une augmentation de 1,4 % sur 9 ans. Peut-être les chiffres de Vaillant sont-ils un peu optimistes, néanmoins ils présentent une cohérence.

En conclusion, nous pouvons évaluer la superficie viticole pour nos trois communes du Pays-Bas à environ 288 ha vers 1800.

2) Superficie des vignes dans la Côte

Nous disposons des états de section des trois principales communes (Puligny, Chassagne et Santenay), ce qui nous donne une superficie totale de 1206,29 ha alors que pour les mêmes

46 Et encore... comme indiqué plus haut, l'état de sections de Baubigny nous est parvenu incomplet.

47 En nous fondant sur les mentions marginales de changement de propriété, nous avons constaté que les plus anciennes remontent à 1809 ; nous pouvons en conclure que la rédaction de l'exemplaire qui nous est parvenu remonte à 1808.

48 Voir note 44 page précédente. Le chiffre de 210 journaux, partagé en 70 journaux « de bonne qualité donnant 2 tonneaux par journal », 70 journaux de qualité moyenne « donnant 1 tonneau par journal », 70 journaux de mauvaise qualité « donnant ½ tonneau par journal », semble un peu trop rond pour être tout à fait exact... L'auteur ramène l'évaluation à 65 ha pour le village et son hameau Masse.

communes Vaillant fait état de 1343,93 ha, ce qui donnerait un accroissement de 11,5 %. À vrai dire ceci masque de nets écarts selon les communes.

À Puligny, l'état de sections est légèrement incomplet (2705 parcelles sont renseignées, 111 sont manquantes, soit un pourcentage de 4,11 %, réparties à peu près dans toutes les sections). Nous comptabilisons 370,67 ha de vignes et 30,91 ha de « toppes ». Sachant que ces toppes correspondent à des parcelles où la vigne a été arrachée avant replantation (souvent après avoir été semées passagèrement en sainfoin), comme c'était le cas plus fréquent du plant de Gamay, et en observant de nombreuses ratures sur les registres (qui montrent le passage d'une parcelle de l'état de toppe à celui de vigne ou inversement) nous estimons pouvoir confondre les deux catégories sans grand risque de distorsion. Cela nous donne une superficie de 401,57 ha. Si nous gonflons le chiffre de 4,11 % (pourcentage des parcelles pour lesquelles nous n'avons pas d'information) nous arrivons au total de 415 ha qui nous paraît être un résultat plausible. Si on valide l'estimation fournie par Vaillant, il y aurait eu croissance de 5 % de la superficie viticole entre 1791 et 1801.

Pour Chassagne, l'évaluation à laquelle nous arrivons est cette fois très inférieure à celle de Vaillant (d'un bon quart), que l'on ne peut mettre sur le compte d'une croissance « naturelle » du vignoble pendant les dix années séparant les deux évaluations. Nos sources, de simples récapitulations par section (et non un véritable état de sections énumérant les différentes parcelles), semblent peu sûres. Il est cependant à noter que l'état de sections de 1801 (établi dans les règles, c'est à dire énumérant les différentes parcelles), cependant très incomplet, nous donne une augmentation de la superficie viticole d'environ 5 % (calculée sur 8 sections), conformément à la valeur observée pour Puligny. L'évaluation de Vaillant, donnant Chassagne au même niveau que Puligny (pour une superficie de la commune très inférieure) nous semble cependant un peu forte⁴⁹.

Enfin, pour Santenay, nous ne disposons pas d'un état de sections « classique » mais d'une liste exhaustive des propriétaires, avec pour chacun d'eux les références de chaque parcelle possédée : superficie et nature de culture. Nous avons pu suppléer aux deux pages manquantes en recourant aux travaux préparatoires dont la trace écrite nous est également parvenue. Le résultat est de 459,61 ha en 1792 contre 481,68 ha selon Vaillant en l'an IX, soit une augmentation de 4,8 %, à rapprocher du cas de Puligny (ce qui est aussi le cas pour Chassagne si on se borne à comparer les deux éditions de l'état de sections).

49 Le fait que plusieurs « climats » soient communs aux deux communes de Chassagne et Puligny (Montrachet, Bâtard-Montrachet par exemple) pourrait l'expliquer. Nous avons constaté, dans les sources, que la totalité était parfois attribuée arbitrairement tantôt à l'une tantôt à l'autre.

Nous estimons en conclusion pouvoir retenir pour la Côte les chiffres fournis par Vaillant, globalement corroborés par nos propres recherches.

3) Superficie des vignes dans l'Arrière-côte

À la différence des deux régions étudiées ci-avant, les chiffres tirés des mêmes sources pour l'Arrière-côte présentent des écarts considérables. Ainsi l'état de sections de La Rochepot donne une superficie totale de 95,28 ha de vigne alors que Vaillant, dix ans plus tard, l'évalue à 17,09 ha, soit une différence de 1 à 5 ! Les autres données disponibles (Cirey, Vauchignon, Baubigny) présentent un écart qui est seulement, si on ose dire, de 1 à 2⁵⁰.

Comment expliquer une telle incohérence pour ces communes de l'Arrière-côte alors que Vaillant semble « toujours bien informé »⁵¹ ? Il nous semble que la seule explication plausible réside dans les différences de renommée et également d'accessibilité qui opposent les vignobles de la Côte et de l'Arrière-côte. Dans un cas un vignoble depuis longtemps reconnu, aux mains de propriétaires souvent nobles, sur des coteaux aisément accessibles depuis Dijon. Dans l'autre un vignoble de création récente, largement aux mains de la paysannerie, manifestement planté de Gamays destinés à la confection de vins de consommation courante et locale, échappant largement aux circuits commerciaux « officiels », donc taxables... Ajoutons les évidentes difficultés de communication entre le chef-lieu du département et des communes périphériques situées « dans la montagne ». Observons d'ailleurs que les communes de la plaine, tout aussi obscures sur le plan viticole mais bien plus accessibles, semblent mieux connues par les autorités administratives.

En guise de conclusion, nous pouvons noter que, pour le Pays-Bas comme pour la Côte, les résultats issus du dépouillement des états de section confrontés aux évaluations données par Vaillant sont en cohérence et semblent induire une croissance de la superficie viticole pendant la période révolutionnaire, croissance que l'on peut évaluer à environ 5 % sur dix années. À l'inverse, les évaluations qu'il donne pour l'Arrière-Côte sont beaucoup plus sujettes à caution, les estimations que nous avons tirées des états de sections subsistants nous amènent à les corriger fortement à la hausse, et, ce faisant, nous restons probablement en deçà de la réalité, sachant que nous n'avons pas d'informations pour Nolay, Cormot et Saint-Romain.

50 Pour Baubigny le rapport est un peu inférieur à 2, mais l'état de sections, nous l'avons vu, est incomplet.

51 Aux dires de R. LAURENT, op. cit., Tome II pp 14-15

Au total, nous aboutissons à une superficie globale d'environ 2769 ha (288 pour le Pays-Bas, 1579 pour la Côte, 902 pour l'Arrière-Côte), ce qui représentait déjà 70 % de la superficie maximale constatée en 1879...

Cependant, la forte réévaluation à laquelle nous contraignent les résultats du dépouillement des états de sections nous amènera nécessairement à revisiter l'analyse menée par Robert Laurent, notamment celle portant sur la croissance viticole dans la première moitié du XIX^e siècle, qu'il faudrait faire remonter, au moins partiellement, au siècle précédent..

B – La viticulture bourguignonne : une activité immuable ?

I - Les conditions économiques

Nous avons vu, en étudiant la population active à la veille de la Révolution, que les vigneronns représentaient près de la moitié des feux, et même une majorité dans le Pays-bas et dans la Côte (de 52,86 % à 73,86%). D'après les registres de taille, les paysans regroupaient 68,94 % des assujettis, dont les vigneronns 47,33 %, les laboureurs 3,71 %, manouvriers et journaliers 17,62 %. Une bonne part des manouvriers et journaliers étaient d'ailleurs occupée à des travaux viticoles. C'était bien nécessaire à une époque où celui-ci se faisait exclusivement à main d'homme. Sur les 800 vigneronns recensés, une petite centaine seulement se consacrait à l'exploitation de ses propres vignes, les autres étaient classés comme « vigneron d'autrui », s'employant pour l'essentiel à cultiver la terre appartenant à des propriétaires forains non exploitants.

Comme nous abordons plus loin la question des modes de faire-valoir dans le vignoble à cette époque⁵², contentons-nous ici d'évoquer quelques aspects généraux éclairant les conditions de travail vigneron. Dans la Côte de Beaune, le mode d'exploitation de la vigne, dans le cas de propriétaires non exploitants, était le plus souvent le métayage à mi-fruit. On considérait qu'un vigneron, aidé de sa famille, ne pouvait guère exploiter une superficie supérieure à 50 ouvrées de vignes, soit environ 2,14 hectares. Il contractait un bail avec le propriétaire des fonds auprès d'un

52 Voir Chapitre IV, page 126.

notaire, comme « métayer à mi-fruit ». Ce bail, qui prévoyait en général les conditions de logement de la famille du vigneron, fixait les obligations respectives des deux parties concernant les conditions d'exploitation des vignes qui lui étaient confiées.

Cette culture imposait des contraintes particulières, pour lesquelles il était important que l'exploitant cultive la vigne avec soin et régularité, surtout sans recherche d'un profit immédiat qui, poussant à accroître le rendement, mettrait à moyen terme la vigne en danger. C'est pourquoi les propriétaires cherchaient, dans leur propre intérêt, à stabiliser la main-d'œuvre. Pour cela, les baux étaient de longue durée, neuf ans le plus souvent, et il était fréquent que le fils succède au père comme vigneron.

Le bail était passé entre un propriétaire et une famille, entendue comme cellule de base assurant le travail d'exploitation. En effet, le travail des vignes comportait des travaux dévolus à l'homme (typiquement les travaux de force) tandis que certaines tâches étaient dévolues aux femmes et enfants. C'est pourquoi les baux étaient fréquemment signés par le mari et la femme, même si celle-ci « procédait de l'autorité de son mari ». Par exemple, un bail à culture et à moitié fruit pour 6 ou 9 années est signé le 11/11/1790 entre « *Pierre Masson marchand Corcelles et Magdeleine Dubois veuve Chassagne (qui était vigneron à Gigny) et son fils Baldulphe Chassagne demeurant à Morteuil et sa fille Philiberte Chassagne* ». Le bail porte sur l'exploitation de « *environ 60 ouvrées de vignes finage de Corcelles Masse et Ébaty en différentes pièces [...] promettant de bien cultiver en temps et saison convenables en les taillant paisselant peuplant et provignant suivant l'usage et coutume des lieux sans pouv[oir] les surcharger à la taille en curant les rayes et fossés entretenant les haies vives le tout sujet à visite à l'expiration des présentes.* »

« *donne également ledit bailleur à titre de bail à loyer [...] un bâtiment consistant en une chambre haute grenier dessus cellier dessous jardin aisances et dépendances [...] promettent d'en jouir en bon père de famille [...] mais seront tenus de la réparer de réparations locatives ledit bâtiment aussi sujet à visite à la fin de présent bail.* »

D'une manière générale, les baux s'efforçaient de clarifier les obligations de chacune des parties, qu'il s'agisse de la manière de conduire la culture des vignes, ou des obligations pécuniaires relatives aux charges de l'exploitation. C'est ce que nous montre l'exemple ci-dessous.

Un bail à culture est conclu le 13 janvier 1786 entre « *Magdeleine Rozerot veuve Joseph Lapiche vigneron à Santenay, et Hugues Brenot vigneron demeurant à la Créé à Santenay, pour 3 années (du 11 novembre 1785 au 11 novembre 1788), [...] trois fruits cueillis et perçus* ». Le bail porte sur

34 ouvrées en deux pièces aux climats La Gravière et La Come (deux des meilleurs climats de Santenay).

« *Et promet d'en jouir en bon père de famille de cultiver les vignes de tous leurs coups en temps et saisons de les tailler proprement sans pouvoir les surcharger à la taille d'y faire tous les provins nécessaires de bons plants noiriens non « millerans⁵³ » (sic) de les paisseler bien des paiseaux y étant et ceux qu'il conviendra y mettre seront fournis par moitié entre la veuve Lapiche et ledit Brenot [...] convenu entre les parties que s'il convenait de porter les terrées pendant le cours du bail le reteneur y travaillera [...] les frais de vendange et charois à la charge du reteneur et se charge ladite veuve Lapiche de fournir la cuve pour faire le vin. Les frais de pressurage seront payés par moitié et s'il arrivait que pendant le cours du bail il survint une année de grêle ou peu abondante en ce cas ledit Brenot cultivera les vignes pendant 4 ans au lieu de 3 ».* Il est prévu en outre le partage par moitié du vin et aussi des tonneaux. Enfin le vigneron est tenu de fournir « 3 feuilletes à M. Guichet d'Autun envaiselées en futailles neuves sur sa portion » (cette rente annuelle vaut 40 £).

Comme on le voit, il était fait obligation aux vigneron de cultiver « *en bon père de famille [...] en temps et saison convenables [...] suivant l'usage et coutume des lieux* », sans qu'il leur soit permis d'innover en aucune manière. Par ailleurs, les frais de culture (paisselage, vendange, confection des vins) étaient rigoureusement partagés entre les deux parties. En contre-partie le produit de la récolte était partagé en deux moitiés égales. Cependant, Robert Laurent l'a montré, il était d'usage que le propriétaire fasse au vigneron des avances, en argent le plus souvent, sur la récolte future, avances généralement remboursées au moment de la vente des vins. Le vigneron rétrocédait alors sa part au propriétaire, qui lui achetait au taux des gros fruits de Beaune, c'est-à-dire à un tarif inférieur au prix de vente réel des vins.

Dans le paragraphe suivant, nous avons repris les informations tirées des traités cités ci-dessus ainsi que des sources archivistiques que nous avons pu rassembler, pour préciser, dans les conditions de l'époque, les principaux travaux de la vigne et leur calendrier sur l'ensemble de l'année.

53 Les raisins millerandés sont des petites baies, sans pépin, donnant ainsi des rendements beaucoup plus faibles.

II – Des techniques inchangées ?

Dans le cours du XVIII^e siècle, des ouvrages se multiplient, œuvres, sinon de viticulteurs professionnels, de bourgeois lettrés proches du milieu des grands propriétaires, tournés vers une approche, sinon scientifique, du moins éclairée, de la viticulture. Tout en insistant sur le degré de perfection atteint par les méthodes viticoles en usage, ils gardent un regard critique, mettent en évidence les nuances locales (par exemple entre les pratiques de la Côte de Nuits en regard de celles prévalant en Côte de Beaune), se montrent ouverts aux perfectionnements éventuels, portent en bref un regard distancié et raisonné sur les pratiques. Parmi les principales publications, la plus ancienne est due à l'abbé Arnoux, originaire de Beaune, établi à Londres comme précepteur, qui publie en 1728 sa « *Dissertation sur la situation de la Bourgogne, sur les vins qu'elle produit, sur la manière de cultiver les vignes...* ». Nous avons également exploité le manuscrit de l'abbé Tainturier, rédigé en 1763, publié et annoté par Loïc Abric en 2000 : « *Remarques sur la culture des vignes de Beaune et lieux circonvoisins* », ainsi que les développements dus à la plume de Vaillant dans sa « *Statistique de la Côte-d'Or* » de l'an VIII. Enfin les ouvrages de Morelot « *Statistique de la vigne dans le département de la Côte-d'Or* », paru en 1831, et celui de Lavalley « *Histoire et Statistique de la vigne et des grands vins de la Côte-d'Or* », paru en 1855, nous fournissent le contre-point nécessaire pour mesurer les larges permanences des techniques viticoles du XVIII^e au XIX^e siècle « pré-phylloxérique » mais aussi les transformations qui pointent à partir de la fin de la période de la Révolution et de l'Empire.

L'impression dominante, pour ce qui est de la culture de la vigne, et les grands historiens bourguignons, Robert Laurent ou Pierre de Saint-Jacob l'ont mis en évidence, est celle d'une certaine immuabilité des pratiques. Les auteurs contemporains le rapportent d'ailleurs, les techniques ont été mises au point de temps immémorial et elles sont arrivées à un état de perfection auquel il convient de ne pas déroger. Si les sources directes manquent pour les périodes les plus anciennes, il semble qu'elles soient fixées, pour ce qui est de la culture, au moins depuis le XV^e siècle. Arnoux, comme Tainturier ou Vaillant rapportent peu ou prou les mêmes techniques et le même calendrier des travaux que nous résumons ci-après.

Plantation de la vigne

En théorie, il n'y avait lieu d'envisager une telle opération que dans le cas de mise en culture d'une nouvelle parcelle puisque les ceps étaient reproduits habituellement par provignage (marcottage).

Néanmoins, on considérait, dans le cas de plants gamay, qu'il fallait procéder à une replantation régulière, tous les trente à quarante ans. Il en allait de même pour les « noirs » en terrain léger, où le provignage ne réussissait pas

La plantation s'effectuait en février sur des parcelles laissées en friche pendant 3 à 4 ans, appelées « toppes ». Il était indiqué de renforcer la fécondité de la toppe en y plantant préalablement du sainfoin⁵⁴. Une alternative était l'utilisation de fumier, mais il était très cher, et avait la réputation de nuire à la qualité du vin, ce qui faisait qu'il était proscrit dans les « climats » les plus réputés⁵⁵. Cette opération, très dure car effectuée exclusivement à main d'homme, exigeait de creuser des fossés parallèles de 30 cm de large sur une profondeur identique, fossés espacés d'environ un mètre. On y plantait des chapons, sarments que l'on prenait sur les meilleurs ceps, tous les 15 à 20 cm. On attendait, dès le mois de mai, la reprise d'un chapon sur 3 ou 4, ce qui était considéré comme suffisant⁵⁶. Il fallait attendre la cinquième année pour obtenir une réelle mise en production.

Pendant la saison froide, le vigneron s'était également consacré, si nécessaire, aux « terrées », c'est-à-dire à remonter la terre produite par le ravinement des sols les plus en pente.

Le provignage

C'était le mode le plus répandu de reproduction des ceps, qui s'opérait d'octobre aux premières gelées, plus tard encore dans les terrains marneux et argileux, particulièrement en plaine, où il était repoussé au mois de mars. Le provignage consistait en courber la branche d'un beau cep dans une fosse de 30 à 40 cm de profondeur sur une longueur de 40 à 120 cm, perpendiculaire au cep. On laissait sortir la « flèche » sur une hauteur de 25 à 100 cm et on tassait soigneusement la terre, souvent en plaçant un peu de fumier. Les vides les plus importants, lorsque les ceps se trouvaient trop éloignés, étaient comblés par des chevolées (boutures racinée).

Le résultat était que la vigne, plantée en « foule », sans aucun ordre, interdisait l'utilisation de charrue dans les vignes, imposant un travail exclusivement à main d'homme. Ce type de plantation, universel dans la Côte-d'Or ainsi que dans le Chalonnais, n'était pratiqué ni dans le Beaujolais ni

54 « Il est d'expérience dans notre pays que le sainfoin est la semence la plus propre pour donner à la terre la fécondité surtout dans les terrains maigres et légers. » Abbé TAINURIER, *Remarques sur la culture des vignes de Beaune et lieux circonvoisin*, 1763.

55 « Les Montrachet seront provinés comme toutes vignes doivent l'être, sans qu'il lui soit permis de mettre du fumier dans les preux [provins], mais seulement de la terre qui ne puisse altérer la qualité. » Bail à ferme du 13 avril 1782 pour la seigneurie de Chassagne - ADSL E 184

56 On estimait qu'il fallait mille chapons pour planter une ouvrée de vigne, soit environ 23000 pieds à l'hectare.

dans le Mâconnais, où on préférait la plantation en ligne. De même la greffe était à peu près inconnue dans la région⁵⁷, à la différence des régions plus méridionales.

La taille

Elle était pratiquée fin février après les grandes gelées, par hommes et femmes, et était l'objet de recommandations drastiques dans les baux à culture. En effet, la recherche de la qualité du vin imposait une taille courte (Tainturier recommande de laisser au plus 2 ou 3 flèches taillées à 6 bourgeons au maximum) afin de limiter le rendement et concentrer ainsi les sucres. À l'inverse l'intérêt du vigneron était d'augmenter la production par une taille plus longue. Il semble qu'au cours du siècle se soit produite une certaine dérive, ce qui abrégait la durée de vie des ceps. Contre celle-ci les propriétaires, surtout pour les vignes fines, cherchent à se prémunir ; on trouve dans la plupart des baux la mention « *sans pouvoir les surcharger à la taille* ».

« Les trois coups »

Il était d'usage de « bêcher » la vigne au moins trois fois dans l'année. Ces travaux étaient l'apanage des hommes en raison de leur dureté.

La « première façon » ou « bêchage » intervenait en mars, après la taille, sur une terre durcie par les pas des vendangeurs et des vignerons. Du bas du coteau vers le haut, le vigneron utilisait la « meille », une sorte de houe à manche recourbé et se terminant par une ou deux pointes, avec laquelle il ouvrait la terre sur 20-25 cm. L'opération durait de 3 à 4 semaines dans une exploitation classique de 40 ouvrées. Femmes et enfants procédaient aussitôt après au « paisselage » (plantage des échelas auxquels les ceps étaient ensuite accolés par des liens de chanvre).

La « deuxième façon » ou « fessoyage » se faisait en mai-juin avec le « fessou⁵⁸ ». Moins difficile, elle avait pour but d'éliminer les mauvaises herbes.

Une « troisième façon » ou « tierçage » avait lieu après la floraison à la fin juin dans les mêmes conditions.

Dans l'intervalle femmes et enfants procédaient aux « coups de la main » : ébourgeonnement, accolage, relèvement.

57 L'abbé Tainturier mentionne cependant le recours à la greffe à Santenay, dans le cas de ceps « des mauvais vins ». « Cette méthode, encore peu connue dans notre pays de Beaune [...] il y a des particuliers à Santenay [...] qui l'ont adoptée et qui ont trouvé le secret, sans arracher le mauvais grain, de rendre leurs vignes tout à fait excellentes pour le produit. ».

58 « Pioche à manche recourbé comme la meille (ou maille) mais portant un taillant d'une longueur de 6 pouces » d'après Tainturier, cité par R.Laurent, op. cit., Tome I, page 179. Voir l'annexe VI page 729.

Les ennemis de la vigne

Jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, les seuls ennemis de la vigne sont les à-coups climatiques (gelées et grêles) et certains parasites (hanneton, écrivain qui s'attaque aux bourgeons, urbère qui s'attaque aux feuilles...) dont les nuisances restent cependant limitées. Il faudra attendre l'invasion de la pyrale de la vigne, en 1838, pour connaître un premier fléau qui touche l'ensemble du vignoble. Les risques météorologiques apparaissent plus dangereux car ils pouvaient réduire des récoltes à néant. De la fin de l'hiver à la veille des vendanges la vigne traversait successivement des moments délicats qui pouvaient compromettre la récolte attendue : les hivers rigoureux peuvent être funestes aux vieux ceps, le gel faisant éclater les bois et provoquant la mort des ceps, mais cela n'est jamais au point de menacer la récolte entière. Beaucoup plus dangereuses, les gelées de printemps, lorsque la vigne a « débourré », peuvent détruire les bourgeons. Plus tard, au moment de la floraison, les pluies froides peuvent entraîner la « coulure » des fleurs, empêchant les pousses des grappes et réduisant à néant la récolte. Ensuite le risque majeur est la grêle, qui peut anéantir une récolte et empêcher même celle de l'année suivante, détruisant les bois propres à la taille de l'année suivante.

Le ban de vendange

Sans être assujéti aux pratiques communautaires que connaissaient les terres labourables, le vignoble n'était pas cependant un secteur où triomphait l'individualisme agraire, mais, comme les autres secteurs agricoles, était soumis à des règles collectives. Parmi les plus essentielles on trouve celle régissant les conditions fixant le déroulement des vendanges, sous le vocable du ban de vendange⁵⁹.

Elles se justifiaient d'abord pour des raisons pratiques, les parcelles de vignes étant souvent minuscules, et la plupart du temps non séparées des autres parcelles, sauf le cas particulier des « clos » enfermés dans des murets de pierre sèche. Il était jugé impossible d'engager la vendange sans entraîner de dommages sur les parcelles voisines, ce qui explique la nécessité d'arrêter collectivement sa date. Ce pouvoir était généralement aux mains des seigneurs justiciers du finage, le choix de la date se faisant en collaboration avec les habitants et propriétaires forains. Selon le « *Manuel des Droits Généraux seigneuriaux et particuliers attachés au Comté de Larocheport*⁶⁰ », « [...] appartient audit Seigneur le droit de donner par ses officiers les Bans de vendange suivant l'avis des Prudhommes nommés et choisis par les habitants et à leur refus son Châtelain les donne

59 R. LAURENT, op. cit., Tome I, Chapitre III : Le ban de vendange, pages 107-168.

60 ADCO E 91.

et ceux qui les enfreignent sont amendables de sept sols pour chaque fois [...] ». Déterminer la maturité, en l'absence à cette époque de connaissances scientifiques, tenait de méthodes empiriques⁶¹. Il y avait également des intérêts contradictoires, entre les propriétaires de vignes fines plantées en pinot, soucieux d'arriver à bonne maturité, le pinot étant un plan qui résistait bien au risque de surmaturité, alors que les petits propriétaires de vignes communes, plantées en gamay, étaient d'abord soucieux du volume de leur récolte, avec un raisin beaucoup plus sensible à la pourriture. Les premiers tendaient à repousser au maximum la date de vendange tandis que les autres souhaitaient l'avancer. Or la juridiction du droit de ban accordait aux seigneurs le pouvoir de procéder à leur vendange un, voire deux jours, avant les autres propriétaires. La motivation première était la certitude de se réserver la main-d'œuvre nécessaire et au tarif le plus bas, s'abritant de la concurrence des autres récoltants.

Ce privilège d'origine féodale devenait exorbitant dans une économie de type capitaliste où la viticulture pesait d'un poids grandissant. C'est ce que l'on peut constater à travers le procès qui opposa le Comte de Clermont-Montoison aux propriétaires-forains à Chassagne en 1774⁶². Jusqu'à cette date, le ban de vendange ne semble avoir été en vigueur que dans une partie du finage de Chassagne, « Chassagne-le-haut », alors qu'il n'était pas institué dans « le bas de Chassagne » ni dans le hameau de Morgeot. De plus, le fermier exploitant les terres de Clermont-Montoison n'exerçait pas correctement le droit de ban, comme le montre le mémoire en défense des « habitants et propriétaires-forains » : « sans demander de permission, tous les habitants ont toujours vendangé le même jour que lui [le Seigneur], en sorte que l'unique effet du ban était d'assujettir ceux qui y possédaient des vignes, à payer chacun un petit écu au Fermier, pour vendanger à leur volonté, & avant l'ouverture du ban que l'on avait la précaution de retarder autant qu'il était possible, pour que personne ne pût se soustraire à cette espèce de tribut, d'autant plus injuste, qu'il n'était nullement proportionné avec l'intérêt des personnes qui avaient des vendanges à faire, puisqu'on payait autant pour un seul arpent de vigne que pour la plus forte cuvée ». Or le seigneur, tant pour Morgeot, relevant de la Justice de Remigny que pour Chassagne-le-bas, relevant de celle de Chagny, était justement le même homme, à savoir Louis-Claude de Clermont-Montoison, Seigneur de Chassagne-le-Haut, qui résolut d'unifier les pratiques sur l'ensemble du finage, et de faire respecter son privilège de « deux jours francs pour son ban ». Le conflit alla jusqu'en justice et on peut lire, dans le mémoire du défenseur du Comte, qu'il s'en prend

61 Tainturier recense les différents indices de maturité du raisin : la poussée des sarments a cessé, le pédicule du raisin prend une couleur tannée, le grain de raisin, épais et noir, a un bon goût de fruit... Il était important que les grappes soient parvenues inégalement à maturité. « Il faut du cuit, du roté, du verd. »

62 ADCO – E 438-439

à « ceux des propriétaires-forains qui avaient résolu de se rendre les maîtres de régler le ban de vendange ». Il n'est pas fait mention des habitants de Chassagne, pour la plupart paysans beaucoup plus soumis au pouvoir du Seigneur.

Contrairement à ce que nous pensions au départ, il s'avère que les archives subsistantes qui concernent les droits féodaux ne mentionnent pas toutes le droit de ban. Ainsi les manuels et terriers d'Ébaty, de Saint-Aubin ou de Nolay n'en parlent pas, par contre le droit de banvin⁶³ est systématiquement mentionné, peut-être parce qu'il était d'un rapport financier direct.

Pour Robert Laurent cependant, le ban de vendange était largement accepté pour son utilité sociale, et malgré la dimension de privilège au bénéfice du seigneur. Parmi les avantages du ban : la protection des parcelles dans un vignoble planté en foule et très densément peuplé en ceps, son rôle de « garde-fou » face aux tentations de vendange prématurée. Il est de fait que les cahiers de doléance critiquent les abus du droit de ban, non pas son existence. Lorsque le code rural de 1791 met fin au régime communautaire en vigueur dans l'agriculture, l'Assemblée constituante fait un sort particulier au ban de vendange : « *Cependant dans les pays où le ban de vendange est en usage il pourra être fait à cet égard un règlement chaque année par le conseil général de la commune, mais seulement pour les vignes non closes*⁶⁴ ». Les vignes closes sont exemptées, comme c'était l'usage général sous l'Ancien Régime, parce que l'on considère que leur vendange ne pouvait provoquer de dommages dans les autres vignes. Le droit de ban subsiste donc pour les municipalités, épuré de ses privilèges seigneuriaux. Les municipalités de la Côte se rallient à cette solution, certaines qui ont renoncé au ban de vendange dans les premières années y revenant rapidement⁶⁵. Mais les dispositions du code rural, avec la dispense de ban pour les vignes closes, engendrent de nombreux abus et, sous la pression des grands propriétaires, à l'époque du Consulat, le préfet de Côte-d'Or rétablit un ban de vendange strict par un arrêté pris le 12 fructidor an XII. Pour la Côte, un système à deux degrés dans trois circonscriptions (Beaune, Nuits et Dijon) aboutit à ce que la date de vendange soit fixée par les grands propriétaires sous le contrôle, pour ce qui est du Beaunois, du sous-préfet. Le droit de fixer le ban est retiré aux municipalités, annihilant l'influence des petits vignerons, pour le bénéfice des grands propriétaires. Il s'agit ici, selon le

63 C'est le droit pour le seigneur de percevoir un droit lors de la vente du vin au détail ; Par exemple à Saint-Aubin : « *déclarent les habitants qu'il appartient à mondit Seigneur tant audit St-Aubin qu'à Gamay le pouvoir de donner permission de vendre du vin au pot ou au détail et outre ce aucune personne ne peut vendre vin ny tenir taverne sans en avoir la permission de mondit seigneur ou de ses commis ou fermiers à peine de l'amende de 3 £ 5 S.* ». ADCO, E83-84, Manuel des cens et rentes des seigneuries de Saint-Aubin et Gamay.

64 Décret concernant les biens et usages ruraux et la police rurale, septembre-octobre 1791. Cité par R.LAURENT, op.cité, T. I page 116.

65 Selon R. Laurent, c'est le cas de Corpeau. « *Considérant qu'il a résulté les années dernières de grands inconvénients* », elle décide de le rétablir en l'An VII. Voir ADCO L 574.

préfet, de lutter contre « *l'abus que l'on fait du ban de vendange [...] qui est indiqué constamment, depuis quelques années, à une époque à laquelle les raisins n'ont pas encore acquis le degré de maturité convenable, abus destructif de la qualité et de la réputation des vins dits de Bourgogne* ».

Les communes hors de la Côte restent chargées de la fixation du ban de vendange, elles nomment des commissaires pris parmi les plus forts propriétaires domiciliés ou forains, chargés d'inspecter les vignes et de fixer la date des vendanges. Mais l'arrêté stipule que celle-ci sera fixée au moins cinq jours après le début des vendanges dans la Côte. Le but est ici de limiter la concurrence entre propriétaires dans l'embauche des vendangeurs, moyen « *d'avoir une main-d'œuvre docile et bon marché*⁶⁶ ». Pour Robert Laurent, l'arrêté consacre la mainmise des grands propriétaires au détriment des petits vigneron et des municipalités.

La situation se stabilise et les choses ne bougeront plus jusqu'à la fin de l'Empire. Cependant, nous verrons que la lutte pour la liberté des vendanges n'est pas terminée et les conflits autour du ban de vendange reprendront au cours du XIX^e siècle.

Les vendanges

La vendange nécessitait la mobilisation de nombreux bras, d'autant qu'elle devait s'effectuer le plus vite possible, souvent sur une seule journée. Une nombreuse main-d'œuvre affluait dans les villages viticoles, depuis les régions rurales pauvres, par exemple du Morvan et de l'Auxois pour la Côte de Beaune. Selon Morelot, « *le vigneron soigneux prend autant de vendangeurs qu'il peut, pour cueillir ses raisins le même jour, ou du moins pour remplir une cuve* ». Les vendangeurs, placés en rang, coupaient, avec une petite serpe, les grappes qu'ils plaçaient dans leur panier. Un vide-panier les vidait dans des grands paniers placés à intervalles dans la vigne. Les grands paniers étaient ensuite vidés dans une balonge (« grand vase ovale ») placée sur une voiture : une balonge contenait une quantité de raisins pour environ 2 1/2 pièces de vin. Dans les villages de la région étudiée, les paniers étaient remplacés par des hottes, et celles-ci vidées dans des tonneaux défoncés où on faisait un pré-pressurage pour hâter la fermentation avant d'en verser le contenu dans la balonge (Morelot critique cette méthode, car elle provoque des pertes). Les vendangeurs étaient nourris, trop frugalement pour qu'ils s'abstiennent de compenser en mangeant des raisins.

La balonge était ensuite emmenée au pressoir où on la vidait dans la cuve par l'intermédiaire d'une sapine. D'après Morelot, l'égrappage, tenté par quelques propriétaires, avait été rapidement abandonné.

66 R. LAURENT, op. cit., page 127.

Une fois la vendange terminée, le travail dans les vignes se terminait par l'arrachage des pisseaux qui étaient triés et épointés.

La vinification

Au XVIII^e siècle, la vinification se déroule selon des modalités fixées depuis au moins le XV^e siècle, en l'absence de changement technique majeur. L'Abbé Tainturier décrit ainsi la succession des opérations.

Le cuvage : l'auteur mentionne deux méthodes. Dans la première, la plus répandue, la cuve était remplie au cours de la journée de vendange à l'aide des balonges que l'on vidait au fur et à mesure de la journée. Le foulage n'avait lieu que le lendemain ; après une à deux heures, le moût était laissé à cuver pendant un temps limité, trois à quatre heures, en fonction des besoins. Puis on portait au pressoir. Dans la seconde méthode, on foulait dès la cuve remplie et on pressait sans laisser fermenter dans la cuve. Selon l'auteur cette méthode donnait des vins plus délicats mais de moins de garde.

Le pressurage : il se faisait en trois passes que l'on mélangeait dans le rondeau (cuveau). Puis on remplissait progressivement les tonneaux (qui dégorgeaient, surtout par temps chaud) deux à trois fois par jour pendant trois à quatre jours. Quand le vin était « tranquille » on scellait le tonneau pour mettre le vin à l'abri de l'air. Alors, « *la couleur commence à revenir au vin* ».

Soixante-dix ans plus tard, Morelot décrit les mêmes opérations⁶⁷. La première balonge versée dans la cuve était foulée pour faire le « levain ». Ensuite on déversait les autres balonges à peine écrasées. La cuvaison durait généralement de 24 à 36 heures, mais pouvait être plus longue si la fermentation peinait à démarrer, en cas de temps froid par exemple. Vers la fin de la cuvaison, la cuve était foulée soigneusement : c'était le « coup de pied » qui provoquait une reprise de la fermentation.

Le décuvage était fait à l'aide d'une griffe. Le vin de « goutte », c'est-à-dire le jus récolté avant le pressurage, recueilli dans des sapines (seaux de bois), était mis à part, puis réparti dans les tonneaux. Ensuite les moûts étaient pressés en trois ou quatre passes, soigneusement mélangées en proportions égales dans les tonneaux qui avaient recueilli le vin de goutte.

67 MORELOT, *Statistique...*, op. cit..L'auteur critique le manque de contrôle de la température, donc de la fermentation, du fait que les cuves étaient en général installées dans des hangars ouverts à tous les vents.

La confection des vins blancs, importante dans notre région, se faisait de manière différente. Surtout, on mettait directement les raisins au pressoir, sans cuvaison⁶⁸, mais en les écrasant au pied. Le jus était rapidement mis dans des tonneaux que l'on avait pris la précaution de laver à l'eau bouillante (pour éviter la maladie du jaunissement). Le pressurage se faisait en trois passes seulement, car il était impératif d'éviter une coloration accidentelle.

La fabrication du vin exigeait un matériel important et onéreux, excédant les moyens des petits propriétaires.

Avant les cuves, les pressoirs⁶⁹ étaient l'élément le plus coûteux. Jusqu'au siècle suivant ils sont restés des installations encombrantes et très coûteuses. Cependant, dans le cours du XVIII^e siècle, dans la Côte, se sont généralisés les pressoirs à vis centrale à roue de presse⁷⁰ en remplacement des pressoirs à levier. Plus petits, ils pouvaient être utilisés dans des domaines de moindre importance. La roue de presse était actionnée par cabestan ou, mieux, par roue à perroquet, ce qui permettait de diminuer le nombre d'hommes chargés de son maniement⁷¹.

Nous avons recensé, dans les archives de vente des biens nationaux pour la région étudiée, les pressoirs mis en vente à cette occasion, et sommes arrivés au total de 42 pressoirs, 25 au titre des biens de première origine, 17 au titre des biens de seconde origine. Notons que la superficie totale des vignes vendues au titre de bien national est d'environ 250 hectares, 108,2 pour les biens de première origine, 131,8 pour les biens de seconde origine. Rapportés aux pressoirs mentionnés, nous arrivons à des taux respectifs de 4,33 ha (101 ouvrées) et de 7,75 ha (181 ouvrées). Ces chiffres sont à mettre en regard de ce qu'écrivait Morelot : « *Il faut autant de pressoirs qu'on a de vigneron, ou au moins un pour deux. La fermentation de nos vins est souvent si active, que l'instant du décuvaige arrive pour tous en même temps. Si l'on manquait alors de pressoirs, on courrait le risque de perdre une cuvée* ». Dans le cas des biens d'Église, qui ont fait l'objet d'un recensement systématique en 1790, avec moins de risques d'oubli, on se trouve dans le rapport indiqué par Morelot, soit 40 à 50 ouvrées par vigneron. Pour les biens de seconde origine, le risque d'oubli est plus grand, mais nous savons que les fermiers de la seigneurie de Chassagne disposaient, pour 783

68 « *De la sorte, tout le travail de la fermentation se passe pour ces vins sans qu'il y ait d'action de la grappe, de la pellicule ni du pépin.* » LAVALLE, op. cit., page 216.

69 Bernard LAUVERGEON, « Les grands pressoirs bourguignons pré-industriels : essai de chrono-typologie », *In Situ, Revue des patrimoines* (5, 2004). Voir l'annexe VII page 730.

70 Ibid. : « *A Baubigny, au hameau d'Evelle, le treuil et la calandre sont directement ancrés dans les murs de la cuverie, ou d'ailleurs une trappe ménagée dans le plafond permettait à un aide supplémentaire d'actionner la calandre depuis le comble.* » L'auteur mentionne également des pressoirs domestiques à levier (à corde tendue au moyen d'un treuil) surnommés « casse-coués », dont nous n'avons pas trouvé trace pour la région.

71 On est passé de 7 à 8 hommes à 3 ou 4 selon Morelot, op. cit.

ouvrées de vignes, de cinq pressoirs, dont un à roue et quatre plus anciens (probablement à levier et à plus grande capacité), le tout pour faire face aux besoins d'une quinzaine de vigneron, ce qui fait un pressoir pour trois vigneron. Autre exemple : lorsque Philibert Paquelin⁷², « *laboureur en son vivant à Chassagne* », meurt le 3 janvier 1780, l'inventaire après décès mentionne « *un pressoir à roue garni de ses mares et planches et de quatre bondes et une balonge* ». Nous ne connaissons pas l'étendue de ses biens fonciers, mais les trois cuves inventoriées ont une capacité de 42 pièces, suffisante pour traiter année moyenne au maximum 130 ouvrées. Dernier exemple : les chapelles de la Nativité et Sainte-Anne à Nolay possédaient ensemble environ 150 ouvrées de vigne et deux pressoirs, ce qui nous rapproche de l'évaluation de Morelot.

De ces diverses évaluations, nous pouvons conclure que le seuil minimal pour posséder un pressoir était la propriété d'une exploitation viticole permettant à son propriétaire de vivre entièrement de son exploitation. Ceci exclut tous les propriétaires parcellaires, l'écrasante majorité, qui devaient pour faire leur vin, louer un pressoir (celui du propriétaire dont ils étaient le vigneron ?), ou se résigner à vendre leur récolte en raisins.

C'est ce que notait Arthur Young lors de son voyage en Bourgogne à l'été 1789. « *Il y a, en Bourgogne, comme dans les autres provinces vinicoles, beaucoup de petits propriétaires qui n'ont que des morceaux de vignes, et qui, toujours, vendent leurs raisins ; mais on n'a pas l'idée qu'ils sont plus pauvres que s'ils n'entreprenaient pas cette culture* ».

C - Les aléas de la production et des prix

À côté des accidents climatiques ou parasitaires, il faut prendre en compte les conditions climatiques générales qui avaient un effet sur la quantité ou la qualité de la récolte. Une année pluvieuse provoquait une récolte abondante mais une qualité déplorable du vin, qui pouvait entraîner une crise de mévente. À l'inverse, une année sèche impliquait une récolte faible, donc un profit réduit malgré les hauts prix auxquels pouvait prétendre un vin de qualité. L'idéal, pour le producteur, était une quantité moyenne (n'entraînant pas une surcharge des frais de stockage) avec une bonne qualité qui stimulait la demande. Ce n'était pas le cas le plus fréquent.

72 Il était le père de Charles Paquelin, l'auteur du « Quahier de mémoire, que nous présentons ci-dessous page 209.

Nous disposons d'une série très longue pour Chassagne, concernant le prix et le rendement des récoltes en vins à Chassagne⁷³, consignée par l'abbé Garnier dans son « *Manuel des vigneron-associés de Chassagne* », publié en 1844. L'auteur a publié une série allant de 1740 à 1843, consignant pour chaque année le prix de la queue⁷⁴ de vin, le rendement exprimé en fraction de pièce par ouvrée ; il mentionne également dans la rubrique « Fléaux » les accidents éventuels de la culture de la vigne ainsi que la date du début de la vendange. Il semble qu'il ait « emprunté » ces informations car nous avons trouvé dans le « fond Reinert⁷⁵ », à la bibliothèque municipale de Dijon, un manuscrit anonyme intitulé « Notices historiques sur Chassagne depuis 1476 ». Or celui-ci recense les mêmes données que celles de Garnier, tout en les complétant, à la fois en amont (il remonte à 1689 et donne même quelques évaluations de prix depuis 1592 !) et en aval (la série est poursuivie après 1843, avec des manques, jusqu'en 1929). Bien plus, il fournit des informations plus précises concernant les « fléaux », même les plus anciens. L'Abbé Reinert ayant vécu longtemps après Garnier, le manuscrit étant manifestement écrit au début du XX^e siècle, force est de conclure que, même si l'auteur anonyme a lu l'ouvrage de Garnier, il a pu consulter les mêmes sources que son prédécesseur et les a poursuivies par ses propres moyens.

La question est celle de la confiance que l'on peut accorder à ces séries de chiffres, pour lesquelles il n'y a aucune information d'origine, dans l'ouvrage de Garnier comme dans le manuscrit tombé entre les mains de Reynert. Nous les avons confrontées avec d'autres séries bien connues et validées, comme celles publiées par Laval, Saint-Jacob, Laurent ou Abric. Nous avons été frappé par leur totale cohérence et pensons de ce fait pouvoir les utiliser sans réserve⁷⁶.

Ainsi, dans les « années calamiteuses depuis 1700 » jusqu'en 1815, le manuscrit Reynert compte 35 années ayant connu un accident climatique : 11 de grêle, 11 de gel, 1 de sécheresse, 3 de pourriture des récoltes... Sans compter les années de récolte nulle ou presque. Robert Laurent cite Vergnette-Lamotte⁷⁷ : « *Nous savons par les plus vieux titres, que sur dix années, on avait trois fois des vins remarquables, quatre fois des vins de qualité ordinaire, trois fois des vins mauvais. C'est encore la même chose* ».

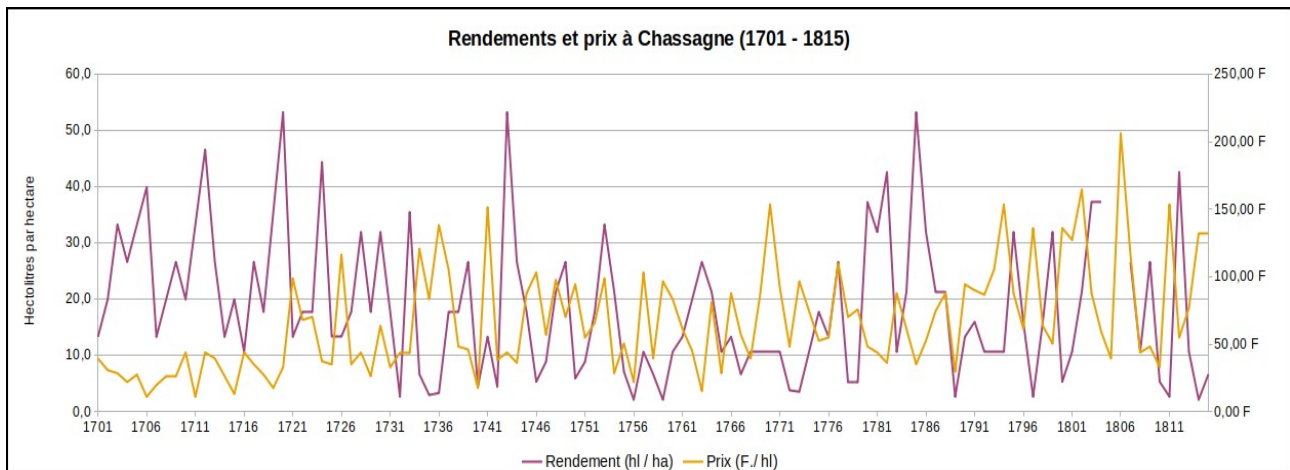
73 Voir l'annexe VIII page 731.

74 Deux pièces, soit 456 litres environ.

75 Il s'agit des papiers d'un prêtre de Côte-d'Or, Eugène Reinert (1874 – 1959), historien de la Révolution et auteur d'un Dictionnaire biographique du clergé de la Côte-d'Or à l'époque révolutionnaire. Il fut également un grand collectionneur de documents originaux portant sur l'histoire du département. C'est à ce titre qu'il possédait des sources concernant la commune de Chassagne, avec laquelle il n'avait apparemment aucune attache.

76 Voir l'annexe IX page 732.

77 A. DE VERGNETTE-LAMOTTE, *Des vignes fines*, 1862. Cité par R. LAURENT, op.cit., Tome I page 193.



Le rendement moyen sur la période 1701 – 1815 est de 16,60 hl/ha, soit 71,04 litres par ouvrée, selon Reinert. Malheureusement, il ne précise pas la nature des vignes, or nous savons que le territoire de Chassagne comportait à la fois des parcelles plantées en pinots et chardonnay, et des parcelles plantées en « passe-tout-grain », c'est-à-dire associant pinots et gamay, voire des parcelles de pur gamay, dans une proportion qui nous échappe⁷⁸. L'importance des parcelles de « passe-tout-grain » nous amène à penser qu'il s'agissait en l'occurrence de gamay à petits grains, de qualité supérieure et loin des rendements des gamay à gros grains de la plaine. La moyenne globale de 16,60 hl/ha nous place dans la moyenne des données disponibles. Pour l'Abbé Tainturier le rendement variait de 28,6 hl/ha dans les bonnes années à 13,25 hl/ha dans les mauvaises années. Morelot arrive à un chiffre de 18,04 hl/ha à Volnay sur la période 1736-1815. Loïc Abric, à partir d'un manuscrit conservé à la bibliothèque municipale de Dijon⁷⁹, mentionne 16 hl/ha pour des vignes fines à Beaune entre 1789 et 1812. Enfin, dans son « Essai sur la statistique viticole de la Côte-d'Or », publié lors du congrès viticole de 1843, son auteur, Delarue, produit une statistique des rendements depuis 1716. Pour la période 1740-1815, la moyenne est de 18,83 hl/ha pour l'ensemble du vignoble côte-d'orien.

L'analyse du graphique ci-dessus nous montre que sur ces 74 années⁸⁰, 43 présentent un rendement inférieur au rendement moyen de 16,60 hl/ha. Il est à noter que la médiane est à 17,7 hl/ha ; ce sont

78 Cependant l'Abbé Garnier écrit au sujet de la situation avant la Révolution, « Néanmoins, la culture de la vigne était loin d'être ce qu'elle est aujourd'hui ; toutes les terres au-dessous du chemin de Santenay furent en grande partie ensemencées que de céréales, jusqu'au XVIIIème siècle. » Or, ce sont les parcelles qui apparaissent plantées en gamay au moment de la confection du cadastre en 1839. On peut en inférer que la part des gamay était restreinte avant 1815.

79 Livre de compte du clos Micaud, Livre Parisot, collection BC. Voir Loïc ABRIC : *Les grands vins de Bourgogne de 1750 à 1870*, pp 59-65.

80 Deux années manquantes, 1805 et 1806.

quelques années exceptionnelles par la quantité récoltée qui expliquent la moyenne un peu supérieure : ainsi en 1743 et 1785 (53,3), 1782 et 1812 (42,6)...

À la grande variabilité des rendements, correspond la grande variabilité des prix, dont on voit qu'elle est souvent inverse de celle du rendement, mais pas toujours. C'est qu'un troisième facteur vient interférer, celui de la qualité du vin, qui pèse sur le prix de vente. Quel est le poids de chacun de ces facteurs ? Il est variable, sachant que le prix varie également en fonction du contexte : les récoltes précédentes ont-elles été bonnes ? Quel est l'état des stocks des années précédentes en cave ? Sans oublier la conjoncture économique (prospérité ? Récession?) voire politique, sachant que la période englobe la Révolution et l'Empire ! Les papiers Reinert ne manquent pas de mentionner, parmi les fléaux, l'inflation des assignats⁸¹... Pour illustrer notre propos nous avons recensé dans le tableau ci-dessous les quatre types de cas auxquels était confronté le viticulteur : pour chaque indicateur nous avons retenu le quart supérieur ou inférieur de la médiane. Nous y avons ajouté un dernier indicateur, le pouvoir d'achat en hectolitres de blé de la récolte en vin d'une ouvrée de vigne, sur la base de la mercuriale publiée par Delarue pour les années 1716 – 1842.

Type de récolte	Années	Prix (F./hl)	Rendement (hl/ha)	Revenu (F./ouvrée)	Pouvoir d'achat (hl blé/ouvrée)
Années combinant faible récolte et hauts prix Prix > 100 et Rendement < 10 8 années répondent au critère	1734	120,61	6,70	34,37	4,57
	1746	103,07	5,30	23,50	2,78
	1797	135,96	2,70	15,50	1,28
	1800	135,96	5,30	31,00	1,50
	1814	131,58	2,10	12,00	0,81
	1815	131,58	6,70	37,50	2,20
Années combinant faible récolte et bas prix Prix < 30 et Rendement < 10 3 années répondent au critère	1740	17,54	4,40	3,33	0,36
	1756	21,93	2,10	2,00	0,25
	1789	29,61	2,7	3,38	0,19
Années combinant forte récolte et hauts prix Prix > 50 et rendement > 35	1743	43,86	53,2	100,00	15,2
	1780	48,25	37,30	77,00	6,22
	1803	87,72	37,30	140,00	7,82
	1804	59,21	37,30	94,50	6,45
	1812	54,82	42,60	100,00	3,45
Années combinant récolte moyenne et prix moyen Prix [33...110] Rendement [10..44]	57 années sont dans ce cas Le revenu à l'ouvrée varie de 18 à 140 F. Le pouvoir d'achat varie de 1,35 à 13,55 hl de blé par ouvrée.				

81 Pour l'année 1796, l'auteur mentionne deux cotes pour le prix du vin : « 280 F. argent ou 40000 assignats »...

Nous pouvons tirer quelques enseignements de ce tableau. D'abord, le cas des années de faible récolte et de hauts prix. Elles sont au nombre de huit, selon les critères retenus. Dans la plupart des cas, une faible récolte, sauf accident, était partiellement compensée par de hauts prix.

Les années de faible récolte et de bas prix sont encore moins nombreuses ; elles correspondent à des accidents climatiques qui ont détruit une partie de la récolte attendue et en même temps ruiné la qualité du vin obtenu⁸².

Les années combinant forte récolte et haut prix sont logiquement peu nombreuses. Mis à part 1743 et 1780, les trois autres années recensées correspondent à la fin de la période, sous l'Empire, époque de forte prospérité viticole (comme nous le verrons plus loin). L'année 1743 survient après trois années de très faible récolte (4,4, 13,3 et 4,4 de 1740 à 1742). C'est le cas également pour les autres années en référence : L'année 1780 fait suite à deux années de très faible récolte (rendement de 5,3 hl/ha, trois fois moins que la récolte moyenne), c'est encore le cas des années 1802 et 1803 (rendements de 5,3 et 10,6 hl/ha en 1800-1801, 5,3 et 2,7 en 1811-1812).

Logiquement les années combinant récoltes et prix autour de la médiane sont les plus nombreuses, nous en comptons 57 sur la période considérée, soit une année sur deux.

Le critère du pouvoir d'achat nous pousse à une interprétation réfléchie des indicateurs présentés. Le revenu brut à l'ouvrée que nous avons calculé n'est pas un indicateur absolu pour déterminer la prospérité viticole ; il doit être placé en regard du contexte économique. À une époque où les villages viticoles étaient réputés pour ne pas produire le blé nécessaire à la nourriture de la population⁸³, il était intéressant de confronter le revenu viticole au prix du blé, dont on sait que, fort variable, il déterminait largement misère ou prospérité du peuple. Or la variabilité du pouvoir d'achat apparaît extrême : mis à part les années de faible récolte et de bas prix où le pouvoir d'achat s'effondre logiquement⁸⁴, l'indicateur varie de 0,81 à 15,2, la médiane sur l'ensemble de la période s'établissant à 3,62 (moyenne à 3,76).

Mais quelle fut, sur la longue durée, l'évolution du pouvoir d'achat des vigneron ?

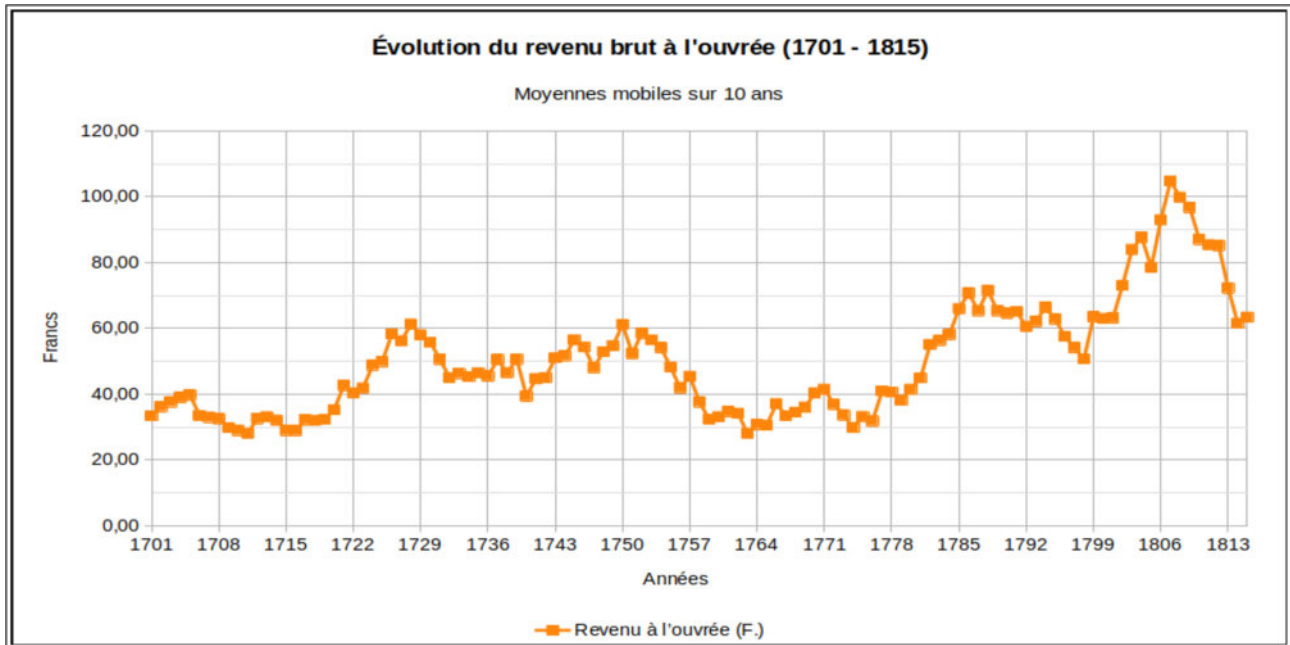
Le graphique ci-dessous a été construit à partir d'une série en moyenne mobile (sur 10 ans) du revenu brut à l'ouvrée (pouvoir d'achat de la récolte d'une ouvrée exprimée en blé au cours du

82 En 1740 : « Gelée et neige toute l'année même en juin. On casse la glace dans les cuves. Grêle ». En 1756 : « 25 juin : grêle horrible – pourri ». En 1789 : « Grand hiver – misère » .

83 Rappelons le proverbe local rapporté par Robert Laurent : « À Monthelie, une poule meurt de faim en temps de moisson ».

84 Notons cependant le minimum de 0,19 pour l'année 1789...

jour). L'avantage de la moyenne mobile est qu'il « lisse » les variations saisonnières et qu'il nous permet d'observer, sur l'ensemble de la période 1701 – 1815, une tendance de long terme à la croissance du revenu brut des vignerons.



Cette tendance « lourde » n'est cependant pas exempte de ruptures. Après un creux au début du siècle, les années 1720 – 1760 apparaissent comme une période de prospérité viticole, avant une crise dans les années 1760-1770. Une remontée a lieu dans les années 1780, avant de nouvelles difficultés dans les années 1790. La fin de la période révolutionnaire et celles des débuts de l'Empire sont à nouveau des années de prospérité avant une nouvelle rupture. Nous aurons l'occasion plus loin de revenir sur la conjoncture viticole.

Chapitre III – Une région en voie de spécialisation

La viticulture du XVIII^{ème} siècle apparaî^t, du moins aux yeux des contemporains, comme une activité bien traditionnelle, aux méthodes et techniques ancestrales, fixées depuis des siècles. Tous les auteurs insistent sur l'état de perfection atteint depuis longtemps, la nécessité impérieuse de suivre « les coutumes du pays ». Et, de fait, nous avons vu dans le chapitre précédent qu'aucune innovation majeure n'est venue provoquer de rupture dans les gestes immuables des vignerons. Tout paraît immobile, mais cependant, une multitude d'améliorations de détail et d'innovations modestes préparent souterrainement le franchissement d'un nouveau palier, qui sera l'œuvre du siècle suivant.

Nous allons consacrer les pages qui suivent à ces petits progrès cumulatifs qui touchent surtout, au-delà de sa culture proprement dite, les autres aspects de l'activité viticole : la confection des vins et leur élevage, leur commercialisation et leur transport.

A - Des progrès dans la vinification et la conservation des vins

Si ces travaux, fruits d'une approche empirique et multiséculaire, sont restés pendant tous le siècle apparemment immuables, quelques améliorations de détail sont cependant intervenues, annonçant les transformations du siècle suivant. Elles portent surtout sur la fabrication et l'élevage des vins, et elles ont été provoquées par des changements dans le goût de la clientèle, surtout celles des clients étrangers du nord de l'Europe et du Royaume-Uni.

Depuis des siècles, au moins depuis les grandes heures des Ducs de Bourgogne, il était entendu que les « vins de Beaune⁸⁵ » étaient des vins légers de couleur vermeil, que l'on consommait

85 C'est ainsi qu'on différençait en France, jusqu'au XVI^{ème} siècle, les vins de Haute-Bourgogne (Côte-d'Or) par opposition aux « vins de Bourgogne » issus de la région d'Auxerre et Chablis en Basse-Bourgogne.

rapidement. En 1763 encore, Tainturier voyait ainsi les qualités d'un bon vin : « *il doit avoir une couleur vermeil, une odeur suave, la franchise, il doit être sec, moelleux, léger et vif*⁸⁶ ».

En 1728, l'Abbé Arnoux⁸⁷ distinguait les vins de primeur (Côte de Beaune) des vins de garde (Côte de Nuits). Pour lui, les vins de la Côte de Beaune se gardaient une année et éventuellement quelques mois de la deuxième. Il plaçait donc en tête de sa hiérarchie le vin de Volnay, « *le plus fin, le plus vif & le plus délicat vin de Bourgogne [...] de couleur un tant soit peu plus qu'œil-de-perdrix* ». À l'opposé, mais toujours dans les vins de primeur, il présentait ainsi le vin rouge de Chassagne : « *[qui] est un vignoble qui n'est pas fort considérable par son étendue, mais qui l'est beaucoup par la grande réputation de ses vins* » Ce serait selon Arnoux celui qui conviendrait pour expédition en Angleterre⁸⁸.

À travers ces exemples, on voit bien le problème des vins de Bourgogne au début du XVIIIème : ils sont d'antique renommée, leur demande s'accroît sur les marchés étrangers, notamment en Angleterre. Mais il faut à ces nouveaux clients des vins de garde, capables de supporter de longs voyages. Or, à la même époque, le bordelais a entamé son ascension, favorisé par des conditions de transport bien plus favorables, et par le succès du « *new french Claret* », précisément un vin plus tannique, coloré, susceptible de vieillissement prolongé. C'est un peu le même mouvement qui entraîne la Bourgogne, avec quelques décennies de retard. Cette évolution, qui va se poursuivre et s'approfondir au siècle suivant, implique quelques changements significatifs mais progressifs⁸⁹ dans la manière de faire les vins.

Ils tournent autour de la nécessité de produire des vins colorés, aptes au vieillissement, ce qui implique une cuvaison prolongée et un vieillissement soigneux en cave⁹⁰.

Or les connaissances scientifiques indispensables pour contrôler efficacement ces processus ne sont pas maîtrisées à cette époque. Nous avons vu qu'il n'existait aucun moyen scientifique pour

86 Abbé TAINURIER, *Remarques sur...*, op. cit.

87 Abbé ARNOUX, *Dissertation...*, op. cit.

88 « *parce qu'il soutiendrait mieux les voyages de terre & de mer* » « *il est extrêmement violent, plein de feu, fumeux ; il a ordinairement du vert, qui le rend plus durable que les autres ; mais quand on sait l'attendre & le tirer en bouteilles dans sa saison, & le boire quand la verdure commence à tomber, c'est l'un des plus grands vins du monde [...] c'est le seul qu'on puisse laisser en bouteilles sans craindre qu'il s'engraisse [...] plus il va, plus il s'embaume et se nourrit, ne lui prescrivez cependant pas des bornes de plus de trois ans de durée [...] quelquefois il dure quatre ans lorsque la vinée a été meilleure. Il est dans le rang des vins de primeur quoique sa durée soit plus longue.* »

89 En 1855, Lavalley écrivait : « *Il y a un siècle et demi à peine, [...] les vins de Pommard et Volnay, se devaient d'avoir une teinte très légère, qu'on nommait : œil-de-perdrix. À cet effet il y avait dans toutes les vignes une partie plantée en pinots blancs [...]. À la même époque, et jusqu'au milieu et à la fin du siècle dernier on faisait les vins beaucoup plus légers.* » Jules Lavalley, op. cit., page 30.

90 « *L'on s'oriente donc en cette fin du XVIIIème siècle vers des cuvaisons plus longues, avec les quatre méthodes essentielles d'élevage des vins, à savoir ouillage, soutirage, collage et soufrage.* » Loïc ABRIC : *Les grands vins de Bourgogne de 1750 à 1870 : production, commerce, clientèle* – 2008.

déterminer la maturité des raisins au moment du ban de vendange, et qu'on s'en remettait à des observations empiriques. Or cette question était d'autant plus importante que la Côte, située à la limite septentrionale de la vigne, en plein « petit âge glaciaire », connaissait fréquemment des étés humides et frais produisant des vins faibles en alcool et peu colorés. On connaissait déjà le principe de la « chaptalisation » qui sera popularisé par Chaptal en 1801, et quelques expériences sans lendemain avaient été tentées dans la région ; le sucre à cette époque, uniquement tiré des Antilles, était trop coûteux et avait été jugé nuisible au goût du vin.

Nous avons vu plus haut, décrites par les spécialistes de l'époque, comme Tainturier ou Morelot, les conditions dans lesquelles cuvaïson et pressurage se passaient. Morelot, encore en 1831, ne ménage pas ses critiques⁹¹.

La deuxième difficulté était relative aux conditions de conservation et de vieillissement du vin, et c'est dans ce domaine surtout que l'absence de connaissances scientifiques posait problème. En effet, le processus de fermentation était très mal connu (par exemple on ignorait complètement la fermentation malolactique⁹²). D'autre part, dans l'ignorance totale de l'activité microbienne, il était impossible de lutter efficacement contre les maladies du vin. Dans ces conditions, s'engager dans l'élevage de vins vieux représentait un risque économique important.

Cependant quelques perfectionnements importants se sont imposés dans le cours du siècle, qui permettaient de prévenir les maladies.

C'est d'abord le nettoyage des tonneaux au moyen de mèches de soufre qui désinfecte les tonneaux et stabilise les vins⁹³. C'est ensuite une attention plus rigoureuse lors des manipulations imposées par le vieillissement en tonneaux : ouillage « au moins tous les mois » selon Morelot, soutirage pour éliminer les lies, collage des vins (au blanc d'œuf pour les vins rouges, à la colle de poisson pour les blancs). Surtout, introduit dès la fin du XVII^e siècle en Europe, mais se répandant au cours du

91 « Il ne se fait rien de plus ni pour favoriser ni pour . On pourrait même dire qu'on ne fait pas assez, car la plupart des pressoirs ne sont que des sortes de hangars où les vents entrent de tous côtés. Quand les années sont chaudes, cela ne nuit en rien à la fermentation ; mais il n'en est pas de même dans les années froides, lorsque les vendanges sont tardives. Il serait à désirer que les propriétaires, plus soigneux de leurs intérêts, voulussent disposer leurs pressoirs de manière à établir ou maintenir à volonté un degré de température convenable à la fermentation des cuves. Malheureusement on sera encore longtemps avant d'en faire sentir la nécessité, tant l'habitude ou pour mieux m'exprimer, la routine a d'empire sur les esprits ». Morelot, *Statistique...*, op. cit., page 225.

92 Ce n'est qu'en 1837 qu'un savant allemand découvre l'existence d'une « seconde fermentation » et il faut attendre 1891 pour qu'un botaniste suisse, Hermann Müller, lie ce phénomène à l'activité d'une bactérie.

93 Benoît GARNOT : « État de la recherche sur le vin, la vigne et les vigneronns au XVIII^{ème} siècle » in *Annales de Bourgogne*, 2001. Voir aussi Louis LATOUR : *Vin de Bourgogne. Le parcours de la qualité*, 2012. L'auteur reproduit un manuscrit de 1743 décrivant « la machine de fer où l'on brûle le soufre que l'on suspend dans les tonneaux. »

XVIII^e siècle, deux innovations apparaissent essentielles : la mise en bouteille et l'utilisation du bouchon de liège.

Si elle n'était bien entendu pas inconnue dans les siècles précédents, le verre blanc trop fragile (qui imposait de l'entourer de paille) ne permettait pas une utilisation massive, jusqu'à l'invention par les anglais des bouteilles de verre épais et noir fabriqué avec la houille (qui permettait une cuisson bien plus efficace). La technique de fabrication « à l'anglaise » est introduite en France à partir du début du XVIII^e, d'abord à Bordeaux, avant de se répandre dans le Nord-Est (Argonne, Lorraine), pour répondre aux besoins spécifiques des viticulteurs de Champagne⁹⁴. C'est de là que l'usage de la bouteille « champenoise » va être introduite en Bourgogne. Le modèle de bouteille⁹⁵ « champenois-bourguignon » s'impose ensuite dans le val de Loire et la vallée du Rhône.

En Bourgogne, un des principaux fournisseurs fut la verrerie de La Vieille-Loye (dans la forêt de Chaux près de Dole, avec une production annuelle de 288000 bouteilles en 1788, mais elle fonctionnait au bois. En 1755, une verrerie est fondée à Épinac⁹⁶ (à une vingtaine de kilomètres de Nolay) par Gaspard de Clermont-Tonnerre, Comte d'Épinac, qui peut exploiter un gisement de houille situé sur ses terres. Fortement encouragée par les États de Bourgogne (un rapport d'inspection du Secrétaire en chef des États de Bourgogne souligne la grande qualité des bouteilles produites et l'avantage de ce commerce pour la province), après des débuts difficiles, elle produisait 15000 bouteilles par jour et employait 80 souffleurs en 1782. Une autre verrerie s'établit en 1785 sur un autre gisement de houille, à Saint-Bérain-sur-Dheune (Saône-et-Loire).

Mais, selon Jean-Robert Pitte, il ne faut pas exagérer l'importance de la mise en bouteilles en Bourgogne à cette époque. Les vins de Basse-Bourgogne (Auxerrois), proche de Paris et davantage tournée vers la consommation de masse, l'ignorent complètement. Il évalue à 50000 bouteilles la quantité exportée (de la région) en 1788⁹⁷, très loin du Bordelais (3 millions) et de la Champagne (2,5 millions). La mise en bouteille était réservée aux vins les plus fins. Il semblerait donc que, si la région était bien engagée dans un processus de modernisation de la production viticole, elle suivait plutôt le mouvement, derrière deux régions motrices, Bordelais et Champagne. C'est ce que nous allons vérifier pour d'autres secteurs, comme la commercialisation des vins.

94 Pour une présentation approfondie de cette question, voir le livre de Jean-Robert PITTE : *La bouteille de vin : histoire d'une révolution*, Taillandier, 2013.

95 Selon Jean-Robert Pitte, il conservait les « épaules tombantes » du modèle originel anglais, et était moins pratique pour le stockage que la bouteille bordelaise, d'où le succès international de celle-ci dans les siècles suivants.

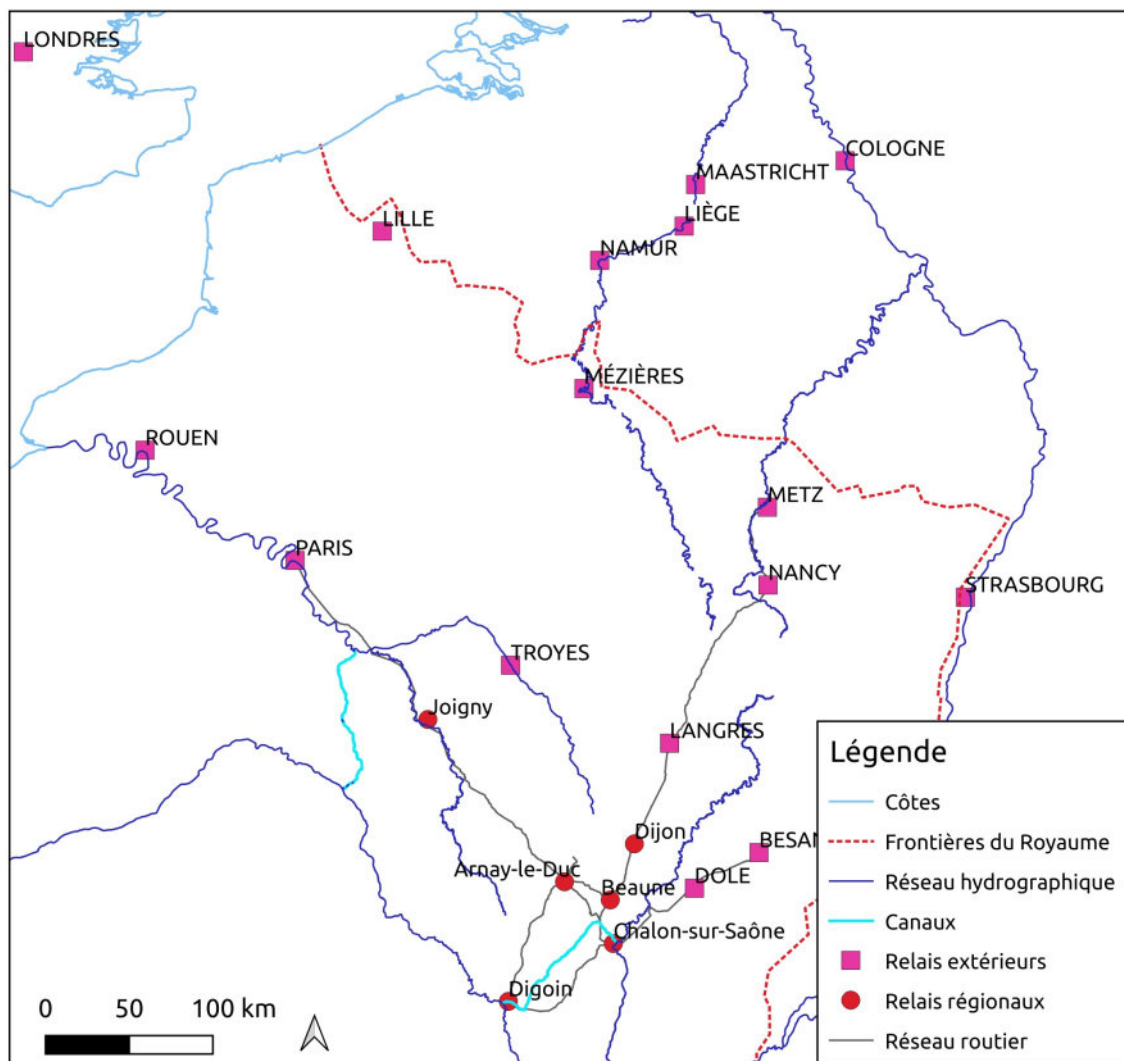
96 E. FYOT : « Note sur l'origine de la houillère et de la verrerie d'Épinac » in *Mémoires de la Société Éduenne* – T. XXXI - 1903.

97 Selon l'auteur, la composition de la cave du roi à Versailles en 1783 est significative. Environ 1000 bouteilles de bourgogne face à 5000 bouteilles de champagne, et même 3500 deTokay, 4000 de madère, alors que le vin de Bourgogne était le vin le plus consommé à la cour.

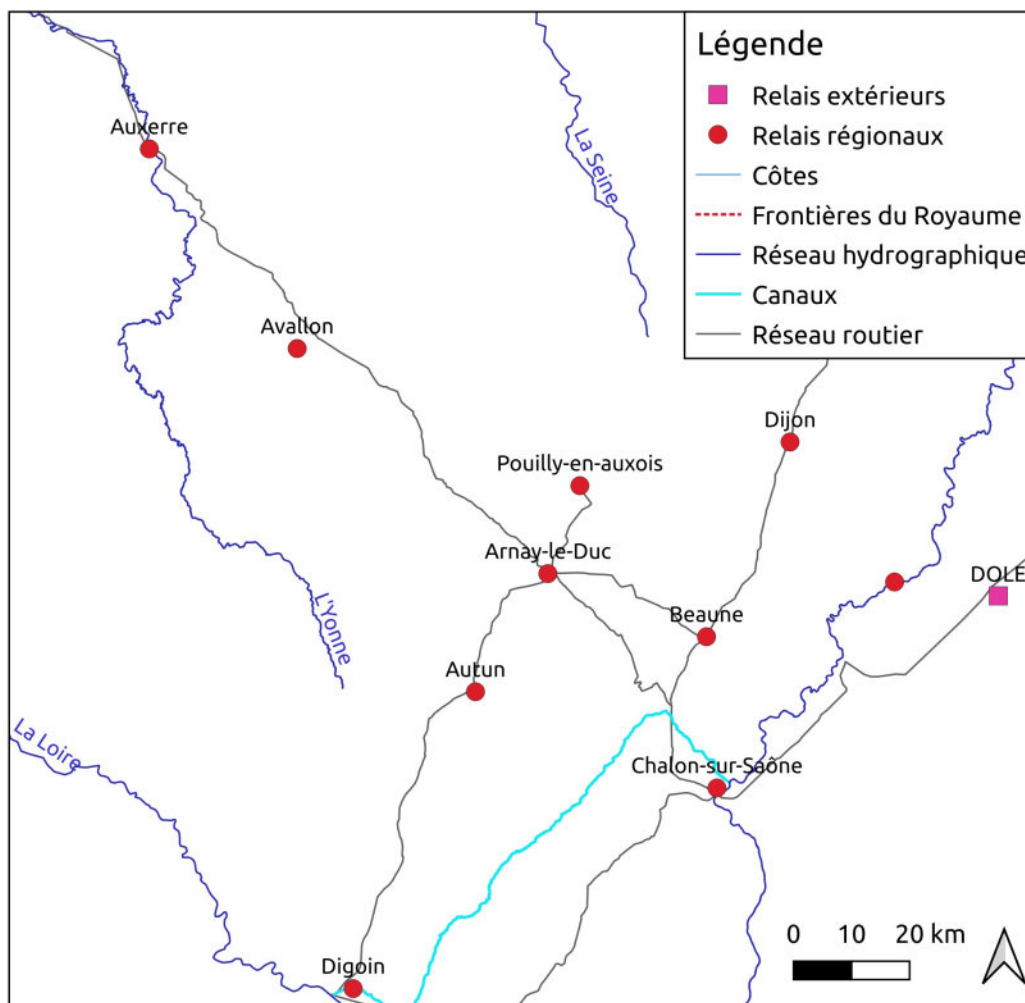
B - Une révolution des transports au XVIII^e siècle ?

De tous temps la grande faiblesse de l'économie viticole de la Bourgogne a été le relatif enclavement géographique de la Province sur le plan des voies d'eau ; c'était différent pour les voies de terre. Cette faiblesse a été longtemps aggravée par sa situation de province-frontière jusqu'à l'annexion de la Franche-Comté (1678) qui a ouvert, après celle de l'Alsace (1648), un accès plus simple à de potentiels clients à l'est (Rhénanie, Suisse...). La Bourgogne devenait un carrefour, au moins terrestre, avant l'extension du réseau des canaux au siècle suivant.

Principales routes d'exportation des vins à la fin du XVIII^e siècle (échelle européenne)



Principales routes d'exportation des vins à la fin du XVIII^e siècle (échelle régionale)



1) La modernisation du réseau routier

Au début du XVIII^e siècle cependant, la situation des routes de la province, laissées à l'abandon depuis de longues années n'était pas brillante. Il en était de même des voies navigables qui, pour la Bourgogne, se limitaient essentiellement à la Saône (de Saint-Jean-de-Losne à Mâcon en direction de Lyon), et à l'Yonne (de Joigny à Sens en direction de Paris). En outre, le mauvais état des chenaux, en l'absence de travaux d'entretien, interrompait le trafic plusieurs mois par an. Mais des réformes fondamentales dans l'administration des réseaux vont permettre une véritable révolution des transports dans le courant du XVIII^e siècle.

Au début du règne de Louis XV, une grande politique de rénovation du réseau routier français est lancée par le contrôleur général Orry, et avec lui l'intendant Trudaine⁹⁸ (nommé directeur des Ponts et Chaussées en 1743). La corvée des chemins, rendue obligatoire dans tout le royaume par l'Instruction du 13 juin 1738, fournit l'énorme main-d'œuvre nécessaire. En Bourgogne, pays d'États et à ce titre dotée d'une certaine autonomie, ceux-ci s'emparent de la question, en collaboration avec les intendants, et dotent la province dès 1706 d'un ingénieur des ponts et chaussées. Thomas Dumorey est titulaire du poste en 1750 ; En 1752, il est secondé par Émiland Gauthey, qui lui succède à sa mort en 1782. Ces deux hommes, à la tête d'une administration efficace, transforment considérablement les conditions de circulation dans la province. Ils appliquent en Bourgogne, pour les routes principales, les normes arrêtées au niveau national : largeur de 60 pieds (1720) pour les grandes routes : une voie pavée de 20 pieds et 2 voies la flanquant en terre (les bermes), le tout bordé de fossés. Les passages pavés sont l'exception (2%) mais un entretien régulier (2 fois par an) est prévu. À la fin du siècle, un peu plus 6000 lieues ont été achevées dans l'ensemble du pays⁹⁹.

Selon Pierre de Saint-Jacob¹⁰⁰, le réseau bourguignon comptait 47 grandes routes en 1789. La plus importante était la liaison Paris Lyon via Avallon et Chalon, qui traversait notre région par La Rochepot et Chagny. Délaissée au XVIIIe, réparée à partir de la fin du siècle, elle est ensuite redevenue route de poste entre Paris et Lyon. La mise en œuvre de ce programme a excité la concurrence entre les villes, et, à ce jeu, Dijon s'en est plutôt bien tirée¹⁰¹, Beaune se trouvant dans une position moins favorable, consolidant cependant un axe transversal vers l'Auxois par Bligny et surtout vers Autun. C'est Chalon qui a connu la plus forte révolution. Elle disposait de deux routes majeures, celle de pied de côte et surtout la route n°1 vers Paris par Avallon et Auxerre. Sa liaison avec Autun via Couches fut complètement rénovée, ainsi que la route de Chalon à Dole, et elle obtint enfin un accès vers l'ouest et la Loire par une route passant par Givry et Digoin. Mais c'était aussi le principal port sur la Saône et un lieu stratégique de transbordement des marchandises entre Paris (et le nord du royaume) et la façade méditerranéenne. Retenons pour l'instant que sur le plan des aménagements de transport, la région de Nolay s'est retrouvée particulièrement bien placée.

98 Guy ARBELLOT, « La grande mutation des routes de France au XVIIIème siècle », in *Annales ESC*, N° 3, 1973.

99 Un exemple à l'annexe X page 733 : projet d'aménagement dans le secteur de La Rochepot (1768).

100 Pierre DE SAINT-JACOB, « Le réseau routier bourguignon au XVIIIème siècle » in *Annales de Bourgogne*, 1956, pages 253-263.

101 « Au total l'étoile dijonnaise est, à la Révolution, remarquable d'équilibre et de rayonnement. »

2) Les progrès de la voie d'eau

L'aménagement du réseau routier ne pouvait cependant suffire, dans les conditions techniques de l'époque, à permettre le désenclavement de notre région. Avant la révolution ferroviaire du XIX^{ème} siècle, et dans l'optique du transport de marchandises lourdes, comme les tonneaux de vin, l'alternative qui s'imposait était la voie d'eau, dont nous avons vu que la province était mal dotée.

La plus grande voie navigable de Bourgogne était la Saône, qui ne pouvait sur le plan du commerce des vins, rendre de grands services. En effet elle se dirigeait vers les provinces du sud et, par le Rhône, vers la méditerranée, où ne pouvait se trouver une grande clientèle pour les vins de Bourgogne, face aux productions de ces régions. Bien plus, le parcours sur cet axe était truffé de taxes et d'octrois qui empêchaient pratiquement l'exportation de vins bourguignons dans cette direction. Une véritable guerre commerciale se livrait d'ailleurs entre les autorités lyonnaises et les États du Mâconnais, les vins blancs de Mâcon étant interdits de séjour à Lyon tandis que les vins du Beaujolais n'avaient pas droit de cité en Bourgogne. Le résultat était que ces vins prenaient la route de la Loire où, après une traversée délicate du Charolais, ils étaient embarqués à Charlieu ou Digoin et, via le canal de Briare, arrivaient sur le marché parisien, comme bons vins ordinaires. Cela ne pouvait régler le problème des vins de la Côte.

L'Yonne était d'un intérêt plus grand pour l'exportation de ceux-ci, puisqu'en embarquant à Joigny, ils étaient ensuite acheminés vers Paris et Rouen, d'où ils pouvaient être expédiés vers l'Europe du Nord. Cela imposait cependant une part de trajet terrestre jusqu'à Joigny.

Il existait d'autres accès à la voie d'eau, plus lointains, la Meuse à Mézières en direction de Namur et de Liège, la Moselle depuis Metz vers Cologne, mais ces trajets imposaient au préalable un long parcours terrestre. Sauf à aménager des canaux, le transport par voie d'eau ne pouvait être une vraie solution.

C'est ce que les autorités du temps avaient bien compris puisque des projets de canaux furent envisagés dès le règne de François 1^{er}. Deux d'entre eux surtout semblaient propres à apporter une impulsion décisive au commerce bourguignon. L'un (canal du Charolais) visait à réaliser la jonction Atlantique – Méditerranée par un canal tracé entre la Loire et la Saône ; il permettrait en outre d'établir une liaison avec Paris via le canal de Briare (réalisé sous Henri IV). Un autre projet, qui apparaissait encore plus fructueux pour le commerce bourguignon, était le projet de liaison entre Saône et Yonne (canal de Bourgogne), qui permettrait d'établir la liaison entre Paris et la Méditerranée par le chemin le plus court. Il paraissait plus utile pour l'exportation des vins de la

Côte car il assurerait une communication plus facile avec la clientèle située en Europe du nord, la plus importante. Le projet, avec une liaison par Pouilly-en-Auxois, fut arrêté dès la première moitié du XVIIIème siècle, et les travaux furent commencés en 1775, pour permettre la jonction entre Dijon et la Saône. Mais ce projet, plus coûteux que le premier, fut finalement interrompu pour de longues années en 1793. Il n'en fut pas de même avec le projet de canal du Charolais (bientôt canal du Centre), nettement plus court (114 km contre 243) et plus facile techniquement (il empruntait la vallée de la Dheune de Chalon à Montchanin, puis la vallée de la Bourbince jusqu'à Digoin), donc moins coûteux. Surtout, l'appui du Prince de Condé (gouverneur de la Province) et le rôle d'Émiland Gauthey furent décisifs et, par une délibération du 4 décembre 1781, les États de Bourgogne décidèrent le lancement des travaux, la royauté accordant aux États la pleine propriété du canal par lettres patentes en janvier 1783. Grâce à un emprunt de 9 millions de £, les travaux, commencés en avril 1783, s'achevèrent en 1793. Lorsqu'il fut mis en service, et malgré des défauts¹⁰² qu'il fallut corriger par des travaux complémentaires sous l'Empire, le canal montra vite son utilité¹⁰³. Les frais de transport entre Paris et Lyon baissèrent de 44 % par rapport au transport par voie terrestre, et une statistique de 1829 nous apprend que sur un trafic de 5 à 6000 bateaux par an, 3/5 des produits transportés consistaient en vins et eaux-de-vie (davantage des vins du Beaujolais que de Bourgogne), complétés par le bois¹⁰⁴ (merrains, chauffage), le fer et la houille, pierres et plâtre, blés et légumineuses...

Nous avons retrouvé un document intéressant sur le site Gallica : il s'agit d'une carte complétée d'un tableau intitulé « *Tableau de la quantité de vins qui se récoltent dans les différents villages du Chalonnais et des environs et qui peuvent être conduits à la Loire par le Canal du Charollois* », datée des environs de 1785. La carte représente la partie orientale (côté Dheune) de la région concernée, avec une évaluation des productions en vins des différents lieux proches du futur canal. Ce document a pour auteur Millard, « commissionnaire de vin 1785¹⁰⁵ ». Il s'agit d'un important négociant chalonnais, qui possédait des vignes dans le chalonnais (Givry) mais aussi à Santenay. Il avait également des liens de famille avec le fermier de Clermont-Montoison. Manifestement, cette publication s'intègre dans une « campagne de communication » pour promouvoir le projet de canal auprès des autorités nationales et provinciales, où les intérêts économiques chalonnais étaient particulièrement actifs. Le document a dû servir d'appui au moments où les États de la Province

102 Surtout le manque d'eau, en raison de l'insuffisance de l'approvisionnement mais aussi du fait des déperditions. Le trafic devait s'interrompre entre juillet et octobre.

103 Les informations qui suivent sont tirées de : J. Dutens, *Histoire de la navigation intérieure de la France*, Paris, 1829 (tome 1).

104 Morelot note la qualité des pisseaux utilisés à Chassagne et Santenay, tirés à bon prix des chênes du Charolais.

105 Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE C-696.

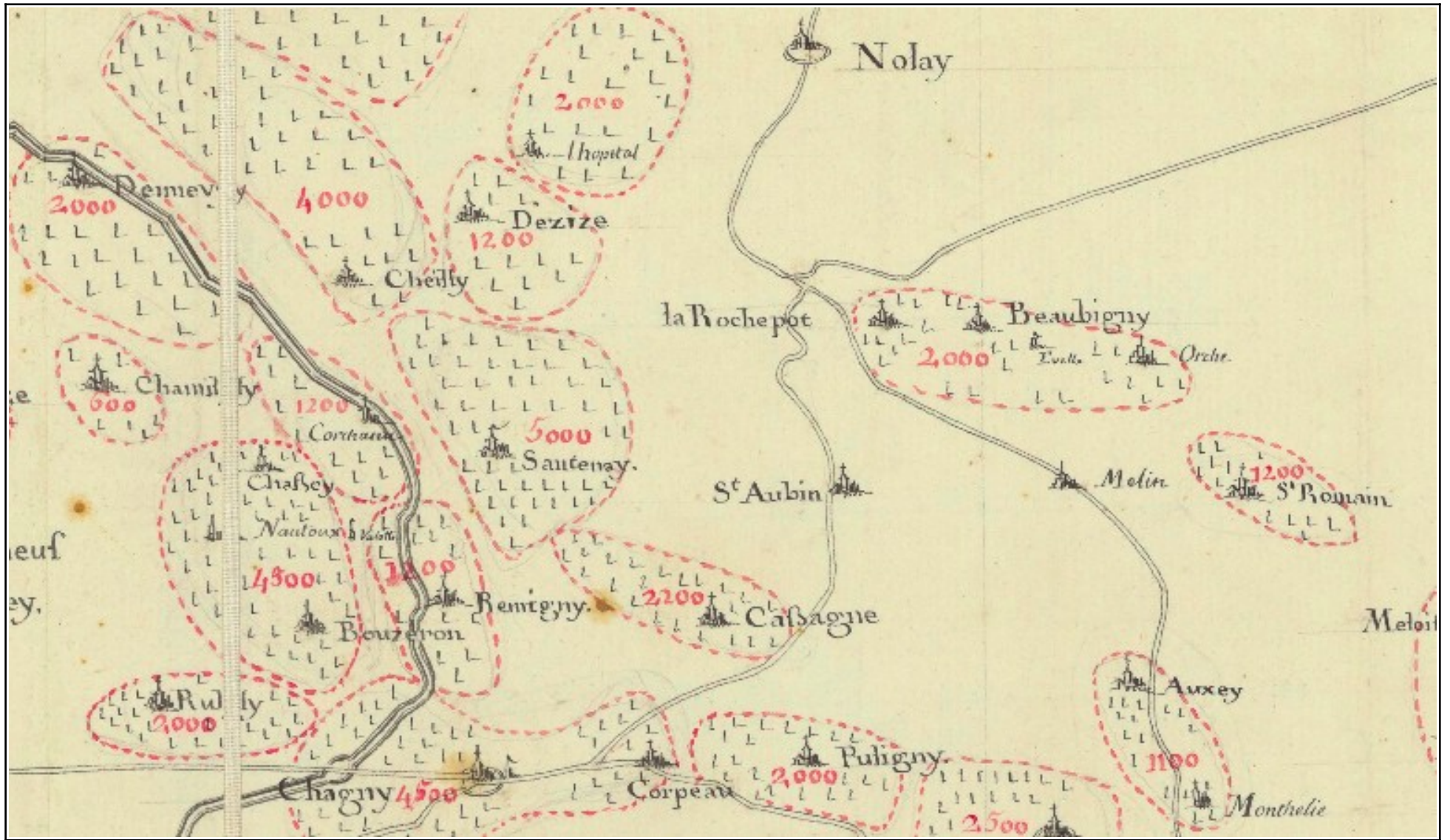
discutaient de l'intérêt de la construction du futur canal du Centre. Les sommes inscrites sur la carte et en légende renvoient à la production viticole estimée en pièces¹⁰⁶. Nous en avons reproduit ci-dessous les informations intéressant notre région.

Lieu	Quantité (pièces)
Chagny & Corpeau	4500
Chassagne	2200
Puligny	2000
Saint-Romain	1200
Baubigny, Orche, La Rochepot	2000
Santenay	5000

Tous les lieux de notre région ne sont pas représentés : la production viticole de Nolay par exemple, bien que notable, n'est pas mentionnée, probablement parce que jugée trop éloignée du canal. Corcelles-les-Arts et Ébaty sont confondues avec Chagny et Corpeau. Peut-être en va-t-il de même pour Saint-Aubin vis à vis de Chassagne ou Puligny. Il n'en reste pas moins que le tracé du canal traversait ou était à proximité immédiate de la plupart d'entre eux.

Mais dans quelle mesure ce nouvel axe de communication a-t-il été réellement utilisé pour l'écoulement des productions viticoles de la région ? Il permettait d'abord d'accéder à la façade atlantique (en direction de Nantes) et à Paris par le canal de Briare. À ce titre, il pouvait favoriser d'abord le Beaujolais et le Mâconnais qui depuis longtemps exportaient leurs vins vers Paris en empruntant la route terrestre du Charolais. Paris consommait plutôt de bons vins ordinaires, tandis que les vins fins de la Côte étaient plutôt expédiés vers le nord de la France, ou, par Rouen, faisaient le voyage maritime vers l'Europe du nord, sans parler de la Rhénanie. En l'absence [jusqu'à présent] d'informations précises sur le trafic du canal du Centre, il semble qu'il ait joué pour la région étudiée un rôle secondaire, la voie terrestre restant la voie privilégiée pour le transport de ces vins.

106 Pièce : tonneau traditionnel bourguignon d'une contenance de 228 litres.



3) Un port de commerce prospère : Chalon-sur-Saône

La prospérité du port de Chalon à la fin du XVIIIème siècle¹⁰⁷, prospérité favorisée par le creusement du canal, a indirectement avantage notre région.

Chalon était à cette époque de loin le plus important port sur la Saône. Ce fait ne s'explique pas par le développement économique de la ville qui restait une modeste cité d'artisans sans industries notables (la principale entreprise textile fit faillite en 1767), mais par une situation géographique particulièrement favorable. « *La ville de Chalon seule, qui est presque dénuée de toutes les denrées dont elle compose son commerce est cependant celle qui fait le plus considérable [...] Elle ne doit qu'à la même cause [le voisinage de la Saône] et à sa réputation d'être le magasin de tout ce qui l'environne*¹⁰⁸ ». Sur la Saône, la navigation était possible à peu près toute l'année vers Lyon, mais en amont de Verdun elle s'interrompait 6 à 7 mois par an, en période de basses eaux, faute d'entretien. Chalon était donc le terminus des gros bateaux remontant la Saône, un point de transbordement essentiel permettant les communications, d'une part vers la Franche-Comté et l'Alsace par le Doubs, d'autre part les communications par la route de Chalon à Avallon vers Paris par l'Yonne. En un mot, Chalon était « l'entrepôt des deux mers », où le commerce de l'océan au Midi et de Paris à Lyon représentait la moitié du trafic à la veille de la Révolution¹⁰⁹. Les produits qui passaient par Chalon était de nature très diverse. Les blés y occupaient la première place, la Bourgogne (et la Franche-Comté) étant alors largement excédentaires, et la Saône était l'artère idéale pour les acheminer vers les centres d'importation : Dauphiné et Midi mais surtout la métropole lyonnaise. Venaient ensuite les fers (du Châtillonnais et de Franche-Comté) et les textiles (draps et toiles de Normandie, Flandre ou Hollande) venus du nord par route de terre.

Le transport des vins n'en était pas moins important, favorisé par l'exemption de droits lorsqu'ils passaient à Chalon. Il représentait 7,5 millions de francs sur 21,1 millions dans la valeur des biens transitant à Chalon. Les notables chalonnais s'en félicitaient : « *Dijon, Nuits et Beaune sont placées plus avantageusement que Chalon pour faire le commerce des vins de la province... Cependant Chalon exporte plus de vin en proportion que les trois villes ci-dessus.*¹¹⁰ »

Il semble cependant que cela concerne d'abord des vins du sud qui remontent vers Paris (Languedoc, Beaujolais et Mâconnais). Il faut y ajouter naturellement les vins du Chalonnais qui

107 Georges-René BUCHER , « Le commerce du port de Chalon au XVIIIème siècle » in *Annales de Bourgogne* – 1979, pages 158-185

108 ADCO C 349 – Mémoire des négociants de la ville, 1782.

109 Ce rôle fut particulièrement important pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, lorsque la marine anglaise bloquait les ports.

110 ADCO C 349

entraient en franchise dans la ville, qu'on évaluait à 6000 pièces par an. Nous ne connaissons pas ce qu'il en est des vins de notre région, même si nous pouvons penser qu'ils représentaient une part du fret de retour pour les voituriers apportant draps et toiles depuis les Flandres ou la Normandie¹¹¹.

4) Les conditions du transport des vins

Longtemps, les conditions très difficiles du transport des vins de la Côte ont engendré un coût exorbitant (pour les vins du Nuiton : 100 à 120 £ pour une queue de vin achetée 30 à 40 £ selon un mémoire de l'intendant Ferrand en 1700 !), ce qui bien entendu restreignait la clientèle aux « riches gens ». Heureusement, les progrès du réseau de transport que nous avons présentés plus haut ont permis, dans le courant du XVIIIème siècle, un essor décisif grâce à l'amélioration des temps de trajet et aussi de la sûreté des transports¹¹². Nous allons ci-dessous nous intéresser surtout aux conditions du transport par voie de terre, qui restait de loin le plus utilisé sur la période.

Avant d'expédier le vin, il convenait de préparer les futailles à un transport long et cahoteux. Les tonneaux devaient être renforcés ; ils étaient cerclés « en plein » (cerclage supplémentaire) ou « en double futaille », ce qui entraînait un surcoût de 4 à 7 £ par pièce à la charge de l'acheteur. De même les bouteilles étaient rassemblées en paniers ou, mieux, en caisses de 25 à 50 bouteilles, parfois scellées pour éviter les vols, les bouchons recouverts de cire. Le risque principal n'était pas tant le risque de briser tonneaux ou bouteilles que de subir des vols, particulièrement des voituriers¹¹³.

Le roulage des marchandises se faisait par la traction animale ; des charrettes (à deux roues et trois à quatre chevaux transportant huit pièces), ou voitures (chariots à quatre roues et six à huit chevaux transportant de dix à seize pièces), transportaient le vin au rythme de 20 à 30 km par jour. Selon le registre de la maison Bouchard (1761-1770)¹¹⁴, il fallait compter 15 jours pour atteindre Paris, Rouen ou Lille, trois semaines pour la Belgique, de 26 à 28 jours pour l'Allemagne.

111 Voir Rolande GADILLE, op. cit.. Les voituriers flamands ou ardennais qui amenaient à Chalon des draps et autres produit, repartaient avec des vins (13 jours pour aller en Flandre). Le trafic était important surtout en automne et au printemps. La relative rapidité et sûreté du transport a permis d'accéder à une clientèle plus large (classes aisées) et a favorisé la conquête des marchés allemands.

112 Sur ce sujet, nous avons utilisé surtout l'ouvrage de Loïc ABRIC, *Les grands vins de Bourgogne...*, ainsi que l'article ancien de L. LETACONNOUX : « Les transports en France au XVIIIème siècle » in *Revue d'Histoire moderne et contemporaine* (1908-1909).

113 Les fraudes des mariniers étaient particulièrement connues, ce qui poussait à éviter la voie d'eau, malgré les tentatives pour les prévenir. En 1728, Arnoux déconseillait le transport par tonneaux pour les mêmes raisons, et conseillait l'envoi de bouteilles en caisses.

114 Rapporté par Loïc ABRIC, op. cit.. Les mêmes informations, de la maison Verry à l'extrême fin du siècle, donnent des temps légèrement plus courts.

Aux frais (importants) de voiturage, s'ajoutait le paiement des droits, taxes et octrois qui, sous l'Ancien Régime, et malgré l'exemption dont jouissait la Bourgogne pour les Aides, grevaient le prix des vins. Loïc Abric donne l'exemple d'une pièce de Volnay, en 1783, valant 210 £ à l'achat en cave, pour laquelle il fallait ajouter 72 £ pour le transport et les droits sur le trajet, et 60 £ de droits d'entrée en Belgique, ce qui équivalait à un surcoût de 63 %. Les droits sur les vins, supprimés à la Révolution, furent rétablis sous l'Empire (15 % sur le vendeur et 10 % sur l'acheteur).

Dans les meilleures conditions, le transport par voie d'eau était plus avantageux. L. Lecatonnoux donne l'exemple d'un trajet Paris – Lyon et évalue le coût du transport par terre (par Moulins ou Arnay-le-Duc) à 65 £, contre 43 £ 17 S. pour un transport mixte (via la Seine, Auxerre et la Saône), mais le transport fluvial présentait trop de risques, notamment de retards (deux mois pour livrer du Beaujolais à Paris !), et les marchands préféraient la voie de terre, même sur longues distances.

Dans ces conditions, les vins fins étaient avantagés dans leur commercialisation à l'extérieur de la province, le poids des frais de transport ne permettant pas, sauf exception, une rentabilité pour les vins communs. C'est ce qu'observait Millard, rapporté par Jean Richard¹¹⁵, en 1784 : « *Ces vins, disait le négociant Millard en 1784, n'avaient aucun intérêt pour la province : « ce vin ne s'exporte pas... réduit à 400 £ l'arpent qui pourrait valoir 8000 £ l'arpent* » ».

C – Naissance et essor du négoce des vins de Bourgogne

Le XVIII^e siècle fut, dans le domaine de la commercialisation des vins de Bourgogne, une période décisive, qui vit le passage d'une organisation rigide, étroitement soumise aux règlements tatillons des autorités traditionnelles (échevinage beunois, appareil administratif de la monarchie absolue) à un marché de type capitaliste, soumis à la loi de l'offre et de la demande, dont les acteurs réussirent progressivement à s'affranchir des contraintes administratives. En 1776, L'État reconnaissait la libre circulation des vins.

115 Jean Richard , « Production et commerce du vin en Bourgogne aux XVIII^e et XIX^e siècles » in *Annales cisalpines d'histoire sociale* – 1974

I - Des courtiers-gourmets aux négociants

1) Les courtiers-gourmets et l'économie administrée

Jusqu'au début du XVIII^{ème} siècle, la vente et le transport des vins de Beaune, dans un contexte d'économie administrée, où l'obsession est de contrôler les agents économiques afin d'empêcher les abus, sont réglementés strictement. L'échevinage de la commune de Beaune, dès sa création (1203), fut investi des pouvoirs de contrôle. Des courtiers-gourmets, dont l'origine remontait au XIV^{ème} siècle, étaient chargés, au nom de l'échevinage, de certifier l'authenticité et la qualité des vins, en apposant leur marque (« B ») sur les tonneaux après avoir «tasté » les vins. Leur rôle et leur statut furent fixés en 1525, puis précisés en 1607¹¹⁶, que des lettres patentes approuvèrent sous Louis XIV, en 1661. Dès lors l'institution ne bougea plus et joua pleinement son rôle jusqu'au début du XVIII^e siècle. Ils exerçaient leur juridiction sur l'ensemble des « vins de Beaune », c'est-à-dire non seulement les vins récoltés sur le territoire communal, mais également sur ses « annexes », Pommard et Volnay. Leur statut, très strict, leur interdisait tout rôle d'intermédiaire rétribué entre les marchands étrangers et les producteurs, leur rétribution était fixe (20 sols la queue au XVIII^e), payée par le vendeur. Cela dans un contexte où les prix étaient fixés de manière rigide : en effet, c'est une commission, composée d'échevins, officiers royaux, notables, marchands et courtiers, réunie le premier vendredi après les vendanges, qui les arrêtait. Il était interdit de vendre avant la fixation des prix.

2) La naissance des commissionnaires

La lourdeur de cette institution entra peu à peu en contradiction avec les besoins des acteurs lorsque, à partir de la fin du XVII^e siècle, l'activité économique reprit peu à peu son essor. Les marchands étrangers, à nouveau actifs sur la place, ne voulaient plus systématiquement se déplacer et prirent l'habitude de passer par des intermédiaires pour acquérir leurs vins. De nouveaux acteurs, les « commissionnaires », jouèrent ce rôle entre les producteurs et les courtiers-gourmets, achetant pour le compte des clients étrangers et se faisant rétribuer par une commission payée par le vendeur et l'acheteur (5 % le plus souvent).

116 Leur nombre est fixé à six en 1615.

Loïc Abric¹¹⁷ décrit ainsi leur activité : « *Le commissionnaire répondait des achats qui se faisaient par son entremise, recevait un droit de commission du marchand étranger et se chargeait d'expédier les vins et de solder le propriétaire aux termes convenus* ». Il évalue le nombre des principaux, en 1704 : 9 à Beaune, 5 à Chalon, 3 à Mâcon, 1 à Dijon. « *Ces connaisseurs qui d'ancienneté et de père en fils ont des expériences certaines de toutes les cuvées, qui connaissent les climats, les clos et les cantons dont ils sont tirés et tous les bons celliers* ».

Une cinquantaine d'années fut nécessaire pour qu'on passe du carcan des courtiers-gourmets au négoce libre. Les commissionnaires se passèrent peu à peu des courtiers-gourmets, marquant eux-mêmes les vins. Mais ce marquage avait une autre signification, témoignage d'un marché passé de gré à gré, ce qui entraîna un changement décisif dans le mécanisme de fixation des prix. Désormais, c'est la première marque qui fixait le cours général des transactions, et les commissionnaires rivalisaient pour obtenir le taux le plus favorable, tandis que les producteurs tentaient de s'entendre pour résister à leurs pressions¹¹⁸. On était passé d'un système de prix administré au libre-jeu du marché. En 1752, l'évolution inéluctable avait été actée avec l'abolition du marquage des tonneaux par les courtiers-gourmets et leur disparition. Et c'est un édit, pris en 1776 sous l'influence de Turgot, qui libéralisa pleinement la libre circulation et le commerce des vins dans tout le royaume.

3) Du commissionnaire au négociant

Il restait une dernière étape à franchir, celle du passage du commissionnaire au négociant, achetant pour son propre compte. Elle fut facilitée par l'essor de la demande extérieure à la province, et par l'orientation vers des vins de garde, qui impliquait un élevage en cave. C'est dans le milieu des commissionnaires, mais aussi des marchands, qu'apparurent les premiers négociants au début du siècle. Outre les travaux de Loïc Abric, plusieurs articles de revues nous apportent des informations approfondies sur les conditions dans lesquelles ont été fondées les premières maisons de commerce. Nous les exploitons ici pour donner un aperçu général avant de nous demander dans quelle mesure la région de Nolay a été partie prenante de ce moment décisif.

Pour Loïc Abric, passer du statut de commissionnaire à celui de négociant impliquait une contrainte : il fallait disposer de capacités de stockage sur plusieurs années (bâtiments et capitaux).

117 Loïc ABRIC : Les grands vins de Bourgogne..., op. cit.

118 Dans son article paru dans les *Annales de Bourgogne* en 1947, « La vente du bon vin de Volnay au XVIIIème siècle », Pierre DE SAINT-JACOB exploite le livre de raison de l'Abbé Delachère, propriétaire à Volnay. Il donne des exemples caractéristiques des manœuvres auxquelles se livraient propriétaires, soucieux de vendre leurs vins au meilleur prix, et commissionnaires cherchant à faire baisser les prix.

Le négociant « est un marchand ou banquier qui fait le négoce ; tous les négociants doivent avoir grand soin de conserver leur crédit sur la place. Le change et rechange sont permis entre négociants ». Il était donc indispensable de s'appuyer sur des capitaux importants, réunis le plus souvent à partir d'une activité antérieure¹¹⁹.

Jean Richard, dans son étude sur la production et le commerce des vins de Bourgogne¹²⁰, s'il en fait remonter l'origine au temps des ducs Valois, rappelle qu'il s'agit longtemps d'un commerce passif (marchands flamands et hollandais se déplaçaient à Beaune). Avant le XVIII^e siècle, les aires de chalandise et l'importance des exportations restent cependant floues. Il fixe le moment de la naissance des premières maisons de commerce au milieu du siècle¹²¹.

Dans un article plus récent, Yvette Darcy-Bertuletti situe les débuts des maisons de commerce beunoises plutôt dans la période 1720-1730¹²². Une quinzaine de maisons auraient été fondées dans le cours du XVIII^{ème} siècle. Les fondateurs, comme indiqué plus haut, sont issus des milieux des marchands et des tonneliers. Poulet était le fils d'un marchand lyonnais, Bouchard est marchand de drap, venu du Dauphiné, quand il achète un domaine à Volnay à l'âge de 50 ans. C'était aussi le cas d'Antoine Fromageot et Barthélemy Masson-Marmelat. D'autres enfin étaient tonneliers comme Latour ou Champy.

Surtout l'auteure expose de manière très complète le cas de l'un d'entre eux, Gabriel Lavirotte (puis son fils François), caractéristique de leur trajectoire. Gabriel Lavirotte était le fils d'un boulanger originaire de la région de Santenay et Nolay. Marié à la fille d'un marchand de Santenay en 1697, il s'établit comme boulanger à Beaune, puis devient marchand de fers en 1713. Propriétaire déjà de vingt ouvrées de vignes à Cheilly (près de Santenay), il investit ses économies dans des achats du même type à Pommard et Beaune. Tout en restant dans le fer, il développe parallèlement une activité de commissionnaire et négociant grâce à ses relations commerciales en Lorraine.

119 Marchands de draps et d'étoffes comme Bouchard, Verry et Patriarche, mais aussi marchands-tonneliers comme Champy.

120 Jean RICHARD, *Annales cisalpines* ... op. cit.

121 Gabriel Bullier, tonnelier devenu négociant en vin, achetait des futailles du Morvan à la foire de Nolay au milieu du siècle. « Faillite de Pierre-André Porte en 1756 : son bilan à la cote BII 261. Possède des vignes, achète à Santenay ». Philibert Leflaive, négociant dijonnais en faillite en 1780, achetait au curé de Corcelles-les-Arts, au marquis de Foudras. « ADCO BII 270 – Leflaive a été d'abord marchand à Demigny avant d'être reçu à Dijon (ADCO E 3409 f0154) ».

122 Yvette DARCY-BERTULETTI, « Les prémices du négoce du vin à Beaune au XVIII^{ème} siècle : l'exemple de Gabriel et François Lavirotte » in *CHVV* N° 9 2009. La maison Champy aurait été fondée en 1720, la maison Amyot en 1725. Puis suivent la maison Lavirotte-Mathieu, Michel Bouchard en 1731, Jean-Gérard Labaume-Chuffin 1734. Philibert Poulet a une activité attestée dès 1747. Suivent les maisons Verry, Lamarosse, Bourgeois, Maire & fils, Adolphe Fougères et en 1780 J-B Patriarche fonde son établissement. Au total, le XVIII^{ème} voit la naissance d'une quinzaine de maisons.

Continuant à réinvestir ses bénéfices dans les achats fonciers, il est à sa mort en 1743, à la tête d'une petite fortune¹²³.

C'est son fils François qui fait la bascule définitive dans le monde du vin. Âgé de trente ans en 1734, marié depuis 1718 à la fille d'un bourgeois de Beaune, il se lance dans le négoce des vins plutôt que de se limiter au rôle de commissionnaire. Pour cela il bénéficie d'importantes avances de fonds que lui accorde son père. Dès 1740 il est en mesure d'acheter une maison à Beaune puis un domaine à Meursault (où il fait aménager des caves) tout en acquérant des vignes également à Beaune. À la mort de son père, il hérite de capitaux importants (30000 £) et des domaines de Santenay et Cheilly (maison, cuverie, dépendances et plus de 150 ouvrées sur Santenay et Cheilly, le tout estimé 20000 £). Entre 1738 et 1743 il vend 64 pièces, 63 feuilletes et 13 quartauts de sa propre récolte. Il joue aussi le rôle de commissionnaire pour d'autres négociants de Chalon ou Autun... A la fin de sa vie il est inspecteur du grenier à sel.

S'étant lancé dans la carrière sans clientèle constituée ni relations importantes, malgré l'aide de son père, il n'a pas hésité à se lancer sur les routes, inaugurant la pratique des voyages de prospection, que suivirent plus tardivement (à la fin du siècle) les autres négociants par l'entremise de voyageurs de commerce. Entre 1735 et 1765 il accomplit pas moins de vingt voyages, surtout dans le nord et l'est. Il n'hésite pas à prendre des initiatives originales, comme l'envoi d'échantillons ou des tentatives pour établir des caves-relais plus proches de ses clients. Il joue également le rôle d'intermédiaire pour des négociants du midi, se fait le voyageur de commerce pour ses sœurs lancées dans le commerce de bonneterie... Ses affaires sont prospères surtout dans la première moitié du siècle, subissent ensuite un déclin dans une conjoncture plus difficile (impact des guerres, succession de mauvaises récoltes, concurrence de la Champagne), Il se replie alors sur ses activités de propriétaire viticole, vendant seulement ses propres vins.

Le profil de sa clientèle correspondait aux grandes caractéristiques du négoce des vins bourguignons : constituée aux 2/3 de professionnels du vin (négociants, marchands et aubergistes), le reste allant à des membres de l'élite sociale (titulaires d'offices et de charges, particuliers fortunés souvent nobles se groupant pour les commandes), la zone de chalandise couvrait le nord et l'est de la France (mais pas Paris), les Pays-bas et l'Allemagne, voire la Pologne. Strasbourg, Rouen et Calais jouaient le rôle d'intermédiaire pour l'exportation vers les pays du nord et de l'est. Le sud, à l'exception une fois de Montpellier, n'apparaît pas. L'auteure insiste sur la volatilité de la clientèle qui se renouvelait sans cesse.

123 Deux domaines à Santenay, pour une valeur de 13962 £ et 15238 £, des biens fonciers à Beaune... « sa fortune est évaluée à 81663 £ sans compter maisons, dépendances et mobiliers, stocks de commerce. »

Nous disposons d'autres études concernant des maisons de négoce beaunoises, plutôt pour la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Sandrine Touratier a travaillé sur les archives de la maison Paire & Maire¹²⁴, Loïc Abric sur celles des maisons Bouchard et Chanson-Verry¹²⁵, mais plutôt sur le XIX^e siècle. Enfin, Lucien Perriaux a publié en 1952 un ouvrage consacré au bicentenaire de la maison Poulet¹²⁶. Nous allons, en reprenant ces études, et en les complétant, pour notre région, avec les informations glanées dans les archives, nous efforcer de préciser les caractéristiques fondamentales du négoce des vins bourguignons pendant la période qui va de la fin du XVIII^e siècle à la fin du premier Empire. Il nous faut notamment préciser quels types de vins étaient commercialisés, selon quelles modalités, auprès de quelle clientèle, dans quelle aire géographique, avant de tenter de mesurer dans quelle mesure notre région était impliquée dans cette activité. Une cinquantaine d'années furent nécessaire pour qu'on passe du carcan des courtiers-gourmets au négoce libre. Nous avons vu que c'est un édit, pris en 1776 sous l'influence de Turgot, qui libéralisa pleinement la libre circulation et le commerce des vins dans tout le royaume.

4) Commissionnaires et négociants dans la région de Nolay

Notre région n'a pas été absente de l'émergence du négoce des vins au cours du siècle, d'abord dans la mesure où commissionnaires et négociants intervenaient dans la vente de ses vins. Les négociants beaunois n'y furent pas les seuls acteurs, ils y rencontrèrent des négociants de Chalon-sur-Saône, voire d'Autun, et dans une moindre mesure de la région nolaytoise elle-même. Les rôles fiscaux de la Taille et des Vingtièmes, ainsi que les matrices cadastrales de 1791 (du moins celles qui nous sont parvenues) peuvent nous fournir quelques informations à ce sujet. Tandis que les rôles de taille ne recensent que trois négociants en 1789, tous résidents à Nolay, les rôles des Vingtièmes nous donnent les noms de 7 commissionnaires et 12 négociants, propriétaires de biens fonciers dans une ou plusieurs communes de la région. Cinq d'entre eux résident à Beaune, deux à Chalon, deux à Chagny, les autres habitent la zone étudiée.

124 Sandrine TOURATIER, *Le commerce des vins de Bourgogne à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle : étude du livre de commission de 1786 à 1802 de la Maison Paire et Maire de Beaune*, Dijon, 1991 (Mémoire de maîtrise)

125 Loïc Abric, *Le commerce des vins de Bourgogne de la fin de l'Empire au début de la III^e République - Étude socio-économique*, Diplôme de l'EHESS, 1992

126 PERRIAUX Lucien. *Le grand Livre de Philibert Poulet*. Beaune, 1952).

Il est probable que parmi les contribuables recensés comme marchands, un bon nombre exerçait le négoce des vins, au moins comme intermédiaires de plus grandes maisons à Beaune ou Chalon¹²⁷.

Rôles des Vingtièmes		
Nom et statut	Cote aux Vingtièmes	Commune
Brisson, négociant à Chalon	12 £ 2 S 47 £ 2 S 12 £ 11 S	Puligny Saint-Aubin La Rochepot
Millard père, commissionnaire, Santenay Millard fils, commissionnaire, Chalon	20 £ 21 £ 16 S	Santenay Santenay
Blandin, commissionnaire, Beaune	2 £ 11 S 143 £ 13 S	Chassagne Santenay
Chapullot, négociant, Nolay	21 £ 2 S 34 £ 17 S	Puligny Nolay

Les matrices de 1791 nous apportent des précisions sur les propriétés foncières aux mains de ces professionnels du commerce des vins. Nous disposons d'informations à peu près complètes pour deux communes parmi les plus importantes de la région étudiée : Puligny et Santenay. Certains noms disparaissent, d'autres apparaissent, ces mouvements étant à mettre en relation avec les débuts de la vente des biens nationaux, en 1791 pour les biens d'Église.

Matrices de 1791 : noms déjà présents sur les rôles des Vingtièmes			
Nom et statut	Revenu fiscal	Propriétés	Commune
Brisson, négociant, Chalon	36 £ 15 S	26 ouvrées de vignes	Puligny
Chapullot (négociant) Nolay	120 £ 10 S	62 ouvrées de vignes	Puligny
Millard François (commissionnaire) Santenay	438 £ 19 S. 1 D.	166 ouvrées de vignes & 11 ouvrées de prés	Santenay
Millard Louis (marchand) Chalon	254 £ 16 S	130 ouvrées de vignes	Santenay
Millard Vivant (marchand) Chalon	153 £ 6 S.	56 ouvrées de vignes	Santenay
Blandin Paul (bourgeois) Beaune	1102 £ 1 S 3 D	327 ouvrées de vignes 47 ouvrées de terres 8 ouvrées de prés	Santenay

¹²⁷ À l'inverse, François Pacquelin, de Chassagne, recensé comme négociant à Puligny, n'apparaît pas sur les rôles de Chassagne ; Edme Battaut, qualifié de négociant à Saint-Aubin, est considéré comme vigneron-proprétaire à La Rochepot. Brisson est inscrit comme marchand à Puligny et La Rochepot mais comme négociant à St-Aubin.

Matrices de 1791 : nouveaux acteurs			
Poulet J-B l'ainé (marchand) Beaune	592 £	186 ouvrées de vignes 66 ouvrées de terres 2 ouvrées de prés	Santenay
Masson Marmelat (négociant) Beaune	226 £ 5 S	1 1/2 journal de terres env. 85 ouvrées de vignes	Puligny
Durand (négociant) Beaune	514 £ 5 S	Plus de 100 . ouvrées de vignes	Puligny
Parisot (négociant) Beaune	473 £ 2 S	7 journaux de terres Plus de 87 ouvrées de vignes	Puligny
Quinard (négociant) Beaune	15 £ 7 S 6 D		Puligny
Perrot J-B (marchand) Chalon	583 £ 13 S 8 D	159 ouvrées de vignes 10 ouvrées de prés	Santenay
Bruchet Lavirotte François (négociant) Chagny	292 £ 12 S 8 D		Puligny
Audiffret frères et Perret (négociants) Chagny	145 £ 10 S.		Puligny
Edouard J-B (négociant) Puligny	257 £		Puligny

Parmi ces nouveaux propriétaires nous trouvons des négociants beaunois déjà bien établis avant la Révolution, qui profitent de la vente des biens nationaux pour prendre pied dans la région. C'est le cas de Jean-Baptiste Poulet (1750-1829), fils du fondateur de la maison Poulet, une des premières maisons de négoce beaunoise¹²⁸, en 1747. De même, Parisot (Parizot), négociant à Beaune, était déjà recensé comme commissionnaire, fournisseur d'un négociant hambourgeois en 1774. C'est enfin le cas également de deux grandes figures beaunoises, Barthélemy Masson-Marmelat et Jean-Baptiste Édouard, tous deux maires de Beaune, en 1793-1794 pour Masson-Marmelat (conventionnel jacobin), de 1803 à 1814 puis pendant les Cent jours pour Édouard (lié au clan Beauharnais et proche de Napoléon).

Nous trouvons également des fondateurs de nouvelles dynasties négociantes qui donneront plutôt leur mesure au siècle suivant. C'est le cas des frères Audiffred à Chagny, qui ont quitté leur région d'origine, dans les Hautes-Alpes, avant la Révolution, et sont en train de jeter les bases d'une grande maison de commerce.

¹²⁸ Voir le livre de Lucien PERRIAUX, op. cit., consacré au bicentenaire de la maison Poulet.

Antoine Brisson (1725-1802), présent déjà à Puligny en 1789, à ses débuts marchand drapier, et Millard, dont nous avons parlé plus haut, négociants à Chalon, présentent des profils tout à fait comparables.

Nous avons cherché à évaluer, à partir des sources relatives à la vente des biens nationaux, l'importance des acquisitions foncières réalisées par les négociants et commissionnaires en vin dans la région de Nolay. Elles se concentrent pour l'essentiel sur les trois principaux villages de la Côte (Puligny, Chassagne et Santenay), dans lesquels les vignes, comme nous le verrons plus loin, étaient en 1789 entre les mains de la Noblesse et des institutions ecclésiastiques, Évêché d'Autun et grandes abbayes. Nous résumons les principaux achats dans le tableau ci-dessous.

Principaux acheteurs de biens nationaux ¹²⁹			
Noms	Commune	Biens achetés	Montant
Bernard Durand, négociant, Beaune	Puligny	4 journaux de terres 1 soiture de pré 166 ouvrées de vignes	37200
Henry Pourtalès, Négociant, St-Loup-de-la-Salle"	Chassagne	120 ouvrées de vignes	98350
Hyacinthe et Barthélémy Audiffred, négociants, Chagny	Puligny Corpeau Chassagne	16 o vignes 93 o vignes 457 o vignes 5 journaux de terres 10 ouvrées de prés Bâtiments & Maison	112985
J-B L'Espagnol (Lespagniol), marchand, Beaune, & Pierre Pichard, marchand, Autun	Chassagne	Château de Chassagne 121 journaux de terres 134 soitures de prés 827 ouvrées de vignes	174429
Jean Gavinet-Escande, marchand, Beaune	Chassagne Saint-Aubin	55 ouvrées de vignes 8 ouvrées de friches Maison et dépendances	63725

Comme on peut le voir, les ventes se concentrent sur deux communes, d'abord parce que la propriété y était concentrée entre les mains de l'aristocratie, qui a été la victime des confiscations des biens des émigrés, ensuite parce que les biens de première origine (biens de l'Église), importants à Santenay (Institutions du diocèse d'Autun), ont été emportés plutôt par des vigneron et marchands locaux. En ce qui concerne Chassagne et Puligny, où se trouvaient des vignobles prestigieux (Montrachet), on constate que le négoce n'a pas laissé passer sa chance. Sont à cette époque jetées les bases foncières de puissantes maisons qui donneront leur pleine mesure au siècle suivant. La région de Nolay, au moins dans la partie « Côte de Beaune », participe pleinement à ce mouvement historique.

¹²⁹ Curieusement, J-B Poulet n'apparaît pas dans les achats de biens nationaux, sauf pour une maison, d'une valeur de 1596 £, en l'an V, appartenant aux « émigrés héritiers Potot ». Comment a-t-il pu acquérir le vaste domaine recensé dans la matrice alors qu'il n'est pas sur les registres des Vingtièmes ?

II - Quel commerce pour quels vins ?

Une première question se pose, celle de la nature des vins vendus par les négociants. En effet, il faut distinguer entre vins communs et vins fins. Or seuls ou presque les vins fins ont laissé des traces dans les archives des maisons de commerce.

1) Le commerce des vins communs

Pour ce qui est des vins communs, et pour le XVIII^e siècle, les informations sont maigres. Nous n'avons pu exploiter que la Statistique de Vaillant et quelques allusions dans des articles ou ouvrages universitaires.

Dans son article sur la maison Lavirotte (première moitié du siècle), Yvette Darcy – Bertuleti évoque les principaux villages de la Côte dans notre région mais indique que 39 % des ventes (pour la période 1737-1750) correspondait à du « vin » sans autre mention, 11 % à du « bourgogne », 40 % mentionnant le nom d'un village de la Côte (dont ceux de notre région). Il paraît impossible qu'une part de ceux-ci n'ait pas correspondu à des vins communs, sans doute minoritaire car les prix moyens pour ces vins (autour de 170 £ la queue) ne sont pas très inférieurs aux autres.

De même, Jean Richard cite le cas d'un négociant dijonnais, Philibert Leflaive, qui achetait des vins au curé de Corcelles-les-Arts et au Marquis de Foudras (installé à Mimande, près d'Ébaty) ; or ces deux villages sont situés dans la plaine viticole, qui produit exclusivement des vins communs.

Lucien Perriaux, dans son étude des Livres de la maison Poulet, mentionne la vente de vins ordinaires, en 1774. Il s'agirait de vin des vignes du bas de la Côte de Beaune (passe-tout-grain et gamay) vieux de 2/3 ans.

La pratique du coupage, le vague des indications géographiques, faussent la donne et ont certainement permis l'introduction dans des cuvées de vins fins d'une part de passe-tout-grains, voire de gamay¹³⁰.

Pour ce qui est des sources de l'époque, Vaillant est un peu plus précis. Il insiste sur le succès du vin commun, qui assure « l'aisance rapide » des vigneron devenus propriétaires à la faveur de la vente des biens nationaux et y voit une tendance « pernicieuse ».

« Une infinité de propriétaires dans les pays les moins propres à ce genre de culture, notamment dans les pays bas, se sont empressés de couvrir de vignes des pièces de terre où le bled et les

¹³⁰ Lucien PERRIAUX, op.cit. : « nous verrons d'ailleurs que sous le nom de Beaune et Volnay partaient d'excellents vins de Morgeot, Savigny et Blagny ». « Bien du Savigny part encore comme Beaune ou Volnay, car il faut avant tout réaliser la couleur exigée par le client et les coupages sont indispensables ».

légumes réussiraient à merveille. Quoique le vin qui résulte de ces bizarres plantations soit de la plus mauvaise qualité, quoiqu'il exige des frais considérables pour le mettre en futaille, il ne se débite pas moins, et ce nouveau moyen de luxe tourne à la gêne des villageois qui s'appauvrissent d'autant plus qu'ils multiplient davantage leurs besoins. »

« Les vins communs au contraire, ainsi que nous l'avons déjà dit, se vendent sur le champ pour l'usage de la classe la plus nombreuse, et présentent un produit certain, et à peu près régulier. »

On comprend qu'il s'agit avant tout d'un commerce très local, favorisé par une consommation en hausse dans les classes populaires. Cependant, selon lui, ces vins communs font également l'objet d'un commerce extérieur à la Côte-d'Or.

« Quelques fois les vins communs de ce qu'on appelle « l'Arrière-Côte » qui borne le chemin de la Saône ou le plat pays, sont aussi envoyés hors de France, mais la plus grande partie de ces derniers est consommée sur place. »

Ces jugements se trouvent confirmés, selon Jean Richard, par le préfet Chaper, en poste sous la Monarchie de Juillet. *« les vins communs, beaucoup plus abondants, se consomment sur place, ou très près du lieu de production. [Mais] il se peut que les vins d'Arrière-côte, qui participent aux qualités des grands vins, aient profité de l'engouement de la clientèle étrangère pour les vins de Bourgogne au temps de l'Empire. »*

L'étude systématique des sources fiscales à laquelle nous nous sommes livré nous a amené à constater l'existence d'une catégorie de marchands, voire négociants, présents dans bon nombre des villages de la région étudiée. Ces individus, qui pouvaient à la fois cultiver leurs vignes et se livrer à un commerce à plus ou moins grande échelle (de vins, mais peut-être pas uniquement), étaient probablement les acteurs principaux du débit des vins communs. Les traces qu'ils ont laissées dans les archives sont logiquement plutôt ténues, mais ils ont joué leur rôle au moment de la vente des biens nationaux.

2) Le commerce des vins fins

Il est naturellement le mieux connu puisqu'il représente l'essentiel des ventes des maisons de négoce, en raison des frais considérables du transport.

D'après F. Glantenay¹³¹, qui a étudié la maison Amyot (une des maisons les plus anciennes, fondée en 1725), les premières maisons de négoce beaunoises s'approvisionnaient dans un rayon très réduit d'une dizaine de kilomètres autour de la ville. Outre Beaune, Pommard, Volnay et Savigny, il ne trouve que de rares mentions de Chassagne, avec des achats par le biais d'intermédiaires (les Adam, une famille de vigneron établie de longue date).

Cependant, la lecture d'autres sources amène à nuancer cette affirmation. Il semble bien que notre région (les quatre villages de la Côte) ait été intégrée de bonne heure pleinement dans l'aire d'approvisionnement des maisons beaunoises.

Chez Gabriel et François Lavirotte, dont la famille était il est vrai originaire de Nolay et Santenay, un tiers des « Côtes de Beaune » vendus proviennent de notre région (Santenay et Chassagne à égalité).

Pour ce qui est de la maison Paire et Maire¹³², les pourcentages sont beaucoup plus modestes (123 commandes sur 4331) mais les quantités ne sont pas précisées.

Loïc Abric, à propos des maisons Verry et Champy¹³³ pour la période de la Révolution et de l'Empire, mentionne des fournisseurs pour ces maisons, en nombre réduit mais avec une tendance à la hausse sous l'Empire, surtout pour Santenay.

3) Le prix des vins

Les vins, achetés par les négociants ou produits dans leurs propriétés, faisaient l'objet d'un « élevage » d'une durée d'environ deux ans, impliquant ouillage¹³⁴, soutirage, éventuellement embouteillage. Pendant cette période, les risques que les vins se gâtent et deviennent impropres à la consommation étaient grands. ils étaient donc vendus à haut prix, ce qui limitait, on le verra, la clientèle.

Nous avons vu plus haut que la variabilité des prix était considérable à cette époque. Nous nous proposons seulement de situer ici le cours des vins de la région étudiée par rapport à la hiérarchie des vins de la Côte. Celle-ci était déjà bien établie ; au cours du siècle, des ouvrages comme celui de l'Abbé Arnoux s'étaient efforcés, comme nous l'avons vu, de préciser les qualités et défauts des différents vins selon leur origine géographique. Dans le même temps les goûts de la clientèle

131 F. GLANTENAY, « Les débuts du négoce beaunois au XVIIIème siècle », in *Cahiers de la Bourgogne moderne*, n° II – 1973-1974.

132 Sandrine TOURATIER, op. cit.

133 Loïc ABRIC, *Les grands vins...*, op. cit.

134 Il fallait compenser les pertes de liquide dues à la porosité des tonneaux, en remplissant le fût une fois par mois avec un vin identique. C'était l'ouillage. On estimait cette perte à environ 1/20 de la capacité du tonneau.

évoluaient d'une préférence pour les vins légers vers les vins de garde plus colorés, et un subtil rééquilibrage s'était opéré entre les différentes parties de la Côte. C'est ainsi que la Côte de Beaune, qui avait de tout temps dominé, voyait sa prééminence remise en cause par les vins de la Côte de Nuits, au point que, pour les vins rouges, ils affichaient désormais des prix supérieurs à ceux de la Côte de Beaune¹³⁵.

D'une manière générale, les prix n'étaient cependant pas très discriminés. Ils variaient, pour la maison Lavirotte, de 306 £ au plus haut (Beaune) à 140 £ au plus bas (Puligny), soit un rapport de un à deux. Sous l'Empire, selon Loïc Abric, qui a travaillé sur les maisons Bouchard et Verry, l'éventail des prix est plus large, allant de 622 F. pour le Montrachet (de loin le vin le plus cher) à 225 F. pour le Santenay, soit un rapport de un à trois. Ces différenciations croissantes annonçaient l'émergence des crus, thème que nous abordons plus loin.

Dans l'ensemble, si les vins de la région sont bien identifiés par le négoce, ils restent, sauf pour les blancs, plutôt placés en bas de tableau derrière les appellations plus fameuses de Volnay, Pommard et Beaune. Saint-Aubin est plus rarement cité, les autres villages, producteurs de vins communs, sont ignorés.

Ces prix, auxquels il fallait ajouter les frais de transport (nous avons vu qu'ils pouvaient être exorbitants), étaient nécessairement très élevés, et ceci explique la faiblesse des exportations de vins : Loïc Abric évalue à 5-600 pièces la quantité moyenne de vin achetée chaque année par chaque négociant, ce qui en tout état de cause ne représentait qu'une part limitée de la production. À titre d'illustration, Santenay, avec 460 ha de vignes et une productivité moyenne d'une feuille à l'ouvrée avait une production théorique annuelle de 5400 pièces environ... Mais ces quantités ont connu une croissance au cours de la période, notamment pendant l'Empire, où une bonne partie de la clientèle traditionnelle de la Bourgogne a été intégrée au marché français, permettant aux vins de la région de circuler sans barrières douanières. Le commerce des vins représentait en 1789 un tiers de la valeur du commerce extérieur de la Bourgogne, un quart selon Vaillant en l'an IX.

La marge bénéficiaire des négociants, contrainte par les coûts, était, selon Loïc Abric, relativement faible jusqu'en 1800, plus élevée ensuite (20 % en moyenne).

Ces vins chers étaient destinés à une clientèle très restreinte socialement et géographiquement.

135 Déjà en 1728, Arnoux évaluait le Chambertin, « *le vin le plus considérable de toute la Bourgogne* », à 40-42 shillings contre 20 pour les vins de Volnay, Pommard et Beaune.

III - Les négociants et leurs clients

Nous avons vu que Gabriel et François Lavirotte vendaient une bonne moitié de leurs vins en France même, dans le Nord-Est (Lorraine et Alsace), dans le Nord (région d'Arras) et en Normandie, mais que Paris et la partie sud de la France occupaient une place négligeable.

Pour la maison Poulet (1749 – fin XVIIIème), les proportions sont à peu près les mêmes : la moitié des acheteurs sont français, 40 % allemands, le reste belges, suisses... La clientèle française se concentre dans le Nord-Est mais aussi à Paris.

Pour la période de l'Empire, Loïc Abric¹³⁶ discerne une évolution, qui peut s'expliquer par le contexte géo-politique : concentration de la clientèle étrangère dans la partie francophone de la Belgique (1/4 de la clientèle totale), déclin de la part des Pays-bas et de l'Allemagne.

Sur le plan de la composition sociale de la clientèle, là encore les profils dans les différentes maisons de commerce pour lesquelles une étude a pu être menée sont à peu près identiques. Dans le cas des Lavirotte, les deux tiers sont des professionnels du vin (négociants, marchands ou aubergistes) qui achètent pour revendre. Quant à ceux qui achètent pour leur propre compte, il s'agit pour l'essentiel d'une clientèle très aisée : aristocrates, titulaires de charges ou d'offices, ecclésiastiques. On retrouve les mêmes profils dans le cas de la maison Poulet ainsi que pour Bouchard et Verry.

Au total, les vins fins de Bourgogne restent à la fin de la période des produits de luxe réservés à une élite sociale, tandis que les vins communs s'écoulent de plus en plus auprès d'une clientèle populaire.

136 Loïc ABRIC , Le commerce..., Diplôme EHES, 1992. L'auteur a exploité les archives des maisons Bouchard et Verry.

D – L'émergence des crus en Côte de Beaune

Jusqu'au XVII^e siècle, on n'opère pas de distinction entre les origines géographiques des vins, sauf à distinguer en fonction des villes proches (« vins de Beaune », « vins de Nuits »). Il faut attendre les débuts du siècle suivant, avec l'abbé Arnoux, pour rencontrer une différenciation entre les vins de la Côte de Beaune. Encore l'auteur n'utilise-t-il pas la notion de cru. Nous avons vu qu'il établissait une distinction entre les vins selon leur aptitude au vieillissement, séparant les « vins de primeur » et les « vins de garde¹³⁷ ». C'est dans chacune de ces catégories qu'il introduit des nuances selon le terroir d'origine. Nuances quant à l'aptitude au vieillissement mais aussi quant aux qualités gustatives. L'auteur va même jusqu'à distinguer entre les climats d'un même finage, ainsi pour Volnay où « Les plus fines cuvées se tirent d'un canton de vignes qu'on appelle Champan ». De même pour Montrachet qui « *est un petit terroir entre Chassagne & Puligny dans la plaine, qui est en possession d'une veine de terre, qui rend son terrain unique dans son espèce [...] il produit un vin blanc le plus curieux, & le plus délicieux de France ; [...] les vignes voisines de ce clôs participent un peu de sa qualité & passent quelquefois pour Morachet.* ». On retrouve ici les caractéristiques qui ont servi plus tard à définir le « cru » lié à un « climat » particulier : caractères pédologiques, qualités de la production, délimitation géographique précise... On peut en conclure que, dès le début du XVIII^e siècle, toutes les conditions permettant la définition (et la hiérarchisation) des crus étaient déjà bien connues des contemporains.

Pour les années suivantes, différentes publications, ouvrages et gazettes, ont été recensées par Rolande Gadille¹³⁸.

Ainsi le « Courrier d'Avignon¹³⁹ », en 1752, après avoir constaté la hausse des prix du vin de Bourgogne malgré une récolte abondante, qu'il attribue à « l'affluence des marchands étrangers », juge nécessaire, « *comme ces vins ne sont connus que sous une dénomination générale ou par les noms des villes qu'ils avoisinent* », de « *donner le détail des différents climats où ils croissent* ». Il mentionne notamment le Clavoillon à Puligny, le clos Tavannes et la Gravière à Santenay.

La carte de Cassini, qui date de 1759 pour la région, représente les clos de « Morachet » et de « Chavaillier ».

Plus tard dans le siècle, Courtépée¹⁴⁰ fait une présentation systématique des meilleurs climats de la Côte. Pour notre région, cela donne un état assez différencié selon les finages. Pour les communes

137 « *On appelle vin de primeur celui qui ne dure qu'une année* ».

138 Rolande GADILLE, op. cit..

139 Courrier d'Avignon - Livraison n° 92 du 17 novembre 1752 – numérisation sur le site <http://www.gazettes18e.fr/courrier-avignon/annee/1752>

140 Claude COURTÉPÉE, *Description historique et topographique du Duché de Bourgogne*, Dijon, 1775-1779.

de l'Arrière-Côte ou de la plaine, seule la mention « vignoble » ou « vin » est rapportée¹⁴¹. Plus curieusement, à propos de Puligny, Courtépée ne mentionne que « bon vin » sans mention d'un climat particulier, ce qui est à mettre en regard du jugement d'Arnoux cinquante ans plus tôt : « *ils [les vins blancs] sont à peu près de la même qualité que les vins de Mulsaut, mais leur renommée n'est pas divulguée, & ce nom est presque'inconnu* ». Il n'en va pas de même pour Chassagne et Santenay¹⁴². Au sujet de Chassagne, l'auteur mentionne : « *bon vignoble dont les meilleurs climats sont : Clos Saint-Jean [...] Maltrois [...] Morgeot [...] le plus fameux est le Montrachet, d'une colline inculte de 180 ouvrées [...] c'est le plus excellent vin blanc d'Europe. On le distingue en Vrai Montrachet, en Chevalier-Montrachet, en Batard* ». Courtépée ajoute ici une mention intéressante, qui nous confirme que l'émergence des crus dans la Côte de Beaune était une nouveauté du siècle. Selon lui, le Montrachet, pourtant le plus fameux de ceux-ci, « *n'était pas en réputation au commencement de l'autre siècle puisque l'auteur de M. Bonnard l'acquit pour 750 £* ».

À la veille de la Révolution, le Montrachet était pour l'essentiel la propriété de la famille Clermont-Montoison, famille au premier plan dans la hiérarchie sociale de la France d'Ancien régime. Ceci est à mettre en regard des notes prises par Thomas Jefferson¹⁴³ lors de son voyage en France en 1787. À propos de Chambertin et Montrachet il indique : « *On me dit que les vignes qui jouxtent ces crus produisent des vins de même qualité, mais, comme elles appartiennent à d'obscurs propriétaires, ces vins n'ont pas obtenu un nom et sont vendus comme vins ordinaires* ». Les historiens y ont vu un témoignage des jalousies entre propriétaires de vignes ; peut-être peut on y voir aussi, comme semble l'indiquer le cas de Montrachet, un fond de vérité. Après tout la consommation des vins de Bourgogne était, nous l'avons vu, plutôt un privilège de « riches gens », une consommation ostentatoire, où le rang social du producteur pouvait avoir une influence. Quoiqu'il en soit, nous pouvons conclure que les crus étaient à la fin du XVIII^e siècle une réalité établie, conséquence logique des progrès limités mais réels apportés à la production de vins aptes à la conservation et au vieillissement, donc à la différenciation.

141 Corpeau : « pays vignoble en plaine, » La Rochepor : « pays-vignoble », Nolay : « vignoble considérable ».

142 Santenay : « *Vignoble considérable, dont les meilleurs climats sont la Gravière , le Clos Tavanès de cent ouvrées à M. Blochet, le Clos Pitois à M. le Maire de Beaune* ».

143 Gaston GALTIER, *La Viticulture de l'Europe Occidentale à la veille de la Révolution Française d'après les Notes de voyages de Thomas Jefferson*, Montpellier, s.d.

Chapitre IV : Propriété foncière et modes d'exploitation à la veille de la Révolution

A – L'état des Sources

Pour approcher l'état des structures agraires à la veille de la Révolution française, en l'absence d'appareil statistique spécifique (que l'État absolutiste était bien incapable de réaliser), nous ne disposons guère que des sources relativement importantes laissées par les administrations fiscales. Il s'agit d'abord de la Taille et des Vingtièmes, perçus jusqu'en 1790, puis des contributions foncière et mobilière, assises sur les matrices fiscales et les états de section dits « de 1791 »¹⁴⁴ dont nous avons parlé page 52. Ceux-ci, s'ils ont été conservés correctement, peuvent nous livrer des informations très précises sur les cultures et les structures foncières à la date de leur confection. Les rôles des impôts d'Ancien régime sont conservés dans la série C des ADCO tandis que matrices et états de section se retrouvent dans les archives communales, conservées aux ADCO (pour les archives anciennes) dans la série E-Dépôt¹⁴⁵. Nous avons complété par quelques sondages dans les séries G et H relatives au clergé séculier et régulier, hôpitaux et institutions charitables. À côté de ces sources étatiques, il était nécessaire de recourir aux archives privées, surtout les titres de famille confisqués pour la plupart aux familles nobles pendant la tourmente révolutionnaire. Conservées dans la série E des archives départementales elles nous ont apporté de précieux renseignements sur nombre de propriétés nobiliaires : manuels de cens, dénombrement de propriétés, baux divers.... parfois complétés par des minutes notariales. Enfin, pour ce qui concerne les mutations foncières, nous disposons, dans la série C des ADCO, des registres du centième denier (préfiguration du service de l'Enregistrement), qui ont été conservés pour le bureau de Nolay (c'est à dire pour la partie Côte et Arrière-côte de la région

144 Matrices et états de section ont été confectionnés dans le courant du premier semestre 1792, soit après la vente comme biens nationaux de l'essentiel des propriétés de l'Église, mais avant les confiscation révolutionnaires visant les émigrés.

145 Voir également les cotes L 823 à 838 (supplément finances) pour certaines matrices et rôles d'imposition.

étudiée), mais pas pour le bureau de Beaune (qui concerne les communes de Corcelles-les-Arts et Ébaty). Ils nous ont apporté de précieuses informations sur le mouvement de la propriété dans la décennie pré-révolutionnaire.

1) La Taille

Elle était simplement répartie, dans chaque paroisse, à partir d'une somme fixée préalablement, entre tous les assujettis selon leur degré apparent de fortune. Inutile de dire que si, au sein d'un village, du fait du contrôle du groupe, les assésurs et collecteurs (choisis parmi les habitants) s'efforçaient d'assurer une relative équité, il n'en allait pas de même pour les différences d'un village à l'autre, plus encore d'une région à l'autre. Les contemporains en faisaient une constatation unanime et les récriminations contre les injustices de la répartition du poids fiscal étaient générales à la fin de l'Ancien régime. Seul l'établissement de nouveaux « pieds de taille », avec un établissement précis des ressources de chaque contribuable, aurait pu corriger ces inégalités. Mais les parlementaires bourguignons se sont opposés systématiquement aux tentatives de réforme souhaitées par les intendants, Robert Laurent ne compte que 3 nouveaux pieds de taille pour l'ensemble du vignoble, et les communes concernées sont hors de notre région.

Avec toutes les précautions d'usage, nous pouvons cependant utiliser les rôles de taille et de vingtièmes comme un indicateur, même grossier, des différenciations sociales existant dans la région étudiée à la veille de la Révolution. Dans une société essentiellement rurale et occupée d'agriculture, la mesure des inégalités de richesses sera aussi une mesure de l'inégalité de la propriété foncière.

2) Les Vingtièmes

Un autre impôt direct, assis sur la propriété foncière, offre une base solide aux historiens : il s'agit des Vingtièmes¹⁴⁶. Établi en 1749, après la disparition d'un impôt antérieur, le Dixième, il devait

146 En fait le premier Vingtième de 1749 fut suivi d'un second Vingtième en 1756, puis d'un troisième en 1759 (aboli en 1763). Les rôles de Vingtièmes que nous avons consulté, pour lesquels les Etats de Bourgogne s'étaient abonnés, portent la mention « *Rôle [...] pour l'année 1789, du premier Vingtième & quatre sols pour livre d'icelui, & du second Vingtième, sur les revenus des biens immeubles en ladite Communauté [...]* »

Pour l'étude de cet impôt dans le contexte bourguignon : voir D. LIGOU : « Un impôt en Bourgogne sous l'Ancien Régime : les vingtièmes », *91ème congrès des Sociétés savantes*, Rennes, 1966, pp 183-215.

alimenter une caisse d'amortissement de la dette de l'État. Ce devait être un impôt de quotité assis sur le revenu foncier de tous les contribuables, privilégiés comme non-privilégiés. Mais le Clergé, qui s'était fortement opposé à son assujettissement, s'en trouva exempté dès 1751. L'information nécessaire était recueillie à partir des déclarations des contribuables eux-mêmes, mais des vérifications administratives étaient prévues. Cependant le parlement de Paris réussit à les bloquer dès 1763. Pays d'État, la Bourgogne s'est abonnée en 1757 et l'a transformé en un impôt de répartition, au même titre que la taille, ce qui nous prive des informations (sur la nature et la taille des propriétés) dont bénéficient les historiens d'autres régions.

Jusqu'en 1789 les Vingtièmes concernaient nobles comme roturiers. Cependant le rôle des « contribuables » (non privilégiés et nobles non seigneurs des lieux) était distingué d'un rôle spécial des nobles seigneurs des lieux. En 1790¹⁴⁷, dernière année où les impôts d'Ancien régime ont eu cours, le directoire de la Côte-d'Or ordonne de confectionner une « second cahier » destiné aux propriétés de l'Église et des gens de mainmorte (Ecclésiastiques, ordre de Malte, hôpitaux, etc.) A cette date l'ensemble des propriétaires fonciers sont concernés.

Malgré les inégalités et les injustices que l'on peut à bon droit reprocher à cet impôt (comme à la Taille d'ailleurs), il reste que les contributions arrêtées pour chaque propriétaire reflétaient grosso-modo les différences de propriétés et nous apportent des indications précieuses sur le poids respectif des différents ordres et des différentes catégories de propriétés, des propriétés parcellaires aux plus grandes.

Nous nous sommes astreint à la tâche de relever tous les contribuables inscrits, tant sur le rôle de la Taille que sur celui des Vingtièmes, afin d'opérer les croisements nécessaires. Ce faisant nous avons été confronté à une difficulté : le rôle des Vingtièmes est théoriquement constitué par articles de propriété, un propriétaire pouvant posséder plusieurs articles. En réalité, 90 % des propriétaires ne sont mentionnés qu'une fois (sauf dans le cas de Saint-Aubin), et l'orthographe souvent fantaisiste des noms propres, les homonymies (dues à la très forte endogamie) très fréquentes, les difficultés de lecture rendent le choix épineux : à nom et prénom identiques, s'agit il du même propriétaire ? Souvent un surnom, un qualificatif (comme « l'ancien » ou « le jeune »), des mentions de profession ou de domicile permettent d'écarter la confusion possible. Pas toujours...

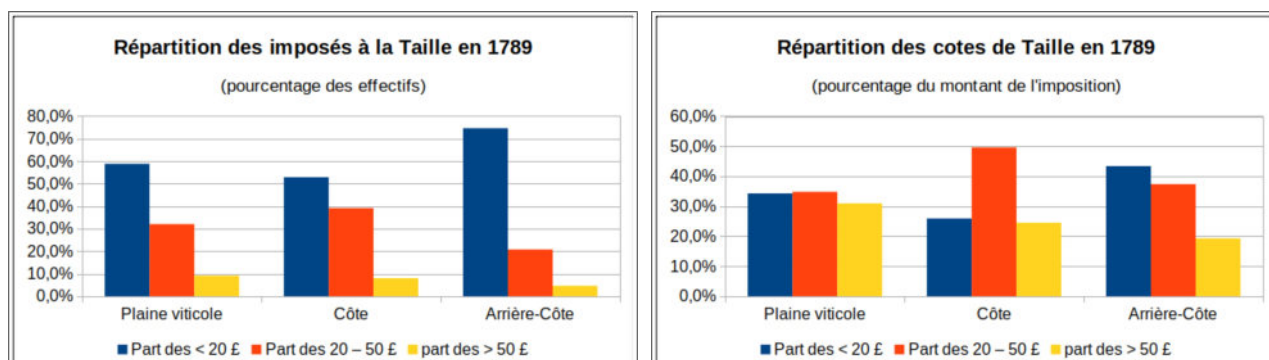
147 Voir P. DE SAINT-JACOB : *Les paysans de la Bourgogne du Nord...*, op. cit., p.577.

3) Matrices et états de section de 1791

Nous avons décrit en détail¹⁴⁸ les états de section et matrices de rôles qui nous sont parvenus, avec leur état de conservation. Pour ce qui nous intéresse ici, à savoir les matrices de rôles, afin d'approcher l'état de la propriété à cette époque, notons que nous ne pouvons utiliser celle de Chassagne (trop fragmentaire pour être utilisable). À l'inverse, pour Cormot, la matrice est présente, légèrement incomplète, alors que l'état de sections a disparu.

B – De considérables inégalités de richesses

La société d'Ancien Régime était une société inégalitaire : un gouffre séparait les plus riches de la masse des misérables, de même la distance était grande entre régions, villages, condamnés pour l'essentiel à vivre de leurs ressources locales dans un monde très cloisonné. Ce sont ces inégalités fondamentales qu'illustrent au premier chef les rôles de Taille que nous avons dépouillés.



L'analyse des tableaux ci-dessus et graphiques des pages suivantes amène les observations suivantes :

- il y a un net écart de développement entre l'Arrière-côte et le reste de la région. Le montant de la taille y est inférieur de 30 % à ce qu'il est dans les deux autres régions, reflétant le différentiel de richesse produite. Saint-Aubin apparaît de ce point de vue, à nouveau, comme relevant davantage de l'Arrière-côte que de la Côte. De même le classement de Nolay dans l'Arrière-côte

148 Voir ci-dessus Chapitre II, pages 52 à 54.

atténué le différentiel. La différence avec les communautés avoisinantes s'explique par sa structure économique et sociale plus urbaine, le poids plus faible qu'y occupe l'activité agricole.

Répartition des taillables selon leurs cotes ¹⁴⁹					
	< 10 £	10 £ – < 20 £	20 £ - < 50 £	50 £ - < 100 £	>= 100 £
Corcelles-les-Arts	12,31%	40,00%	36,92%	7,69%	3,08%
Ébaty	5,13%	61,54%	28,21%	5,13%	
Corpeau	12,24%	48,98%	28,57%	10,20%	
Puligny	16,15%	37,27%	37,27%	7,45%	1,86%
Chassagne	17,89%	22,76%	43,09%	16,26%	
Santenay	19,09%	28,18%	47,27%	5,45%	
Saint-Aubin	27,10%	50,47%	20,56%	1,87%	
La Rochepot	59,57%	25,53%	11,70%	3,19%	
Nolay	41,92%	25,51%	24,49%	7,58%	0,51%
Cirey	36,76%	45,59%	17,65%	0,00%	
Cormot	39,13%	30,43%	28,99%	1,45%	
Vauchignon	58,54%	29,27%	12,20%	0,00%	
Baubigny	50,55%	25,27%	19,78%	4,40%	
Saint-Romain	29,93%	51,70%	17,01%	1,36%	
Plaine viticole	10,5%	48,4%	32,0%	7,8%	1,3%
Côte	19,5%	33,4%	39,1%	7,5%	0,5%
Arrière-Côte	42,8%	31,8%	20,8%	4,4%	0,2%
<i>Ensemble</i>	<i>31,3 %</i>	<i>33,9 %</i>	<i>28,5 %</i>	<i>5,9 %</i>	<i>0,4 %</i>

- La distribution des taillables et des cotes de taille apporte quelques éclaircissements sur les inégalités économiques et sociales. Globalement les 2/3 des taillables sont soumis à des cotes modestes inférieures à 20 £, le dernier tiers se recrute essentiellement dans les cotes moyennes (entre 20 et 50 £), seule une faible proportion (5,9%) paie des cotes supérieures à 50 £. Ces 5,9 % des imposables contribuent pour environ 1/4 du total des prélèvements de la taille. Naturellement cette inégalité très forte n'est qu'une représentation minorée des inégalités sociales réelles, car elle ne prend pas en compte les privilégiés exempts de taille.

- Les trois sous-régions présentent de ce point de vue des différences notables. L'Arrière-côte montre une polarisation sociale plus marquée avec un grand nombre de petites cotes (presque 3/4 de cotes inférieures à 20 £), une faiblesse relative des cotes moyennes (autour de 20 % des

149 A Chassagne on compte sept non imposés (mendiants), à Nolay deux cotes d'office à 5 £ 8 S (deux notables : Carnot, 1^{er} échevin, Abord syndic), à Baubigny, Niellon (gros propriétaire) est exempt de taille.

taillables). La Côte se caractérise plutôt par la surreprésentation relative des cotes moyennes, tandis que la plaine viticole semble se caractériser par une répartition plus équilibrée entre les trois catégories de contribuables.

Répartition des cotes de taille selon leur montant						
	< 10 £	10 – 20 £	20 - < 50 £	50 - < 100 £	> 100 £	Cote moyenne
Corcelles-les-Arts	3,72%	22,01%	34,21%	15,93%	24,13%	26,8 £
Ébaty	1,78%	49,05%	35,20%	13,98%		20,2 £
Corpeau	4,25%	31,71%	35,41%	28,64%		22,6 £
Puligny	4,00%	21,35%	42,15%	19,64%	12,86%	26,2 £
Chassagne	3,55%	11,24%	49,01%	36,20%		28,4 £
Santenay	6,34%	17,49%	60,73%	15,44%		23,4 £
Saint-Aubin	13,45%	43,45%	35,48%	7,62%		15,7 £
La Rochepot	30,03%	28,07%	27,05%	14,85%		12,5 £
Nolay	13,58%	18,55%	38,64%	25,79%	3,43%	19,6 £
Cirey	19,64%	45,20%	35,16%	0,00%		13,9 £
Cormot	15,34%	25,54%	48,38%	10,74%		16,1 £
Vauchignon	30,51%	38,53%	30,96%	0,00%		11,0 £
Baubigny	18,50%	23,54%	41,67%	16,28%		14,8 £
Saint-Romain	14,17%	48,65%	32,32%	4,86%		14,8 £
Plaine viticole	10,5%	48,4%	32,0%	7,8%	1,3%	23,8 £
Côte	19,5%	33,4%	39,1%	7,5%	0,5%	23,8 £
Arrière-Côte	42,8%	31,8%	20,8%	4,4%	0,2%	16,5 £
<i>Ensemble</i>	<i>10,3 %</i>	<i>24,4 %</i>	<i>42,4 %</i>	<i>19,1 %</i>	<i>3,7 %</i>	<i>19,8 £</i>

- A l'intérieur de chaque sous-région les différentes communautés se révèlent plus ou moins proches du modèle. Par exemple Corpeau est plus proche d'une répartition équilibrée entre les trois catégories tandis que Corcelles-les-Arts a une minorité assez forte de gros contribuables. Puligny et surtout Santenay (47 % de cotes comprises entre 20 et 50 £) se caractérisent par le poids des contribuables « moyens » tandis qu'à Chassagne la distribution des contribuables est plus étalée. Saint-Aubin se rapproche du modèle type arrière-côte. Enfin Nolay, probablement grâce à sa population d'artisans, a une moindre proportion de petites cotes (67 % contre 74%) alors que l'inverse se vérifie à Saint-Romain (74,6 % de cotes inférieures à 20 £).

Mais la taille est un indicateur, aussi biaisé soit-il, du revenu des contribuables, et non de la répartition des propriétés foncières ; pour cela l'impôt des vingtièmes, et surtout la contribution foncière de 1791, peuvent s'avérer des outils plus pertinents.

C - Une distribution très inégale de la propriété foncière

Le tableau ci-dessous a été construit à partir des rôles des Vingtièmes pour l'année 1789, en séparant, parmi les contribuables, les privilégiés (ecclésiastiques et nobles) des non privilégiés. Nous avons ensuite agrégé à ces données les informations tirées du second cahier des Vingtièmes (pour l'imposition des biens d'église) et celles tirées du cahier de la noblesse (qui concerne les nobles seigneurs des lieux). Nous avons ainsi obtenu une répartition précise des richesses foncières des trois ordres, tout du moins telles qu'elles étaient mesurées à travers l'impôt des Vingtièmes. La répartition d'ensemble pour la région de Nolay est de respectivement 11,4 % pour le clergé, 29,0 % pour les biens nobles, 59,6 % pour les biens roturiers.

Répartition de l'imposition aux Vingtièmes selon les ordres (1790)			
Communes	Clergé	Noblesse	Non privilégiés
Corcelles-les-Arts	17,3 %	28,8 %	53,9 %
Ébaty	5,1 %	59,8 %	35,1 %
Corpeau	15,0 %	15,9 %	69,2 %
Puligny	12,3 %	25,4 %	62,3 %
Chassagne	9,4 %	49,1 %	41,5 %
Santenay	19,5 %	21,7 %	58,8 %
Saint-Aubin	7,3 %	33,8 %	59,0 %
La Rochepot	10,0 %	54,9 %	35,1 %
Nolay	4,4 %	34,5 %	61,1 %
Cirey	12,7 %	4,9 %	82,4 %
Cormot	9,2 %	3,4 %	87,4 %
Vauchignon	16,8 %	0,5 %	82,7 %
Baubigny	10,5 %	12,6 %	76,9 %
Saint-Romain	7,7 %	25,2 %	67,2 %

À l'échelle des sous-régions, nous obtenons cette répartition :

Communes	Clergé	Noblesse	Non privilégiés
Plaine viticole	14,7 %	27,2 %	58,1 %
Côte	13,3 %	32,2 %	54,5 %
Arrière-côte	8,3 %	25,8 %	59,6 %
Région de Nolay	11,4 %	29,0 %	59,6 %

Les deux tableaux suivants, construits à partir des seuls rôles des contribuables, permettent de mesurer la répartition des cotes et des montants payés selon le montant des cotes¹⁵⁰.

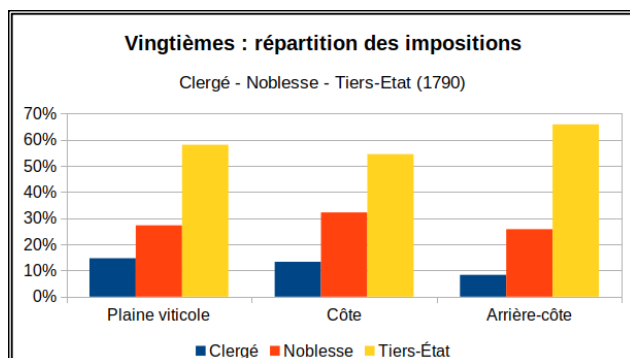
¹⁵⁰ Voir également à l'annexe XI page 734.

Pourcentages des contribuables selon le montant de l'imposition (Nobles non seigneurs des lieux & non privilégiés)				
Communes	< 10 £	10 – 40 £	40 – 80 £	> 80 £
Corcelles-les-Arts	76,8%	16,8%	5,3%	1,1%
Ébaty	95,5%	3,0%	1,5%	0,0%
Corpeau	88,5%	8,8%	2,3%	0,4%
Puligny	75,7%	20,0%	3,9%	0,4%
Chassagne	63,8%	26,9%	5,6%	3,8%
Santenay	76,0%	19,9%	3,3%	0,9%
Saint-Aubin	86,5%	11,1%	2,4%	0,0%
La Rochepot	91,8%	6,0%	1,6%	0,5%
Nolay	79,2%	14,8%	4,7%	1,3%
Cirey	88,2%	11,3%	0,4%	0,0%
Cormot	82,8%	16,7%	0,5%	0,0%
Vauchignon	88,8%	11,2%	0,0%	0,0%
Baubigny	80,6%	18,0%	1,0%	0,5%
Saint-Romain	73,4%	21,5%	5,1%	0,0%
<i>Ensemble</i>	<i>81,0 %</i>	<i>15,2 %</i>	<i>2,7 %</i>	<i>1,0 %</i>
Plaine viticole	86,2%	9,6%	2,8%	1,4%
Côte	75,8%	19,1%	3,6%	1,5%
Arrière-côte	83,0%	14,2%	2,2%	0,6%

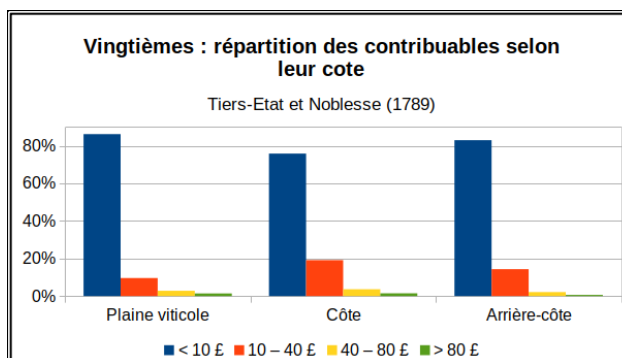
Distribution des impositions selon le montant (Nobles non seigneurs des lieux & non privilégiés)				
Commune	< 10 £	10 – 40 £	40 – 80 £	> 80 £
Corcelles-les-Arts	19,7%	21,9%	20,0%	38,3%
Ébaty	16,8%	3,1%	5,8%	74,3%
Corpeau	43,1%	28,5%	21,9%	6,5%
Puligny	20,0%	36,8%	17,5%	25,7%
Chassagne	10,1%	24,7%	13,2%	51,9%
Santenay	20,9%	34,6%	15,0%	29,5%
Saint-Aubin	22,4%	33,6%	14,9%	29,1%
La Rochepot	23,4%	12,5%	11,5%	52,6%
Nolay	17,5%	21,6%	20,5%	40,4%
Cirey	52,7%	42,1%	5,2%	0,0%
Cormot	44,2%	52,0%	3,8%	0,0%
Vauchignon	54,6%	45,4%	0,0%	0,0%
Baubigny	30,9%	49,5%	12,1%	7,4%
Saint-Romain	18,7%	36,4%	25,6%	19,3%
<i>Ensemble</i>	<i>23,1 %</i>	<i>30,6 %</i>	<i>15,3 %</i>	<i>31,0 %</i>
Plaine viticole	28,5%	20,5%	17,7%	33,2%
Côte	17,6%	32,0%	15,0%	35,4%
Arrière-côte	27,5%	32,0%	15,2%	25,3%

Les graphiques ci-dessous reprennent ces informations sous une présentation plus visuelle, permettant de mesurer plus facilement les différences ou de saisir les typologies.

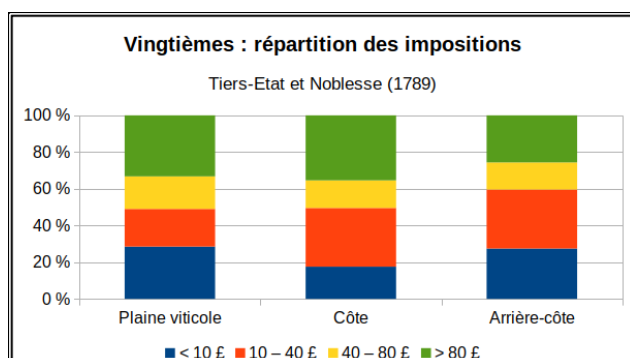
Graphique 1



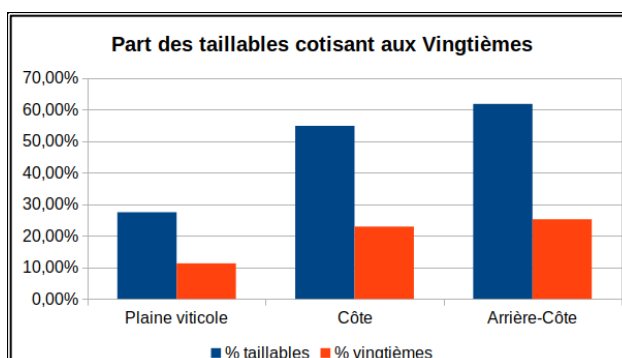
Graphique 2



Graphique 3



Graphique 4



Le premier tableau et le graphique n°1 représentent la répartition de l'imposition des Vingtièmes entre les trois ordres (nous avons redistribué les impositions mentionnées dans le rôle des « contribuables » selon les ordres auxquels ceux-ci appartenaient). Il met en évidence la part disproportionnée occupée par les ordres privilégiés : environ un tiers de l'imposition totale.

La part des ecclésiastiques représente 11,4 % du montant des Vingtièmes, propriété privée des ecclésiastiques confondue avec les biens collectifs des établissements religieux. La part de la propriété privée est de 477 £, soit environ 1/7 de l'ensemble de l'imposition du Clergé. Il s'agit d'une propriété moyenne ou petite, reflétant l'origine sociale bourgeoise ou paysanne des curés, qui constituent la grande majorité des imposés.

La noblesse, avec 29,0 % du montant total de l'imposition, se taille une part de la propriété foncière démesurée eu égard à son effectif (75 cotes au total réparties sur les deux rôles de 1789, et pas plus de 60 familles puisque certaines sont imposées dans plusieurs communes).

Les non privilégiés (bourgeois, artisans ou paysans) représentent un effectif global de 2653 cotes pour 59,6 % du montant total de l'imposition.

C'est bien l'importance de la propriété privilégiée, et particulièrement de la propriété nobiliaire, qui est la caractéristique de la structure agraire de cette région. Avec des nuances entre les sous-régions. Ainsi l'Arrière-côte se distingue par une part relativement plus importante de la propriété non privilégiée (74,5%), alors que le Pays bas et surtout la Côte connaissent une emprise plus forte de la propriété nobiliaire (respectivement 19,0 % et 21,9%). Ces moyennes par sous-régions masquent cependant des amplitudes beaucoup plus fortes si l'on se penche sur la situation particulière de chaque communauté.

Ainsi dans la Côte, Chassagne, avec 49,1 % pour la Noblesse, s'oppose à Santenay où celle-ci ne contribue que pour 21,7 % mais où la propriété ecclésiastique est surreprésentée (19,5 %, plus du double de Chassagne), tandis que Puligny semble plus favorable à la propriété non privilégiée (62,3 %).

Dans l'Arrière-côte, La Rochepot est un cas particulier (54,9 % à la Noblesse, du fait du poids de la famille Blancheton), alors que Cirey, Cormot, Vauchignon font la part belle à la propriété non privilégiée (82,4 % à Cormot et Cirey, 82,7 % à Vauchignon), notamment paysanne, comme nous le verrons plus loin.

Le ratio nombre de foyers fiscaux / montant de l'imposition montre que la propriété privilégiée est d'abord une grande propriété tandis que la propriété non privilégiée est assise sur des cotes beaucoup plus modestes, mais il est nécessaire d'aller plus avant, en approchant les structures de la propriété à partir du montant et de la distribution des cotes d'imposition. C'est l'objet des deux tableaux statistiques suivants et des graphiques n° 2 et 3.

81 % des propriétaires payent un montant inférieur à 10 £, seuls 3,7 % d'entre eux paient un impôt supérieur à 40 £. Mais les montants inférieurs à 10 £ ne représentent que 23,1 % du montant total des impositions tandis que les 1 % de contribuables payant plus de 80 £ acquittent presque un tiers du montant total de l'impôt (31,0%). Ces chiffres marquent à nouveau l'extrême inégalité de la répartition des propriétés, qui va au-delà de la distinction entre privilégiés et non privilégiés.

La comparaison entre les sous-régions révèle quelques nuances : poids plus fort des cotes supérieures à 80 £ dans le Pays bas et surtout dans la Côte, relative faiblesse des cotes moyennes

dans la plaine viticole, faiblesse des petites cotes dans la Côte. La petite propriété semble plus présente dans l'Arrière-côte.

Le graphique n° 4 permet de préciser cette observation. Nous avons cherché à établir l'importance des propriétaires locaux (payant la taille dans la localité) dans l'ensemble du foncier, ce qui nous permet en creux de mesurer l'importance de la propriété foraine, privilégiée comme bourgeoise. Le graphique met en évidence un gradient, depuis la plaine viticole ou la propriété roturière locale a un faible poids (27,5 % des taillables payent 11,25 % du montant des Vingtièmes), à la Côte (54,83 % des taillables pour 22,9 % de l'impôt) et l'Arrière-côte (61,8 % pour 25,2%). Dans l'Arrière-côte la majorité des feux possèdent « quelque chose », leur propriété atteint un quart de l'impôt, la Côte se plaçant dans une situation intermédiaire.

Comme précédemment on retrouve des nuances équivalentes à l'intérieur des sous-régions : Chassagne apparaît à nouveau comme davantage dominée par la grande propriété privilégiée ou simplement foraine (44,7 % de taillables propriétaires, 80 % de l'impôt payé par les privilégiés et forains), Santenay présente des caractéristiques inverses (60 % et 25%). De même dans l'Arrière-côte, La Rochepot est peu favorable à la petite propriété locale (63,8 % de propriétaires mais seulement 14 % des impositions) à l'inverse de Cormot (71 % de propriétaires pour 38,3 % de l'imposition).

Nous venons de voir que la propriété roturière, celle des non-privilégiés, représentait environ 60 % du montant des Vingtièmes. Il serait intéressant d'aller plus loin dans l'analyse, en distinguant entre les différentes catégories sociales qui forment ce qu'on appelle le Tiers-état en 1789. Sommes-nous en présence d'une propriété essentiellement bourgeoise ou bien la part de la propriété paysanne est-elle significative ? Pour ce faire nous disposons de précieux renseignements dans les rôles tant des Tailles que des Vingtièmes qui mentionnent la plupart du temps le statut social du contribuable. En combinant les informations fournies par les deux types de rôles il nous a été possible de retrouver le statut de 87 % des 2777 assujettis aux Vingtièmes, représentant plus de 95 % du montant de l'impôt. La plupart des contribuables dont le statut social n'est pas mentionné étaient en effet souvent des héritiers éloignés géographiquement, donc peu connus et propriétaires de peu de biens ; les principaux propriétaires « forains » étaient quant à eux systématiquement enregistrés dans les rôles de taille¹⁵¹, avec des précisions sur la nature de leurs propriétés et les modes de faire-valoir de leurs propriétés.

151 Sauf, malheureusement, pour Santenay. Voir l'annexe XII pages 735-736 pour deux exemples, Chassagne et Cirey.

Cela dit, les qualificatifs utilisés pour caractériser le statut social sont à prendre avec précaution tant ils semblent souvent imprécis ou polysémiques. Afin d'éliminer au maximum de possibles erreurs d'interprétation, nous avons construit une typologie en plusieurs étapes, en nous inspirant des travaux menés par Gérard Béaur dans son étude sur les mutations foncières à la fin du XVIIIème siècle¹⁵². Après avoir relevé les différents vocables utilisés dans les registres, nous les avons regroupés en sous-catégories puis catégories afin de parvenir à une typologie suffisamment restreinte pour être opérationnelle : en gros la typologie habituelle Clergé / noblesse / bourgeoisie / paysannerie. Pour le Clergé les choses étaient simples, pour la noblesse nous avons procédé à une étude systématique des familles (voir plus loin), pour les différentes catégories de paysans ou de bourgeois les opérations ont pu être menées sans gros problème. Mais les difficultés se sont multipliées pour les situations intermédiaires entre grandes catégories. Dans laquelle par exemple classer les recteurs d'école ? Par la fortune et le niveau de vie il sont proches des milieux populaires mais leur niveau d'instruction, la reconnaissance sociale dont ils pouvaient bénéficier les rattachent plutôt à la bourgeoisie. Les « marchands » n'étaient pas des boutiquiers mais se caractérisaient par le fait qu'ils mettaient en vente des produits agricoles, notamment le vin dans notre région. Et nous voyons de nombreux vigneron propriétaires de vignes, dans la mesure où ils commercialisaient leurs récoltes, se faire appeler « marchands » avant d'opter, pendant la période révolutionnaire, pour l'appellation « cultivateur », probablement mieux acceptée dans le contexte politique de l'époque¹⁵³. Nous avons logiquement inclus dans cette sous-catégorie les « commissionnaires » ancêtres des négociants en vin qui fleuriront au siècle suivant. Nous avons également classé dans la bourgeoisie les « fermiers » car il s'agit ici de gens qui prenaient à ferme de grosses propriétés pour les sous-louer ensuite à des paysans, vigneron ou laboureurs. Ils prenaient à ferme d'ailleurs non seulement les propriétés foncières mais également la perception des impôts seigneuriaux et des dîmes d'église. Le cas le plus épineux s'est posé pour les artisans et boutiquiers, fort nombreux même dans les villages les plus reculés. Gérard Béaur a décidé de classer dans la bourgeoisie les artisans des villes et dans la paysannerie ceux des campagnes, considérant à raison que leurs conditions de vie les opposaient nettement, d'autant que les artisans des campagnes étaient le plus souvent des « double-actifs » qui combinaient leur travail artisanal l'hiver avec les travaux des champs aux autres saisons. Pour ce qui nous concerne nous avons préféré isoler ces artisans et commerçants dans une même catégorie « artisanat - commerce » quelque soit leur résidence. En effet, dans notre cas, Nolay

152 Gérard BÉAUR, *Le marché foncier à la veille de la Révolution*, Paris, Éditions de l'EHESS, Paris, 1984. L'auteur fonde son étude sur deux régions de Beauce : Joinville et Maintenon.

153 C'est notamment le cas du père du célèbre Charles Paquetin, le vigneron de Chassagne auteur du « Cahier de mémoire ».

n'était pas classée au rang de « ville », mais de « bourg » : elle offrait, comme nous le verrons, un caractère mixte urbain et rural. C'est ce qui explique que parmi ces artisans et commerçants nous y ayons rencontré des professions telles que « marchand-tanneur », « horloger », « armurier », que l'on pourrait à bon droit assimiler à la bourgeoisie, tandis que les « tissier en toile », « charron », « tailleur de pierre » n'avaient pas des conditions de vie bien différentes à Nolay comme à Baubigny ou Cirey. Au final on peut estimer qu'un quart environ de cette catégorie se rapproche de la bourgeoisie tandis que les trois quarts sont à rattacher à la paysannerie.

Par ailleurs nous avons regroupé dans la sous-catégorie des « officiers » non seulement les notaires mais aussi des professions que l'on classerait aujourd'hui dans la catégorie des fonctionnaires, ainsi que les professions juridiques (avocats, procureurs d'office...). Pour ce qui concerne la sous-catégorie « Santé », elle rassemble les professions de santé au sens large : médecins, chirurgiens, apothicaires.

Grande catégorie	Sous-catégorie
Privilégiés	Noble, ecclésiastique
Bourgeoisie	Bourgeois, Officier*, « Santé »**, Enseignant, Négociant, Entrepreneur, Marchand, Fermier,
Artisanat - Commerce	Toutes les activités artisanales, les métiers de l'échoppe, les voituriers...
Paysannerie	Laboureur, Vigneron, manouvrier
Divers	Domestique, « Sans état », « Fille majeure », soldat

La typologie ainsi obtenue présente cependant des lacunes évidentes : ainsi il n'a pas été possible de distinguer les artisans de leurs salariés, tant il était rare que la mention « compagnon » apparaisse dans les rôles fiscaux. De même nous nous sommes résolu à placer les « domestiques », peu nombreux au demeurant, dans la catégorie « Divers » puisqu'il ne nous était pas possible de distinguer entre le personnel de maison et les domestiques de culture. Enfin il faut évoquer la sous-catégorie « sans état » que nous avons reprise des registres dans lesquels ce qualificatif s'applique fréquemment aux veuves lorsqu'elle ne l'étaient pas de fraîche date, car dans cette hypothèse elle gardaient le statut de leur défunt mari. Ce statut est à rapprocher de celui de « Fille majeure » également usité dans cette société profondément patriarcale.

Malgré toutes ses imperfections la typologie ainsi construite permet d'utiles constatations que nous allons maintenant nous efforcer de mettre à jour et d'expliquer.

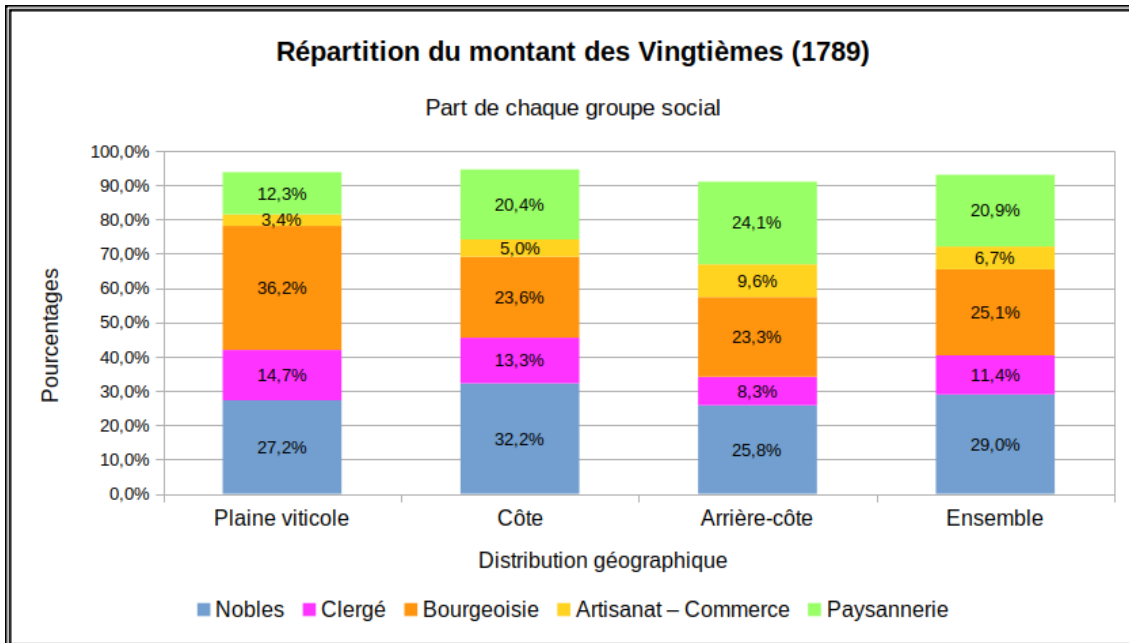
Répartition des assujettis au paiement des Vingtièmes (1789) selon les catégories sociales (*)						
Commune	Privilégiés	Bourgeoisie	Artisanat – Commerce	Paysannerie	Divers	Statut non connu
Corcelles-les- Arts	6,19%	36,08%	11,34%	35,05%	3,09%	8,2%
Ébaty	7,46%	46,27%	2,99%	34,33%	5,97%	3,0%
Corpeau	3,50%	24,90%	8,95%	39,30%	9,34%	14,0%
Puligny	5,33%	18,03%	13,93%	41,80%	5,33%	15,6%
Chassagne	13,13%	11,25%	5,00%	37,50%	6,88%	26,3%
Santenay	4,45%	16,32%	10,98%	53,71%	5,04%	9,5%
Saint-Aubin	4,81%	11,06%	6,25%	65,38%	2,88%	9,6%
La Rochepot	2,73%	13,11%	12,02%	63,39%	4,92%	3,8%
Nolay	3,90%	15,26%	26,95%	39,94%	8,12%	5,8%
Cirey	3,78%	15,97%	16,81%	46,22%	10,50%	6,7%
Cormot	2,51%	10,55%	17,09%	44,72%	8,04%	17,1%
Vauchignon	2,40%	8,80%	5,60%	64,00%	9,60%	9,6%
Baubigny	6,34%	10,73%	3,90%	48,78%	10,73%	19,5%
Saint-Romain	5,03%	13,21%	5,66%	37,11%	10,06%	28,9%
Plaine viticole	4,75%	30,88%	8,55%	37,53%	7,36%	10,9%
Côte	6,22%	14,75%	9,69%	50,47%	4,95%	13,9%
Arrière-Côte	3,88%	12,99%	14,33%	47,78%	8,82%	12,2%
<i>Ensemble</i>	4,81%	16,29%	11,88%	47,15%	7,28%	12,6%

(*) *Les trois cahiers*

Répartition du montant des Vingtièmes par commune selon les catégories sociales (*)							
Commune	Nobles	Clergé	Bourgeoisie	Artisanat – Commerce	Paysannerie	Divers	Statut non connu
Corcelles-les-Arts	28,8%	17,3%	39,3%	3,2%	8,9%	0,3%	1,9%
Ébaty	59,8%	5,1%	26,1%	0,2%	5,9%	1,0%	1,8%
Corpeau	15,9%	15,0%	36,2%	4,5%	17,6%	4,0%	6,7%
Puligny	25,4%	12,3%	29,1%	6,6%	20,2%	2,8%	3,5%
Chassagne	49,1%	9,4%	11,8%	4,2%	19,3%	1,3%	4,8%
Santenay	21,7%	19,5%	30,2%	4,4%	19,2%	1,3%	3,7%
Saint-Aubin	33,8%	7,3%	23,1%	5,7%	27,4%	0,5%	2,3%
La Rochepot	54,9%	10,0%	9,0%	3,4%	18,8%	0,8%	1,1%
Nolay	34,5%	4,4%	27,6%	15,9%	12,8%	2,6%	1,9%
Cirey	4,9%	12,7%	30,7%	9,5%	33,3%	4,9%	3,8%
Cormot	4,9%	12,7%	13,6%	16,9%	47,5%	3,0%	6,4%
Vauchignon	0,5%	16,8%	8,6%	3,1%	64,0%	3,6%	3,4%
Baubigny	12,6%	10,5%	28,1%	2,7%	26,4%	6,0%	13,7%
Saint-Romain	25,2%	7,7%	29,5%	4,8%	18,5%	3,7%	10,6%
Plaine viticole	27,2%	14,7%	36,2%	3,4%	12,3%	2,0%	4,0%
Côte	32,2%	13,3%	23,6%	5,0%	20,4%	1,6%	3,8%
Arrière-Côte	25,8%	8,3%	23,3%	9,6%	24,1%	3,3%	5,4%
<i>Ensemble</i>	29,0%	11,4%	25,1%	6,7%	20,9%	2,3%	4,5

(*) *Les trois cahiers*

Dans le graphique page suivante, nous avons écarté les catégories « Divers » et « Statut non connu » du tableau ci-dessus, ce qui explique que les histogrammes n'atteignent pas les 100 %.



La répartition de la propriété foncière est ainsi mise en évidence, du moins dans la mesure où elle peut être appréhendée à travers le filtre déformant de l'impôt des Vingtièmes, entre les principaux groupes sociaux tels que nous les avons définis plus haut.

Deux faits s'imposent à première vue. D'une part, sur les deux tiers de l'impôt payé par les non privilégiés, la Bourgeoisie l'emporte en moyenne avec 25 % sur l'ensemble de la région, et nous savons qu'une part non précisée de la catégorie Artisanat – Commerce peut lui être associée. C'est presque autant que la part de la noblesse. D'autre part, avec une moyenne de 20 %, la paysannerie montre qu'elle contrôle une part significative de la propriété foncière même si minoritaire.

Qu'en est-il des différences sous-régionales ? On relèvera la part prédominante occupée par la Bourgeoisie dans la plaine viticole. Avec 36,2 % elle surclasse outrageusement la paysannerie qui ne contrôle que 12,3 % du foncier. Dans la Côte c'est la noblesse, comme nous le verrons plus en détail ci-dessous, qui surclasse nettement les autres groupes sociaux. Enfin dans l'Arrière-côte, comme l'avait déjà relevé Robert Laurent, la paysannerie semble exercer une emprise foncière plus forte, au détriment de la noblesse comme de l'Église.

Il ne faut cependant pas exagérer les oppositions entre sous-régions car à l'intérieur de celles-ci les différences sont parfois encore plus fortes. Par exemple la part des paysans varie du simple au triple dans la plaine viticole (5,9 % à Ébaty contre 17,6 % à Corpeau), la noblesse contrôle la moitié du foncier à Chassagne mais 21,7 % seulement à Santenay. La Rochepot est un cas particulier dans

l'Arrière-côte puisque les nobles y possèdent 55 % du sol. Enfin Nolay, avec son caractère semi-urbain fait la part plus belle aux artisans et commerçants qui atteignent le pourcentage de 16 %.

L'étude de la fiscalité d'Ancien régime nous a apporté des informations utiles pour appréhender grossièrement l'état de la propriété à la veille de la Révolution. Elle nous renseigne sur le poids global de chaque grand groupe social et, en croisant les sources, sur l'importance respective des propriétaires locaux face aux propriétaires forains, privilégiés comme non privilégiés. Elle apporte enfin des informations importantes sur la sociologie des populations. Mais elle reste muette sur des aspects essentiels :

- Quelle est la nature exacte de la propriété foncière des différents groupes ? Leur emprise selon les différentes natures de culture est-elle la même ? En particulier y-a-t-il une spécificité du vignoble ?

- Quel rapport entre grande, moyenne et petite propriété ? Comment les définir dans le cadre viticole ? Quel rapport avec la distinction propriété foraine / propriété locale ? Comment sont-elles mises en valeur ?

- Nature et étendue des biens d'Église : quel est le rapport entre la propriété des grandes institutions (abbayes, évêchés, collégiales) et ce qui relève de l'Église locale (cures, chapelles, fondations) ? Quel poids des ecclésiastiques dans la propriété ?

- Répartition de la propriété selon les différents types de familles nobles : la grande aristocratie, la noblesse de robe importante dans un pays d'État comme la Bourgogne, doté d'un parlement ? Quelle est la place des anoblis ?

- Nature et rôle de la propriété bourgeoise : quelles strates bourgeoises sont les plus engagées dans les acquisitions foncières ? Y-a-t-il des différences avec les propriétés nobiliaires ? Dans la nature des propriétés ou les modes d'exploitation ?

- L'importance et la nature de la propriété paysanne sont des caractères évidemment essentiels pour notre propos. Au delà de son importance globale, que nous avons mesurée, il est important d'en connaître davantage : quel type de paysan possède des biens fonciers, et de quelle nature ? Comment les exploite-t-il ?

Dans la perspective de cette thèse, qui porte sur un « grand XIXème siècle », de la fin du XVIIIème à la veille de la Première Guerre, nous ne pouvons aller trop loin dans les détails mais il est

impératif de dresser un état des lieux aussi précis que possible avant les bouleversements révolutionnaires.

Pour ce faire il est nécessaire de recourir, au-delà des archives fiscales, à d'autres sources, disponibles aux ADCO et, parfois, aux Archives nationales, comme nous l'avons évoqué au début de ce chapitre : série E pour les titres féodaux et de famille, série 1 Q consacrée aux biens nationaux : recensement, séquestre, confiscations, mises en vente, restitutions et indemnisations... Dans la catégorie des sources fiscales, les matrices et états de section dits « de 1791 » disponibles doivent nous permettre d'aller plus loin. À l'exception de la plaine viticole (le « pays-bas »), la Côte surtout, l'Arrière-côte dans une moindre mesure, paraissent bien documentées. Leur dépouillement systématique devrait nous permettre de répondre dans une certaine mesure aux questions posées plus haut.

Avant d'étudier successivement, à partir des sources indiquées, les différents types de propriétés, voyons si les matrices et états de section de 1791 qui nous sont parvenus sont en cohérence avec les conclusions que nous avons pu tirer de l'étude des registres des Vingtièmes. Les tableaux ci-dessous visent à comparer les deux sources pour les communes qui ont pu nous les fournir. Rappelons qu'il s'agit de deux communes de la Côte (Puligny et Santenay) et de quatre communes de l'Arrière-Côte (La Rochepot, Cirey, Cormot et Baubigny).

Effectif des assujettis aux Vingtièmes : Part des différentes catégories sociales							
	Statut Non connu	Divers	Clergé	Noblesse	Bourgeoisie	Artisanat Commerce	Paysannerie
Côte	12,0%	5,2%	1,7%	3,1%	17,0%	12,2%	48,7%
Arrière-côte	11,8%	8,7%	1,5%	2,4%	12,7%	12,6%	50,3%
Ensemble	11,9%	7,3%	1,6%	2,7%	14,5%	12,4%	49,6%

Montant des Vingtièmes : Part des différentes catégories sociales							
	Statut Non connu	Divers	Clergé	Noblesse	Bourgeoisie	Artisanat Commerce	Paysannerie
Côte	3,6%	1,9%	16,5%	23,2%	29,8%	5,0%	19,6%
Arrière-côte	6,2%	3,5%	10,5%	22,4%	19,4%	7,4%	30,0%
Ensemble	4,7%	2,6%	14,5%	22,9%	25,5%	6,2%	23,9%

Matrices de 1791 : part des différentes catégories sociales dans l'ensemble de cotes							
	Statut Non connu	Divers	Église & Clergé Hôpitaux	Noblesse	Bourgeoisie	Artisanat Commerce	Paysannerie
Côte	10,8 %	1,1 %	4,0 %	2,8 %	16,0 %	12,3 %	52,9 %
Arrière-côte	6,8 %	1,6 %	2,6 %	2,4 %	13,3 %	12,5 %	60,8 %
Ensemble	8,3 %	1,4 %	3,1 %	2,6 %	14,3 %	12,4 %	57,8 %

Matrices de 1791 : part des différentes catégories sociales dans le revenu fiscal total							
	Statut Non connu	Divers	Église & Clergé Hôpitaux	Noblesse	Bourgeoisie	Artisanat Commerce	Paysannerie
Côte	3,0 %	0,3 %	6,0 %	15,8 %	45,1 %	6,8 %	23,0 %
Arrière-côte	2,4 %	1,1 %	1,7 %	27,2 %	21,5 %	5,8 %	40,3 %
Ensemble	2,8 %	0,6 %	4,4 %	20,1 %	36,2 %	6,4 %	29,5 %

La comparaison entre les deux sources met en évidence certaines distorsions. La principale concerne la place de l'Église et du Clergé : 14,5% du montant des Vingtièmes mais seulement 4,4 % du revenu fiscal global exprimé dans les matrices. Cela a pour effet de gonfler mécaniquement la part d'autres catégories (de 25,5 % à 36,2 % pour la Bourgeoisie, de 23,9 % à 29,5 % pour la paysannerie), mais, la noblesse passe de 22,9 % à 20,1 %. Rappelons que les matrices cadastrales ont été dressées dans le premier semestre de 1792, à un moment où la vente des biens d'Église (biens dits de 1ère origine) est pour l'essentiel achevée (elles s'étalent sur l'année 1791). Les matrices et les états de section en gardent une trace pour le moins inégale. Il sera important de garder ce fait en mémoire lorsque nous exploiterons plus avant ces documents dans les prochains chapitres.

Ces documents nous apportent cependant de précieuses informations, notamment à propos de la répartition des terres agricoles selon les catégories sociales concernées. Dresser une statistique de cette répartition implique de recourir aux états de sections, en relevant systématiquement pour chaque parcelle le propriétaire et son statut social. Il était inenvisageable de faire ce travail pour l'ensemble des états de section qui nous sont parvenus. Mais nous l'avons cependant réalisé pour deux communes, Santenay dans la Côte, La Rochepot dans l'Arrière-Côte. Il est vrai que le « cadastre » de Santenay se présente, nous l'avons dit, sous une forme particulière qui nous a grandement facilité la tâche ; en outre il nous est parvenu complet, très bien rédigé sous la responsabilité du notaire de la commune. Et, pour ce qui concerne celui de La Rochepot, nous

avons eu la bonne fortune de le trouver absolument complet, y compris les documents préparatoires relatifs à la délimitation des sections, ainsi que les modes de faire-valoir pour chacune des parcelles !

L'examen de la répartition des terres selon la nature des cultures amène une première observation. Globalement, la propriété paysanne représente un tiers du territoire agricole dans les deux communes ; nous avons vu, en étudiant les registres des Vingtièmes, que de ce point de vue Santenay se situait plutôt dans la fourchette haute pour la Côte, La Rochepot à l'inverse plutôt dans la fourchette basse pour l'Arrière-Côte.

État de sections de Santenay : part des différentes catégories sociales dans les superficies cultivées						
	VIGNE	TOPPE	TERRE	PRÉ	AUTRE	TOTAL
Église & Clergé Hôpitaux	5,7%	15,9%	4,5%	3,0%	1,4%	5,2%
Noblesse	2,8%	0,7%	12,5%	12,4%	88,5%	16,4%
Bourgeoisie	47,9%	20,5%	26,6%	37,3%	2,4%	37,9%
Artisanat – Commerce	5,7%	6,7%	5,2%	13,9%	0,8%	5,3%
Paysannerie	33,8%	51,8%	51,1%	31,5%	6,8%	32,1%
<i>Superficie totale (ha)</i>	<i>414,88</i>	<i>23,54</i>	<i>57,29</i>	<i>25,29</i>	<i>87,52</i>	<i>608,52</i>

État de sections de La Rochepot : part des différentes catégories sociales dans les superficies cultivées						
	VIGNE	TERRE	PRÉ	BOIS	AUTRE	TOTAL
Biens communaux		0,7 %	0,4 %	44,0 %	23,0 %	6,1 %
Église & Clergé Hôpitaux	0,2%	0,1%	0,2%			0,0 %
Noblesse	12,8%	36,4%	58,9%	21,3%	0,3 %	32,8 %
Bourgeoisie	18,6%	28,7%	37,0%	18,0%		21,8 %
Artisanat – Commerce	9,3%	4,1%	1,8%	15,3%		5,7 %
Paysannerie	39,5%	39,0%	10,0%	1,3%	1,4 %	32,6 %
<i>Superficie totale (ha)</i>	<i>96,39</i>	<i>430,28</i>	<i>53,26</i>	<i>62,12</i>	<i>10,51</i>	<i>652,55</i>

À Santenay, village essentiellement viticole, la vigne est avant tout entre les mains de la bourgeoisie (environ la moitié), avec une place cependant importante pour la paysannerie vigneronne (environ

40%). Église¹⁵⁴ et noblesse ne possèdent qu'une part restreinte des vignes (13%). On observera enfin que les toppes (en réalité des terres à vigne en attente de plantation, de ce fait souvent des terres à gamays, qui nécessitaient, eux, d'être plus fréquemment arrachés, contrairement aux pinots) sont surreprésentés dans les biens de la paysannerie. Les terres et les prés, très réduits, ne jouent pas un rôle important dans l'économie du village. Par contre les bois (qui constituent l'essentiel de la catégorie « Autre ») restent comme de juste entre les mains de la Noblesse.

À La Rochepot, l'importance des biens communaux (pour l'essentiel des bois-taillis de très médiocre qualité, des broussailles et des chaumes) introduit une distorsion pour l'évaluation des terres agricoles « utiles ». Cependant nous pouvons observer, comme nous l'avons vu en étudiant les Vingtièmes, que la Noblesse occupe une place dominante, contrairement aux autres villages de l'Arrière-Côte. Mais c'est vrai seulement pour les activités agricoles « classiques » (céréaliculture, élevage et surtout bois), pas pour la vigne qui est à 40 %¹⁵⁵ aux mains de la paysannerie alors que les prés et les bois lui sont plus inaccessibles. Enfin la bourgeoisie a une présence plus équilibrées dans les différentes natures de culture. Il s'agit ici d'une bourgeoisie largement nolaytoise, avec une surface financière nettement inférieure à celle présente à Santenay.

Dans le contexte d'une telle inégalité des propriétés, il est évident que la grande majorité des terres, particulièrement des vignes, était exploitée de manière indirecte. Il est nécessaire, dans la mesure où les archives nous en donnent la possibilité, d'aller plus loin en analysant les rapports existant entre les possesseurs de la terre, pour l'essentiel des propriétaires forains capitalistes, privilégiés et non privilégiés, et ceux qui la travaillaient : laboureurs, vigneron ou manouvriers.

D : Les modes d'exploitation de la terre

Sur ce sujet, la première de nos sources d'informations réside là encore dans les archives fiscales. En effet, les rôles de taille contiennent tous, à l'exception de celui de Santenay, la liste des « propriétaires forains », étrangers au village, privilégiés comme non privilégiés. Dans la plupart des cas¹⁵⁶ nous disposons également d'informations sur le mode d'exploitation de ces propriétés foraines : fermage, métayage ou faire-valoir direct.

154 Nous avons pourtant retrouvé clairement trace des biens d'Église vendus en 1791 et les avons ici restitués à leur ancien propriétaire : l'Église possédait environ 8,92 ha de vigne en 1789, sur un total de 415 ha environ.

155 De même pour les terres, mais nous verrons plus loin qu'il ne s'agit pas des terres les plus qualitatives.

156 À l'exception de Corcelles-les-Arts (sauf le cas de M. de Berbis, seigneur du lieu) et, naturellement, de Santenay.

Tableau récapitulatif de la propriété foraine				
Commune	Nombre de propriétés	Faire-valoir indirect		Faire-valoir direct
		Affermé	Part de fruit	
Corcelles-les-Arts	79			1
Ébaty (*)	15	2	11	2
Corpeau (*)	19	3	16	
Puligny	40	8	28	2 2 (« à prix d'argent »)
Chassagne	29	4	23	2 (par journées)
Santenay				
Saint-Aubin	21	3	17	1 (« à l'argent »)
La Rochepot	6	3	3	
Nolay (*)	21	1	19	1
Cirey	38	6	27	5
Cormot	22		19	3
Vauchignon	4	1	2 « au tiers et à l'argent »	1
Baubigny	17	6	11	
Saint-Romain	27	3	23	1
<i>Total</i>	338	40	199	21

Pour certains grands domaines, laïcs ou ecclésiastiques, la nationalisation de ceux-ci (et le transfert des divers titres aux archives départementales) nous a transmis des informations sur les conditions qui présidaient avant la Révolution à leur mise en valeur.

Enfin, seul l'état de sections du village de La Rochepot, contient, pour la plupart des parcelles, des informations exhaustives sur la manière dont le territoire agricole était exploité au moment de sa confection, c'est-à-dire dans le cours de l'année 1791 et le début de l'année 1792.

Sur le total (moins Corcelles-les-Arts et Santenay), nous retenons 259 propriétés (40 affermées, 199 en part de fruit, 21 en faire-valoir-direct), ce qui nous donne 15 % en fermage, 77 % à part de fruit, 8 % en faire-valoir-direct (en fait plutôt par l'emploi de journaliers).

Les propriétés affermées sont surtout le fait des grosses propriétés nobiliaires (16 dans ce cas, dont les héritiers Clermont-Montoison, le marquis d'Agrain, le baron de Sassenay, Blancheton de La Rochepot, de Gaucourt, de Guillarmin...).

Nous avons recensé à Corcelles-les-Arts 45 propriétaires forains, et 34 à Masse, dont les deux nobles seigneurs des lieux. Cela nous donne un chiffre très supérieur, toutes proportions gardées,

aux données correspondant aux autres villages. Les auteurs du rôle ont semble-t-il recensé la totalité des propriétaires étrangers aux lieux, même les propriétaires parcellaires. Sur ces 79 propriétaires, seuls 6 d'entre eux payent une somme supérieure à 40 £. Il faut placer la barre autour de 20 £ pour retrouver l'équivalent du nombre des propriétés impliquant une exploitation par faire-valoir indirect dans les autres communes. Ce qui nous donne autour de 15 propriétés.

Si nous compensons les informations manquantes à Santenay par des informations tirées de la matrice de 1791, nous obtenons les résultats suivants : sur l'ensemble des propriétés comportant plus de 50 ouvrées de vignes, trois propriétés de l'Église, neuf propriétés de privilégiés (nobles et ecclésiastiques), trente-trois propriétés bourgeoises, deux propriétés d'artisans ou commerçants, onze propriétés paysannes. Soit 58 propriétés susceptibles d'être exploitées, au moins partiellement, en mode de faire-valoir indirect.

Tableau récapitulatif des vignerons recensés dans les différentes communes						
Commune	Vigneron-propriétaire	Vigneron tenant à rente	Vigneron d'autrui	Laboureur propriétaire	Laboureur d'autrui	Manouvrier / journalier
Corcelles-les-Arts	3		44		5	6
Ébaty			28		8	1
Corpeau	6		32		3	4
Puligny	4	26	67			16
Chassagne	13		76		2	15
Santenay	4	2	118		1	44
Saint-Aubin			31		2	62
La Rochepot	2		9	2	9	56
Nolay	7		61		3	22
Cirey	4		61		1	
Cormot	11		48			6
Vauchignon		4	23	3	4	6
Baubigny		4	19	7	10	11
Saint-Romain	22		51			29
Plaine viticole	9		104		16	11
Côte	21	28	292		5	137
Arrière-Côte	46	8	282	12	27	146
Ensemble	76	36	678	12	48	294

Au total, environ 330 propriétés impliquaient l'emploi de main-d'œuvre extérieure (vignerons à part de fruit, vignerons « à l'argent », manouvriers et autres journaliers). Notons qu'une centaine de

vignerons étaient maîtres pour l'essentiel de leur outil de travail, ceci pouvant impliquer l'emploi d'une force de travail extérieure mais aussi à l'inverse un complément de ressources par un travail partiel pour autrui.

En 1789, la région comptait 678 vignerons d'autrui et 294 manouvriers et journaliers, sans compter les 48 laboureurs « pour autrui », soit un millier d'individus dont la plupart possédaient une propriété, aussi exigüe soit-elle. Les deux tiers d'entre eux bénéficiaient d'un statut qui leur donnait une autonomie relative de travail, seul un tiers subissait des conditions de travail totalement précaires, les rapprochant de la condition des ouvriers du siècle suivant.

Le croisement des rôles fiscaux et des « cadastres » de 1791 nous donne des résultats cohérents ; pour aller plus loin dans l'analyse, l'étude des grandes propriétés, particulièrement celles de l'Église ou des nobles, pour lesquelles nous disposons des vastes sources livrées par la vente des biens nationaux¹⁵⁷, peut nous être de grande utilité.

Nous avons vu plus haut¹⁵⁸ que les biens d'Église, après la décision de l'Assemblée constituante, sur proposition de l'évêque d'Autun, Talleyrand, de les nationaliser afin de combler l'endettement de l'État, ont fait l'objet d'un recensement systématique confié aux municipalités. Lors de la mise en vente de ces biens, organisée au niveau du district de Beaune, ceux-ci ont fait l'objet de rapports d'expertise par des experts désignés par le district : on retrouve fréquemment les mêmes personnes, comme Pierre Latour, notaire royal à Puligny, J.-B. Coqueugniot, marchand de biens et futur maire de Nolay... des hommes choisis pour leur connaissance approfondie du marché foncier, à même de donner une évaluation rigoureuse des biens vendus. Et, de fait, on est frappé du caractère minutieux de ces évaluations, pour lesquelles ils se faisaient toujours aider des officiers municipaux. Ces compte-rendus d'expertises, qui s'ajoutent à la multitude des procès-verbaux d'enchères¹⁵⁹, et que l'on peut croiser avec plusieurs registres récapitulatifs de ventes¹⁶⁰, nous apportent de précieuses informations, hélas pas systématiquement, sur les conditions dans lesquelles les terres étaient exploités, avec parfois des indications précises sur les exploitants et leurs statuts.

Il en est largement de même pour ce qui est des biens des émigrés, propriétés qui ont été, à partir de la déclaration de guerre de 1792, d'abord mises sous séquestre, puis, le cas échéant, confisquées et mises en vente sous la dénomination de « biens de seconde origine ». Certains de ces biens n'ont

157 Série 1 Q des ADCO.

158 ADCO 1 Q 474

159 ADCO 1 Q 69 à 1 Q 78

160 ADCO 1 Q 10, 475-476

pas été vendus et, après amnistie (sous le Directoire et le Consulat généralement), ont été rendus à leurs propriétaires. Dans d'autres cas, ces biens ont fait l'objet d'un partage de pré-succession, l'État s'emparant de la part dévolue à l'héritier émigré. Enfin, la loi des suspects a conduit à l'emprisonnement temporaire de nombreux propriétaires qui n'avaient pourtant pas émigré. Dans tous les cas, la mise sous séquestre donnait lieu à un rapport décrivant de manière exhaustive les propriétés mobilières et immobilières de chaque suspect, l'ensemble constituant un tableau extrêmement fouillé de l'état de la propriété d'une certaine classe : celle des nobles, auxquels se joignent de nombreux ecclésiastiques, ceux qui, ayant refusé le serment constitutionnel, ont été bannis du pays. Peu d'entre eux ayant pu échapper aux mailles du filet, on peut considérer ce tableau comme presque exhaustif. Ajoutons que la mise sous séquestre des biens s'accompagnait de la confiscation des archives des propriétaires. Si beaucoup ont disparu (notamment les manuels de cens et terriers symboles de « l'asservissement féodal »), un nombre important a été transféré aux fonds d'archives départementaux. Nous avons pu en étudier un certain nombre, par exemple dans les dossiers individuels, ou ailleurs¹⁶¹.

L'analyse de ces différentes sources conduit à penser qu'il n'y avait pas de différences entre les conditions d'exploitation des propriétés ecclésiastiques et laïques, mais que la différence principale se situait entre la grande propriété et la propriété moyenne ou petite. Lorsque cette propriété excédait largement la superficie qu'un seul exploitant pouvait mettre en œuvre (pour la vigne rappelons qu'elle se situe au seuil de 50 ouvrées environ), elle était affermée, quitte pour le fermier (ou le régisseur) à sous-louer ces terres, en général sous la forme de baux de métayage à part de fruit. Les propriétés inférieures à ce seuil étaient louées sans intermédiaire. Nous avons constaté que les terres et prés étaient le plus souvent amodiées à prix d'argent tandis que les vignes étaient cultivées à mi-fruit, avec ou sans bail écrit¹⁶². Mais certaines petites superficies viticoles pouvaient être également amodiées à l'argent, par exemple les propriétés des veuves, comme le montre l'État de sections de La Rochepot.

Au total, sur les 17 plus vastes propriétés nobles que nous avons recensées en 1789, nous avons pu reconstituer le détail des propriétés pour 15 d'entre elles, préciser le mode de faire-valoir pour 14. Sur ces 14 propriétés, une seule (propriété de M. de Berbis à Corcelles-les-Arts) était exploitée en

161 ADCO 1 Q 898 à 1097. Ajoutons que les papiers de Bernard de Sassenay sont conservés, eux, aux Archives Nationales, sous la cote AN 337AP/12.

162 Voir à l'annexe XVII, page 746, pour un exemple de bail à mi-fruits (Santenay).

faire-valoir direct (« *fait valoir ses terres par des domestiques* »). Une autre (celle du seigneur de Nolay, Henri Mairtet de Thorey) était dirigée par un régisseur (le père de Lazare Carnot, bailli de Nolay), mais il s'agit d'une propriété constituée d'immeubles et rentes, ainsi que d'un bois de 67 arpents, sans terres labourables, prés ou vignes. Huit d'entre elles étaient affermées, les quatre dernières étaient exploitées par des métayers à part de fruit¹⁶³.

La gestion des seigneuries était en général confiée à des fermiers ou des régisseurs. Les « fermiers généraux » prenaient à ferme tant les « biens corporels », c'est-à-dire les immeubles et biens fonciers, que les « biens incorporels », c'est-à-dire les divers droits seigneuriaux, rentes, taxes diverses, y compris la perception des dîmes dont le seigneur s'était souvent arrogé au moins une partie, dans les mêmes conditions. Ainsi Bernard de Sassenay avait affermé l'ensemble de ses biens côte-doriens à un fermier d'Auxey (Latour), il en est de même pour les Blancheton à La Rochepot qui ont « *pour fermiers à prix d'argent les sieurs Fouquerand père & fils et Jean Seguin* », etc. Claude Carnot, le père de Lazare Carnot, comme bailli de Nolay, représentait à ce titre le seigneur, notamment dans ses fonctions judiciaires, tandis que son fils Jean-François-Reine, maire de Nolay sous la Révolution, exerçait les fonctions de régisseur des biens du Comte de Falletans, propriétaire à Digoine et Santenay.

Le plus gros propriétaire à la veille de la Révolution, et de très loin, était Louis-Claude de Clermont, Marquis de Montoisson, Baron de Chagny, Seigneur de Chassagne et Corpeau¹⁶⁴. Par bail à ferme du 13 avril 1782, Louis-Claude confiait la gestion de la seigneurie de Chassagne « *aux sieurs Gaspard Tharut, négociant demeurant à Rully, et Pierre-Denis Millard, négociant à Chalon-sur-Saône*¹⁶⁵ ». Ce bail fut conclu pour une durée de neuf années, du 1^{er} janvier 1784 au 1^{er} janvier 1793, moyennant « *le prix et somme de 26000 £ payables par chaque année au dit seigneur en son château à Chagny en deux termes égaux [...] à la Saint-Jean-Baptiste 1784 et [...] à Noël de la même année et ainsi continués [...]* ». En contre-partie de cette somme considérable les fermiers pouvaient exploiter les terres de la seigneurie, y compris les bois (à raison d'une coupe annuelle de

163 ADCO 1 Q 1037 : En ce qui concerne la propriété de Nicolas-Alexandre de Virieux (279 ouvrées de vignes à Morgeot), le 9 mars 1792, lorsque sa maison est perquisitionnée et mise sous scellés (après son inscription sur la liste des émigrés), le rapport rédigé à cette occasion nous apprend que la propriété était dirigée par un régisseur, Philibert Adam-Roquemaure. Par ailleurs, sur le rôle des tailles de Chassagne, il est indiqué que la propriété est exploitée par deux vigneron. Virieux résidait à Paris et Autun. Le régisseur était-il chargé du contrôle de l'exploitation et des vigneron ?

164 Environ 1300 ouvrées de vignes pour les domaines de Chassagne et Morgeot (55 ha), auxquelles il faut ajouter 120 journaux de terre (41 ha), 55 soitures de prés (18 ha), 264 arpents de bois (112 ha environ)...

165 ADSL E 184 : la copie du bail nous est parvenue, non le descriptif des terres. Mais nous savons qu'au moment de sa confiscation en 1793 la seigneurie de Chassagne était composée, outre les bâtiments (château et dépendances), de 70 journaux de terre, 6 soitures de pré, 720 ouvrées de vigne et 250 arpents de bois-taillis. Il y avait également, outre un moulin sur la Dheune, des terres sur Corpeau (20 journaux de terre, 57 soitures de pré et 63 ouvrées de vigne) qui étaient annexées à la « ferme de Chassagne ». Voir l'annexe XVI, pages 742-745.

14 1/2 arpents), percevoir les « *cens, rentes et redevances [...] tant en argent, bled, vin et qu'autres denrées, corvées, droit de Banvin et autres droits utiles tels qu'ils sont établis par les terriers de ladite seigneurie et fief et par les baux à cens* ». Mais il se réservait le produit des amendes : « *pour délits commis dans ses bois, [...] toutes poursuites et amendes pour fait de chasse et pêche, sans qu'en aucun cas le reteneur puisse les prétendre* ». D'autres contraintes et réserves au profit du seigneur étaient stipulés dans le bail, tel que la jouissance de certains droits honorifiques comme le colombier, et la livraison de certaines pièces de crus pour sa consommation : « *Les teneurs seront tenus chaque année de délivrer [...] une feuillette de Vrai Morachet, deux feullettes de la vigne ditte tête du clos et deux feullettes vin de la Maltroy* ». Enfin les bailleurs étaient tenus à l'entretien des biens du seigneur, particulièrement des bois et vignes, selon les usages en vigueur.

La mort de Louis-Claude en 1787 n'a pas interrompu le bail, mais il n'en alla pas de même des événements révolutionnaires. La confiscation des biens mettra fin au bail, non sans soulever des contestations entre Millard (devenu l'unique fermier) et l'administration départementale, qui a pris la suite des Clermont-Montoison. Millard n'a pas payé la dernière année de son bail, arguant de la perte de jouissance due à la disparition des droits seigneuriaux. Mais à combien évaluer cette perte, le manuel des cens, tout comme le bail¹⁶⁶, ayant disparu à la suite de la confiscation ? Millard estime la part des « biens incorporels¹⁶⁷ » à 29 % du montant du fermage, mais le directeur des domaines le conteste, le fermier ne pouvant pas prouver ses assertions faute de pouvoir présenter le bail¹⁶⁸ disparu. En 1806 le litige n'est toujours pas tranché...

Clermont-Montoison avait également passé un contrat de fermage pour sa propriété de Morgeot¹⁶⁹, pour la somme annuelle de 5600 £.

Comme ces baux avaient été conclu pour une durée de neuf ans à compter de 1784, ils se terminaient en 1793, époque où la guerre est déclarée et les mesures contre les émigrés déjà prises. À ce titre, les biens du défunt marquis ont été placés sous séquestre avant leur mise en vente comme bien nationaux. Les fermiers ont dû verser à l'administration leurs derniers termes et il s'ensuivit un litige avec l'administration. Du fait de l'abolition des droits féodaux, les fermiers, qui avaient pris à ferme non seulement le « domaine corporel », c'est-à-dire les biens fonciers, mais aussi le

166 Comme l'indique la note précédente, nous l'avons retrouvé aux ADSL.

167 Il s'agit du produit des « rentes, cens et redevances » par opposition aux « biens corporels » représentés par les biens fonciers exploités par le fermier.

168 En réalité Millard disait vrai, comme le prouve la lecture du bail. Nous sommes donc conduit à accorder de la véracité aux chiffres qu'il fournit : « cens, rentes et redevances » valaient bien presque un tiers du produit du bail.

169 La propriété de Morgeot, située sur la commune de Chassagne, se composait de 524 ouvrées de vignes, ainsi que de prés et terres, et du bâtiment de la Grange de Morgeot : « *le tout amodié au citoyen Benoist, de Chalon-sur-Saône, moyennant 5600 £* » par bail sous seing privé du 1^{er} janvier 1784 au 1^{er} janvier 1793.

« domaine incorporel », c'est-à-dire les « *différents droits censaux et seigneuriaux qui [...] faisaient partie du bail* »¹⁷⁰, devaient suivant la loi recevoir une « juste indemnité ». Cependant, le manuel des cens et rentes ayant été confisqué par les autorités, puis détruit, les fermiers se retrouvèrent dans l'impossibilité de justifier leurs réclamations... D'où un litige qui dura des années avant d'être résolu. La correspondance entre Millard et l'administration a été jointe au dossier concernant l'indemnité due aux héritiers Clermont-Montoison après le vote de la loi dite du « milliard des émigrés » en 1825. Nous y avons trouvé une copie d'un certificat de versement de 15000 £ par Millard au titre de son bail de la « ferme de Chassagne ». Tous ces documents comportent, épars, des informations précises sur les conditions dans lesquelles la ferme était exploitée, que nous résumons ci-dessous.

Les « fermiers généraux » de la ferme de Chassagne ont d'abord conclu des « sous-baux » pour l'exploitation des biens fonciers hors vignoble.

- sous-bail devant notaire pour les prés et terres du domaine de Chassagne passé avec Denis Perrault et « autres particuliers de Rully, Chagny et autres lieux », pour la somme de 4000 £.

- sous-bail devant notaire pour le moulin sur la Dheune passé avec Bernard Voillery et sa femme moyennant 650 £ et 12 canards par an.

- sous-bail sous sein privé pour le « pré du Reguin » avec les frères Paquelin au prix de 384 £ par an.

D'autre part les vignes de la ferme de Chassagne (environ 820 ouvrées essentiellement sur Chassagne et une soixantaine sur Corpeau) sont confiées à 14 vigneron dont il est dit qu'elles sont cultivées à mi-fruit.

« 72 ouvrées cultivées à mi-fruit par Pierre Girard, dit le Dragon, 89 ouvrées aussi cultivées à mi-fruit ainsi que les suivantes, lesdites 89 ouvrées par Françoise Morey Veuve Moine, et Antoine Adam. 178 ouvrées par Arnaud et Joseph Gerard, 152 ouvrées par Pierre et Jean Pillot, 117 ouvrées par Claude Guillot, 96 ouvrées par François Gauthey, 16 ouvrées par Jean Lacroix, 100 ouvrées par Jean et Claude Dupuis, Jean et Joseph Marinot. »

Ces 820 ouvrées cultivées par 14 vigneron nous donnent une moyenne de 58 ouvrées par vigneron. Si nous enlevons les 16 ouvrées cultivées par Jean Lacroix, la moyenne monte à 62 ouvrées

170 Extrait du rapport adressé par les héritiers Millard à l'administration des domaines. ADCO 1Q 937.

environ, au-delà du seuil de 50 ouvrées. Et nous voyons que Pierre Girard en a 72 à sa charge, qu'Arnaud et Joseph Girard en cultivent à eux deux 178... Enfin, si tous sont recensés dans le rôle des tailles comme « vigneron d'autrui » (« laboureurs d'autrui » pour les frères Paquelin) la moitié d'entre eux sont également propriétaires et à ce titre assujettis au paiement des Vingtièmes. Force est d'imaginer que ces vigneron, placés en deuxième ligne derrière les fermiers, employaient eux-même de la main-d'œuvre (des manouvriers ?), faisant vivre une fraction non négligeable de la population du village.

Après l'expiration du bail de Millard (au 31 décembre 1792), les biens de Clermont-Montoison étant alors sous séquestre, la prestigieuse pièce de vigne de Montrachet (100 ouvrées de vignes, auxquelles sont associées 14 ouvrées en Chevalier-Montrachet « appartenant cy-devant à l'émigré Pradier ») est amodiée, après enchères, à trois vigneron, « à Joachim Douairet et Claude Dupuis et Jean Marinot tous cultivateurs audit Chassagne à moitié fruit et à la charge de payer [blanc] foncières affectées sur les dits fonds. » Notons que deux d'entre eux étaient déjà vigneron sur le domaine. Ils s'engagent à respecter un strict cahier des charges :

« lesquels présents ont déclaré qu'ils s'obligent de bien cultiver lesdites vignes suivant l'usage du pays de les cultiver et paisseler de leur donner tous leurs coups en temps et saison convenables, de payer lesdites impositions foncières de faire les frais de vendanges de fournir les tonneaux par moitié, de les faire à moitié fruits, de ne mettre dans lesdites vignes ny haricots ny aucunes autres espèces de légumes et enfin de conduire la totalité des fruits provenant de la récolte de la présente année dans le cydevant château de Chassagne et dans les cuves et pressoirs dudit bâtiment et ont signé [...] ».

Le cas de Charles Perreney de Balleure à Ébaty, que nous avons déjà évoqué plus haut¹⁷¹, est également instructif sur les conditions de mise en valeur des grandes propriétés à cette époque. Lorsque son père Louis-Joseph achète la seigneurie d'Ébaty en 1754, il laisse en l'état les conditions d'exploitation de la propriété¹⁷². Le seigneur d'Ébaty, nous dit Pierre de Saint-Jacob¹⁷³, « loue [en 1778] la terre directement aux habitants, pour neuf ans, à des prix convenables, abandonnant ainsi toute idée de spéculation ». L'historien y voit un signe de résistance « à la concentration des terres », donc de résistance à l'évolution vers une agriculture de type capitaliste.

171 Voir ci-dessus pages 48-49.

172 59 ouvrées de vignes, 254 journaux de terres et 23 soitures de pré.

173 Pierre de Saint-Jacob, *La Bourgogne...*, op.cit.

Mais son fils met fin, à l'expiration des baux, à ces amodiations multiples, et choisit un fermier unique qui signe en février 1786, non sans quelques conflits avec les anciens amodiateurs, concernant l'état dans lequel ils laissent les terres. La seigneurie d'Ébaty était devenue pour ce propriétaire absentéiste un investissement de type capitaliste.

Perreney de Balleure s'étant résolu à émigrer en 1792, a cherché à vendre la seigneurie pour se procurer le numéraire nécessaire, mais celle-ci est confisquée avant que la vente ne soit conclue, et, après séquestre, elle est vendue comme bien national

L'expertise effectuée le 17 brumaire an II¹⁷⁴, au moment de la vente, nous en dit plus sur les conditions du bail du fermier Jean-Baptiste Caillot :

« [...] lequel bien est affermé en partie en argent et l'autre en partie ou à la tierce au citoyen J.B. Caillot par le bail qu'il nous a exhibé du 26 février 1786 passé devant Decologne notaire pour neuf années qui ont commencé au jour de Noël 1788 pour finir à même jour de l'année 1797 pour le prix annuel de Cent Livres pour les bâtiments, jardin, chenevière et verger, 527 Livres 10 Sols pour les prés et le droit de propriétaire dans les vignes et terres qui consiste en la moitié des fruits de vignes, et le tiers dans les terres, à la charge par le cultivateur de rendre les gerbes de la Dixme pour lors aux granges de l'ex-château et de faire chacun an deux voitures à deux chevaux à Esbaty ;

Lesquels biens consistent :

1° dans un cidevant château, dans le logement du fermier servant à l'exploitation du domaine, jardin et chenevière

2° dans 59 ouvrées de vigne

3° dans 254 journaux 130 perches de terre

4° dans environ 23 soitures 350 perches de prés, dont 16 soitures environ se trouvant seulement sur le finage d'Esbaty le tout en différentes pièces et climats suivant le détail et les confins qui en seront donnés ci-après [...] »

Nous avons ici des conditions mixtes, une location à l'argent pour les bâtiments et les dépendances, un métayage à part de fruit pour les terres. La superficie foncière impliquait naturellement le recours à une main-d'œuvre extérieure, sous la forme probablement de sous-baux. Il n'y a pas officiellement de manouvriers et journaliers à Ébaty, mais des vigneron et laboureurs « *pour autrui* ».

174 ADCO E 1496

Nous pourrions multiplier les exemples de ces grandes propriétés que leurs possesseurs confient à des « fermiers généraux » en échange d'une rente en argent. Charge à eux ensuite d'assurer la gestion effective de ces fonds, en passant des baux d'exploitation auprès de laboureurs ou vigneronns « pour autrui ». Ces fermiers étaient d'ailleurs assez souvent des négociants ou marchands urbains, en charge des différentes sources de revenus de leurs commettants : revenus de la terre, mais aussi perception de la dîme ou des différents droits seigneuriaux s'il y avait lieu. Nous avons évoqué le cas du marquis de Clermont-Montoison, qui a confié ses intérêts à deux négociants chalonnsais, nous pouvons également évoquer celui de l'Abbaye Saint-Jean-le-Grand d'Autun à Nolay et Cirey qui a confié la perception des dîmes à deux marchands autunois, Clayeux et Delvigot, mais l'exploitation des terres à un fermier du cru, Jacob. Certains fermiers, quant à eux, cumulent les fermes : c'est le cas des « Sieurs Philibert Fouquerand Père et Fils et Jean Seguin » en charge des vastes propriétés de la Comtesse de La Rochepot mais aussi de celles de Pierre Bernard Ranfer de Bretenière¹⁷⁵, à La Rochepot.

Si les conditions d'exploitation des grandes propriétés nous sont relativement bien connues, ayant fait l'objet de contrats dûment passés devant notaire, et souvent retrouvés dans les archives abondantes de la période révolutionnaire, il n'en va pas de même des propriétés plus modestes, voire des lopins possédés par des gents de petite condition, qui faisaient l'objet souvent de contrats oraux. On peut retrouver une multitude d'informations à ce sujet dans les minutes notariales, mais il est impossible, à partir de ces signaux faibles, de construire une statistique suffisamment représentative. Aussi, les informations fournies par l'état de sections de La Rochepot, dressé à la charnière des années 1791/1792, est il pour notre travail une aubaine. Leurs auteurs ont en effet systématiquement mentionné le mode de faire-valoir, lorsqu'il leur était connu, des 2692 parcelles constituant le territoire cadastré de la commune. À partir de ce corpus, nous pouvons tenter de dresser un portrait réaliste des modes d'exploitation d'une commune de l'Arrière-Côte de Beaune, au moment où les bouleversements révolutionnaires commencent à faire sentir leurs effets dans ce domaine.

175 En 1789, Jeanne-Louise-Théodule Gagniard Vve Blancheton, comtesse de La Rochepot, possède à La Rochepot « [le] Château et son pourpris, plusieurs bâtiments, aisances & dépendances, 170 journaux de terre, 80 soitures de pré et 24 ouvrées en vignes et sainfoin ,1 ouvrée de chenevière, 25 arpents de bois », tandis que Ranfer de Bretenière possède sur « La Rochepot et lieux voisins » « bâtiments de fermier, granges, écuries, pressoir, cour, jardin, 20 soitures de pré, 112 journaux de terre labourable, 180 ouvrées de vigne tant en nature qu'en toppe » ADCO 1 Q 904 et 1100/7

Étude de l'état de sections de La Rochepot

Nous avons classé l'ensemble des 2692 parcelles dans le tableau ci-dessous, en fonction de l'appartenance sociale du propriétaire d'une part, du mode de faire-valoir mentionné d'autre part. Environ 85 % seulement de la superficie cadastrée est renseignée, mais, sur les 15 % non renseignés, si on retranche 40,21 ha appartenant à « la communauté de La Rochepot » (des chaumes et des bois en taillis ou broussailles), on tombe à 10 % de la superficie seulement ; presque les 2/3 de celles-ci concernent la section H dont nous avons vu que, contiguë au territoire de Baubigny, elle est constituée dans sa quasi-totalité, de « terres vaines » appartenant pour une part importante à des habitants de ce village. Il s'agit justement des parcelles pour lesquelles le mode de faire-valoir n'est pas mentionné. Nous pouvons considérer par conséquent que nos informations à ce sujet sont à peu près exhaustives.

Répartition des superficies foncières selon le mode de faire-valoir à La Rochepot (Hectares)							
	F.V.D. (*)	« Qu'il fait valoir »	« Qu'il fait valoir par autrui »	« Amodié » / « Affermé »	Part de fruit	Inconnu	% Total
Terre / terre labourable	13,4%	5,3%	1,6%	48,8%	20,1%	10,8%	38,8%
Terre vaine	48,6%	18,4%	4,3%	7,1%	7,9%	13,6%	28,2%
Pré	15,4%	7,2%	0,7%	70,3%	0,2%	6,1%	8,5%
Pâturage	32,3%			59,3%		8,4%	0,3%
Vigne - toppes & sainfoin	38,3%	16,1%	12,6%	6,2%	18,3%	8,5%	13,0%
Bois	31,9%			18,9%		49,2%	8,2%
Chaumes						100,0%	1,8%
Divers	36,2%	21,4%	15,3%	23,1%		4,0%	1,1%
Totaux	28,3%	10,2%	3,7%	29,7%	12,4%	15,6%	100,0%

(*) : « qu'il fait valoir par lui-même ».

La typologie des modes de faire-valoir a été légèrement simplifiée à partir des énoncés de l'état de sections. Ainsi nous avons traduit en « Faire-Valoir-Direct » toute expression signifiant clairement que le propriétaire exploitait lui-même son bien (le plus souvent l'expression mentionnée était « qu'il fait valoir par lui-même »). L'expression « qu'il fait valoir » nous a paru éminemment équivoque et nous avons préféré créer une catégorie à part. Observons cependant qu'elle concerne essentiellement les propriétaires appartenant à la paysannerie et, pour la Bourgeoisie, aux marchands dont nous savons qu'un bon nombre était en fait des paysans. Il nous semble que l'on peut rattacher une grande partie de ces parcelles au mode de faire-valoir direct. La catégorie « Part

de fruit » correspond au métayage, qui était généralement au « tiers-fruit » pour les terres labourables, à « mi-fruit » pour les vignes. Enfin nous avons regroupé dans une même catégorie les terres « affermées » ou « amodiées », la plupart à prix d'argent, mais nous avons relevé quelques cas où la rente était exprimée en mesures de grains.

Répartition des propriétés foncières des différentes catégories sociales selon le mode de faire-valoir						
Catégorie	Fermage	Part de fruit	« fait valoir par autrui »	Faire-valoir direct	« fait valoir »	Autre
Privilégiés	83,75%	3,89%	0,12%	0,22%	0,46%	11,56%
Bourgeoisie	3,82%	43,41%	4,16%	35,16%	9,17%	4,27%
Paysannerie	2,10%	2,51%	4,10%	58,89%	27,03%	5,38%
Marchands	3,02%	42,01%	3,46%	34,15%	10,88%	6,49%
Laboureurs	0,52%	0,66%	0,50%	67,41%	27,35%	3,56%
Vignerons	6,12%	1,29%	8,74%	46,80%	27,44%	9,60%

Globalement, 28,3 % de la superficie est exploitée en faire-valoir-direct, et c'est probablement le cas des 10,2 % regroupés sous l'appellation elliptique « qu'il fait valoir », ce qui donne un gros tiers de la superficie. La part du fermage, élevée, atteint presque 30 % tandis que le métayage (ou « colonat partiaire ») est nettement minoritaire avec 12,4 % de la superficie.

Cependant on observe que ces pourcentages masquent des différences importantes selon la nature des cultures. Les terres labourables et les simples « terres » (de qualité moindre) sont essentiellement exploitées par fermage ou, dans une moindre mesure, par métayage. Seulement 13 % de la superficie est directement exploitée par leurs propriétaires. C'est nettement différent pour les « terres vaines », de médiocre qualité, exploitées majoritairement en faire-valoir-direct, mais nous savons que c'était celles-ci qui composaient la propriété paysanne.

Pour ce qui est des vignes nous pouvons noter une distribution plus variée des modes de mise en valeur. La part du faire-valoir-direct est importante, conforme à la forte présence des paysans-propriétaires, laboureurs et vignerons. Une proportion notable est exploitée « par autrui » sans précision supplémentaire, voire selon un mode inconnu (8,5%), ce qui nous rappelle la place importante des vignerons étrangers à la commune. La part du métayage est logiquement plus forte (18,3%) que pour les terres. Ajoutons que la part du mode « inconnu » correspond essentiellement aux toppes.

Les prés, aux mains de la noblesse et de la bourgeoisie, sont dans leur grande majorité affermés, mais une part notable (15%), supérieure à la part de la propriété paysanne (8%), était en exploitation directe. Nous y voyons la place des marchands (Nolay était un centre important pour la vente de bétail).

Les chiffres concernant bois et chaumes sont faussés par la place occupée par les biens communaux qui échappent à la typologie retenue. Enfin, la rubrique « Divers » renvoie aux jardins, vergers, chenevières qui accompagnaient la plupart des habitations du village.

L'étude du second tableau, où l'entrée se fait par catégorie sociale, permet de compléter notre analyse.

Nous constatons à nouveau que la noblesse, souvent non domiciliée à La Rochepot, confiait l'administration de ses propriétés à des fermiers (par exemple Philibert Fouquerand pour les Blancheton et Ranfer de Bretenière, François Cottin pour Edme Genot, Etienne Gagnard pour Gillet). Seul Philibert Fouquerand, classé comme « marchand », était propriétaire dans la localité, et d'une façon marginale (pas plus d'1 ½ ha), alors qu'il administrait l'ensemble des biens des Blancheton (plus de cent ha).

La Bourgeoisie semble préférer le métayage (au tiers-fruit pour les terres, à mi-fruits pour les vignes) ; une part importante du faire-valoir direct s'observe plutôt pour les prés ou l'exploitation des bois.

La paysannerie pratique massivement le faire-valoir direct (peut-être aux deux tiers) mais le faire-valoir indirect ne lui est pas étranger. Ce peut être le cas de propriétaires étrangers à la communauté qui, tenant des terres par héritage, les font exploiter par des paysans locaux, ou bien de vigneron confiant leurs terres labourables à des laboureurs ou des manouvriers.

Cette première approche de l'état de la propriété foncière dans notre région à la veille de la Révolution nous a permis de constater d'abord l'extrême inégalité de la répartition de la propriété foncière dans la société de cette époque. Si on s'en tient aux informations tirées de l'impôt des Vingtièmes (dont on a vu combien elles pouvaient être biaisées), actualisé en 1790, nous constatons que les privilégiés, à peine 4,5 % de l'ensemble des assujettis, payaient à peu près 36 % du montant de cet impôt. Sur les 64 % restants, environ la moitié était payée par les contribuables appartenant à la bourgeoisie, qui ne représentait que 16 % des assujettis. La part de la paysannerie (47 % de l'effectif, 30 % du montant de l'impôt) donne la mesure de la disparité des fortunes foncières.

Mais il nous est nécessaire d'aller plus avant dans l'étude des structures de la propriété, afin de mesurer leur importance, leur composition, leur origine et leur évolution, afin de mieux appréhender dans quelles conditions l'économie viticole était organisée, quelle part y prenaient les différentes

catégories de la population. C'est ce que nous tâcherons d'éclairer en étudiant d'abord la propriété des privilégiés, ensuite celle des non-privilégiés, avant de tenter d'en distinguer les dynamiques avant 1789.

Chapitre V : Les structures de la propriété des privilégiés

Nous avons choisi de traiter dans le même chapitre les deux ordres privilégiés, tant, sur le plan des structures foncières, ils avaient au fond la même origine dans leurs principes : l'encadrement spirituel (pour le clergé), le service de l'État, militaire mais aussi administratif (pour la noblesse) constituaient la justification à leur main-mise historique sur la propriété. Or cet ordre était mis à mal à la fin du XVIII^e siècle, à la fois dans ses principes (contestation de la société d'ordres), mais aussi économiquement. Nous pouvons nous demander si le clergé avait encore les moyens d'administrer son immense empire foncier, si l'aristocratie avait encore les moyens économiques d'assurer sa prééminence sociale et politique. Nous verrons dans le chapitre suivant quels ferments contestataires travaillaient la foule disparate des non-privilégiés. Il nous faut auparavant préciser, mesurer l'état de la propriété privilégiée dans notre région.

A – Les propriétés de l'Église

La région que nous étudions se trouvait, en 1789, presque toute entière comprise dans l'archidiaconé de Beaune, un des quatre archidiaconés composant le diocèse d'Autun¹⁷⁶. Celui-ci était de loin le principal diocèse de Bourgogne, celui de Dijon, constitué tardivement au XVIII^e siècle au détriment de l'évêché de Langres, ne pouvant rivaliser en prestige et influence. Un des berceaux les plus anciens du christianisme en Gaule (dès la fin du III^e siècle), Autun était en 1789 le siège d'un évêque particulièrement puissant, puisque celui-ci était premier suffragant de l'archevêché de Lyon et aussi président-né des États de Bourgogne. Seule Ébaty, sur la frange méridionale de la région étudiée, intégrée dans le diocèse de Chalon-sur-Saône, échappait à son emprise.

176 Les archidiaconés d'Autun, Beaune, Flavigny et Avallon formaient le diocèse d'Autun.

Un autre pôle de puissance ecclésiastique était représenté par les grandes abbayes, dont on sait le rôle décisif dans la constitution des grands vignobles de la Côte au Moyen-Age. Cluny et Cîteaux (intégrée dans le diocèse de Chalon) sont à l'écart de la région et n'ont pas d'influence notable, mais il n'en va pas de même pour l'abbaye Saint-Jean-le-Grand d'Autun et l'abbaye de Maizières.

L'abbaye bénédictine de Saint-Jean-le-Grand d'Autun, abbaye de moniales, fut fondée, d'après la tradition, au VI^e siècle par la reine Brunehaut. Après avoir traversé le Moyen-Age et les guerres de religion, après bien des heurs et malheurs, elle fut réformée au XVII^e siècle. Bien que ne comptant que 26 moniales en 1789, l'abbaye était fort riche, comme en témoignent les constructions considérables entreprises à Autun à la veille de la Révolution.

L'abbaye cistercienne de Maizières, fille de celle de La Ferté, fondée au XII^e siècle sur la commune actuelle de Saint-Loup-Géanges, n'abritait plus que 9 moines à la veille de la Révolution, mais s'était constitué au cours des siècles un patrimoine foncier considérable, s'étendant à la fois sur la plaine de la Dheune et la côte viticole.

Beaune représentait un autre pôle de pouvoir ecclésiastique. Si les Hospices n'ont pas d'emprise foncière sur la région à cette époque, il n'en va pas de même des Chartreux et du Chapitre de la Collégiale.

A ces grandes institutions religieuses, il faut ajouter le tissu des cures, fabriques et chapelles qui ont accumulé au cours des siècles des biens fonciers destinés à assurer l'entretien du personnel religieux indispensable à la vie des communautés paysannes. Même si, par le biais de la « portion congrue » accordée aux curés des paroisses, beaucoup de ces biens ont été récupérés par les grandes institutions (ou aliénées entre des mains laïques pour ce qui est de la perception des dîmes), l'emprise foncière reste notable.

Le vin jouant le rôle que l'on sait dans la liturgie catholique, on comprend que l'Église se soit efforcée, dès les origines, de s'assurer le contrôle de sources d'approvisionnement. Ceci explique l'emprise très ancienne exercée par l'Église sur les régions viticoles. La partie beaunoise de la Côte viticole était proche d'Autun (Nolay est à 25 km d'Autun). Ainsi l'abbaye de Saint-Jean-le-Grand d'Autun est à l'origine du cru le plus ancien de Chassagne, le « Clos Saint-Jean », qui était encore en sa possession en 1789.

Il est difficile d'opérer un recensement exhaustif de la propriété foncière de l'Église en 1789, mais nous y sommes bien aidé par les événements qui se sont produits au début de la Révolution : la

nationalisation des biens du Clergé dont le principe est voté par l'assemblée constituante, sur proposition de Talleyrand, alors évêque d'Autun, dès août 1789, puis la vente de ces biens comme biens nationaux (dits de 1ère origine) dont l'essentiel intervient en 1791. Ces opérations ont laissé dans les archives une masse considérable de documents, dont nous avons déjà évoqué quelques uns¹⁷⁷. Les ventes ont été pour l'essentiel opérées dans le cours de l'année 1791 et les procès-verbaux, intégralement conservés semble-t-il, contiennent des informations essentielles pour notre propos : la description précise des biens avec leur estimation. De nombreux registres récapitulatifs nous ont permis de croiser les informations fournies par les procès-verbaux et de nous assurer qu'aucune omission importante n'avait été faite. Cela nous permet de présenter un état aussi précis que possible de l'emprise foncière de l'Église dans la région à la veille de la Révolution¹⁷⁸.

Les principales institutions ecclésiastiques disposant de biens fonciers dans la zone d'étude en 1789.		
Commune	institution	Principales possessions foncières
Corcelles-les-Arts	Abbaye de Maizières	24 journaux de terre et 4 soitures de pré
	Abbaye de Citeaux	8 soitures de pré
	Cure & fabrique	17 journaux de terre, 1 3/4 soiture de pré & 55 ouvrées de vigne
	Chapelle des trois Marie	5 ouvrées de terre & 9 ouvrées de vigne
	Chapelle Sainte-Barbe	12 soitures de pré & 5 ouvrées de vigne
	La Charité de Beaune	Bâtiments et pressoir 33 journaux de terre et 1 soiture de pré
Ébaty	Cure & fabrique	7 journaux de terre & 41 ouvrées de vigne
	Abbaye St-Pierre de Chalon	8 journaux de terre
	Chartreux de Beaune	1/4 journal de terre & 1 soiture de pré
Corpeau	Abbaye St-Pierre de Chalon	29 journaux de terre, 1 soiture de pré & 1 ouvrée de vigne
	Chartreux de Beaune	1/3 soiture de pré
	Collégiale de Beaune	2 1/2 soitures de pré
	Cure & fabrique	1 1/4 journal de terre, 1 soiture de pré & 135 ouvrées de vigne
	Diverses chapelles et fondations	5 1/2 journaux de terre, 3 soitures de pré & 106 ouvrées de vigne
Puligny	Abbaye de Maizières	Bâtiment, 8 journaux de terre, 13 arpents de bois & 12 ouvrées de vigne
	Chartreux de Beaune	Bâtiments, 3 journaux de terre & 162 ouvrées de vigne
	Cure & fabrique	4 journaux de terre & 81 ouvrées de vigne
	Diverses chapelles et fondations	142 ouvrées de vigne

¹⁷⁷ Voir page 129, note 158.

¹⁷⁸ Voir également à l'annexe XIII pages 737-738.

<i>Suite du tableau</i>		
Chassagne	Abbaye St-Jean-le-Grand d'Autun	Bâtiments & 80 ouvrées de vigne & toppe
	Prieuré Saint-Ruf de Chagny	1 1/2 journal de terre, 1 1/4 soiture de pré & 7 ouvrées de vigne
	Cure & fabrique	14 journaux de terre, 1 1/2 soitures de pré & 305 ouvrées de vigne
	Chapelle N.D. de Pitié	47 ouvrées de vignes
Santenay	Cathédrale d'Autun	Pressoir & 17 ouvrées de vigne
	Collégiale d'Autun	Maison de vigneron & 79 ouvrées de vigne
	Cure & fabrique	2 1/2 journaux de terre, 1 soiture de pré & 161 ouvrées de vigne
	Diverses chapelles et fondations	Bâtiments & 42 ouvrées de vigne
	Hôpitaux d'Autun & Chagny	Bâtiments, 125 ouvrées de vigne & 50 ouvrées de toppes
Saint-Aubin	Séminaire diocésain d'Autun	35 ouvrées de vigne
	Collégiale de Beaune	34 ouvrées de vigne
	Cure & fabrique	26 ouvrées de vigne
	Diverses chapelles et fondations	1 journal de terre & 170 ouvrées de vigne
La Rochepot	Cure & fabrique	Grange et écurie, 23 journaux de terre, 3 1/2 soitures de pré & 10 ouvrées de vigne
	Prieuré St-Georges	4 soitures de pré
Nolay Cirey-les-Nolay Cormot Vauchignon (*)	Abbaye St-Jean-le-Grand d'Autun	Maison abbatiale & maison de vigneron 181 journaux de terre, 30 soitures de pré & 53 ouvrées de vigne, 27 arpents de bois
	Cure & fabrique - mépart	15 journaux de terre, 6 soitures de pré & 56 1/2 ouvrées de vigne
	La Charité de Nolay (hôpital)	2 1/2 journaux de terre & 31 ouvrées de vigne
	Diverses chapelles et fondations	Bâtiments, 15 journaux de terre, 4 soitures de pré & 394 ouvrées de vigne
Baubigny	Chapitre de la Cathédrale d'Autun	Bâtiments, 1 journal de terre, 1 soiture de pré & 11 ouvrées de vigne
	Cure & fabrique	4 journaux de terre, 2 soitures de pré & 7 ouvrées de vigne
Saint-Romain	Prieuré de St-Romain	5 journaux de terre & 2 soitures de pré
	Cure & fabrique	8 journaux de terre, 9 soitures de pré & 111 ouvrées de vigne

(*) : Les quatre communautés étaient englobées dans la même paroisse jusqu'en 1789, les biens des diverses institutions dispersées entre elles. Il nous a paru plus cohérent de les regrouper ensemble.

Nous présentons dans le tableau de la page suivante la répartition, par communes et selon la nature des cultures, des terres appropriées par ces institutions

La propriété des institutions ecclésiastiques en 1789 (hectares)								
Commune	Terres	Prés	Vignes	Divers	Bois	Total	Part de la superficie non-bâtie (1827 - 1839)	Part de la superficie cadastrée en 1791
Corcelles-les-Arts	35,70	7,45	8,10			51,25	9,70 %	
Ébaty	6,03	2,31	1,76	0,11		10,20	5,06 %	
Corpeau	12,25	3,44	10,80			26,49	5,96 %	
Puligny	5,10	0,71	17,71	0,41	6,89	30,82	4,47 %	5,10 %
Chassagne	5,23	0,88	16,67	1,71		24,49	3,88 %	
Santenay	1,29	1,77	26,66	0,44		30,16	3,00 %	4,77 %
Saint-Aubin	0,81	0,13	11,12	0,97	0,51	13,54	1,47 %	
La Rochepot	5,33	2,33	0,43	0,23		8,31	0,62 %	1,09 %
Paroisse de Nolay	75,40	15,23	23,16	2,15	13,79	129,73	5,43 %	
Baubigny	1,33	0,73	0,84	0,04		2,95	0,29 %	0,41 %
Saint-Romain	4,40	6,38	4,71	1,40		16,79	0,88 %	
TOTAL	152,87	41,35	121,94	7,46	21,19	344,83	3,11 %	2,57 %
Plaine viticole	53,98	13,20	20,65	0,11		87,94	7,49 %	
Côte	12,43	3,49	72,15	3,53	7,41	99,01	3,05 %	
Arrière-côte	86,47	24,66	29,14	3,82	13,79	157,88	2,37 %	

Nous pouvons d'abord relever la faiblesse relative de la propriété ecclésiastique dans la région étudiée (3,07%) sauf pour ce qui concerne la plaine viticole (7,50%)¹⁷⁹. Surtout si on compare avec les chiffres auxquels sont parvenus Bernard Bodinier et Éric Teyssier¹⁸⁰, environ 6 % de la superficie totale des districts pour lesquels ils ont des données. Cela dit, dans le cas de la région que nous étudions, cette faiblesse relative peut être trompeuse, dans la mesure où une part notable de cette propriété, un gros tiers, comme le montre le tableau ci-dessous, était constituée de vignobles dont la valeur était bien supérieure. D'ailleurs ces vignobles étaient particulièrement importants justement dans la Côte (de 57 à 88 % de la superficie appropriée par l'Église), où la valeur des vins était particulièrement élevée. C'est la raison pour laquelle il nous a paru nécessaire d'évaluer cette propriété ecclésiastique en valeur, seule susceptible de permettre des comparaisons valables entre les communes et les sous-régions. Pour mesurer la valeur des biens ecclésiastiques, nous nous sommes appuyé sur les estimations établies par les experts lors de la mise en vente des biens d'Église comme biens nationaux. La plupart ont été estimés à la fin de l'année 1790 pour une mise

179 Ces pourcentages sont calculés à partir des superficies non bâties relevées dans le cadastre « napoléonien », établi dans la région pour l'essentiel en 1839. Les données issues des états de section de 1791 sont trop fragmentaires et imprécises pour servir de base valable aux calculs.

180 Bernard BODINIER et Éric TEYSSIER : *L'événement de plus important de la Révolution : La vente des biens nationaux*, page 333 et suivantes.

en vente dans le premier semestre de 1791, mais nous avons corrigé les estimations postérieures à l'année 1790 à l'aide du tableau de dépréciation des assignats pour le département de la Côte-d'Or.

La propriété des institutions ecclésiastiques en 1789 (Valeur)							
Paroisse	Montant (£)	Part du montant total	Part de la superficie totale	Église locale	Église extérieure	Part église locale	Part église extérieure
Corcelles-les-Arts	30820	7,0 %	15,1 %	18543	7477	71,3 %	28,7 %
Ébaty	6708	1,8 %	3,0 %	5180	1528	77,2 %	22,8 %
Corpeau	16152	4,3 %	7,8 %	10372	5780	64,2 %	35,8 %
Puligny	50266	13,5 %	9,0 %	25226	25040	50,2 %	49,8 %
Chassagne	55730	15,0 %	7,2 %	36247	19483	65,0 %	35,0 %
Santenay	58487	12,2 %	7,4 %	32450	13085	71,3 %	28,7 %
Saint-Aubin	15513	4,2 %	4,0 %	13060	2453	84,2 %	15,8 %
La Rochepot	4474	1,2 %	2,4 %	4474		100 %	0,0 %
Paroisse de Nolay	121161	32,5 %	38,2 %	64899	56262	53,6 %	46,4 %
Baubigny	3769	1,0 %	0,9 %	1999	1770	53,0 %	47,0 %
Saint-Romain	27069	7,3 %	5,0 %	27069		100 %	0,0 %
TOTAL	390149			244979	145171	62,8 %	37,2 %
Plaine viticole	53680	13,8 %	25,5 %	34093	19587	63,5 %	36,5 %
Côte	179996	46,1 %	28,7 %	112446	67551	62,5 %	37,5 %
Arrière-côte	156473	40,1 %	45,8 %	98440	58032	62,9 %	37,1 %

La comparaison entre les parts de chaque sous-région dans la valeur totale des biens et leur superficie totale met bien en évidence l'opposition entre la Côte, où se concentre le vignoble de qualité, et les autres sous-régions. La part de la plaine viticole dans la valeur des biens est plus de moitié inférieure à sa part dans la superficie totale : c'est le secteur où la part du vignoble dans la propriété ecclésiastique (voir ci-dessous) est la plus faible. Pour l'Arrière-côte, la situation est moins déséquilibrée avec des taux de 40,6 % et 45,8 %.

Comment se répartissent les différents types de biens fonciers dans la propriété ecclésiastique ? Sont-ils en adéquation avec la situation générale dans les communes concernées ?

Le tableau ci-dessous nous montre la distribution des biens fonciers, classés selon qu'il s'agit de terres, prés, vignes et bois. Nous n'avons pris en compte que les superficies, toujours indiquées dans les dossiers de vente de biens nationaux, il n'était pas souvent possible de distinguer ce qui relevait de l'un ou de l'autre dans les estimations monétaires fournies par les experts.

Distribution de la propriété des institutions ecclésiastiques en 1789 (part de la superficie)					
COMMUNE	TERRES	PRÉS	VIGNES	DIVERS	BOIS
Corcelles-les-Arts	69,66 %	14,54 %	15,80 %		
Ébaty	59,10 %	22,63 %	17,22 %	1,05 %	
Corpeau	46,25 %	12,99 %	40,75 %		
Puligny	16,54 %	2,32 %	57,45 %	1,32 %	22,37 %
Chassagne	21,34 %	3,59 %	68,08 %	7,00 %	
Santenay	4,28 %	5,87 %	88,39 %	1,46 %	
Saint-Aubin	6,01 %	0,95 %	82,10 %	7,17 %	3,77 %
La Rochepot	64,15 %	27,98 %	5,16 %	2,75 %	
Paroisse de Nolay	58,12 %	11,74 %	17,85 %	1,66 %	10,63 %
Baubigny	45,23 %	24,73 %	28,59 %	1,45 %	
Saint-Romain	26,07 %	37,76 %	27,88 %	8,29 %	
<i>TOTAL</i>	44,33 %	11,99 %	35,36 %	2,16 %	6,15 %
Plaine viticole	61,38%	15,01 %	23,48 %	0,12 %	
Côte	12,56 %	3,53 %	72,87 %	3,57%	7,48 %
Arrière-côte	54,77 %	15,62 %	18,46 %	2,42%	8,73 %

L'analyse du tableau ci-dessus met en évidence l'importance de la propriété viticole ecclésiastique, particulièrement dans la Côte c'est-à-dire dans les vignobles les plus qualitatifs. Nous pouvons les comparer avec les données fournies par Vaillant pour une époque légèrement ultérieure.

SOUS-RÉGION	TERRES	PRÉS	VIGNES	BOIS
Plaine viticole	57,07 %	16,37 %	26,57 %	
Côte	12,68 %	2,69 %	68,19 %	16,44 %
Arrière-côte	62,74 %	6,17 %	23,17 %	7,92 %
Ensemble	43,57 %	6,51 %	40,14 %	9,77 %

Nous avons vu que Vaillant avait grossièrement sous-estimé l'étendue du vignoble dans l'Arrière-côte ; en nous appuyant sur nos informations tirées de l'exploitation des États de section de 1791 qui nous sont parvenus et en « redressant » dans les mêmes proportions les données des communes pour lesquelles nous ne disposons pas d'état de sections, nous obtenons le tableau « corrigé » ci-dessous qui nous semble plus proche de la réalité.

SOUS-RÉGION	TERRES	PRES	VIGNES	BOIS
Plaine viticole	57,07 %	16,37 %	26,57 %	
Côte	12,68 %	2,69 %	68,19 %	16,44 %
Arrière-côte	48,15 %	4,74 %	41,03 %	6,08 %
Ensemble	38,07 %	5,69 %	47,70 %	8,54 %

Conclusion : la propriété viticole de l'Église est concentrée en 1789 sur la Côte « utile » où elle est surreprésentée, elle est en retrait dans la plaine viticole et surtout dans l'Arrière-côte où l'expansion de la vigne se produit en dehors d'elle. Nous savons cependant son rôle historique dans l'essor du vignoble en Bourgogne, particulièrement à l'époque médiévale. Il en subsiste de « beaux restes » à la veille de la Révolution : par exemple à Chassagne où le clos Saint-Jean, le plus ancien cru du lieu, reste entre les mains de l'Abbaye du même nom, mais il n'en est plus de même du hameau de Morgeot, passé sous le contrôle du Comte de Clermont-Montoison. Autun d'abord puis Beaune¹⁸¹, dans une moindre mesure Chalon-sur-Saône et les abbayes de Maizières et Citeaux, exercent une emprise foncière sur la région de Nolay. Nous avons évalué à un tiers la part du capital foncier possédé par ces institutions. Mais le pourcentage s'élève à presque 50 % à Puligny (Abbaye de Maizières, Chartreux de Beaune), 46 % dans la paroisse de Nolay (gros domaine à Cirey, propriété de l'Abbaye Saint-Jean-le-Grand d'Autun). L'emprise de Saint-Pierre de Chalon (Ébaty) ou de Citeaux est plus marginale (à Corcelles-les-Arts, dans le prolongement d'un domaine situé à Meursault).

Il est important de mettre cette emprise foncière en regard du poids humain très faible de ces institutions et de leur rôle social nul auprès des habitants de la région. À la veille de la Révolution, de nombreuses institutions ecclésiastiques, particulièrement celles relevant du clergé régulier, sont devenues des coquilles vides, sans rôle pastoral réel. Nous avons vu que l'abbaye de Maizières ne comptait plus que 9 moines en 1789, l'abbaye Saint-Jean-le-Grand 26 moniales. Elles ne servaient plus qu'à « caser » des « fils de bonne famille » en leur fournissant des revenus confortables¹⁸². Les fonctions pastorales étaient assurées par le bas clergé, curés et vicaires, le plus souvent réduits à la « portion congrue » (700 £ par an), car la perception des dîmes leur avait été généralement enlevée pour être confiée à des fermiers. Au cours du siècle précédant la Révolution, le désengagement du

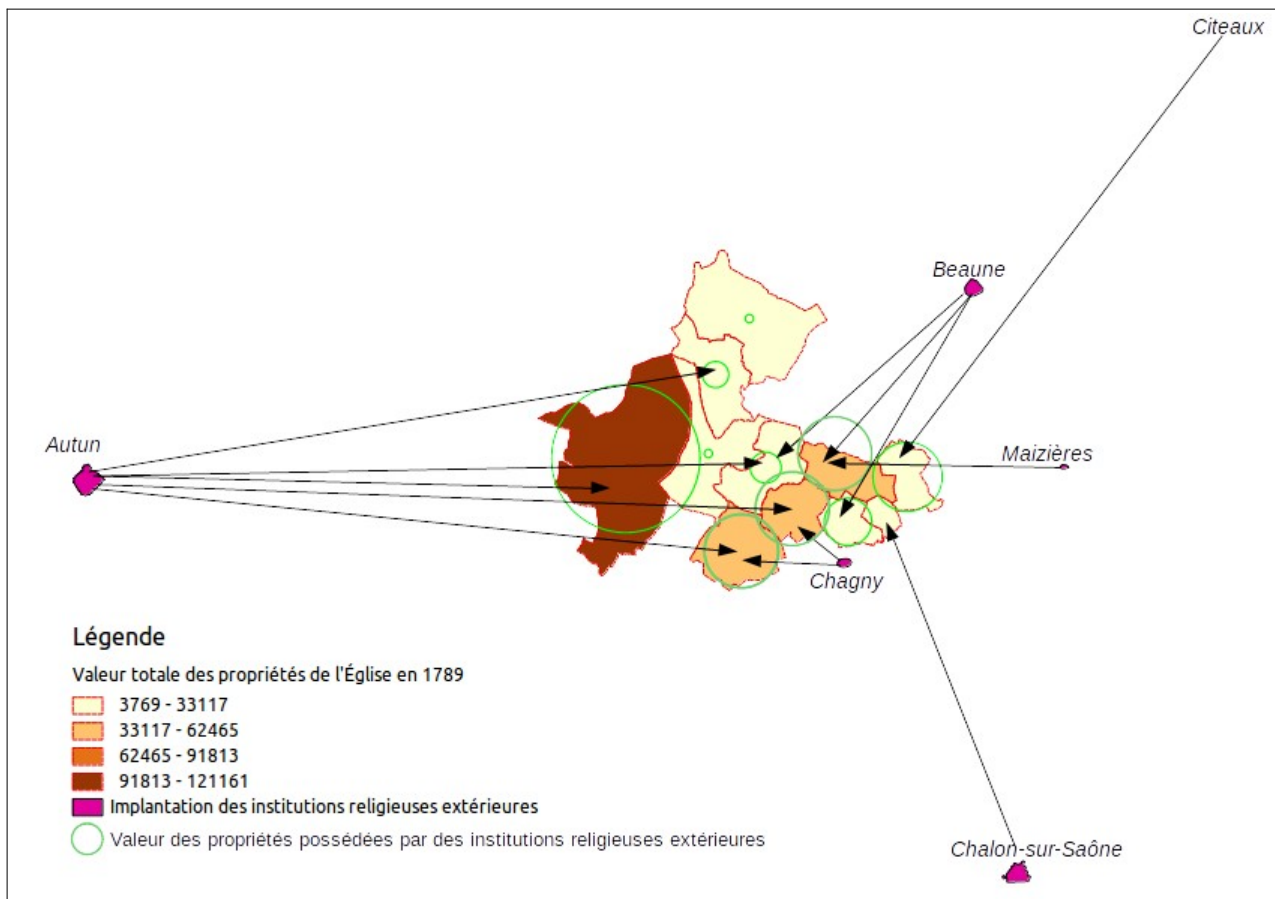
181 Voir le tableau pages 143-144 où sont listées les principales institutions religieuses.

182 Rappelons le cas célèbre de Talleyrand, promu évêque d'Autun, qui ne mit plus les pieds dans la ville après son élection comme député aux États Généraux.

haut clergé s'est accentué, aggravé par la crise de recrutement, alimentant le divorce avec la population locale, comme le montre le cas exemplaire de l'Abbesse de Saint-Jean-le-Grand¹⁸³.

Celle-ci, issue d'une famille noble de parlementaires, les Virieu, se veut Seigneur de Cirey avec les droits de haute justice. Elle perçoit la dîme des grains (amodiée 2900 £ en 1789) et verse la portion congrue au curé de la paroisse de Nolay. Elle perçoit également sur les habitants lods et ventes, est en conflit avec le seigneur de Nolay sur la question des droits perçus sur le marché des vins... Mais en même temps, l'église de Nolay s'étant écroulée partiellement en 1640, elle s'oppose obstinément à financer une partie des réparations, comme elle y est tenue...

Les propriétés de l'Église en 1789



On peut conjecturer que le faible poids humain et l'effacement du rôle des institutions ecclésiastiques (particulièrement pour le clergé régulier) devait amener une remise en cause de leur poids dans la propriété foncière, au moment où les appétits fonciers de la bourgeoisie et de la

¹⁸³ Pour des détails sur cette affaire, se reporter à l'ouvrage d'Andrée et Jean Tillequin, *Un gros bourg sous l'Ancien Régime : Nolay en Bourgogne*, ronéoté, 1995

paysannerie s'affirmaient. Sans oublier le souci récurrent de la monarchie, pour d'évidentes raisons fiscales (depuis Louis XIV), d'endiguer l'accroissement des biens de mainmorte. Louis XV, par un édit pris en 1749, a sérieusement accentué le contrôle du pouvoir royal tout en multipliant les freins aux nouvelles acquisitions. Mais ceux-ci, sauf exception, ne peuvent être aliénés, et cette impossibilité de vente gèle l'activité foncière dans un contexte de « soif de terre ».

B – La propriété nobiliaire

I - Qui était noble ?

Le recensement de la propriété nobiliaire à la veille de la Révolution se heurte à plusieurs difficultés. La première est celle du recensement des nobles. Il n'existait pas de liste officielle exhaustive tenue par l'État royal. Au contraire, dès qu'il était nécessaire de prouver sa noblesse (par exemple pour l'accès aux carrières d'officier dans l'armée), l'impétrant se devait de fournir des titres authentiques, ce qui était source de difficultés pour les nobles authentiques mais aussi de fructueuses tricheries pour ceux qui l'étaient moins... Malgré des tentatives répétées, l'État absolutiste s'est révélé incapable de circonscrire précisément la noblesse et d'empêcher les usurpations. D'autre part, même si cela semble se ralentir dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'accession à la noblesse restait un objectif essentiel pour la bourgeoisie ambitieuse, et ce processus s'est poursuivi jusqu'en 1789 : dès lors, où situer les individus en voie d'accession à la noblesse ? Force nous était de procéder par voie empirique.

Pour commencer, nous avons dressé une liste de noms à partir des rôles fiscaux d'ancien régime (les rôles de tailles et de vingtièmes nous sont parvenus intégralement), des matrices et états de section de 1791 (incomplets), enfin des traces abondantes concernant les biens nationaux dits de « seconde origine » (biens confisqués aux émigrés dont la grande majorité appartenait à la noblesse). Nous avons systématiquement relevé les noms comportant une particule (mais nous savions que ce n'était en aucun cas une preuve de noblesse), ceux auxquels était accolé un titre d'« Écuyer », « Chevalier », « Conseiller au parlement », « Secrétaire du Roi », ou pour lesquels était mentionnée la possession d'une « Seigneurie ». Une fois cette liste dressée, il nous fallait éliminer les intrus en

recherchant autant qu'il nous était possible un indice de noblesse suffisamment probant. Nous nous sommes tenus à quelques critères simple.

Un premier critère pertinent est la convocation comme comparant aux assemblées de la noblesse, au moment de la convocation des États généraux en 1789. Seuls les individus âgés de 25 ans révolus, nés ou naturalisés français, justifiant de la qualité de « gentilhomme », c'est-à-dire en possession de la noblesse acquise et transmissible, ont été convoqués. Cette convocation valait donc reconnaissance officielle du statut de noble. Malheureusement les listes ne nous sont pas toujours parvenues dans leur exhaustivité¹⁸⁴.

Dans un deuxième temps les titres de chevalier de Saint-Louis, Écuyer et Chevalier, Secrétaire du Roi, Conseiller au parlement (généralement signalés dans les registres fiscaux) ont été considérés comme preuve de noblesse. Nous avons conscience du caractère éventuellement discutable de ces critères. En effet, d'après les ouvrages consultés¹⁸⁵, ces titres ou distinctions n'étaient pas toujours des preuves absolues de noblesse. Si le titre d'Écuyer peut l'être, sauf usurpation, celui de Chevalier de Saint-Louis¹⁸⁶ ne l'est pas. La charge de Secrétaire du Roi ne conférait la noblesse qu'aux enfants du titulaire, après vingt ans de service ou mort en fonction... Enfin certains parlements accueillait parfois des roturiers (c'est le cas de Rouen, mais nous n'avons pu le vérifier pour celui de Dijon).

La possession d'une seigneurie ne peut être considérée comme une preuve de noblesse puisque celles-ci faisaient l'objet d'un vaste trafic, particulièrement à la fin du XVIII^e siècle. Les riches bourgeois y jouaient un rôle actif puisque la possession de biens fonciers, et d'autant plus celle de pouvoirs « féodaux » (perception de cens et rentes, de dîmes) constituait une étape essentielle dans l'accession au corps des privilégiés. Cet indice pouvait au moins être une base de départ pour, via les nombreuses généalogies disponibles en ligne, vérifier ou infirmer l'appartenance d'une famille à la noblesse.

184 Par exemple le procès-verbal officiel de l'assemblée de la noblesse pour le bailliage de Chalon-sur-Saône ne mentionne pas les noms des nobles non titulaires de fiefs. Ce manque a été comblé (complètement ?) par Adrien Arcelin (*Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologies de Chalon-sur-Saône* – 1901). De même celui du bailliage de Dijon ne mentionne que les noms de ceux qui ont signé le registre. Un certain nombre d'individus, indubitablement nobles, n'apparaissent pas sur les P.V. ni du bailliage de Dijon (auquel appartenait notre région d'étude), ni dans ceux des bailliages voisins (Chalon-sur-Saône, Autun, Auxois) : c'est le cas d'Henry Mairetet de Thorey, seigneur de Nolay, de Micault de Courbeton, président à mortier au parlement de Dijon, de Vergnette de la Motte...

185 *Le Dictionnaire de l'Ancien Régime*, sous la direction de Lucien Bély, PUF, 2010-2013, nous a été particulièrement utile.

186 L'ordre de Saint-Louis fut fondé par Louis XIV en 1696 ; il visait à récompenser les mérites militaires des officiers catholiques, après 10 ans de service. En 1750, par la volonté de Louis XV, il conférait la noblesse à partir du grade de maréchal de camp, seule l'exemption de taille était accordée aux titulaires d'un grade inférieur.

Dernière précision : puisqu'il s'agit de mesurer le poids de la noblesse dans la propriété foncière nous avons intégré les propriétés qui étaient aux mains, à titre personnel, de membres du clergé lorsqu'ils étaient d'origine nobiliaire¹⁸⁷.

Nous avons conscience que cette construction empirique nous exposait à deux risques :

- nous faire passer à côté d'un noble ayant réussi à vivre pendant la Révolution « sans faire parler de lui ». A vrai dire, après avoir parcouru les archives, le risque nous paraît faible, tellement le pouvoir révolutionnaire (et ses partisans locaux) ont à un moment ou un autre établi un filet étroit sur ces familles *a priori* soupçonnées d'hostilité ou au moins de tiédeur envers les nouveaux pouvoirs.

- nous amener à inclure par erreur de simples bourgeois dans la noblesse : le risque est ici plus grand. Mais notre propos est de mesurer le poids de la noblesse dans la propriété foncière et non de dresser une liste « authentique » (selon les critères du temps) des nobles possessionnés dans la région. Nous verrons que la frontière entre bourgeoisie et privilégiés est floue, que le critère du non-paiement de la Taille n'est pas systématiquement pertinent¹⁸⁸.

À l'issue de ce travail, nous nous retrouvons avec une liste de soixante noms correspondant à soixante familles présumées nobles, que leur origine remonte au XI^e siècle (comme les Clermont-Montoison) ou qu'elles soient au contraire de très fraîche extraction (comme les Routy de Charodon). Ainsi la famille de Clermont-Montoison, à laquelle appartenait Louis-Claude de Clermont-Montoison, Baron de Chagny, Seigneur de Chassagne et de Corpeau, faisait remonter son origine à 1080¹⁸⁹. Un seigneur de Clermont (en Dauphiné) a participé à la croisade de 1096. La branche des Clermont-Montoison s'est détachée du tronc principal au XV^e siècle avec Claude de Clermont, seigneur de Montoison (dont un descendant, Philibert « le brave Montoison », chambellan de Charles VII, s'est illustré à la bataille de Fornoue en 1495 en sauvant la vie du roi Charles VIII). Cette famille est arrivée dans la région en 1643, par le mariage d'Anne-François de Clermont-Montoison avec Marguerite de la Boutière qui apportait les seigneuries de Chagny et Chassagne. Louis-Claude a suivi comme il se doit une carrière militaire, obtenant le grade de Brigadier des armées du Roi. Résidant dans son château de Chagny (reconstruit en 1774) lorsqu'il n'était pas à la Cour, il y décède en 1787.

187 Chargère de Tourny, vicaire épiscopal à Autun et possessionné à Baubigny par exemple.

188 Des roturiers pouvaient être exempts de taille pour des raisons diverses : ainsi Carnot à Nolay, Niellon à Baubigny...

189 Ces informations sont tirées du site <http://clermont-tonnerre.fr/fr/?menu=accueil>, consacré à la généalogie de la branche des Clermont-Tonnerre.

À l’opposé, la famille des Routy de Charodon était d’une noblesse beaucoup plus récente et modeste. Un Claude Routy est marchand-drapier à Beaune au XVI^e siècle. Un de ses descendants, Pierre, né vers 1673, est orfèvre à Beaune, mais il achète un office de conseiller-auditeur à la chambre des comptes de Dole en 1740. Il meurt en charge en 1758, son fils Louis porte le titre d’écuyer et de seigneur de Grésigny et de Charodon. Poursuivant une carrière militaire, comme officier au régiment d’Auxerre, Louis Routy de Charodon s’est marié en 1745 avec Étienne Lardot qui lui apporte la seigneurie de Charodon (dont son père, marchand commissionnaire et conseiller changeur du Roi, a fait l’acquisition en 1737). Ascension exemplaire d’une famille bourgeoise, enrichie par le négoce, qui accède à la noblesse par l’achat d’un office, et conforte son nouveau statut par la constitution d’une assise foncière à caractère « seigneurial » Consécration, Louis est convoqué à l’assemblée de la noblesse du bailliage de Dijon en 1789.

II – Une grande hétérogénéité

Nous avons donc, après toutes nos recherches, une liste de 60 noms¹⁹⁰. A l’évidence, à la veille de la Révolution, la noblesse n’est pas un corps social homogène. Nous ne pouvons donc considérer celle-ci comme un bloc, mais il nous faut distinguer entre différentes catégories pour mieux caractériser sa place et son rôle dans l’économie rurale, viticole, de la région. En effet, quoi de commun entre une famille originaire de la Bourgeoisie, anoblée de fraîche date par l’achat d’une charge, et une famille de la haute aristocratie « féodale », voire une des grandes familles parlementaires de Dijon ? Il nous faut mesurer le poids respectif de ces diverses catégories et, autant que possible, retracer l’origine nobiliaire des divers individus recensés. Dans ce domaine, nous avons dû restreindre nos ambitions aux recherches d’informations les plus aisément accessibles. L’ouvrage d’Henri Beaune et Jules d’Arbaumont : « La Noblesse aux États de Bourgogne de 1350 à 1789 », publié en 1864, contient la liste des nobles ayant pu participer à l’élection des députés de la noblesse aux États généraux de 1789, ainsi qu’une série de notices historiques sur les principales familles et leurs origines. Un autre ouvrage à peu près contemporain puisque publié en 1862 : « Le Catalogue des Gentilshommes de Bourgogne qui ont pris part [à l’élection] des députés aux États Généraux de 1789 », écrit par Louis de la Roque et Édouard de Barthélemy¹⁹¹, présente l’intérêt de

190 Voir Annexe XIV, pages 739-740.

191 Ces deux ouvrages sont accessibles sur le site Gallica de la BNF

donner la liste des parlementaires bourguignons avec leurs fonctions et dates d'entrée dans celles-ci. Enfin nous avons également exploité les informations fournies par un mémoire de maîtrise consacré aux nobles dans la région de Beaune sous la Révolution française¹⁹². Ces trois ouvrages englobent une bonne partie de notre liste de présumés nobles, mais nous avons pu compléter avantageusement nos informations avec celles trouvées sur les sites Internet consacrés à la généalogie¹⁹³. En effet les familles réputées nobles sont friandes de ce hobby.

1) Différents types de noblesse

Nous avons comptabilisé 57 familles nobles possessionnées dans la région étudiée. Quinze d'entre elles ont une origine inconnue de nous, dont six pour lesquelles il faut nous contenter de la mention « Chevalier de Saint-Louis », ce qui est manifestement une preuve insuffisante de noblesse¹⁹⁴.

Nous avons pu retracer l'origine de la noblesse pour une quarantaine de familles, qui représentent environ 85 % de la fortune nobiliaire de la région¹⁹⁵. Un quart d'entre elles sont d'une noblesse relativement ancienne, mais, sur celles-ci, pas plus d'une dizaine de familles voient leur noblesse remonter au Moyen-Âge (du XI^{ème} au XV^{ème}) ; le contingent le plus important est représenté par les « nobles de robe », dont l'anoblissement s'est fait via l'achat d'une charge de conseiller au parlement¹⁹⁶. Ce processus bien connu d'intégration de bourgeois (fortunés) dans la noblesse, qui court depuis le XVI^e siècle, s'est poursuivi au XVIII^e siècle puisqu'on trouve neuf familles récemment anoblies.

La véritable aristocratie (la « noblesse d'épée »¹⁹⁷, dont la carrière était exclusivement militaire) est la moins représentée dans notre échantillon, une quinzaine de familles au maximum, tandis que la « noblesse de robe » domine largement, ce qui s'explique probablement par le fait que la Bourgogne étant « pays d'État », dotée d'un parlement, offrait de multiples moyens d'accession à la noblesse,

192 Elisabeth FUANT, « *Les nobles dans le bailliage et le district de Beaune à la fin de l'Ancien Régime et pendant la période révolutionnaire* », Dijon, 1980 (Mémoire de maîtrise)

193 Voir en particulier le site « <http://www.geneanet.org> »

194 Voir plus haut page 151, note 186.

195 Elles entrent pour 6962 £ sur les 8012 £ payées au titre des Vingtièmes par les 57 familles comptabilisées, après la mise à jour des rôles d'imposition au titre du second semestre de 1789.

196 Pour la plupart il s'agit du parlement de Bourgogne, mais on trouve des conseillers à la Chambre des comptes de Dole ou au parlement de Metz.

197 Mais il faut noter qu'il n'était pas rare qu'un rejeton de famille parlementaire mène quant à lui une carrière militaire. C'est le cas par exemple des Perreney de Balleure. Les deux catégories de nobles se mélangeaient à la veille de la Révolution, seule leurs origines les différencient.

par l'achat d'une charge anoblissante. Enfin une dizaine d'individus sont de simples Chevaliers de l'Ordre de Saint-Louis.

On retrouve donc dans la région étudiée l'éventail complet des statuts nobiliaires que l'on pouvait trouver dans l'ancienne France. La catégorie la plus élevée, les familles appartenant à la haute aristocratie, les « nobles d'épée » présentés à la Cour, est représentée par quelques familles.

Nous avons évoqué plus haut le cas de la famille des Clermont-Montoison. D'autres familles appartiennent à cette catégorie dans la région étudiée : ainsi celle des La Guiche, vieille famille charollaise, dont les origines remontent au début du XIII^e siècle. Son ascension, commencée sous les ducs de Bourgogne, s'est poursuivie sous les rois de France, notamment par des alliances avec de grandes familles comme les Condé. En 1789, Charles-Amable, Marquis de La Guiche, Colonel d'infanterie, était l'époux d'une des filles Clermont-Montoison.

On pourrait ajouter Les Brunet de Monthélie, les Falletand de Digoine (propriétaires à Santenay), les Ganiare de Joursanvaux, les Gillet de Thorey, etc...

À côté de la « vieille aristocratie d'épée », et nettement plus nombreuse, nous trouvons la noblesse parlementaire, dont l'origine nobiliaire peut être relativement ancienne, mais repose sur un anoblissement (achat d'une charge, anoblissement pour service rendu).

Ainsi Claude Bernard, Baron de Sassenay, futur député de la Noblesse pour le bailliage de Chalon. Il était également Seigneur de Saint-Aubin et de ce fait grand propriétaire dans la Côte (Saint-Aubin, mais aussi Puligny et Corpeau). Il avait fait carrière dans l'armée (Capitaine au Condé-Dragons en 1789), mais descendait d'une famille de robe, originaire du Chalonnais, anoblie au XV^e ou au XVI^e siècle. Un de ses ancêtres fut maire de Dijon, son bisaïeul Président à Mortier au Parlement de Bourgogne.

Un autre exemple caractéristique est celui de Marc-Antoine-Claude de Pradier, Marquis d'Agrain, descendant d'une famille de robe de la région du Puy-en-Velay (un ancêtre y était notaire au XV^e siècle), exerçant depuis 1771 la charge de 1^{er} président de la Chambre des Comptes de Bourgogne. Mais il avait reçu cette charge de son beau-père, de même que la seigneurie de Puligny, par son mariage avec Anne-Marie Rigoley, héritière unique de sa famille. Mentionnons également Jean-Baptiste-Pierre-Marguerite de Beuverand, Conseiller au Parlement, dont un ancêtre fut maire de Chalon-sur-Saône (c'est le grand-père qui fut anobli par achat d'une charge de Conseiller du Roi à la Chambre des comptes de Dole), et propriétaire sur Chassagne, ou la veuve Blancheton, Comtesse de La Rochepot (l'anoblissement des Blancheton remonte au XVII^e siècle), Henri

Mairetet de Thorey, Conseiller-maître à la Grand-Chambre du parlement en 1789 et par ailleurs Seigneur de Nolay, Charles Perreney de Balleure, Seigneur de Tailly et d'Ébaty, qui a été mousquetaire du Roi mais dont le père, Louis-Joseph, siège au parlement de 1735 à 1778 et construit la fortune familiale¹⁹⁸... On assiste au cours du siècle à une fusion des différentes catégories de nobles, par des mariages ou par le passage d'une fonction à une autre, tel rejeton d'une famille de parlementaires embrassant une carrière militaire (c'est le cas de Perreney de Balleure) ou inversement.

Par ailleurs le processus d'intégration à la noblesse de familles bourgeoises enrichies par le négoce s'est également poursuivi, comme le montrent les trois familles suivantes : Ranfer de Bretenière, Rocault , Arnoult.

Pierre-Bernard Ranfer de Bretenière¹⁹⁹ est entré au parlement comme conseiller en 1785. Sa famille remontait à un marchand de Montceau (1720) qui s'installa à Beaune en 1735. Sa noblesse, toute récente puisqu'elle a été acquise par son père (1762) lui permit cependant de participer à l'assemblée de la noblesse en 1789. À cette date la famille était déjà détentrice d'un patrimoine foncier important, notamment à La Rochepot.

Les frères Rocault, Jacques-Thomas (1732-1794) et Jean-Pierre (1731-1797), l'un déclaré comme « capitaine au régiment du Blaisois », l'autre comme Écuyer, descendaient d'une famille de marchands à Orches (hameau de Baubigny). Leur grand-père fut notaire royal à Évelle (autre hameau de Baubigny) puis greffier au bailliage de Beaune. Leur père devint avocat au parlement, contrôleur du grenier à sel de Beaune, son titre d'Écuyer indique qu'il a acquis la noblesse. Leur résidence à Beaune ne les a pas empêchés de garder des liens puissants avec leur village d'origine puisqu'ils en sont l'un et l'autre d'importants propriétaires en 1789.

Enfin, Jean-Baptiste Arnoult (1740 – 1815), avocat et Conseiller au Parlement, était le fils du Doyen de l'Université de Dijon, anobli par le roi après son décès, le 19 juillet 1782. Contrôleur du trésorier de la maison du roi en 1789, il était propriétaire à Corpeau.

2) Nature de la propriété nobiliaire

Il convient d'abord d'établir une distinction entre les seigneuries et la propriété foncière classique.

198 Christine Carron : « Une famille de parlementaires... », op. cit..

199 Cf Elisabeth FUANT : *Les nobles...*, op. cit., Dijon, 1980.

Pour celle-ci, qui concernait la majeure partie des nobles, les propriétaires étaient soumis aux mêmes contraintes fiscales que les propriétaires roturiers (nous avons vu qu'ils sont alors joints dans la même catégorie des « contribuables » au titre des vingtièmes). Ils étaient éventuellement soumis au paiement de droits seigneuriaux lorsqu'il s'agissait de parcelles « roturières »²⁰⁰, ainsi que de la dîme²⁰¹.

Dans le cas des seigneuries, par contre, la propriété ne se limite pas à la possession de la « Directe seigneuriale », c'est-à-dire la propriété foncière personnelle du seigneur, mais elle comprend aussi l'ensemble des rentes et cens, les différents droits perçus par le seigneur qui marquaient sa « propriété éminente » sur l'ensemble des terres de la seigneurie. Il s'agit ici de ce qu'on appelait les « droits féodaux », c'est-à-dire l'ensemble des droits frappant les propriétaires, réputés « tenir en fief » leurs propriétés de leur « suzerain », c'est-à-dire leur seigneur. Elle comprend aussi les droits seigneuriaux, c'est-à-dire les pouvoirs régaliens qui lui étaient dévolus dans les limites territoriales de la seigneurie.

Reprenons par exemple le cas de la seigneurie d'Ébaty (mais les conditions étaient identiques dans les autres seigneuries). En 1784, Charles Perreney de Balleure, lors de la réfection du terrier d'Ébaty, fit aussi rédiger le « *manuel incorporé lequel contiendra le précis des Droits Généraux, la Déclaration du Domaine Utile & la copie de toutes les reconnoissances*²⁰² ».

Celui-ci commence par la réaffirmation des droits de justice du seigneur avant d'énumérer les différents droits qu'il peut percevoir des habitants.

« [...] L'an mil sept cent quatre vingt quatre, le vingt six aoust avant midy par devant le notaire royal de la ville et résidence de Beaune soussigné ont comparu les habitants d'Esbaty assemblés sur la place publique du dit Lieu, Savoir [...] lesquels ont reconnu & déclaré [...]

[...] Qu'il appartient à mon dit Seigneur [...] la totale Justice haute moyenne et basse, mère mixte et impère, dans tout le finage et territoire du dit Esbaty [...]

[...] Que le dit Seigneur a de même le droit pouvoir & faculté d'ériger un signe patibulaire dans le pré de la Justice qui lui appartient & qui sera ci-après confiné

200 ADCO – E 1575 : Manuel incorporé des cens, rentes et redevances dues à la seigneurie de Puligny. Dressé d'après le terrier de 1741, il mentionne, parmi les censitaires, Claude-Robert Hugon, seigneur de La Rochette.

201 À la fin du XVIIIème le paiement par Louis-Claude de Clermont-Montoison de la dîme à l'abbaye de Saint-Jean-le-Grand d'Autun fait l'objet d'une transaction.

202 ADCO – E 1499.

[...] Que tous les dits sujets et habitants sont tenus au guet et garde en temps de guerre ou d'éminents périls au château du dit Esbaty, tenus aussi aux menues réparations, nettoisement et curement des fossés, et à l'entretien des ponts dormants [...]

[...] Qu'il appartient au dit Seigneur à cause de sa dite justice haute moyenne et basse, le droit d'Indire²⁰³ et lever aides sur ses sujets & tous autres propriétaires de fonds censables rière la dite justice et seigneurie dans les quatre cas prévus par la coutume du Duché de Bourgogne, savoir pour le mariage de la fille ainée du dit Seigneur ; nouvelle chevalerie, rançon du dit Seigneur & voyage d'outre-mer ; et que dans l'un ou l'autre de ces cas, ils sont obligés de doubler les rentes qu'ils payent au dit Seigneur une fois l'année courante seulement le tout à peine de la dite amende.
[...]

[...] Qu'il appartient au dit Seigneur les lods des ventes et remuages des fonds qui lui sont censables acause de saditte Seigneurie sur le pied de deux sols six deniers pour livre, et que l'acquéreur est tenu de présenter son contrat pour être alloué dans les quarante jours à peine de la sus dite amende de trois livres six sols, ledit Seigneur ayant la liberté de retenir l'héritage vendu en rendant le prix principal et les loyaux frais, ou d'allouër le dit contrat à son choix.

Qu'il appartient au dit Seigneur deux foires par année [...] à cause desquelles foires il a droit de ventes et de [?] à la manière usitée à peine de soixante cinq sols d'amende contre les défaillants.

Qu'il lui appartient aussi le droit de Langues de tous les Boeufs et vaches que l'on tue rière la ditte Justice [...] à peine de l'amende de soixante cinq livres.

Disent encore les dits habitants que chacun tenant feu et lieu au dit Esbaty, doivent pour chacun feu chacun deux une poule pour le droit de Blairie, & la permission qui leur a été donnée de mener champoyer leur Bétail sur son Domaine et Pasquier de la ditte Seigneurie [...]

Que le dit Seigneur a le droit de chasse à toutes sortes d'engins dans l'étendue de la ditte Terre d'Esbaty, et qu'il n'est permis à qui que ce soit d'y chasser sans sa permission à peine de la ditte amende.

Qu'il a aussi le droit d'Épaves & de confiscation dans toute l'étendue de la ditte Terre et Seigneurie d'Esbatry suivant la ditte Coutume de ce Pays et Duché de Bourgogne.

Et que les dits habitants d'Esbaty sont tous tenus d'entretenir les ponts & planches qui sont au grand chemin tendant d'Esbaty à l'Église de Chaudenay, à peine de contre iceux de tous intérêts et de la ditte amende.

203 Droit d'indire : droit de doubler le montant des droits dans les quatre cas évoqués dans la déclaration.

Comme aussi qu'il n'est permis à personne de vendre vin au détail rière les dittes justices & Seigneurie, sans la permission du dit Seigneur ou de ses officiers, et que après avoir au paravant fait égandiller leurs mesuyres qu'ils doivent apporter pleines à peine de la ditte amende.

Disent aussi qu'il appartient au dit Seigneur la moitié de la Dixme, en Bled, froment, saigle, orge, avoine, fèves et tous légumes, comme aussi la Dixme en vin dans tous le finage et Territoire du dit Esbaty, Laquelle se partage, lève, & perçoit avec le Sieur Curé de Chaudenay à qui l'autre moitié de la ditte Dixme appartient. La moitié du dit Seigneur s'amodiant chaque année au plus haut montant & dernier enchérisseur environ six à sept bichets moitié froment & avoine pour ce qui est de la ditte Dixme en blé [...] ».

Les différents droits énoncés ci-dessus (lods et ventes, droit de langue, droit d'indire, d'échandillage, etc. se retrouvent dans tous les terriers qui nous sont parvenus et sont conformes à la coutume de Bourgogne (comme rappelé dans le texte) qui était une des plus sévère du Royaume à la fin du XVIII^e siècle. De même, dans de nombreuses paroisses de la région étudiée, la dîme était tombée dans la main du seigneur, qui l'affermait comme ses biens fonciers et ses droits seigneuriaux.

Suit l'énumération des différentes parties du « *Domaine Seigneurial tel qu'il est cy après déclaré, borné et confiné* » (97,51 Ha, soit 84,5 ha de terres, 4,59 ha de vignes et 4,17 ha de prés auxquels il faut ajouter le château, flanqué d'un jardin et d'un verger d'une superficie totale de 1,5 ha), puis le rappel des « lettres en rénovation de terrier », c'est-à-dire l'autorisation accordée par le pouvoir royal, le 6 janvier 1779, via la chancellerie du bailliage de Beaune, de faire procéder à la reconnaissance par « *tous vassaux & emphytéotes et redevables desdits droits [...] des dittes redevances et charges tant en fief que Roture des Lieux qu'ils possèdent sujets aux dits Droits* ».

S'ensuit la liste de tous les propriétaires d'Ébaty, avec indication précise des biens fonciers (il y a eu nouvel arpentage), des cens et redevances tels qu'ils étaient mentionnés dans le terrier dressé en 1619 (avec rappel du propriétaire en possession du bien à la date de confection du terrier).

Par exemple Émiland, Gaspard et Joseph Grappin, « vigneron d'autruy » : pour leur logement (chacun dispose d'une « *chambre à feu, grenier, écurie en masures* ») et un terrain d'environ 1 1/2 ouvrée en jardin et vigne, ils doivent « *le cens emphytéotique annuel et perpétuel d'un sol neuf deniers et une bonne poule payables et livrables audit seigneur en son Château d'Esbaty à chaque jour de fête Saint-Martin d'hyver* ». À quoi s'ajoute une vigne d'environ 7 ouvrées pour laquelle est dûe « *la rente annuelle et perpétuelle d'un poinçon de vin du crû de l'assignal, envaisselé en*

tonneau neuf [...] et six sols de cens emphytéotique » « lesdits cens portants lods, ventes, retenues, Remuages et tous autres droits les dits reconnaissant sous clause solidaire [...] s'engagent [...] ». Enfin, à ces droits s'ajoute une journée de « *corvée à bras en mars* ».

Autre exemple : pour 4 1/4 ouvrées 6 perches de vignes, les frères Philibert et Jean André ainsi que Jean Carillon, tous trois vigneron à Puligny, reconnaissent « *la rente foncière annuelle et perpétuelle de deux boisseaux d'avoine mesure de Chagny* ».

Au total, pour une soixantaine de propriétaires (qui possèdent environ la moitié du finage, soit une centaine d'hectares), le seigneur d'Ébaty reçoit chaque année 11 feuilletes de vin, 9 mesures de froment et 28 mesures d'avoine, 20 poules et 20 livres en argent, auxquelles s'ajoutent 17 corvées à bras. Le profit reste modeste mais il faut ajouter la moitié des dîmes dont le rapport est d'une gerbe sur 16.

Au final le seigneur d'Ébaty était imposé aux Vingtièmes de 1789 pour 281 £ soit 60 % du rôle alors qu'il ne possédait que 45 % environ des biens fonciers.

L'exemple d'Henry Mairtet de Thorey, marquis de Nolay, est encore plus net. Avec des biens fonciers très réduits (il n'y possédait que 66 1/2 arpents de bois !) il fut imposé de 1164 £ aux Vingtièmes, soit le tiers de l'imposition totale de Nolay. Mais il percevait la plus grande partie des rentes et cens, les droits prélevés aux halles lors des foires et marchés, contrôlait la « maison des boucheries ».

Le cas de Perreney de Balleure ci-dessus détaillé semble s'inscrire dans la « réaction féodale » évoquée par de nombreux historiens, entre autres Pierre de Saint-Jacob²⁰⁴. Tous les droits du seigneur, même les plus anecdotiques ou les plus irréels dans le contexte du XVIII^e siècle (droit d'indire par exemple) sont soigneusement rappelés. Mais plutôt qu'une attitude « réactionnaire », il nous semble qu'il vaut mieux y voir un comportement de type capitaliste, soucieux de « retour sur investissement ». Cela se comprend d'autant que nombre de ces seigneuries sont des achats récents²⁰⁵ à haut prix que leurs détenteurs sont soucieux d'amortir financièrement.

204 Pierre DE SAINT-JACOB : Les paysans..., op. cit.

205 Voir ci-dessous page 162.

3) Poids relatif de la propriété nobiliaire

Avec 29 % du montant payé (pour seulement 3,2 % des effectifs), la noblesse occupe en 1789 la première place dans le paiement de l'impôt des Vingtièmes, et ce bien que de l'avis général à cette époque, elle fût relativement épargnée fiscalement, tout du moins pour les nobles seigneurs des lieux qui relevaient du « cahier de la noblesse ». Cette place était naturellement à la mesure de l'importance de la propriété nobiliaire, dont nous avons eu une première approche dans le chapitre précédent²⁰⁶.

Nous avons vu également que les matrices de 1791, réalisées quelques années plus tard, à un moment où les propriétés de l'Église sont déjà aliénées pour l'essentiel, mais avant que la loi sur les émigrés ait entamé la propriété nobiliaire, confirment sa puissance foncière. Les deux états de section que nous avons dépouillé complètement (Santenay et La Rochepot) ont cependant mis en lumière quelques différences entre cette propriété nobiliaire et celle des autres possédants, reflet de son histoire particulière. Nous allons tâcher d'approfondir ces questions dans les pages qui suivent en complétant nos informations par d'autres sources.

4) Diversité des fortunes nobiliaires

Il est très difficile d'établir une hiérarchie des propriétés foncières : les matrices cadastrales de 1791 ne subsistent que pour certaines communes, les états de section de même. Il est difficile d'apprécier la valeur réelle des superficies, surtout dans le cas des vignes. L'instrument le moins mauvais reste l'impôt des Vingtièmes (que l'on connaît, dans sa forme révisée de la fin 1789) pour la plupart des familles, mais sans se cacher les défauts qu'on a eu l'occasion de rapporter plus haut.

Par ailleurs les grandes inégalités dans la richesse terrienne des familles nobles ne recouvraient pas les différences d'origines. Si une famille de la haute aristocratie, les Clermont-Montoison, affichait la cote la plus élevée avec 1243 £, elle était suivie de près par une famille de la noblesse parlementaire, les Mairtet de Thorey (1164 £), eux-mêmes suivis par des nobles de plus fraîche date encore, les Parigot (848 £) et les Blancheton (703 £).

206 Voir à l'annexe XIV, pages 738-739, pour un tableau détaillé des principales propriétés nobles.

Un fait s'impose néanmoins : les propriétés les plus importantes étaient celles des familles seigneurs des lieux, quelque soit l'origine de cette propriété (héritage, mariage, achat de la seigneurie) même si les communes de Cirey, Cormot et Vauchignon, intégrées en 1789 dans la paroisse de Nolay, semblent un cas particulier : Le seigneur des lieux, Mairtet de Thorey, n'y était pas imposé²⁰⁷ Enfin, la famille de Gaucourt semble avoir échappé à l'impôt malgré l'importance de ses propriétés²⁰⁸.

Tableau des propriétés nobles les plus importantes de la commune (*)				
Commune	Famille	Montant des Vingtièmes	Montant commune	Part seigneur
Corcelles-les-Arts	Berbis	205 £ 18 S	858 £ 11 S	23,98 %
Masse	Perrault de Montrevault	216 £ 5 S	454 £ 2 S	47,62 %
Ébaty	Perreney de Balleure	281 £ 3 S	471 £ 10 S	59,65 %
Corpeau	Clermont-Montoison		1392 £ 7 S	
Puligny	Pradier d'Agrain	659 £ 9 S	3650 £ 11 S	18,06 %
Chassagne	Clermont-Montoison	1243 £ 7 S	3842 £ 13 S	32,36 %
Santenay	Parigot	813 £ 11 S	3871 £ 11 S	21,01 %
Saint-Aubin	Bernard de Sassenay	421 £ 8 S	1461 £ 5 S	28,84 %
La Rochepot	Blancheton	688 £ 8 S	1547 £ 44 S	44,44 %
Nolay	Mairtet de Thorey	1164 £ 5 S	3869 £ 17 S	30,09 %
Cirey	Chauvelot	30 £ 16 S		
Cormot	Brunet d'Anteuil	19 £ 16 S		
Vauchignon	Fieubet de Gaucourt			
Baubigny	Les Rocault	156 £ 19 S	724 £ 11 S	21,66 %
Saint-Romain	De Guillermin	356 £ 19 S	1848 £ 11 S	19,31 %

(*) : en gras : les familles ayant le titre de seigneur du lieu en 1789

Pour le reste, le tableau confirme que le seigneur était généralement le principal propriétaire, quelque soit l'origine de la seigneurie.

Dans cette société très inégalitaire la noblesse, avec une cote moyenne de 199 £, est dans son ensemble nettement plus fortunée que le reste de la population. La moitié des 40 cotes recensées sont au dessus des 80 £, et ce sans prendre en compte les foyers possédant des biens fonciers à l'extérieur de la région étudiée, alors que seules 0,6 % du total des cotes sont dans ce cas.

207 Il semble que, comme dans le cas de Clermont-Montoison, seigneur de Corpeau et gros propriétaire dans la commune, mais imposé uniquement sur Chassagne, la cote de Mairtet à Nolay valait également pour les trois autres communes mentionnées. Il possédait d'ailleurs essentiellement les « rentes et cens » et peu de propriétés foncières, le principal propriétaire à Cirey étant plutôt l'abbaye St-Jean-le-Grand d'Autun.

208 Elle possédait en 1791 à Cirey et Vauchignon 49 journaux de terre, 29 soitures de prés, 98 ouvrées de vignes et 164 arpents de bois-taillis, pour une valeur évaluée dans les matrices de 1791 à la somme de 1726 £ 11 S...

Cependant, à l'intérieur même de la noblesse les inégalités de fortune sont aussi très fortes comme le montre le tableau ci-dessous :

Cote des vingtièmes	Effectif	Part du total
< 10 £	5	0,24 %
10 – 100 £	19	11,37 %
100 – 500 £	12	31,54 %
> 500 £	5	56,84 %

Derrière les grandes fortunes foncières, la majorité des nobles sont plutôt des propriétaires moyens.

Familles nobles payant plus de 10 £ de vingtièmes ou possédant une fortune foncière évaluée à plus de 50 £.				
Commune	Nombre	Cote des vingtièmes en 1789	Nombre	Revenu fiscal dans la matrice de 1791
Corcelles-les-Arts	2	422 £		
Ébaty	1	281 £		
Corpeau	4	252 £		
Puligny	4	3129 £	8	5921 £
Chassagne	11	1976 £		
Santenay	6	1002 £	8	3324 £
Saint-Aubin	4	516 £		
La Rochepot	3	872 £	6	5813 £
Nolay	4	1345 £		
Cirey-les-Nolay	1	31 £	2	298 £
Cormot	2	35 £	2	69 £
Vauchignon			2	1580 £
Baubigny	1	104 £	4	1692 £
Saint-Romain	4	487 £		
<i>TOTAL</i>	<i>44</i>	<i>10452 £</i>	<i>32</i>	<i>18697 £</i>

Origine de la possession de la seigneurie		
Commune	Famille	Montant des Vingtièmes
Corcelles-les-Arts	Berbis	Héritage familial
Masse	Perrault de Montrevault	Héritage familial
Ébaty	Perreney de Balleure	Achat par Louis-Joseph Perreney de Balleure de la seigneurie d'Ébaty le 20 décembre 1753 avec droit de haute, moyenne et basse justice
Corpeau	Clermont-Montoison	Voir Chassagne
Puligny	Pradier d'Agrain	Acquisition par mariage de Marc-Antoine-Claude de Pradier d'Agrain et d'Anne Rigoley en 1744 (acquise par les Rigoley en 1684)
Chassagne	Clermont-Montoison	Acquisition par mariage d'Anne-François de Clermont-Montoison avec Marguerite de la Boutière en 1643.
Santenay	Parigot	Acquisition par le père de son beau-père Comte de La Rochepot en 1739.
Saint-Aubin	Bernard de Sassenay	Héritage de la famille qui semble l'avoir acquise au XVIII ^e siècle
La Rochepot	Blancheton	Achat par Henriette Boussard, veuve de Jacques-Philibert Blancheton, le 29 décembre 1741, au profit de son fils.
Nolay	Mairetet de Thorey	Achat par Alexandre Mairetet de Minot en 1778 auprès du duc d'Aumont
Cirey		Dépendances de la seigneurie de Nolay
Cormot		
Vauchignon		
Baubigny		Dépendance de la baronnie de Saint-Romain
Saint-Romain	De Guillermin	Baronnie détachée de celle de La Rochepot en 1774 au profit d'Anne Blancheton qui épouse Alexandre de Guillermin.

On est frappé par l'importance des ventes de seigneuries. La majorité a fait l'objet d'un changement de mains au cours du XVIII^e siècle.

C'est ainsi que la seigneurie d'Ébaty a été achetée par le père de Charles Perreney en 1754. Le cas des Blancheton de La Rochepot est encore plus éclairant : Henriette Boussard, veuve Blancheton (la belle-mère de Jeanne-Louise-Théodule Gagniard , détentrice au nom de ses enfants en 1789), a acheté le Comté de La Rochepot en 1741 en échange de la somme de 300000 £, dont elle a dû emprunter 172000. En 1789 la dette n'est pas remboursée, Jeanne-Louise-Théodule a dû se

résoudre à démanteler le fief, en vendant plusieurs parties de celui-ci (Flagny à Edme Genot, Monceau à Ranfer de Bretenière, etc...).

Dans ces conditions (achats et reventes, gestion indirecte par des fermiers ou régisseurs), les liens humains qui pouvaient subsister entre le seigneur et ses assujettis ont peu à peu disparu. Comme nous l'avons vu pour la seigneurie d'Ébaty²⁰⁹, la seigneurie s'est transformée en une forme de propriété capitaliste dont le propriétaire attend qu'elle soit rentable²¹⁰.

Difficile d'oublier que la majorité des nobles sont en 1789 d'origine bourgeoise ; n'auraient ils pas amené avec eux dans leur nouvelle caste les « valeurs bourgeoises » qui avaient été à l'origine de la fortune de leurs familles ? Et en particulier le souci de bonne gestion, celui d'assurer la pérennité de la fortune familiale, gage du maintien dans la noblesse récemment acquise.

À ce titre il est intéressant d'aller plus loin dans la comparaison entre les seigneuries, qui représentent la propriété nobiliaire « traditionnelle », comme legs du passé, et les propriétés plus récentes, constituées au fil d'acquisitions sur le marché des biens. On peut imaginer que s'y lit davantage le souci de rentabilité, notamment par le type de bien foncier choisi.

5) Propriété nobiliaire et nature des cultures

Y-a-t-il des différences selon la nature des cultures dans les propriétés foncières nobles ? C'est ce que semble indiquer le tableau de la page suivante :

Répartition des terres appartenant à des nobles						
Région	Terres	Prés	Vignes	Bois	Divers	Total (ha)
Pays-bas	63,73 %	26,17 %	9,80 %	0,00 %	0,30 %	201,23
Côte	18,19 %	4,49 %	26,77 %	50,17 %	0,37 %	580,38
Arrière-côte	46,00 %	8,18 %	6,58 %	39,16 %	0,08 %	936,55
Ensemble	38,68 %	9,04 %	13,78 %	38,29 %	0,21 %	1718,15

209 Voir page 157.

210 Même si subsiste le souci des valeurs aristocratiques : comment interpréter autrement l'exigence de Clermont-Montoison de garder hors du bail de fermage le colombier du château de Chassagne, la perception des amendes pour infraction de chasse ? De même, le fait que la gestion de la seigneurie de Nolay soit confiée à Carnot n'empêche pas Mairetet de Thorey de maintenir avec les habitants des liens de type paternaliste, en finançant notamment un système d'adduction d'eau potable.

Les propriétés nobles dont nous avons la composition représentent environ 85 % de la valeur de cette propriété en 1789 (exprimée en montant des Vingtièmes). Nous pouvons comparer la répartition des natures de culture avec la répartition générale réalisée par Vaillant, à titre de comparaison.

Répartition des terres selon Vaillant (pondérée par nos données issues des états de section)						
Région	Terres	Prés	Vignes	Bois	Divers	Total (ha)
Pays-bas	57,07 %	16,37 %	26,57 %	0,00 %		1002,38
Côte	12,68 %	2,69 %	68,19 %	16,44 %		2315,19
Arrière-côte	58,49 %	5,75 %	28,38 %	7,38 %		3245,45
Ensemble	42,11 %	6,29 %	42,14 %	9,45 %		6563,02

NB : Nous avons simplement redressé les données de Vaillant pour la superficie en vigne dans l'Arrière-côte (de 701 ha à 920 ha) en tenant compte des résultats issus des états de section (lorsqu'ils étaient disponibles).

Les résultats sont sans surprise : la surreprésentation des prés et surtout des bois dans les propriétés nobiliaires se combine à la faiblesse de la propriété viticole, particulièrement hors de la Côte. Ces disparités semblent le témoin du passé, d'une époque où le souci du seigneur était de s'assurer la mainmise sur les bois (pour la chasse) et les prairies (pour l'entretien des chevaux nécessaires à ses fonctions guerrières), et plus généralement d'un temps où la vigne ne jouait pas le rôle économique qu'elle commence à jouer dans le courant du XVIII^e siècle. Ceci est particulièrement éclairant lorsque l'on compare propriétés seigneuriales et propriétés nobiliaires « simples ».

Répartition de la propriété foncière des nobles seigneurs des lieux selon l'occupation du sol						
Région	Terres	Prés	Vignes	Bois	Divers	Total (ha)
Pays-bas	67,68 %	22,75 %	9,22 %	0,00 %	0,34 %	175,47
Côte	18,64 %	5,51 %	18,16 %	57,27 %	0,28 %	508,43
Arrière-côte	41,25 %	4,58 %	0,40 %	53,77 %	0,01 %	466,25
Ensemble	35,62 %	7,76 %	9,54 %	46,91 %	0,18 %	1157,34

Répartition de la propriété foncière des nobles non seigneurs selon l'occupation du sol						
Région	Terres	Prés	Vignes	Bois	Divers	Total (ha)
Pays-bas	33,72 %	47,00 %	19,29 %	0,00 %	0,00 %	27,10
Côte	15,21 %	1,93 %	81,93 %	0,00 %	0,93 %	68,74
Arrière-côte	47,80 %	10,69 %	13,73 %	27,66 %	0,14 %	534,06
Ensemble	43,63 %	11,29 %	21,41 %	23,45 %	0,22 %	629,91

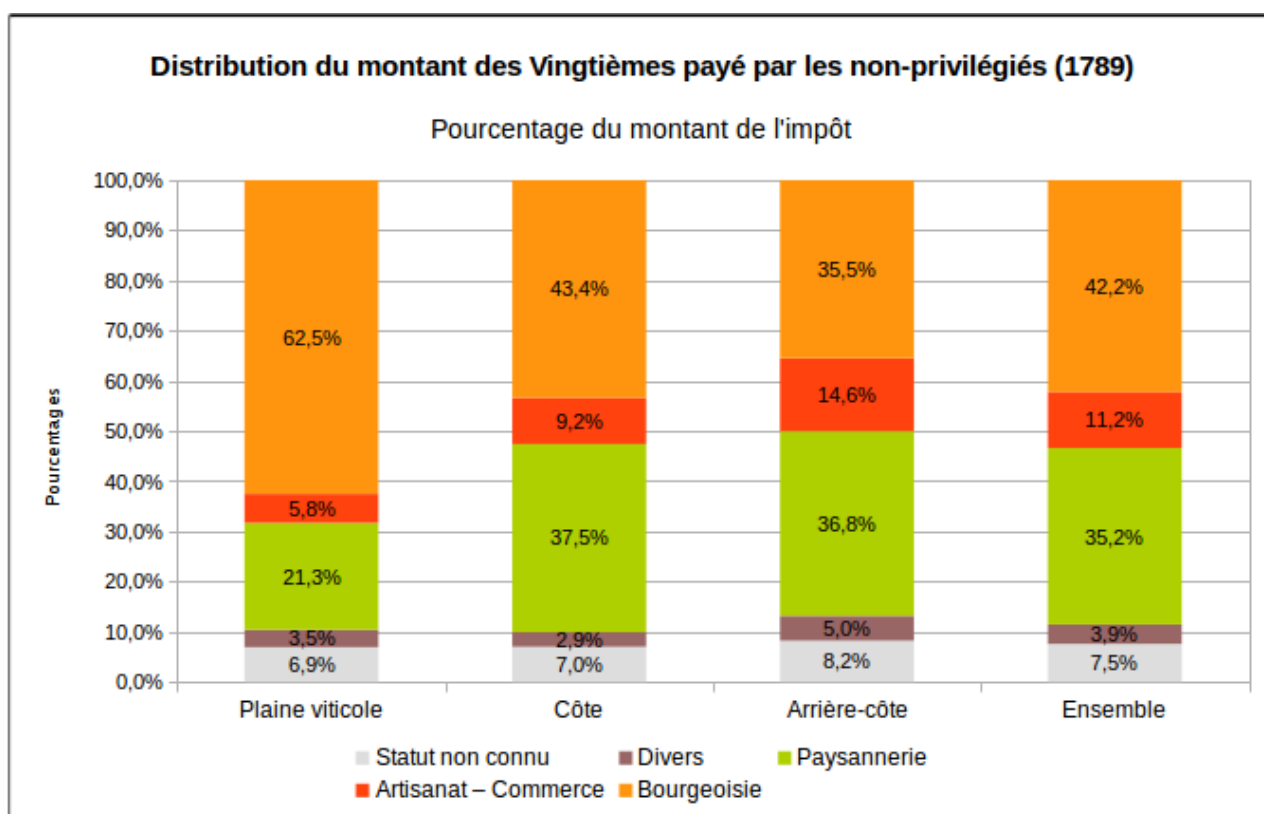
La grande majorité des propriétés nobles non seigneuriales étaient des propriétés de taille moyenne, situées plutôt dans la Côte, et possédées par des familles de la noblesse parlementaire. Ceci explique le poids du vignoble dans ces propriétés, à la différence des propriétés seigneuriales. Nombre d'entre elles étaient des domaines viticoles, cultivés à mi-fruit par un ou deux vigneron logés sur place. Les plus importantes comprenaient une maison de maître pour le logement du propriétaire pendant la belle saison, tandis qu'un hôtel particulier, à Dijon, Chalon ou Beaune, voire Autun, constituait la résidence principale. Les exemples sont nombreux : voici par exemple Jean-Baptiste de Beuverand, conseiller au parlement et propriétaire de vignes à Chassagne, par ailleurs seigneur de la Loyère (Saône-et-Loire), ou encore Georges Buffot de Millery, propriétaire de 72 ouvrées de vignes à Santenay. Edme Genot, officier au régiment de Rohan-Soubise mais issu d'une famille récemment anoblie, constitue peu à peu dans les années précédant la Révolution, une vaste propriété sur La Rochepot ; il ne néglige pas, contrairement aux Blancheton, les vignes (154 ouvrées mais aussi 327 journaux de terre et 53 soitures de pré).

Un nouveau type de propriété nobiliaire s'est ainsi constitué dans les décennies précédant la Révolution. À la différence de la propriété nobiliaire traditionnelle, dont la puissance reposait sur le pouvoir exercé sur une masse de paysans assujettis, celle-là est constituée de propriétés de taille moyenne, privilégiant les terres économiquement rentables (d'où la concentration particulièrement forte sur les vignes dans la région de la Côte). On est ici dans une stratégie d'assise foncière accompagnant l'anoblissement. On peut se demander dans ces conditions si ces nouvelles propriétés sont très différentes des propriétés bourgeoises. Ne sommes-nous pas simplement en présence d'une même conception capitaliste ? L'ordre privilégié demande à la rente foncière de financer son train de vie, faisant disparaître ainsi l'ordre symbolique qui pouvait justifier sa prééminence.

Chapitre VI - La propriété des non-privilégiés

Nous avons vu dans le chapitre IV que la part des non-privilégiés excédait de peu la moitié de la fortune foncière, du moins si l'on s'en tient à ce qui apparaît dans le miroir déformant des rôles des Vingtièmes. Ce faisant, nous avons mis en évidence les inégalités vertigineuses pesant sur la société d'Ancien Régime.

Les inégalités ne sont pas moins colossales à l'intérieur de l'ordre du Tiers-État, i.e. les non-privilégiés. En particulier, il est important pour nous de mesurer le rapport de force existant entre paysannerie et bourgeoisie, dans le cadre de la compétition pour la terre, à la veille de bouleversements majeurs. C'est le but du graphique ci-dessous.



Si on s'en tient aux non-privilégiés, et une fois écartés les « divers » et les cotes de statut inconnu, on note que la paysannerie possède un gros tiers de la propriété roturière, tandis que la bourgeoisie approche de la moitié de celle-ci, une part au moins des artisans et commerçants pouvant lui être assimilée. Bien entendu ce fait ne reflète pas le rapport des effectifs, puisque les paysans sont à peu près trois fois plus nombreux (1314 cotes) que les bourgeois (454 cotes).

Par ailleurs des différences notables apparaissent entre les sous-régions, comme nous l'avons déjà mentionné. La bourgeoisie domine fortement la propriété roturière dans le Pays-Bas, à l'inverse l'Arrière-côte place les deux catégories à peu près à égalité, avec un léger avantage à la paysannerie, la Côte occupant une place intermédiaire.

Enfin, la propriété paysanne apparaît à première vue comme une petite ou très petite propriété, la propriété bourgeoise est clairement plus étendue mais dans quelle proportion ?

Et que représente la propriété artisanale et commerçante ? C'est ce que nous allons nous efforcer d'établir en recourant aux informations que nous fournissent les matrices et états de section de 1791.

A – La propriété bourgeoise

I - Définir et délimiter la bourgeoisie et ses différentes strates

Nous avons vu précédemment combien la définition de la bourgeoisie à cette époque présente de difficultés. Qu'est-ce qui la distingue du « peuple » ? La définition d'origine médiévale (fondée sur le « droit de bourgeoisie ») n'est plus pertinente, une acception type XIX^e siècle (bourgeoisie assimilée aux « possédants ») est-elle un compromis acceptable sachant que la définition marxiste (« possesseurs des moyens de production et d'échange ») paraît tout de même anachronique dans une société pré-industrielle. On a trouvé un seul individu dont les caractéristiques le rapprocheraient de la définition marxiste : le directeur des usines du Creusot. Les difficultés sont d'autant plus grandes à ses limites, à la fois sa limite supérieure (il n'est pas toujours évident de distinguer la noblesse de la bourgeoisie), mais aussi et surtout sa limite inférieure. En créant une catégorie « Artisanat - Commerce » comme nous nous sommes résolu à le faire, nous

avons conscience d'y avoir placé un nombre non précisé d'individus qui auraient leur place dans la bourgeoisie.

Les informations que nous pouvons tirer de l'étude des Vingtièmes sont très limitées pour caractériser la propriété bourgeoise. Elles nous offrent cependant quelques pistes. Ainsi nous avons calculé la contribution moyenne des 454 cotes de contribuables²¹¹ que nous avons rangées dans la catégorie « Bourgeoisie » : celle-ci se montait à 16 £ 2 sols, variant selon les communes de 4 £ à Ébaty à plus de 27 £ à Saint-Romain. La moyenne par sous-région présente des disparités logiques : la cote moyenne dans la plaine viticole est de 10 £ 6 Sols, dans la Côte de 22 £ 16 Sols, de 15 £ 2 Sols dans l'Arrière-côte. On remarquera que la propriété bourgeoise, qui est particulièrement forte dans la plaine viticole (62,5 % du montant payé par les non privilégiés contre 42,2 % en moyenne dans la région), semble y être particulièrement dispersée.

Si on retient seulement les contribuables payant plus de 40 £ au titre des Vingtièmes (soit 74 cotes sur 2777), 36 d'entre eux, soit 48,6%, payent 43,3 % du montant, pour 21 cotes de privilégiés (28,4 % des contribuables pour 35,6 % du montant de l'impôt). La bourgeoisie est présente dans toute l'échelle des propriétés, y compris dans la grande propriété.

Nous avons exposé plus haut les choix opérés pour catégoriser les assujettis aux Vingtièmes selon leur statut socio-professionnel. La répartition, plus fine, en sous-catégories formant la catégorie « Bourgeoisie » nous donne des informations sur les caractéristiques du développement atteint par la région à la fin du XVIII^e siècle (et de ses sous-régions), même si la faiblesse relative de l'effectif (454 cotes) nous invite à une certaine prudence.

Les trois principales sous-catégories sont les « bourgeois », les « officiers » et les « marchands ». Le terme de « bourgeois » utilisé pour caractériser des individus, souvent des propriétaires forains ne résidant pas dans la commune, indique qu'il s'agit de rentiers sans profession connue (ils semblent plus âgés que la moyenne). Nombre de veuves sont également classées comme « bourgeoises ». Ce qui fait leur statut est la propriété foncière et ils semblent contrôler 40 % de la propriété bourgeoise.

211 Bien que nous nous soyons efforcé de regrouper, dans chaque commune, les cotes correspondant à un même individu, nous n'avons pu faire de même lorsque le contribuable possédait des biens dans plusieurs communes. La moyenne obtenue est donc inférieure à ce qu'elle serait si on pouvait strictement individualiser chaque contribuable.

Part de chaque sous-catégorie dans les effectifs de la catégorie « Bourgeoisie »				
Catégorie	Plaine viticole	Côte	Arrière-côte	Ensemble
Bourgeois	33,8 %	30,7 %	37,0 %	34,1 %
Officier	19,2 %	40,7 %	32,1 %	31,1 %
Santé	3,0 %	1,4 %	4,9 %	3,3 %
Enseignant	0,8 %	1,4 %	0,5 %	0,9 %
Entrepreneur	0,0 %	1,4 %	0,0 %	0,4 %
Négociant	1,5 %	6,4 %	1,1 %	2,9 %
Marchand	39,2 %	15,7 %	24,5 %	26,0 %
Fermier	2,3 %	2,1 %	0,0 %	1,3 %

Part de chaque sous-catégorie dans le montant des contributions payées par la catégorie « Bourgeoisie »				
Catégorie	Plaine viticole	Côte	Arrière-côte	Ensemble
Bourgeois	43,5 %	32,7 %	48,9 %	40,9 %
Officier	13,3 %	44,0 %	29,1 %	32,7 %
Santé	5,1 %	0,3 %	3,6 %	2,4 %
Enseignant	0,8 %	0,0 %	0,0 %	0,2 %
Entrepreneur	0,0 %	0,3 %	0,0 %	0,1 %
Négociant	0,2 %	4,5 %	1,4 %	2,5 %
Marchand	36,4 %	14,3 %	16,9 %	19,3 %
Fermier	0,7 %	3,9 %	0,0 %	1,8 %

La sous-catégorie des « Officiers » est plus hétérogène comme nous l'avons vu : nous y avons inclus, outre les notaires, tous les individus exerçant une profession juridique (substitut, procureur, avocat...), les « hauts fonctionnaires » (deux maîtres des comptes, un sous-ingénieur à Corpeau, un « Directeur des chemins » et un « receveur des fermes du Roi en Bretagne » à Puligny, un subdélégué de l'Intendance à Santenay, etc.), des « professions libérales » comme un architecte ou un arpenteur à Nolay. Nous pourrions dire qu'il s'agit d'une bourgeoisie « à talents » ayant en commun un haut niveau d'instruction et de formation, joint à une nette aisance financière (héritée ? En voie de constitution?), la présence des notaires (fort nombreux à cette époque) n'y étant pas étrangère. Les professionnels de santé (médecins, chirurgiens, apothicaires) pourraient leur être associés.

La troisième sous-catégorie la plus représentée est celle des marchands. Comme nous l'avons déjà mentionné, il s'agit ici non de boutiquiers, mais plutôt de marchands de surplus agricoles (en

particulier de vin). Tous les cas pour lesquels nous avons des précisions concernent des exploitants agricoles en capacité de commercialiser leurs récoltes. Ce titre de marchand ne semble pas d'ailleurs un statut très fixe, il n'est pas rare qu'ils soient appelés « laboureur » ou « vigneron » dans le rôle des tailles par exemple. Nous avons classé dans cette sous-catégorie les « commissionnaires », préfiguration des négociants en vin, qui sont particulièrement représentés à Santenay (6 cotes). On pourrait également leur adjoindre la sous-catégorie des négociants, fort peu nombreux (13 en tout pour 118 marchands, mais 9 dans la Côte), qui semblent être des marchands d'un rang plus élevé en termes de puissance financière. Il en va de même des « fermiers » (6 cotes seulement), qui étaient plutôt des « hommes d'affaires » qui « prenaient à ferme » de grandes propriétés (particulièrement de grands propriétaires forains nobles) pour les sous-louer au détail à des vigneron ou métayers. L'exemple le plus éclatant dans notre région est celui de Millard, fermier du Comte de Clermont-Montoison (évoqué avec d'autres page 131). Plusieurs d'entre eux résidaient d'ailleurs hors de la région de Nolay : Chalon-sur-Saône, Autun, Auxey-le-Grand, etc.

Nous avons réalisé la même opération de classement avec les matrices cadastrales que nous avons pu exploiter. Rappelons qu'il s'agit des matrices de Puligny et Santenay pour la Côte, de celles de La Rochepot, Cirey, Cormot, Vauchignon et Baubigny pour l'Arrière-côte. Ajoutons enfin qu'elles comportent quelques lacunes marginales pour les communes de Cirey, Cormot et Baubigny. Mais elles nous donnent cependant un large échantillon pour les deux sous-régions concernées²¹².

Matrices de 1791 : Part de chaque sous-catégorie dans les effectifs de la bourgeoisie			
Catégorie	Côte	Arrière-côte	Ensemble
Bourgeois	43,9 %	36,0 %	39,4 %
Officier	21,9 %	15,3 %	18,2 %
Santé	2,6 %	4,7 %	3,8 %
Enseignant	0,9 %	2,0 %	1,5 %
Entrepreneur	0,9 %	0,0 %	0,4 %
Négociant	7,9 %	0,7 %	3,8 %
Marchand	20,2 %	41,3 %	32,2 %
Fermier	1,8 %	0,0 %	0,8 %
Part totale de la bourgeoisie	18,4 %	15,6 %	16,7 %

²¹² 708 cotes pour la Côte (Puligny et Santenay), 1129 pour l'Arrière-côte.

Matrices de 1791 : Part de chaque sous-catégorie dans le montant des revenus fiscaux de la bourgeoisie			
Catégorie	Côte	Arrière-côte	Ensemble
Bourgeois	45,3 %	38,8 %	43,9 %
Officier	20,6 %	26,1 %	21,8 %
Santé	1,6 %	1,5 %	1,6 %
Enseignant	1,4 %	0,5 %	0,9 %
Entrepreneur	0,0 %	0,6 %	0,1 %
Négociant	15,4 %	0,7 %	12,2 %
Marchand	15,7 %	24,5 %	26,0 %
Fermier	16,0 %	32,2 %	19,6 %
Part totale de la bourgeoisie	47,7 %	27,0 %	39,8 %

Pour une comparaison plus précise, nous avons réalisé la même opération pour les Vingtièmes, cette fois à partir de la même base géographique.

Vingtièmes : Part de chaque sous-catégorie dans les effectifs de la bourgeoisie			
Pourcentages	Côte	Arrière-côte	Ensemble
Bourgeois	35,4%	33,6%	34,4%
Officier	42,4%	34,5%	38,1%
Santé	2,0%	4,3%	3,3%
Enseignant	0,0%	0,9%	0,5%
Négociant	2,0%	0,0%	0,9%
Entrepreneur	2,0%	0,0%	0,9%
Marchand	15,2%	26,7%	21,4%
Fermier	1,0%	0,0%	0,5%
Part totale de la bourgeoisie	17,0 %	12,2 %	14,0 %

Vingtièmes : Part de chaque sous-catégorie dans le montant des Vingtièmes payé par la bourgeoisie			
Pourcentages	Côte	Arrière-côte	Ensemble
Bourgeois	36,5%	49,1%	40,5%
Officier	43,8%	29,9%	39,4%
Santé	0,4%	0,9%	0,5%
Enseignant	0,0%	0,0%	0,0%
Entrepreneur	0,4%	0,0%	0,3%
Négociant	2,0%	0,0%	1,3%
Marchand	16,0%	20,1%	17,3%
Fermier	0,9%	0,0%	0,6%
Part totale de la bourgeoisie	29,8 %	18,4 %	24,8 %

On notera d'abord que la part de la catégorie « Bourgeoisie », qui est de 14,0 % des effectifs pour 24,8 % du montant de l'impôt pour les Vingtièmes, passe à 16,7 % de l'effectif et 39,8 % du revenu fiscal pour les matrices de 1791. Nous avons vu plus haut que la vente des biens nationaux de 1ère origine s'est faite pour l'essentiel pendant l'année 1791 alors que les matrices foncières ont été dressées dans le premier semestre 1792. Une part notable des biens d'Église, nous l'avons vu, n'est pas distinguée sur les matrices et vient sans conteste grossir la part de la bourgeoisie. C'est à notre avis la raison principale du gonflement du poids des différentes bourgeoisies. Il sera intéressant de voir s'il en est de même pour la paysannerie.

Y-a-t-il eu d'autre part des changements dans le rapport des diverses sous-catégories bourgeoises ? On observe une baisse forte de la sous-catégorie des officiers (respectivement 38,1 % des effectifs pour 39,4 % du montant de l'impôt pour les Vingtièmes, 17,4 % des effectifs et 19,9 % du revenu fiscal pour les matrices de 1791) au profit des marchands et surtout des négociants (leur effectif réuni passe de 22,3 % à 39,2 %, leur poids économique de 18,6 % à 36,5%). La sous-catégorie des « bourgeois » progresse légèrement (de 34,4 % des effectifs et 40,5 % de l'impôt à 37,4 % des effectifs et 41,2 % du revenu fiscal).

C'est logiquement la sous-catégorie la plus typée « Ancien régime » qui reflue au profit d'une bourgeoisie plus moderne, davantage ancrée dans le capitalisme foncier et ses activités économiques. Notons d'ailleurs qu'il peut s'agir des mêmes personnes qui ont simplement entre-temps changé de statut...

II - Prosopographie : choix d'exemples caractéristiques

Bien qu'il s'agisse d'un choix forcément subjectif, nous voudrions illustrer les principaux profils de propriétaires bourgeois choisis dans les matrices que nous avons pu exploiter, complétés par les informations biographiques auxquelles nous avons pu accéder. Nous choisissons nos exemples dans les trois grandes sous-catégories les plus représentatives²¹³.

Les « bourgeois » : 155 sur 454 dans les vingtièmes, 105 sur 281 dans les matrices. Souvent des « retraités » ou des « veuves ». Ainsi, Françoise Édouard, veuve du notaire Claude Latour (mort en 1772), à Puligny, bénéficiait d'un revenu fiscal de 674 £ pour une propriété forte de 183 ouvrées de

213 Voir à l'annexe XV, page 741, pour une liste des principaux propriétaires bourgeois (500 £ et plus de revenu fiscal)

vigne, 24 ouvrées de toppe, 6 journaux de terre et une soiture de pré. Ce qui n'empêchait pas son fils Pierre, qui avait pris la succession de l'étude en 1773, et que l'on croise maintes fois comme expert désigné par le district de Beaune pour l'évaluation des biens nationaux de première comme de seconde origine, de posséder à la même date une propriété de valeur (404 £ de revenu fiscal, 146 ouvrées de vigne, 17 de toppes, 3 1/2 journaux de terre et 1/2 soiture de pré). À Santenay, Paul Blandin, bourgeois de Beaune (mais inscrit comme négociant sur le rôle des Vingtièmes) possède une vaste domaine (317 ouvrées de vigne, environ 6 journaux de terre et une soiture de pré) pour un revenu fiscal de 1102 £.

Les officiers et hommes de loi : 141 sur 454 dans les Vingtièmes, mais seulement 49 sur 281 dans les matrices. Ils sont présents dans l'appareil administratif provincial et étatique, sont notaires ou avocats. Déjà bien pourvus en propriétés avant la Révolution, ils vont bénéficier du vaste transfert de la propriété foncière sous la Révolution, beaucoup devenant des rentiers du sol. Les exemples sont nombreux. Dans la Côte, Michel Édouard, « homme de loi » résident à Beaune, où il exerce les fonctions de maire en 1792-1793, possède en 1791 un domaine produisant un revenu fiscal de 531 £ (162 ouvrées de vignes, 15 de toppes, 4 1/2 journaux de terres et 3 2/3 soitures de prés).

Dans l'Arrière-côte, la famille Carnot joue un rôle décisif dès avant la Révolution et illustre parfaitement l'ascension d'une famille bourgeoise qui, bénéficiant déjà de fortes positions dans l'Ancien régime, va, à la faveur des événements révolutionnaires, conforter son pouvoir et sa richesse foncière. Claude Carnot (1719-1797), père du « grand » Lazare Carnot, était notaire royal, juge et bailli du marquisat de Nolay. À ce titre il est le représentant et l'homme de confiance du duc d'Aumont²¹⁴, seigneur de Nolay jusqu'à ce qu'il vende le marquisat aux Mairtet de Thorey. Sourcilleux défenseur des droits du seigneur face aux prétentions de l'intendant²¹⁵, il est un personnage puissant à Nolay, présidant chaque lundi (jour de marché) les « jours de Nolay », audiences lors desquelles il rend la justice au nom du seigneur. Il occupe donc une position éminente dans cette société hiérarchisée et jouit dès avant la Révolution d'une belle assise foncière. Outre des propriétés à Nolay qui nous sont inconnues faute de matrice foncière (mais il paye 25 £ au titre des Vingtièmes et... seulement 5 £ au titre de la taille comme « coté d'office » !), il est aussi gros propriétaire à Cirey où il possède un « domaine en vigne » exploité « à mi-fruit » en 1789. Dans la matrice de 1791 il n'apparaît plus comme propriétaire de ce domaine viticole mais a entre-

214 C'est grâce à sa protection que Lazare Carnot fut admis à l'école du Génie de Maizières, pourtant réservée aux rejetons de la noblesse.

215 D'après une lettre du subdélégué à l'intendant (21 juillet 1767), dans laquelle il est dépeint comme veillant à une « jalouse conservation des droits du seigneur »

temps acheté la grosse ferme de Dragny, dotée de 157 journaux de terres et 4 soitures de pré pour un revenu fiscal de 570 £. Son successeur à Nolay n'est pas Lazare Carnot qui construit sa brillante carrière dans le Nord puis à l'échelon national, mais un autre fils (parmi ses 18 enfants dont sept parvenus à l'âge adulte), Jean-François Reine Carnot (1760-1829), lui aussi avocat et notaire, et maire de Nolay. Celui-ci est également propriétaire à Nolay et Cirey (122 ouvrées de vignes, 3 journaux de terre et 3 soitures de pré, pour un revenu fiscal de 141 £, avec des acquisitions sur les biens de l'abbaye Saint-Jean-le-Grand). La fortune, économique et politique, de la famille Carnot s'est poursuivie, comme on le sait, tout au long du XIX^{ème} siècle²¹⁶.

La famille Carnot n'est pas le seul exemple d'officiers de l'Ancien régime appelés à une brillante fortune à la faveur des événements révolutionnaires, au moins sur le plan économique. À une échelle moindre, c'est aussi le cas de Jean-Baptiste Coqueugniot, procureur d'office à Nolay, lui aussi futur maire de Nolay, en 1793. En 1791, il est inscrit comme possédant un domaine en vigne à Cirey (105 ouvrées de vignes, 2 journaux de terre et une soiture de pré, pour un revenu fiscal de 142 £), et semble posséder également des terres à Cormot (pour un revenu de 79 £). Lui aussi s'est fait connaître comme expert auprès du district, et comme acheteur de biens nationaux. Nous avons vu que la plupart des propriétaires relevant de la bourgeoisie étaient plutôt des gens du cru : nous relevons cependant le cas du « Sieur Narjollet », exerçant la charge de « Conseiller au bailliage de Dijon », qui possédait en 1789 « audit Saigey [Vauchignon] un gros domaine en prés & terres labourables » (72 journaux de terre, 14 soitures de pré, 16 journaux de bois et pâtures d'après la matrice de Vauchignon, pour un revenu fiscal de 438 £), ainsi qu'un autre domaine en prés et terres labourables à Cirey. En 1791 il a participé à la vente de l'Abbaye de Saint-Jean-le-Grand à Cirey, et possède à Cirey 72 journaux de terre, 5 soitures de pré, 74 ouvrées de vignes et toppes... pour un revenu de 545 £. Sa famille semble originaire de Dezize, commune de Saône-et-Loire proche de Nolay.

Les marchands et négociants : 118 marchands et 13 négociants sur 454 dans les vingtièmes, 100 marchands et 10 négociants sur 264 dans les matrices forment la troisième grande sous-catégorie, en croissance notable entre 1789 et 1792 sur notre échantillon de sept communes (de 22,3 % à 39,2 %). C'est particulièrement le cas pour le commerce des vins où nous voyons des familles de négociants jeter les bases de maisons de commerce qui prendront leur essor au cours du siècle suivant. Trois cas nous paraissent représentatifs de ce processus. Ainsi la famille Millard, basée à

216 Au début du XX^{ème} siècle, un Carnot était toujours député de la Côte-d'Or... Voir III^{ème} partie, Chapitre III pages 626-671.

Chalon-sur-Saône mais propriétaire à Santenay. Louis Millard, marchand, possède un domaine moyen de 130 ouvrées de vignes et topes pour un revenu annuel de 254 £. Il pourrait s'agir d'un frère de Pierre-Denis Millard, déclaré comme négociant à Chalon, qui a pris à ferme en 1784 le domaine du Comte de Clermont-Montoison à Chassagne. Son fils Vivant est également propriétaire d'un domaine à Santenay (56 1/2 ouvrées de vignes, revenu de 153 £). Cette famille est bien connue des milieux du négoce puisqu'un Millard, nous l'avons vu, fut en 1785 l'auteur du rapport sur le « canal du Charollais ». Il est donc considéré par les autorités comme un expert au moment où les autorités provinciales se lancent dans le projet d'infrastructure le plus ambitieux de la période.

À cette époque une autre famille de négociants en vins s'établit à Chagny, en provenance de Jausiers (dans le futur département des Hautes-Alpes) : il s'agit des frères Audiffred. Barthélemy et Hyacinthe sont en 1791 déjà propriétaires de 23 ouvrées de vignes à Puligny (145 £ de revenu) sans préjuger de ce qu'il peuvent posséder sur Chagny et d'autres lieux en Saône-et-Loire. Après avoir participé aux ventes de biens nationaux, la génération suivante en fera une des principales maisons de commerce de la région. On peut enfin citer un autre cas : Barthélemy Masson-Marmelat, négociant en vin à Beaune (dont il sera le maire en 1792-1793) est déjà propriétaire d'un domaine à Puligny (75 ouvrées de vignes, revenu de 226 £).

À un niveau inférieur se placent des marchands, assurant la commercialisation de produit agricoles, par forcément uniquement de vins, comme les Bruchet, marchands actifs basés à Chagny et Puligny, qui profitent de la Révolution pour arrondir leurs domaines en prenant pied dans d'autres communes (Ébaty, Chassagne). Les statuts sont fluctuants : par exemple Claude Leflaive, recensé comme tonnelier sur les rôles de taille et des Vingtièmes de Puligny, possède déjà un domaine de 58 ouvrées de vigne et doit donc faire appel à une main-d'œuvre extérieure, son fils s'allie par mariage à la famille des Paquelin de Chassagne et entre pleinement dans le monde viticole, il est répertorié plus tard comme propriétaire.

III - Distribution géographique des propriétaires bourgeois

Nous ne trouvons pas, malheureusement, d'informations systématiques pour exploiter les rôles des Vingtièmes dans cette perspective. Par contre, nous pouvons exploiter la liste des propriétaires forains que nous avons constituée à partir des registres des Tailles, qui mentionne à la fois leur

statut social et leur domicile²¹⁷. Au total, ce sont presque 350 propriétaires forains, quelque soit leur statut, qui sont recensés.

Les matrices de 1791, quant à elles, recensent systématiquement le domicile des propriétaires, ce qui nous a permis, après extraction de l'ensemble des propriétaires classés dans la catégorie « bourgeoisie », de mesurer la distribution spatiale de ceux-ci pour nos sept communes.

Origine géographique des propriétaires classés comme « bourgeois » dans les matrices de 1791						
LIEUX	Effectifs			Pourcentages		
	Côte	Arrière-côte	Ensemble	Côte	Arrière-côte	Ensemble
Autun	11	2	13	9,7%	1,3%	5,0%
Arnay-le-Duc	5	6	11	4,4%	4,0%	4,2%
Beaune	20	22	42	17,7%	14,8%	16,0%
Chagny	3	1	4	2,7%	0,7%	1,5%
Chalon-sur-Saône	10	3	13	8,8%	2,0%	5,0%
Dijon	4	9	13	3,5%	6,0%	5,0%
Nolay	5	73	78	4,4%	49,0%	29,8%
Commune	29	8	37	25,7%	5,4%	14,1%
Limitrophe	6	14	20	5,3%	9,4%	7,6%
Saône-et-Loire	6	1	7	5,3%	0,7%	2,7%
Côte-d'Or	10	9	19	8,8%	6,0%	7,3%
Ailleurs	4	1	5	3,5%	0,7%	1,9%
Total	113	149	262			
Part des propriétaires urbains				46,90%	28,86%	36,64%

Poids des propriétaires classés comme bourgeois selon leur origine géographique						
LIEUX	Revenu fiscal			Pourcentages		
	Côte	Arrière-côte	Ensemble	Côte	Arrière-côte	Ensemble
Autun	3621	95	3716	13,7%	1,2%	10,9%
Arnay-le-Duc	795	456	1251	3,0%	6,0%	3,7%
Beaune	7954	762	8716	30,0%	10,0%	25,6%
Chagny	464	140	604	1,8%	1,8%	1,8%
Chalon-sur-Saône	2654	303	2957	10,0%	4,0%	8,7%
Dijon	577	727	1304	2,2%	9,5%	3,8%
Nolay	308	2777	3085	1,2%	36,4%	9,0%
Commune	7114	1096	8210	26,9%	14,4%	24,1%
Limitrophe	466	912	1378	1,8%	12,0%	4,0%
Saône-et-Loire	376	0	376	1,4%	0,0%	1,1%
Côte-d'Or	1572	341	1913	5,9%	4,5%	5,6%
Ailleurs	575	19	594	2,2%	0,2%	1,7%
Total	26476	7628	34104			
Part de la propriété urbaine				60,7%	32,6%	54,4%

217 À l'exception, nous l'avons signalé, du rôle des tailles de Santenay, dans lequel la liste est absente.

L'analyse des deux tableaux ci-dessus met en évidence la surreprésentation urbaine, donc extérieure à la région étudiée, de la propriété bourgeoise. Mais il s'agit de villes proches, tandis que les propriétaires étrangers à la région sont peu nombreux et pèsent peu. Même Dijon ne semble pas exercer d'influence significative. C'est en effet la bourgeoisie beaunoise qui se taille la part du lion (16 % des propriétaires, 25,6 % du revenu fiscal), surclassant nettement les deux autres centres urbains importants, Chalon-sur-Saône et Autun. Mais il existe également une propriété bourgeoise locale (21,7 % de propriétaires domiciliés dans la commune ou les communes limitrophes, avec 28,1 % du revenu fiscal).

Nous relevons d'autre part des différences significatives entre les deux villages de la Côte et les cinq de l'Arrière-côte. L'influence des centres urbains extérieurs est logiquement plus forte dans la Côte, tandis que la part que prend la bourgeoisie nolaytoise dans les cinq communes de l'Arrière-côte (qui sont pour quatre d'entre elles des communes limitrophes) y est déterminante (49,0 % des propriétaires et 36,4 % du revenu fiscal). Observons en outre que dans la Côte le poids économique des propriétaires forains est, logiquement, toujours supérieur à leur effectif. Ceux-ci sont plus fortunés que les propriétaires locaux, en tout cas il faut l'être pour braver les inconvénients inhérents à l'éloignement entre le domicile et la propriété. Nous ne trouvons rien de tel pour l'Arrière-côte où les intérêts des propriétaires nolaytois apparaissent minces eu égard à leur effectif. Nous pouvons expliquer ce paradoxe, soit en considérant qu'il s'agit ici plutôt de « petits bourgeois », soit en prenant en compte le fait que nous ne disposons pas de la matrice de Nolay, et qu'il s'agit ici peut-être de prolongements d'une propriété foncière basée sur Nolay. Ces communes rurales sont dans la périphérie immédiate de Nolay et en forment une sorte d'arrière-cour. Si on agrège propriété communale, limitrophe et nolaytoise, on réunit 65 % des propriétaires et 62 % du revenu fiscal.

En conclusion nous retiendrons que la propriété bourgeoise est en 1791, dans la Côte, surtout une propriété foraine, urbaine, mais ancrée dans les centres urbains de la région proche, au premier rang desquels se place Beaune. Elle est notablement aux mains de négociants en vins qui sont en train de jeter les bases d'une puissance à venir, passée la période révolutionnaire où nous les retrouverons à l'œuvre. À l'inverse, la propriété bourgeoise dans l'Arrière côte semble essentiellement locale, avec le bourg de Nolay comme centre économique, pas exclusivement centrée sur la viticulture. L'influence des centres urbains s'y fait beaucoup moins sentir.

B – La propriété chez les artisans et commerçants

Commençons par constater la faiblesse numérique relative de cette catégorie intermédiaire entre bourgeoisie et paysannerie : 331 sur 2777 (11,9%, 14,3 % dans l'Arrière-côte) cotes aux Vingtièmes ; 228 sur 1833 (13,5%) pour les sept matrices qui nous sont parvenues. Les artisans et commerçants, rares dans les villages de la plaine viticole (en raison de la proximité de Chagny), sont un peu plus nombreux dans les gros villages de la Côte (13,3 % à Puligny, 10,9 % à Santenay) et surtout dans le bourg de Nolay (26,8 % des cotes) mais encore à Cirey et Cormot où ils contrôlent une part notable de la propriété foncière.

D'après les rôles des Vingtièmes, la distribution est plutôt équilibrée si on adopte un classement par secteur d'activité (autour de 20 % pour les secteurs Produits agricoles/Alimentation et Textile/Habillement, entre 10 et 15 % pour le Bâtiment et les métiers du fer, 7 % pour le secteur de Transports, mais plus d'un quart pour les métiers du bois (et même un tiers pour la Côte en raison du nombre importants de tonneliers).

La propriété des artisans et commerçants est en général peu importante, voire faible, d'après leur part dans le montant des Vingtièmes (6,7%, un peu plus élevé dans l'Arrière-côte avec 9,6%) et dans les matrices (6,6 %, 5,39 % dans l'Arrière-côte en l'absence de Nolay).

Sur les 74 contribuables payant plus de 40 £ pour les Vingtièmes, huit d'entre eux seulement sont des artisans – commerçants, pour 9,6 % du montant de l'impôt, à peine plus que les paysans, très loin des bourgeois et privilégiés. En ce qui concerne les matrices de 1791 nous relevons seulement 14 cotes présentant un revenu fiscal supérieur à 100 £ par an, seuil inférieur de la moyenne propriété. D'autre part il est difficile de rattacher ces « grosses » cotes à une activité particulière. Tout au plus peut-on remarquer la présence plus forte de deux activités. Les tanneurs de Nolay, les tonneliers dans la Côte sont plus présents que d'autres, suivis par les meuniers.

Ainsi un tonnelier, Laurent Fouquerand, de Chassagne, paye la plus grosse cote aux Vingtièmes (plus de 106 £). Il est suivi par un orfèvre, « le Sieur Berthelot », mais celui-ci réside à Beaune.

Dans les matrices, nous voyons un autre tonnelier, de Nolay cette fois, posséder à Puligny un domaine important (pour un revenu fiscal de 290 £). Trois autres tonneliers (à Puligny et Santenay) sont recensés pour des cotes comprises entre 100 et 150 £. Trois tanneurs de Nolay le sont pour des cotes tournant autour de 40 à 50 £ à Cirey mais ils sont propriétaires aussi à Nolay et leur propriété

foncière est clairement plus importante. On peut également relever deux meuniers, deux boulangers, un tailleur de pierre, un ébéniste, etc.

Le reste des 228 cotes correspond à une petite propriété, voire très petite, complément d'une activité principale ? Bas de laine pour les vieux jours ?

Artisans et commerçants dans les rôles des Vingtièmes				
Sous-catégorie	Plaine viticole	Côte	Arrière-côte	Ensemble
Alimentation	16,7%	17,4%	23,6%	21,1%
Habillement	13,9%	13,0%	23,2%	19,3%
Bâtiment	19,4%	17,4%	11,3%	13,9%
Métallurgie	16,7%	10,9%	10,3%	11,2%
Bois	33,3%	33,7%	21,2%	26,0%
Transport	0,0%	5,4%	8,9%	6,9%
Divers	0,0%	2,2%	1,5%	1,5%
Effectif total	36	92	203	331
Part des assujettis	8,5%	9,6%	14,3%	11,8%
Part de l'impôt	4,0%	5,7%	10,4%	7,5%

Artisans et commerçants dans les matrices de 1791			
Matrices de 1791 : Distribution des artisans-commerçants selon l'importance de leur cote			
	< 10 £	10 – 100 £	100 – 300 £
Ensemble	48,25%	45,61%	6,14%
Côte	26,44%	59,77%	13,79%
Arrière-côte	61,70%	36,88%	1,42%
Matrices de 1791 : Distribution des cotes des artisans-commerçants selon leur revenu fiscal			
Ensemble	6,50%	57,14%	36,36%
Côte	2,03%	49,15%	48,57%
Arrière-côte	15,13%	72,36%	12,51%

Il s'agit donc d'une catégorie peu nombreuse (sauf à Nolay (26,8% des effectifs pour 16,3 % des montants), avec une emprise encore plus modeste sur le foncier.

C – Une propriété paysanne notable, mais minoritaire et inégale

I - La propriété paysanne est nettement minoritaire

Comme pour les catégories sociales précédentes, nous pouvons apprécier la place des paysans dans la propriété foncière à partir de leur place dans les rôles des Vingtièmes en 1789 / 1790, sur la base des trois cahiers réunis.

Rôle des Vingtièmes : Part de chaque catégorie dans l'effectif total des assujettis(*)				
Catégorie	Plaine viticole	Côte	Arrière-côte	Ensemble
Privilégiés	4,8%	6,2%	3,9%	4,8%
Bourgeoisie	30,9%	14,8%	13,0%	16,3%
Artisanat – Commerce	8,6%	9,7%	14,3%	11,9%
Paysannerie	37,5%	50,5%	47,8%	47,1%
Divers	7,4%	5,0%	8,8%	7,3%
Statut non connu	10,9%	13,9%	12,2%	12,6%

(*) : « contribuables » + *privilégiés seigneurs des lieux*

Rôle des Vingtièmes : Part de chaque catégorie dans le montant total de l'impôt				
Catégorie	Plaine viticole	Côte	Arrière-côte	Ensemble
Nobles	27,2%	32,2%	25,8%	29,0%
Clergé	14,7%	13,3%	8,3%	11,4%
Bourgeoisie	36,2%	23,6%	23,3%	25,1%
Artisanat – Commerce	3,4%	5,0%	9,6%	6,7%
Paysannerie	12,3%	20,4%	24,1%	20,9%

Nous constatons la faiblesse de la propriété paysanne sans, cependant, qu'elle soit négligeable. La paysannerie représente presque la moitié des propriétaires pour une part de la propriété d'environ 20 %. Mais on observe des différences selon les sous-régions. La propriété paysanne est beaucoup plus faible dans la plaine viticole (à mettre en relation avec la place qu'y occupe la propriété bourgeoise), nettement plus forte dans l'Arrière-côte, la Côte occupant une position intermédiaire. Ces statistiques sont conformes aux conclusions formulées par Robert Laurent pour l'ensemble de la Côte-d'Or.

Comme toujours on trouve des disparités selon les villages : Chassagne comporte une part relativement réduite de paysans-proprétaires (37,5% des assujettis) avec une part de l'impôt cependant du même niveau qu'à Puligny (19,3%), indice d'une propriété paysanne moins parcellaire. Saint-Aubin (65,4 % des assujettis pour 27,4 % de l'impôt) se rattache plutôt au modèle de l'Arrière-côte, Nolay est évidemment un cas à part (12,8 % seulement de l'impôt), Vauchignon, devant Cormot, est le village où la part paysanne est la plus forte (64 % des assujettis pour 64,0 % de l'impôt).

II – Diversité et inégalités de la société paysanne

1) Difficultés pour construire une typologie des professions et des statuts

Au premier abord, le triptyque Laboureur – Vigneron – Manouvrier semble impliquer une hiérarchie : le revenu fiscal moyen est de 38 £ par laboureur, 23 £ par vigneron, 9 £ par manouvrier. Mais il faut nuancer car on trouve des « laboureurs-proprétaires » et des « laboureurs d'autrui » ; de même la sous-catégorie « Vigneron » se subdivise en « vigneron-proprétaires », « vigneron payant rente », « vigneron d'autrui », voire « vigneron-métayers ». Les termes laboureur et vigneron semblent plutôt renvoyer à une différence quant à l'activité agricole (les laboureurs sont surtout présents dans les paroisses où l'activité viticole est plus marginale²¹⁸). Enfin l'appellation « manouvrier », si elle implique bien un statut socio-économique inférieur (absence ou extrême faiblesse de la propriété, nécessité de « louer ses bras » pour assurer son revenu), n'est pas systématiquement présente (elle est absente dans la plaine) alors que la réalité de paysans vendant leur force de travail (selon des modalités diverses) à autrui est majoritaire dans toutes les paroisses, à plus forte raison dans la plaine où la propriété « capitaliste » (nobiliaire comme bourgeoise) domine outrageusement.

L'exemple de La Rochepot, pour lequel nous disposons des sources les plus complètes, et qui se caractérise par un relatif équilibre entre la viticulture et les autres activités agricoles, est éclairant à cet égard, du moins pour l'Arrière-côte. Nous avons systématiquement confronté les professions et statuts mentionnés pour les propriétaires dans les différents registres à notre disposition.

²¹⁸ 60,7 % de laboureurs à La Rochepot, 53,7 % à Baubigny, mais seulement 29,7 % à Cirey, 6,2 % à Cormot. À Puligny le pourcentage tombe à 1,9.

Trois grandes catégories de paysans sont recensées dans la matrice : laboureurs, vigneron et manouvriers. Mais ces appellations ne semblent pas recouvrir des différences très claires dans l'esprit de leurs auteurs (on imagine que c'était les propriétaires qui se définissaient ainsi). Recouvraient-elles une différence dans l'activité principale ? Mais les laboureurs possédaient davantage de vignes que les vigneron proprement dits (15 ha contre 13,25, les manouvriers en possédant 8,76 ha), et les vigneron possédaient aussi des terres (peu il est vrai : à peine 25 ha contre presque 125 pour les laboureurs moins nombreux, et les manouvriers 50,69 ha).

Ces appellations correspondent-elles à des différences de statut social ? De fait les laboureurs présentent un revenu fiscal moyen de 34 £, contre 12 £ seulement aux vigneron et aux manouvriers. Le différentiel s'accroît si on ne prend en compte que les paysans domiciliés à La Rochepot. Fait étonnant, on s'aperçoit que 70 % des vigneron ne sont pas domiciliés dans la commune, mais plutôt dans des communes limitrophes... Mais il reste que plusieurs vigneron (l'éventail va de 3 à 69 £) sont plus riches que la moyenne des laboureurs (amplitude de 12 à 162 £). On trouve même un manouvrier ayant un revenu fiscal de plus de 52 £. Que faut-il en conclure ? Si on revient à la définition littérale du laboureur, on retiendra que le laboureur est un paysan possesseur des moyens de labourer (charrue, bœufs ou chevaux), donc plutôt plus riche que la moyenne, qui exploite les terres labourables sans négliger la vigne. Les vigneron déclarés comme tels étaient plutôt étrangers au village, y possédant des vignes en complément de leur exploitation principale. Ceux domiciliés à La Rochepot y jouissaient de revenus moyens, tandis que les manouvriers, tous autochtones ou presque, étaient généralement les plus mal lotis sur le plan des propriétés foncières. On peut en conclure qu'ils fournissaient les bras nécessaires à l'exploitation des terres, non seulement celles des privilégiés et des bourgeois, mais aussi celles des paysans plus fortunés.

De toute façon les frontières entre ces trois catégories paraissent avoir été floues : si les laboureurs sont généralement recensés comme tels dans les différents registres (matrices et états de section, rôles de Taille et des Vingtièmes), il n'en n'est pas de même pour les vigneron et les manouvriers. Trois manouvriers sont recensés comme « vigneron pour autrui » dans le rôle de Taille, et 15 vigneron y sont recensés comme manouvriers²¹⁹ ! On peut imaginer que la frontière entre un vigneron pour autrui, bénéficiant d'un bail à mi-fruit, et un simple manouvrier se louant à la journée, n'était pas évidente, d'autant que nombre de ces baux étaient simplement oraux, comme le montrent de nombreux témoignages à l'époque du recensement des biens confisqués aux émigrés.

219 C'est d'ailleurs le cas de la majorité des vigneron domiciliés à La Rochepot : 10 sur les 15 domiciliés ! Indice de la faible ancienneté de l'activité viticole à La Rochepot ?

2) De profondes inégalités face à la propriété foncière

À l'intérieur même de la paysannerie, on retrouve logiquement des inégalités entre les sous-catégories : ainsi, la part des laboureurs est supérieure à leur effectif, la faible part des manouvriers reflète à l'inverse leur précarité. On observe cependant de fortes nuances entre les sous-régions.

Rôle des Vingtièmes : Part des sous-catégories dans les effectifs de la « paysannerie »				
Catégorie	Plaine viticole	Côte	Arrière-côte	Ensemble
Laboureur	12,0%	1,9%	13,9%	9,3%
Vigneron	86,7%	81,6%	73,9%	78,2%
Manouvrier	1,3%	16,5%	12,3%	12,5%

Rôle des Vingtièmes : Part des sous-catégories dans le montant de l'impôt payé par la « paysannerie »				
Catégorie	Plaine viticole	Côte	Arrière-côte	Ensemble
Laboureur	12,5%	3,7%	24,2%	14,0%
Vigneron	86,6%	90,7%	69,2%	80,3%
Manouvrier	0,9%	5,5%	6,6%	5,7%

Si la plaine viticole, où l'on a vu la faiblesse de la propriété paysanne, ne présente pas de disparité notable entre les diverses sous-catégories de paysans, il n'en va pas de même des deux autres sous-régions. Dans la Côte les manouvriers apparaissent nettement désavantagés sur le plan de la propriété au profit des vigneron et, plus marginalement, des laboureurs. Dans l'Arrière-côte les laboureurs font nettement figure d'une sorte « d'aristocratie paysanne », doublant ou presque leur part dans le paiement de l'impôt, au détriment des manouvriers et dans une moindre mesure des vigneron.

Voyons si ces constatations se confirment avec un indicateur moins biaisé, celui que nous offrent les matrices et états de section de 1791, avec des informations directes sur la propriété foncière.

Matrices de 1791 : Part des sous-catégories dans les effectifs de la « paysannerie »			
Catégorie	Côte	Arrière-côte	Ensemble
Laboureur	2,2%	20,9%	14,4%
Vigneron	95,1%	69,5%	78,5%
Manouvrier	2,7%	9,5%	7,1%

La répartition des effectifs, compte tenu du fait que la base statistique est plus restreinte, semble à peu près équivalente, avec une nette domination numérique des vigneron. La répartition du revenu fiscal entre les sous-catégories montre à nouveau une surreprésentation des laboureurs, particulièrement dans l'Arrière-côte où ils ont un véritable poids dans l'économie agricole (20,9 % des effectifs pour une part de 40,7 % du revenu fiscal).

Catégorie	Côte	Arrière-côte	Ensemble
Laboureur	4,6%	40,7%	21,4%
Vigneron	94,9%	54,4%	76,6%
Manouvrier	0,5%	4,9%	2,1%

L'exemple de La Rochepot

La qualité des sources nous permet ici d'approfondir la question pour l'Arrière-Côte, tout en gardant à l'esprit les spécificités de cette commune : engagement tardif et limité dans la spécialisation viticole, poids supérieur de la propriété noble. Logiquement, la catégorie des laboureurs exerce une prééminence sur la propriété paysanne : la majorité des terres et des prés, mais encore 40 % des vignes, ce qui montre bien le statut de la vigne ici, celui d'un complément de culture dans le cadre d'une polyculture à dominante céréalière. Les vigneron, avec un revenu fiscal de 30 £, se placent dans une situation intermédiaire entre laboureurs et manouvriers, la différenciation sociale entre les deux y étant moins nette.

	Total (ha)	Vignerons	Laboureurs	Manouvriers	Vignerons	Laboureurs	Manouvriers
Terre	200,14	24,81	124,64	50,69	12,4%	62,3%	25,3%
Pré	4,23	1,72	2,18	0,33	40,7%	51,5%	7,8%
Vigne	37,02	13,25	15,02	8,76	35,8%	40,6%	23,7%
Toppe	5,66	1,54	2,48	1,64	27,3%	43,8%	29,0%
Bois	0,83	0,00	0,83	0,00	0,0%	100,0%	0,0%
Divers	4,26	1,00	1,90	1,35	23,5%	44,7%	31,8%
	252,14	42,33	147,05	62,77	16,8%	58,3%	24,9%

Répartition de revenu fiscal paysan d'après la matrice de 1791						
	Vignerons	Laboureurs	Manouvriers	Vignerons	Laboureurs	Manouvriers
Effectif	59	39	36	44,0%	29,1%	26,9%
Revenu fiscal	722	1343	422	29,0%	54,0%	17,0%
Revenu fiscal moyen	12	34	12			
Revenu fiscal moyen corrigé *	30 £	52 £	12 £			

* Nous l'avons calculé en prenant en compte uniquement les propriétaires résidents à La Rochepot pour éliminer les propriétés marginales (à peu près inexistantes pour les manouvriers)

À l'inverse, dans la Côte, il y a domination sans partage des vigneron dans la masse des propriétaires paysans ; les laboureurs, qu'ils soient propriétaires ou « pour autrui », tiennent une place marginale. Quant à la propriété des manouvriers (et des quelques bergers et pâtres qui peuvent être assimilés aux manouvriers), elle est à peu près négligeable. Cependant, la forte présence vigneronne dans la propriété foncière paysanne illustre le caractère « démocratique » de la propriété vigneronne.

Enfin dans la plaine viticole, la quasi-absence des « manouvriers » semble indiquer que les « vigneron » en tiennent lieu.

3) Analyse de la propriété viticole paysanne d'après les matrices de 1791

Distribution des cotes selon leur montant (Pourcentages)			
	Côte	Arrière-côte	Ensemble
< 10 £	35,3%	61,8%	50,5%
10 – < 50 £	41,3%	32,1%	36,0%
50 – 100 £	16,5%	4,8%	9,8%
100 – < 300 £	6,6%	1,3%	3,5%
≥ 300	0,3%		0,1%

Distribution du revenu fiscal selon la taille des cotes			
	Côte	Arrière-côte	Ensemble
< 10 £	4,4%	14,5%	8,3%
10 – < 50 £	30,5%	56,0%	40,5%
50 – 100 £	31,3%	18,5%	26,3%
100 – < 300 £	30,9%	11,0%	23,2%
≥ 300	2,9%		1,8%

L'écrasante majorité des vigneron sont des petits propriétaires si on en juge par le revenu fiscal moyen (25 £ dans l'ensemble de la région, mais cela varie de 35 £ dans la Côte à 19 £ dans l'Arrière-côte). Un revenu fiscal de 25 £ correspond à une quinzaine d'ouvrées de vignes dans la Côte²²⁰, une superficie plus vaste dans l'Arrière-côte, mêlant vignes et terres. Ce n'est en aucun cas suffisant pour assurer l'indépendance économique d'une famille et oblige le vigneron à louer ses bras (généralement par un bail à mi-fruit auprès d'un propriétaire bourgeois).

L'exemple d'Ébaty

Concernant la plaine viticole, nous ne disposons d'indications précises que pour le petit village d'Ébaty, et celles-ci datent du début des années 1780, soit 30 années avant la confection des matrices de 1791. À cette époque, les paysans ne possédaient que 15 % environ des 30,78 ha de vignes recensés, la bourgeoisie s'en arrogeant plus de 56 %, le reste étant aux mains du seigneur du village et de l'Église. Seuls deux paysans possédaient une surface importante (autour de 1,5 ha), à peu près exclusivement constituée de vignes (mais inférieure au seuil fatidique des 50 ouvrées). Par conséquent, aucune des familles paysannes d'Ébaty ne bénéficiait de son indépendance économique.

La propriété foncière des vignerons de Santenay

Nous avons classé dans le tableau ci-dessous les propriétés foncières des vignerons santenois en cherchant à construire une typologie des propriétés qui permette d'apprécier quelle part d'entre eux jouissait de l'indépendance économique, et à l'inverse quelle part était tributaire du travail pour autrui. Le seuil de 50 ouvrées, qui déterminait celui de l'indépendance économique, était aussi, d'après Robert Laurent, le seuil inférieur de la moyenne propriété (qu'il fixait dans la fourchette des 100 – 300 Francs de revenu annuel). Naturellement la qualité des vignes et du vin qu'elle produisait faisait varier plus ou moins nettement ce seuil, ce qui se retrouvait dans l'évaluation du revenu fiscal. La « moyenne des propriétés » dans le tableau ci-dessous est le résultat de la division des superficies appropriées dans chaque catégorie par le nombre de cotes.

220 À Santenay, Joseph Desmaizière possède 15 ouvrées de vignes pour un revenu fiscal de 29 £ 10 S, Jean Salladin, pour 11 ouvrées, affiche un revenu de 20 £ 10 S. À La Rochepot, Sébastien Lamotte, pour un revenu de 15 £ 16 S, possède, outre maison et jardin, 9 ouvrées de vignes et toppes, 3 journaux de mauvaises terres.

Répartition des propriétés vigneronnes à Santenay selon leur revenu fiscal			
Revenu fiscal	Nombre de cotes	Moyenne des propriétés	Type de propriété
100 £ et plus	10	61 ouvrées vigne 11 ouvrées toppe 35 ouvrées terre 4 ouvrées pré	De 50 à 100 ouvrées de vigne
50 à 100 £	32	31 ouvrées vigne 2 ouvrées toppe 4 1/2 ouvrées terre 2 1/2 ouvrées pré	De 16 1/2 à 50 ouvrées de vigne
10 à 50 £	76	14 ouvrées vigne 1 ouvrée toppe 1 1/2 ouvrée terre 1/2 ouvrée pré	De 2 à 19 ouvrées de vigne
Moins de 10 £	103	3 ouvrées vigne 1/2 ouvrée toppe 1/2 ouvrée terre	De 0 à 15 ouvrées de vigne

Nous remarquons que, dans les propriétés paysannes, la superficie en vigne est toujours complétée par une superficie faible de terres et de prés (et éventuellement de chenevières et de bois). Il s'agit clairement ici de complément destinés aux besoins familiaux de l'exploitant, et non pas d'une véritable polyculture. L'activité essentielle à Santenay était bien la culture de la vigne.

En partant des critères définis plus haut, il nous semble que l'on peut fixer grossièrement le seuil de la propriété paysanne autosuffisante à Santenay à environ 70 £ de revenu fiscal. Cela nous donne seulement 20 ménages paysans autosuffisants sur 221.

Le cas de La Rochepot

La paysannerie possède en 1791 37 hectares de vignes, soit environ 40 % du vignoble du village. On a vu qu'il était trompeur, pour La Rochepot, de se limiter à la propriété des vigneron ou estampillés comme tels, du fait qu'en réalité ce sont les laboureurs qui ont la plus grande part de la propriété viticole. En effet, sur ces 37 ha, les laboureurs en possèdent plus d'un tiers (15 ha environ), soit plus que les vigneron en titre (13,25 ha), les manouvriers se contentant de 8,76 ha. Première constatation : la propriété viticole est très diluée. D'autre part 6 ha environ (16% de la superficie) appartiennent à des paysans domiciliés hors du village, essentiellement des vigneron.

Les vigneron·nes domiciliés à La Rochepot, à deux exceptions près, sont également propriétaires de terres labourables. Ils possèdent ensemble 203 ouvrées de vignes, mais aussi 81 journaux et 33 ouvrées de terres. Ils paraissent donc largement engagés dans une polyculture plus que dans une viticulture strictement spécialisée.

Les laboureur·s domiciliés à La Rochepot possèdent quant à eux environ 488 journaux et 115 ouvrées de terres, et 313 ouvrées de vignes. Tous possèdent des vignes, qui paraissent un complément important de leur activité agricole.

Enfin les manouvrier·s, dans leur grande majorité et malgré la modestie de leurs propriétés foncières, possèdent généralement à la fois des terres et des vignes (respectivement 196 journaux et 133 ouvrées de terres, 200 ouvrées de vignes).

Ces constatations nous amènent une fois de plus à une grande prudence dans l'utilisation de la typologie laboureur·s / vigneron·nes / manouvrier·s. Tout au plus peut-on retenir que les « vigneron·nes » possèdent proportionnellement un peu plus de vignes et moins de terres, qu'ils semblent donc un peu plus tournés vers les activités viticoles. Mais la réalité dominante est bien davantage une viticulture complément plus ou moins important d'une agriculture d'abord tournée vers la céréaliculture.

Un manouvrier possède 36 ouvrées de vignes, mais un revenu fiscal de seulement 9 £ 13 S (médiocrité de cette vigne ?). Deux vigneron·nes possèdent plus de 30 ouvrées de vignes (revenu fiscal de 41 £ et 58 £). Un laboureur (désigné comme manouvrier dans l'état de sections et le rôle des Vingtièmes) possède 67 5/6 ouvrées de vignes (162 £ 19 S.) mais aussi 44 journaux et 23 ouvrées de terres, 4 soitures de prés. C'est le seul qui dépasse le seuil d'autosuffisance de 50 ouvrées.

En conclusion, dans l'ensemble de la région étudiée, la propriété paysanne en 1789, si elle était notable, ne permettait pas, sauf exception, l'indépendance économique des paysans, qui dépendaient de la propriété bourgeoise ou nobiliaire pour assurer leur subsistance. À côté d'une masse de propriétaires parcellaires, forcées de louer leurs bras pour assurer leur subsistance, une mince couche de laboureur·s ou vigneron·nes (quelques dizaines de familles), accédait à l'autosuffisance.

Chapitre VII : Les dynamiques de la propriété à la veille de la Révolution

Nos recherches nous ont jusqu'à présent permis d'établir un tableau aussi exact que possible de l'état de la propriété foncière à la veille de la Révolution. Nous avons pu mesurer l'extrême inégalité de sa répartition entre les groupes sociaux, et établir cette réalité incontournable : ceux qui travaillaient la terre en étaient largement privés, le bénéfice de leur travail leur échappait au profit d'une caste largement oisive. Mais ce fait depuis longtemps établi ne signifie pas qu'il s'agissait d'une réalité immuable. Il est important pour nous de vérifier, à la veille des bouleversements s'annoncent, si la tendance était à la correction ou à l'aggravation de cette injustice, si même des dynamiques sous-jacentes étaient à l'œuvre pour perturber la hiérarchie des fortunes foncières. Il nous faut mesurer les dynamiques foncières à l'aide des archives de l'Enregistrement

A - Étude d'ensemble du mouvement des mutations

Un instrument d'investigation est disponible, celui du registre du centième denier²²¹, qui enregistrait la trace de toutes les mutations (à l'exclusion des successions en ligne directe). Le registre du bureau de Nolay ne couvre qu'une partie (majoritaire cependant) de la zone étudiée : Chassagne, Santenay, Saint-Aubin pour la Côte, La Rochepot, Nolay, Cirey, Cormot, Vauchignon et Baubigny pour l'Arrière-Côte. Il nous manque donc la plaine viticole (Corcelles-les-Arts, Ébaty, Corpeau), Puligny dans la Côte et Saint-Romain dans l'Arrière-Côte, qui relevaient du bureau de Beaune, dont les archives ont brûlé au XIX^{ème} siècle.

Le registre pour la période 1780-1790 a été intégralement dépouillé, ce qui donne 1281 actes de mutations foncières (pour l'essentiel les mutations concernant le bâti, les échanges de biens

²²¹ Sur l'intérêt d'une exploitation des registres du centième denier : voir Gérard BÉAUR, « Le Centième Denier et les mouvements de propriété. Deux exemples beaucerons (1761-1790) » in *Annales ESC*, n° 5, 1976, pp 1010-1033.. Consulter également : Pierre DE SAINT-JACOB, « Une source méconnue : le contrôle des actes et centième denier » in *Annales ESC*, n° 2, 1946, pp 162-166. Pour la région de Nolay : ADCO C 9758-9761 (1780-1793)

fonciers ; les successions n'ont pas été retenues). Cela correspond par la taille au bureau de Maintenon étudié par Gérard Béaur ; 7516,81 ha, 5694 habitants en 1786 pour les communes étudiées par nous, à mettre en relation avec le bureau de Maintenon : 7602 ha, 1149 feux (5170 h.) pour une densité de population légèrement inférieure. Gérard Béaur a dépouillé 3143 actes sur trente ans (1279 actes sur 11 ans pour Nolay).

Nous avons commencé par une analyse globale, pour évaluer les différents types de biens fonciers commercialisés, afin de mesurer le poids relatif du vignoble dans les mutations foncières des différentes communes. Mais un premier écueil se présente : tous les actes ne mentionnent pas les superficies et les prix des différents types de parcelles, de même que les informations d'état-civil (pourtant obligatoires) ne sont pas toujours mentionnées.

Néanmoins, la qualité des sources est nettement supérieure à celles que Gérard Béaur a dû utiliser puisque seuls 51 actes ont été éliminés sur un total de 1281, ce qui nous donne 96 % de l'ensemble des actes recensés. Sur ces 1230 actes, 972 (79 %) fournissent tous les renseignements nécessaires (sur la superficie et le prix des différentes parcelles selon leur affectation), 13 % ne fournissant que les superficies sans différencier les valeurs distinctes des différents types de culture. Enfin 7 % ne nous fournissent que la valeur globale des biens-fonds vendus. C'est le résultat obtenu après avoir consulté les minutes notariales qui ne nous ont permis de lever l'ambiguïté que dans un faible nombre de cas.

Nous nous sommes donc appuyé sur les 972 actes fournissant tous les renseignements nécessaires pour calculer le prix moyen des différents types de cultures, en ajoutant ensuite aux superficies calculées pour la 1^{ère} catégorie celles de la deuxième catégorie (160 actes, 13% du total). Certes, les actes de la 3^{ème} catégorie représentent 34 % de la valeur des mutations, pour 98 actes seulement, soit 8% du total des actes (cf Tableau II). Cela montre qu'il s'agit souvent malheureusement des contrats de vente les plus importants. Cela n'infirme cependant pas, de notre point de vue, la répartition proportionnelle selon les natures de culture, ni la valeur moyenne des parcelles. En effet, on peut imaginer que les grands domaines (et c'est ce que laissent entendre les descriptions elliptiques du registre du centième denier ou même des actes notariés) ne présentent pas une répartition du sol bien différente que celle que laissent apparaître les actes plus complets : la possession de prés, plutôt rares et chers dans la région étudiée, était indispensable à l'entretien du bétail de trait, probablement plus nombreux dans les grands domaines. Celle de terres labourables, de valeur moindre, était également nécessaire à un fonctionnement économique rationnel à cette époque de domination écrasante du pain dans l'alimentation (les journaliers agricoles étaient le plus souvent

nourris). Par contre les vignes posent un problème plus aigu. En effet, on peut considérer que les grands domaines étaient surtout présents dans le vignoble fin, de valeur beaucoup plus forte. D'un autre côté la vente de vastes surfaces engendre toujours, statistiquement, une valeur unitaire plus faible. Dans quelle mesure ces deux phénomènes se compensent-ils ? Il est malheureusement impossible de le savoir. On peut cependant considérer que la valeur moyenne de l'ouvrée de vigne, telle que calculée ici, masque, surtout dans la Côte, les différences considérables entre « vignes communes » et « vignes fines »²²². C'était moins le cas dans l'Arrière-Côte, dépourvue de vignoble fin. De nombreux actes, pour lesquels le « climat » où se trouvent les parcelles vendues est mentionné, nous permettront cependant d'affiner les mesures. Enfin l'étude des actes du centième denier est d'abord conçue pour mettre en évidence la dynamique des mutations dans les années précédant la Révolution, pour lesquelles ce rétrécissement de la base statistique est un moindre mal.

Le tableau I (page 195) met en évidence certains faits de base :

- La superficie totale des terres mises en vente pour la période 1780-1790 est de 338 hectares (auxquels il faudrait ajouter la superficie, inconnue, des biens de troisième de catégorie), la valeur de ces biens se monte à 456290 £. Gérard Béaur, pour le bureau de Maintenon (de même superficie que la zone que nous étudions), arrive au chiffre de 1295 ha pour une valeur globale de 841750 £, mais pour une période trois fois plus longue. Remarquons au passage la valeur nettement plus forte des biens vendus dans notre région. Le rythme des mutations en moyenne annuelle est de 0,42 % (0,66 % à Maintenon), avec cependant de fortes disparités selon les paroisses (0,56 % à Santenay, 0,61 % à Nolay, mais 0,28 % seulement à Chassagne).

- Si la présence notable de la vigne se vérifie dans toutes les paroisses, la Côte viticole manifeste une spécialisation bien plus nette (de 85 à 95 % des superficies vendues à Chassagne et Santenay ; Saint-Aubin, à 46,5 %, est beaucoup plus en retrait).

- L'Arrière-Côte, à 23 %, est beaucoup moins spécialisée, les terres labourables, à plus de 66 %, caractérisent bien plus nettement les mutations foncières dans cette région. Mais on constate dans la réalité une opposition entre deux types d'arrière-côtes : la zone autour de Nolay et surtout Cormot

²²² À Chassagne, la valeur de l'ouvrée de vigne s'échelonne de 11 à 551 £, à Santenay de 20 £ à 331 £ ; mais à Nolay l'amplitude n'est que de 10 à 108 £, à Baubigny de 10 à 97 £ seulement.

(respectivement 37,25% et 78,05%) présentant un caractère viticole nettement plus prononcé que les autres paroisses (16,65% à La Rochepot, 8,16% et 12,17% à Vauchignon et Baubigny). Faut-il y voir une opposition entre une arrière-côte « proche » (de la Côte et des centres urbains) et une arrière-côte « périphérique » encore peu engagée dans la spécialisation viticole ?

- À partir des 972 actes de la première catégorie (actes complets) nous avons calculé la valeur monétaire des différents types de cultures. Sans surprise, les valeurs à l'hectare dans les différentes paroisses s'échelonnent sur une échelle de 1 à 20. La valeur moyenne des terres labourables est de 415 £, celle des vignes est de 2531 £ (mais de 3067 £ dans la Côte, contre 1839 £ dans l'Arrière-Côte). L'échelle des valeurs selon les différentes paroisses paraît très cohérente malgré la relative étroitesse de la base statistique (on y revient plus bas à propos du vignoble).

Tableau I : Mouvement des mutations d'après le registre du centième denier de Nolay (1780 – 1790)

Étude des superficies												
	Chassagne	Santenay	Saint-Aubin	La Rochepot	Nolay	Cirey	Cormot	Vauchignon	Baubigny	Ensemble	Côte	Arr.-Côte
Nombre d'actes directement exploitables (1 ^{ère} catégorie)	102	223	60	110	165	110	51	53	98	972	385	587
Nombre d'actes supplémentaires (2 ^{ème} catégorie)	7	30	13	17	20	12	10	20	31	160	50	110
Nombre d'actes sans mention de superficie (3 ^{ème} catégorie)	17	12	18	16	6	4	3	4	18	99	48	51
Nombre total des actes	126	265	91	143	191	126	64	77	147	1231	483	748
Superficie 1 ^{ère} catégorie	16,28	27,12	7,38	33,23	41,00	23,60	10,53	24,75	29,14	213,02	50,78	162,24
Superficie 2 ^{ème} catégorie	3,35	35,10	32,98	4,04	4,88	3,09	2,13	7,18	32,34	125,07	71,43	53,65
Total	19,64	62,21	40,36	37,26	45,88	26,68	12,66	31,93	61,48	338,10	122,20	215,89
<i>Superficies (ha)</i>												
Superficie totale pour les chenevières	0,11	0,13	0,16	0,08	0,96	0,18		0,10	0,08	1,79	0,39	1,40
Superficie totale pour les terres	2,60	1,37	20,45	27,05	20,65	16,79	1,26	26,95	48,29	165,42	24,42	140,99
Superficie totale pour les prés	0,18	0,61	0,06	2,56	6,22	2,04	0,36	1,86	3,24	17,14	0,86	16,28
Superficie totale pour les vignes	16,66	59,17	18,76	6,20	17,09	7,01	9,88	2,61	7,48	143,68	93,41	50,27
Superficie totale pour les toppes-sainfoin	0,09	0,94	0,93	1,35	0,96	0,66	1,15	0,42	2,38	8,88	1,96	6,93
Total	19,64	62,23	40,36	37,25	45,88	26,68	12,66	31,93	61,48	338,09	122,22	215,87
<i>Part de la superficie</i>												
Part des chenevières	0,55%	0,21%	0,39%	0,22%	2,09%	0,67%	0,00%	0,30%	0,13%	0,53%	0,32%	0,65%
Parts des terres	13,24%	2,21%	50,67%	72,62%	45,01%	62,93%	9,98%	84,41%	78,54%	48,93%	19,98%	65,31%
Parts des prés	0,93%	0,99%	0,16%	6,88%	13,56%	7,66%	2,86%	5,82%	5,27%	5,07%	0,70%	7,54%
Part des vignes	84,85%	95,08%	46,48%	16,65%	37,25%	26,28%	78,05%	8,16%	12,17%	42,50%	76,43%	23,29%
Part des toppes-sainfoin	0,44%	1,51%	2,30%	3,62%	2,10%	2,46%	9,10%	1,31%	3,88%	2,63%	1,60%	3,21%

Tableau I : Mouvement des mutations d'après le registre du centième denier de Nolay (1780 – 1790) - suite

<i>Étude des valeurs foncières</i>												
<i>Valeurs calculées sur bien-fonds de 1ère catégorie (£)</i>												
	Chassagne	Santenay	Saint-Aubin	La Rochepot	Nolay	Cirey	Cormot	Vauchignon	Baubigny	Ensemble	Côte	Arrière-Côte
Valeur des chenevières	271	384	389	272	4007	367		301	21,2	6012,2	1044	4968,2
Valeur des terres	2307	1273	332	11846	13624	5662	346	5556	4154	45100	3912	41188
Valeur des prés	198	519	160	2926	15784	1476	705	1174	235	23177	877	22300
Valeur des vignes	54437	70300	6208	3606	29188	8348	15752	1745	2155	191739	130945	60794
Valeur des toppes-sainfoin	80	533	282	802	1282	519	571		573	4642	895	3747
<i>Valeurs moyennes (£ / ha)</i>												
Chenevières	2530,3	3983,8	2476,4	3809,5	4185,5	2056,0		3122,7	1154,7	3573,2	2895,4	3758,1
Terres labourables	936,9	1363,6	219,1	474,2	823,0	363,3	310,0	267,3	168,7	415,5	796,5	397,4
Prés	1147,8	1420,7	2627,9	1534,8	2678,7	1602,7	2816,6	903,9	1249,6	2096,4	1464,8	2132,6
Vignes	4090,3	2840,7	1340,4	1050,7	2256,9	1555,8	1943,8	1306,9	1143,3	2531,5	3067,5	1839,2
Toppes-Sainfoin	933,7	592,5	303,8	594,3	1575,0	826,0	582,0		542,2	688,4	467,7	775,9
Valeur des biens-fonds de 1ère catégorie	74855	73849	7371	19452	63945	16512	17374	9816	6983	271764	137682	134082
Valeur des biens-fonds de 2ème catégorie	19706	185450	24113	4019	20421	5035	3503	6951	17533	287121	229659	57462
Valeur des biens-fonds de 3ème catégorie	20127	107283	95261	8479	16858	2558	581	4248	33272	364609	298613	65996
<i>Total général</i>	114688	365742	126745	31950	101224	24105	21458	21015	57788	923494	690999	267386

Tableau II : Liste des domaines dont la composition reste inconnue

Commune	Valeur	Nature	Vendeur	Acquéreur
Chassagne	11649	Vente par licitation : Succession de l'Abbé Lavirotte	Nombreux héritiers	J-B Lavirotte, Notaire à Nolay
Chassagne	5728	Bien-fonds à Chassagne et Saint-Aubin	Relâchement par Jean Adam et sa femme Etienne Gauthy	Leurs enfants Claudine, Jean, Marie, Philibert et Etienne
Santenay	34500	Un domaine	Officier régiment de chasseurs Beaune	Notaire Santenay
Santenay	14600	Un domaine	Noble Château-Chinon	Médecin président du grenier à sel Nuits
Santenay	14600	Un domaine	Ecuyer chevalier de St-Louis Autun	Négociant Chalon
Santenay	30200	Un domaine	Veuve du doyen du parlement de Dijon	Simon Pierre Abord, receveur des consignations du bailliage d'Autun
Saint-Aubin	5020	Un domaine à St-Aubin	Pierre Lagarde Notaire Beaune	Lazarre Gouveau Bourgeois Beaune
Saint-Aubin	17000	Un domaine à St-Aubin et environs	Claude Germain bourgeois Beaune	Jean et Claude Naudin marchands St-Aubin
Saint-Aubin	15026	Un domaine à St-Aubin	François Chapulot marchand St-Aubin	Pierre Vanel marchand-Boulangier Paris
Saint-Aubin	17900	Un domaine à Gamay	Veuve officier bailliage Arnay	Avocat au parlement
Saint-Aubin	17300	Le fief d'Epiry et domaine à St-Aubin en dépendant	Claude Lamy, marchand à Gergy	Claude Cretaine, bourgeois Paris
Saint-Aubin	20000	Domaine à St-Aubin	Bourgeois Autun	Bourgeois Marcigny
La Rochepot	3600	La moitié d'un domaine	Chanu, bourgeois La Rochepot	Margueritte Lebaut, femme séparée de biens du sieur Antoine
Nolay	14300	Reste d'un domaine évalué à 35000 £	J-B Marie Thérèse Gillet, seigneur de Thorey, Ecuyer à Beaune	Jean François Reine Carnot, notaire Nolay et son frère Joseph François Claude, avocat Dijon
Vauchignon	3100	Un petit domaine	Héritiers d'un marchand de Vauchignon	Marchand de Vauchignon
Baubigny	5300	Un domaine à Orche	J-B Gros, prêtre, directeur de l'hôpital de Charolles, et autres	Jean Pouleau à Santosse, marchand
Baubigny	4750	Un domaine à Baubigny	Anne Clerget, bourgeoise à Beaune, héritière	M. Louis le Bail, prêtre et curé de Baubigny
Baubigny	4300	Un domaine à Baubigny	Marchands d'Autun, héritiers de Louis Lebaill, curé de Baubigny	Michel Deffontaine, laboureur Baubigny
Baubigny	9000	Un domaine à Evelle	Marchand Créancey, mari de Jeanne Bize, et Sieur Jean Vallée, marchand à Vandenesse et mari de Charlotte Bize	Sieur Angélique Serrigny, marchand à Bouilland

Les propriétés listées ci-dessus représentent la quasi-totalité des biens de 3^{ème} catégorie (99,68 % en valeur), pour lesquels nous ne connaissons pas la composition foncière, encore moins la distribution du prix de vente selon les différentes natures de cultures et le bâti. Tout au plus pouvons-nous déduire des vagues descriptions transcrites sur le registre du centième denier, qu'ils sont à l'image de l'occupation du sol tel qu'il existait dans chacune des communes. Avec une valeur globale de 247873 £, ils représentent 29 % de la valeur totale des mutations. La Côte en contient l'essentiel (82 % de la valeur globale, soit environ 16960 £ par domaine), l'Arrière-Côte une part plutôt faible (18 % de la valeur globale, soit environ 6336 £ par domaine). Ce fait illustre la forte concentration foncière des grands vignobles.

Tableau III : Les mutations viticoles d'après le registre du centième denier (1780 – 1790)

	Chassagne	Santenay	Saint-Aubin	La Rochepot	Nolay	Cirey	Cormot	Vauchignon	Baubigny	Ensemble	Côte	Arrière-Côte
Nombre d'actes directement exploitables	75	192	31	26	82	54	35	12	19	526	298	228
Nombre d'actes supplémentaires	7	27	12	14	18	9	7	7	21	122	46	76
Nombre d'actes sans mention superficie	17	12	13	10	2	2	3	3	15	77	42	35
Nombre total des actes	99	231	56	50	102	65	45	22	55	725	386	339
% d'actes directement exploitables	76%	83%	55%	52%	80%	83%	78%	55%	35%	73%	77%	67%
% d'actes supplémentaires	7%	12%	21%	28%	18%	14%	16%	32%	38%	17%	12%	22%
Total	83%	95%	77%	80%	98%	97%	93%	86%	73%	89%	89%	90%
% d'actes sans mention de superficie	17%	5%	23%	20%	2%	3%	7%	14%	27%	11%	11%	10%
Superficie moyenne par mutation (ouvrées)	4 3/4	6 1/6	10	3 5/8	4	2 5/9	5 3/8	3 1/5	4 1/6	5 1/8	6 2/7	3 4/5
Superficie 1ère catégorie (vignes)	307 2/3	571	107 1/9	80 1/9	295 3/4	124 3/5	177 1/6	31 1/6	44	1738 4/7	985 7/9	752 4/5
Superficie 2ème catégorie (vignes)	78 1/4	803 1/2	329 3/4	64 2/3	97	38 3/7	41 1/2	29 2/3	130 2/3	1613 3/7	1211 1/2	401 8/9
Prix moyen de l'ouvrée de vigne	176,9	123,1	58,0	45,0	98,7	67,0	88,9	56,0	49,0	110,3	132,8	80,8
Prix médian de l'ouvrée de vigne	164,0	100,5	49,0	48,5	93,3	71,1	75,0	66,7	46,5			
Prix minimal de l'ouvrée de vigne	11,1	20,0	10,0	5,0	10,3	6,5	29,0	9,3	10,0		10,0	5,0
Prix maximal de l'ouvrée de vigne	551,3	331,0	120,0	103,0	108,0	207,0	120,0	80,0	97,1		551,3	207,0
<i>Valeurs calculées sur 1ère catégorie (bâti exclu)</i>												
Valeur des terres lab. et chenevières	2587	1657	721	12118	17691	6169	346	6897	4020	52206	4965	47241
Valeur des prés	198	519	160	2926	15784	1476	705	1174	235	23177	877	22300
Valeur des toppes et sainfoins	80	533	282	802	676	519	571		573	4036	895	3141
Valeur des vignes	54437	70300	6208	3606	29188	8348	15752	1745	2155	191739	130945	60794
Total général	57302	73009	7371	19452	63339	16512	17374	9816	6983	271158	137682	133476
% de la valeur totale de 1 ^{ère} catégorie (bâti exclu)												
% des terres lab. et chenevières	4,5%	2,3%	9,8%	62,3%	27,9%	37,4%	2,0%	70,3%	57,6%	19,3%	3,6%	35,4%
% des prés	0,3%	0,7%	2,2%	15,0%	24,9%	8,9%	4,1%	12,0%	3,4%	8,5%	0,6%	16,7%
% des toppes et sainfoin	0,1%	0,7%	3,8%	4,1%	1,1%	3,1%	3,3%	0,0%	8,2%	1,5%	0,7%	2,4%
% des vignes	95,0%	96,3%	84,2%	18,5%	46,1%	50,6%	90,7%	17,8%	30,9%	70,7%	95,1%	45,5%

1) Le cas du vignoble (tableau III)

Avec 89 % d'actes utilisables (au moins pour les superficies, 73 % d'actes complets) notre source est de bonne qualité, très supérieure à celles dont a pu disposer Gérard Béaur. Malheureusement nous achoppons sur les grands domaines très peu renseignés cités plus haut, qui représentent 45 % de la valeur des mutations. Il est impossible de savoir quelle part la vigne représente dans la valeur globale des biens de 3ème catégorie, peut-être la moitié si on adopte le taux de 25% pour le bâti retenu par l'auteur cité (il s'agit dans notre cas de bâtiments de bonne qualité, construits en pierre et couverts en laves ou tuiles, avec des éléments mobiliers coûteux comme les pressoirs, cuves, etc...). Dans cette hypothèse nos données représenteraient en gros les 2/3 des mutations.

Que nous apprennent ces chiffres ? D'abord que les mutations portent en moyenne sur des superficies exiguës (un peu plus de quatre ouvrées en moyenne, soit 2,20 ares), davantage dans l'Arrière-Côte (3 4/5 ouvrées, soit 1,63 ares) que dans la Côte (6 2/7 ouvrées, soit 2,70 ares). C'est très peu quand on sait qu'une exploitation viticole devait atteindre une cinquantaine d'ouvrées pour nourrir une famille.

2) Des anomalies significatives

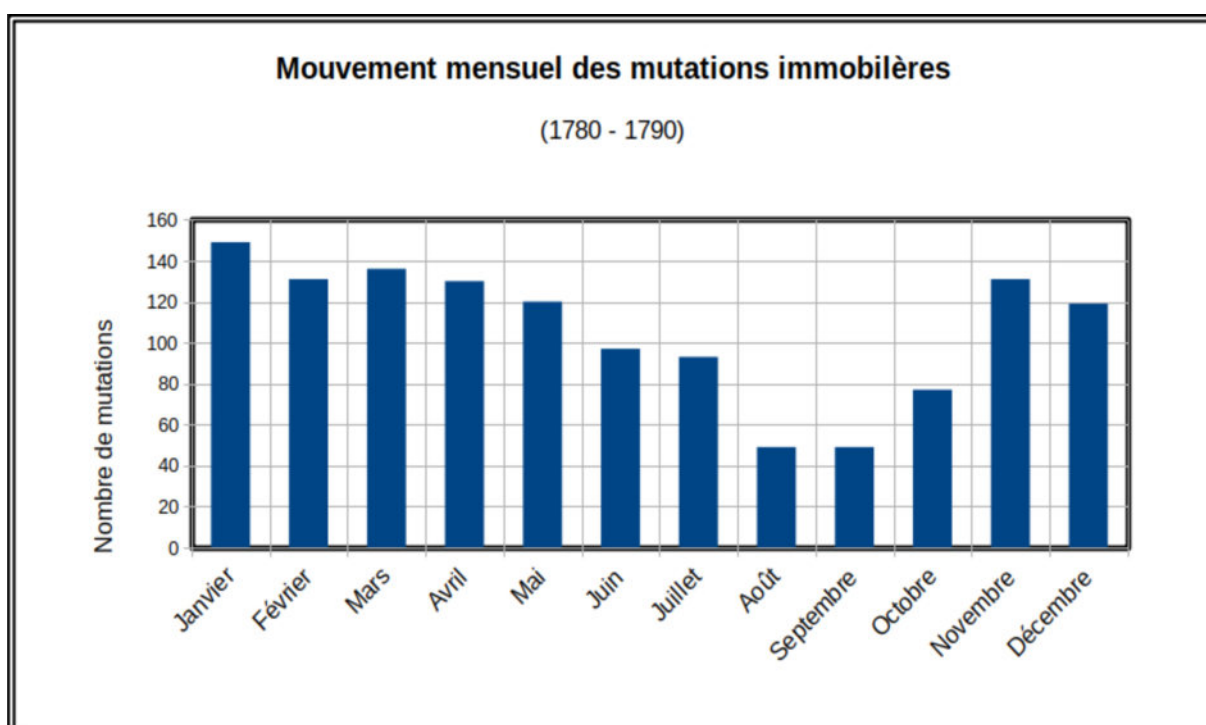
Les différences entre paroisses sont grandes à l'intérieur de chaque sous-région, deux nous semblent significatives.

Dans l'Arrière-Côte, Nolay (et dans une moindre mesure les paroisses limitrophes de Cirey et Cormot) se distingue par le nombre des actes (191), signe d'un marché foncier particulièrement actif. Il faut y voir le caractère urbain de celui-ci, avec un nombre important d'acteurs disposant de capitaux importants. Le prix moyen de l'ouvrée de vigne est curieusement élevé à Nolay et Cormot, plus élevé en tout cas que la qualité du vignoble (des vignes plantées en gamay) ne le laisserait présager.

De même la différence très marquée entre le marché foncier très actif à Santenay (231 actes) et le faible nombre des mutations à Chassagne (100) que les différences de superficies entre les deux paroisses ne suffisent pas à expliquer. Le « gel » du foncier à Chassagne semble lié à la structure foncière où la grande aristocratie accapare le vignoble (Le Comte de Clermont-Montoison possédait

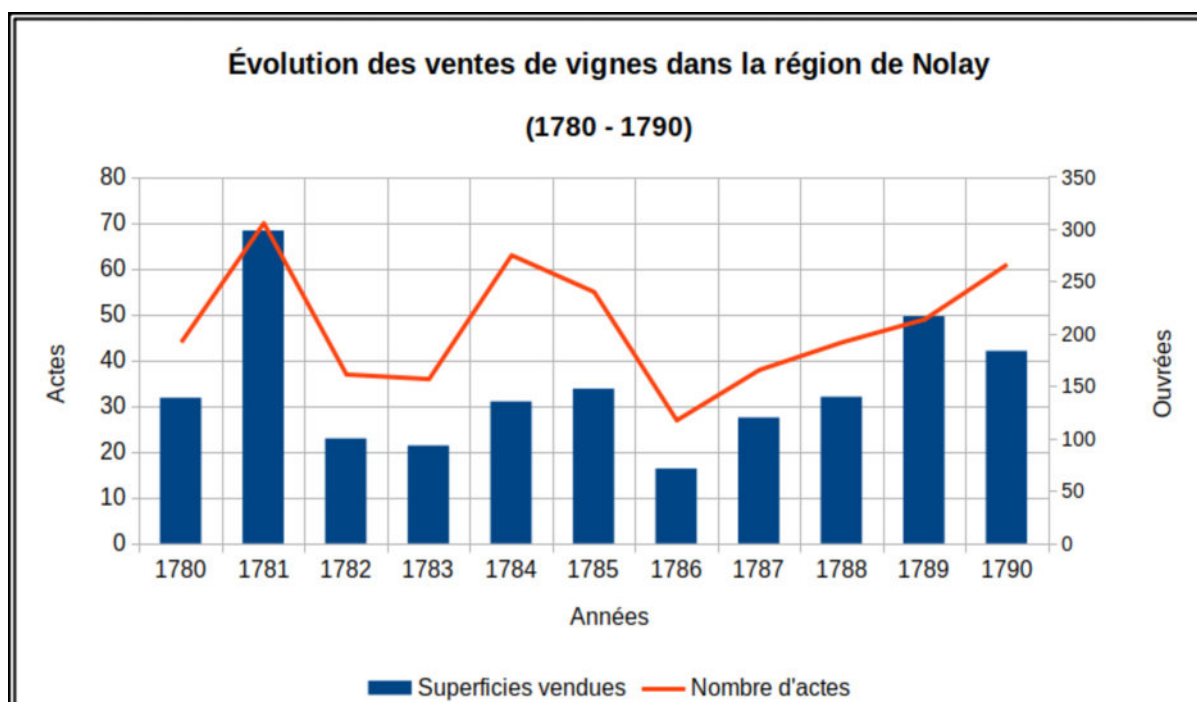
1400 ouvrées de vigne, le Marquis de La Guiche était aussi un grand propriétaire) alors que Santenay semble plutôt le terrain d'action de moyens propriétaires nobles ou bourgeois. Nous ne pourrions tirer toutes les informations de ces registres (qui mettent en valeur la dynamique foncière et ne nous renseignent sur les structures foncières que de manière indirecte) qu'en les croisant avec les informations disponibles sur les structures de la propriété.

3) Les dynamiques saisonnières du mouvement des mutations



Le graphique ci-dessus a été réalisé à partir de l'ensemble des mutations, quelques soient leur nature. Les variations mensuelles et saisonnières sont typiques d'une société rurale où le calendrier agricole exerce de fortes contraintes (fort ralentissement des mutations pendant la période des récoltes, avec une forte chute en août, prolongée en septembre et octobre du fait de l'impact de la période de vendanges, le décalage est donc plus net que dans la Beauce).

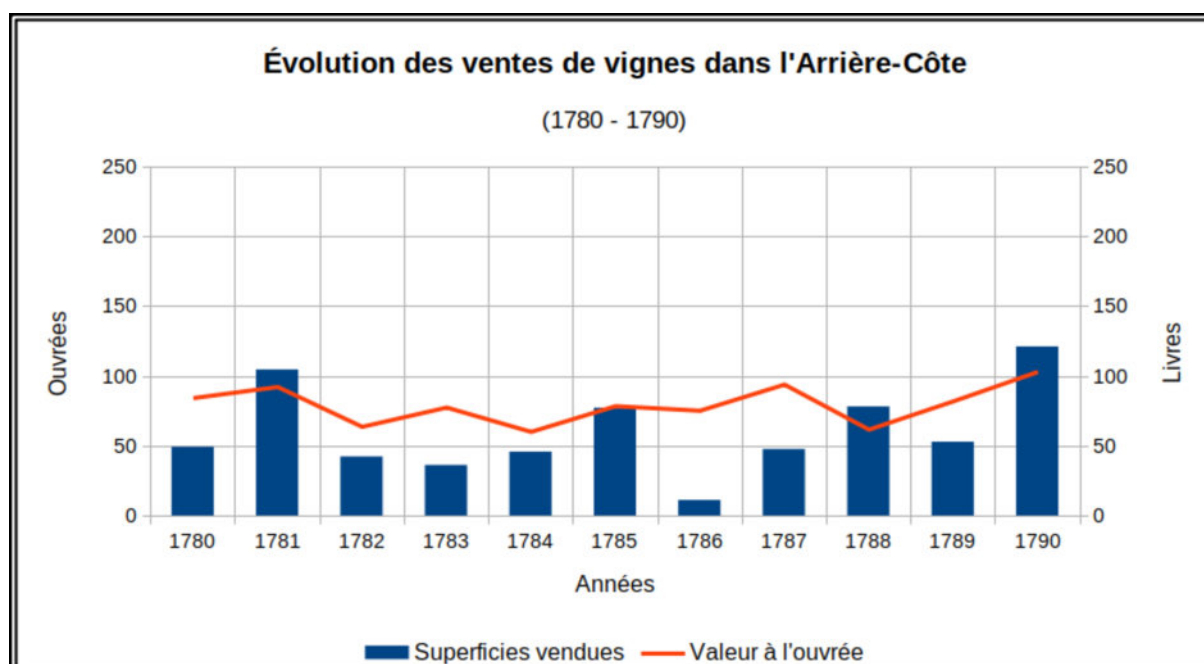
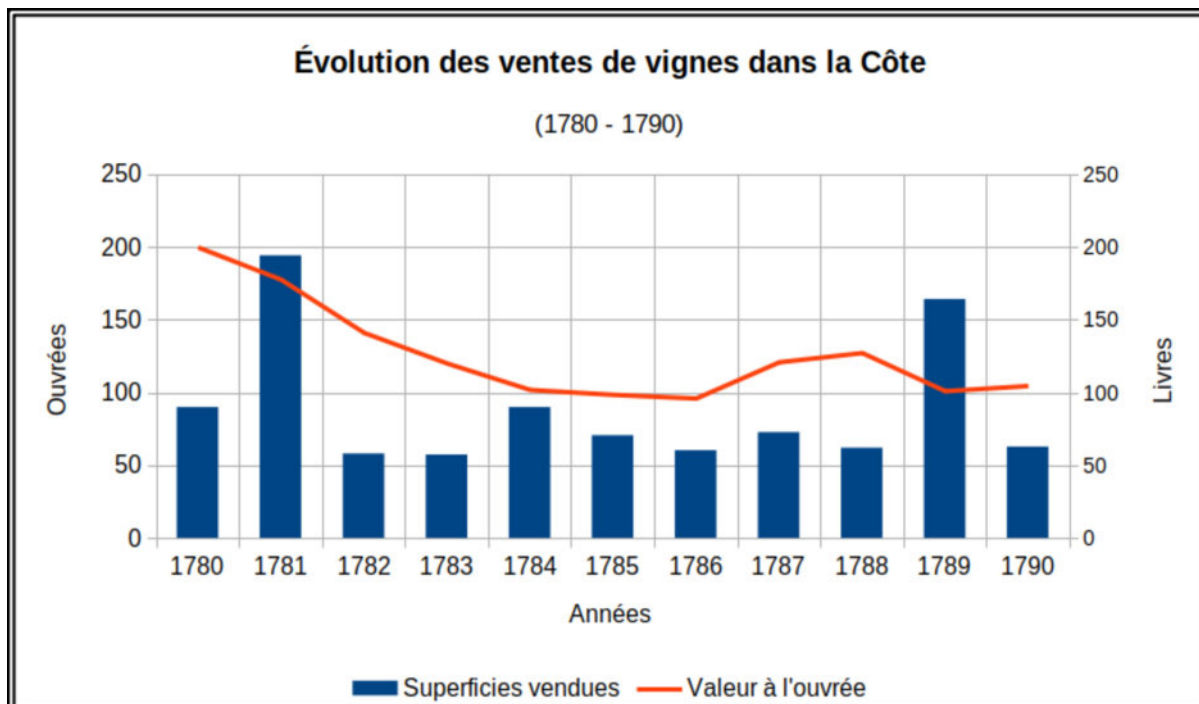
4) Les dynamiques conjoncturelles du mouvement des mutations



On observe trois phases de poussée des mutations, en 1781, puis 1784-1785, enfin une montée régulière dans les années précédant la Révolution. L'évolution de la superficie vendue n'est pas entièrement corrélée avec celle du nombre d'actes de ventes : ainsi la superficie vendue en 1781 et 1789 dépasse les quatre ouvrées par acte tandis que pendant les autres années elle tourne autour de deux ouvrées. Il semble que de plus vastes domaines aient été vendus en 1781 tandis que la vague de ventes en 1784-85 correspond plutôt à des ventes de petites parcelles.

Y-a-t-il des différences entre Côte et Arrière-Côte ? Les deux graphiques ci-dessous présentent l'évolution des superficies vendues (en ouvrées) et leur valeur à l'ouvrée (en £), nous avons conservé les mêmes échelles pour faciliter la comparaison.

Les ventes de vignes sont naturellement plus faibles dans l'Arrière-Côte, mais on retrouve les mêmes poussées conjoncturelles en 1781, puis 1784/85, enfin 1789/90, avec cependant un léger décalage dans le temps, les maxima de vente pour la Côte étant plus précoces (1784, 1789) que pour l'Arrière-Côte (1785, 1790). Par contre l'évolution des prix semble plutôt divergente : le prix moyen à l'ouvrée est nettement et régulièrement à la baisse dans la Côte (il baisse de moitié, de 200 £ l'ouvrée en 1781 à 100 £ en 1789/90) alors que les prix dans l'Arrière-Côte, avec des amplitudes aussi fortes (de 100 £ à 50 £), se maintiennent dans la durée.



Retenons pour l'instant que des événements conjoncturels ont provoqué une poussée des ventes à trois moments dans cette période : vers 1781, 1784/85, puis à la veille et au début de la Révolution. Ces poussées de ventes se produisent dans un contexte de dépréciation de la valeur marchande des vignes, plus forte dans la Côte où le vignoble joue un rôle dominant dans l'économie agricole.

B - Typologie sociale des mutations

Il n'est pas évident de répartir les multiples statuts (tels que mentionnés dans le registre du Centième denier) en grandes catégories sociales. Nous avons repris la typologie construite pour l'étude des structures de la propriété dans les deux précédents chapitres. Nous la rappelons ci-dessous :

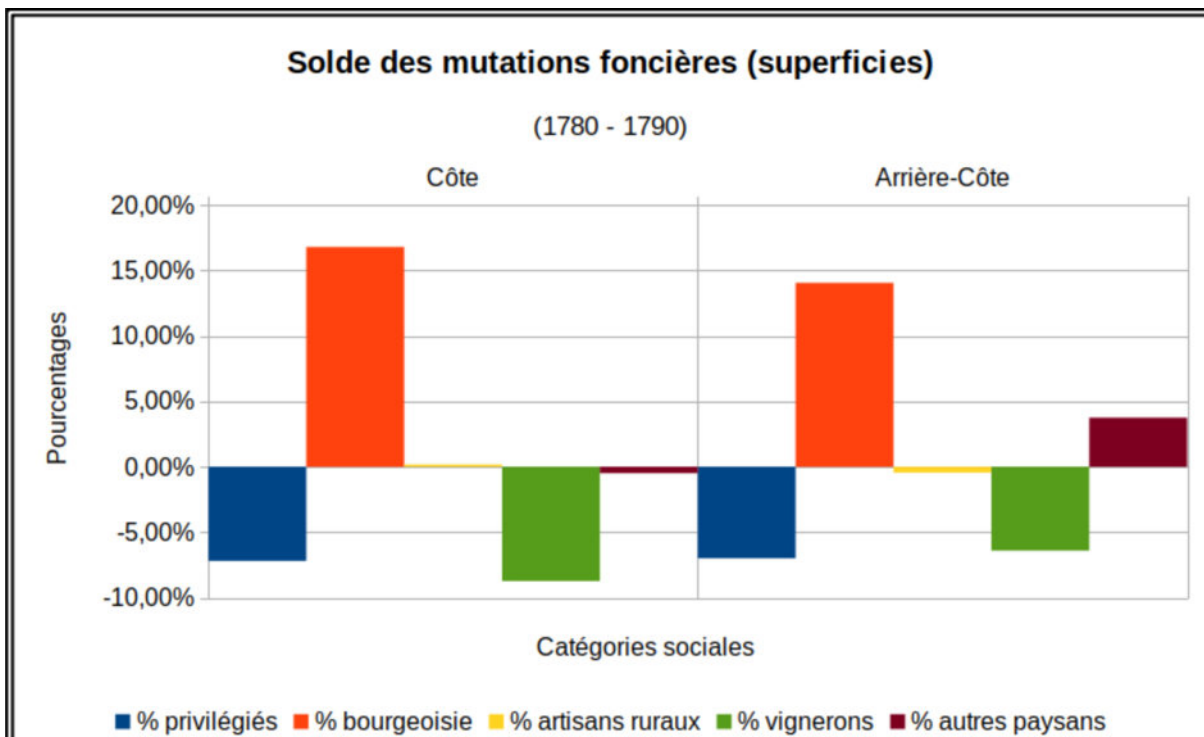
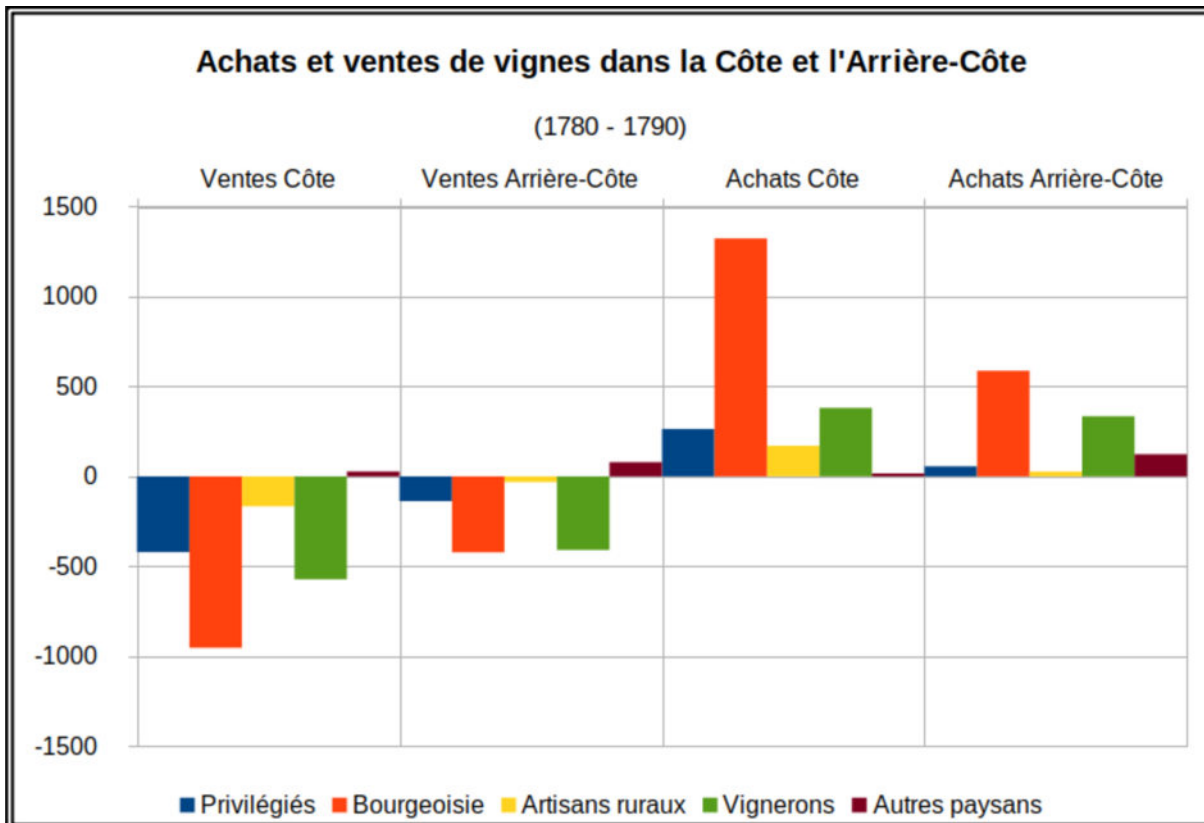
Grande catégorie	Sous-catégorie
Privilégiés	Noble, ecclésiastique
Bourgeoisie	Bourgeois, Officier, Enseignant, Négociant, Marchand, Fermier, Artisan urbain
Artisans ruraux	Y compris voituriers
Vignerons	
Autres paysans	Laboureur, Domestique, Journalier

Notre objet d'étude étant consacré au vignoble, nous avons distingué l'ensemble des vignerons (« vignerons pour autrui » comme « vignerons-proprétaires » ne sont pas distingués dans les registres) des « autres paysans », catégorie hétérogène où dominant les « laboureurs » qui n'ont une présence notable que dans l'Arrière-Côte.

Répartition des achats et des ventes de vignes (*)						
	Part de la superficie totale			Part de la valeur totale (**)		
	Privilégiés	Bourgeoisie	Paysans	Privilégiés	Bourgeoisie	Paysans
Ventes Côte	19,10%	43,20%	35,15%	25,76%	34,53%	38,48%
Ventes Arrière-Côte	11,80%	36,03%	45,18%	18,61%	44,36%	33,70%
Achats Côte	11,92%	59,97%	25,76%	5,56%	46,71%	41,25%
Achats Arrière-Côte	4,81%	50,06%	43,73%	7,81%	61,41%	29,34%
Total des ventes	16,57%	40,71%	38,63%	20,06%	43,07%	35,58%
Total des achats	9,46%	56,53%	32,00%	6,28%	51,38%	37,46%

(*) : Les totaux n'atteignent pas 100 %, certaines catégories marginales (soldats, « filles majeures »...) n'ayant pas été prises en compte.

(**) : Seuls les biens de première catégorie (pour lesquels on dispose des indications complètes) ont été pris en compte.



L'analyse du tableau statistique et des deux graphiques ci-dessus met en évidence le retrait des privilégiés et des vigneronns d'une part, la poussée de la Bourgeoisie d'autre part. Curieusement, si on compare superficies et valeurs, on observe que le retrait des privilégiés est encore plus net en valeur tandis que c'est l'inverse pour la bourgeoisie ; plus encore le solde pour les paysans devient positif en valeur ! Comment expliquer ce paradoxe ? Il ne nous paraît pas très crédible de considérer que les bourgeois aient privilégié les parcelles à bas prix tandis que les paysans auraient eu des moyens supérieurs pour acquérir des biens plus coûteux. Le calcul des pourcentages en valeur repose sur une base statistique plus étroite (seuls les biens pour lesquels superficies et prix de vente étaient connus ont été pris en compte), ce qui fausse un peu les résultats. Mais il y a plus intéressant : il apparaît que cette surreprésentation paysanne dans les achats provient presque uniquement de Chassagne. Dans cette paroisse, où on a relevé plutôt une faible activité immobilière, 89 3/7 ouvrées sont achetées par des vigneronns, pour une valeur de 18216 £ tandis qu'ils ne vendent que 78 5/6 ouvrées pour une valeur de 13651 £. Or Chassagne est la seule paroisse de la région étudiée où on puisse relever un accroissement de la propriété paysanne pendant cette période. C'est aussi une paroisse où l'emprise foncière de la haute aristocratie est la plus forte. La faiblesse de la propriété paysanne à Chassagne explique peut-être cette évolution à contre-temps, celle-ci se retrouvant moins exposée à la conjoncture, et l'échantillon statistique moins significatif. Quoi qu'il en soit, on peut pour l'instant relever quelques conclusions provisoires :

- La période 1780 – 1790 a vu globalement un effritement de la propriété paysanne, mais cet effritement est modéré (entre 5 et 10 % en superficie)
- On assiste également à un désengagement foncier relatif des privilégiés, lui aussi modéré.
- La poussée de la Bourgeoisie est incontestable (autour de 15 %) ; elle bénéficie des difficultés que subissent apparemment la Noblesse et la Paysannerie.

Part de chaque catégorie dans la superficie totale des mutations immobilières						
	Commune	Limitrophes	Forains	Urbains	N/D	Ensemble
Ventes Côte	37,8%	6,0%	53,1%	36,0%	3,1%	100,0%
Ventes Arrière-Côte	50,1%	24,9%	24,5%	24,6%	0,5%	100,0%
Achats Côte	38,9%	4,4%	55,2%	49,7%	1,4%	100,0%
Achats Arrière-Côte	70,0%	20,1%	9,9%	40,7%	0,0%	100,0%
Total ventes	42,1%	12,5%	43,1%	32,1%	2,2%	100,0%
Total achats	49,7%	9,9%	39,5%	46,6%	0,9%	100,0%

L'origine géographique des acheteurs et des vendeurs peut également nous donner des informations utiles. La maîtrise foncière tend-elle à échapper aux habitants ou au contraire les locaux réussissent-ils à renforcer leur emprise sur leur propre territoire ? Le tableau ci-dessus semble indiquer un renforcement de la propriété autochtone (42,1 % des superficies vendues mais 49,7 % des achats. Mais il met également en évidence l'opposition entre la Côte où les propriétaires forains maîtrisent une grosse moitié de la superficie (et cette emprise sur le sol augmente légèrement), et l'Arrière-Côte où leur emprise est beaucoup plus faible et tend même à diminuer fortement (24,5 % des ventes pour seulement 9,9 % des achats). De la même manière l'emprise urbaine est nettement plus forte dans la Côte (malgré la présence de Nolay dans l'Arrière-Côte).

Ces faits illustrent naturellement la poussée bourgeoise, mais le renforcement de la propriété autochtone semble en contradiction avec cette tendance et nous amène à nous interroger sur la nature exacte de la population que nous avons rangée dans la catégorie bourgeoisie, plus précisément à propos de la sous-catégorie des « marchands ».

On sait que les acquéreurs choisissaient eux-mêmes la mention de leur profession. En se dénommant « marchand » ils énonçaient le statut sous lequel ils souhaitaient être enregistrés. Dans la réalité nous avons pu retrouver, pour les 27 « marchands » acquéreurs des paroisses pour lesquelles nous pouvons procéder à des recherches nominatives²²³, le statut sous lequel ils sont désignés dans les rôles de taille ou de vingtième, voire dans ceux des contributions de la période révolutionnaires (par exemple les matrices cadastrales de 1791). Il s'avère que la moitié d'entre eux étaient enregistrés comme « vigneron-proprétaires », « laboureurs », voire même « vignerons d'autrui », plus d'un quart sont en fait des artisans commercialisant leurs productions (des tonneliers principalement). Ils appartiennent plus à la frange aisée de la paysannerie qu'à la Bourgeoisie, et doivent plutôt être rapprochés de la sous-catégorie des « laboureurs », dont on peut constater (pour l'Arrière-Côte) une forte poussée des acquisitions foncières.

Un exemple caractéristique : celui de la famille Paquelin à Chassagne. Philibert Paquelin (le père de Charles, l'auteur du « Quahier de mémoires »²²⁴) meurt le 7 décembre 1779, laissant une veuve (Marguerite Lacroix, de 7 ans sa cadette, qui lui survit 13 années) et 8 enfants (dont les naissances s'échelonnent de 1742 à 1757), certains encore mineurs au moment du décès. Il est dit « laboureur et marchand », et fermier des biens de la Fabrique paroissiale. L'inventaire après décès ne

223 Il s'agit de Chassagne, La Rochepot et Baubigny.

224 Pour une présentation de Charles Paquelin, voir ci-dessous page 209.

mentionne, malheureusement, pas ses propriétés foncières, mais on apprend qu'il possédait un pressoir à roue, des cuves d'une contenance de 42 pièces, un stock de vins de 16 pièces de première cuvée, 4 pièces de seconde cuvée, 10 pièces de « vin vieux de première cuvée », 7 pièces de vin gamay, 2 feuilletes de Bâtard-Montrachet, il possédait aussi un cheptel de 6 bœufs, deux vaches, un cheval... Une fois les dettes payées, il reste un capital numéraire de 700 £ et surtout des bâtiments à Chassagne pour une valeur de 5000 £. À cela s'ajoutent les biens propres de Marguerite Lacroix, c'est-à-dire un bâtiment à Bellecroix (hameau de Chagny), des vignes situées à Bellecroix, Remigny et Chassagne dont nous ignorons la superficie, mais celle-ci est assez grande pour rapporter à chacun des 8 héritiers la valeur de 700£. Ajoutons que dans l'intervalle qui s'écoule entre la mort du père et celle de la mère, les héritiers, qui travaillent l'exploitation « en communion », achètent une douzaine d'ouvrées sur Chassagne. Cette communion est dissoute après la mort de la mère et chacun s'établit comme « vigneron-proprétaire » ou « marchand-proprétaire » (sur le rôle de taille). Lorsqu'ils cherchent à récupérer les biens de leur frère Jean-Baptiste, prêtre réfractaire, en 1796, Marc, boulanger à Chalon-sur-Saône, le seul, avec Jean-Baptiste, qui ait quitté la terre, est recensé comme « propriétaire », les autres sont enregistrés sous la mention « cultivateur ». À l'évidence on est en présence ici d'une famille bourgeoise, mais une bourgeoisie rurale qui est aussi paysanne, car elle exploite la terre (avec des domestiques salariés), est capable de stocker sa récolte, de la vendre au bon moment...

En conclusion, bourgeoisie et « paysans riches » apparaissent comme les principaux bénéficiaires des mutations foncières de la décennie prérévolutionnaire, au détriment de la petite paysannerie et (pour des raisons différentes) de la noblesse.

Il nous reste à tenter d'expliquer ces tendances, peut-être en allant chercher du côté de la conjoncture viticole que subit la Bourgogne dans la dernière décennie de l'Ancien Régime.

C - Crise viticole et mouvement des mutations

Nous pouvons faire le lien avec ce qu'Ernest Labrousse a écrit de l'économie viticole au XVIIIème siècle, particulièrement sur la crise que connaît ce secteur dans les décennies antérieures à la Révolution française.

1) La crise viticole au XVIIIème siècle selon Labrousse

Dans « *La crise de l'Économie française à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution* », paru en 1944²²⁵, Ernest Labrousse a mis en évidence une grave crise viticole, en France et en Bourgogne, pour la période qui va de 1778 à 1789. En s'appuyant sur l'étude des rapports des intendants concernant les récoltes, il a construit une courbe des récoltes et des prix du « vin commun » dans différentes Généralités, dont celle de Bourgogne, et en a déduit diverses conclusions quant aux revenus des différents acteurs impliqués dans l'économie viticole. Surtout, en mettant en relation ces courbes avec celles des céréales, il a pointé une forte baisse des revenus, particulièrement pour les catégories sociales les plus fragiles, petits propriétaires exploitants et vigneron à mi-fruit (les plus nombreux dans la région).

Après une phase de croissance des productions et des profits sur une longue durée (50 ans) qui s'achève en 1778 (où les prix atteignent leur maximum, coïncidant avec une faible récolte), un brutal effondrement des prix se produit. Trois années de récoltes excédentaires (1779-1781) et de faible qualité du vin entraînent l'effondrement des cours²²⁶. Puis les prix se stabilisent à un niveau bas avant que la faible production de 1783/84 ne permette un allègement des stocks, et une remontée des prix. Une nouvelle crise en 1785 (récolte surabondante, faible qualité) provoque une nouvelle baisse des prix (indice 50 dans le vignoble continental pour une base 100 en 1778/80). Puis, en Bourgogne, la production s'effondre en 1787 et 1789 (forte pluviosité en 1787, gel des ceps en 1789), ce qui permet un redressement des prix qui restent cependant inférieurs de 20 % environ à la moyenne de 1778/80.

225 Ernest LABROUSSE, *La crise de l'Économie française à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution*, P.U.F., Paris (1944, réédition 1990). Voir surtout la deuxième partie du livre II : L'effondrement du revenu viticole (1778-1791)

226 Selon Labrousse, la valeur du vin était inférieure à celle du tonneau dans la subdélégation de Nuits en 1780 (page 287). Dans la moitié des subdélégations les stocks invendus sont évalués à une demi-récolte en 1781/1782. C e sont les « vins communs » qui souffrent le plus, avec 1 à 2 ans d'invendus.

Labrousse conclut sur une forte chute des revenus viticoles, plus grave pour les petits exploitants (dépourvus de stocks, donc obligés de vendre à la période des plus bas prix) comme pour les vigneron-métayers (victimes de frais incompressibles qui pèsent d'autant plus sur les revenus en période de faible récolte ou de bas prix).

Cette analyse, longtemps tenue pour acquise, a été violemment remise en cause²²⁷ par M. Morineau qui, outre ses critiques sur l'insuffisance des sources utilisées par E. Labrousse, nie particulièrement la baisse des revenus vigneron²²⁸.

2) Qu'en est-il pour notre région ?

Après avoir consulté les sources utilisées par Labrousse (rapports des intendants et des subdélégués), nous n'avons rien trouvé qui enrichisse ou contredise ses conclusions. Par contre nous disposons de sources plus locales : il s'agit d'abord du « Quahier de mémoires » du vigneron Charles Paquelin ; seuls des extraits (à partir de l'année 1789) ont été publiés par un descendant dans la Revue de Bourgogne²²⁹. Mais la reproduction sur microfilm du cahier tout entier est disponible aux ADCO²³⁰, et les allusions aux conditions de récolte y sont nombreuses. Nous disposons également du manuel de l'Abbé Garnier, avec son tableau du rendement par ouvrée et du prix pour l'ensemble du XVIII^e siècle et jusqu'en 1843, que nous avons cité déjà à plusieurs reprises, accompagné parfois par quelques appréciations qualitatives sur la récolte de l'année. Il est probable que Garnier (et son « continueur » l'abbé Reinert) aient eu accès au cahier de Paquelin, lequel avait plusieurs prêtres dans sa famille, qui s'est rangée dans la « fraction cléricale » de Chassagne au moment de la Révolution et ensuite.

Enfin un « livre de raison » rédigé par un autre vigneron, de Puligny celui-là²³¹, nous livre de précieuses indications qui viennent compléter les informations en provenance de Chassagne.

Nous présentons sur la page suivante des extraits de nos trois témoins à propos de la conjoncture viticole des dix années précédant la Révolution

227 M. MORINEAU, « Esquisse et crise. Une relecture nécessaire d'Ernest Labrousse », in *Annales historiques de la Révolution française*, n°303, 1996. pp. 77-107.

228 Marcel Lachiver, au contraire, confirme les conclusions de Labrousse.

229 In Revue de Bourgogne, 1914, pp 335-374. source Gallica.

230 ADCO 1 MI 457. Le cahier couvre la période 1752-1806

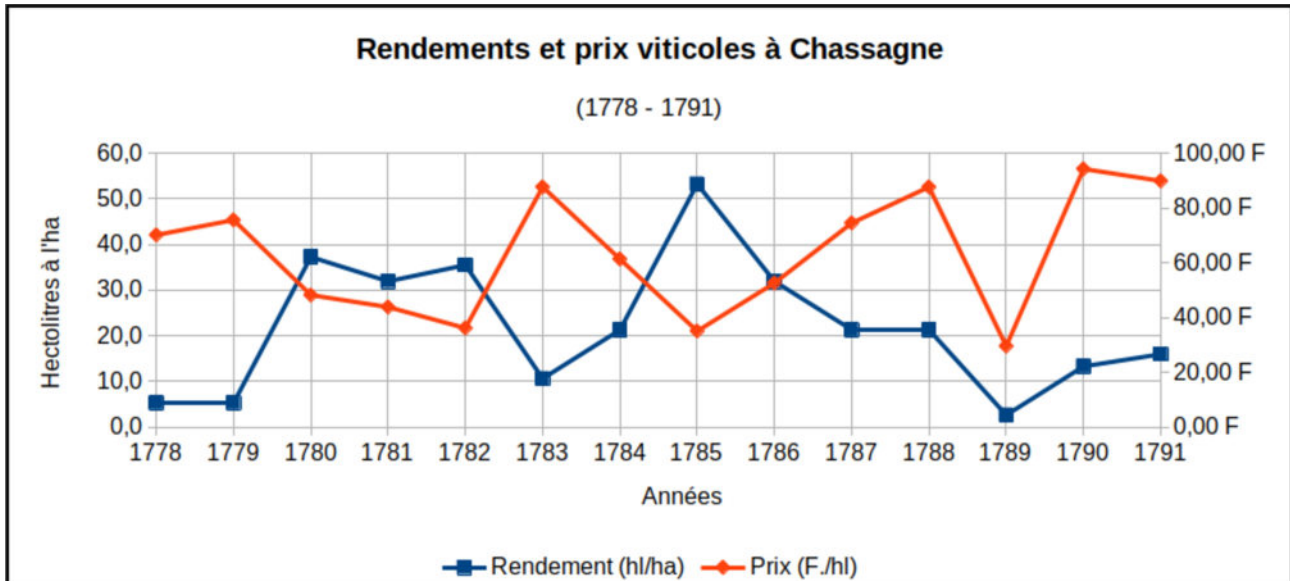
231 Ce « livre de raison » a été déposé aux ADCO sous la cote F310. Voir sa biographie et des extraits à l'annexe XXXVI pages 771-773.

Nous retrouvons bien ces crises conjoncturelles dans nos statistiques de vente, avec des pointes en 1781 et 1785, la hausse des ventes en 1789 restant peut-être plus difficile à interpréter.

ANNÉE	COMMENTAIRES DES AUTEURS
1778	« cette année une année de bon vin bien renommé mais pas cher » [Paquelin]
1779	« Cette année on a fait médiocrement de vin mais bon vin et de couleur. Mais pas cher » [Paquelin]
1780	« Cette année a été bien abondante [...] Le vin a eu une qualité passable mais bien recherché » [Paquelin] « pourri » [Garnier] « pourri » [Reinert]
1781	« Encore plus de vin que l'année cy-devant bon vin bien de la qualité mais pas che » [Paquelin]
1782	« Abondance » [Reinert]
1783	
1784	« Pourriture » [Reinert]
1785	« pour les vins a été aussi grande abondance que les hommes qui sont et qui sont été sur terre n'ont jamais vue [...] Plus de 2 tonneaux de noirien par ouvrée 3 tonneaux de vin commun [...] année très mauvaise pour les petits vigneron » [Paquelin] « Abondance extraordinaire » [Reinert] « année très abondante en vin – les vignes étaient de mauvais plants et très mal cultivées ; plein d'arbres fruitiers » [Latour]
1786	« peu de vin » [Latour]
1787	« La vendange très petite par tous pays. Les vins communs très petits et guère rouge » [Paquelin] « Grand hiver – mauvais vin »
1788	« beaucoup de pays de perdus par la grêle. [...] Cependant une charmante vendange. Médiocre mais bon vin à 400 £ et plus. » [Paquelin]
1789	« Une froidure terrible... cet hiver sans pareil a fait mourir les blés et les vignes en plusieurs pays » « On a fait guère de vin et aussi petit que jamais de couleur » [Paquelin] « grand hiver » [Garnier] « Grand hiver – misère » [Reinert] « Guère de vin, mauvaise qualité, on l'a nommé : Tiers-État » [Paquelin]
1790	« le trente juin, le finage a été une partie grellé par le vent du côté d'Autun, les vignes et les graines bien mal accomodées [...] ceux qui avaient du vin faisoient de l'argent, mais il était bien rare ; année de bon vin et de la couleur... »
1791	« Cette année médiocre pour les récoltes de froment et de vin. Mais bon vin ; [...] » [Paquelin] « Vin très bon » [Latour]

À côté de ces considérations « qualitatives », nous disposons des données chiffrées grâce à la série de l'abbé Garnier²³².

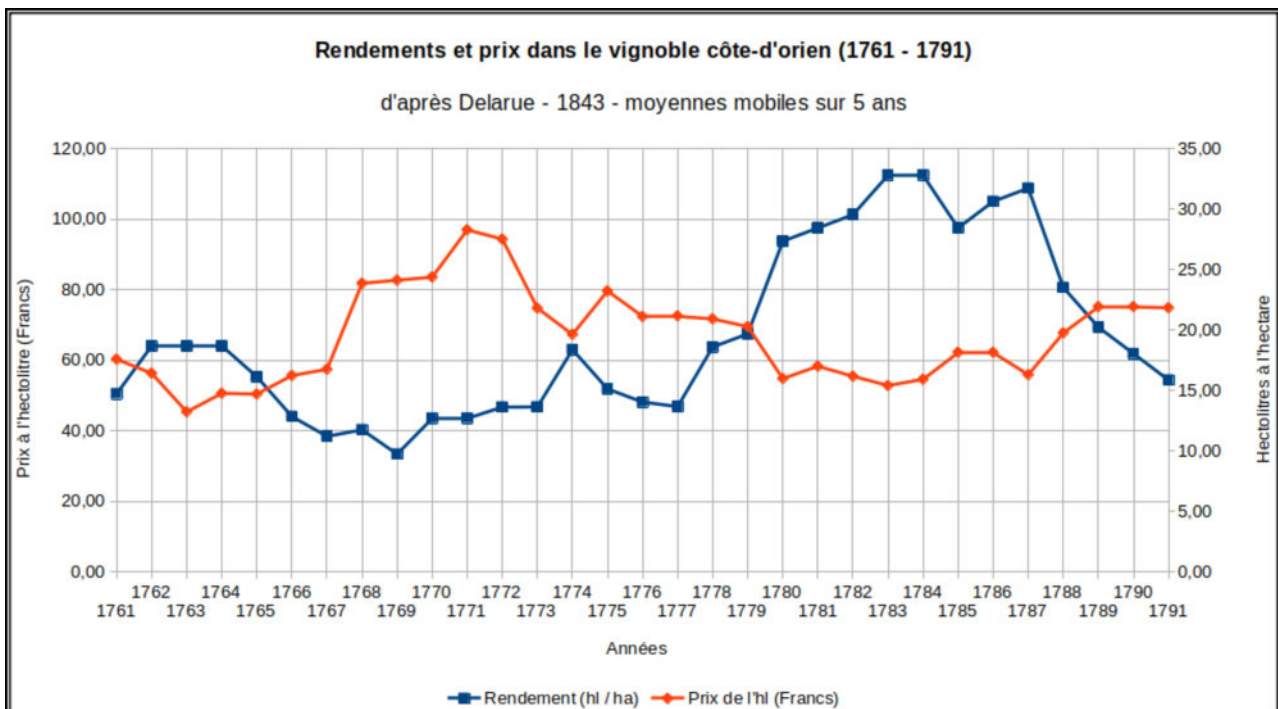
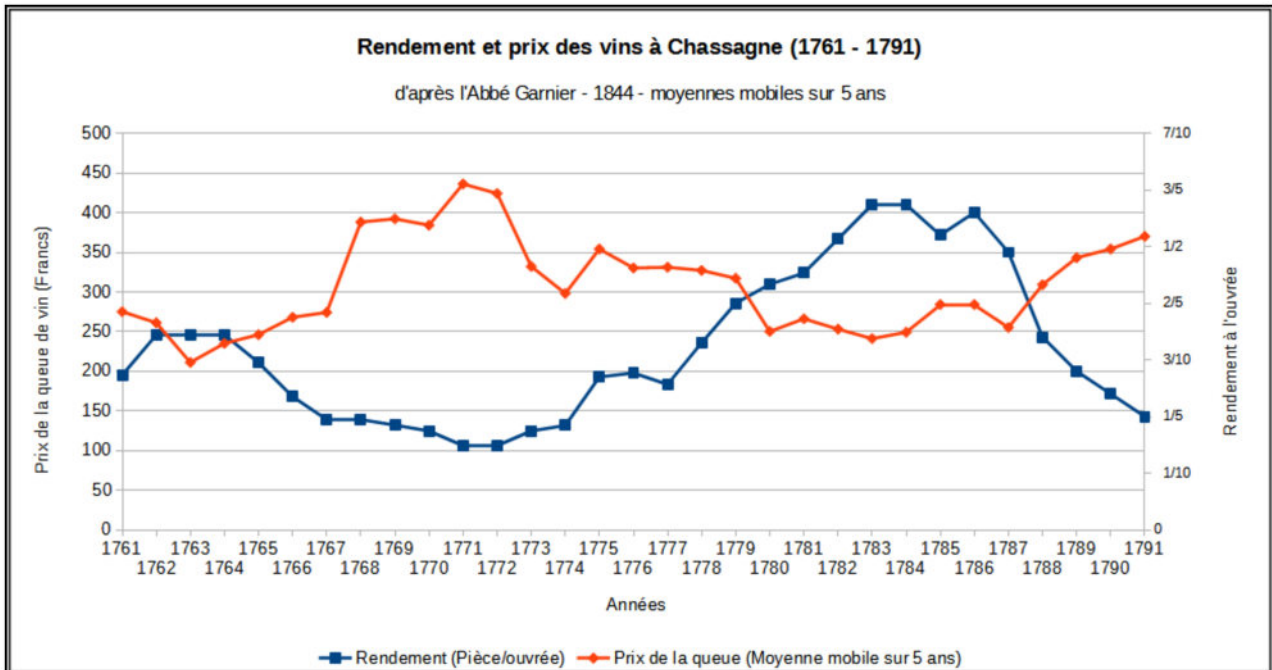
²³² Les quantités récoltées à l'ouvrée sont exprimées en fractions de pièce, selon l'usage habituel du XVIIIème siècle ; malheureusement les indications pour les années 1805 et 1806 (7/00 pour chaque année) sont absurdes. Et Reinert, qui en propose une version prolongée au-delà de 1843, en a respecté même les fautes d'impression malheureusement...



Nous avons construit le graphique ci-dessus à partir des statistiques de la période 1778 – 1791. On retrouve plutôt bien les ruptures énoncées par Labrousse : la chute de la production en 1778/79, les récoltes abondantes mais de mauvaise qualité en 1780/82 provoquant la chute des prix, puis une nouvelle crise en 1785 (surproduction et mauvaise qualité), enfin un redressement des prix de 1785 à 1788, mais l’année 1789 est catastrophique sur le plan de la quantité comme de la qualité. Au final on retrouve nos trois dates de 1780, 1785 puis 1789, pour lesquelles le registre du Centième denier met en évidence une poussée conjoncturelle des transactions.

Peut-on faire confiance à ces relevés, pour lesquels aucune source n’est mentionnée ? La comparaison avec d’autres séries statistiques, telles celles de Volnay, rapportées par Robert Laurent, ou celles compilées par Delarue, « membre de l’académie des sciences de Dijon et du comité central d’agriculture de la Côte-d’Or », pour sa brochure publiée au moment du congrès viticole de 1843, semble valider les séries relatives à Chassagne, comme le montrent les deux graphiques ci-dessous. Pour mettre en évidence les dynamiques de moyen terme, nous avons construit à partir des données d’origine des moyennes mobiles calculées sur cinq ans.

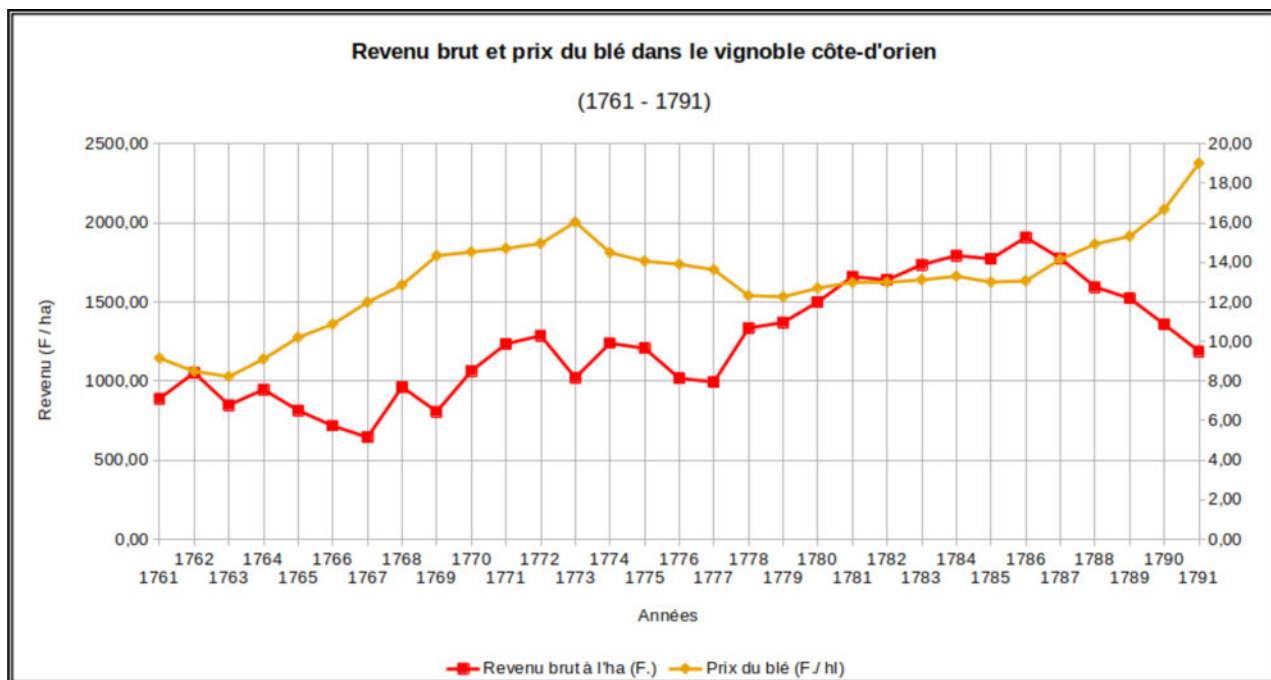
Les courbes montrent d’abord une forte corrélation entre rendements et prix, les phases de « surproduction » provoquant une baisse des prix (c’est le cas de la période 1780 – 1787), un déficit de production ayant naturellement un effet inverse (par exemple pour la période 1764 – 1779, ou après 1787). On a donc bien une période de prospérité et de hausse du revenu viticole jusque vers 1778, avant une phase de crise et de chute du revenu. Les années postérieures à 1787 amorcent un redressement vigoureux mais nous avons vu plus haut que l’année 1789 faisait exception.



Les deux graphiques montrent une grande concordance entre la statistique fournie par Delarue et celle de l'Abbé Garnier.

Celui ci-dessous met en évidence les discordances entre la courbe des revenus bruts viticoles et l'évolution du prix du blé dans la seconde moitié du siècle. Malgré la hausse tendancielle du revenu

brut dans les années 1760 – 1770, la hausse du prix du blé érode le revenu net viticole. Au début des années 1780 celui-ci semble se rétablir, mais les années précédant 1789 voient un effondrement du revenu des vigneron, tandis que le cours du blé connaît une forte inflation. Cette évolution est à mettre en relation avec la célèbre thèse de Labrousse sur la crise économique pré-révolutionnaire, ainsi qu’avec la déprise foncière que nous avons mise en évidence pour ce qui concerne la paysannerie.



3) Victimes et bénéficiaires de la conjoncture de crise

En partant des conclusions de Labrousse, on émet l’hypothèse que les propriétaires parcelaires, en difficulté, ont pu être poussés à la vente de tout ou partie de leurs biens pour passer ces caps difficiles. Ce que semblent confirmer les informations tirées des archives du Centième denier. L’hypothèse, au vu du tableau ci-dessous, semble se vérifier, quoique imparfaitement.

Nous avons calculé le solde (en superficie et en valeur) des mutations foncières selon les catégories sociales pour trois années significatives : 1781, 1785 et 1789. Les pourcentages sont calculés sur les superficies et valeurs totales. Certaines catégories marginales (soldats, « filles majeures ») n’ont pas été prises en compte.

Solde des mutations foncières (vignes) selon les catégories sociales							
Côte							
	Superficies				Valeurs		
	1781	1785	1789		1781	1785	1789
Totaux (Ouvrées)	194 1/2	70 4/7	156 1/5		34552	6974	15381
Privilégiés	-50,69%	19,83%	9,28%		-59,01%	23,03%	20,83%
Bourgeois	12,26%	14,07%	0,72%		21,12%	12,39%	1,43%
Paysans	35,23%	-33,92%	-9,36%		32,85%	-35,42%	-22,46%
Arrière-Côte							
	Superficies				Valeurs		
	1781	1785	1789		1781	1785	1789
Totaux (Ouvrées)	108 2/3	89 1/3	58 3/7		9798	6728	4458
Privilégiés	-53,38%	10,08%	0,00%		-64,12%	23,91%	0,00%
Bourgeois	69,41%	14,96%	-7,47%		81,92%	-5,62%	-3,43%
Paysans	-16,00%	-25,55%	30,53%		-17,81%	-18,30%	24,23%

Nous avons vu que, sur l'ensemble de la période, la propriété paysanne a reculé. Mais on remarque des différences entre Côte et Arrière-Côte : en 1781 le gain des paysans se monte à 1/3 environ dans la Côte alors qu'il baisse de 16 % environ dans l'Arrière-Côte. En revanche, en 1789, c'est l'inverse : baisse dans la Côte, redressement dans l'Arrière-Côte.

Cette évolution divergente est à notre avis à mettre en relation avec la crise qui frappe le vignoble en 1789, d'autant plus forte que l'orientation viticole est plus prononcée pour la région concernée.

Conclusion de la première partie

Au terme de cette première partie, nous avons ausculté une région qui possédait à la fin du XVIII^e siècle bien des traits constitutifs du visage qu'elle présenta au cours des siècles suivants.

Cette identité était d'abord celle d'un espace rural du « monde plein » cher à Pierre Chaunu. Il s'agit en effet d'un espace densément peuplé, avec 63,3 h/km², bien davantage que la province de Bourgogne, davantage même que la moyenne française. Si les structures démographiques restaient celles de l'Ancien régime, caractérisées par une forte natalité compensée par une forte mortalité (d'abord due à celle des jeunes de moins de cinq ans, et son cortège d'épidémies meurtrières), nous y avons cependant discerné quelques signes avant-coureurs de la transition démographique qui s'annonçait (espacement des naissances, proportion relativement forte des personnes âgées). Dans l'immédiat, la région disposait d'une population forte de nombreux jeunes adultes qui pouvaient se consacrer aux nombreux travaux manuels qu'impliquait l'activité viticole.

Celle-ci, d'origine immémoriale dans la région, restait fortement marquée par les conditions de son développement à l'époque médiévale. Les grandes institutions ecclésiastiques (évêché d'Autun, grandes abbayes) qui ont historiquement construit la viticulture bourguignonne, y exerçaient encore une influence directe, par leur place dans la propriété foncière, mais aussi par les règles de bonne culture ou de vinification qu'elles avaient transmises aux acteurs, comme nous le rappellent deux des plus anciens traités du XVIII^e siècle, le manuel de l'Abbé Arnoux²³³, ou le traité de l'Abbé Tainturier²³⁴.

Cependant le XVIII^e siècle a été une période de lents changements dans le monde viticole, préfiguration des évolutions, plus fortes encore, qu'il allait connaître au siècle suivant. Nous nous sommes successivement interrogé sur les dimensions de l'espace voué à la viticulture, sur les conditions de la culture de la vigne et les méthodes et techniques de vinification et d'élevage du vin, enfin sur les conditions de sa commercialisation à l'intérieur et à l'extérieur de la région étudiée.

233 Abbé ARNOUX, *Dissertation sur la situation de la Bourgogne...*, op. cit.

234 Abbé TAINTURIER, *Remarques sur la culture des vignes...* op. cit.

Sur la question de la superficie occupée par la vigne, donc sur son poids dans l'économie régionale, nous avons vu que la réponse n'était pas simple, en l'absence de comptage sérieux fait par les contemporains. Si la carte de Cassini représente, approximativement, les foyers historiques majeurs de la vigne dans la région (Santenay, Chassagne, Puligny essentiellement) il serait vain d'en espérer davantage. D'autres sources, comme les archives seigneuriales, nous ont permis d'approcher d'un peu plus près la réalité, comme à Ébaty, mais elles se sont avérées trop rares pour faire avancer significativement nos connaissances. D'autres encore, à l'extrême fin de la période considérée, se sont avérées plus décisives : états de sections et matrices de 1791, Statistique du département de la Côte-d'Or de Vaillant. Après l'exploitation approfondie de ces sources, nous arrivons à une évaluation d'environ 2769 hectares vers 1800, ce qui représentait déjà 70 % de la superficie maximale atteinte par le vignoble en 1879 ! C'est une manière de dire que beaucoup était accompli de ce point de vue avant même les bouleversements révolutionnaires.

Un aspect essentiel ne doit cependant pas être négligé. Du point de vue des productions, la viticulture régionale apparaissait de plus en plus comme une viticulture duale. Nous concluons sur l'expansion, pour une part encore ignorée, de la couverture viticole dans les deux espaces en périphérie de la Côte historique : le Pays-Bas à l'Est, l'Arrière-Côte à l'Ouest. Or, il ne s'agit pas du même type de vignoble. Au lieu du pinot, plant de qualité mais au rendement limité, nous avons vu que les nouvelles vignes étaient plantées de gamays, plus productifs mais de qualité inférieure, donc voués à la production de « vins communs », destinés à une clientèle populaire et plutôt locale. L'abandon progressif au XVIII^e, définitif en 1792, des diverses interdictions de plantation du gamay, va accentuer le dualisme de la viticulture régionale.

D'autre part, nous avons pu constater que sur le plan de la culture de la vigne, comme de la confection des vins, les actes des vigneronns étaient déjà extrêmement codifiés, fixés dans un carcan de prescriptions intangibles, tous les règlements et baux de culture insistant sur le respect absolu des règles traditionnelles. Cependant, à la marge, des progrès de détail, introduits par une meilleure connaissance de la chimie du vin, avaient apporté un lot non négligeable de progrès dans les domaines de la vinification et de la conservation des vins : si la chaptalisation s'est réduite à cette époque à des expériences sans lendemain, en raison du coût du procédé, le nettoyage des tonneaux à la mèche soufrée, une meilleure attention aux procédés d'ouillage et de soutirage, surtout, à la fin de la période, l'introduction de la bouteille de verre et du bouchon de liège, avaient le potentiel de révolutionner les conditions de la commercialisation des vins.

Surtout, ces innovations accompagnaient un changement dans les goûts de la clientèle qui allait en retour provoquer de profondes mutations dans les conditions de la commercialisation, qui profitait en même temps de sérieux progrès dans les conditions de transport.

Au cours du XVIII^e siècle, le goût pour des vins vieux, plus colorés, se manifestait dans la clientèle riche, consommatrice traditionnelle des vins de Bourgogne. Les meilleurs d'entre eux accédaient au statut de cru et certaines appellations locales connaissaient même la célébrité (tel le Montrachet dans notre région). Grâce aux innovations techniques qui permettaient un élevage des vins plus sûr, la Bourgogne suivait le Bordelais dans cette voie, et les conditions de commercialisation en étaient transformées. Nous avons vu que la pratique du déplacement des acheteurs étrangers en Bourgogne, le recours imposé aux courtiers-gourmets, étaient progressivement abandonnés, au profit de commissionnaires qui achetaient pour le compte des acheteurs extérieurs. Ces commissionnaires ne tardèrent pas à se transformer en véritables négociants, commercialisant leurs propres récoltes ou celles des autres, après élevage en cave de stocks mobilisant d'importants capitaux. Les premières maisons de commerce, dont certaines seraient assez puissantes pour traverser les siècles suivants, s'organisaient pour assurer le transport des vins vers les marchés d'exportation, surtout à l'Est et au Nord.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, une grande politique d'aménagement des grandes routes, efficacement relayée par les États de la province de Bourgogne, a considérablement transformé les conditions du transport par voie de terre, auquel était vouée la Bourgogne du fait de l'absence de voies d'eau permettant d'acheminer ses vins vers les marchés de consommation. La construction du canal du Charolais, à l'extrême fin de la période, allait néanmoins, ultérieurement, faciliter le transport par voie d'eau vers Paris et l'Ouest de certains vins du Sud de la province. Mais le canal de Bourgogne, qui devait relier la Saône à la partie navigables de l'Yonne, restait encore à l'état de projet. Tous ces progrès, encore limités, permirent une baisse drastique des frais de transport, qui restaient cependant encore longs et coûteux, ce qui ne pouvait concerner que les vins de luxe, au détriment des vins communs voués à une diffusion locale.

Dans tous ces domaines, la viticulture régionale semble être à cette époque dans une position intermédiaire, après avoir connu des transformations déjà significatives, mais encore enlignée dans le legs du passé, à la veille de mutations décisives.

Un aspect essentiel l'illustre, celui des structures de la propriété et des modes de faire-valoir de la vigne, auxquels nous venons de consacrer les quatre derniers chapitres. Pour en résumer les points fondamentaux, il nous faut d'abord rappeler un fait intangible : la terre n'appartient pas à celui qui la travaille. Pour l'essentiel, les vignes sont confiées à des « vigneron d'autrui » au moyen d'un bail de métayage à mi-fruit, qui leur accorde le gîte, la moitié en théorie de la récolte à venir, en échange du travail de l'ensemble de la cellule familiale et du partage des frais de production. Ce système, très ancien, s'il a commencé à être entamé dans le nord de la Côte, reste universel dans la

Côte de Beaune. Le vigneron travaille pour les autres, qui sont traditionnellement les possesseurs du sol : grandes institutions religieuses, ou nobles seigneurs des lieux. Ce legs médiéval est de plus en plus mis en cause par le retrait progressif de l'Église (faute de ressources humaines), les ventes et l'émiettement des seigneuries, l'arrivée de nouveaux acquéreurs qui peuvent être d'autres nobles (par exemple les parlementaires dijonnais) ou des bourgeois enrichis soucieux de placements fructueux. C'est que l'économie viticole bascule à cette époque progressivement dans une économie capitaliste, facteur de croissance mais aussi de déstabilisation de structures sociales qui semblaient jusque-là immuables. Nous avons eu l'occasion d'évoquer le procès qui mit aux prises le Seigneur de Chassagne²³⁵, Comte de Clermont-Montoison, et les principaux « propriétaires forains », nobles ou bourgeois, au sujet du droit de ban. Ne peut-on y voir un conflit exemplaire, entre tenants des antiques hiérarchies arc-boutés sur leurs privilèges, et nouveaux possédants déterminés à jouir pleinement de leur droit de propriété ?

Ces conflits entre possédants, dans un contexte de « faim de terre », où toute une part de l'espace productif était gelé par la propriété de main-morte, conservée stérilement (aux yeux des contemporains) par l'Église, masquaient les aspirations et les plaintes d'un acteur essentiel du monde de la vigne : les vigneron. Ceux-ci, nombreux et concentrés dans leurs villages, n'étaient pas sans arguments ; d'abord ils possédaient déjà, nous l'avons vu, une part notable du sol, bien que minoritaire et concentrée sur les sols les moins intéressants, que nous avons évaluée à environ 25 % (part de l'impôt des Vingtièmes) ou 30 % (part du revenu fiscal des matrices de 1791). D'autre part ils exerçaient un métier qualifié, et il était reconnu qu'ils n'étaient pas facilement interchangeables. Un propriétaire avait tout intérêt à fidéliser son vigneron, lui accordant des baux de longue durée, souvent transmissibles de père en fils, consentant en cas de gêne des avances remboursables. Le lien de dépendance, quoique déséquilibré, était réciproque. Une élite de la paysannerie, ceux qui se désignaient eux-mêmes comme « marchands », fortement engagée dans la commercialisation de ses productions, avait rassemblé des capitaux qu'elle pourrait le moment venu investir en cas d'opportunité. Nous avons d'ailleurs observé que dans les communes nouvellement gagnées à la viticulture, particulièrement dans l'Arrière-Côte, l'activité viticole était un facteur d'indépendance, assurant un revenu intéressant en échange d'un investissement limité (sinon en termes de labeur), raison pour laquelle la vigne y était plutôt aux mains de la paysannerie.

Les dernières années avant 1789 n'ont cependant pas été des années faciles pour les acteurs du monde viticole. Dans le chapitre précédent, nous avons eu l'occasion de suivre les dynamiques des transactions foncières dans les années 1780, par l'intermédiaire du registre du centième denier. Si globalement nous avons recensé une lente croissance des mutations au cours de la période, nous

235 Voir Chapitre II, page 66.

avons noté de fortes poussées (1781, 1784/85, 1789) qui correspondent à des périodes de crise viticole qu'Ernest Labrousse avait déjà pointées²³⁶. Ces poussées de vente, accompagnées de prix en baisse, surtout dans la Côte, ont fragilisé d'abord deux catégories sociales, la Noblesse et surtout la propriété paysanne, tout en faisant les affaires des propriétaires bourgeois. Il est à noter que la période 1787-1789 a été une année de difficultés particulièrement graves pour les propriétaires exploitants et les vigneron à mi-fruit, dont les revenus se sont fortement érodés.

Parvenu à ce stade de notre travail, il serait absurde d'établir un lien téléologique aux événements révolutionnaires dont on sait qu'ils s'apprêtent alors à bouleverser la vie de notre région comme de la France entière. Simplement, nous avons cherché à caractériser du mieux possible le monde de la vigne dans la région de Nolay à cette époque, dans ses aspects géographiques, économiques et sociaux. Ce faisant, nous en avons pointé les structures et les dynamiques, mais aussi les contradictions qui vont éclater à la faveur des événements.

236 Ernest LABROUSSE, *La crise de l'Économie française à la fin de l'Ancien Régime...*, op. cit.

Deuxième partie : Un siècle d'expansion viticole (1789 - 1878)

Chapitre I - La région de Nolay sous la Révolution et l'Empire

A – La région de Nolay face à la Révolution

Sans nous lancer dans une étude de la période révolutionnaire et impériale pour elle-même, nous souhaitons ici éclairer le contexte politique qui a présidé aux transformations économiques et sociales qu'a connues le monde viticole pendant cette période.

I – Les événements de 1789-1790

1) Les États généraux

Les cahiers de doléances des communautés rurales du bailliage de Beaune ayant disparu, nous manquons d'informations sur les sentiments des masses rurales, leurs revendications à cette époque décisive. Seule une lettre d'un laboureur d'Ébaty nous est parvenue, que nous pourrions compléter par le « Quahier de mémoire » de Charles Paquelin¹ et le livre de raison de Claude Latour². Pour le reste il nous faut nous contenter des sources officielles.

Le processus électoral à l'œuvre dans la préparation des États généraux présentait, par certains aspects, des caractères étonnamment démocratiques. En effet, tous les hommes âgés d'au moins 25 ans et payant une contribution (autant dire la quasi-totalité) étaient invités à participer, tant à l'élaboration de cahiers de doléances, à l'échelle des corporations ou des paroisses, qu'à l'élection des députés. Mais cette élection, pour le Tiers-État, était à plusieurs degrés. Dans le cas de la région de Nolay, les assemblées de paroisse désignaient un délégué pour 100 feux à l'assemblée du bailliage secondaire de Beaune, tandis que les cahiers des communautés, d'abord synthétisés dans

1 Voir ci-dessus page 209.

2 Ibid.

un seul pour celle-ci, ont subi une deuxième synthèse lors de l'assemblée du bailliage principal de Dijon. Dans ces conditions, inutile de dire qu'il est resté peu de choses au bout du processus, d'autant que sur les quatre députés du Tiers élus le 28 mars 1789, deux étaient des avocats au parlement, un négociant, tandis qu'un seul député, propriétaire terrien, avait des attaches rurales³.

Ainsi, dans le cas du cahier du Tiers-État du bailliage de Beaune, nous trouvons 40 articles généraux concernant la liberté de la presse, la suppression des privilèges, l'organisation future des États généraux (convocations périodiques, vote par tête, accord sur la perception de l'impôt...), l'organisation de la justice, etc. contre 10 articles consacrés à l'organisation des États de la Province (sur le modèle des futurs « États généraux »), et seulement quatre articles relatifs « aux doléances de la ville de Beaune et aux différentes communautés du bailliage ». Dans ces conditions, il est vain d'espérer percevoir l'état d'esprit, les sentiments et revendications du peuple des campagnes.

L'un d'entre eux, « Madon fils puiné Laboureur a ébaty », l'avait bien perçu et écrivit une lettre destinée à l'Intendant de Bourgogne Amelot du Chaillou, qui nous est miraculeusement parvenue, dans les papiers personnel de son destinataire, déposés aux Archives nationales⁴.

L'auteur commence par se plaindre de ce que le mode de confection des cahiers n'a pas permis de transmettre les doléances de sa communauté.

« Je prends la liberté de vous écrire pour vous faire part des choses particulières de nos doléances et plaintes que l'on a pas jugé à propos de mettre sur le cayer de notre Bailliage de Beaune comme sa majesté nous a permi et donné plein pouvoir de faire nos plaintes. »

Après avoir insisté sur la pauvreté des habitants de la paroisse, « *Dautant plus quil nya que trois laboureurs dautruy et le Restant manœuvre sans aucune ressource et aucun produi de communaux* », l'auteur consacre l'essentiel de sa lettre à des plaintes concernant le seigneur du lieu⁵, son absence de participation aux dépenses d'infrastructure de la commune (« *ponts et planches* »), la pression fiscale qu'il exerce sur les habitants, et insiste sur le manque de communaux qui entravent l'élevage, d'autant que les libertés accordées traditionnellement par les différentes seigneuries voisines, quant au « champoyage », sont progressivement rognées. En bref, notre laboureur met en cause la « réaction féodale » particulièrement forte en Bourgogne à la fin du XVIII^e siècle. Il termine sa lettre en témoignant de sa confiance dans le souverain : « *A notre Bon Roy il voulu bien*

3 Il s'agit de Gantheret, « cultivateur à Bourguignon ». Les avocats étaient Volfius et Arnoult de Dijon, le négociant, Hernoux de Saint-Jean-de-Losne. La campagne électorale fut marquée par la lutte de deux « partis » : celui des avocats dijonnais, celui des parlementaires (cf note 6 page suivante). Le clergé resta en dehors.

4 AN H 207. Nous la reproduisons in extenso dans l'annexe XIX page 748.

5 Rappelons qu'il s'agit de Perreney de Balleure, dont nous avons longuement décrit les rapports avec la communauté d'Ébaty. Voir pages 48-50, 134-135 et 157-160.

nous faire gain de cause a nos demande au Etat generaux. Nous ne sessions de prier pour notre Bon Roy et la famille Royal insi que pour vous Monsieur qui Etes si pressieux a la nation... »

Mais ces revendications, dont on imagine qu'elles se retrouvaient dans bien des paroisses de la province, ont été noyées dans des revendications plus générales, dans le langage des véritables auteurs, les avocats dijonnais qui, à travers le « parti patriote », ont réussi à faire triompher leurs vues dans les assemblées du Tiers⁶.

2) La « Grande peur »

Même si les communications étaient difficiles, la Bourgogne, relativement proche de Paris, a suivi les événements parisiens avec seulement quelques jours de décalage. Mais, en l'absence de presse, c'est le « bouche à oreille » qui était le canal d'information, largement déformée, dramatisée. Nous savons que la « Grande peur », qui s'est répandue dans tout le pays, s'est introduite en Bourgogne depuis la Franche-Comté mais aussi qu'une violente révolte populaire un peu plus au sud, dans le Mâconnais, a eu de forts échos dans la région.

Arthur Young⁷, l'agronome anglais, était justement de passage dans la région à ce moment, et il a laissé un témoignage plein de sagacité sur la panique qui a saisi les élites bourguignonnes.

« [...] Il n'est pas croyable combien la France est arriérée pour tout ce qui touche aux informations... Des gens bien habillés parlent de nouvelles qui datent de deux ou trois semaines, et leur conversation montre pleinement qu'ils ne savent rien de ce qui se passe. [...] ». Séjournant à Dijon, il s'était enquis de la nature exacte des événements auprès du savant chimiste Guyton de Morveau.

« [...] Il m'affirma qu'il avait fait une sérieuse enquête pour éclaircir la chose, et son opinion est que, dans cette province, toutes les violences qui sont venues à sa connaissance n'ont été commises que par les paysans ; on a beaucoup parlé de brigands, mais on n'a pas prouvé leur existence. [...] »

[Quelques jours après, de passage à Autun]

« [...] Quand on sut à l'auberge que je venais de Franche-Comté et de Bourgogne, j'eus huit ou dix personnes, qui se présentèrent à moi pour me demander des nouvelles. Ici, le nombre des brigands

6 A. COCHIN et CH. CHARPENTIER, La campagne électorale en 1789 en Bourgogne, article publié dans *l'Action Française*, 1904. Vision « complotiste » de la campagne électorale en Bourgogne.

7 Arthur YOUNG : *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, Paris, 1931, traduction Henri Sée. Les citations sont tirées des pages 353, 370, 372 du tome I. Ouvrage accessible sur le site Gallica.

dont on s'entretient s'élève jusqu'à mille six cents. Ils furent très surpris de voir que je n'ajoutais pas foi aux brigands, que j'étais persuadé que tous les désordres, qui avaient été commis, n'étaient que l'œuvre des paysans, ayant en vue le pillage [...] ».

Charles Paquelin⁸ rapporte les paniques populaires :

« [...] On a commencé à sonner dans toute la côte l'effroi ; tous les peuples en consternation les femmes et les petits enfants récriais de toutes part se sauvaient dans les montagnes... [...] Sur le champ, on a sonné des assemblées dans les paroisses pour monter la garde jour et nuit. Parce qu'ils s'étaient formés des brigands qui assassinaient qui mettoient partout feu et sang; parce qu'il n'y avoient plus de Loi. combien d'hommes de tués et de ces brigands de pendu. [...] Les châteaux en grand nombre, brulés et rasés grandes allarmes et grand repantir. [...] »

Plus intéressant, le témoignage de Claude Latour⁹ évoque la crainte des privilégiés.

« Peu de temps avant le 14 juillet, par une belle nuit, les habitants de la paroisse de Puligny ont été désarmés par deux archers conduits par Lamarche garde-chasse de Mme la Marquise ; les fusils ont été déposés au château.

Le 14 juillet, un cri sinistre se fait entendre ; les brigands sont à Meursault ! (à Chagny, on disait que les brigands sont à Puligny) on sonne l'effroi. Un escadron de cavalerie qui était à Chagny est parti au galop et est arrivé par les creux-de-Chagny sur la place du Paquier et s'est mis en bataille en arrivant. Le commandant a demandé aux habitants pourquoi ils ne prenaient pas les armes ? On lui a répondu que la paroisse avait été désarmée. D'après les ordres de cet officier les habitants ont été au château et se sont emparés des armes qui s'y sont trouvées. »

Le conflit sous-jacent entre les habitants et le marquis d'Agrain, seigneur du lieu par sa femme, prend tout son relief quand on le met en relation avec les événements de Vignoles, où le château du même marquis, est assailli et brûlé le 29 juillet par les habitants, sur le soupçon d'être un repaire d'aristocrates préparant la contre-révolution.

Dans le même temps, à Nolay, le bailli Claude Carnot s'efforce de parer aux événements. D'abord les troubles générés par les difficultés de la soudure dans un temps où les prix des céréales

8 Charles PAQUELIN, « Cahier de mémoire... », op. cit.

9 Louis LATOUR, « Livre de raison », op. cit.

s'envolent, qu'il réussit, contrairement à Beaune, à éviter par la taxation. Il s'appuie sur ses pouvoirs de police : « *Vu les remontrances du sieur Procureur d'Office, que les nouvelles publiques et particulières annoncent qu'il s'est répandu dans la Province nombre de scélarats contre lesquels il importe de prendre des précautions [...]* »

3) La nuit du 4 août et ses conséquences

Les événements suivants de l'année 1789 ne parviennent qu'amortis aux oreilles des habitants de la région, tout au moins on ne trouve que peu de traces dans les témoignages qu'ils nous ont laissés. Néanmoins Paquelin exprime bien leur irruption dans sa vie quotidienne, le peuple en armes avec la formation de milices qui deviennent ensuite la garde nationale.

« *Louis Saize, avec son grand ministre, a voulu faire une grande entreprise, de vouloir changer toutes les lois de son royaume [...] Le roi s'est tourné par la suite vers le côté du Tier état on a crié avec acclamations... Vive, Vive le Roi... de sorte qu'il a pris la cocarde avec son peuple il a renoncé a tout les princes et les nobles [...]*

Voilà la rage dans Paris [...] Le tier état s'est rendu le maitre. On a commencé à faire la guerre aux nobles et au clergé »

« *Ensuite de toutes ces choses tout a pris les armes, tous petit et grand s'est rendu soldat : car on a formé des milices dans les bourgs, villes et villages.*

Après que toutes ces sortes de choses on a poin eü de douceur pour aucune chose ; que au quinze de septembre le sel de 14 S. qu'il ettoit il est devenu à 6 S., voilà le premier adoucissement.

L'année a fini par un temps bien doux... »

Latour note plus sobrement : « *Suppression de la Dîme et des rentes seigneuriales* »

4) La Révolution municipale (1789 – 1790)

L'assemblée constituante, dans son décret du 14 décembre 1789¹⁰, complété par une « Instruction sur la formation des nouvelles municipalités¹¹ », met en place un pouvoir municipal, fondé sur un

10 http://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1878_num_10_1_4029_t1_0564_0000_4

11 http://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1878_num_10_1_4029_t1_0567_0000_3?q=Instruction+sur+la+formation+des+nouvelles+municipalit%C3%A9s

suffrage censitaire, donc restreint, mais suffisamment ouvert pour permettre une authentique expression populaire. Le réseau des municipalités s'est calqué sans trop de difficultés sur un maillage territorial existant, celui des paroisses. Il permettait en outre, à l'intérieur d'une même paroisse, à toute communauté d'habitants dotée d'un rôle fiscal particulier, de s'ériger en commune. C'est ce qui explique que la paroisse de Nolay, qui regroupait le bourg et ses hameaux proches, ait finalement éclaté en sept municipalités : d'un côté le bourg de Nolay, de l'autre les six communes de Paris-L'Hôpital, Créot, Change, Cirey-les-Nolay, Cormot et Vauchignon. Ajoutons que la paroisse s'est également trouvée partagée entre les deux départements, puisque les trois premières se sont retrouvées dans celui de Saône-et-Loire alors que les autres étaient intégrées dans celui de la Côte-d'Or¹².

L'instruction « sur la formation des nouvelles municipalités » définissait les conditions requises pour être « citoyen actif », donc participer au suffrage, par opposition aux « citoyens passifs » écartés du scrutin. Il fallait être français, âgé de 25 ans minimum, vivre dans la commune depuis au moins un an, et payer une contribution directe d'au moins trois journées de travail selon un barème établi localement (la journée de travail a été fixée à 1 £ dans l'ensemble de notre région). Pour être éligible, il fallait être imposé à hauteur de 10 journées de travail. Ces barrières écartaient ce faisant les populations les plus modestes, les moins fixées, sans parler des femmes (alors que la participation des veuves était d'usage général dans les assemblées de communauté sous l'Ancien régime). En sens contraire, la pression fiscale particulièrement lourde dans la région sous l'Ancien Régime a paradoxalement permis une plus grande démocratisation du corps électoral.

Il nous est difficile de comptabiliser précisément les parts respectives des deux catégories, car les sources ne nous ont laissé que des listes de citoyens actifs¹³, mais en confrontant celles-ci aux rôles d'imposition de 1789 nous pouvons parvenir à une précision satisfaisante.

Nous avons pu retrouver les listes de citoyens actifs pour 13 communes, seule nous manque Corcelles-les-Arts¹⁴. Le nombre de citoyens actifs pour l'ensemble des treize communes se monte à 1481, alors que le nombre de cotes de taille est de 1611., soit un rapport de 90 %. Sachant que le nombre de veuves recensées est de 207, qu'à l'inverse elles vivaient avec leurs enfants dont un nombre indéterminé avaient atteint l'âge de 25 ans, qu'enfin le nombre de cotes inférieures à 3 £ est

12 Malgré diverses tentatives au cours de la période révolutionnaire, cette rupture s'est maintenue jusqu'à nos jours.

13 ADCO L 194 – 209. Pour les élections municipales, voir L 253 - 267.

14 Nous avons pu accéder aux procès-verbaux des élections pour toutes les municipalités à l'exception de Corcelles-les-Arts, la seule dépendant du canton de Merceuil.

de 48, dont une majorité de femmes... On peut en conclure que l'écrasante majorité des hommes âgés de 25 ans au moins ont pu participer aux élections¹⁵.

Le taux de participation illustre l'adhésion populaire au processus électoral : pour l'ensemble de la région, 73 % de votants à l'élection du maire malgré des opérations électorales longues et complexes¹⁶. Le jour de l'élection, qui avait été annoncé par le curé dans son prône, au son de la cloche, les citoyens se réunissaient dans la plus grande salle disponible de la commune (dans la plupart des cas l'église), et devaient d'abord procéder à l'élection d'un président de séance et de scrutateurs choisis parmi ceux sachant écrire (plutôt nombreux, la Côte-d'Or faisant partie des départements du Nord-Est, anciennement alphabétisés). On organisait ensuite l'élection du maire par l'ensemble du corps électoral, puis celle des officiers municipaux (en nombre variable de 2 à 5 selon la population de la commune), du procureur, et enfin d'un nombre variable de notables. Ces opérations se sont toujours déroulées sur plusieurs jours, au minimum deux et jusqu'à six jours dans le cas du bourg de Nolay¹⁷. Logiquement, la participation électorale a baissé au fur et à mesure du déroulement des opérations. Ces taux élevés illustrent le fait que la Côte-d'Or, globalement, fut un département « bleu » constamment favorable au processus révolutionnaire, avec une participation électorale parmi les plus élevées du pays, comme l'a montré Melvin Edelstein¹⁸.

Le caractère démocratique de ces élections se vérifie par ailleurs dans la sociologie des élus choisis par le peuple. Nous avons vérifié la profession (et le statut social) des maires et officiers municipaux qui sont sortis des élections de 1790. Neuf sur treize étaient des paysans, le plus souvent modestes (une majorité de laboureurs ou vigneron « pour autrui » d'après les rôles de Taille). Un seul s'est révélé un notable d'Ancien régime, ex-officier classé comme propriétaire forain en 1789 : il s'agit d'Edme Bachey¹⁹, élu maire de Saint-Romain, qui a bénéficié d'un véritable plébiscite sur son nom (117 voix sur 120 !). À Baubigny, les habitants élisent leur curé, Philippe Forestier, ce qui n'est pas un cas tout à fait unique puisque nous trouvons un autre curé élu

15 Même s'il faut prendre ces chiffres avec une certaine prudence : par exemple à Chassagne, en fin de rôle, sept mendiants sont recensés, avec une cote nulle. Ce n'est le cas ni à Puligny ni à Santenay, et dans aucune des autres communes... Les très pauvres sont-ils tous recensés ?...

16 Le vote rural a été massif comparativement au vote urbain (30 % de participation électorale dans les villes du sud-ouest de la Côte-d'Or selon Christine Lamarre), ce qui confirme les remarques d'Edelstein (voir note 18), qui traite également des élections des juges de paix à la fin de l'année (61 % de participation sur l'ensemble des 36 cantons dont les sources sont disponibles)

17 Par ailleurs, les incertitudes autour du périmètre de la commune de Nolay ont retardé les opérations de près d'un mois. C'est en mars que, les électeurs de Cirey, Cormot et Vauchignon ayant choisi de former des communes séparées, les élections ont pu avoir lieu.

18 Melvin EDELSTEIN, Les élections en Côte-d'Or pendant la période révolutionnaire, in « *Voter et élire à l'époque contemporaine* », cahiers de l'IHC, N° 4, sous la direction d'Annie Bleton-Rugot et Serge Wolikow, 1999, EUD.

19 « conseiller correcteur honoraire en l'ancienne chambre des comptes cour des aides, domaines et finances du comté de Bourgogne qui séoit à Dôle » ADCO L 264.

officier municipal, à Chassagne, tandis que plusieurs se retrouvent à siéger parmi les notables. C'est que les personnes instruites n'étaient pas si nombreuses, et que les curés, outre leur fonctions sacerdotales, jouaient traditionnellement un rôle d'intermédiaire entre les autorités et la communauté paysanne. Santenay est une autre exception qui voit un tonnelier, Jean Cornette, remplir les fonctions de maire ; mais il s'agit, nous l'avons vu, d'un gros village, avec une population active plus diversifiée que dans les autres villages de la région. Enfin Nolay, bourg relativement important, avec une population qui se partage entre paysans et artisans-commerçants, place à sa tête un docteur en médecine, Joseph Cattin, mais l'entoure d'un corps d'officiers municipaux recrutés exclusivement parmi les marchands et artisans.

On observe d'ailleurs, au niveau des officiers municipaux et procureurs, que l'emprise de la paysannerie est encore plus prononcée : 39 des 56 officiers sont des paysans, parmi ceux-ci un certain nombre sont des paysans aisés commercialisant leurs récoltes²⁰ (« marchand-vigneron »). Les commerçants et artisans occupent treize postes (dont six à Nolay), Les bourgeois y sont rares. Pour conclure, retenons que ces élections ont donné le pouvoir à des cadres parfaitement représentatifs des populations qu'ils étaient chargés d'administrer. Elles se sont de plus déroulées dans une atmosphère d'unanimité autour de la « cérémonie électorale » à laquelle les autorités traditionnelles, du moins celles incarnées par l'Église, ont été pleinement associées. Non seulement, en bien des cas, comme nous l'avons signalé, c'est le curé qui présidait les débats, après avoir lu les décrets de l'Assemblée nationale « sanctionnés par le Roy », mais ceux-ci se sont trouvés fréquemment ouverts ou clôturés par un « Te Deum » chanté par toute l'assistance.

Comme l'écrivait notre vigneron de Chassagne : « *Louis Saize, avec son grand ministre, a voulu faire une grande entreprise, de vouloir changer toutes les lois de son royaume [...] Le roi s'est tourné par la suite vers le côté du Tier état on a crié avec acclamations... Vive, Vive le Roi...* »

Melvin Edelstein²¹, qui a étudié les élections des juges de paix dans le département de la Côte-d'Or, à la fin de l'année 1790, a confirmé la forte participation des ruraux aux élections qui les touchaient du plus près (61 % de participation sur les 36 cantons dont les sources sont disponibles)

Les élections à l'échelon supérieur (Districts et Département), si elles confirment également la forte participation électorale des ruraux (75 % en moyenne), consacrent en revanche la prééminence des diverses bourgeoisies dans les villes comme dans les campagnes. La paysannerie en est exclue.

20 La moyennes des cotes de taille pour les maires est de 34 £ 10 S., pour les officiers municipaux de 29 £ 16 S.. Le plus imposé, Claude Naudin à Saint-Aubin, paye 76 £. Si on prend en compte les Vingtièmes ou les matrices de 1791 disponibles, aucun ne semble se classer parmi les gros propriétaires.

21 Melvin EDELSTEIN, *La Révolution française et la naissance de la démocratie électorale*, 2013, Rennes.

Selon Nadine Renousin²², les assemblées primaires, qui traînent en longueur du 28 avril au 5 mai, connaissent une certaine effervescence, troubles et rixes n'y sont pas rares. « *l'on a soulevé toutes les campagnes contre les curés et les seigneurs.* », ce qui aboutit à la quasi-exclusion des nobles et des ecclésiastiques.

Malgré tout, une atmosphère de concorde s'est poursuivie pendant quelques mois, et la fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, a été célébrée dans la plupart des communes²³ autour des autorités municipales et ecclésiastiques. Mais déjà certains nobles de la région avaient fait le choix de l'émigration²⁴, derrière le Prince de Condé, gouverneur de Bourgogne.

Dès la fin de l'année 1790, quelques incidents témoignent de la fermentation des esprits, particulièrement à Santenay²⁵, où un conflit éclate entre les jeunes habitants, soutenus par la municipalité fraîchement élue, et le seigneur de la Commune.

Le jour de la Saint-Nicolas, une centaine de jeunes s'en prennent d'abord aux armoiries du seigneur dans l'église du village²⁶, puis, « suivant l'esprit du même décret », à la girouette qui trône sur « la maison du sieur Millard ». La Dame Millard aurait répondu « *qu'ils étaient de la canaille et qu'ils méritaient qu'on tira dessus, ainsi que tous les députés de l'Assemblée nationale.* ». Surtout, ils s'en prennent à un cabaret installé sous la halle du village, halle que le seigneur aurait usurpé, c'est tout au moins l'opinion de la municipalité qui, tout au long de la Révolution, s'efforcera en vain de la récupérer. Enfin ils s'en prennent au meunier du seigneur, accusé d'avoir empiété sur les communaux. Un point commun entre tous ces sujets de discorde, ils mettent en question la place de celui-ci vis à vis de la Communauté. Nous avons déjà évoqué le sieur Parigot, d'une famille d'anoblis de Beaune, ayant « récupéré » la seigneurie par son mariage, donc sans véritable lien avec le village, qu'il voit simplement comme une source de revenus. Aucune considération affective ne pouvait s'interposer entre les intérêts contradictoires ici en jeu. Mais le rapport de forces a changé, comme en sont bien conscients les protagonistes.

« Convaincus comme nous le sommes de la légitimité de nos démarches, puisqu'elles ne sont que l'effet de l'esprit du décret que nous sommes prêts à soutenir jusqu'à la dernière goutte de notre sang ; nous espérons que MM les administrateurs du district jugeront de nôtre conduite bien

22 Nadine RENOUSIN, *Le personnel révolutionnaire de la Côte-d'Or (1789 – 1799)*, Mémoire de Maîtrise, 1971, Dijon.

23 « *Le 14 juillet par tout le royaume on a pretté serment sur la place d'arme deux à deux* », Charles Paquelin, *Cahier de mémoires*, op. cit..

24 C'est le cas du marquis d'Agrain, réfugié en Suisse depuis juillet 1789.

25 ADCO – L 1387.

26 « *s'étant aperçu que le Seigneur n'aurait point satisfait au décret qui enjoint à tous les seigneurs d'abattre leurs armoiries, ils l'auraient fait sur l'observation de ceux d'entre eux les plus instruits.* »

différemment qu'après ce rapport de la gent suspecte ; puisqu'ils tiennent de trop près aux intérêts du seigneur, et dans le cas contraire nous ôsons espérer qu'ils ne désapprouveront pas une démarche que nous sommes disposés à faire nous mêmes par une députation à l'assemblée nationale et dont tous les garçons sont d'accord et se sont soussignés... »

Pétition des jeunes gens de Santenay au Directoire du district de Beaune.

II – Schisme religieux et radicalisation révolutionnaire

1) La constitution civile du clergé et le serment

L'assemblée nationale adopte, le 12 juillet 1790, la constitution civile du clergé, sanctionnée par le roi le 24 août 1790. Les curés sont élus par les électeurs du district, qu'ils soient catholiques ou non. Fonctionnaires publics, ils doivent prêter le serment civique : *« Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi. »*

Ecclésiastiques, s'ils peuvent être électeurs, ils ne peuvent exercer de fonctions électives (ce qui amène Forestier à démissionner de la mairie de Baubigny).

Dans un premier temps, le serment ne semble pas poser problème, mais, le 10 mars 1791, la constitution civile du clergé est condamnée par le pape Pie VI, entre autres parce qu'elle brise le lien entre papauté et évêques. Cette condamnation marque la rupture entre la Révolution et l'Église catholique.

Dans un premier temps, le clergé de la région, plutôt favorable à la Révolution, alors que le pape n'a pas encore formellement condamné la loi, semble dans sa majorité accepter de prêter le serment civique.

Un seul d'entre eux, Claude Passerat, curé de La Rochepot, transforme, dans l'enthousiasme, son serment en une profession de foi révolutionnaire, avec les transports et l'effusion propres à l'époque *« [...] depuis l'heureuse époque ou notre illustre assemblée a porté les premiers coups à la tyrannie sous laquelle nous végétions depuis tant de siècles et au abus criants et sacrilèges qui déshonoraient et détruisaient la Religion et l'État et qui enfin désolaient la vraie Église de Jesus Christ [...] Nous sommes soumis à la loi, que nous devons craindre de transgresser, le serment que*

la loi m'invite à prêter est un sûr garant de son exécution tant pour moy que pour vous. Heureux jour, le plus beau de mes jours ; auquel je vais vous renouveler de vivre et mourir dans le patriotisme le plus pur ! [...] ²⁷»

Les autres ecclésiastiques adoptent pour beaucoup une attitude plus précautionneuse, acceptant de prêter serment mais complétant celui-ci de restrictions mentales plus ou moins explicites. Ainsi le curé de Corpeau, Chevot, « *a juré de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui lui est confiée, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roy de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et sanctionnée par le Roy exceptant toutefois tous les objets qui sont contraires à la Doctrine, et à la Discipline de l'église catholique apostolique et romaine dans laquelle il veut vivre et mourir désirant voir tous ses paroissiens persévérer jusqu'à la mort.* ». C'est la ligne que suit également le curé d'Ébaty, Bénigne Damoiseau, qui, le 4 février 1791, fait suivre son serment de la mention « *exceptant formellement les objets qui dépendent essentiellement de l'autorité spirituelle* ». De même à Santenay pour le curé Blandin et son vicaire, le 20 janvier 1791, « *exceptant toutefois ce qu'au jugement de l'Église ou du Saint-Siège ne serait pas conforme à la doctrine et à la discipline universelle de l'Église [...]* ».

Alerté, le Directoire du département réagit en interdisant les serments avec restriction, qu'il assimile à des refus de serment. Philibert Lardet, curé de Puligny, qui semblait avoir prêté un serment sans restriction, tout du moins aux yeux des autorités municipales, est contraint de revenir sur ses déclarations et de préciser « *qu'il a fait le serment civique avec la restriction de soumission à l'autorité spirituelle de l'église catholique* ». Le 13 février, le curé de Chassagne a compris le message et la municipalité doit informer le district du refus du curé et du vicaire de prêter serment « *comme l'adresse du département de la Côte-d'Or deffendait le serment avec restriction* ».

Ces ecclésiastiques se trouvent dès lors rangés dans la catégorie des « insermentés » ou « réfractaires » en compagnie de ceux qui d'emblée avaient refusé tout serment. C'est le cas du curé de Nolay, Grisel, et de ses deux vicaires. Celui-ci, originaire d'Autun, va même plus loin, en répandant une brochure imprimées en 600 exemplaires, dans laquelle il expose ses arguments, dans une posture hostile à la Révolution²⁸. Grisel, à la tête de la principale paroisse de la région, proche des autorités diocésaines, exerce une influence notable sur ses confères. Le curé de la succursale de

27 Claude Passerat sera de ces curés qui abdiqueront leur prêtrise. En l'an VIII, « *ex-curé et sergent à la 78ème demi-brigade* », il percevait une pension d'ecclésiastique.

28 « *On m'a formé des plaintes de ces imprimés qui bouleversent les esprits des gens de la campagne des environs de Nolay, qui soulèvent les femmes contre les maris patriotes* ». Lettre du procureur syndic du district au procureur syndic du département – 7 février 1791. ADCO L 1442.

Change, ceux de Saint-Aubin et Saint-Romain, adoptent la même attitude de refus du serment. Philippe Forestier, curé de Baubigny, qui, malgré les formules ambiguës de son serment du 30 janvier 1791, était considéré comme jureur par le district, finit par se rétracter et s'enfuit de sa cure dans la nuit du 13 au 14 mai 1792.

Au lendemain de la condamnation papale, la grande majorité des curés sont considérés comme insermentés et les autorités sont contraintes de les considérer comme démissionnaires et de les remplacer par des curés « jureurs » élus dans les conditions prévues par la loi. Mais celle-ci ne prévoit pas leur expulsion et, dans ces temps où la liberté religieuse est proclamée, ne leur interdit pas l'exercice du culte. Elle se contente de suspendre leur traitement et de leur assurer une sorte de pension de retraite. Avec l'arrivée dans les paroisses des nouveaux curés élus, toutes les conditions étaient réunies pour un schisme religieux et un affrontement entre les paroissiens fidèles à leur ancien curé insermenté et ceux qui optaient pour « l'intrus ».

Voilà ce qu'en disait Charles Paquelin :

« [...] presque la moitié du monde est crétique par le changement des prêtres qui ont remplacé ceux qui n'ont pas voulu prêter le serment qui étoit ordonné par l'assemblée nationale ; les uns prêchaient d'une manière et les autres d'une autre [...] A ! Dieu ! Quel division dans cette paroisse ; plus de la moitié de cette paroisse qui n'assistait pas à la messe ni autres offices... »

Les élections à l'Assemblée Législative, de même que le renouvellement partiel des municipalités comme des districts et du Département, se déroulent dans un climat dégradé, avec une baisse de la participation électorale (25 % pour l'élection des députés, de 50 à 75 % ailleurs).

2) Du schisme à la guerre civile ?

L'arrivée des curés assermentés, confrontés à leurs prédécesseurs « réfractaires » qui persistent souvent à rester dans la paroisse, voire à se maintenir dans le presbytère, ne pouvait manquer de déclencher de dangereuses confrontations. C'est par exemple ce qui se passe dans le village de Change, de l'autre côté de la frontière départementale, mais rattaché jusqu'à la Révolution à la paroisse de Nolay. Le curé de Change, Gaspard Taupenot, a refusé le serment mais s'est maintenu dans le presbytère avec l'assentiment de la municipalité. Lorsque le nouveau curé constitutionnel,

Godard, s'installe à Change le 1^{er} mai²⁹, il arrive escorté des éléments révolutionnaires les plus avancés de la région. Cette installation ne se fait pas sans désordres opposant partisans de Godard et municipalité de Change³⁰. Cette affrontement culmine le lundi de Pentecôte (13 juin 1791) au cours d'une « expédition punitive » qui aurait été menée par des gardes nationales venues de Dezize, Paris-L'Hôpital et surtout Santenay³¹. Gaspard Taupenot est alors contraint de quitter Change et son presbytère.

C'est à Chassagne que le conflit entre partisans du curé insermenté et partisans du curé constitutionnel atteint son paroxysme, impliquant même les villages voisins.

Le curé Noiret ayant refusé le serment, nous l'avons vu plus haut, il est remplacé par Cottin, qui se trouve rapidement en butte aux agissements de Noiret, qui est resté dans la paroisse et a reçu le renfort de deux autres prêtres insermentés, Jean-Baptiste Paquelin et Joseph Bachelet, qui sont revenus vivre dans leurs familles. Comme ceux-ci sont forts du soutien de la municipalité³², la situation s'envenime rapidement entre « aristocrates » et « patriotes³³ ». Les deux camps se disputent l'Église paroissiale, l'organisation des fêtes religieuses ; les prêtres réfractaires célèbrent la messe, confessent et baptisent en concurrence avec le curé constitutionnel... et on en vient rapidement aux insultes, voire aux coups entre les deux camps³⁴.

Malgré plusieurs pétitions du camp « patriote » (6 et 8 décembre 1791) réclamant l'éloignement de Paquelin et Bachelet, et l'arrêté du Directoire de district le 11 mars 1792 qui l'ordonne, rien ne bouge à Chassagne jusqu'aux événements du 9 avril 1792.

Ce jour-là, Lundi de Pâques, 12 jeunes gardes nationaux de La Rochepot rentrent chez eux après avoir participé à une assemblée à Santenay et décident de traverser Chassagne « *tambour battant* », « *tandis que depuis Santenay d'où ils venaient ils avaient une route et plus courte et plus directe pour se rendre à La Rochepot.* ». Le procureur-syndic, Michel Édouard, envoyé par le district pour faire la lumière sur les événements, excuse cette provocation « *il faut faire attention que la gaîté et*

29 Il a reçu l'institution canonique, le 16 avril, du nouvel évêque constitutionnel d'Autun, Gouttes.

30 Gaspard Taupenot, prêtre insoumis, sera dénoncé et capturé à Nolay, guillotiné à Dijon le 17 ventôse an II (15 mars 1794). Pour un exposé hagiographique de l'affaire Taupenot, voir : *La Révolution dans un petit coin de la Bourgogne : Gaspard Taupenot*, par Eugène MEUNIER, curé de Change, 1914.

31 Commandée par Blochet, futur maire de Santenay sous la Terreur.

32 « *parce que ceux qui la composent ont la même opinion religieuse que ces mêmes prêtres et qu'ils leur sont de très proches parents* » ADCO L 1180 – Pétition de citoyens de Chassagne (8 avril 1792).

33 « *Le curé assermenté de Chassagne de son côté, par ses partisans excité à l'intolérance, ce qui sous ces deux points de vue entretient la division dans cette paroisse [...] - ADCO L 1180 – Lettre de Michel Édouard, procureur-syndic du district de Beaune au Directoire du district (8 mai 1792).*

34 « *[...] des troubles et des divisions occasionnées par la différence d'opinion religieuse qu'entretiennent perpétuellement lesdits prêtres par leurs discours incendiaires [...] Quelle scène tragique n'arriva-t-il pas à Chassagne le jour de Lascension 1791 [24 avril 1791] puisque deux ou trois personnes faillirent y perdre la vie [...]* » - ADCO L 1180 – Pétition de citoyens de Chassagne (8 avril 1792).

le patriotisme animaient ces jeunes gens, qui d'ailleurs n'étaient que douze point armés. On ne voit pas qu'il fut dans leur intention d'exiter du bruit et du tumulte dans Chassagne mais plutôt de montrer l'allégresse et le patriotisme dont ils étaient animés, vis à vis une communauté dont une grande partie des habitants est entachée d'aristocratie dans l'opinion de leurs voisins. »

La municipalité de Chassagne, alertée par le bruit, envoie les gardes nationaux du village, armés, l'altercation se termine par le bris du tambour, des coups et blessures dont sont victimes les jeunes de La Rochepot. Sur ce, la municipalité de La Rochepot porte plainte auprès du juge de paix et le district, soucieux de ramener le calme, tente de « calmer le jeu », d'abord en envoyant la Gendarmerie patrouiller à Chassagne (le 29 avril), ensuite en missionnant Édouard pour opérer la réconciliation entre les deux villages. Michel Édouard, qui se heurte à l'intransigeance de la municipalité de Chassagne, avoue son échec dans sa lettre au Directoire, et nous ne savons pas comment s'est terminée l'affaire, mais cette lettre est intéressante en ce qu'elle cherche à expliquer le fond du conflit, notamment ce qui oppose Chassagne aux communes voisines.

Selon lui, une particularité de Chassagne est que « *Il faut remarquer aussi que y ayant à Chassagne plusieurs particuliers commodes, quelques uns ont donné l'état ecclésiastique à des enfants qui placé dans l'Ancien régime n'ont pas voulu prêter le serment.* » L'originalité du village serait qu'un certain nombre de familles paysannes auraient bénéficié d'une aisance amenant certains de leurs enfants à embrasser une carrière ecclésiastique et donc à épouser le point de vue de ceux-ci sur la question du serment.

Il s'efforce aussi de nuancer l'accusation « d'aristocratie » dont ses voisins affublent Chassagne. « *Ce qui donne lieu à cette opinion, c'est plutôt le fanatisme qui règne dans cette paroisse que le désir du retour de l'Ancien régime : car j'ai eu occasion de remarquer que les habitants de Chassagne sentent les bienfaits de la Constitution.* »

Souvenons-nous également que Chassagne était en 1789 le village de la Côte où la Noblesse possédait la plus grande part de la propriété foncière, et de longue date, et était incarnée par une famille (les Clermont-Montoison) appartenant à la haute aristocratie, la seule à vrai dire dans la région. La gestion de leurs deux domaines était confiée à des fermiers généraux, mais les vignes étaient exploitées par des vigneron du village, dans un contexte de prospérité indéniable. Des dizaines de familles dépendaient d'eux, et on n'a pas trouvé témoignage de conflits entre le seigneur et la population du village, l'affaire du ban de vendanges³⁵ ayant mis plutôt aux prises le seigneur et les propriétaires forains. Les autres villages de la Côte étaient dans une situation un peu différente,

35 Voir ci dessus Première partie - Chapitre II : pages 66-67.

particulièrement Santenay. La propriété nobiliaire y était plus morcelée, aux mains de propriétaires forains sans liens avec le village, anoblis récemment. La population y était plus mélangée, eu égard à la taille du village.

Ces éléments ont du jouer, pour une part inconnue, associés à des facteurs plus ponctuels : le rôle des individus par exemple.

Mais c'est au sein de chacune des communes que le conflit existe entre « patriotes » et « aristocrates », le rapport de force pouvant varier. Par exemple, à Santenay, une minorité d'habitants exprime son hostilité au curé constitutionnel, Étienne Nicolle (ex-curé de L'Habergement-la-Saône), selon Paul Charbon³⁶, comme le déplore la municipalité³⁷.

Les événements se précipitant au niveau national (Déclaration de guerre le 20 avril 1792, insurrection du 10 août 1792, massacres de septembre...), la polarisation des opinions s'aggrave et de nouveaux troubles secouent la région.

Le 12 août 1792, B. Labelle, envoyé par l'administration départementale, présidait, dans le canton de Corpeau, à la levée de volontaires parmi les gardes nationaux³⁸. La France était envahie depuis juillet, ce qui avait conduit l'assemblée législative, le 11 juillet 1792, à proclamer « la Patrie en danger ». Les événements du 10 août 1792 n'étaient pas encore connus mais le sentiment du danger saisissait tous les esprits. En rendant compte de sa mission, Labelle pointait l'opposition d'attitude entre Chassagne et les autres communes du canton, particulièrement Puligny et Corpeau. Dans sa lettre du 14 au directoire, dans laquelle il annonçait avoir recruté 23 volontaires, il écrivait : « vous verrez, Messieurs, que les communes de Chassagne et St-Aubin dépendant du canton de Corpeau n'ont pas fourni un seul homme et les deux villages ont une population plus considérable que les autres communes réunies du canton. [...] Ce mépris pour la loi fit murmurer tous les gardes nationaux réunis à Corpeau. » Plus loin dans sa lettre, il rendait compte, et justifiait, une expédition punitive des gardes nationaux à Chassagne où ils désarmèrent la garde nationale du village.

Le manque d'enthousiasme des habitants de Chassagne pour la défense de la Révolution et de la « Patrie » se vérifie encore par le recensement des volontaires fait à leur arrivée à Dijon. Sur huit volontaires fournis par Chassagne lors d'une levée précédente, cinq se sont fait remplacer, deux « n'ont point paru », un seul est présent le 1^{er} septembre...

36 Santenay et son histoire par Paul Charbon – 2009

37 Délibération du conseil municipal 29 mai 1792 : « *journallement il s'élève des disputes entre les citoyens dudit lieu sur les opinions de Religion [qui] occasionnent des haines et des inimitiés [...]* »

38 ADCO – L 957

Les oppositions au sujet du cours pris par la Révolution entre Chassagne « commune aristocrate » et les autres « communes patriotes » ont désormais quitté le domaine strictement religieux et étaient vouées à se poursuivre pendant le reste des événements, comme nous le verrons.

Signe de l'hostilité croissante des habitants à l'égard des « aristocrates » en cette période de danger d'invasion, le château de La Rochepot, qui avait été mis sous scellés après la fuite en émigration des frères Blancheton, était saccagé le 4 septembre par des habitants des villages environnants (La Rochepot, Baubigny, Santenay). En octobre, une trentaine de marseillais se rendant à Paris achevaient le pillage du château³⁹.

Le 8 septembre 1792, une troupe de 80 personnes, éléments les plus avancés politiquement, recrutés dans les villages des alentours (Nolay et aussi Saint-Romain, Orches et Baubigny), se jetaient sur le village de Molinot, bastion « fanatique » à leurs yeux⁴⁰. La municipalité, dirigée par le notaire Cyrot, y était très modérée, « les habitants peu exaltés ». La troupe se retira après avoir mis à sac la maison du maire, lequel portait plainte auprès du district. Mais à l'été 1793, celui-ci était arrêté pour avoir abrité des prêtres réfractaires et adressé une lettre le 14 sept 92 au directoire du district « dans laquelle les patriotes sont traités de tyrans et despotes ».

Les prêtres réfractaires, désormais sous le coup du décret du 26 août, avaient l'obligation de quitter la France, sauf à être considérés comme insoumis et passibles de la peine de mort.

3) La dictature montagnarde

Avec l'élection de la Convention s'ouvrait une période de moindre participation populaire, malgré l'établissement du suffrage universel. Si la Côte-d'Or resta au nombre des départements à forte participation électorale, celle-ci néanmoins a baissé significativement (la participation aux différentes scrutins varie entre 20 et 40 % du corps électoral) Melvin Edelstein a montré d'autre part

39 *Mémoires de la Société d'archéologie de Beaune*, tome LII, 1961-1963, pp 41-60. Selon Andrée et Jean Tillequin les déprédations à La Rochepot auraient commencé dès le mois de février.

40 « *Je me souviens du curé constitutionnel, l'abbé Robe, que nous ne nommions pas autrement que l'intrus, de la division que cela opéra dans le village parmi ceux qui suivaient ses offices et ceux qui regardèrent l'église comme profanée [...]. Fort peu d'habitants suivaient l'intrus, par entraînement ou conviction, un plus grand nombre le suivait par peur. [...] mes parents évitaient tout rapport avec l'intrus, ainsi que de mettre le pied dans son église. » Mémoires de Jacques Cyrot, fils du notaire, rapporté dans "Episodes de la Révolution à Molinot", Recueil du Centre Beaunois d'Etudes Historiques, T.11, 1992, pp.75-94.*

que le vote urbain tend à supplanter le vote rural. Ceci n'est pas étonnant dans un contexte de lutte anti-religieuse et de fort amoindrissement des autonomies locales.

En effet, après l'élection de la Convention et la formation du comité de salut public, une vigoureuse politique centralisatrice, via les représentants en mission, s'efforça de mobiliser les énergies et les ressources pour sauver la France révolutionnaire des périls intérieurs et extérieurs.

Le directoire du département s'était signalé, au moment de « l'insurrection fédéraliste », par son ambivalence. Un moment tenté par les positions pro-girondines du département voisin du Jura, il s'était finalement rallié aux montagnards, et le département avait envoyé des troupes au siège de Lyon. Mais les représentants en mission avaient relevé le manque de fiabilité du directoire.

« *La Côte-d'Or est parfaitement dans le sens de la Révolution. Mais les administrateurs, comme ceux du Doubs et de l'Ain sont des hypocrites que les circonstances rendent circonspects, que notre présence gêne, mais qui profiteraient des occasions et des troubles pour se coaliser avec les départements mécontents.* » (Bassal, représentant en mission, le 31 juillet 1793⁴¹).

Les changements de personnel politique, opérés par les représentants en mission, furent légers, en raison du manque de responsables suffisamment instruits et de qualité. Ils se limitèrent à la promotion de quelques individus issus des municipalités ayant bien accueilli les événements du 10 août (comme l'ancien maire de Nolay, Joseph Cattin et Pierre Blochet, notaire à Santenay). L'autorité du directoire départemental fut rabaissée au profit des districts davantage « dans la ligne », à qui furent confiées les fonctions politiques.

Au plan local, sociétés populaires et comités de surveillance se mirent en place aux côtés des corps administratifs épurés. Sur six sociétés populaires recensées dans le district de Beaune, trois se trouvaient dans la région, à Saint-Aubin, Santenay et Nolay.

Répression des contre-révolutionnaires

À Santenay, les événements de l'année 1792 consacrèrent la rupture entre modérés et révolutionnaires, dans un contexte agité (mise à sac de maisons, pillage de la propriété de l'émigré Virieux à Morgeot) . À la tête de la Société des amis de la Constitution, fondée en 1792, Blochet, ancien chef de la garde nationale, fut élu maire du village en décembre 1792.

Au printemps 1793, furent institués des comités de surveillance sous la supervision du juge de paix Carnot. Mais dans la plupart des cas, ces comités ne semblent avoir eu une existence que sur le papier. Aucun suspect n'est déclaré à Puligny, Chassagne, Corpeau, Ébaty... De même à Saint-

41 M. PÉRONNET et S. LOCHOT, *La Révolution dans le département de la Côte-d'Or*, 1988.

Aubin, La Rochepot⁴², Cirey, Baubigny, Cormot. Il en va différemment de Santenay et Nolay où des municipalités plus nettement « avancées » (Blochet à Santenay, Roux à Nolay), aiguillonnées par leurs comités de surveillance, procédèrent à des arrestations, sans grandes conséquences cependant, touchant surtout les milieux populaires de fidèles proches des prêtres réfractaires.

À Santenay, sous la conduite du juge de paix Carnot, une perquisition chez un propriétaire forain, Duchemin (ex-Contrôleur au grenier à sel d'Autun), où sont trouvées des brochures de propagande catholique, se conclut par l'arrestation arbitraire de ses vigneron, bien vite mis hors de cause. À Nolay, ce sont neuf personnes suspectes qui se retrouvèrent en état d'arrestation quelques temps, mais il s'agit de simples particuliers connus pour leur fidélité aux anciens prêtres insermentés, ayant attiré l'attention par des paroles imprudentes. Envoyés à la prison de Dijon, ils sont libérés quelques semaines après. Comme le signifiait Pressevot, membre du Directoire du département, au comité de surveillance, il y a eu « trop d'arrestations dans la classe des ouvriers et des gens de professions ». Par contre les autorités se montrèrent intraitables avec les notables, comme le maire de Cirey Lazare Philippe. « *[Lazare Philippe] a employé trop de négligences à empêcher, dans la commune de Cirey, la propagation des principes d'aristocratie et laissé fréquenter cette commune par des personnes qui y ont porté le trouble et le désordre. Comme il faut, dans ce moment révolutionnaire, des hommes actifs en place et qu'il ne suffit pas d'être bon patriote, le Comité a cru devoir y faire mettre une personne plus active.* »

Parmi les individus arrêtés comme suspects, les anciens nobles, ceux qui n'avaient pas émigré ou les parents d'émigrés, étaient des cibles évidentes. Depuis 1789, la plupart des nobles possessionnés dans la région étudiée avaient peu à peu émigré. Nous avons vu plus haut que la famille du marquis d'Agrain avait quitté la France dès juillet 1789, la vague d'émigration s'amplifia ensuite, particulièrement en 1791 et 1792. Certains d'entre eux rejoignirent l'armée des princes ; c'est le cas par exemple de Nicolas Virieux de Beauvoir (propriétaire du domaine de Morgeot) en 1791. Dans la famille Clermont-Montoison, le fils Anne-Charles et les gendres Henri, comte Bataille de Mandelot⁴³, et Charles-Amable de Laguiche⁴⁴ s'engagèrent eux-aussi dans les armées contre-révolutionnaires. De même le marquis de Sassenay, propriétaire à Saint-Aubin, député de la noblesse du bailliage de Chalon, ou Edme Genot⁴⁵ à Nolay...

42 Mis à part : « *le cy-devant seigneur dudit lieu est émigré* » - ADCO L 1387

43 Il joua un rôle important comme organisateur du « parti nobiliaire » au moment des élections aux États-Généraux. Voir Augustin COCHIN, *La campagne...*, 1909.

44 Celui-ci, arrêté lors du siège de Lyon, est guillotiné le 9 messidor an II.

45 Émigré en février 1792, cet officier de dragons est arrêté lors du débarquement de Quiberon et fusillé le 21 juillet 1795.

Parents ou épouses d'émigrés sont souvent restés en France pour protéger les biens de famille menacés d'être confisqués et vendus comme biens nationaux. Il n'y parvenaient que médiocrement, contraints souvent à des partages de pré-succession où la part de l'héritage réservée au fils émigré était acquise à la République. C'est le cas par exemple des anciens seigneurs de Santenay, Parigot, ou de la femme de Denis-Julien Lambert Arnoux (ou d'Hernoux), mort à l'armée de Condé en 1793. Dans la plupart des cas, ils n'ont pu faire l'économie d'un emprisonnement plus ou moins prolongé. Ce fut le cas de Louis Routy de Charodon (1710-1794), inscrit sur la liste des émigrés bien que vieillard et infirme, n'ayant pas quitté sa résidence de Beaune. Son fils, étudiant à Paris, fut lui-même considéré comme émigré et eut toutes les peines pour justifier de sa résidence dans la capitale. De même pour la veuve Blancheton de La Rochepot, deux fils émigrés, qui a perdu la totalité de ses biens et fut recueillie par d'anciens domestiques. La situation parfois chaotique, la succession de mesures d'urgence, les hasards de l'arbitraire, expliquent la disparité des situations.

Persécutions religieuses et déchristianisation

Dans un contexte de dangers extrêmes, à l'intérieur (révolte fédéraliste, insurrection vendéenne) comme à l'extérieur (invasion de la France par les armées coalisées), les prêtres réfractaires, qui poursuivaient leurs activités dans la clandestinité, apparaissaient comme un redoutable danger. La lutte contre ceux-ci, accusés de « propagation des principes d'aristocratie », devint donc une priorité pour les autorités. Mais en s'en prenant à eux et de ce fait aux populations qui leur restaient fidèles, ils provoquèrent une rupture avec les populations rurales, surtout dans le district de Beaune où les autorités étaient en pointe sur le sujet⁴⁶. Emportés par leur hostilité à l'égard des signes traditionnels de la religion catholique, les révolutionnaires s'en prirent aussi au clergé constitutionnel, basculant à partir de l'automne 1793, dans une politique de déchristianisation.

La loi des 29-30 vendémiaire an II condamnait à la peine de mort les prêtres déportés arrêtés sur le territoire de la République. Quant aux personnes coupables de les héberger, elles étaient vouées à la déportation. Deux prêtres de la région en ont été les victimes. Jean-Baptiste Cottin, ex-curé d'Aubigny-la-Ronce, est guillotiné à Chalon le 2 ventôse an II. Gaspard Taupenot, ex-curé de Change, réfugié à Nolay chez les sœurs Aubry, est reconnu et dénoncé. Il est guillotiné le 25 ventôse an II. Mais à côté de ces deux malchanceux, plusieurs prêtres insermentés réussirent à se

46 Voir sur ce sujet le compte-rendu du colloque de Novembre 2010 sur « *Religion et Révolution en Côte-d'Or* ».

maintenir dans la région, abrités par des fidèles, célébrant la messe dans des greniers, baptisant et mariant au gré de leurs pérégrinations, tenant même des registres de catholicité. C'est en vain que les membres du comité de surveillance, secondés par la brigade de gendarmerie qui venait de s'installer à Nolay, multipliaient les patrouilles y compris nocturnes.

Même les manifestations les plus discrètes à l'encontre de la politique religieuse étaient visées. Ainsi Bonaventure Bresset, laboureur, et Philibert Boisson, vigneron, de Vauchignon tous les deux, étaient classés comme suspects en mars 1793, car ils n'assistaient plus à la messe (du curé constitutionnel). C'était aussi le cas de Pierre Demoisy, arrêté en avril, pour le même motif.

Si la majorité des habitants gardait son attachement aux pratiques religieuses traditionnelles, les éléments les plus révolutionnaires tentaient de déborder les municipalités, beaucoup plus timides, et s'en prenaient même au clergé constitutionnel, cherchant à éradiquer tout signe religieux. Ils étaient poussés par les autorités supérieures épurées par les représentants en mission, ainsi que les comités des villes.

Poussée aux reins par le comité de surveillance, la municipalité de Nolay prenait une délibération contre le curé constitutionnel, le 19 février 1793. Au prône du 17 février, le curé aurait déclaré que *« tous les mariages faits sans qu'avant les deux futurs époux se fussent confessés eussent reçu la sainte Eucharistie et eussent même reçu la bénédiction nuptiale ne valaient rien et qu'il n'en donnerait pas six liards »*

Le 26 brumaire an II, le directoire du département décrétait la fermeture des églises et l'arrestation de tout prêtre suspect d'incivisme. Le 16 frimaire, le comité du district, soutenu par ceux de Meursault et de Nolay, s'engageait pour la récupération des objets du culte précieux (pour alimenter l'effort de guerre) ; il était le seul du département dans ce cas. À La Rochepot⁴⁷, le comité dénonçait la négligence de la municipalité qui n'avait pas encore débaptisé les noms des rues et prenait l'opération à sa charge ; elle décidait également de faire graver « au fronton du temple [église] : « le peuple français reconnaît l'existence de l'être suprême et l'immortalité de l'âme ». Le comité de Baubigny⁴⁸ s'inquiétait du non-respect du décadi...

Dans ce contexte d'hostilité à la religion catholique, la pression sur les prêtres constitutionnel était telle qu'elle rendait leur situation intenable. Aussi plusieurs d'entre eux finirent par renoncer et se « défroquer » en rendant leur « lettre de prêtrise ». Ce fut de le cas de Jean-Baptiste Desgrés, curé de Nolay, qui, en compagnie de ses deux vicaires, abdiquait le 13 frimaire an II. Comme alternative, les éléments les plus avancés cherchèrent à substituer au culte catholique celui de l'Être suprême.

47 ADCO – L 2904 (4 messidor an II)

48 ADCO - L 2695.

l'Église de Nolay fut aménagée à cet effet, on organisa des cérémonies, mais ces manifestations se heurtèrent au scepticisme et aux railleries de la population.

Le président du comité de surveillance de Nolay reconnaissait cet échec : « *Le peuple de Nolay a l'esprit vraiment républicain. Il respecte et exécute la loi avec un véritable attachement, mais on voit encore chez les citoyens en général, un attachement aux préjugés religieux qui les font toujours marcher à pas lents, lorsqu'il faut abattre les usages religieux [...]* »

Les autorités se trouvaient cependant confrontées à des questions plus urgentes qui accaparaient leur énergie : le ravitaillement des populations et des armées d'une part, le recrutement militaire d'autre part. Mais comme ces questions débordent largement la seule période montagnarde, nous les aborderons spécifiquement dans le chapitre suivant.

4) Le 9 thermidor et la réaction thermidorienne

La chute de Robespierre et ses amis a d'abord laissé les côte-doriens dans l'expectative, avant que de nouveaux représentants en mission⁴⁹, envoyés par la Convention thermidorienne, reprennent en main l'encadrement politique du département. Dès son arrivée à Dijon, le premier d'entre eux, Calès, annonçait que « le système de terreur n'est plus à l'ordre du jour ». 300 détenus étaient bientôt libérés, la municipalité jacobine de Dijon épurée, ainsi que les districts, notamment celui de Beaune, qui s'était distingué par son zèle montagnard. Mais le bilan fut modeste dans les campagnes, faute d'alternatives. La plupart des municipalités restèrent en place ; il fallut attendre l'entrée en vigueur de la constitution de l'an III (largement adoptée en Côte-d'Or par 12083 voix contre 1062, mais avec 2/3 d'abstentions), en brumaire an IV, pour que des changements importants interviennent.

Par contre l'appareil de la dictature montagnarde (comités de surveillance, sociétés populaires) fut démantelé par la loi du 7 fructidor⁵⁰. Il en fut de même pour la législation du maximum, ce qui relança immédiatement inflation et dévaluation des assignats, puis pénuries alimentaires.

49 Calès, puis Mailhe.

50 Le décret du 7 fructidor an II ordonnait la dissolution des comités de surveillance hors chefs-lieux de districts.

Laissant la constitution de 1793 dans l'oubli, les thermidoriens s'attelèrent à la rédaction d'une nouvelle constitution. Cette constitution fut conçue, comme le proclamait son principal inspirateur, Boissy d'Anglas, pour donner le pouvoir aux propriétaires, à l'échelon national comme local⁵¹.

La nouvelle constitution rétablissait le scrutin censitaire, ce qui aboutit à exclure environ un quart des électeurs dans les assemblées primaires⁵², et limiter le nombre d'électeurs secondaires⁵³ à 30000 pour toute la France.

D'autre part, à l'échelon départemental, les districts, qui avaient été des bastions montagnards, furent supprimés tandis que leurs pouvoirs politiques retournèrent, amoindris, dans le giron des départements. Ceux-ci étaient dirigés par une administration de cinq membres (renouvelables par 1/5 chaque année) étroitement soumise au Directoire représenté par un commissaire nommé par lui et chargé de surveiller l'exécution des lois et les fonctionnaires. Cette centralisation se prolongeait à l'échelon local avec la disparition des municipalités communales, remplacées par des municipalités de canton. Chaque commune déléguaient un agent et un adjoint à l'administration municipale, celle-ci élisait un président, tandis qu'un commissaire du directoire exerçait un contrôle étroit de la municipalité.

III – Le « retour à l'ordre »

Le journal « Le Nécessaire »⁵⁴, le 5 brumaire an IV, résumait bien l'état d'esprit de la population cote-dorienne : « *Nous sommes, en général, fatigués enfin de révolutions et nous ne soupirons plus que pour le repos acheté par six ans de sacrifices et de patience, de calamités et de gloire ; autant ennemis de l'anarchie que du despotisme, nous sentons que ce n'est que dans un juste milieu que repose la liberté...* »

51 « *Nous devons être gouvernés par les meilleurs [c'est-à-dire] ceux qui possèdent une propriété, sont attachés à la tranquillité qui la conserve, et qui doivent à cette propriété, et à l'aisance qu'elle donne, l'éducation qui les a rendus propres à discuter avec sagacité et justesse... Un pays gouverné par les propriétaires est dans l'état de nature.* » Boissy d'Anglas à la Convention, le 5 messidor an III.

52 Il fallait être âgé de 21 ans et plus, contribuable, quelque soit la nature ou le montant de la contribution. Cela correspondait à 6 millions de citoyens (à peu près le double des citoyens actifs de 1791). Les « défenseurs de la Patrie » étaient acceptés sans autre condition.

53 Il fallait être âgé de 25 ans et plus, et disposer d'un revenu équivalent à 150 (campagnes) ou 200 (villes) journées de travail. Ce qui était beaucoup plus restrictif qu'en 1791.

54 M. PÉRONNET & S. LOCHOT, *La Révolution...*, op. cit.

Le régime du Directoire a duré environ quatre années, que les historiens ont l'habitude de séparer en deux grandes phases. Celle qui va de la mise en place des institutions (brumaire an IV) aux élections de l'an V, pendant laquelle l'ennemi principal est la gauche, aboutit à une forte poussée royaliste. Le régime ne vit alors son salut que dans le coup d'état du 18 fructidor (4 septembre 1797).

Les directeurs procédèrent à une sévère épuration dans l'administration et l'armée, après avoir annulé les élections dans 49 départements, dont la Côte-d'Or. Cette épuration s'accompagna de mesures de rigueur prises contre les émigrés et les prêtres réfractaires, tandis que les jacobins revenaient en grâce, s'efforçant de reconstituer leur organisation et préparant la reconquête du pouvoir lors des élections de germinal an VI. Le « danger jacobin » aboutit à un nouveau coup de force, avec l'invalidation de 106 députés. Dès lors, le Directoire naviguait à vue, dans un contexte de crise économique et de difficultés militaires, jusqu'au coup d'état de Napoléon Bonaparte le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799).

Durant toute son existence, le régime du Directoire dut donc se battre sur deux fronts, contre la menace des « anarchistes » (entendre les « néo-jacobins ») et celles des « fanatiques » (sous ce vocable, on associait les fidèles des prêtres réfractaires et les royalistes), pour finalement mourir par le coup d'état de Bonaparte. Cette double menace, dans un contexte de guerre européenne où la France était tantôt victorieuse tantôt menacée d'invasion, amena les gouvernants à manier « la godille », tantôt frappant les montagnards, tantôt les royalistes, par tous les moyens à leur disposition, légaux et illégaux. Il n'hésitèrent pas à employer la force armée ou à opérer des tripatouillages électoraux pour se maintenir au pouvoir. La succession de coups de barre à gauche puis à droite fit que sur le plan local les autorités n'étaient pas toujours en phase avec les autorités nationales. Nous verrons que ce fut particulièrement le cas en matière religieuse.

Pendant ce temps, le peuple, fatigué de la guerre (et des sacrifices exigés) et des pénuries alimentaires, se détournait des questions politiques. La participation électorale devenait insignifiante.

1) Le premier Directoire

Entre « anarchistes » et « fanatiques »

Bien qu'il n'y ait pas eu d'élections depuis 1792, celles organisées en l'an IV et pendant tout le Directoire ne passionnèrent pas les électeurs ; avec un pourcentage oscillant entre 10 et 20 % de votants, la Côte-d'Or, qui s'était distinguée jusqu'alors par une forte participation, était revenue dans la moyenne nationale⁵⁵. D'autre part, les fonctions d'élu local, dans les municipalités et au département, qui étaient exercées gratuitement, n'attiraient plus grand monde⁵⁶. Dans les assemblées primaires de Nolay, le 20 fructidor an III, on compta 119 votants pour 720 inscrits dans la première section, 65 votants pour 708 inscrits dans la seconde, qui rassemblait les électeurs des communes voisines du bourg. Pour l'élection du juge de paix à Corpeau, lors de l'assemblée primaire du 10 brumaire an IV, seuls 56 électeurs étaient présents pour plus de 500 inscrits. À Nolay, 320 votants (sur 1160 inscrits) participèrent le même jour à l'élection du président de l'administration municipale, mais l'élu ayant refusé le poste, une nouvelle assemblée dut se tenir le lendemain, où seuls 107 citoyens étaient présents...

Les élections législatives de l'an IV se traduisirent dans le département par un rejet des députés sortants ; malgré le décret des deux-tiers (qui imposait de choisir deux ex-conventionnels sur trois députés), aucun ancien conventionnel côte-dorien ne fut choisi. Les nouveaux élus étaient des « républicains très modérés⁵⁷ », l'ambiance très hostile aux républicains avancés. L'échec de la conspiration de Babeuf servit de prétexte à des mesures de répression anti-jacobine à Dijon et à Beaune, dans la région de Nolay, des arbres de la Liberté furent coupés en l'an IV.

Les élections locales, quoique de manière plus atténuée, traduisirent elles aussi le glissement « à droite » de l'électorat. Lors de l'élection du juge de paix⁵⁸, le 10 brumaire an IV (01/11/1795), le sortant, JJM Carnot, qui avait officié pendant la Terreur, fut battu par Jean-Baptiste Abord, propriétaire à Nolay et surtout « *neveu d'un prêtre émigré et d'un autre réfractaire, qui demeure même chez son père* ». Une protestation s'éleva contre son élection : « *cette nomination doit être regardée comme non avenue à raison qu'il y a eu des cabales qui en ont été la cause* ». Mais

55 Melvin EDELSTEIN, *Les élections en Côte-d'Or...*, op. cit..

56 En l'an IV, pour l'élection de l'administration départementale, « *trois des cinq élus refusèrent de siéger, si bien qu'il fallut quatre mois et onze candidats successifs pour compléter l'administration départementale.* » - ADCO, *Du canton à la Nation...* op. cit.

57 J. BRELOT, *La vie politique en Côte-d'Or sous le Directoire* – Comité départemental pour l'étude de l'histoire économique de la Révolution française, 1932.

58 ADCO – L 241.

l'administration départementale, consultée, maintint l'élection. Le pouvoir exécutif, y compris au niveau national, favorisait les éléments les plus hostiles aux vaincus du 9 thermidor⁵⁹.

D'une manière générale, l'atmosphère anti-jacobine était favorable aux forces anti-révolutionnaires : si les manifestations royalistes, signalées à Dijon, semblent inconnues dans notre région, les prêtres réfractaires s'y manifestaient plus ou moins au grand jour, et les campagnes semblaient parcourues par un grand nombre d'insoumis et déserteurs.

Une lettre au ministre, le 1er messidor an IV (19/06/1796), dépeignait ainsi la région de Beaune⁶⁰.

« Il se forme dans plusieurs cantons des rassemblements qui méritent toute l'attention des autorités. D'abord une foule de réquisitionnaires et de conscrits retournent dans leurs communes. On les recherche, on les fait conduire de brigade en brigade, ils reviennent encore. Plusieurs se retirent dans les bois ou viennent la nuit dans les communes ; il y en a qui volent et attaquent. Des déserteurs français paraissent aussi de différents côtés. Une lettre du capitaine de gendarmerie de Beaune dit qu'il y en a 2 à 300 dans les bois du voisinage. Je crois qu'il y a exagération singulière : mais enfin il y en a sans doute trop. »

De fait, le 30 vendémiaire an V (21/10/1796), la gendarmerie de Nolay, venue arrêter deux déserteurs à Cormot et Vauchignon, se heurtait à la municipalité et était raccompagnée à coups de pierres et de bâtons : *« nous sommes parvenus cependant [...] à traverser cette colonne de chouans qui était commandée par le nommé Jean Verdereaux »*⁶¹.

Cette atmosphère de réaction culminait avec les élections législatives de germinal an V, qui firent la part belle à des réactionnaires reconnus, y compris en Côte-d'Or. Le régime ne vit alors son salut que dans le coup d'état du 18 fructidor (4 septembre 1797), s'appuyant sur l'armée, restée largement jacobine.

La politique religieuse : entre relâchement et répression

La chute des hébertistes avait mis fin aux campagnes de déchristianisation, et celle de Robespierre au culte de l'Être Suprême. L'Église catholique paraissait détruite, au point que, le 18 septembre 1794 (2ème complémentaire an II), la Convention supprimait le budget des cultes. Cela signifiait la séparation entre l'Église et l'État et la constitution civile du clergé devenait caduque. Certains

59 D'après Andrée et Jean Tillequin, Lazare Carnot, qui était un des cinq directeurs, et était resté attentif à sa ville natale, serait intervenu pour écarter Joseph Cattin du poste de commissaire du département auprès de l'administration municipale au profit de Claude Pierre Roux, plus modéré. Andrée et Jean TILLEQUIN, *La révolution ...*, Tome III, pp 130-134.

60 ADCO – L 1008.

61 ADCO – L 931. Jean Verdereaux appartenait à la municipalité de Cormot.

conventionnels, derrière l'abbé Grégoire, réclamaient alors la réaffirmation de la liberté religieuse en France.

Le 3 ventôse an III (21/02/1795), un décret reconnaissait la liberté des cultes dans un cadre strictement privé, et la liberté pour les prêtres de le célébrer pourvu qu'ils aient prêté le « petit serment » (celui du 14 août 1792, « à la liberté et l'égalité »).

La loi du 11 prairial an III (30/05/1795), rendant les églises au culte, avait adopté un nouveau serment⁶² pour les prêtres, serment de simple soumission aux lois de la République, qui ne fut jamais condamné par le pape, et permit aux prêtres réfractaires de revenir dans la légalité. Ceux-ci réapparurent donc au grand jour. C'est le cas par exemple de Joseph Bachelet, à Chassagne, qui « *se propose d'exercer dans toute la pureté de sa morale et l'intégrité de sa doctrine le ministère d'un culte connu sous la dénomination de culte catholique apostolique et romain dans l'étendue de cette commune et a requis qu'il lui soit donné acte de sa soumission aux lois de la République* » (Attestation de la commune de Chassagne en vertu de la loi du 11 prairial an III). De même pour Jean-Baptiste Paul Boisson à Cormot, qui, le 20 fructidor an III « *se propose d'exercer le ministère d'un culte connu sous la dénomination de culte catholique apostolique et romain dans l'étendue de cette commune et a requis qu'il lui soit donné acte de sa soumission aux lois de la République* ». Six jours plus tard, Charles Bonnarde faisait la même démarche à Corcelles-les-Arts.

Le 7 vendémiaire an IV, un décret réaffirmait la liberté des cultes, et arrêta le modèle de la déclaration de soumission des prêtres aux lois de la République : « Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain, et je promets soumission et obéissance aux lois de la République.. »

Mais tout le monde, dans les administrations départementales et locales, n'était pas sur les mêmes positions. Il semble que le représentant Calès, anticlérical notoire, ait été en faveur d'une application restrictive des nouvelles lois, de même que l'administration départementale⁶³. Dans les municipalités de canton, tout dépendait des personnes en place.

Ainsi, à Nolay, le docteur Cattin, commissaire provisoire, pouvait écrire au département, le 9 frimaire an IV (30/11/1795) : « *Il y a plusieurs prélats en ce canton qui exercent le culte catholique. Nous voulons les attaquer avec prudence mais aussi avec fermeté.* » Par contre, la

62 « *À l'avenir, nul ne pourra exercer les fonctions de ministre d'un culte, sans s'être fait décerner, par la municipalité, acte de sa soumission aux lois de la République.* »

63 Le département veut réserver le serment de prairial aux prêtres ayant prêté le serment de 1792, donc à une époque où les réfractaires étaient proscrits et par conséquent pas en mesure de le prêter.

municipalité de Nolay, paraissait beaucoup plus tolérante, à l'image des habitants ? Le 6 pluviôse an IV, elle est rappelée à l'ordre car elle n'a pas arrêté et transféré les ecclésiastiques insoumis à Dijon. Devant ses réponses lénifiantes, le département confie au commissaire de Meursault, Bugnot, une enquête sur le canton de Nolay. « *Le Président de l'administration municipale du canton de Nolay nous a attesté [...] qu'il n'existe aucun signe extérieur de culte dans les communes du canton, et qu'il n'y existe pareillement aucun ministre ou individu présidant aux cérémonies religieuses et par conséquent dans le cas de la Déclaration. Nous sommes fondés à douter de la vérité de cette attestation : nous savons que le canton de Nolay est fanatisé [...]* » Bugnot était en outre chargé de trouver des « patriotes sages et zélés » susceptibles de remplacer la municipalité actuelle en cas de suspension. Sa réponse fut éclairante : « *Le fanatisme dans le canton de Nolai est comme ailleurs un peu abattu ; pour savoir ceux qui président aux cérémonies religieuses cela est presque impossible ils disent que tous font la même chose et qu'ils ne font pas plus les uns que les autres. [...] Quand à l'exécution des lois en général elles ne sont pas suivies ponctuellement, c'est ce qu'ils ont de commun avec bien des cantons malheureusement. [...]* »

Les mesures anti-cléricales heurtaient la sensibilité populaire, sans que, comme dans l'Ouest, ce mécontentement religieux se transforme en hostilité au régime républicain. On se contentait d'une désobéissance larvée, comme le montre un incident survenu dans la commune de Saint-Aubin, le 13 nivôse an III (02/01/1795), rapporté par l'agent national. Une statue de la vierge avait été replacée clandestinement dans sa chapelle d'origine. « *Les femmes et les filles s'assemblent les fêtes et dimanches dans cette église où est cette statue, pour l'honorer à genoux et chanter des hymnes en son honneur et gloire à gorge déployée* ». De même, Bugnot signale dans son rapport les astuces des habitants pour désobéir aux ordres de démantèlement des signes religieux sur la voie publique : « *À Vauchinon la partie verticale [de la croix] existe, et à la moindre apparence d'avantage pour le parti qui s'oppose à la Révolution on replace la partie horisontale que l'on conserve soigneusement et voila une croix posée. [...]* »

Il faut dire que la politique religieuse des autorités pouvait apparaître comme incohérente. Après avoir rétabli le libre exercice des cultes, la Convention thermidorienne avait pris peur devant l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire an IV (05/10/1795) et rétabli les lois de 1792-1793 bannissant les prêtres réfractaires.

Les mésaventures de Philibert Lardet, prêtre réfractaire de Puligny⁶⁴, illustrent ces incohérences. De retour de son exil suisse (à Fribourg) en mai 1797 (floréal an V), il a repris ses activités de curé de

64 Voir ci-dessus page 230 pour son attitude à l'égard du serment civique de 1791.

Puligny⁶⁵, mais est arrêté le 1^{er} vendémiaire en VI (22 septembre 1797). En effet, à la suite du 18 fructidor, le Directoire est revenu en arrière sur l'autorisation aux prêtres insermentés et déportés de revenir en France. Transféré de Beaune à Dijon, théoriquement passible de la peine de mort, il est finalement libéré le 7 frimaire an VI (27 novembre 1797) sur la promesse de quitter la France dans un délai de quinze jours. Il s'exile en Allemagne et attendra 1802 pour revenir dans son pays. Latour nous apprend qu'en juin de cette année il a repris ses fonctions à Puligny où il mourra en 1817.

2) Le deuxième Directoire

Les directeurs procédèrent à une sévère épuration dans l'administration et l'armée, après avoir annulé les élections dans 49 départements, dont la Côte-d'Or. Celle-ci s'accompagna de mesures de rigueur prises contre les émigrés et les prêtres réfractaires, tandis que les jacobins revenaient en grâce, s'efforçant de reconstituer leurs organisations et préparant la reconquête du pouvoir lors des élections de germinal an VI. Le « danger jacobin » aboutit à un nouveau coup de force, avec l'invalidation de 106 députés. Dès lors, le Directoire naviguait à vue, dans un contexte de crise économique et de difficultés militaires, jusqu'au coup d'état de Napoléon Bonaparte le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799).

Une sévère épuration sur le plan local

Contrairement aux lendemains du 9 thermidor, le 18 fructidor donna lieu à une sérieuse épuration dans les administrations locales, notamment dans les administrations municipales des cantons de Corpeau et Nolay.

Dans celui de Corpeau, l'abandon de la politique de terreur avait permis aux éléments cléricaux de reprendre le pouvoir local à Chassagne. À la faveur de la réorganisation de la garde nationale en l'an III, Étienne Paquelin était élu capitaine, Joseph Paquelin agent de la commune, Jean-Marie Clavelot adjoint. Après fructidor, la majorité de la municipalité, aux sympathies républicaines avancées, dénonçait les élus de Chassagne. À propos de la garde nationale : « *nous avons eu la douleur de voir que plusieurs individus qui n'ont jamais montré d'attachement à la Révolution, n'ont pas hésité d'accepter des places qui ne devraient être confiées qu'à des républicains. Nous*

65 « Mai 1797 : Mr Lardet, curé de Puligny rentre dans sa paroisse et fait faire la communion à de grands enfants. Peu de temps après il s'exile pour la seconde fois. », Livre de raison de Latour, op. cit.

avons eu néanmoins la satisfaction de voir que les républicains l'ont emporté dans l'élection du commandant du bataillon et de l'adjutant. [...] »⁶⁶. Elle dénonçait également l'adjoint de Chassagne : « *comme le plus acharné des ennemis de la Révolution, porté à cette place par le parti dominant aux élections de l'an Cinq [...] dans les assemblées primaires le parti anti-patriote le reconnaissait pour un de ses chefs et c'est le parti dominant dans sa commune qui l'avait porté à la place dont sa conduite aurait dû l'expulser.*⁶⁷ » Comme en 1791-1792, le canton de Corpeau apparaît comme scindé en deux camps inconciliables, où le parti des républicains avancés, majoritaire, s'oppose à une minorité puissante, cléricale mais pas positivement royaliste, dont le bastion est Chassagne. Les deux partis s'affrontaient sur la question de la liberté du culte (et donc de l'attitude envers les prêtres réfractaires) et sur les problèmes du recrutement militaire (et donc de l'attitude envers insoumis et déserteurs). Le 29 ventôse an VI, l'administration départementale destituait J-M Clavelot, « *sur ce qu'il s'est montré le plus acharné des ennemis de la République, et s'est constamment opposé aux mesures faites pour la consolider, enfin sur ce qu'il s'est dispensé, sous prétexte de maladie, d'assister à la fête du 2 pluviôse dernier et n'a point depuis, prêté le serment de haine à la Royauté et à l'anarchie.* » L'agent de la commune et président de l'administration de la municipalité de canton, Joseph Paquelin, avait démissionné de lui-même.

Dans le canton de Nolay, la situation apparaissait aux autorités départementales plus grave encore. Un de ses membres, Jouvelot, au retour d'une tournée dans certains cantons du département, dont celui de Nolay, écrivait à ses collègues le 14 frimaire an VI : « [...] *parmi le nombre des individus qui composent les autorités des cantons que je viens de parcourir la majorité ne mérite point la confiance publique [...] j'ai acquis la conviction intime et la preuve morale que le fanatisme religieux a trouvé des partisans et la Royauté des amis chauds parmi cette majorité. [...] Dans tous [les cantons], plus ou moins, la réaction royale y a fait des ravages, et les prêtres réfractaires ont soufflé partout le feu de la discorde et détruit l'esprit public.* »

Le département révoquait alors le commissaire Roux, nommé à l'instigation de Carnot, et, après avoir essuyé le refus de Cattin de reprendre sa fonction, nommait un jacobin « bon teint », Pierre Martin, lui demandant un rapport circonstancié sur l'esprit public dans les différentes communes du canton, et la fiabilité des élus. Ce dernier expédiait son rapport le 27 pluviôse an VI.

Dans celui-ci il insistait sur l'emprise religieuse exercée par les prêtres insoumis : « [...] *L'intérêt que ces derniers y inspirent et savent s'y conserver me paraît d'autant plus difficile à être écarté*

66 ADCO – L 971 – Lettre de la municipalité de Corpeau à l'administration départementale.

67 ADCO – L 325 – Lettre de la municipalité de Corpeau à l'administration départementale.

que de tous les temps ce pays a plié sous leur joug ; ce joug est même du goût de la majorité. Voilà pourquoi il se trouve peu de fonctionnaires publics qui osent lutter de front contre lui, et beaucoup qui l'adoptent pour règle de leur conduite. [...] »

Comme dans le canton de Corpeau, les positions des uns et des autres s'étaient radicalisées au cours des années, et Martin, dans son rapport, oppose les communes clairement républicaines à celles sous la coupe des « fanatiques », les cléricaux immédiatement suspectés de royalisme. De ce point de vue, Santenay⁶⁸ et La Rochepot⁶⁹ font figure de communes républicaines face à Nolay et surtout celles de Cormot, Vauchignon et Cirey qui « *ont constamment manifesté et avec affectation une prédilection ouverte pour les prêtres réfractaires tous leurs habitants je crois ont le même esprit à leur égard* ». Mais l'auteur nuance aussitôt en ajoutant : « *ils aiment cependant les lois qui les déchargent de toutes autres servitudes et charges et j'estime que le désir secret de les voir s'affermir leur est commun à tous, mais ils ne veulent pas sentir ny prévoir que les prêtres qu'ils écoutent en sont les ennemis et ont énnervé (sic) et anéanti dans leurs cœurs toutes les facultés et même la volonté de les soutenir et les défendre.*⁷⁰ » Comme d'autres témoins, il montre par là qu'on ne peut parler de contre-révolution dans la région mais plutôt d'hostilité à l'égard des persécutions religieuses.

Une seconde terreur ?

Certains historiens ont baptisé « seconde terreur » la période qui va du coup d'état du 18 fructidor an V (04/09/1797), contre les royalistes, à celui du 22 floréal an VI (11/05/1798), contre les jacobins. Mais, de même que la première terreur n'a jamais eu en Côte-d'Or l'intensité qu'elle atteignit à Paris ou dans les provinces de l'ouest⁷¹, cette période s'est plutôt caractérisée par une reprise en main de l'administration ainsi qu'une attitude de fermeté envers le clergé réfractaire, fermeté à vrai dire jamais abandonnée, et qui s'est poursuivie jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Napoléon.

En ce qui concerne les corps administratifs, le Directoire s'est borné à évincer, comme nous l'avons vu, les individus suspects de tiédeur voire d'hostilité au régime républicain, sans les poursuivre ou

68 ADCO – L333 : « *Cette commune offre le contraire de Nolay, la majorité est pour le gouvernement actuel, les républicains n'ont je crois rien à craindre des choix qui y seront faits, et point à se plaindre des citoyens Henry Delonguy et Guerre agent et adjoint de cette commune.* »

69 « *Celle de La Rochepot présente un coup d'œil au moins aussi satisfaisant. Le citoyen Philibert Fouquerand agent de cette commune a fait ses preuves de républicanisme il est intelligent et actif ; [...] on peut donc pour cette commune se tranquilliser sur les élections prochaines.* »

70 ADCO - L333

71 Il y eut 11 condamnations à mort en Côte-d'Or en l'an II.

attenter à leur liberté. Nous en reverrons un certain nombre revenir aux affaires à l'époque du Consulat.

Il en va un peu différemment à l'égard des questions religieuses, à propos desquelles on ne discerne pas de différences d'opinion entre partisans du Directoire et anciens montagnards. Les uns et les autres restent convaincus de l'hostilité profonde du clergé catholique à l'égard du régime républicain et sont également déterminés à l'empêcher de nuire.

Le 19 nivôse an VI, un arrêté départemental a prescrit d'enlever le battant des cloches, du moins pour celles qui avaient échappé aux réquisitions de l'époque de la Terreur. Cela sans craindre le mécontentement des populations rurales attachées aux sonneries qui rythmaient leurs journées de travail. De même le département tentait à nouveau, mais en vain, de faire transférer à Dijon les trois prêtres invalides qui avaient obtenu de rester dans leurs familles à Nolay. Lorsque Jouvelot fait sa tournée d'inspection dans les cantons suspects, il met à charge de la municipalité de Nolay sa tiédeur dans la lutte anti-religieuse⁷². De même, lorsque la municipalité de Corpeau dénonce le comportement de J-M Clavelot, adjoint de la commune de Chassagne, c'est son comportement en matière religieuse qui est mis en avant : « *il a donné azile a reçu dans sa maison les prêtres insoumis, les a assisté dans leur cérémonies malgré toutes les lois.*⁷³ » L'urgence est à l'application stricte des lois en matière religieuse⁷⁴.

Il est vrai que les prêtres réfractaires étaient soupçonnés à raison d'encourager l'insoumission militaire et les désertions et on doit constater que les communes les plus attachées à la religion traditionnelle étaient en même temps les plus réfractaires à la conscription. C'est ce que confirme le juge de paix de Meursault dans un rapport à l'administration centrale de la Côte-d'Or le 1^{er} messidor an VII⁷⁵ (19/06/1799) : « [...] *Dans le canton de Meursault, citoyens, grâce au zèle de l'administration et du commissaire tous les volontaires et conscrits ont rejoint leurs drapeaux ; les prêtres y sont poursuivis ; mais dans les cantons d'Ivry, de Nolay, et dans la commune de Chassagne canton de Corpeau qui est la plus mauvaise de la République, les volontaires et conscrits sont tous de retour.* »

72 ADCO L319 : « [...] *le canton de Nolay est celui dans lequel l'esprit public a toujours été perverti, il a toujours servi d'asile et de retraite à un grand nombre de prêtres insermentés qui célébraient leur culte publiquement et au mépris de toutes les lois ; [...] celle sur la police des cultes n'y a jamais reçu son exécution* ». Rapport de Jouvelot à l'administration départementale, 14 frimaire an VI.

73 ADCO L325 : Lettre du 8 pluviôse an VI.

74 « *La nouvelle administration s'occupera séance tenante de l'exécution dans tout le canton et surtout dans la commune de Nolay de la loi sur la police des cultes et de celles relatives aux prêtres insermentés. Elle fera en conséquence une proclamation aux administrés du canton tendante à les rappeler aux principes du gouvernement républicain.* » 5 ventôse an VI – ADCO L325.

75 ADCO L383.

Surtout, un fait divers aggrava les alarmes de l'administration. Le 19 thermidor an VII (06/08/1799), un gendarme de Nolay, le brigadier Guillermin, était mortellement blessé alors qu'il tentait d'arrêter deux prêtres réfractaires, Laviotte et Gaudry, sur le territoire de la commune de Dezize⁷⁶. L'affaire remonta jusqu'au ministre de la police, l'administration y vit la confirmation du mauvais esprit de la population de la région. En réalité, les deux religieux avaient profité des conflits de compétence entre les deux départements pour mieux se cacher des autorités, mais avaient aussi bénéficié de nombreuses complicités locales. Gaudry, condamné par contumace à vingt ans de fer pour le meurtre du gendarme, parvint à quitter la France pour Rome, dont il revint en 1816, une fois tout risque judiciaire écarté. Dans son rapport⁷⁷ envoyé au ministre l'administrateur du département tient à nuancer la situation : « [...] *Ce que je dois vous dire pour vous donner une idée juste de la situation de ces cantons, c'est que du fait particulier de l'assassinat commis sur le brigadier de gendarmerie de Nolay, il ne faudrait pas en conclure que la contre-révolution est ouverte dans les cantons dont il s'agit et que les patriotes y sont victimes.* » Certes, « *L'esprit public en général n'y est point tel qu'on pourrait le désirer. Peut-être doit on attribuer cette mauvaise disposition à la trop grande et trop funeste influence des prêtres fanatiques [...]* » Mais, pour lui, « *Les lois trouvent peu d'insubordonnés [...]* Les contributions s'y payent avec toute l'exactitude qui est compatible avec la rareté du numéraire [...] *La levée des conscrits s'y effectue avec calme et facilité.* » Au total, « *N'y compter ici que des partisans de ce régime [la République] serait un espoir chimérique. Il y a sans doute des ennemis de la République et des ennemis irréconciliables, mais ses amis sont plus nombreux ou plus puissants* ».

L'impossible stabilisation

Pendant le régime montagnard, l'activisme des sociétés populaires, l'implication des élites communales qui s'étaient engagées dans la Révolution, sans négliger les efforts de contrôle et de centralisation du « centre » parisien (liaisons épistolaires entre le club des jacobins parisien et les sociétés locales affiliées, rôle des représentants en mission qui envoyaient des émissaires jusque dans les communes rurales, comme on l'a vu à Nolay), se traduisirent sur le plan local par une intense activité, notamment des municipalités. Les lois et décrets des assemblées étaient systématiquement envoyés dans chaque municipalité, des campagnes étaient sans cesse lancées où celles-ci étaient amenées à organiser la mobilisation des citoyens : levées de volontaires mais aussi

76 Dezize (appelée plutôt Decize dans les sources du XVIII^e siècle), commune limitrophe de Santenay et La Rochepot, se trouve dans le département de Saône-et-Loire.

77 ADCO L383 : L'administrateur « faisant les fonctions » au ministre de la police générale - 1^{er} fructidor an VII

recensement des ressources agricoles et industrielles, application des lois du maximum, organisation des récoltes, campagnes anti-religieuses, surveillance des suspects, etc ... Les registres des délibérations municipales en gardent la trace : par exemple, pour La Rochepot, la moitié du registre (environ 170 pages sur 300) correspond à la seule période de septembre 1792 à thermidor an II.

Avec le Directoire, l'activité municipale s'effondre, en partie du fait de l'instauration des municipalités de cantons ; chaque commune rurale y était représentée par un agent et son adjoint, le lieu des débats se réduisait désormais aux chef-lieux de cantons. D'autant que la présence d'un commissaire désigné par le département transformait ces municipalités en courroies de transmission de la politique directoriale. Certes, comme l'écrit Claude Farenc, « *le système des municipalités de canton permet de pallier l'insuffisance d'un personnel d'élus locaux instruits et convaincus, mais éloigne les administrateurs de leurs concitoyens.* » Dès lors les habitants des campagnes se désintéressent de la vie politique locale, comme le montre l'effondrement de la participation électorale. L'État républicain est perçu sous le prisme des contraintes qu'il inflige : impôts, conscription, mesures anti-religieuses... Dans le même temps les mesures de répression anti-montagnardes ont fragilisé la base sociale du régime, à un moment où les forces anti-républicaines relevaient la tête.

Le 18 brumaire

Claude Farenc dépeint ainsi l'opinion dominante dans les campagnes côte-d'oriennes à la fin du Directoire : « Même dans les cantons réputés les plus hostiles, on hésite à s'opposer ouvertement à l'application de la loi : on courbe le dos, on retarde le paiement des impôts et on ne se presse pas pour envoyer ses fils à la guerre. Mais au fond la majorité reste légaliste, à la fois catholique et patriote, car les noyaux royalistes ne sont vraiment actifs que dans les villes : on se satisfera facilement du régime consulaire s'il fait preuve de plus d'efficacité que le Directoire [...] ⁷⁸ ». Cette description fait écho à ces phrases consignées par Charles Paquelin dans son cahier de mémoire : « Voilà que Dieu a ramené notre grand général Bonaparte et ses complices qui ont traversé toute l'Égypte et la Turquie et l'Arabie et autres pays qu'ils ont conquis et rendu républicain. Ce fameux guerrier est arrivé à Paris ; il veut mettre ordre à toutes les affaires et la paix en France et faire une nouvelle Constitution ; il a failli perdre la vie. Ce bon guerrier est à Paris qui a pris le gouvernement en mains et nous croyons que tout ira mieux. »

78 Claude FARENC – Cahier du CDHR en C.O. « *Émeutes et journées révolutionnaires en Côte-d'Or (1775-1800)* ».

La nouvelle du coup d'état fut dans l'ensemble bien accueillie, mais de manière passive. Le peuple attendait l'ordre et la paix.

IV – Sous le pouvoir personnel de Napoléon

La source bibliographique essentielle reste pour cette question la thèse qu'a publiée en 1914 Paul Viard, consacrée à « L'administration préfectorale dans le département de la Côte-d'Or sous le Consulat et le Premier Empire ». Nous avons complété, pour les questions locales, avec les tomes II et IV d'Andrée et Jean Tillequin consacrés à l'histoire de Nolay.

1) La mise en place du nouveau régime

La Côte-d'Or est restée, sous le pouvoir napoléonien, comme elle l'était sous le régime révolutionnaire, un département patriote. Mais on passe alors d'un soutien enthousiaste, engagé, à un soutien passif. Bonaparte est populaire, la constitution du Consulat est acceptée sans opposition : le plébiscite de nivôse an VIII ratifie la nouvelle constitution pas 27893 oui contre 16 non ! Mais il y eut 60000 abstention sur 87000 électeurs...

La mise en place du pouvoir napoléonien marque la fin d'une vie politique autonome dans le département. Le nouveau régime s'appuie sur une alliance de fait entre les anciens cadres révolutionnaires et d'anciens émigrés revenus depuis peu. Il est symptomatique que deux nobles ayant subi dans notre région la saisie de leurs biens pour cause d'émigration (Pradier d'Again à Puligny, Ranfer de Bretenière à La Rochepot) aient joué sous le consulat et l'Empire un rôle politique de premier plan (Ranfer de Bretenière est maire de Dijon de 1802 à 1806). Les anciens jacobins gardent quant à eux des positions dans l'administration, on peut leur rattacher le sous-préfet de Beaune, Frémyet. Il reste que la grande majorité des notables sont modérés et aspirent à « un gouvernement fixe, stable, protecteur des personnes et des propriétés ».

Cette politique de réconciliation est particulièrement appliquée dans le domaine religieux, dont on a vu qu'il avait été le principal facteur de clivages et d'affrontements pendant la phase

révolutionnaire. Le nouveau régime y voit à raison le moyen essentiel pour pacifier le pays sous l'autorité du premier Consul. « [...] *Quand l'exagération des principes religieux sera tombée, l'ordre public n'aura plus rien à redouter : ... en maintenant les subsistances à un prix auquel le peuple puisse s'en procurer, en évitant toute espèce de persécution active contre les prêtres, on jouira dans le département d'une tranquillité qui s'établira de plus en plus.* »⁷⁹

Le régime œuvre donc à la réconciliation entre catholiques, pour aboutir à la réunification des fractions constitutionnelle et réfractaire. Après la signature du concordat avec la papauté, c'est un ancien évêque constitutionnel, Mgr Reymond, qui prend la tête de l'évêché de Dijon. Un amalgame lent et difficile se fait entre les clergés assermenté et insermenté, et l'on voit revenir dans la région des curés qui en avaient été chassés sous la Révolution (à Nolay, Puligny, Chassagne par exemple).

Cette relative réconciliation s'opère sous une administration de plus en plus centralisée, étouffant toute vie démocratique. Les municipalités, désormais nommées, ne sont plus que des courroies de transmission de l'administration, en la personne du préfet et des sous-préfets. Maires et adjoint, nommés pour cinq ans (par le préfet pour les communes de moins de 5000 habitants), sont choisis parmi les principaux propriétaires, quelque soient d'ailleurs leurs opinions politiques. L'administration se plaint de la difficulté à trouver des personnes compétentes : « *il est évident que la plupart de nos communes agricoles ne renferment aucun citoyen en état de remplir la place de maire*⁸⁰ ».

Le cas de Nolay est un bon exemple de cette politique. Jean-François-Reine Carnot, frère de Lazare, avocat et notaire depuis 1780, fils de l'ancien bailli du seigneur, dont la « fortune personnelle évaluée à 4000 F. de revenus » s'est construite, nous le verrons, en grande partie grâce à la vente des biens nationaux, exerce comme maire pendant 23 années, de la République à la Restauration en passant par l'Empire.

2) La région sous le régime impérial

Le plébiscite du 20 floréal an X, qui ratifie le consulat à vie, est marqué en Côte-d'Or par un soutien manifeste au régime, avec une baisse nette de l'abstention (de 60000 à 45000). Par contre, le

79 Observateur anonyme au ministre de l'intérieur – AN Fib/II, C.O. 2 – cité par Viard, *L'administration préfectorale...*, op. cit. page 79.

80 Le sous-préfet Frémyet au conseil d'arrondissement de Beaune, 12 fructidor an IX.

plébiscite pour ratification de l'Empire, en floréal an XII, voit l'abstention rebondir et seuls 20000 citoyens participent au scrutin. Viard y voit la lassitude devant la guerre qui se prolonge mais aussi la passivité d'une population simplement attachée à l'ordre et à la jouissance des acquis de la Révolution. Comme l'écrit le préfet Riouffe : « *Beaucoup moins industriels qu'agricoles, [ils sont] par conséquent plus portés à la paix qu'à l'agitation*⁸¹ ».

La vie de la région pendant l'Empire est marquée d'abord par une certaine prospérité économique, portée par l'expansion viticole (la mise en place du « Grand Empire » est éminemment favorable au commerce des vins), malgré quelques alertes, comme la disette qui frappe la France et la région en 1811-1812. Après des récoltes très abondantes en 1808-1810, des incidents climatiques (gelées de printemps, sécheresse en mai-juin) provoquent un grave déficit de récolte en 1811, aggravé par la médiocrité de la récolte de pommes de terre. Le prix du blé connaît une forte hausse (doublement des cours sur le marché de Nolay) au point de provoquer des troubles à Beaune. Mais le régime s'efforce de juguler la crise, dans une volonté de retour à l'ordre (achats administratifs, alimentation de substitution, taxation), et le calme revient à la fin de l'année 1812, non sans conséquences démographiques comme nous le verrons en dressant le bilan démographique de la période⁸².

Le régime impérial, malgré une longue période de calme à l'intérieur du territoire français (pas d'invasion avant 1814), n'est pas marqué par son œuvre d'aménagement du territoire, ni par de réelles préoccupations sociales. La politique scolaire, la politique sanitaire, voire l'entretien des infrastructures, restent dans l'état où elles étaient à la fin de la Révolution.

La grande affaire des administrations locales est tout au long de la période la question du recrutement militaire. Celui-ci est de plus en plus entre les mains de l'administration départementale (préfet et sous-préfets), mais les municipalités gardent par nécessité la main sur une étape essentielle : la constitution chaque année des listes de conscrits. Le recrutement militaire est une question essentielle qui s'est posée aussi gravement sous la Révolution et sous le régime napoléonien ; l'inflexion essentielle s'est faite avec la loi Jourdan adoptée en l'an VI sous la République, et Napoléon n'a fait qu'en poursuivre l'application, non sans en aggraver les effets. C'est pourquoi il nous a semblé préférable de la traiter comme un tout, dans un paragraphe particulier du chapitre suivant.

81 18 prairial an XIII – Viard, *L'administration préfectorale...*, op. cit. Page 257.

82 Voir Chapitre II, ci-dessous page 289

3) La fin de l'Empire

Après le désastre militaire en Russie, le régime impérial entre en décadence. Il faut reconstituer une armée, et les exigences de la conscription deviennent insupportables pour la population qui aspire plus que jamais à la paix. La défaite de Leipzig (16-19 octobre 1813) annonce l'invasion du territoire et la perte de l'Allemagne ferme son marché aux viticulteurs bourguignons⁸³. Les ordres du gouvernement ne sont plus respectés, les impôts ne rentrent plus. Faute d'hommes et de volonté, la défense du territoire ne peut être assurée, et la haute administration du département, qui est passée entre les mains d'aristocrates, prépare son ralliement aux Bourbons. Finalement la Côte-d'Or est envahie par l'armée autrichienne, Dijon capitule sans combat le 19 janvier 1814.

Les milieux royalistes célèbrent la défaite⁸⁴ et leurs compromissions avec l'occupant sont mal perçues par la population. Les hauts fonctionnaires « tournent leur veste » avec empressement, à l'image du préfet Cossé-Brissac, qui revient bien vite à Dijon comme préfet de la Restauration... Tout cela explique le mécontentement qui gagne rapidement la population, aggravé par le maintien des impôts indirects sur le vin (Droits réunis). Leur perception, qui reprend dès mai 1814, provoque des troubles à Nolay et Meursault, et une véritable émeute à Beaune. Aussi, le retour de Napoléon au moment des « Cent jours » est accueilli avec enthousiasme par le peuple, beaucoup moins par les élites, bourgeoisie comme noblesse. Il semble qu'un véritable esprit de défense se soit emparé de la population⁸⁵, mais Waterloo met rapidement un terme aux dernières illusions. La Côte-d'Or est à nouveau occupée, cette fois plus durement. Le royaume des Bourbons revient mais il est clair qu'elle n'est pas souhaitée dans la région.

83 « *Les vins, seule richesse des infortunés propriétaires de cette contrée... sont ou dans les caves de l'Allemagne, non payés, ou dans celles du pays, non vendus...* » (sous-préfet de Beaune Dupré de St-Maure – AN F1b/I).

84 Ainsi le Curé de Baubigny « *[la chute de Napoléon est] un miracle opéré par le Très-Haut en faveur de notre sainte religion, de notre chère patrie et de nos princes légitimes* ».

85 Voir Paul VIARD, « Les levées militaires en Côte-d'Or pendant les Cent-Jours », *Revue de Bourgogne*, 1913, p. 74-83. Louis Latour, dans son livre de raison, a laissé une relation assez complète de l'invasion puis de l'occupation de la région. Outre des combats sporadiques autour de Chagny, il insiste davantage sur les réquisitions militaires et les quelques exactions auxquelles elles ont donné lieu. La population semble avoir été surtout spectatrice des événements.

B – La vente des biens nationaux

I – La législation et son évolution

Les lois concernant la vente des biens nationaux forment un ensemble extrêmement lourd et complexe. Si le principe de la nationalisation des biens du Clergé a été adopté au départ pour résoudre la crise financière qui a mis à bas la monarchie finissante, les enjeux ont été rapidement beaucoup plus larges. N'était-ce pas l'occasion de transformer durablement le régime de la propriété en France, et donc la société française, essentiellement agraire à cette époque ? C'était aussi l'occasion de transformer de fond en comble une institution, l'Église catholique, qui jouait un rôle essentiel dans la France du XVIIIème siècle.

D'autre part, avec la radicalisation révolutionnaire et l'entrée en guerre en 1792, la confiscation des biens des émigrés était une mesure de rétorsion politique. Le mise en vente des biens dits de « seconde origine » élargissait le fossé entre la France révolutionnaire et ses ennemis intérieurs et extérieurs. Elle permettrait aussi, si le pouvoir en décidait vraiment, de remédier à l'inégalité des propriétés, contradictoire avec les principes d'égalité politique qui venaient de triompher.

La succession des lois et décrets est le reflet des débats qui animent les assemblées sur ces questions fondamentales. Mais elle est aussi le reflet du contexte dramatique, sur les plans politique et militaire comme financier, dans lequel les acteurs de l'époque sont plongés. Il s'agit de sauver la Révolution, donc de se donner les moyens, financiers (les ventes les procurent) comme politiques (les acheteurs de biens nationaux choisissent leur camp), de gagner la guerre. Absorbés dans l'urgence du quotidien, les gouvernants et assemblées sont également soucieux de construire la France du futur : la succession des lois est le reflet de cette tension entre les nécessités de l'instant et les projections à long terme.

Notre propos, ici, est de mesurer et analyser l'impact de la législation révolutionnaire, puis impériale, sur le régime de la propriété dans notre région d'étude. Aussi nous sommes-nous largement appuyé sur l'ouvrage majeur de Bernard Bodinier et Éric Teyssier⁸⁶ pour rappeler les grandes phases de la législation relative aux biens nationaux.

86 Bernard BODINIER et Éric TEYSSIER : *L'événement le plus important de la Révolution : la vente des biens nationaux*. Société des études robespierristes, Paris, 2012. Voir l'annexe XX pages 749-751 pour une chronologie simplifiée de la législation, réalisée à l'aide de leur ouvrage.

Pour simplifier, on peut distinguer trois temps dans la succession des lois et décrets. Une première phase (de la fin de l'année 1789 à la fin de 1791) correspond à la nationalisation et la vente des biens de l'Église, à la création du système des assignats, et à la mise en place des modalités de vente, qui vaudront ensuite pour les biens de seconde origine. Une deuxième phase, qui va de 1792 à la fin de 1795, décide et organise la vente des biens des émigrés, condamnés, déportés..., bref, des biens dits de « seconde origine ». À la fin de l'année 1795, du fait de l'effondrement des assignats, les ventes sont suspendues un temps, puis, avec la loi du 28 ventôse an IV (18 mars 1796), reprennent dans de nouvelles conditions, fréquemment modifiées, jusqu'à la fin du siècle.

Avant d'en étudier l'impact notre région, il est bon de préciser dans quel contexte se sont déroulées les trois phases de la vente des biens nationaux. Nous avons reproduit dans l'annexe XX, pages 749-751, la chronologie détaillée de l'abondante législation dont elle a fait l'objet.

1) Les biens de première origine

La loi fondamentale fut celle du 2 novembre 1789, qui déclencha le processus. Sur proposition de Talleyrand à l'Assemblée nationale, il fut décidé que les biens du Clergé seraient mis à la disposition de la Nation.

« *L'Assemblée nationale décrète :*

1° Que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la Nation, à la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres, et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces ;

2° Que dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne pourra être assuré à la dotation d'aucune cure de moins de 12000 £ par an, non compris le logement et les jardins en dépendant. »

En novembre, l'Assemblée confia aux assemblées locales la surveillance des biens d'Église, et décréta leur inventaire. Les 19 et 21 décembre, deux décrets ordonnaient la mise en vente de biens d'Église et de la Couronne à concurrence de 400 millions de £ par l'intermédiaire des municipalités. Parallèlement était créé en décembre 1789 la caisse de l'Extraordinaire, chargée d'émettre des

assignats de 1000 £ portant intérêt de 5 % et échangeables contre des biens d'Église. En avril 1790 ils recevaient cours de monnaie, des coupures de valeur plus faible étant parallèlement mises en circulation.

Le 14 mai 1790, les modalités de vente étaient précisées : Les terres seraient vendues aux particuliers au chef-lieu de districts⁸⁷, aux enchères⁸⁸ et payables en 12 ans au taux de 5 %. Les soucis financiers (combler la dette de l'État) l'emportaient finalement sur le désir de consolider la Révolution en accroissant le nombre des propriétaires : de nouveaux décrets en novembre précisèrent que la vente des biens devrait être effectuée par domaines entiers, sans morcellement préalable, mais en favorisant au contraire les regroupements. On privilégia donc les bourgeois capables de mobiliser des capitaux importants, ce qui favoriserait le désendettement du Royaume mais empêcherait toute remise en cause sérieuse des inégalités de propriété.

2) Les biens de seconde origine

Contrairement aux biens de première origine, il s'agissait ici d'une mesure de rétorsion politique contre des opposants à la Révolution, qui avaient manifesté leur hostilité en quittant le pays. Dans le contexte de la guerre opposant la France aux puissances coalisées, il paraissait légitime de confisquer les biens d'ennemis prêts à prendre les armes contre leur patrie. Entre février et juillet on passa du séquestre à la confiscation puis finalement au principe de la vente des biens des émigrés. L'affrontement de plus en plus vif entre girondins et montagnards amena ceux-ci à concevoir la vente des biens de deuxième origine comme un instrument qui permettrait de corriger les inégalités de propriété, tout en attachant davantage le peuple à la cause révolutionnaire. Après un âpre débat, la Convention imposait le morcellement préalable des biens avant leur mise en vente (4 avril 1793). Le volume des biens disponibles s'accroissait également par la confiscation des propriétés des déportés (prêtres réfractaires condamnés à la déportation), celle de la part des émigrés dans les successions à venir, etc.

Cette seconde phase de vente s'acheva le 30 brumaire an IV (21 novembre 1795), l'effondrement des assignats obligeant l'État à suspendre les ventes.

87 Les municipalités sont de ce fait dépossédées de leur rôle.

88 La vente est déclenchée dès la première soumission déposée.

3) Les ventes de biens nationaux après la loi du 28 ventôse an IV

Quelques mois après, la loi du 28 ventôse an IV (18 mars 1796) fixait de nouvelles conditions de vente. Dans le but de freiner la spéculation, le mandat territorial remplaçait l'assignat (au cours de 1 pour 3), surtout les ventes de biens se déroulaient au chef-lieu du département, sur simple soumission, les enchères étant supprimées. C'était une manière d'éloigner à nouveau les acheteurs du peuple, les biens étant vendus en bloc, souvent à des compagnies financières se chargeant des reventes après morcellement des propriétés.

Peu à peu, les propriétés disponibles se raréfiaient, si on fait exception des bois et forêts, souvent restées aux mains de l'État.

L'arrivée au pouvoir de Napoléon, entraînant en 1800 la clôture de la liste des émigrés, puis la suspension des ventes (5 mai 1801) mettait fin à ce gigantesque transfert de propriétés. Celui-ci, contrairement aux craintes ou aux espoirs des uns ou des autres, aller s'avérer durable, par delà les vicissitudes politiques, puisqu'une des premières décisions de Louis XVIII fut de garantir l'inviolabilité des propriétés, y compris celles constituées de biens nationaux. Loi dite du « Milliard des émigrés » qui indemnisait les anciens propriétaires mettait fin à la controverse en 1825.

Il nous reste à en étudier les modalités pour la région de Nolay et les conséquences économiques et sociales.

II – Les ventes dans la région de Nolay

Après avoir dépouillé l'ensemble des procès-verbaux de vente de biens nationaux pour notre région, et croisé ces informations avec d'autres sources de la même série⁸⁹, nous pouvons considérer disposer d'informations à peu près exhaustives dans ce domaine. À partir de celles-ci, nous en tirons le tableau ci-dessous qui appelle quelques commentaires et explications.

89 ADCO – Série 1 Q : Domaines nationaux. La série contient toutes les informations relatives aux biens nationaux de toutes origines (estimations et ventes, dossiers individuels des émigrés y compris leurs dossiers d'indemnisation sous la Restauration...)

1) L'importance des ventes

Calendrier des ventes de biens nationaux de première et seconde origines						
ANNÉE	Biens de première origine			Biens de seconde origine		
	Nombre	Montant des estimations (£ puis F.)	Pourcentage des estimations	Nombre	Montant des estimations (£ puis F.)	Pourcentage des estimations
1791	48	333229	80,0 %			
1792	8	10172	2,3 %			
1793	7	29983	11,7 %	2	12665	1,5 %
1794	3	1413	0,3 %	14	402417	48,5 %
1795	7	31266	6,3 %	8	127257	15,3 %
1796	1	4192	0,6 %	7	237172	28,6 %
1797	6	3236	0,8 %	3	4832	0,6 %
1798	1	3090	0,7 %	4	20588	2,5 %
1799				1	25200	3,0 %
<i>Total</i>	<i>82</i>	<i>416581</i>		<i>39</i>	<i>830131</i>	

Afin de permettre les comparaisons suivant les années et les types de biens, nous avons choisi, suivant les recommandations de Bernard Bodinier et Éric Teyssier⁹⁰, d'utiliser l'indicateur des estimations, plutôt que celui des prix de vente. En effet, vu la dévaluation considérable subie par les assignats (et les mandats territoriaux à leur suite), il aurait été absurde de faire des comparaisons par année entre les montants nominaux. Les contemporains en avaient parfaitement conscience puisque la loi du 5 messidor an V (23 juin 1797) imposa des tables de conversion entre monnaie-papier et numéraire par département. Lors du calcul de l'indemnité des propriétaires spoliés (loi du Milliard en 1825), ce sont d'ailleurs ces mêmes tableaux qui furent utilisés. Il reste que lors de certaines périodes « transitoires », numéraire et papier-monnaie furent utilisés ensemble, ce qui nous donne quelques montants sur lesquels nous pouvons nous interroger. Ainsi la propriété de François Buffot de Millery⁹¹, à Santenay, évaluée 24000 £, est vendue 640000 £ en floréal an VI. Utiliser plutôt le montant de l'estimation, faite par des experts compétents⁹², apporte en effet davantage de garanties, même si le coefficient a quelque peu varié dans les estimations les plus tardives.

Le tableau reflète la différence de temporalité entre les ventes des deux origines. Pour ce qui est des biens de première origine (biens de l'Église pour l'essentiel), les ventes commencent en mars 1791

90 Ouvrage cité, note 86, page 239.

91 Une maison de maître, un logement de vigneron, 2 soitures de pré et 74 ouvrées de vigne.

92 Nous donnons quelques exemples dans l'annexe XXII page 753.

et sont achevées pour l'essentiel à la fin de l'année (80 % du montant total). Quelques ventes (Charité de Nolay par exemple) sont faites ultérieurement, divers décrets ayant entre-temps élargi leur périmètre (6 mai 1791 : chapelles et presbytères des paroisses supprimées sont mis en vente ; 11 juillet 1794 : vente des biens des hôpitaux).

Les ventes des biens nationaux de seconde origine (des propriétés nobles pour l'essentiel, mais on trouve aussi des propriétés de religieux déportés, notamment à Puligny), quant à elles, se déroulent sur une période postérieure et beaucoup plus longue (de novembre 1793 à mai 1807 pour le dernier) ; mai l'essentiel des ventes (93%) se déroule sur trois années (1794 – 1796).

Ce calendrier est conforme au déroulement décrit par Bernard Bodinier et Éric Teyssier pour la France entière : concentration en début de période, reprise avec la législation de ventôse an IV, achèvement après 1797⁹³. Les auteurs relèvent l'importance des ventes de biens nationaux en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire.

Par contre notre région diverge du reste de la France lorsque l'on compare les ventes selon les deux types d'origine. Ainsi, dans l'état actuel de la recherche (226 districts dépouillés sur 562), les biens de première origine représentent 5,24 % du territoire, alors que les biens de seconde origine (statistique calculée à partir de 150 districts) n'en représentent que 3,2 %.

Or, pour la région de Nolay, nous observons que si le nombre des ventes est nettement plus élevé pour les biens d'Église (82 ventes, en raison du grand nombre de biens paroissiaux) que pour les biens des émigrés (39 ventes), la valeur estimée des biens de seconde origine est double de celle des biens de première origine⁹⁴. Si on prend en compte plutôt les superficies (ce qui est toujours délicat dans une région de vignobles), nous obtenons les résultats suivants.

Superficies vendues (hectares)							
	TERRES	PRÉS	VIGNES	CHENEVIÈRE	DIVERS	BOIS	TOTAL
Première origine	149,69	37,76	108,19	0,80	1,91	20,75	319,09
Seconde origine	191,63	72,66	131,76	0,65	1,37	106,25	504,98
Première origine	43,9 %	34,2 %	45,1 %	55,2 %	58,2 %	16,3 %	38,7 %
Seconde origine	56,1 %	65,8 %	54,9 %	44,8 %	41,8 %	83,7 %	61,3 %

93 Il reste quelques biens, dont la plupart seront rendus à leurs propriétaires sous la Restauration. Cependant, le dernier bien national aurait été vendu en 1867.

94 Bernard Bodinier et Éric Teyssier signalent d'ailleurs que sur l'ensemble des districts dépouillés (ce n'est pas le cas de celui de Beaune), le district de Dijon bat le record des ventes : 4284 lots pour 1793-1795. Nous avons quant à nous préféré recenser les propriétés mises en vente, et non le nombre de lots vendus.

Rappelons d'abord les chiffres auxquels nous sommes parvenus lorsque nous avons tenté de quantifier la propriété privilégiée en 1789. Nous avons calculé la superficie globale des biens de l'Église à environ 345 ha, celle de la noblesse à environ 1718 ha (pour les propriétés dont il avait été possible de déterminer la structure foncière, soit 85 % du total). Les données du tableau ne correspondent pas exactement, puisque biens de première et de seconde origine ne coïncident pas strictement aux propriétés de l'Église et de la noblesse⁹⁵. Cependant ils nous donnent un ordre de grandeur significatif. L'essentiel des biens de l'Église semble avoir été vendu, et peut-être la moitié de ceux de la noblesse⁹⁶, ce qui correspond à un transfert de propriété sans précédent.

La comparaison entre les deux types de biens est déséquilibrée par la superficie des bois. Si, comme les auteurs cités, nous écartons les bois, nous obtenons, calculés sur les superficies cadastrales de 1827-1839, les pourcentages respectifs de 2,5 % pour les biens de première origine, de 3,5 % pour les biens de seconde origine. Par rapport aux chiffres nationaux, c'est deux fois moins élevé pour les biens de première origine, un peu plus élevé pour les biens de seconde origine. En ce qui concerne les vignes, les pourcentages sont respectivement de 4,0 % et 4,8 % (sur la base d'une superficie de 2620 ha, calculée à partir des informations de Vaillant corrigées par nos propres évaluations). L'importance des vignes introduit une distorsion, les superficies obtenues donnent une vue minorée de l'importance économique des ventes de biens nationaux. Ce fait est d'autant plus vrai pour les biens de seconde origine, les vignes de cette catégorie correspondant essentiellement à des vignes fines situées dans la Côte .

La comparaison entre nos trois sous-régions devrait nous permettre de mieux apprécier le poids et les caractères respectifs de ces ventes.

Superficies vendues selon la nature des cultures (hectares)								
		TERRES	PRÉS	VIGNES	CHENEVIÈRE	DIVERS	BOIS	TOTAL
1ère origine	Plaine viticole	42,06	6,87	14,40	0,11			63,44
	Côte	21,28	6,56	64,87	0,46	0,40	7,25	100,82
	Arrière-côte	86,35	24,33	28,91	0,24	1,51	13,50	154,83
2ème origine	Plaine viticole	94,38	28,65	4,94				127,97
	Côte	39,93	19,81	111,21	0,20	1,98	89,00	261,13
	Arrière-côte	57,32	24,20	15,62	0,45	1,05	17,25	115,88

95 Des biens confisqués ont été rendus après amnistie, des biens d'ecclésiastiques ont été vendus comme biens de seconde origine, etc. Voir également la note 96 ci-dessous.

96 Tous les bois n'ont pas été vendus ; celui de Clermont-Montoison (250 arpents, soit 127,68 ha, est resté entre les mains de « la Nation »).

Répartition entre biens de 1ère et 2ème origine dans les différentes natures de cultures								
		TERRES	PRÉS	VIGNES	CHENEVIÈRE	DIVERS	BOIS	TOTAL
1ère origine	Plaine viticole	30,8%	19,3%	74,5%	100,0%			33,1%
	Côte	34,8%	24,9%	36,8%	69,7%	16,8%	7,5%	27,9%
	Arrière-côte	60,1%	50,1%	64,9%	34,8%	59,0%	43,9%	57,2%
2ème origine	Plaine viticole	69,2%	80,7%	25,5%				66,9%
	Côte	65,2%	75,1%	63,2%	30,3%	83,2%	92,5%	72,1%
	Arrière-côte	39,9%	49,9%	35,1%	65,2%	41,0%	56,1%	42,8%

Nous retrouvons logiquement dans les statistiques ci-dessus les caractères que nous avons dégagés de l'étude de la propriété privilégiée, particulièrement les fortes positions de la noblesse dans les vignes fines de la Côte⁹⁷, le poids des seigneuries et de l'Église dans l'agriculture « traditionnelle » de l'Arrière-côte⁹⁸, la main-mise de la noblesse sur les bois⁹⁹.

2) La dynamique des ventes

Il s'agit ici d'une part d'apprécier le rythme des ventes en liaison avec le déroulement de la Révolution, d'autre part de mesurer comment la vente des biens nationaux a été reçue par la population. Y-a-t-il eu engouement ou au contraire méfiance ? Enfin, les acheteurs ont-ils fait une bonne affaire et la Nation a-t-elle subi, à cause de la spéculation, une véritable spoliation ?

Nous connaissons à la fois le prix d'adjudication des biens et leur prix nominal de vente : le rapport entre les estimations (1306183 £) et les ventes (3712971 £) est de 2,84¹⁰⁰, ce qui semble montrer un véritable engouement pour les achats de biens nationaux, ou des estimations sous-évaluées. Cependant, ces biens étant payables en assignats (puis mandats territoriaux), et ceux-ci ayant subi au fil des mois, une dévaluation qui s'est transformée en véritable effondrement, il nous faut déterminer quel a été le prix réel des ventes avant de le confronter à l'estimation préalable, en utilisant le tableau de dépréciation dont nous avons parlé plus haut.

97 La part des ventes de seconde origine y atteint 6,5 % de la superficie cadastrée contre 3,7 % pour celles de première origine.

98 Respectivement 4,5 % et 3,0 % pour les terres, 11,1 % et 12,9 % pour les prés.

99 52,1 % des bois.

100 Ce qui est conforme au taux relevé par Marchetti

Si on prend en compte la période où la monnaie-papier fut utilisée, nous observons les écarts suivants entre les prix d'adjudication et les prix de vente :

Année	Montant des estimations (£ puis F.)	Montant des prix de vente réels (£ puis F.)	Rapport
1791	333229	494170	147,4 %
1792	10172	14801	145,5 %
1793	42648	108427	254,2 %
1794	403830	624262	154,6 %
1795	158523	210098	132,5 %

Observons d'abord que la dévaluation des assignats n'a pas nui aux prix de vente des biens nationaux, toujours supérieurs aux estimations. C'est particulièrement net pour l'année 1793 (en gros l'an II) où les prix de vente sont 2,5 fois plus élevés (quelque soit l'origine des biens). Par contre le problème est davantage lié aux délais de paiement (12 années pour la période 1791-1795) du fait de l'effondrement des assignats.

Si on compare avec les exemples cités dans l'ouvrage de Baudinier et Theyssier (département des Bouches-du-Rhône), on observe de sérieuses différences. Pour l'année 1791, année où se concentrent les ventes de biens nationaux de première origine, les auteurs observent un prix de vente systématiquement supérieur de 50 % aux estimations ; c'est le cas également pour la région de Nolay. Par contre, après une année 1792 très calme, ils notent que les prix réels de ventes (qui connaissent une reprise liée à la vente des biens de seconde origine) pour les années 1793-1794 sont systématiquement inférieurs aux estimations. Les auteurs y voient un « témoignage probable des troubles occasionnés par la crise fédéraliste et ses conséquences¹⁰¹ ». Rien de tel pour notre région donc, faut-il y voir l'adhésion à la République dans un département globalement républicain et montagnard ? Et (ou) la soif de terres dans un espace dominé avant 1789 par la noblesse ?

Après 1795 le retour à la monnaie métallique, la suppression un temps des enchères, le déplacement des lieux de vente du chef-lieu de district à celui du département, rendent l'interprétation des données beaucoup plus aléatoire. Notons cependant qu'il reste, à la différence d'autres régions, des biens fort intéressants à vendre, entre autres une bonne partie des propriétés Clermont-Montoison à Chassagne, ou celle des Blancheton à La Rochepot.

En conclusion nous pouvons retenir que la vente des biens nationaux a fait l'objet, dans la région étudiée, d'un véritable engouement qui ne s'est pas démenti sur toute la période des ventes. Avec des conséquences sociales qu'il nous faut à présent approfondir.

101 Bernard BODINIER, Éric TEYSSIER et François ANTOINE, *L'événement le plus important...*, op. cit., page 317.

C – Une révolution agraire ?

Il nous faut à présent déterminer les changements apportés par la vente de biens nationaux dans les structures agraires de la région. En d'autres termes, quelles ont été, en termes de catégories sociales, les bénéficiaires et les victimes de ce vaste transfert de propriétés ? A-t-il engendré une révolution sociale ou bien de simples inflexions dans les structures foncières ? Enfin, pour quelles évolutions économiques ultérieures ?

I - Les biens disponibles

Bâtiments et terres (hectares) mis en vente comme biens nationaux (toutes origines)									
	BÂTI	TERRE	PRÉ	VIGNE	BOIS	CHENEVIÈRE	DIVERS	TOTAL	% SUPERFICIE
Corcelles-les-Arts		32,62	5,23	2,96				40,80	7,7 %
Ébaty	5	93,28	6,97	4,00		0,00		104,25	51,7 %
Corpeau	1	19,07	25,40	13,60		0,00		58,07	13,1 %
Puligny	14	6,44	16,00	43,80	95,75	0,26	1,63	163,87	23,7 %
Chassagne	8	42,54	3,77	78,08			0,34	124,74	19,8 %
Santenay	5	1,41	1,93	27,64			0,40	31,38	3,1 %
Saint-Aubin	3	0,60	0,82	25,21	0,50	0,40	0,01	27,55	
La Rochepot	4	58,54	20,63	7,43	7,75	0,49	0,81	95,65	7,1 %
Nolay	12	13,19	7,01	12,21			1,04	33,45	4,9 %
Cirey	3	62,20	8,95	5,33	13,50			89,99	12,6 %
Cormot		0,09		3,91			0,56	4,55	0,8 %
Vauchignon		0,00		0,84				0,84	0,2 %
Baubigny	3	1,33	1,62	2,43		0,15	0,15	5,68	0,6 %
Saint-Romain	5	8,32	8,59	12,38	9,50	0,05		38,83	2,0 %
<i>Total</i>	<i>63</i>	<i>339,63</i>	<i>106,93</i>	<i>239,81</i>	<i>127,00</i>	<i>1,35</i>	<i>4,94</i>	<i>819,66</i>	<i>10,0 %</i>
<i>Plaine viticole</i>	<i>6</i>	<i>144,96</i>	<i>37,60</i>	<i>20,56</i>		<i>0,00</i>		<i>203,12</i>	<i>17,3 %</i>
<i>Côte</i>	<i>30</i>	<i>51,00</i>	<i>22,52</i>	<i>174,73</i>	<i>96,25</i>	<i>0,66</i>	<i>2,38</i>	<i>347,54</i>	<i>10,7 %</i>
<i>Arrière-côte</i>	<i>27</i>	<i>143,67</i>	<i>46,81</i>	<i>44,52</i>	<i>30,75</i>	<i>0,69</i>	<i>2,56</i>	<i>269,00</i>	<i>4,0 %</i>

Naturellement, il nous faut partir d'une analyse précise de la quantité et de la nature des biens mis sur le marché à l'occasion de la vente de biens nationaux. De nombreuses propriétés ecclésiastiques mais aussi nobiliaires étaient réparties sur plusieurs communes, mais on peut imaginer que les acheteurs potentiels étaient particulièrement attentifs à leur localisation (dans l'hypothèse où ils

garderaient le bien et le mettraient en exploitation). Nous avons reclassé ces différents biens en fonction de leur localisation dans le tableau ci-dessous.

Pour l'essentiel, il s'agit de biens fonciers. Les bâtiments (grossièrement) recensés sont de natures diverses : châteaux (dont certains ont été, conformément à la législation révolutionnaire, démantelés¹⁰²), bâtiments d'exploitation, presbytères ou simples maisons... La superficie totale des biens fonciers est de 819,66 ha, ce qui représente globalement 10 % de la superficie cadastrée de la région, avec de fortes disparités selon les sous-régions : 17,3 % dans la plaine viticole, 10,7 % dans la Côte, 4,0 % dans l'Arrière-côte. On voit que les biens disponibles se présentaient dans des quantités très différentes selon la sous-région, ce qui ne pouvait être sans conséquences pour les acheteurs potentiels, particulièrement les acheteurs des catégories populaires (paysans et dans une moindre mesure artisans – commerçants) susceptibles d'exploiter eux-mêmes le bien acheté. De ce point de vue l'Arrière-côte apparaît clairement désavantagée, avec quatre fois moins de biens disponibles par rapport à la plaine viticole¹⁰³. Notons en passant que les biens étaient d'autant moins disponibles là où la petite propriété paysanne était forte.

Si on prend en compte cette fois la nature des terres mises en vente, ce que nous avons déjà évoqué plus haut, quelques constatations s'imposent, importantes pour comprendre les enjeux lors des enchères.

Les biens mis en vente sont-ils conformes à la répartition des cultures dans la zone étudiée ?

Répartition des terres mises en vente selon leur nature de culture						
	TERRE	PRÉ	VIGNE	BOIS	CHENEVIÈRE	DIVERS
Total	41,4%	13,0%	29,3%	15,5%	0,2%	0,6%
Plaine viticole	71,4%	18,5%	10,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Côte	14,7%	6,5%	50,3%	27,7%	0,2%	0,7%
Arrière-côte	53,4%	17,4%	16,6%	11,4%	0,3%	1,0%

Part des sous-régions dans les différentes natures de cultures des terres mises en vente							
	TERRE	PRÉ	VIGNE	BOIS	CHENEVIÈRE	DIVERS	TOTAL

102 C'est le cas par exemple du château d'Ébaty ; le rapport d'expertise des biens de Perreney de Baleure stipule que « L'adjudicataire [du lot 71 relatif au « cydevant château »] sera tenu de se conformer aux dispositions du décret du 13 pluviôse dernier, relatif à la démolition des châteaux forts et fortifiés de l'intérieur ».

103 Et ce, même si on écarte les confins des villages de l'Arrière-côte, pas vraiment pris en compte à cette époque. Si on s'en tient aux superficies retenues par Vaillant, le pourcentage passe à 8,9 % pour l'Arrière-côte, mais il est alors de 20,3 % pour le Pays-bas, de 15,0 % pour la Côte.

Plaine viticole	42,7%	35,2%	8,6%	0,0%	0,0%	0,0%	24,8%
Côte	15,0%	21,1%	72,9%	75,8%	48,9%	48,2%	42,4%
Arrière-côte	42,3%	43,8%	18,6%	24,2%	51,1%	51,8%	32,8%

Si on prend en compte l'ensemble des biens fonciers mis en vente, on constate que les terres sont à peu près au niveau de la statistique de Vaillant (43,6 %), les prés sont surreprésentés (13,0 % contre 6,5 % chez Vaillant) ainsi que les bois (15,5 % contre 9,8%), les vignes sous-représentées¹⁰⁴ (29,3 % contre 40,1 %). Il n'en est pas de même si on se penche sur les sous-régions : les terres sont surreprésentées et les vignes sous-représentées dans la plaine viticole (71,4 % contre 57,1%), dans la Côte au contraire les vignes sont surreprésentées (72,9 % contre 68,2%), et dans l'Arrière-côte c'est le cas des prés (17,4 % contre 6,2%) alors que les vignes n'en représentent que 16,6 % (23,2 % chez Vaillant et même 28,7 % avec notre évaluation). Nous pouvons en conclure que les biens nationaux mis en vente étaient d'autant plus intéressants qu'il concernaient plutôt, dans chaque sous-région des biens correspondant au « point fort » de chacune d'entre elles : grande culture dans la plaine, viticulture dans la Côte, élevage dans l'Arrière-côte. Bien entendu ce fait est le reflet de la place éminente occupée par les anciens propriétaires. On comprend encore mieux le succès des ventes.

II – Le statut socio-économique des acheteurs de biens nationaux

RÉGION DE NOLAY	TERRE	PRÉ	VIGNE	BOIS	TOTAL	ESTIMATION	MONTANT
Ecclésiastiques	0 %	4 %	2 %	0 %	1 %	0,5%	0,3%
Noblesse	0 %	2 %	3 %	0 %	1 %	2,6%	18,3%
Bourgeoisie	76 %	49 %	49 %	94 %	67 %	57,8%	37,8%
Artisanat – Commerce	2 %	10 %	10 %	0 %	6 %	7,7%	9,1%
Paysannerie	18 %	23 %	24 %	0 %	18 %	20,6%	26,3%
Statut non connu	4 %	11 %	12 %	6 %	7 %	10,8%	8,2%

Dans l'ensemble de la région de Nolay, si on s'en tient aux superficies, nous pouvons constater que la bourgeoisie est la grande gagnante des opérations, avec 67 % des superficies (mais 57 % des estimations), loin devant la paysannerie qui s'empare cependant de 18 % des biens (20,6 % des estimations). Les 7 % tombés entre les mains d'acheteurs de statut inconnu peuvent en grande partie être ajoutés au pourcentage de la bourgeoisie, puisqu'il s'agit pour la plupart d'acquéreurs

¹⁰⁴ D'autant que, nous l'avons vu plus haut, Vaillant les a grossièrement sous-estimées pour l'Arrière-côte.

extérieurs à la région, très souvent issus de centres urbains (Beaune et Dijon), par définition moins connus des locaux. La superficie des bois (15,5 % de la superficie vendue, contre 9,8 % chez Vaillant) fausse cependant un peu les statistiques : on tombe à 49 % pour vignes et prés¹⁰⁵ contre 23-24 % pour les paysans, mais on remonte à 76 % des terres.

Étant donné ce que nous avons appris sur la nature des biens mis en vente dans les différentes sous-régions, nous devrions constater quelques différences, que nous détaillons ci-dessous.

1) Les ventes dans le Pays bas

Biens de première origine (hectares et pourcentages de la superficie totale vendue)						
TERRE	PRÉ	VIGNE	BOIS	TOTAL	ESTIMATION	MONTANT
42,06	6,87	14,40		63,44	57953 £	138545 £
66,3 %	10,8 %	22,7 %				
Biens de seconde origine (hectares et pourcentages de la superficie totale vendue)						
TERRE	PRÉ	VIGNE	BOIS	TOTAL	ESTIMATION	MONTANT
94,38	28,65	4,94		127,97	139331 £	443145 £
73,8 %	22,4 %	3,9 %				

Ventilation par catégorie sociale (biens de toutes origines) – part de la superficie dans chaque catégorie						
	TERRE	PRÉ	VIGNE	TOTAL	ESTIMATION	MONTANT
Ecclésiastiques	0 %	21 %	20 %	4 %	3,6 %	1,8 %
Noblesse						
Bourgeoisie	68 %	23 %	23 %	58 %	63,8 %	67,8 %
Artisanat – Commerce	2 %	16 %	16 %	5 %	5,4 %	3,4 %
Paysannerie	30 %	38 %	39 %	33 %	25,1 %	25,4 %
Statut non connu	0 %	2 %	3 %	1 %	2,1 %	1,7 %

Les biens de première origine ne représentent qu'un tiers des biens en superficie. Il s'agit ici plutôt de petites propriétés (cures, fabriques, quelques terres aux Bernardins de Maizière, à l'abbaye St-Pierre de Chalon). La nature des cultures apparaît moins spécialisée.

¹⁰⁵ Ce qui explique aussi que la part de la bourgeoisie dans les estimations soit dix points en dessous.

Les biens de seconde origine sont constitués de grands domaines confisqués ; Perreney de Baleure : environ 95 ha à Ébaty, presque la moitié du territoire communal, Clermont-Montoison à Corpeau : 30 ha (dont 20 de prés), pas de biens de seconde origine à Corcelles-les-Arts.

Les biens de l'Église ont été vendus en bloc, voire en regroupant les biens les plus petits, mais ces biens étaient modestes : un seul estimé plus de 10000 £ (réunion de terres de la Cure de Corcelles-les-Arts et de deux chapelles : en tout 40 1/3 journaux de terre et 5 ouvrées de vignes évaluées 12692 £, vendues 21300 £ à un négociant extérieur à la région). Viennent ensuite les biens de l'abbaye Saint-Pierre de Chalon, à Ébaty (39 journaux de terre, 1 soiture de pré) estimées 5225 £ et vendues 20600 £ à trois marchands de Chagny, les frères Bruchet. L'un deux, Charles, achète en outre en son nom propre une partie des biens de la Cure d'Ébaty (6 journaux de terre, 41 ouvrées de vigne), estimés 3840 £ et vendus 6500 £. Si on ajoute les 135 ouvrées de vignes appartenant à la Cure de Corpeau, estimées 4232 £ et vendues 10325 £ à deux paysans de Corpeau, l'un classé comme « paysan-proprétaire », l'autre « laboureur d'autrui », dans le rôle de taille, c'est tout pour les biens vendus au dessus de 10000 £. On voit que la plupart ont été acquis par des bourgeois, un seul domaine est tombé entre les mains de paysans, mais de paysans aisés déjà propriétaires.

Il n'en va pas de même des biens de seconde origine, vendus plus tard, qui ont été morcelés selon la loi : 72 lots pour Perreney de Baleure à Ébaty, 42 pour Clermont-Montoison à Corpeau. Ces lots, plus modestes (beaucoup en dessous de 1000 £ pour 3 à 6 journaux de terre), ont été souvent acquis par des paysans. Mais il n'était pas rare que des bourgeois emportent plusieurs lots le même jour, formant ainsi des propriétés de taille respectable. Par exemple Antoine Joseph Drapier, bourgeois de Beaune, acquiert 14 lots le 7 floréal an II. Leur estimation varie de 520 £ à 800 £ pour 13 d'entre eux, un seul est évalué davantage, à 1620 £. Il met ainsi la main sur 18 ha de terres pour la somme de 20000 £. Charles Bruchet, marchand de Chagny, que nous avons vu à l'œuvre en 1791, complète ses achats en l'an II avec 6 journaux de terre et 2 1/2 soitures de pré. Pour 8000 £, deux frères cultivateurs à Mimande (commune de Saône-et-Loire jouxtant Ébaty), achètent 10 journaux de terres (environ 3,5 ha). Dans l'ensemble il s'agit au mieux de moyennes propriétés, pas toujours d'un seul tenant. Ainsi Antoine Forneret, propriétaire de Beaune, achète successivement 10 ouvrées de vigne à Corcelles-les-Arts en 1791, puis 2 journaux de terre et 2,5 soitures de pré à Ébaty, enfin 1 soiture de pré à Corpeau, en 1794.

La moyenne des estimations pour les achats de la bourgeoisie est de 1291 £, celle des achats de la paysannerie de 853 £ mais dans ce cas il y eut de fréquentes associations d'acheteurs, par exemple

trois soitures de pré achetées par 6 cultivateurs¹⁰⁶. Au total, les acquéreurs bourgeois s'adjugent 57 % des terres mises en vente, la paysannerie 33 %.

Après la loi du 28 ventôse an IV, qui supprime les enchères et déplace le lieu de vente de Beaune à Dijon, le morcellement des biens est abandonné et ceux-ci sont vendus en bloc. Pour cette période, dans le Pays-Bas, on relève une seule vente, 11 soitures de pré appartenant à Bernard de Sassenay, achetées le 21 vendémiaire an IV pour la somme de 172000 £ (estimation : 41625 £). Cette somme paraît considérable mais on est le 19 septembre 1795, à cette date 100 £ assignats ne valent que 3 £ 15 S. en numéraire. D'autre part l'achat est réalisé par une coalition de 6 acheteurs, dont un marchand et six cultivateurs « tous propriétaires ».

2) Les ventes dans la Côte

Biens de première origine (hectares et pourcentages de la superficie totale vendue)						
TERRE	PRÉ	VIGNE	BOIS	TOTAL	ESTIMATION	MONTANT
21,28	6,56	64,87	7,25	100,82	196588 £	359239 £
21,1 %	6,5 %	64,3 %	7,2 %			

Biens de seconde origine (hectares et pourcentages de la superficie totale vendue)						
TERRE	PRÉ	VIGNE	BOIS	TOTAL	ESTIMATION	MONTANT
38,93	19,81	111,21	89,00	261,13	608762 £	2113471 £
14,9 %	7,6 %	42,6 %	34,1 %			

Ventilation par catégorie sociale (biens de toutes origines) – part de la superficie dans chaque catégorie							
	TERRE	PRÉ	VIGNE	BOIS	TOTAL	ESTIMATION	MONTANT
Ecclésiastiques							
Noblesse	0 %	7 %	4 %	0 %	2 %	4,2 %	27,5 %
Bourgeoisie	83 %	35 %	54 %	92 %	67 %	57,9 %	31,6 %
Artisanat – Commerce	1 %	12 %	8 %	0 %	5 %	5,4 %	7,5 %
Paysannerie	4 %	38 %	22 %	0 %	15 %	19,5 %	24,1 %
Statut non connu	12 %	8 %	13 %	8 %	11 %	13,1 %	9,3 %

106 Autre exemple à Ébaty : pour l'achat de 2 ½ soitures de prés, il est noté sur le P.V. que les acquéreurs sont « François Rouhette, tisserand, Jean Péchillot, Denis Deveuvey, Bonet Carion, Philibert Barberet fils aîné, tous manouvriers non propriétaires », fait suffisamment rare pour être relevé (ADCO 1 Q 90).

Le déséquilibre entre biens de première origine et biens de seconde origine est encore plus prononcé dans la Côte (28 % contre 72 % des superficies) du fait de l'importance des bois mis en vente, qui appartenaient pour l'essentiel aux Pradier d'Agrain à Puligny (mais les bois encore plus vastes des Clermont-Montoison sont restés entre les mains de l'État). Cependant, ici, ce sont les 176 ha de vignes qui ont été l'objet des convoitises des acheteurs. Parmi elles des crus déjà prestigieux (la plus grande partie du clos de Montrachet, le Clos Saint-Jean, les vignes de Morgeot, etc.).

En raison de la prépondérance des biens de seconde origine on pourrait s'attendre à une grande dispersion des ventes en raison du morcellement imposé des domaines en l'an II et l'an III. Mais il se trouve qu'une part importante des biens confisqués aux émigrés dans la Côte ont en fait été vendus relativement tardivement : les 170 arpents de bois des Pradier d'Agrain sont par exemple vendus le 4 thermidor an IV à un trio de marchands, dont deux étrangers au village. C'est également le cas du vaste domaine de Chassagne des Clermont-Montoison, alors que leur domaine de Morgeot (569 ouvrées de vigne et des bâtiments estimés 99550 £ dont 6000 £ de bâtiments) a été dispersé en pluviôse an III (janvier-février 1795) : le résultat en a été de 259805 £ dont 27000 £ pour les bâtiments.

La dispersion du domaine de Morgeot

Au moment de l'adjudication il a été découpé par les experts en 68 lots, qui font l'objet d'enchères séparées. Voyons la répartition de ces lots selon les catégories d'acheteurs.

Paysannerie : 164 ouvrées et moitié des bâtiments adjugés en 21 lots à 23 cultivateurs (et deux marchands), mais Pierre Pillot achète 6 lots à lui seul (26 ouvrées estimées 2920 £) pour la somme de 11375 £., Antoine Adam 2 lots (8 ouvrées estimées 960 £) pour 4550 £. Les 23 autres acheteurs se partagent 14 lots (1300 £ d'estimation pour 6 1/2 ouvrées en moyenne par personne).

Bourgeoisie : 203 ouvrées et moitié des bâtiments adjugés en 27 lots, mais la distribution est différente, puisqu'on ne trouve que six noms, la majorité des acheteurs ayant acquis plusieurs lots : Jean Gavinet-Escande, marchand à Beaune, 8 lots (32 ouvrées de vigne), J-B Bonnardot, instituteur à Beaune, 5 lots (20 ouvrées). Barthélemy Audiffred, négociant à Chagny, se taille la part du lion avec 109 ouvrées (estimées 19000 £) pour 43385 £.

Artisanat – Commerce : ils jouent un rôle plus marginal, avec 52 ouvrées de vignes. Ce sont surtout des tonneliers de Chassagne qui achètent un seul lot (de 5 ou 10 ouvrées), solution d'épargne ou amorce de reconversion économique ?

À l'arrivée, le vaste domaine de Morgeot se retrouve profondément morcelé, mais de manière inégale. À côté d'un nombre important d'acquisitions paysannes, vouées à former de petites exploitations familiales, on trouve, par le jeu des regroupements de lots, l'esquisse de constitution d'une moyenne propriété, voire grande comme nous le montre le cas de Barthélemy Audiffred, fondateur d'une dynastie de négociants appelée à jouer un rôle important à Chassagne dans le cours du siècle suivant.

La vente du domaine de Chassagne

La « ferme de Chassagne » était le principal domaine du Marquis de Clermont-Montoison. Le 2 frimaire an V (22 novembre 1796), outre le château, ses dépendances et les bâtiments d'exploitation (dont 5 pressoirs), 106 journaux de terre, 5 soitures de pré, pas moins de 704 ouvrées de vignes (dont les plus grands crus de Chassagne comme Montrachet et Bâtard-Montrachet) sont mis en vente. Ce bien a été estimé, « conformément à l'article VIII de la loi du 28 ventôse », « à la somme de 8101,30 F. en revenu net & en capital, celle de 174428,60 F. », « que l'acquéreur s'oblige [...] payer à la République [...] en mandats territoriaux ou promesses de mandat, dans les délais déterminés par la loi. » À cette date la loi du 28 ventôse an IV est en vigueur : la vente des biens se fait au chef-lieu du département, les enchères sont supprimées. L'évaluation des biens est de 22 fois le revenu de 1790, somme payable en 16 mois, sous forme de mandats territoriaux. Dans le cas présent l'estimation en capital n'est que de 21 1/2 fois le revenu annuel estimé. Les mentions manuscrites en marge de l'acte de vente ne nous permettent pas de déterminer quel prix exact et dans quels délais les acquéreurs ont payé¹⁰⁷. Ceux-ci sont un marchand de Beaune, Jean-Baptiste Lespagniol (associé à sa femme Marie Larcher veuve Dubois), et un marchand d'Autun, Pierre Pichard, chacun pour la moitié. Ont-ils acquis ce bien pour l'exploiter ? On retrouve un Lespagniol, propriétaire résident à Chagny, dans la matrice de 1840 ainsi que plusieurs Pichard (mais le nom est courant dans la région), ce qui semble indiquer qu'ils se sont installés à Chassagne. Cependant, des pièces situées dans le même dossier d'archives¹⁰⁸ et relatives à une réclamation de Joseph Morey, « propriétaire-cultivateur à Corcelles-les-Arts », semblent indiquer qu'il y a eu revente d'une partie du domaine.

En effet Morey, ayant au préalable souscrit une soumission partielle, pour trois pièces de vignes d'une superficie totale de 34 ouvrées, se plaint qu'il n'ait pas été donné suite à sa soumission, lui

107 « Enregistré à Dijon le 11 nivôse an V – 5284 F mandats et 1107,73 F numéraire(?) plus 44 F numéraire et(?) 2000 F mandats au cours de 2,20 F plus 4741 F mandats au même cours ». En marge : « 5284 F mandats – 1607,73 F numéraire plus 2000 + 4741 = 6741 au cours de 2,20 F »

108 ADCO 1 Q 419/12.

faisant perdre en outre la moitié de la valeur de ses mandats territoriaux. Il argumente que ses soumissions partielles « *ne sauraient dénaturer le corps de la propriété* », seul motif pouvant entraîner le rejet de ces soumissions, d'autant que la « veuve Dubois » s'expose au même reproche. En effet... « [...] *la veuve Dubois a déjà divisé, en faisant remise de plusieurs fonds dépendant de ceux qu'elle a soumissionnés, et en s'obligeant d'en remettre à plusieurs autres particuliers, dont elle a reçu l'argent, l'exposant est donc bien fondé, sous tous les rapports, à demander l'exécution de ses soumissions [...]* ». Joseph Morey n'obtint pas gain de cause et le domaine resta entre les mains des acquéreurs, mais nous voyons qu'il sera indispensable de confronter nos évaluations concernant les ventes des biens nationaux avec d'autres informations sur d'éventuelles reventes avant de faire un bilan définitif.

La vente des biens de La Guiche

Il ne s'agit ici que de 29 ouvrées de vignes, mais situées dans le clos de Montrachet. Vendues en ventôse an III en petits lots, le plus souvent de 2 ouvrées, elles n'ont cependant pas échappé à des acquéreurs bourgeois, la majorité négociants établis à Beaune (pour 26400 £, quatre fois l'estimation).

Les ventes à Puligny

Contrairement à Chassagne, mis à part les bois que nous avons évoqués plus haut, les biens nationaux ont été vendus entre 1791 et août 1795.

Il y avait à Puligny des biens relativement importants appartenant à des institutions religieuses, comme les Chartreux de Beaune, l'abbaye de Maizière, outre d'assez riches fondations au bénéfice de l'église de Puligny. Vendus en 1791 non morcelés, ils sont tombés entre les mains d'un négociant beunois pour ce qui est des chartreux¹⁰⁹, ou d'une association de plusieurs paysans de Puligny pour ce qui est des biens de la Cure.

Mais la majorité des biens nationaux étaient des biens de seconde origine, confisqués aux nobles émigrés (les Pradier d'Agrain en premier lieu, mais aussi quelques parcelles de vignes appartenant aux Clermont-Montoison, Perreney de Baleure et Bernard de Sassenay). Il faut également prendre en compte à Puligny des biens importants appartenant à des ecclésiastiques, d'ascendance bourgeoise, mais bannis et traités comme les émigrés. Pour l'essentiel donc ils ont été vendus sous le régime des lois antérieures au 28 ventôse an IV, c'est à dire après morcellement des domaines en

¹⁰⁹ Bernard Durand, négociant de Beaune, acquière le 25 avril 1791, outre une maison de maître et des logements de vigneron, 166 ouvrées de vigne provenant des Chartreux.

un grand nombre de lots, 122 au total (dont 48 pour les biens de Pradier d'Agrain). Il s'agissait avant tout de vignes (580 ouvrées environ) et dans une moindre mesure de prés (environ 25 soitures), outre les bois (178 arpents) comme on l'a vu.

La bourgeoisie, comme ailleurs, s'est emparée d'une bonne moitié des vignes (297 ouvrées) ; sur ces acquisitions relevons les noms de Jean-Baptiste Fougeret, marchand à Beaune (90 ouvrées, estimées 18400 £ et vendues 50350 £), ou de Claude Antoine Pathelin originaire de Bligny-sur-Ouche (31 ouvrées, estimées 5400 £ et vendues 46050 £). Surtout Henry Pourtalès, négociant à Saint-Loup-de-la-Salle (près de Chagny), acquiert pour 100 ouvrées de vignes de premier cru sur des biens appartenant aux Clermont-Montoison (estimées 50000 £, vendues 72100 £). La taille des deux parcelles (de 50 ouvrées chacune), très supérieure aux lots habituels, interroge : arrangement en sous-main ?

Les ventes à Santenay

La situation à Santenay se présente nettement différente des communes précédentes, du fait de la relative faiblesse des biens de seconde origine. Bien plus, les deux principales propriétés nobles (celle du Seigneur, Parigot de Santenay, et celle de Buffot de Millery) ont fait l'objet d'un partage de pré-succession, comme la loi l'autorisait, seule la part du parent émigré étant confisquée au profit de la Nation. Dans les deux cas cette part a été rachetée par un parent de l'émigré¹¹⁰, et la famille est restée maîtresse du domaine. L'essentiel des biens nationaux réellement dispersés aux enchères est donc constitué de biens de première origine, relativement importants à Santenay, du fait des positions foncières du diocèse d'Autun (Cathédrale et Collégiale). Il s'agit pour l'essentiel de pièces de vignes (362 ouvrées estimées environ 50000 £), vendues au printemps 1791, dont des acquéreurs bourgeois s'adjugent la plus grande part (210 ouvrées, estimées 28476 £), devant la paysannerie (75 ouvrées acquises par une association de quatre vigneron), un tonnelier s'adjugeant par ailleurs 10 1/2 ouvrées. Globalement il n'y a pas eu à Santenay le bouleversement de la propriété qui s'est produit à Chassagne et Puligny.

Les ventes à Saint-Aubin

Les biens de première origine vendus à Saint-Aubin (pour l'essentiel 175 ouvrées de vignes réparties entre le séminaire d'Autun, la Collégiale de Beaune et des institutions locales) ont été deux fois moins importants que les biens de seconde origine (Estimations : 14177 £ contre 29400 £) ;

¹¹⁰ C'est ainsi que Gérard Parigot rachète la part de son fils Jacques, émigré, le 1^{er} floréal an VI, pour la somme de 31396 £, représentant la moitié du domaine de Santenay, un domaine à Pommard, et des meubles à Beaune.

ceux-ci doivent leur importance à la saisie des biens du Marquis Bernard de Sassenay, député de la Noblesse du Bailliage de Chalon-sur-Saône et surtout possessionné dans ce département. Seigneur de Saint-Aubin, Il y possédait un domaine viticole de 300 ouvrées environ (estimé 29400 £), vendu en nivôse an III en 65 lots. À Saint-Aubin le fait marquant est l'absence de la bourgeoisie lors de la vente des biens : deux lots seulement dont une maison. Qu'il s'agisse de l'un ou l'autre type de bien, ils ont été pour la plupart vendus à des paysans (280 ouvrées de vignes et topes, 2/3 des estimations), dans une moindre mesure à des artisans ou commerçants (130 ouvrées de vignes et topes, 20 % des estimations). Une fois de plus, Saint-Aubin se distingue du reste de la Côte, surtout des communes voisines Chassagne et Puligny.

Conclusion pour la Côte

L'importance des biens dispersés, particulièrement les grandes propriétés aristocratiques, assises sur la maîtrise du vignoble, base de la richesse foncière dans cette région, a entraîné un bouleversement des structures foncières, au profit de la bourgeoisie surtout dans les deux communes de Puligny et Chassagne, même si la paysannerie a pu tirer son épingle du jeu. Mais il y a entre les communes plus que des nuances ; Santenay, où la noblesse avait moins d'emprise, a été moins touchée, mais la bourgeoisie, déjà forte, a consolidé ses positions en s'emparant de la plus grande part des biens de l'Église. Saint-Aubin, avec l'expropriation du principal propriétaire noble, a vu la paysannerie s'emparer des terres disponibles, confirmant sa différence avec les autres communes plus prestigieuses de la Côte.

3) Les ventes dans l'Arrière-côte

Biens de première origine (hectares et pourcentages de la superficie totale vendue)						
TERRE	PRÉ	VIGNE	BOIS	TOTAL	ESTIMATION	MONTANT
86,35	24,33	28,91	13,50	154,83	184471 £	333178 £
55,8 %	15,7 %	18,7 %	8,7 %			

Biens de seconde origine (hectares et pourcentages de la superficie totale vendue)						
TERRE	PRÉ	VIGNE	BOIS	TOTAL	ESTIMATION	MONTANT
57,32	24,20	15,62	17,25	115,88	119567 £	325392 £
49,5 %	20,9 %	13,5 %	14,9 %			

Ventilation par catégorie sociale (biens de toutes origines) – part de la superficie dans chaque catégorie							
	TERRE	PRÉ	VIGNE	BOIS	TOTAL	ESTIMATION	MONTAN T
Ecclésiastiques							
Noblesse							
Bourgeoisie	81 %	68 %	43 %	100 %	72 %	53,7 %	34,3 %
Artisanat – Commerce	2 %	7 %	20 %	0 %	8 %	15,2 %	20,3 %
Paysannerie	13 %	9 %	24 %	0 %	13 %	20,7 %	35,3 %
Statut non connu	3 %	17 %	13 %	0 %	7 %	10,5 %	10,1 %

Avec 270 ha environ et seulement 4 % de la superficie cadastrée¹¹¹, la vente des biens nationaux a eu un impact plus limité dans l'Arrière-côte. Les propriétés de l'Église, à l'exception de l'abbaye Saint-Jean-le-Grand à Cirey et Nolay, s'y limitaient pour l'essentiel aux biens modestes des paroisses. Quant à la propriété des émigrés, si on met de côté les Blancheton à La Rochepot, il s'agissait plutôt de propriétés moyennes, où les vignes, vignes communes et non de cru, occupaient une place plus marginale. On les trouve, outre La Rochepot, à Baubigny et Saint-Romain. À Nolay et ses communes limitrophes (rassemblées dans la même paroisse jusqu'en 1789) il ne s'agit que de biens d'Église¹¹².

Par conséquent, contrairement aux autres sous-régions, les biens de première origine l'emportent ici sur les biens de seconde origine, ce qui explique que la majorité des biens ait été vendue très tôt, pour l'essentiel en 1791, comme ce fut le cas du principal domaine, celui de St-Jean-le-Grand à Cirey (185 journaux de terre, 30 soitures de pré, 29 arpents de bois et 53 ouvrées de vigne, le tout estimé 57705 £), emporté aux enchères par un bourgeois dijonnais, Claude Narjollet, conseiller au bailliage, pour la somme de 60400 £, le 22 avril 1791. Quant à la principale propriété nobiliaire, celle de la veuve Blancheton, Comtesse de la Rochepot, elle est vendue bien tard, en messidor an VII (juillet 1799), à des bourgeois d'Arnay-le-Duc et de Dijon et des représentants de compagnies financières pour la somme de 27740 F. Seuls les biens d'Edme Genot (à La Rochepot et Baubigny), de Chargères de Tourny (à Baubigny) et de Denis-Julien Lambert Arnoux (à Saint-Romain) sont vendus en l'an II, en lots accessibles à des acheteurs paysans. C'est donc ce qui explique la mainmise de la bourgeoisie sur les biens nationaux dans cette sous-région (72 % de la superficie). La présence relativement importante des artisans et commerçants s'explique par leur présence dans le bourg de Nolay. La paysannerie doit se contenter de 13 % du foncier (mais 24 % des vignes).

111 Contre 17,3 % dans le Pays bas et 10,7 % dans la Côte.

112 La résidence d'Edme Genot, confisquée avec tous ses biens, se trouvait à Nolay.

À côté de quelques acquéreurs venus des grandes villes de la région (Dijon ou Beaune, Paris dans le cas de la vente Blancheton), ce sont cependant les nolaytois qui s'empare de l'essentiel des biens dans l'Arrière-côte, contrairement aux ventes dans la Côte ou même la plaine viticole. La bourgeoisie nolaytoise, dont nous avons vu qu'elle n'était pas sans ressources, a largement profité des événements révolutionnaires. C'est le cas notamment de quelques familles, comme celle des Carnot, que nous avons déjà évoquée. Jean-François Reine Carnot se porte acquéreur des biens de différentes chapelles ou de la Fabrique, sur Nolay et Cormot. De même, Jean-Baptiste Coqueugniot, lui aussi maire de Nolay, qui, outre les biens de la Chapelle Sainte-Anne (une maison avec pressoir, 75 ouvrées de vigne), se rend aussi acquéreur de la résidence d'Edme Genot. On voit également un nombre significatif d'artisans et commerçants nolaytois très présents lors des ventes. Baubigny et Saint-Romain, plus éloignés du bourg, les ventes de seconde origine en l'an II et III ont pesé davantage, sont plus favorables à la paysannerie qui s'empare de la majorité des biens.

D – Les mutations foncières pendant la Révolution et l'Empire

Évoquer la vente des biens nationaux n'aurait que peu d'intérêt si ne pouvions les confronter avec les ventes ordinaires. Il nous faut donc, comme nous l'avons fait pour la période 1780 – 1790, recenser les mutations foncières pour la période de la Révolution et de l'Empire. Ce faisant mesurer le poids respectif de chaque catégorie, comparer les rythmes de vente, observer s'il existe des différences selon la nature des cultures. À cette condition, il nous sera possible de donner sa place véritable à ce mouvement au premier abord inouï. Nous pouvons nous demander s'il est intervenu dans un contexte foncier immobile ou si au contraire il est un élément d'un bouleversement plus général.

I - Le choix de l'échantillon

En raison de la masse des données disponibles, nous avons été contraint de travailler à partir d'un échantillon. Dans le registre du centième denier (de 1791 à 1793) puis la table des vendeurs du service de l'Enregistrement (1793 à 1816), nous avons donc retenu les vendeurs dont le nom commence par la lettre B (environ 12 % de l'effectif total). Au total nous disposons de 849 actes

(du 21/01/1791 au 16/12/1816), pour la somme totale de 1192402 £ (ou Francs). Sur les 849 actes recensés, 27 correspondent à des actes de vente de biens nationaux, pour la somme de 129077 £ (10,8 % de la somme totale, mais 24,2 % si on prend en compte uniquement la période pendant laquelle ces ventes ont eu lieu, soit de 1791 à 1801, et une valeur moyenne de 4781 £, à mettre en regard de la valeur moyenne des transactions : 1404 £).

Distribution des actes et des biens			
Nombre d'actes	Type d'acte	Montant (£)	Pourcentage
27	(Re)Vente de biens nationaux	129077	10,8 %
103	Ne mentionnent que le prix global	103483	8,7 %
165	Mentionnent exclusivement des bâtiments	440745	37,0 %
660	Mentionnent des biens fonciers exclusivement	599706	50,3 %

NB : Nous ne disposons de toutes les informations souhaitables que pour 88 % des actes (91 % de la valeur totale des transactions)

II – La chronologie des mutations

Le tableau de la page suivante nous amène à relever l'importance des mutations foncières tout au long de la période, avec de forts à-coups qui, apparemment, ne peuvent s'expliquer par la seule mise sur le marché des biens nationaux. On observe cependant des pointes en 1791, puis 1794-1795, et une tendance à la stabilisation après le 18 brumaire an VIII (9/11/1799) autour de 5-5,5 %. Or les maximums de vente de biens nationaux, pour notre région, correspondent aux années 1791, puis 1794-1796. Manifestement une part des reventes nous ont échappé.

Néanmoins on peut retenir que tout au long de la période le marché des transactions a été très actif. Peut-on le comparer avec notre étude des mutations pour la période 1780 – 1790 ? Nous avons le même échantillon spatial mais, pour la période 1780-1790, nous avons relevé tous les actes à l'exclusion de ceux concernant exclusivement la vente d'immeubles, tandis que pour la période 1791 – 1802, nous disposons de tous les actes (immeubles et biens fonciers) , mais seulement pour les vendeurs dont le nom commence par la lettre B. Sachant que ceux-ci représentent approximativement 10-15 % des vendeurs, il faudrait multiplier par 8 environ le montant des transactions relevées : soit 9,5 millions de £ environ, dont il faudrait retrancher environ 30 % pour écarter les ventes d'immeubles. On obtient au final 6,7 Millions de £ sur 26 années, à mettre en regard des 923494 £ calculés sur la période 1780 – 1790. Cela signifie que les transactions de la

période révolutionnaire puis impériale ont été trois fois plus importantes ; on doit retenir que la Révolution a entraîné dans la région un bouleversement des structures foncières, au-delà de la seule vente des biens nationaux. Nos conclusions rejoignent par conséquent celles des historiens ayant travaillé sur cette question¹¹³. Jean-Claude Martin¹¹⁴ par exemple évalue à 1/6 la part des ventes de biens nationaux dans l'ensemble des mutations foncières sur vingt-cinq années

DATE	Nombre	MONTANT (dont B.N.)	MONTANT (sans B.N.)	% total avec B.N.	% total sans B.N.	MONTANT B.N.	% total B.N.
1791	55	43270	41931	3,6%	3,9%	1339	1,0%
1792	20	28210	28210	2,4%	2,7%		
1793	29	74366	33366	6,2%	3,1%	41000	31,8%
1794	27	56827	54802	4,8%	5,2%	2025	1,6%
1795	40	155916	113643	13,1%	10,7%	42273	32,8%
1796	13	8080	8080	0,7%	0,8%		
1797	42	52418	52418	4,4%	4,9%		
1798	22	4717	4717	0,4%	0,4%		
1799	31	49913	22173	4,2%	2,1%	27740	21,5%
1800	39	30405	27405	2,5%	2,6%	3000	
1801	28	29865	18165	2,5%	1,7%	11700	9,1%
1802	45	48824	48824	4,1%	4,6%		
1803	39	56386	56386	4,7%	5,3%		
1804	45	92761	92761	7,8%	8,7%		
1805	25	23943	23943	2,0%	2,3%		
1806	28	35488	35488	3,0%	3,3%		
1807	28	10834	10834	0,9%	1,0%		
1808	15	29095	29095	2,4%	2,7%		
1809	22	46007	46007	3,9%	4,3%		
1810	43	90361	90361	7,6%	8,5%		
1811	69	88799	88799	7,4%	8,4%		
1812	58	79502	79502	6,7%	7,5%		
1813	25	22088	22088	1,9%	2,1%		
1814	23	12994	12994	1,1%	1,2%		
1815	17	11146	11146	0,9%	1,0%		
1816	21	10188	10188	0,9%	1,0%		
<i>Totaux</i>	<i>849</i>	<i>1192402</i>	<i>1063325</i>			<i>129077</i>	<i>10,8%</i>

113 Gérard BÉAUR, « Révolution et redistribution des richesses dans les campagnes », *AHRF*, 2008, pp 209-239.

114 Jean-Claude MARTIN, *La terre en révolution. Biens nationaux et marché foncier dans le Domfrontais 1789 – 1830*, 1990.

À partir du relevé superficiel des transactions, et du fait de l'imprécision fréquente des mentions sur les registres (un quart des actes ne mentionnent pas la nature des fonds), que l'on ne pourrait lever que par un recours systématique aux actes notariés¹¹⁵, nous n'obtenons qu'une représentation partielle de la nature des biens échangés : 140 ha de terre, 62 ha de pré et 105 ha de vignes et topes, soit environ 332 ha au total. On peut juste relever que la vigne occupe une place éminente dans les transactions, mais on est loin des véritables chiffres, sachant que la seule vente des biens de Clermont-Montoison a produit une superficie plus vaste.

Distribution des mutations selon les types de culture						
	Région de Nolay		Côte		Arrière-côte	
	Superficies (ha)	Pourcentage	Superficies (ha)	Pourcentage	Superficies (ha)	Pourcentage
TERRES	140,63	42,3%	9,34	6,6%	130,04	92,5%
PRÉS	62,44	18,8%	14,07	22,5%	48,37	77,5%
VIGNES	95,72	28,8%	56,97	59,5%	37,20	38,9%
TOPPES	9,83	3,0%	6,17	62,8%	3,65	37,2%
BOIS	17,74	5,3%	7,80	44,0%	9,94	56,0%
AUTRE	6,29	1,9%	0,61	9,6%	5,68	90,4%
TOTAUX	332,64		94,95		234,88	

La répartition des mutations de biens fonciers selon la nature des cultures ne présente pas de surprises, sinon l'importance disproportionnée des prés eu égard à la faiblesse des prairies dans la région, ce qui en renforçait l'attractivité. Sur le plan du vignoble, on trouve une différence logique entre Côte et Arrière-Côte.

III - Quelle catégorie sociale a le mieux tiré son épingle du jeu ?

Nous avons plusieurs fois évoqué l'ambiguïté des titres utilisés sous l'Ancien régime pour définir les statuts sociaux. Le fait que ceux-ci changent profondément, mais partiellement, pendant la Révolution, n'éclaire pas beaucoup plus notre lanterne. Les nouveaux vocables de « cultivateur » et « propriétaire » s'imposent dans nombre des transactions, mais ces termes sont aussi ambigus que les précédents : nous avons vu que de nombreux marchands avaient pris le titre de « cultivateur » et nous subodorons qu'à l'inverse de nombreux « propriétaires » sont en fait de petits ou moyens

¹¹⁵ C'est ce que nous avons fait pour les actes dont le montant était supérieur à 600 £.

propriétaires paysans. Nous nous sommes cependant résigné à classer tous les « cultivateurs » dans la paysannerie, et tous les « propriétaires » dans la bourgeoisie.

Catégorie	Distribution des vendeurs (y.c. biens nationaux)		Distribution des acheteurs (y.c. biens nationaux)	
	Montant (F)	Pourcentage	Montant (F)	Pourcentage
« La Nation »	129077	10,8%		
Ecclésiastique	53726	4,5%	153	0,0%
Noble	38103	3,2%	24343	2,0%
Bourgeoisie	597408	50,1%	589252	49,4%
Artisanat – Commerce	83618	7,0%	148331	12,4%
Paysannerie	151856	12,7%	240297	20,2%
Divers	9700	0,8%	2460	0,2%
Sans statut	128915	10,8%	187572	15,7%

On observe clairement un désengagement des propriétaires ex-privilégiés (7,7% de la valeur des biens vendus, 2,1 % de la valeur des biens achetés) au profit de la Bourgeoisie, des artisans – commerçants et de la paysannerie, surtout si on prend en compte le transfert des biens nationaux (confisqués par « la Nation » aux anciens privilégiés). Derrière la bourgeoisie, les artisans et commerçants, et les paysans, prennent leur part. C'est un changement significatif avec la période pré-révolutionnaire où, du fait de la crise agraire, nous avons vu les positions de la paysannerie reculer. Ajoutons que si on met de côté les biens nationaux, la part des paysans dans les mutations foncières « classiques » est encore plus affirmée (14,3% de la valeur des biens vendus, 22,1% de la valeur des biens achetés ; de même pour les artisans et commerçants (7,9% des biens vendus, 11,9% des biens achetés).

Si on prend en compte les acteurs extérieurs à la région, on s'aperçoit que ceux-ci ont opéré davantage de ventes (618634 £) que d'achats (460465 £). On assiste donc par ce biais à un renforcement de l'emprise locale sur la propriété foncière, à mettre en relation avec les progrès de la propriété paysanne.

Conclusion : Le monde viticole à la fin de l'Empire

Après vingt-cinq années tumultueuses, le visage de la région a considérablement changé à certains points de vue, mais est également resté relativement immuable sur d'autres aspects.

Sur le plan des événements politiques, nous retenons que les habitants ont globalement vécu dans une adhésion aux différents régimes issus de la matrice révolutionnaire. Il faut dire que les institutions de l'Ancien régime, son régime juridique, ses inégalités de statut, s'y faisaient encore sentir avec une force drastique. Aussi les journées qui ont mis à bas cet édifice y-ont-elles été bien accueillies. Les bourguignons se sont en général emparé avec un certain enthousiasme des nouveaux droits qui leur étaient accordés, particulièrement les droits électoraux dont on a vu qu'ils les avaient massivement utilisés, au moins lors des premières élections (municipalités, justices de paix).

La polarisation politique qui se manifeste après l'adoption de la constitution civile du clergé, si elle creuse des divisions, n'a jamais remis en cause l'adhésion majoritaire de la population au nouveau régime, même au pic de la « Terreur » ; tout au plus voit-on s'opposer communes patriotes et « aristocrates », division dont nous verrons qu'elle est appelée à durer. La mobilisation pour défendre « la Patrie en danger » est le signe fort de cette adhésion à la République. L'acceptation des devoirs nécessités par la « défense nationale » est d'ailleurs commun à l'ensemble des provinces de la France du Nord-Est, et il se maintiendra pratiquement jusqu'à la fin de l'Empire, se réactivant même fortement pendant la période des Cent-jours. En 1815, la région de Nolay appartient à cette France « bleue » si bien décrite par Pierre Lévêque¹¹⁶, et elle n'en dévia plus.

Dans l'immédiat, une des conséquences directes de cet engagement se traduit dans le bon accueil fait à la vente des biens nationaux, biens de l'Église dits de « première origine » comme, un peu plus tard, biens de « seconde origine » confisqués aux « émigrés ». Les premiers, mis en vente très vite, en 1791, sous la forme de gros lots, n'échappèrent pas aux plus riches et furent l'occasion de grossir la fortune foncière de la bourgeoisie, mais les nobles eux-mêmes ne les dédaignèrent pas. Les seconds, nettement plus importants dans notre région, étaient davantage empreints d'une dimension politique, et ils furent mis en vente au moins pour une partie à une période où les gouvernants se souciaient davantage de favoriser l'émergence d'une petite paysannerie

116 Pierre Lévêque, *La Bourgogne de la monarchie de Juillet au Second Empire*, 5 vol., Université Lille 3, 1980. Voir aussi du même auteur : *Histoire des forces politiques en France*, A. Colin, 1994.

indépendante. Ceci explique que les paysans, parfois en s'associant, aient pu mettre la main sur un nombre significatif de lots accessibles financièrement.

Cependant, au final, si 10 % de la superficie agricole a changé de mains au cours de ces années, on ne peut parler pour autant de « révolution agraire ». En éliminant l'Église comme propriétaire foncière, en amoindrissant drastiquement le poids de la noblesse, elle a consacré la prééminence de la bourgeoisie, permettant tout au plus à la paysannerie de renforcer sa part, qui n'était pas insignifiante, dans l'appropriation de la terre. Les transactions foncières classiques, qui se sont multipliées par rapport à la période pré-révolutionnaire, ont accentué l'emprise, inégale, de la bourgeoisie et de la paysannerie sur la terre. On assiste également à un certain renforcement de ceux que Robert Laurent appelle les « propriétaires du pays ».

Si tous les types de biens fonciers ont fait l'objet de transactions, il est bien évident que la possession de la vigne était l'enjeu principal, dans une période où l'économie viticole connut un contexte particulièrement favorable. Nous avons vu que de nombreuses vignes de qualité, à Chassagne ou Puligny particulièrement, étaient passées des mains de l'Église ou de la noblesse, à celles de bourgeois fondateurs de dynasties négociantes qui prospéreraient au siècle suivant. Or les conquêtes révolutionnaires en Europe, puis la constitution du Grand Empire napoléonien, intégrèrent dans les frontières de la France les zones traditionnelles d'exportation des vins bourguignons. À la différence du Bordelais, la viticulture bourguignonne ne souffrit pas réellement de la perte du marché britannique, qu'elle compensa et au-delà en Belgique, en Rhénanie...

À cet égard, la période impériale fut pour la viticulture bourguignonne une sorte d'âge d'or avant la lettre, tout au moins avant la période des défaites. Reste à savoir, une fois la France revenue dans ses frontières pré-révolutionnaires, comment le monde de la vigne s'adapterait à ce nouveau contexte.

CH II – Les mutations de la démographie régionale (1789 - 1876)

A - Bilan démographique de la Révolution et de l'Empire (1789 – 1815)

I – L'entrée dans la transition démographique

Les péripéties de la Révolution française, les guerres de l'Empire ont bien évidemment eu d'importantes conséquences démographiques, dans notre région comme dans toute la France. Pour étudier en profondeur les dynamiques démographiques à l'œuvre pendant cette période, nous ne manquons pas de sources. En effet les constituants étaient conscients de la nécessité d'une connaissance précise de la population de la France et, par le décret du 7 juillet 1790, l'Assemblée prescrivit un dénombrement complet de la population¹¹⁷, dont devaient se charger les directoires des départements. Il fut suivi sous la Convention par le recensement dit « de l'An II » réalisé donc en 1793/1794, puis par celui dit de « l'An VIII »¹¹⁸. Nous disposons ensuite du recensement de 1806, avant une longue interruption due aux événements, puisque le suivant date de 1821. Parallèlement, l'administration se préoccupait de recueillir systématiquement pour chaque commune les chiffres annuels des naissances, mariages et décès, et, malgré quelques difficultés au moment du transfert des opérations d'État-civil des curés de paroisse aux municipalités, les opérations furent sérieusement suivies. Par exemple, dès 1792, certaines communes s'employèrent à dresser des tables décennales, avant leur généralisation à partir de 1802. Nous avons enfin la chance de disposer, avec la « Statistique » de Vaillant¹¹⁹, d'une synthèse de toutes ces opérations. Malheureusement, ces statistiques présentent certaines faiblesses qui nous obligent à une grande prudence avec les indicateurs que nous avons pu produire.

117 Il faut noter d'ailleurs que le « dénombrement Amelot » avait été jugé comme un modèle à imiter, l'Assemblée constituante en ordonnant l'impression en 1790. Voir Christine LAMARRE, « La population de la Bourgogne... », op. cit.

118 Prescrit par la circulaire du 16 floréal an VIII (6 mai 1800), il fut réalisé en 1801.

119 Vaillant, op. cit.

Ainsi les premiers recensements ne semblent pas d'une grande fiabilité, ne serait-ce que parce que les territoires communaux n'étaient pas tous fixés ou parce que leurs auteurs n'ont pas toujours procédé à des dénombrements rigoureux, se contentant parfois d'évaluations approximatives¹²⁰. Vaillant l'avait d'ailleurs constaté, préférant s'appuyer sur les relevés du mouvement de la population¹²¹. Par contre les recensements de 1801 et 1806 sont considérés comme plutôt fiables par la communauté des historiens.

Seules quelques tables décennales du mouvement de la population nous sont parvenues pour la période révolutionnaire¹²². Pour la période impériale, nous disposons de l'ensemble des tables décennales des mouvements de la population à partir de la fin de 1802.

Les données relatives au mouvement de la population entre l'an I et l'an X, telles que rapportées par Vaillant, une fois confrontées avec les tables décennales subsistantes de la période 1792 – 1802, paraissent fiables et nous avons souhaité les croiser avec des chiffres de population valides. Nous avons retenu les données de 1790 qui ne présentent pas les aberrations constatées pour le recensement de l'an II, même s'il nous faut cependant les considérer avec méfiance. C'est pourquoi nous préférons retenir des données globales pour l'ensemble de la région.

Enfin, un autre biais affaiblit la validité d'un indicateur majeur, celui de la mortalité. On ne trouve presque aucune trace des décès dus aux pertes militaires¹²³ (il en est de même pour la période de l'Empire). Les taux de mortalité calculés sont donc systématiquement inférieurs à la réalité, et le taux d'accroissement naturel se trouve biaisé.

Le tableau et le graphique ci-dessous nous présentent les principaux indicateurs démographiques pour une période large englobant la Révolution et l'Empire. Ils nous paraissent appeler quelques observations essentielles.

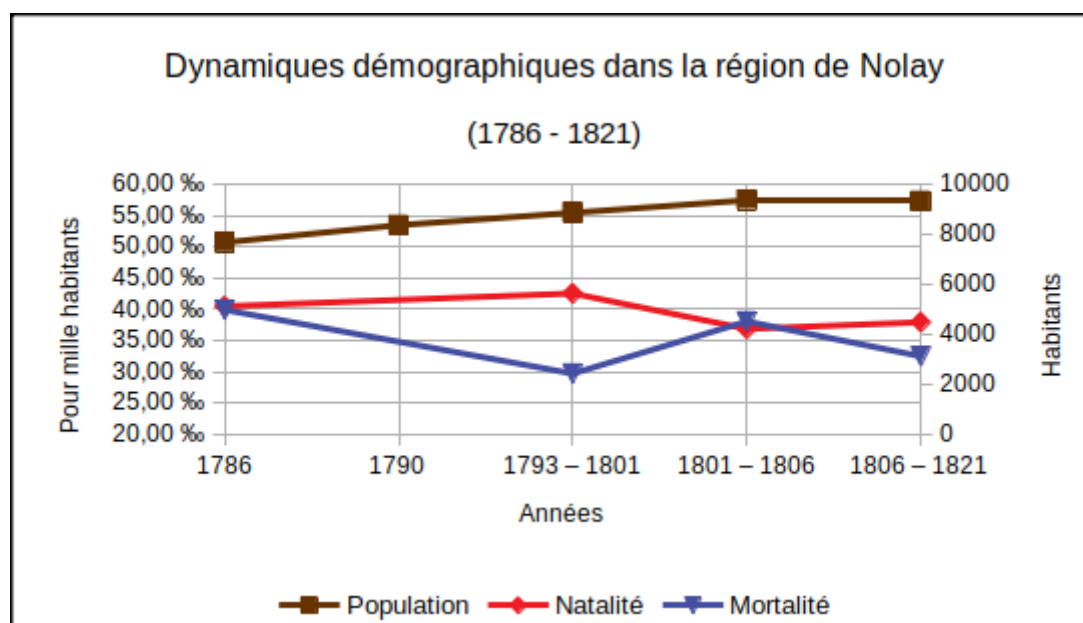
120 Par exemple en l'an II : 65 habitants déclarés à Ébaty, contre 100 en 1790 et 1801, 74 à Cirey contre 316 en 1790 et 227 en 1801... 1200 tout rond à Santenay... Pour 1790, le chiffre de population avancé pour Chassagne (745 H. contre 655 en 1786 et 652 en 1793) paraît également sujet à caution.

121 « Rien n'est moins exact ... que ces états [les agents chargés de les établir] enflant ou diminuant le nombre des individus selon qu'ils le croient convenable à l'intérêt de la commune » : Vaillant cité par Robert LAURENT op. cit., Tome II p. 18.

122 Il subsiste sept tables décennales, dont six exploitables : communes de Corpeau, Santenay, Saint-Aubin, Nolay, Baubigny et Saint-Romain, soit un échantillonnage correct.

123 Question traitée dans le paragraphe suivant.

Principaux indicateurs démographiques pour la période 1783 - 1821				
Indicateur	1783 – 1787	An I – An X	1801 - 1806	1806 - 1821
Population	8011	8377	8871	9392
Taux de nuptialité	7,83 ‰	8,35 ‰	7,35 ‰	7,48 ‰
Taux de natalité	40,49 ‰	42,56 ‰	36,86 ‰	35,93 ‰
Taux de mortalité	39,92 ‰	29,68 ‰	38,08 ‰	31,07 ‰
Solde naturel	0,57 ‰	1,29 ‰	-0,12 ‰	0,49 ‰
Taux de mortalité infantile	318,12 ‰			241,27 ‰
Taux de mortalité juvénile	230,72 ‰			117,46 ‰

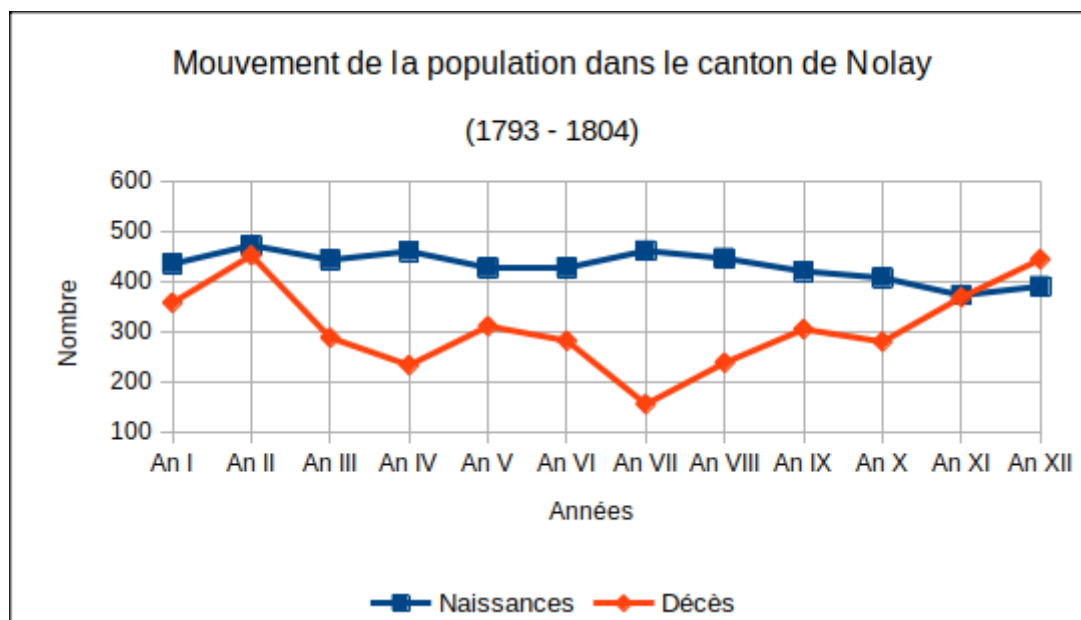


Une première phase (1786 – 1801) semble illustrer l'entrée dans la transition démographique (baisse forte de la mortalité d'environ un quart, maintien voire hausse d'une forte natalité). Mais une brutale hausse de la mortalité dans la phase 1801-1806 fait passer la mortalité au dessus de la natalité (elle-même à la baisse). Ensuite la natalité se stabilise et la mortalité repart à la baisse tout en restant supérieure à ce qu'elle était en 1801.

Comment expliquer ces à-coups ? Les données du mouvement de la population, année après année de l'an I à l'an X, pour l'ensemble du canton de Nolay, font apparaître une stabilité globale de la natalité, avec cependant une tendance à la baisse après l'an VII. Vaillant explique celle-ci par le déséquilibre du sex-ratio, du fait de la conscription¹²⁴.

124 « La cause du défaut de naissances en l'an XIII est due au défaut des mariages les années précédentes, et le défaut de mariages vient de ce que la conscription établit une disproportion trop grande entre le nombre des individus des deux sexes. » ADCO 1 F 38, Statistique de Vaillant, Tome II p. 46 note E2.

Par contre la mortalité connaît une évolution beaucoup plus intrigante : baisse très nette quoique heurtée dans une première phase (elle atteint un plus bas historique en l'an VII avec un niveau inférieur deux à trois fois à celui de l'an I-II !) puis connaît une remontée tout aussi spectaculaire. Les deux courbes se croisent en l'an XI avec un solde naturel négatif en l'an XII.



Que s'est-il passé en l'an XII ?

Cette année-là on compte 423 décès contre 343 naissances, soit un taux de mortalité de 45,77 % si l'on prend pour référence l'évaluation de population fournie pour la même année¹²⁵. Cette pointe de mortalité n'est pas générale, elle affecte essentiellement le Pays-Bas et l'Arrière-Côte tandis que les communes de la Côte semblent davantage épargnées¹²⁶.

Que s'est-il passé ? L'auteur avance une réponse : d'après lui, « *la mortalité a été plus forte en l'an XI et surtout en l'an XII que dans les temps ordinaires [...] Cette mortalité est due en grande partie aux ravages qu'a faits la petite vérole dans les pays qui avaient confessé des préventions contre la vaccine, ainsi qu'aux fièvres pernicieuses¹²⁷ qui ont régné sur la fin de l'été de l'an XII* ».

Nous avons déjà rencontré cette question de la vaccination contre la variole, à laquelle fait allusion le Docteur Cottin dans sa « Topographie médicale de Nolay » rédigée en 1787¹²⁸, et nous avons vu que la variole expliquait les pointes de mortalités qu'a connues la région en 1778, 1785, 1787...

125 Pour un taux de natalité de 37,11 %, soit un déficit naturel de 0,87 %.

126 C'est surtout vrai pour Chassagne et Puligny, Santenay et surtout Saint-Aubin étant davantage touchées.

127 Probablement la malaria.

128 Voir plus haut Première partie, Chapitre I pp 12-13.

Contre la variole : une lutte difficile

Vaillant accompagne ses statistiques de bilans démographiques annuels pratiquement sur l'ensemble de la période de l'Empire. Il développe particulièrement la question de la lutte anti-variologique, à laquelle le régime impérial semble avoir tenté de donner une impulsion. En 1810-1811, d'après l'auteur, Dijon devient un des 25 dépôts officiels de vaccin pour l'Empire, un arrêté préfectoral instaure la vaccination gratuite, et la ville de Dijon ordonne l'exclusion par les instituteurs ou les bureaux de bienfaisance des habitants rejetant la vaccination. En 1810, sur l'ensemble de la population de Côte-d'Or (349000 h.), les trois quarts étaient immunisés pour avoir déjà contracté la maladie, 25000 étaient vaccinés alors que 67000 restaient non immunisés. La fin de l'Empire voyait l'effort de l'État fléchir du fait du contexte militaire et politique.

Mais l'auteur ne néglige pas les autres facteurs d'explication, relatifs au manque d'encadrement médical de la population ainsi qu'aux conditions de vie précaires d'une large partie du peuple.

Outre la variole, reviennent chaque année « fièvres pernicieuses »¹²⁹, dysenteries, rougeole... « *Des fièvres, peu dangereuses par leur caractère primitif, le sont ensuite devenues. Ce que l'on a attribué dans les campagnes à l'éloignement des officiers de santé et au défaut d'aisance de beaucoup de ces malades. Les malheureux ne peuvent se procurer un traitement convenable. Ils n'attendent pas la fin de la convalescence [...] et les malades succombent* ». C'est en particulier le cas du vignoble en 1809 : « *Dans certains pays vignobles, la mort des enfants du premier âge a paru avoir pour cause les fatigues que les mères éprouvent pendant la gestation en travaillant aux vignes.* »

Du fait du manque de moyens de l'État, de conditions de vie encore très difficiles, tout cela aggravé par la situation militaire et politique, on sent bien que la société française reste encore largement plongée dans l'Ancien Régime démographique. Cependant, si nous relevons des pointes de mortalité provoquées par des épidémies, par contre les disettes frumentaires, et il y en eut, ne semblent pas avoir eu les conséquences dramatiques qu'elles avaient autrefois. Ainsi, la région a connu deux périodes de disette, en 1811-1812 puis en 1816-1817.

La première fut la plus grave¹³⁰. Des aléas climatiques (gelées en avril, sécheresse en mai-juin) ont entraîné une récolte déficitaire en 1811, dans une région généralement excédentaire, qui aboutit au printemps de l'année suivante à une grave pénurie de soudure. Le prix du blé double à Nolay entre mars et juin, des troubles éclatent notamment sur les marchés de Beaune, qui amènent l'administration à intervenir. Des achats administratifs, des secours publics ou privés, le recours à

129 Paludisme ou malaria

130 Voir Paul VIARD, *L'administration préfectorale...*, op. cit., pp 221-230

des alternatives de fortune comme la soupe « à la Rumford »¹³¹, permettent finalement et difficilement de juguler la crise à la fin de l'année. La crise de 1816-1817, provoquée à nouveau par des aléas climatiques, mais aggravée par l'occupation étrangère, fut semble-t-il moins grave pour la région¹³². Dans les deux cas, il nous a été impossible de relever, à partir des tables décennales, une quelconque aggravation de la mortalité. Même si on relève dans le Livre de raison de Latour¹³³ des remarques relatives aux difficultés de la population lors de cette dernière crise : En 1816, il signale que le blé est « *d'une cherté épouvantable* » à 16 F le double-boisseau. En mars 1817, la situation s'est aggravée : le blé est à 15 F la mesure, les pommes de terre à 18 F le tonneau. « *Les pauvres font cuire des herbes qu'ils mangent sans pain* ». La crise frumentaire a été réelle, a entraîné son lot de souffrances pour les plus pauvres, mais est restée contenue et n'a pas provoqué de pointe de mortalité.

Les indicateurs démographiques au lendemain de l'Empire montrent que la région est bien engagée dans la transition démographique : la baisse de la mortalité et le maintien d'une forte natalité annoncent un rattrapage rapide des pertes liées aux guerres de la Révolution et de l'Empire.

II – Le poids de la guerre

Raconter la succession de conflits qui dure de 1792 à 1815 pendant pratiquement toute la période de la Révolution et de l'Empire n'est bien sûr pas notre propos. Nous souhaitons simplement faire le bilan humain de cette longue période (pas plus de 20 mois de paix en 23 années!) dans laquelle la population de la région a été impliquée, comme l'ensemble du pays. Quel bilan démographique ? Quel impact économique ? Quelle attitude de la population face aux contraintes que cette mobilisation quasi-permanente a imposées sur la société ?

Sous l'Ancien Régime, la guerre était une affaire étrangère aux populations, réservée à des professionnels, vue exclusivement sous l'angle des misères qu'elle pouvait entraîner (pillages des soldats, exactions diverses). Officiellement, la guerre après 1789 est l'affaire du peuple tout entier

131 Ou « à la Rumford », du nom de son inventeur anglais. À base de déchets de pain, de légumes et d'os, elle était censée combiner bon marché et haut niveau calorique et nutritionnel ; d'après les sources régionales, elle était fréquemment accompagnée de rations de riz.

132 Paul VIARD, « La disette de 1816-1817, particulièrement en Côte-d'Or », *Revue historique* (septembre 1928), pages 95-117.

133 Claude-Louis LATOUR, op. cit., ADCO F 310.

censé mobiliser toutes ses ressources pour la défense du territoire national ; il s'ensuit que chaque citoyen peut être appelé à défendre la patrie en danger. Comment la population de notre région a-t-elle reçu cette injonction ? Nous avons vu que selon les villages, la Révolution et toutes les péripéties qui lui sont liées ont été reçues différemment, qu'il y a eu des villages « patriotes » et à l'inverse des villages « aristocrates ». Retrouve-t-on ces clivages dans l'attitude face aux exigences de la guerre ?

1) De la levée en masse à la conscription

Les contraintes du service militaire ont pesé différemment selon les générations d'hommes qui ont atteint à un moment ou un autre l'âge de 20-25 ans pendant la période 1792–1815. Cette tranche d'âge, comme nous le savons, était fort nombreuse (environ la moitié de la population avait moins de 30 ans en 1786).

Il convient de distinguer deux époques, de part et d'autre de la loi Jourdan (19 fructidor an VI - 5 septembre 1798) qui instaura la conscription militaire.

La première période, à partir de la déclaration de guerre du 20 avril 1792, vit la France faire face à l'invasion avec une armée largement diminuée et désorganisée par les événements révolutionnaires. La suppression de la milice, la dissolution des régiments étrangers, la fuite d'une bonne partie des officiers nobles, etc., avaient fait fondre les effectifs¹³⁴ d'au moins la moitié et largement désorganisé le reste. Aussi, dès la fin de l'année 1791, les autorités s'étaient préoccupé de renforcer l'outil militaire, d'abord par l'appel aux volontaires dans les rangs de la Garde nationale (loi du 19 juillet 1791).

Mais cela ne fut pas suffisant pour bloquer les envahisseurs aux frontières, et on connaît la liste des mesures d'exception prises par l'Assemblée à partir de l'été 1792 : proclamation de « la Patrie en danger » le 11 juillet 1792, levée dite « des 300000 hommes » le 24 février 1793, enfin « levée en masse » (23 août) qui permirent de forger une armée considérable, atteignant un effectif d'1,2 millions d'hommes au moment des grandes victoires de l'an II-III.

La Côte-d'Or, comme la plupart des départements du Nord-Est, s'est caractérisée au début par l'enthousiasme des volontaires, puis, rapidement, par la résignation et l'obéissance des mobilisés.

134 Pas plus de 150000 hommes en janvier 1793 selon Alain Pigéard, op. cit.

Sadi Carnot, le fils du président assassiné, qui a écrit un ouvrage consacré aux volontaires de la Côte d'Or¹³⁵, a rapporté l'histoire de la formation des bataillons de volontaires dans le département. Les deux premiers bataillons formés à la fin de 1791 (environ 1300 hommes) ont participé aux victoires puis aux défaites de l'hiver 1792-1793. L'effectif, à la suite du décret proclamant la « Patrie en danger », fut porté à six bataillons fin 1792. Celui sur la « Levée des 300000 hommes » l'amenait à neuf, mais dès ce moment on se heurta à l'insoumission, alors que la Côte-d'Or devait fournir plus de 4000 recrues.

La « levée en masse », qui mobilisait tous les hommes de 18 à 45 ans pour former une dizaine de bataillons supplémentaires dits « de réquisition », n'eut pas les résultats escomptés puisque la République s'avéra incapable de les équiper et les former, ni même de les nourrir... Le 2 frimaire an II (23 novembre 1793), les bataillons de réquisition étaient dissous.

C'est avec ce capital humain que la France révolutionnaire a mené les grandes batailles de 1793-1794. Mais, faute de conscription, les soldats mobilisés en 1792-1793 ne furent pas remplacés par de nouvelles recrues et restèrent dans l'armée jusqu'à la loi Jourdan !

Nous retrouvons des échos de cette mobilisation dans les archives locales, où on a vécu les événements avec des sentiments identiques. En 1792, au moment de la levée des premiers bataillons de volontaires, les candidatures affluent dans les deux cantons de Corpeau et Nolay : 20 volontaires se présentent le 14 août 1792 à Corpeau, 40 jeunes enthousiastes à Santenay¹³⁶, mais déjà on voit que cet enthousiasme n'est pas général. Comme le rapporte le maire de Corpeau au directoire du département, « *vous verrez, Messieurs, que les communes de Chassagne et St-Aubin dépendant du canton de Corpeau n'ont pas fourni un seul homme et les deux villages ont une population plus considérable que les autres communes réunies du canton. [...] Ce mépris pour la loi fit murmurer tous les gardes nationaux réunis à Corpeau [...]* ».

Finalement le canton fournit 8 hommes le 12 août, et 8 supplémentaires le 24 août, tandis que Nolay élisait également 16 volontaires.

Le décret sur la « levée des 300000 hommes » obligea le canton de Nolay à fournir 66 soldats qui, faute de volontaires (à l'exception de Santenay), furent répartis entre les communes et désignés par tirage au sort. Nous ne connaissons pas le nombre fixé pour le canton de Corpeau mais, en fonction de la population concernée, le nombre ne devait pas être très éloigné. Par contre, les archives sont muettes sur les opérations relatives au décret de la « levée en masse ».

135 Sadi CARNOT, *Les volontaires de la Côte-d'Or*, Dijon, 1906.

136 ADCO L 961 : Après avoir « arrosé » leur engagement en pillant la cave d'un émigré, Buffot, ils voient leur engagement suspendu par le district de Beaune « *eu égard au besoin de l'agriculture à Santenay* »...

Il nous est donc difficile d'évaluer précisément l'effectif des soldats levés en 1792-1793. La « Statistique de la Côte-d'Or »¹³⁷ annonce pour la région de Nolay 216 soldats enrôlés pour « l'an VII et avant », ce qui inclut les effectifs de la première conscription en l'an VII, or elle fut massive. D'autre part les Tillequin¹³⁸ mentionnent qu'en l'an V, la moitié des recrues, soldats et officiers, de 1792-1793 étaient retournés dans leurs foyers. Enfin, les « extraits mortuaires » disponibles aux ADCO¹³⁹ nous donnent une liste de 111 soldats morts entre l'an I et l'an VI. Si on rapporte leur nombre (mais rien ne nous permet de les considérer comme exhaustifs) au taux de mortalité dans les armées à cette époque, nous pourrions évaluer l'ensemble des effectifs mobilisés à cette époque comme tournant autour de 300 ou 400.

La loi Jourdan, en septembre 1798, mit en place la conscription selon des modalités qui se maintiendront jusqu'à la fin de l'Empire, moyennant quelques ajustements. Les hommes âgés de 20 à 25 ans, célibataires ou veufs sans enfant, étaient assujettis à la conscription. Chaque année, un décret (ou senatus-consulte sous l'Empire) fixait le nombre des conscrits qui seraient enrôlés, tandis que les soldats de plus de 25 ans étaient mis en congé. Une fois les réformés écartés¹⁴⁰, les conscrits jugés valides étaient partagés en trois catégories : outre l'active (ceux qui avaient tiré un « mauvais » numéro), la « réserve » était répartie dans le dépôt « du sort » (ceux qui avaient tiré un bon numéro) et le dépôt « de droit » (les exemptés pour diverses raisons). La réserve, qui représentait au début la moitié de l'armée active, fut progressivement absorbée, au fur et à mesure des exigences croissantes de l'État. On estime qu'environ 2,5 millions d'hommes ont servi dans les armées de la Révolution et de l'Empire.

Pour la Côte-d'Or, cela représentait environ 800 hommes chaque année, avant les grosses ponctions de la fin de l'Empire. Ce système exigeait une lourde organisation, confiée au départ aux municipalités, puis de plus en plus étroitement contrôlée, sous l'Empire, par les préfets dont c'était une tâche principale. De ce fait, les archives en ont gardé de nombreuses traces qui nous permettent d'évaluer précisément la ponction humaine que la conscription a fait peser sur les populations.

137 VAILLANT, *Statistique de la Côte-d'Or*, op. cit.

138 Andrée et Jean TILLEQUIN, *La Révolution au pays de Lazare Carnot*, op. cit.

139 ADCO – L 3048- L 3075

140 Ils étaient nombreux, étant donnée la mauvaise condition physique, de 20 à 30 %, de l'effectif des conscrits. La moitié environ l'étaient pour défaut de taille (1,54 m).

2) Le recrutement militaire à l'époque napoléonienne¹⁴¹

Année	Côte-d'Or	Région de Nolay
An VII	4521	216
An VIII	421	27
An IX		11
An X	1440	11
An XI	983	10
An XII		8
An XIII	498	
An XIV	1208	
1806	891	37
1807	1558	37
1808	1752	38
1809	1751	42
1810	903	45
1811		
1812	1194	
1813	1232	
1814		

Au total, la Côte-d'Or a fourni environ 11000 soldats entre l'an XI et 1813, soit 3,27 % de sa population. Les chiffres pour la région de Nolay sont comparables, soit entre 300 et 400 soldats. D'après Alain Pigeard, entre 1800 et 1813, cela représente environ deux tiers des conscrits. Mais nous voyons que le poids du recrutement militaire s'alourdit sérieusement à la fin de l'Empire, notamment après la campagne de Russie ; La nécessité de reconstituer l'armée après sa quasi-disparition, lors de la retraite de 1812, rendit le prélèvement excessif. Comme l'écrivait le préfet Cossé-Brissac « [...] il s'est vu dans la dure nécessité d'en faire partir [des conscrits] dont la privation pourra réduire les parents à la misère »¹⁴².

L'auteur cité relativise le poids de la conscription pour la population française, arguant que le prélèvement sur la population, évalué à 7 % (moins que sous la Révolution), restait très inférieur au record atteint en 1914-1818 (20%).

141 Nous avons collationné ces chiffres à partir des informations tirées, d'une part de la statistique de Vaillant, d'autre part d'un mémoire de maîtrise : J.-P. PIZELLE : *La conscription dans le département de la Côte d'Or (1798-1810)*, 1970. Voir aussi : Alain PIGEARD, *La conscription au temps de Napoléon (1798 – 1814)*, Perrin, 2003.

142 Cité par P. VIARD, *L'administration préfectorale...*, op. cit., page 314.

3) L'attitude de la population face à la conscription

Nous avons vu que, passés les premiers mois d'enthousiasme, lorsqu'il fallait défendre « la Patrie en danger », le recrutement militaire fut perçu comme une contrainte, plus ou moins bien acceptée selon le degré d'adhésion de la population au nouveau régime. Dès les premiers mois, nous retrouvons l'opposition entre communes « patriotes » et communes « aristocrates » que nous avons déjà observée dans les questions religieuses¹⁴³. Dans la première catégorie se retrouvent La Rochepot, Santenay, Corpeau et Puligny, dans la seconde Chassagne et Saint-Aubin semblent se caractériser par la tiédeur voire une sourde hostilité. Elle perdure tout au long de la période révolutionnaire, comme on peut le voir par les traces qui nous en sont parvenues.

Ainsi, dans une longue lettre au directoire du département, le 27 prairial an VII, la municipalité de Corpeau lui reprochait son indulgence coupable à l'égard de la municipalité de Chassagne : « *Vous vous rappellerez peut-être que nous vous signalâmes toujours la commune de Chassagne comme le foyer de la révolte. Cette commune a longtemps recelé et recèle encore des prêtres insoumis, des réquisitionnaires & conscrits rebelles à la voix de la patrie, et les amis du nouveau régime y sont la minorité. [...] de lâches déserteurs de cette commune & des lieux voisins réunis dans un bois en troupe et en armes y cherchent pendant la nuit un asile* ». De même, nous avons évoqué l'arrestation mouvementée de deux déserteurs à Cormot et Vauchignon en l'an V¹⁴⁴.

Autre témoignage, celui de Charles Paquelin¹⁴⁵, à propos de la conscription de l'an VII ; « *Toujours des guerres, on a fait une levée des jeunes gens depuis vingt ans à vingt et un, qui sont parti sur le champ, qui sont étés jusque a Rome. La garnison dans bien des Communes et dans la notre, quarante hommes pour faire partir les jeunes gens ils y ont étté jusqu'à trois fois. Ah que de pleurs, que de dépense. une levée des jeunes gens depuis vingt ans à 21 ans. Seconde levée du premier may de vingt-et-un a vingt quatre la plus part des hommes se sont trouvés dedans voila qui a augmenté les pleurs. C'est pour aller battre contre l'empereur autrichien.* »

Cependant, si l'hostilité à l'égard du recrutement militaire a existé dans la région et dans le département, comme dans toute la France, celle-ci n'a jamais atteint le niveau qu'ont connu d'autres régions, particulièrement le quart sud-ouest du pays. La Côte-d'Or appartenait de ce point de vue

143 Voir Seconde partie, Chapitre I, pages 229-235.

144 Ibid., page 244.

145 Charles PAQUELIN, op.cit.

aux « bons départements » du nord-est où la conscription s'est toujours déroulée sans difficultés. Tous les témoignages de l'époque concordent, particulièrement ceux des préfets de l'Empire¹⁴⁶.

Il était cependant possible d'échapper à l'incorporation soit en payant un suppléant, soit en contractant mariage. Trouver un remplaçant coûtait cher, et était donc réservé aux enfants de la bourgeoisie, ce qui ne pouvait concerner qu'un faible nombre de conscrits. D'après les évaluations fournies par les historiens, ceci aurait touché un peu moins de la moitié des conscrits de cette catégorie sociale. Mais le mariage était le moyen le plus efficace d'échapper à l'armée, Napoléon n'ayant jamais osé violer cette exemption. De fait, au vu des tables décennales dépouillées, nous pouvons observer des « pointes de nuptialité » un peu suspectes : ainsi, à Chassagne, le nombre de mariages bondit à 11 en 1812 et 15 en 1813 (il était de 3 en 1810 et revient à 3 en 1814)...

Un autre moyen était l'insoumission, soit en devenant réfractaire (on ne se rendait pas au rendez-vous de mise en route), soit en désertant (après l'incorporation). Les peines encourues étaient en apparence sévères mais la gendarmerie avait beaucoup de mal à retrouver réfractaires et déserteurs, particulièrement dans les parties très rurales et boisées du département, surtout en raison de l'aide qu'ils recevaient de leurs parents et amis. Si on laisse de côté le cas particulier des années du Directoire, entre la mobilisation générale sous la Convention montagnarde et la mise en place de la conscription, pendant lesquelles une bonne partie des volontaires et requis ont rejoint leurs foyers¹⁴⁷, il semble que la part des insoumis ait diminué jusqu'aux dernières années de l'Empire. Pour la France entière Louis Bergeron¹⁴⁸ estime que le taux d'insoumission est passée de 27 % en l'an IX-XIII à 13 % en 1806-1810, avant une recrudescence à partir de 1813. Pour la Côte-d'Or les chiffres sont nettement inférieurs : Paul Viard évalue à 2,8 % le taux de réfractaires entre 1806 et 1810. Ils se concentrent plutôt dans certains cantons ruraux comme ceux d'Arnay-le-Duc ou Liernais. En août 1813, le nombre des réfractaires et déserteurs pour l'arrondissement de Beaune est évalué à 69, dont 7 dans le canton de Nolay. Lorsque l'on regarde de près cette liste nominative¹⁴⁹, on s'aperçoit qu'il s'agit souvent de marginaux, peu enracinés dans la commune où ils ont été enregistrés¹⁵⁰.

146 « *Il est peu de départements qui présentent moins de réfractaires* » (le Journal de la CO). « *dans un département comme le vôtre... les lois de la conscription se sont toujours exécutées avec régularité.* » (Général Comte Dumas au préfet Lecoulteux 1811 (cité par P. VIARD, *L'administration préfectorale...*, op. cit. p. 156)).

147 Selon Andrée et Jean TILLEQUIN, *La Révolution au pays de Lazare Carnot*, op. cit., à Nolay, la moitié des mobilisés de 1793 avaient quitté l'armée en l'an V...

148 Louis BERGERON, *L'épisode napoléonien*, tome 4 de la Nouvelle histoire de la France contemporaine, pp 114-115. Cité par Alain PIGEARD, *La conscription...*, op. cit., Chapitre V : La résistance à la conscription, page 112.

149 ADCO R 128 : Liste des réfractaires recherchés

150 « *Le père était pâtre [...] Quelques temps après ils ont quitté et depuis on n'en a plus ouï parler* » ; « *N'a pas reparu depuis son appel. Ses parents sont dans la misère et sont établis à Nolay depuis quelques années seulement.* »

Lors de l'invasion de 1814, et plus encore au lendemain de Waterloo, lorsque le régime se disloque, les désertions explosent. Ainsi on retrouve la trace de sept déserteurs de Cormot et six de Chassagne que l'on renvoie hâtivement à l'autorité militaire à Dijon.

III - Les pertes de guerre

Il nous est bien difficile d'évaluer, pour notre région, les pertes militaires au cours de ces 23 années de conflits à peu près ininterrompus.

En consultant l'ouvrage d'Alain Pigéard¹⁵¹ (et les articles qu'il cite dans sa bibliographie¹⁵²), on trouve des évaluations concernant la France entière : 780000 morts pour la période de l'Empire, environ 1 million selon Georges Lefebvre si on inclut l'Empire. L'évaluation la plus retenue pour toute la période serait de 1,4 million, soit à peu près le niveau de la première guerre mondiale, mais sur une période de 23 années. La difficulté principale est de relever, parmi les soldats faits prisonniers (20 % des effectifs !), ceux qui ont survécu, soit qu'ils soient rentrés en France, soit qu'ils se soient fixés à l'étranger.

Les évaluations de Jacques Hondaille aboutissent à l'évaluation suivante : sur 775000 soldats nés en 1790 et après présents dans l'armée en 1813, 370000 seraient morts, soit 48 %. Par rapport à la même tranche d'âge présente dans la population française (1,8 million d'hommes), le taux de perte serait de 20,5 %¹⁵³. L'auteur relève que la région nord-est fut nettement plus touchée que d'autres régions¹⁵⁴. Enfin, une étude approfondie sur le département de l'Isère retient, pour 21000 incorporés (et 13400 bulletins de décès sur la période 1792-1815), 47 % de décès, dont pas plus de 1 % sur le champ de bataille, les autres étant morts à l'hôpital. L'évaluation pour l'Isère est de 15000 morts pour une population de 470000 habitants.

Si on retient les mêmes proportions, le chiffre des pertes pour la région de Nolay serait d'environ 30 %. La série R des ADCO renferme une série d'« extraits mortuaires » classés selon la commune de naissance des soldats¹⁵⁵. Elle n'est certainement pas complète et il nous est impossible de savoir

151 Alain PIGEARD, *La conscription...*, op. cit., Chapitre IX : Évaluation des pertes, pp 193-203.

152 Notamment : Jacques HOUDAILLE, « Pertes militaires sous le premier Empire d'après les registres matricules », *Population*, janvier-février 1972, pp 27-50. Voir aussi : Claude FARENC, « Les décès des militaires sous la Révolution et l'Empire : le cas dijonnais », *Annales de Bourgogne*, T 76, 2004.

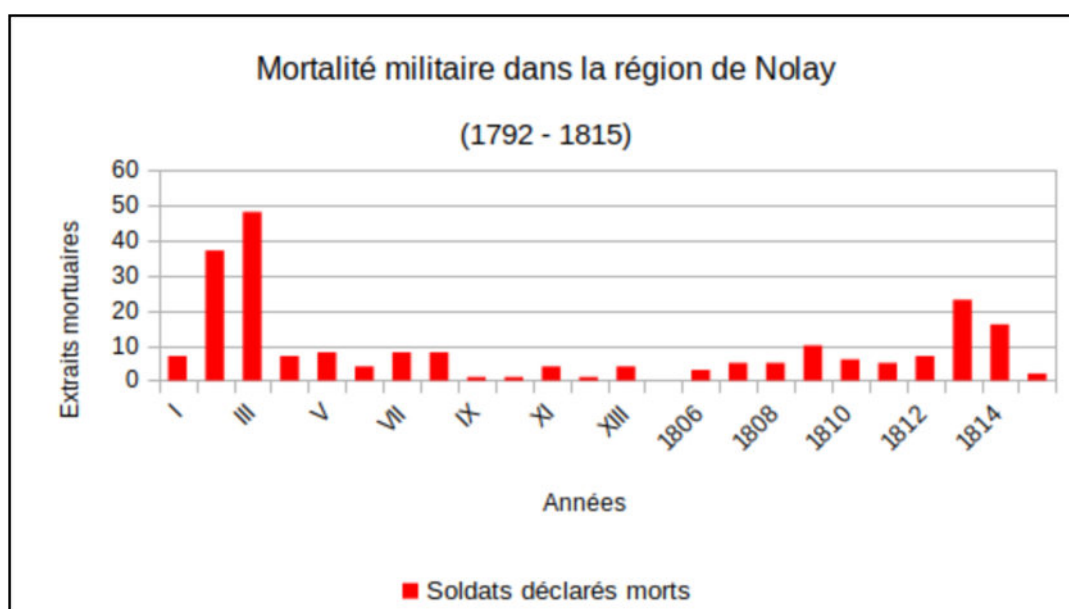
153 Il est de 24,5 % en 1914-1818.

154 6,9 % des décès pour la région Bourgogne-Franche-Comté-Champagne, contre 6,1 % pour la région parisienne, 3 % le sud-est...

155 Nous avons rassemblé ces données dans l'annexe XXI, page 752.

le pourcentage que représentent ces 220 certificats (pour nos 14 communes) par rapport à la totalité des décès.

132 des 220 extraits mortuaires indiquent la cause de mort, contre 88 sans indication. Ceux-ci correspondent à des décès survenus avant l'an IV, époque où les causes de mort n'étaient pas indiquées. Sur les 132 bulletins, seuls 18 % indiquent un décès par blessure ou mort sur le champ de bataille. Plus de 80 % renvoient à un décès à l'hôpital pour maladie, les deux tiers mentionnant un décès pour fièvre. Ces éléments sont conformes aux évaluations des auteurs cités plus haut, de même que la distribution chronologique des bulletins de décès, comme le montre le graphique ci-dessous.



Deux périodes de concentration maximale des décès apparaissent, d'abord la période des guerres de l'an II-III, puis, moins nettement, les années 1813-1814, au moment des défaites de l'Empire. Il est bien probable que beaucoup de décès n'aient pas fait l'objet d'un bulletin officiel, par exemple en 1812 à l'occasion de la guerre en Russie. Les décès de l'an II-III représentent 39 % du total, ceux de 1812-1813 18 %. Certes, tous les historiens s'accordent pour pointer l'importance des pertes pendant les guerres de la Révolution, à une époque où la République n'avait que le nombre à opposer à des armées professionnelles, à une époque aussi où la logistique militaire était très mal organisée, mais peut-être cela nous donne-t-il également des informations sur l'engagement des populations dans la défense du nouveau régime. Ainsi, on est frappé de l'importance des pertes subies par certains villages connus pour leur engagement révolutionnaire. Si on met en rapport les

pertes avec la population masculine âgée de 15 à 50 ans (telle qu'elle est mentionnée dans le dénombrement Amyot de 1786), les pourcentages varient de 4 % (Chassagne) à 17 % (La Rochepot), et si on retient seulement les décès de l'an I à l'an IV, l'écart est de 1 à 12 !

Au final, les guerres de la Révolution et de l'Empire ont coûté à la région de Nolay plusieurs centaines d'hommes jeunes dans la force de l'âge, alors que leur effectif ne dépassait que de peu les 2000 individus à la veille de la Révolution. Ces pertes ne pouvaient manquer d'avoir des conséquences sur l'évolution démographique dans la période suivante, même s'il s'agissait d'une population jeune et démographiquement encore très dynamique.

B – De la transition à la stabilisation démographique (1816 - 1876)

I - Des sources plus nombreuses et plus fiables

À partir de 1801 des recensements tous les cinq ans sont mis en place et deviennent réellement fiables à partir de 1836 (premières listes nominatives). Mais les informations restent insuffisantes (dates de naissances pas toujours indiquées, prise en compte des professions pas toujours bien comprise¹⁵⁶). Le classement par catégories d'âges n'est fait qu'en 1851, ce que nous avons compensé par un échantillonnage à partir de sept communes pour 1836 et 1876.

Nous trouvons également des tables décennales des naissances, mariages et décès. Nous les avons relevées pour la période 1802 – 1882 en nous limitant aux totalisations de chaque décennie, et avons calculé les différents taux (natalité, mortalité, nuptialité, soldes naturels et migratoires) sur la moyenne de population relevée aux deux recensement de la décennie. Pour la période 1802 – 1822 les résultats sont peu fiables (pas de recensement entre 1806 et 1821, faible prise en compte des pertes militaires...), et même pour la période 1823 – 1832 selon les auteurs.

En contrepartie, nous avons pu exploiter, dans les archives municipales de Nolay, une enquête démographique¹⁵⁷ portant sur l'ensemble des communes du canton pour les années 1824, 1827 et 1828. À partir de questionnaires adressés aux maires du canton, les enquêteurs ont confectionné les principaux indicateurs démographiques, y compris le classement par âge et par sexe des décès. Elle

156 Ainsi, les consignes officielles en 1851 incitaient à mélanger journaliers et vignerons, ce qui a désorienté les communes.

157 Archives municipales de Nolay, référence 1 F 5 « Tableau du mouvement de la population (1824 - 1869)

nous fournit donc une évaluation précise et semble-t-il sérieuse des structures démographiques de la population de la quasi-totalité de la région pour une période, la Restauration, où nos autres sources s'avèrent moins sûres.

Nous avons donc construit, à partir de ces diverses sources, des indicateurs qui nous permettront de caractériser l'évolution démographique de la région à une période charnière de son histoire, au moment où la France bascule dans la transition démographique selon des modalités originales aujourd'hui bien connues. Ce faisant, nous pourrions confronter nos observations avec les travaux menés à des échelles différentes, la France entière mais aussi la Bourgogne (avec Pierre Lévêque¹⁵⁸) ou la Côte viticole (avec Robert Laurent¹⁵⁹). Nous nous sommes également inspiré des travaux de Pierre Goujon¹⁶⁰ sur le vignoble de Saône-et-Loire au XIXème siècle.

II - Une population qui se stabilise

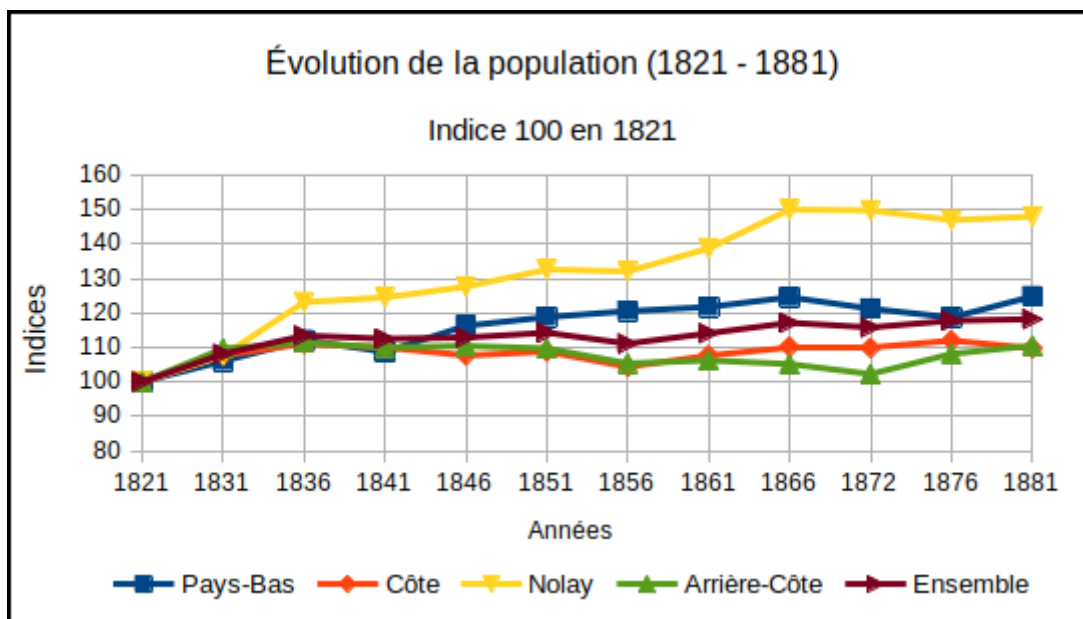
Taux d'évolution de la population à différentes périodes					
	1821 - 1836	1836 - 1856	1856 - 1881	1836 - 1881	1821 - 1881
Pays-Bas	12,1 %	7,5 %	3,5 %	11,3 %	24,8 %
Côte	11,0 %	-6,1 %	5,2 %	-1,2 %	9,7 %
Arrière-Côte (rural)	11,3 %	-5,4 %	4,9 %	-0,8 %	10,5 %
Nolay	23,1 %	7,3 %	12,1 %	20,2 %	48,0 %
Région de Nolay	13,4 %	-2,1 %	6,4 %	4,2 %	18,2 %

Si on met de côté le bourg de Nolay qui connaît une nette croissance de sa population pendant les deux premiers tiers de la période, avant de se stabiliser à partir du recensement de 1866, la région, dans sa partie rurale, connaît une grande stabilité, passant d'une population de 9336 h. en 1821 à 11035 h. en 1881, soit une hausse de 11,6 % en 60 années (18,2 % en incluant Nolay). L'essentiel de cette hausse est concentré sur la première phase, de 1821 à 1836, la suivante, de 1836 à 1881, connaît une quasi-stagnation (0,3% en 45 années !). Il est vrai que dans le même temps le bourg voit sa population s'accroître de 20,2 %.

158 Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, op. cit.

159 Robert LAURENT, *Les vigneron...*, op. cit.

160 Pierre GOUJON, *Le vignoble de Saône-et-Loire au XIX° siècle (1815 – 1870)*, Thèse Lyon, 1973.



Nolay mise à part, on n’observe pas de grandes différences entre sous-régions, tout au plus constate-t-on un dynamisme un peu plus fort du Pays-Bas et à l’inverse un certain fléchissement de l’Arrière-Côte dans la seconde moitié du siècle. Pour l’instant on se contentera de noter que le Pays-Bas, le long de l’axe de communication Nord-Sud entre Dijon et Chalon, Paris et Lyon, a pu bénéficier de facteurs favorables étrangers à l’activité simplement agricole ou viticole¹⁶¹, et que Nolay semble polariser sa périphérie rurale...

En ce qui concerne la période 1836 – 1881, si elle se traduit par une croissance globale de 4,2 %, surtout due à celle de Nolay, nous constatons un net contraste entre une première phase (1836-1856) de déclin, à peine compensée par le dynamisme de Nolay et du Pays-Bas, suivie (1856 – 1881) par une nette reprise démographique (+ 4,9%), où le dynamisme du bourg a une part importante, quoique moindre que dans la phase précédente. Au final, l’évolution démographique de la région se joue en trois phases bien marquées : une croissance relativement forte jusqu’en 1836, suivie d’une phase de stagnation voire de régression au milieu du siècle (1836 – 1856) avant une reprise modérée de la croissance (1856 – 1881). Le poids de Nolay, pendant toute cette partie du siècle, amplifie les périodes de croissance et atténue la phase de déclin, la partie rurale de la région s’avérant plus fragile démographiquement, à l’exception peut-être du Pays-Bas, moins engagé dans l’économie viticole et plus ouvert aux influence extérieures. Il est clair qu’il nous faudra confronter ces aléas démographiques à ceux de la conjoncture viticole, que nous aborderons dans le chapitre suivant.

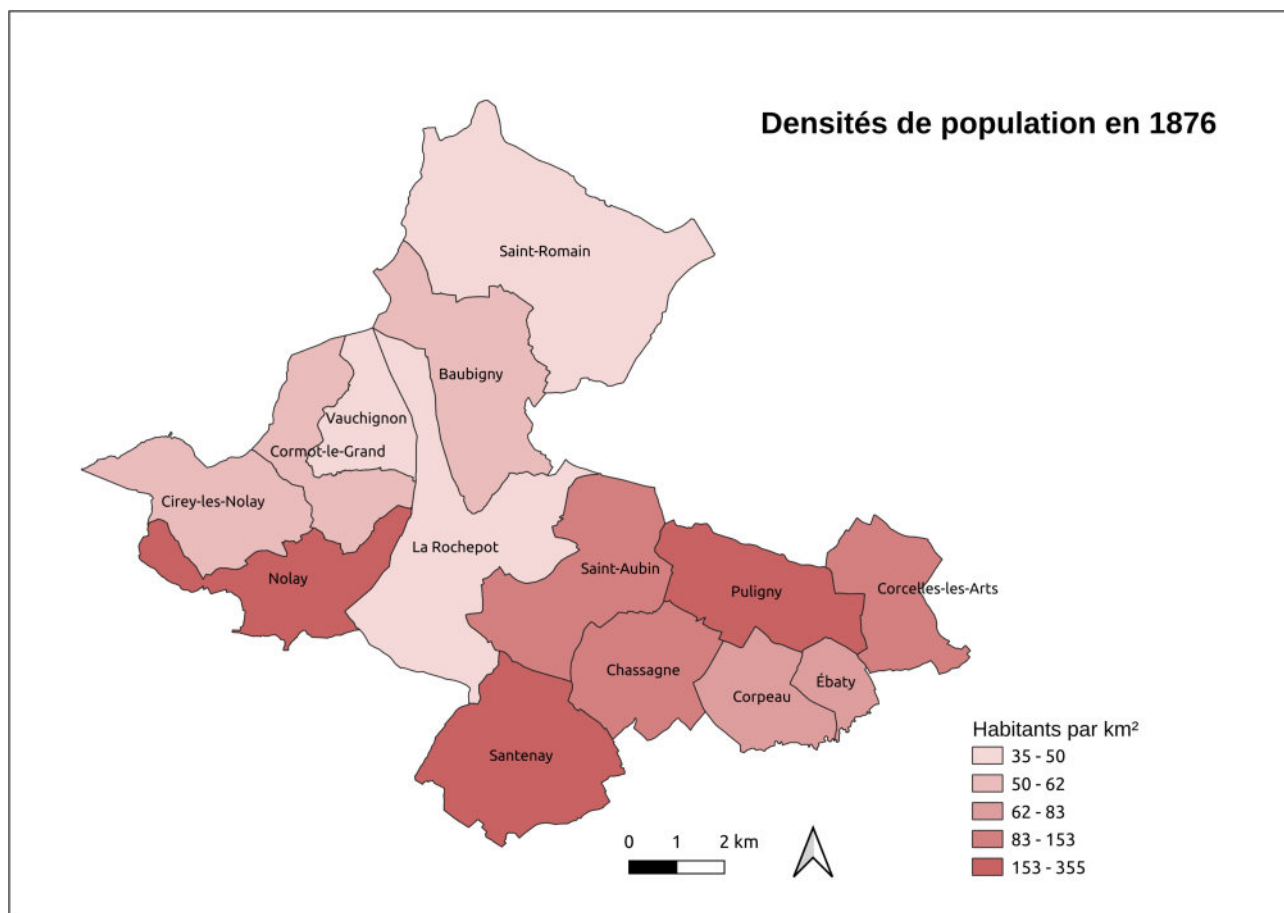
¹⁶¹ Pierre Goujon fait les mêmes observations à propos de Chagny et de la vallée de la Dheune.

III - Une région densément mais inégalement peuplée

La région reste, à l'aune du département, une région fortement peuplée, mais la densité de population, après 1821, ne bouge que faiblement (de 71 à 79,5 h/km² pour la partie rurale de la région étudiée). Cependant, comme le montre la carte de la page suivante, cette stabilité autour de 70-80 h/km² masque les fortes disparités de peuplement déjà observées à la veille de la Révolution : les densités passent de 120 à 135 h./km² dans la Côte pour seulement 45-50 h/km² dans l'Arrière-Côte, le Pays-Bas occupant une position intermédiaire (de 66 à 79 h./km²). La vigne reste tout au long de la période une culture « peuplante » dans un contexte où les activités culturelles, uniquement manuelles, ne bougent pas, sinon dans leur extension spatiale. La dernière colonne du tableau ci-dessous montre que ces inégalités entre sous-régions se sont même légèrement accentuées au cours de la période. Relevons enfin la forte croissance du bourg de Nolay (qui déborde même sur les communes voisines de Cirey ou Vauchignon) alors que les autres communes de l'Arrière-Côte marquent le pas¹⁶².

Évolution des densités de peuplement (1821 - 1876)					
Région	1821	1836	1851	1876	Taux d'accroissement de la population (1821 - 1876)
Pays-Bas	66,7	74,8	79,2	79,1	18,68 %
Côte	120,5	133,8	131,1	134,9	11,96 %
Nolay	241,7	297,7	320,6	355,3	46,98 %
Arrière-Côte	45,2	50,3	49,5	48,8	08,10 %
Région de Nolay (rural)	71,2	79,2	78,4	79,2	11,27 %
Région de Nolay	81,6	92,6	93,2	96,1	17,74 %

162 Cormot : - 4,92 %, Vauchignon : -36,02 %, Baubigny : + 2,58 %.



IV - Une transition démographique largement engagée

1) La situation démographique au lendemain de l'Empire

Nous avons vu plus haut que le processus de transition démographique, malgré les aléas politiques et militaires, se trouvait déjà engagé à la fin de l'Empire. Avec une chute des taux de natalité (de 40 à 36 ‰ environ) et de mortalité (de 40 à 31 ‰ environ), la population régionale gardait cependant un solde naturel positif (0,5 ‰). Apparemment on doit mettre la stagnation de la population sur le compte d'un solde migratoire négatif, mais attention à la distorsion de nos statistiques du fait de la non prise en compte des pertes de guerre.

Un autre indice de l'entrée dans la transition démographique est la baisse de la mortalité infantile, que fait nettement apparaître l'enquête démographique de 1824-1828 dans le canton de Nolay¹⁶³. Sur les 12 communes de notre région appartenant au canton, la mortalité infantile est tombée en 1824 à 241 ‰, la mortalité juvénile à 117 ‰, à comparer aux données pré-révolutionnaires (318 ‰

¹⁶³ Archives municipales de Nolay, cote 1F1.

et 230 ‰), soit une baisse d'au moins un tiers, et qui se confirme d'ailleurs les années suivantes (1827 et 1828).

	Période pré-révolutionnaire	Enquête démographique 1824-1828			
	Moyenne 1783-1787	1824**	1824*	1827*	1828*
Taux de nuptialité	07,99 ‰	07,92 ‰	08,01 ‰	08,19 ‰	09,86 ‰
Taux de fécondité	161,38 ‰				
Taux de natalité	40,49 ‰	35,64 ‰	34,76 ‰	35,95 ‰	31,93 ‰
Taux de mortalité	39,92 ‰	24,44 ‰	23,32 ‰	26,83 ‰	28,26 ‰
Taux de mortalité infantile	318,12 ‰	241,27 ‰	222,78 ‰	202,33 ‰	256,54 ‰
Taux de mortalité juvénile	230,72 ‰	117,46 ‰	118,99 ‰	90,70 ‰	191,10 ‰
Taux de mortalité infanto-juvénile	548,84 ‰	358,73 ‰	341,77 ‰	293,02 ‰	447,64 ‰
Taux d'accroissement naturel (%)	00,06 ‰	01,12 ‰	01,14 ‰	00,91 ‰	00,37 ‰

* Canton de Nolay - ** 12 communes de la région étudiée

NB : Les chiffres pour 1828 correspondent à la moyenne pour le canton de Nolay, qui englobe des communes de la « Montagne¹⁶⁴ » manifestement en retard dans leur évolution démographique.

Rappelons enfin le faible impact des crises frumentaires 1811-1812 et 1816-17, alors que celles-ci étaient justement un facteur essentiel dans l'Ancien Régime démographique.

2) Une société de plus en plus malthusienne

Toutes les études historiques s'accordent pour pointer le caractère unique de la démographie française au XIX^e siècle : la baisse de la fécondité des ménages a accompagné dès le début la baisse de la mortalité, aboutissant à une croissance de plus en plus faible et finalement à une stagnation de la population à la fin du siècle. Dans quelle mesure la région de Nolay a-t-elle connu la même évolution, et à quel rythme, plus lent ou plus rapide ?

Pour la mesurer, nous avons besoin de mesurer cette fécondité et son évolution sur l'ensemble de la période, en dépit de la faiblesse de nos sources statistiques. C'est pourquoi nous avons calculé le taux brut de reproduction, selon les modalités indiquées par Jean Bourgeois-Pichat dans son article paru en 1951 dans la revue *Population*¹⁶⁵. Celui-ci en donne la définition suivante : « *Le taux brut*

164 Il s'agit des communes d'Aubigny-la-Ronce, Ivry-en-Montagne, Jours-en-Vaux, Molinot, Santosse et Thury, toutes communes à cette époque vouées à une polyculture pauvre, n'ayant pas encore connu leur mutation herbagère.

165 Jean BOURGEOIS-PICHAT, « Evolution générale de la population française depuis le XVIII^e siècle », in: *Population*, 6^e année, n°4, 1951. pp. 635-662.

de reproduction représente le nombre moyen de filles mises au monde par des femmes soustraites à tout risque de mortalité et soumises aux conditions de fécondité que l'on veut mesurer. » Il est « calculé en divisant par 0,0695 le taux de fécondité générale (naissances moyennes par femmes de 15 à 45 ans) ». L'auteur montre dans son article que cette méthode, plus fruste, donne cependant des résultats comparables à ceux de la méthode habituelle (addition des taux de fécondité par âge). Pour la période qui nous intéresse, seul le recensement de 1851 nous donne la répartition par âges de la population, et certains recensements, comme celui de 1841, ne fournissent même pas l'âge des recensés. Nous avons donc dû pallier ces manques par un relevé exhaustif des listes nominatives, ce qui explique que nous nous soyons limité à un échantillon de sept communes, qui respecte cependant le poids démographique des trois sous-régions¹⁶⁶. Nous avons réalisé ce travail pour les recensements de 1836¹⁶⁷ et 1876 et utilisé les informations fournies par celui de 1851. Enfin, pour affiner notre analyse, nous avons choisi de distinguer la population de Nolay de la partie rurale de la région (la population agglomérée de Nolay dépasse de justesse les 2000 h à partir de 1846) afin de mieux identifier les dynamiques démographiques au sein de la population vigneronne.

Évolution du taux brut de reproduction

Évolution du taux brut de reproduction à différentes échelles				
	1783-1787 ¹⁶⁸	1836	1851	1876
France	2,28	1,81	1,69	1,65
Région de Nolay ¹⁶⁹	2,23	1,68	1,64	1,36
Pays-Bas	1,88	1,56	1,60	1,45
Côte	2,20	1,59	1,50	1,26
Arrière-Côte	2,30	1,86	1,88	1,48

Alors que le taux brut de reproduction dans la région de Nolay était de peu inférieur à la moyenne française, nous observons un net décrochement en 1836 ; au milieu du siècle le déclin ralentit un peu, avant un second décrochement en 1876. Notons que la Côte-d'Or était en 1872 au troisième

166 Calculé à partir d'un échantillon de sept communes appartenant aux trois sous-régions : Ébaty, Corpeau, Chassagne, Santenay, La Rochepot, Cirey et Baubigny, il respecte l'équilibre des effectifs entre celles-ci (environ 10 % pour le Pays-Bas, 53 % pour la Côte, 37 % pour l'Arrière-Côte, le bourg de Nolay mis à part).

167 Premier recensement bâti sur des listes nominatives.

168 Les taux calculés pour 1786 dans notre région sont fondés sur les données du dénombrement Amelot, donc pour l'effectif des femmes âgées de 15 à 50 ans, ce qui a tendance à les minorer légèrement par rapport aux taux calculés pour la France par Jean Bourgeois-Pichat. La fécondité était néanmoins nettement inférieure dans la région de Nolay par rapport à la moyenne française.

169 Voir note 166.

rang des départements les plus vieilliss de France, tandis que la part relative de la Bourgogne dans la population française ne cessait de diminuer.

La baisse de fécondité est particulièrement forte dans la Côte (à Chassagne, le taux brut de reproduction devient inférieur à 1 en 1881). Elle apparaît ainsi à la pointe du malthusianisme, au point que, dans le deuxième quart du XIXème, le renouvellement des générations ne semble plus assuré, du fait du vieillissement (d'où un recours à l'immigration ?).

Évolution des structures démographiques

Nous avons calculé les indicateurs ci-dessous, comme nous l'avons indiqué plus haut, à partir des tables décennales et des recensements¹⁷⁰. Les statistiques publiées par Ernest Labrousse dans son « Histoire économique et sociale de la France¹⁷¹ » nous fournissent d'utiles points de comparaison.

Évolution des principaux indicateurs démographiques de la région de Nolay							
	1806-1822	1823-1832	1833-1842	1843-1852	1853-1862	1863-1872	1873-1882
Taux de nuptialité (0/00)	07,5 %	07,8 %	08,7 %	08,0 %	07,4 %	07,3 %	06,7 %
Taux de natalité (0/00)	35,9 %	31,8 %	27,8 %	24,4 %	21,4 %	14,2 %	19,9 %
Taux de mortalité (0/00)	31,1 %	24,7 %	23,1 %	21,4 %	21,0 %	25,6 %	19,9 %
Taux d'accr. Nat. (%)	00,5 %	00,7 %	00,5 %	00,3 %	00,0 %	-00,4 %	00,0 %
Taux d'accr. Migr. (%)	-00,7 %	00,1 %	-00,1 %	-00,2 %	-00,1 %	00,6 %	00,2 %

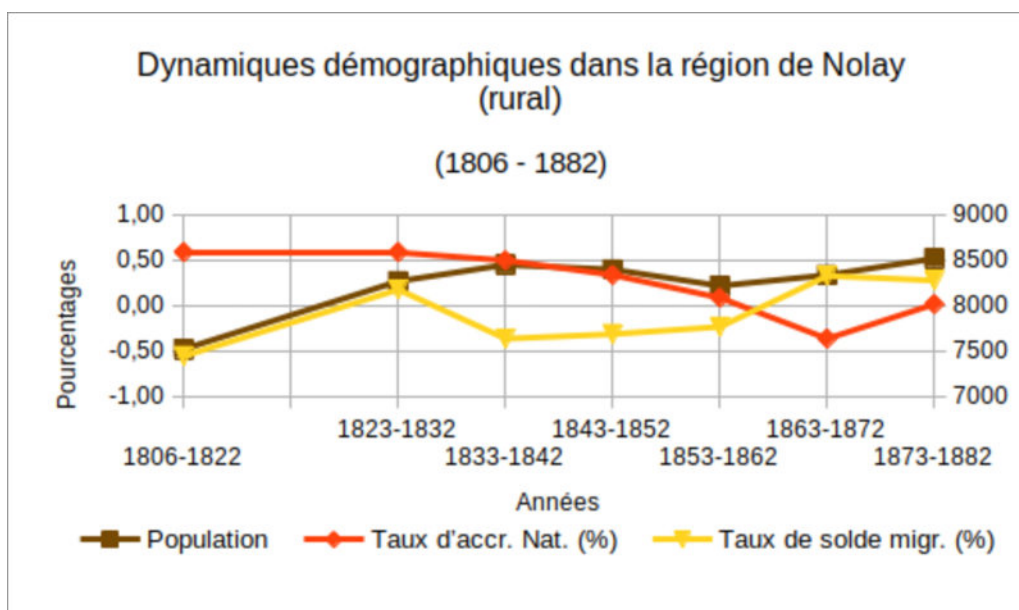
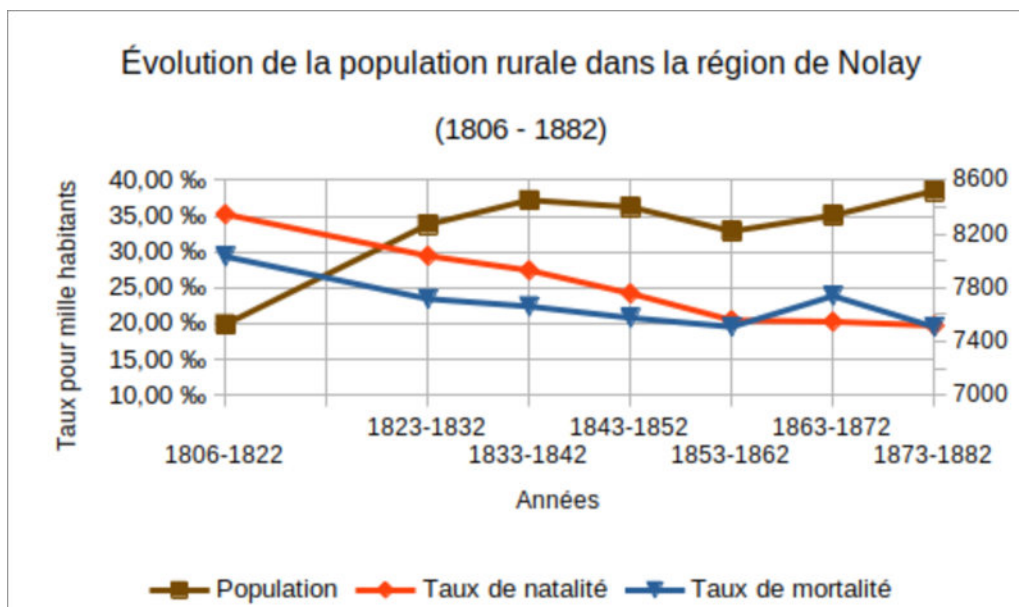
Sur l'ensemble de la période, l'évolution est globalement conforme à nos hypothèses : celle d'une baisse régulière de la natalité (de plus de 36 ‰ à moins de 20 ‰) et de la mortalité (de plus de 31 ‰ à moins de 20 ‰), avec cependant un léger décalage : la mortalité précède la natalité assurant un excédent naturel notable, qui finit cependant par disparaître. À la fin de la période, les deux taux s'équilibrent et la population stagne. L'accroissement naturel, qui n'a cessé de diminuer, devient même négatif dans la décennie 1863-1872.

La région a connu peu ou prou la même évolution que l'ensemble du pays mais avec un temps d'avance. En effet, d'après les chiffres de Labrousse, la natalité française est encore de 25,3 ‰ en 1876-1880, la mortalité de 22,4 ‰. Les chiffres régionaux ne seront pas atteints pour la France entière avant le XXème siècle (1910 pour la natalité, 1905 pour la mortalité), ce qui place la région dans le peloton de tête des foyers de malthusianisme. Avant d'avancer quelques pistes de réflexion

¹⁷⁰ Voir également l'annexe XXIV pages 757-758.

¹⁷¹ Ernest LABROUSSE, *Histoire économique et sociales de la France*, Paris, PUF, 1976. En particulier le tome III (1789-1880). Voir également les travaux de Jean Bourgeois-Pichat déjà cités.

sur ce phénomène, voyons d'un peu plus près les rythmes de l'évolution, ce que mettent en évidence les graphiques ci-dessous.



Nous pouvons distinguer trois phases :

- La période de la Restauration est une période de forte croissance démographique. La baisse parallèle des taux de mortalité et de natalité assure un fort accroissement naturel autour de 0,6 % en

rythme annuel. Le solde migratoire¹⁷² reste négatif, ce que l'on peut expliquer par la saturation démographique mais aussi par les difficultés économiques du monde viticole à cette époque.

- La période 1830 – 1850 (Monarchie de Juillet et crise de 1848 – 1851) connaît une chute sérieuse de l'accroissement naturel qui s'explique par la chute du taux de natalité (passé de 29 à 24 ‰) et une baisse ralentie du taux de mortalité (de 23 à 20 ‰). Le solde migratoire se dégrade cependant pendant cette période, signe que la région ne parvient pas à absorber la croissance de population, boostée par une structure par âges encore jeune. On arrive à une « premier maximum » de population (8507 habitants en 1836).

- La période du Second Empire et des débuts de la III^{ème} République (1850 – 1880). Les courbes sont compliquées par la crise de 1870-1871 (guerre franco-allemande) dont on sait qu'elle a provoqué une sérieuse saignée démographique dans notre pays¹⁷³. Si on laisse de côté celle-ci nous observons une stabilisation à la baisse de la population pendant le Second Empire. Elle s'explique par la poursuite de la transition démographique : la natalité poursuit son déclin (de 24 à 20 ‰ environ) tandis que la mortalité se stabilise autour de 20 ‰. Conséquence : l'accroissement naturel devient nul (0,02 % en 1873-1882). Mais il semble que l'optimum de population ne soit plus atteint, dans le contexte de la croissance viticole, puisque la population repart à la hausse pour atteindre un second « maximum de population », avec 8534 habitants au recensement de 1881. Cette fois l'accroissement de population est alimenté par un solde migratoire qui devient positif (0,31 % annuel en 1873-1881).

En conclusion, la région de Nolay connaît apparemment la même évolution démographique que connaît la France par opposition à ses voisins européens : celle d'un pays entré directement dans la deuxième phase de la transition démographique, vivant une chute de sa natalité parallèlement à la baisse, plus lente, de la mortalité, pour aboutir à une stagnation de sa population dans la seconde moitié du siècle. Le premier maximum, atteint en 1836, est le signal, dans les campagnes françaises, du grand exode rural qui libère celles-ci de leur « trop-plein d'hommes » en les mettant à la disposition du lent processus d'industrialisation et d'urbanisation. Nous savons que, parallèlement, des régions voisines étaient au cœur de ces transformations et exerçaient leur attraction sur les populations rurales surnuméraires.

172 Nous l'avons calculé en soustrayant le solde naturel au solde net calculé à partir des chiffres de population de deux recensements consécutifs.

173 Voir Jacques DUPÂQUIER et Maurice GARDEN, « *Histoire de la population française de 1789 à 1914* », Tome III, P.U.F., Paris, 1988.

Cependant, l'originalité de notre région est ailleurs, dans la reprise démographique qu'elle semble connaître après la crise du milieu du siècle. En effet la population rurale recommence à augmenter dès le recensement de 1861, atteignant 8305 habitants contre 8137 en 1856. La croissance légère se poursuit ensuite par delà la crise de 1870-1871, pour aboutir au « second maximum » en 1881 (8534 habitants contre 8507 en 1836). Nous avons vu que cette croissance est imputable entièrement au solde migratoire positif. Nous pouvons voir là une cause exclusivement économique : celle de l'extraordinaire prospérité que connaît le vignoble pendant cette période, dans tous les différents types de vignobles (vignobles de qualité comme vignobles communs). Ce lien de causalité est d'autant plus fort que pendant cette période, ce sont les populations rurales non agricoles qui partaient ; autrement dit le poids économique relatif de l'activité viticole s'est accru dans les villages de la région, et constituait donc l'unique facteur d'attractivité pour les populations extérieures.

3)Le poids de la population étrangère au pays en 1876

Le recensement de 1876, avec ceux de 1872, 1906 et 1911 présente l'intérêt de mentionner, pour chaque habitant, son lieu de naissance. Il nous permet donc de mesurer le poids de la population étrangère, par son origine, à la commune de résidence.

Lieu de naissance des habitants au recensement de 1876 (échantillon de sept communes)				
	Pays-Bas	Côte	Arrière-Côte	Ensemble des 7 communes
Commune	47,3 %	65,1 %	73,5 %	66,0 %
Pays ¹⁷⁴	21,8 %	8,3 %	7,2 %	9,4 %
Côte-d'Or	12,2 %	7,9 %	9,6 %	9,0 %
Saône-et-Loire	15,9 %	13,7 %	7,2 %	11,7 %
France	2,5 %	4,6 %	2,3 %	3,6 %
Étranger	0,2 %	0,5 %	0,1 %	0,3 %
N/D	0,2 %		0,1 %	0,1 %

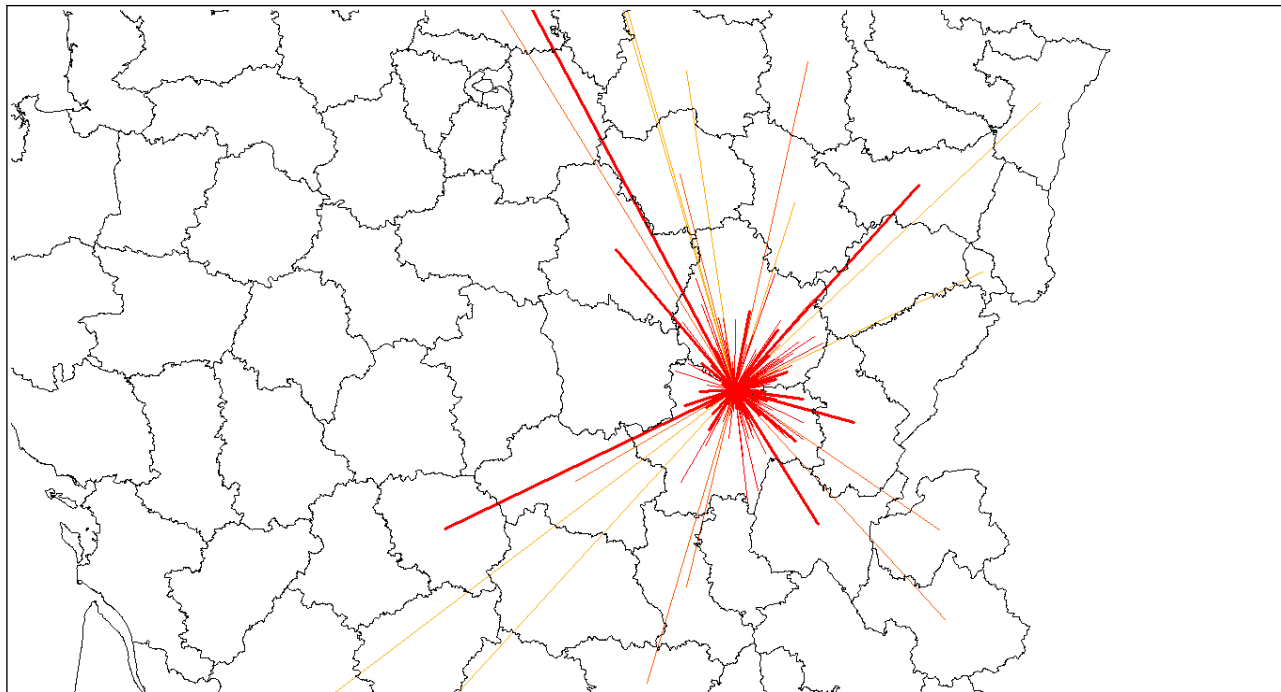
¹⁷⁴ Nous avons intégré dans cette catégorie l'ensemble des 14 communes de la région étudiée ainsi que les communes limitrophes de chacune de nos sept « communes-tests », donc appartenant aux deux départements de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire.

À la date du recensement, les deux tiers des habitants (66,0 %) étaient originaires de leur commune de résidence, plus du quart de la population restante était originaire d'une autre commune du « pays¹⁷⁵ », le reste venant d'une commune un peu plus éloignée des deux départements concernés. Un nombre significatif de ceux-ci étaient issus d'une commune viticole (Côtes de Beaune et de Nuits, mais surtout Côte chalonaise ou Couchois), ainsi que de régions plus défavorisées de l'ouest (Autunois, « Montagne » côte-d'orientie). Un nombre identique provenait de Beaune et Chalon-sur-Saône, illustrant la situation de région transitionnelle entre Côte-d'Or et Saône-et-Loire. Rares par conséquent étaient les habitants vraiment étrangers à la région (environ 5%).

Tout se passe comme si les régions proches (particulièrement les communes appartenant à des vignobles moins prestigieux) servaient de réservoir de main-d'œuvre lorsque la région ne parvenait plus à dégager en son sein un nombre suffisant de travailleurs viticoles. Fait significatif, les deux communes appartenant à la « Côte » présentent un pourcentage d'« étrangers » légèrement supérieure à la moyenne¹⁷⁶.

La carte ci-dessous nous montre de manière plus visuelle l'origine géographique des habitants, et le fait que ce processus de brassage des populations n'en est encore qu'à ses prémices.

Origine géographique des habitants nés à l'extérieur de la Région de Nolay (1876)



175 Voir note précédente.

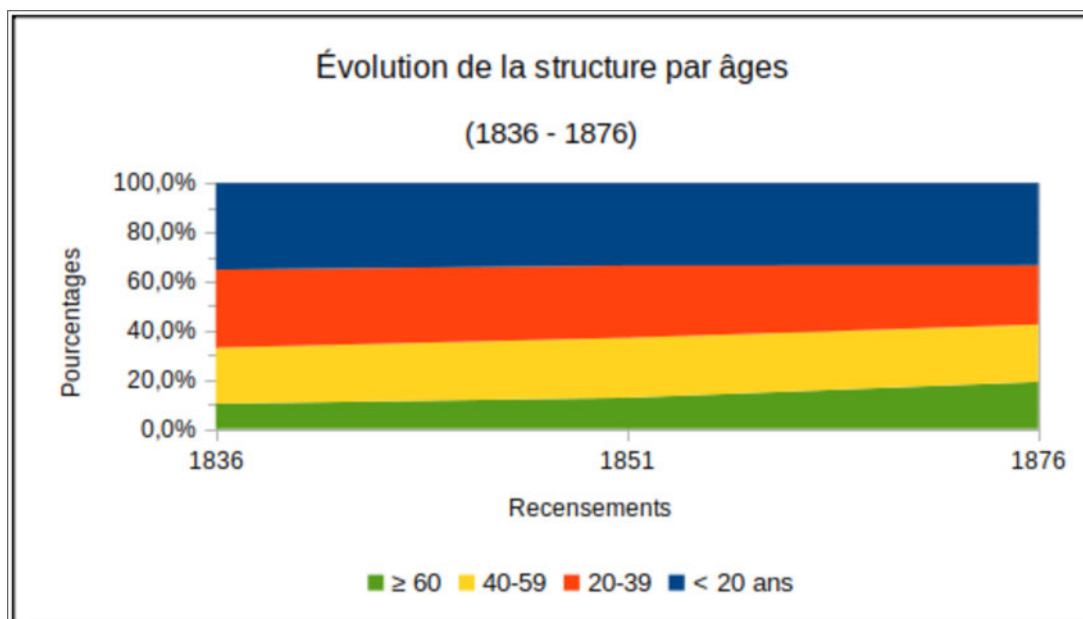
176 23 % d'habitants de provenance autre que le « pays ».

4) Une population vieillissante

Nous sommes partis du dépouillement des listes nominatives de 1836 et 1876 (qui mentionnent simplement les âges des recensés) et du recensement de 1851 (qui donne la distribution par âges) pour sept communes représentatives (Ébaty, Corpeau, Chassagne, Santenay, La Rochepot, Cirey et Baubigny).

Le tableau ci-dessous montre un processus de vieillissement, qui s'accélère entre 1851 et 1876. Les données, pour la fin de l'Ancien Régime, montraient déjà une surreprésentation des personnes âgées de plus de 60 ans dans notre région par rapport au reste du pays, avec un taux de 11,1 % contre 8,0 % pour la France entière¹⁷⁷. Cet état de fait s'est maintenu au cours du XIXe siècle. Selon Jacques Dupâquier¹⁷⁸, la part des 60 ans et plus atteignait 12 % en 1870, pourcentage que l'Allemagne n'atteindrait qu'en 1937... la région de Nolay dépasse ce seuil dès 1851 et atteint 17,7 % en 1876 !

Structure par âges de la population dans les sept communes-test				
Recensement	1836	1851	1876	
Moins de 20 ans	35,3 %	34,3 %	31,4 %	
20-39 ans	31,6 %	28,5 %	28,5 %	
40-59 ans	22,7 %	24,9 %	22,3 %	
60 ans et plus	10,4 %	12,3 %	17,7 %	



177 Voir ci-dessus Première partie, chapitre I, page 29.

178 Jacques DUPÂQUIER et Maurice GARDEN, *Histoire de la population française...*, op. cit page 315.

Un autre phénomène, plus inquiétant dans la perspective du renouvellement de la force de travail, est le vieillissement de la population en âge de travailler : si la tranche des 40-59 ans se maintient largement (de 22,7 % à 22,3%), celle des jeunes adultes (20-39 ans) baisse nettement, de 31,6 % à 28,5 %, mais se stabilise après 1851. On peut y voir l'effet de l'exode rural qui a frappé la région, certes plus tard que d'autres. Ceci explique le retournement du solde migratoire après la guerre de 1870-71¹⁷⁹. Mais il est clair que sans apport migratoire prolongé, la région ne pourrait faire face aux besoins de main-d'œuvre exigés par la croissance viticole

C – La population active : du surnombre au déficit

Dans la première partie de notre travail, nous avons tenté d'approcher les structures socio-professionnelles à partir des rôles de taille, qui mentionnaient toujours le statut social ou la profession du chef de famille¹⁸⁰. Si on laisse de côté Nolay, environ 85 % d'entre eux pouvaient être classés dans la paysannerie, dont plus de la moitié comme vigneron. Qu'en est-il pendant la période 1815-1878 ?

I - Des outils statistiques limités

Pour répondre à cette question nous avons choisi d'utiliser les recensements de 1841, 1851 et 1876. Le premier, contemporain de la réalisation du cadastre dans la région, nous permet d'utiles croisements de données, le dernier est le plus proche de la limite chronologique que nous avons fixée à cette seconde partie, 1878, date de la découverte du phylloxéra en Côte-d'Or. Quant au recensement de 1851, c'est le premier et le seul pour cette époque¹⁸¹ où on se soit préoccupé de dresser un « relevé des professions ».

Malheureusement, la notion de population active n'est à cette époque pas établie, on oscille entre une classification entre professions au sens strict et statuts socio-professionnels, et selon les recensements on inclut les personnes exerçant une profession donnée ou on élargit aux personnes

179 Voir ci-dessus page 308.

180 Voir plus haut, Première partie, chapitre I, pages 39-41.

181 C'est seulement en 1896 que, pour la première fois, les informations relatives à la profession seront centralisées et feront l'objet d'un traitement statistique scientifique (recours à la mécanographie, établissement d'une nomenclature des professions...). Voir l'étude publiée par l'INSEE : *Deux siècles de travail en France*, Insee Études, janvier 1991, page 12.

vivant d'une profession donnée. Dans le cas de l'agriculture cela revient tantôt à prendre en compte seulement le chef de famille, tantôt à ajouter sa femme, ses enfants voire ses ascendants vivant sous le même toit... Enfin le recensement de 1851 est entaché de confusions grossières : en particulier le récapitulatif des professions confond journaliers agricoles et vignerons, ce qui est rédhibitoire dans notre cas¹⁸². Aussi avons nous choisi, à la suite de Pierre Goujon¹⁸³, d'utiliser de préférence les mentions de la liste nominative¹⁸⁴, notre seule source d'information d'ailleurs pour les autres recensements. Mais ce faisant, nous sommes confronté à une autre difficulté : une grande partie des paysans recensés se définissaient, et c'est particulièrement vrai en 1841, comme « propriétaires », un peu comme les hommes aimaient à se définir comme « marchand » en 1789, ou « cultivateur » sous la Révolution. Or, pour la quasi-totalité, il s'agissait d'exploitants propriétaires de tout ou partie des terres qu'ils mettaient en valeur ; ainsi, à Baubigny, où les rares grandes propriétés appartenaient à des forains, 138 recensés se définissaient en 1841 comme propriétaires, seuls trois se disaient vignerons ! C'était un peu moins caricatural à La Rochepot (61 « propriétaires » à côté de 42 vignerons ou cultivateurs). La distinction est plus nette dans la Côte où on trouve 42 et 73 « propriétaires » (à Chassagne et Santenay) à côté de 153 et 180 vignerons. Mais nous savons que la petite propriété paysanne y était moins présente que dans l'Arrière-Côte. Lors des recensements suivants (1851 et 1876) on voit la catégorie des propriétaires exploitants se distinguer nettement des simples « propriétaires » mais le nombre de ceux-ci (158 pour les sept communes contre 248 propriétaires-exploitants) reste trop élevé pour qu'on puisse les classer comme « non-exploitants ». La seule solution est donc d'inclure la totalité des « propriétaires » dans celles des paysans, en considérant qu'il s'agissait de propriétaires-exploitants, et en sachant qu'une part minime étaient en fait des bourgeois¹⁸⁵. La consultation des matrices cadastrales nous a permis de relever les quelques cas où c'était manifestement le cas (mais les grands propriétaires et même les moyens, généralement forains, étaient rarement recensés comme habitants). Comme précédemment, nous avons du nous limiter à un échantillon de sept communes représentatives de la diversité régionale¹⁸⁶.

182 « le recensement de 1851, le premier à comporter une rubrique professionnelle, reste à peu près inutilisable, les chiffres de population qu'il indique (62 % popu française = 71 % H et 53 % F) relèvent d'une autre définition de la population active que tous les recensements ultérieurs. », J. DUPÂQUIER, op. cit.)

183 Pierre GOUJON, op. cit..

184 Dans les recensements de 1841 et 1876, seules les femmes chefs de famille voient leur profession définie. Les autres sont systématiquement indiquées comme « femme de », sous-entendant qu'elles vivaient de la profession de leurs maris. C'est également le plus souvent le cas des ascendants et descendants. Il n'en est pas de même du récapitulatif des professions pour le recensement de 1851, auquel nous avons dû a posteriori appliquer le même traitement afin de garder une cohérence.

185 La mention « rentier », relativement présente, a permis également de limiter celui-ci. 96 rentiers et veuves sont recensés en 1876.

186 Ébaty et Corpeau, pour le Pays-Bas, Chassagne et Santenay pour la Côte, La Rochepot, Cirey et Baubigny pour l'Arrière-Côte.

Ainsi calculée, la population active paraît manifestement sous-estimée, puisqu'elle ne représente que 32 % de la population totale de notre échantillon de six communes en 1841¹⁸⁷. Elle semble ensuite mieux évaluée avec un taux de 46 % en 1851, qui redescend à 42 % en 1876. Ces chiffres souffrent manifestement de l'incohérence de la prise en compte de la main-d'œuvre féminine.

II - Une dominante agricole qui s'effrite

La première tendance qui apparaît à la lecture des tableaux statistiques ci-dessous est l'effritement de la dominante agricole qui marquait la région, effritement encore bien léger mais néanmoins significatif dans certaines communes.

La population active en 1841								
Communes	Ébaty	Corpeau	Chassagne	Santenay	La Rochepot	Cirey	Baubigny	Ensemble
Agriculture	85,7 %	85,3 %	76,4 %	66,3 %	63,9 %	96,4 %	83,5 %	75,4 %
Artisanat Commerce	2,4 %	7,0 %	14,8 %	22,3 %	16,5 %	2,1 %	13,1 %	14,9 %
Services	11,9 %	7,7 %	8,9 %	11,4 %	19,6 %	1,4 %	3,4 %	9,7 %

La population active en 1876								
Communes	Ébaty	Corpeau	Chassagne	Santenay	La Rochepot	Cirey	Baubigny	Ensemble
Agriculture	93,3 %	76,4 %	59,3 %	55,4 %	71,6 %	93,9 %	77,5 %	66,3 %
Artisanat Commerce	2,2 %	12,6 %	24,3 %	28,1 %	21,3 %	2,3 %	14,8 %	21,2 %
Services	4,4 %	11,0 %	16,4 %	16,4 %	7,1 %	3,8 %	7,6 %	12,5 %

En 1841, si on intègre dans la population active l'ensemble des propriétaires, on peut évaluer aux trois quarts du total celle qui se consacre dans notre échantillon à une activité agricole, essentiellement la viticulture. Par rapport à la situation qui prévalait en 1789, nous constatons une baisse encore modérée (de 85 % à 75 %). Ce pourcentage varie en 1841 entre 86 % (Ébaty) et 64 % (La Rochepot), ces différences n'étant pas déterminées par la situation géographique (Côte, Arrière-Côte...) mais plutôt par les caractéristiques de la commune. Ébaty et Corpeau, petits villages proches du bourg de Chagny, se caractérisent par la faiblesse des activités artisanales et commerciales, à l'inverse de Chassagne et surtout Santenay qui abritent un large éventail d'artisans

¹⁸⁷ Pierre Goujon arrive à un pourcentage de 45 % mais il ajoute systématiquement les jeunes de 14 ans et plus, ce que nous ne pouvions faire dans ce cas, le recensement de 1841 ne comportant ni les âges, ni les dates de naissances. Et fallait-il inclure les filles alors que les femmes ont été écartées ?

et commerçants. La Rochepot est un cas un peu particulier du fait de sa position sur un important axe routier, avec les activités qui en découlent (relais de poste, nombreux voituriers) auxquelles s'adjoint une importante activité artisanale (tuileries), ce qui n'est pas le cas de Baubigny, dont la ruralité est plus prononcée.

Nous ne pouvons aller aussi loin pour le recensement de 1851, faute de relevé des listes nominatives. À la place, nous disposons de la « récapitulation des professions », où hommes et femmes sont associés (et une bonne part des enfants), ce qui aboutit naturellement à des taux de population active largement exagérés (de 56 % pour Santenay à plus de 79 % pour La Rochepot). De même la part des agriculteurs y est considérable (de 80 à 93%), et celle des autres secteurs forcément très faible, sans que l'on puisse dégager une évolution par rapport au recensement précédent (probablement une grande stabilité)

Par contre nos statistiques pour 1876, construites de manière identique à celles de 1841, nous révèlent des évolutions intéressantes bien qu'attendues. En 1876, la part de la population active agricole (au sens large) a nettement baissé puisque la moyenne des sept communes n'est plus que de 66,3 %. On notera que cette baisse affecte d'abord les deux gros villages de la Côte (de 76,2 % à 59,3 % de 1841 à 1876 pour Chassagne, de 66,1 % à 55,4 % pour Santenay) alors que l'évolution est ailleurs nettement moins affirmée (de 85,3 % à 76,3 % à Corpeau, de 83,5 % à 77,5 % à Baubigny) voire même inverse (de 85,7 % à 93,3 % pour Ébaty, de 63,9 % à 71,6 % pour La Rochepot). Nos chiffres rejoignent ici les observations de Pierre Goujon pour la Saône-et-Loire : les activités artisanales et de service tendent à disparaître des plus petits villages pour se concentrer dans les bourgs plus importants. Ainsi à La Rochepot, la construction du chemin de fer a entraîné la disparition des activités de transport (plus de relais de poste, plus de voituriers, cochers ou postillons). Au contraire, à Santenay, le nombre de personnes travaillant dans l'artisanat passe de 99 à 149 (+ 50 %), de nouveaux métiers apparaissent (armurier, bourrelier, confiseur, ferblantier, mécanicien, etc.). Surtout les métiers habituels (dans le bâtiment, l'alimentation...) voient leurs effectifs s'étoffer pour répondre aux besoins croissants de la population. Il faut également prendre en compte les besoins liés à l'installation d'une gare ferroviaire (la ligne de Chagny à Montceau-les-Mines et Le Creusot est construite en 1870)¹⁸⁸

188 Neuf chefs de famille y ont un emploi lié au chemin de fer en 1876, soit environ 8 % de la population active du secteur des services.

Quoique il en soit, le poids de l'activité agricole et particulièrement viticole reste essentiel pendant cette période, où après des années difficiles dans la première partie du siècle, les vingt-cinq années suivantes voient le monde viticole connaître une prospérité jusque là inconnue.

III - Les caractères structurels de la population agricole

Malgré le flou des qualificatifs utilisés pour désigner les personnes occupées d'agriculture, leur répartition peut nous apporter d'utiles informations, sachant que la question de la propriété est essentielle.

Si nous regroupons les personnes qui, à la date du recensement, étaient concernées, directement ou indirectement, par les activités agricoles, nous obtenons la répartition suivante :

La population « intéressée d'agriculture » en 1841								
Catégorie	Ébaty	Corpeau	Chassagne	Santenay	La Rochepot	Cirey	Baubigny	Ensemble
Rentiers / veuves	0,0%	3,9%	0,0%	1,0%	0,0%	2,2 %	4,5%	1,5%
Négociants	0,0%	0,0%	1,3%	0,6%	0,0%	0,0 %	0,0%	0,4%
Propriétaires	58,3%	11,0%	17,8%	22,3%	49,2%	1,5 %	85,1%	30,2%
Propriétaires exploitants	8,3%	0,8%	8,1%	2,2%	0,0%	0,0 %	0,0%	2,7%
Vignerons & cultivateurs	16,7%	77,2%	64,8%	57,3%	33,9%	90,6 %	1,9%	53,8%
Journaliers & domestiques	16,7%	7,1%	8,1%	16,6%	16,9%	5,8 %	8,4%	11,3%
Total propriétaires	66,7 %	11,8 %	25,8 %	24,5 %	49,2 %	1,5 %	85,1 %	32,9 %

Pour comprendre la répartition présentée dans le tableau ci-dessus, il est important d'avoir à l'esprit le flou des catégories et les distorsions qui interviennent entre les communes, selon la définition qui en a été retenue, qu'elle soit le fait du recensé (comment il se définissait socio-professionnellement) ou de la personne chargée du recensement des habitants. Ainsi, nous avons retrouvé des traces d'ancien régime avec quelques mentions de « laboureur » ou « manouvrier », et surtout le qualificatif de « veuve », dont nous avons vu qu'il semblait un statut social à part entière en 1789 (il est encore d'un usage fréquent dans les villages les plus périphériques comme Baubigny).

Le problème le plus épineux, nous en avons déjà parlé, est la question des « propriétaires ». Puisqu'il est mentionné quelquefois nommément des propriétaires exploitants (« propriétaire-vigneron » ou « vigneron-propriétaire ») on pourrait croire que « propriétaire » renvoie à un propriétaire non-exploitant, mais au vu de leur nombre¹⁸⁹ et après avoir croisé ces chiffres avec les 189 Ainsi à Baubigny, nous trouvons huit agriculteurs « officiels » et 127 « propriétaires » !

matrices cadastrales, il est évident que la plupart sont aussi des exploitants, que seule une mince frange (les plus âgés ?) sont de simples rentiers du sol, mais il nous est impossible de les dénombrer précisément. Sinon, comment expliquer les distorsions considérables entre communes voisines, par exemple Ébaty et Corpeau ?

En ce qui concerne la catégorie des vigneron et cultivateurs, si on suit Pierre Goujon en les classant comme exploitants non propriétaires, nous aboutissons à une répartition d'ensemble d'un gros tiers de propriétaires et 60 % environ de non propriétaires. Nous retrouvons d'autre part le contraste que nous avons relevé pour la période précédente entre l'Arrière-Côte où dominait la petite propriété et la Côte, dominée elle par la grande propriété. Ceci explique que l'on compte à Chassagne comme Santenay presque 75 % de vigneron et journaliers, contre 50 % à La Rochepot et même 10 % à Baubigny ! Ce sont d'ailleurs ces contrastes a priori aberrants entre Ébaty et Corpeau, La Rochepot et Baubigny qui nous font penser que la réalité était un peu plus compliquée : la frontière entre propriétaires et non-propriétaires, entre exploitants et non-exploitant, était elle si étanche ? Où placer les propriétaires parcellaires dont nous allons voir qu'ils étaient fort nombreux ?

La population « intéressée d'agriculture » en 1876								
Catégorie	Ébaty	Corpeau	Chassagne	Santenay	La Rochepot	Cirey	Baubigny	Ensemble
Rentiers / veuves	2,4%	8,4%	8,9%	8,0%	10,5%	10,1 %	1,1%	7,5%
Négociants	0,0%	0,9%	4,4%	1,9%	0,0%	0,0 %	2,1%	1,8%
Propriétaires	0,0%	26,2%	1,3%	8,4%	9,9%	38,4 %	12,2%	12,3%
Propriétaires exploitants	31,0%	0,9%	20,9%	21,5%	38,2%	0,0 %	19,6%	19,4%
Vignerons & cultivateurs	57,1%	51,4%	57,8%	46,8%	27,0%	48,6 %	58,7%	49,1%
Journaliers & domestiques	9,5%	12,1%	6,7%	13,3%	14,5%	2,9 %	6,3%	9,9%
Total propriétaires	31,0 %	27,1 %	22,2 %	30,0 %	48,0 %	38,4 %	31,7 %	31,7 %

En 1876, la typologie des différentes catégories de la population agricole semble mieux maîtrisée. Les « propriétaires », notion « attrape-tout », ne représentent plus que 12,3 % au lieu de 34,2 % en 1840, rentiers et veuves sont passés de 1,5 à 7,5 %, les propriétaires exploitants de 3 à 19,4 %; il semble que l'on fasse mieux la distinction entre « retraités » et propriétaires engagés dans l'activité agricole, tandis que vigneron et cultivateurs non propriétaires représentent toujours à peu près la moitié de la population agricole. La part des journaliers et domestiques agricoles a légèrement baissé, on songe ici aux effets de l'exode rural qui s'amplifie dans la seconde moitié du siècle.

Autre signe de modernité, l'effectif croissant des négociants en vins, au moins dans les communes de la Côte.

Cependant, l'évolution de 1841 à 1876 traduit une certaine hétérogénéisation ; on ne retrouve plus aussi nettement la différence entre Côte et Arrière-Côte dans le poids relatif des propriétaires. Baubigny s'oppose à La Rochepot et se rapproche des caractéristiques de la Côte. Globalement la part des propriétaires diminue sans que nous puissions écarter une distorsion statistique, comme le laissent entendre les données pour Cirey.

Terminons ce développement sur la population active en posant le problème des effectifs disponibles pour le travail viticole. Nous savons qu'en l'absence de bouleversement des techniques, les conditions du travail de viticulteur restent les mêmes : un vigneron et sa famille pouvaient exploiter en une année une quarantaine d'ouvrées de vigne. Un accroissement des superficies ne pouvait se produire qu'en échange d'un accroissement de la main-d'œuvre disponible. Nos sources statistiques nous permettent une approche grossière, qui nous donne une tendance globale, comme le montre le tableau ci-dessous

Main-d'œuvre disponible pour le travail de la vigne dans les sept communes			
Dates	1789	1841	1876
Propriétaires		371	406
Non propriétaires		735	755
Total	552	1106	1161

Pour 1789, nous avons additionné les chefs de ménage que nous avons pu classer dans la paysannerie, ainsi que les six contribuables classés comme bourgeois (pour l'essentiel des marchands). La part des « viticulteurs » était au moins des deux-tiers. Nous avons donc au maximum 552 chefs de famille, dont presque 70 % étaient des « viticulteurs ». Mais il nous faudrait ajouter une bonne part des 77 artisans qui exploitait également la terre, dans une proportion inconnue.

En 1841 et 1876, nous pouvons distinguer entre propriétaires et non propriétaires, en considérant qu'ils participent pour la plupart au travail de la terre. Nous savons que la part occupée par la viticulture s'est nettement accrue. L'effectif des actifs a donc doublé en 1876 par rapport à 1789, la hausse s'est poursuivie entre 1841 et 1876 malgré la stagnation de la population. Il nous faudra garder ces chiffres en mémoire lorsqu'il s'agira d'apprécier l'extension de la vigne dans notre région.

Chapitre III – Une emprise viticole croissante dans l’espace régional

A – Une croissance de longue durée

I - Un appareil statistique inégal

Nous avons eu, dans la première partie de notre travail, bien des difficultés pour évaluer l’étendue réelle du vignoble à la fin du XVIIIe siècle. Les états de section de 1791 subsistants, les évaluations proposées par Vaillant, qu’il nous a fallu cependant corriger au moyen d’autres sources, nous ont finalement permis d’arriver à une évaluation plausible de l’étendue du vignoble à la fin du siècle, qui reste cependant approximative.

Tout montre que la période impériale a été une période d’expansion viticole, grâce à la croissance de la consommation intérieure comme de la constitution d’un vaste d’exportation, mais il nous reste impossible de chiffrer précisément la croissances des superficies.

La période de la Restauration n’est pas plus favorable, tout du moins pour notre région, sur le plan des sources statistiques. Il faut attendre 1840 (date tardive de réalisation du cadastre dit « napoléonien » dans le canton de Nolay) pour avoir une photographie exacte de l’importance de la superficie viticole.

Pour les 40 années, de 1800 à 1840, il nous donc faut nous contenter d’évaluations parcellaires, au gré du dépouillement des archives. Cependant, la crise viticole en 1827-1828, a déclenché une enquête du gouvernement de la Restauration en 1829 : on dispose des réponses collationnées par le préfet de la CO au questionnaire du gouvernement, particulièrement dans l’arrondissement de Beaune¹⁹⁰ : pas de données statistiques très précises mais des évaluations cohérentes sur les évolutions du vignoble et ses difficultés au cours de la période.

190 ADCO M 13 a1-a2.

Les premières évaluations chiffrées et exhaustives arrivent avec les informations fournies par l'enquête des percepteurs¹⁹¹ sous la forme d'un tableau des superficies par communes (avec distinction entre gamays et pinots) pour l'arrondissement de Beaune, à la date du 8 octobre 1834. La qualité des enquêteurs, l'aspect officiel de la démarche, nous poussent à prendre au sérieux ces évaluations qui par ailleurs sont en cohérence avec les données ponctuelles que nous avons pu relever. Malheureusement, elles sont trop tardives pour nous permettre un suivi fin de la superficie plantée en vignes sous la Restauration.

La carte d'État-Major, levée en 1835-1838 pour notre région, est un indicateur utile mais présente pratiquement les mêmes faiblesses que les cartes précédentes du XVIII^e siècle. Nous disposons des minutes des levés au 1/40000 avec plages de couleur, mais leur état de conservation moyen, le fait que la région est partagée en deux cartes (Beaune Sud-Ouest et Chalon Nord-Ouest), le recours aux hachures pour représenter le relief, la généralisation imposée par le format de la carte, empêchent qu'elles soient autre chose qu'un simple indicateur.

Il nous faut donc attendre 1840, année au cours de laquelle l'ensemble du canton de Nolay est cadastré, pour bénéficier de chiffres incontestables, exception faite des communes de Corcelles-les-Arts et Ébaty incluses dans le canton de Beaune-Sud et de ce fait cadastrées en 1827.

Pour la période suivante, du début des années 1850 à la fin des années 1870, nous avons la chance de disposer de la « nouvelle évaluation des revenus territoriaux » qui fut décidée par une loi du 7 août 1850 afin de pallier aux défauts du cadastre tel qu'il venait d'être achevé, notamment le manque de fiabilité des évaluations du revenu cadastral. Réalisée avec soin par les agents des contributions directes au niveau de chaque commune, elle nous donne des informations précieuses sur l'état des activités agricoles, l'évolution des superficies depuis la réalisation du cadastre, l'évaluation monétaire des différentes activités, le niveau d'aisance des habitants, etc. Le 9 août 1879 une nouvelle loi ordonnait une « nouvelle évaluation du revenu foncier des propriétés non bâties¹⁹² ». Pour la Côte-d'Or, ces enquêtes nous sont parvenues¹⁹³ et nous livrent donc un état aussi précis que possible de la viticulture dans les différentes communes de notre région.

Ces évaluations, dont Robert Laurent n'a pu disposer¹⁹⁴, ont été au contraire pleinement exploitées par Pierre Lévêque. Elle nous ont permis, non seulement de fonder notre étude de la propriété sur des bases solides, mais aussi, à l'aide des évaluations très précises à l'échelle communale, de suivre

191 ADCO M 13 IX i I /1-3.

192 Contrairement à la précédente, l'évaluation des propriétés bâties est laissée de côté.

193 ADCO SM 15689 (canton de Nolay) et SM 15672 (canton de Beaune-Sud).

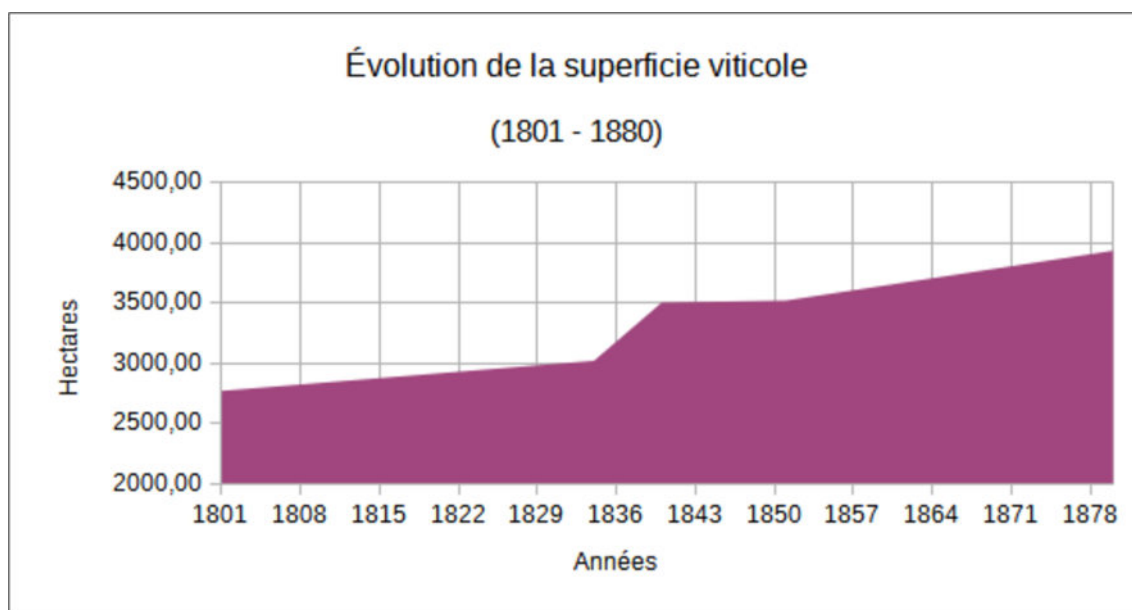
194 Robert LAURENT, *Les vigneron...*, op. cit., Tome II, pages 41-42.

l'évolution de la superficie plantée en vignes à deux dates charnières : en 1851, dix ans après les opérations cadastrales, la région sort de la crise économique du milieu du siècle ; en 1879, on est au bout des vingt-cinq années de l'époque impériale dont tous les témoins disent qu'elle a correspondu à « l'âge d'or » de la viticulture du XIX^e, à la veille de la crise phylloxérique¹⁹⁵, au moment d'extension maximale du vignoble.

II - La croissance globale

1) Une croissance irrégulière

Ces données nous permettent de dégager une vue d'ensemble de l'évolution du vignoble pendant la plus grande partie du XIX^e siècle, en gardant cependant à l'esprit que les évaluations antérieures aux opérations cadastrales sont à prendre avec précaution¹⁹⁶.



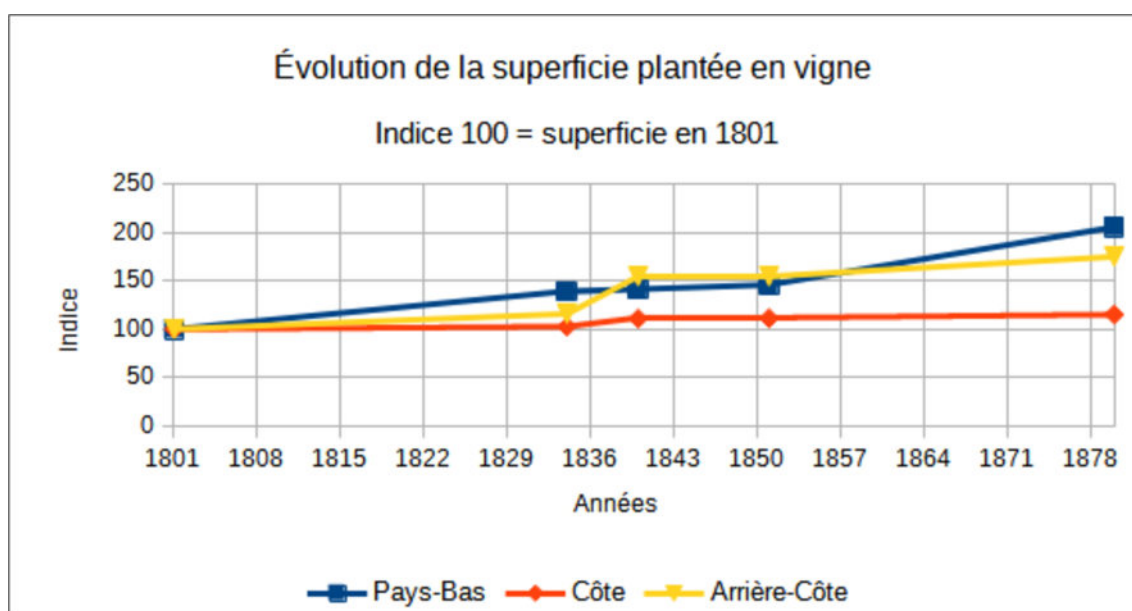
Le graphique ci-dessus permet de mesurer l'évolution globale de la superficie plantée en vignes dans la région. La croissance, modeste sous la Restauration (mais nos statistiques pour 1801 sont probablement sous-estimées), semble s'accélérer au début de la Monarchie de Juillet. La stagnation

195 Rappelons que le phylloxéra est signalé pour la première fois dans la région en 1878.

196 Voir annexe XXV, page 759, pour des données détaillées.

dans les années 1840 est cohérente avec les difficultés économiques rencontrées par la région à cette époque¹⁹⁷. Enfin les années 1850-1879 correspondent bien à première vue à une période d'expansion. En 1879, avec une superficie globale de 3932 ha, le vignoble a connu un accroissement d'environ 42 % par rapport à 1801.

Évolution de la superficie viticole (1801 - 1879)					
	1801	1834	1840	1851	1879
Pays-Bas	288,21	400,45	410,08	420,08	591,00
Côte	1578,71	1572,92	1697,66	1703,38	1763,00
Arrière-Côte	902,42	1045,48	1394,85	1394,51	1578,00
Région de Nolay	2769,35	3018,84	3502,60	3517,98	3932,00



Évolution de l'indice de la superficie viticole (1801 – 1879) – Base 100 = 1801					
	1801	1834	1840	1851	1879
Pays-Bas	100	139	141	146	205
Côte	100	103	111	111	115
Arrière-Côte	100	116	154	154	175
Région de Nolay	100	111	129	129	145

Le second graphique est construit à partir d'une série d'indices de la superficie viticole dans les trois sous-régions (base 100 correspondant à la superficie en 1801). On constate d'emblée un

¹⁹⁷ Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, op. cit., pages 211-221.

contraste entre la faible croissance de la vigne dans la sous-région pour laquelle le processus de spécialisation était déjà accompli avant la Révolution (la Côte voit son indice passer de 100 à 115), et la croissance viticole nettement plus prononcée dans les deux sous-régions « périphériques ». La superficie double dans le Pays-Bas, l'Arrière-Côte connaît une augmentation de 75 %. Ces contrastes, attendus, imposent néanmoins de poser la question centrale : quel type de vignoble est l'objet de cette croissance séculaire ? Quels en sont les fondements socio-économiques, pour quelles conséquences économiques, sociales, géographiques voire politiques ?

2) Gamay ou pinot : Une viticulture duale

La croissance globale du vignoble s'explique avant tout par l'accroissement des vignes peuplées de gamays destinés à la fabrication de vins ordinaires. Si on manque de données fiables pour le début du siècle, à plus forte raison au sujet de la répartition entre vignes gamays et vignes noirs, on sait au moins que le pinot était depuis toujours réservé aux terroirs de la Côte, et que les vignobles de la plaine comme de l'Arrière-Côte étaient entièrement consacrés au plan commun, ce qui suffit à consacrer le caractère minoritaire du plant fin déjà à la fin du XVIII^e siècle.

Sans remonter à l'ordonnance de Philippe-le-Hardi en 1395, à l'époque moderne, les interdictions récurrentes de planter des vignes communes, les ordres successifs d'arrachage des plantations illégales, sont restés lettre morte, comme le rapportent les principaux auteurs, jusqu'à Lavalley¹⁹⁸. L'abolition de toute législation restrictive en 1792 ne pouvait qu'accélérer l'évolution.

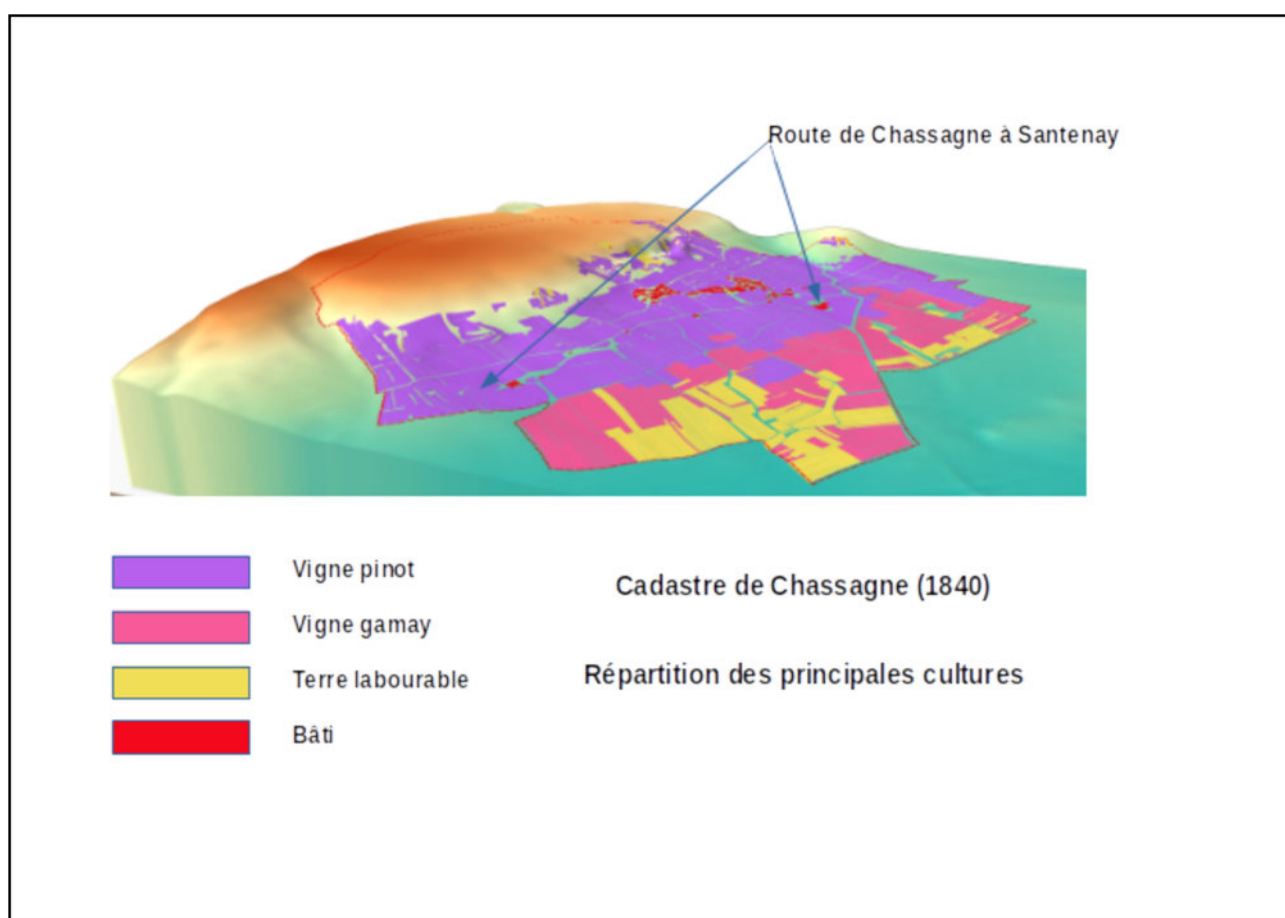
En 1840, au moment de la confection du cadastre, le directeur des contributions directes écrit à propos des opérations dans le canton de Nolay : « *On a séparé partout où besoin a été sous le nom de vignes noirs celles dont les produits sont recherchés et celui de vignes gamays celles qui ne produisent que des vins ordinaires. Cette classification était indispensable et a déjà été employée dans le canton de Beaune-Nord, à Meursault, Volnay, Pommard, Savigny.*¹⁹⁹ » Or il est symptomatique que l'administration ait éprouvé le besoin d'appliquer cette consigne pour seulement trois communes (Chassagne, Santenay, Saint-Aubin) à l'exclusion de Puligny... !

De fait la première distinction chiffrée entre noirs et gamays, qui date de 1834 sous la plume des percepteurs, consacre le caractère minoritaire du pinot, qui n'occupe qu'environ 25 % du territoire

198 J. LAVALLEY, Histoire et Statistique de la vigne..., op. cit., page 36 : « [...] ce combat qui semble devoir être éternel entre le gamet et le pinot, entre la vigne de la montagne ou de la plaine et celle du coteau, entre le bon et le mauvais vin ». Un extrait de la carte qui accompagne son ouvrage se trouve à l'annexe XXVI page 760.

199 J. LAVALLEY, ibid., page 36. Propos rapportés par Robert LAURENT, Les vigneron..., op. cit. Tome II page 39.

viticole et n'est présent que dans la Côte²⁰⁰. Pire, même dans son bastion, il ne franchit qu'avec peine la barre des 50 % (52,2 % de la superficie). Seules les communes de Chassagne et Santenay sont très majoritairement plantées de pinots (environ les 3/4 des vignes), tandis que Saint-Aubin (63,6 % pour le gamay) et même Puligny (69,7%) accueillent d'abord des plants communs. Au cours des décennies suivantes, la situation se dégrade encore. Ainsi la « nouvelle évaluation » de 1879 mentionne à propos de Chassagne la conversion depuis 1851 de 50 ha de vignes pinots en gamays. À la fin de la période, la Statistique de la Chambre de commerce recense 77,6 % de gamays pour l'ensemble de notre région.



Le bloc-diagramme ci-dessus illustre la logique d'implantation des vignes fines et communes. Nous avons relevé plus haut, à la suite de Rolande Gadille²⁰¹, l'étroitesse du coteau planté de vignes, tel qu'il apparaît sur les cartes du XVIII^e siècle. Cette observation rejoint le témoignage de l'abbé Garnier en 1844, dans son « Manuel des vignerons-associés de Chassagne » : « [...] la culture de la

200 Lavalley évalue la part du pinot dans l'ensemble du vignoble de Côte-d'Or à 10 %.

201 Rolande GADILLE, *Le vignoble de la Côte bourguignonne...*, op.cit.

vigne était loin d'être ce qu'elle est aujourd'hui ; toutes les terres au-dessous du chemin de Santenay furent en grande partie ensemencées que de céréales, jusqu'au XVIIIe siècle. Les anciens rapportent qu'il y avait encore plusieurs charrues à Chassagne vers cette époque. ».

En 1840, le ruban occupé par le pinot s'est élargi, à la fois sur le haut et sur le bas du coteau, ainsi que le rapporte le Directeur des contributions indirectes dans l'enquête de 1829 : *« on a défriché au dessus des coteaux beaucoup de terrains qui jadis étaient stériles. Les raisins se sont trouvés de bonne qualité, on les a réunis à ceux des terrains de première qualité. Ils n'ont [pas] donné une surabondance parce qu'en général ces terrains sont peu productifs. Après les défrichements des parties supérieures sont arrivés ceux des parties inférieures. Ceux-là plantés en pineau ont donné des masses énormes de raisins qui n'ont pas offert des différences assez sensibles pour les exclure des bonnes cuvées ; peu à peu ces cultures très avantageuses pour les premiers qui l'ont entreprise, ont excité l'émulation des voisins et tous les terrains du pied des coteaux, pour peu qu'ils soient susceptibles de recevoir des plants de noirien, ont été emplantés et ont produit une grande quantité de raisins qui n'ont pas été sans mérite dans la plupart des années. »*

Les terres vouées au gamay, qui coexistent avec les parcelles restées en terre labourable, occupent la partie la plus basse du finage, à proximité de la Dheune. Là encore, le croquis illustre les observations des témoins précédemment cités : *« Ce n'est que depuis la première époque [années 1787-1789] qu'on a commencé à introduire dans les plantations le « déloyal gamais » et qu'on s'est avisé pour en rendre le plant plus productif de le placer dans les terres fortes et jusqu'alors réservées aux céréales.²⁰² »*

Le bloc-diagramme reproduit l'occupation du sol à Chassagne telle qu'elle apparaît dans le cadastre ; on distingue une séparation nette entre les vignes fines, occupant les versants bien exposés, et les vignes communes, installées dans les parties les plus basses du territoire de la commune, en bordure de la rivière de la Dheune, où elles se mêlent aux terres labourables.

Dans la réalité, la coupure entre parcelles de pinots et parcelles de gamays n'était pas aussi nette que l'indique le croquis. Comme le signalent Morelot, Lavalley et autres, dans la partie nolaytoise de la Côte, s'était maintenue plus qu'ailleurs la pratique des vins dits « passe-tout-grains »²⁰³, c'est-à-dire la fabrication de vins ordinaires de bonne qualité obtenus par mélange de raisins pinots et

202 ADCO M 13 a1-a2 : Enquête de 1829.

203 Ils font encore de nos jours l'objet d'une appellation officielle. Voici ce qu'en disait Guyot : *« Des vignes intermédiaires, partie en pineau, partie en gamay de Mâlin, donnent un vin ordinaire d'excellente qualité, très recherché, d'un prix relativement élevé, connu sous le nom de passe-tout-grain. »*

gamays. Un certain nombre de parcelles situées aux limites des deux zones étaient donc garnies de plants des deux races.

Si le Pays-Bas et l'Arrière-Côte sont tous les deux le domaine du gamay, il convient cependant d'opérer une distinction, dans la mesure où il existait deux types de gamays, le gamay à petits grains (appelé aussi « gamay de Mâlain ») et le gamay à gros grains, beaucoup plus productif (jusqu'à 60 hl/ha), donnant un vin de piètre qualité mais se plaisant particulièrement dans les terres fortes et argileuses de la plaine. L'Arrière-Côte était traditionnellement le domaine du gamay à petits grains (celui-là même qui faisait aussi la réputation du Mâconnais et du Beaujolais plus au sud), dont la récolte était moins abondante mais le vin produit de bien meilleure qualité. C'est surtout au gamay à gros grains que l'on doit l'essor des superficies au cours du siècle. Tous les auteurs, parmi ceux faisant autorité en matière de vins de Bourgogne, du XVIII^e au XIX^e siècle, ont condamné unanimement l'emprise croissante du gamay dans la Côte, et nous avons l'embaras du choix pour les citer, de Courtépée²⁰⁴ à Morelot²⁰⁵, Lavalley²⁰⁶ ou Guyot²⁰⁷.

Leur hostilité repose toujours sur les mêmes griefs : la mauvaise qualité des vins gamay, leur culture sur de bonnes terres à céréales, donc au détriment de la culture du blé (Courtépée, Vaillant), fait du tort au vrai bourgogne (et favorise indirectement le bordelais !). Appartenant tous à l'élite sociale de leur temps, proches des grands propriétaires de vignes fines, attachés à la prééminence des vins de Bourgogne qu'ils jugent menacée par le succès croissant des vins du bordelais, ils rendent responsable de cette évolution funeste les « événements révolutionnaires » qui ont permis l'accession de la paysannerie à la propriété, l'essor de la consommation de vin dans les classes populaires. Ils condamnent l'esprit de lucre des bourgeois qui imitent les paysans, mais là se borne leur hostilité. Nul ne songe à réclamer le retour aux interdictions, qui seraient une entrave

204 Claude COURTÉPÉE, *Description générale et particulière...*, op.cit., Tome II, page 550 : « Une pareille ordonnance serait bien nécessaire en ce temps, où l'on a multiplié ce plant déloyal, dans des champs qui rapporteraient de bon froment. ».

205 Dr MORELOT, *Statistique de la vigne...*, op.cit., page 42 : « C'est dans ce canton [Beaunes-Sud] surtout que la vigne est devenue envahissante. Vers le commencement de notre siècle, le produit des vignobles avait acquis une faveur inconcevable ; les blés, au contraire, se vendaient à vil prix. Quelques propriétaires imaginèrent de planter en vignes des terres à froment, qui produisirent une immense quantité de vin [...] ».

206 J. LAVALLEY, *Histoire et Statistique de la vigne...*, op.cit., page 46 : « Dieu sait avec quelle effroyable activité le plant vulgaire a chassé le plant fin et quels progrès il fait chaque jour Nos aïeux en eussent été effrayés ! L'absence de toute loi restrictive de la plantation du gamet eût été pour eux l'équivalent de la destruction de nos bons vins, et avec elle la perte de notre antique et glorieuse réputation ».

207 J. GUYOT, *Étude des vignobles de France...*, op.cit., Tome III page 61 : « Les vigneronns se sont peu souciés que ces vins communs, devenant prédominants dans les crus et fournissant ainsi au commerce l'occasion d'altérer les fins crus ou d'inspirer des doutes sur leurs vraies qualité, les produits de ces derniers finissent par décroître dans l'estime publique et dans leurs prix légitimes. »

impensable au droit de propriété. Entre les deux camps (propriétaires de pinots et propriétaires de gamay) on se borne aux tracasseries, par exemple autour de la question du ban de vendange²⁰⁸, que nous traitons plus loin.

En réalité, l'essor du gamay est avant tout le résultat des contraintes économiques dans le contexte technique de l'époque. Aux yeux des contemporains, le vignoble de qualité semble avoir fait le plein. Par delà les agrandissements à la marge dont nous avons parlé plus haut, le vignoble de qualité n'a plus qu'un faible potentiel, dans un contexte commercial bien particulier : difficultés d'écoulement des vins fins du fait du protectionnisme européen, tandis que la consommation populaire progresse en raison de la hausse du niveau de vie, de l'urbanisation et de l'industrialisation du pays. La demande croissante pour des vins bon marché explique l'essor du vignoble de la plaine et de l'arrière-côte²⁰⁹).

Morelot l'explique très bien en montrant la rationalité économique du petit vigneron qui fait le choix d'implanter une vigne de gamay sur une parcelle de terre de la plaine. Alors que le cours du blé dans la première moitié du siècle ne cesse de baisser, une ouvrée cultivée en froment rapporte selon lui de 3 à 3,75 F., alors que plantée en vigne elle rapporte 7,56 F (cas de la vigne fine) ou 10 F. (vigne commune). Pourquoi cet avantage à la vigne plantée de gamay ? Pour l'auteur la cause en est le différentiel de rendement qu'il évalue de 1 à 5²¹⁰ voire à 6. « *On voit donc d'après cela qu'il y a avantage à n'avoir que des vins communs.* ». Le cours insuffisant des vins fins est pour l'auteur la raison de ce paradoxe. De même il voit la cause de cette absurdité agronomique (la transformation de bonnes terres à blé en vignes médiocres) dans l'archaïsme des méthodes de culture : « *Cet engouement durera jusqu'à ce que la raison, proscrivant le système d'assolement triennal ou des jachères, fasse adopter un meilleur genre de culture.* » Dans l'intervalle, même les passe-tout-grains se trouvaient menacés par les gamay.

Le savant Jules Guyot²¹¹ fut le seul à apporter une voix discordante à propos de la supposée limite à l'expansion des pinots et par conséquent à l'inexorabilité du triomphe du gamay. Connue pour avoir,

208 Voir chapitre V, pages 421-424.

209 Voir tableaux statistiques page 322.

210 Dr MORELOT, *Statistique de la vigne...*, op. cit., page 163. Il évalue le rendement du « gros gamay » de plaine à sept hl à l'ouvrée.

211 Outre les travaux de Jules Guyot, voir également : Claudine WOLIKOW, « Le docteur Jules Guyot (1807-1872), médecin-hygiéniste, transfuge et expert des vignobles de France », in *Territoire du vin*, en ligne à l'adresse <https://preo.u-bourgogne.fr/territoiresduvin/index.php?id=1387>

à la tête d'une maison de Champagne, été un grand innovateur, il fut chargé par le gouvernement impérial, au moment de la signature du traité de libre-échange, d'une « Étude des vignobles de France », aux fins d'en valoriser le potentiel commercial. Il accomplit à cette occasion un voyage d'études dans les principaux vignobles.

À ce titre, il visita la Bourgogne où, parcourant les vignobles, il fut frappé de l'opposition entre les vignes fines de pinot (3000 ha seulement pour un rendement moyen de 15 hl/ha) et les vignes communes de gamay (27000 ha pour un rendement moyen de 50 hl/ha). Préconisant un bouleversement complet des méthodes de culture de la vigne, sur lequel nous reviendrons, il estimait possible de substituer à peu près complètement les pinots aux gamays.

B - Les aléas de la croissance

1) Des difficultés sous la Restauration

La période de la Restauration est une période difficile pour la viticulture bourguignonne, à la fois en raison des conditions économiques et d'une succession de mauvaises récoltes, tantôt quantitativement, tantôt qualitativement.

La chute de l'Empire et la perte des conquêtes territoriales en Europe font perdre à la région ses marchés traditionnels : Belgique, Pays-Bas, Rhénanie, Suisse... La France de la Restauration pratiquant une politique commerciale ultra-protectionniste, ses partenaires y répondent par des barrières tout aussi infranchissables aux exportations de vin français²¹². Ces difficultés touchent avant tout le commerce des vins fins et alimentent le mécontentement envers le nouveau régime, mécontentement aggravé par le maintien et l'alourdissement de la fiscalité indirecte sur les vins, que l'Empire avait rétablie. L'hostilité et l'agitation contre les « droits réunis » est une constante pendant la première moitié du siècle.

Le marasme commercial est aggravé par les conditions naturelles défavorables. La période commence par les années très difficiles de 1816-1817. « Année sans été »²¹³, 1816 connaît une

212 Le gouvernement des Pays-Bas va jusqu'à interdire les importations de vin par voie de terre, ce qui a pour effet de bannir les vins bourguignons.

213 Voir l'ouvrage de GILLEN D'ARCY WOOD, *L'année sans été*, Tambora 1816, Paris, La Découverte, 2019.

météorologie catastrophique, qui débouche sur une quasi-absence de récolte. Latour, notre vigneron de Puligny, note, dans son livre de raison, que la vendange, retardée jusqu'au 25 octobre, a dû se faire sous les gelées : « *le peu de vin qu'on a fait est de mauvaise qualité. Les pays tardifs n'ont pas vendangé du tout.* » Pire, les inondations répétées ont ruiné les autres récoltes ; les foins ont été perdus, le blé est « *d'une cherté épouvantable* ». L'abbé Garnier²¹⁴ à Chassagne s'exprime d'une manière comparable : « *Misère affreuse – les vendanges en raisins noirs ne se distinguent pas des blancs. Cherté horrible du blé.* » On sait aujourd'hui qu'une gigantesque éruption volcanique, survenue en Indonésie, a entraîné un sérieux dérèglement climatique en Asie comme en Europe et en Amérique du Nord, qui s'est prolongé quelques années avec d'abord pour résultat un gros déficit agricole et le retour de la disette. C'est effectivement ce qui se passe dans notre région. En 1817, Latour relève d'abord la difficile « soudure » du printemps 1817 (15 mars : « *le blé se vend 15 F la mesure, les pommes de terre 18 F le tonneau. [...] les pauvres font cuire des herbes qu'ils mangent sans pain* »). La misère, qui règne dans les villes comme dans les campagnes explique le retour des « émotions populaires ». Des troubles éclatent sur les marchés avec des tentatives de taxation sauvage, notamment à Beaune, on voit à nouveau des groupes de vagabonds errant sur les chemins. Les historiens ayant étudié cette question²¹⁵ jugent dans l'ensemble que si cette crise est restée contenue, notamment dans notre région, elle a révélé le peu d'efficacité de l'administration royale (comparativement aux interventions plus énergiques de l'administration impériale en 1811/1812). En 1817, la viticulture reste impactée par les mauvaises conditions météorologiques, les vendanges sont à nouveau retardées, au 13 octobre, « *par un temps très froid ce qui est cause que les vins sont restés trois semaines en cuve. Le peu de vin que l'on a fait sera cher, quoiqu'il ne soit pas d'une bonne qualité* » (Latour). Heureusement l'année 1818 est bien meilleure, « *Cette année est une des plus fertiles qu'on ait vues et de bonne qualité en blé, carême, turqui, haricots et généralement toutes denrées* ». Le blé, qui valait 16 F le boisseau l'année précédente, redescend à 3 F. Les années suivantes sont plus calmes, avant une nouvelle plongée dans la crise à partir de 1826, où une série de récoltes pléthoriques et de mauvaise qualité provoque l'effondrement des cours. D'après les chiffres de Pierre Lévêque²¹⁶, le chiffre d'affaires de la viticulture fine en Côte-d'Or serait tombé à 32 en 1824-1826 (pour un indice de base 100 en 1802-1807), pour la vigne commune

214 Abbé GARNIER, op.cit. Complété avec le fonds Reinert (bibliothèque municipale de Dijon).

215 Voir Paul LEULLIOT, « De la disette de 1816-1817 à la famine du coton (1867) : les crises économiques du XIXème siècle en France », *Annales ESC*, n° 2, 1957, et Robert MARJOLIN, « Troubles provoqués en France par la disette de 1816-1817 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, T 8 N° 10, 1933, pp 423-460. Pour notre région : Pierre-Paul VIARD, « la disette de 1816-1817, particulièrement en Côte-d'Or », *Revue historique*, T.159, 1928, pp 95-117.

216 Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, op. cit., page 219.

on serait à 36. Nos sources locales corroborent ces chiffres : après des récoltes très faibles en 1824-1826 (de 4 à 8 hl/ha) dues à des accidents climatiques (grêle en 1825), le cours du vin à Chassagne s'effondre à 17,54 F l'hectolitre en 1828, 13,16 F en 1829, deux années de « *misère* »²¹⁷. En 1826 à Puligny : « *la grande abondance et la pourriture sont cause que le vin est de mauvaise qualité [...] le vin ne se vend pas* » ; en 1829 « *année froide et humide, peu de vin* » (Latour).

La situation finit par émouvoir le gouvernement qui, faute de statistiques (l'effort de l'Empire avait été interrompu), lance une enquête avec un questionnaire adressé aux préfets, chargés de collecter les réponses auprès de leur administration. Il s'agit de l'enquête de 1829 dont nous avons parlé plus haut. Pour la Côte-d'Or²¹⁸, nous disposons à la fois de la réponse du préfet mais aussi de celles collectées auprès des administrations fiscales du département ainsi qu'auprès du comité départemental d'agriculture. À côté des tentatives de réponses à la question sur les causes du marasme viticole, ces archives constituent également une sorte de bilan de l'évolution de la viticulture côte-d'orientale depuis 1789.

Les réponses au questionnaire se rejoignent pour constater une forte augmentation de la production depuis 1789 (évaluée à environ 75%). Cette augmentation n'est pas due à un bouleversement des techniques, même si tous relèvent les efforts pour accroître les rendements²¹⁹ : densification des ceps par un provignage plus intensif, taille plus courte, recours plus fréquent à la fumure, amélioration des parcelles du haut des coteaux par l'apport de terre végétale... tous procédés qui semblaient jusque là l'apanage des vigneron-proprétaires. Pour ces « experts », la cause essentielle vient de l'augmentation des superficies que le préfet évalue à environ 20 % depuis 1789. Cette augmentation, qui s'est produite dans une certaine mesure pour les vignes fines²²⁰, est d'abord due à la conversion de parcelles de terres labourables dans la plaine. Faute d'archives concernant la « première époque » (i.e. les années 1786-1788), ils ont tendance à enjoliver la situation qui prévalait alors : « *il faut observer que ce n'est que depuis la première époque qu'on a commencé à introduire dans les plantations le « déloyal gamais » et qu'on s'est avisé pour en rendre le plant plus productif de le placer dans les terres fortes et jusqu'alors réservées aux céréales.* »

À propos de l'écart des prix entre « première » et « deuxième » époque, toutes les réponses indiquent que le caractère aléatoire de la viticulture aurait nécessité des moyennes décennales au moins pour une évaluation fiable, statistiques dont ils ne disposent pas. Mais tous les experts

217 Abbé GARNIER, op.cit.

218 ADCO M 13 a1-a2

219 Ils seraient passés de 14 hl/ha à 15 hl/ha pour les pinots.

220 Sur le haut et dans le bas du coteau, comme nous l'avons vu.

concluent à une forte baisse des prix entre les deux époques, qu'ils expliquent largement pas la mauvaise qualité des dernières récoltes²²¹.

Quant aux remèdes que pourrait apporter le gouvernement aux difficultés de la viticulture, toutes les réponses évoquent la question des impôts et surtout celle des droits de douane frappant les vins à l'export. « *En effet, pour ce qui concerne la Bourgogne, la Belgique alors qu'elle était France, absorbait le tiers au moins de ses vins fins. Aujourd'hui les droits énormes qui les frappent à l'entrée de ce royaume équivalent à une prohibition et l'exportation en devient presque nulle. Les mêmes prohibitions les arrêtent à l'entrée des autres royaumes* ». De même la commission du conseil d'agriculture de la Côte-d'Or : « [...] *l'exportation, nous le répétons, est la première condition de la vie du commerce des vins fins, en la favorisant on le relèvera ; lentement peut-être, mais sûrement. Dans le corps social, comme dans le corps humain, le mal s'aggrave promptement et la convalescence est longue.* »

Tous s'accordent cependant pour relever que la viticulture commune ne souffre pas des mêmes problèmes, son marché naturel étant local voire régional. « *il est reconnu en fait, que malgré la masse des vignes créées successivement depuis l'époque de la première période, les produits sont absorbés par la consommation locale et des départements voisins dès qu'une année médiocre a passé.* » Tout au plus peut-on relever un ralentissement dans les nouvelles plantations après 1827.

Le gouvernement, d'abord soucieux de protéger l'agriculture céréalière, ainsi que les industries textiles et métallurgiques du pays, n'était naturellement pas prêt à renverser sa politique commerciale, et la région continua à souffrir de cette politique protectionniste jusqu'aux traités de libre-échange des années 1860.

La crise viticole se poursuit jusqu'à la fin de la monarchie restaurée, la récolte de 1830 fut particulièrement faible du fait du gel hivernal qui détruisit les deux-tiers des ceps en Côte-d'Or²²².

221 À Volnay, on est passé de 290 F la queue à 197 F ; à Meursault le rouge « de première qualité » est passé de 223 F à 133, le blanc de 276 F à 206... Dans notre série de prix pour Chassagne, nous relevons respectivement 327 F et 213 F. Si par contre on prend la moyenne de dix années, par exemple 1781-1789 et 1821-1829, le différentiel disparaît : 254 F et 261 F.

222 Latour est plus laconique : il mentionne cependant l'hiver froid et neigeux. « *L'hiver a été humide, les racines de la vigne ont gelé.* » La vendange commence le 27 septembre à Puligny : « *guère de vin, mauvaise qualité ; les mauvais vins vieux prennent de la valeur.* »

2) Reprise fragile sous la Monarchie de Juillet

Les deux graphiques des pages 321 et 322 montrent un accroissement plus fort de la superficie viticole entre 1834 et 1840. En effet, dans la région de Nolay on passe de 2900 ha en 1834 (déclarations des percepteurs) à 3503 ha en 1840 (états de sections du cadastre) Cette croissance d'environ 20 % en l'espace de six années paraît bien forte si on la compare avec l'évolution antérieure (6-7 % entre 1800 et 1834) ou postérieure (4,5 % entre 1840 et la nouvelle évaluation de 1851). Peut-être le recours systématique à la fraude, comme l'évoquaient eux-mêmes les fonctionnaires des contributions a-t-il amené une sous-estimation des superficies réelles en 1834. Quoiqu'il en soit, il y eut croissance incontestable pendant cette période.

Après 1834, une fois la crise effacée, une série de bonnes années permettent un redressement du chiffre d'affaires²²³, surtout pour les grands crus (malgré des rechutes en 1839 et 1843). Cette croissance s'affermi dans les années 1840, mais on ne revient pas à l'âge d'or du début du siècle. D'après Robert Laurent, le revenu brut à l'ouvrée atteint 33,43 F en 1839-1845 (contre 50,89 F en 1802-1807) pour les vignes communes, il est de 42,29 F (contre 89,14 F en 1802-1807) pour les vignes fines²²⁴. Le redressement est donc fragile et surtout inégal, au détriment des vignes fines. Rien d'étonnant puisque les mêmes causes sont à l'œuvre : le régime de Louis-Philippe poursuit la même politique commerciale protectionniste, privant les vins fins de débouchés extérieurs, tandis que l'essor industriel du pays, avec ses corollaires (urbanisation, développement des transports²²⁵), ouvre des marchés aux vins ordinaires, notamment le marché parisien.

C'est ce qu'exprime Delarue, membre du comité central d'agriculture de la Côte-d'Or, dans son opuscule paru en 1843²²⁶. Il oppose, pour les vignes fines, le sort enviable du vigneron-propriétaire, ayant peu de charges et pouvant donner tous ses soins à une exploitation en rapport avec sa force de travail, au propriétaire moyen qui n'exploite pas lui-même et fait cultiver à moitié-fruit, obligé de consentir des avances à son vigneron que celui-ci sera dans l'incapacité de lui rembourser, dans un contexte de vente difficile. En bref, Delarue exprime les plaintes de la « base de classe » de la

223 Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, op. cit. Pages 219-220.

224 Sur notre série de Chassagne nous obtenons une moyenne de 35,83 F en 1839-1845 pour 129,25 F pour 1802-1807 (mais les années 1804-1805 manquent), toutes vignes confondues.

225 Robert Laurent nuance les progrès des transports : les chemins de fer sont encore dans les limbes, l'ouverture du canal de Bourgogne (en 1832) ne désenclave pas encore complètement la Côte, particulièrement la région beaunoise. Robert LAURENT, *Les vigneron...*, op. cit, tome II, page 198-199.

226 DELARUE, *Essai sur la statistique vinicole de la Côte d'Or, comme réponses aux questions de la réunion vinicole*, Dijon, 1843.

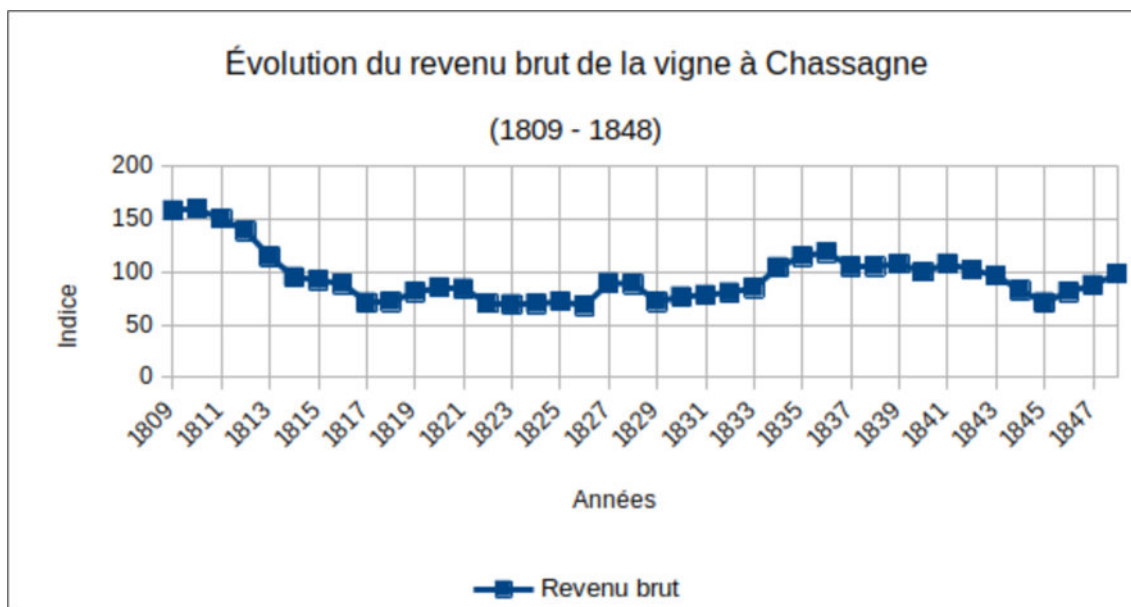
propriété viticole, qui n'arrive plus à tirer profit de la rente foncière traditionnelle, à un moment où la possession de vignes de qualité n'est plus une garantie. Un signe révélateur : la valeur des vignes chute (10700 F l'ha à Volnay en 1821-1842 contre 22000 F en 1807-1820). « *La vente des propriétés en vignes... est presque impossible.* »

Le congrès viticole de Dijon (1845)²²⁷ renchérit dans ces plaintes. Il déplore que l'essor du vignoble soit réservé aux « *plantations de vigne de qualité ordinaire [qui] ont augmenté d'un cinquième environ, depuis 20 ans, et n'ont porté que sur des terres susceptibles de donner tous autres produits.* » Pire, « *Plusieurs communes de l'arrondissement de Beaune réputées autrefois pour la qualité de leurs vins de 2ème classe, ont par une culture plus soignée, plus fumée, et surtout par l'introduction de nouveaux plants, totalement changé la nature de leurs récoltes ; les produits ont triplé en quantité, et au lieu de vins d'exportation, elles ne produisent plus que des vins de consommation intérieure, ces produits se vendent promptement et bien, presque toujours au comptant, se débitent en partie dans le département et en partie sur les places voisines, et même à Paris où ils sont très recherchés.* »

Le graphique ci-dessous a été construit à partir des informations fournies par l'Abbé Garnier²²⁸ (complétées par Reinert) : le revenu brut est calculé en multipliant la valeur de deux indicateurs : le prix de la queue de vin et le rendement à l'ouvrée. Nous en avons tiré un indice dont la base correspond à la moyenne de la période 1809 – 1848. Nous avons ensuite calculé des moyennes mobiles sur dix ans pour mettre en évidence les évolutions sur la moyenne durée.

227 « *Actes du congrès des vignerons français. 4e session tenue à Dijon en août 1845* », Dijon, 1846.

228 Abbé GARNIER, « *Manuel des vignerons...* », op. cit..



On distingue bien sur cette série, la dégringolade du revenu à la fin de l’Empire, la dépression pendant la restauration, la reprise partielle sous la Monarchie de Juillet.

Finalement, la comparaison entre les données du cadastre et la nouvelle évaluation de 1851 montre une grande stabilité des superficies pour l’ensemble de la région (de 3501 à 3518 ha). Seul le vignoble de Corcelles-les-Arts connaît un accroissement un peu notable (+ 10 ha) mais le cadastre y remonte à 1827. Sous la Monarchie de Juillet, la viticulture bourguignonne reste d’une grande fragilité.

Un symptôme de cette fragilité est le mécontentement entretenu à l’égard des impôts indirects, notamment ceux portant sur le transport et la consommation des vins, largement rendus responsables des difficultés. Nous avons vu que les « Droits réunis », instaurés par Napoléon, avaient considérablement enchéri la consommation des vins²²⁹, et, très impopulaires, avaient aggravé le divorce entre le Régime et le peuple au moment de la défaite de 1814. Les promesses inconsidérées du Comte d’Artois annonçant « l’abolition des Droits réunis », sur lesquelles Louis XVIII s’était empressé de revenir, en leur substituant simplement des « impôts indirects », n’ont pas peu joué dans l’hostilité de la population locale à l’égard des Bourbons. Maintenus par Louis-Philippe, ils sont toujours un objet de mécontentement sous la Monarchie de Juillet. Pourtant Morelot en conteste les effets : « *Mais cette cause n’est pas la seule. Depuis 1804 jusqu’en 1815,*

²²⁹ Ils doubleraient pratiquement le prix du vin à Paris (*La Tribune*, 17/06/2015).

les Droits-réunis existaient, le négoce sur le vin était gêné, grevé même, d'une contribution beaucoup plus forte, et cependant la vente des vins s'opérait facilement, les vignes étaient encore d'un revenu assuré [...] de 1806 à 1815, la vigne a produit net par ouvrée près de 25 F. [...] il est donc d'autres motifs du discrédit dans lequel sont tombés les vins de France [...] ²³⁰».

3) La crise du milieu du siècle

La crise économique au tournant du milieu du siècle (1846 – 1851) commença par une crise de type « Ancien régime » (déficit des récoltes dû à un accident climatique entraînant le retour de la disette), finalement rapidement jugulée par les bonnes récoltes céréalières de 1847. Mais cette crise fut suivie par une autre crise économique, de type moderne, marquée par la faiblesse de la demande et la surproduction relative. La crise du vignoble s'inscrit dans celle-ci.

Le vignoble échappa aisément à la phase de type « Ancien régime » grâce à la récolte de 1846 : en raison de gelées tardives, la récolte fut peu abondante, mais un été sec et chaud suivi de pluies favorables en septembre, ont permis de produire un vin de qualité exceptionnelle, comparable aux « millésimes du siècle » comme ceux de 1811 (« cru de la comète ») ou de 1842. 1847 fut par contre une mauvaise année, mais « *l'abondance et la qualité supérieure des vins de la dernière récolte ont créé, pour ces contrées [Côte-d'Or et Saône-et-Loire], des ressources qui leur permettent de lutter contre l'accroissement du prix des blés ²³¹»*. Malheureusement la récolte de 1848 fut pléthorique et, bien que meilleure, vint encombrer les caves déjà prises par la récolte de l'année précédente restée invendue. Comme l'exprimait le préfet de Côte-d'Or devant le conseil général le 5 octobre, « *en ce moment, les produits sont plutôt un embarras qu'une ressource* ». Notre région subit les mêmes difficultés, comme le rapporte Latour²³² : en 1846, « *il y a longtemps que l'on a fait une si bonne année [...] on ne se rappelle pas d'avoir fait du vin si rouge et si bon.* », le vin se vend à 55 F la pièce ; en 1847, « *abondance mais mauvaise qualité* », le vin à 25 F puis 15 F ; en 1848, malgré une qualité meilleure, le vin tombe à 20 F la pièce ; la faible récolte de 1849

230 Dr MORELOT, *Statistique de la vigne...*, op. cit., page 282.

231 AN BB19 38 : Lettre du procureur général de Dijon (14/11/1846), , propos rapportés par Pierre Lévêque, op. cit. Pages 917-918.

232 Il s'agit manifestement de prix pour des vins communs ; parallèlement, à Chassagne, la queue est à 680 F en 1846, redescend à 260 F en 1847, à 220 F en 1848, faisant tomber le revenu brut à 78,75 F. Malheureusement notre série s'interrompt après 1848.

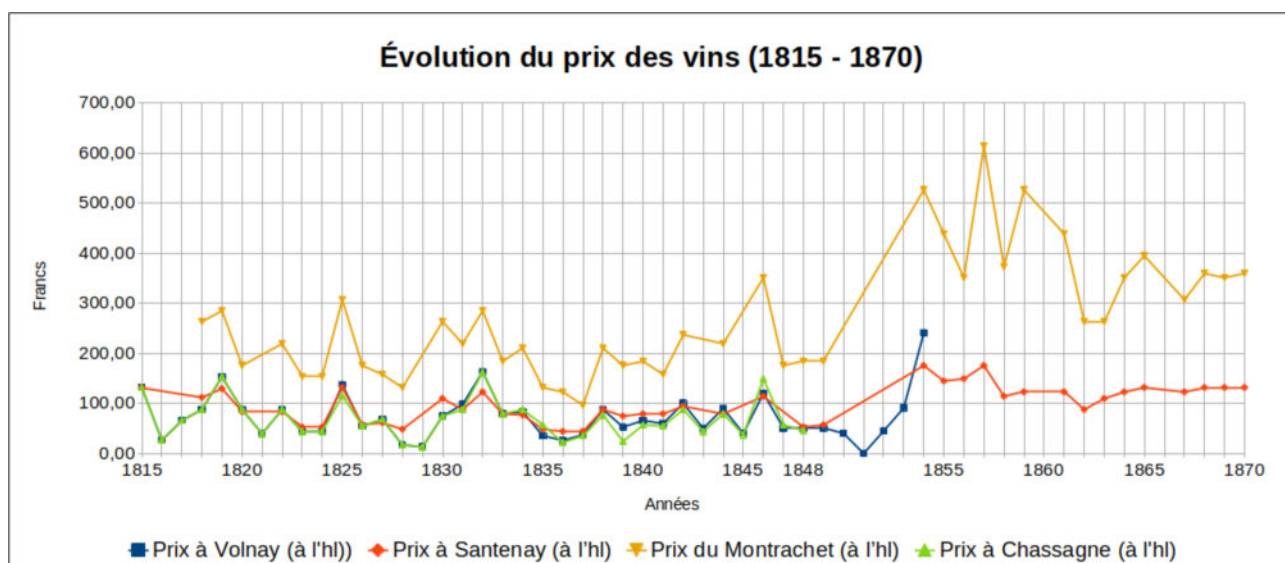
enraye la chute des prix, qui remontent à partir de 1850 (27 F la pièce), puis on sort lentement de la crise ; 1854, avec la pièce à 89 F, « peut compter pour une des plus riches du siècle ».

Les difficultés du vignoble sont liées à la crise économique générale qui frappait l'Europe à cette époque. La crise industrielle en France entraîna la baisse de la demande dans les centres urbains et industriels, tandis que chutaient les exportations de vins fins vers l'Allemagne et l'Europe du Nord.

4) Vingt-cinq belles années ensuite

Grâce aux « nouvelles évaluations », nous pouvons mesurer la stabilité de la superficie viticole en 1851 (par rapport à l'état dressé par le cadastre en 1840), puis la croissance notable des vignes pendant les 28 années suivantes, jusqu'en 1879.

Superficie viticole (en ha) aux trois époques				
	1840	1851	1879	Évolution 1851-1879
Pays-Bas	410,08	420,08	591,00	+ 40,69 %
Côte	1697,66	1703,38	1763,00	+ 3,50 %
Arrière-Côte	1394,85	1394,51	1578,00	+ 13,16 %
Région de Nolay	3502,59	3517,98	3932,00	+ 11,77 %



Le graphique ci-dessus illustre le même phénomène au niveau des prix : baisse tendancielle des prix pendant la période de la Restauration, puis rattrapage sous la Monarchie de Juillet, interrompu par la crise de 1848, enfin reprise forte et expansion sous le Second Empire.

Après une longue période de stabilité pendant la période difficile des années 1840, l'accroissement du vignoble pendant la période suivante est notable, environ 12 %, avec une opposition entre la quasi-stabilité dans la Côte (augmentation de 3,5 %) et la forte croissance de la vigne dans le Pays-Bas (augmentation de 40 %) et dans une moindre mesure l'Arrière-Côte (augmentation de 13%). Dans la conclusion de son évaluation de l'ensemble des communes du canton de Nolay, en 1880, le contrôleur constate : « *Développement de la culture de la vigne dans un grand nombre de communes du canton et progression croissante du prix des denrées. Telles sont les causes principales de la plus-value des produits* ». En effet, rapporté à l'évolution du revenu cadastral des propriétés non-bâties, on obtient le tableau suivant :

Évolution du revenu cadastral des propriétés non-bâties (Indice 100 à la date du cadastre)				
	1840	1851	1879	Évolution 1851-1879
Pays-Bas	100	151	186	+ 23,42 %
Côte	100	143	160	+ 11,60 %
Arrière-Côte	100	197	253	+ 28,58 %
Région de Nolay	100	163	196	+ 20,33 %

Nous verrons dans le chapitre suivant que la différence entre les évaluations de 1840 et de 1851 s'explique par la sous-évaluation systématique des valeurs du revenu cadastral au moment de sa confection, différence que Pierre Lévêque²³³ évalue à 60 % environ. Par contre les évaluations en 1851 et 1879 ont été réalisées selon les mêmes modalités, ce qui garantit la fiabilité de la comparaison. La progression pour l'ensemble de la région est d'environ 20 % (de 763436 F à 918672 F), particulièrement forte pour le Pays-Bas et l'Arrière-Côte. La différence entre croissance de la superficie viticole et croissance du revenu cadastral s'explique par les différences de valeur du produit (naturellement plus élevé dans la Côte, mais aussi dans l'Arrière-Côte par rapport au Pays-Bas).

Dans le Pays-Bas la croissance de la vigne est particulièrement forte, avant tout par transformation des terres labourables. C'est le cas à Corcelles-les-Arts (51 ha de terres), Ébaty (81 ha), Corpeau (40 ha). Dans la Côte, la progression est nettement plus faible : 24 ha à Puligny (terres et prés

233 Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, op. cit., Tome V : Méthodologie et statistiques.

transformés en vignes), à Chassagne 22 ha (20 ha de terres, 2 ha de prés, convertis en vignes). Il s'agit toujours de gamays, et il est significatif que le contrôleur signale que 50 ha de vignes noirs y aient été replantés en gamays depuis 1850. À Santenay, où le vignoble couvrait une vaste surface, on ne relève pas d'accroissement entre 1850 et 1879, mais à Saint-Aubin, 1 ha de pré et 20 ha de terres ont été plantés en gamays depuis 1865.

Dans l'Arrière-Côte, 183 ha ont été gagnés par la vigne. À La Rochepot 100 ha de terres ont été plantés en gamays, et le contrôleur ajoute : « *la culture de la vigne prendra bientôt un grand développement dans cette commune où les récoltes sont assez abondantes.* ». La vigne s'accroît également à Nolay (42 ha), Baubigny (34 ha), Saint-Romain (15 ha), à chaque fois au détriment des terres et des prés. On relève parfois la conversion de terres labourables en vignes tandis que des pâtis sont transformés en terres labourables, signe que les meilleures terres sont affectées à la vigne²³⁴.

Nous venons de voir que toutes les nouvelles plantations sont des vignes gamay, y compris dans la Côte²³⁵. En effet, au long de la période, le pinot tend à décliner, signe que, malgré la nouvelle politique commerciale libre-échangiste, le gamay maintient sur le pinot son avantage économique. L'accroissement du niveau de vie dans le pays, grâce à l'industrialisation et à l'urbanisation, favorise le vin ordinaire. Ajoutons que le développement du réseau de chemin de fer a permis à notre région d'être connectée au marché parisien (la ligne atteint Chalon-sur-Saône dès 1853). Les contrôleurs chargés de la nouvelle évaluation insistent souvent sur l'accès aisé au réseau PLM, via les gares de Chagny ou Meursault. La Côte-d'Or bénéficie d'un avantage temporaire sur le Midi (déjà frappé par le phylloxéra à la fin des années 1860), raccordé plus tardivement au réseau, ce ne sera plus le cas à la fin du siècle.

La nouvelle évaluation de 1879 nous permet enfin de mesurer une impression générale de mieux-être, forcément très impressionniste. Les contrôleurs s'accordent en général, dès 1851, pour décrire les communes comme « assez aisées », mais relèvent la situation difficile des vignerons cultivant à mi-fruits. Ainsi le contrôleur pour le canton de Nolay écrit en 1851 : « *La population est assez aisée ; cependant il existe dans la classe des vignerons beaucoup de gêne. Cet état malheureux cesse, il est vrai, dans les communes où les propriétaires de vignes commencent à faire cultiver à*

234 Le contrôleur à propos de Baubigny : « *Les vignes occupent les bons terrains de la commune ; elles sont bien exposées et donnent des récoltes abondantes. Elles se vendent au même prix que les vignes de Saint-Romain, mais elles produisent davantage.* »

235 Exceptionnellement, le contrôleur pour Saint-Aubin donne une évaluation de la répartition entre pinots et gamays (105 ha et 253 ha). La superficie des pinots n'a pas bougé depuis 1840, la superficie des gamays est passée de 233 à 253 ha : la part du gamay atteint désormais 70,7 %.

prix d'argent ». Mais en 1879 : « *Population assez aisée, peu d'indigents* ». Dans le canton de Beaune-Sud, le contrôleur relève en 1851 la présence de familles nécessiteuses à Ébaty, mais en 1879 : « *Population aisée ; très peu d'indigents.* ».

Dans plusieurs communes, les contrôleurs constatent l'amélioration de la situation des vigneron depuis le changement du mode d'exploitation de la vigne. Il semblerait qu'on assiste à un abandon du métayage à mi-fruits au profit du « travail à l'argent »²³⁶. Ainsi à Puligny en 1851 : « *La population est aisée, surtout depuis que beaucoup de propriétaires cultivent leurs vignes à prix d'argent – on ne compte que 5 indigents à Puligny.* ». Après un retard par rapport aux Côtes de Nuits et de Dijon, la Côte de Beaune aurait adopté le travail à façon ou au forfait. Il est vrai qu'en période de mauvaise conjoncture, le vigneron était incapable de rembourser les avances reçues, alors que le travail à prix d'argent garantissait un salaire. Il nous faudra cependant nous demander si l'essor de ce mode de rétribution était vraiment un avantage dans une période de prospérité, ou si, comme l'a noté Robert Laurent, c'était plutôt un moyen pour le propriétaire de confisquer à son profit le bénéfice tiré de la hausse des prix.

L'amélioration du sort des vignerons ne semble pas avoir concerné les vignobles restés fidèles au pinot, comme le montrent les remarques des contrôleurs au sujet des communes de Chassagne et Santenay. À propos de la situation à Chassagne en 1851, le contrôleur note : « *Les vignes noirs donnent un vin réputé, mais qui, depuis quelques années, est déprécié par le commerce. [...] La population jadis si florissante est maintenant peu aisée ; la dépréciation des vins fins, momentanément il faut l'espérer, frappe surtout les familles de vignerons dont une vingtaine sont réduites à vivre des secours du bureau de bienfaisance* ». En 1879, il écrit ces remarques pessimistes : « *Les vignes ont joui, longtemps, d'une réputation égale à celle de Volnay. Depuis une dizaine d'années, le commerce les déprécie*²³⁷. [...] *Population médiocrement aisée. Une vingtaine de familles dans un état voisin de l'indigence* ». Il semble que Santenay connaisse les mêmes difficultés. En 1851 « *La population est aisée. Cependant, parmi les vignerons à moitié fruits, on trouve une vingtaine de familles misérables* », en 1879 : « *Population assez aisée – une quarantaine de familles dans un état voisin de l'indigence* ».

236 Nous développerons cette question plus avant dans le chapitre V de la présente partie.

237 Compte non tenu des crus les plus réputés, comme Montrachet ou Morgeot.

C – Une expansion inégale

I - Stabilité du vignoble dans la Côte

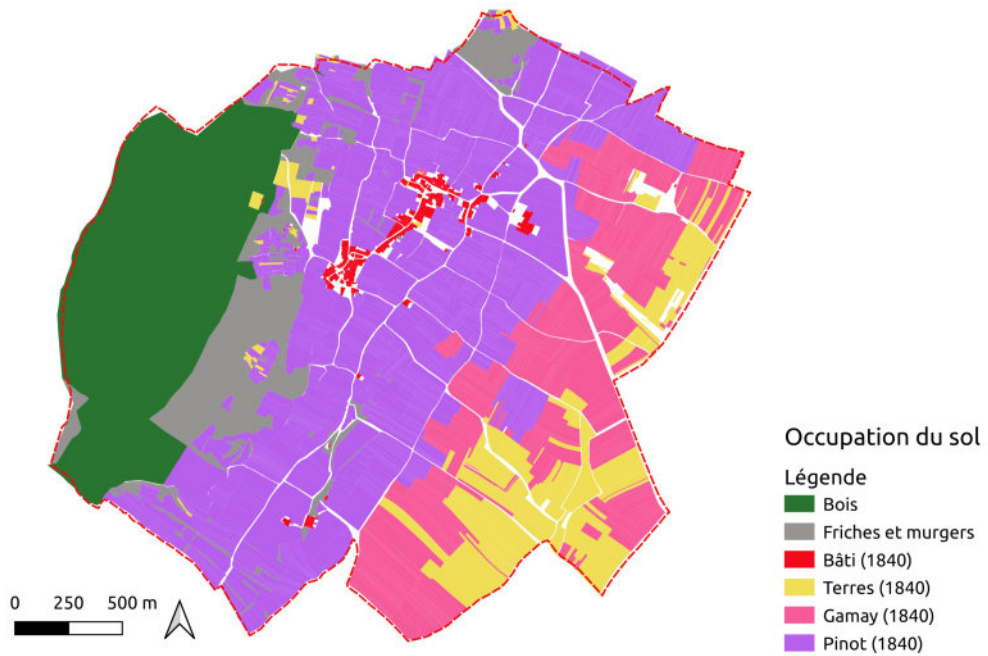
Le vignoble dans la Côte connaît donc, au cours du XIX^{ème} siècle, une certaine stabilité, si on excepte une poussée des plantations de gamay, d'ailleurs plus forte à Puligny et Saint-Aubin qu'à Chassagne et Santenay.

Évolution de la superficie viticole dans les quatre villages de la Côte (hectares)				
Commune	Puligny	Chassagne	Santenay	Saint-Aubin
1840	518,20	381,47	460,03	337,96
1851	525,20	380,47	459,75	337,96
1879	542,00	403,00	460,00	358,00

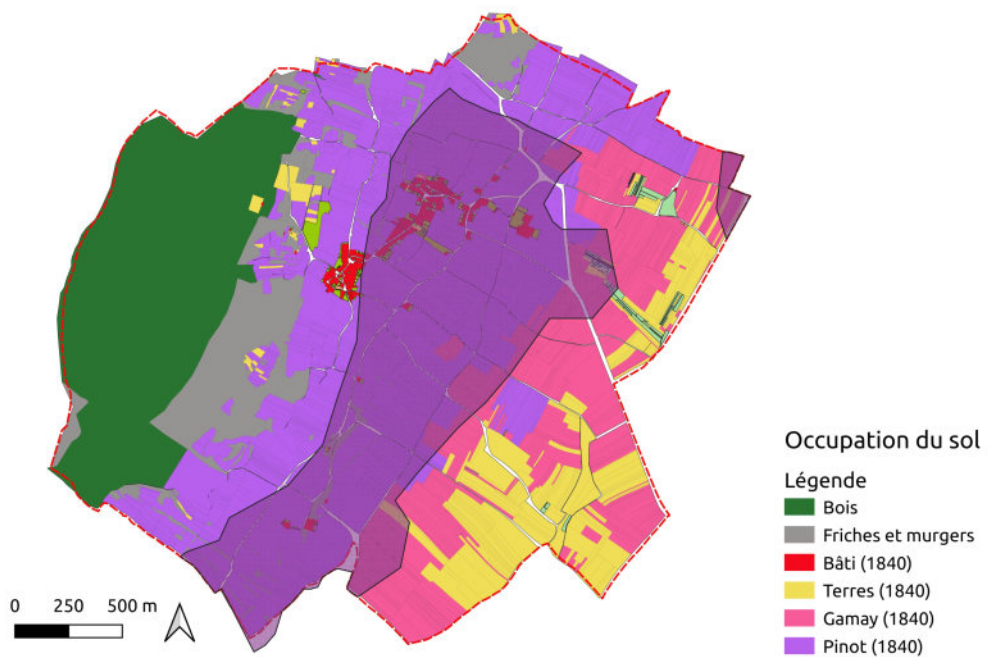
Les deux cartes de la page suivante détaillent, à partir des données cadastrales de 1840, la distributions des différentes natures de cultures sur le territoire de Chassagne.

On retrouve à leur lecture la partition du finage de la commune, en quatre parties, du l'altitude la plus élevée à la plus basse : La couverture forestière au sommet du coteau, le milieu de côte domaine des vignes fines, puis, un peu plus bas, les vignes plantées en gamay ou passe-tout-grain, enfin la partie résiduelle dévolue aux cultures céréalières, qui est en forte régression.

Chassagne : Occupation du sol d'après le cadastre de 1840

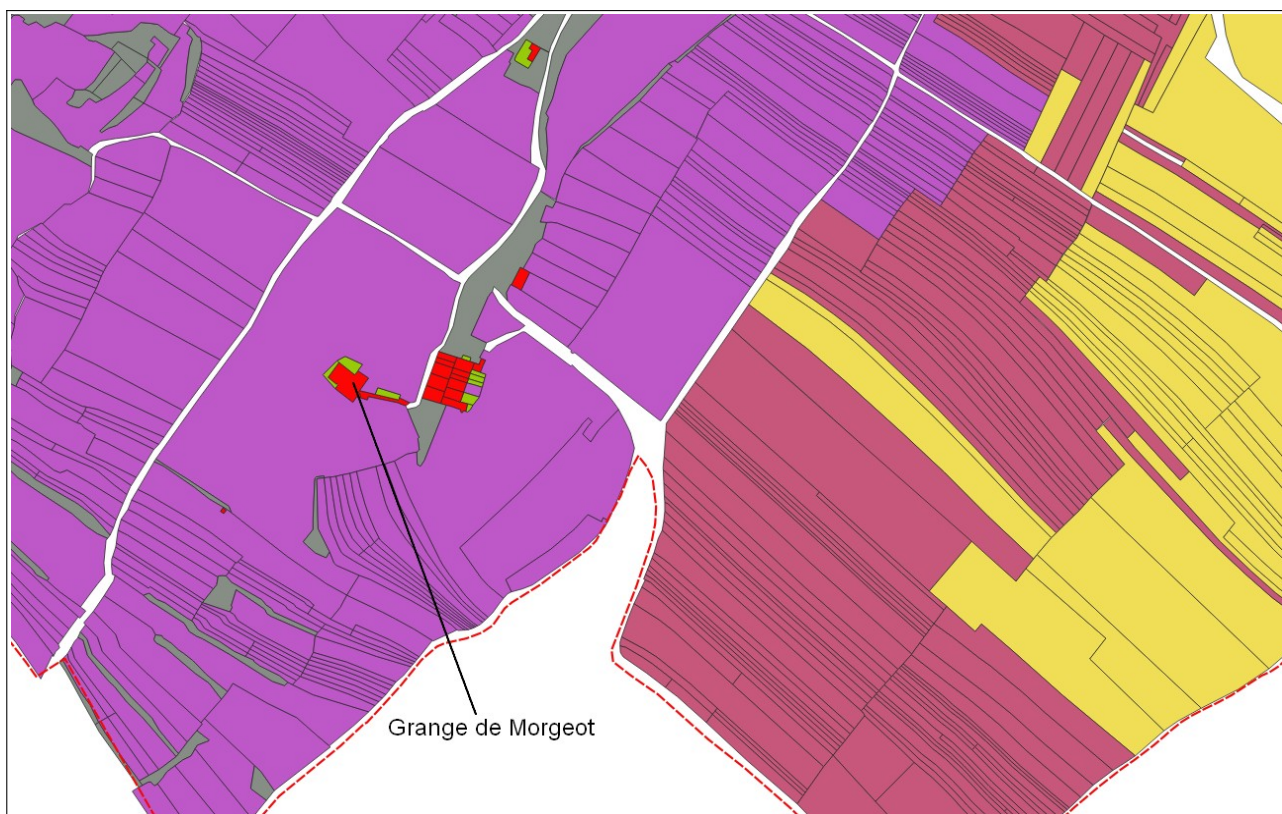


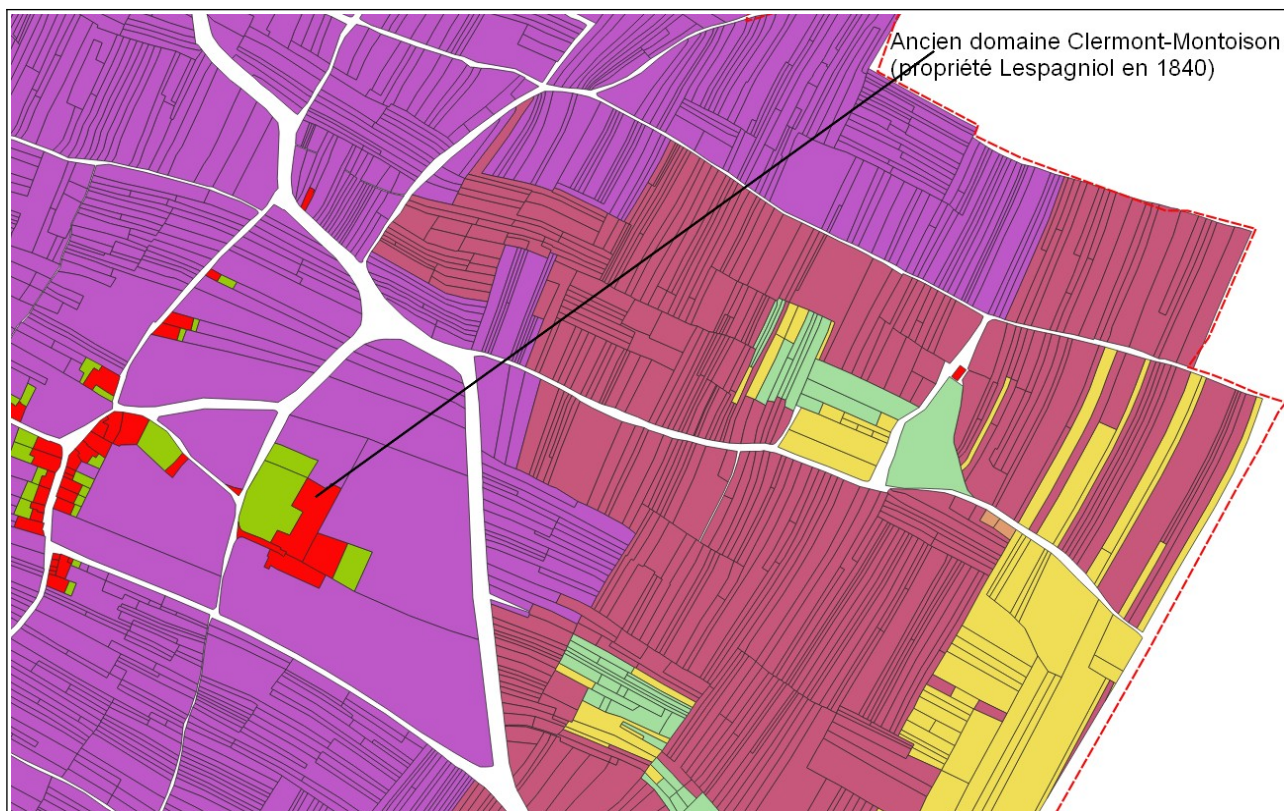
Chassagne : Occupation du sol d'après le cadastre de 1840



Sur la seconde carte, nous avons représenté en surimpression l'emprise viticole telle qu'elle est représentée sur la carte de Cassini. Même si celle-ci, nous l'avons vu, est approximative et probablement sous-estimée, sa représentation nous permet de mettre en évidence le sens de l'extension de la surface viticole depuis la fin du XVIII^e siècle ; conquête des parties supérieures du coteau, prolongement vers la vallée de la Dheune au détriment des terres labourables et des prés.

Sur les deux extraits du parcellaire cadastral de Chassagne présentés ci-dessous, la morphologie des parcelles en dit beaucoup sur l'histoire de la vigne dans la commune : en effet, dans les deux cas, le cœur de la principale propriété correspond à un des deux domaines ayant appartenu à l'ancien seigneur de Chassagne, le Comte de Clermont-Montoison, acquis par des négociants acheteurs de biens nationaux (Audiffred, Lespagniol) : dans le premier cas il s'agit de la « Grange de Morgeot », dans le deuxième de la « Ferme de Chassagne ». Les grosses parcelles, plantées de pinots, entourant chacun des domaines, s'opposent aux parcelles laniérées, plantées de gamays, appartenant à des propriétaires plus anonymes, souvent vigneronns. Manifestement leur forme est un vestige de l'openfield voué à la culture céréalière qui existait ici avant l'expansion viticole. En 1840, le processus n'est pas achevé, comme le montrent les parcelles encore à l'état de terres labourables (en jaune sur les cartes).

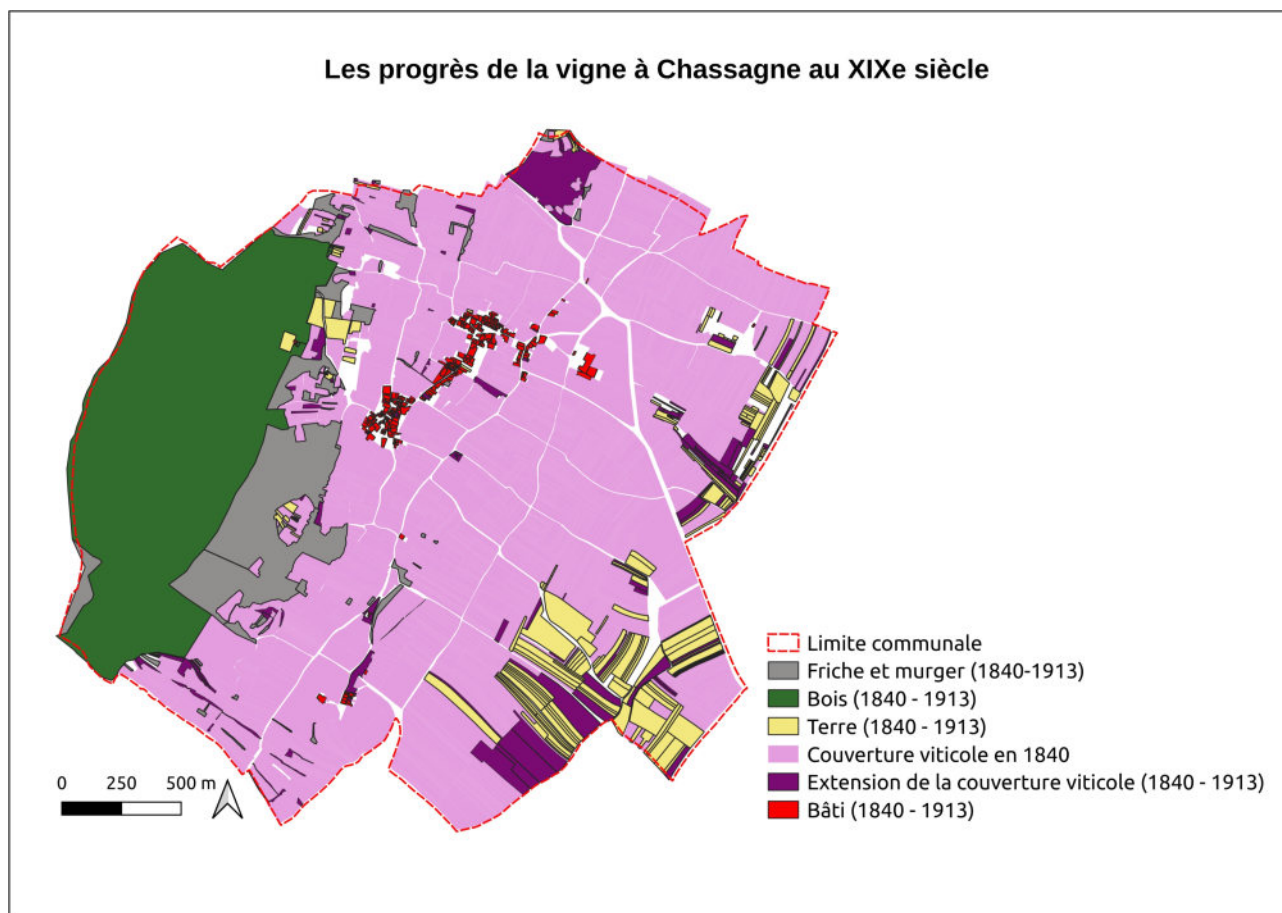




Nous sommes contraints, faute d'informations cadastrales mises à jour, de recourir à celle qui fut réalisée bien tardivement, en 1913. Elle nous permet cependant de constater que la conquête des terres labourables s'est poursuivie au profit de la vigne. En 1913, le processus est plus avancé comme le montre paradoxalement la carte ci-dessous. Le mouchetage de taches jaunes nous rappelle que nous sommes après la crise phylloxérique, dans une phase tardive de la reconstitution du vignoble²³⁸. Beaucoup de ces parcelles de « terres labourables » sont en fait des parcelles passagèrement plantées en sainfoin avant nouvelle plantation de ceps de vignes. Globalement, la vigne a conquis, marginalement, de nouvelles parcelles depuis 1840. C'est le cas du climat Montrachet (lieu-dit Dent-de-Chien au nord) et de parcelles à l'est du territoire communal, dans des lieux-dits aux noms évocateurs ; Champs de Morgeot, Plante longue, Les Grands Prés...

²³⁸ De nombreuses parcelles, plantées de greffons peu adaptés en début de reconstitution, ont dû être replantés dans les années précédant la première guerre. C'était particulièrement le cas des terrains les plus calcaires (comme à Chassagne) où les premiers plants « américains » souffraient de chlorose.

Les progrès de la vigne à Chassagne au XIXe siècle



II – L’essor des marges

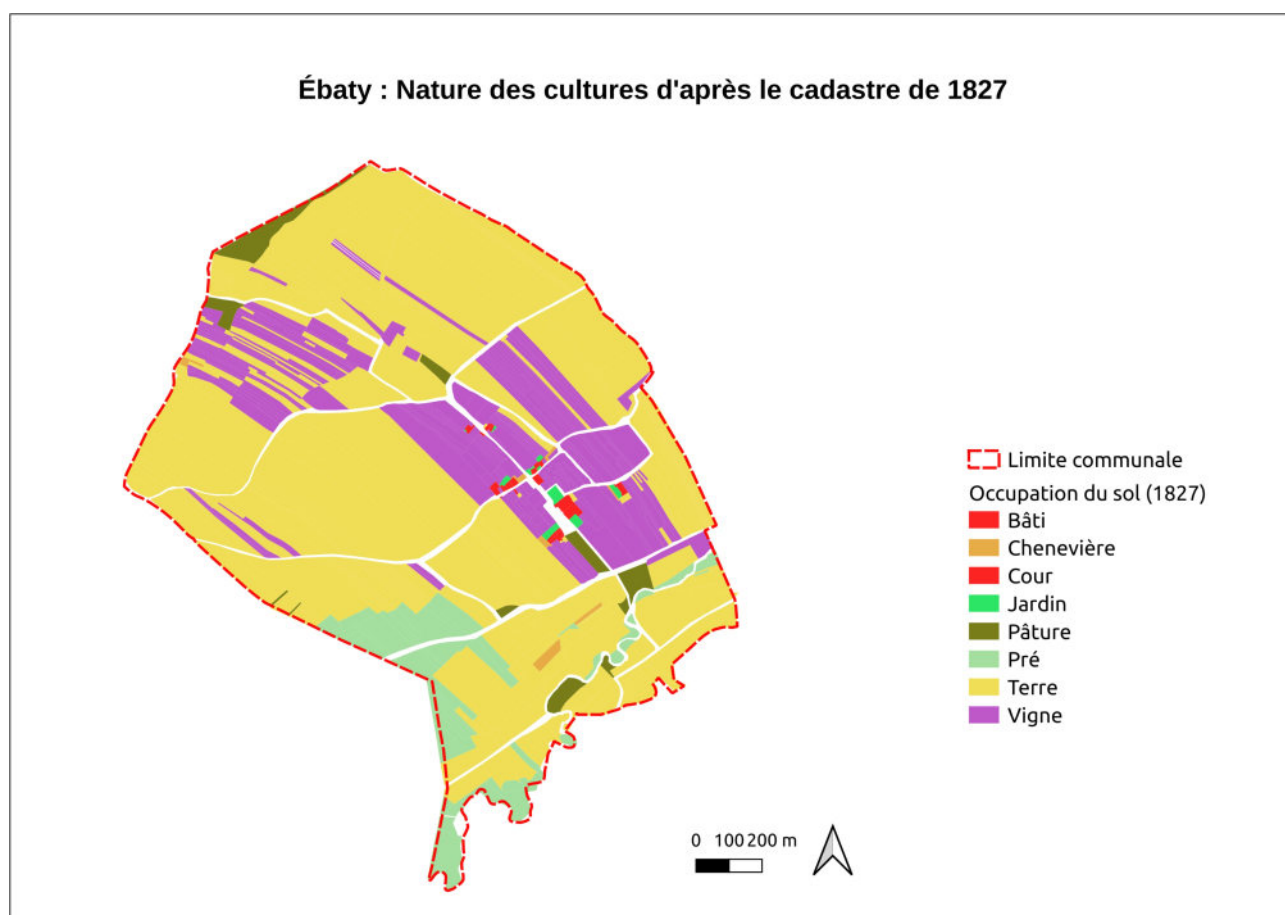
Nous avons vu dans la première partie de ce chapitre que la croissance viticole pendant la période étudiée ici fut davantage le fait du Pays-Bas et de l’Arrière-Côte, que de la Côte, où le vignoble était jugé avoir atteint son extension maximale. Pour une base 100 en 1801, l’indice de la superficie viticole atteint 205 en 1879 dans le Pays-Bas, 175 dans l’Arrière-Côte. Cette forte croissance est naturellement liée, nous l’avons vu, à l’essor prodigieux des vins communs, qui bénéficient, contrairement aux vins fins, pendant toute la période, d’un « marché porteur », grâce au processus d’industrialisation et d’urbanisation. Les progrès des transports, nous le verrons, ont également favorisé l’expédition de ces vins hors du milieu local.

1) Le Pays-Bas

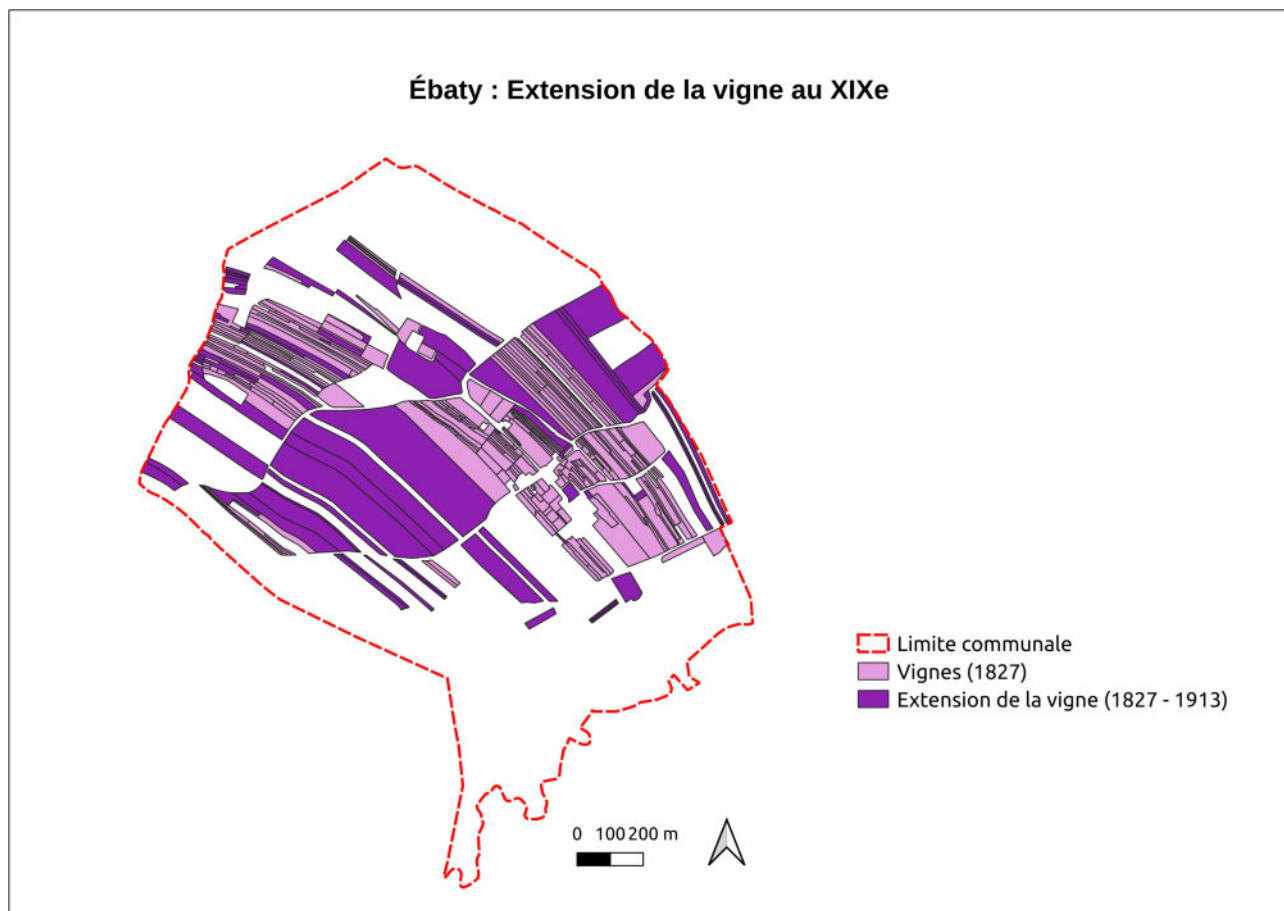
La plaine viticole est la sous-région qui a connu la plus forte expansion de son vignoble., comme le montre le tableau statistique ci-dessous.

Évolution de la superficie viticole dans les trois villages du Pays-Bas (hectares)			
Commune	Corcelles-les-Arts	Ébaty	Corpeau
1827 ou 1840	168,54	39,38	202,16
1851	178,54	39,38	202,16
1879	230,00	120,00	241,00

Les deux cartes ci-dessous mettent en évidence l'expansion viticole au cours du XIXe siècle dans un village du Pays-Bas, Ébaty.



Nous avons plus particulièrement travaillé sur le cas d'Ébaty qui offrait l'avantage de fournir une base de départ intéressante pour la période pré-révolutionnaire, grâce au plan-terrier de 1780, largement étudié au début de notre travail.



Alors qu'en 1780 le vignoble est concentré sur les parcelles proches du village (avec une superficie réduite à 30,78 ha)²³⁹, au sommet d'un bombement plus favorable à cette culture, nous voyons l'implantation viticole se diffuser peu à peu sur une vaste zone centrale du finage. Parallèlement, le territoire agricole s'est morcelé, d'abord du fait de la vente comme bien national de la propriété de Perreney de Balleure (en 72 lots), ensuite en raison du morcellement successoral. Le finage est partagé en 412 parcelles en 1780, puis 622 en 1827. Le morcellement se poursuit dans le courant du siècle (le nombre de propriétaire a presque doublé entre 1827 et 1913).

Il est clair que ce morcellement accompagne la poussée viticole, particulièrement forte dans le troisième quart du XIXe puisqu'on passe de 39,4 ha en 1851 à 120 en 1879. Chaque exploitant était poussé à transformer quelques parcelles céréalières en vignes.

²³⁹ Voir ci-dessus Première partie, chapitre II, carte page 49.

Le cas d'Ébaty illustre parfaitement les considérations développées par Morelot à propos des vignes communes dans le canton de Beaune-sud²⁴⁰ (celui auquel était rattachée Ébaty). La viticulture pouvait constituer une ressource de complément intéressante pour des paysans se livrant à la polyculture :

« il ne faut pas qu'il cultive au-delà de 36 à 40 ouvrées, et il doit avoir une amodiation de 3 à 4 ha de terres arables. [...] Ils sèment dans les vignes, au milieu des places vides, quelques haricots ; ils soignent bien leurs terres, les fument passablement, et leur font rapporter tous les ans [...] ils peuvent entretenir une ou deux vaches, dont le laitage se vend avantageusement à la ville. Les terres les font donc vivre ; et la vigne, quand les produits se vendent passablement, leur donne beaucoup d'aisance. »

Morelot portait d'ailleurs un jugement nuancé sur les vins du village *« qui, dans les bonnes années, ne sont pas sans qualité. »*

2) L'arrière-Côte

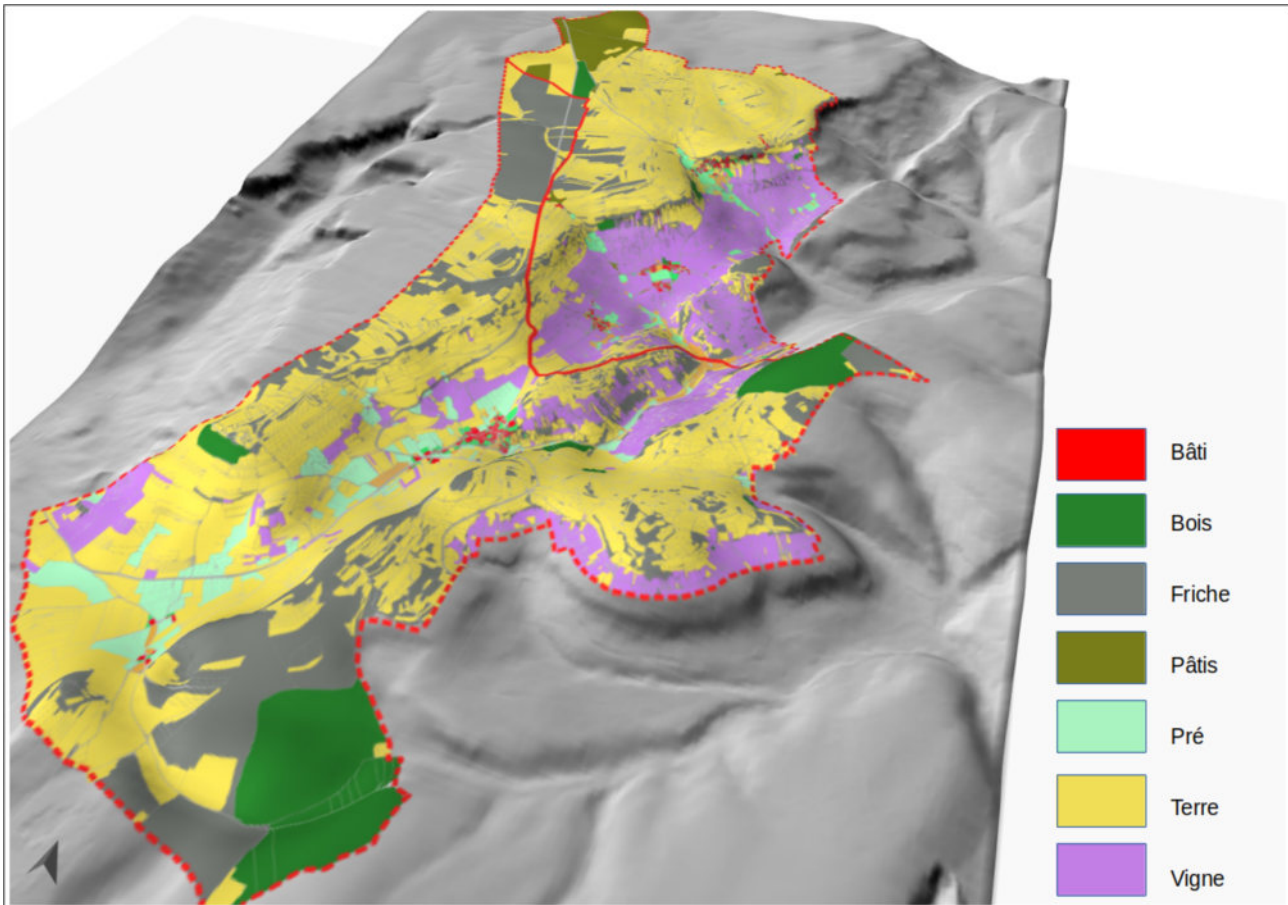
Cette sous-région connaît également, au cours du XIXe siècle, une forte expansion viticole qui se traduit dans les statistiques ci-dessous. Comme dans le Pays-Bas, cette croissance des superficies se produit dans le troisième quart du siècle, lorsque la crise, qui a frappé le monde viticole au milieu du siècle, s'est éloignée. La période du Second Empire fait à nouveau figure d'âge d'or pour les vignerons de la région.

Évolution de la superficie viticole dans les sept villages de l'Arrière-Côte (hectares)							
	La Rochepot	Nolay	Cirey	Cormot	Vauchignon	Baubigny	Saint-Romain
1840	132,87	280,85	136,16	129,56	45,81	229,46	440,15
1851	132,87	280,49	136,16	129,56	45,81	229,49	440,15
1879	233,00	320,00	134,00	132,00	46,00	263,00	450,00

Le bloc-diagramme ci-dessus est riche d'informations sur l'agriculture de l'époque, où celle-ci était encore étroitement soumise aux conditions naturelles. Le relief est ici relativement prononcé, avec de hauts plateaux encadrant une vallée d'orientation NE-SO²⁴¹. Les activités agricoles se retrouvent compartimentées dans un étagement déterminé par l'altitude.

²⁴⁰ Morelot, *Statistique de la vigne...*, op. cit., pages 43-44.

²⁴¹ Elle est parcourue dans la partie nord (Baubigny) par le « ruisseau des cloux » au nom caractéristique.



Nature des cultures sur le territoire des communes de Baubigny et La Rochepot en 1840 – couche vecteur drapée sur un modèle numérique de terrain au pas de 5 m. (IGN) traité avec le logiciel Quantum GIS – Réalisation J.-M. Bonnefoy

- Les parties les plus hautes sont vouées à la forêt ou à la friche : plus précisément ce sont les « chaumes », typiques des plateaux calcaires bourguignons, vouées au parcours du bétail (plutôt moutons et chèvres au XIXe)

- Les pentes bien exposées sont vouées à la vigne. Observons qu'il s'agit pour l'essentiel des coteaux orientés à l'E-SE, parallèles aux coteaux de la Côte mais d'altitude plus élevée (d'où les problèmes de maturité fréquents des raisins de l'Arrière-Côte²⁴²).

- Notons la rareté et l'exiguïté des prairies, qui en faisaient d'ailleurs le haut prix.

- La grande majorité du territoire agricole paraît voué à la céréaliculture avec l'assolement triennal traditionnel.

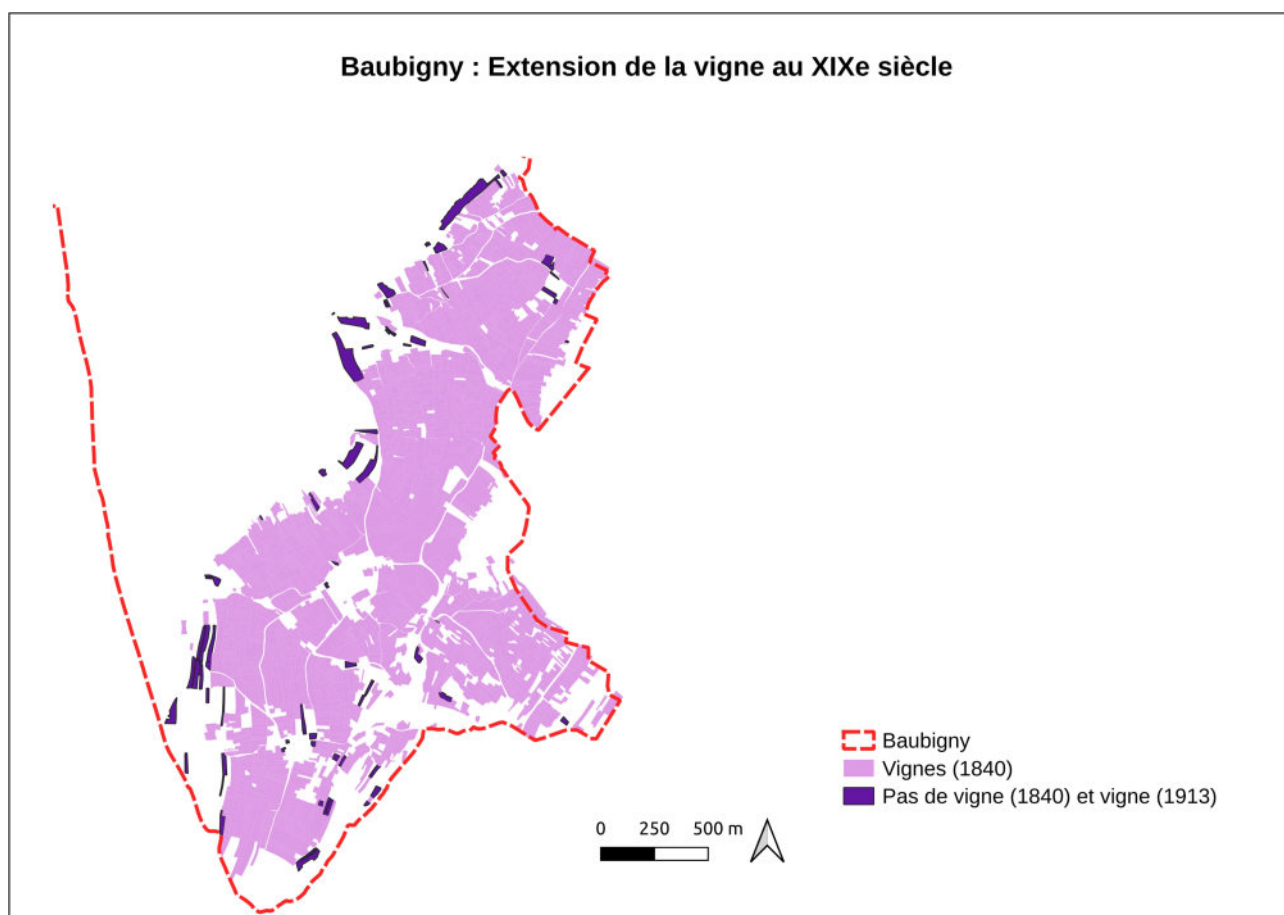
Cette omniprésence des terres labourables, à une époque où l'on peine encore à nourrir la population, est révélatrice d'une agriculture qui n'est pas encore dégagée de la gangue du passé

²⁴² Ils semblent avoir pratiquement disparu de nos jours...

d'Ancien régime. C'est d'autant plus frappant que le sol n'y est dans l'ensemble pas favorable à la culture céréalière, du fait de la minceur de la terre arable et des affleurements rocheux.

Dans ce contexte, l'expansion viticole apparaît comme un signe de modernité, une première étape dans la mise à valeur agricole de la région, avant le grand tournant vers l'élevage bovin. Celui-ci sera d'ailleurs un recours lorsque viendra le temps du déclin viticole.

Le graphique précédent nous montre la situation qui prévalait en 1840, avant la grande expansion viticole. Comme pour Chassagne ou Ébaty, nous manquons malheureusement de données cartographiables qui nous permettraient de montrer un état précis de la couverture viticole vers 1878. Il nous reste cependant, comme pour les exemples précédents, la possibilité d'utiliser la mise à jour cadastrale de 1913, qui garde des traces du « maximum viticole » atteint à cette époque.



La carte ci-dessus montre, comme les précédentes du même type, que la « conquête viticole » a d'abord été le produit d'un grignotage, sur le haut des coteaux, au détriment des terres labourables, comment le montre d'ailleurs le profil « en lanière » de celles-ci. Lorsqu'on observe de près la

localisation des parcelles de vignes de 1913 qui ne l'étaient pas en 1839, on est frappé par leur localisation en périphérie du « noyau viticole » (les parcelles qui sont plantées en vignes pendant toute la période) : la vigne a gagné sur un vallon, au sud d'Orche, qui était en pré en 1839, de même au SE d'Évelle, ainsi que sur des pièces de terre labourable à l'Ouest et au Sud de Baubigny. Les chenevières sont elles aussi devenues pour beaucoup des pièces de vigne après l'abandon du travail du chanvre. Certes, l'état de la couverture viticole en 1913 n'est plus celui de 1879, la crise phylloxérique est passée par là, et permet d'expliquer les nombreux « trous », mais l'allure générale garde bien la mémoire de cette croissance du XIXe.

À la fin des années 1870, après une longue période de croissance, la superficie viticole dans la région de Nolay atteint presque 4000 hectares, la viticulture est devenue l'acteur central de l'économie régionale, qui a largement débordé de son centre historique vers ses périphéries. Ce faisant, il s'agit toujours plus d'une viticulture duale, qui concerne aussi bien les vins fins prestigieux qui ont fait son antique renommée, que le vin ordinaire devenu au fil des années la boisson quotidienne d'une clientèle populaire, qui grossit avec la croissance urbaine et industrielle. Ce faisant, elle a bénéficié d'un faisceau de facteurs favorables, qui tiennent aussi bien aux progrès de l'économie française (croissance économique, révolution des transports...) qu'à ses retards structurels (l'inachèvement du réseau des transports empêche la constitution d'un marché véritablement national des vins). Dans ce sens cette prospérité paraît fragile, à la merci de retournements conjoncturels.

CH IV - La propriété viticole jusqu'à la crise du phylloxéra (1815-1880)

A – L'état de la propriété à la date du cadastre

I – Quelle typologie de la propriété ?

Critique de la typologie de Robert Laurent

Nous avons dans la première partie de notre travail suivi la typologie des propriétés telle que définie par Robert Laurent²⁴³. Celle-ci, selon l'auteur, est fondée sur une « ligne de force », « *la superficie de vignes que pouvait cultiver un vigneron avec sa famille au temps où les travaux se faisaient à la main* ». Laurent, s'appuyant sur l'exemple des domaines cultivés à mi-fruits à la fin du XVIIIe, l'évalue à une cinquantaine d'ouvrées²⁴⁴. Au dessus de cette limite, il faut recourir à l'aide d'une main-d'œuvre salariée, en dessous l'indépendance économique n'est plus assurée et le vigneron doit travailler au moins en partie pour autrui.

À partir de cette « ligne de force », Robert Laurent a construit une typologie en s'appuyant sur le revenu fiscal indiqué dans le cadastre. Il classe donc les propriétés en trois catégories : la moyenne propriété (qui correspond pour lui à la propriété du vigneron indépendant) est comprise entre 100F et 300 F de revenu cadastral, au dessus de 300 F on est en présence de la grande propriété, en dessous de 100 F il s'agit d'une petite propriété qui n'assure pas l'indépendance économique. L'auteur distingue même une très petite propriété en dessous de 10 F de revenu fiscal.

C'est la typologie que nous avons adoptée pour notre étude de la période couvrant la fin de l'Ancien Régime, la Révolution et l'Empire, aidé par la quasi-équivalence entre la Livre tournois et le Franc. Robert Laurent l'utilise pour toute la période couverte par sa thèse qui va de la fin de l'Ancien Régime à la veille de la Première Guerre.

243 Robert LAURENT, *Les vigneron...*, op.cité, T. II p. 21 à 23.

244 Une ouvrée correspond à 428,4 m², cinquante ouvrées équivalent donc à 2,1420 ha.

Or, si cette typologie nous a paru tout à fait pertinente pour la première période, l'exploitation des données du cadastre du XIX^e siècle nous semble remettre en cause cette classification, essentiellement parce qu'elle conduit à gonfler exagérément la grande propriété, particulièrement pour les villages de la Côte les plus engagés dans la viticulture de qualité²⁴⁵. Il nous semble que l'on peut essentiellement adresser deux critiques à cette typologie.

- elle pose en principe l'équivalence £//F, ce que l'on peut admettre, mais aussi la stabilité monétaire sur l'ensemble de la période (1789-1913)...Même si on est à l'époque du Franc germinal, n'y-a-t-il pas exagération manifeste ? Sur une période de plus d'un siècle, les prix et salaires ont forcément bougé, et on doit prendre en compte un minimum d'inflation et donc de dévaluation monétaire.

- Surtout, cette typologie est insuffisamment discriminante car elle mêle dans la même catégorie les très gros propriétaires, notables inscrits sur les listes censitaires, et les paysans aisés exploitant en F.V.D. avec l'aide d'une main-d'œuvre salariée restreinte. L'amplitude des cotes ≥ 300 F s'étale dans notre région de 300 F à 8399,4 F²⁴⁶ ! Il nous paraît donc indispensable d'introduire un élément de discrimination à l'intérieur de cette vaste catégorie.

C'est pourquoi nous nous sommes tourné vers les travaux de Pierre Lévêque²⁴⁷, qui propose une alternative.

La typologie de Pierre Lévêque

L'auteur a renoncé, contrairement à Pierre Goujon²⁴⁸, à la typologie de Robert Laurent, d'abord parce que les évaluations du revenu dans le cadastre sont hétérogènes et ne permettent pas de comparer les nombreuses régions qu'il a étudiées, couvrant les deux départements de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire. Il a adressé également la critique que nous venons de reprendre ci-dessus, mettant par exemple en doute le fait que toutes les cotes supérieures à 300 F impliquent l'exploitation en faire-valoir indirect. À la place, il propose une typologie s'appuyant sur les contenances, et modulée selon les différentes régions. Par exemple, pour la région qu'il appelle

245 Sur l'ensemble de la région étudiée, selon la typologie de R. Laurent, la grande propriété rassemble 7,9 % de l'effectif, pour 53 % de la superficie et 58 % du revenu fiscal. À Santenay, elle atteint 15,6 % de l'effectif, pour 76,5 % de la superficie et 70,3 % du revenu cadastral.

246 Il s'agit d'un propriétaire de Corcelles-les-Arts, résidant à Bligny-sous-Beaune, Antoine-François Viollet-Maire, dont les contributions s'élevaient à 1735,59 F en 1838.

247 Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, op. cit. Voir particulièrement le Tome V, Méthodologie et statistiques, pages 79-99.

248 Pierre GOUJON, *Le vignoble de Saône-et-Loire ...*, op. cit..

Nolay I (et qui correspond à notre Côte), il fixe le seuil de la grande propriété à 15 ha environ (déduction faite des bois et des friches), ce qui l'amène à situer la moyenne propriété entre 5 et 15 ha, la petite propriété entre 2 et 5 ha. En dessous de 2 ha (un peu moins de 50 ouvrées), seuil de l'indépendance économique, on est en présence d'une propriété parcellaire, imposant de compléter ses revenus par la location de terres (mi-fruits) ou le travail « à l'argent ». Pour le « Pays-Bas » ou l'Arrière-Côte », cherchant à tenir compte de la plus grande hétérogénéité des natures de cultures (la vigne est minoritaire) il a relevé les seuils, par exemple à 39 ha pour la grande propriété dans l'Arrière-Côte²⁴⁹, à 3 ha pour la petite propriété... tout en recommandant d'éliminer les bois et friches, ainsi que les biens communaux.

Nous avons dans un premier temps appliqué la méthode de Pierre Lévêque, pour nous apercevoir qu'elle nous posait un problème insoluble. Outre la difficulté et finalement l'impossibilité pratique d'éliminer complètement les bois et les friches, nous nous retrouvons avec de nombreuses incohérences, surtout pour les cotes moyennes : par exemple, à Chassagne, le revenu d'une propriété de 8 ha environ peut varier du simple au double, en fonction de la part des vignes et de la qualité de celle-ci (vignes fines ou communes). Autour du seuil de 2 ha nous nous retrouvons avec des propriétés assurant un revenu de 555 F (pour une superficie de 1,9 ha, inférieure au seuil fatidique de 2 ha) alors qu'une propriété de 2,07 ha ne donne qu'un revenu de 93 F²⁵⁰ ! Ce qui est acceptable pour une étude portant sur une vaste étendue (deux départements) ne peut être pertinent pour un travail portant sur la superficie d'un canton à peine, de surcroît incluant des finages parmi les plus orientés vers la viticulture de qualité (Chassagne, Puligny ou Santenay) et des villages de l'Arrière-Côte dotés d'une modeste viticulture tournée vers les vins communs. Il valait donc mieux, selon nous, retenir le critère du revenu. Après tout, comme l'écrit Robert Laurent, « calculées dans le cadre communal, elles [les évaluations des matrices] n'offriraient aucune proportionnalité de commune à commune. Ce grief [...] tombe lorsque l'on considère un cadre régional homogène comme le vignoble, qui fut en outre cadastré dans un laps de temps assez court. ²⁵¹» Il cite le directeur des contributions directes à propos des évaluations cadastrales dans le canton de Nolay : « les évaluations des vignes ont été mises en rapport avec celles du canton de Beaune-Nord : les experts et les contrôleurs sont généralement d'avis qu'une exacte proportion a été observée entre les différentes natures de cultures. » Par exemple, la distinction entre vignes noirs et vignes gamays,

249 30 ha dans le Pays-Bas.

250 Une propriété de quatre parcelles pour une superficie de 22 ares donnait un revenu de 166 F, tandis que telle autre 13 fois plus grande n'assurait à son propriétaire qu'un revenu de 89,6 F..

251 Il s'agit respectivement d'Ébaty (canton de Beaune-Sud, cadastré en 1827) pour le Pays-Bas, Chassagne pour la Côte, La Rochepot et Baubigny pour l'Arrière-Côte (canton de Nolay, cadastré en 1840).

appliquée pour les cadastres de Chassagne, Santenay et Saint-Aubin²⁵², avait été utilisée une première fois pour les principales communes viticoles du canton de Beaune-Nord.

Choix final de la typologie

Beaucoup des auteurs que nous avons consultés sur cette délicate question citent cette phrase fameuse selon laquelle, pour définir la petite propriété, il faut commencer par définir la grande. C'est donc ce que nous allons nous efforcer de faire.

Après réflexion, nous nous sommes rallié pour l'essentiel à la proposition de Pierre Lévêque, c'est-à-dire réserver le terme de grande propriété à celles possédées par les notables censitaires, qui leur permettait « s'il[s] le désire[nt], de vivre sans travailler ». Pierre Lévêque chiffre à 2000 F le revenu annuel nécessaire ; or un revenu foncier de 2000 F, taxé en moyenne à un taux de 15 %, entraînait une taxe foncière d'environ 140 à 160 F, ce qui, augmenté des autres impôts (centimes additionnels, taxe mobilière, voire patente), permettait de passer le seuil minimal de 200 F de cens, condition pour être électeur sous la monarchie de juillet.

Mais au lieu de définir à partir de ce chiffre un seuil minimal de superficie foncière, nous préférons, comme Robert Laurent, fonder notre typologie sur le revenu fiscal tel que déterminé dans le cadastre, car, comme nous l'avons vu plus haut, les évaluations paraissent cohérentes pour l'ensemble de la zone viticole de la Côte d'Or. Simplement, à la suite de Pierre Lévêque, nous avons choisi de privilégier les chiffres de la nouvelle évaluation de 1851, qui a fait l'objet d'un travail soigné qui avait justement pour but de corriger les incohérences du cadastre et de permettre les comparaisons. Elle permet aussi de corriger sa notoire sous-évaluation des revenus. En effet, la nouvelle évaluation de 1851 aboutit à un revenu net imposable qui est en moyenne (pour notre région) supérieur de 60 % au revenu fiscal établi lors du cadastre. Certes une partie de la différence s'explique par la croissance agricole sous la monarchie de Juillet, mais celle-ci ne peut l'expliquer à elle seule, d'autant qu'elle a été suivie de la grave crise des années 1847-1850 que nous abordons plus loin²⁵³. Nous pouvons considérer que la nouvelle évaluation corrige essentiellement cette sous-évaluation. D'autre part, comme nous le verrons, beaucoup de grands propriétaires, forains pour une bonne part, possèdent d'autres biens fonciers dans d'autres communes. Si l'on retient le seuil de 700 F de revenu fiscal²⁵⁴, on obtient une liste de propriétaires incluant à peu près l'ensemble des

252 Mais, curieusement, pas à Puligny...

253 Par comparaison, pour la période 1851-1879 trois fois plus longue et considérée unanimement comme la grande période de prospérité pour le vignoble, l'accroissement du revenu net imposable n'a été que de 20 %.

254 Sur la base du coefficient multiplicateur de 1,6 tiré de la nouvelle évaluation de 1851, on se retrouve avec un revenu net imposable de 1600 F. Or le taux de l'impôt foncier est en 1851 pour l'ensemble de la région de 12,70 % du revenu net imposable. On obtient alors la somme de 203 F, supérieure au seuil fatidique du cens de 200 F. Les

électeurs censitaires recensés dans les listes de 1838-1839 et 1847-1848. Retenir les cotes supérieures à 700 F pour la catégorie « Grands propriété » nous permet donc d'isoler ces « notables²⁵⁵ » qui représentaient au niveau de la France entière 1 à 2 % des hommes adultes.

L'autre tâche essentielle est de fixer le seuil de revenu indispensable pour assurer l'indépendance économique d'un ménage. Tous les historiens travaillant sur la viticulture ancienne, ont, à la suite des témoins de l'époque, évalué la superficie que pouvait cultiver une famille de vigneron sur une année : Robert Laurent le fixe à cinquante ouvrées de vignes, soit à peine plus de deux hectares²⁵⁶. Une exploitation de cette taille permettait tout juste d'entretenir une famille et imposait la mobilisation des forces de tous ses membres (y compris femme et enfants), sans cependant la nécessité de recourir à une main-d'œuvre salariée permanente. Pour tenir compte du fait que généralement, aux vignes, s'ajoutaient une part de terres labourables, un pré, etc., on peut remonter le seuil à un minimum de 3 ha dans la Côte. Dans le Pays-Bas et l'Arrière-Côte, il nous faut tenir compte de la moindre valeur des vins produits et surtout de la moindre densité de la culture de la vigne. On est ici en présence d'une polyculture associant dans une proportion variable l'activité viticole. Il est probable que l'indépendance économique impliquait la possession d'une superficie globale nettement plus élevée. Pierre Lévêque la fixe autour de quatre ha pour l'Arrière-Côte.

Robert Laurent parle de moyenne propriété à propos de cette viticulture familiale permettant l'indépendance économique et donne pour celle-ci une fourchette de revenu fiscal de 100 à 300 F. Nous avons cherché à vérifier ces évaluations à partir des matrices, en allant plus loin pour une centaine de cas, c'est-à-dire en relevant la composition exacte des cotes selon leurs différentes natures de cultures et les revenus qu'elles procuraient au propriétaire.

Dans la Côte :

À Chassagne, pour laquelle nous avons pu séparer bâti et non-bâti, la fourchette de revenus de 100 à 300 F implique la propriété d'une superficie non-bâtie comprise entre 0,25 ha et 2,70 ha. Sur 73 propriétés, le tiers d'entre elles sont inférieures à un ha, seules quatre dépassent les deux ha... Bien sûr, il s'agit de la commune où la valeur moyenne du revenu des vignes est la plus élevée, mais à première vue, si le seuil supérieur de 300 F nous semble le bon, le seuil inférieur nous paraît un peu

autres taxes compensent la part que représente la propriété bâtie.

255 Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, op. cit., Tome V pp 84-85. « *La grande propriété, c'est à nos yeux, celle qui crée le « notable », l'électeur qui, sur les listes censitaires, prend justement la qualification de « propriétaire ».* »

256 Pour Robert Laurent, cinquante ouvrées correspondent à « la superficie de vignes que pouvait cultiver un vigneron avec sa famille au temps où les travaux se faisaient à la main » (R. LAURENT, op.cité T II page 32). Selon l'enquête agricole de 1866, « *Une famille de vigneron cultive à peine 2 à 3 ha* » dans l'arrondissement de Beaune.

faible. À Santenay, nous ne disposons pas d'informations aussi précises (pas de distinction bâti / non-bâti), mais les superficies franchissant le seuil de 2 ha sont très minoritaires (10 sur un total de 102). Voilà qui confirme nos premières impressions. Il faut aussi prendre en compte le fait que même les propriétaires estampillés « vigneron » ou « propriétaire-vigneron » ne possèdent pas uniquement des vignes. Ainsi Jacques Sauvageot est titulaire à Santenay d'une cote évaluée à 2,02 ha pour un revenu fiscal de 211,48 F. Mais la vigne n'y contribue qu'à raison de 1,15 ha pour un revenu de 120,74 F, soit 57 % de son revenu total, le reste correspond à 80 ares de terre labourable, 4 ares de pré et une maison évaluée 35 F, soit 16 % du total. Situation très comparable à d'autres exemples : Jean Lequin, « propriétaire », pour une superficie totale de 3,6 ha lui procurant 290,98 F de revenu, dont 2,48 ha de vignes lui apportant 238,43 F, ou encore, plus bas dans l'échelle des propriétés, Claude Delonguy, vigneron, avec un revenu de 130 F mais seulement 1 ha de vigne pour 88 F.

Dans l'Arrière-Côte :

Grâce aux matrices de La Rochepot et Baubigny, nous pouvons travailler à partir des superficies non-bâties. L'écart de celles-ci y est naturellement beaucoup plus large, compte tenu du caractère mixte des activités agricoles. À La Rochepot, l'éventail va de 1 à 24 ha, à Baubigny il est un peu plus faible, de 1 à 13 ha. À la lecture des exemples étudiés, une chose est sûre, aucun des propriétaires recensés ne se consacre exclusivement à la viticulture, à l'exception de vignerons domiciliés dans une commune voisine et exploitant quelques vignes sur le territoire de la commune concernée. Les paysans domiciliés à La Rochepot ou Baubigny se livrent en fait à la polyculture, et la dénomination qu'ils choisissent, « vigneron » ou « cultivateur », lors du recensement, ne préjuge de rien. Vivant Voillot, à La Rochepot, avec une superficie de 7,3 ha mais seulement 100,83 F de revenu, déclaré comme vigneron, ne tire en fait que 51 % de celui-là d'une vigne de 85 ares, tandis qu'il s'en procure 38 % de ses 4,5 ha de terres labourables. À l'inverse, Jean-Baptiste Voillot, « propriétaire cultivateur », avec 1,5 ha de vigne, y réalise 59 % de son revenu. Ce primat de la polyculture semble moins prononcé à Baubigny où la part des vignes dans la propriété des « vignerons » se rapproche des chiffres observés dans la Côte. Par exemple Claude Guyard, 2,3 ha dont 1,5 de vignes, tire 75 % de ses 225 F de celles-ci. Claude Porcheret, maire de Baubigny et « propriétaire-vigneron », va jusqu'à 80 % (mais 10 % viennent de ses terres labourables et prés). À l'inverse, Philibert Laplanche, lui aussi « propriétaire-vigneron » ne doit à la viticulture que 28,7 % de son revenu contre 49,2 % aux terres labourables !

Dans ces conditions, il semble imprudent de se fonder exclusivement sur le revenu global tel qu'exprimé par les chiffres du cadastre. Considérant qu'il nous faut amputer celui-ci d'au moins 15 % pour éliminer le revenu bâti, prenant en compte également la faiblesse des superficies en vignes autour du seuil de 100 F (souvent moins d'un ha, à mettre en relation avec les 2 ha considérés par tous comme le niveau pertinent de la viticulture familiale), il paraît plus prudent de ramener le seuil minimal à 200 F.

Avec 200 F à 250 F de revenu non-bâti, on descend à Chassagne à la superficie minimale de 1,5 ha²⁵⁷ (entre 200 F et 250 F on trouve des superficies allant de 1,5 à 2,3 ha), à La Rochepot la superficie minimale est de 2,9 ha et monte jusqu'à 14,5 ha²⁵⁸. À Baubigny on est dans une fourchette de 2,7 à 12,7 ha²⁵⁹ de superficie non-bâtie.

En conclusion, le seuil de 200 F nous paraît pertinent pour fixer la limite inférieure de la petite propriété économiquement viable. En dessous, les propriétaires sont contraints de trouver une autre source de revenu, plus facilement probablement pour les communes de la Côte, où la relative richesse de la viticulture ménage plus de temps pour se consacrer à une activité de complément. Signalons cependant pour l'instant que 88% des propriétés sont en dessous de ce seuil.

Entre petite propriété et grande propriété, comment définir et délimiter ce qu'on appelle la « moyenne propriété » ? Elle se caractérise, par rapport à la grande propriété, par le fait qu'elle n'assure pas l'accès à la bourgeoisie censitaire. Elle ne permet pas de vivre sans travailler ; à l'inverse sa taille ne permet pas une exploitation directe sans recours à une main-d'œuvre salariée permanente. Nous sommes dans une catégorie intermédiaire où nous devrions trouver une fraction de la bourgeoisie foraine, pour laquelle la propriété foncière constituera un source importante mais pas exclusive de revenu (ainsi que souvent une résidence d'été), typiquement des professions libérales, des fonctionnaires de rang élevé, ou des commerçants ou artisans urbains enrichis. On devrait aussi y retrouver la frange supérieure de la paysannerie, ceux que nous avons repérés pour la période pré-révolutionnaire sous le vocable de « marchand », par cela qu'ils commercialisaient leurs

257 Si on excepte la veuve Dureuil, propriétaire d'une parcelle de 0,74 ha au climat « Les Monrachets », évaluée à 207,48 F de revenu fiscal... Contrairement à l'Arrière-Côte, ces propriétés sont essentiellement composées de vignes (exemple : J-B Paquelin, 1,9 ha dont 1,6 de vignes pour un revenu non-bâti de 236 F).

258 Étienne Bouzereau possède en 1840 14,6 ha pour 201,35 F de revenu non-bâti. Sur ces 14,6 ha, 0,85 sont constitués de friches, 12 de terres labourables pour un revenu de 92,45 F, enfin 1 ha de vignes pour un revenu de 78,85 F. La propriété de 2,9 ha (dont 1,76 ha de vigne et 138 F de revenu), pour un revenu non-bâti de 226,54 F appartient à un propriétaire de Saint-Aubin qui possède par ailleurs dans ce village une superficie de 7,38 ha pour un revenu global de 574,14 F.

259 Jean Rocault possède 12,7 ha pour un revenu total de 263,5 F, dont 1,16 ha de vignes lui rapportant 103,61 F et 10,83 ha de terres labourables pour un revenu de 123,95 F. L'écart de revenu entre terre et vigne est pratiquement de 1 à 10...

surplus et fournissaient les régisseurs et fermiers des domaines aristocratiques. C'est d'ailleurs, nous l'avons vu, cette frange de la paysannerie qui a pu, à la faveur de la vente des biens nationaux, se créer ou accroître une propriété foncière.

Si la limite des 700 F de revenu fiscal à la date du cadastre a pu être déterminée sans trop de difficultés, la limite inférieure de la moyenne propriété nous semble plus floue. Le critère de la main-d'œuvre salariée permanente semble déterminant mais il n'est pas facile à établir. En parcourant les listes nominatives des recensement, on peut facilement repérer les « domestiques » inscrits dans le ménage de leurs patrons, mais ce n'est pas très instructif. À Chassagne par exemple, 36 domestiques et salariés sont recensés en 1841, mais il s'agit pour la grande majorité de servantes qui n'exerçaient pas nécessairement dans les foyers les plus aisés. Nombre de petits propriétaires, veufs ou simplement âgés, avaient recours à la domesticité. Force est de nous en tenir à la taille des propriétés. Au delà de 3 ha (70 ouvrées) ? Mais il faut tenir compte du fait que les propriétés, nous l'avons vu, ne sont à peu près jamais constituées exclusivement de vignes, que le pourcentage peut même être largement en dessous des 50 % dans l'Arrière-Côte. Pierre Lévêque fixe le seuil minimal de la moyenne propriété à 5 ha dans la Côte, 15 dans l'Arrière-Côte. À Chassagne une superficie de 5,04 ha (5,01 ha de superficie non-bâtie) assurait au minimum un revenu fiscal de 733 F, à Santenay on est à 852 F pour 5,32 ha, à Puligny 621 F pour 5,24 ha... Dans l'Arrière-Côte, les chiffres sont naturellement beaucoup plus disparates, la superficie varie de 8 à 32 ha pour un revenu autour de 400 F à La Rochepot, à Baubigny entre 7 et 13 ha...

Tenant compte de tous ces indices, nous faisons le choix de fixer la limite entre petite propriété et moyenne propriété au seuil des 400 F de revenu annuel, en reconnaissant que ce seuil comporte une part d'arbitraire. Il permet cependant d'écarter les superficies trop vastes pour être exploitées par une famille seule, et constitue ainsi une catégorie intermédiaire un peu floue mais aussi pleine d'enseignements éventuels sur les dynamiques de la propriété à cette époque. Telle pourrait être notre questionnement : la moyenne propriété est-elle le réceptacle de la propriété bourgeoise traditionnelle, à une époque où seul le foncier assure garantie économique et statut social, où bien la base de départ d'entrepreneurs agricoles, susceptibles de lancer une « révolution agricole » ?

II – Une structure de propriété toujours très inégalitaire

La répartition des propriétés selon les quatre catégories retenues, met d’abord en évidence l’extrême inégalité d’accès à la propriété foncière, à une époque où la grande majorité des habitants sont des paysans. Près de 80 % des propriétaires n’ont pas accès à l’indépendance économique, tandis qu’à l’opposé 5 % d’entre eux contrôlent plus de la moitié des biens-fonds.

Répartition de la propriété foncière à la date du cadastre dans la région de Nolay

Catégorie	Part des propriétés	Part de la superficie	Part du revenu fiscal
Grande propriété	2,2 %	29,2 %	32,8 %
Moyenne propriété	2,9 %	11,3 %	14,7 %
Petite propriété	7,1 %	16,4 %	18,7 %
Propriété parcellaire	87,8 %	43,0 %	33,9 %

La grande propriété, avec 2,2 % des effectifs (117 cotes sur 5407 en incluant Nolay), contrôle 29,2 % superficie et 32,8 % du revenu cadastral. De l’autre côté du spectre la propriété parcellaire représente 87,8 % des cotes pour 43,0 % de la superficie mais seulement 33,9 % du revenu fiscal. Si on associe grande et moyenne propriété on peut dire que la propriété capitaliste (en cela qu’elle implique l’emploi d’une main-d’œuvre salariée) contrôle 40 % du territoire et la moitié des richesses qu’il produit. À l’opposé le petit producteur indépendant (qui correspond ici à la petite propriété) reste très minoritaire bien que tenant une place significative, avec 7,1 % des cotes et 16 à 18 % de la superficie et du revenu.

Ces pourcentages reposant sur la totalité des matrices cadastrales masquent des différences notables entre les sous-régions, comme nous l’avions constaté pour la période pré-révolutionnaire.

Répartition de la propriété foncière à la date du cadastre dans les différentes sous-régions			
Catégorie	Part des propriétés	Part de la superficie	Part du revenu fiscal
Pays-Bas			
Grande propriété	2,0 %	41,4 %	41,9 %
Moyenne propriété	2,2 %	11,8 %	11,3 %
Petite propriété	7,9 %	17,8 %	18,4 %
Propriété parcellaire	87,8 %	28,9 %	28,3 %

Catégorie	Part des propriétés	Part de la superficie	Part du revenu fiscal
Côte			
Grande propriété	3,8 %	35,7 %	38,8 %
Moyenne propriété	4,7 %	13,7 %	17,1 %
Petite propriété	8,7 %	13,4 %	16,4 %
Propriété parcellaire	82,9 %	37,2 %	27,7 %
Arrière-Côte			
Grande propriété	1,1 %	23,4 %	20,5 %
Moyenne propriété	1,7 %	10,1 %	12,7 %
Petite propriété	5,8 %	17,7 %	22,0 %
Propriété parcellaire	91,4 %	48,8 %	44,8 %

Comme avant 1789, le Pays-Bas se caractérise par le poids plus élevé de la grande propriété au détriment de la moyenne et surtout de la petite propriété indépendante. Les propriétaires parcellaires, pour un même pourcentage, ont une emprise nettement plus réduite qu'ailleurs sur la propriété foncière. On a donc une forte polarisation entre les deux extrêmes de la propriété. Ce phénomène est particulièrement visible à Corcelles-les-Arts (commune la plus engagée dans le Pays-Bas) où la grande propriété, qui atteint 5 % des effectifs, contrôle à peu près les deux tiers de la superficie et du revenu fiscal. À l'inverse, comme nous l'avons déjà vu pour la période antérieures, Corpeau est plus proche du modèle de la Côte.

Dans la Côte, la grande propriété garde de fortes positions²⁶⁰, mais la moyenne propriété y est plus forte que dans les autres sous-régions. La petite propriété indépendante, plus nombreuse, a cependant une emprise un peu plus faible, ce que l'on peut expliquer par le revenu plus élevé à l'hectare. Nous avons ainsi au total 13-14 % des propriétaires, à distance des extrêmes que sont la grande propriété et la propriété parcellaire, qui contrôlent un bon tiers du revenu. Toute la question est de savoir s'il s'agit d'exploitants du pays ou plutôt d'une propriété foraine confiée aux vignerons. Remarquons également que la part des petits propriétaires indépendants est plus forte à Puligny et Chassagne qu'à Santenay²⁶¹. Or nous avons vu que ces deux communes ont été particulièrement affectées par la vente des biens nationaux, notamment de seconde origine, alors que l'aristocratie y avait des positions particulièrement fortes en 1789... Comme d'habitude Saint-

260 Ce fait est plus net pour le revenu, ce qui renvoie à la plus forte présence de la grande propriété dans les principaux crus.

261 À Puligny cette catégorie regroupe 22 % des cotes, pour 26,7 % de la superficie et 28,3 % du revenu. À Chassagne les chiffres sont plus faibles (respectivement 20,6 %, 15,2 % et 18,0%) et la grande propriété particulièrement présente (57,2 % de la superficie, 47,4 % du revenu). C'est à Santenay que les petits propriétaires sont les moins nombreux (18,9%) pour un poids économique comparable aux chiffres de Chassagne.

Aubin, où la part de la grande propriété est minime (2 cotes seulement, 3,4 % de la superficie et 7,5 % du revenu fiscal) se singularise avec une structure de propriété type Arrière-Côte (97 % des cotes relèvent de la petite ou très petite propriété et contrôlent les trois quarts du revenu).

Comme avant la Révolution, c'est dans l'Arrière-Côte que la petite propriété paysanne est la plus forte. La grande propriété y est beaucoup moins présente (1,1 % des effectifs seulement, pas plus de 20 % du revenu), la moyenne propriété également plus faible que dans la Côte ou même le Pays-Bas. La petite propriété et la propriété parcellaire y pèsent d'un poids déterminant (97 % des propriétaires, les deux tiers de la superficie et du revenu). Il faut cependant nuancer légèrement ces chiffres, dans la mesure où l'inclusion de Nolay dans nos statistiques gonfle un peu la part de la propriété parcellaire dans le revenu²⁶². En dehors du cas de Nolay, nous observons également des différences entre les petits villages viticoles de la périphérie nolaytoise (Cirey, Cormot, Vauchignon), qui se caractérisent par la surreprésentation de la petite propriété (dix points au dessus de la moyenne de l'Arrière-Côte) et les villages plus éloignés de l'attraction du bourg (Baubigny, Saint-Romain, et même La Rochepot) où la place de la grande propriété est nettement plus forte (44 % de la superficie et 34 % du revenu à Saint-Romain).

III – D'autres obstacles à une représentation exacte de l'état de la propriété

La question de la propriété bâtie

D'autres obstacles sont à lever pour tirer pleinement profit des informations cadastrales. Comme Pierre Lévêque, nous avons écarté les biens collectifs (biens communaux, biens des hôpitaux et diverses fondations religieuses²⁶³). Les biens communaux, négligeables dans le Pays-Bas (2,8 % de la superficie, 0,08 % du revenu fiscal), sont ailleurs beaucoup plus vastes, si ce n'est en part du revenu fiscal, au moins en superficie (plus de 16 % du territoire dans la Côte, un quart dans

262 Sans Nolay cette part tombe de 32,2 % à 27,8 % du revenu. Il faut y voir la part du bâti dans le revenu cadastral de la commune (environ 45 % contre une moyenne de 15 % ailleurs).

263 Il est à noter que la période révolutionnaire n'a pas réellement mis en cause les biens communaux dans la région. Pour ce qui concerne les hôpitaux, le principal d'entre eux (les Hospices de Beaune) a été miraculeusement préservé, tandis que l'État, sous le Directoire et l'Empire, a attribué des biens vacants en compensation de ceux vendus comme biens nationaux (c'est le cas par exemple de la « Charité de Nolay »). La plupart des fondations religieuses ont, elles, disparu pendant la Révolution, mais il en subsiste quelques unes, notamment à Santenay, au moment de l'établissement du cadastre. Au total, les cotes ainsi éliminées de nos calculs, représentent 35 cotes, pour une superficie de 10419,6 ha et un revenu fiscal de 50502 F (soit 17,36 % de la superficie mais 2 % seulement du revenu). Voir l'annexe XXVII page 761.

l'Arrière-Côte). Constitués pour l'essentiel de friches et de broussailles, il étaient de faible valeur mais de forte étendue. Les inclure fausserait considérablement notre typologie. Si cette opération est aisée, il n'en va pas de même de la question des superficies bâties (et des bâtiments), qui sont intégrées dans matrices et états de section, avec un simple récapitulatif en début de matrice. Ce récapitulatif nous permet, certes, d'évaluer le poids relatif du bâti et du non-bâti au niveau de chaque commune, mais qu'en était-il au niveau de chaque cote de propriété ?

Sur l'ensemble de la région, le revenu bâti représente à peu près 14 % du revenu total, dont il nous faut tenir compte pour apprécier les revenus d'exploitation tels qu'exprimés par les évaluations cadastrales. Mais son poids varie beaucoup selon les sous-régions ; il est au minimum dans le Pays-Bas (5,7%), nettement plus élevé dans la Côte (19%), l'Arrière-Côte occupant une position intermédiaire²⁶⁴ (11,2%). Cela s'explique aisément si on considère les communes étudiées. Comme nous l'avons vu plus haut, celles du Pays-bas sont de tout petits villages en périphérie du bourg de Chagny, les villages de la Côte sont de gros villages, avec des activités et une population nettement plus diversifiés, un pourcentage relativement élevé de familles aisées²⁶⁵. Les villages de l'Arrière-Côte se trouvent dans une situation intermédiaire.

Appliquer un même pourcentage fixe pour chaque propriété d'une même commune expose à de sérieuses distorsions. Les habitations sont de qualités diverses, avec des évaluations très différentes selon qu'il s'agit de maisons bourgeoises ou de taudis. Surtout, le poids relatif du bâti dans la propriété est très variable, et le problème se pose surtout pour les petites cotes. Celles-ci sont les plus susceptibles d'être artificiellement surévaluées par l'inclusion du bâti dans le revenu fiscal. Éliminer ces distorsions impliquerait de relever la totalité des parcelles listées dans les états de section, ce qui était inenvisageable. Nous nous sommes contenté de le faire pour quatre communes, représentatives des trois sous-régions étudiées²⁶⁶, afin de mesurer l'ampleur de ces distorsions.

La comparaison entre la structure de la propriété d'après la propriété totale ou la seule propriété non bâtie ne montre pas de grosses différences, d'abord parce que rares sont les cotes assises uniquement sur du bâti²⁶⁷.

264 Nous avons écarté le bourg de Nolay qui présente un caractère mixte, rural et urbain, ce qui se retrouve dans la répartition du revenu cadastral, à peu près également réparti entre revenu bâti et revenu non-bâti (respectivement 27702 F et 32764 F).

265 Comme le relève le contrôleur du cadastre au moment de la « Nouvelle évaluation » de 1851 : « *Le village de Chassagne est très bien bâti, et plusieurs belles maisons bourgeoises concourant à former la location moyenne, il n'est pas surprenant qu'elle atteigne un chiffre élevé pour la campagne* ». De fait, le prix moyen par propriété bâtie est fixé à 56,48 F au cadastre, contre 40,76 F à Puligny. ADCO SM 15689.

266 Il s'agit d'Ébaty pour la plaine viticole, de Chassagne pour la Côte, et de La Rochepot et Baubigny pour l'Arrière-Côte.

267 À condition bien sûr de laisser de côté le cas de Nolay. Au total nous n'avons relevé que 38 cotes dans ce cas (sur 1334, soit moins de 3%).

Dans le Pays-Bas, la commune d'Ébaty ne présente aucune distorsion entre catégories de propriétés²⁶⁸, selon que l'on prenne en compte la propriété totale ou seulement la propriété non bâtie appropriée. Il faut dire qu'il s'agit d'un tout petit village, sans biens communaux ou presque, avec cent habitants en 1851 et seulement vingt maisons d'un revenu fiscal très modeste évalué à 20 F. Ce qui fait que la propriété bâtie ne pèse que 3,2 % du revenu fiscal de la commune. Dans la Côte, l'impact est légèrement plus net, du fait de la taille des villages. À Chassagne, la propriété bâtie représente 16,3 % du revenu fiscal²⁶⁹. L'élimination du revenu bâti a pour conséquences de faire glisser certaines cotes dans la catégorie inférieure²⁷⁰, mais au final la distribution entre les différentes catégories de propriétés ne bouge pas beaucoup. Dans l'Arrière-Côte, pour laquelle nous disposons de deux communes « témoins », les effets sont un peu plus nets : la moyenne propriété est minorée si on écarte le bâti (de 13,1 % à 7,9 % en part du revenu à La Rochepot, de 21,9 % à 19,5 % à Baubigny), ce qui gonfle la petite et très petite propriété ainsi que, dans une moindre mesure, la grande. Cependant ces distorsions restent somme toute marginales et ne bouleversent pas fondamentalement la répartition globale.

Cotes de propriétés et propriétaires

Robert Laurent avait posé le problème des cotes multiples, c'est-à-dire celui d'individus possédant des biens dans plusieurs communes²⁷¹. Mais il lui était impossible, à l'échelle de la région étudiée (l'ensemble de la côte viticole de la Côte-d'Or), de régler le problème. Tout au plus, la part de « propriétaires limitrophes » (c'est-à-dire les propriétaires résidant dans une commune voisine) lui paraissait un indicateur de l'importance des propriétés « multi-cotes ». Mais ce phénomène, concernant des propriétaires modestes, ne semblait pas être un facteur de distorsion trop gênant. Ce qui n'était pas le cas pour les grands propriétaires. « [...] *les grands propriétaires bourgeois possèdent assez souvent des biens dans plusieurs communes ; ils sont comptés plusieurs fois sans que nous ayons ici aucune idée de la fréquence [...]*²⁷² ».

Travaillant sur un espace beaucoup plus restreint, nous avons cherché à en savoir davantage, au moins pour les cotes supérieures à un minimum de 100 F., ce qui correspond à environ 1700 cotes

268 Dans les deux cas, si on retient la typologie proposée par Pierre Laurent, la grande propriété pèse le même poids (5 % des propriétaires, 41 % environ de la superficie totale comme de la superficie non bâtie appropriée, 41 % environ du revenu fiscal). La même équivalence se vérifie pour la moyenne propriété (15 %, 31 % et 30 %). Le poids de la petite et très petite propriété est à peine impacté (80 %, 28,5 % et 29 % dans le premier cas, 80 %, 26,8 % et 28,6 % dans le second).

269 Voir note 263 page précédente.

270 À Chassagne, la moyenne propriété passe de 17,8 % à 15,8 % en part du revenu, la petite de 13,0 % à 11,9 %.

271 R.LAURENT, *Les vigneron...*, op. cit, T. II, page 33.

272 Ibid., T. II page 34.

sur un peu moins de 4800 pour nos 14 communes. Concernant les plus gros propriétaires, nous avons également cherché à savoir s'ils étaient également possessionnés en dehors de notre région, et nous nous sommes appuyés sur les listes électorales censitaires publiées sous la Monarchie de Juillet. Elle ont l'intérêt de recenser, pour chaque électeur, les circonscriptions administratives où et combien il payait en impôts directs²⁷³, ce qui justifiait qu'il dépassait le seuil exigé de cens (200 F). Elles nous permettent donc d'évaluer l'implantation géographique de ces possessions et, grossièrement, leur importance respective. Étant donné la situation géographique de la région de Nolay, nous avons consulté les listes des deux départements : Côte-d'Or et Saône-et-Loire. Nous avons vu plus haut que ces listes nous ont aidé pour fixer à 700 F le seuil inférieur de la grande propriété.

En prenant en compte les propriétaires bénéficiant d'un revenu égal ou supérieur à 200 F, c'est-à-dire ceux relevant des trois catégories supérieures (grande, moyenne et petite propriété), nous aboutissons à un total de 616 noms ; si nous descendons au seuil de 100 F, en incluant la frange supérieure des propriétaires parcellaires, nous arrivons à 1119 noms. 167 d'entre eux cumulent au moins deux cotes, soit 15 % environ de l'effectif.

Catégorie de propriété	Effectif total	Nombre de propriétaires avec cotes multiples	Pourcentage de l'effectif des propriétaires
≥ 700 F	136	79	59,1 %
< 700 F - ≥ 400 F	133	37	27,8 %
< 400 F - ≥ 200 F	347	39	11,2 %
< 200 F - ≥ 100 F	503	12	2,4 %
Total	1119	167	14,9 %

Les informations que nous tirons de cette répartition ne sauraient nous étonner. Les gros propriétaires sont logiquement les plus susceptibles de posséder des biens dans plusieurs communes. Mais l'écart entre les types de propriétés est particulièrement important, d'autant que nous n'avons pas pris en compte les biens possédés en dehors de la région étudiée ; or ils sont nombreux, y compris dans le département voisin de Saône-et-Loire. À l'inverse, ce phénomène des « cotes multiples » apparaît négligeable en dessous du seuil inférieur de la petite propriété indépendante. Il nous reste à tenter de mesurer dans quelle mesure celui-ci peut modifier la répartition entre les différentes catégories de propriétés.

²⁷³ Il s'agit des quatre contributions dites « les quatre vieilles » : foncière, personnelle et mobilière, portes et fenêtres, patente.

Pour construire le tableau ci-dessous, nous avons rattaché les propriétés à cotes multiples à la commune où le propriétaire possédait la part la plus importante de ses biens. Cela influence-t-il la répartition des biens entre les sous-régions ? La réponse doit être nuancée car en construisant ces listes de propriétés nous avons pu constater que ces propriétés à cotes multiples répondaient à certaines logiques. Par exemple il est peu fréquent qu'elles soient constituées à la fois de biens situés dans la Côte et en même temps dans l'Arrière-Côte. Par contre, cette frontière entre Côte et Arrière-Côte ne se retrouve pas entre Pays-Bas et Côte. Nombreux étaient les propriétaires de Puligny et de Chassagne à posséder une part de leurs biens à Corpeau ou Ébaty, plus rarement à Corcelles-les-Arts²⁷⁴. Peut-être la possession de vignes dans le Pays-Bas, qui permettait d'obtenir des vins communs à base de gamay, visait-elle une complémentarité économique avec les vignes à plant fin de la Côte. On le voit moins pour Santenay, plus éloignée, mais il est probable que les communes limitrophes du département de Saône-et-Loire (la vallée des Maranges par exemple) aient joué pour Santenay le même rôle que le Pays-Bas pour Puligny ou Chassagne.

Dans l'Arrière-Côte les propriétés à cotes multiples sont plutôt constituées de biens localisés dans des villages de la même région d'Arrière-Côte. Cormot ou La Rochepot, limitrophes de Nolay, présentent une bonne part de leur territoire approprié par des bourgeois de Nolay. La proximité joue également un rôle, tant les finages sont imbriqués. Ainsi pour Cormot et Vauchignon, La Rochepot et Baubigny, Baubigny et Saint-Romain. La cause probable repose dans la difficulté pour ces communes de fixer leurs limites entre elles au moment de la constitution des municipalités en 1789-90²⁷⁵. Rappelons que Cirey, Cormot et Vauchignon étaient englobées dans la paroisse de Nolay. Celle de Baubigny dépendait selon les années de La Rochepot ou de Saint-Romain. Vestiges de ce passé : au cadastre de La Rochepot sont inscrits 20 ha de communaux au profit du hameau d'Évelle, constitutif de la commune de Baubigny. Vauchignon contient des communaux appartenant aux communes voisines de Cirey et Aubigny-la-Ronce, le hameau de Saigey, dépendant de Vauchignon en 1790, est ensuite rattaché à Cirey, etc.

274 Nous avons vu dans la première partie de notre travail que c'était déjà le cas des grands propriétaires nobles à la fin de l'Ancien Régime : Clermont-Montoison par exemple.

275 Nous avons développé ce fait à propos de La Rochepot et Baubigny lors de l'étude de l'état de sections de 1791. Voir ci-dessus Première partie, chapitre II, pages 53-54.

Structures de la propriété privée à la date du cadastre (1827-1840)			
Pays-Bas			
Catégorie	Part des propriétés	Part de la superficie	Part du revenu fiscal
Grande propriété	2,4 %	56,9 %	51,0 %
Moyenne propriété	1,7 %	7,9 %	7,9 %
Petite propriété	4,6 %	12,3 %	12,3 %
Propriété parcellaire	91,3 %	24,2 %	28,8 %
Côte			
Grande propriété	4,2 %	41,9 %	44,2 %
Moyenne propriété	4,0 %	11,7 %	14,4 %
Petite propriété	8,0 %	13,1 %	15,2 %
Propriété parcellaire	83,7 %	33,4 %	26,2 %
Arrière-Côte			
Grande propriété	1,3 %	29,1 %	25,2 %
Moyenne propriété	1,6 %	9,1 %	11,5 %
Petite propriété	5,8 %	17,3 %	21,6 %
Propriété parcellaire	91,3 %	44,5 %	41,8 %
Ensemble			
Grande propriété	2,5 %	36,1 %	38,5 %
Moyenne propriété	2,5 %	9,6 %	12,4 %
Petite propriété	6,5 %	15,4 %	17,0 %
Propriété parcellaire	88,5 %	38,9 %	32,1 %

En construisant le tableau ci-dessus nous nous sommes efforcé de cerner le mieux possible l'état de la propriété tel qu'il ressort de l'étude du cadastre, donc essentiellement en 1840. Nous avons écarté les biens collectifs²⁷⁶ (communaux, hôpitaux, etc.) La reconstitution des propriétés à cotes multiples a, comparativement à la prise en compte des seules cotes cadastrales, gonflé la part des grosses propriétés au détriment des autres catégories.

Rappel : Structure de la propriété privée d'après les cotes cadastrales			
Catégorie	Part des propriétés	Part de la superficie	Part du revenu fiscal
Grande propriété	2,2 %	29,2 %	32,8 %
Moyenne propriété	5,1 %	18,4 %	22,2 %
Petite propriété	15,3 %	23,6 %	25,4 %
Propriété parcellaire	77,5 %	28,8 %	19,7 %

Ainsi, sur l'ensemble de la région, la part de la grande propriété est de 36,1 % de la superficie et 38,5 % du revenu si on part des propriétés « reconstituées », mais seulement de 29,2 % et 32,8 % si

²⁷⁶ À la suite de Pierre Lévêque. On trouvera une liste de ces propriétés à l'annexe XXVII page 761.

on ne prend en compte que les cotes cadastrales. Cela s'explique par le fait que la grande propriété est généralement constituée d'une base principale complétée par des propriétés secondaires de taille plus faible. Par exemple Pierre Lespagniol, propriétaire et négociant domicilié à Chagny, possède l'essentiel de ses biens fonciers à Chassagne (24,1 ha pour 2409 F de revenu) mais complète ses propriétés à Puligny et Corpeau (146 F et 62 F de revenu) Jean Mereau, propriétaire résidant à Nolay : 22,9 ha et 1182 F de revenu à Nolay, mais aussi 26,9 ha et 840 F de revenu à La Rochepot, sans compter quelques biens moins importants à Cormot et Baubigny pour un total de 2024 F. L'autre effet est de gonfler la part de la propriété parcellaire du fait de l'effondrement des cotes moyennes et petites (32,1 % du revenu global au lieu de 19,7%).

Conclusion : l'appareil statistique, construit la plupart du temps sur l'étude des cotes cadastrales a tendance à atténuer artificiellement l'extrême inégalité d'accès à la propriété foncière à cette époque. Ce sont près de 90 % des propriétaires qui ne disposent pas de la base foncière indispensable à l'indépendance économique et devaient par conséquent se mettre sous la dépendance des maîtres de la terre que nous allons maintenant chercher à connaître de plus près.

IV – Répartition des types de propriétés selon la nature des cultures

La culture de la vigne n'était pas la seule activité agricole dans la région, même si elle jouait dès la fin du XVIII^e siècle un rôle économique décisif. À la date du cadastre, nous l'avons vu, elle n'occupe en moyenne que 31,6 % de la superficie non-bâtie, alors que les terres labourables occupent un espace un peu plus vaste, avec 35 %. Naturellement, les pourcentages varient selon les sous-régions, comme nous le rappelle le tableau ci-dessous :

Part de la superficie non-bâtie selon la nature des cultures							
	Vignes	Terres	Prés	Pâtures	Bois	Friches	Divers
Pays-Bas	34,9 %	48,4 %	9,2 %	3,2 %	2,5 %	0,1 %	1,6 %
Côte	52,1 %	15,6 %	1,5 %	0,3 %	8,2 %	19,8 %	2,5 %
Arrière-Côte	20,9 %	42,2 %	3,5 %	6,4 %	12,1 %	12,8 %	2,0 %
Région de Nolay	31,6 %	35,0 %	3,5 %	4,3 %	9,9 %	13,5 %	2,1 %

Si on laisse de côté la Côte, où l'activité agricole, en dehors de la viticulture, apparaît clairement résiduelle, il n'en va pas de même des deux autres sous-régions, clairement dominées par une polyculture associant céréales, élevage, et vignes communes. Reste à savoir si cette coexistence d'activités diverses a lieu au sein des exploitations ou si l'espace agricole est simplement partagé entre exploitations spécialisées. Une autre question se pose : y-a-t-il des orientations différentes selon la taille des propriétés ?

Pour la période de la fin de l'Ancien régime, nous avons remarqué des différences marquées dans ce domaine entre propriété nobiliaire et propriété bourgeoise, plus exactement entre la structure de la propriété nobiliaire traditionnelle (celle des seigneurs des lieux, acquise par héritage) et celle de la bourgeoisie ou de la noblesse de robe. Les dernières, constituées généralement par achats au cours du XVIII^e siècle, présentaient une structure plus orientée vers la recherche du profit, au moins d'une forme de rentabilité. Cela se traduisait, surtout dans la Côte, par une orientation viticole marquée. À l'inverse, les propriétés nobles traditionnelles traduisaient le contexte historique dans lequel elles avaient été constituées : avec une primauté à la possession des bois et de terres labourables ou de prés. De ce point de vue, les bouleversements révolutionnaires ont effacé cette dichotomie, les propriétés nobiliaires traditionnelles ayant été particulièrement victimes des confiscations révolutionnaires (songeons aux Blancheton de La Rochepot par exemple). L'orientation viticole de la région s'est encore affirmée entre-temps et la fortune foncière, sous la Monarchie de Juillet, est plus que jamais une fortune viticole.

À défaut d'entreprendre une analyse systématique des cotes cadastrales, hors de portée, nous nous sommes efforcé, par des sondages sur environ 150 cotes réparties entre les sous-régions et également entre les différentes catégories de propriétés, de nous faire une idée du poids relatif de la propriété viticole. Naturellement ce poids dépend d'abord de l'intensité de l'activité viticole dans la sous-région.

Dans le Pays-Bas la vigne n'est jamais dominante dans la grande et la moyenne propriété, même, curieusement, dans la propriété de la veuve Jobard à Corcelles-les-Arts, femme d'un très important négociant en vin de Meursault (pas plus d'un quart du revenu fiscal). Clairement la vigne n'est ici qu'une activité de complément, sauf pour quelques petits propriétaires-vignerons, ce que nous avons déjà relevé pour Ébaty en 1781²⁷⁷. Il en est de même pour Corpeau, commune du Pays-Bas à la vocation viticole cependant plus affirmée : ici aussi coexistent de grandes propriétés où la

²⁷⁷ Jean-Baptiste Caillot, vigneron à Ébaty, propriétaire d'environ un ha, dont 88 ares de vigne, pour un revenu fiscal de 154,78 F.

viticulture ne représente qu'une part de l'activité et de petites propriétés exclusivement viticoles. Par exemple Paul de Fontenay, grand propriétaire noble domicilié dans l'Auxois, possède une propriété constituée de 15 ha de vignes, 12 ha de terres labourables et 12 ha de prés. La part des vignes est de 50 % du revenu fiscal. À l'opposé, Jean Bruley tire 90 % de son revenu de l'exploitation d'1,4 ha de vignes. N'oublions pas qu'il s'agit ici de vignes communes, plantées de gamay sur des sols de prix modeste, bref, l'idéal pour un petit propriétaire soucieux de maximiser son investissement, au prix d'un travail forcené.

À l'inverse, dans la Côte, ce sont les grandes et moyennes propriétés qui sont les plus exclusivement orientées vers la viticulture. La quasi-totalité de leur revenu provient de la vigne (on tourne autour de 90-95%), et ce n'est pas le cas seulement des négociants en vin²⁷⁸. À Chassagne, Pierre Lespagniol est à 87 %, la veuve Audiffred à 99,5 %. C'est le cas également pour de moyens propriétaires comme Claude Paquelin (93%) ou François Dariot à Puligny (97,3%), Étienne Morey à Santenay (73,6%)..., et même pour les petits propriétaires indépendants : ainsi Jean-François Sorine à Santenay (2,1 ha, 340 F de revenu fiscal, à 96 % tirés de ses vignes), ou Jean Voillery à Saint-Aubin, pourtant blatier, qui possède une propriété de 6,7 ha (3 ha de vignes) pour un revenu de 280 F, à 78 % d'origine viticole. Ce n'est que pour les propriétaires parcellaires que l'on voit la part des vignes fortement diminuer et devenir très irrégulière. Il s'agit ici d'une propriété plus symbolique, certes importante psychologiquement et socialement, mais beaucoup moins économiquement.

Dans l'Arrière-Côte, où le poids de la vigne et son importance économique sont beaucoup plus restreints, les propriétés exclusivement viticoles sont beaucoup plus rares. La part des vignes y est très variable, dans les grandes comme dans les petites propriétés. Tout au plus peut on noter qu'elles sont plus nombreuses dans la catégorie des petites propriétés.

À Baubigny, où la vigne occupe en 1840 22,8 % de la superficie non-bâtie, on recense deux grandes propriétés d'origine noble qui n'ont pas été touchées pendant la Révolution. Louis Routy de Charodon²⁷⁹ est à la tête de la propriété la plus vaste, soit 83 ha pour un revenu fiscal de 5243 F. Étienne-Julien Rocault-Desbordes possède 29 ha pour un revenu de 2829 F. Le premier ne retire

278 Exception confirmant la règle : François Mouchot, un propriétaire foreain résidant au Breuil, possède la propriété de loin la plus vaste de Chassagne (120 ha), mais il est avant tout propriétaire du bois de Chassagne, jadis propriété des Clermont-Montoison, confisqué comme bien national, apparemment vendu sous la Restauration. 85 % de son revenu fiscal (1917 F) provient de l'exploitation des bois, il ne possède qu'un demi-hectare de vignes.

279 Voir Première partie, chapitre V, page 153.

que 75 % de son revenu de la vigne, le second 90 %. L'espace agricole de Baubigny est marqué, nous l'avons vu, par une franche opposition entre le plateau calcaire voué aux cultures céréalières et à l'élevage, et les coteaux consacrés à la vigne, les propriétés se partagent entre ces deux spécialisations. Il est à noter que les propriétés à orientation viticole ne renferment qu'une part infime en terres labourables²⁸⁰ (moins de 5%) tandis que les propriétés à orientation céréalière incluent généralement aussi une fraction significative de vignes (de 20 à 40 % souvent).

Par delà l'éventail infini des situations, nous pouvons cependant dégager quelques tendances : les grandes propriétés s'inscrivent de plus en plus dans les orientations économiques dominantes, comme l'activité viticole dans la Côte, ou la culture céréalière et l'élevage dans le Pays-Bas. Lorsque la vigne est plutôt une activité de complément (Pays-Bas, Arrière-Côte) la petite propriété y occupe une place significative, car elle semble apparaître comme un « créneau » économiquement intéressant.

V – Répartition sociologique des propriétaires

À la différence des matrices de 1791, celles du XIX^e siècle nous sont parvenues intactes, ce qui nous a permis d'élargir l'étude des structures à la totalité des 14 communes. Si les communes de Corcelles-les-Arts et Ébaty, qui relèvent du canton de Beaune-Sud, ont été cadastrées en 1827, alors que l'opération n'a été réalisée qu'en 1840 dans le canton de Nolay, il n'y a pas eu de rupture importante entre les deux dates, et cette différence ne pose aucun problème pour notre travail.

Chaque cote foncière se présente dans la matrice avec les informations suivantes : les nom et prénom du propriétaire, ainsi que son domicile²⁸¹, suivis de la liste des parcelles possédées, et de la mention de la contenance totale et du revenu fiscal global.

Difficultés pour connaître les professions et statuts sociaux des propriétaires

Contrairement aux registres fiscaux d'Ancien Régime et aux matrices de 1791, les matrices du XIX^e siècle ne mentionnent pratiquement jamais les professions des propriétaires. D'autre part, les rôles fiscaux relatifs à la période considérée n'ont pas été conservés.

280 Exemples : Philibert Charrault, propriétaire-vigneron, possède 6,3 ha pour un revenu de 407 F, à 87,3 % tiré de ses 2,8 ha de vignes, et seulement 2,9 ha de terres peu fertiles (5,5 % de son revenu!) ; Antoine Rocault, lui aussi propriétaire-vigneron, avec 11,3 ha et 191 F de revenu, constitué à 60 % par les vignes, 7 % les terres labourables, 15 % les prés.

281 Mais la plupart du temps sans mention de la profession, ce qui, nous le verrons, pose de sérieux problèmes.

Pour les propriétaires domiciliés dans la commune ou la région, nous nous sommes tournés vers les listes nominatives des recensements. Le recensement de 1841 est très proche, pour les communes du canton de Nolay, de la date de rédaction des matrices cadastrale (1840), mais pour les communes de Corcelles et Ébaty, cadastrées en 1827, il nous a fallu nous contenter de celui de 1836, plus éloigné. En ce qui concerne les propriétaires forains, étrangers à la région étudiée, il nous a fallu recourir à d'autres sources, comme les sites généalogiques, ou encore les listes censitaires. Cela nous a permis de compléter nos informations, surtout pour les plus forts propriétaires. Néanmoins il en reste un nombre important pour lesquels le statut socio-économique reste inconnu.

Une autre faiblesse de nos informations réside dans la médiocrité des listes de recensement pour le début du XIX^e siècle. Il faut attendre 1851 pour un relevé sérieux des professions. Auparavant, le qualificatif de « propriétaire » est donné fort généreusement, même en cas de petite ou très petite propriété, masquant trop souvent le véritable statut du chef de famille²⁸².

Il nous a paru préférable de travailler à partir de la liste des 1143 propriétaires²⁸³ bénéficiant d'un revenu cadastral au moins égal à 100 F. Nous pourrions donc analyser de près la structure des trois premières catégories de propriétés, ainsi que de la tranche supérieure de la propriété parcellaire (comprise entre 100 et 200 F). Nous avons vu que les cotes multiples disparaissent pratiquement lorsque l'on considère les très petites cotes inférieures à 100 F, c'est pourquoi, dans l'incapacité de prendre en compte les rares cas de cotes multiples, nous avons considéré l'ensemble de ces cotes comme appartenant à autant de propriétaires. La très grande majorité de ces cotes appartenait à des paysans contraints de travailler pour autrui, comme nous pouvons le vérifier avec les sept communes pour lesquelles nous avons relevé exhaustivement les matrices.

La typologie adoptée pour la première période²⁸⁴ a été reprise en l'adaptant au nouveau contexte historique. Une première typologie a été dressée :

282 Nous avons vu plus haut que les qualificatifs de « marchand » pour l'Ancien Régime et de « cultivateur » pour la période révolutionnaire avaient fait aussi l'objet d'une utilisation très extensive.

283 On trouvera dans les annexes ci-après un échantillon de notre liste : annexe XXVIII, page 762, pour les gros propriétaires (plus de 1500 F de revenu cadastral), annexe XXIX, page 763, pour les propriétaires moyens, annexe XXX, page 764 pour les petits propriétaires.

284 Voir Première partie, chapitre IV, pages 116-118.

Catégorie socio-économique	Composition
Noblesse	Familles nobles recensées comme telles avant la Révolution
Capacités	Fonctionnaires et « cadres » incluant les « officiers » de type Ancien Régime, les enseignants, les ingénieurs... Les professions de santé Les industriels
Négoce	Négociants et marchands
Autres bourgeois	Rentiers, propriétaires étiquetés comme « bourgeois » (souvent des femmes).
Propriétaires forains	Cotes recensées au nom de « propriétaires » domiciliés hors de la région de Nolay. NB : Les cotes au nom de propriétaires forains supérieures à 400 F (moyenne et grande propriété) ont été classées dans la catégorie « bourgeoisie »
Catégorie socio-économique	Composition
Propriétaires du pays	Cotes recensées au nom de « propriétaires » domiciliés dans la commune de référence et les communes limitrophes NB : Les cotes au nom de propriétaires du pays supérieures à 400 F (moyenne et grande propriété) ont été classées dans la catégorie « Bourgeoisie »
Catégorie socio-économique	Composition
Artisanat-Commerce	Comme dans la typologie précédente, pas de séparation entre urbain et rural
Paysannerie	Nous avons placé dans cette catégorie tous les propriétaires faisant profession d'agriculture, classés comme « propriétaires-cultivateurs/vignerons » ou « cultivateurs/vignerons », journaliers, etc...
Divers	On y trouve surtout des « veuves » pour lesquelles une profession n'a pas été signalée. Les veuves disposant d'un patrimoine ≥ 400 F ont été intégrées dans la catégorie « Bourgeoisie ». Nous y avons ajouté les « petits fonctionnaires » (Garde champêtre, garde forestier, soldat, gendarme...) ne relevant manifestement pas de la bourgeoisie.
Services publics	Il s'agit des cotes des biens communaux, des hôpitaux et autres établissements de charité
Cotes non renseignées	

Comme pour la première période, il était nécessaire de simplifier cette typologie pour la rendre plus lisible, ce que nous avons fait comme il suit :

Catégorie	Composition
Bourgeoisie	Noblesse + Capacités + Autres bourgeois + « Veuves » et « propriétaires » dont le revenu est ≥ 400 F. + 1/3 des « propriétaires du pays » dont le revenu est < 400 F + 2/3 des « propriétaires forains » dont le revenu est < 400 F.
Artisanat-Commerce	Artisanat-Commerce
Paysannerie	Paysannerie + 2/3 des « propriétaires du pays » dont le revenu est < 400 F + 1/3 des « propriétaires forains » dont le revenu est < 400 F.
Divers	Divers
Services publics	Services publics
Cotes non renseignées	Cotes non renseignées

Le regroupement dans la catégorie « Bourgeoisie » de la propriété d'origine nobiliaire et de la propriété bourgeoise au sens strict, conforme à la situation socio-politique du pays à cette époque,

conduit à regrouper la propriété de type « capitaliste », comme l’entendait Robert Laurent. Pour ce qui concerne les « propriétaires du pays », la grande majorité des cotes correspondent à de petites ou très petites propriétés. Nous avons donc affecté les deux tiers à la paysannerie, un tiers à la bourgeoisie. Nous avons fait l’inverse pour les propriétaires forains. Enfin, les cotes de la rubrique « Divers », pour l’essentiel des cotes correspondant à des veuves ou à des fonctionnaires de rang inférieur, peuvent être rattachés à la paysannerie. Nous nous retrouvons avec quatre grandes catégories sociales dont nous pouvons évaluer grossièrement le poids dans la répartition de la propriété privée (services publics, c’est-à-dire biens communaux et biens des organismes de charité exclus).

Comme le tableau d’ensemble ci-dessous le fait apparaître, la part des cotes non renseignées reste trop importante²⁸⁵, mais elles concernent une part restreinte de la superficie et du revenu fiscal. Nous pouvons donc considérer que notre typologie garde sa pertinence.

Répartition à partir de la liste des 1143 propriétaires dont le revenu est supérieur à 100 F					
	Part effectif (%)	Part superficie (%)	Part revenu (%)	Superficie moyenne (ha)	Revenu moyen (F)
Bourgeoisie	6,8 %	41,1 %	46,8 %	10,73	721,22
Artisanat-Commerce	2,8 %	3,7 %	6,5 %	2,29	241,56
Paysannerie	6,8 %	14,3 %	12,9 %	2,78	200,41
Divers	1,5 %	2,1 %	2,9 %	2,46	203,30
Cotes non renseignées	2,6 %	5,1 %	6,0 %	3,55	244,34
Sous-total	20,5 %	66,3 %	75,1 %	5,76	385,27
Propriétaires parcellaires (< 100 F)	79,5 %	33,7 %	24,9 %	0,76	32,96

Comment lire ce tableau ? D’abord, constatons que les propriétés supérieures à 100 F représentent les trois quarts du revenu cadastral et les deux tiers de la superficie privée appropriée, mais seulement 20 % des propriétés. À l’inverse, 20 % de la superficie et 25 % du revenu sont disséminés dans une poussière de micro-propriétés incapables de nourrir leurs détenteurs.

Deuxième observation : la main-mise de la bourgeoisie, donc de la propriété capitaliste sur le territoire régional (de 40 à 47 % de la superficie et du revenu cadastral).

²⁸⁵ 138 propriétaires sur 1143, soit 12 %, représentant 7,7 % de la superficie et 7,9 % du revenu recensé dans notre liste.

Troisième observation : la part modeste de la paysannerie dans la propriété (moins de 15%) même si on peut considérer qu'une large part de la propriété parcellaire est entre ses mains. Le dépouillement précis de sept matrices²⁸⁶ nous amène à évaluer à environ la moitié la part de la paysannerie dans la propriété parcellaire. Cela donnerait à la paysannerie environ 30 % de la superficie et 25 % du revenu pour à peu près la moitié de l'effectif des propriétaires. La paysannerie reste nettement minoritaire dans le contrôle de la terre.

Distribution socio-économique des propriétaires dans les sous-régions					
	Part effectif (%)	Part superficie (%)	Part revenu (%)	Superficie moyenne (ha)	Revenu moyen (F)
Pays-Bas					
Bourgeoisie	6,1 %	37,8 %	31,5 %	9,38	562,80
Artisanat-Commerce	0,3 %	0,4 %	0,4 %	2,07	150,98
Paysannerie	4,1 %	6,9 %	7,6 %	2,56	200,77
Divers	1,1 %	1,6 %	1,7 %	2,24	174,42
Cotes non renseignées	2,5 %	4,4 %	4,9 %	2,66	211,58
Sous-total	14,0 %	51,1 %	46,0 %	5,50	356,89
Propriétaires parcellaires (< 100 F)	86,0 %	48,9 %	54,0 %	0,86	68,25
Côte					
Bourgeoisie	10,3 %	54,6 %	58,1 %	7,46	822,65
Artisanat-Commerce	3,4 %	3,9 %	5,9 %	1,60	251,54
Paysannerie	8,9 %	12,8 %	12,1 %	2,01	196,63
Divers	1,8 %	2,1 %	2,6 %	1,67	217,28
Cotes non renseignées	3,4 %	5,4 %	6,1 %	2,27	267,38
Sous-total	27,7 %	78,7 %	84,8 %	3,99	445,55
Propriétaires parcellaires (< 100 F)	72,3 %	21,3 %	15,32 %	0,41	30,74
Arrière-Côte					
Bourgeoisie	4,5 %	35,3 %	37,3 %	16,61	614,66
Artisanat-Commerce	3,2 %	4,2 %	10,0 %	2,84	235,93
Paysannerie	6,0 %	16,6 %	16,2 %	5,95	204,45
Divers	1,5 %	2,2 %	3,8 %	3,19	197,05
Cotes non renseignées	2,0 %	5,1 %	6,1 %	5,41	228,14
Sous-total	17,2 %	63,3 %	73,5 %	7,9	321,17
Propriétaires parcellaires (< 100 F)	82,8 %	36,7 %	26,5 %	0,95	23,99

286 Il s'agit des matrices d'Ébaty et Corpeau pour le Pays-Bas, Chassagne et Santenay pour la Côte, La Rochepot, Cormot et Baubigny pour l'Arrière-Côte.

Des différences sous-régionales apparaissent à la lecture du tableau, que nous pouvons caractériser ainsi :

Pays-Bas

Nous constatons d'abord la faiblesse de la propriété bourgeoise, la quasi-absence des artisans-commerçants, enfin l'extrême faiblesse apparente de la paysannerie indépendante. Le poids de la propriété parcellaire est considérable (86 % effectifs, 49 % et 54 % de la superficie et revenu cadastral contre 79,6 %, 33,7 % et 24,9 % pour l'ensemble de la région de Nolay)

Facteurs explicatifs : les propriétaires sont recensés dans la commune d'implantation de leur bien principal, et leur propriété dans la plaine viticole est souvent un complément pour leurs propriétés de la Côte ; il n'y a pas généralement d'artisans-commerçants dans les villages du Pays-Bas situés en périphérie du bourg de Chagny, ou de gros villages comme Meursault ou Puligny. Enfin, on a constaté, dans l'étude du cadastre, la faiblesse de la paysannerie indépendante et la surreprésentation de la propriété parcellaire.

Côte

La puissance des grands propriétaires bourgeois (10,3% des effectifs, 54,6% de la superficie et 58,1% du revenu cadastral) se vérifie. La paysannerie indépendante y est relativement nombreuse mais on constate la base étroite de sa propriété. Enfin on observe la faiblesse relative de la propriété parcellaire (72,3 % effectifs, 21,3 % et 15,2 % superficie et revenu).

Arrière-Côte

Elle se caractérise par la relative faiblesse de l'emprise bourgeoise (10 points sous la moyenne régionale) au bénéfice de l'artisanat-commerce (influence de Nolay) et surtout de la petite paysannerie indépendante (6,0 % des effectifs, 16,6 % et 16,2 % de la superficie et du revenu cadastral). La propriété parcellaire est beaucoup plus présente que dans la Côte (82,8 % effectifs, 36,7 % et 26,5 % superficie et revenu).

Dans quelle mesure pouvons nous rattacher la propriété parcellaire à la propriété paysanne ?

Les sept communes pour lesquelles nous avons relevé intégralement les matrices sont à peu près représentatives de l'ensemble de la région étudiée, dans la mesure où les trois sous-régions y pèsent plus ou moins d'un même poids²⁸⁷.

	Part effectif (%)	Part superficie (%)	Part revenu (%)	Superficie moyenne (ha)	Revenu moyen (F)
Bourgeoisie	15,2 %	47,1 %	55,5 %	4,85	389,6
Artisanat-Commerce	9,3 %	5,3 %	7,6 %	0,89	87,47
Paysannerie	45,5 %	36,0 %	27,5 %	1,24	64,42
Divers	8,4 %	4,7 %	3,5 %	0,88	44,53
Cotes non renseignées	21,7 %	6,9 %	6,0 %	0,49	29,19

L'intégration de la propriété parcellaire a pour effet de gonfler toutes les catégories mais dans une mesure variable. La part de la paysannerie est plus que doublée au niveau de la superficie et du revenu cadastral²⁸⁸, alors que la part de la bourgeoisie et de l'artisanat-commerce augmente dans une moindre mesure (de 5 à 10 % environ). On ne se trompera guère en affectant à la paysannerie les 2/3 environ de la propriété parcellaire.

Au final, représentant un peu moins de la moitié des propriétaires, contrôlant un gros tiers de la superficie pour un gros quart du revenu fiscal, la paysannerie est un acteur majeur de la propriété foncière, sans que cela lui assure l'indépendance économique. Elle reste tributaire, pour sa subsistance, de la bourgeoisie, qui contrôle en 1840 la moitié du potentiel foncier de la région. Reste à décrire et expliquer les multiples liens de dépendance qui pouvaient se tisser entre ces deux entités.

V - Quels changements par rapport à la situation de 1789 ?

Y-a-t-il changement par rapport à la situation qui prévalait à la veille de la Révolution ?

Nous avons pu, au moins partiellement, dans la première partie de ce travail, étudier les structures de la propriété à la fin de l'Ancien Régime puis après les transformations de la Révolution et de

287 Au niveau des superficies les pourcentages sont équivalents (12 %, 29-30 %, 56-58%), pour les revenus le poids de l'Arrière-Côte est un peu supérieur au détriment de la Côte (35 // 26 %, 50 % // 59%), de même que pour les effectifs au détriment du Pays-Bas (50 % contre 41 %, 14 % contre 23%)

288 De 14,3 % à 36 % pour la superficie, de 12,3 % à 27,5 % pour le revenu, soit une multiplication par 2,5 environ. Mais son effectif passe de 3,6 % à 45,5 % !

l'Empire. L'état de la propriété en 1840, une à deux générations après, montre-t-il une permanence ou un changement, et lequel ?

La base statistique sur laquelle mener nos investigations sera forcément réduite du fait que plusieurs matrices de 1791 ont disparu. Ainsi nous n'en disposons pas pour la plaine viticole. Pour la Côte, nous disposons de deux matrices, Puligny et Santenay, mais 18 % des cotes à Puligny ne nous donnent pas d'information socio-économiques sur les propriétaires ; ceci nous conduit à abandonner la matrice de Puligny pour la typologie socio-économique. Pour l'Arrière-Côte, nous sommes plus riches avec les matrices de La Rochepot, Cirey, Cormot, Vauchignon et Baubigny. Cependant nous préférons laisser de côté Baubigny à qui il manque deux pages sur la matrice. Nous gardons Cirey malgré neuf cotes manquantes et treize cotes non renseignées. Notre base de comparaison se trouve finalement réduite à Santenay, La Rochepot, Cirey, Cormot et Vauchignon.

Difficultés de la comparaison

Comme nous l'avons dit plus haut dans notre présentation de la typologie des propriétés adoptée par Pierre Laurent, l'équivalence entre les prix exprimés en livres tournois et les prix exprimés en francs, à un demi-siècle de distance, ne peut aller de soi. Il nous fallait donc examiner de près à quel potentiel foncier pouvait correspondre un même montant apparent de revenu (par exemple ce fameux seuil de 100 £ ou 100 F) ou pointer, avec prudence, quel montant de revenu pouvait attendre tel propriétaire d'un bien foncier en 1791 et en 1840.

Nous avons donc cherché à établir la valeur moyenne du revenu fiscal qui était établi pour les propriétés d'une superficie proche du fameux seuil des 40-50 ouvrées de vignes, dans deux communes pour lesquelles nous disposons des informations nécessaires : natures des parcelles appropriées et revenu cadastral par propriétaire : il s'agit de Santenay et La Rochepot, représentatives des deux principales sous-régions (Côte et Arrière-Côte).

À Santenay, la matrice de 1791 nous livre une vingtaine de propriétés dont le revenu fiscal est compris entre 240 £ et 58 £. Elles ont une surface de vignes comprises entre 40 et 50 ouvrées. Mise à part la cote la plus élevée à 240 £, les autres sont essentiellement des cotes de vigneron se consacrant essentiellement à leurs vignes (avec des compléments minimales en terres et en prés). Le revenu fiscal varie entre 60 et 169 £ selon la qualité des vignes. La moyenne du revenu tourne autour de 106 F pour 1,9 ha de vignes (2,6 ha en incluant les autres natures de cultures). On en conclura que le seuil de la petite propriété viticole indépendante se situe autour de 100 £ de revenu fiscal.

À La Rochepot, nous trouvons 15 cotes, appartenant à des propriétaires paysans (laboureurs et vigneron) qui les exploitent en Faire-Valoir Direct, et dont le revenu cadastral est compris entre 50 et 150 £. Leur superficie s'étale entre 3 et 13,7 ha, dont 0,03 à 3,8 ha de vignes et topes. La part de celles-ci est naturellement plus faible (17,4%) et inégale qu'à Santenay, puisqu'elle varie de 0,9 % à 83,1%²⁸⁹. La superficie moyenne des ces propriétés est de 6,13 ha²⁹⁰ pour un revenu fiscal moyen de 73 £.

Ces deux exemples nous amènent à peu près au seuil de 100 £ pour le seuil inférieur de la petite propriété indépendante, que nous pouvons considérer comme l'équivalent en biens fonciers du seuil de 200 F pour la matrice de 1840. Dans la typologie de Pierre Laurent que nous avons utilisée dans notre première partie, cent francs correspondent au seuil de la moyenne propriété (qu'il affecte aux vigneron indépendants). Ceci nous donne une base pour des comparaisons pertinentes entre la période pré-révolutionnaire et celle du cadastre.

Nous avons construit les tableaux ci-dessous à partir de la typologie énoncée plus haut. Les cotes inférieures au seuil de l'indépendance économique (100 £ en 1791, 200 F en 1840) sont classées dans la propriété parcellaire, les cotes au-dessus de 300 £ pour 1791 et 400 F pour 1840 sont rangées dans la catégorie « moyenne et grande propriété », celles comprises entre les deux (de 100 £ à 300 £ en 1791, de 200 à 400 F pour 1840) correspondent à la « petite propriété indépendante ».

Depuis la Révolution : changement ou permanence ?

Statistique de 1791

Effectif						
	Puligny	Santenay	La Rochepot	Cirey	Cormot	Vauchignon
Moyenne & grande propriété	6,8 %	4,5 %	3,0 %	0,8 %	0,0 %	1,1 %
Petite propriété indépendante	15,6 %	12,3 %	5,2 %	4,1 %	3,0 %	1,1 %
Propriété parcellaire	77,6 %	83,1 %	91,8 %	95,2 %	97,0 %	97,8 %

Revenu fiscal						
	Puligny	Santenay	La Rochepot	Cirey	Cormot	Vauchignon
Moyenne & grande propriété	49,2 %	39,0 %	54,6 %	16,7 %	0,0 %	48,9 %
Petite propriété indépendante	27,6 %	34,0 %	15,7 %	20,6 %	20,3 %	6,2 %
Propriété parcellaire	22,4 %	27,0 %	29,7 %	62,6 %	69,7 %	44,8 %

289 Si on excepte la plus petite constituée de 100 % de vignes, appartenant à Étienne Linard, voiturier, et une propriété de 2,5 ha appartenant au maître de poste ne comportant aucune surface de vignes.

290 Il y avait à La Rochepot une part importante de « terres vaines » dont l'exploitation était très aléatoire.

Statistique de 1840

Effectif						
	Puligny	Santenay	La Rochepot	Cirey	Cormot	Vauchignon
Moyenne & grande propriété	7,3 %	11,8 %	2,3 %	1,1 %	0,7 %	1,0 %
Petite propriété indépendante	10,1 %	9,4 %	2,3 %	0,6 %	1,4 %	4,1 %
Propriété parcellaire	82,5 %	78,8 %	95,3 %	98,9 %	97,9 %	95,0 %

Revenu fiscal						
	Puligny	Santenay	La Rochepot	Cirey	Cormot	Vauchignon
Moyenne & grande propriété	47,9 %	63,5 %	38,8 %	17,0 %	8,2 %	15,3 %
Petite propriété indépendante	20,1 %	14,5 %	10,6 %	8,6 %	8,9 %	25,3 %
Propriété parcellaire	32,0 %	22,0 %	50,6 %	74,4 %	82,8 %	59,4 %

Lors de l'étude de la propriété, dans notre première partie consacrée à la situation foncière à la veille de la Révolution, nous avons mis en évidence les oppositions entre la Côte où dominait la grande propriété et l'Arrière-Côte où la petite propriété se taillait une place éminente. Nous retrouvons cette opposition mais aussi des divergences selon les villages concernés. Ainsi La Rochepot se caractérisait par la suprématie d'une grande propriété nobiliaire, celles des Blancheton, qui a disparu depuis Les bouleversements qui se sont produits pendant l'épisode révolutionnaire n'ont pas véritablement changé les caractères fondamentaux de la propriété. La Côte reste dominée par la grande propriété, l'Arrière-Côte est toujours le domaine de la petite propriété.

Mais un autre changement est perceptible entre Puligny et Santenay. Nous avons vu qu'en 1789 la propriété à Puligny, était dominée par la main-mise du seigneur du lieu, Pradier d'Agrain, tandis que Santenay présentait une structure foncière moins marquée par l'appropriation nobiliaire, davantage partagée entre de moyennes propriétés d'origines diverses (Église, noblesse, bourgeoisie). En 1840 la situation semble inversée, la grande propriété s'est nettement renforcée à Santenay (de 39 à 63-64 % du revenu fiscal) alors qu'elle stagne à Puligny. On y lit les conséquences des confiscations révolutionnaires qui ont provoqué l'expulsion des Pradier d'Agrain à Puligny, la nationalisation des biens du Clergé et leur appropriation par la bourgeoisie à Santenay. Mais ces bouleversements n'ont pas réellement remis en cause l'inégalité majeure : la terre n'appartient toujours pas à ceux qui la travaillent. Bien plus, la part de la propriété parcellaire s'est renforcée, au détriment de la petite propriété indépendante²⁹¹, en d'autres termes davantage de vignerons sont dépendants de la propriété bourgeoise pour assurer leur subsistance. Comment peut-on expliquer cette dégradation ?

²⁹¹ Sauf à Vauchignon. La baisse des effectifs comme du revenu fiscal varie d'un tiers à la moitié.

B - Propriété bourgeoise versus propriété paysanne

I - La grande propriété à l'époque de la monarchie de juillet

Les grands propriétaires ont naturellement laissé beaucoup plus de traces dans les archives et les sources disponibles et aisément accessibles sont multiples. Cela va des listes censitaires aux compte-rendus d'assemblées lorsqu'ils étaient élus (conseils généraux, conseils d'arrondissements, municipalités), aux sites de recherche généalogiques, etc. Sur une liste de 135 propriétaires, seuls deux nous sont restés absolument inconnus.

Si globalement nous pouvons tous les classer dans la bourgeoisie, ils appartiennent à des sous-catégories diverses qui en disent beaucoup sur les origines et les dynamiques socio-économiques à l'œuvre dans la classe dirigeante de la société française à l'époque de la monarchie de juillet.

Répartition des grands propriétaires selon leur statut social						
Sous-catégorie	Effectif	Superficie	Revenu	Part effectif	Part superficie	Part revenu
Nobles	18	664,35	45848,95 F	13,3 %	20,8 %	21,1 %
Bourgeois	3	38,02	3558,26 F	2,2 %	1,2 %	1,6 %
Divers	8	95,17	7396,05 F	5,9 %	3,0 %	3,4 %
Capacités	25	395,38	32986,34 F	18,5 %	12,4 %	15,2 %
Négociants	13	790,29	41804,91 F	9,6 %	24,8 %	19,3 %
Artisanat-Commerce	2	16,12	2289,70 F	1,5 %	1,8 %	1,1 %
Paysannerie	3	58,72	2576,88 F	2,2 %	0,5 %	1,2 %
Propriétaires du pays	46	785,73	57470,38 F	34,1 %	24,7 %	26,5 %
Propriétaires forains	15	328,47	20998,55 F	11,1 %	10,3 %	9,7 %
Indéterminé	2	14,84	1913,57 F	1,5 %	0,5 %	0,9 %
Total	135	3187,09	216843,58 F			
Bourgeoisie	125	3065,83	207322,71 F	92,6 %	96,2 %	95,6 %

Un des groupes les plus nombreux est constitué par les nobles. En effet ceux-ci représentent 13,3 % de l'effectif des propriétaires mais 20 % de la superficie et du revenu de la grande propriété.

La très grande majorité d'entre eux sont des héritiers des familles déjà en place en 1789, signe que la propriété nobiliaire, si elle a été écornée, n'a pas été éradiquée par la Révolution. Les deux mêmes familles beaunoises dominent toujours la propriété à Baubigny : les Routy de Charodon et les Rocault-Desbordes. Les Beuvrand, Virieux à Chassagne, témoignent encore des fortunes parlementaires qui s'étaient implantées dans le vignoble au XVIII^e siècle. Certains noms nouveaux

apparaissent, mais il est fréquent qu'ils soient rattachés par des liens de parenté aux anciennes familles. Ainsi le principal propriétaire de la région, Antoine Viollet (133 ha et 8399 F de revenu) est l'époux de Catherine Perrault de Montrevault, fille de l'ancien seigneur de Masse à Corcelles-les-Arts ; le Comte de Drée a pris la suite à Santenay de la famille Parigot, comme gendre de l'ancien seigneur. D'autres noms étaient inconnus jusqu'alors, sans qu'il soit possible d'établir un lien de parenté avec d'anciennes familles. C'est ainsi que le Marquis Doria-Balmondère, député ultra-royaliste de Mâcon, par ailleurs proche de Lamartine, apparaît comme propriétaire à La Rochepot, domicilié à Autun... De même le Marquis Lecompasser de Courtivron, lui aussi député légitimiste sous la Restauration, gros propriétaire dans l'Auxois, est recensé comme propriétaire de 14 ha à Chassagne pour un revenu de 2234 F. Un seul noble d'Empire apparaît sur cette liste de 18 noms, le Baron J-B Eugène Jobard du Mesnil, dont la veuve est propriétaire de 5 ha à Chassagne pour un revenu de 778 F.

À l'inverse, certaines familles ont complètement disparu du paysage : les Clermont-Montoison à Chassagne et Corpeau, les Pradier d'Agrain à Puligny, les Perreney de Balleure à Ébaty, les Blancheton à La Rochepot, victimes des confiscations infligées aux familles d'émigrés.

En dépouillant les matrices de 1791, nous avons évalué à environ 20 % la part du revenu détenu par la noblesse ; en 1840, la part des nobles (26 propriétaires) n'est plus que de 7,6 % de la superficie et 8,6 % du revenu dans l'ensemble de la propriété privée. Si elle a pu maintenir des positions, elle voit cependant son poids économique clairement amoindri au profit de nouvelles catégories socio-économiques.

L'une particulièrement a réussi une forte percée, il s'agit des négociants qui représentent désormais 10 % de l'effectif des grands propriétaires et contrôlent 25 % de la superficie et 19 % du revenu de la grande propriété²⁹². Parmi ces négociants on trouve des maisons beaunoises fondées dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (Poulet, Bouchard, Maire). Ainsi, la maison « Bouchard Ainé²⁹³ » possède des biens dans une bonne partie de la Côte (Santenay surtout mais aussi Puligny et Chassagne) ainsi qu'à Corpeau, pour un total de 28 ha environ, et un revenu de plus de 3000 F. Poulet-Denuys (maire de Beaune en 1838-39, à la tête d'une des plus vieilles maisons de négoce beaunoises) est présent seulement à Santenay. Blaise Maire, négociant à Beaune, fils de Simon

292 0,7 % de l'effectif, 9,3 % de la superficie et 8,5 % du revenu pour l'ensemble des propriétaires. Les pourcentages sont à 1,1, 8,8 et 10,8 % pour la seule Côte.

293 Fondée en 1828 par Théodore-Joseph Bouchard, séparée de « Bouchard père & fils ».

Maire, lui-même négociant et un temps maire de Santenay, y possède en 1840 25 ha pour un revenu de 2826 F.

Mais on trouve également des négociants plus locaux comme Lespagnol et Audiffred de Chagny, Duvault-Blochét de Santenay, Serre-Jobard de Meursault... Plusieurs d'entre eux ont profité des ventes révolutionnaires pour prendre pied dans la propriété viticole. Nous avons ainsi rencontré les Lespagnol et Audiffred au moment de la vente des biens Clermont-Montoison. Barthélemy et Hyacinthe Audiffred ont acheté pour plus de 600 ouvrées de vignes²⁹⁴ à Corpeau, Puligny et surtout Chassagne. En 1840, la veuve de Barthélemy reste propriétaire de 15 ha environ sur Chassagne. Pierre Lespagnol (1794-1848) a hérité de son père Jean-Baptiste 26 ha sur Chassagne, plus de 600 ouvrées tirées de la vente du château de Chassagne en l'an VI.

Par contre, nous ne trouvons dans notre liste de propriétaires qu'un seul négociant domicilié à Chalon-sur-Saône, alors qu'ils étaient plus nombreux en 1791. Mais un habitant de Santenay, Duvaut-Blochét, originaire d'Autun, a fondé une importante maison de négoce, et devient, plus tard dans le siècle, propriétaire du mythique domaine de la Romanée-Conti.

Dans cette première moitié du XIX^e siècle, nous pouvons cependant retenir la forte présence beunoise dans le négoce des vins, que vient seul lui disputer Chagny, bourg de Saône-et-Loire qui continue à jouer un rôle de pôle semi-urbain pour les communes du Pays-Bas et de la Côte dans cette partie du canton de Nolay.

Une autre catégorie pèse d'un poids notable dans la grande propriété : les propriétaires que nous avons classés dans la rubrique des « capacités », qui représentent 18,5 % des effectifs, pour 12,4 % de la superficie et 15,2 % du revenu. Nous y avons surtout des magistrats et officiers type « Ancien Régime » (notaires, avoués, avocats) mais aussi quelques « hauts fonctionnaires » et cadres de l'armée.

Le gros de l'effectif est constitué de ceux que nous avons appelés « propriétaires du pays » ou « propriétaires forains » dont l'identité sociale repose seulement sur leur statut de propriétaire. Ils représentent 45 % des effectifs, possèdent 35 % de la superficie et perçoivent 36,2 % du revenu. On peut leur adjoindre la catégorie des « divers », essentiellement des « veuves²⁹⁵ », « filles majeures » ou « héritiers » (5,9 % des effectifs pour 3,0 et 3,4 % de la superficie et du revenu).

294 Voir plus haut Deuxième partie, chapitre I, pages 272-273

295 Comme on l'a vu dans la première partie, les veuves de fraîche date étaient généralement assimilées au statut de leur conjoint décédé.

C'est cette masse de d'individus vivant bourgeoisement du revenu de leurs terres exploitées par autrui, essentiellement à mi-fruits dans la Côte de Beaune, qui forme la base sociologique de la grande propriété. Ils forment également la masse des électeurs censitaires, auxquels la réforme du cens lors de l'établissement de la monarchie de juillet a donné le droit de vote. Ils n'ont pas toujours une fortune suffisante pour jouer les premiers rôles mais ont un pouvoir local d'influence. Leur moyenne d'âge semble plus élevée, puisqu'une partie d'entre eux est constituée de « retraités » qui ont pu exercer auparavant une activité professionnelle rémunérée.

Nous n'avons trouvé que deux propriétaires se rattachant à la catégorie « Artisanat-Commerce ». Le premier, Pierre Ridard, est tonnelier à Santenay, l'autre, Pierre-Alexandre Prudhon, est marchand-tanneur à Nolay. Dans les deux cas ils appartiennent à la couche supérieure de l'artisanat, et franchissent de justesse le seuil de 200 F de cens.

Enfin, deux propriétaires se rattachent à la paysannerie (un seul censitaire), tous deux dans l'Arrière-Côte²⁹⁶.

L'étude spécifique des trois sous-régions fait apparaître quelques nuances

Dans le Pays-Bas

Les grands propriétaires y sont plutôt rares, car ils ne résident pas pour la majorité. La structure de propriété à Corcelles (et Masse) s'oppose à celle que l'on peut observer à Ébaty et Corpeau. Dans ces deux communes, le poids de la grande propriété est beaucoup plus faible qu'à Corcelles qui présente, selon Robert Laurent, un profil représentatif de la plaine viticole : la grande propriété écrase les autres catégories de propriétés et s'accapare 68 % de la superficie et 63 % du revenu. Nous y trouvons neuf cotes supérieures à 700 F, les deux plus importantes (7 à 8000 F) représentant pratiquement la moitié de la superficie et plus de 40 % du revenu. Nous avons déjà mentionné la plus grosse cote, celle d'Antoine Viollet, héritier de la fortune de l'ancien seigneur Perraut de Montrevaut, la seconde est entre les mains de la veuve Jobard, femme d'un des plus gros négociants de la Côte (Pierre Jobard, à Meursault). Dans les deux autres communes, le poids de la grande propriété est bien inférieur (un peu en dessous d'un quart de la superficie et du revenu cadastral) et se partage entre familles nobles (à Corpeau) et descendants d'acheteurs de biens nationaux (les Bruchet à Ébaty), autour de 1000-2000 F.

La part des vignes dans le revenu de la grande propriété n'est pas négligeable mais reste minoritaire (entre 20 et 50%), en dessous de ce que l'on trouve pour les cotes plus faibles. Ces grandes fortunes

²⁹⁶ Jacques Matrot, propriétaire-vigneron à Baubigny, et Vivant Boisson, propriétaire-cultivateur à Vauchignon, se placent juste au dessus du seuil de la grande propriété (785 et 744 F).

foncières s'appuient d'abord sur l'exploitation des terres labourables. Ainsi, la part des vignes entre pour moins d'un quart dans le revenu des deux principales propriétés de Corcelles-les-Arts, même dans le cas de la veuve Jobard, femme d'un grand négociant en vins.

Dans la Côte

À la veille de la Révolution, la Côte était déjà un bastion de la grande propriété. Clergé, noblesse et bourgeoisie contribuaient en 1789 pour 69,1 % au paiement des Vingtièmes contre seulement 65,5 % pour l'ensemble de la région²⁹⁷. Noblesse et bourgeoisie s'approprièrent 60 % du revenu fiscal dans les deux matrices de 1791²⁹⁸ qui nous sont parvenues alors même que la matrice de Chassagne, où le poids de la noblesse était notable, a disparu. Cette prépondérance de la grande propriété capitaliste s'est maintenue en 1840, amplifiée même par les mouvements fonciers qui ont affecté la région pendant la période révolutionnaire²⁹⁹, comme nous venons de le rappeler.

Nous avons pu aller un peu plus loin lors du dépouillement exhaustif de la matrice de Chassagne, en distinguant entre propriété bâtie et non bâtie, et en dépouillant les folios cadastraux d'un certain nombre de cotes. Ceci doit nous permettre une approche un peu plus fine de la structure foncière des grandes propriétés, particulièrement le poids de chaque nature de culture et au premier chef la vigne.

À Chassagne, sur 388 cotes « privées » (hors biens communaux et biens des hôpitaux), 19 cotes affichent un revenu cadastral non-bâti supérieur à 700 F. Cinq de ces propriétaires sont nobles, trois négociants, deux occupent de hautes fonctions publiques (Directeur des postes, Receveur des hospices de Dijon), les autres sont qualifiés de « propriétaire » sans mention supplémentaire. Plus de la moitié sont des forains : quatre de Dijon, trois de Chalon-sur-Saône, un d'Autun, mais, curieusement, aucun de Beaune. Si on laisse de côté François Mouchot, qui est d'abord le propriétaire de la plus grande partie des bois de Chassagne (ancien bien Clermont-Montoison, d'une superficie de 120 ha, finalement vendu sous la Restauration) mais ne possède que 13 ouvrées de vignes, ce sont d'abord de gros propriétaires viticoles. Nous avons relevé le détail des biens de huit d'entre eux. La superficie plantée en vignes varie de 4 à 16 hectares, et entre pour environ 80 à 90 % dans leur revenu non-bâti. C'est naturellement le cas des domaines constitués par des négociants au moment de la vente des biens nationaux. La veuve de Barthélemy Audiffred possède 15,21 ha de vignes sur une superficie totale de 15,72 ha, Claude Dubois 12,57 ha sur 19,98,

297 Voir plus haut Première partie, chapitre IV, page 121

298 Puligny et Santenay. Le pourcentage est de 48,7 % dans les matrices subsistantes de l'Arrière-Côte.

299 Voir Deuxième partie, chapitre I, pages 271-276.

Pierre Lespagnol 16,74 sur 24,13... Mais c'est aussi le cas d'anciennes propriétés parlementaires ayant survécu, comme les domaines appartenant à Jacques de Montaigu (6 ha sur 8,9), Lecompasseur de Courtivron (8,51 ha sur 12,92)...

C'est du reste également le cas dans les autres villages de la Côte, avec quelques exceptions. Ainsi le Comte de Drée, qui a hérité des propriétés de son beau-père, l'ancien seigneur de Santenay (Parigot de Santenay) : comme c'était souvent le cas des propriétés aristocratiques traditionnelles, les revenus provenant de ses bois et de ses terres équilibrent le produit de ses vignes³⁰⁰. Notons que cette différence, liée à l'origine ancienne de cette propriété, ne se retrouve plus dans les autres propriétés « nobiliaires », qui ne se différencient pas des propriétés « bourgeoises » de même taille. La Révolution a fait disparaître les différences que l'on percevait encore en 1789, pour laisser la place à un même type de propriété capitaliste. Nous verrons dans le chapitre suivant dans quelles conditions ces propriétés étaient mises en valeur.

Dans l'Arrière-Côte

Si on laisse de côté le cas particulier de Nolay, les communes de l'Arrière-Côte se caractérisent en 1840 par deux structures foncières opposées. D'un côté les petits villages à la périphérie de Nolay (Cirey, Cormot, Vauchignon) présentent une structure foncière « démocratique » avec une faible emprise de la grande propriété, et un poids remarquable de la propriété parcellaire. À l'inverse, les deux communes plus éloignées de Nolay et donc relativement isolées, font la part belle à la grande et moyenne propriété. En cela elles gardent le visage qu'elles présentaient à la veille de la Révolution. En revanche, La Rochepot, qui se caractérisait en 1789 par la domination exercée par la famille Blancheton, se trouve en 1840 dans une situation intermédiaire.

L'Arrière-Côte a vu, pendant la Révolution, disparaître la majorité de ses propriétés d'origine nobiliaire, qui, avec les propriétés de l'Église, relativement importantes, ont été acquises par des bourgeois ou des paysans.

À Nolay, Cirey et Cormot, les propriétés de l'Évêché d'Autun sont passées entre les mains des Carnot, et de Coqueugniot (maire de Nolay). Les biens d'Edme Genot, de Chargère de Tourny, de Denis Arnoux à Saint-Romain ont été disputés entre acheteurs bourgeois et paysans, ceux-ci avantagés par l'éloignement relatif de l'Arrière-Côte par rapport aux centres urbains. Ceux de la famille Blancheton, à La Rochepot, vendus tardivement à des spéculateurs parisiens, ont été manifestement revendus au détail puisque les patronymes sont absents des matrices de 1840.

300 8,5 ha de vignes lui assurent un revenu de 1655,86 F, face à 11,90 ha de terres (812,548 F) et 9,15 ha de bois (823,43 F).

D'autres familles nobles, possessionnées dans la région, ont disparu des listes de propriétaires, soit du fait des confiscations révolutionnaires³⁰¹, soit simplement par la vente de leurs domaines³⁰². Par contre, parmi les grands propriétaires de cette époque, on retrouve des Carnot à Nolay³⁰³, un Guillemot-Narjolle, avocat à Dijon, est le seul grand propriétaire à Cirey. Edme-Marie Battault, grand propriétaire à La Rochepot (51,70 ha et un revenu de 2129,38 F), est le fils d'Edme, acquéreur de biens d'Edme Genot et probablement d'une part des biens Blancheton revendus au détail. Comme Bonaventure Maupoil à Vauchignon (30,21 ha et 1017,32 F de revenu), dont le père, acquéreur des biens de la confrérie du Saint-Sacrement puis de la Charité de Nolay, est déjà un des plus imposés dans la matrice de 1791.

En revanche, à Baubigny, les deux plus gros propriétaires nobles, Routy de Charodon et Rocault-Desbordes, ont, après quelques inquiétudes en 1793, réussi à transmettre leurs biens à leurs descendants, qui restent les deux plus gros propriétaires en 1840. Ils sont suivis par la veuve Charrault-Gagnard. Son mari défunt était le fils de Jean Charreau, maire de Baubigny en 1816 et acheteur de biens de la Cathédrale d'Autun, tandis que son père Gabriel Gagnard était déjà recensé comme gros propriétaire en 1796 puis 1801³⁰⁴.

Nous retrouvons un peu la même chose dans la commune voisine de Saint-Romain, qui connaît (en raison de sa relative proximité avec Beaune ?) une forte emprise de la grande propriété. En effet, on relève douze propriétés au revenu annuel supérieur à 700 F. Une d'entre elles se détache du lot : celle de Charles Serre-Jobard, négociant à Meursault, avec 4825 F de revenu annuel. Les principaux propriétaires nobles de 1789 ont disparu du paysage, soit qu'il y ait eu confiscation (voir note 290 page précédente pour le cas Lambert Arnoux), soit vente des propriétés, dans le cas des Blancheton. Le seigneur des lieux en 1789, M. de Guillermin, qui avait acquis la seigneurie par mariage avec une fille Blancheton, n'a pas été victime de confiscation pendant la Révolution³⁰⁵. Mais les

301 À la suite de la mort de Denis-Julien Lambert Arnoux à l'armée de Condé en 1793, sa veuve, Françoise d'Armoncourt, est contrainte de partager l'héritage, un domaine à Saint-Romain, avec la République. C'est aussi de cas de Pierre-Bernard Ranfer de Bretenière, père d'un fils réputé émigré, contraint à un partage pré-successoral pour ses propriétés à Baubigny et La Rochepot (ADCO – 1 Q1100/7).

302 Catherine-Henriette Fieubet, veuve de Mathias-Raoul de Gaucourt, était par son père « Dame de Sivry » (dans la commune de Saisy, en Saône-et-Loire, voisine de Nolay). Elle possédait une fortune foncière estimée à un million de francs, dont une partie sur Saigey, Cirey (156 ouvrées de vignes) et Vauchignon (82 ha de bois) un temps placée sous séquestre pour fait prétendu d'émigration. À sa mort, en 1809, ses biens sont vendus aux enchères par ses héritiers (dossier d'émigré aux ADCO : 1 Q922/2, P.V. de vente des domaines aux Archives nationales : AN – MC/ER/XCIII/306).

303 François-Claude-Anne Carnot, 13,30 ha et 962,58 F de revenu.

304 Louis Routy Bizouard de Charodon est de loin le principal propriétaire, avec 83 ha et 4785 F de revenu. Étienne-Julien Rocault-Desbordes est le second, avec 29,21 ha et un revenu de 2637 F. La veuve Charrault-Gagnard (Jean) est en troisième position avec 15,48 ha et 772,33 F de revenu.

305 M. de Guillermin est signalé dans le rôle de taille comme possesseur de la « métairie d'Auvenay. Pour le labourage de quatre charües luy prend la part de propriétaire ». Tout au plus, un P.V. tardif de vente des « ruines de l'ancien château », le 28 novembre 1809, au profit de Jean Séverin Gravier, bourgeois de Beaune, mentionne comme ancien

possessions des Blancheton à Meursault (un château et un domaine viticole) sont vendues en 1799 à des marchands de Beaune et Chalon-sur-Saône, puis revendues vers 1820 à Pierre Jobard, négociant à Meursault, père de Jeanne-Marie Jobard, mariée en 1818 à Charles Serre, descendant de marchands de Chalon, dont il est question dans la matrice de 1840³⁰⁶. C'est un autre exemple de transfert de propriété foncière de l'ancienne noblesse à la bourgeoisie.

Comme à Baubigny, on trouve à Saint-Romain une mention de propriété bourgeoise née à la suite des ventes révolutionnaires. Il s'agit de celle d'Eugénie Gravier, de Beaune (17 ha pour un revenu de 1447,66 F), dont le grand-père acquiert les possessions de la cure et du prieuré de Saint-Romain en 1791, qu'il complète par de nouvelles acquisitions en 1809.

La structure foncière à Baubigny comme à Saint-Romain, et dans bien d'autres communes, est le résultat de l'ancienne main-mise nobiliaire corrigée (mais non bouleversée) par les mutations révolutionnaires.

II - La moyenne propriété : une catégorie de transition

Comme on pouvait s'y attendre, les propriétaires moyens (de 400 F à 700 F de revenu fiscal) sont moins connus que les grands propriétaires et ont laissé moins de traces dans les archives, ce qui explique que la part de ceux de statut social indéterminé soit plus importante. Ils sont cependant assez peu nombreux et leur poids économique assez faible pour que notre statistique garde sa pertinence. La part des « propriétaires du pays » est très dominante (environ la moitié des effectifs comme de la superficie et du revenu), il s'agit ici de fortunes plutôt locales, surtout situées dans la strate inférieure de la bourgeoisie. Il est probable que ces propriétaires comportent une part importante de « retraités » mais nous n'avons pas les moyens de le mesurer.

La paysannerie y tient une place qui reste très modeste (autour de 6%), en revanche l'artisanat-Commerce est bien représenté eu égard à son importance numérique dans la population (environ 11 %, le double de la paysannerie). La bourgeoisie garde cependant une majorité écrasante (les trois quarts de la moyenne propriété). Notre hypothèse de départ, selon laquelle la moyenne propriété pourrait être à cette époque la base de départ pour l'ascension de « couches nouvelles » de la

propriétaire « [l'] épouse de M. de Guillermin ». Mais on sait que les châteaux, comme « vestiges de la féodalité », relevaient d'une législation particulière.

306 Le site WEB du château de Meursault présente un rapide historique du domaine remontant au Xième siècle. Voir <http://www.chateau-meursault.com>.

paysannerie permettant une « révolution agricole » se trouve infirmée³⁰⁷. On reste ici dans une bourgeoisie traditionnelle, où les « propriétaires du pays » s'approprient à peu près la moitié des biens fonciers. La possession de la terre sert plutôt d'assurance-vie pour ses vieux jours.

Répartition des propriétaires moyens (400F à 700 F de revenu) selon leur statut social						
Sous-catégorie	Effectif	Superficie	Revenu	Part effectif	Part superficie	Part revenu
Nobles	4	55,26	2456,37 F	3,0 %	5,9 %	3,4 %
Bourgeois	9	38,09	4854,47 F	6,7 %	4,1 %	6,8 %
Divers	2	10,80	1185,66 F	1,5 %	1,2 %	1,7 %
Capacités	7	30,92	3787,17 F	5,2 %	3,3 %	5,3 %
Négociants	4	50,67	2287,00 F	3,0 %	5,4 %	3,2 %
Artisanat-Commerce	14	63,53	7577,40 F	10,4 %	6,8 %	10,6 %
Paysannerie	8	72,43	4569,01 F	5,9 %	7,8 %	6,4 %
Propriétaires du pays	65	444,90	33137,57 F	48,1 %	47,7 %	46,4 %
Propriétaires forains	12	122,55	6184,79 F	8,9 %	13,1 %	8,7 %
Indéterminé	10	42,92	5351,33 F	7,4 %	4,6 %	7,5 %
Total	135	921,55	70239,75 F			
Bourgeoisie	101	742,41	52707,37 F	74,8 %	79,7 %	73,8 %

La strate supérieure de la moyenne propriété (au dessus de 500 F de revenu fiscal) ne présente pas de différence majeure dans sa structure sociologique avec la grande propriété, ceci accentué par des « effets de bord » statistiques dus aux limites administratives : par exemple nous trouvons quatre nobles grands propriétaires fonciers mais possessionnés pour l'essentiel ailleurs (Saône-et-Loire) et titulaires de propriétés « de complément » dans notre région. C'est le cas du Comte de Chastenay, ou du marquis de Laguiche, grand propriétaire et notable du Charolais, mais possesseur d'une partie du célèbre cru de Montrachet³⁰⁸.

Nous trouvons cependant quelques représentants des « couches nouvelles » : un ingénieur des Ponts et Chaussées, marié à une Audiffred, un officier de l'ex-armée napoléonienne en retraite... quelques notables politiques comme Hilaire Loreau, maire d'Autun. Mais la bourgeoisie traditionnelle reste dominante, malgré les noms ou les statuts officiels : un Carnot est classé comme « rentier », Xavier Forneret « poète » est d'abord le fils de son père, bourgeois beaunois acheteur de biens nationaux, même s'il a consacré sa vie à dilapider consciencieusement l'héritage pour ses chimères littéraires...

307 Comme le montre, outre la part mineure de la paysannerie, la faible présence des négociants.

308 Ce bien, hérité par mariage du marquis de Clermont-Montoison, est resté dans la famille, malgré les ennuis du père, guillotiné sous la Révolution...

Enfin, relevons quelques cas de paysans enrichis qui sont arrivés à se hisser dans la moyenne propriété, en consolidant leurs acquisitions de biens nationaux. La veuve de Charles Recouvrot, de son vivant propriétaire et adjoint à la municipalité de Corpeau, possède environ 7 hectares de terres pour un revenu fiscal de 484 F. Le beau-père, propriétaire-vigneron décédé en 1838 à 71 ans, a été très actif au moment de la vente des biens nationaux.

Surtout, on trouve pas moins de sept Paquelin à Chassagne, possessionnés pour des biens dont la superficie varie de 2,7 à 7 ha et des revenus fiscaux compris entre 471 et 692 F. Nous savons qu'ils descendent tous de la même famille dont nous avons suivi les aléas depuis la fin du XVIII^e, sont issus de ces « marchands », appelés ainsi parce qu'ils commercialisaient leurs récoltes (ici du vin). Comme ils sont classés comme « propriétaire », « propriétaire-cultivateur », « vigneron-propriétaire » en 1840, cela a pour effet de brouiller un peu l'ascension sociale réelle de la couche supérieure de la paysannerie depuis la Révolution, même si un seul semble payer le cens nécessaire pour être électeur, Claude Paquelin, « dit Chartreux ».

III – Faiblesse de la petite propriété paysanne indépendante

Entre 200 et 400 F de revenu fiscal, la superficie moyenne des propriétés est de 4,26 ha pour un revenu moyen de 277,23 F. La superficie moyenne tombe à 2,87 ha dans la Côte, et monte à 6,35 ha dans l'Arrière-Côte. Si on inclut les propriétés parcellaires dont le revenu est supérieur au seuil de 100 F, la superficie moyenne pour l'ensemble de la région tombe à 3,11 ha (1,82 ha pour la Côte, 4,48 ha pour l'Arrière-Côte). Il est probable que le seuil minimal pour permettre à une famille de vivre (même chichement) était compris quelque part entre 100 et 200 F de revenu fiscal.

Typologie de la petite propriété indépendante								
Région	Effectif	Superficie	Revenu	Superficie moyenne	Revenu moyen	Part de l'effectif	Part de la superficie	Part du revenu
Pays-Bas	60	199,39	14795,37 F	3,32	246,59 F	7,9 %	17,8 %	18,4 %
Côte	168	363,65	45840,89 F	2,16	272,86 F	8,7 %	13,4 %	16,4 %
Arrière-Côte	158	964,69	43620,22 F	6,11	276,06 F	5,8 %	17,7 %	22,0 %
Ensemble	386	1527,73	104256,48 F	3,96	270,09 F	7,1 %	16,4 %	18,7 %

Typologie socio-économique de la petite propriété indépendante						
Catégorie	Effectif	Superficie	Revenu	Part de l'effectif	Part de la superficie	Part du revenu
Bourgeoisie	78	325,92	22392,78 F	22,5 %	22,0 %	23,3 %
Artisanat- Commerce	54	146,85	14784,03 F	15,6 %	9,9 %	15,4 %
Paysannerie	129	615,75	35222,22 F	37,2 %	41,6 %	36,6 %

Relevons deux faits essentiels : d'une part la faiblesse relative de la petite propriété indépendante (7 % de l'effectif des propriétaires, moins de 20 % de la superficie et du revenu) : d'autre part, la présence naturellement plus forte de la paysannerie dans cette catégorie de propriétés (autour de 35-40 %, un peu plus si on intègre les propriétés comprises entre 100 et 200 F de revenu ; on atteint alors 42 % effectif, 47,5 % superficie, 40 % revenu).

Exemples à partir des contenances et revenus non-bâti à Chassagne

La petite propriété indépendante (comprise entre 200 et 400 F de revenu non-bâti) comprend 27 cotes dont la superficie varie de 0,44 ha à 4,38 ha. La veuve Dureuil, de Gamay, possède une parcelle de 74 ares lui apportant un revenu de 207,48 F. Il est vrai qu'il s'agit d'une parcelle du climat « Les Montrachets »... Anne Philippe Berthau, propriétaire noble d'Autun, possède de même une seule parcelle, sur le climat réputé de Morgeot, d'une contenance de 1,11 ha, lui rapportant un revenu de 250,43 F. Mais il s'agit de cas particuliers. La majorité des petits propriétaires indépendants, domiciliés à Chassagne, sont souvent des exploitants, à la tête d'une vingtaine de parcelles de petite taille, vouées pour la plupart à la vigne. Les superficies varient entre 1,5 et 2,5 ha, aux trois-quarts des vignes, ce qui laisse à leurs propriétaires la possibilité de louer quelques parcelles pour atteindre la cinquantaine d'ouvrées pouvant être travaillée sans recours à une main-d'œuvre salariée permanente. Il nous semble que nous isolons ainsi les seuls petits exploitants indépendants, une grosse dizaine pas plus pour ce village de 958 habitants en 1840³⁰⁹.

Si on prend en compte les propriétés parcellaires dont le revenu est supérieur à 100 F, nous récupérons 57 cotes supplémentaires, dont nous pouvons éliminer quelques-unes correspondant à des cas d'espèce : ainsi de propriétés nobles confisquées pendant la Révolution et dont il subsiste quelques lambeaux : Sassenay garde une parcelle de vignes (en Montrachet), Vergnette de Lamotte deux pour une superficie de 0,62 ha et 143,69 F de revenu. Nouveauté, les Établissements Schneider ont acquis 1,34 ha de vignes, et les frères Blum, propriétaires de la verrerie d'Épinac,

³⁰⁹ Dont 216 hommes mariés...

possèdent également un hectare. Si on retient seulement les vigneron, « propriétaires-vigneron » et simples « propriétaires » dont nous savons qu'une bonne part a des chances d'appartenir à la catégorie des exploitants, nous récupérons une trentaine de cotes. Les superficies varient entre 0,75 et 1,97 ha, dont une grosse partie mais pas la totalité sont des vignes. On est ici un peu en dessous du seuil de l'indépendance économique

Exemples à partir des contenances et revenus non-bâti à La Rochepot

La petite propriété indépendante (entre 200 et 400 F de revenu non-bâti) comprend seulement 11 cotes dont la superficie non-bâtie varie de 2,91 ha à 24,75 ha pour un revenu compris entre 329,75 et 200,42 F. Mais si on descend au seuil de 100 F, on ajoute 26 cotes supplémentaires. La part consacrée aux vignes y est inférieure et très inégale (Lazare Cottin, avec le revenu le plus élevé de la catégorie, ne recueille que 12 % de celui-ci de 10 ouvrées de vignes, mais Philippe Charneau, vigneron domicilié à Nolay, tire la totalité de son revenu, 195,27 F, de l'exploitation de deux hectares de vignes). Jean-Baptiste Voillot, « propriétaire-cultivateur », avec un revenu de 226 F pour une superficie de 6 hectares environ, nous semble représentatif de l'activité agricole dans ce village : il tire 60 % de son revenu de l'exploitation de 1,56 ha de vignes, mais complète celui-ci avec 2,5 ha de terres labourables et 1/2 ha de prés, sans oublier un ha de bois-taillis.

La grande majorité des titulaires de cotes supérieures à 100 F semblent être des paysans. Mais là encore nous sommes en présence d'une petite minorité d'exploitants indépendants, à côté d'une masse de 450 propriétaires parcellaires.

IV – La propriété parcellaire dans la région de Nolay

Pour l'ensemble de notre région, les propriétaires parcellaires, soit les titulaires d'une propriété produisant un revenu cadastral inférieur à 200 F, formaient donc l'immense majorité (88 %) des effectifs mais contrôlaient une part minoritaire de la superficie (40,8%) comme du revenu (31,3%)³¹⁰. Ces chiffres sont à peu près les mêmes dans chacune des trois sous-régions, un peu inférieurs cependant dans la Côte (seulement 83,7 % des effectifs pour 33,3 % de la superficie et 26,2 % du revenu).

³¹⁰ À mettre en regard avec les 123 grands propriétaires qui s'assuraient dans le même temps le contrôle de 35,2 % de la superficie et 40,6 % du revenu.

Qui étaient les propriétaires parcellaires ? La part de la paysannerie, calculée à partir des sept matrices dépouillées intégralement³¹¹, tourne autour de la moitié des cotes, un peu moins dans le Pays-Bas, un peu plus dans l'Arrière-Côte. Nous pouvons travailler directement à partir des matrices cadastrales, étant donné que les propriétaires de cotes multiples étaient très rares, nous l'avons vu, dans cette catégorie de propriétés.

Pour construire le tableau ci-dessous, les données ont été relevées et calculées à partir de notre échantillon, qui représente à peu près la moitié de la propriété parcellaire de nos quatorze communes (2279 cotes sur 4749, 1879 ha sur 3998, 94251 F de revenu sur 188946 F).

Typologie sociale de la propriété parcellaire					
Catégorie	Superficie moyenne (ha)	Revenu moyen (F)	Part de l'effectif	Part de la superficie	Part du revenu fiscal
Bourgeoisie	1,16	58,95	10,9 %	15,4 %	15,6 %
Artisanat-Commerce	0,57	45,42	10,3 %	7,1 %	11,3 %
Paysannerie	1,01	45,21	42,5 %	52,4 %	46,5 %
Divers	0,81	39,86	10,5 %	10,3 %	10,1 %
Cotes non renseignées	0,47	26,51	25,8 %	14,8 %	16,5 %

Les variations entre sous-régions sont trop faibles et l'échantillon trop réduit pour que les reproduire ici apporte grand-chose : retenons que la part de la paysannerie est un peu plus importante dans la Côte (48,2 % du revenu) et surtout dans l'Arrière-Côte (53,6 % du revenu), ce qui était attendu. De même la part de la bourgeoisie dans le Pays-Bas (19,3 % du revenu contre 5,4 % dans la Côte et l'Arrière-Côte) amène à surévaluer sa part dans l'échantillon.

On retiendra que la propriété parcellaire est d'abord une propriété paysanne, qui ne permet pas de nourrir leurs propriétaires et impose le travail pour autrui, en l'occurrence la classe capitaliste qui possède la moitié du sol. Mais elle suffit pour ancrer profondément la paysannerie dans le paysage, et lui permettre peut-être, par son nombre, de donner le tempo dans l'environnement local sur les plans social et politique. Mais il nous reste, pour planter le décor, à définir la domiciliation des grands propriétaires. Maintenant que la figure du grand seigneur noble, surplombant depuis son château « ses » paysans, a disparu, où sont passés les grands propriétaires ? Se sont-ils installés au cœur de leurs propriétés pour les gérer avec discernement, ou bien s'agit-il toujours de propriétaires forains, simplement soucieux de percevoir la rente foncière ?

311 Rappelons qu'il s'agit des matrices d'Ébaty et Corpeau pour le Pays-Bas, Chassagne et Santenay pour la Côte, La Rochepot, Cormot et Baubigny pour l'Arrière-Côte.

C – Propriété locale ou propriété foraine ?

1) La situation à la fin de l'Empire

Malgré des sources lacunaires nous avons pu, dans la première partie, faire quelques constatations utiles. L'extrême inégalité de répartition de la propriété foncière donnait en 1789 l'avantage à la propriété foraine. Plus des trois quarts des assujettis au paiement des Vingtièmes étaient étrangers à la commune où se trouvait le bien foncier, du fait du poids décisif du Clergé et de la noblesse dans la propriété foncière³¹². Sous la Révolution, la vente des biens nationaux a entraîné un premier bouleversement dans cette répartition ; les biens de l'Église sont nationalisés puis vendus comme biens nationaux, pour l'essentiel en 1791, ce dont témoignent les états de section de 1791 parvenus jusqu'à nous³¹³. En l'an II et III, c'est au tour des propriétés des nobles émigrés, dont la part est le double dans l'ensemble des biens nationaux. Là encore les acquéreurs bourgeois se taillent la part du lion (57 % des biens en valeur contre 20 % pour la paysannerie). Ce renforcement du poids de la bourgeoisie, plutôt locale, se fait aussi au travers des mutations classiques, encore plus importantes. Au final, la période de la Révolution et de l'Empire a vu de profonds changements de la propriété foncière dans la région, sur lesquels la Restauration n'est pas revenue, puisque la loi « du Milliard des émigrés » a gelé la situation. Le dépouillement des matrices cadastrales de 1827-1840 nous permet donc d'établir un bilan détaillé de ces bouleversements une à deux générations plus tard.

2) L'état de la propriété à la date du cadastre.

À la différence de la période antérieure, nous disposons cette fois de sources complètes fournies par les matrices cadastrales. Nous avons dépouillé entièrement les matrices de 7 communes représentatives des trois sous-régions : Ébaty et Corpeau, Chassagne et Santenay, La Rochepot, Cormot et Baubigny. Pour les autres communes, nous nous sommes limité aux cotes supérieures à 100 F de revenu fiscal. Il s'est avéré que peu d'écarts séparaient ces deux statistiques³¹⁴ si bien que

312 Voir Première partie, Chapitre IV, pages 94-108

313 Ainsi la part de la bourgeoisie dans les matrices passe de 25 à 33 %, celle de la paysannerie de 26 à 30 %.

314 4785 cotes dont 1335 inférieures à 100 F, représentant seulement 2,8 % de la superficie et 1,1 % du revenu, mais environ 30 % de l'effectif. La différence la plus importante entre les deux statistiques touche les propriétaires du « Pays », c'est-à-dire les biens de complément, généralement marginaux, possédés par les habitants résidant dans une commune limitrophe. La part du revenu passe de 12,8 % (calculé sur les cotes de plus de 100 F dans les 13 communes) à 16,1 % (calculé sur la totalité des cotes des sept communes-échantillon).

nous faisons le choix de nous fonder sur la dernière, en mettant cependant de côté la matrice de Nolay, commune urbaine où la part du bâti (45 % du revenu fiscal) fausse les informations.

Répartition des cotes foncières (≥ 100 F) selon l'origine géographique des détenteurs (cadastre de 1840) – 13 communes rurales			
Domicile du propriétaire	Part des effectifs	Part de la superficie	Part du revenu fiscal
Commune	64,2%	56,0%	50,6%
Pays	13,4%	18,5%	12,8%
Côte-d'Or	11,7%	14,2%	20,9%
Saône-et-Loire	7,8%	9,1%	12,6%
France	1,5%	1,4%	2,1%
Étranger	0,0%	0,0%	0,0%
Non connu	1,4%	0,9%	0,9%
Propriété urbaine	18,2%	19,3%	28,5%

Deux tiers des propriétaires résidaient dans la commune et y possédaient environ 55 % de la contenance et du revenu. En y ajoutant 12 % de propriétaires « du pays³¹⁵ » (12 % revenu fiscal), les locaux contrôlaient donc environ deux tiers de la propriété. Le reste allait aux propriétaires forains, essentiellement domiciliés dans les deux départements de référence. Constatons la place marginale à cette époque des propriétaires étrangers à la Bourgogne, même dans la Côte.

Rappelons que nous avons exclu de ce tableau la commune urbaine de Nolay où la part des habitants est beaucoup plus forte encore (86 % de l'effectif, 74 % et 85 % de la contenance et du revenu fiscal, essentiellement en raison du poids du bâti). Nous avons vu également que si on prenait en compte toutes les cotes (notre échantillon de 7 communes), cela renforçait nettement le poids des locaux (86 % de l'effectif, 70 % de la contenance et 69 % du revenu).

Nous pouvons de ces chiffres déjà tirer quelques enseignements sur les différents types de propriétés. Celles aux mains d'habitants de la commune concernée étaient en moyenne plus petites que celles des propriétaires forains, tandis que les propriétaires « du pays » disposaient plutôt de propriétés marginales de complément. La propriété foraine était donc davantage une propriété moyenne ou grande, elle était également davantage aux mains des citoyens. La part des urbains était d'ailleurs logiquement plus forte dans le revenu (28,58%) que dans les effectifs (18,2%).

³¹⁵ Originaires d'une autre commune de la région étudiée ou d'une commune limitrophe.

L'étude du tableau nous amène à une première constatation : celle d'un net renforcement des locaux dans l'emprise foncière depuis la Révolution, conforme à ce que nous savons des bouleversements fonciers sous la Révolution et l'Empire. Nous devons également prendre en compte les différences sous-régionales, déjà constatées pour la période pré-révolutionnaire : relative faiblesse de la propriété locale dans le Pays-Bas (70 % de l'effectif mais 55 % du revenu seulement) par opposition à l'Arrière-Côte (84 % de l'effectif, 72 % du revenu), la Côte étant dans une position intermédiaire (76 % et 62%). C'est l'inverse logiquement pour la propriété foraine qui possède ses plus fortes positions dans le Pays-Bas (43 % du revenu fiscal), puis dans la Côte (34%), alors qu'elle tombe à 25 % dans l'Arrière-Côte³¹⁶. Globalement la situation de la propriété en 1840 est le produit des structures anciennes hérités de l'Ancien Régime, corrigées partiellement sous la Révolution et l'Empire.

Afin de préciser l'origine géographique des propriétaires, nous utilisons notre liste de 1143 propriétaires de propriétés disposant d'un revenu fiscal supérieur à 100 F³¹⁷. Leur distribution géographique est significative, comme nous le montrent clairement les tableaux statistiques et la carte ci-dessous.

Nous retrouvons dans les tableaux et la carte pages suivantes la prééminence de la propriété locale (plus de 80 % des propriétaires résident dans la région ou une commune limitrophe disposent d'environ les deux tiers du revenu fiscal). Il s'agit essentiellement d'une propriété rurale (aux deux tiers) mais la propriété urbaine n'est pas absente dans la mesure où Nolay et Chagny sont incluses dans la propriété locale (pour environ un tiers).

Distribution géographique de la propriété		
Origine géographique des propriétaires	Part de l'effectif des propriétaires	Part du revenu fiscal
Propriétaires des 14 communes	76,6%	59,3%
Propriétaires du « Pays »	5,4%	5,0%
Propriétaires forains	16,9%	34,8%
Propriétaires urbains	28,2 %	35,4 %
Propriétaires ruraux	69,8%	63,1%
Propriétaires N/D	1,1%	0,9%

316 Mais ce chiffre est faussé par la présence des nolaytois parmi les propriétaires du « Pays » alors que la petite bourgeoisie de Nolay est fortement représentée dans la propriété foncière de l'Arrière-Côte.

317 Rappelons que nous avons constitué une liste de 1143 propriétaires publics et privés à partir des 1700 cotes supérieures ou égales à 100 F de revenu fiscal. Nous avons ce faisant écarté 3648 cotes de moins de 100 F mais celles-ci ne représentent que 8,6 % du revenu fiscal, nous pouvons donc obtenir une représentation correcte de la répartition géographique des propriétaires. Voir plus haut page 371.

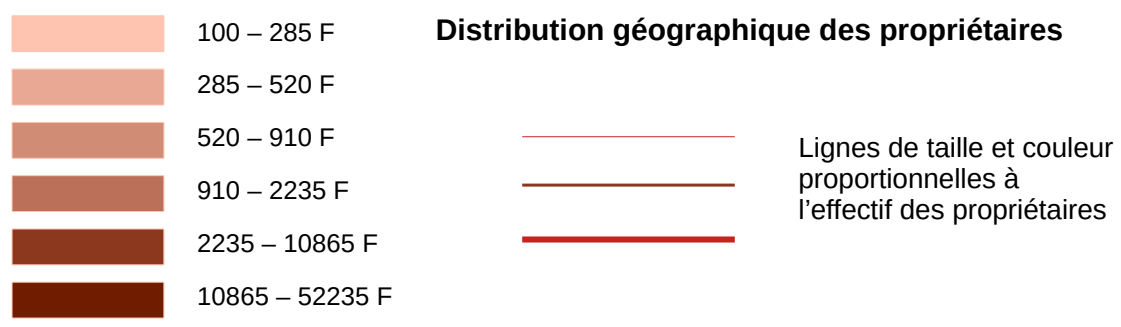
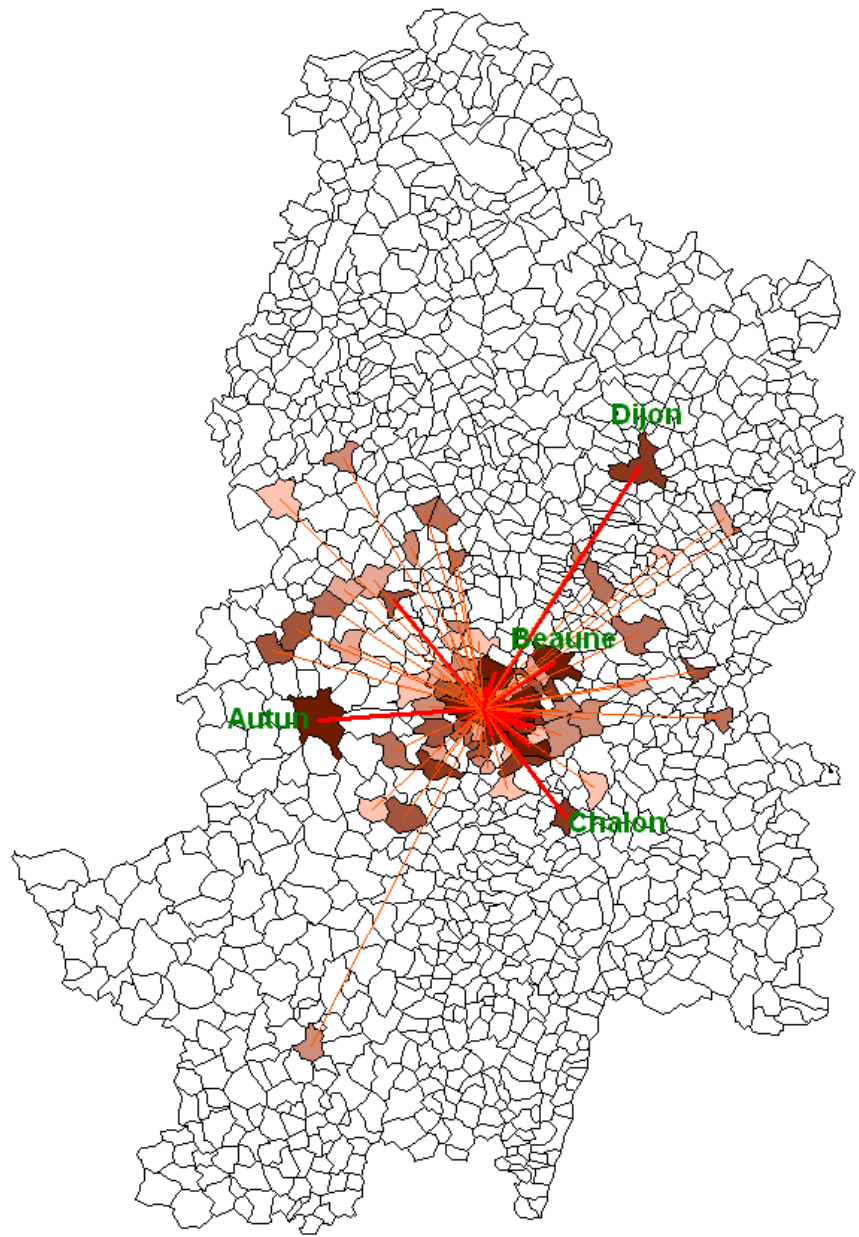
Répartition de la propriété urbaine				
Origine géographique des propriétaires	Part de l'effectif des propriétaires	Part du revenu fiscal	Part de l'effectif des propriétaires urbains	Part du revenu fiscal des propriétaires urbains
Grandes villes région	8,8%	19,0%	31,4%	53,7%
Petites villes région	18,1%	14,7%	64,3%	41,5%
Villes hors région	1,2%	1,7%	4,3%	4,8%
Beaune	5,3 %	11,2 %	18,9 %	31,7 %
Nolay	14,6 %	10,3 %	51,9 %	29,0 %

La propriété foraine représente seulement 17 % des effectifs mais 35 % du revenu fiscal, ce qui indique qu'il s'agit ici de propriétés plus importantes³¹⁸. Aux deux tiers il s'agit d'une propriété urbaine, majoritairement en provenance des principales villes régionales : Beaune, Autun, Dijon et Chalon. Beaune reste la base principale pour les investissements dans la région, avec 32 % des propriétaires forains et du revenu fiscal. Autun suit de loin à hauteur d'environ 10 %, Dijon et Chalon (autour de 6 % chacune) sont encore plus distancés. Avec moins de 5 % cumulé du revenu fiscal, le reste de la France tient une place négligeable³¹⁹, les étrangers sont totalement absents.

Par rapport à la situation qui prévalait avant la Révolution, le poids de la propriété foraine a nettement décru au profit des propriétaires locaux. Ce changement ne s'est pas tant opéré au profit de la paysannerie qu'à celui de la bourgeoisie locale. On peut largement expliquer ce phénomène par la disparition ou l'affaiblissement décisif de deux catégories qui exerçaient leur main-mise sur la propriété du sol : d'abord l'éradication de la propriété de l'Église, dont la bourgeoisie s'empare en 1791, ensuite le large affaiblissement de la propriété nobiliaire à la faveur des confiscations de l'an II et l'an III. Ceci a eu pour conséquence indirecte l'affaiblissement de la propriété foraine, particulièrement celle de la noblesse parlementaire dijonnaise. A contrario nous pouvons retenir la bonne tenue de la propriété beaunoise : il faut y lire la puissance grandissante des dynasties de négociants beaunois dont nous avons relevé l'apparition dans la seconde moitié du XVIIIème siècle. La période de la Révolution et de l'Empire a été pour elles une période de grande prospérité et elles ont largement profité de la vente des biens nationaux.

318 Si on restreint le calcul aux propriétés moyennes ou grandes au dessus de 400 F de revenu fiscal, on obtient respectivement 31,5 % de l'effectif des propriétaires et 41,7 % du revenu fiscal.

319 À elles deux, Paris et Lyon représentent 6 % des propriétaires et moins de 5 % du revenu fiscal.



D – Les dynamiques de la propriété

Dans la première partie de notre travail, nous avons étudié la dynamique des transactions foncières en exploitant les registres du Centième denier, puis, pour la période de la Révolution et de l'Empire, nous avons eu recours aux registres de l'enregistrement qui les ont remplacés à partir de 1793. Nous nous proposons de prolonger ce travail pour la période qui nous intéresse ici, de 1815 à 1878, en exploitant la table des acquéreurs, qui, de 1825 à 1862, recensait toutes les informations pratiques relatives aux transactions. Dans le souci de restreindre cette tâche dans des limites raisonnables, nous nous sommes limité au même échantillon, à savoir les patronymes commençant par la lettre B³²⁰. De même, après avoir éliminé tout ce qui n'était pas acte de vente (successions, échanges, partages), nous nous sommes limité également à ceux portant sur l'achat de vignes ; certes, les surfaces ne sont pas toujours indiquées, des natures de culture différentes peuvent être mélangées dans un même acte de vente, mais les divers « domaines » ont été retenus dans la mesure où il s'agissait sans doute possible de domaines viticoles. La réforme des modalités de l'enregistrement nous empêchait de poursuivre au-delà de l'année 1862, mais, sur cette période 1825-1862, nous avons pu retenir quatre phases de même durée (six années), intéressantes du point de vue conjoncturel. La période 1825-1830, qui s'inscrit dans la phase de crise sous la Restauration, ensuite la période 1842-1847 qui est une phase de reprise partielle sous la monarchie de Juillet ; la période 1848-1853 correspond à la grave crise de milieu de siècle, enfin celle qui va de 1857 à 1862 accompagne les premières années de la longue expansion du Second Empire³²¹.

	Transactions	Superficie (ha)	Montant	Montant par transaction
1825-1830	97	47,75	212953,30 F	2195,39 F
1842-1847	185	29,69	225440,15 F	1218,38 F
1848-1853	107	18,28	121980,32 F	1140,00 F
1857-1862	257	65,47	220222,60 F	856,90 F

Le tableau ci-dessus résume, pour chaque période étudiée, les caractéristiques des transactions de vente intervenues dans les communes de notre région appartenant au canton de Nolay³²². Les superficies sont simplement indiquées pour mémoire car un nombre important de mentions de transaction ne l'indiquent pas, particulièrement pour les grosses ventes. Par contre, les autres

320 Ce qui correspond en moyenne à 12 % du total des transactions.

321 Voir en complément l'annexe XXXIV page 768.

322 À l'exclusion donc des communes de Corcelles-les-Arts et Ébaty, qui appartenaient au canton de Beaune-sud. Rappelons que les archives de l'enregistrement du bureau de ce canton ont brûlé au XIX^e siècle.

informations ne manquent pas d'intérêt. Ainsi la première période est caractérisée par un nombre relativement faible de transactions, mais portant sur des superficies plus importantes et surtout les sommes mises en jeu sont nettement plus considérables, avec une moyenne de plus de 2000 F.

De 1842 à 1847, les transactions doublent, à 185, mais leur montant global augmente très peu, avec un montant par transaction divisé par deux. Les données pour la période 1848-1853 illustrent les difficultés économiques que traverse à cette époque le monde agricole, particulièrement viticole. L'impact de la conjoncture est ici visible par la forte baisse des transactions. Enfin, la période 1857-1862 illustre l'expansion qu'a connue l'économie viticole régionale, grâce à la prospérité retrouvée et une politique favorable aux intérêts viticoles³²³. Les transactions font un véritable bond, multipliées par 2,5 par rapport à la période précédente.

Avant de revenir plus précisément sur chacune de ces périodes, il est bon de relever une évolution pleine d'intérêt : le montant par transaction n'a cessé de diminuer au long des quatre périodes parallèlement à la multiplication des actes, ce qui signifie qu'il s'agit de transactions plus nombreuses mais plus modestes, comme si en se développant, le commerce des biens-fonds touchait désormais des catégories sociales plus basses, acquérant ainsi un caractère de masse. Nous avons ventilé les transactions pendant ces quatre périodes en fonction de leur montant :

	1825-1830	1842-1847	1848-1853	1857-1862
≥ 5000 F	7,2 %	2,7 %	2,8 %	2,3 %
≥ 1000 < 5000 F	24,7 %	11,9 %	16,8 %	20,2 %
≥ 1000 F	32,0 %	14,6 %	19,6 %	22,6 %
≥ 500 < 1000 F	13,4 %	21,6 %	16,8 %	19,1 %
≥ 100 < 500 F	44,3 %	49,7 %	50,5 %	45,5 %
≥ 100 F - < 1000 F	57,7 %	71,4 %	67,3 %	67,2 %
<100 F	10,3 %	14,1 %	13,1 %	12,8 %

Il nous semble significatif que, pendant la période 1825-1830, celles-ci, nettement moins nombreuses que pendant les périodes suivantes, se soient caractérisées également par des montants nettement plus élevés. Nous en avons recensé sept de valeur supérieure à 5000 F, dont deux par adjudication à la suite de faillites. Elles sont le fait de négociants en vins³²⁴, ce qui est explicable dans le contexte de crise de la viticulture de qualité que nous avons largement évoquée plus haut³²⁵.

323 Rappelons pour mémoire les traités de libre-échange, éminemment favorables au commerce des vins de luxe.

324 La faillite de Sauvageot, « ancien marchand de vins », permit à un gros propriétaire autunois, d'origine noble, de mettre la main sur un domaine d'une valeur de 42385 F. L'année suivante, il achetait un autre domaine d'une valeur de 36138 F. Des négociants chalonnais récupérèrent un domaine d'un ha de vignes des mains d'un autre négociant failli. Ces trois transactions étaient localisées dans la commune de Santenay.

325 Voir IIème partie, Chapitre III, pages 328-331. Les années 1826 à 1830 furent particulièrement éprouvantes.

À l'inverse, les transactions de valeur plus faible, en dessous de 1000 F, sont nettement moins nombreuses que dans les périodes suivantes. Outre la conjoncture maussade, qui n'incitait pas à prendre des risques lorsque l'on ne disposait pas d'assises financières solides, peut-être peut-on également invoquer une conjoncture politique défavorable ; après tout la période de la Restauration a été marquée par une longue incertitude sur le devenir de la propriété, tout au moins celle qui avait été acquise lors de la vente des biens nationaux.

La période suivante, de 1842 à 1847, a été marquée, nous l'avons vu, par une reprise, au moins partielle, et particulièrement favorable pour les vignes communes³²⁶. Les transactions pendant cette période marquent une rupture nette par rapport à la période précédente ; elles sont d'abord nettement plus nombreuses (185 au lieu de 97) et celles d'un montant « modeste » (de 100 à 1000 F) représentent 71,4 % du total (contre 57,7%), tandis que les transactions égales ou supérieures à 1000 F n'en représentent plus que 14,6 % (au lieu de 32,0%). De toute évidence, ce sont les moyens et petits propriétaires qui sont entrés sur le marché foncier, peut-être ont-ils à cette occasion répondu à des besoins différés, ou bien la conjoncture plus favorable les y-a-t-elle poussés. L'essor de la consommation intérieure de vins, alors que le nouveau régime n'a pas modifié sa politique commerciale extérieure, avantageait les petits propriétaires de vignes communes, alors que la grande propriété, assise sur les vignes fines, subissait toujours les difficultés de la période précédente.

La période 1848-1853 coïncide avec la grande crise économique du milieu du siècle, qui fut particulièrement éprouvante pour la viticulture bourguignonne. Si celle-ci échappa, grâce aux bonnes récoltes de 1846, de qualité exceptionnelle, à la première phase de la crise, dite « d'ancien régime », elle fut par contre fortement affectée par la phase de type moderne, caractérisée par la chute de la demande, aggravée d'ailleurs par la récolte pléthorique de 1848. Cette dépression se prolongea jusqu'en 1853. Nous en voyons directement les effets sur le volume des transactions conclues pendant ces années : 107 au lieu de 187 pour la période précédente. Parallèlement il se produit un certain rééquilibrage entre grosses et petites transactions. Ce sont toutes les catégories qui sont touchées par le ralentissement économique.

326 Voir Deuxième partie, Chapitre III, pages 331-334.

Avec la dernière période, de 1857 à 1862, nous sommes dans une phase de croissance de l'économie viticole, qui va se prolonger bien au-delà, pratiquement jusqu'à l'invasion phylloxérique (1878). Par rapport à la précédente, le nombre de transactions est multiplié par 2,5 (de 107 à 257), et cette multiplication touche tous les types de propriétés. La part des grosses transactions augmente légèrement, signifiant que c'est l'ensemble de la filière qui est entrée dans la phase d'expansion.

De la Restauration au Second Empire, l'économie viticole semble être entrée progressivement dans une forme de modernité, où l'importance des échanges accompagne une économie de plus en plus monétarisée.

Les données que nous avons rassemblées nous ont permis de calculer la valeur unitaire de la vigne, par ouvrée ou par hectare, elles nous ont permis également d'établir des comparaisons entre sous-régions. Les variations du cours de la vigne reflètent-elles celles de la conjoncture viticole, et d'autre part les sous-régions ont-elles suivi les mêmes évolutions ?

En totalisant l'ensemble des transactions pour lesquelles nous disposons de renseignements précis concernant les surfaces et la nature des cultures, nous avons pu rassembler un nombre suffisant de données, ce qui nous a permis d'éliminer les cas où la vigne était associée à une autre nature de culture (pré, terre, toppe, broussailles...), ce qui aurait pu biaiser l'évaluation. Nous aboutissons aux deux tableaux suivant :

Répartition des transactions entre Côte et Arrière-Côte				
	Nombre de transactions		Montant des transactions	
	Côte	Arrière-Côte	Côte	Arrière-Côte
1825-1830	52	40	165921 F	43943 F
1842-1847	100	79	174335 F	45326 F
1848-1853	66	40	94521 F	27219 F
1857-1862	114	137	106199 F	108333 F

Valeur moyenne à l'hectare des ventes de vignes aux différentes époques				
Période	Ensemble	Pays-Bas	Côte	Arrière-Côte
1825-1830	2465 F	2213 F	5063 F	1805 F
1842-1847	3583 F	1736 F	4411 F	3156 F
1848-1853	3195 F	2804 F	4150 F	3463 F
1857-1862	2640 F	4488 F	4300 F	3359 F

Le premier tableau montre une rupture entre les trois premières périodes et la dernière. Longtemps, la Côte, logiquement, l'emporte à la fois pour le nombre de ventes et pour les sommes mises en jeu. Mais, dans la dernière période, au moment où le mouvement des transactions prend une ampleur décisive, l'Arrière-Côte prend le pas sur cette dernière. On peut y voir un « effet-retard », la

modernisation économique, et la monétarisation croissante des activités, poussent les propriétaires à s'engager davantage dans la commercialisation de leurs produits, à une époque où les vins communs de la Côte-d'Or jouissent d'une conjonction de facteurs favorables (accès au marché parisien grâce à l'avancement du réseau de chemin de fer, urbanisation et industrialisation...).

Enfin, la variation des cours de l'hectare de vigne manifeste la complexité des mécanismes sous-jacents. Tout d'abord, ces prix qui ne sont que des moyennes, masquent des variations considérables selon la qualité des produits mis en vente. Par exemple, le prix de l'ouvrée de vigne à Puligny s'est étalé de 50 à 553 F l'ouvrée entre 1825 et 1830 ! C'est là un exemple extrême, mais le différentiel, pour l'ensemble de la région, variait généralement dans une fourchette de 1 à 5, ce qui est deux fois supérieur au moins à la différence entre Côte et Arrière-Côte. C'est naturellement dans les finages de la Côte que l'amplitude était la plus forte. La « Nouvelle évaluation du revenu foncier des propriétés non bâties », dans sa version de 1880, a donné lieu à une évaluation systématique de la valeur vénale des vignes. Le montant de l'évaluation y varie de 3600 F à 48000 F pour Puligny, 2800 F à 48000 F pour Chassagne, 1200 F à 12000 F pour Santenay. Les évaluations, pour les 12 communes étudiées, sont en cohérence avec nos propres calculs, et la fourchette des prix est la même.

Il nous reste à considérer la valeur moyenne des vignes mises en vente, et sa variabilité selon les différentes époques. Si nous laissons de côté le Pays-Bas pour lequel nos données sont réduites à la commune de Corpeau, l'évolution des prix dans la Côte et l'Arrière-Côte pose quelques questions. Ainsi, comment expliquer que, dans la Côte, la valeur apparente de l'hectare de vignes ait été au plus haut entre 1825 et 1830, époque de marasme avéré pour la viticulture de qualité ? Si la baisse des prix pendant la période 1848-1853 peut être mise sur le compte de la crise, comment expliquer que le niveau des prix de 1842-1847 n'ait même pas été rattrapé entre 1857 et 1862, époque d'expansion ? Pour expliquer ces incohérences apparentes, nous en sommes réduit à quelques hypothèses. Il est de fait que les transactions dans la première période concernaient notamment de grosses propriétés, probablement assises sur les climats les plus renommés, d'où la valeur élevée des vignes. Par contre, les ventes et achats dans les autres périodes auraient touché des propriétés de moindre importance, renfermant des vignes de moindre qualité. Nous savons d'ailleurs que la part des gamays, dans les villages de la Côte, d'emblée notable, a eu tendance à augmenter, y compris au détriment des pinots.

Le cas est un peu différent pour l'Arrière-Côte, domaine exclusif du gamay. L'évolution du prix de la vigne y suit plus étroitement l'évolution de la conjoncture économique. Nous ne voyons pas

d'explication à la légère baisse des prix entre les deux dernières périodes, mais nous constatons la forte croissance des prix entre 1825-1830 et 1842-1847 (75%) qui se poursuit malgré la crise dans la période suivante. Manifestement il s'agit là d'une profonde mutation qui illustre le passage d'une viticulture de complément, « dérobée » aux autres cultures, à une véritable filière économique qui est entrée de plein pied dans l'économie moderne.

Conclusion

Contrairement à la première partie de notre étude, nous disposons, pour celle-ci, d'une solide base statistique, grâce aux données cadastrales qui, ont, pour la plupart des communes de la région étudiée, été constituées en 1839-1840. Celles-ci nous ont permis d'affiner notre typologie des propriétés. Dans cette région où domine l'économie viticole, nous avons préféré fonder celle-ci sur la base des revenus fiscaux, en prenant garde qu'ils ont été nettement sous-évalués. C'est ainsi que nous avons fixé le seuil inférieur de la grande propriété à un revenu cadastral de 700 F, et celui de la petite propriété à 200 F, tandis que la moyenne propriété était pour nous comprise entre 700 F et 400 F. Une telle typologie nous semble ainsi fondée sur des critères cohérents. Au-delà de 700 F, nous regroupons les propriétaires accédant au cens électoral censitaire en vigueur sous la monarchie de juillet, elle rassemble les propriétaires qui faisaient exploiter leurs vignes par des vigneronn métayers ou à « la tâche ». En dessous de 400 F, nous rassemblons les petits propriétaires indépendants qui cultivaient leurs vignes sans recours systématique à une main-d'œuvre de complément. Enfin, dans la moyenne propriété, il nous reste des propriétaires exploitants, qui travaillaient leurs vignes en s'aidant de salariés permanents, domestiques agricoles ou journaliers. Les propriétaires disposant d'un revenu fiscal inférieur à 200 F sont considérés comme des propriétaires parcellaires, ayant besoin de recourir au moins partiellement au travail pour autrui, pour assurer leur subsistance. Pour éviter l'écueil des propriétaires cumulant plusieurs cotes cadastrales parce que propriétaires dans plusieurs communes, nous avons fusionné leurs différents revenus cadastraux, afin d'aboutir à une liste de 1143 propriétaires disposant d'un revenu fiscal d'au moins 100 F à la date du cadastre.

Il résulte de ce travail que la propriété foncière, une à deux générations après les bouleversements révolutionnaires et la période impériale, reste très inégalement répartie : 5 % des propriétaires

s'adjugent la moitié des biens, 20 % concentrent entre leurs mains les trois quarts du revenu cadastral. La terre est monopolisée par une élite sociale qui résulte de la fusion entre une bourgeoisie très renforcée par l'acquisition des biens nationaux et une noblesse certes amoindrie mais qui a gardé de fortes positions foncières, particulièrement dans la Côte. Des reclassements sont à l'œuvre et on voit émerger une catégorie particulièrement dynamique, celle des négociants, qui s'emparent de l'économie viticole.

À l'inverse, la propriété paysanne, si elle a conquis des positions à la faveur de la vente de certains biens d'émigrés par petits lots, particulièrement pendant la période montagnarde, reste minoritaire. Si on laisse de côté la masse des propriétaires parcellaires (75 % des effectifs, pour 25 % du revenu cadastral) en aucun cas en mesure de vivre de leurs propriétés, seule une mince frange de la paysannerie (7 % des propriétaires) peut vivre en exploitant exclusivement ses biens (13 % du revenu cadastral). La situation s'est même légèrement dégradée depuis l'époque révolutionnaire du fait de l'émiettement successoral.

Le résultat est que, plus que jamais, la main-d'œuvre viticole doit travailler au bénéfice d'une étroite catégorie de possédants. Ceux-ci ne sont pas étrangers à la région, les bouleversements révolutionnaires ont même entraîné un recentrage sur des propriétaires plus proches géographiquement que sous l'Ancien régime. Les locaux sont maître des deux tiers de la propriété, les autres, propriétaires forains plutôt urbains, sont installés dans des bourgs proches, comme Nolay et Chagny, ou des villes situées en périphérie de la région : c'est particulièrement le cas de Beaune, qui contrôle, grâce à ses négociants, un tiers de la propriété foraine. Assez loin derrière viennent Autun, Chalon-sur-Saône ou Dijon. Les étrangers à la région n'ont pas encore pris pied dans la propriété viticole.

Cependant, après la crise du milieu du siècle, et la reprise vigoureuse de l'économie viticole, l'étude du mouvement des propriétés nous a laissé entrevoir des dynamiques nouvelles. À la faveur de l'enrichissement des différents acteurs, y compris des petits propriétaires, nous avons vu se multiplier les transactions (elles ont par exemple plus que doublé entre 1857 et 1862), qui n'étaient plus seulement des mutations affectant les grandes propriétés. Au contraire la valeur moyenne des transactions a nettement baissé, signifiant par là que des acheteurs plus modestes se présentaient sur le marché, prémises d'un rééquilibrage en faveur de la petite propriété ?

CH V - L'âge d'or de la viticulture traditionnelle

A – Immobilisme des techniques ?

I - Stabilité des méthodes culturelles

Contrairement à la période pré-révolutionnaire, nous disposons pour le XIXe siècle d'un grand nombre d'ouvrages consacrés à la viticulture dans le département de la Côte-d'Or, écrits par les plus éminents spécialistes de l'époque. Si Morelot apparaît comme le grand précurseur, souvent repris d'ailleurs par ses successeurs, un certain nombre d'ouvrages fondamentaux s'échelonnent des années 1830 aux années 1870, et nous donnent une vue exhaustive des méthodes culturelles et de vinification à l'apogée de la viticulture traditionnelle, avant la catastrophe phylloxérique. Après Morelot³²⁷, le Docteur Jules Laval, professeur à l'École de médecine de Dijon, publie en 1855 une « Histoire et Statistique de la vigne et des grands vins de la Côte d'Or ». Son but est d'abord de fournir un tableau précis des vins fins de la Côte, en s'appuyant sur les données du cadastre, qui est terminé depuis une quinzaine d'années pour la région. Soucieux de combler ce qu'il perçoit comme un retard de la Bourgogne face à sa rivale bordelaise, il s'attache à dresser une hiérarchie des grands vins à l'intérieur de chaque commune, qu'il classe en vins hors-ligne, têtes de cuvée, première et deuxième cuvée, etc. Afin de prévenir les rivalités entre communes, il aborde avec précaution la question d'une hiérarchie globale³²⁸. C'est probablement pour cette raison que son ouvrage est unanimement salué par tous les acteurs de la filière, à la différence du « Plan statistique des vignobles produisant les grands vins de Bourgogne » de 1861³²⁹. En 1863, Pierre Joigneaux, à la fois militant républicain et agronome, promoteur de l'école de viticulture de Beaune, publie en 1862 le « Livre de la ferme et des maisons de campagne », avec de prestigieuses collaborations comme

327 Dr J. MORELOT, *Statistique de la vigne...*, op. cit., 1831.

328 « Je sais tout ce qu'un pareil sujet offre de difficultés et combien il doit soulever de discussions. Aussi ne sera-ce qu'à titre d'essai... ». J. LAVALLE, *Histoire et Statistique...*, op. cit. page 162.

329 Celui-ci, dressé à l'initiative du Comité d'Agriculture de Beaune, déclencha les hostilités des propriétaires de la Côte de Nuits, et dut se limiter aux vignobles de l'arrondissement de Beaune.

celle d'Alfred de Vergnette-Lamotte³³⁰. Enfin, Jules Guyot, médecin et scientifique éminent, par ailleurs spécialiste reconnu des questions viticoles, un temps à la tête d'un domaine champenois, est chargé par le gouvernement impérial d'une enquête sur la situation des vignobles français dans le contexte du traité de libre-échange conclu avec le Royaume-Uni. À ce titre, il parcourt le pays et publie une « Étude des vignobles de France » en 1868, dont le tome III contient un chapitre consacré à la Côte-d'Or. Il a l'intérêt de présenter un point de vue nuancé sur les méthodes viticoles bourguignonnes par un observateur extérieur à la région³³¹, donc plus susceptible d'un regard critique.

Pour conclure sur ces grands ouvrages du XIX^e siècle consacrés à la viticulture en Côte-d'Or, nous pouvons citer la figure de Claude Ladrey, professeur à la faculté des sciences de Dijon, auteur de travaux fondamentaux dans le domaine de l'œnologie³³². Tous ces auteurs ont en commun d'être des scientifiques reconnus, soucieux de mettre leurs connaissances au service d'une activité emblématique de leur pays, sans pour autant récuser les pratiques traditionnelles.

Et en effet, dès les premières pages de son livre, Jules Lavalley insiste sur l'ancienneté et la pertinence des pratiques viticoles bourguignonnes :

*« Dès le premier siècle de l'ère chrétienne, la culture de la vigne avait atteint dans les Gaules un très-haut degré de perfection, [...] nos pratiques actuelles datent des temps les plus reculés. [...] nos procédés de culture sont les mêmes aujourd'hui qu'à cette époque. [...] Tous les documents relatifs aux siècles suivants nous montrent cette culture toujours la même. Plantation, taille, labour, provignage, échalassement, vendange, tout se fait dans les siècles passés comme aujourd'hui »*³³³.

C'est pourquoi il ne craint pas de reprendre les informations de Morelot pour décrire le travail des vignerons, pourtant rédigées 30 ans auparavant³³⁴. Lavalley, à la suite de Morelot, énumère les travaux dont il a retrouvé l'équivalent dans les siècles passés : nombre des labours (3 dans les vignes communes, 3 ou 4 dans les vignes fines), apport de terres ou de marnes (dès le XIV^e), remontées de terres, emploi de la genne comme engrais, emploi des échelas, usage du ban, des

330 Polytechnicien et agronome, ayant collaboré avec Pasteur, président du Comité d'Agriculture et de Viticulture de Beaune, un temps maire de la ville, il était un grand notable et reconnu comme un éminent spécialiste de la viticulture bourguignonne. On lui doit l'article « Des vignes de la Côte-d'Or » dans l'ouvrage de Pierre JOIGNEAUX, *Le livre de la ferme et des maisons de campagne*, 1863 (Chapitre V, tome II, pages 188-227).

331 Lors de son séjour en Bourgogne, il se lie d'amitié avec un gros propriétaire viticole, le Comte de La Loyère, qui s'attache à appliquer les méthodes qu'il préconisait dans son domaine de Savigny-les-Beaune. C'est à son domicile que meurt Jules Guyot le 31 mars 1872.

332 Il publie en 1857 la « *Chimie appliquée à la viticulture et à l'œnologie* », reprise de ses cours universitaires. En 1863, paraît « *L'art de faire le vin* », puis en 1872 « *Traité de viticulture et d'œnologie* ».

333 J. LAVALLEY, *Histoire et statistique...*, op. cit., page 23.

334 « Culture de la vigne dans la Côte-d'Or », in J. LAVALLEY, *ibid.*, pages 195-204. Morelot avait fait paraître un premier ouvrage en 1825, consacré à la vigne dans l'arrondissement de Beaune. Il en reprend l'essentiel dans son livre de 1831.

bannetons (remplacés par des hottes dans notre région)... Il reprend également les recommandations bien connues : la taille courte pour limiter les rendements, le refus du fumier de ferme qui nuit à la qualité. Nous retrouvons en effet les mêmes recommandations dans les baux de culture conclus entre propriétaires et vigneron. Ainsi le 23 mai 1819, le bureau des pauvres d'Ébarres, propriétaire d'un domaine de 109 ouvrées de vignes à Santenay, conclut un bail à ferme avec Martin Nicolle, propriétaire-exploitant à Santenay, et Barthélemy Audiffred, négociant, moyennant une redevance annuelle de 1303 F. Le bail stipule :

« le preneur jouira de tous les objets [...] comme doit le faire un bon père de famille [...] cultivera les vignes de tous leurs coups en temps et saisons, suivant le meilleur usage du pays ; il les fera tailler proprement, sans pouvoir les surcharger ; il y fera faire les réparations d'hiver, ou simplement utiles, suivant l'usage et la coutume des lieux ; fera porter la terre des vignes de bas en haut, tous les trois ans, les fera placer dans les endroits où elles seront principalement nécessaires, de manière qu'à la fin du bail elles se trouvent toutes portées, il fera chaque année les raies et les fosses ; il fera faire des provins de plants noirs et non millerands³³⁵ ; autant qu'il sera nécessaire pour entretenir les dites vignes bien peuplées y fera mettre à ses frais tous les pisseaux nécessaires, en sus de ceux qui y sont déjà ; [...] enfin il rendra le tout à la fin du bail, en bon état. [...] Il fera replanter, à ses frais, en bons plants convenables au terrain, la moitié d'une pièce de vigne dépendant du domaine [...] d'une contenance de 24 ouvrées. Cette replantation devra être faite en bons gamays, attendu que le sol ne convient pas au vin fin dont cette pièce est actuellement emplantée. » »

Autre exemple, le bail à mi-fruits conclu entre un propriétaire lyonnais, Marie-Jean-Claude Dubreuil, pour un domaine de 87 ouvrées, et deux vignerons de Santenay :

« Tous fruits à produire aux dites vignes tels que raisins, noix, amendes, pêches seront partagés par égale portion, le tout selon l'usage des lieux [...] Les reteneurs [...] cultiveront les vignes en bons vignerons, suivant l'usage et coutume des lieux ; porteront les seurées³³⁶ et terreaux de bas en haut quand il en sera besoin ; les laboureront de tous leurs coups, en temps et saisons opportunes, sans pouvoir les surcharger à la taille. [...] Ils feront cent saillies de provins par chaque ouvrée, jusqu'à ce qu'elles soient bien peuplées, attendu qu'elles sont en mauvais état [...]

« Comme un vigneron ne peut cultiver que trente ouvrées de vignes, surtout dans l'état où sont celles du domaine, les preneurs seront tenus de choisir parmi les cultivateurs du domaine les plus

335 Des raisins millerandés sont formés de grains de petite taille sans pépins, donnant une quantité très inférieure de jus. Cette anomalie provient d'une mauvaise fécondation lorsque la floraison se produit par temps froid ou pluvieux.

336 Seurées : hottes remplies des terres ravonnées.

forts et les meilleurs pour les employer, en temps et saisons convenables, quand ils auront besoin d'en prendre. [...] Il ne pourra être planté de haricots dans les vignes de bons vins, on ne pourra en mettre que modérément dans celles de vins communs. »

Comme on le voit, les obligations des vignerons sont soigneusement précisées, les différentes opérations énoncées ; « selon l'usage et coutume des lieux », « suivant le meilleur usage du pays », les baux rappellent à chaque instant l'obligation de se conformer aux méthodes culturelles consacrées par l'usage, sans jamais s'écarter des traditions. On retrouve ici, pratiquement dans les mêmes termes, les recommandations contenues dans les baux du XVIII^e siècle, tel celui cité par Paul Charbon³³⁷, conclu en 1764 par la Confrérie du Saint-Sacrement de Santenay, avec trois vignerons :

« les reteneurs feront et façonneront les dites vignes de tous leurs coups en temps et saison, bien et dûment, ils les tailleront proprement, sans les pouvoir surcharger à la taille. [...] ils y feront des édifices et réparations d'hiver utiles et nécessaires [...] ils seront tenus de porter les seurées³³⁸ du bas en haut des dites vignes et aux endroits les plus nécessaires, de curer et nettoyer les raies et fossés. »

Pour l'essentiel, la culture des vignes reste donc ce qu'elle était avant la Révolution³³⁹ : repeuplement des vignes par provignage, disposition des ceps « en foule », ce qui impose un travail purement « à bras », échalassement des ceps, taille courte visant à limiter le rendement (pour les vignes fines), division du travail entre les hommes (chargés de donner « les coups de l'outil » : « les trois façons » aux vignes, outre le provignage et la remontée des terres) et les femmes et enfants (chargés des « coups de la main » : paisselage, ébourgeonnement, accolage...).

II - Des modifications de détail

Cependant, les témoignages contemporains, notamment des auteurs cités plus haut, s'accordent pour relever un certain nombre de changements de détail qui montrent que propriétaires et vignerons, sans changer le fond de leurs techniques, se sont efforcés d'adapter la viticulture traditionnelle au nouveau contexte économique qui s'impose au XIX^e siècle. Celui-ci favorise une augmentation de la demande en vins, d'abord pour les vins communs, du fait de l'urbanisation et de

337 Paul CHARBON, *Santenay et son histoire*, 2009, page 227.

338 Seurées : hottes remplies des terres ravinées.

339 Voir plus haut, Première partie, chapitre II, pages 62-71.

l'industrialisation du pays, ensuite pour les vins fins grâce à la libéralisation des échanges sous le Second Empire. Il s'agissait donc d'augmenter la production alors que les méthodes culturales traditionnelles visaient au contraire à favoriser la qualité au détriment du rendement. Nous avons vu que la première réponse possible résidait dans l'augmentation des superficies cultivées, très facile pour les gamays, beaucoup moins pour les pinots. Mais les méthodes culturales, purement manuelles, imposaient des limites évidentes à l'accroissement des superficies, et imposaient de rechercher des aménagements ponctuels favorisant la croissance des rendements. C'est dans la culture des vignes communes, à base de gamays, que les innovations ont été d'abord expérimentées, là où les contraintes de qualité étaient les moins fortes. En réalité, il n'y avait pas de grande différence entre méthodes de culture des gamays et des pinots³⁴⁰, sinon que les vignes gamay étaient régulièrement arrachées et replantées tous les 20 ou 30 ans. Celles-ci ont donc été peu à peu introduites dans la culture des vins fins.

Pour augmenter le rendement, dans le cadre des techniques de l'époque, une première solution était d'augmenter le nombre de ceps dans les vignes, par une intensification du provignage. Tous les témoignages concordent sur ce fait : ainsi dans l'enquête de 1829 : « *S'il y a peu de différences dans le mode de culture de la vigne, on ne peut se dissimuler qu'on provigne plus aujourd'hui qu'en 1796. les vieux ceps se détruisent ; on les remplace par des provins.* » Lavalley, à propos du vignoble de Santenay : « *Le nombre de plants est certainement de plus de 30000 / ha, et on doit considérer cet excès de production, qu'on ne peut entretenir qu'au moyen d'engrais de toutes sortes, comme une cause qui certainement fait que les vins de Santenay et Chassagne sont loin d'avoir la qualité dont ils sont susceptibles.* ». Nous disposons d'une statistique de 1892 qui nous donne une évaluation du nombre de ceps à l'hectare pour chacune des communes du canton de Nolay³⁴¹. Pour les vignes âgées de plus de quatre ans (donc essentiellement des vignes plantées avant le phylloxéra), le nombre de ceps varie de 25 à 30000 pieds/ha dans l'Arrière-Côte, mais se limite à 18000 pour les quatre communes de la Côte. Par contre, le bail à ferme de la Seigneurie de Chassagne, conclu en 1784 par le Comte de Clermont-Montoison, prévoyait, dans le cadre d'une nouvelle plantation de vigne en pinot, un total de 1200 chapons par ouvrée, soit environ 28000 pieds à l'hectare. Les baux du XIXe se contentent la plupart du temps de rappeler la nécessité du provignage « *autant qu'il sera nécessaire pour entretenir les dites vignes bien peuplées* » sans précision supplémentaire. Par exception, un bail à mi-fruits conclu le 12 octobre 1824 entre le

340 « *la culture de ce plant de vigne [le gamay] exige autant de soins et de travaux que les vignes de vin fin [...] ce qui dédommage le vigneron de ses peines, c'est la quantité* ». J. MORELOT, *Statistique...*, op. cit., page 163.

341 ADCO M 12 II a35-37.

négociant Debahezre de Nuits et un vigneron de Santenay³⁴², fixe à 80 le nombre de provins par ouvrée chaque année, ce qui, sur la base de 1200 ceps par ouvrée (6,6%) reste dans les limites fixées par Lavalley (pas plus de 10%). Cependant, comme le rapporte Guyot, la part des jeunes plants dans la production, était significativement plus élevée, du fait de leur productivité supérieure (à peu près double).

Le recours à la fumure, strictement limité à la plantation des provins dans le cadre de la viticulture traditionnelle, se serait développé, selon les auteurs, au cours du siècle. Elle est déjà évoquée dans l'enquête de 1829 : « *L'hectare de vigne produit plus actuellement qu'en 1789. l'aisance répandue dans toutes les classes [a engendré] une plus grande consommation. Celle-ci a fait adopter une culture plus productive ; on a eu recours aux engrais pour des terres trop meubles, au transport de terre végétale dans les vignes où elle était rare.* » Lavalley n'explique pas autrement les rendements obtenus à Santenay et Chassagne³⁴³ : « *La production y est considérable ; elle n'est pas moins (année moyenne) de 18 hl/ha dans les plus grands crus, de 24 hl/ha dans les deuxièmees cuvées, et de plus de 30 hl/ha dans les passe-tout-grain.* » Tous les autres auteurs, à l'exception de Guyot, condamnent le recours à la fumure, y voyant un facteur de dégradation de la qualité des vins. Cependant, comme le rappelle Robert Laurent, le recours à la fumure ne pouvait être que très limité, pour des raisons strictement économiques. En effet le fumier de ferme était plutôt rare et cher, l'utilisation des cendres des déchets de taille, recommandé par les experts, se heurtait au mauvais vouloir des vignerons, qui comptaient sur eux pour se chauffer.

Un autre moyen, peut-être plus décisif, était de modifier le mode de taille. La taille traditionnelle était une taille courte (un seul sarment taillé à deux ou trois yeux) visant, en limitant la production de raisins et concentrant les « sucres », à permettre la qualité maximale. Insensiblement les vignerons ont cherché à accroître le rendement en allongeant la taille (on passe de 2/3 yeux à 5 yeux), ce qui avait le défaut, aux yeux des contemporains, d'épuiser plus rapidement le cep, d'où l'intensification du provignage... Les baux de culture consultés, à la suite de tous les auteurs cités, ont cherché à empêcher cette dérive, manifestement en vain³⁴⁴.

342 ADCO 4 E 72/142 (1822-1824) : Minutes de l'étude Maréchal à Santenay.

343 J. LAVALLEY, op. cit., page 160. Voir aussi A. JULLIEN, *Topographie...*, op. cit., page 115 : « *on a introduit des engrais, ou fait rapporter des terres neuves sur les côtes, pour obtenir de plus abondantes récoltes...* »

344 « *Les dits reteneurs [...] les cultiveront et laboureront de tous leurs coups, en temps et saisons, sans pouvoir les surcharger à la taille* » (bail à ferme du 19/10/1817), « *Il les fera tailler proprement, sans pouvoir les surcharger* » (bail à ferme du 23/05/1819), « *Il les taillera de manière à ne pas les surcharger* » (bail à ferme du 18/01/1852) : ADCO 4 E 72.

Ce n'est pas sans inquiétude que les auteurs cités, les plus prestigieux et les plus écoutés dans les milieux viticoles, observent ces transformations. Ils s'alarment des risques qui pèsent sur la qualité des vins de Bourgogne³⁴⁵, et en cela sont au diapason de beaucoup de grands propriétaires, qui se sentent menacés par la croissance inexorable des vins ordinaires. Mais la pression du marché est la plus forte, les négociants, qui pèsent d'un poids croissant dans la vente des vins, poussent, nous le verrons, à la recherche de productivité.

Dans ce concert de célébration des méthodes traditionnelles et de condamnation des innovations perçues comme dangereuses pour la qualité des vins, Jules Guyot³⁴⁶, nous l'avons vu plus haut³⁴⁷, s'est inscrit seul contre cet unanimité de façade, probablement parce qu'il n'était pas bourguignon et donc plus indépendant des traditions et des habitudes. S'il attribue à la pratique de la culture « en foule » le mérite d'avoir maintenu le pinot, il déplore un mode de culture peu adapté : d'après lui, le provignage, en brisant l'alignement, nuit à l'exposition des ceps (en rendant les courants d'air et l'exposition moins favorables), augmente exagérément la part des jeunes ceps dans la récolte (leur production est moins qualitative) ; pire, le mode de taille traditionnel, peu adapté à la vitalité naturelle du pinot, nuit gravement au rendement : « *le pineau, à 15 hl, est au tiers de sa moyenne, facile à atteindre sans altérer le moins du monde la qualité* ». Il préconise donc la plantation, partout où c'est possible, de vignes en pinot, ce qui permettrait de régler la question du gamay³⁴⁸. L'adoption d'un mode de taille plus adapté et plus productif (dit « taille Guyot ») donnerait un rendement d'au moins 30 hl/ha. Enfin la plantation en ligne de ceps de « franc pied », palissés sur fil de fer et renouvelés tous les 40 à 60 ans, permettrait en outre l'introduction du cheval et de la charrue, donc de sérieuses économies de main-d'œuvre.

Ce bouleversement des méthodes a déclenché un tir de barrage, au nom de la qualité des vins, malgré l'adhésion du Comte de La Loyère, qui se fit son disciple, et une expérimentation en grand dans son domaine de Savigny. Ironiquement, il ne faudra pas moins que la crise du phylloxéra pour voir triompher, au moment de la reconstitution du vignoble, les idées de Guyot.

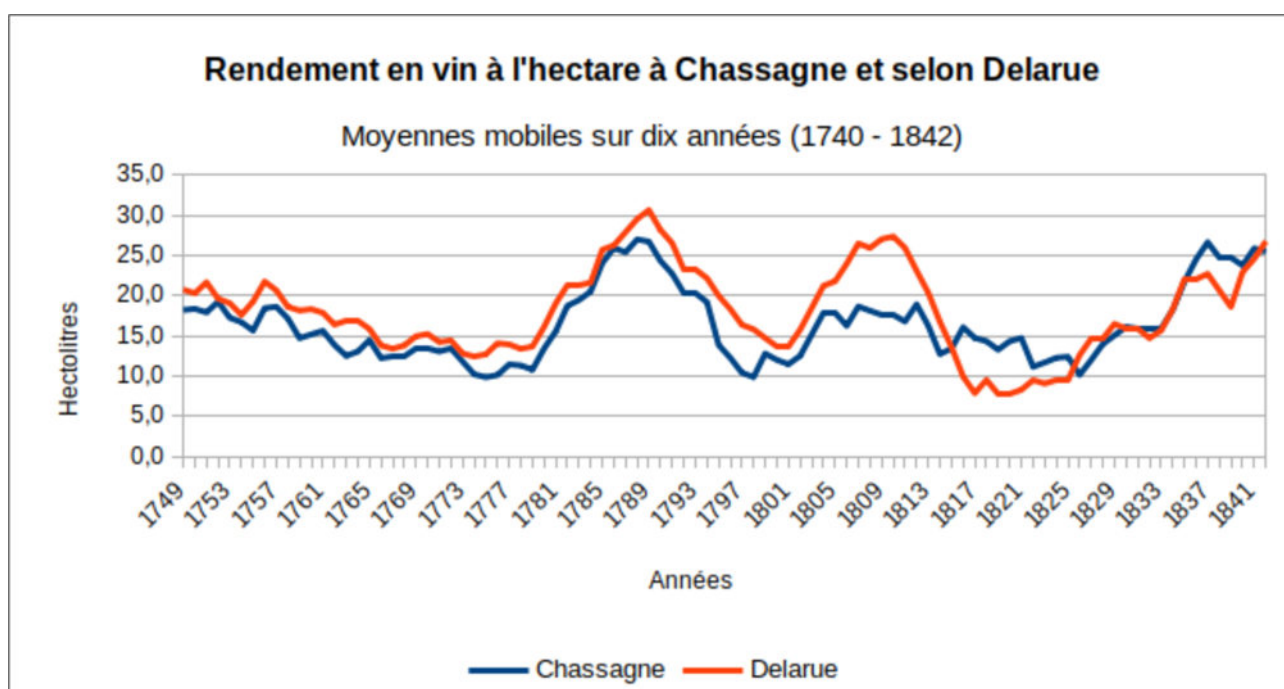
345 « *Par suite de ces spéculations mal entendues, la Bourgogne a produit beaucoup plus de vins d'ordinaire et de vins communs qu'autrefois, et l'exportation qui en a été faite sous le nom de ceux des bons crus a altéré la réputation des vignobles de ce pays...* » - André JULLIEN, *Topographie...*, op. cit., page 115.

346 Jules GUYOT, *Étude des vignobles de France*, tome III, 1868, chapitre sur la Bourgogne, pp 63-92.

347 Voir Deuxième partie, chapitre III, page 327-328.

348 « *Je ne crains pas de l'affirmer, l'intérêt du propriétaire comme du vigneron de la Côte-d'Or, c'est-à-dire des arrondissements de Beaune et de Dijon, est de planter du pineau partout où la terre n'est pas trop commune et où le prix du vin descendrait à 40 F l'hl ; leur intérêt est que le pineau domine dans toute leur production, et à tous les étages de la qualité* ». J. GUYOT, *ibid.*, page 63.

Au final, les conditions du travail viticole à cette époque ne permettaient que des gains de productivité marginaux. Robert Laurent, qui s'appuie sur des séries complètes sur la longue durée fournies par les hôpitaux de Beaune et Nuits, évalue à environ 8 % (de 72 à 78 litres par ouvrée) la croissance du rendement entre le début du XIXe et les années 1870, surtout acquise dans la première moitié du siècle. Pour ce qui nous concerne, nous ne disposons que de la série publiée par l'Abbé Garnier pour Chassagne³⁴⁹, qui s'interrompt en 1843, que nous confrontons ci-dessous avec celle de Delarue³⁵⁰.



La cohérence entre les deux séries est forte, si on tient compte du fait que l'absence de données pour 1805-1806 à Chassagne provoque une distorsion pour la période de l'Empire. Cependant il nous est impossible de mettre en évidence une croissance du rendement, sinon que la fin de la période voit des récoltes importantes, ramenant le rendement au niveau des sommets déjà atteints au moment de la Révolution.

Cependant, si les évolutions restent ténues dans la culture des vignes, les changements dans la vinification paraissent plus notables, conjuguant à la fois efforts d'adaptation à la demande du marché (produire un vin conforme aux attentes de la clientèle) et efforts pour atténuer les à-coups dans la conservation.

349 Abbé GARNIER, *Manuel des vigneron-associés de Chassagne*, op. cit., « Tableau des prix des vins depuis 1740 jusqu'à 1843 », prolongé par Reinert jusqu'en 1848. Voir à l'annexe XXXV, page 770.

350 DELARUE, *Essai sur la statistique vinicole...*, op. cit..

IV - Des progrès dans la vinification ?

Sur ce plan, la période est dans la continuité de la période précédente, il faudra attendre la crise phylloxérique et les bouleversements qu'elle imposera à la filière pour qu'on puisse parler de révolution technique.

Sur le plan de la qualité des vins, il y a poursuite de l'adaptation aux demandes de la clientèle, pour des vins plus colorés, plus tanniques, plus susceptible du vieillissement que permettait la mise en bouteille et l'utilisation du bouchon de liège ; nous avons vu que ces innovations remontent à la seconde moitié du XVIIIème siècle en Bourgogne, elles se généralisent au XIXe. En même temps, la question de la bonne maturité des raisins, au moment des vendanges, devient plus déterminante. Jusque-là, l'opinion dominante était qu'il ne fallait pas craindre de vendanger des raisins encore partiellement verts, l'acidité étant un facteur de conservation à cette époque où on ne maîtrisait pas scientifiquement cette question. C'est en 1822 qu'un jeune négociant santenois, Jacques-Marie Duvault-Bloch, présentait son « gleuco-oenomètre » permettant de mesurer le degré alcoolique à partir du moût de raisin, et donc, selon lui, de déterminer avec précision la date de vendange. Longtemps après, en 1869, conseiller général de Côte-d'Or, il publiait à l'invitation du Conseil Général une plaquette consacrée à cette question. Un passage est révélateur des préoccupations des professionnels du vin à cette époque :

« ... J'ai reconnu jusqu'à l'évidence qu'on ne pouvait obtenir que des vins médiocres et verts et sans couleur ni consistance au dessous de 10 degrés ; qu'à 11 degrés on ne fait pas des vins dits marchands ; qu'à 11 1/2 degrés on ne fait que des vins passables, qu'à 12 degrés on fait des vins dits marchands, qu'à 12 1/2 degrés on fait des vins meilleurs que ceux dits marchands, qu'à 12 3/4 degrés ils sont vifs, fermes et rouges, qu'à 13 et 13 1/2 degrés on fait des très grands vins, qu'à 14 et 14 1/2 degrés, 15 et 15 1/2 degrés on fait des vins tout à fait exceptionnels et hors-ligne, lorsqu'il n'y a pas de raisins pourris. »

Pour l'étape suivante, le pressage des raisins, le XIX^e vit une autre innovation décisive : la fabrication, dans la seconde partie du siècle, grâce aux progrès dans l'industrie, de pressoirs modernes permettant une certaine miniaturisation, donc leur diffusion même chez les petits vigneron. Nous avons vu l'essor, à la fin du XVIII^e, des pressoirs à grue qui, remplaçant les pressoirs à levier, permettaient de diminuer le besoin de main-d'œuvre (de 8 à 4 hommes en moyenne). Morelot constate leur généralisation dans le premier tiers du XIX^e. C'est au milieu du siècle qu'apparaissent les pressoirs modernes, dont la technologie permet une adaptation plus fine

aux besoins. Les industriels peuvent offrir des pressoirs plus petits (la capacité minimale passe de 10 hl à 4 hl), mieux adaptés aux besoins des petits propriétaires. Bien plus, selon Laurent, des sociétés, bâties sur le modèle des sociétés de battage, fournissent sous le Second Empire un service de pressoirs ambulants en porte-à-porte. Cela affranchissait les petits vigneron de la dépendance aux grands propriétaires.

V - Élevage et conservation des vins

Alors qu'au XVIII^e siècle les efforts pour améliorer les méthodes de vinification ou de conservation des vins restaient pour l'essentiel empiriques, le XIX^e voit de véritables percées scientifiques. Il n'est pas question ici, dans le cadre de ce travail, de traiter véritablement de ce sujet, mais nous pouvons au moins nous demander dans quelles mesure ces découvertes scientifiques ont pu trouver une traduction concrète dans la manière de faire les vins.

Deux moments ont été particulièrement importants : d'abord au tout début du siècle, à la suite des travaux de Lavoisier et Chaptal, ensuite sous le Second Empire qui a permis l'émergence de véritables pratiques scientifiques, autour des travaux de Pasteur.

Dans son livre publié en 1801, Chaptal³⁵¹ vantait les mérites du sucrage des moûts, procédé qui permettait de « remonter » les raisins trop faibles en alcool, ce qui arrivait fréquemment dans les vignobles septentrionaux comme la Bourgogne. Ce procédé, selon R. Laurent³⁵², n'était pas totalement inconnu en Bourgogne au XVIII^e siècle, mais à cette époque le prix du sucre, venu exclusivement d'outre-mer, le rendait trop coûteux. Au XIX^e, avec l'essor du sucre de betterave, il se répand, notamment pour les vins de seconde catégorie, ce qui finit par inquiéter les possesseurs de grand crûs, inquiets d'une dénaturation des vins de Bourgogne³⁵³. Cette pratique était connue dans la région de Nolay comme ailleurs, puisque nous en trouvons la trace dans le fond de Champeaux³⁵⁴. Le 9 avril 1836, M. de Champeaux note la vente pas ses soins de ses « *première et deuxième cuvée sucrée, l'une dans l'autre à 110 F la queue* ». Il garde pour lui une « *pièce sucrée* »

351 Il en décrit le mode d'emploi dans son ouvrage, « *L'art de faire, de gouverner et de perfectionner les vins* », considéré comme l'acte de naissance de l'œnologie moderne.

352 R. LAURENT, *Les vigneron...*, op.cit., tome I, page 191. Il s'agit des moines de Citeaux.

353 Morelot reproche aux vins sucrés de se rapprocher des vins méridionaux (MORELOT, *Statistique...*, op.cit., page 250). Voir aussi « *Actes du congrès des vigneron* », 1845, pp 199-245.

354 ADCO 18 F (Titres de famille), particulièrement 18 F 3-17 : Comptes d'exploitation des domaines de Bessey-la-Cour, Cucherotte et Santenay. Il s'agit du domaine de La Bouligneuse à Santenay, domaine en vignes de 130 ouvrées, pour la période 1820-1842.

qu'il estime valoir 55 F. C'est la seule mention de sucrage, sur une période de vingt années, signe qu'il s'agissait plutôt d'un expédient ponctuel.

Un nouveau palier est franchi dans les années 1860 avec les découvertes de Pasteur sur les mécanismes de la fermentation. À cette époque, la mauvaise conservation des vins fait peser une menace sur les exportations françaises, notamment en Grande-Bretagne. Pasteur entreprend ses travaux à la demande de l'Empereur Napoléon III qui le charge en 1863 de trouver une parade aux maladies du vin. Après deux années de recherche, il dépose ses conclusions : les maladies du vin sont dues à des micro-organismes qui peuvent être éliminés si on chauffe les vins à une température comprise entre 60 et 100 degrés (c'est le procédé de « pasteurisation »). Si le procédé est peu à peu abandonné en œnologie (il empêche le vieillissement du vin), les recommandations de Pasteur (notamment sur l'hygiène) sont peu à peu intégrées dans les pratiques œnologiques. Pasteur a bénéficié pour ses recherches des travaux de ses devanciers³⁵⁵ (dès la fin du XVIII^e siècle, avec Lavoisier, Gay-Lussac ou Chaptal), et ceux-ci se poursuivent après sa mort en 1872. La découverte de la fermentation malolactique par des chimistes allemands en 1898 consacre le triomphe des pratiques scientifiques dans l'art de faire le vin.

Dans quelle mesure ces découvertes se sont-elles traduites dans les pratiques viticoles de notre région ? Des savants bourguignons ont joué un rôle important dans ces travaux scientifiques, les noms de Vergnette-Lamothe ou de Claude Ladrey étaient reconnus, et nous avons vu le rôle joué par Duvault-Blochét dans le succès du gleuco-œnomètre. On peut imaginer que ces pratiques scientifiques pouvaient plus facilement s'introduire chez les négociants ou les grands propriétaires, alors que les petits propriétaires producteurs de vins communs restaient bien plus éloignés de celles-ci. Il semble que les contemporains aient eu conscience de ce hiatus puisque Ladrey, d'après Robert Laurent, envisageait une division croissante du travail entre celui des vignerons (voué à la culture de la vigne) et « *les manipulations industrielles qui auront pour base et pour point de départ les produits fournis par la culture*³⁵⁶ ».

355 À ce sujet, le savant bourguignon Vergnette-Lamothe avait mis en lumière, avant Pasteur, l'intérêt du chauffage du vin, d'où une certaine controverse dans la région à propos des découvertes de Pasteur.

356 Claude LADREY, *L'art de faire le vin* », rapporté par R. LAURENT, *Les vignerons...*, op. cit., tome II, page 192.

B – Évolution des modes de faire-valoir

I - Une crise du mode d'exploitation à mi-fruits

L'étude de la population active a montré que, sur l'ensemble des individus concernés par l'activité viticole, environ un tiers étaient des propriétaires, pour deux tiers des non propriétaires (avec une légère baisse de ceux-ci entre 1841 et 1876). La liste de propriétaires³⁵⁷ que nous avons constituée à partir des matrices cadastrales de 1840 et des listes électorales censitaires nous apprend que la grande et la moyenne propriété (au dessus de 400 F de revenu fiscal) couvrait 48 % de la superficie foncière et 55 % du revenu fiscal. Il s'agissait en bonne part de propriétaires forains, avec 35 % de l'effectif, 39 % de la superficie et 43 % du revenu fiscal, davantage dans la grande propriété au dessus de 700 F de revenu³⁵⁸. C'est au service de ceux-ci que travaillaient les vigneron non propriétaires de nos villages.

Nous avons vu également, dans la première partie de notre travail, que les vignes appartenant à des non-exploitants était généralement exploitées à part de fruits, le vigneron contribuant aux frais de culture et travaillant les vignes en échange de la moitié de la récolte. Pour vivre jusqu'à la vente de celle-ci, il bénéficiait des avances du propriétaire, lesquelles étaient retranchées de sa part dans la vente de la récolte. Naturellement, en cas de mauvais résultats (mauvaise récolte, effondrement des prix), il se retrouvait endetté auprès de son propriétaire. Fréquent était le cas de vigneron à part de fruits qui, morts au bout d'une vie de labeur, étaient encore endettés³⁵⁹. Il semble que ce système était d'abord intéressant pour le propriétaire, les vignes étant mieux entretenues par des travailleurs présents sur le long terme³⁶⁰. Comme l'écrit Vaillant : « *Ce dernier mode entretient une émulation salubre, mais il paraît qu'en général il ne procure pas aux vigneron de cette classe l'aisance comme de ceux qui sont devenus propriétaires depuis les événements de la révolution* ».

Morelot confirme la domination de la mi-fruits dans la Côte de Beaune : « *Toute la partie qui s'étend depuis le village de Santenay au sud, jusqu'à celui de Comblanchien au nord, c'est-à-dire la Côte de Beaune, est cultivée par des colons partiaires* ». Par contre, au nord, dans la Côte de Nuits, c'était le travail « à l'argent³⁶¹ » qui l'emportait. Delarue, du Comité central d'agriculture de

357 1143 propriétaires ayant un revenu imposable supérieur à 100 F. Voir chapitre précédent.

358 44,8 % de l'effectif des propriétaires, 42,4 % de la superficie, 48,6 % du revenu fiscal pour la grande propriété seule.

359 Robert LAURENT, *Les vigneron...*, op. cit., voir notamment pages 295-303.

360 « *Quand on a un bon vigneron, on ne le change jamais ; on a remarqué qu'un vignoble se détériorait en passant en différentes mains* ». MORELOT, *Statistique...*, op. cit., page 196.

361 Le vigneron était payé au forfait pour entretenir la vigne qui lui était confiée. Son salaire était indépendant des résultats de la récolte.

la Côte-d'Or, dans sa brochure publiée en 1843³⁶², met en balance les avantages et inconvénients pour le propriétaire du travail à façon : « *ce genre de culture demande une grande surveillance on le conçoit, l'ouvrier ayant intérêt à faire le plus d'ouvrage dans le moins de temps possible [...] le produit appartient en entier au propriétaire qui en dispose comme il lui convient, pouvant par sa position les garder, jusqu'à ce qu'il trouve l'occasion favorable pour les écouler* ». Il insiste sur les inconvénients du travail à « mi-fruits » : « *Le cultivateur par suite de récoltes toujours insuffisantes est constamment à la charge du propriétaire, qui d'après les contrats est obligé de lui faire les avances nécessaires, pour faire vivre sa famille, et l'entretenir dans tous ses besoins, et avancer continûment jusqu'à ce qu'enfin une heureuse récolte vienne libérer les contractants* ».

Il semble que la première moitié du siècle ait été une période où le système de la mi-fruits entra en crise, du fait de la conjoncture viticole globalement défavorable³⁶³. Il est difficile de nous faire une idée précise de la condition des vigneron à cette époque, en raison de la rareté des sources. On trouve très peu de baux de culture à mi-fruits dans les minutes notariales, car « *Les baux de vignes ne sont jamais écrits.* » selon les contemporains³⁶⁴. Les quelques exemples que nous avons pu recueillir dans les archives notariales insistent tous sur les contraintes imposées au vigneron, essentiellement dans la manière de conduire la vigne (en règle générale, un respect scrupuleux des règles traditionnelles est demandé), et aussi dans le partage exigé des frais de cultures (paiement des impôts, achats de fumier et de pisseaux...) ; il était généralement prévu le paiement d'un loyer en échange du logement fourni pour le vigneron et sa famille. Rien ne semble différent des conditions qui prévalaient dans la période précédente.

Robert Laurent insiste sur le mécanisme de servitude qui se mit en place dans cette période difficile. En effet, la baisse des prix du vin (due à des facteurs multiples nous l'avons vu) rendait le vigneron incapable de rembourser les avances consenties et le privait de sa part de récoltes, que le propriétaire évaluait au taux le plus bas, se réservant la possibilité de vendre plus tard dans des conditions plus favorables. Nous disposons d'un exemple intéressant, sur une période de vingt années, tiré des archives du fond de Champeaux, déposé aux ADCO³⁶⁵.

Jean-Baptiste Lazare de Champeaux (1790 - 1857), fils d'émigré et capitaine de cavalerie sous la Restauration, était un gros propriétaire terrien à Beaune, Savigny et Santenay. Résident à Beaune, Il avait hérité du domaine de Santenay par son mariage avec Laure Duchemain, d'une famille de

362 E. DELARUE, *Essai sur la statistique...*, op. cit..

363 Pierre Lévêque a calculé qu'un vigneron à mi-fruits chargé d'un vignoble de 2 hectares, gagnait environ le salaire annuel d'un ouvrier dijonnais dans le cas de vignes fines (767 F en 1839-1845), beaucoup moins dans le cas de vignes communes (298 F).

364 ADCO - M 13 IX i I / 1-3 - 28 mars 1836 : Commission du ban de vendange de l'arrondissement de Beaune

365 ADCO - 18 F 3-17 : Titres de famille (Fond de Champeaux).

notables autochtones. Le domaine de la Bouligneuse (ancien fief sous l'Ancien Régime) était constitué pour l'essentiel de vignes (130 ouvrées, environ 5,5 ha), complétées de quelques champs (2 journaux) et prés (1,5 soiture) et d'une maison avec jardin. Les vignes étaient essentiellement des vignes fines dont la moitié dans les meilleurs climats de Santenay³⁶⁶. Ayant amodié (loué contre un loyer en argent) ses terres et prés, M. de Champeaux avait confié à une famille de vigneron (Louis Monnot et ses trois fils) l'exploitation des 130 ouvrées de vignes. Ce domaine n'était pas sa propriété principale, il en possédait de plus importantes à Beaune et Savigny, qui faisaient de lui un des gros propriétaires du beaunois ; il était donc susceptible de bénéficier de sa surface foncière et financière sur la place de Beaune pour commercialiser au mieux son vin de Santenay.

Le livre de comptes du domaine nous donne des informations précieuses sur les récoltes, les modalités de vente des vins, les relations entre le propriétaire et ses vigneron. La comptabilité n'est pas toujours tenue de façon rigoureuse, les chiffres sont souvent noyés dans des considérations multiples, au point que l'on est parfois davantage devant un livre de raison qu'un livre comptable, mais cependant, sur la durée, il nous donne une impression juste des aléas de la vie d'un domaine viticole de taille moyenne, à la fois du point de vue du propriétaire et, indirectement, de ses vigneron.

La période couverte par le livre de comptes, de 1820 à 1842, correspond à une phase dépressive de la conjoncture viticole. On est d'abord frappé par le caractère aléatoire de la récolte, très inégale selon les années. La production varie de 50 hl (1824) à 356 hl (1826, soit une amplitude de 1 à 7), les prix de 45 F à 275 F pour les vins fins (écart de 1 à 6), le revenu de 850 F à 7431 F (1 à 8 ou 9). Champeaux vend ses vins, après envassement et élevage, pour l'essentiel à des négociants. La majorité sont de Beaune, parmi les maisons les plus connues (Lamarosse, Bouchard, Véry), on trouve aussi des négociants de Chalon-sur-Saône, Chagny, Autun, Nevers, et même Paris (5 ventes). Le client le plus éloigné est un commerçant d'Arras. Il lui arrive quelquefois de s'en remettre pour la vente à ses vigneron, et même une fois à son tonnelier. Il est frappant d'observer le souci du propriétaire de traiter équitablement ses intérêts et ceux de ses vigneron. Champeaux insiste fréquemment dans son livre de comptes, sur le fait que sa part et celle de ses vigneron (toujours strictement égales) sont vendues dans des conditions strictement identiques³⁶⁷. En 1834, Il obtient même de la maison Bouchard une avance sur la vente à terme pour ses vigneron (100 F pour

366 70 ouvrées en première cuvée, 44 en deuxième cuvée, 16 ouvrées plantées en gamay.

367 1825 : « Il y en a eu 25 pièces 1 1/4 feuillette moitié pour les vigneron »

1832 : « Pendant que l'on coupait les raisins, j'ai vendu pour moi et mes vigneron ma récolte de Santenay d'après le prix qui serait fait à l'hôpital de Beaune, un quart en dessous du prix de Volnay, les 2ème cuvée même prix que les 1ère. J'ai fait cette vente à Mrs Bernard et Adolphe Bouchard de Beaune »

chacun). En 1837, il accepte de vendre à un négociant de Chalon malgré des conditions peu favorables : « *Je n'ai cédé ces vins à ce prix que par bonté pour mes vigneron qui avaient le plus grand besoin de vendre* » .

Hypocrisie ou paternalisme ? On est tenté de pencher pour la deuxième hypothèse en pêchant ça et là des allusions témoignant d'un attachement humain du propriétaire à ses vigneron : ainsi en 1831, à propos de Louis Monnot, devenu trop vieux pour continuer ses fonctions : « *Le brave homme, comme dans tous les temps, m'a rendu exactement ses comptes* ». Le livre fourmille de détails sur la vie quotidienne des protagonistes, montrant une somme d'échanges et de services rendus dans l'un ou l'autre sens, dont le compte exact était tenu par le maître à chacun de ses séjours à Santenay. Nous n'avons pas trouvé trace d'un endettement inexorable des vigneron à l'égard de leur maître, mais d'après la matrice dressée en 1840, Louis Monnot possédait une modeste propriété de 0,30 ha en 5 parcelles pour un revenu fiscal de 105 F... En 1851, d'après R. Laurent, Champeaux abandonnait la mi-fruits pour ses vigneron de Beaune.

La commission du ban de vendange se montre quant à elle plus expéditive lorsqu'elle écrit : « *La commission répond, qu'à l'exception du canton de Nuits, l'usage est de faire cultiver les vignes à moitié fruits et que l'on suit en cela, moins l'avantage, que l'habitude. Que l'un des avantages est l'intérêt du vigneron à bien cultiver et celui du propriétaire à être affranchi d'une surveillance de tous les instants qu'exige la culture de la vigne.*

Ce dernier faisant au vigneron des avances considérables dont il ne peut se passer, ce colon-partiaire n'élève jamais de difficultés sur l'époque de la récolte. Les vins ne demeurent jamais en la possession du cultivateur, ils sont une garantie des frais avancés par le propriétaire ».

II - L'essor du travail à façon

Le cadastre de 1840 étant muet sur les modes de faire-valoir, c'est avec la nouvelle évaluation des revenus territoriaux de 1851³⁶⁸ que nous trouvons de nouvelles informations. Elles dénotent un changement au moins dans une partie de la région.

Dans le canton de Beaune-sud (communes de Corcelles-les-Arts et Ébaty), le contrôleur relève que « *les vignes s'afferment très rarement. Quand elles sont affermées c'est à moitié fruits ; dans le cas contraire c'est le propriétaire qui les fait cultiver à prix d'argent* ». Ainsi, à Corcelles comme à

368 ADCO SM 15689 (canton de Nolay) et SM 15672 (canton de Beaune-Sud). On trouvera des extraits pour l'ensemble du canton de Nolay à l'annexe XXXI page 765.

Ébaty « *les vignes sont cultivées à moitié fruits ou à forfait* ». Il semble donc que le travail des vignes à façon, qui caractérisait jusque-là la Côte de Nuits, ait pénétré la Côte de Beaune.

Dans le canton de Nolay, l'évolution semble moins nette : dans la Côte, le contrôleur relève la même évolution ; à Puligny « *La population est aisée, surtout depuis que beaucoup de propriétaires cultivent leurs vignes à prix d'argent – on ne compte que 5 indigents à Puligny* ». À Santenay on ne trouve « *très peu de fermages pour les vignes qui sont cultivées à moitié fruits ou à façon. La population est aisée. Cependant, parmi les vigneronns à moitié fruits, on trouve une vingtaine de familles misérables* ». Le lien apparaît systématique entre la culture des vignes à mi-fruits et l'indigence des vigneronns ; à Nolay de même, « *Les vignes, culture dominante, sont exploitées à moitié fruits ou à façon - Population généralement aisée, cependant, on peut porter à 35 le nombre des familles indigentes, vigneronns et manœuvres* ».

Le passage de la « mi-fruits » au travail à façon ne semble pas avoir encore pénétré le reste du canton, au-delà de Cirey. À Cormot, Vauchignon, Baubigny et Saint-Romain, seule la culture à mi-fruits est mentionnée par le contrôleur.

Une nouvelle évaluation des revenus des superficies non-bâties³⁶⁹ est lancée en 1879 par le gouvernement, ce qui donne lieu, pour chacun des cantons et des communes, à une nouvelle inspection des contrôleurs des contributions. Cette fois-ci, malheureusement, le contrôleur s'est montré beaucoup plus elliptique, se contentant de mentionner, pour chacune des communes : « *Propriété très morcelée. En général les propriétaires cultivent eux-mêmes (petite culture)* ». Cela ne signifie pas, bien entendu, que la culture de la vigne, dans la région, soit passée entièrement en faire-valoir direct. Il nous semble qu'il faut plutôt y voir le triomphe du travail « à l'argent », le vigneron étant assimilé à un salarié, et le propriétaire à un exploitant direct. Dans ce sens, la culture à mi-fruits serait en voie de disparition.

Un événement qui se produit en 1855 à Chassagne³⁷⁰ nous y fait penser : le préfet de Saône-et-Loire avertit le 6 novembre 1855 son collègue de la Côte-d'Or du déclenchement d'une grève à Chassagne : « *la commune de Chassagne vient de se mettre entièrement en grève, tous les vigneronns de cette localité ont cessé le travail des vignes qu'ils cultivaient et ont déclaré qu'ils ne le reprendraient que lorsque l'on aurait augmenté le prix de ce travail qui, cependant est déjà très élevé, on paie la façon de chaque ouvrée de vigne 8 à 9 F [...]* ». On apprend que les vigneronns voulaient obtenir un salaire de 3 F par jour nourri, ce qui aurait eu pour effet de porter le prix de

369 Voir annexe XXXII page 766.

370 ADCO M 13 IX i/I 3.

l'ouvrée à 15 F environ³⁷¹. Ils ont une ébauche d'organisation puisque qu'une amende est prévue contre les « traîtres » qui accepteraient de travailler en dessous de ce tarif.

Mais la Direction de la Sécurité publique adressait quelques jours plus tard (16 novembre) des nouvelles rassurantes pour les autorités : « *Le commissaire de police du canton s'est transporté à Chassagne où il a dressé procès-verbal et la justice est saisie ; mais la présence seule de ce fonctionnaire a fait évanouir cette coalition, dont il ne reste plus de trace.* »

Cette grève, vite avortée, nous apporte cependant un éclairage intéressant sur l'état des relations sociales dans le monde viticole dans cette seconde moitié du siècle. D'une part le système de la mi-fruits semble avoir disparu à Chassagne (« *tous les vigneron ont cessé le travail* »), les vignerons sont désormais assimilés à des salariés et non plus des travailleurs indépendants installés dans un rapport de pseudo-égalité avec le propriétaire. À ce titre ils sont susceptibles d'une action collective, dans le cadre de relations de travail de type capitaliste, et on sait que la période du Second Empire est une période de reprise des luttes sociales. L'enquête agricole de 1866 se fait d'ailleurs l'écho des plaintes des propriétaires : la rareté de la main-d'œuvre (attribuée à la disparition des familles nombreuses et à l'attraction exercée par la vie urbaine) aurait entraîné le doublement des salaires³⁷². On sait par ailleurs que la grande propriété est passée en partie entre les mains d'entrepreneurs modernes, dans la personne des négociants, particulièrement à Chassagne. Dans cette perspective, l'abandon de la mi-fruits pour le salariat apparaît comme un aspect de l'essor d'une viticulture moderne de type capitaliste, par delà certains aspects archaïques vestiges de son ancienne histoire. Un autre de ces vestiges, d'ailleurs, disparaît à la même époque, et ce n'est pas une coïncidence.

III - L'abandon du ban de vendange

Comme nous l'avons vu plus haut, à la fin de l'Empire, le ban de vendange, tel qu'il est réglé par l'arrêté préfectoral de l'an XII, fait prévaloir les intérêts des propriétaires de vignes fines au détriment de ceux des petits exploitants de vignes communes. En donnant le pouvoir à une assemblée d'experts recrutés parmi « les plus forts propriétaires » et placés sous le patronage du sous-préfet de Beaune, en établissant un ordre immuable entre les communes viticoles du beunois,

371 Le forfait était de 14 F en 1866 dans le canton de Gevrey. Enquête agricole de 1866, op. cit., tome III.

372 « *Il faut encore signaler comme un fait avoué de tous, les rapports devenant de plus en plus difficiles entre les ouvriers et ceux qui les emploient. Un vœu généralement exprimé est l'extension du livret aux serviteurs agricoles. On pense qu'il fournirait un moyen utile de les surveiller et de connaître leur passé* ». Enquête agricole de 1866, ibid., page 265.

d'Aloxe à Santenay, en plaçant les communes de notre région en queue de liste, ce système imposait à celles-ci de commencer leurs vendanges à une date trop tardive à leurs yeux. Le résultat en était tout à l'avantage des grands propriétaires de vignes fines, soucieux de la maturité parfaite de leurs raisins, en leur permettant de contenir les salaires des vendangeurs faute de concurrence. À l'inverse, la récolte des gamay, beaucoup plus sensibles au risque de pourriture, était chaque année menacée, tout au moins aux yeux des principaux intéressés. Ce conflit d'intérêt se traduisait régulièrement dans la première moitié du siècle par des réclamations portées par les conseils municipaux, réclamations que le sous-préfet rejetait au nom de l'expertise des grands propriétaires. Ainsi le conseil municipal de Puligny se plaignait en l'an XIII : « *L'année dernière surtout ce pays éprouva des effets désastreux du retard apporté [...] Nous observons que la partie de la Côte que nous habitons est absolument différente de celle de Beaune, que les vins que nous récoltons sont presque généralement des vins gamay, que les vendangeurs qui arrivent dans ces pays ne sont pas les mêmes que ceux de la Côte beaunoise puisque ce sont des ouvriers du Morvan et de l'Auxois* ». Dans sa délibération, le conseil demandait a minima la création d'une section particulière rassemblant les communes du sud de la Côte. La réponse du sous-préfet fut inflexible et empreinte de cynisme : « *La commune de Puligny possède assez de vignes en fin vin pour qu'elle désire leur donner toute la qualité qu'il peut avoir. Ce ne peut être que par la force d'une ancienne habitude et par attachement pour des vignes en vin gamay qu'il serait peut-être à désirer qu'ils n'existassent pas que le conseil de Puligny s'est déterminé* ».

En mai 1809, la commune adressait une nouvelle réclamation qui était rejetée dans des termes identiques, le sous-préfet feignant l'étonnement devant cette plainte, que Puligny était selon lui la seule commune à formuler... Pourtant, dans une lettre au préfet rédigée en octobre, il avouait : « *il n'y a pas d'année que cette [décision] aussi sage qu'elle est utile à notre arrondissement, ne soit tombée en désuétude, les habitants des campagnes s'étant toujours permis de vendanger avant le jour indiqué. J'ai pris la ferme résolution cette année d'arrêter un pareil désordre...* ». En réalité, il était bien difficile d'imposer un système conçu dans l'intérêt d'une minorité de propriétaires et qui se heurtait à l'hostilité de la majorité des acteurs sur le terrain. Même le recours à la gendarmerie, chargée d'infliger des amendes aux contrevenants³⁷³, ne pouvait suffire à étouffer la contestation.

Aussi les autorités cherchèrent peu à peu, sans l'avouer, à amadouer les intéressés, notamment en autorisant, en 1814, la scission des communes du beaunois en deux sections, dont la seconde, réunie

373 ADCO M 13 IX i/l 1 : La gendarmerie de Nolay, envoyée en 1813 à Santenay pour surveiller le respect du ban de vendanges, inflige des amendes à un nombre notable de contrevenants, amendes sur lesquelles les gendarmes touchent un pourcentage...

à Chassagne, regroupait la partie de la Côte allant de Meursault à Santenay. Corpeau, qui avait argué du fait que son vignoble était entièrement constitué de gamay, obtenait le droit de fixer son propre ban de vendange.

Avec la Restauration, l'administration revint à une application stricte de l'arrêté de l'an XII : le beunois redevint une circonscription unique, l'échéancier des vendanges semblant relever davantage du jeu d'influence que d'un ordre logique³⁷⁴. Il est vrai que le souci premier était, comme le confesse le sous-préfet, « *en fixant le jour des vendanges, d'éviter la confusion qui naît de la concurrence* ». Mais il semble que le système ne donnait plus entière satisfaction puisqu'à la fin de cette période, pour l'année 1829, le sous-préfet proposa au préfet, à titre d'expérience « *pour cette année seulement* », de « *laisser chaque commune saisir le moment opportun d'enlever à moins de frais possible une récolte qui laisse si peu d'espérance* ». C'était revenir au code rural de 1791, revenir à ce qu'établissait en fait la loi. Mais devant l'opposition des propriétaires, le sous-préfet fit machine arrière. L'année suivante, une commission de grands propriétaires (dont les principaux négociants), réunie à Beaune et chargée d'étudier à fond la question, se prononça presque unanimement pour le maintien du système de l'an XII. Fait intéressant, un des plus gros propriétaires de la Côte, Félix Marey de Nuits, envoya un mémoire dans lequel il se prononçait pour la suppression du ban de vendange. Selon lui, cela permettrait d'étaler la vendange en tenant mieux compte de la maturité des raisins, ce qui serait avantageux pour les petits propriétaires « *qui aliènent, en raisins, le produit de leurs récoltes* ». Il accusait ses contradicteurs d'être plutôt préoccupés de la crainte de trop payer les vendangeurs. Position « moderniste » face au conservatisme de la commission ? Celle-ci répondit en défendant ses intérêts de classe : « *l'auteur du mémoire [...] nous a paru trop préoccupé de la classe des propriétaires de vignes qui aliènent, en raisins, le produit de leurs récoltes. Quelqu'intérêt que mérite cette catégorie de nos vignobles, il est loin de balancer celui que l'administration doit porter à l'immense quantité de propriétaires qui confectionnent les vins de leurs crûs.* »

Le sous-préfet, soucieux de concilier les intérêts des deux vignobles, rétablit les deux sections en 1832, ce qui permettait de commencer les vendanges à la date arrêtée par les experts.

Cependant, tout au long de la décennie la controverse agita les deux camps, propriétaires de vignes fines et de vignes communes. Au delà de la question technique, le ban de vendange était investi d'une dimension politique. Un grand propriétaire, Brunet de la Serve, alla jusqu'à écrire : « *[...] Dans ce siècle de résistance, d'opposition et d'indépendance [...] supposez la suppression du ban*

³⁷⁴ Chassagne commence deux jours après Puligny, deux jours avant Santenay. Les dates s'échelonnent du 2 au 8 octobre, cinq communes se sont opposées à cet échéancier.

de vendange et lâchez la bride au cultivateur toujours empressé de recueillir les fruits de son labeur, au risque d'en compromettre la qualité par son impatience [...] par l'ignorance du plus petit propriétaire-cultivateur de l'endroit [...] Supprimer le ban de vendange ne serait-ce pas en quelque sorte introduire la république dans la vendange ? »

Peu à peu, l'administration prenait conscience de l'impossibilité grandissante de maintenir le ban de vendange dans les conditions de l'arrêté de l'an XII, et sous la pression de ceux qui en pointaient l'illégalité au regard du code rural, finit par accorder le droit aux communes qui le souhaitaient de fixer pour elles-mêmes la date des vendanges³⁷⁵. La majorité des communes choisit le retour au règlement de 1791, bien qu'un ban général, non contraignant, ait été maintenu. En 1842, seules cinq communes restaient fidèles au ban général³⁷⁶.

Comme le montre la délibération du conseil municipal de Meursault, c'est la mutation du vignoble, d'un vignoble d'élite restreint géographiquement vers un vignoble de masse ayant pris une extension considérable, qui a rendu le ban de vendange impraticable. Le comité d'agriculture de Beaune le rappelle quinze ans plus tard :

« Depuis que l'étendue des vignobles s'est beaucoup accrue, la propriété divisée, le nombre des propriétaires plus que triplé, depuis que la culture du plant commun a pris un développement considérable dans chaque commune, la durée ordinaire de la vendange est de 6 à 8 jours, et se prolonge souvent une ou deux semaines de plus, quand le temps est mauvais, ou les cuves insuffisantes pour contenir une abondante récolte.

L'époque convenable pour couper le raisin est, à quelques jours près, souvent la même dans la Côte de Beaune. Les communes autrefois classées et mises à la fin de la série des bans, ne pouvaient plus recueillir aucun avantage de cet ordre de choses ; tous les pays vendangent encore quand elles commencent leur récolte, après avoir attendu leur tour et perdu les meilleures journées. Les anciens bans par série ont disparu et aujourd'hui ils ne sont plus possibles³⁷⁷ ».

Cependant la disparition du ban de vendange collectif n'avait pas réglé tous les problèmes.

375 C'est le cas de la commune de Meursault dans une délibération du 10 août 1837, aussitôt validée par le préfet :
« Considérant que dans la plus grande partie des vignes... les raisins ayant acquis leur maturité beaucoup plus tôt qu'ailleurs se perdent de moitié quand la récolte est trop retardée, surtout dans les années sèches. Que toute la partie située par dessous la route royale et où on ne voyait autrefois que des terres labourables est aujourd'hui couverte de vignes gamet dont les fruits sont presque chaque année gelés ou pourris [...] Vu la loi du 28 sept 1791 qui donne plein pouvoir à chaque commune de fixer son ban de vendange laquelle loi n'est ni rapportée ni modifiée [...] ».

376 Il s'agit d'Auxey, Beaune, Monthelie, Pommard et Volnay.

377 ADCO M 13 IX i 1-3 : Comité d'agriculture de Beaune, juillet-septembre 1857.

Les villages de la Côte ne trouvaient pas en leur sein un nombre suffisant de bras pour répondre à leurs besoins³⁷⁸ ; les propriétaires embauchaient volontiers les vigneron de l'Arrière-Côte dont les vendanges débutaient plus tard, mais ce renfort était insuffisant, et il fallait aussi compter sur des travailleurs venus de régions plus éloignées, essentiellement l'Auxois et le Morvan. Il s'agissait surtout de journaliers, souvent misérables, avides de trouver un ouvrage de complément. Une population flottante de quelques milliers d'individus avait donc coutume de se rassembler dans la région à l'époque des vendanges, dans des conditions de vie précaires. Cela n'était pas sans inquiéter les populations locales, or la fin du ban général avait rendu plus floues les dates effectives de vendange, et beaucoup de ces vendangeurs restaient inoccupés plusieurs jours, sans logement ni nourriture, avec des risques évidents de débordements. C'est ce que constate le commandant de la gendarmerie impériale en 1857, à la suite de nombreuses plaintes de propriétaires :

« En effet, à l'approche de la récolte, des bandes de travailleurs auxiliaires appartenant en partie aux arrondissements d'Autun et de Semur arrivent par milliers 4 ou 5 jours avant l'ouverture des bans de vendange, et là, privés d'ouvrage, souvent sans pain, ils forcent par la crainte qu'inspirent leur nombre et leurs exigences, au mépris des prescriptions des lois des 28 septembre et 06 octobre 1791, et au détriment de la qualité du vin, à vendanger avant le jour fixé par les arrêtés des maires ; ou bien encore ils envahissent les vignes nobles et se livrent à un maraudage désastreux. »

Le pouvoir impérial s'efforça de juguler ces facteurs de troubles en mobilisant quelques effectifs (réduits) de gendarmerie. Parallèlement il chercha à prévenir l'arrivée trop précoce de cette main-d'œuvre en améliorant la concertation avec les sous-préfectures d'Autun et Semur (chargées de communiquer aux maires les dates de vendange). Cette politique semble avoir été efficace puisque après quelques années on perd la trace de ces désordres dans les archives.

378 La commission du ban de vendange estimait en 1836 qu'il fallait entre 20 et 30 vendangeurs pour un hectare de vignes. Les 3/5 à 3/4 des habitants des villages viticoles participaient à la récolte, le salaire d'un vendangeur se situant entre 1,25 F (vignes fines) et 0,75 F (gamay) par jour nourriture comprise.

C – Une révolution des transports

Du point de vue des conditions de transport, le XIX^e siècle est marqué par la rupture décisive qui intervint avec la mise en place du réseau de transport ferroviaire au milieu du siècle. Avant 1850 on reste largement encore dans la problématique du XVIII^e siècle, après on bascule dans une autre époque

I - Une lente amélioration avant la révolution ferroviaire

1) L'amélioration du réseau de transport

Au lendemain de la chute de l'Empire, la situation du réseau de transport français s'avérait considérablement dégradée par rapport à ce qu'il en était en 1789. La Révolution avait supprimé le système mis en place par les États de Bourgogne (basé sur la corvée des grands chemins), sans le remplacer par une alternative fiable. Mais c'est surtout le défaut d'entretien, le manque de ressources dû à la guerre, l'augmentation du roulage qui expliquent l'état déplorable du réseau routier à cette époque. Robert Laurent, auquel nous devons une synthèse commode sur la question³⁷⁹, dresse un tableau inquiétant : la route Paris-Turin (future Route nationale 6) était fortement détériorée. L'axe Haute-Marne – Chalon (par lequel transitaient les fers et les vins) avait dû être abandonné, les routes départementales étaient impraticables l'hiver. Les chemins vicinaux, laissés à l'initiative des municipalités, se trouvaient dans un état encore pire. Enfin, l'invasion en 1814-1815 avait aggravé la situation.

Dans ces conditions, la remise en état du réseau prit une quinzaine d'années. C'est sous la Monarchie de Juillet que de réels progrès purent advenir, en particulier pour les chemins vicinaux. Mais c'est surtout le transport par voie d'eau qui connut de réels progrès, avec l'ouverture du canal de Bourgogne en 1832. Nous avons vu plus haut que, malgré son intérêt pour l'exportation des vins de Bourgogne, le projet de canal de Bourgogne fut finalement interrompu en 1793 pour de longues années. Par contre le projet de canal du Charolais (canal du Centre) fut mené à bien et s'ouvrit à la navigation en 1793. Il facilitait la livraison de vins vers l'ouest, par la Loire, et la région

³⁷⁹ Robert LAURENT : *L'agriculture en Côte d'Or pendant la première moitié du XIX^e siècle*, in « *La Révolution en Côte-d'Or* », Comité départemental pour l'histoire économique de la Révolution Française, Dijon, 1931.

parisienne³⁸⁰, via le canal de Briare et celui du Loing. En 1838, l'ouverture du canal latéral à la Loire améliorerait nettement les conditions de navigation entre Digoin et Briare. Mais cette liaison ne concernait que marginalement notre région, étant surtout empruntée par les vins du mâconnais et de la Côte chalonaise³⁸¹.

Le canal de Bourgogne avait toujours été jugé préférable à celui du Centre pour relier les bassins de la Seine et du Rhône mais des difficultés spécifiques (le grand nombre d'écluses nécessaire, les difficultés pour choisir le bief de partage des eaux, les problèmes d'alimentation en eau qu'il posait) expliquent le retard du projet. Au moment de l'interruption des travaux sous la Révolution, seul le tronçon de la Saône à Dijon avait été commencé, pour être ouvert seulement en 1808. Les travaux reprirent ensuite (ouverture du tronçon Dijon – Pont-de-Pany en 1813) puis, après une nouvelle interruption de 1813 à 1818, le percement du tunnel au bief de partage des eaux fut réalisé entre 1826 et 1832, pour une ouverture à la navigation en janvier 1833. Mais des faiblesses de construction (insuffisance de l'alimentation en eau, difficultés de franchissement du tunnel), qui le rendaient inutilisable quatre à cinq mois par an, en diminuaient l'intérêt économique. Les travaux se poursuivirent donc tout au long du XIX^e pour en améliorer l'usage, jusqu'à la mise au gabarit Freycinet en 1878-1882.

L'ouverture du canal de Bourgogne détourna la plus grande partie du trafic des vins au détriment du canal du Centre, comme le montre la statistique ci-dessous :

Objet	Canal du Centre		Canal de Bourgogne		Canal du Rhône au Rhin	
	1838	1839	1838	1839	1838	1839
Vins & vinaigres	574	438	31813	41224	2680	2561
Houille	66657	65518	30607	28090	49494	56686
Boissellerie, merrains	3422	3789			1348	
Tonnage total	152453	151412	135021	147318	158897	185362

380 Émiland Gauthey évalue, à partir d'une statistique de l'an IX à 1810, à 51000 queues de vins par an en moyenne le transport des vins sur le canal du Centre (640 bateaux concernés, contre 1000 pour le transport de bois). *Mémoires sur les canaux de navigation, et particulièrement sur le canal du centre, autrefois canal du Charolais* – E. GAUTHEY – Oeuvres Tome III

381 « [...] Le canal du Centre] sert principalement au transport des vins des départements méridionaux, du Mâconnais et d'une partie de la Bourgogne, pour l'approvisionnement de Paris ». Joseph-Michel DUTENS : *Navigation intérieure*, 1829, t. 1, p. 220.

382 F. AULAGNIER : *Études pratiques sur la navigation du Centre, de l'Est et du Nord de la France et des principales voies navigables de la Belgique* – 1841

Selon F. Aulagnier, le canal du Centre était désavantagé à la fin des années 1830 par les mauvaises conditions de navigation et surtout par le différentiel des frais de transport, inférieurs de moitié sur le canal de Bourgogne. Par celui-ci les vins gagnaient l'Yonne qui « *alimente la plus grande partie de la consommation de Paris en bois et en vins, elle est le débouché des canaux du Nivernais et de Bourgogne et [...] forme la grande ligne de navigation qui réunit Paris à l'est et au midi de la France* ». Mais, selon l'auteur, ce transit des vins ne concernait que marginalement les vins de Bourgogne³⁸³, parce que les centres d'expédition restaient trop éloignés du canal : « *Les vins de la Côte-d'Or n'arrivent qu'en très minime quantité au canal, parce que pour les y rendre de Beaune, il faut franchir huit lieues à travers un pays montueux, de Nuits cinq lieues seulement et en plaine ; mais la main-d'œuvre et le roulage coûtent fort cher pour ces courts trajets, et il y a, en outre, des frais de magasinage à payer* ».

Dans la réalité l'exportation des vins de Bourgogne, particulièrement dans notre région, restait dépendante des conditions du transport terrestre, dont il faut nous demander s'il a connu à cette époque des améliorations par rapport à la situation avant la Révolution.

2) Les conditions du transport des vins

À la veille de la révolution ferroviaire, les conditions du transport des vins restaient à peu près ce qu'elles étaient avant la Révolution, même si l'amélioration du réseau sous la Monarchie de Juillet en avait un peu accéléré la cadence. Ainsi, alors qu'il fallait avant la Révolution environ trois semaines pour transporter un chargement de vin à Lille ou Rouen³⁸⁴, il n'en fallait plus que deux vers 1850³⁸⁵. « *M. L. Maldant se souvient avoir entendu raconter par son père qu'un nommé Hardy, des Vallées Saint-Michel, l'avait quitté, un certain matin, avec six voitures, pour Lille, en lui donnant rendez-vous à un mois, et que le vingt-neuvième jour il se présentait pour charger de nouveau, ayant laissé les vins à Lille et des toiles à Chalon-sur-Saône. Le trajet représente par les grandes routes environ 120 lieues, soit 480 kilomètres, et pour l'aller et le retour près de 1000*

383 « *La production vinicole actuelle de la Côte-d'Or est d'environ 300000 pièces [...] Combien croit-on qu'il en vient maintenant au canal ? Je doute que cela dépasse le chiffre de 4000 pièces [...] une énorme circulation de 164000 pièces que j'ai constatée en 1839, proviendrait donc pour 160000 du transit des vins du Midi et du Beaujolais, qui n'ont pas les mêmes avantages que la Haute et Basse-Bourgogne pour faire transporter leurs denrées à Paris, par la voie de terre* ». F. AULAGNIER, *ibid.*

384 Loïc Abric, *Les grands vins de Bourgogne...*, op. cit.

385 PACOTTET : « le cours des vins de Bourgogne de 1781 à 1870 », in *Revue de Viticulture*, T XXV, 1906, pages 257 et 285

*kilomètres. Il faut admettre aussi que, tant à Lille qu'à Chalon, le déchargement des marchandises exigeait près de deux jours*³⁸⁶».

Le matériel de transport utilisé n'avait pas changé, si l'on en croit les archives. En 1829, l'administration des Ponts et Chaussées avait fait installer un pont à bascule à Corpeau, au carrefour des routes royales n° 6 (axe Paris – Lyon par Avallon) et n° 74 (vers Beaune et Dijon), afin semblait-il de prévenir les infractions sur les charges transportées³⁸⁷. Nous avons pu exploiter les données couvrant l'année 1840, mentionnant la nature des marchandises transportés et les modalités de transport. Sur environ 9000 voitures passées pendant l'année à cet endroit, 658 ont déclaré un chargement de vins, de deux types essentiellement. Il s'agissait soit de « charrettes » à deux roues (tirées par deux chevaux) transportant de deux à quatre tonnes, soit de « chariots » à quatre roues (tirés par six à huit chevaux) pouvant transporter des charges supérieures, jusqu'à huit tonnes. On peut évaluer à environ 3347 tonnes la quantité de vin transportée, ce qui revient à un peu plus de 12000 pièces³⁸⁸.

Cette statistique nous apporte également des informations précieuses sur les trajets des voituriers puisqu'elle mentionne à chaque fois les lieux de départ et de destination. Au départ, les trois quarts d'entre eux mentionnent la ville de Chalon ou ses environs au sens large, le reste provenant à égalité soit du sud (Mâconnais, Lyonnais et vallée du Rhône³⁸⁹), soit du nord (surtout la Champagne). Nous avons donc un trafic de vins provenant de la région au sens large, dont le point de départ est Chalon, sans que l'on puisse distinguer entre la Côte chalonnaise et la région étudiée. Mais, dans la statistique sur les destinations, nous relevons que 12 % de la charge annuelle transportée correspondait à des transports de vins de Chalon (et environs) à Chalon (et environs), soit des transports locaux, assurés souvent par des voituriers extérieurs à la région³⁹⁰ (haut-marnais, ardennais, flamands...). On peut en conclure qu'il rassemblaient à Chalon les vins de la région avant de les expédier vers leur destination. C'est d'ailleurs conforme à ce que nous savons du rôle de Chalon au XVIII^e, où les voituriers du nord et de l'est transportaient à l'aller des draps et des vins au retour³⁹¹.

386 PACOTTET, *ibid.*

387 ADCO III S 6 a 10-15 (1840-1851) : statistique du pesage à Corpeau.

388 Un litre de vin de Bourgogne pesait à peine un kilogramme (0,995), le poids de la barrique était d'environ 45 kg. Soit 275 kg pour une pièce de 228 litres.

389 Le pourcentage modeste des « vins du sud » (vallée du Rhône, Beaujolais et Mâconnais) nous rappelle que ceux-ci étaient essentiellement acheminés par voie d'eau, via la Saône et les canaux du Centre et de Bourgogne.

390 La statistique mentionne les coordonnées du voiturier et celles du propriétaire du véhicule.

391 « *Ils chargeaient des produits de Lille, des draps notamment, les amenaient à Chalon-sur-Saône et emmenaient les vins de Bourgogne à leur retour dans leur pays.* » - PACOTTET, *op. cit.*

Au départ de Chalon et des environs³⁹², les vins étaient acheminés d'abord vers la région Champagne-Ardenne (38%), puis Paris (24%), ensuite vers le nord et la Belgique (9%). La région Champagne-Ardenne était par excellence la voie de l'exportation vers la Wallonie, première région étrangère consommatrice de vins de Bourgogne. Notons aussi que beaucoup de rouliers étaient originaires de cette région, particulièrement de la Haute-Marne, et que cela n'excluait pas une étape ultérieure vers le nord.

Après ces régions, venaient aussi la Normandie (5%) dont une part vers Le Havre (2 % du poids total), pour exportation vers le Royaume-Uni ou les pays du nord de l'Europe, voire les États-Unis. Les exportations vers le sud par contre étaient négligeables (1%).

Relevons enfin que 7 % du chargement annuel était destiné au reste du département de la Côte-d'Or, notamment vers la vallée de la Tille. Il nous semble que nous avons ici trace des vins communs produits dans le Chalonnais ou la région étudiée dont nous savons que la clientèle était d'abord locale et régionale.

À ce sujet, une autre source³⁹³ nous apporte des lumières sur les modalités du transport terrestre des vins dans notre région : il s'agit d'une enquête préfectorale lancée en 1845-1846 sur le trafic de voyageurs et de marchandises dans le département. La réponse du sous-préfet de Beaune nous est parvenue :

« Les transports par terre de quelque importance sont exécutés en général par des voituriers étrangers qui viennent annuellement charger chez l'expéditeur. Quant à ceux par eau, la plupart des grandes maisons de commerce ont des bateaux à elles appartenant. Les autres confient leurs marchandises à des patrons de bateaux ou voituriers par eau qui ne se livrent à ce genre d'industrie que quand l'occasion s'en présente ».

Cependant, sur l'axe en direction de Paris, trois « centres logistiques » semblaient jouer un rôle dans le transport des vins.

Il s'agit d'abord de Semur-en-Auxois où 18 entreprises de transport sont recensées. Huit d'entre elles assuraient des liaisons de « *Semur à Chalon puis vers le Nord ou le Midi* », pour des expédition de « *farines, vins et toutes espèces de marchandises du Nord et du Midi* ». Environ 70 transports étaient effectués chaque année.

Plus près de notre région, le village d'Ivry-en-Montagne, étape déjà connue au XVIII^e siècle sur la route de Paris, abritait les activités de trois voituriers dont deux étaient en même temps aubergistes.

392 3 % du chargement en vin se faisait au départ de Santenay.

393 ADCO - M 12 / II 1 1 - Transports (1845-1846) : Tableaux communaux indiquant l'importance du trafic (nature du transport, itinéraire parcouru, étendue du parcours, quantité et état des voyageurs ou marchandises transportés)

Ils se chargeaient du transport de « *marchandises prises dans les maisons de roulage de Chalon* » pour les acheminer sur Paris.

Enfin, Nolay même était un centre important avec quatre entrepreneurs de roulage. Parmi eux, l'un était spécialisé dans le transport des « fontes et fers » depuis Chalon, un autre faisait le même travail que ses collègues d'Ivry. Le troisième était spécialisé dans le transport des vins et farines entre Nolay et La Roche-en-Brenil³⁹⁴, c'est-à-dire un point de jonction avec le Morvan et l'Auxois sur la route n° 6. Nous avons ici la trace concrète des échanges de produits entre l'Arrière-Côte et l'Auxois, à l'époque encore surtout producteur de céréales.

Une autre ligne, journalière, passait par Nolay sur le trajet de Dijon à Autun, où étaient acheminés voyageurs et marchandises diverses.

3) Des échanges encore freinés

L'intensification des échanges dans la première moitié du siècle, la lente amélioration des réseaux et la baisse des temps de parcours se sont également accompagnés d'une baisse des coûts du transport. Aussi bien Pierre Lévêque³⁹⁵ que Patricia Fonfria³⁹⁶ évaluent la baisse à 40-50 % sur la première moitié du XIX^e. Robert Laurent avance une estimation équivalente : le prix du quintal transporté sur le trajet Chalon – Paris serait passé de 9-11,20 F en 1818 à 7 F environ en 1845-46. Aulagnier³⁹⁷, en 1841, avance le prix de 8,75 F pour frais de transport à Paris, par voie d'eau, d'une pièce de vin ordinaire (coûtant 70 F à l'achat). Gilbert Garrier³⁹⁸ évalue le coût du transport à 20 % du prix du vin courant, mais seulement 5 % du prix du vin fin en moyenne, auxquels il faut ajouter le prix des tonneaux, qui étaient perdus pour l'expéditeur. Il est clair que, si l'acheteur de vin fin pouvait en assumer le coût, il n'en allait pas de même pour les vins communs, à un moment où s'ouvraient pour eux des marchés prometteurs, centres industriels du nord-est, centres urbains et notamment Paris.

394 36 voyages par an avec une charrette à quatre chevaux pouvant transporter une charge de trois tonnes.

395 Pierre Lévêque, *La Bourgogne...*, op. cit., page 223.

396 Patricia FONFRIA, *Les négociants à Beaune, du milieu du XIXe siècle au début du XXe siècle*, Dijon, 1983, Mémoire de maîtrise.

397 F. AULAGNIER, op. cit., page 133 : « *J'ai indiqué au chapitre du canal latéral à la Loire, sur pièces authentiques, que cette pièce, qui coûtait 26 fr, moyennement, en 1806, pour son transport de Châlons-sur-Saône à Paris, de 1838 à 1840, ne coûtait plus, par le canal de Bourgogne, que 8,75 F en moyenne !* ».

398 Gilbert GARRIER : « Le rail et le vin : deux essors parallèles », in *Revue des œnologues*, n°78, janvier 1996

Il faut ajouter à cela un autre obstacle sérieux, la circulation et la vente des vins étant frappées de taxes multiples. On a vu plus haut³⁹⁹ que, malgré les promesses inconsidérées, les « Droits réunis » sur les vins, instaurés par Napoléon, ont été maintenus par la monarchie restaurée, qui les a simplement renommés « contributions indirectes » (décret du 25 mars 1815). Sous la Restauration, la fiscalité sur les vins se présentait sous la forme d'un droit d'entrée (dans les villes de plus de 4000 habitants) et de taxes sur la vente en gros et au détail⁴⁰⁰. Mais il fallait ajouter à ces taxes prélevées pour l'État, le droit pour les communes soumises au droit d'entrée d'établir un droit d'octroi d'un montant égal. Pire, elles pouvaient y ajouter une surtaxe (sur 1070 communes soumises au droit d'octroi, 455 avait choisi d'imposer une surtaxe). Le résultat est que le montant de tous ces droits pouvaient atteindre des niveaux dissuasifs tandis que dans d'autres villes ils étaient réduits à peu de choses. Le Comité viticole de la Gironde, qui, entre autres acteurs de la filière, s'en inquiétait fort, a publié en 1845 une « *Notice statistique sur l'exportation des vins et sur leur consommation à l'intérieur du Royaume* » dont nous tirons ces quelques exemples significatifs. Ainsi le montant des droits, calculé pour un hectolitre, pouvait varier de 10 F à Valenciennes, 18 F à Douai à seulement 4,8 F à Marseille, 3,9 F à Besançon, voire rien comme à Dijon ou Avallon. Une rétrospective pour Paris montre que le montant, qui était de 13,50 F en 1806, était ensuite passé à 21,6 F en 1813, pour atteindre un maximum de 28 F en 1816, et redescendre ensuite autour de 20,35 F en 1832, ce qui représentait à cette date environ 66 % de la valeur moyenne de la marchandise. Après avoir déploré la perte des marchés extérieurs due au protectionnisme, le comité conclut : « *Les produits vinicoles devraient du moins s'attendre à ne rencontrer aucun obstacle à l'intérieur de la France. Loin de là; ils sont traités en ennemis dans nos grandes villes.* »

L'expansion commerciale du commerce des vins restait pendant la première moitié du siècle freinée par des contraintes de transport et des contraintes réglementaires qui vont progressivement se desserrer dans la seconde moitié.

399 Voir Deuxième partie, Chapitre I, page 256.

400 Une administration particulière, la « Régie des Droits réunis », avait été chargée de la perception de ces taxes, avec des pouvoirs discrétionnaires allant jusqu'au droit de perquisition dans les caves, d'où une impopularité à l'origine de diverses violences dans les périodes troublées...

II - La révolution ferroviaire et ses conséquences

L'arrivée du chemin de fer dans la région date de 1849, lors de la construction de la grande ligne du PLM. Le projet d'une liaison entre Paris et la Méditerranée via Lyon et Marseille était dans l'air dès la Monarchie de Juillet. En 1838, Lamartine, président du conseil général de Saône-et-Loire, en défendait déjà le principe, et en 1842, un projet de réseau ferroviaire en étoile au départ de Paris avait été retenu. En 1845, le passage de la future ligne par Dijon (au prix de la construction du tunnel de Blaisy-Bas) avait été adopté. La construction de la ligne se réalisa, par delà les aléas politiques. Pour ce qui concerne notre région, la ligne fut ouverte en 1849-1851 (1849 : ouverture des tronçons Paris-Tonnerre et Dijon-Chalon, 1851 : ouverture du tronçon Tonnerre-Dijon), avant d'être complétée par le tronçon Chalon-Lyon (Vaise) en 1854. En 1856, la construction de la ligne PLM était terminée et la compagnie PLM, chargée de l'exploiter, définitivement constituée en 1857.

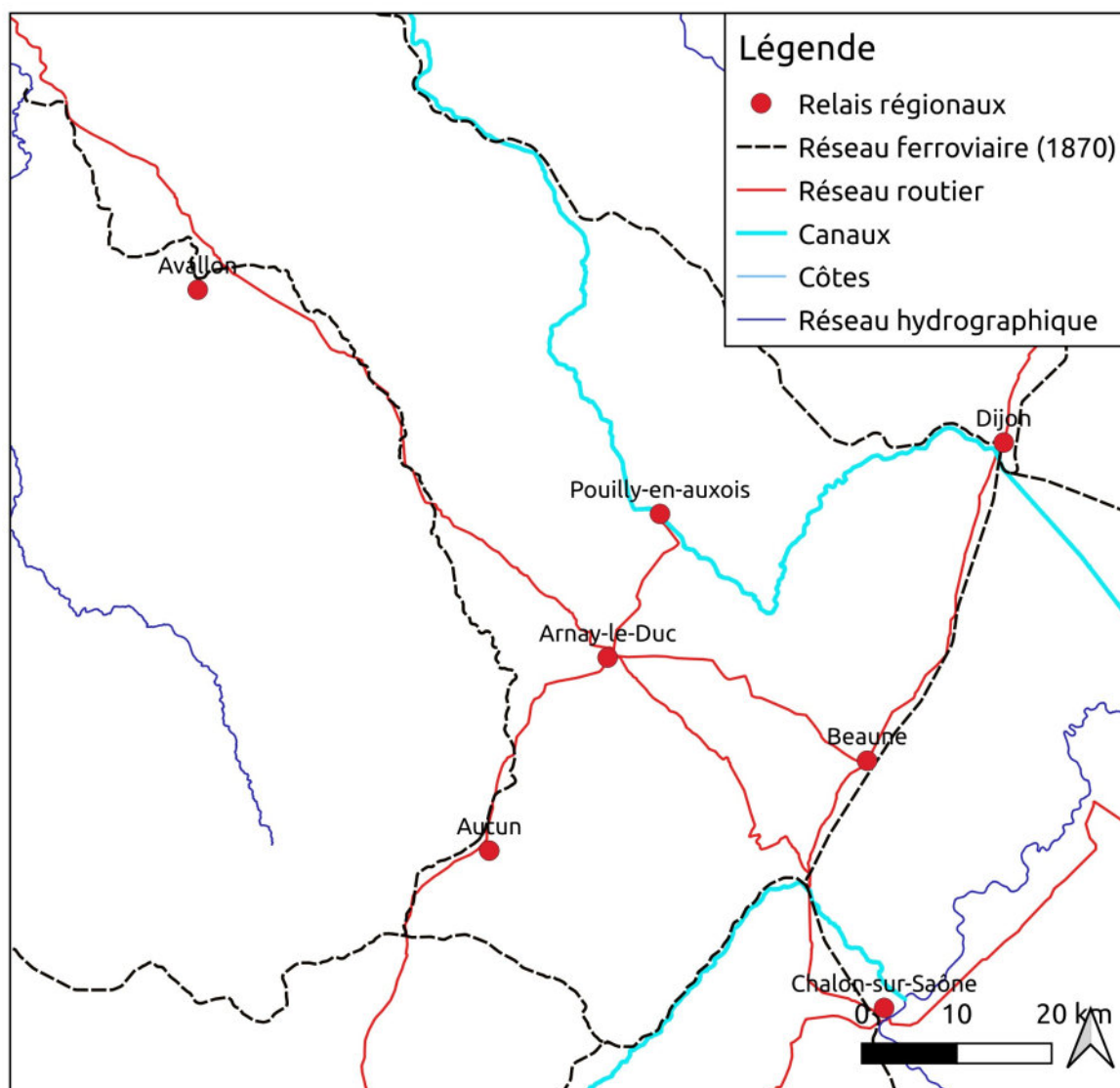
Les vingt années suivantes virent la mise en place, dans la région, d'un véritable réseau ferroviaire. La ligne de Nevers, par Montchanin, mettait en communication Chagny et Montceau-les-Mines en 1861, puis Le Creusot en 1867. L'année suivante, on pouvait aller par le train d'Épinac au Creusot via Autun. Enfin, en 1870, une nouvelle ligne joignait Chagny à Autun via Nolay. À cette date toute la région était reliée par chemin de fer à la ligne PLM et aux principaux centres industriels et urbains. De là, l'accès aux marchés extérieurs était assuré. La première conséquence de la création du réseau de chemin de fer fut l'effondrement des coûts de transport des vins qui baissèrent de moitié dès l'ouverture de la ligne PLM. Trente ans après, vers 1880, ils avaient encore baissé de moitié, de telle sorte que la question du coût du transport était devenu un problème marginal, celui-ci ne représentant plus que moins de 1 % de la valeur des vins fins, de 2 à 7 % de celle des vins ordinaires⁴⁰¹. Ce qui n'empêchait pas les négociants beaunois de se plaindre en 1861 : les nouveaux tarifs du PLM s'avéraient moins avantageux que ceux accordés aux viticulteurs du Midi. Désireuse de favoriser le transport des vins à longue distance, la compagnie offrait des tarifs préférentiels aux négociants du midi, ce qui annulait pour les bourguignons le bénéfice d'une distance plus courte⁴⁰². Malgré les protestations du négoce beaunois, la compagnie refusait de baisser ses tarifs, alléguant que les négociants infligeaient à leurs clients des frais de transport encore supérieurs⁴⁰³...

401 Patricia FONFRIA, op. cit..

402 Le tarif en 1860 était de 10 F pour le transport d'un muid de vin (équivalent à 3 pièces) de Montpellier à Paris, contre 7,7 F pour celui d'une pièce de vin de Dijon à Paris. Gilbert Garrier, op. cit..

403 ADCO - M 13 IX b 1 b 2 : alors que le tarif pratiqué par le PLM variait de 7,70 F la pièce au départ de Dijon à 8,20 F au départ de Beaune, les négociants infligeaient à leur clientèle un forfait de 12,90 F !

Principales routes d'exportation des vins dans les années 1870 (échelle régionale)



Le chemin de fer s'accapara très vite une large part du transport des vins, au détriment des autres moyens de transport⁴⁰⁴. La principale victime fut le transport par voie d'eau, en particulier le canal de Bourgogne. Éric Lagrange⁴⁰⁵ a montré que celui-ci fut déstabilisé dès l'hiver 1849 avec le transfert des transports des vins des côtes chalonaise et beaunoise. En 1850, avec l'ouverture aux marchandises du tronçon Dijon – Tonnerre, c'en était pratiquement fini du transport des vins sur le

404 En 1879-1883, la répartition du trafic marchandises en Côte-d'Or était de 17,04 % pour la route, 14,4 % pour la voie d'eau, 68,3 % pour le chemin de fer. Voir note ci-dessous.

405 Éric LAGRANGE : *Le canal de Bourgogne au XIXème siècle*, Dijon, 1992

canal, malgré l'avantage compétitif de celui-ci⁴⁰⁶. Entre 1850 et 1853, le tonnage transporté sur le canal de Bourgogne était divisé par deux. André Jullien⁴⁰⁷, ou plutôt son fils, pouvait écrire dans l'édition 1866 de son ouvrage : « *Les vins de la Côte d'Or s'expédient ordinairement par le chemin de fer, surtout ceux de 1^{ère} qualité* ».

Cependant, à mesure des années où le transport par chemin de fer se banalisait, la clientèle se fit plus critique sur les conditions du transport ferroviaire ; les récriminations étaient légion quant aux conditions de stockage dans les gares (absence de hangars abrités), aux lenteurs du transport, à l'absence de tarifs spéciaux pour les transferts entre les gares sur la ligne Chalon – Dijon. L'hostilité envers le monopole de fait exercé par la compagnie PLM amena les pouvoirs publics à se pencher sur le sort des autres moyens de transport, et particulièrement de la voie d'eau. Le plan Freycinet lancé en 1879 et dont les travaux durèrent dix ans, permit un rééquilibrage en faveur de celle-ci. Le canal de Bourgogne bénéficia alors d'aménagements importants (nouveau lac de retenue pour favoriser l'alimentation en eau, installation d'un touage à vapeur puis électrique pour franchir le tunnel de Pouilly, mise au « gabarit Freycinet » qui ouvrit le canal aux péniches de 300 tonnes) ; enfin les droits de trafic furent abolis en 1880. Tout cela permit un redressement fragile de l'économie de ce mode de transport, notamment par la captation d'une part du transport des vins (22600 tonnes vers 1880).

La chute des prix du transport fut accompagnée d'autres mesures dont les contemporains ont crédité le régime impérial. Rappelons la signature des traités de libre-échange avec les principaux partenaires de la France, qui aboutit au quadruplement en valeur des exportations de vins français⁴⁰⁸. Ces mesures auraient eu un effet doublement favorable pour la Bourgogne : la reprise des exportations bordelaises vers le Royaume-Uni favorisant l'accès des vins bourguignons à la place parisienne⁴⁰⁹.

Une autre mesure de Napoléon III eut également des effets bénéfiques : acquis aux vertus du libéralisme économique, le pouvoir diminua considérablement les taxes pesant sur la circulation intérieure des vins (d'au moins la moitié).

À la fin des années 1870, le vignoble régional venait de connaître une exceptionnelle période d'expansion, pour laquelle la révolution des transports fut un facteur décisif. Elle permit en effet la constitution progressive d'un marché national des vins, ce qui augmentait considérablement la

406 Les tarifs de transport du vin en 1850 étaient de 6,5 centimes au km pour la voie ferrée, de 3 centimes pour la voie d'eau.

407 André JULLIEN, *Topographie de tous les vignobles connus*, 1866, page 141.

408 Gilbert GARRIER, « Le rail et le vin... », op. cit..

409 Patricia FONFRIA, op. cit..

clientèle potentielle, particulièrement pour les vins communs. Cependant, d'un autre point de vue, cette mutation révélait pour le vignoble bourguignon des fragilités nouvelles. Si la mise en place d'un réseau national de chemins de fer avait rompu le cloisonnement relatif de la région, il lui faisait perdre ce qui avait été un avantage aux siècles passés : sa relative proximité géographique des grands centres de consommation du pays (Paris, villes du nord...). Les vins du midi arrivaient désormais sans encombre sur la place parisienne, à des tarifs avantageux. Ceux-ci représentant 75 % du transport des vins par la compagnie PLM, on comprend mieux la rigidité de celle-ci sur la question des tarifs. Bourgogne et Lyonnais ne représentaient que 5,5 % de la production viticole française, seuls les vins de qualité restaient hors d'atteinte de la concurrence...

D – La puissance du négoce

Étant donné le sujet de notre travail, il n'est pas question pour nous de traiter cette question pour elle-même. Plus modestement, nous souhaitons la considérer comme un facteur, partiellement exogène, ayant influé sur l'histoire du monde viticole de la région étudiée. Nous verrons que beaucoup des acteurs du négoce étaient extérieurs à la région de Nolay, que de ce point de vue l'histoire de celle-ci s'inscrit largement dans l'histoire de la région toute entière.

I - Les maisons de négoce au XIXe siècle

1) La situation à la fin de l'Empire.

Nous avons vu plus haut que le négoce des vins, au sens moderne du terme (vente par des professionnels de vins achetés aux producteurs ou provenant de leurs propriétés, après élevage en cave, auprès de clients extérieurs) est apparu dans la première moitié du XVIIIe siècle, prenant la place d'un système archaïque (celui des courtiers-gourmets, simples intermédiaires entre producteurs et acheteurs étrangers à la région) qui avait eu son heure de gloire aux XVI-XVII^e, au temps de l'économie administrée. Ce nouveau système, adapté à l'émergence d'une économie capitaliste, a permis la naissance des premières maisons de commerce, et la période de la

Révolution et de l'Empire a été une période favorable à leur développement (accès au foncier grâce à la vente des biens nationaux, intégration des principaux marchés d'exportation dans le marché intérieur, hausse générale de la consommation de vin).

L'abondance des sources autour de l'année 1840 nous permet de dresser l'état du négoce des vins après trente ans de difficultés pour la filière viticole. Que reste-t-il des acquis de la période précédente, dans quelle voie s'engage-t-elle au milieu du siècle ?

2) Situation à la date du cadastre

Vers 1840-48, époque où sont élaborées les listes électorales censitaires et le cadastre, nous comptabilisons une trentaine de négociants ou marchands de vin⁴¹⁰ opérant dans la région de Nolay. Mais seuls 16 payaient une patente, auxquels il faut ajouter les domiciliés en Saône-et-Loire. Un tiers au moins n'étaient pas officiellement déclarés comme négociants mais ils se faisaient désigner ainsi : la frontière entre les simples propriétaires et les individus se livrant au commerce des vins paraît floue, d'autant que plusieurs d'entre eux, dans les années suivantes, se transformèrent en authentiques marchands. C'est par exemple le cas de Paul Primard, fils d'un gros propriétaire à Santenay (7,9 ha de vignes et 1245,76 F de revenu fiscal), qui s'établit « marchand de vin en gros » et paye patente en 1847 (pour un montant de 65,67 F seulement, mais la mère veuve restait officiellement propriétaire du domaine) ; c'est également le cas de Claude Pothier, fils d'un propriétaire de Santenay, qui, établi à Beaune comme « marchand de vin en gros », payait une patente de 155,46 F en 1847.

On peut classer ces négociants ou marchands selon leur domiciliation géographique par rapport à la région de Nolay

À l'extérieur de la région		Dans la région	
8 Beaune	2 Chagny	2 Chassagne	1 La Rochepot
3 Meursault	1 Autun	1 Puligny	1 Nolay
1 Nuits	1 Arnay	5 Santenay	
1 Chalon-sur-Saône	1 Dijon	1 Saint-Aubin	

⁴¹⁰ Nous avons recensé les individus désignés à un moment ou un autre comme « négociant » ou « marchand de vin en gros » dans les différents registres consultés (listes nominatives du recensement de 1841, listes d'électeurs censitaires en 1838-39 ou 1847-48, matrices cadastrales).

Observons d'abord qu'une majorité d'entre eux (plus de 60%) étaient extérieurs à la région de Nolay. La moitié de ceux-ci étaient basés à Beaune, ce qui renvoie à la place de Beaune comme centre principal dans le département. Aucun n'est extérieur à la Bourgogne, quatre d'entre eux sont domiciliés en Saône-et-Loire, ce qui est conforme à la position géographique de notre région, entre les deux départements. Enfin, si on considère les marchands et négociants domiciliés dans le canton, la plupart le sont dans la Côte, Santenay occupant une place éminente, comme nous l'avions déjà remarqué. Nous avons déjà effleuré cette réalité pour la période du XVIII^e siècle.

En nous penchant sur l'histoire de ces maisons de commerce, nous allons trouver davantage d'informations utiles.

Du point de vue de leurs origines, nous pouvons partager grossièrement ces maisons de commerce selon qu'elles sont nées avant la Révolution ou au contraire qu'elle sont apparues dans une « deuxième vague » de création, pendant la première moitié du XIX^e.

3) Maisons héritées du XVIII^e

Elles se sont en général renforcées à la faveur de la vente des biens nationaux (Bouchard-Maire, Poulet-Denuys, Lespagnol, Audiffred, Dubois).

Poulet-Denuys : maison fondée en 1747. En 1840, elle est dirigée par Jean-François-Auguste Poulet, maire de Beaune en 1830-1839, conseiller général. En 1838, il payait la plus grosse patente (418,23 F), possédait un domaine important à Santenay (9,3 ha, pour un revenu fiscal de 1590,73 F), était également propriétaire de biens moins importants sur Beaune.

Bouchard : maison fondée en 1730 par un marchand de tissu, Michel Bouchard. Son petit-fils, Joseph Théodore Bouchard-Maire (1783-1848), est le fondateur de la maison de vins Bouchard Aîné & Fils en 1828, marié à Claudine Maire (fille de Simon Maire, autre négociant en vins). Son fils Paul lui succéda en 1840 et devint maire de Beaune en 1871-1874 puis 1882-1898. Cette maison procéda à de gros achats de biens fonciers : achat de biens de la succession Bataille-Mandelot (héritiers du Comte de Clermont-Montoison avec les La Guiche) en 1838 : 45 ouvrées pour 40000 F dans le climat de Montrachet. En 1840, Paul Bouchard possède 13,5 ha à Corpeau, Chassagne et Santenay, pour un revenu fiscal global de 3069,99 F. (outre des biens complémentaires sur Beaune, Chagny et Rully).

Maire : La maison Maire fut fondée en 1780. Blaise Maire (1791-1862) était le beau-frère de Joseph Théodore Bouchard . Il possédait sur Santenay un domaine de 14,7 ha de vignes, pour un revenu de 2826,79 F.

Dubois-Masson : Claude Dubois était le fils de Marie Larcher, veuve de Léon Dubois, marchand-négociant, et remariée à J-B Lespagnol, avec qui elle participa à l'achat de la ferme de Chassagne, propriété Clermont-Montoison, comme bien national en 1796. Sa petite-fille se maria avec Léon Paul Masson (en 1853), ce qui donna la maison Dubois-Masson.

J-B Lespagnol, marchand à Beaune, s'installa à Chagny après avoir participé à l'acquisition des biens de Clermont-Montoison. Son fils Pierre (1794-1848) était alors en possession d'un vaste domaine en vignes sur Chassagne, Corpeau et Santenay (27 ha pour un revenu fiscal de 3617 F) qui en faisait la quatrième fortune foncière de la région.

Enfin nous avons déjà évoqué le cas de la famille Audiffred : Barthélemy et Hyacinthe Audiffred, originaires des Hautes-Alpes mais installés à Chagny avant la Révolution, y fondèrent une maison de commerce de vins. Ils acquirent une bonne part de la ferme de Morgeot, l'autre domaine Clermont-Montoison (109 ouvrées de vignes). En 1840, la veuve de Barthélemy était toujours propriétaire de 15,7 ha de vignes à Chassagne, pour un revenu fiscal de 3223,27 F.

À côté de ces maisons historiques, qui ont su perdurer et se renforcer pendant la période révolutionnaire et impériale, nous trouvons une seconde vague de créations dans la première moitié du XIXe siècle.

4) Maisons constituées dans la première moitié du XIXe

Elles sont également nombreuses, avec Duvault-Blochét, Petitjean de Marcilly, Debahezre, Poligny-Beuverand, Thibeault-Bachelet, Primard.

Le cas de Jacques-Marie Duvault-Blochét est un cas exceptionnel, celui d'un homme d'origine modeste qui, sans alliance préalable avec une famille de grands propriétaires, a réussi à constituer une très grande maison de négoce et devenir à la fin de sa vie le plus gros propriétaire foncier de la Côte.

Issu d'une famille autunoise d'origine modeste, qui embrassa la cause révolutionnaire, il s'installa en 1816 à Santenay, bientôt marié à la fille du notaire Blochet (nous avons vu le rôle joué par cette famille pendant la Révolution). Il se lança dans le commerce des vins, notamment le commerce d'exportation vers le Royaume-Uni. C'est la révolution de 1848 qui l'a fait changer de dimension, non tant par son engagement fervent pour la République, que pour ses spéculations avisées. En effet, grâce à un emprunt de 10 millions de francs-or, il acheta à la baisse tous les vins disponibles pour les revendre à la hausse quelques années plus tard, avec un bénéfice considérable. Cette fortune lui permit de perfectionner ses installations à Santenay (château de Passe-Temps) et de se lancer dans une ambitieuse politique d'achat de vignes dans toute la Côte : outre Santenay où il possédait dès 1840 21,5 ha de vignes dans les climats les plus réputés, il acquit des vignes à Vosne (Richebourg), puis à Nuits et en Côte de Beaune (Aloxe, Beaune, Pommard, Volnay, Chassagne...). En 1869, il acquérait le prestigieux domaine de la Romanée-Conti⁴¹¹. À sa mort en 1874 il était devenu le principal propriétaire de vignes fines de Côte-d'Or (133 ha).

Une autre grosse maison était celle du négociant de Meursault Pierre Jobard. L'œuvre de celui-ci fut poursuivie à sa mort (1823) par son gendre Charles Serre-Jobard (1791-1857). Les biens de la famille, tels que recensés en 1840, paraissent considérables. En effet la veuve Jobard était propriétaire d'une vaste propriété à Corcelles-les-Arts (plus de 93 ha et 7165,29 F de revenu cadastral), tandis que le gendre était possessionné à Puligny et Chassagne (8 ha de vignes et 1000 F de revenu) mais aussi à Saint-Romain (459,7 ha et 4825,74 F de revenu ; il s'agit ici essentiellement de forêts). Avec pratiquement 13000 F de revenu, la famille était à cette date de loin la plus riche de notre panel.

Autre création un peu plus tardive : la maison fondée au milieu du siècle à Chassagne par le receveur des Hospices de Dijon, Claude-Félix Petitjean de Marcilly (1797-1883). Il possède en 1840 un domaine de 11 ha de vignes sur Chassagne (1721,17 F de revenu), dont nous ignorons l'origine. Elle est à la fin du XIXe au premier rang des sociétés de négoce à Chassagne.

411 Resté depuis partiellement entre les mains de ses descendants.

5) Importance de la propriété foncière

Les listes électorales censitaires montrent une surreprésentation des négociants dans la catégorie des professions économiques en raison de l'importance de leurs biens fonciers.

Une caractéristique commune à la plupart : c'était d'abord des propriétaires fonciers. La part de la patente dans le total de leurs impôts ne dépassait pas 10 % environ. Par contre, le revenu foncier global de leurs biens fonciers atteignait près de 50000 F (pour 890 ha, mais la moitié était constituée de forêts : propriété de Serre-Jobard 459 ha).

Retenons l'extrême inégalité de leurs revenus fonciers (de 80 F à 13000 F). Si la famille Serre-Jobard (environ 13000 F de revenu foncier) est un cas à part, nous trouvons au dessus de 1000 F une forte présence des maisons beaunoises parmi les plus anciennes (Bouchard, Poulet, Maire). Relevons également la puissance de certaines maisons locales sur Santenay et Chassagne : Duvault-Blochét à Santenay (il arrive au second rang derrière Serre-Jobard), Audiffred et Lespagnol domiciliés à Chagny mais tournés exclusivement sur Chassagne ; Petitjean de Marcilly, de Dijon, finira par y fonder une grande maison de commerce. Dans la seconde moitié du tableau, nous trouvons des maisons beaucoup plus modestes, avant tout locales. Quant on connaît les conditions d'approvisionnement des maisons de négoce à cette époque, nous pouvons imaginer qu'elles jouaient un rôle de relais pour les grandes maisons beaunoises. Ou bien s'attachaient-elles davantage à la commercialisation des vins communs. C'était en tout cas la fonction des quelques marchands installés dans l'Arrière-Côte, à Nolay et La Rochepot.

6) Évolution dans la seconde moitié du XIXe

Le Contexte économique favorable a donné une impulsion à la croissance des maisons de commerce : nous devons à Christophe Lucand⁴¹² le tableau ci-dessous. Il a recensé 369 négociants en Bourgogne en 1881-86. 45,6 % d'entre eux étaient domiciliés en Côte-d'Or, 36 % à Beaune.

Si on prend en compte la région de Nolay et sa grande périphérie (de Chalon à Beaune, d'Autun à Chagny), sur environ 150 négociants, 10 % étaient domiciliés dans la région étudiée, 63 % dans le reste de l'arrondissement, 28 % en Saône-et-Loire. L'auteur relève « *l'importance primordiale de la proximité des établissements de commerce avec des espaces d'approvisionnement qui leur sont*

412 Christophe LUCAND : Les négociants en vins de Bourgogne : Itinéraires, familles, réseaux de 1880 à nos jours, Thèse Dijon, 2007.

liés », la moitié des négociants de l'arrondissement de Beaune étant installés en dehors de la ville, essentiellement au cœur du vignoble.

À la périphérie de la région		Dans la région
72 Beaune	22 Chalon-sur-Saône	5 Chassagne
3 Pommard	12 Chagny	3 Puligny
3 Volnay	5 Autun	4 Santenay
10 Meursault	2 Arnay-le-Duc	1 Saint-Aubin
19 Nuits		2 Nolay

Par ailleurs nous avons constaté une tendance assez répandue, celle de la fusion des maisons de commerce avec de vieilles propriétés nobiliaires ayant échappé à la Révolution, par achat ou mariage, tout au long de la période. Les exemples sont nombreux ; Jobard rachète le château de Meursault aux Blancheton en 1820, à Puligny Nicolas-René Quirot de Poligny, par son mariage avec Françoise de Beuverand en 1860, étend son assise commerciale à Chassagne, la maison Debahezre, installée à Nuits mais possédant un domaine sur Santenay, s'allie aux Ranfer de Bretenières, enfin Charles Drapier, propriétaire et négociant à Puligny, prend pied à Chassagne en rachetant le domaine du Comte de Courtivron.

Les bénéficiaires de la vente des biens nationaux s'allient ainsi aux détenteurs des lambeaux de la propriété nobiliaire d'avant la Révolution, pour former une même caste de propriétaires fonciers. En même temps, par leur monopole sur la commercialisation des vins fins, ils participent au processus de développement capitaliste qui est en train de transformer le pays.

II – Le rôle des maisons de commerce

1) Relations entre producteurs et négociants

Nous devons l'essentiel des informations ci-dessous à la thèse de Christophe Lucand⁴¹³. Faisant partir son travail des environs de 1880, il nous apporte un tableau précis correspondant à la fin d'une longue période de croissance et de prospérité dans le vignoble régional. C'est un moment où

⁴¹³ Christophe Lucand, *ibid.*

la consommation populaire de vin commun a fortement augmenté, dans le cadre d'un marché de plus en plus national, grâce à la révolution des transports, et la chute des prix qu'elle a permis. D'autre part les vins fins ont connu également une longue expansion favorisée par les accords de libre-échange, époque qui se termine d'ailleurs à ce moment-là⁴¹⁴. C'est donc un système bien rôdé que nous décrit l'auteur.

Pour Christophe Lucand, outre les produits de leurs vignes, les négociants collectaient les produits des autres producteurs, souvent sous forme de raisins (dans la moitié des cas au moins), le reste « sous le pressoir », donc avant tout élevage. Ces produits étaient achetés par l'intermédiaire de « courtiers de campagne », bien connus sur place et au fait de toutes les informations nécessaires. Les achats avaient lieu en deux temps, l'essentiel après la vendange, le reste au Printemps.

Traditionnellement, les prix étaient fixés lors de la vente des vins des hospices de Beaune ; lors de celle-ci, les prix retenus servaient de barème pour les prix pratiqués par les négociants, cependant à un niveau inférieur. Jusqu'au milieu du siècle, la vente des hospices était faite à l'amiable, et non aux enchères⁴¹⁵, et les négociants de la place exerçaient un monopole sur les achats. Cela revient à dire que les négociants exerçaient un monopole sur les prix. Seuls financiers du vignoble (ils payaient immédiatement, et les viticulteurs avaient peu de possibilités de stockage) ils étaient en position de force.

Selon Christophe Lucand, il existait une hiérarchie dans le monde du négoce, selon les capacités de stockage et d'élevage des vins. Les petits négociants locaux, « sans magasin », jouaient le rôle d'intermédiaire pour des négociants étrangers ou parisiens. Les grandes maisons, notamment beaunoises, s'imposaient par leurs capacités de stockage. C'est un peu ce qu'on retrouve dans notre région.

2) La « fabrique des vins »

En l'absence de toute législation sur des « appellations d'origine contrôlée », il faut plutôt voir les classements officiels des climats⁴¹⁶ comme une hiérarchie des « types » de vins, aboutissant à « *une échelle standard de goûts, reconnaissable et commune auprès des négociants et des clients* ». Les

414 Retour au protectionnisme à partir de 1879.

415 La crise du milieu du siècle (1847-1850) a amené l'administration des hospices à expérimenter la vente directe. Après un retour ensuite à la vente à l'amiable, elle dut se résoudre, sous la pression de l'État, à recourir à la vente aux enchères à partir de 1859.

416 Les classements proposés par Lavalley, à la suite de Morelot, et repris par le plan statistique de 1861, étaient les références communes acceptées par tous les acteurs.

noms de climats ou de communes servaient alors de référence comme marque et non comme origine garantie : « *c'est à partir de cette catégorisation normalisée de la dénomination des vins et des goûts à des fins commerciales que s'inscrit une véritable échelle des valeurs* ». La classification par climats donnant une échelle trop approximative des valeurs, la « cuvée » jouait un rôle essentiel, définissant les qualités organoleptiques d'un vin. Si besoin, le négociant intervenait pour rendre le vin plus conforme par coupages ou assemblages.

En effet, ces pratiques étaient générales dans le vignoble français à cette époque⁴¹⁷. Dans le cas le plus extrême, un vin « véhicule » (vin du sud), mélangé à des vins « véhiculés » (vins de Bourgogne) donnait un vin « façon de Bourgogne » vendu sous le nom du « véhiculé ». Ces méthodes étaient rejetées par de nombreux professionnels mais l'habitude était générale de vendre sous le nom le plus prestigieux les vins d'un ensemble de communes des vins d'un type apparenté. Par exemple, les vins rouges de Chassagne ou de Santenay étaient fréquemment vendus sous l'appellation « Pommard », plus connue⁴¹⁸.

L'objectif était de toujours aboutir à un goût standard auquel la clientèle était attachées. Pour ce faire, il était essentiel de lutter efficacement contre les maladies du vin, fréquentes à une époque où les connaissances scientifiques étaient encore insuffisantes. Pour ce faire, les grands négociants, avec leurs moyens financiers, étaient seuls à même de déployer les importantes infrastructures indispensables. Ils ne se privaient pas de communiquer sur leurs équipements les plus modernes, le recours aux pratiques scientifiques avancées⁴¹⁹...

3) L'organisation professionnelle des négociants

Le négoce beaunois, fondement de la prospérité économique de la ville⁴²⁰, essaye, en s'organisant, d'asseoir son pouvoir à Beaune et face aux forces économiques concurrentes dans le département. En effet, les négociants beaunois, qui pleurent la perte des marchés que leur avaient apportés le

417 Déjà en 1829, le sous-préfet de Beaune notait : « *c'est dans les mélanges et autres opérations pharmaceutiques que les marchands en gros font subir à leurs vins qu'on trouve cette cause ruineuse de la réputation et de la conservation des vins fins et par conséquent de la richesse de la Bourgogne* ». ADCO M 13 a1-a2.

418 C'est ce qui ne manquera pas d'entraîner de nombreux conflits au moment de la législation sur les appellations d'origine contrôlée.

419 Par exemple J.M. Duvault-Blochét au château de Passe-Temps à Santenay, ou bien Pierre Ponnelle, installant dans les années 1870, également à Santenay, une cuverie à vapeur équipée d'un chemin de fer de mine. Voit J-F BAZIN : *Histoire du vin de Bourgogne*, 2002.

420 Patricia FONFRIA, *Les négociants à Beaune...*, op. cit.. Selon l'auteur, le commerce des vins représentait pour la ville de Beaune en 1880 15 % des entreprises commerciales, 36 % de la population active, 72 % des employés de bureau et des voyageurs de commerce.

grand Empire napoléoniens, sont hostiles à la politique protectionniste que pratique la monarchie restaurée. Celle-ci a entraîné en représailles la fermeture des marchés de l'Europe du nord et de la Rhénanie. En ce sens leurs intérêts entrent en conflit avec ceux des maîtres de forges du nord de la Côte-d'Or qui ont le pouvoir à la Chambre de commerce de Dijon. Il s'ensuit de longs efforts pour détacher la place de Beaune de l'influence dijonnaise, qui amènent les négociants beaunois à se rassembler dans des organisations chargées de porter leurs intérêts : Cercle du commerce beaunois en 1828, Comité des négociants et propriétaires de Beaune, Association commerciale viticole de l'arrondissement de Beaune en 1856. Celle-ci, forte de 54 adhérents dont les principaux négociants de la place⁴²¹, s'est donné pour mission de soutenir la politique libre-échangiste de Napoléon III. Le traité de libre-échange avec le Royaume-Uni, signé le 23 janvier 1860⁴²², consacre la nouvelle influence des milieux libre-échangistes en France, dont les milieux viticoles sont une composante essentielle. Signe des temps nouveaux : la création de la Chambre de commerce de Beaune en 1864 consacre la prise d'indépendance des beaunois face aux intérêts économiques dijonnais.

La période du Second Empire est dans l'ensemble une période favorable pour le négoce. Dans un contexte économique favorable, le régime semble répondre aux demandes traditionnelles des acteurs : outre le libre-échange qui favorise les exportations, il baisse drastiquement le poids de la fiscalité (de 50%). Mais il subsiste des menaces, comme la nouvelle concurrence des vins du midi, permise par la mise en place du réseau national du chemin de fer, et celle représentée par la fraude et la fabrication des vins factices.

Le premier facteur d'inquiétude est encore hypothétique. Les progrès dans la construction des réseaux de chemin de fer ont permis à partir de 1856⁴²³ le transport par la compagnie PLM des vins du midi à Bercy⁴²⁴. Mais cette menace était encore largement hypothétique, du fait de la crise de l'oïdium dans les années 1850, puis des débuts de l'invasion phylloxérique dans les années 1860. La concurrence méridionale (et algérienne) ne deviendrait périlleuse qu'après la reconstitution du vignoble au début du siècle suivant.

L'autre menace apparaît au milieu du siècle comme plus pressante. À cette époque les progrès de l'industrie agro-alimentaire permettent la fabrication de vins factices, c'est-à-dire de vins artificiels fabriqués à partir de résidus de vendange mélangés d'eau et de sucre. Ces vins factices, mélangés à

421 Trois négociants de Chassagne et Santenay participèrent à la direction de l'association : de Beuverand, Dubois-Masson et Duvault-Bloch.

422 Les traités de libre-échange ont entraîné une baisse considérable des droits de douane, qui sont passés de 161 F à 28 F/hl en moyenne. Voir Gilbert GARRIER : « Le rail et le vin : deux essors parallèles... », op. cit..

423 Date de mise en service du tunnel de Sainte-Irénée à Lyon, qui assurait la jonction des parties nord et sud de la ligne PLM.

424 Voir plus haut, pages 434-435, pour la question des tarifs de transport par chemin de fer.

des vins naturels, permettaient des fraudes multiples, qui concernaient d'abord les vins communs pour s'étendre ensuite aux vins fins (à partir de 1855). En 1856, une protestation publique était signée par cinquante négociants. D'une manière générale le négoce prenait conscience des dangers de la fraude qui était bien plus vaste que ce simple scandale de vins artificiels. Il devenait nécessaire, en cette époque où le vignoble bordelais se dotait d'un classement officiel, d'apporter plus de rigueur dans les appellations bourguignonnes. C'est pour cette raison que l'Association commerciale viticole de l'arrondissement de Beaune prit l'initiative du « Plan statistique des vignobles », publié en 1861.

Conclusion

Après trente années de croissance, et à la veille de la grande secousse du phylloxéra, le monde viticole dans la région de Nolay semble par bien des aspects présenter un visage immuable. Certes, la superficie plantée en vigne s'est accrue, de 40 % environ depuis le début du siècle, et particulièrement dans l'Arrière-Côte et surtout dans le Pays-Bas. Mais les vignes présentent toujours le même visage, dû aux mêmes techniques de plantation, ceps plantés « en foule », renouvelés par provignage, épaulés par les pisseaux inlassablement retirés à l'automne et réinstallés au printemps. Le travail se fait toujours exclusivement à la main, au prix d'un labeur acharné qui associe le vigneron à sa femme et ses enfants en âge de travailler. Comme la plupart des experts le proclament, la viticulture est affaire de fidélité à des méthodes dont l'excellence a été fixée depuis des siècles. Seuls quelques esprits minoritaires, comme Jules Guyot, osent remettre en cause le consensus.

À vrai dire, il aurait fallu à un observateur de cette époque, s'approcher des pressoirs, plus petits et perfectionnés grâce aux innovations industrielles, et pénétrer dans les caves, pour constater qu'il n'était pas au XVIIIe siècle. C'est en effet, c'est dans les méthodes de vinification et de conservation des vins que les progrès ont été les plus significatifs, permettant un vieillissement des vins, plus colorés, plus alcoolisés, répondant aux goûts de la clientèle apparus à la fin du siècle précédent. C'est tout au moins le cas des vins fins, dont les puissantes maisons de négoce se sont peu à peu assuré le monopole de la commercialisation, vins dont elles assurent, au moyen de

diverses manipulations, une forme de standardisation du goût. C'est ainsi que le vin des inots de la région de Nolay n'est pas toujours vendu sous ses appellations natives.

Mais à côté des vins fins, le secteur des vins communs, s'appuyant sur l'essor considérable des vignes plantées en gamays, s'est assuré une place économique grandissante, au point de menacer, aux yeux des contemporains, le domaine du pinot. C'est à eux que l'on doit l'extension considérable du vignoble dans les espaces périphériques de la région, eux qui assurent une prospérité croissante et font de la viticulture le cœur de l'activité économique. Ils ont accompagné les profondes mutations économiques que connaît l'économie française à cette époque : industrialisation et urbanisation élargissent peu à peu le marché des vins de consommation populaire.

Dans le même temps, nous avons vu que des progrès décisifs, dans la deuxième moitié du siècle, ont été réalisés dans le domaine des transports, avant tout par la constitution d'un réseau national de chemins de fer. La baisse drastique des coûts du transport, jointe à l'ouverture des marchés étrangers grâce à la politique de libre-échange, bénéficient à l'ensemble de la viticulture bourguignonne, qui connaît un véritable « âge d'or » à la fin des années 1870.

Chapitre VI – Le long chemin vers l'autonomie (1815 - 1870)

Si le cadre contraint de notre travail, l'insuffisance des sources, ne nous permettent pas autant que nous le souhaiterions d'entreprendre une histoire des mentalités, nous voudrions cependant éclairer certains facteurs qui ont pu à la longue permettre aux vignerons de la région de Nolay d'aller vers une forme d'autonomisation, envers les structures sociales et « idéologiques » dans lesquelles ils étaient insérés et aussi vis à vis des autorités auxquelles ils étaient soumis. De ce point de vue, il est intéressant de vérifier dans quelle mesure ils maîtrisaient les outils intellectuels nécessaires (l'alphabétisation et plus largement le degré d'instruction), quel était leur degré d'allégeance envers le cadre religieux traditionnel, avant de poser la question de leur politisation éventuelle dans une période si mouvementée de l'histoire du pays. Nous aurons bien sûr en mémoire l'expérience qui fut la leur pendant la période de la Révolution française et de l'Empire.

A – Un pays « bleu »

I – Une population alphabétisée...

Comme l'a montré Pierre Lévêque⁴²⁵, la Côte-d'Or appartenait à la partie « instruite » de la France d'Ancien Régime, en gros le quart nord-est du pays. En effet, à la veille de la Révolution, 54 % des hommes (mais seulement 25 % des femmes) étaient capables de signer leur contrat de mariage. Les désordres consécutifs aux événements révolutionnaires n'ont pas empêché la poursuite des progrès de l'instruction, puisqu'au lendemain de l'Empire, les pourcentages atteignaient respectivement 69 et 40 %. Si la loi Guizot de 1833, qui rendait obligatoire aux communes l'établissement et l'entretien d'une école, a donné une impulsion décisive au Royaume, il n'en était nul besoin dans la région de Nolay. Grâce aux tournées du préfet Tocqueville dans les communes en 1816, et aux registres qu'il a laissés⁴²⁶, on dispose d'un état précis de l'encadrement pédagogique dont

425 Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, op. cit., pp. 622-623.

426 ADCO, 1 M 223.

bénéficient les communes à cette époque : seules trois d'entre elles étaient dépourvues d'instituteur, mais il s'agit de toutes petites communes contiguës de centres plus importants où les enfants pouvaient se rendre relativement aisément : ainsi pour Ébaty à Corcelles-les-Arts ou Corpeau, Cirey à Nolay, Vauchignon à Cormot. Au total 12 maîtres d'école étaient en fonction dans la région, dont l'un d'entre eux, à Nolay, était chargé d'enseigner le latin aux élèves plus âgés, préfiguration d'un collège qui finira par s'établir dans le bourg à la fin du siècle. Beaucoup de ces écoles fonctionnaient déjà avant la Révolution, puisque nous retrouvons dans les rôles de taille mention de « recteurs d'école », et que nous les retrouvons fréquemment à l'œuvre sous la Révolution, lors de la rédaction d'actes officiels (tels que la tenue des registres de délibérations des conseils municipaux, la confection des états de sections, etc.). Conjointement avec le curé (ou le notaire dans les bourgs plus importants comme Santenay), ils faisaient partie des personnes instruites susceptibles d'aider la commune dans ses relations avec l'administration.

L'enquête réalisée sous l'épiscopat de Monseigneur Rivet⁴²⁷ en 1839 nous apporte quelques informations sur les conditions dans lesquelles avait lieu l'enseignement primaire. Outre la moralité des instituteurs (bonne en général du point de vue du curé, l'un d'entre eux est même chantre à l'église...), elle nous renseigne également sur les effectifs des classes (considérable en apparence : 90 élèves pour l'instituteur de Santenay ! Mais 40 à La Rochepot, 30 à Saint-Aubin), mais aussi sur les fluctuations de la fréquentation scolaire (60 à 80 élèves « en hiver » à Corcelles-les-Arts). Les filles semblent moins bien loties que les garçons : le curé de Corcelles indique qu'il n'y a pas d'institutrice, on peut en déduire que l'école n'était pas mixte et que les filles étaient exclues de l'instruction. Par contre, à Nolay, 80 écolières sont encadrées par quatre institutrices, mais il s'agit semble-t-il de religieuses. Le personnel scolaire apparaît très disparate : à côté de l'instituteur communal, coexistent dans les communes nombre de maîtres privés, dont on peut poser la question de leur compétence.

Quels résultats pour ces écoles de qualité diverse ?

Sur le plan de la formation des instituteurs, le département de la Côte-d'Or était en avance, puisque la création d'une école normale (de garçons) remonte à 1829, avant même que la loi Guizot de 1833 les aient rendues obligatoires. L'effectif des promotions était fixé à 18, pour une durée d'études de deux années. Mais il fallut attendre 1880 pour que l'école normale de filles soit fondée à Dijon !

427 ADCO, 141 J 65 à 69 : « Enquête épiscopale sur les paroisses et leurs annexes » - Monseigneur Rivet, nommé évêque de Dijon en 1838, lança une grande enquête sur l'état des paroisses de son diocèse, sous la forme de questionnaires adressés aux curés. L'Église était soucieuse d'exercer un contrôle sur les instituteurs à un moment où la loi Guizot les plaçait sous la tutelle des maires. Sept d'entre eux nous sont parvenus pour la région de Nolay.

Pendant cet intervalle, le Conseil général s'est contenté de financer la pension de quelques élèves dans celle de Mâcon.

L'enquête de 1848 sur le travail agricole et industriel⁴²⁸, réalisée par cantons, nous donne une vague évaluation du niveau d'instruction des travailleurs au milieu du siècle. À cette époque, dans le canton de Beaune-sud (qui englobait Corcelles-les-arts et Ébaty), la commission estimait que les trois quarts d'entre eux savaient lire et écrire, mais 90 % des 16-35 ans et seulement 60 % « au dessus de cet âge. Naturellement, il est sous-entendu que ces chiffres s'appliquaient aux hommes. Dans le canton de Nolay, la situation semble moins brillante : « *[L'instruction] a été négligée et jusqu'à présent réduite à des premiers éléments. Sur cent, la moitié ont acquis le premier degré d'instruction* ». C'est dire que l'existence d'écoles et la présence de maîtres ne suffisait pas à garantir l'acquisition d'un niveau d'instruction convenable. Les deux points noirs restaient la faiblesse de la fréquentation scolaire, souvent réduite aux mois d'hiver, et la mauvaise qualité professionnelle des instituteurs, particulièrement dans les écoles privées⁴²⁹. En 1847, le rapport du Conseil général sur l'instruction primaire se félicitait des progrès réalisés : « *partout l'enseignement est en progrès, [...] les vieilles méthodes ont disparu pour faire place aux nouvelles* »⁴³⁰. Mais il relevait que ces progrès concernaient avant tout les écoles laïques de garçons, alors que dans les écoles de filles, surtout privées, le brevet de capacité était rarement possédé par les institutrices.

Des progrès décisifs sous le Second Empire

Passée la période troublée de la Révolution de 1848, où le corps des instituteurs s'est attiré la méfiance des notables pour son engagement républicain supposé⁴³¹, on peut suivre, à travers les procès-verbaux du Conseil général, les progrès de l'instruction primaire dont c'était une des compétences. En 1849, l'état des bâtiments scolaires laissait encore beaucoup à désirer : « *dans 140 communes les locaux affectés à l'école primaire ne réunissent les conditions voulues, ni pour la classe, ni pour le logement du maître*⁴³² ». Dix ans plus tard, 695 écoles communales de garçons étaient en service, donc dans la quasi-totalité des communes du département. La quasi-totalité des

428 Archives nationales : MIC/C//950.

429 « *L'enseignement des garçons est confié presque généralement à des instituteurs laïques ; il n'existe qu'un petit nombre d'écoles de frères de la doctrine chrétienne [...] L'enseignement des filles est plus également partagé [...]* » : Procès-verbal des délibérations du Conseil général de la Côte-d'Or, session de 1847 : Rapport de la commission de l'instruction primaire, page 56.

430 Ibid.

431 « *j'éprouverais un bien vif contentement s'il m'était permis de vous rendre un compte favorable de l'esprit qui anime un certain nombre d'instituteurs communaux ; mais, par devoir et par conscience, je suis obligé de déclarer qu'ils s'écartent souvent de la mission qui leur est confiée* ». Procès-verbal des délibérations du Conseil général de la Côte-d'Or, session de 1849.

432 Procès-verbal des délibérations du Conseil général de la Côte-d'Or, op. cit..

enfants d'âge scolaire étaient scolarisés (62268 élèves y compris 17000 indigents, dont la scolarité était financée par une subvention départementale), seuls restaient 638 enfants non scolarisés. Malheureusement, l'enseignement des filles était très en retard (185 écoles communales seulement). En 1870, il n'y avait plus que deux communes sans école. La moyenne de fréquentation avait augmenté, « *le nombre des conscrits illettrés est devenu insignifiant* ». De fait, parallèlement aux écoles primaires, des centaines de cours pour adultes avaient été mis en place. La bataille contre l'illettrisme semblait en passe d'être vaincue, et le Conseil général votait enfin un vœu pour l'instauration de la gratuité et de l'obligation scolaire, une bonne dizaine d'années avant les lois de Jules Ferry.

II - ... qui se détache de l'emprise de l'Église

Nous avons vu plus haut⁴³³ que la Révolution provoqua une profonde rupture entre la population, adhérant dans sa majorité au nouveau régime, et le clergé qui, après semblé accepter le nouvel ordre de choses⁴³⁴, se retrouva dans le camp contre-révolutionnaire après la condamnation par le pape de la constitution civile du clergé. En outre, la Côte-d'Or s'illustra par l'intensité de la lutte anti-religieuse au plus fort de la Terreur, l'hostilité de l'administration à l'égard de l'Église se poursuivant même sous le Directoire. Si le pouvoir napoléonien ramena la paix religieuse, particulièrement après le concordat, l'Église catholique en Côte-d'Or présentait au moment de la chute de l'Empire un visage particulier : l'évêque de Dijon, Monseigneur Raymond, ancien prêtre « jureur », ne cachait pas son adhésion au régime impérial, et l'avait nettement montré au moment des Cent-jours, ce qui était rédhibitoire aux yeux du nouveau pouvoir⁴³⁵. Celui-ci attribuait d'ailleurs en partie l'hostilité manifestée par la population au régime de la Restauration au déclin de l'influence de l'Église dans le département : « *Ces funestes dispositions sont singulièrement augmentées par l'oubli de la morale religieuse qui a perdu de son influence dans les campagnes [...]*⁴³⁶ ». Le premier objectif de celui-ci fut donc de « purger » le clergé cote-d'orien, et le préfet Tocqueville obtint en 1816 l'exil de l'évêque à Paris. Plusieurs prêtres se retrouvaient en 1815 réinstallés aux places qu'ils avaient dû quitter pendant les troubles révolutionnaires ; c'était le cas

433 Voir Deuxième partie, chapitre I, notamment les pages 229-233 et 228-240.

434 Pierre Lévêque évalue à 71 % le pourcentage de prêtres « jureurs » dans l'ensemble du département. Il inclut probablement les prêtres qui se sont rétractés après un premier serment, comme nous l'avons vu pour notre région.

435 Baron d'Empire, Chevalier de la Légion d'honneur, Il était également accusé d'avoir peuplé l'institution de ses « créatures ». Exilé à Paris quelques mois, sur ordre ministériel (1816-1817), il resta cependant en poste jusqu'à sa mort en 1820.

436 14 février 1816 : Rapport du préfet au ministre (A.N., F7-9649 : Situation des départements (1815-1830)).

par exemple du curé Grisel, revenu à Nolay⁴³⁷ avec une volonté de revanche. Il en fut de même de son successeur en 1820, J.B. Boisson, ancien curé concordataire d'Aubigny-la-Ronce, qui s'attacha à exercer un magistère moral sur le bourg (par le biais des missions et de la présidence du comité d'instruction, qui lui permettait d'exercer sa tutelle sur le corps enseignant). Les curés Bachelet à Chassagne, Lardet à Puligny, étaient dans le même état d'esprit et achevaient de donner au nouvel état de choses son caractère de restauration réactionnaire. Le clergé du diocèse connaissait par ailleurs une situation difficile sur le plan des effectifs. Pierre Lévêque⁴³⁸ les évalue à 387 curés et desservants pour 727 communes, dont les trois quarts avaient plus de cinquante ans, ce qui donnait un taux d'encadrement d'environ un prêtre pour 1000 habitants. C'est pourquoi le diocèse, aiguillonné par l'administration, fit un gros effort de recrutement pendant la période de la Restauration, ce qui entraîna un considérable rajeunissement du clergé : les deux tiers des ecclésiastiques avaient en 1835 un âge compris entre 30 et 49 ans. Cet effort fut accompagné par les notables légitimistes (la noblesse, mais aussi une fraction minoritaire de la bourgeoisie) qui avaient compris qu'une Église catholique forte et influente était la meilleure garantie du maintien de l'ordre social. Ses ennemis l'avaient également parfaitement compris si l'on en juge par le contenu de la lettre anonyme parvenue au préfet en octobre 1819. L'auteur prenait la défense des prêtres constitutionnels et déplorait la passivité de Monseigneur Raymond : « *Les prêtres, ici comme ailleurs, montrent leur intolérance à visage découvert, et cette intolérance est épouvantable.*

Les prêtres fomentent et entretiennent des divisions dans les plus petits villages, ils y prêchent contre les plaisirs les plus innocents, déclament contre les détenteurs de biens « mal-acquis », garantissent l'éternelle damnation à ceux qui travailleront les dimanches et fêtes, parlent en chaire contre les assermentés et refusent l'inhumation, tantôt sous un prétexte et tantôt sous un autre⁴³⁹ ».

La question était de savoir si la population de la région, après un quart de siècle, accepterait de revenir sous la tutelle de l'Église.

L'enquête Rivet, dont nous avons déjà parlé plus haut à propos des instituteurs, nous fournit des indications d'un grand intérêt pour mesurer, au moins pour les six communes pour lesquelles nous disposons du questionnaire rempli par le curé, le degré de pratique religieuse des populations. Elle nous permet aussi d'approcher un peu la nature du sentiment religieux. Tout cela à travers les préoccupations des clercs de l'époque ; ceux-ci semblent d'abord préoccupés du degré de participation aux rites (combien de pascalisants, combien d'enfants font leur première communion, la pratique des derniers sacrements est-elle universelle), mais d'égale importance semblent être les

437 Voir plus haut, Deuxième partie, chapitre I, page 230. Voir aussi André et Jean TILLEQUIN, *Nolay sous le premier...*, op. cit.

438 Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, op. cit., page 677.

439 A.N., F1 cIII 5 : Élections (1816-1870) Côte-d'Or

considérations de moralité : fréquentation des cabarets, participation aux « réunions dangereuses » qui s'avèrent être simplement les fêtes villageoises qui donnaient l'occasion de danser aux jeunes gens, donc de rencontres entre les deux sexes. Le clergé semble obsédé par l'impératif de faire régner un ordre moral expiatoire sur des populations qu'on imagine plutôt avoir été accablées par un labeur épuisant.

En ce qui concerne la première partie de l'enquête, qui porte sur la pratique religieuse, nous avons pu calculer, à partir des réponses au questionnaire, un taux approximatif de pascalisants (plus précisément du nombre de présents à la messe de Pâques communiant à cette occasion), en le rapportant à la population.

Commune	Effectifs totaux	Pascalisants	Part des pascalisants
Corcelles	392	250	64 %
Chassagne	740	300	41 %
Santenay	1256	400	32 %
Saint-Aubin	645	290	45 %
La Rochepot	959	600	63 %
Nolay	2438	1100	45 %
Ensemble	6430	2940	46 %

La part des moins de 20 ans représentait 35 % de la population en 1836 ; si on écarte les jeunes enfants (17 % de la population est âgée de moins de dix ans en 1836), en calculant le rapport entre les chiffres des communiant à la messe de Pâques fournis par les curés, on obtient un taux global de 46 %, très proche de l'évaluation fournie par Pierre Lévêque (moins de 45% pour l'ensemble du diocèse). Observons que le taux varie du simple au double selon les communes : de 32 % à Santenay à 64 % à Corcelles-les-Arts. Chassagne ne se caractérise pas par une pratique assidue malgré sa réputation de « petite Vendée » (41 %: « les sacrements sont peu fréquentés »). Les deux communes les plus pratiquantes (La Rochepot et Corcelles-les-Arts) sont les deux communes extérieures à la Côte.

Comme on pouvait le présumer, la pratique religieuse est davantage une pratique de femmes. À Nolay les sacrements ne sont « jamais [fréquentés] par la plupart des hommes ». À La Rochepot, à la question relative à la fréquentation des sacrements, le desservant répond : « Oui généralement par les femmes, par une partie des hommes et seulement par quelques jeunes gens. ».

D'une manière générale, la pratique religieuse paraît très formelle, se limitant aux sacrements essentiels qui ponctuent la vie des fidèles : baptême, première communion, mariage et « derniers sacrements⁴⁴⁰ ». Entre-temps... on ne se prive pas de travailler le dimanche, de fréquenter les

440 « Jamais le ministère de la religion n'est repoussé à cette heure suprême ». Réponse du curé de La Rochepot, ADCO, II V 65 à 69.

cabarets (rarement fermés pendant les offices, au grand regret des curés⁴⁴¹), ou encore de danser les jours de fête lors de « réunions dangereuses⁴⁴² ».

Tout au plus distingue-t-on, dans les réponses des desservants, quelques nuances implicites quant au degré d'irréligion (à leurs yeux) que manifestent leurs paroissiens. Ainsi, à Santenay on « sanctifie très mal » le dimanche, à Nolay on travaille « beaucoup trop le dimanche ; à Chassagne, les cabarets ne ferment pas pendant les offices, et à Nolay ils ne ferment jamais, « pas même la nuit ». Par contre, les habitants de Corcelles sont bien plus respectueux de la religion : les cabarets sont fermés pendant les offices, même si on travaille le dimanche « dans le moment de toute la récolte » ; il en est de même à La Rochepot (« Non habituellement. Oui quelques fois dans le temps des récoltes. »). Curieusement, il s'agit des deux villages où le desservant signale le maintien de quelques superstitions : à La Rochepot, selon le curé, « *il y a encore des vestiges de la croyance aux songes aux revenants aux sorcières aux bons ou mauvais yeux et à l'efficacité de certaines pratiques [illisible]* » ; à Corcelles, « *on croit au son des cloches pour détourner les orages*⁴⁴³ ».

Pierre Lévêque, étudiant cette question pour l'ensemble des deux départements (Côte-d'Or et Saône-et-Loire), classait la Côte-d'Or dans la catégorie des « pays indifférents de tradition catholique », au « conformisme saisonnier » et à la « pratique peu assidue » ; nos six communes illustrent bien ce jugement. De même il pointait les problèmes de communication entre les jeunes prêtres, massivement recrutés sous la Restauration pour combler le manque d'encadrement du diocèse, et les populations rurales. Ceux-là ont été formés dans un esprit de revanche religieuse et d'orientation légitimiste, face à des populations qui avaient plutôt bien accueilli la Révolution, la vente des biens de l'Église, la disparition des dîmes... Nous avons vu plus haut qu'au plus fort de la politique anti-religieuse de la Convention montagnarde, les villageois avaient manifesté leur opposition par attachement aux rites traditionnels, pas pour des raisons mystiques (et pas partout...). Se sentant investis de la mission de régénérer les mœurs dissolues de leurs ouailles, gravement corrompues par les « funestes » événements de la Révolution, ils apparaissent en décalage avec les mentalités des populations dont ils avaient la charge. Lorsqu'ils eurent perdu le soutien du pouvoir (et de l'administration), après la Révolution de 1830, leur position se trouva sérieusement fragilisée⁴⁴⁴.

441 « *C'est ce qui fait la peine du pasteur, le tourment des pères et mères et la perte des jeunes gens et les fermer serait un acte de religion et de police qui prendrait bien* ». Curé de La Rochepot, *ibid.*

442 Ainsi que les appelle le questionnaire adressé par l'Évêque de Dijon aux curés des paroisses du diocèse.

443 ADCO, II V 65 à 69.

444 L'année 1830 semble avoir marqué une rupture avec une « *véritable explosion d'anticléricalisme* » en réaction contre « *l'union du trône et de l'autel sous la Restauration* ». cf Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, op. cit., page 746.

Le cas de l'abbé Garnier, curé de Chassagne, nous paraît à cet égard exemplaire. Lorsqu'il répond à l'enquête Rivet, il est âgé de seulement 35 ans⁴⁴⁵. Ancien vicaire dans l'Auxois (dont Pierre Lévêque nous dit qu'elle était une des régions les plus pratiquantes du département), il s'installe donc dans une commune, dont nous avons vu qu'elle était réputée pour son cléricisme et son esprit contre-révolutionnaire, au point d'être qualifiée de « petite Vendée ». Et pourtant sa réponse au questionnaire Rivet est particulièrement sévère. Il est le seul qui semble mal s'entendre avec l'instituteur de la commune (« homme sans foi »), qui met en doute le respect des sacrements à l'heure de la mort (« pas toujours »), qui insiste sur les réunions « très dangereuses » qui ont lieu « la nuit surtout et en tout temps ». Enfin il place « l'impiété » avant même « l'ivrognerie » comme le vice dominant de ses paroissiens... On peut y voir la rigidité morale d'un homme d'église marqué par sa formation initiale dans un diocèse sévèrement repris en main sous la Restauration, mais il y a également la marque du dépit dû à la perte de pouvoir subie par l'Église depuis la Révolution de 1830. Nous avons vu que Garnier était l'auteur du « *Manuel des vigneron-associés de Chassagne* », publié quelques années après l'enquête Rivet⁴⁴⁶. À côté d'informations précieuses sur la culture de la vigne, il consacre un certain nombre de pages à l'histoire du village, et notamment à son histoire récente, de la Révolution aux lendemains de la Révolution de 1830. Après avoir rappelé l'héroïsme des habitants qui cachèrent cinq prêtres réfractaires originaires de Chassagne, il peint un tableau nostalgique de l'époque de la Restauration : « *Tous les membres qui composaient l'administration de ce temps⁴⁴⁷ n'étaient que les anciens propriétaires de la paroisse, tous animés des sentiments les plus justes et les plus religieux [...] hommes intègres et de mœurs irréprochables, ils n'avaient qu'à se montrer pour être obéis. [...] dans ce temps le peuple était encore religieux et docile, et la jeunesse savait respecter les cheveux blancs.* » Malheureusement pour l'abbé Garnier, les « *désastreuses journées de 1830* » balayèrent la monarchie des Bourbons mais aussi la base de son autorité dans la commune : « *Depuis [1830] on a tant loué et favorisé le désordre et l'impiété que la jeunesse a fini par croire que l'un et l'autre étaient permis. [...]* ». Et son prédécesseur (l'abbé Bonnard, en fonction de 1828 à 1836), « *eut à gémir sur un relâchement de ferveur qui est toujours la conséquence des mouvements révolutionnaires, et dont les suites sont si funestes [...]* ».

L'abbé Garnier était sans doute un cas extrême, mais il montre bien l'attitude défensive de l'Église après la période dorée de la Restauration. L'effort de reconquête catholique s'était heurté à l'hostilité d'une partie de la population, qui n'était pas prête à subir sans broncher le rigorisme

445 Il est à ce titre représentatif de ses confrères, dont les âges s'échelonnent de 42 à 31 ans en 1839.

446 Voir Première partie, chapitre II, page 72.

447 Il parle des années 1820, époque où le maire, Jean Bachelet, était le propre frère du curé de Chassagne.

moral du nouveau clergé, qui d'ailleurs était plutôt étranger aux habitudes de l'Ancien régime⁴⁴⁸. Pierre Lévêque parle d'une « véritable explosion d'anticléricisme » en réaction contre « l'union du trône et de l'autel sous la Restauration ». La situation à Chassagne nous en montre un écho assourdi, mais on pourrait donner d'autres exemples, comme celui de Nolay où l'abbé Boisson perd la main-mise sur le comité d'instruction.

III – Le rejet de la monarchie restaurée (1815-1830)

1) Les Bourbons en terre hostile

L'épisode des Cent-jours avait mis en valeur l'attachement des populations côte-d'oriennes au régime impérial. Le département s'était particulièrement mobilisé contre l'invasion⁴⁴⁹ et la seconde occupation (par les troupes autrichiennes) y fut particulièrement dure. C'est dans ce contexte dramatique, aggravé par la disette due à la crise climatique de 1816, et par les prélèvements exorbitants des troupes d'occupation, que les autorités de la Restauration entreprirent, pour installer leur autorité, une répression implacable.

Le 17 octobre 1815, dans son rapport au ministre, le préfet de Côte-d'Or dépeignait sans fard l'état d'esprit de la population : « *Les fâcheux rapports qui vous sont parvenus sur le mauvais esprit qui règne dans le département de Côte-d'Or ne sont que trop vrais. Dans les campagnes, les habitants portés au désespoir par le séjour prolongé des troupes étrangères, témoignent souvent leur chagrin par des propos contre le gouvernement de sa Majesté. Cependant il semble qu'ils soient moins éloignés de comprendre que tous leurs maux viennent de Bonaparte [...] mais l'esprit révolutionnaire a conservé encore une grande force ; les prêtres et les nobles sont toujours des objets de haine.* » Il donnait quelques exemples de ce fâcheux état d'esprit : « *Quelques communes ont tardé à arborer le drapeau blanc [...] À Santenay le drapeau a été enlevé. J'ai menacé la commune d'une exécution militaire, si les coupables n'étaient pas dénoncés. Jusqu'à présent, on n'a que des soupçons sur des individus* ».

448 Comme l'a montré par exemple Eugen WEBER : *La fin des terroirs*, Paris, 1983. Voir en particulier le chapitre XX : Les prêtres et le peuple. L'auteur met en exergue, outre la répression moralisatrice des curés, leur hostilité aux pratiques traditionnelles jugées « païennes ».

449 « *Une fédération s'étant formée dans la Côte-d'Or, les hommes qui en faisaient partie ont même montré une exaltation plus coupable que dans la plupart des départements* » - Rapport du préfet de la Restauration au ministre le 13 août 1815 (A.N., F7-9649 – Situation des départements (1815-1830).

Simone Fizaine⁴⁵⁰ rapporte des bruits de retour de Napoléon, en janvier 1816, à Beaune et Santenay : « *on aurait entendu sur la place le cri de « vive l'empereur », des propos menaçants se tiennent dans les cafés, les bonapartistes se réjouissent, [...] un nommé Jabel, boulanger, s'en donne à cœur joie [...] l'adjoint donne sa démission⁴⁵¹* ». Même à Chassagne, « *Les habitants de Chassagne se font remarquer par leur turbulence et la vivacité de leurs opinions. Ils sont divisés en deux partis : les bleus et les blancs* »⁴⁵².

Avant de quitter son poste, en février 1816, le préfet⁴⁵³ rédigea pour le ministre une sorte de bilan de son passage à Dijon, dans lequel il posait avec clairvoyance les racines de l'hostilité des habitants à la monarchie restaurée : « *Les biens nationaux ayant été morcelés en très petites parties, les acquéreurs forment une masse considérable. La parole du Roi ne les a pas rassurés* ». Il pointait également l'exaltation des milieux royalistes, hostiles à la Charte, l'affaiblissement de la morale religieuse, et surtout « *comme motif d'éloignement et de haine contre l'autorité légitime, l'erreur si généralement accréditée, que les royalistes et le Roi ont ramené les troupes étrangères en France [...]* ». Pour finir, s'il reconnaissait la nécessité d'une répression sans état d'âme, il mettait en garde contre un excès qui tournerait au « *au triomphe d'un parti qui se venge et abuse de la victoire [...]* ». En conclusion, « *on ne peut attendre de la masse des habitants de ce département ni amour, ni dévouement pour le Roi. [...] Les campagnes exigent donc je le répète une surveillance sévère, minutieuse même, et une administration juste et ferme* ».

Le gouvernement décidait malgré tout de remplacer cet homme, jugé trop peu énergique, par un autre aristocrate, le Comte Hervé Clérel de Tocqueville⁴⁵⁴, décidé à ramener énergiquement la Côte-d'Or dans l'obéissance au régime⁴⁵⁵. Peu de temps après son arrivée, il décidait d'entreprendre une tournée d'inspection des communes de trois arrondissements, dont celui de Beaune, à un moment de grandes difficultés provoquées par les récoltes désastreuses de 1816. À cette occasion, il put prendre la mesure des sentiments et de l'attitude de la population. Sur les 12 communes visitées dans notre région, seule Chassagne lui sembla adhérer au nouveau régime : « *L'esprit public est excellent* », note-t-il. Elle est d'ailleurs la seule dont il mentionne l'excellence de la garde nationale de 86 hommes (il avait fait désarmer celles des communes qui lui paraissaient douteuses). Non loin de là, à Santenay, il note que « *l'esprit public est bien médiocre* ». Ailleurs il se contente d'un « *on*

450 Simone FIZAINE, *La vie politique dans la Côte d'Or sous Louis XVIII*, Publications de l'Université de Dijon, Dijon, 1931.

451 ADCO MVI/96 : surveillance politique. Sous-préfet de Beaune au préfet (12/01/1816). Percepteur de Santenay au maire (10/01/1816)

452 ADCO, O 156/2 : Sous-préfet de Beaune au préfet (17/07/1816)

453 Il s'agissait du comte André de Choiseul-Daillecourt.

454 Il était le père d'Alexis de Tocqueville.

455 « *J'ose me flatter [...] que dans quelques mois, le département de la Côte-d'Or, rempli il y a peu de temps de fédérés et d'une bourgeoisie turbulente et séditieuse, sera compté au nombre des plus soumis [...]* ». 29 juillet 1816 : Le préfet Tocqueville au ministre (A.N., F7-9649 : Situation des départements CO (1815-1830).

y est tranquille » (à Puligny, Saint-Aubin, Vauchignon, Baubigny...), parfois « *l'esprit est assez bon* » (Cormot, Saint-Romain). Dans son rapport au ministre, au lendemain de ses tournées, il constatait : « *Dans les campagnes les paysans fermaient leurs portes lorsqu'ils entendaient le cri de vive le roi, et témoignaient autant qu'ils l'osaient le mécontentement que la chute de l'usurpateur leur avait causé.* »

Aiguillonnés par des royalistes revanchards, préfets et sous-préfets s'attachèrent à épurer au maximum leur administration, particulièrement les échelons inférieurs (juges de paix, receveurs des contributions, gardes forestiers, etc.), ceux qui entretenaient des contacts journaliers avec la population. De cette obsession du contrôle, Tocqueville témoigne dans ses mémoires⁴⁵⁶ : s'appuyant sur les éléments les plus sûrs de la Garde nationale, il nomma peu après son arrivée (le 30 mars 1815), dans chaque chef-lieu de canton, un commandant de Garde Nationale, chargé d'adresser des rapports hebdomadaires sur la situation politique de son canton. « *Le but réel était de donner des directeurs à l'esprit public et des surveillants à la malveillance* ».

Pour ce qui concerne les municipalités, s'il ne semble pas y avoir eu de véritable épuration lors de la première restauration⁴⁵⁷, il n'en fut naturellement pas de même après les Cent-jours. L'administration royaliste était déterminée à opérer une sévère épuration dans le personnel municipal. Si les communes de l'Arrière-Côte furent épargnées⁴⁵⁸, plusieurs destitutions frappèrent celles du Pays-Bas et de la Côte. À Corcelles-les-Arts, Claude Battault fut nommé maire parce que « *bien pensant* », de même que Thiroux de Saint Félix à Corpeau. À Puligny et Chassagne, Charles Mathouillet, « *bonapartiste* », et Claude Dubois, « *chef de fédérés* », furent révoqués. Il en fut de même à Saint-Aubin pour Jean Naudin, considéré comme « *mauvais* » et remplacé par Bernard du Coudray, « *bon* ». En décembre, à la demande des nouveaux maires, les conseils municipaux des mêmes communes étaient renouvelés dans leur quasi-totalité.

En lisant rapports et mémoires des protagonistes, on est frappé de leur sentiment de vivre dans un pays ennemi, au milieu de populations hostiles, avec la conviction de constituer une minorité isolée et menacée, vivant dans une sorte d'état de siège permanent. Une pensée seule les tranquillisait un peu, que leur survie politique était garantie en dernier ressort par les armées étrangères. Comme

456 *Mémoires d'Hervé Clérel, Comte de Tocqueville*, présentées et annotées par Jean-Louis Benoît, Nicole Fréret et Christian Lippi, 2018, Chicoutimi (Québec), 2018, page 277. Disponibles en ligne à l'adresse :

http://classiques.uqac.ca/contemporains/benoit_jean_louis/Memoires_Herve_Clerel/Memoires_Herve_Clerel_biblio.html

457 ADCO, 2 M 74 (an VIII – 1815) : Nomination et installation des représentants municipaux. De 1813 aux Cent-jours, les changements dans les deux sens sont minimes.

458 L'administration était freinée dans ses désirs d'épuration par la nécessaire prise en compte des réalités locales. Simone FIZAINE, *La vie politique...*, op. cit., rapporte à propos de J-F. Reine Carnot, maire de Nolay : « *À Nolay, le sieur Carnot, maire, jouit, déclare un rapport anonyme, « d'une très grande influence », mais sa destitution « aurait peut-être des inconvénients ; dans tous les cas, il est prudent de le surveiller de près, attendu qu'il est impossible qu'il soit attaché au gouvernement* ».

l'écrivait Choiseul au ministre de l'intérieur⁴⁵⁹ : « *Le séjour prolongé sur nos frontières des troupes étrangères laisse une appréhension qu'il est bon d'entretenir, parce qu'elle inspire des craintes salutaires. Les habitants des campagnes, jadis enorgueillis du bruit de nos victoires, sentent aujourd'hui qu'ils ne sont pas assez forts pour s'opposer à l'entrée des troupes étrangères et que des troubles intérieurs les ramèneraient infailliblement parmi nous. Cette conviction est la première cause de l'espèce d'amélioration que l'on remarque dans l'opinion publique* ». Il ne fallait néanmoins pas en attendre plus car « *L'administration ne commande pas aux opinions, et ne modifie pas les cœurs à son gré [...]*⁴⁶⁰ ».

Heureusement, la situation n'était pas si dramatique. En effet, « *L'esprit d'opposition et de censure est ici dans les discours, mais rarement dans les actions. La soumission à toute autorité légalement établie s'y montre, au contraire, plus générale et plus remarquable qu'ailleurs [...]*⁴⁶¹ ».

2) Une vie politique inexistante ?

Malgré ses débuts difficiles, dans une France occupée par des armées étrangères, la Monarchie constitutionnelle ne fut pas une dictature bottée, elle jeta même les prémises d'un régime parlementaire, avec par conséquent une véritable vie politique, même entravée par de multiples restrictions au débat public.

Si les maires et adjoints, les conseils municipaux, de même que les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissements, restèrent nommés par le pouvoir, il n'en était pas de mêmes des députés à la Chambre qui étaient élus par un corps électoral, constitué sur une base censitaire.

Simplement, les conditions si restrictives imposées pour accéder au corps électoral⁴⁶² faisaient du droit de vote un privilège réservé à une élite de propriétaires fonciers : pour l'ensemble de l'arrondissement de Beaune, on ne comptait que 480 électeurs et seulement 79 éligibles. Nous n'avons relevé sur la liste censitaire de 1838, pour le canton de Nolay, que 29 contribuables payant plus de 300 F de cens, qui était le seuil sous la Restauration ; la situation ne pouvait être meilleure dix ou vingt ans plus tôt.

459 A.N., F7-9649 : Situation des départements CO (1815-1830), op. cit.

460 1er décembre 1817 : Rapport du préfet au ministre – A.N., F1 cIII 7 Comptes-rendus administratifs (an III – 1870)
Côte-d'Or

461 Ibid.

462 Le cens pour accéder au droit de vote était fixé à 300 F, à 1000 F pour être éligible. Il fallait avoir 30 ans pour être électeur, 40 pour être éligible. La contribution foncière étant le principal impôt, les propriétaires fonciers étaient surreprésentés au détriment des « professions économiques ».

Une réforme électorale⁴⁶³ aggrava bientôt le caractère élitaire du système électoral. Désormais l'élection des cinq députés que la Côte-d'Or envoyait à la Chambre se faisait par un système de « double-vote ». Trois députés étaient élus par des collèges d'arrondissement⁴⁶⁴, et deux députés par un collège départemental formé du quart des électeurs les plus imposés (lesquels votaient donc deux fois). Le but était naturellement de favoriser les partisans de la Monarchie et, de fait, deux députés « ultras » furent systématiquement élus pendant la durée du régime. À l'inverse, les trois députés d'arrondissement appartinrent la plupart du temps à l'opposition.

Relevons simplement que l'arrondissement de Beaune se montra toujours le plus hostile au royalisme, et qu'en 1827 l'avocat d'origine parisienne, Mauguin, brillamment élu à Beaune⁴⁶⁵, entamait une carrière de député qui devait l'amener jusqu'au seuil du Second Empire.

Il va de soi que la totalité ou presque de la population de la région de Nolay se retrouvait exclue du débat politique. Retenons simplement que les notables, pour le plus grand nombre, sont restés, sinon nostalgiques de l'époque de la Révolution ou de l'Empire, du moins hostile au régime « ramené dans les fourgons des envahisseurs ».

Paradoxalement, malgré l'absence d'élections locales, l'étude du personnel municipal sous la Restauration pourrait peut-être nous apprendre davantage sur les sentiments des populations.

3) Les municipalités sous la Restauration

Rappelons d'abord que la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), qui avait régi la vie municipale sous le Consulat puis l'Empire, fut maintenue sous la Restauration. Dans le cadre de cette loi, les maires et adjoints des communes de plus de 5000 habitants étaient nommés par le gouvernement, les autres par le préfet. L'exécutif avait donc totalement la main sur les municipalités, et les autorités administratives (préfet et sous-préfets) dépêchées dans le département au lendemain des Cent-jours étaient conscientes de l'urgente nécessité de les épurer. Mais, comme le régime précédent, elles se heurtèrent aux difficultés de recrutement : « *Vous connaissez, Monseigneur, la difficulté de trouver dans chaque commune un sujet propre à exercer les fonctions municipales* »⁴⁶⁶. Aussi, très vite, les nouvelles autorités se heurtèrent aux problèmes récurrents auxquels s'était heurté le régime précédent.

463 Loi du 29 juin 1820.

464 Les arrondissements de Châtillon-sur-Seine et Semur, les moins peuplés, étaient réunis dans un collège unique.

465 Il battit le sortant ultra, Fouquerand, par 267 voix contre 131. Celui-ci n'avait été élu en 1824, de justesse, qu'à la faveur des pressions administratives.

466 17 octobre 1815 : Lettre du préfet au ministre – A.N., F7-9649 : Situation des départements CO (1815-1830)

Les nominations de 1817⁴⁶⁷ reflètent donc les difficultés qu'il y avait à bouleverser le personnel des municipalités. Il était impossible de replacer l'ancienne noblesse à la tête des communes, elle avait été en grande partie éradiquée : un Thiroux de Saint-Félix est nommé maire de Corpeau en septembre 1815, mais remplacé dès 1821 en raison de « son insouciance et son défaut de lumières » ; si l'ancien seigneur Parigot est maire de Santenay de 1826 à 1830, Routy de Charodon semble avoir refusé à Baubigny en 1821. Force était de confier les rênes à des notables locaux, bourgeois voire paysans. Si nous comparons les nominations de maires faites en 1813 (dernière année de renouvellement général sous l'Empire) et celles effectuées en décembre 1817 (une fois le régime stabilisé), nous constatons que neuf communes sur quatorze ont gardé le même maire !

Sur les 14 maires, en fonction en 1816 et renouvelés le 30 décembre 1817, tous « propriétaires », seuls quatre d'entre eux semblent être de simples rentiers du sol, sans activité professionnelle. Cinq sont mentionnés comme « cultivant leurs fond », trois sont des artisans, on compte également un négociant (Maire à Santenay), un notaire (Carnot à Nolay). Leur moyenne d'âge est de 49 ans, il s'agit donc d'hommes mûrs, bien installés dans la vie, recrutés parmi les plus riches de leur commune. Le revenu annuel des maires, tel que relevé par l'administration, paraît très disparate (de 10000 F à 150 F !). Si on écarte les deux vraiment fortunés (Maire, un des principaux négociants de la place de Beaune, affiche un revenu de 10000 F, Carnot perçoit 6000 F par an), sept jouissent d'une fortune moyenne (entre 1500 et 3000 F), et cinq sont de modestes cultivateurs ou artisans (en dessous de 1000 F).

De grands propriétaires sont désignés lorsque c'est possible (ainsi le négociant Simon Maire à Santenay en 1816, pourtant domicilié à Beaune)⁴⁶⁸ mais dans ce cas on retombe sur le personnel de l'Empire. Ainsi en est-il à Nolay où Jean-François-Reine Carnot, pourtant frère de Lazare, « régicide » banni du Royaume, déjà maire sous l'Empire, garde contre toute attente son poste jusqu'en 1823, où il est remplacé alors par un ex-jacobin, le Docteur Cattin ! Encore celui-ci fait-il quelques difficultés relativement au serment de fidélité obligatoire : « *vous êtes mieux à même que personne de faire le bien de la commune* », lui répond le préfet⁴⁶⁹.

Dans ces conditions, il est bien difficile de déterminer l'orientation politique des municipalités sous la Restauration. Certes, maires et adjoints comme conseillers municipaux étaient nommés par le pouvoir, et à tout le moins prêtaient allégeance au régime⁴⁷⁰. Ça et là, on trouve quelques cas ou des

467 Voir annexe XXXVII page 774.

468 A.N., F1 – CIII-7 : Le 8 juin 1820, le préfet, rendant compte au ministre du « Compte moral de l'administration du département de la Côte-d'Or », regrette le trop grand nombre de maires non résidents (13 dans l'arrondissement de Beaune), qui nuit à la qualité de l'administration municipale. Il semble que le pouvoir fasse machine arrière quant à la désignation de grands propriétaires absentéistes, qui ne résidaient dans leur commune qu'à la belle saison.

469 Andrée & Jean TILLEQUIN : *Nolay sous le premier Empire et la Restauration*, 1996.

470 Maires et adjoints, après leur nomination, devaient prononcer un serment de fidélité devant le maire du chef-lieu de canton. Ainsi à Nolay le 5 avril 1821, sous la présidence de Carnot : « [...] *Je jure fidélité au roi, obéissance à la*

conseillers municipaux, voire un maire, se trouvaient écartés pour des raisons politiques⁴⁷¹. Mais combien d'entre eux s'affichaient comme des partisans du régime ? Lorsque Tocqueville accomplit ses tournées de visite des communes, à l'été 1816, nous avons vu qu'il ne se faisait pas d'illusion.

Un critère utile pour mesurer le degré d'attachement des municipalités au régime de la Restauration nous est fourni par l'épuration que l'administration de la Monarchie de Juillet entreprit à l'automne 1830. On est à un moment où le divorce entre les stricts partisans de la monarchie constitutionnelle et les éléments plus avancés qui souhaitaient aller jusqu'à une république n'avait pas eu lieu, à un moment d'enthousiasme révolutionnaire et de sidération des vaincus. Le désir de revanche sur un régime honni explique que l'épuration des municipalités ait été minutieuse, jusque dans les plus petites communes rurales.

Environ la moitié des maires et adjoints ont été suspendus de leurs fonctions à cette occasion, leurs successeurs étant pris dans les conseils municipaux. Seuls quatre de ceux-ci firent l'objet d'une épuration, ceux des communes de Chassagne, Santenay, Baubigny et Saint-Romain : le motif avancé était « pour opinion incompatible ».

IV – Un apprentissage limité de la démocratie représentative (1830-1848)

1) Un contexte politique pas toujours serein

La période de la monarchie de juillet ne fut pas une période calme sur le plan de l'ordre public, et le régime, bien que disposant d'une base sociale autrement plus solide que le précédent, dut faire face, au cours de son existence, à de nombreux périls, pour des raisons à la fois économiques et politiques. Pour en mesurer la portée, nous disposons des rapports réguliers envoyés au ministère par les chefs de la 20ème légion de gendarmerie, en charge de plusieurs départements du centre-est, mais dont le siège se trouvait à Dijon⁴⁷². Certes, le département de la Côte-d'Or y est étudié à travers le filtre « gendarmesque », c'est-à-dire du point de vue de fonctionnaires d'abord préoccupés du maintien de l'ordre, mais au fil des rapports transparaissent les « émotions populaires » susceptibles de le mettre à mal : difficultés de subsistance, mécontentement fiscal, effervescence politique...

Charte Constitutionnelle & aux lois (sic) du royaume ».

471 ADCO, 2 M 75 : deux conseillers municipaux de Corpeau sont écartés en 1816 pour « bonapartisme ». Jean Delonguy, maire de Santenay en 1821, est révoqué en 1826 pour « son opposition aux vues du Roi ».

472 On les trouve aux archives nationales : cotes F7-3969 à 3971 et F7-6779. Ils couvrent la période 1817-1859.

apports réguliers envoyés au ministère par les chefs de la 20^{ème} légion de gendarmerie, en charge de plusieurs départements du centre-est, mais dont le siège se trouvait à Dijon. La gendarmerie n'avait rien prévu au sujet des journées de 1830, mais après tout, ce fut essentiellement une affaire parisienne⁴⁷³. Dès le 10 août, au lendemain des « Trois Glorieuses », son responsable affichait sa préoccupation première, le souci de l'ordre et du retour au calme, finalement revenu rapidement grâce aux hommes d'ordre qui avaient rapidement pris la tête du mouvement⁴⁷⁴. Ce sentiment faisait écho aux préoccupations de nombreux notables, qui, s'ils avaient été hostiles au régime précédent, n'entendaient pas revivre les « excès » de la Révolution.

Un bon témoin de ces préoccupations est l'abbé Garnier, de Chassagne. Dans son ouvrage, que nous avons utilisé à plusieurs reprises⁴⁷⁵, lui, le prêtre légitimiste, tout en regrettant l'époque idyllique de la Restauration, rend hommage au nouveau maire de Chassagne, le négociant Léon Dubois : « *Ce choix était tout ce que la commune pouvait faire de plus prudent dans des circonstances aussi critiques. [...] il pouvait surgir des hostilités de la part de nos voisins dont la plupart s'attendaient à voir renouveler les orgies de 93[...] M. Dubois pouvait d'autant plus [...] s'opposer au torrent [...] qu'il était moins soupçonné d'appartenir à l'autorité déchu. Au moment d'une effervescence révolutionnaire, il n'y a pas une autorité qui ne soit obligée de jouer un rôle [...] c'est ce qu'elle fit en 1830 [...] elle imita une mère qui, pour calmer un enfant irrité, lui promet tout, quoiqu'au fond elle soit bien résolue de ne pas céder à ses caprices* ».

On voit bien l'équivoque générée par les événements de 1830, dont les protagonistes se divisèrent rapidement entre ceux soucieux d'arrêter là la révolution et les partisans de changements véritablement démocratiques. C'est pourquoi, malgré les vœux pieux des autorités, les troubles se poursuivirent en certains endroits, particulièrement dans les régions viticoles, déçues du maintien des droits sur les vins⁴⁷⁶. Le retour périodique des problèmes de subsistance, l'écho des troubles qui

473 En novembre 1829, le commandant de la 20^e légion de gendarmerie était préoccupé des difficultés de subsistance qui s'annonçaient pour l'hiver en raison des mauvaises récoltes : « *la majeure partie de la population reste étrangère [aux affaires politiques] pour s'occuper plus particulièrement de la cherté des grains dont l'augmentation lui donne de l'inquiétude pour l'hiver. Il serait à désirer que le pain ne dépasse pas 20 centimes la livre* ». Le 9 mai suivant, il notait, soulagé : « *le département jouit de la plus grande tranquillité* ». A.N., F7-3970.

474 Il rend hommage à l'action de la garde nationale et au rôle pacificateur du député dijonnais Hernoux. Rapport du 10 août 1830, *ibid.*

475 Abbé GARNIER, *Manuel des vigneron*..., op. cit.

476 Rapport du commandant de la 20^e Légion, 9 octobre 1830 : « *Beaune est la seule ville du département, où la tranquillité publique ait été troublée. Le 13 septembre dernier, un rassemblement tumultueux composé, pour la plupart de gens sans aveu, s'est porté devant l'hôtel de la mairie ; puis dans les différents bureaux des employés des droits réunis, en manifestant l'intention de brûler les registres de cette administration, [...] ceux qui se sont fait le plus remarquer étaient des manouvriers* ». *Ibid.*

survenaient dans les grandes villes de Lyon et Paris⁴⁷⁷, l'essor de l'opposition républicaine, tout cela rendait le Régime plus immobile et répressif.

Il n'est pas jusqu'aux opérations de recensement qui pouvaient être l'occasion d'agitation. Ainsi, à Nolay, en octobre 1841, l'agent chargé de celui-ci se heurta à l'hostilité de la population et à l'inaction de la municipalité, au point d'obliger les autorités à faire venir des troupes de ligne pour achever les opérations⁴⁷⁸ ! On sait que la paysannerie avait souvent fait preuve d'hostilité à l'égard des opérations de recensement, qu'elle soupçonnait d'être organisées avec des arrières-pensées fiscales.

Au début des années 1840, grâce à l'amélioration de la conjoncture économique, la situation politique semble s'être améliorée dans le département. Le colonel commandant de la 20^e légion notait dans son rapport du 8 janvier 1843 : « *le département a joui de la plus parfaite tranquillité* ». Les élections législatives et cantonales s'étaient bien passées pour le gouvernement. Il conclut : « *En général, il existe un bon esprit dans ce département. On y est dévoué à la dynastie de juillet* », voyant dans le deuil à propos de la mort du duc d'Orléans la preuve de cet attachement.

Mais dès le mois de novembre 1846, le procureur général de Dijon alertait le ministre sur la crise frumentaire de plus en plus menaçante⁴⁷⁹...

2) Les élections nationales restent l'affaire des notables

Nous avons vu dans le chapitre IV que le régime de la Monarchie de Juillet avait maintenu le régime censitaire pour les différentes élections, se bornant à abaisser le cens électoral de 300 F à 200 F, ce qui ne permit qu'un élargissement très limité de l'électorat. Avec seulement 45 « électeurs politiques » domiciliés dans le canton de Nolay, on ne peut parler d'une participation de la population à la vie politique nationale sous la Monarchie de Juillet. Contentons nous de noter que François Mauguin, élu député de la circonscription de Beaune en 1827, ardent animateur de l'opposition libérale au régime de la Restauration, fut constamment réélu pendant la durée du

477 Idem le 8 janvier 1835 : « *les événements de Lyon et Paris ont eu une forte influence que qq points du département de la Côte-d'Or, principalement à Dijon ; l'agitation a été très grande et cette ville aurait peut-être aussi éprouvé la guerre civile sans les mesures promptes [...]* ». Ibid.

478 Idem le 6 novembre 1841 : « *Le 22 octobre le recensement ayant été suspendu à Nolay à cause des cris et des huées qui accueillaient le contrôleur, et de la désunion et du mauvais vouloir du conseil municipal qui ne prêtait aucune attention à cet employé, MM le sous-préfet, le Procureur du Roi et l'officier de gendarmerie se sont transportés sur les lieux le 24, avec 6 compagnies du 74^e de ligne envoyées la veille de Dijon* ». Finalement, les opérations reprenaient dans des conditions acceptables et s'achevaient le 27 octobre, « *sauf quelques portes qui sont restées fermées* ».

479 Lettre du 14 novembre 1846 au ministre : « *La question des subsistances, à cette heure, préoccupe seule les esprits. Elle est de celles qui grandissent ou s'aggravent lorsqu'on les agite tout haut. [...] Partout, en effet, les rendements sont inférieurs aux produits de l'année dernière [...]* ». A.N., BB19-38.

nouveau régime. Il se rangeait dans l'opposition de gauche, sans pour autant se déclarer républicain, et resta fidèle pendant toute la période à ce positionnement politique. Il représentait ainsi fidèlement la sensibilité (et les intérêts) de la classe bourgeoise de l'arrondissement, évidemment très liée aux intérêts viticoles. De ce point de vue, la Monarchie de Juillet ne répondit pas aux espérances de ce milieu : maintien des impôts sur les boissons, permanence de la politique protectionniste si contraire aux intérêts viticoles.

Les élections au Conseil général comme au Conseil d'arrondissement ne permettaient pas non plus une véritable expression des sentiments populaires. La loi du 22 juin 1833 avait certes institué l'élection des conseillers généraux au niveau des cantons, par un scrutin accessible aux citoyens portés sur la liste du jury (avec un minimum de 50 électeurs pris parmi les plus imposés). La base électorale, pour le canton de Nolay, était donc presque aussi étroite que pour l'élection du député. Les élus furent donc des notables, gros propriétaires fonciers. Par rapport au régime précédent, ils appartenaient plutôt à des familles qui avaient émergé à la faveur des événements révolutionnaires (achat de biens nationaux) ou avaient fait carrière sous l'Empire.

Ainsi se succédèrent sur le siège de conseiller général du canton de Nolay, successivement : Jean-Baptiste Édouard, négociant à Puligny, ex-conventionnel, ancien maire de Beaune sous l'Empire (de 1803 à 1814, écarté par Louis XVIII puis rétabli pendant les Cent-jours), puis Claude Guillemot-Narjollet (descendant d'un gros acheteur de biens nationaux à Nolay), enfin François Carnot (neveu de Lazare, fils de J.F.R. Carnot ancien maire de Nolay) à partir de 1842. Ils sont tous considérés par la préfecture comme pro-gouvernementaux⁴⁸⁰ ».

Au conseil d'arrondissement, on trouve successivement le nouveau maire de Chassagne, Claude Dubois (un des plus gros négociants en vins de la place) de 1833 à 1842, ensuite Hugues Abord-Belin (futur maire républicain modéré de Santenay).

Pour trouver l'expression d'un vote véritablement populaire, il nous faut descendre à l'échelon inférieur, au niveau des municipalités désormais élues.

480 A.N., F1 cIII 5 : Élections (1816-1870) Côte-d'Or : Le 9 décembre 1833, le préfet, rendant compte du résultat des premières élections au Conseil général, estimait à 60 % le pourcentage des votes « *gouvernementaux* », contre 32 % allant à « *l'opposition démocratique modérée* », 6 % à « *l'opposition démocratique avancée* ». L'opposition légitimiste avait à peu près disparu dans les urnes. Notons que J.B. Édouard, « *adhérent au système de gouvernement* », avec 19 voix sur 38 votants, avait battu un candidat de même tendance (16 voix), 3 voix allant au candidat légitimiste.

3) Des élections municipales partiellement démocratiques

Le régime de la Restauration, malgré quelques velléités, s'était avéré incapable de sortir du cadre de la loi du 28 pluviôse an VIII, et lorsque la révolution de 1830 le renversa, les municipalités de la région étaient toutes l'émanation des autorités administratives. Il était donc hors de question de les laisser en place d'ici l'adoption de la nouvelle législation promise.

L'épuration au lendemain de la Révolution de 1830

En octobre 1830, et avant le vote d'une nouvelle législation qui allait sérieusement ouvrir la vie municipale, le nouveau régime profitait de la législation existante pour sérieusement épurer les municipalités. Ainsi, seules les plus petites communes (Ébaty, La Rochepot, Cormot et Vauchignon), dirigées par des paysans sans orientation politique, furent maintenues par le nouveau régime. Dans les autres, huit maires et sept adjoints se retrouvèrent suspendus puis remplacés, auxquels on peut adjoindre deux maires et un adjoint démissionnaires. Comme nous l'avons dit plus haut, seuls quatre conseils municipaux furent sévèrement épurés : Chassagne et Santenay, Baubigny et Saint-Romain⁴⁸¹. On n'en sera pas étonné pour Chassagne, où la municipalité, très liée à l'Église locale, s'était distinguée par son adhésion au régime de la Restauration. Le maire de Santenay, Parigot de Santenay, ancien seigneur du lieu et inscrit sur la liste des émigrés sous la Révolution, était dans le même cas. Les municipalités de Baubigny et Saint-Romain étaient plus obscures, et ne s'étaient pas fait remarquer pour leur ultracisme.

On peut s'interroger sur l'importance des clivages politiques, lorsque l'on considère le cas de Nolay. Le maire Cattin, ancien jacobin et républicain, se retrouva révoqué au moment où J.M.R. Carnot, ancien maire sous l'Empire et au début de la Restauration⁴⁸², auquel il avait succédé, faisait son retour dans le conseil municipal.

La mise en place de la nouvelle législation⁴⁸³

La loi du 21 mars 1831 a bouleversé les conditions de la vie municipale, pour deux raisons essentielles. D'abord les conseils municipaux n'étaient plus nommés par le pouvoir mais par un scrutin ; certes censitaire, il se déroulait cependant dans des conditions complètement différentes des élections législatives. Dans ce dernier cas, le nombre d'électeurs se réduisait à environ 166000

481 ADCO, 2 M 76 : Chassagne : 4 conseillers municipaux sont « suspendus pour opinions incompatibles », six à Santenay. À Baubigny sept suspendus et un démissionnaire, à Saint-Romain c'est l'inverse.

482 Et par ailleurs frère de Lazare Carnot...

483 Pour ce développement, nous nous appuyons sur l'ouvrage majeur de Christine GUIONNET, *L'apprentissage de la politique moderne : Les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997.

pour l'ensemble de la France (électeurs payant au moins 200 F de contributions) alors que dans le cas des élections municipales on arrivait à un total d'environ 2,9 millions d'électeurs.

La loi fixait à 10 % de la population l'effectif des électeurs dans chaque commune de 1000 habitants et moins, avec un minimum de 30 électeurs domiciliés. Au-delà, les règles devenaient plus restrictives⁴⁸⁴. Les contribuables de chaque commune étaient donc classés selon le montant de leurs impositions, qu'ils soient ou non domiciliés dans celle-ci ; 10 % d'entre eux fournissaient la catégorie des « électeurs censitaires », auxquels s'ajoutaient des « électeurs qualifiés » formés de ceux qu'on appelait les « capacités » (docteurs de l'enseignement supérieur, avocats, notaires, etc., mais aussi officiers de la Garde nationale⁴⁸⁵). Lorsque le total des électeurs ainsi sélectionnés, une fois retranchés les électeurs non domiciliés, se retrouvait inférieur au seuil des 10 % de la population, il fallait puiser dans une liste d'« électeurs censitaires adjoints », eux-aussi classés selon le montant de leurs contributions, jusqu'à atteindre la barre fatidique. La conséquence était que plus la commune était petite, plus le scrutin s'avérait « démocratique », comme le montre le tableau situé à l'annexe XXXVIII, page 775.

Analyse du corps électoral

Le dépouillement des listes électorales pour l'année 1831 nous amène à comptabiliser 999 électeurs pour une population de 9495 habitants répartis dans les quatorze communes de notre zone d'étude, soit un taux de 10,5 %. Si l'on rapporte les électeurs à la population masculine âgée de 21 ans et plus nous obtenons un pourcentage de 28,8 %⁴⁸⁶, à mettre en regard des chiffres obtenus à l'échelle de la France entière : respectivement 9 % et 31 % selon Christine Guionnet⁴⁸⁷. Remarquons qu'il s'agit dans notre cas plutôt de gros villages (trois communes dépassent les 1000 habitants) pour lesquels la loi a tendance à minorer un peu le nombre des électeurs. À l'inverse, quatre communes plus petites, avec un fort pourcentage de propriétaires forains, ont puisé partiellement dans la liste des « électeurs censitaires adjoints », ce qui a fait naturellement baisser le cens minimal nécessaire. Ajoutons enfin que 35 électeurs « qualifiés » ont intégré l'électorat malgré une contribution inférieure au cens minimal⁴⁸⁸.

484 « [...] Pour les communes de mille âmes et au dessous, un nombre égal au dixième de la population de la commune : Ce nombre s'accroîtra de cinq par cent habitans en sus de mille jusqu'à cinq mille, De quatre par cent habitans en sus de cinq mille jusqu'à quinze mille, De trois par cent habitans au dessus, de quinze mille [...] » Extrait de l'article 11 de la loi du 21 mars 1831.

485 35 électeurs, sur un total de 999, étaient dans ce cas pour notre région.

486 Nous avons calculé ce pourcentage à partir de notre échantillon de sept communes déjà utilisé dans le chapitre II de la seconde partie : voir page 305. Malheureusement plusieurs listes électorales, à Nolay et dans les communes limitrophes, ne précisent pas la domiciliation des électeurs, ce qui exagère un peu leurs pourcentages. Nous avons comptabilisé au total 152 électeurs forains.

487 Christine GUIONNET, *L'apprentissage de la politique moderne...*, op. cit., page 10.

488 La loi prévoyait que, lorsqu'un citoyen appartenait à la fois à l'électorat censitaire et à l'électorat « qualifié », il était intégré d'office dans la première catégorie.

Une première observation s'impose : si l'on ne peut qualifier ce système électoral de démocratique, il concernait tout de même une part significative de la population masculine adulte. Malgré les limites de nos informations statistiques, nous pouvons retenir que sur ce plan les communes plus modestes de l'Arrière-Côte (un bon tiers) étaient avantagées par rapport aux gros villages de la Côte (à peine un quart). Pour ce qui concerne le Pays-Bas, si on écarte le cas extrême du tout petit village d'Ébaty (la quasi totalité de la population masculine adulte fut mobilisée pour atteindre le seuil des 30 électeurs domiciliés), il se trouve dans une position intermédiaire.

La part des petites cotes (moins de 20 F de contributions) est très variable, selon la taille de la commune mais aussi son niveau de richesse⁴⁸⁹ ; négligeable dans la Côte, elle atteint 20 % dans l'Arrière-Côte. Le cas de Nolay est caractéristique de sa position de bourg inséré dans un espace rural et fournissant les services indispensables à sa périphérie (artisanat et commerce, services « tertiaires » avec plusieurs études notariales, des banques locales, des professions de santé plus nombreuses...). En l'absence de grandes fortunes foncières (quatre électeurs seulement sont au-dessus des 200 F de cens donnant accès à « l'électorat politique⁴⁹⁰ »), les contribuables « moyens » exerçaient une sorte de monopole (26 cotes entre 100 et 200 F, 76 entre 50 et 100 F), le « peuple » étant à peu près écarté (seulement neuf cotes inférieures à 50 F auxquelles on peut ajouter les onze « capacités »). Il faut cependant noter que la population du bourg a été artificiellement minorée par la non-prise en compte des moins de 20 ans dans le comptage de la population⁴⁹¹ ...

C'était naturellement différent dans la Côte où se concentraient les deux tiers des électeurs censitaires de la région (43 électeurs sur 69). La taille des communes y éliminait les électeurs populaires, le pouvoir y était partagé entre « riches » et « moyens ».

Stabilité du corps électoral entre 1831 et 1846

En quinze années, la population de référence est passée de 9495 à 10129 habitants⁴⁹², et le nombre des électeurs n'a que très légèrement varié, de 999 à 1017. Le taux d'électeurs par rapport à la

489 La cote médiane varie de 30,38 F dans l'Arrière-Côte (Nolay non comprise), à 66,07 F dans la Côte. Le Pays-Bas est à 39,57 F, Nolay atteint 75,98 F.

490 C'est ainsi qu'étaient appelés les citoyens ayant le droit de vote aux élections législatives ou départementales (conseil général et conseil d'arrondissement).

491 Archives municipales de Nolay, cote 1F1, « *Tableau des mouvements de la population de la commune de Nolay de 1801 à 1834* ». Une évaluation corrigeant cette anomalie donne 1819 habitants au lieu de 1288 (2081 au recensement de 1836) : le nombre d'électeurs aurait donc dû être de 140 et non de 115. Était-ce volontaire ? Le sous-préfet de Beaune fait allusion à l'attitude négative, lors des opérations du recensement de 1841, de conseillers municipaux démissionnaires du clan conservateur : « *Vous connaissez, M. le Préfet, la conduite qu'ont tenue, à l'époque du recensement, les membres démissionnaires dont il s'agit, ainsi l'administration n'a rien à perdre par leur retraite* ». (lettre du sous-préfet de Beaune du 19/11/1841 – ADCO 3 M 822).

492 Les chiffres de population retenus étaient ceux des recensements de 1827 pour la liste électorale de 1831, 1841 pour celle de 1846.

population masculine de 21 ans et plus a légèrement régressé (autour de 25 %), et la répartition des électeurs selon le montant de leurs contributions s'est faite au bénéfice des catégories les plus élevées, comme le montre le tableau ci-dessous :

Répartition de l'électorat municipal censitaire selon le montant des contributions					
Date	≥ 200 F	≥ 100 F - < 200 F	≥ 50 F - < 100 F	≥ 20 F - < 50 F	≤ 20 F
1831	6,9 %	12,1 %	30,1 %	39,2 %	11,6 %
1846	9,0 %	19,3 %	43,0 %	22,5 %	6,2 %

Il ne faut cependant pas y voir un élitisme renforcé dans la sélection des électeurs, mais plutôt les effets d'un enrichissement de la population pendant la période de la Monarchie de Juillet : le niveau médian des contributions est passé de 52,59 F en 1831 à 64,05 F, soit un accroissement de 21,8 %. Il est vrai que l'année de départ se situait juste après une période très difficile pour la viticulture, et que la Monarchie de Juillet a été globalement une période de rattrapage. Mais il faut garder à l'esprit que ces statistiques ne concernent que le quart le plus riche de la population. Ce sont d'ailleurs les contribuables à plus de 200 F dont l'effectif a le plus augmenté (de 69 à 92, soit d'un tiers), ceux-là mêmes qui bénéficiaient de la rente foncière.

La participation aux élections⁴⁹³

Une statistique électorale pour l'année 1834, lors du premier renouvellement des conseils municipaux⁴⁹⁴, nous donne des informations précises sur le pourcentage de votants dans chaque commune. Avec un taux de 40,7 % de votants, la participation électorale apparaît plutôt modeste, nettement plus faible que dans l'ensemble de la Côte-d'Or (59,3%) ou même dans l'arrondissement de Beaune (51,1%). Il a eu néanmoins tendance à augmenter pour atteindre 53,6 % aux élections de 1846. Ces moyennes masquent des contrastes importants entre les communes. En 1834, c'est à Nolay que la participation électorale fut la plus forte, à 55,4 % ; elle fut très hétérogène selon les communes, dans la Côte (52 % à Santenay, mais moins de 30 % à Chassagne), comme dans l'Arrière-Côte où certaines petites communes proches de Nolay bénéficièrent d'une forte participation (64 % à Cormot, plus de 50 % à Vauchignon), tandis que celle-ci ne dépassait pas 25 % à Baubigny, 18 % à Saint-Romain. On serait tenté d'y voir la plus grande maturité politique dans les communes les plus peuplées et le pôle nolaytois. Mais les statistiques de participation en 1846 renversent la perspective : la Côte apparaît alors nettement en retrait, à 44,6 %, tandis que l'Arrière-Côte fait un bond participatif, à 57 %. Nolay atteint même, avec 70 %, un taux digne des

493 Voir annexe XXXIX page 777.

494 ADCO, 3 M 466. Rappelons que ce renouvellement avait lieu par moitié tous les trois ans.

comportements électoraux modernes. Nous verrons plus loin que l'intensité des luttes politiques à Nolay (où deux camps bien tranchés s'affrontaient) peut l'expliquer.

Le conseil municipal : un enjeu ?

On serait tenté de croire que, les maires et adjoints restant comme auparavant nommés par le pouvoir exécutif (dans notre cas le préfet de la Côte-d'Or sur recommandation du sous-préfet de Beaune), et leurs attributions strictement encadrées, ceux-ci n'étaient que le reflet fidèle de la « ligne gouvernementale ». En réalité la loi avait introduit un élément qui changeait tout : maire et adjoint devaient être choisis obligatoirement au sein du Conseil municipal⁴⁹⁵. La loi de 1837, venue compléter celle de 1831, accrut en outre leurs pouvoirs, dans la nomination aux emplois communaux, le caractère exécutoire de leurs arrêtés, l'élargissement des compétences des conseils municipaux... Bref, accéder à la magistrature municipale devenait un enjeu fort, et les électeurs avaient désormais un pouvoir indirect sur le choix des fonctionnaires municipaux.

Ainsi nous avons eu sous les yeux, dans nos recherches, deux cas de maires révoqués par le préfet parce qu'ils avaient perdu le soutien de leur conseil municipal, à l'occasion d'une élection, mais pas toujours.

Par exemple, le 4 octobre 1843, le sous-préfet écrivait au préfet, au sujet de la municipalité de Saint-Romain : « *Il est hors de doute qu'il [M. Debrois] est, en ce moment, en hostilité ouverte avec la majorité des habitants de sa commune, et, ce qui est plus grave encore, avec la majorité de son conseil⁴⁹⁶ ; [...] le fait qui n'est pas contestable, c'est que M. Debrois, à tort ou à raison, n'est plus maintenant l'expression de la pensée de la majorité du conseil, eh bien, Monsieur le Préfet, vous avez pensé que, dans ce cas, je devais vous faire une proposition plus conforme au vœu de cette majorité [...]* ». Cinq jours plus tard, le préfet nommait Antoine Martenot et Pierre Rolland Fils maire et adjoint de la commune. Le respect de la règle majoritaire, et peut-être aussi la tranquillité de la commune, étaient à ce prix...

Autre exemple : le conseil municipal de Nolay, à la suite d'une élection partielle en octobre 1844, change de majorité. Après des réclamations rejetées en conseil de préfecture, l'administration entérine la nouvelle situation et révoque le maire sortant, tout en proposant le poste au chef du parti vainqueur, Claude Carnot. Dans son rapport, le sous-préfet avertit le préfet : « *J'écris en même temps à Monsieur Bousenard, ancien maire, pour lui annoncer que vivant sous le régime constitutionnel de la majorité, l'administration ne peut plus lui confier la direction des affaires de*

495 Cela ne sera plus le cas sous le Second Empire...

496 Les mots soulignés l'ont été par l'auteur de la lettre.

sa commune puisqu'il est maintenant hors de doute qu'il a perdu la majorité dans le conseil municipal [...] ».

Dans les deux cas, on ne peut invoquer des motifs politiques au sens actuel du terme. Carnot comme Bousenard à Nolay étaient des défenseurs du régime de la Monarchie de Juillet. Quant à Debrois, s'il affichait des opinions républicaines, le sous-préfet l'a soutenu pendant des années auprès du préfet, arguant qu'il appliquait de manière exemplaire une politique de développement dans sa commune (aménagement de chemins, transfert du cimetière...) absolument conforme aux vœux des autorités. Il alla même jusqu'à le soutenir dans son conflit avec le curé de Saint-Romain, qui ne se privait pas de le dénoncer en haut lieu ! Lorsqu'il retira son soutien en 1843, Debrois était pourtant en butte à une cabale menée par un notable légitimiste, suspendu pour « opinions incompatibles » du conseil municipal au lendemain de la révolution de 1830.

Les notables au pouvoir

La liste des maires nommés à l'issue des premières élections municipales, en 1831, nous donne quelques informations précieuses pour caractériser leur profil sociologique : des notables, dont l'assise reposait sur la propriété foncière, choisis en général parmi les contribuables les plus imposés.

Les maires dans la région de Nolay à l'issue des élections de 1831					
Commune	Nom & prénom	Profession	Âge	Revenu	Montant du cens sur la liste censitaire de 1838
Corcelles-les-Arts	Morey Joseph	Propriétaire	49	1 500,00 F	250,53 F
Ébaty	Bruchet Philippe	Propriétaire	53	4 000,00 F	875,23 F
Corpeau	Taupenot André François	Propriétaire	55	1 500,00 F	
Puligny	Édouard JB	Propriétaire	68	5 000,00 F	418,70 F
Chassagne	Dubois Claude	Propriétaire-négociant	46	15 000,00 F	1307,77 F
Santenay	Duvault Jacques-Marie	Propriétaire-négociant	42	6 000,00 F	894,87 F
Saint-Aubin	Naudin Jean	Propriétaire	61	2 000,00 F	431,01 F
Larocheptot	Battault Edme	Propriétaire	50	1 147,98 F	504,76 F
Nolay	Bousenard-Prudhon Pierre Émiland	Propriétaire	56	3 500,00 F	310,70 F
Cirey	Grillot Pierre	Propriétaire-cultivateur	62	1 200,00 F	
Cormot	Bonnaudeau-Lavirotte JB	Propriétaire-vigneron	52	1 000,00 F	
Vauchignon	Maupoil Bonnaventure	Laboureur	38	400,00 F	226,64 F
Baubigny	Chareau Vivant	Propriétaire	35	1 000,00 F	
Saint-Romain	Debrois JB	Propriétaire	51	2 600,00 F	

L'âge moyen des maires (51 ans) indique qu'il s'agit le plus souvent d'hommes mûrs, arrivés au sommet de leur ascension sociale, mais encore suffisamment jeunes pour être pleinement actifs. La mention fourre-tout de « propriétaire » ne doit pas nous induire en erreur : une majorité d'entre eux exploitaient eux-mêmes leurs propriétés, à côté de deux négociants en vins parmi les plus riches de la région. Quelques-uns étaient, d'après nos informations, de simples rentiers du sol (ainsi Philippe Bruchet à Ébaty, Pierre-Émiland Bousenard à Nolay, ou Jean-Baptiste Édouard⁴⁹⁷ à Puligny).

En comparaison des informations trouvées dans l'ouvrage de Christine Guionnet⁴⁹⁸, les maires de notre région jouissaient de revenus nettement supérieurs à la moyenne. Ce fait est confirmé si l'on s'en rapporte à l'étude, réalisée à partir d'un sondage sur 1250 communes réparties dans treize arrondissements, et publiée sous la direction de Maurice Agulhon⁴⁹⁹. D'après cette étude, 28 % des maires avaient un revenu inférieur à 1000 F, alors que notre liste n'en présente qu'un seul (et encore, ce montant paraît bien suspect puisque ce contribuable était inscrit sur la liste censitaire pour les élections générales en 1838). Par ailleurs, 43 % des maires de la région de Nolay affichaient un revenu compris entre 1000 et 2000 F, 28 % un revenu compris entre 3000 et 10000 F : à comparer avec deux fois 20 % dans le sondage (mais celui-ci comprend un taux de non-réponses de 19%). Par contre, les très riches (au-dessus de 10000 F) n'y apparaissent pas plus nombreux (7 % contre 6%). Les adjoints étaient plus jeunes (autour de 44 ans) et surtout moins aisés (765 F de revenu annuel contre 3275 F pour les maires)

Les maires étaient choisis, comme l'a montré Christine Guionnet, parmi les plus gros contribuables de leurs communes, où ils étaient en général domiciliés⁵⁰⁰ : « *Ils [les élus municipaux] figurent toutefois le plus souvent parmi les habitants les plus riches de leur commune. Ce phénomène est particulièrement visible pour les maires et les adjoints, qui sont en général nommés par l'administration parce qu'ils ont obtenu le plus grand nombre de suffrages*⁵⁰¹ ».

En résumé, le décalage par rapport à la moyenne française s'explique essentiellement par le haut niveau de richesse des villages de la Côte ; les autres sous-régions nous ramènent d'ailleurs à des niveaux plus modestes, mais néanmoins supérieurs à la moyenne française. Fait significatif : les « électeurs politiques », pas plus de un ou deux par commune généralement, étaient ici nettement

497 Il s'agit du conventionnel devenu maire de Beaune en 1803, puis sous les Cent jours. Persécuté sous la Restauration, il est réhabilité sous la Monarchie de Juillet. Nommé maire de Puligny, élu au conseil général, il meurt en fonction le 28 octobre 1836.

498 « *Sous la Monarchie de Juillet comme sous la Restauration, on peut estimer qu'entre 40 % et 60 % des maires possèdent un revenu inférieur ou égal à mille francs* ». Christine GUIONNET, *L'apprentissage de la politique...*, op. cit., pages 80-81.

499 M. AGULHON, L.GIRARD, etc.: *Les maires en France du Consulat à nos jours*, 1986, Paris, Publications de la Sorbonne. Voir en particulier le tableau 21 page 78.

500 Le seul cas de non-résidence est celui de Jean-Baptiste Édouard, originaire de Puligny mais résident à Beaune.

501 C. GUIONNET, *ibid.*, page 84.

plus nombreux (92 en 1846, mais 48 étaient des propriétaires forains ; une grosse moitié était domiciliée dans la Côte). Neuf maires sur quatorze se trouvaient d'ailleurs dans ce cas.

En 1846, date des dernières élections municipales de la Monarchie de Juillet, le profil sociologique des maires restait le même. Nous manquons d'informations sur leurs revenus estimés par l'administration, mais le montant moyen de leurs contributions (payées dans la commune) s'élevait à environ 250 F, soit au dessus du cens exigé de « l'électorat politique ». Dix d'entre eux en faisaient partie, ce qui n'était le cas d'aucun des adjoints.

4) Un véritable processus de politisation ?

Dans les développements que nous avons consacrés à la période de la Révolution française, nous avons été confronté à la question de la participation des habitants de la région aux événements politiques. Nos propres recherches, à la suite des travaux de Melvin Edelstein, ont semblé confirmer leur forte implication dans les différents processus politiques de la période révolutionnaire. Qu'il s'agisse de participation électorale (surtout lors des premières élections municipales de 1790) ou de participation « militante » pendant la période de la Convention montagnarde (sociétés populaires et comités de surveillance), les habitants de la Côte-d'Or, et particulièrement ceux du vignoble, se sont distingués par leur adhésion au processus révolutionnaire, tout au moins bien davantage que dans tant d'autres régions françaises.

Il est difficile de dire, par delà le « gel » du débat politique sous l'Empire puis la Restauration, quel souvenir le peuple en avait gardé, à l'heure où celui-ci, avec la révolution de 1830, et par le biais de processus électoraux à l'échelle locale, reprenait son cours. L'étude des élections municipales pendant la Monarchie de Juillet est l'occasion de poser à nouveau la question du processus de politisation des masses populaires.

À la suite des travaux de Maurice Agulhon dans les années soixante-dix, un premier « modèle » théorique s'était imposé : celui d'une « descente » de la politique, des milieux « éclairés » essentiellement urbains vers les masses paysannes. Ce processus d'acculturation des masses se vérifiait lorsque les enjeux nationaux se substituaient aux enjeux strictement locaux, et étaient débattus dans un langage politique « national ». Maurice Agulhon fixait la date approximative du basculement autour de la Révolution de 1848. Naturellement ce « modèle » fut discuté, approfondi par de nombreux travaux, mais aussi contesté. Ainsi Eugen Weber, qui a travaillé sur une période plus récente (1870 – 1914) contestait que les paysans français se soient convertis à la politique

avant qu'ils se soient pleinement intégrés dans le corps national, avant qu'ils aient assimilé le fait que les événements à l'échelle nationale avaient un impact direct sur leur vie dans leur village. Selon lui, l'intégration devait être non seulement matérielle (des voies de communication permettant d'accéder à l'ensemble de l'espace national, des conditions économiques aboutissant à la constitution de marchés de niveau national) mais aussi culturelle (et ce fut le rôle de l'école primaire de la IIIe République), elle seule aurait permis l'émergence du sentiment national d'appartenance à la nation, condition nécessaire d'une participation consciente au débat politique.

Pour ce qui nous concerne, le fait qu'Eugen Weber ait travaillé plutôt sur les régions « retardataires » de la périphérie (zones montagneuses du Massif central ou des Pyrénées par exemple) rend sa thèse moins opérationnelle pour notre région, qui fut plutôt à l'avant-garde du processus. La vision de Melvin Edelstein nous semble, pour celle-ci, plus pertinente : « *La Révolution française a initié et accéléré l'apprentissage par les Français d'une politique électorale de masse, tout en promouvant la nationalisation de la politique. (...) Ce qui avait été vrai pour diverses communes, cantons, districts ou départements sous la Révolution devint un modèle national permanent après 1848* »⁵⁰².

D'autre part, les travaux de Christine Guionnet⁵⁰³ nous paraissent apporter un contre-point, des nuances fécondes, à la conception d'une « descente » linéaire de la politique vers les masses, par le biais de la pratique électorale. L'idée centrale, nous semble-t-il, de l'auteur, est que le projet politique de la Monarchie de Juillet, celui d'une éducation politique des électeurs municipaux, visant à convertir ceux-ci en individus conscients de leur choix politique dans un cadre pluraliste libéral, a échoué. Cette conception se heurtait à la vision communautaire des habitants, qui se vivaient comme partie d'un tout, et rejetaient l'idée d'une pluralité des opinions au sein de la communauté villageoise⁵⁰⁴. Celle-ci donnait un sens particulier aux conflits électoraux qui n'ont pas manqué de surgir. Pour chaque camp en présence, l'adversaire était un ennemi qu'il fallait détruire pour ramener l'unanimité donc l'unité de la communauté. D'où, selon Christine Guionnet, le « *déploiement d'injures et de violences d'une intensité aujourd'hui inimaginable* », « *l'illégitimité foncière [au yeux des protagonistes] d'une pluralité de candidats au sein d'une même communauté* ».

502 Cité par Jean VIGREUX, « Les campagnes françaises et la politique (1830-1914) », in *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2006/1 n° 5, L'Harmattan, pages 54-72.

503 Christine GUIONNET, *L'apprentissage de la politique moderne...*, op. cit. Voir aussi de la même auteure, « Élections et apprentissage de la politique. Les élections municipales sous la Monarchie de Juillet », in: *Revue française de science politique*, 46e année, n°4, 1996. pp. 555-579. Voir également le compte-rendu de l'ouvrage par Laurent LE GALL in *Ruralia*, 04 – 1999.

504 « *Les comportements communautaires ou unanimitaires reflètent [...] [une] conception holiste d'un ordre social dont l'unité élémentaire serait la communauté de vie et non l'individu lui-même* ». Ibid.

L'auteur observe que le choix électoral, sur un mode unanimiste, privilégiait la notabilité. Le choix de notables était fondé non tant sur des critères de dépendance socio-économique que sur une vision hiérarchique de la société, dans laquelle le plus riche (parmi les « semblables »⁵⁰⁵) apparaissait le plus qualifié pour défendre les intérêts de sa communauté⁵⁰⁶. Il y aurait donc eu tout au plus, par le biais des différentes séquences électorales sous la Monarchie de Juillet, familiarisation avec la pratique électorale⁵⁰⁷, sans que le pouvoir étatique d'un côté, l'ensemble des électeurs ruraux de l'autre, lui donnent la même signification : les ruraux se seraient révélés réfractaires à l'assimilation des conceptions modernes de la politique, fondées sur le pluralisme des opinions et le libre débat entre individus autonomes.

Le dépouillement des dossiers communaux relatifs aux municipalités sous la Monarchie de Juillet⁵⁰⁸, nous a permis de constituer une typologie, de la commune où un même notable a occupé le fauteuil de maire pendant la durée du régime, aux communes qui ont fait l'objet de luttes acharnées. Une étude approfondie nous permet d'apporter une réponse nuancée à la question : y-a-t-il eu un processus de politisation de type « moderne » à la faveur des élections municipales dans la région de Nolay, ou bien la physionomie des processus électoraux correspond-elle au « modèle » proposé par Christine Guionnet ?

Une majorité de communes conformes au modèle ?

Sur nos quatorze communes, dix semblent répondre au modèle proposé par Christine Guionnet : nous y trouvons des conseils municipaux dirigés la plupart du temps par des notables locaux, figurant le plus souvent parmi les plus imposés, dont le niveau des contributions dépasse généralement le seuil des 200 F qui leur permet d'accéder à l'électorat « politique »⁵⁰⁹. Plusieurs d'entre eux, souvent nommés au moment de l'épuration des corps municipaux à l'automne 1830, sont restés en fonction pendant toute la durée du régime, parfois même ont traversé sans encombre la Révolution de 1848. L'un d'entre eux, Edme Battault à La Rochepot, nommé en 1816, au début de la Restauration, accomplit l'exploit de traverser tous les régimes, se maintenant à la tête de la municipalité jusqu'aux élections de l'été 1848, pour céder enfin son poste, atteint par l'âge...

505 Christine Guionnet rappelle que, selon plusieurs témoignages, les électeurs ruraux choisirent souvent, lors des premières élections de 1831, d'écarter les « messieurs » et les « chapeaux noirs », pour confier les responsabilités à des paysans riches, avec lesquels ils partageaient mode de vie et activités.

506 Il n'y avait d'ailleurs pas de candidature spontanée ni à plus forte raison de programme politique et de campagne électorale. Le choix du maire et de l'adjoint, s'il était du ressort de l'administration, était cependant fait parmi les conseillers municipaux les mieux élus.

507 Rappelons que celle-ci ne concernait, pour les élections municipales, qu'environ un quart de la population masculine, le plus imposé.

508 ADCO, série 3 M – Élections des conseillers municipaux, maires et adjoints – affaires particulières par communes.

509 Mais bien peu auraient pu être électeurs sous la Restauration.

Comme le montre le tableau de la page suivante, ces maires semblent correspondre au profil attendu des maires ruraux : ils n'appartenaient généralement pas à l'élite sociale dont Pierre Lévêque fixait le seuil inférieur à mille francs de cens, mais justement à ces « semblables » dont parle l'auteure citée. Bien entendu, le cas des communes de la Côte est un peu différent. Jean-Baptiste Édouard à Puligny, Claude Dubois à Chassagne, Jacques-Marie Duvault-Bloch et le Comte de Drée à Santenay relevaient bien d'une élite socio-économique. Mais ailleurs, il s'agit plutôt de paysans enrichis, dont le statut officiel de « propriétaire » masque mal les racines paysannes⁵¹⁰.

Commune	Nom	Profession	Cens et classement sur la liste censitaire municipale de 1831	Liste censitaire politique 1838	Début de mandat	Fin de mandat
Corcelles-les-Arts	Morey Joseph	Propriétaire	17 ^e – 68,83 F	Oui – 250,53 F	1831	1846 ?
	Masson Auguste	Propriétaire	3 ^e – 291,27 F (1846)	Oui – 314,24 F (1848)	1846	Révoqué 1848
Corpeau	Taupenot André	Propriétaire	27 ^e – 40,04 F	Non	09/1830	1846 (non réélu)
	François Latour-Bonnard JM François	Propriétaire – juge de paix	4 ^e – 361,06 F (1846)	Oui – 248,05 F	1846	1848 (maintenu)
Puligny	JB Édouard	Propriétaire-négociant	2 ^e – 613,16 F	Oui – 418,70 F	1831	1837 (décès)
	Latour-Mathouillet Étienne	Propriétaire	13 ^e – 181,27 F (1846)	Oui – 207,72 F	1837	1848 (maintenu)
Chassagne	Dubois Claude	Propriétaire-négociant	3 ^e – 707,98 F	Oui – 1307,77 F	09/1830	1848 (maintenu)
Santenay	Duvault-Bloch	Propriétaire-négociant	2 ^e – 572,33 F	Oui – 894,87 F	09/1830	1839 (démission)
	Jacques-Marie Comte de Drée	Propriétaire	1 ^e – 584,51 F	Oui – 826,30 F	1839	1841 (démission)
	Delonguy-Jannin Charles	Propriétaire		Oui – 265,02 F	1841	1848 (révoqué)
Saint-Aubin	Naudin Jean	Propriétaire	9 ^e – 124,07 F	Oui – 431,01 F	09/1830	1848 (démission)
La Rochepot	Battault Edme	Propriétaire	2 ^e – 354,60 F	Oui – 504,76 F	1816	1848 (maintenu)
Cirey	Grillot Pierre Cas Jean	Propriétaire-cultivateur	10 ^e – 35,06 F	Non Non	09/1830 1847	1847 1859
Vauchignon	Maupoil	Laboureur	3 ^e – 96,93 F	Oui – 226,64 F	1832	1846
	Bonnaventure Boisson Vivant	Laboureur	3 ^e – 121,62 F (1846)	Oui – 310,58 F (1846)	1846	1848 (maintenu)
Baubigny	Chareau Vivant	Propriétaire	40 ^e – 25,35 F	Non	1831	1846
	Bretin Pierre		27 ^e – 37,39 F (1846)	Non	1846	1848 (révoqué)

Dans ces communes d'apparence tranquille, où la stabilité des maires est impressionnante, nous avons voulu mesurer le degré d'unanimisme des élections. Après tout, on pourrait s'attendre à un processus de sélection consensuel puisqu'il s'agit de favoriser la nomination, par le pouvoir exécutif, d'un notable capable de représenter et défendre au mieux les intérêts de la communauté. En dépouillant les procès-verbaux des dernières élections municipales de la Monarchie de Juillet, en 1846, nous avons pourtant été frappés par le grand nombre de noms sur lesquels les électeurs avaient porté leurs suffrages. Même lorsqu'une majorité se dégageait nettement en faveur de

510 À propos d'Edme Battault, le sous-préfet de Beaune le qualifie de « bourgeois de campagne ».

l'équipe sortante, un nombre significatif de voix s'éparpillait sur d'autres noms. Dans les villages de la Côte, où le droit de suffrage était plus sélectif (du fait de leur taille), une nette majorité s'est généralement dégagée dès le premier tour, de l'ordre des deux tiers. Dans deux petits villages de l'Arrière-Côte, La Rochepot et Vauchignon, il ne semble même pas y avoir eu bataille électorale, les deux maires en place ayant été plébiscités par les électeurs. Par contre, dans des communes comme Corcelles-les-Arts, Corpeau, Baubigny, l'élection a été beaucoup plus disputée. À Corpeau en 1846, le maire sortant n'est pas réélu au conseil municipal et doit laisser sa place, deux clans s'opposent clairement pour des raisons qui nous échappent : conflit personnel ? Politique ? Il est impossible de répondre mais le cas de Baubigny nous en dit un peu plus : l'élection, disputée, se déroule sur deux tours, l'équipe « sortante » l'emporte de justesse au second, mais deux candidats, Thierlin-Bazin et Porcheret, manquent de peu l'élection (le premier pour raison d'âge). Or ces deux-là remplaceront comme maire et adjoint provisoire la municipalité révoquée après la révolution de février 1848 ; Thierlin-Bazin sera confirmé avec l'élection municipale de juillet 1848. Sachant que la municipalité de Baubigny donnera du fil à retordre au parti de l'ordre sous le pouvoir bonapartiste, on peut voir dans cette lutte électorale de 1846 les prémices de l'affrontement qui se produira avec la révolution à venir.

La difficulté d'interprétation des luttes pour le pouvoir municipal à cette époque se vérifie lorsque l'on se penche sur les municipalités qui ont connu pendant cette période de sérieux affrontements autour du pouvoir municipal. Quatre communes sont dans ce cas pour la région de Nolay, que nous présentons ci-dessous.

Commune	Nom	Profession	Cens et classement sur la liste censitaire de 1831	Liste censitaire politique	Début de mandat	Fin de mandat
Ébaty	Bruchet Louis Bruchet Philippe	Propriétaire	1e – 255,17 F	Oui – 875,23 F	1817	1826 (?) 1848 (maintenu)
		Propriétaire	2e – 186,66 F	Oui – 1064,21 F	1826	
Cormot	Bonnardeau JB	Propriétaire-vigneron	30e – 21,78 F	Non	1828	1848 (révoqué)
Nolay	Boussebard-Prudhon Pierre-Émiland Carnot François	Propriétaire, percepteur	14e – 138,43 F	Oui – 310,70 F	09/1830	1844
		Propriétaire, avocat, notaire	19e – 126,76 F	Oui – 1244,11 F	1844	1848 (révoqué)
Sainr-Romain	Debrois JB	Propriétaire	41e – 112,98 F – 287,48 F (1846)	Non (1831 – Oui 283,14 F (1846)	09/1830	1843
	Martenot Antoine		15e – 130,16 F (1846)	Non	1843	1847 (décès)
	Rolland Pierre Fils		62e – 57,35 F (1846)	Non	1847	1848 (maintenu)

Elles présentent entre elles peu de points communs : Ébaty est la plus petite commune de notre échantillon, Nolay, au caractère semi-urbain, est la plus importante. De même, si elles ont toutes connu des conflits internes, ceux-ci s'avèrent bien différents dans leurs causes, leur déroulement, leur signification. Par là-même ils nous permettent d'explorer de près les ressorts du comportement

et des actes des protagonistes. Quelle signification avaient ces conflits ? Peut-on parler à leur propos d'une dimension politique ? Étaient-ils précurseurs des événements qui eurent lieu en 1848 ?

Cormot semble le cas le plus simple et le plus éloigné de toute dimension politique. Le 9 août 1846, quinze électeurs seulement, sur 37 inscrits, prennent part aux élections municipales. Le 25 août, une pétition, signée par 21 électeurs, est adressée au conseil de préfecture, réclamant l'annulation de l'élection, pour manœuvre frauduleuse du maire, Jean-Baptiste Bonnardeau, dans la confection de la liste électorale. Les arguments de ses adversaires s'avérant peu étayés, le préfet confirme l'élection. À la lecture des pièces, il apparaît clairement qu'on est ici en présence d'un conflit opposant deux clans opposés pour de strictes affaires privées. Il est à noter que le clan hostile au maire, dirigé par la famille Maupoil, semble être celui « des riches⁵¹¹ », et pourtant le principal notable de la région, François Carnot, conseiller général du canton de Nolay, a pris la peine d'écrire au préfet une lettre en défense de Bonnardeau. S'agit-il d'un conflit entre deux réseaux de notables ? Nous allons voir que la famille Carnot, joua un rôle décisif de patronage politique tout au long du XIX^e siècle dans la région de Nolay.

Comme l'écrivait le sous-préfet de Châtillon-sur-Seine au préfet de la Côte-d'Or, le 25 octobre 1846 : « [...] dans les campagnes, les rivalités locales et de famille ont joué le principal rôle. Viennent ensuite les luttes de l'autorité ecclésiastique contre l'autorité municipale et des instituteurs contre l'une de ces autorités. Aussi les élections ont été en général très animées.⁵¹² »

Le cas de Saint-Romain relève justement d'un conflit entre autorité municipale et autorité ecclésiastique. Jean-Baptiste Debroy, propriétaire⁵¹³, fut nommé maire en septembre 1830 ; il le resta jusqu'en 1843, date à laquelle il perdait, comme nous l'avons vu, la majorité au conseil municipal. Malgré ses opinions républicaines, ce n'est pas le motif qui a conduit à sa révocation⁵¹⁴. Il a longtemps eu l'appui de l'administration, particulièrement du sous-préfet de Beaune, du fait de sa politique « de progrès » (transfert du cimetière pour raisons de salubrité, politique ambitieuse de construction de chemins vicinaux, aide à l'implantation d'une école de filles), mais il a eu la malchance de se heurter à l'hostilité du curé. Celui-ci, d'opinion légitimiste, a cherché pendant des

511 Bonnaventure Maupoil, ancien maire de Vauchignon, village limitrophe de Cormot, paye 201,84 F de contribution, est électeur censitaire « politique », de même que quatre autres signataires de la pétition (dont le maire de Vauchignon, Vivant Boisson). À l'inverse, J.B. Bonnardeau ne paie que 77,79 F, en huitième position sur la liste censitaire.

512 ADCO, 6 M 84 : cité par Christine Guionnet, *L'apprentissage...*, op. cit.

513 Propriétaire de 16,6 ha pour un revenu fiscal évalué à 946,32 F, il accède à la liste censitaire de 1846 avec un total de contributions se montant à 283,14 F.

514 ADCO, 3 M 889 : Sous-préfet de Beaune au préfet (7 mai 1841) : « Il est très vrai que M. Debroy appartient à l'opinion démocratique et qu'il apporte dans la manifestation de ses principes politiques toute l'exaltation de son caractère, mais je le crois homme de bien, ami sincère de son pays, incapable de faire le mal ». De même le 9 décembre 1842 : « M. Debroy appartient à l'opinion libérale exaltée, mais il est honnête homme ».

années à obtenir sa révocation, n'hésitant pas à adresser au ministre des cultes des lettres venimeuses, ne se privant pas d'invoquer les opinions dangereuses de celui-là. Mais c'est une cabale locale qui vint à bout de Debrois, où la dimension politique n'était qu'un prétexte qui masquait opportunément les haines personnelles.

La difficulté d'interprétation des luttes pour le pouvoir municipal à cette époque se vérifie particulièrement dans le cas du bourg de Nolay. La vie municipale y a été marquée, entre 1841 et 1847, par un long conflit opposant deux clans, pourtant tous deux affiliés au régime en place, l'un autour de Pierre-Émiland Boussenard-Prudhon, maire de septembre 1830 à 1844, l'autre autour de François Carnot, maire de 1844 à 1848, révoqué après février.

Illustre par la figure de Lazare Carnot, cette famille était au centre d'un réseau de pouvoir qui régna sur la région de Nolay pratiquement de la fin du XVIIIe au début du XXe siècle. Le fondateur de la « dynastie », comme nous l'avons vu dans la première partie de notre travail⁵¹⁵, Claude Carnot, notaire et avocat, était l'homme du seigneur de Nolay, Henri Mairetet de Thorey, à ce titre bailli de Nolay et régisseur de ses biens. C'est d'ailleurs la protection de Mairetet qui permit à deux de ses enfants, Lazare et Claude-Marie, d'être admis à l'école du Génie de Mézières, pourtant réservée à des nobles authentiques. Si ces deux-là firent leurs carrières hors de Nolay, nous avons vu Lazare, en diverses circonstances, garder un œil protecteur sur son bourg d'origine⁵¹⁶. À Nolay même, l'homme fort était désormais un troisième frère, Jean-François-Reine Carnot, qui avait hérité de l'étude notariale du père, maire de Nolay à partir de l'An VIII. Nous avons vu que, faute d'alternative, il l'était resté sous la Restauration, du moins jusqu'en 1821. À sa mort, en 1829, ce sont deux de ses fils qui prirent la direction du clan, dans sa partie nolaytoise, Claude (1790 – 1840) puis François (1791 – 1861).

Lorsque la municipalité de Nolay fut épurée à la suite de la Révolution de 1830, le maire de l'époque, Joseph Cattin⁵¹⁷, qui avait pris la place de Jean-François-Reine, fut révoqué à son tour. Contrairement à ce qui était peut-être attendu, ce n'est pas Claude Carnot qui devint maire⁵¹⁸, mais Pierre Émiland Boussenard. Jusqu'à la mort de Claude, en 1840, le nouveau maire sembla mener les affaires municipales sans difficultés particulières. Mais tout change à partir de 1841, alors que François est devenu le chef du clan Carnot. À cette date, François Carnot, conseiller municipal, s'oppose violemment au maire sur la question du transfert du cimetière, qu'il rejette. Sur cette

515 Voir ci-dessus Première partie, chapitre IV, page 131.

516 Il intervint par exemple pour faciliter les approvisionnements en grains à l'époque de la loi du maximum. Sous le Directoire, il chercha à influencer les nominations politiques dans un sens nettement conservateur. Malgré son opposition de principe à l'établissement de l'Empire, ses frères furent choyés par le régime (carrières administratives, anoblissements...).

517 À l'époque jacobin de tendance radicale, il avait été en butte à l'hostilité de Lazare, écarté de son poste de juge de paix. Ironie des aléas politiques...

518 Il fut pourtant un des mieux élus au conseil municipal le 20 novembre 1831 (58 voix sur 86 votants).

question, l'administration soutient le maire, qui applique en cela les demandes gouvernementales. Le 10 août 1841, François Carnot adresse sa démission de conseiller municipal au préfet dans une lettre où il met violemment en cause Bousсенard. Sur la demande du préfet, soucieux de ménager la famille Carnot⁵¹⁹, le sous-préfet se rendit à Nolay pour enquête (ce ne fut pas la dernière). Son rapport au préfet⁵²⁰ nous éclaire sur les caractères et enjeux du conflit. « [...] *Il existe depuis quelques années une très vive animosité entre M. le Maire de Nolay et la famille Carnot, cette animosité a été constamment alimentée, soit par des dissentiments politiques, soit par quelque différence dans la position sociale des individus. M. Carnot représente en quelque sorte à Nolay l'élément aristocratique de la société, et M. le Maire son élément démocratique, cette animosité s'est manifestée en toute occasion, la lutte soutenue dernièrement à propos des halles lui a donné une nouvelle intensité, et elle fait explosion aujourd'hui* ». Pour le sous-préfet, il était mensonger de prétendre que le maire, comme l'affirmait Carnot, avait « *outragé son conseil* », mais « *il est vrai seulement que M. le Maire, ainsi que vous avez pu en juger vous-même, M. le Préfet, a le verbe fort haut, le ton criard et manque, en effet, de la dignité convenable dans les fonctions qu'il exerce, mais cela tient au vice de son éducation, du reste il est honnête homme et veut le bien* ». Le sous-préfet conclut en notant que, certes, il serait préférable que Carnot fût maire, mais qu'il se heurterait à l'hostilité de la majorité du conseil municipal...

Nous l'avons dit, Bousсенard comme Carnot se présentaient tous les deux comme des soutiens du régime. Percepteur d'un côté, avocat et notaire de l'autre, tous deux électeurs censitaires, ils appartenaient au fond à la même classe de la bourgeoisie traditionnelle, exerçant des fonctions administratives, assis sur leurs propriétés foncières⁵²¹. Il s'agit plutôt ici de deux coteries qui s'opposaient sur des questions personnelles ou familiales (Bousсенard était le beau-frère de Prudhon, également notaire à Nolay, donc concurrent de Carnot). Point de conflit politique ici, tout au plus retiendra-t-on cette incidente du sous-préfet dans son rapport au préfet ; l'élément « aristocratique » s'opposerait à l'élément « démocratique ». Nous avons d'ailleurs relevé parmi les conseillers municipaux soutenant Bousсенard le nom de Coqueugnot, qui sera le leader démocrate de Nolay lors de la Révolution de 1848.

Il serait fastidieux de relever toutes les péripéties qui marquèrent la vie municipale à Nolay au cours des années suivantes : démissions collectives de conseillers municipaux, refus de siéger, élections partielles puis dissolution du conseil municipal... Une lutte acharnée pour obtenir la majorité au

519 François Carnot, élu pour la première fois conseiller général du canton le 11 décembre 1842, le resta jusqu'à sa mort en 1861. Au cours de ses mandats successifs, il profita régulièrement de ses entrées à la préfecture pour y défendre ses intérêts (et ses amis) politiques.

520 ADCO, 3 M 822 : rapport du sous-préfet de Beaune au préfet (20 août 1841).

521 Dans la matrice cadastrale de Nolay, Bousсенard est inscrit pour un revenu fiscal de 731,45 F et 10,2 ha, Carnot pour 962,58 F et 12,3 ha.

conseil municipal se déroulait devant l'autorité administrative impuissante : celle-ci trouverait « plus convenable » de confier les rênes à Carnot, plus conforme à son idéal social, mais celui-ci persistait dans son refus du « progrès »... finalement, le 27 décembre 1844, après dissolution du conseil municipal dans son entier, les nouvelles élections semblant lui donner la majorité, Carnot était nommé maire⁵²².

Le cas de Nolay nous paraît particulièrement illustrer deux aspects mis en évidence par Christine Guionnet ; d'une part certes la violence des conflits personnels à l'occasion des luttes de pouvoir. Mais elle évoque un autre aspect du comportement des protagonistes, citant à ce sujet le même sous-préfet de Châtillon-sur-Seine qui évoquait la fréquence des démissions de conseillers municipaux : « *sans autre but que de faire sanctionner leur conduite par une réélection, de rentrer au conseil avec une nouvelle autorité que cette marque de confiance des électeurs pourra leur donner* »⁵²³. François Carnot, à nouveau démissionnaire puis candidat en 1847, illustre ce comportement à merveille. L'auteure l'explique par l'importance grandissante de la légitimation électorale pour les élites.

Évoquons pour finir le cas de la commune d'Ébaty qui, avec sa petite taille et la faiblesse de sa population, illustre ce que nous pourrions appeler l'état de la lutte des classes dans les campagnes dans la première moitié du XIXe siècle. Ébaty est sous la Monarchie de Juillet une commune peuplée de gens pauvres face à une famille riche, les Bruchet, devenus les principaux propriétaires grâce à l'achat de biens nationaux (d'abord les biens de l'abbaye Saint-Pierre de Chalon en 1791, puis ceux de l'émigré Perreney de Balleure en l'an II⁵²⁴). En l'an VIII, Charles Bruchet devint maire d'Ébaty. C'était le début d'une longue dynastie puisque le dernier Bruchet cessa ses fonctions en 2008 ! Entre 1815, après la mort de Charles, et 1848, ses deux fils, Philippe et Louis, alternèrent à la tête de la mairie. Mais, lorsque Philippe étant décédé le 23 août 1844, il fut question de confier à nouveau la mairie à Louis⁵²⁵, un vent de révolte agita la population. Une pétition, signée par une quinzaine de chefs de famille⁵²⁶, dont cinq conseillers municipaux, fut adressée au préfet, dans laquelle les frères Bruchet étaient accusés de diverses malversations (Philippe à sa mort était débiteur de 300 F à la caisse communale, Louis accusé de « *constructions sans autorisation, d'anticipations sur les terrains communaux, destructions de fossés sur les chemins, d'échanges de*

522 Le sous-préfet de Beaune écrivait cependant au préfet : « *J'écris en même temps à Monsieur Boussonard, ancien maire, pour lui [adresser] au nom de l'administration supérieure, de sincères remerciements* ».

523 ADCO, 6 M 201.

524 Voir Deuxième partie, chapitre I, page 270. Les frères Bruchet étaient des marchands originaires de Chagny.

525 ADCO, 3 M 690 : « *M. Louis Bruchet est celui dont l'influence et la capacité méritent de fixer le choix de M. le Préfet* » (Sous-préfet de Beaune – 2 novembre 1844).

526 Rappelons qu'il n'y en avait qu'une trentaine au total.

*terrains avec la commune sans autorisation, d'usurpation de pâquiers bordant la rivière... »)*⁵²⁷. Les pétitionnaires ajoutaient : « *Les soussignés se sont exprimés en termes véhéments, ils sont l'expression de la vérité, malgré qu'il en coûte de la dire quand le travail dépend quelquefois de celui qu'elle attaque. Les MM Bruchet, du temps que Mr Philippe était maire, s'étaient rendu de petits seigneurs qui faisaient dans la commune des lois à leur gré* ».

Non sans avoir mentionné que certains s'étaient abstenus de signer par peur⁵²⁸, ils s'en prenaient aussi au sous-préfet : « *Mr le Sous-préfet nous impose Mr L. Bruchet pour Maire, sans que nous le lui ayons demandé* ».

Le préfet, non sans avoir réclamé des explications au sous-préfet, qui se défendit vigéument en appelant à la rescousse le notable le plus prestigieux de l'endroit, Claude Dubois, maire de Chassagne, maintint la nomination en recommandant la vigilance à son subordonné.

Après avoir passé en revue les processus électoraux dans les communes de la région étudiée, regardé de près ce qu'il en fut des conflits qui ont pu éclater çà et là pendant la durée du régime de la Monarchie de Juillet, il nous semble qu'ils mettent d'abord en exergue la mainmise globale des notables sur les municipalités. Si ceux-ci sont généralement choisis parmi les plus riches, ils ne sont pas, comme l'a montré Christine Guionnet, étrangers aux intérêts et aux préoccupations de leurs mandants. À ce titre, et sauf exception (notamment dans la Côte), ils sont bien pris parmi les « semblables ».

Mais il nous paraît qu'on ne peut pour autant parler d'unanimisme, sauf pour quelques petites communes. Les luttes pour s'emparer du pouvoir municipal sont fréquemment acharnées, voire parfois violentes. Mais s'agit-il de conflits politiques au sens moderne du terme ? Là encore il nous faut plutôt conclure par la négative. Malgré le passé révolutionnaire de certaines communes, ou la dimension anti-cléricale portée par l'affrontement entre maire et curé à Saint-Romain.

Tout au plus pourrait-on parler d'une sorte de lutte de classes à bas bruit, d'abord dans le cas d'Ébaty, où la petitesse de la commune clarifie le conflit (une masse de pauvres face à une famille qui tient tous les pouvoirs). Le long conflit nolaytois pourrait être une variante qui verrait s'affronter pour le pouvoir une famille puissante qui le détient depuis longtemps et des classes moyennes qui veulent secouer sa tutelle.

527 « *Comment pourrions-nous recevoir le serment de fidélité aux lois du Royaume de Mr Bruchet, qui les viole quand il lui plait ?* », ADCO, 3 M 690, *ibid.*

528 « *comme vigneron des deux familles Bruchet* », ADCO 3 M 690, *ibid.*

B – L'échec de l'expérience républicaine (1848-1852)

I – La Révolution de 1848

1) La crise économique et sociale fragilise le régime

La crise économique qui frappa la France à partir de 1846 est généralement considérée comme un élément déclencheur de la Révolution de 1848. Nous avons vu dans un chapitre précédent⁵²⁹ le contexte de crise économique dans lequel fut plongé le vignoble au milieu du siècle. Naturellement, la misère qui frappait les plus pauvres ne pouvait manquer de se tourner contre les pouvoirs en place. Il est donc logique que les autorités de l'époque s'en soient préoccupé, à vrai dire surtout dans une optique de maintien de l'ordre. Si la situation économique des populations viticoles ne paraissait pas trop grave⁵³⁰, elles s'inquiétaient davantage du sort (et donc des risques pour l'ordre) des populations urbaines « *notamment à Beaune et Chalon, où la population ouvrière est si facile à émouvoir*⁵³¹ ». Pour le reste, il était d'absolue nécessité à leurs yeux de maintenir la libre circulation des grains, ce qui permettrait d'assurer l'approvisionnement de Lyon⁵³².

Cependant, le régime de la Monarchie de Juillet faisait face à une impopularité grandissante dans la région, depuis la rupture intervenue en 1834 avec le courant démocrate⁵³³. Or le gouvernement de Guizot s'obstinait à refuser toute démocratisation du régime électoral et c'est contre ce blocage politique que fut lancée la campagne des banquets en 1847. Plusieurs de ceux-ci se tinrent dans les grandes villes proches de la région, à Chalon, Autun, Dijon... Le grand homme de cette campagne, Lamartine, député de Mâcon, était particulièrement populaire dans la région⁵³⁴.

Difficultés économiques, misère sociale, mécontentement politique, tout cela fournissait un terreau favorable à une éventuelle explosion de colère, mais, dans le contexte français, c'est à Paris que se joua la scène décisive.

529 Voir Deuxième partie, chapitre III ci-dessus, pages 335-336.

530 Ibid.

531 A.N., BB19-38 : Correspondance du procureur général de Dijon sur la disette des vivres (1846-1847).

532 La Bourgogne exportait traditionnellement ses surplus de grains, par la Saône, vers Lyon et le Midi. Or « *cette grande cité commande Chalon et toutes les villes de la Saône, comme Dijon* ». Ibid.

533 Voir Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, op. cit., pages 794-796.

534 Il fut d'ailleurs élu en 1848 par la Côte-d'Or à l'assemblée constituante.

2) L'impact local des événements nationaux

La Révolution de février 1848, si elle fut d'abord un événement parisien, fut cependant très vite connue en Bourgogne (grâce au télégraphe). Elle reçut bon accueil, particulièrement dans les arrondissements républicains (Beaune, Chalon, Dijon...) et suscita de nombreux ralliements, y compris, au début, au sein de l'Église catholique. Le gouvernement provisoire parisien, soucieux d'asseoir son autorité, nomma dans les départements des hommes énergiques : ainsi James Demontry, nommé commissaire provisoire pour la Côte-d'Or, ou Jules Carion, sous-commissaire pour l'arrondissement de Beaune. La région de Nolay relevait de l'autorité de celui-ci, mais les militants républicains y entretenaient également des liens étroits avec le grand foyer républicain de Chalon-sur-Saône.

Si nous n'avons pas trouvé dans les archives de traces tangibles de l'activisme des républicains dans la région de Nolay pendant la période de la Monarchie de Juillet⁵³⁵, leur prompt activité dès février 1848 atteste au moins de leur présence en nombre, et aussi qu'ils s'étaient préparés comme le montre le déroulé des événements dans ce canton.

Le principal protagoniste dans la région fut Claude-Marie Coqueugnot, âgé d'une trentaine d'années, qui s'empara du pouvoir à Nolay dès le 27 février, à la tête d'une commission provisoire de sept membres. Dans un rapport rédigé le 18 mars à l'attention du « commissaire-délégué pour l'arrondissement de Beaune » (i.e. Jules Carion), il relatait, non sans une certaine auto-satisfaction, le déroulement des opérations. La commission provisoire, installée à l'Hôtel-de-ville, s'était emparée de tous les pouvoirs municipaux, assurant la continuation, sans interruption, de tous les services (état-civil, subsistances, contributions, etc.). « *Dès ce moment, les autorités des différents ordres se sont mis en rapport avec la commission*⁵³⁶ ». Le lendemain, était convoquée la garde nationale, qui, forte de 520 gardes nationaux, fut réorganisée, avec installation d'un poste permanent à l'Hôtel-de-ville, pour assurer « calme et tranquillité ». Le 12 mars, une fête populaire était célébrée, avec plantation d'un arbre de la Liberté... Le 16 mars, enfin, était mis en place « *un comité électoral cantonal qui s'est mis en rapport [...] avec les citoyens du canton dévoués à la cause démocratique, de sorte qu'il y a maintenant des comités électoraux dans chacune des 18 communes* ». Et il concluait : « *sur tous les points du canton manifestation générale de patriotisme et tranquillité publique* ».

535 Seul le sous-préfet de Beaune faisait allusion aux fréquentations par le maire de Saint-Romain, d'un cercle républicain établi à Nolay. L'activité essentielle semble y avoir été la lecture de journaux. ADCO, 3 M 575. Nous verrons qu'un des rares condamnés par la commission mixte, le cafetier nolaytois Pierre Santiard, aurait eu une activité militante avant la révolution.

536 C'était particulièrement important à Nolay, avec la présence d'une brigade de gendarmerie.

Le 6 avril, Jules Carion répondait à Coqueugniot, entérinant et complétant les initiatives de celui-ci : « Révoquer l'ancienne administration de Nolay, en considérant qu'en fait l'ancien conseil municipal a cessé ses fonctions depuis le 27 février et que depuis cette époque la commission provisoire en tient lieu. Le remplacer par les membres de la commission provisoire auxquels il convient d'ajouter [...] ». Suivait une liste de huit noms ; Claude-Marie Coqueugniot était nommé maire provisoire avec pour adjoint « Barrault-Rolland ».

Un brouillon de lettre, adressée le 31 mars 1848 par Coqueugniot à Carion⁵³⁷, nous éclaire sur les conditions dans lesquelles agissaient les autorités provisoires, et quelles intentions les guidaient : « Comme je vous avais promis je vous adresse relativement à l'organisation de nos communes les noms des citoyens que vous pourrez appeler provisoirement aux mairies [...] La Rochepot : Bouzereau-Brasey à maintenir [...] Puligny : maintenir l'ancienne administration [...] Vauchignon : maintenir l'ancien maire et prendre la commission [...] ».

L'enchaînement des faits à Nolay, comme la lettre de Coqueugniot, témoignent du souci des autorités provisoires d'assurer l'ordre et en même temps de mettre à la tête des communes des hommes partisans déclarés du nouveau régime. La survie de celui-ci dépendait d'un subtil équilibre : donner le pouvoir aux « républicains de la veille » sans provoquer la crainte ou l'opposition des « républicains du lendemain ». Or les choses ne se sont pas toujours passées sereinement, comme le montre l'exemple de ce qui fut l'autre « place forte » du républicanisme, Santenay.

Dans cette commune, ce fut la famille Duvault-Pichard qui joua le rôle-clef. Frère du négociant Jacques-Marie Duvault-Bloch, Antoine Duvault-Pichard, originaire d'Autun, s'était illustré avec son frère dans cette ville au moment des Cent-jours, ce qui lui avait valu une condamnation à mort par contumace au début de la Restauration⁵³⁸. Républicain déclaré sous la Monarchie de Juillet, en relation étroite avec les milieux républicains de Chalon-sur-Saône, il fut nommé en 1848, à l'instigation de Menand⁵³⁹, sous-commissaire du gouvernement provisoire dans sa ville natale. C'est son fils, Auguste Duvault-Pichard, qui va jouer les premiers rôles à Santenay, tout en gardant des contacts étroits avec les militants démocrates de Beaune et Chalon. Le gendre d'Auguste,

537 ADCO, 3 M 822

538 Auteur d'un recueil de chanson satiriques, il était considéré, selon Pierre Lévêque, comme le « Béranger de la Bourgogne ». Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, op. cit., page 971. Voir aussi *Le patriote de Saône-et-Loire* du 19 juillet 1849.

539 Émiland Menand, un des chefs du parti républicain à Chalon sous la Monarchie de Juillet, joua un rôle décisif après février, comme commissaire du gouvernement provisoire à Chalon-sur-Saône, puis député de Saône-et-Loire. Exilé après l'échec de l'insurrection du 13 juin 1849. Voir notice sur Maitron en ligne.

Guillaume Létorey-Duvault, gros propriétaire viticole à Santenay⁵⁴⁰, était parallèlement membre du « Comité d'élection démocratique » fondé à Chalon, constitué le 12 mars 1848.

À la nouvelle des événements parisiens, dès le 29 février, le maire de Santenay, Charles Delonguy, nommé en 1846, s'était empressé de prêter allégeance aux nouvelles autorités⁵⁴¹, mais, le 9 mars, Auguste Duvault, à la tête d'une commission provisoire de sept membres, s'emparait de la mairie, dans des conditions controversées. Si Jules Carion entérina le coup de force, Coqueugniot semblait plus réticent⁵⁴². En effet, le comportement d'Auguste était empreint d'une certaine brutalité, si l'on en croit la relation qu'en faisait le sous-préfet Ardriot⁵⁴³, le 1^{er} juillet 1848 : « *À la tête de six individus de sa trempe, il se rendit au Conseil municipal et dit au maire et aux conseillers qu'ils aient à déguerpir, qu'ils n'avaient plus aucune autorité, qu'ils venaient les remplacer. Le maire les crut sur parole, leur rendit les papiers, les insignes de ses fonctions et depuis lors les laissa faire. Mr Duvault-Pichard s'arrogea le titre et le pouvoir de maire et depuis lors il fonctionna comme tel sans aucune autorisation. Cette manière d'agir avait été tolérée par mon prédécesseur [...]* ». Une des premières initiatives d'Auguste fut de prêter son appui à une grève des vignerons « à la tâche » : « *les vignerons du pays s'étaient coalisés pour faire augmenter leur travail ; il s'est mis à leur tête pour se rendre chez tous les propriétaires et les injurier quand ils ne voulaient pas souscrire à leurs conditions [...]* ». De même, « *il engage ses administrés à ne pas payer l'impôt des 45 centimes et menace le porteur de contrainte au lieu de lui prêter son appui [...]* ».

La prise du pouvoir local par les républicains avancés semble, dans une commune qui s'était distinguée par son ardeur⁵⁴⁴ sous la première révolution, avoir pris immédiatement un caractère de lutte de classes, ce qui n'était pas sans inquiéter le parti républicain⁵⁴⁵. Le conflit entre les nouvelles autorités locales, qui s'appuyaient sur les éléments populaires, particulièrement nombreux dans ce gros bourg viticole, et l'ancienne municipalité, représentante naturelle des intérêts de la propriété, prit immédiatement un caractère inexpiable, aggravé par la dimension personnelle du conflit. D'un

540 Guillaume Létorey est inscrit dans la matrice cadastrale de 1840, pour une propriété de 18,4 ha et 1282 F de revenu fiscal.

541 Le 29 février, il accusait réception auprès de la « *commission exécutive de la commune de Dijon* » de la « *proclamation adressée au peuple français par le gouvernement révolutionnaire constitué à Paris* », et s'empressait de l'afficher.

542 Dans sa lettre à Carion datée du 31 mars, Coqueugniot mentionnait à propos de Santenay : « *vous pouvez laisser subsister la commission provisoire en l'engageant toutefois à ne pas vouloir tout concentrer et les prier d'aider le plus qu'il leur sera possible à la formation d'un comité électoral en leur observant qu'ils ne doivent pas se croire les seuls capables de faire de la propagande [...]* ».

543 Nommé à cette place après l'éviction de Carion, suite aux journées de juin, par le gouvernement de Cavaignac, il était peu susceptible d'être favorable à Auguste Duvault, et tenait ses informations du camp adverse de l'ancien maire.

544 Voir Deuxième partie, chapitre I, en particulier les pages 231-239.

545 Commentaire de Coqueugniot, sollicité par Ardriot, à propos des actes de Duvault-Pichard : « *Il est vrai que quelques temps après la proclamation de la République, il s'est mis à la tête des vignerons qui demandaient une augmentation de salaire ; cette conduite est très blâmable* ». ADCO, 3 M 877.

côté en effet, même aux yeux de ses amis politiques, Auguste Duvault-Pichard « *est un homme exalté* », les accusations contre sa vie privée sont vraies (« *qu'il s'enivrât habituellement et vécut avec une concubine* »⁵⁴⁶) ; de l'autre : « *Si Mr Duvault-Pichard est un exalté, Mr Delonguy est un rétrograde de première force et il y a encore moins de franchise et de loyauté de la part du second que de celle du premier*⁵⁴⁷ ».

Dans les autres communes de la région, les choses semblent s'être passées plus calmement⁵⁴⁸ ; dans la première moitié de mars, sur l'injonction du sous-commissaire de Beaune, des commissions municipales, élues par la population (au suffrage universel masculin), furent partout mises en place. Dans certaines communes on chercha même à devancer la demande des autorités, soit par zèle républicain⁵⁴⁹, soit à l'initiative des maires en place, peu soucieux de lâcher le pouvoir⁵⁵⁰. Mais fatalement, ces commissions municipales entraient potentiellement en conflit avec les municipalités en place et les nouvelles autorités administratives (commissaires et sous-commissaires nommés par le gouvernement provisoire) « pataugèrent » un peu. Un exemple de ce tâtonnement est fourni par la commune de Saint-Romain. Un arrêté du 18 mars nomme l'ancien maire J.-B. Debrois⁵⁵¹, mais après avoir pris connaissance de l'élection « régulière » d'une commission de quinze membres, écarte Debrois pour installer le candidat choisi par celle-ci, « *considérant qu'il importe de suivre le vœu des citoyens*⁵⁵² ».

Après avoir envisagé l'organisation d'élections municipales immédiates pour mettre en place des municipalités provisoires, James Demontry, fit machine arrière, se bornant à recommander l'épuration, quitte à garder les maires et adjoints en remplaçant les conseils municipaux par les commissions⁵⁵³. D'après Pierre Lévêque, c'est dans l'arrondissement de Beaune que l'épuration des municipalités alla le plus loin, sous l'impulsion de Jules Carion⁵⁵⁴.

Pour l'ensemble de nos quatorze communes, si trois administrations municipales seulement furent maintenues telles quelles, les autres étant formées de commissions provisoires élues en mars, seuls

546 Témoignage de Coqueugniot selon Ardiot. Ibid.

547 Témoignage d'Abord-Belin, Conseiller d'arrondissement, républicain modéré, rapporté par Ardiot. Ibid.

548 Voir annexe XL page 778.

549 Par exemple à Saint-Aubin, où la commission est formée le 1^{er} mars « *vu le programme du gouvernement provisoire de Paris et sur l'invitation de la commission exécutive de Dijon* ». Dans la commune, « *l'enthousiasme est extrême mais le plus grand ordre règne* ». ADCO, 3 M 872.

550 Cela semble le cas de Chassagne, où le maire Claude Dubois se fait élire président de la commission. À Corpeau, le maire est accusé d'avoir organisé une élection « à la sauvette » ; il faut revoter et dès ce moment se révèle le clivage entre républicains avancés et conservateurs. ADCO, 3 M 655.

551 Il était connu pour ses opinions républicaines. Voir le paragraphe précédent du même chapitre.

552 ADCO, 3 M 889.

553 C'est ce que nous avons vu à propos de Nolay.

554 Pierre LÉVÊQUE, *La Deuxième République en Côte-d'Or (1848-1852)*, 2000, Cahier du service éducatif des ADCO.

six maires furent révoqués. Outre Nolay et Santenay, ce fut le cas de Corcelles-les-Arts, Saint-Aubin, Cormot et Baubigny⁵⁵⁵.

3) Vers les premières dissensions ?

Malgré le ralliement apparent de la plupart des notables au nouveau régime, un clivage opposait ceux qui s'appelaient « républicains de la veille » aux « républicains du lendemain ». Le souvenir de la répression sous la Monarchie de Juillet, la méfiance à l'égard des ralliements opportunistes faisaient difficilement ménage avec le souci de réalisme politique qui animait les dirigeants républicains, installés à la tête d'une administration qui avait été façonnée par leurs ennemis.

À la base, une lutte souterraine entre militants républicains et conservateurs soucieux de garder leur pouvoir transparaît à travers certains conflits municipaux. Si on peut mettre sur le compte du conflit personnel déjà mentionné à Cormot, la résistance que fit le maire révoqué Bonnardeau à la commission provisoire⁵⁵⁶, le conflit qui éclata à Corcelles-les-Arts à propos de l'élection de la même commission prit un tour déjà plus politique. Celle-ci fut élue le 7 mars 1848 dans des conditions douteuses, où auraient été présents les seuls républicains. C'est tout au moins l'objet de la réclamation adressée par l'ancien maire au sous-commissaire. Carion note, le 22 mars, en marge de la lettre : « écrit à Morey, maire provisoire, pour l'engager à être plus modéré avec le curé et les ennemis (sic) ». À Cirey, ce sont les « vrais républicains » qui sont mécontents de la décision de Carion de maintenir, sur le conseil de Coqueugnot⁵⁵⁷, le maire en fonction. « Nous avons à la tête de la commission un homme du parti anti-républicain [...] la commission s'est choisie entièrement parmi les hommes d'hier ». Ils réclament son remplacement par Jean-Baptiste Nicolas, « démocrate zélé ».

Mais ce sont les élections à l'Assemblée constituante, organisées les 23 et 24 avril 1848, qui révélèrent le véritable rapport de force politique dans le département. Le département devait envoyer dix « représentants du peuple » à l'assemblée. Selon Pierre Lévêque, les républicains affichèrent leur désunion, alors que les conservateurs de toutes obédiences, unis et soutenus par le

555 Une autre lettre de Coqueugnot à Carion, le 24 mars, à propos de la municipalité de Cirey, illustre crûment les difficultés des autorités provisoires : « je crois qu'en bonne politique nous ferons aussi bien de maintenir jusqu'à nouvel ordre le président actuel qui est assez aimé que de changer une nullité pour reprendre une nullité » ! - ADCO, 3 M 647.

556 Voir plus haut, page 478 ; en l'absence de bâtiment municipal, Bonnardeau avait gardé chez lui le registre des délibérations municipales et refusait de le rendre au maire provisoire, Maupoil, chef du clan adverse. ADCO, 3 M 659.

557 Voir ci-dessus note 533.

clergé, menaient une vigoureuse campagne. Dans un contexte de forte participation électorale (85 % de votants pour la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire), les modérés remportèrent une nette victoire. Seuls six cantons avaient donné la majorité aux radicaux, qui avaient seulement deux élus (James Demontry, de Dijon, et Pierre Joigneaux, de Beaune). L'arrondissement de Beaune restait le plus à gauche. Le 27 avril 1848, le commissariat de police de Dijon rendait compte du résultat des élections au ministre Ledru-Rollin en ces termes : « *Comme vous le voyez, ce n'est pas très satisfaisant car dans ce nombre, n'avons nous pas le tiers de bons. Espérons qu'il en sera autrement dans les autres départements.* »

Les archives nationales, pour l'élection de l'Assemblée constituante, ne nous renseignent que sur les résultats globaux du département, et aux ADCO les sources archivistiques sont lacunaires⁵⁵⁸, mais nous avons pu néanmoins y trouver le recensement des votes pour le canton de Nolay. Ceux-ci présentent quelques différences avec ceux de l'ensemble du département. Ainsi Hippolyte Carnot, qui ne parvint pas à se faire élire en Côte-d'Or, obtint 74 % des voix dans le canton, derrière Mauguin, le député inamovible de l'arrondissement sous le régime précédent. Malgré le bon score réalisé par le républicain avancé Coppens (58 % des suffrages exprimés), les différences ont tenu davantage à des considérations locales⁵⁵⁹, sans qu'on puisse discerner de différenciation politique. À Nolay comme dans le reste du département, ce sont les modérés qui dans l'ensemble sortirent vainqueurs de cette première épreuve électorale.

Lamartine, élu en avril par la Côte-d'Or mais ayant opté pour la Seine, une élection partielle confirma la primauté des modérés, avec l'élection de l'avocat dijonnais Perrenet. Le candidat des radicaux était largement battu, dans un contexte de forte abstention (33,6 % de votants dans le canton de Nolay, 42 % dans le département) qui témoigne de la désaffection pour la République dans des populations rurales encore frustes. Pierre Lévêque y discerne une montée du sentiment bonapartiste (1330 voix se sont portées sur Louis-Napoléon, non candidat).

Le contexte de crise économique persistante, la poussée conservatrice au niveau national lors des élections complémentaires, la dissolution des ateliers nationaux qui entraîna du 23 au 26 juin une révolte ouvrière écrasée dans le sang, ne pouvaient manquer d'avoir un impact sur le plan local. Pierre Lévêque a montré que celui-ci a eu comme première conséquence un renforcement des conservateurs, ceux-ci entretenant une psychose de peur chez les possédants. Dans le camp républicain, elle aggrava le divorce entre modérés et radicaux, ceux-ci se bornant cependant à plaider pour une répression plus modérée. La défense des ouvriers parisiens n'était pas audible au

558 A.N. , C 1325 : Élections à l'assemblée constituante (1848) Côte-d'Or – ADCO, 3 M 250.

559 Des hommes mieux connus ayant un lien avec la région ont été avantagés au détriment de candidats extérieurs à celle-ci.

sein des masses paysannes, celles-ci se détachant davantage du régime républicain, prêtes peut-être pour une alternative bonapartiste.

II – La rupture du camp républicain

1) Les démocrates ne contrôlent plus l'appareil d'État

L'arrivée au pouvoir de Cavaignac, après les journées de juin, a provoqué une sévère épuration dans l'administration locale. James Demontry perd son poste de commissaire à Dijon, au profit d'un nouveau préfet, Pagès, déterminé à rétablir l'ordre dans le département. Dans l'arrondissement de Beaune, Jules Carion fut également révoqué, remplacé dans un premier temps par un républicain modéré, Ardriot (juillet - août 1848) ; mais celui-ci, jugé pas assez répressif, fut lui-même révoqué, et remplacé par Labatut, qui « *se montre partisan déterminé de « l'ordre »* »⁵⁶⁰. Ancien sous-préfet de Castres révoqué par Ledru-Rollin en février, il donna bientôt au préfet toute satisfaction⁵⁶¹.

Les nouvelles autorités adoptaient dès lors une attitude d'hostilité à l'égard de l'aile démocrate du camp républicain, comme le montrent bien les péripéties municipales à Santenay.

Si Jules Carion avait couvert la prise du pouvoir de Duvault-Pichard, l'attitude de son remplaçant, Ardriot, fut d'emblée très différente. Dès son arrivée, le 1^{er} juillet, il demandait au préfet de nouvelles élections municipales provisoires, bien que les élections définitives soient prévues pour le 30 juillet. Il souhaitait écarter Duvault-Pichard, qui « *[...] dimanche dernier [...] est venu à Beaune offrir son concours pour défendre les émeutiers de Paris. Rentré chez lui il a dit que s'il y avait à Santenay dix personnes comme lui il viendrait brûler les registres de la mairie ; il anime chaque jour ses adhérents contre ce qu'il appelle les bourgeois c'est à dire les propriétaires du pays ; il excite au pillage et au meurtre, fait profession de communisme [...]* »⁵⁶². Ardriot n'hésite pas, comme nous l'avons vu, à remettre en cause son prédécesseur, et se montre particulièrement réceptif aux arguments du maire évincé, Delonguy, qui a gardé une position de pouvoir comme suppléant au juge de paix du canton. Une autre polémique oppose bientôt Ardriot à Duvault-Pichard, qui prétend repousser la date des élections (du 30 juillet au 15 août), en prétextant l'absence probable de plus de 200 électeurs, qui seront à cette date partis faire les moissons dans la plaine de

560 Pierre Lévêque, *La Bourgogne...*, op. cit., page 1207.

561 Pierre Lévêque, *La Bourgogne...*, op. cit., page 1395 note 74. « *exerce une influence qui grandit tous les jours [...] dans des moments de crise, [il] tiendrait résolument tête à l'émeute* ». Extrait du dossier Labatut : A.N. - F1-BI-166.

562 Extrait du même rapport d'Ardriot au préfet, ADCO 3 M 877 (voir note 535 page 484).

Saône⁵⁶³. Clairement, c'est l'électorat populaire qui faisait les frais de la date choisie, électorat sur lequel comptaient les démocrates de Santenay pour conserver le pouvoir municipal.

Le remplacement d'Ardiot par Labatut allait encore aggraver la situation pour le camp républicain dans la région.

2) Les élections municipales de juillet 1848

Les résultats des élections municipales ont permis de mesurer l'état des forces en présence dans la région⁵⁶⁴. Pierre Lévêque a relevé, pour la Bourgogne, une forte abstention, cependant inégale⁵⁶⁵. Dans notre région la participation s'est élevée à 61,8 %, avec effectivement de fortes inégalités (45 % à Vauchignon mais 90 % dans la commune voisine de Cormot !). D'une manière générale la Côte (51%) a moins voté que le Pays-Bas ou l'Arrière-Côte, ce qui s'était déjà vérifié sous la Monarchie de Juillet. On peine à trouver une logique à ces comportements inégaux, un gros enjeu n'entraînant pas forcément une forte participation : à Nolay cela semble le cas (77 % de participation) mais c'est l'inverse à Santenay⁵⁶⁶. Dans les communes « sans histoire », où l'élection ne paraît pas avoir représenté un enjeu fort, on observe des taux de participation tantôt élevés (Corpeau : 78%) tantôt plus faibles (Saint-Romain : 58%). Il est difficile de comprendre les raisons de ces comportements électoraux qui semblent à première vue incohérents. Sont-ils le reflet d'une déception face à la pratique démocratique ? D'une simple indifférence ? Plus généralement peut-être le reflet d'une maturité politique encore fragile, inégale.

En ce qui concerne les résultats électoraux, relevons d'abord qu'ils ont entraîné un profond renouvellement du personnel municipal. Seuls quatre maires de la Monarchie de Juillet ont gardé leur poste après les élections de juillet 1848⁵⁶⁷. Parmi les maires élus, cinq occupaient les fonctions de maire provisoire (ou d'adjoint) au lendemain de la Révolution. Six étaient donc des nouveaux venus⁵⁶⁸.

Il n'est pas toujours facile de tirer des enseignements politiques de ces processus électoraux, même si la dimension politique du combat électoral était cette fois clairement posée. D'abord peut-on dire, comme l'affirmait, pour le regretter, le sous-préfet, que « *dans un grand nombre de villages, les*

563 « [...] Considérant que environ 200 votants partis pour moissons sur une quantité de 500 seront privés de leurs droits et pourront protester contre nous demandons que l'élection du conseil municipal ait lieu le 15 août [...] » : extrait d'une adresse du conseil municipal au sous-préfet, le 21 juillet 1848 : ADCO, 3 M 877.

564 Voir annexe XLI, page 779.

565 Pierre Lévêque, *La Bourgogne...*, op. cit., page 1212.

566 Mais cela n'a pas empêché les démocrates de vaincre, les abstentionnistes se plaçant plutôt dans le camp conservateur. Effet du découragement ?

567 Corcelles-les-Arts, Ébaty, Puligny et Cirey, si on considère que J.-M. Bruchet, adjoint à Ébaty en 1846, est dans ce cas. Pierre Lévêque évalue à 30 % le pourcentage pour l'ensemble de l'arrondissement.

568 Chassagne, Saint-Aubin, Cormot, Baubigny et Saint-Romain.

*vestes ont remplacé les habits dans le conseil et à la mairie*⁵⁶⁹ » ? La majorité sont présentés comme « propriétaire », cinq étaient des exploitants agricoles, propriétaires ou non, un seul, Joseph Lavirotte-Berry, maire de Nolay, recensé comme marchand (mercier ou quincaillier), puis négociant et banquier,⁵⁷⁰ était étranger au monde agricole. Fait notable, le niveau de richesse des maires de 1848 apparaît plus modeste que sous la Monarchie de juillet : sept (au lieu de 10 en 1846) figuraient sur les listes censitaires de 1847, un seul payait un cens supérieur à 1000 F⁵⁷¹. Nous en déduisons que ces élections ont plutôt donné le pouvoir à la moyenne bourgeoisie dans le Pays-Bas et la Côte, et à la paysannerie dans l'Arrière-Côte. Sauf à Saint-Romain, les maires y étaient des petits propriétaires dont le revenu fiscal variait, huit ans plus tôt, de 37 à 252 F.

Sur le plan politique, il n'est pas dans tous les cas possible de discerner un quelconque clivage de cette nature. Dans six communes⁵⁷², c'est la continuité qui semble l'avoir emporté, avec le maintien du maire d'avant la Révolution ou l'élection du maire provisoire élu en mars, sans qu'il y ait de signification politique évidente. Dans deux autres communes (Chassagne et Baubigny), l'affrontement entre deux camps opposés s'est fondé sur des questions purement locales. Mais dans six d'entre elles, il y eut incontestablement lutte politique, plus ou moins vive selon le lieu. À Corpeau comme à Saint-Aubin, deux maires républicains modérés l'emportèrent sur les candidats conservateurs, à Corcelles-les-Arts, ce fut l'inverse : les modérés, derrière le maire de 1846, furent vainqueurs de justesse. À Cormot, où deux clans s'étaient affrontés sévèrement à la fin de la Monarchie de Juillet, les événements de 1848 avaient été l'occasion de régler des comptes que l'on peine à définir comme strictement politiques. Les « républicains » confirmèrent leur pouvoir dans cette petite commune à l'occasion des élections de juillet 1848.

Logiquement, c'est dans les deux communes les plus importantes, Nolay et Santenay, que le conflit entre républicains avancés et conservateurs fut posé le plus clairement et accentué par la personnalité des protagonistes.

À Nolay, deux hommes incarnèrent la lutte entre républicains avancés et conservateurs plus ou moins masqués, Coqueugniot et François Carnot, qui entendait reconquérir le pouvoir local perdu après février. Comme c'était déjà le cas sous le régime précédent, la lutte électorale fut acharnée, et, comme il était prévisible et habituel à Nolay, entachée d'irrégularités. Si les républicains passèrent au premier tour des élections, il semble que le second (avec l'élection de Carnot) ait été au contraire

569 Rapporté par Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, op. cit..

570 Il ne possède pas de biens fonciers à Nolay, tout au moins à la date de confection du cadastre, ni dans les communes limitrophes. Il est mentionné sur la matrice de Nolay comme propriétaire d'une seule parcelle, a priori son domicile ou sa boutique.

571 Hugues Abord-Belin, maire de Santenay, avocat et propriétaire foncier, propriétaire d'un domaine viticole de 8 ha, pour un revenu fiscal de 1676 F, était le sixième plus gros propriétaire dans la matrice de 1840.

572 Ébaty, Puligny, La Rochepot, Cirey, Vauchignon et Saint-Romain.

une victoire pour les conservateurs. Le 6 août, une réclamation de 36 électeurs accusant les amis de Carnot de corruption des électeurs (distribution d'argent et de vin), fut transmise au préfet. Le maire se défendit, parlant d'une initiative des « *républicains dits de la veille lesquels s'obstinent à vouloir établir des catégories que les amis de l'ordre désavouent* ». Le conseil municipal semblait paralysé, divisé en deux camps de force égale. Le 8 octobre 1848, Lavirotte-Berry, candidat des démocrates, finit par l'emporter au troisième tour sur Carnot qui, reprenant la tactique qui était la sienne sous le régime précédent, démissionna quelques semaines plus tard avec quelques colistiers, espérant ainsi provoquer une élection partielle qui lui donnerait une majorité au conseil municipal. C'était le retour d'une lutte acharnée qui se poursuivra jusqu'au coup d'État de 1851.

À Santenay, les acteurs étaient différents mais le contexte à peu près le même : celui d'une lutte entre deux camps où conflit politique et haines personnelles étaient inextricablement mêlés. L'ancien maire évincé en février, Delonguy, était, si c'est possible, davantage procédurier que Carnot, et au cours des années suivantes va inonder la préfecture de réclamations et requêtes diverses pour reprendre le pouvoir, ce que seul le coup d'État de 1851 lui permettra. Les élections municipales furent finalement organisées le 30 juillet, comme l'exigeait le règlement, mais, le bureau de vote étant installé dans un bâtiment appartenant à Auguste Duvault-Pichard⁵⁷³, se traduisirent par une faible participation, le camp adverse s'étant apparemment abstenu. Aussitôt Delonguy adressa une réclamation, rejetée par le conseil de préfecture en septembre. Abord-Belin, républicain modéré, élu maire le 10 septembre, refusait finalement car, « *loin de pouvoir réconcilier et ramener l'union dans le pays, je ne serais qu'un nouveau motif d'irritation et de haine* ». Il fut donc remplacé par Létorey-Duvault⁵⁷⁴, autre figure du parti démocrate à Santenay. Mais le combat entre les deux clans allait se poursuivre.

Les élections municipales avaient permis aux républicains de conquérir d'importantes positions de pouvoir mais ceux-ci se trouvaient en butte à l'hostilité des notables installés par le régime précédent⁵⁷⁵. Les fondements idéologiques de l'affrontement apparaissent parfois nettement, comme à Nolay ou Santenay, sous certains aspects on entrevoit même une dimension de « lutte de classes » au niveau des simples partisans des deux camps, mais pas au niveau des « meneurs », en général des bourgeois, plus ou moins gros propriétaires fonciers. D'autre part, il s'y mêlait des haines et rivalités personnelles ou familiales qui obscurcissaient les enjeux.

573 Les bâtiment municipaux, trop exigus à Santenay, ne permettaient pas d'accueillir les électeurs. Le règlement autorisait dans ce cas l'utilisation d'un bâtiment privé. On imagine bien les risques de manipulation... ce dont les différents clans ne se privaient jamais à Santenay...

574 Comme gendre de Duvault-Pichard, il était l'objet d'une nouvelle réclamation de Delonguy (deux membres d'une même famille ne pouvaient appartenir au même conseil municipal), contre-carrée par la démission de Duvault-Pichard.

575 « *Dès l'été 1848, le « République des paysans » a commencé à mettre en place ses cadres locaux dans une partie de l'ancienne province* » : Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, op. cit.

3) Les notables reprennent le pouvoir

Les élections au Conseil général et aux Conseils d'arrondissement, organisées les 20 et 27 août 1848, bien qu'elles se soient tenues pour la première fois au suffrage universel, n'engendrèrent pas de profonds bouleversements politiques par rapport à la situation qui prévalait avant 1848. Elles permirent en général aux notables de rester en place, dans un contexte d'abstention massive de l'électorat : pour le canton de Nolay, le taux de participation électorale n'a pas dépassé 27,2 % pour l'élection du conseiller général, et est même tombé à 22,3 % pour celle du conseiller d'arrondissement. François Carnot, sortant, fut réélu contre le candidat républicain avancé Coqueugnot. Les pourcentages (52,8 % contre 45,8 %) montrent clairement qu'il dut sa réélection à l'abstention populaire. Dans le canton voisin de Beaune-sud (dont faisaient partie Ébaty et Corcelles-les-Arts), c'est au contraire le « socialiste » Pierre Joigneaux, une des grandes figures démocrates du département, qui fut élu, populaire à la fois dans la partie urbaine du canton (où vivait un important électorat d'artisans et boutiquiers) et dans la partie rurale (agronome reconnu, il était un enfant du pays, fils d'un important propriétaire).

Enfin le poste de conseiller d'arrondissement pour le canton de Nolay revenait à Charles Delonguy, le rival malheureux de Létorey à Santenay. Nul doute que la situation d'élus de Carnot et Delonguy allait leur donner une position privilégiée pour une reconquête éventuelle des municipalités de Nolay et Santenay. Ils pourraient s'appuyer désormais sur une administration gagnée à leur cause. Les correspondances du préfet et du sous-préfet Labatut, en poste à Beaune depuis septembre, sont à ce sujet éclairantes.

Dans une lettre adressée au ministre au lendemain des élections⁵⁷⁶, le préfet déplorait l'abstention massive des électeurs, y voyant un danger pour l'ordre car plaçant les institutions à la merci de minorités disciplinées et audacieuses, qu'il voyait naturellement à l'extrême-gauche. Il livrait ensuite une analyse de la composition du conseil général : celui-ci se composait, selon lui, de 13 « républicains modérés », de 10 « monarchistes ralliés au gouvernement de la République », face à six « républicains ardents », un « socialiste » (Joigneaux) et 6 « conservateurs monarchistes ». Il affichait clairement son optimisme pour la formation d'une majorité dévouée à l'ordre, qualifiait Carnot de « considéré – honorable – prêt à se rallier ». Par contre Joigneaux était ainsi jugé : « ardent, manquant de consistance ». Pour l'arrondissement de Beaune, le préfet s'appuyait sur un rapport approfondi de Labatut⁵⁷⁷, rédigé le 8 septembre, qui analysait avec rigueur l'état des forces politiques.

576 ADCO, 3 M 304.

577 Ibid.

Celui-ci observait d'abord qu'il n'y avait plus en présence que deux opinions, « *celle des républicains modérés, voulant l'ordre, le maintien d'une république sage et honnête et celle des républicains ardents* », les autres ayant plus ou moins disparu⁵⁷⁸. « [...] *les républicains modérés forment la très grande majorité dans les villes et surtout dans les campagnes. On peut certainement les évaluer au moins aux trois quarts* ». Il évaluait au quart « *des population agglomérées* » l'influence des « *républicains ardents [qui] sont nombreux et actifs dans quelques localités. Leur force principale se compose surtout d'artisans, d'ouvriers des principaux centres de population. Ils ont de dangereuses affiliations avec les sociétés secrètes de Paris, celle des Droits de l'homme surtout [...]* ». Néanmoins, il mentionnait le canton de Nolay en ces termes : « *Un tiers [de républicains ardents]. Canton porté à l'agitation* ».

Il concluait ainsi : l'immense majorité de l'arrondissement est « *franchement attachée ou ralliée à une république sage et modérée et ne demande que l'ordre. La campagne se préoccupe peu de politique. Les intérêts de localité, les rivalités de personnes y jouent un plus grand rôle...* ». Par contre, il fallait se méfier des centres urbains, Beaune au premier rang, où se trouvaient des minorités déterminées. Il est clair qu'aux yeux de l'administration, le clivage entre monarchistes et républicains était devenu obsolète, remplacé par le clivage entre un vaste parti de l'ordre confronté au danger représenté par une minorité dangereuse : « *montagnards* », « *républicains ardents* », « *démocrates* », « *socialistes* », étant tous des synonymes désignant une minorité dangereuse pour l'ordre social. Le parcours du sous-préfet Labatut, nommé par le gouvernement Cavaignac, resté en poste longtemps après l'avènement du Second Empire, est typique de ces fonctionnaires soucieux de mettre un terme à la parenthèse révolutionnaire, peu convaincus des bienfaits du suffrage universel qui permet aux masses populaires, qu'ils méprisent, d'intervenir dans un domaine dans lequel elles n'ont, à leurs yeux, ni légitimité ni compétence.

Dans ce contexte, l'élection présidentielle allait offrir, même si le résultat n'était pas désiré, une opportunité pour refermer la parenthèse révolutionnaire.

4) Les élections présidentielles : un révélateur

La campagne électorale pour l'élection présidentielle du 10 décembre 1848 s'est déroulée dans un contexte apparemment très favorable aux défenseurs du gouvernement. Grâce à la répression menée à la suite des journées de juin, l'extrême-gauche ne représentait plus un danger, elle était d'ailleurs

⁵⁷⁸ Le parti légitimiste est nul dans l'arrondissement, « *quelques propriétaires riches mais sans influence sur la masse de la population [...] les anciens conservateurs se sont ralliés pour beaucoup au parti républicain modéré* », les derniers sont élus sur des considérations de personne. Ibid.

divisée⁵⁷⁹ ; les derniers fidèles de l'utopie républicaine de février ne pesaient pas lourd (l'échec de Lamartine dans sa région natale le montrerait), quant à Louis-Napoléon Bonaparte, perçu comme un aventurier politique sans envergure, il n'était pas considéré, au début, comme un danger pour le candidat de l'ordre, Cavaignac.

Renvoyant à l'œuvre de Pierre Lévêque, pour l'ensemble de la question⁵⁸⁰, nous nous bornerons ici à tenter de comprendre, pour ce qui est de la région de Nolay, la signification de l'élection de ce dernier, d'en démêler les causes, de mesurer les nuances entre les différentes sous-régions.

L'État avait mobilisé toutes les ressources de l'administration pour assurer le succès de Cavaignac, pressant les fonctionnaires locaux de faire campagne pour le candidat « officiel ». Les percepteurs, grâce à leurs contacts avec les populations locales, étaient chargés de faire remonter les résultats de leurs enquêtes d'opinion⁵⁸¹. Manifestement, ces fonctionnaires ont nettement exagéré la popularité de Cavaignac dans leurs circonscriptions et à l'inverse gravement minimisé l'engouement en faveur de Louis-Napoléon Bonaparte ; aveuglement ? Peur de se faire mal voir ? Ainsi, le percepteur de Nolay : « [...] je pense que Mr Ledru-Rollin pourra obtenir de 15 à 20 sur cent que le reste pourra se partager entre MM le Général Cavaignac et Louis-Napoléon. Dans les campagnes Mr Napoléon aura peut-être plus [illisible] que Mr le Général Cavaignac car il y a toujours des intrigants comme vous le savez. Pour Nolay Mr Cavaignac aura le plus de voix ». Celui de Puligny accordait trois quarts des suffrages à Louis-Napoléon et un quart à Cavaignac à Puligny, l'inverse à Chassagne ; celui de Corpeau attendait l'égalité des voix entre les deux candidats à Santenay comme à Corpeau. Cependant, certains entrevoyaient un mouvement en faveur de Bonaparte dans l'Arrière-Côte, comme le percepteur de Pommard : « Dans la montagne [Bouze, Navilly et Mandelot], où le peuple est plus arriéré que dans la plaine, on penche pour Louis Napoléon malgré l'influence des autorités et des personnes éclairées ». Mais à la veille de l'élection, le percepteur de Tailly, dans le Pays-Bas, annonçait un redressement de Cavaignac, à tel point qu'il prévoyait une égalité des suffrages le jour des élections, de même que « le peu d'influence de Ledru-Rollin ».

Comme nous le savons, les résultats furent tout autres, particulièrement dans les campagnes qui se rallièrent massivement à la candidature de Louis-Napoléon.

Les résultats de l'élection ne nous sont pas connus pour chaque commune individuellement, mais par sections : les cantons avaient été découpés en sections électorales, regroupant plusieurs communes sur la base de la proximité géographique. Pour nos 14 communes, nous avons donc quatre sections, dont une (Sainte-Marie-la-Blanche) se trouvait dans le canton de Beaune-sud ; de

579 Entre Ledru-Rollin et Raspail.

580 Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, op. cit., voir en particulier les pages 1251-1278.

581 ADCO, 3 M 188

ce fait, Corcelles-les-Arts et Ébaty ne représentant qu'une fraction minoritaire de cette section⁵⁸², nous pouvons plus difficilement tirer des enseignements pertinents des résultats. Les trois sections du canton de Nolay qui nous concernent sont plus significatives : la première section comprenait en gros l'agglomération nolaytoise, la deuxième la Côte, la troisième l'Arrière-Côte viticole plus éloignée. Ajoutons pour finir que le degré de participation électorale nous est connu pour chaque commune, puisqu'elles votaient l'une après l'autre.

Répartition des communes dans les sections électorales				
Sainte-Marie-la-Blanche	1ère section	2ème section	3ème section	4ème section
Corcelles-les-Arts Ébaty	Nolay Cirey Cormot Vauchignon	Corpeau Puligny Chassagne Santenay Saint-Aubin	La Rochepot Baubigny Saint-Romain	Partie non viticole du canton de Nolay

Comme le montrent les indicateurs ci-dessous, la participation électorale a été forte, quoique en baisse par rapport à l'élection à la Constituante d'avril 1848 (81,2 % pour la France entière) ; le département s'est distingué par une très forte participation, qui s'explique par l'engouement bonapartiste de certains arrondissements (comme Châtillon et Semur-en-Auxois), tandis que la participation fut un cran en dessous dans celui de Beaune⁵⁸³.

Pourcentages des exprimés recueillis par les principaux candidats					
Canton	LN Bonaparte	Cavaignac	Ledru-Rollin	Lamartine	% votants
Canton de Beaune-sud	39,9%	28,4%	31,5%	0,2%	76,2 %
Canton de Nolay	67,0%	17,0%	15,9%	0,1%	74,7 %
Arr Beaune	66,7%	16,2%	17,0%	0,1%	77,8 %
Côte-d'Or	74,7%	13,1%	12,0%	0,1%	81,8 %
France	74,3%	19,6%	5,1%	0,3%	74,8 %

Surtout, dans ce raz-de-marée, cet arrondissement fait figure de (très) relatif îlot de résistance, avec 66,7 % des voix (tout de même !) en faveur de L.N. Bonaparte, 8 points en dessous de la moyenne départementale. Comme le montrent les chiffres relatifs au canton de Beaune-sud (qui comprenait une partie de la ville), la ville de Beaune était le bastion démocratique de la Côte-d'Or. Le canton de Nolay, beaucoup plus rural, n'en était pas moins en retrait sur la moyenne départementale, apparaissant, aux côtés d'autres bourgs semi-urbains de la plaine de Saône (comme Saint-Jean-de-Losne ou Seurre), comme un foyer de relative résistance démocratique. C'est d'ailleurs le

582 178 électeurs sur 991, soit moins de 20 %.

583 Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, op. cit., pages 1252-1253.

pourcentage de voix obtenu par Ledru-Rollin qui les singularise plutôt qu'une adhésion particulière à Cavaignac. Passer à l'échelle des sections nous permet d'affiner l'analyse électorale.

Pourcentages des exprimés recueillis par les principaux candidats					
	LN Bonaparte	Cavaignac	Ledru-Rollin	Lamartine	% votants
Sainte-Marie-la-Blanche	59,4%	28,1%	12,5%	0,0%	69,1 %
1ère section	45,9%	24,6%	29,4%	0,1%	74,2 %
2ème section	65,2%	17,8%	16,9%	0,1%	79,0 %
3ème section	85,7%	9,8%	4,5%	0,0%	80,2 %
Les trois sections	63,1%	18,4%	18,4%	0,1%	77,6 %
4ème section	86,2%	10,4%	3,4%	0,0%	69,5 %
Canton de Nolay	67,0%	17,0%	15,9%	0,1%	74,7 %

Les indicateurs ci-dessus nous permettent d'apporter des nuances indispensables. Observons d'abord que les résultats étonnants du canton de Beaune-sud (Bonaparte y est minoritaire) s'expliquent avant tout par le vote urbain, malgré l'influence supposée de Pierre Joigneaux dans le Pays-Bas. La section de Saint-Marie-la-Blanche, totalement rurale⁵⁸⁴, y est beaucoup moins favorable à Ledru-Rollin, et apporte une majorité de ses suffrages à Louis-Napoléon, majorité atténuée par un pourcentage relativement élevé obtenu par Cavaignac (influence de la grande propriété ?).

Dans le canton de Nolay, on observe une gradation significative du vote bonapartiste : dans la section de Nolay (où le bourg a représenté 62 % des votants), L.N. Bonaparte est minoritaire, tandis que les communes périphériques de l'Arrière-Côte viticole se rallient avec enthousiasme, avec le même comportement que la « montagne » (communes non viticoles regroupées dans la quatrième section, les plus éloignées de Nolay et les plus proches de l'Autunois et de l'Auxois). La Côte (augmentée de Corpeau) présente un visage intermédiaire, avec un engagement net pour Louis-Napoléon (deux tiers des voix), les deux autres candidats se partageant le reste des suffrages. On imagine que ces moyennes masquent des différences, entre par exemple Santenay, bastion démocratique, et la conservatrice Chassagne, l'une apportant ses voix à Ledru-Rollin et l'autre à Cavaignac ? Malheureusement, il est impossible de le dire au vu des sources disponibles.

Les différences observées sont conformes aux analyses de Pierre Lévêque et des autres spécialistes de la période : le vote Ledru-Rollin fut le fait des classes populaires des centres urbains (« ouvriers » de tous statuts englobant les artisans et boutiquiers), c'était une bonne part de l'électorat de Nolay, tandis que les masses paysannes les moins politisées (pour ne pas dire les moins éduquées) ralliaient en masse L.N. Bonaparte, perçu comme une alternative après la déception engendrée par l'expérience républicaine.

⁵⁸⁴ Outre Corcelles-les-Arts et Ébaty, elle comprenait Sainte-Marie-la-Blanche, Montagny, Bligny-sous-Beaune, Tailly et Merceuil, toutes communes situées dans la plaine.

Mais si Bonaparte a bénéficié d'un large vote populaire, il pouvait être également le point de ralliement des possédants effrayés par le danger « socialiste ». C'est ce qui a marqué la suite de l'histoire politique de la région, jusqu'au coup de force de décembre 1851, puis la fondation du Second Empire.

III – L'Ordre contre la République (1849-1852)

Au lendemain de son élection, le 21 décembre, le nouveau président de la République nommait Odilon Barrot à la tête du ministère, reflet de la coalition des partis de « l'ordre » qui venait de l'amener au pouvoir. À forte coloration monarchiste, le gouvernement, qui ne comportait aucun républicain, mit en œuvre un programme de restriction des libertés (atteintes contre la presse démocrate, interdictions de réunions, interdiction des clubs politiques) et d'alliance avec les forces cléricales (loi Falloux)... Le centre politique basculait du côté des forces orléanistes, privées du pouvoir par la révolution de Février.

1) Les élections législatives des 13 et 14 mai 1849

Les élections législatives eurent lieu avant la loi du 31 mai, qui restreignait sérieusement le suffrage universel. Dernières élections libres avant l'établissement de la dictature napoléonienne, leurs résultats nous éclairent sur les forces en présence à la veille d'une nouvelle vague de répression (juin 1849). Les élections, au scrutin de liste départemental, se déroulèrent dans un contexte de forte polarisation politique. Le parti de l'ordre, qui s'était constitué après les journées de juin 1848, n'avait pu parvenir à une liste unique en Côte-d'Or ; des bonapartistes « canal historique » comme Bassano, et des catholiques de coloration légitimiste, comme le marquis de Saint-Seine, se présentèrent et le privèrent d'un triomphe complet. Les démocrates-socialistes en profitèrent, réussissant à faire élire leurs deux principales figures, James Demontry et Pierre Joigneaux. Quant aux républicains modérés, malgré la candidature d'Hippolyte Carnot dans le berceau familial, ils disparurent du paysage.

La participation électorale fut élevée, comme le montre le tableau statistique ci-dessous, probablement stimulée par l'enjeu politique, dans le contexte dramatique de cette époque. Les hommes élus étaient représentatifs des forces en présence : le parti de l'ordre avait en Côte-d'Or

une coloration nettement orléaniste, comme le montre l'élection de Chaper, ancien préfet du département sous la Monarchie de Juillet, mais élargie aux bonapartistes « raisonnables » (en la personne du Colonel Vaudrey, aide de camp de L.N. Bonaparte) et à l'ancienne opposition de gauche (en la personne de Mauguin, député de Beaune pendant la durée du précédent régime). Les deux députés démocrates-socialistes étaient les deux principales figures du camp républicain en février 1848.

Élections générales : Pourcentages des exprimés recueillis par les élus									
Section	% votants	Candidats du parti de l'ordre						Démocrates-socialistes	
		Mauguin	Vaudrey	Maréchal	Benoît-Champy	Chaper	Noblet	Joigneaux	Demontry
Ste-M-la-Bl.	86,8%	57,1%	52,9%	53,0%	54,3%	49,5%	56,4%	44,8%	43,3%
1	82,3%	41,9%	40,6%	40,3%	40,9%	40,0%	39,6%	58,6%	58,0%
2	82,6%	56,3%	55,7%	52,8%	53,5%	51,3%	54,4%	44,6%	43,3%
3	75,7%	59,8%	59,4%	58,8%	61,3%	59,2%	59,0%	39,8%	38,5%
Trois sections	81,1%	52,0%	51,2%	49,6%	50,6%	48,9%	50,2%	48,5%	47,5%
4	76,9%	47,7%	47,2%	47,3%	50,1%	47,3%	47,0%	0,0%	0,0%
Canton Nolay	80,3%	51,2%	50,4%	49,2%	50,6%	48,6%	49,6%	49,1%	48,3%
Canton	% votants	Mauguin	Vaudrey	Maréchal	Benoît-Champy	Chaper	Noblet	Joigneaux	Demontry
Beaune-sud	84,5%	28,5%	26,1%	27,0%	27,9%	24,8%	24,3%	56,8%	55,8%
Nolay	80,3%	51,2%	50,4%	49,2%	50,6%	48,6%	49,6%	49,1%	48,3%
Côte-d'Or	78,2%	58,8%	57,9%	57,7%	53,7%	50,4%	50,1%	40,3%	39,7%

Les résultats, dans la partie rurale de la région, assurèrent globalement un succès pour les candidats de l'ordre, mais le camp démocrate-socialiste fut minoritaire de peu. Dans la partie du canton de Nolay qui nous intéresse, l'écart n'était que de deux points environ. Les résultats dans le canton de Beaune-sud furent meilleurs pour Joigneaux et Demontry, mais la section de Sainte-Marie-la-Blanche⁵⁸⁵ s'est caractérisée par un résultat opposé, le parti de l'ordre y étant nettement majoritaire. Ce fut l'inverse dans la section nolaytoise, celle-ci confirmant, comme lors des précédents scrutins, son ferme ancrage à gauche. Le regroupement des quatre communes de la Côte dans la seconde section nous prive de vérifier s'il en fut de même à Santenay.

Les élections de 1849 confirmaient donc l'état des forces politiques en présence, tel qu'on a pu le connaître à l'occasion des luttes politiques précédentes. La majorité des électeurs ruraux semblait plutôt acquise aux forces conservatrices ou au moins modérées. En face, une forte minorité, plutôt urbaine (à Nolay) mais débordant sur les territoires ruraux (petites communes limitrophes de Nolay, Santenay), se montrait sensible aux thèses de la République démocratique et sociale, et était parvenue à détenir quelques positions de pouvoir.

⁵⁸⁵ À laquelle étaient rattachées Corcelles-les-Arts et Ébaty.

Malgré plusieurs mois de répression ciblée contre le camp républicain, celui-ci gardait de fortes positions, que le gouvernement conservateur, associé au président, allait s'efforcer de réduire par tous les moyens.

Dès le lendemain des élections, à la suite des événements du 13 juin 1849, compromis pour sa signature du manifeste de Ledru-Rollin, James Demontry était contraint de s'exiler, pour mourir du choléra à Cologne peu de temps après⁵⁸⁶. Une élection partielle, organisée le 21 août 1849, amenait à la députation un conservateur battu en mai, Henri Lemulier. Le candidat montagnard, Grappin, un géomètre dijonnais, réussissait malgré tout à terminer en tête dans le canton de Nolay (avec 47,2 % des voix, il concédait onze points à Hippolyte Carnot), qui restait acquis à la République.

2) Le camp républicain face à la répression

La loi de réforme électorale du 31 mai 1850 imposait de sérieuses restrictions au suffrage universel⁵⁸⁷, aboutissant à un amoindrissement d'environ 20 % du corps électoral, qui touchait davantage les villes (33 % à Beaune) que les campagnes (15 % en moyenne). D'autre part, abrogée par Louis-Napoléon après le coup d'État, elle ne fut appliquée que dans des élections municipales ponctuelles en 1850 et 1851, sans grand effet.

Par contre, les efforts des administrations locales furent nettement plus efficaces. Déterminées à servir une politique d'ordre, s'appuyant sur les mesures législatives impulsées par le gouvernement, elles cherchaient à priver « les rouges » de leurs moyens de propagande : d'où l'interdiction des journaux, des réunions publiques comme les banquets... Tous les échelons de l'administration étaient utilisés dans cette tâche ; ainsi la haute magistrature était naturellement aux ordres, mais les juges de paix, beaucoup plus proches de la population, étaient des agents d'influence précieux, et on leur demandait sans cesse des rapports sur l'esprit public, les faits et gestes des opposants⁵⁸⁸. Dans le même temps la répression s'abattait sur les petits fonctionnaires soupçonnés d'être favorables aux idées « démocrates-socialistes », comme les instituteurs. Enfin l'administration, à coup de révocations de maires et d'adjoints, de dissolutions de conseils municipaux, s'efforçait d'évincer les républicains avancés de leurs dernières positions de pouvoir.

586 Voir le Maitron en ligne.

587 Elle imposait un minimum de résidence de trois ans, et le paiement de la taxe personnelle. La loi du 15 mars 1850 limitait le droit de vote aux électeurs domiciliés dans leur commune depuis au moins trois années (au lieu de six mois auparavant) et payant la taxe personnelle. Ceci avait pour effet attendu d'amputer le corps électoral des électeurs les plus susceptibles de voter pour l'extrême-gauche.

588 ADCO, U VII db4 : les rapports mensuels du juge de paix de Nolay, pour la période 1849-1852, nous ont été une source précieuses d'informations.

Dans ce domaine, le canton de Nolay, jugé mal-pensant, fut particulièrement visé par le sous-préfet de Beaune, Labatut, animé d'une haine politique remarquable, même pour l'époque.

Lutte contre la propagande démocrate-socialiste

Le 16 avril 1851, dans une lettre au préfet, il se félicitait de l'efficacité de la loi du 19 juin (prorogée en juin 1850) concernant « l'interdiction des clubs, banquets ou réunions politiques dangereuses » (soumis à une autorisation qui serait systématiquement refusée). Le canton de Nolay était particulièrement dans le viseur des autorités. Dans son rapport du 21 novembre 1849, le juge de paix écrivait à propos de son canton : « *La situation des esprits dans mon canton est à peu près ce qu'elle était lors des élections législatives [...]. Depuis le 10 décembre et comme partout, les efforts des démagogues se sont dirigés sur les habitants des campagnes pour les entraîner, par des promesses de bien-être et de fortune aux dépens des riches, mais je puis dire que si beaucoup se sont laissé tromper, la physionomie générale du canton est au calme en ce moment, et que s'il n'y a pas amélioration sensible dans l'esprit des populations, les doctrines des factieux me paraissent ici à bout de leurs progrès* ». [...] *les dernières élections ont prouvé que dans le canton de Nolay, le nombre des amis de l'ordre l'emportait encore de beaucoup sur celui du parti opposé* ».

Dans le cours de l'année 1850 il ne trouvait pas grand-chose à signaler sinon des cris et chants séditieux, mais le 18 décembre, l'élection du jury montrait que la population restait dans les mêmes dispositions d'esprit : « *sur 37 jurés désignés par le canton, 15 sont rouges et nous devons nous estimer heureux de n'en avoir pas davantage, car c'est du reste l'esprit du canton, dans lequel les personnes d'ordre sont en grande minorité* ». L'année suivante, la campagne pour la révision de la constitution, pour les mêmes raisons, ne sembla pas émouvoir les populations⁵⁸⁹. Heureusement, aux yeux du juge de paix, en novembre, un nouveau brigadier de gendarmerie, très ferme, faisait respecter les consignes préfectorales de fermeture des lieux publics : « *les scènes de désordre et les batailles pendant la nuit sont en conséquence très rares aujourd'hui à Nolay* ».

Comme l'a montré Pierre Lévêque⁵⁹⁰, les hommes du parti de l'ordre semblaient démunis pour enrayer la propagande démocrate-socialiste, qui s'adaptait à la répression, et parvenait à se diffuser de bouche à oreille dans les campagnes par le biais de réseaux militants où petits fonctionnaires et élus locaux jouaient un rôle décisif. C'est ce qui explique la répression menée contre le corps des instituteurs et l'acharnement contre les municipalités républicaines.

589 L-N Bonaparte, pendant une partie de l'année, chercha à obtenir l'accord de l'assemblée pour se maintenir au pouvoir. Mais le juge de paix était sceptique : « *le canton de Nolay étant très avancé, je ne serais pas étonné qu'on ne recueille que très peu de signatures – on pense qu'à Nolay on trouvera 150 signatures – je crois que ce nombre à raison de l'état des esprits ne sera pas atteint* ». Rapport de novembre 1851, ADCO, U VII db4.

590 Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, op. cit., pages 1406-1407.

Répression contre les instituteurs

Le corps des instituteurs représentait aux yeux des acteurs politiques de l'époque un enjeu important, soit qu'ils comptent sur eux pour répandre la bonne parole républicaine dans les campagnes (c'est le rôle que leur fixait Hippolyte Carnot, éphémère ministre de l'instruction publique dans le gouvernement provisoire), soit qu'ils s'en méfient et voient en eux des déclassés, soupçonnés par nature de vouloir bouleverser l'ordre social (c'était le cas des partisans de « l'ordre » après juin 1848).

Un incident, qui se produisit à Chassagne, illustre la fébrilité des autorités sur cette question. En avril 1848, la municipalité provisoire avait décidé de révoquer l'instituteur, un certain Laboureau, pour en nommer un autre, au mépris des règles qui réservaient cette prérogative au comité d'arrondissement. Celui-ci ayant décidé la réintégration de Laboureau, Labatut en personne, se faisant accompagner d'un détachement du 17^{ème} de ligne, vint réinstaller manu militari l'instituteur. Face à la mauvaise volonté du maire, il confia la commune aux soins de l'autorité militaire, ce qui parut excessif au ministre, qui administra un blâme au sous-préfet... Mais le préfet choisit de couvrir son subordonné⁵⁹¹. Quelques mois plus tard, le 15 février 1849, maire et adjoint étaient révoqués, mais des élections, en février 1850, ramenaient les mêmes hommes à la tête du conseil municipal⁵⁹²... Cette affaire, sans dimension politique, montre la volonté des autorités d'imposer obéissance aux échelons subalternes.

Une loi du 11 janvier 1850 ayant placé l'instruction primaire sous la surveillance des préfets⁵⁹³, celui de la Côte-d'Or, à partir d'une enquête diligentée en février par l'intermédiaire des juges de paix et des autorités académiques (inspection primaire), prononça la révocation de 12 instituteurs dans l'arrondissement de Beaune⁵⁹⁴. Certains d'entre eux étaient simplement signalés comme des opposants, sans qu'on puisse leur imputer des actes tangibles⁵⁹⁵, d'autres étaient clairement dans le viseur des autorités, particulièrement l'instituteur de Nolay, Boulicaut. Celui-ci apparaissait en effet comme un des leaders du parti démocrate-socialiste à Nolay, aux côtés de Coqueugniot et du cabaretier Pierre Santiard. Si l'inspecteur primaire lui concédait une qualité professionnelle, c'était

591 « je n'ai pu qu'approuver la conduite du sous-préfet, qui a fait preuve, dans cette occasion, comme dans plusieurs autres, de fermeté et de prudence, et me paraît avoir parfaitement compris son devoir ». ADCO, 3 M 632.

592 Les comptes furent soldés après décembre 1851, par une nouvelle dissolution du conseil municipal. L'ancien conseil municipal eut beau protester de sa fidélité à Louis-Napoléon : « on nous a calomniés de la manière la plus lâche. Cependant nous sommes bien loin d'être contre le gouvernement du Prince Louis-Napoléon puisque nous sommes des citoyens du 10 décembre » ; on ne bravait pas impunément l'autorité préfectorale... ADCO, ibid.

593 Elle permettait aux préfets de réprimander ou suspendre eux-mêmes les instituteurs ou de les révoquer sans être tenus de suivre l'avis du comité d'arrondissement.

594 ADCO, IV T 19. Voir sur le sujet : Pierre LÉVÊQUE, « Sur quelques instituteurs rouges de la Seconde République », *Annales de Bourgogne*, 1965, pp 289-300.

595 Ainsi l'instituteur de Corcelles-les-Arts : « Assez capable – opinions socialistes – pas d'acte à lui reprocher », ou ceux de La Rochepot (« Peu capable – assez mauvaises tendances ») et de Baubigny (« Conduite peu recommandable – a besoin d'être surveillé »). ADCO IV T 19, ibid.

pour mieux stigmatiser son engagement politique : « *De l'École normale de Dijon ; bonne école quant à l'instruction, nulle quant à l'éducation – absurde et dangereux en religion comme en politique – grand propagateur de mauvaises doctrines – harangueur de club* ». Dans sa lettre au préfet datée du 16 février 1850, Labatut écrivait à son propos : « *Ardent socialiste, dangereux démagogue, correspondant des sociétés secrètes à Nolay – Intermédiaire pour la distribution des écrits incendiaires – Il n'a cessé de faire de la propagande, d'inviter ses collègues à mal faire, et donne une détestable éducation aux enfants qui lui sont confiés . Ce sont eux qui ont pendu le Président de la République en effigie. Aux élections de Mai, Boulicaut avait établi un club dans la maison d'école et réunissait tous les soirs les jeunes gens de Nolay auxquels il donnait de détestables leçons. Nous ne pensons pas qu'un instituteur soit plus dangereux que Boulicaut et mérite davantage la révocation que nous proposons* ». Ce jugement péremptoire, probablement inspiré par le juge de paix de Nolay⁵⁹⁶, rassemble toutes les craintes exprimées par les notables à l'égard de cette corporation : leur adhésion soupçonnée, en raison de leur condition sociale, aux idées subversives, leur rôle potentiel d'intermédiaire entre les centres urbains et les campagnes où ils exerçaient, leur influence jugée pernicieuse sur la jeunesse. Dans sa lettre le sous-préfet, exprimait clairement la volonté de revenir sur les « débordements » auxquels avait donné lieu la révolution de 1848⁵⁹⁷. On ne pouvait davantage remettre en cause les acquis de février, c'est à une restauration que s'attelait l'administration.

Lutte contre les municipalités de gauche

Les mêmes sentiments, les mêmes préoccupations animaient les cadres orléanistes dans leurs rapports avec les autorités municipales issues du suffrage universel. Le 6 février 1850, le ministre de l'intérieur adressait une circulaire aux préfets, leur annonçant l'intention du gouvernement de revenir aux dispositions de la loi du 21 mars 1831, qui prévoyait la nomination des maires et adjoints par le pouvoir exécutif, et leur demandant un rapport circonstancié sur la situation des municipalités de leur département, la liste des maires révoqués, les circonstances, etc.... Dans sa réponse en date du 26, le préfet de la Côte-d'Or donnait un tableau alarmant de la situation⁵⁹⁸. Les

596 Rapport du juge de paix de Nolay, 21 novembre 1849 : « *Beaucoup d'instituteurs sont par l'esprit qui les anime une véritable plaie pour la société et malheureusement dans ce canton il y en a sur 15 au moins six [...]* » - ADCO, U VII db4.

597 « *Les différentes causes qui, après la révolution de février, ont agi sur le moral des instituteurs, n'ont pas épargné ceux de l'arrondissement de Beaune. Un assez grand nombre s'est laissé aller aux funestes excitations par lesquelles on a voulu en faire, dans chaque commune, des agents de l'anarchie [...]* » Le sous-préfet Labatut au préfet, 16 février 1850 – ADCO, IV T 19, op. cit.

598 « *plus de la moitié des maires et adjoints des arrondissements de Dijon, Beaune et Semur professent des opinions socialistes [...]* Cette observation s'applique aussi aux conseils municipaux ». ADCO, 3 M 471

dernières élections avaient montré, selon lui, une radicalisation à gauche de l'électorat⁵⁹⁹, et il prévoyait le pire lors des prochaines élections générales : sans modification de la loi « *les anarchistes seront presque partout maîtres du terrain* ».

Il faisait cependant une distinction entre les communes urbaines et les communes rurales. Dans les premières, « *cette composition est, en général, mauvaise ; dans quelques-unes même, telles que Auxonne, Nuits [...] Nolay, [...], elle est aussi mauvaise que possible* ». Dans les communes rurales, « *l'État n'a rien à attendre des municipalités actuelles pour le maintien de l'ordre [...] là où il n'y a pas mauvaise volonté, il y a incapacité et surtout incurie* ». Plus loin dans son rapport, il abordait en détail les cas de Chassagne, Santenay et Nolay, et pour conclure livrait le fond de sa pensée : « *Le suffrage universel, appliqué à la magistrature, pendant la première révolution, a été reconnu contraire au bien public. Le même résultat devrait être produit par l'application du même principe pour la nomination du maire et des adjoints* ». Sur la base de cette conviction, d'une illégitimité radicale des municipalités élues au suffrage universel, l'administration poursuivit avec acharnement son objectif d'épuration des corps municipaux.

À vrai dire, la grande majorité des municipalités se rangeaient plutôt aux yeux du préfet (et du sous-préfet), dans la seconde catégorie. La plupart, préoccupées exclusivement de questions locales, ne firent pas parler d'elles et passèrent sans encombre cette période troublée. Nous avons vu que si Chassagne attira l'attention des autorités, ce ne fut pas pour des raisons politiques. D'autres municipalités, si elles étaient dirigées par des maires défavorables au pouvoir, n'étaient pas considérées comme dangereuses. Ainsi en était-il des municipalités de Corpeau et Sant-Aubin. Au ministre qui, dans une lettre du 16 mars 1850, s'inquiétait à leur sujet, le préfet répondait : « *Ces fonctionnaires ne professent pas, en général, des principes politiques satisfaisants, mais ils ne sont pas, tous, des hommes de désordre ; ainsi les Sieurs Labelle, maire de Corpeau, et Naudin, maire de St-Aubin, appartiennent au tiers parti et ne font pas de la propagande sociale⁶⁰⁰* ».

Il en allait tout autrement pour Nolay et Santenay, considérées comme deux foyers révolutionnaires dangereux pour la région. Ces deux communes avaient quelques points communs qui peuvent expliquer que la lutte politique y ait pris un tour plus aigu qu'ailleurs. Il s'agissait d'abord des deux communes les plus peuplées de la région, l'une étant un bourg semi-urbain, l'autre une grosse commune viticole. Nous avons vu que leur population y était plus diversifiée qu'ailleurs, avec une part notable d'artisans et boutiquiers, dont on sait qu'ils ont fourni une bonne part des troupes « démocrates-socialistes ». La profonde crise économique et sociale qui frappait ce milieu comme

599 Ibid. : le préfet donnait l'exemple de Nuits, où les modérés, après avoir démissionné collectivement provoquant ainsi de nouvelles élections, ont été électoralement écrasés. Voir aussi Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, pages 1401-1403.

600 ADCO, 3 M 471.

celui des petits vigneron, alimentait naturellement le mécontentement populaire. Pierre Lévêque rappelle dans sa thèse, se basant sur la « nouvelle évaluation des revenus territoriaux » de 1851, que 21 % de la population beaunoise était indigente à cette époque⁶⁰¹. En nous appuyant sur les mêmes sources, nous trouvons des chiffres nettement inférieurs, et la situation de Santenay ou Nolay y était plutôt meilleure que dans les autres communes⁶⁰². Mais la pauvreté populaire était générale, comme le relevait l'enquête de 1848 sur le travail agricole et industriel⁶⁰³. Les conditions d'existence des ouvriers agricoles et industriels dans le canton de Nolay y étaient ainsi dépeintes : « *En général les habitations des ouvriers agricoles sont au rez-de-chaussée, malsaines, contiguës aux écuries et hébergements - Celles des ouvriers industriels se composent d'une boutique, chambre par derrière, et quelques fois elles ont un étage - Nourriture peu substantielle - vêtements conformes à leur situation actuelle* ». Pourtant, comme nous le verrons ci-dessous, le rôle des couches populaires dans les succès électoraux des « rouges » est mentionné dans les deux cas par les autorités administratives ; si on ne peut parler de révolte de la misère, du moins la gêne quotidienne, aggravée par la crise persistante, a pu motiver l'adhésion aux idées de justice sociale véhiculées par l'extrême-gauche ; l'effet de masse (relatif) dans ces bourgs peuplés, l'action de militants déterminés, ont joué le rôle décisif.

Le cas de Nolay

À Nolay, nous avons vu que la lutte reprit dès le lendemain de l'élection du maire Laviotte-Berry, le 8 octobre 1848. François Carnot, déterminé à reprendre le contrôle du fief familial, s'appuyant sur sa position de conseiller général auquel étaient ouvertes les portes de la préfecture, reprit la tactique mise en œuvre sous la Monarchie de Juillet : lorsque certains conseillers municipaux avaient abandonné leurs postes, il démissionnait alors entraînant des conseillers qui lui étaient favorables pour atteindre le quorum nécessaire (1/5 du conseil municipal), et provoquait ainsi de nouvelles élections complémentaires, espérant renverser la majorité⁶⁰⁴. Cette tactique, qui lui avait été utile avant 1848, fonctionna moins bien en 1849, les électeurs restant fidèles à chaque fois au camp républicain, au point de permettre l'élection du leader démocrate-socialiste, Coqueugnot, aux fonctions d'adjoint (le 29 avril 1849). Au point également de laisser les autorités préfectorales, pourtant a priori favorables. À son tour, Labatut découvrait le comportement passionnel de Carnot :

601 Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, op. cit., page 1360, note 317.

602 En rapportant le nombre de familles indigentes recensées grossièrement par les enquêteurs de la « Nouvelle évaluation » au nombre de foyers dans le recensement de 1851, on obtient un taux de 5 % à Santenay, 7 % à Nolay. Mais la situation était pire dans l'Arrière-Côte : 13,3 % à La Rochepot, 9 % à Cirey ; à Saint-Aubin le pourcentage de familles « très pauvres » était de 12 %. ADCO, SM 15689.

603 A.N., C 950 : Enquête sur le travail agricole et industriel (Côte-d'Or).

604 Pas moins de trois élections partielles eurent lieu en 1849, toutes provoquées par des démissions du clan Carnot.

« M. Carnot [...] homme considérable, qui jusqu'à présent avait pour ainsi dire régné sur Nolay, a perdu tout sang-froid de se voir supplanter à la mairie par un ancien cordonnier insolent, grossier et qui lui tient tête. Il devrait accepter plus philosophiquement ces conséquences trop fréquentes des temps révolutionnaires, et ne pas se laisser aller à des colères qu'on exploite contre lui [...] »⁶⁰⁵. Il comprit vite les sources du conflit inexpiable qui fracturait la ville : « [...] Cette division prend sa source comme presque toujours dans une rivalité d'influence. Depuis plusieurs générations celle de la famille Carnot était prépondérante et méritée dans le pays. Elle avait excité bien des jalousies qui au moment de la Révolution se sont manifestées dans les scrutins. [...] À force d'intrigues, M. Carnot, homme d'ordre mais beaucoup trop dominé par les petites passions de localité, a été écarté de la mairie et remplacé par un nommé Lavirotte-Berry d'une réputation équivoque⁶⁰⁶ ». Bien entendu il ne pouvait prendre parti pour celui-ci, qui lui paraissait un simple opportuniste : « Naturellement il est rouge puisque son adversaire ne l'est pas. Aidé de quelques brouillons, il a agi sur la classe ouvrière, et s'il faut en croire plusieurs des conseillers démissionnaires, il aurait menacé plusieurs fois M. Carnot et ses amis de faire traduire en action le mécontentement populaire s'ils n'adoptaient pas telles ou telles mesures que lui et ses adhérents proposaient⁶⁰⁷ ». En conclusion, le sous-préfet, découragé, avouait au préfet qu'il n'y avait « rien à faire de bien avant longtemps dans ce pays ». Les électeurs conservateurs pensaient de même puisque, à la suite d'une nouvelle élection partielle, le 7 avril 1850, seuls 233 électeurs sur 800 s'étaient déplacés⁶⁰⁸. Il est probable que ces élections répétées se soient déroulées dans un climat d'intimidation entre les camps adverses, poussant les plus modérés (ou les plus timorés) à fuir les urnes.

Cependant l'administration ne perdait pas de vue son objectif, et profita des maladresses ou imprudences des élus républicains pour les écarter du pouvoir. Ainsi, le 15 décembre 1849, Coqueugnot était révoqué pour avoir, représentant la mairie au tribunal de police, mis en cause le brigadier de gendarmerie, lequel avait fait arrêter deux colporteurs de chansons « anarchiques et contraires aux mœurs ». Le préfet prit prétexte de cet incident pour le suspendre puis le révoquer.

Cependant la municipalité Lavirotte-Berry poursuivait vaillamment ses fonctions, jusqu'à ce que la préfecture réussisse à faire tomber le maire dans un piège. Celui-ci ayant démissionné de ses fonctions le 5 juin, il fut réélu par le conseil municipal le 28 juillet⁶⁰⁹. Mais, n'ayant été réinstallé

605 ADCO, 3 M 822 : Rapport au préfet, 14 avril 1849.

606 Ibid. : lettre du 3 avril 1849.

607 Ibid. : lettre du 11 avril 1849.

608 Labatut le déplorait dans son rapport au préfet du 11 avril : « Je ne vous surprendrai pas en vous disant que le résultat a été mauvais mais ce qu'il y a de déplorable c'est que l'élection n'a pas même été disputée. Il n'y a eu que 233 électeurs sur près de 800 qui aient voté et tous étaient socialistes [...] ». ADCO 3 M 822.

609 On peut penser qu'il avait eu recours à cette manœuvre pour se relégitimer auprès de la population.

dans ses fonctions par le sous-préfet que le 27 août, il n'eut pas le temps de prendre connaissance d'une donation de 6000 F à la commune, faite par le percepteur Verdereau. Or celle-ci, faute d'acceptation officielle, fut révoquée le 1er septembre... Le préfet tenait le motif qui lui permit d'écarter Lavirotte-Berry.

Cette fois, les républicains étaient vaincus, et la démission de Coqueugnot du conseil municipal, en août de l'année suivante, marquait leur défaite finale à Nolay.

Le cas de Santenay

De même qu'à Nolay, la vie municipale à Santenay fut marquée par l'affrontement impitoyable de deux camps. L'ancien maire, Charles Delonguy, qui, nous l'avons vu, n'avait pas accepté son éviction, poursuivit avec obstination son travail de sape contre la municipalité « rouge ». Après des tentatives infructueuses de pression sur le sous-préfet Ardiot, il trouva une oreille plus complaisante auprès de Labatut. En l'espace de deux années, trois maires se succédèrent à Santenay, tous révoqués à un moment ou un autre par l'administration. Comme à Nolay, la raison en fut à chaque fois un acte de militantisme républicain, l'administration redoutant particulièrement à Santenay les connexions existant entre les démocrates santenois et le foyer de subversion que constituait la ville de Chalon-sur-Saône dans le département voisin.

Le 23 avril 1849, le préfet, prévenu par le procureur général de ce que Létorey serait membre du comité électoral démocratique de Chalon ainsi que de la Solidarité républicaine⁶¹⁰, hésitait à le révoquer. Le suspendre impliquait, « *d'après la nouvelle législation* », la dissolution du conseil municipal, « *mesure qui ne serait peut-être pas opportune dans les circonstances actuelles* ». Mais au mois de juin suivant, Létorey ayant affiché sur le portail de l'église de Santenay un « *proclamation des patriotes romains aux français* »⁶¹¹, qu'il signait « *comme membre du comité démocratique de Chalon-sur-Saône* », le préfet le suspendait de ses fonctions de maire le 18 juin. Condamné le 7 juillet « *à trois mois de prison et 200 F d'amende comme coupable d'avoir fait afficher une proclamation sans avoir rempli les formalités légales* », il était révoqué le 29 août.

610 Fondée en novembre 1848 pour soutenir la candidature de Ledru-Rollin à l'élection présidentielle, la Solidarité Républicaine, dotée d'un comité central à Paris et d'organisations locales, cherchait à fédérer les militants démocrates et préfigurait dans une certaine mesure un parti politique moderne. Elle fut interdite comme « société secrète » en décembre 1849

611 La majorité conservatrice de l'assemblée législative ayant voté, en violation de la constitution, en faveur de l'envoi d'un corps expéditionnaire à Rome, où le Pape était en butte aux républicains italiens, une manifestation le 13 juin à Paris fut violemment réprimée. Ledru-Rollin dut s'exiler en Angleterre.

Létorey révoqué, le conseil municipal élit le 12 septembre Claude Renaud-Demaizière, lui-même bientôt suspendu (21 janvier 1850) et révoqué (14 février). Il avait été condamné le 12 janvier à 200 F d'amende « *pour outrage envers la gendarmerie* »⁶¹².

Cependant, la population de Santenay gardait confiance dans sa municipalité, puisque des élections complémentaires⁶¹³, organisées les 24 et 25 mars 1850, donnaient une nouvelle victoire aux « rouges » qui rassemblaient les deux tiers des voix. Malgré une nouvelle protestation d'irrégularité de la part du camp adverse, soutenue par Labatut, le conseil de préfecture devait reconnaître la régularité des opérations électorales, et le préfet entérinait l'élection le 13 mai⁶¹⁴. Le 23 mai, le conseil municipal élit comme maire Abord-Belin, le républicain modéré qui avait refusé le poste en 1848. On peut y voir une tentative du conseil municipal de « calmer le jeu » avec l'autorité préfectorale.

Santenay apparaît à cette époque comme un refuge pour les militants républicains en butte à la répression : le préfet de Saône-et-Loire prévenait son collègue de Côte-d'Or le 17 mars 1850, que Chaput, ex-instituteur à Cheilly (donc probablement révoqué), commune de Saône-et-Loire limitrophe de Santenay, engagé comme secrétaire de mairie à Santenay, était « *coupable de propagande socialiste à Cheilly* ».

Les conservateurs ne se décourageaient pas et, dans le cours des mois précédant le 2 décembre, redoublaient d'interventions auprès des autorités préfectorales pour obtenir la dissolution du conseil municipal de Santenay. L'une d'entre elles, envoyée par le négociant en vins Charles Baize, le 12 février 1851, nous paraît caractériser la dimension sociale de la lutte politique qui divisait les habitants. L'auteur, après avoir rappelé les griefs des « modérés » quant au déroulement des élections partielles de l'année précédente, tentait d'expliquer au préfet « *les causes de l'échec répété des modérés* » ; il en voyait surtout trois qu'il listait ainsi :

« 1) *le fait des ateliers nationaux qui existent pendant l'hiver - 2) le défaut complet de police - 3) par le travail accordé à tous les journaliers qui consentent à être rouges, par le fermier de la commune pour l'extraction des sables*⁶¹⁵ ». Il ajoute : « *à ces moyens de propagandisme (sic) il pourrait en être ajouté beaucoup d'autres, mais tous disparaîtraient si les démagogues n'avaient*

612 ADCO, 3 M 877 : Lettre du préfet au ministre de l'intérieur (21 janvier 1850) : « *Celui-ci [Renaud] a suivi les errements de son prédécesseur ; il s'est fait le propagateur, dans sa commune, du journal socialiste intitulé « Le travail », qui s'imprime à Dijon ; il fait partie de toutes les réunions anarchiques qui ont lieu à Santenay [...]* ».

613 Renaud et plusieurs membres du conseil municipal avaient démissionné.

614 ADCO, 3 M 877 : le 30 mars, le commandant de gendarmerie, dans un rapport au préfet, signalait que les élections s'étaient déroulées dans le calme à Santenay, « *la liste socialiste a fini par l'emporter* ».

615 Il mentionne que « *le fermier est fils et gendre des deux membres les plus influents de la commune* ».

plus ce qu'ils appellent le pouvoir » (souligné par l'auteur). En résumé, il accusait la municipalité démocrate de s'attacher les milieux populaires⁶¹⁶ de la commune par une politique clientéliste.

L'auteur apportait ensuite des arguments qui à ses yeux légitimaient la prétention des « modérés » à (re)prendre le pouvoir dans la commune : « *les modérés comprennent parmi eux 14 sur 16 des anciens conseillers municipaux, 19 sur 20 des anciens électeurs à 200 F, et forment entre eux les contribuables qui payent les 9/10èmes des impôts de cette commune* ». Et il terminait en demandant au préfet la dissolution du conseil municipal et la nomination d'une commission provisoire, assurant sa certitude de victoire électorale : « *cette masse d'électeurs qui peut s'élever au tiers de la liste et qui vote toujours avec l'autorité quelle qu'elle soit nous serait acquise* ».

Dans sa candeur, cette lettre reflétait le climat de « lutte de classes » sous-jacent à l'affrontement entre démocrates et conservateurs qui depuis 1848 divisait la commune. Cependant, on ne saurait résumer cet affrontement strictement à une lutte entre possédants et prolétaires : après tout, Hugues Abord-Belin, le maire qui s'était aux yeux du sous-préfet compromis avec les « rouges », était beaucoup plus riche que Charles Baize, et la famille Duvault-Pichard appartenait au monde des nantis⁶¹⁷...

3) La défaite finale des républicains (1851-1852)

Facilité du coup d'État

Pierre Lévêque⁶¹⁸ a mis en évidence le facile succès du coup d'État du 2 décembre, la détermination des autorités administratives et du parti de l'ordre faisant un clair contraste avec les hésitations des militants démocrates, pas prêts à résister par les armes, et dont d'ailleurs bon nombre des chefs ne croyaient pas à la possibilité de résister par la force (ainsi Pierre Joigneaux parmi bien d'autres). C'est ce qui explique que, contrairement à d'autres départements (comme le Var et les Basses-Alpes) et même par rapport au département voisin de Saône-et-Loire, il n'y ait pratiquement pas eu de résistance, même dans l'arrondissement de Beaune. Dès le 3 décembre, les velléités des républicains dijonnais, restés dans l'expectative en attendant des consignes de Paris, furent brisées par des arrestations préventives, il en allait de même à Beaune, où une centaine de manifestants, peu

616 On se rappelle qu'en mars 1848, une des premières initiatives de Duvault-Pichard, pourtant riche propriétaire, avait été de soutenir une grève des vignerons à la tâche.

617 Hugues Abord-Belin, inscrit pour 8 ha de vignes dans la matrice de 1840, payait un cens de 1268 F en 1847, ce qui en faisait le deuxième plus gros contribuable pour le canton de Nolay. Charles Baize, enregistré comme « marchand de vins en gros », ne payait que 301 F ; le père d'Auguste Duvault-Pichard, mort en 1849, était propriétaire de 5 ha de vignes.

618 Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, op. cit., pages 1485-1533.

armés, se heurtèrent à la répression énergique menée par le maire conservateur Vergnette-Lamotte. La répression n'eut donc pas besoin d'être très étendue pour réduire la région au silence. Seuls 131 arrestations eurent lieu en Côte-d'Or, dont les trois quarts en milieu urbain. Sur 30 ruraux arrêtés pour faits de résistance dans le département, seuls cinq résidaient dans l'arrondissement de Beaune. Pour ce qui est de la région de Nolay, nous comptons seulement deux victimes des commissions mixtes, originaires de Nolay ; il s'agit de Claude Coqueugniot, l'ancien adjoint et chef du parti démocrate-socialiste à Nolay, et Pierre Santiard. Le dictionnaire « Maitron nous apprend, dans deux notices⁶¹⁹, qu'ils furent accusés d'avoir pris la tête « *des démagogues rassemblés pour marcher sur Beaune* ». Plus que pour leur action, limitée, de résistance au coup d'État, il leur était tout simplement reproché d'être les chefs du parti démocrate à Nolay. Concernant Pierre Santiard, cafetier de son état, « *son café n'a été qu'un véritable club, lieu de réunion des agitateurs, centre de diffusion des écrits démagogiques* ». Coqueugniot fut condamné à l'expulsion en Belgique, Santiard vit son expulsion commuée en surveillance à son domicile, son café fermé définitivement. Les cafés et cabarets, seuls lieux de réunion ou de contact pour les militants républicains depuis la fermeture des clubs politiques, étaient spécialement dans le viseur des autorités. C'est ainsi que sept d'entre eux furent fermés par le préfet dans le canton de Nolay en février 1852⁶²⁰. Autres victimes de la répression, les instituteurs, déjà sévèrement épurés en 1850 : six nouvelles révocations furent prononcées le 23 décembre 1851, dont celle de l'instituteur de Baubigny⁶²¹. Au final, la faiblesse de la répression fut le signe de l'abstention générale des ruraux, même dans les régions les plus à gauche du département, comme l'arrondissement de Beaune. Le juge de paix de Nolay ne mentionnait d'ailleurs aucun trouble dans son rapport de janvier 1852. Mais cela n'empêcha pas les autorités de tenter d'extirper par tous les moyens les ferments éventuels d'une renaissance des oppositions. Associations de secours mutuel, journaux d'opposition furent dissoutes ou interdits. Surtout, elles veillèrent à épurer les municipalités de leurs derniers éléments oppositionnels, même les plus modérés.

619 rédigées par Pierre Lévêque.

620 « *Par ordre de Mr le Préfet, il a été fermé 3 cafés ou cabarets à Ivry, deux à Santenay, un à Molinot, un à St-Romain. Ces fermetures ont jeté la stupeur dans l'esprit des aubergistes, cafetiers et cabaretiers, qui tous se soumettent, avec la plus grande exactitude aux arrêtés de police relatifs à leurs établissements, et qui ne tolèrent pas qu'on s'occupe de politique chez eux* ». Rapport du juge de paix au procureur général (19 février 1852) : ADCO, U VII db4.

621 « *Le sieur Buisson instituteur à Baubigny m'est depuis longtemps signalé comme un détestable sujet se livrant à la boisson, négligeant sa classe qu'il est d'ailleurs peu capable de tenir et professant les opinions les plus dangereuses. Pendant les journées qui ont suivi le 2 décembre il a eu dans sa commune où règne un mauvais esprit une coupable attitude. Sur le refus du maire il a signé des bons de poudre à des hommes qu'il excitait à descendre à Beaune afin de renforcer les anarchistes convoqués dans cette ville pour le 5 et le 6. Sa révocation est un exemple nécessaire et mérité* ». Lettre du sous-préfet Labatut au préfet le 23 décembre 1851 – ADCO, IV T 19.

Épuration des municipalités

Dès le 7 décembre, le sous-préfet Labatut proposait des mesures d'épuration visant six communes de la région de Nolay, complétées par celles de Chassagne le 13 décembre, et de Saint-Aubin le 18. À Corpeau et à Saint-Aubin, les maires républicains modérés, qui avaient été préservés un temps par Labatut, furent révoqués (avec leurs adjoints) au profit d'hommes dévoués au régime. Par exemple à Saint-Aubin, Louis Naudin fut dénoncé au sous-préfet par un certain Dupont, qui se réclamait de l'appui de François Carnot⁶²². Le 14 décembre, le préfet révoquait Naudin et le remplaçait par Gacon, ancien maire de la commune avant février 1848. Il semble que, dans la région, l'offensive du parti de l'ordre contre les municipalités républicaines encore en place, orchestrée dans bien des cas par François Carnot, ait pris la forme d'une restauration des anciennes municipalités orléanistes. Il est vrai que nous n'avons trouvé nulle trace de véritables bonapartistes dans les communes étudiées.

À Chassagne, comme nous l'avons vu plus haut, la municipalité Paquelin payait son indocilité, pourtant fort peu politique⁶²³ ; fait caractéristique, le conseil municipal dissous était remplacé provisoirement par une commission provisoire présidée par l'ancien maire de la Monarchie de Juillet, révoqué après février, le grand propriétaire Léon Dubois.

Il en fut de même à Santenay, où la répression de la municipalité démocrate, engagée bien avant le coup d'État, s'achevait par le retour du clan conservateur, après trois années d'efforts infructueux. Abord-Belin révoqué, le conseil municipal dissous, une commission provisoire était chargée d'administrer la commune, dirigée par un maire provisoire, Ridard, et dans laquelle Charles Delonguy et Charles Baize faisaient leur rentrée...

À Nolay, la lutte entre le clan Carnot et les démocrates tournait à l'avantage du premier, avec la dissolution du conseil municipal. Carnot ayant refusé une nouvelle fois la place de maire, le préfet, sur l'injonction du ministre, désignait un jeune notaire, Bertrand, appelé à gérer la commune pendant plusieurs années⁶²⁴.

622 Le 13 décembre 1851, Labatut transmet au préfet une lettre de dénonciation du « *sieur Dupont habitant notable de la commune de St-Aubin* » contre Naudin « *animé du plus mauvais esprit [...] au lieu d'instruire et rassurer les habitants sur la lutte que l'armée et les amis de l'ordre soutiennent contre les anarchistes, il ose dire que rien n'est fini et que les insurgés des départements devaient marcher sur Paris* ». Labatut jugeait Naudin dangereux du fait de sa forte influence sur le Conseil municipal, « *composé aussi de mauvais élément* ». ADCO 3 M 872.

623 Voir plus haut page 503.

624 ADCO 3 M 471 - Lettre du ministre au préfet le 18 décembre 1851 : « *À Nolay, j'ai remplacé M. Lagarde, adjoint, par M. Bertrand, notaire, jeune homme actif et dévoué, dont la nomination sera plus favorablement accueillie* ». [mention manuscrite apposée : « *M. Carnot, nommé maire, n'a pas accepté* »] . Bertrand fut finalement nommé maire.

L'épuration alla jusqu'aux plus petites communes, telle Cormot, où le maire provisoire fit dissoudre le conseil municipal, signe que ces bouleversements n'étaient pas toujours bien accueillis par les populations⁶²⁵.

Le plébiscite des 20-21 décembre 1851

Le plébiscite, organisé dans la foulée du coup d'État, demandait aux électeurs de ratifier la proposition suivante : « *Le Peuple français veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte, et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour établir une constitution sur les bases proposées dans sa proclamation du 2 décembre 1851* ». Pour Pierre Lévêque⁶²⁶, si le coup d'État reçut par ce biais une large approbation, on ne peut expliquer celle-ci par le seul effet de la dure répression dirigée contre les opposants, mais d'abord par le ralliement massif de la population côte-d'orientale au parti « bleu » dans sa forme bonapartiste. Le fait que le vote ait été organisé par commune, sur la base du suffrage universel tel qu'il avait été défini avant sa mutilation par la loi du 31 mai 1850⁶²⁷, nous permet une analyse fine des résultats dans notre région, en gardant cependant à l'esprit les contraintes qui pesaient sur les électeurs.

Résultats du plébiscite des 20 et 21 décembre 1851								
	Inscrits	Votants	% votants	Votes Oui	Votes Non	Votes nuls	% Oui	% Non
Pays-Bas	291	259	89,0%	250	7	2	97,3%	2,7%
Côte	1447	1031	71,3%	844	181	6	82,3%	17,7%
Nolay	671	498	74,2%	393	105	0	78,9%	21,1%
Arrière-Côte	913	709	77,7%	627	73	10	89,7%	10,4%
Région étudiée	3322	2497	75,2%	2114	366	18	85,3%	14,8%
Canton de Nolay	4119	3086	74,9%	2621	448	18	85,4%	14,6%
Canton de Beaune-sud	4101	3097	75,5%	2227	846	31	72,6%	27,6%
Ville de Beaune	3109	2025	65,1%	1160	841	27	58,1%	42,1%
Arr de Beaune	36451	29313	80,4%	24684	4459	236	84,9%	15,3%
Côte-d'Or	117909	101797	86,3%	88329	12796	698	87,4%	12,7%
France	10000000	8165630	81,7 %	7481231	647292	37107	92,0%	8,0%

Les résultats globaux, pour la France et la Côte-d'Or, montrent une très forte participation électorale (86,3 % de votants en Côte-d'Or) et un ralliement massif à Louis-Napoléon. Ce sont les masses rurales surtout qui lui firent un triomphe.

625 François Verdereau, nommé maire en remplacement de Jean-Baptiste Jobard, sollicite le 21 février 1852 la dissolution du conseil municipal, car « [il] « reconnaît l'impossibilité d'administrer avec de pareils éléments » - ADCO, 3 M 659.

626 Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, op. cit., page 1515.

627 Cette loi fut abrogée par décret le 2 décembre 1851.

L'étude des votes dans la région de Nolay, nous amène cependant à nuancer le tableau. Si le Pays-Bas manifeste un ralliement quasi-unanime au coup de force (89 % votants et 97 % de Oui!), la participation électorale est nettement plus faible dans le reste de la région (71 à 77%), et les votes Non sont loin d'être insignifiants (15 % environ pour l'ensemble de la région, avec une pointe de 21 % à Nolay).

Quelle signification donner à l'abstention : indifférence ? Manifestation d'hostilité dans un contexte où le vote n'est pas entièrement libre ? Quel sens donner aux comportements oppositionnels : sont ils seulement le fait des démocrates-socialistes ? Ou bien y-a-t-il une opposition au coup d'état chez certains hommes d'ordre ? Les chiffres nous étant donnés par commune, et non plus par sections regroupant plusieurs d'entre elles (comme ce fut le cas des élections depuis la révolution de février), nous pouvons étudier plus finement les comportements électoraux, notamment dans la Côte dont nous savons que les tempéraments politiques y étaient très différents selon les communes.

Ainsi la comparaison entre Chassagne, réputée « réactionnaire », et Santenay, bastion républicain avancé, nous semble pleine d'enseignements. En effet, la participation électorale fut anormalement faible à Chassagne (taux de votants : 62 %) tandis que les votes Non ne représentèrent que 7 % des suffrages exprimés. A contrario, à Santenay, la participation électorale fut plus élevée (71,4%) mais la part du vote négatif atteignit 30,5 %. À Cirey, on trouve même un taux de participation exceptionnellement élevé (95%) et un tiers de votes négatifs (33,3%) ! Au vu des résultats dans l'ensemble des communes, il nous semble qu'on peut élaborer la typologie suivante :

- une participation massive et un vote Oui écrasant caractérisent les communes qui se rallient avec enthousiasme au nouveau régime : c'est le fait de celles du Pays-Bas (Corcelles, Ébaty et Corpeau) ainsi que de certaines communes de l'Arrière-Côte (La Rochepot, Cormot, Vauchignon, et peut-être Saint-Romain).

- un autre type de communes est caractérisé à la fois par une participation plutôt faible et un pourcentage de votes Non minime. C'est le cas dans la Côte à Chassagne et Saint-Aubin (Saint-Romain se plaçant dans une position intermédiaire avec la catégorie précédente). Or nous savons que Chassagne avait la réputation d'être une « petite Vendée »⁶²⁸. Nous formulons l'hypothèse qu'une partie significative des conservateurs (plutôt du côté catholique et légitimiste) n'ont pas voulu se rallier franchement au nouveau régime, sans manifester cependant d'hostilité ouverte.

- une troisième catégorie enfin, qui se caractérise par un taux de participation un peu plus élevé et un pourcentage de votes Non très supérieur à la moyenne, correspond aux communes

628 Labatut avait exploité cette réputation pour se justifier lors de « l'affaire de l'instituteur » : « *On avait remarqué dans les groupes une personne connue pour l'exaltation de ses opinions légitimistes [...] l'on m'assure aussi que M. le desservant s'était occupé dans sa chaire de la question de l'instituteur et que son langage n'avait pas été empreint des sentiments de modération qu'on devait attendre de son caractère* ». ADCO, 3 M 632 : Lettre du sous-préfet Labatut au préfet : 21 décembre 1848. Voir ci-dessus page 503.

notoirement favorables au vote démocrate-socialiste. Dans ce cas de figure, on pourrait retenir que les opposants à Louis-Napoléon Bonaparte ont opté selon les circonstances (le niveau de contrôle social et de liberté de vote) tantôt pour l'abstention, tantôt pour un vote négatif clairement exprimé.

Retenons pour finir que sur l'ensemble de la région de Nolay, Louis-Napoléon a recueilli pratiquement l'assentiment des 2/3 des inscrits (63,6%). Le pourcentage des Oui par rapport aux inscrits s'échelonne entre 58 % et 85 % des inscrits. Seule la commune de Santenay nous donne un pourcentage légèrement inférieur à la moitié des électeurs. Le nouveau régime venait d'obtenir aisément l'assentiment populaire, et les républicains avaient pour longtemps perdu la bataille.

C – La région de Nolay sous le Second Empire

I – La mise en place d'un régime autoritaire

Tout en poursuivant une sévère répression contre ses opposants, particulièrement républicains, le régime met en place les nouvelles institutions. Entre le 2 décembre et le rétablissement de l'Empire, pas moins de deux plébiscites et trois élections sont organisées.

1) Poursuite de la répression

Nous avons vu que le nombre des victimes du coup d'État avait été relativement modéré en Côte-d'Or, du fait de la faiblesse de la réaction des républicains. Nous en avons compté deux pour le canton de Nolay, une cinquantaine dans la partie rurale de l'arrondissement de Beaune, et des mesures d'amnistie dans les années suivantes permirent le retour de bien des exilés. Comme l'écrivait le sous-préfet Labatut, le 23 septembre 1853, « *comme la terreur inspirée par des mesures rigoureuses est un des meilleurs moyens pour empêcher de bouger ceux qui en auraient envie [...]* », l'objectif des autorités était de réduire au silence les opposants. C'est pourquoi il dressait, deux années après le coup d'État, une « *état des hommes les plus dangereux* ». Une liste de 52 noms, répartis dans l'ensemble de l'arrondissement « *pour l'effet moral* » ; sept individus étaient recensés pour le canton de Nolay, dont quatre classés comme particulièrement dangereux.

Pierre Santiard y figurait avec la mention : « *A été expulsé⁶²⁹. toujours dangereux et principal organisateur* ». Deux autres nolaytois recevaient le qualificatif de « *dangereux démagogue* », en compagnie d'un vigneron de Baubigny, d'un cordonnier de Saint-Romain, et de l'ancien maire de Santenay, Claude Renaud, « *très dangereux* ». On ne trouvait donc qu'un paysan (Pierre Matrot-Bazin, vigneron à Baubigny, « *démagogue énergique et dangereux* »), les autres étaient des artisans ou des boutiquiers, à l'exception du notaire d'Ivry, qui, pour cette raison « *peut être considéré comme le chef de la démagogie dans le canton de Nolay* ».

Cette liste de 52 noms, dont le zélé Labatut admettait lui-même qu'elle pouvait être jugée excessive, montre a contrario la faiblesse et l'isolement du camp républicain, éparpillé dans l'espace régional, privé des outils qui avaient permis d'organiser son action collective. Nous avons cité plus haut la fermeture de nombreux cabarets, qui étaient devenus les principaux lieux de réunion en raison de la répression qui avait frappé les clubs politiques et les sociétés de secours mutuel. La presse démocratique, avec son réseau de correspondants locaux, avait désormais disparu, tandis que les loges maçonniques étaient mises en sommeil dans le département. Outre cette atomisation de l'opposition, l'administration surveillait de près les possibles relations qui pouvaient se maintenir avec les centres de Lyon et Paris⁶³⁰.

Pierre Lévêque, décrivant l'atmosphère dans la région dans cette période de mise en place du régime impérial, met l'accent sur deux facteurs qui expliquent l'impuissance des républicains. Il pointe d'abord leur découragement devant les mesures de répression, les calomnies incendiaires véhiculées par la presse « aux ordres ». Mais surtout il les montre incapables de s'opposer à l'adhésion populaire au régime et à l'Empereur. Celle-ci, fondée sur le nationalisme (vivace dans une région deux fois envahie en 1814 et 1815), et le rejet « du blanc comme du rouge ». Elle réactivait les principes de 89 contre la caste aristocratique (qui gardait l'opprobre de la collaboration avec l'ennemi), par delà la présence renforcée de notables orléanistes et même anciens légitimistes promus par le régime ; simplement, y compris dans le vignoble, on votait pour eux car ils étaient les candidats officiels.

Enfin, quatre années de débats et de conflits avaient fatigué le peuple qui, au sortir difficile d'une profonde crise économique, aspirait avant tout à reprendre une vie normale et, crainte ou lassitude, se détournait des questions politiques. Il faut dire que l'administration s'employait parallèlement à détourner les masses des questions politiques.

629 Son expulsion, nous l'avons vu, avait été commuée en surveillance domiciliaire.

630 Labatut, le 24 avril 1855, évoque les « *infâmes libelles publiés par Victor Hugo* » circulant sur l'axe Dijon – Mâcon. ADCO 20 M 245 – 328 – Divers répression politique

2) Une vie politique dirigée par l'administration

La Côte-d'Or a bénéficié pendant une bonne partie de la période du Second Empire d'une grande stabilité de l'administration préfectorale. Ainsi le préfet, Jean de Bry⁶³¹, nommé en 1851, resta en fonction jusqu'en 1865 ; Antoine Labatut, dont nous avons mentionné l'arrivée comme sous-préfet à Beaune en août 1848, resta à ce poste jusqu'à sa mort le 7 décembre 1861⁶³². Les deux hommes étaient déterminés à mener une rigoureuse politique d'ordre, et nous avons déjà rencontré le tempérament répressif du sous-préfet⁶³³. Dans ces conditions, comme le note Pierre Lévêque, le département se trouvait étroitement soumis à « *[la] toute puissance d'une administration qui se dresse sur les ruines des « anciens partis », et a reçu mission de diriger le vote des citoyens pour mieux assurer sa conformité avec le choix décisif opéré lors du plébiscite*⁶³⁴ ».

À cet effet, préfet et sous-préfet mobilisèrent l'armée des fonctionnaires de toutes sortes ainsi que les maires au service des candidats officiels ; la presse, devenue uniformément favorable, jouait également son rôle. Quatre opérations électorales se succédèrent dans le cours de l'année 1852 pour assurer des fondations solides au régime. Elles nous permettent de mesurer et de nuancer l'attachement de la population régionale au nouveau cours des choses.

3) Les élections législatives de 1852

Les premières opérations électorales furent les élections législatives, organisées les 29 février et 1^{er} mars. Dans la circonscription de Beaune, où plusieurs notables ralliés au régime se faisaient concurrence, le choix du gouvernement se porta sur Julien Ouvrard, propriétaire du Clos Vougeot et bonapartiste déclaré. Si Benoît-Champy, républicain modéré rallié au régime au nom de l'ordre, avait une influence limitée dans la région, il n'en n'était pas de même pour Vergnette-Lamotte, maire de Beaune et propriétaire viticole très connu. Le juge de paix, dans son rapport du 19 février⁶³⁵, tout en relevant le peu d'intérêt de la population pour les élections prochaines, listait les raisons d'un potentiel succès de Vergnette-Lamotte, propriétaire d'un domaine important à Jours-

631 Petit-fils d'un conventionnel régicide fait baron sous l'Empire, il suivit son père dans la carrière préfectorale.

632 Notice biographique de Labatut in Étienne BROGLIN : *Dictionnaire biographique sur les pensionnaires de l'académie royale de Juilly (1651-1828)*, Tome III p. 1751.

633 Comme le note Pierre Lévêque : « *Préfet et sous-préfets pour la plupart étaient déjà en place avant le coup d'État. Ils continuent à se comporter en hommes d'ordre convaincus et volontiers répressifs, et en dociles exécutants des ordres du Prince-Président* ». Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, pages 1547-1548.

634 Ibid., page 1547.

635 ADCO, U VII db4 : Rapports des juges de paix.

en-Vaux⁶³⁶ : son fermier, maire du village, est « *l'un des hommes les plus influents et les plus recommandables qui lui sera très utile dans la montagne* ». D'autre part, « *dans la Côte, Mr Vergnette de la Motte est connu comme un viticulteur très distingué et il aurait certainement beaucoup de chances de succès, pour cette considération, dans les pays vignobles* ». On peut se demander si le vote pour ce candidat pouvait être un moyen de marquer une certaine défiance à l'égard du régime, en l'absence d'alternative républicaine, à côté de l'abstention, dont il est évidemment difficile de discerner les motivations.

Nous avons calculé, dans le tableau de la page suivante, les pourcentages par rapport au nombre d'électeurs inscrits⁶³⁷, qui permettent à notre avis de mieux appréhender les choix des électeurs.

Résultats des élections législatives des 29 février et 1er mars 1852			
	Abstentions	Ouvrard	Vergnette-Lamotte
Corcelles-les-Arts	34,5%	62,1%	0,7%
Ébaty	31,0%	48,3%	10,3%
Corpeau	41,6%	34,5%	23,9%
Puligny	43,6%	40,4%	6,7%
Chassagne	61,4%	26,8%	10,8%
Santenay	64,3%	32,1%	2,3%
Saint-Aubin	55,0%	40,6%	0,4%
La Rochepot (*)	30,6%	54,8%	10,8%
Nolay	53,3%	9,4%	31,1%
Cirey	66,2%	32,4%	0,7%
Cormot	22,4%	67,2%	3,2%
Vauchignon	7,3%	89,1%	0,0%
Baubigny	59,8%	23,9%	12,4%
Saint-Romain	50,0%	47,8%	0,0%
Pays-Bas	36,9%	49,8%	10,8%
Côte	56,7%	34,6%	4,8%
Arrière-Côte	45,2%	46,5%	5,0%
Nolay	53,3%	9,4%	31,1%
Ensemble	51,1%	34,2%	10,7%

Les résultats mettent d'abord en évidence la faiblesse de la participation électorale dans la région de Nolay, où l'abstention l'emporte, avec un taux de 51,1 %, contre 30 % dans l'ensemble du département. Cette abstention supérieure s'explique par son importance dans le bourg de Nolay (53,3%), et surtout à Santenay (64,3 %) et Cirey (66,2 %). Relevons tout de suite qu'il s'agit de trois communes où le vote démocrate-socialiste avait été particulièrement fort, ainsi que le Non au plébiscite de décembre 1851. À Chassagne (taux d'abstention de 61,4%), nous avons vu que l'abstention était généralement plus élevée que dans le reste de la Côte, qu'il s'y trouvait de fortes

636 Dans la partie non-viticole du canton de Nolay.

637 Les chiffres négligeables des votes nuls et des suffrages pour Benoît-Champy ont été laissés de côté, ce qui explique que les totaux n'atteignent pas les 100 %.

minorités légitimiste ou républicaine, enfin que la municipalité y avait été révoquée en dépit des sentiments de la population. À l'inverse, la participation électorale est supérieure dans le Pays-Bas, dont nous avons noté l'adhésion au régime lors du plébiscite. Les pourcentages pour l'Arrière-Côte masquent des comportements différenciés que nous avons déjà relevés à cette occasion : cette sous-région se divise entre communes bonapartistes (La Rochepot, Cormot, Vauchignon, où la participation atteint de 69 à 92%) et communes réfractaires au nouveau régime (Cirey, mais aussi Baubigny où l'abstention atteint 59,9 %). Conclusion : le taux d'abstention exprime assez bien les choix politiques des populations communales.

Mais qu'en est-il des suffrages exprimés ? Globalement le soutien actif apporté par l'administration au candidat officiel a été efficace puisque celui-ci obtient 69 % des suffrages exprimés, mais nous pouvons y lire en creux les limites de l'influence des autorités. C'est dix points de moins que dans l'ensemble de l'arrondissement et du département. Ce différentiel s'explique exclusivement par la percée de Vergnette-Lamotte, percée qui se limite à certaines communes, mais qui à certains endroits a été spectaculaire : ainsi, à Nolay, le candidat non-officiel rallie 66,7 % des suffrages, alors que le candidat officiel doit se contenter de 20,1 % des suffrages exprimés, moins de 10 % des inscrits... On peut en conclure qu'une part des électeurs, si elle a choisi de participer aux élections, a choisi de voter pour un candidat, certes de filiation légitimiste et rallié officiellement, au nom de l'ordre, au régime, mais indépendant de celui-ci. La notoriété, facilitée par la proximité géographique, a évidemment joué son rôle.

L'analyse des votes (et des non-votes) à l'échelle des communes révèle des comportements électoraux très typés, que l'on peut résumer en trois catégories :

- Dans les communes fortement polarisées (où l'affrontement entre « rouges » et partisans de l'ordre avait été le plus dur), on observe généralement un faible taux de participation et, parmi les électeurs ayant choisi de voter, un vote massif en faveur du candidat officiel. Ce phénomène d'abstention des opposants, que l'on a d'ailleurs observé dans les années précédentes, semble caractériser Santenay et Cirey (90 et 95 % des suffrages exprimés sont allés à Ouvrard), ainsi que Saint-Aubin et Saint-Romain (90 et 96%).

- une deuxième catégorie est constituée des communes présentant une participation plutôt faible, mais où les suffrages exprimés se répartissent de manière plus équilibrée entre les deux principaux candidats. C'est le cas de Nolay, Baubigny, Chassagne, avec une poussée du vote Vergnette-Lamotte (respectivement 67, 31 et 28 % des exprimés).

- Enfin nous trouvons une troisième catégorie de communes qui ont clairement rallié le régime, avec un fort taux de participation et un vote massif pour le candidat officiel : c'est le cas du Pays-Bas et d'une partie de l'Arrière-Côte.

Somme toute, nous retrouvons plus ou moins la situation observée au moment du plébiscite de décembre. Une majorité des électeurs est acquise au régime, si on considère que l'ensemble des suffrages exprimés, quelque soit le candidat choisi, exprime le choix d'un régime d'ordre, autoritaire ; mais une partie significative (quoique difficile à mesurer) des abstentions (voire des votes Vergnette-Lamotte) est le fait d'électeurs républicains. On ne peut parler dans ces conditions d'un ralliement massif des populations rurales à Louis-Napoléon Bonaparte.

4) Les élections locales de l'été 1852

Il y a peu à dire des élections départementales, qui se déroulèrent les 31 juillet et 1^{er} août, sinon pour dire qu'elles confirmèrent, dans notre région, la prééminence des notables orléanistes ralliés au régime. François Carnot, comme conseiller général, et Charles Delonguy-Jannin, comme conseiller d'arrondissement, furent réélus. Nous avons largement évoqué leur rôle comme piliers de la politique de l'ordre depuis juin 1848, à Nolay et Santenay. Dans le reste du département, l'administration veilla à ce que toute opposition soit éliminée des assemblées départementales et d'arrondissements⁶³⁸.

Les élections municipales, qui eurent lieu un mois plus tard, le 5 septembre, sont plus riches d'enseignement, car elles nous permettent d'observer, ou pas, la disparition du courant républicain, dont nous avons largement étudié les solides positions acquises à la faveur de la Révolution de 1848⁶³⁹.

Après les années difficiles de 1849 à 1850, les mesures prises après le coup d'État du 2 décembre avaient fini de faire rentrer dans le rang les différentes municipalités de la région⁶⁴⁰. Il n'était pas question, aux yeux des autorités, de permettre le retour de démocrates dans les conseils municipaux, et le pouvoir s'employa à en écarter la menace, par diverses mesures tendant à canaliser étroitement le choix électoral.

638 A.N., F1 cIII 5 Élections (1816-1870) Côte-d'Or : Dans une lettre du 29 juillet au ministre, le préfet signale, à propos de ces élections, la candidature « *certaines chefs du parti démagogique qui ont fait l'objet des investigations de la justice lors des réunions de la commission mixte de la Côte-d'Or* ». Il s'élève aussi contre les candidatures d'hommes d'ordre contre candidats officiels, et termine ainsi : « *Je donne les ordres nécessaires pour que la distribution des bulletins des candidats du parti démagogique ne soit pas tolérée* ».

639 Voir annexe XLII, page 780.

640 Le juge de paix de Nolay témoignait de sa satisfaction, le 17 mars 1852, dans son rapport mensuel : « *les populations des campagnes sont calmes. Les communes turbulentes telles que Santenay et Ivry sont aujourd'hui unanimement tranquilles, grâce à l'énergie déployée par les maires de ces localités* ». Le calme était total à Nolay « *où la police se fait très exactement* ». ADCO, U VII db4 : Rapports des juges de paix.

Tout d'abord, le serment de fidélité (au Prince-Président) exigé des maires et conseillers municipaux permit d'éliminer les derniers réfractaires⁶⁴¹. Par ailleurs, le mandat des commissions municipales provisoires, instituées dans les municipalités épurées, fut prorogé jusqu'aux élections, fixées au 5 septembre. Surtout, comme sous la Monarchie de Juillet, le gouvernement rétablit la nomination des maires et adjoints par le pouvoir exécutif (le préfet pour les communes de notre région). Mais, contrairement à la Monarchie de Juillet, ils pouvaient être choisis en dehors du conseil municipal, pourvu que les hommes pressentis soient domiciliés et électeurs dans la commune. Leur nomination eut lieu avant les élections, afin de mieux guider les électeurs dans le sens souhaité par le pouvoir⁶⁴².

En fait, tous les maires et adjoints nommés en août 1852 étaient déjà en fonction auparavant, depuis plusieurs années ou seulement quelques mois, suivant les tribulations de la vie municipale. Huit maires⁶⁴³ avaient été élus dans des conditions régulières, pour la majorité en juillet 1848, ce qui n'était pas le cas des six autres⁶⁴⁴, maires provisoires nommés à la tête d'une commission municipale remplaçant le conseil dissous après le coup d'État.

À ce moment, les autorités considéraient que le danger « rouge » était écarté là où il aurait pu être le plus menaçant, c'est-à-dire dans les villes⁶⁴⁵. Ainsi, relatant l'élection à Beaune et Seurre, Labatut relevait que les élections y avaient eu lieu « *toujours avec la même indifférence [...] Les démagogues se sont complètement abstenus et c'est la liste de la mairie qui a passé dans les deux villes* » (570 votants seulement sur 3200 inscrits à Beaune).

Mais il était plus difficile de contrôler aussi étroitement la multitude des opérations électorales dans les campagnes, et, le 8 septembre, sur fond de faible participation, le préfet rapportait au ministre que si les élections avaient dégagé une large majorité favorable au gouvernement, « *on me signale [parmi les élus] des individus tarés, provenant des anciennes assemblées élues en 1848, et qui même, ont fait partie des soldats de l'insurrection du 2 décembre* ». Et il posait au ministre la question d'une dissolution des conseils municipaux, avant même leur première réunion. Le ministre, dans sa réponse, conseillait de temporiser et d'attendre le moment favorable...

Le 23 septembre, Labatut adressait au préfet une analyse approfondie et pertinente du scrutin qui venait d'avoir lieu. Il commençait par reconnaître que « *Ce résultat est loin d'être aussi satisfaisant*

641 Ainsi à Baubigny, où deux conseiller municipaux furent déclarés démissionnaires pour avoir refusé de prêter serment. ADCO, 3 M 472.

642 Le 17 août, trois semaines avant les élections, une circulaire préfectorale était envoyée aux maires et juges de paix les engageant à faire voter pour la liste gouvernementale. Ibid.

643 Il s'agit des maires de Corcelles-les-Arts, &baty, Puligny, La Rochepot, Cirey, Vauchignon, Baubigny et Saint-Romain.

644 C'est le cas de Corpeau, Chassagne, Santenay, Saint-Aubin, Nolayet Cormot.

645 16 juillet 1852, lettre du sous-préfet au préfet : « *Nos meneurs sont en partie expulsés ou transportés. Ceux qui restent sont découragés et la plupart ont peu d'empressement à se mettre en avant* ». Ibid.

que les élections du 20 décembre, 29 février et 1er août devaient nous le faire espérer ». Il mettait ce résultat décevant sur le compte de l'inertie des hommes d'ordre, alors que les « rouges » s'étaient mobilisés⁶⁴⁶. Pour lui, « ces élections ont donné une victoire plus ou moins complète aux anarchistes, et sont un acte politique dans 21 communes. Ces communes sont... » Parmi ces 21 communes, notre sous-préfet en distinguait quatre dans la région de Nolay, les caractérisant ainsi :

Baubigny	La majorité se compose des hommes les plus exaltés de la commune, où l'esprit est détestable.
Puligny	Même résultat, par la faute du maire qui s'est absenté et n'a rien fait pour les élections. Il a donné sa démission
Saint-Aubin	Choix moins politique mais ne pouvant cependant être conservé
Saint-Romain	Entièrement mauvais

Il pointait ensuite le cas de quinze communes où les « démagogues » avaient obtenu un nombre minoritaire de sièges, parmi lesquelles Santenay et Cormot.

Venaient ensuite dix communes où « la liste de l'administration municipale a complètement échoué, mais l'opposition qui s'y est manifestée n'a rien de politique et ne prend sa source que dans des antipathies de personnes », au nombre desquelles se trouvaient Chassagne et Vauchignon. Le résultat était que « dans 28 des communes sus-mentionnées, les maires n'ont pas été réélus », mais « Sur ces 28 maires non réélus, l'échec des 15 derniers seulement a une signification politique [dont Puligny, Saint-Romain, Saint-Aubin], celui des 13 premiers est dû à des intrigues, des intérêts ou des passions de localités [dont Chassagne, Vauchignon] ». Et le sous-préfet concluait : « sur 201 communes, 22 ont nommé des conseils qu'on ne saurait tolérer, 24 laissent beaucoup à désirer, et 155 ont donné une victoire complète au parti de l'ordre ».

Il demandait en conséquence la suspension immédiate des 21 conseils municipaux, mettant sur le compte des manœuvres des « démagogues » leurs scandaleuses victoires⁶⁴⁷.

Il est intéressant de noter que les communes mentionnées ne s'étaient pas le plus manifesté dans la période précédente (comme Nolay ou Santenay), mais qu'elles étaient passées plus ou moins « sous le radar », restées à l'écart de l'attention des autorités. Le cas de Puligny est symptomatique, puisqu'il s'agit de la seule commune de la Côte dont nous n'ayons pas eu à traiter précédemment.

646 « tous les mauvais sujets, tous les individus turbulents qu'on rencontre partout se sont agités, ont remué toutes les passions et jeté la perturbation dans un grand nombre de localités. Les démagogues atterrés et découragés depuis décembre ont relevé la tête ». Ibid.

647 « [Considérant] que les nouveaux conseils municipaux n'ont été que le résultat de manœuvres coupables, de calomnies et d'intimidations ; qu'ils ont été nommés presque partout par une minorité factieuse, mais ardente et marchant avec ensemble ; que leur hostilité est flagrante [...] qu'un exemple est nécessaire pour réprimer l'insolence des démagogues et relever le moral des hommes d'ordre [...] ». Labatut au préfet, le 23 septembre – ADCO, 3 M 472.

Un autre enseignement est fourni par les chiffres de la participation électorale, en très forte baisse par rapport à ceux de 1848 (51,4 % contre 61,8 %). Le cas le plus extrême est Nolay où le taux de participation est passé de 77 % à 32 % ! Fait significatif : la liste de François Carnot est passée toute entière au premier tour, il est clair que l'électorat républicain s'est abstenu de participer au processus électoral. Mais dans d'autres communes, il y eut compétition entre les partisans du nouveau pouvoir et le camp républicain évincé en 1851. À Santenay, la lutte a été intense, avec un taux de participation de 70 % au premier tour ; le maire révoqué Abord-Belin se paya le luxe d'être le mieux élu, alors que le maire nommé, Philippe Ridard, n'y parvint qu'au deuxième tour⁶⁴⁸. Il est clair ici que l'électorat républicain n'avait pas complètement désarmé, même si les plus compromis (Duvault-Pichard, Létorey, Renaud) étaient invisibles. Ce fut également le cas à Chassagne (participation de 73%), où le maire révoqué, Paquelin-Boucheron, arriva en deuxième position avec 123 voix, alors que son successeur, Léon Dubois, ne parvenait pas à se faire élire au conseil municipal. Il en fut de même à Saint-Aubin : malgré une participation plus faible (61%) mais qui restait supérieure à la moyenne, Louis Naudin, révoqué en décembre, fut élu en seconde position (98 voix), alors que le maire en titre, avec 54 voix, ne parvenait pas à se faire élire. Dans les autres communes, sans enjeu politique, la participation, autour de 50 %, illustre le désintérêt pointé par le sous-préfet.

On peut voir dans ces résultats disparates le signe que, malgré l'étouffoir imposé par le pouvoir, les différences politiques subsistaient, et que les démocrates gardaient des positions dans certaines communes rurales, là où la pression des autorités était moins systématique. Le contraste est frappant entre l'attitude des républicains à Nolay, bourg de mauvaise réputation et surveillé étroitement par les autorités, et leur combat électoral dans des communes moins exposées.

Quoiqu'il en soit, il n'était pas question, pour les autorités, de tolérer ces manifestations d'insoumission. Elles s'employèrent à extirper les derniers germes de contestation.

Si le préfet laissa Paquelin-Boucheron siéger au conseil municipal de Chassagne, c'était parce qu'il avait proclamé son attachement au régime et qu'il n'était pas, à ce titre, considéré comme un danger politique⁶⁴⁹. Par contre, à Puligny, où Labatut avait fait révoquer trois membres du conseil municipal comme « *ayant de mauvaises tendances politiques* », ceux-ci avaient été réélus en 1852. Mais le sous-préfet obtint enfin un prétexte pour dissoudre le conseil municipal, le 8 septembre 1853 : quatre conseillers avaient refusé d'assister au Te Deum en l'honneur de l'Empereur... Il en fut de même à Saint-Aubin où le conflit entre le maire (qui n'avait pu se faire élire) et le conseil municipal

648 Au deuxième tour, la participation monta à 81,6 %, signe de mobilisation des partisans du maire...

649 Il fut même promu adjoint de 1860 à 1863.

(dominé par l'ancien maire républicain et ses partisans) amena le préfet à révoquer sept conseillers⁶⁵⁰.

Ailleurs, dans les plus petites communes, les autorités laissèrent les choses en l'état, quitte à ce que la situation s'envenime entre le maire nommé et le conseil municipal élu. Ce fut le cas, semble-t-il, à Cormot et Saint-Romain.

À Cormot, où le maire nommé en décembre 1851, Verdereau, avait obtenu la dissolution de son conseil en février 1852, celui-ci se retrouva avec un conseil municipal polarisé entre ses partisans et ses adversaires républicains, emmené par le maire révoqué J-B Jobard⁶⁵¹. La municipalité était paralysée... À Saint-Romain, Pierre Rolland, élu en 1848, fut confirmé comme maire en 1852, mais le conseil municipal entra rapidement en conflit avec lui, au point qu'il fit nommer comme adjoint un homme extérieur au conseil municipal car « *le maire n'a confiance dans aucun conseiller municipal, sauf Debrois qui n'a pas accepté* »⁶⁵². Le préfet finit par dissoudre le conseil municipal et faire administrer la commune par une commission provisoire.

Malgré quelques « couacs », les autorités, à la fin de l'année 1852, avaient à peu près établi leur contrôle sur l'ensemble des communes de la région. Les voies discordantes étaient désormais contraintes au silence, et le plébiscite des 21 et 22 novembre, rétablissant l'Empire, allait couronner l'édifice institutionnel.

5) Le plébiscite des 21 et 22 novembre 1852

D'après les résultats dont nous disposons, il semble que les électeurs se soient déplacés massivement pour répondre tout aussi massivement Oui à la question qui leur était posée : « *Le peuple veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte, ainsi qu'il est prévu par le sénatus-consulte du 7 novembre 1852* » .

650 Lettre du maire de Saint-Aubin au préfet, le 12 novembre 1852 : « [...] *Le parti démagogue a levé la tête dans cette commune ; l'ex-maire, le sieur Naudin et son ancien adjoint le sieur Émiland Couturier ont employé tous les moyens possibles d'intrigue et de calomnie pour faire arriver au conseil tous ceux qui ont été révoqués par vous ; je vais vous faire remarquer que les mêmes individus se sont abstenus aux élections précédentes c'est-à-dire depuis la journée mémorable du 2 décembre [...]* ». ADCO, 3 M 872.

651 Verdereau et Jobard avaient été élus avec le même nombre de voix au conseil municipal (61 sur 70 votants) !

652 Rapport du sous-préfet Labatut, ADCO 3 M 889.

	Inscrits	Votants	% votants	OUI	NON	Annulés	% OUI	% NON
Pays-Bas	299	258	86,3%	255	2	1	99,2%	0,8%
Côte	1257	1148	91,3%	1116	25	7	97,8%	2,2%
Nolay	659	502	76,2%	490	6	6	98,8%	1,2%
Arrière-Côte	968	784	81,0%	775	9	0	98,9%	1,1%
Ensemble	3183	2692	84,6%	2636	42	14	98,4%	1,6%
Canton de Nolay	3964	3378	85,2%	3319	44	15	98,7%	1,3%
Beaune-sud	4018	3059	76,1%	2897	140	23	95,4%	4,6%
Arr de Beaune	35971	31046	86,3%	30191	683	172	97,8%	2,2%
Côte-d'Or (*)	116262	102446	88,1%	99116	2549	787	97,5%	2,5%
France	10203458	8140660	79,8%	7824189	253145	63326	96,9%	3,1%

Le tableau ci-dessus illustre le ralliement presque unanime de la population au régime césariste qui se met en place à cette époque.

Pierre Lévêque⁶⁵³ a mis en évidence le contraste avec les précédentes élections législatives et municipales, où l'opposition avait encore fait entendre sa voix. Le plébiscite, très soigneusement préparé par l'administration, a bénéficié d'une participation qui « a dépassé les meilleures prévisions », selon le préfet. On ne rencontre une abstention notable que dans les centres urbains : un tiers des inscrits à Beaune, à mettre en relation avec les 24 % à Nolay. Quant au vote Non, il fut à peu près insignifiant. Tout au plus peut-on relever un pourcentage légèrement moins anecdotique de votes non dans deux villages de la Côte (4,7 % 2,7 % respectivement à Puligny et Chassagne).

Ce ralliement massif s'explique par celui des notables, au premier rang desquels figuraient, nous l'avons vu, les orléanistes⁶⁵⁴, mais aussi d'une part notable des légitimistes (peu influents dans la région) ainsi que par le soutien de l'Église catholique. Mais un tel triomphe ne pourrait s'expliquer sans la profonde adhésion des masses populaires, au premier chef des masses paysannes.

Ajoutons qu'il était plus facile de voter pour un maire ou un conseiller municipal républicain, enraciné dans sa commune, ayant fait la preuve de ses compétences, face à des candidats imposés par l'administration, extérieure aux enjeux de localité. Les électeurs étaient encore loin d'assimiler les affaires locales aux enjeux nationaux, et on imagine sans peine maint électeur « républicain » aux élections municipales, « bonapartiste » au moment du plébiscite.

653 Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, op. cit., pages 1558-1560.

654 Ce que l'on a bien vu dans les élections locales, particulièrement à Nolay et Santenay.

II – Une société dépolitisée ?

1) Un puissant facteur de pacification : l'essor économique

Comme nous l'avons vu plus haut⁶⁵⁵, l'installation du Second Empire coïncida avec la reprise de l'économie viticole après la dure crise du milieu du siècle ; lente à partir de 1850 elle s'accélérait ensuite (bonne année 1854) et allait se maintenir pratiquement pendant toute la durée du régime.

Or, la crise viticole ayant été un facteur essentiel de la crise politique, il était logique que les autorités accordent une attention particulière aux questions économiques : évolution des prix du blé, état des récoltes et évolution des prix, etc. On le voit particulièrement à travers les rapports de l'administration préfectorale adressés au ministre.

Pierre Lévêque a pointé un début fragile de redressement économique après le coup d'État du 2 décembre⁶⁵⁶. Le retour de la « confiance » aurait permis une reprise des transactions et des investissements, notamment dans le secteur des chemins de fer, où la reprise des travaux au sud de Chalon-sur-Saône, les débuts de la construction de la ligne Dijon-Mulhouse à partir de 1852, ont permis à la métallurgie côte-d'orientale de relever la tête. La reprise de l'activité économique eut un effet mécanique sur la commercialisation des produits agricoles, notamment pour celui des vins, dont les stocks s'étaient accumulés et bénéficiaient de la hausse des prix⁶⁵⁷. Mais la reprise agricole fut freinée par de mauvaises récoltes en 1852, pour les céréales comme pour la vigne. En ce qui concerne les vins, l'année 1852 fut une des plus mauvaises du siècle, sur le plan de la quantité comme de la qualité, à peine tempérée par la poursuite de la hausse des prix. Le 8 mars 1853, dans son rapport mensuel au ministre, le préfet alertait : « *Je dois vous signaler les souffrances profondes et générales de tout ce qui touche à l'industrie viticole si importante dans tous ces environs. Le manque de récolte, tant pour la quantité que pour la qualité, réduit aux abois les propriétaires de vignes, par suite les nombreux cultivateurs qui peuplent les communes si considérables et si rapprochées de la Côte et tous ceux dont le travail se rattache à la production ou à l'expédition des vins.* » Dans le cours de l'année, la récolte à venir s'annonçait meilleure, mais celle des céréales, mauvaise, renchérisait le coût de la vie⁶⁵⁸. En fin d'année, les autorités exprimaient leur soulagement après une bonne récolte en vins et fourrages et malgré le déficit des

655 Voir Chapitre III, en particulier pages 336-350.

656 Pierre Lévêque, *La Bourgogne...*, op. cit., pages 1535-1543.

657 Nous avons évoqué plus haut (chapitre V, pages 439-440) le cas de Duvault-Blochét à Santenay, dont la fortune se construisit en partie sur d'habiles spéculations au moment de la révolution de 1848.

658 14 avril 1853 : rapport du sous-préfet de Beaune : « *la récolte des céréales, généralement mauvaise, a fait renchérir les grains, et cette augmentation est surtout sensible dans de nombreuses et populeuses communes qui, ne produisant que du vin, sont obligées d'acheter toutes les autres denrées [...]* ». A.N., F1-CIII-7.

céréales⁶⁵⁹. L'année suivante coïncidait avec une sortie de crise définitive ; dès lors le plein emploi dans l'industrie et l'agriculture, le maintien de prix plutôt bas des céréales, et la hausse des prix des vins, notamment ceux des vins ordinaires, se conjuguèrent pour offrir une longue période de prospérité à l'économie régionale.

Celle-ci, naturellement, restait soumise aux aléas climatiques, et à d'autres accidents conjoncturels⁶⁶⁰. Mais dans l'ensemble, les rapports administratifs mettent en évidence, sur la période 1853-1859, d'incontestables progrès dans les conditions de vie de la population. Le sous-préfet de Beaune relevait le 2 octobre 1856 : « *Le calme est parfait. Le haut prix des denrées alimentaires cause des souffrances aux classes laborieuses [mais] Les salaires sont élevés, le travail abonde. Ceux qui ont le plus à souffrir sont les petits propriétaires, les petits rentiers et les fonctionnaires* ». Un an après, le même écrivain au préfet le 3 octobre 1857 : « *d'excellentes récoltes en céréales et en vins répandent partout l'aisance et le contentement [...] je n'avais pas encore vu dans ce pays une telle apparence de prospérité. Il est certain qu'un état aussi florissant est un gage de tranquillité [...]* ». Le 7 octobre 1858 : « *Si à ces causes de sécurité [la reconstitution des stocks de vins] on réunit l'abondance générale des récoltes qui, avec le travail, donne à chacun des moyens complets d'existence, on reconnaîtra que la population de la Côte-d'Or, calme et satisfaite, présente, sous le rapport politique, une situation de nature à faire envisager l'avenir avec confiance.* »

Enfin, le 5 janvier 1859, le préfet, dans son rapport au ministre, rapportait les observations du sous-préfet : pas de chômage, rareté du vagabondage. Les impôts rentrent très bien et les « agents de poursuite » ont remis leurs démissions... Les progrès techniques dans l'agriculture commencent à se faire sentir. Le négoce des vins a retrouvé son dynamisme. Il conclut ainsi : « *Nos négociants, bien que fort sujets à se plaindre, paraissent satisfaits et s'attendent généralement à faire de belles affaires* ».

2) Entre obsession du complot « rouge » et dépolitisation

On a compris que la sollicitude de l'administration à l'égard des conditions de vie de la population n'était pas sans rapport avec sa préoccupation du maintien de l'ordre. Malgré le triomphe politique du régime lors des différentes opérations électorales de 1852, les rapports du préfet (et du sous-

659 Rapport du préfet au ministre, le 31 mars 1854 : « [...] la crise des subsistances, si efficacement calmée par les sages et promptes mesures du gouvernement [...] ». Ibid.

660 Comme l'épidémie de choléra qui, en 1854-1855, frappa les arrondissements de Dijon et Châtillon-sur-Seine, causant plus de 4000 morts.

préfet de Beaune) témoignent d'une crainte permanente des possibles menées du « parti démagogique », au point de transformer chaque incident, chaque déplacement individuel, en complot éventuel de la part de « sociétés secrètes » dont l'existence, au moins en Côte-d'Or, était parfaitement imaginaire. Cela peut probablement s'expliquer en partie par le tempérament de Labatut. Celui-ci, qui avait transformé en redoutable complot « l'affaire d'Argilly »⁶⁶¹, était prompt à soupçonner les menées « anarchistes », et on en trouve de multiples traces dans ses rapports au préfet⁶⁶².

Mais cette crainte tendait peu à peu à s'estomper, à mesure que le régime s'installait dans la durée. Une étape décisive, du moins aux yeux des autorités, semble avoir été franchie au moment de la guerre de Crimée (1853-1855). Celle-ci, tout en alimentant les appréhensions de la population, semble avoir plutôt rapproché la population des gouvernants⁶⁶³ ; à partir de 1855, les rapports administratifs insistent plutôt sur la grande tranquillité d'une population préoccupée exclusivement par ses intérêts matériels, ne songeant « *qu'à profiter du repos qui [lui] est assuré par le gouvernement de sa Majesté, et à réparer les pertes du passé*⁶⁶⁴ ». Au fur et à mesure de l'embellie économique, qui commence à assurer aux masses un meilleur bien-être matériel, l'administration le constate davantage, cherchant à expliquer les causes de cette tranquillité croissante : « *Est-ce lassitude politique ; est-ce l'effet produit par l'impulsion gouvernementale ; est-ce le besoin dominant de l'époque, celui de s'occuper des intérêts positifs et matériels, qui a amené cette situation morale ? Je crois que c'est un peu toutes ces causes réunies*⁶⁶⁵ »

Cette tranquillité, cette dépolitisation apparente de la population faisait l'affaire des autorités, qui s'en félicitaient au lendemain des élections municipales de 1855⁶⁶⁶. Dans la région de Nolay, celles-ci ont été marquées par une forte abstention.

La participation y est globalement tombée à 30 % en 1855 (contre 51,4 % en 1852), le score le plus faible de toute la période du Second Empire. La participation fut très inégale, de 62,5 % à Puligny à

661 Dans cette commune proche de Nuits, trois jeunes avaient déambulé coiffés d'un bonnet rouge. Ce fait, conjugué à la présence d'un républicain notoire, employé comme voyageur de commerce par un négociant nuiton lui-même républicain, avait suscité les alarmes du sous-préfet... et était remonté au ministère. A.N., F1-CIII-7.

662 Par exemple le 27 novembre 1853 : « [...] vous avez sans doute remarqué, Monsieur le Préfet, que surtout dans les chefs-lieux, une recrudescence bien marquée de l'esprit démagogique avait été constatée. Les différents fonctionnaires chargés de la surveillance [...] nous ont signalé plus d'insolence de la part des démagogues, des propos, des menaces recueillies, des réunions plus fréquentes observées, des communications entre les différentes communes faites au moyen d'agents qui n'agissent que verbalement, sur lesquelles figure, en première ligne, celle de l'assassinat de l'Empereur ». Ibid.

663 Lettre du préfet au ministre, 31 mars 1854 : « Les affaires d'Orient [...] ont réveillé [...] l'esprit patriotique d'une population qui a conservé le souvenir des deux invasions et conçu une vive répulsion pour tout ce qui lui rappelle les cosaques ». Ibid.

664 Rapport du sous-préfet Labatut, 26 février 1853. Ibid.

665 Idem, le 2 octobre 1856. Ibid.

666 Idem, le 6 octobre 1855 : « Vous savez que l'épreuve assez difficile des élections municipales a été satisfaisante ; que quelques communes à peine ont eu des votes politiques, et que presque partout le parti anarchique s'est abstenu ». Selon Labatut, le parti « démagogique » aurait été découragé par victoire de Sébastopol. Ibid.

9 % à Saint-Romain. Ces variations semblent ne devoir s'expliquer que par des considérations locales. En effet, on relève un effondrement du vote dans les communes où le pouvoir avait imposé un maire malgré le rejet manifesté par les électeurs. Ainsi à Cormot, où le maire Verdereau fut maintenu contre vents et marées, le taux de participation est tombé à 18,8 %. Par contre, les électeurs de Puligny ne semblent pas avoir tenu rigueur à l'administration de la dissolution du précédent conseil municipal en 1853 (62,5 % de votants, le taux le plus élevé de la région). À Vauchignon, où le maire était en conflit avec son conseil municipal, l'administration avait pris les devants en le remplaçant par une personne semble-t-il mieux acceptée (participation 53,8%).

À l'inverse, les changements introduits à Baubigny et Saint-Romain furent manifestement moins bien inspirés. À Baubigny, où des conflits internes avaient amené l'administration, sous l'influence du curé, à confier la mairie à un notable « légitimiste rallié », cette « solution » n'a pas convaincu les électeurs (la participation est tombée à 21,6%). À Saint-Romain, où la situation était identique, les autorités finirent par écarter le maire sortant Pierre Rolland, pour lui substituer le grand négociant Jules Serre. Les électeurs le prirent mal puisque le pourcentage de votants s'effondra à 9 % ! Celui-ci, officiellement trop pris par ses affaires, démissionnait six mois plus tard, et le préfet se résigna à confier la mairie à Pierre Bouzereau-Rolland, au sujet duquel Labatut portait ce jugement : « *Mr Bouzereau a eu, dans le temps, quelques tendances politiques assez peu recommandables, mais il est, depuis, parfaitement revenu à des idées meilleures. [Il est] le seul habitant convenable qui consente à occuper ces fonctions*⁶⁶⁷ ».

Un dernier exemple, celui de Cirey, laisse entrevoir des éléments plus obscurs que l'on ne retrouve pas forcément dans les archives. Le maire de Cirey, Jean Cas, nommé maire sous la Monarchie de Juillet (23 décembre 1847), avait réussi à traverser sans dommage la Révolution de 1848, la Seconde République, et avait été maintenu en poste après le 2 décembre⁶⁶⁸. Nommé à nouveau en 1852, maintenu en 1855, il semble avoir lassé la population puisque la part des votants était tombée à 9,2 %. Notons que ce maire donnait toute satisfaction au régime impérial, dans une commune où le Non avait atteint le tiers des suffrages au plébiscite de 1851, et où le taux d'abstention s'était élevé à 66 % aux élections législatives de 1852... Mais il était contraint de démissionner en 1859, à la suite d'un scandale local, sur lequel les sources nous donnent toute l'information : il avait accordé des passe-droits aux agriculteurs du hameau de Saigey (nouvellement détaché de Vauchignon et annexé à Cirey) concernant le pacage sur les chaumes, qu'il avait retirées illégalement du régime forestier, en échange du labourage gratuit de quatre journaux de terre lui appartenant. Tout en déplorant une faute vénielle, le préfet, qui ne pouvait la laisser passer, lui

667 Lettre du sous-préfet au préfet, le 24/01/1856 : ADCO, 3 M 889.

668 « *Le sieur Cas étant un fort bon choix* » selon le sous-préfet. ADCO, 3 M 647.

demanda de démissionner, lui évitant ainsi, eu égard à sa fidélité politique, l'infamie de la révocation⁶⁶⁹.

Ces élections locales nous livrent quelques enseignements : malgré la disparition légale du camp républicain, le régime autoritaire qu'était le Second Empire ne pouvait se permettre d'ignorer complètement les sentiments des populations. S'étant arrogé le pouvoir de nomination des maires, il se trouvait confronté aux mêmes difficultés de choix que celles auxquelles s'étaient heurté les régimes monarchiques précédents. Sa préférence pour les notables, pris dans la grande propriété foncière, n'était pas forcément celle des électeurs⁶⁷⁰. Enfin, dans un régime non démocratique, derrière le discours d'ordre, pouvaient se cacher bien des abus, facteurs de désordres, comme le montre le cas anecdotique de la commune de Cirey.

3) Au plan local : vers un retour du politique ?

Après les élections municipales de 1855⁶⁷¹, le régime impérial paraissait définitivement consolidé, appuyé sur une conjoncture économique de plus en plus favorable, les oppositions durablement muselées et privées de soutien populaire. Aussi les élections législatives des 20 et 21 juin 1857 furent un réveil difficile pour les autorités ; sur 113842 électeurs inscrits, à côté de 34102 abstentions, 18909 suffrages allèrent aux « candidats prônés par la démagogie ou patronnés par la coalition »⁶⁷², soutenus « par les ouvriers des villes et bourgs », alors que 60525 suffrages étaient recueillis par les candidats officiels. Avec un taux de participation d'environ 70%, les candidats officiels recueillant 76 % des suffrages exprimés, le pouvoir sortait largement vainqueur de la confrontation électorale, mais les résultats montraient le maintien d'une véritable opposition au régime, essentiellement dans les centres urbains. Dans l'arrondissement de Beaune, 5000 voix étaient allées au candidat de l'opposition républicaine, Hippolyte Carnot, contre 20000 aux candidats gouvernementaux, selon le sous-préfet Labatut⁶⁷³, qui se lamentait sur la force de l'opposition « à Beaune et dans nos principales communes », opposition qui se renouvelait par l'apport de jeunes gens « à peine sortis des bancs de l'école ». Il opposait l'inertie des partisans du

669 « Les bons antécédents politiques du Sieur Cas m'ont déterminé à ne pas provoquer sa révocation » : Rapport du préfet au ministre, 6 avril 1859. A.N., F1-CIII-7.

670 Jules Serre, à Saint-Romain, où il était essentiellement propriétaire de vastes forêts, était d'abord un grand négociant installé à Meursault. À Baubigny, Louis Rocault-Dorizy était issu d'une famille noble déjà propriétaire avant la Révolution.

671 Voir annexe XLIII, page 781.

672 Rapport du préfet au ministre, le 20 juillet 1857. A.N., F1 cIII 7 : Comptes-rendus administratifs (1853-1868) Côte-d'Or.

673 Lettre du 3 juillet 1857. Ibid.

régime, surtout dans les campagnes, à l'énergie des opposants (« *ils sont agglomérés, organisés* »). Surtout, le sous-préfet y voyait le signe d'une confrontation sociale à venir : « *Il est encore une considération dont il faut tenir grand compte : ce n'est plus de politique qu'il s'agit aujourd'hui ; c'est une question sociale de la nature la plus dangereuse, une jacquerie que nous avons en face [...] n'y-a-t-il pas lieu de craindre que, dans une circonstance donnée, les blouses fassent cause commune avec les blouses ? Et cette crainte ne pourrait-elle pas s'appliquer au suffrage universel, fonctionnant même avec régularité ?* »⁶⁷⁴. Pour lui, malgré la tranquillité apparente du pays, sa prospérité économique, au fond la situation politique était restée la même qu'en 1851. Et il concluait sa lettre en renouvelant, en bon conservateur orléaniste, son hostilité à l'égard du suffrage universel.

L'attentat d'Orsini, survenu le 14 janvier 1858, fournit aux autorités le moyen de donner un tour de vis à la répression des oppositions. La loi de sûreté générale, que le nouveau ministre de l'intérieur, le général Lespinasse, fut chargé d'appliquer, prévoyait amende et prison contre tout individu suspecté d'agir contre le gouvernement, et permettait également d'arrêter, exiler ou déporter sans procès quiconque avait déjà fait l'objet de condamnations politiques depuis 1848⁶⁷⁵. En Côte-d'Or, huit suspects furent décrétés d'arrestation, dont Coqueugniot pour la région de Nolay. Celui-ci, expulsé en Belgique après le coup d'État de 1851, amnistié ensuite et ayant quitté Nolay pour s'installer à Vianges (pays d'Arnay), commune de sa belle-famille, prit opportunément la fuite. Le 8 février, le préfet signalait au ministre, à propos de ce qu'on avait trouvé au domicile de deux fuyards (dont Coqueugniot) : « *Des armes, des munitions, des écrits où les plus détestables principes sont préconisés saisis à leur domicile, ont constaté de nouveau les tendances politiques de tous ces individus* ». Le fait est peu vraisemblable à propos de Coqueugniot dont la famille intercédait en sa faveur auprès des autorités⁶⁷⁶, mais peu importe : aux yeux du préfet, l'important était ailleurs : « *Les arrestations faites ou tentées ont produit une impression profonde sur l'esprit des personnes qui étaient en communication de principes avec les dénommés ci-dessus. Elles leur font voir que le gouvernement veille sur elles, et qu'elles doivent se conduire avec prudence. Les honnêtes gens ont, du reste, accueilli ces mesures avec ferveur* ».

Quelques mois plus tard, la tranquillité semblait de retour, le renouvellement partiel du conseil général et des conseils d'arrondissement, en juin, donnait une victoire totale aux candidats du gouvernement, et les autorités pouvaient établir, en octobre, un bilan politique favorable : pour le

674 Ibid.

675 Pour la répression anti-républicaine en 1858, voir : Jean-Claude VIMONT, « Les déportés républicains de 1858 », *Criminocorpus*, mars 2013, en ligne : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/1943>. Voir également, accessible sur Gallica : Eugène TÉNOT, *Les suspects en 1858*, Paris, 1869.

676 Le 7 octobre 1858, les prisonniers politiques (et Coqueugniot), après soumission, étaient graciés et autorisés à rentrer dans leurs foyers.

préfet, « *L'opinion légitimiste est réduite aujourd'hui à l'état de souvenir honorable plutôt que de parti* », « *la protection énergique et efficace que le gouvernement de l'Empereur donne aux principes conservateurs de la société et aux intérêts qui en découlent* » expliquait que « *le plus grand nombre des partisans de la branche cadette, se sont franchement ralliés au gouvernement par les mêmes motifs* ». Enfin « *le vide se fait de plus en plus autour des personnes attachées à la forme républicaine et que soutiennent seulement les sectaires de la démagogie dont le recrutement s'opère dans les bas fonds de la population des villes* ». Bref, le « parti de l'ordre », plus uni que jamais, tenait fermement le gouvernail face aux « classes dangereuses », s'appuyant sur la bienveillante apathie des campagnes.

Bien sûr, le sous-préfet Labatut mettait une nouvelle fois en garde, le 5 janvier 1859. Si « *La population continue à se montrer calme et soumise aux lois* », il craignait l'influence du « *parti démagogique* » auprès de la jeunesse, trop attirée par les plaisirs de la ville (!), et se plaignait de la médiocrité de nombreux maires ruraux (difficiles à changer faute d'alternative). Mais enfin, le régime lâchait du lest et le 16 août 1859, les derniers condamnés républicains étaient amnistiés.

Nous ne disposons pas, malheureusement des rapports des préfets et sous-préfets pour la période allant d'octobre 1859 à octobre 1864⁶⁷⁷, mais d'autres sources témoignent d'une période de calme politique.

Des personnalités clivantes, qui avaient marqué la vie politique régionale, avaient disparu ; ce fut d'abord le cas de Charles Delonguy-Jannin, conseiller d'arrondissement et principal protagoniste du camp conservateur à Santenay, mort en 1856. Le sous-préfet Labatut et le conseiller général François Carnot, dont on a vu le rôle dans les années difficiles de 1849 à 1851, disparurent tous les deux en 1861. Ils furent remplacés par des personnalités plus consensuelles, comme le négociant Jacques Marie Duvault-Bloch. Celui-ci, qui s'affirmait républicain et ami de Lamartine, fut élu d'abord conseiller d'arrondissement de 1860 à 1861, puis devint conseiller général de Nolay, à la mort de François Carnot, avant de redevenir maire de Santenay en août 1870⁶⁷⁸.

Nous disposons par ailleurs d'un rapport du juge de paix de Nolay, en date du 27 juillet 1865⁶⁷⁹, qui fait le bilan des élections municipales, qui venaient d'avoir lieu, pour chacune des communes du canton. Pour lui, la politique n'avait joué aucun rôle, « *en général les oppositions qui se sont produites ont été dues à des rivalités et des hostilités locales* », « *sauf à Santenay où la question*

677 Ils sont introuvables à la cote F1 cIII 7 des archives nationales.

678 Ironiquement, bien que républicain déclaré, et frère de Duvault-Pichard, sous-commissaire à Autun en 1848, il fut deux fois révoqué des fonctions de maire de Santenay par deux révolutions : celle de 1830 puis celle de 1870... Peu après sa nomination par l'administration impériale, il était écarté par le nouveau régime, le 11 octobre 1870, et remplacé par un « revenant », Létorey...

679 ADCO, U VII db4 : Rapports des juges de paix

politique paraît avoir été quelque peu en jeu »⁶⁸⁰. Et en effet, après les difficultés que nous avons relevées en 1855 entre les électeurs et l'administration, lorsque celle-ci avait fait preuve d'autoritarisme, il semble que les élections suivantes, en 1860 puis 1865, aient amené une sorte de normalisation, comme on peut le voir à travers la participation électorale. Alors qu'elle était tombée à 30 % en 1855, elle remontait à 43,6 % en 1860, puis 63,3 % en 1865. On relève également que certains élus, écartés pour républicanisme en 1852, furent réintégrés dans les municipalités, tel Louis Naudin à Saint-Aubin, maire révoqué après le 2 décembre, nommé adjoint en 1861, confirmé en 1865 et finalement à nouveau maire le 27 novembre 1867. Relevons qu'il fut toujours le membre le mieux élu au conseil municipal. La pratique répétée du vote, malgré toutes les limitations imposées, une meilleure prise en compte des vœux des populations dans un contexte de libéralisation de ce régime autoritaire peuvent l'expliquer.

Il nous faut cependant revenir sur les cas de Nolay et Santenay, dont on a vu qu'elles avaient été les principaux foyers de conflit politique au moment de la Révolution de 1848 et de la Seconde République.

La vie municipale à Nolay

La vie municipale à Nolay, sous le Second Empire, n'a pas été, loin de là, un « long fleuve tranquille ». Après l'élimination des démocrates, les notables locaux reprirent, comme sous la Monarchie de Juillet, leurs conflits personnels et, comme dans les années 1840, la famille Carnot y prit une large part. La nomination d'un jeune notaire, Albin Bertrand, à l'initiative du ministre, avait pour but, en neutralisant François Carnot, de dépasser les conflits purement locaux et d'engager une politique d'assainissement et de modernisation de la petite cité, en dépit du conservatisme de certains conseillers⁶⁸¹.

Mais, deux ans plus tard, des dissensions se faisaient jour dans le conseil municipal, que le maire évitait de plus en plus de réunir, et celui-ci finissait par offrir sa démission, à la veille des élections de 1855. Les autorités préférèrent le maintenir en poste et le conflit s'aggrava d'année en année, au point qu'une tentative de conciliation du sous-préfet, en février 1858⁶⁸², échouait, amenant Bertrand, en conflit avec son adjoint et le commissaire de police, à offrir à nouveau sa démission⁶⁸³. Mais il

680 « [...] il va sans dire que partout ce qui reste des partis extrêmes s'est remué et agité, mais sans pour cela donner à l'opposition un caractère autre que celui que je constate », *ibid.*

681 « [...] toucher un pavé est un crime aux yeux de ces messieurs ! ». Labatut, le 2 février 1858. ADCO, 3 M 822.

682 « sachant que la majorité du conseil est composée d'hommes d'ordre ». *Ibid.*

683 Selon Labatut, le maire se sait minoritaire dans le pays, en conflit avec Carnot, « avec qui il reconnaît qu'il est impossible de marcher [...] Il est vrai que l'esprit y est détestable [à Nolay], abstraction faite de la politique ». *Ibid.*

devenait urgent de trancher. Le 4 février, après avoir obtenu l'autorisation du ministre⁶⁸⁴, le préfet prenait la décision, « *d'après les difficultés que l'administration municipale a rencontrées* », de suspendre le conseil municipal et de le remplacer par une commission provisoire, dirigée par le maire, acceptant avec réticence la présence de François Carnot⁶⁸⁵.

La commission provisoire, sous la direction du maire, recevait mission des autorités de répondre au « *besoin de certaines améliorations réclamées pour la salubrité ou pour l'embellissement de la ville* ». Les bons résultats obtenus engageaient le préfet, le 14 mai 1859, à dissoudre définitivement le conseil municipal et proroger la commission provisoire jusqu'aux élections générales de 1860 : « *[...] la commission administrative montre de l'aptitude et [...] sous l'impulsion du maire, qui est instruit et entièrement dévoué au gouvernement, l'administration de la commune marche bien et réalise, dans l'intérêt de la population, des améliorations que l'ancien conseil municipal a toujours refusées par esprit d'opposition* ». Le 9 juillet 1860, le maire Bertrand, ayant rempli sa mission, et sans doute épuisé par son long combat, présentait à nouveau sa démission au préfet, qui cette fois l'acceptait, et, le remerciant pour sa bonne administration, le nommait selon ses souhaits membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance⁶⁸⁶.

Ce long conflit, dont l'ensemble des protagonistes appartenaient au même camp politique, forgé dans la bataille pour « l'ordre » contre les « démagogues » en 1849-1951, nous paraît intéressant. On y voit que le pouvoir impérial, qui se veut modernisateur, se trouve confronté au conservatisme réactionnaire d'une partie de sa base sociale. Mais, contrairement au régime de Juillet, qui, dans un conflit semblable dans la même cité, s'était contenté de compter les points et d'entériner le rapport de force⁶⁸⁷, le pouvoir impérial finit par imposer son agenda politique, quitte à forcer la main du clan Carnot, celui qui avait assuré son succès local quelques années plus tôt.

Cependant, la nomination d'un nouveau maire, Lavirotte-Guillemaut, en 1860, maintenu aux élections de 1865, ne promettait pas la fin des querelles à Nolay. Après son décès, au début de 1866, le sous-préfet recommandait Georges Édouard, qui « *sera j'espère un fonctionnaire plein de zèle et de dévouement au gouvernement impérial* ». Malheureusement, celui-ci entra à son tour, quelques années plus tard, en conflit avec une partie du conseil municipal, pour une raison ayant cette fois

684 Pour emporter la décision du ministre, le préfet présentait le conseil municipal de Nolay sous un jour sombre : « *le conseil municipal de Nolay [a été] élu par une population de mœurs rudes et grossières et dont l'esprit est dès lors peu sociable* ». Surtout, il rappelait que plusieurs conseillers municipaux avaient voté « *ostensiblement contre le candidat du gouvernement [...] ont donné dans les dernières élections générales (de 1857) des suffrages à M. Carnot candidat de l'opposition* ». *Ibid.*

685 Le préfet s'inquiétait de la présence de Carnot qui avait toujours eu tendance à « *se refuser à concourir aux mesures de progrès réclamées par l'amélioration matérielle de la ville où il existe des besoins nombreux à ce sujet* ». Sa présence dans la commission pourrait être « *sinon un danger au moins un embarras* ». Mais Bertrand, sans doute par volonté de le neutraliser, s'engageait pour Carnot et persistait à le garder dans la commission. *Ibid.*

686 Lettre du préfet au maire de Nolay, *ibid.*

687 Voir plus haut page 470.

une résonance politique directe. Il avait en effet accordé, sur demande de la fabrique, l'agrandissement de l'église. Le problème est que cet agrandissement empiétait sur le territoire communal et que le maire s'était passé de l'avis, obligatoire, du conseil municipal.

Les autorités ayant renoncé à intervenir, en raison de la proximité des élections, celles-ci, en août 1870, se soldaient par un triomphe pour le nouveau représentant de la famille Carnot, et la difficile réélection du maire, au second tour. Un mois plus tard, les événements rebattaient les cartes...

Le cas de Santenay

À Santenay, où la municipalité démocrate avait été révoquée au lendemain du 2 décembre, le préfet avait nommé provisoirement, dès le 8 décembre, Philippe Ridard maire et Jean Rouhète adjoint. À la tête d'une commission provisoire qui comprenait les battus de 1848 (Delonguy-Jannin, Baize...), ils avaient été depuis lors confirmés à plusieurs reprises, en 1852, 1855, et 1860⁶⁸⁸. Il semblait que la commune de Santenay, si turbulente à l'époque de la Seconde République, était définitivement réduite au silence.

Mais un événement, a priori rien moins que politique, venait bouleverser, en juillet 1864, ce calme trompeur. À cette date, l'évêché mettait brutalement fin aux fonctions du curé Mallard, lui imposant une mutation en raison « des faits scandaleux » qui lui étaient reprochés⁶⁸⁹. Cette décision ulcéra le maire⁶⁹⁰ et une partie des habitants de la commune, qui demandèrent en vain le maintien du curé.

Celui-ci ayant, lors de sa dernière messe, mis en cause ceux qu'il désignait comme ses calomniateurs⁶⁹¹, un charivari était organisé dans la soirée, dirigé contre ceux-ci. Le lendemain, 16 juillet, au moment où une entreprise de déménagement venait emporter les affaires du curé, une foule de 4 à 500 habitants les contraignait à faire demi-tour. Ensuite, « *les opposants attachent des fleurs aux voitures, on se remet en marche avec le tambour, en passant devant les maisons signalées, on crie : à bas les dévots, à bas les bigots*⁶⁹² ».

Prévenu du désordre, le sous-préfet se rendait le soir même à Santenay, accompagné de gendarmes, pour enquêter sur les faits. Après enquête, il mettait gravement en cause le comportement du maire,

688 Il est à noter que si Ridard fut élu (au second tour) au conseil municipal en 1852 (l'ancien maire révoqué Abord-Belin ayant eu le plus de voix), il ne fut candidat ni en 1855 ni en 1860. ADCO, 3 M 877.

689 16 juillet 1864 : dans son rapport, le sous-préfet admettait qu'il n'en connaissait pas les causes exactes, mais « *on m'a assuré que malgré l'incitation plusieurs fois renouvelée de ses supérieurs, cet ecclésiastique n'a point voulu renoncer à des relations fréquentes avec une famille de cette commune. Sa moralité, dit-on, était incriminée à propos de ces visites et c'est sur les plaintes de quelques habitants que Monseigneur a pris la résolution de l'éloigner* ».Ibid.

690 Dans une lettre au préfet datée du 12 juillet, il annonçait : « *j'écris également à Monseigneur et l'informe que la population est bien décidée à conserver son curé et même à appeler un ministre protestant en cas qu'on veuille lui en donner un autre* ». Ibid.

691 Selon le sous-préfet, le curé aurait dénoncé les « *calomnies répandues sur son compte par quelques maisons de Santenay et notamment pas quatre personnes dévotes que tout le monde connaissait bien ; qu'elles s'en repentiraient [...]* ». Le curé, selon le sous-préfet, se serait comparé au Christ... Ibid.

692 Ibid.

et réclamait au préfet sa révocation⁶⁹³. Mais le ministre de l'intérieur, sollicité, refusa la demande du préfet⁶⁹⁴, et préféra temporiser. Après quelques mois de suspension, Ridard était réintégré dans ses fonctions. On comprend que le pouvoir ait hésité devant une mesure de rigueur dans une commune qui avait donné, dans un passé encore peu lointain, des preuves de sa radicalité⁶⁹⁵. Les autorités comptaient sur un changement de maire, en douceur, à l'occasion des élections générales de 1865. Mais Philippe Ridard, prévenu des intentions des autorités, prit les devants. Lui qui ne s'était même pas présenté aux élections de 1855 et 1860, sûr d'être maintenu par le pouvoir, présenta cette fois une liste face à celle soutenue par l'administration, elle passa en entier⁶⁹⁶ ! Mais l'administration, déterminée à l'écarter, imposa un notable, Jules Millard de Montrion, à la mairie.

Le paradoxe est que Ridard, qui avait accédé au pouvoir à la faveur de la défaite des « rouges » en 1851, se retrouvait en 1865 à la tête du camp « populaire », sur des positions oppositionnelles et anti-cléricales ; nous avons vu que le juge de paix ne s'y trompait pas, lui qui classait l'élection de Santenay comme une élection à connotation politique⁶⁹⁷.

Ses adversaires poussaient d'ailleurs le mimétisme jusqu'à adresser une réclamation contre le déroulement des élections, avec des arguments déjà utilisés contre Duvault-Pichard en 1848... Le texte de la pétition mentionnait entre autres les faits suivants : « *installation d'un dépôt de vin et bière en face de la maison commune par les partisans de l'administration Ridard. Ce système est le plus puissant moyen à l'aide duquel la majorité a été acquise. [...] les électeurs de Santenay se composent en grande partie de vigneronns travaillant à la tâche, de manouvriersss tâcherons, d'ouvriers exploiters de sables, etc. Or c'est avec cette partie de la population que le liquide donné gratuitement a produit ses effets.*

Un argument puissant sur eux a été le rappel des faits qui se sont passés il y a environ un an à Santenay, par suite desquels la force armée est arrivée protéger les amis de l'ordre et du gouvernement de l'Empereur ».

Ridard ne se démontait pas, dénonçant parmi les signataires « *l'ancien adjoint en 1848, assez connu à la préfecture* », en la personne de Roux. Et le conseil de préfecture décidait finalement de valider l'élection, « *considérant que même en admettant que les faits soient établis, [...] ils n'ont pas dû altérer la sincérité de l'élection* ».

693 « *le maire n'a pas tenté d'empêcher le trouble, il l'a favorisé et organisé. Revêtu de son écharpe il a été le principal instigateur [...]* » (souligné par le sous-préfet). Ibid.

694 Il avait reçu une pétition signée de 350 habitants en faveur du maire.

695 Lettre du préfet, le 13 février 1865, au ministre : « *L'apaisement se fait dans cette localité : mais l'esprit de résistance qui s'est révélé d'une manière si vive lors du changement du desservant subsiste à l'état latent* ». Ibid.

696 Ridard fut élu en quatrième position avec 313 voix, tandis que son adjoint Rouhette, à la tête de la liste adverse, fut le premier non élu (197 voix). Ibid.

697 « *la liste municipale, que je n'appellerai point la liste de l'administration puisqu'elle émane du maire, qui est aujourd'hui en hostilité ouverte avec le gouvernement et l'autorité préfectorale et supérieure, est sortie toute entière à l'exception d'un seul* » : Le juge de paix de Nolay, 27 juillet 1865. ADCO – U VII db4

Ce curieux épisode, peu politique en apparence, dans lequel certains protagonistes semblent avoir échangé leurs rôles, nous montre au moins que les contrastes sociaux, qui pouvaient désormais s'exprimer dans le cadre du suffrage universel, continuaient à structurer l'affrontement électoral. Reste à voir plus clairement s'ils pouvaient à nouveau s'exprimer sur la scène politique, après vingt années de « dépolitisation ».

3) Forces et fragilités du régime à la fin de l'Empire

À la fin des années 1860, le contexte politique en France s'assombrissait : difficultés économiques conjoncturelles, échecs diplomatiques, mécontentement croissant à l'égard d'un régime autoritaire de plus en plus mal supporté à mesure que s'effaçaient les souvenirs des années 1848-1851. L'alliance de classes qui avait permis le succès du « parti de l'ordre » commençait à se désagréger⁶⁹⁸ tandis que les milieux républicains s'affirmaient davantage, profitant d'une certaine libéralisation du régime. Dans le département, la naissance du « Progrès de la Côte-d'Or » offrait à ceux-ci un moyen d'atteindre une population de plus en plus instruite. Les élections législatives, organisées le 4 juin 1869, allaient permettre aux différents camps politiques de se compter dans des conditions acceptables.

De 1852 à 1869, deux députés bonapartistes, candidats officiels du gouvernement, s'étaient succédé comme représentants de la deuxième circonscription de la Côte-d'Or, celle de l'arrondissement de Beaune. À la mort de Julien Ouvrard, une élection partielle avait porté au siège de député Alphonse Marey-Monge, diplomate, fils du conventionnel Marey et de la fille du mathématicien Gaspard Monge, par ailleurs grand propriétaire à Pommard⁶⁹⁹. Conseiller général de Gevrey, maire de Pommard, il symbolisait, au même titre que son prédécesseur, le ralliement des grands propriétaires viticoles au régime. L'évolution du score électoral du candidat officiel au cours des différentes élections nous donne une indication sur le contexte politique : en 1852 puis 1857, celui-ci rassemble environ 80 % des suffrages exprimés. Lors de l'élection de 1861, Marey-Monge, qui succède à Ouvrard, ne réunit que 71 % des voix, face à un candidat conservateur, Boullenot, qui, non retenu par le gouvernement en 1852, avait alors accepté de se retirer. Peut-on considérer qu'une fraction de l'électorat conservateur renâclait à suivre les consignes officielles ? Cependant, en 1863, Marey-Monge voyait son score bondir à 84 % des votants, tandis que la participation électorale progressait

698 Voir l'attitude des milieux catholiques de plus en plus ultramontains et mécontents de la politique italienne de la France. D'autre part, une frange d'orléanistes devient favorable à l'idée d'une république modérée (Thiers).

699 Pour une synthèse sur la famille Marey-Monge et sa fortune, voir Pierre LÉVÊQUE, *La Bourgogne...*, op. cit., Tome II, page 435.

(70 % de votants). Même en tenant compte des pressions évidentes de l'administration, nous pouvons considérer que l'électorat maintenait clairement son adhésion au régime impérial.

Les élections législatives du 4 juin 1869

Dans la deuxième circonscription de la Côte-d'Or, celle de l'arrondissement de Beaune, face au candidat officiel, c'est un revenant, Pierre Joigneaux, qui représentait le camp républicain. Celui-ci, rentré en France à la faveur de l'amnistie de 1859, avait poursuivi ses travaux agronomiques qui lui assuraient une notoriété incontestée dans le monde agricole et auprès des paysans. Conseiller général du canton de Beaune-sud sous la Seconde République, il était aux yeux du public l'incarnation du mouvement « démocrate-socialiste » vaincu par le coup d'État du 2 décembre. L'affrontement ne pouvait donc être plus clair, et les résultats du vote, commune par commune, nous renseignent de la manière la plus exacte sur le poids électoral du mouvement républicain après vingt années de silence forcé.

La participation électorale fut particulièrement forte (autour de 80%), signe de l'enjeu du scrutin aux yeux des électeurs. Si le député sortant l'emporta confortablement, avec presque deux tiers des suffrages, la candidature de Pierre Joigneaux, avec 36 % des voix, révéla le maintien du républicanisme dans cette circonscription.

Nous avons été frappé, en étudiant les résultats communaux, par la similitude avec les observations rapportées par Marcel Vigreux à propos des élections de 1869 dans le Morvan⁷⁰⁰, autre terre républicaine en 1849, qui semblait depuis ralliée au « bonapartisme paysan ». Après une analyse fine des résultats électoraux, l'auteur fait la constatation suivante : « *La poussée républicaine dans le Morvan central en 1869 correspond, en réalité, à l'implantation des démocrates-socialistes en 1849-1851* ». Autrement dit, les vingt années de régime bonapartiste n'ont fait que masquer une réalité politique déterminée d'abord par des facteurs économiques et sociaux qui ont perduré, des acteurs politiques ont réussi à se maintenir peu ou prou sur le terrain. À la faveur d'une certaine libéralisation politique, des tempérament politiques profondément ancrés pouvaient à nouveau s'exprimer au grand jour.

C'est ce que nous pouvons vérifier, pour la région de Nolay, à la lumière du tableau ci-dessous, avec cependant quelques nuances.

Nous retrouvons d'une part des bastions politiques déjà identifiés pour les années 1848-1852 :

700 Marcel VIGREUX, « Des paysans républicains à la fin du Second Empire : les élections de 1869 dans le Morvan nivernais ». In: *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 25 N°3, Juillet-septembre 1978. pp. 443-469.

- Le Pays-Bas et la fraction périphérique de l'Arrière-Côte confirment leur adhésion au régime impérial. C'est particulièrement vrai de communes de l'Arrière-Côte (La Rochepot, Baubigny, Saint-Romain) qui se rapprochent du comportement politique de l'Auxois et du nord du département.

- les deux foyers républicains, bien identifiés pour la période précédente, se retrouvent également : le bourg de Nolay et sa périphérie immédiate (Cirey, Cormot, Vauchignon) d'une part, Santenay d'autre part.

Résultats des élections législatives du 4 juin 1869			
	% votants	% Marey-Monge	% Joigneaux
Corcelles-les-Arts	83,7%	68,0%	32,0%
Ébaty	89,4%	64,3%	35,7%
Corpeau	82,4%	68,4%	31,6%
Puligny	85,8%	95,3%	4,1%
Chassagne	78,2%	46,9%	53,1%
Santenay	78,5%	36,4%	63,2%
Saint-Aubin	78,1%	64,4%	35,6%
La Rochepot	82,4%	89,3%	13,7%
Nolay	80,6%	34,8%	64,7%
Cirey	82,3%	23,1%	76,9%
Cormot	71,8%	51,1%	48,9%
Vauchignon	83,6%	47,1%	52,9%
Baubigny	75,0%	77,3%	22,7%
Saint-Romain	81,9%	95,2%	4,3%
Pays-Bas	84,0%	67,5%	32,5%
Côte	80,2%	59,2%	40,5%
Arrière-Côte	79,5%	71,2%	29,2%
Nolay	80,6%	34,8%	64,7%
Ensemble	80,4%	58,3%	41,6%
Nolay et périphérie proche	80 %	35,6 %	64,1 %
Reste Arrière-Côte	80 %	88,7 %	11,9 %
Canton de Nolay	80,4%	64,5%	35,4%
Canton de Beaune-sud	83,9%	42,7%	57,3%
Arrondissement	83,2%	64,0%	36,0%

Par contre, les votes des communes de la Côte posent davantage de problèmes. Chassagne semble désormais suivre la voie ouverte par Santenay et basculer en faveur de la Démocratie avancée, ce qui peut paraître logique au vu de l'identité de conditions de ces deux villages limitrophes, mais la faiblesse du vote Joigneaux pose question pour Puligny. Ce village, plutôt proche des montagnards à l'époque de la Révolution, s'est tenu un peu à égale distance des deux camps sous la Seconde République, se montrant cependant davantage partisan du régime lors des votes décisifs de 1851 et 1852. Mais des résistances s'étaient manifestées au moment des élections municipales, que l'on ne

retrouve pas dans les votes de 1869. Puligny était un village prospère à cette époque, où les vins communs avaient pris une grande extension, davantage qu'à Chassagne ou Santenay. Saint-Aubin suit un peu le même chemin, ce qui apparente une fois de plus cette commune de transition à l'Arrière-Côte proche (La Rochepot).

Cette divergence entre deux parties de la Côte n'est pas un accident, puisque ces choix sont confirmés l'année suivante, lors du plébiscite du 8 mai 1870.

Le plébiscite du 8 mai 1870

On sait que, devant le succès relatif des oppositions, qui réclamaient une évolution parlementariste du régime, Napoléon III choisit de modifier la constitution dans ce sens, tout en confiant le gouvernement à Émile Ollivier, parlementaire de filiation républicaine et leader du « tiers-parti ». La constitution modifiée se devait d'être ratifiée par le peuple, lors d'un plébiscite où les électeurs devaient approuver la phrase suivante : «Le peuple approuve les réformes libérales opérées par l'Empereur avec le concours des grands corps de l'État, et ratifie le senatus-consulte du 20 avril 1870 ». Pour l'Empereur, c'était un moyen de renouer le lien césariste entre le peuple et sa personne, et donc de consolider son pouvoir, malgré les concessions faites.

Pour la France entière, le plébiscite fut un succès inespéré (environ 83 % de oui alors que l'abstention était tombée à 17,5%). Qu'en fut-il pour notre région ?

Dans le tableau ci-dessous, nous avons préféré inscrire la part respective des abstentions et des votes Oui ou Non par rapport aux inscrits, car l'abstention peut être considérée comme un acte politique dans le contexte du régime autoritaire. Ainsi, nous saisissons mieux les choix respectifs des citoyens dans leurs communes.

Le résultat d'ensemble fut globalement le même dans notre région puisque le pourcentage des votes favorables a atteint 57,2 % des inscrits (70 % des votants). Ici comme ailleurs, les électeurs approuvèrent largement l'avènement de « l'Empire libéral », et ce faisant renouvelèrent leur confiance envers l'Empereur.

L'autre enseignement, qui nous intéresse davantage ici, est que l'on retrouve, sous une forme atténuée, les clivages partisans qui avaient émergé lors des précédentes élections législatives.

Nous retrouvons en effet, dans le tableau ci-dessous, nos bastions bonapartistes que constituent le Pays-Bas et la partie de l'Arrière-Côte éloignée de Nolay, qui se caractérisent par l'extrême faiblesse de l'abstention (autour de 10 % voire moins) et la rareté des votes Non. Sur ce plan la Côte

confirme la scission entre d'une part Puligny et Saint-Aubin, qui confirment elles-aussi leur adhésion au régime impérial.

Résultats du plébiscite du 8 mai 1870			
	Taux d'abstention	Part des OUI	Part des NON
Corcelles-les-Arts	11,9%	83,8%	4,4%
Ébaty	8,9%	88,9%	0,0%
Corpeau	21,5%	64,5%	10,7%
Puligny	13,1%	85,6%	1,4%
Chassagne	23,2%	40,2%	36,3%
Santenay	19,1%	37,8%	43,0%
Saint-Aubin	19,4%	70,2%	8,9%
Larocheptot	10,4%	84,7%	3,1%
Nolay	29,2%	31,4%	38,0%
Cirey	32,4%	37,2%	16,2%
Cormot	26,1%	56,0%	17,9%
Vauchignon	39,3%	52,5%	8,2%
Baubigny	14,6%	77,1%	6,3%
Saint-Romain	8,9%	88,3%	2,4%
Région de Nolay	20,2%	57,2%	21,2%
Pays-Bas	15,0%	77,3%	6,1%
Côte	18,3%	56,7%	24,6%
Nolay	29,2%	31,4%	38,0%
Arrière-Côte	18,0%	71,3%	7,8%
Canton de Nolay	19,1%	61,7%	18,5%
Beaune-sud	16,2%	49,6%	33,5%
Côte-d'Or	15,6%	59,1%	24,0%
Nolay et périphérie proche	29,8%	36,3%	31,0%
Reste Arrière-Côte	11,0%	84,1%	3,7%

À l'inverse, les électeurs de Santenay et Chassagne, comme ceux des communes de l'agglomération nolaytoise, se répartissent à peu près équitablement entre abstention, vote Oui et vote Non.

Reste à savoir si ce comportement est resté conjoncturel, fruit d'une situation politique ambiguë : le vote Oui était-il signe d'adhésion ou bien de revendication démocratique ? L'étude de la période suivante nous permettra peut-être d'y répondre.

Conclusion de la deuxième partie

Arrivé au terme de la seconde partie de notre travail, il nous semble utile, sans trop nous répéter, de rassembler les informations essentielles que nous pouvons dégager de l'étude du monde viticole sur une durée de presque un siècle.

Nous observons tout d'abord une population dont la croissance s'est largement stabilisée dans la première moitié du XIXe siècle, en raison de ses comportements malthusiens, au point de devoir faire appel, en fin de période, à une main-d'œuvre extérieure, pour faire face à la croissance séculaire de l'économie viticole.

La croissance du vignoble s'est faite dans un contexte de grande stabilité des techniques viticoles, où le travail à la main exclusif exigeait des bras nombreux. Par contre, nous avons observé des progrès dans les méthodes de vinification, permis par les progrès scientifiques et imposés par les changements dans les goûts des consommateurs, déjà manifestes à la fin du siècle précédent.

Mais s'agit-il encore de la même viticulture ? Une viticulture de masse, à base de plants communs, dynamisée par la forte demande liée aux transformations économiques du pays, s'est développée largement sur les pourtours du berceau original du vignoble, dans l'Arrière-Côte et le Pays-Bas, mais aussi au détriment, dans une certaine mesure, du vignoble de qualité. Ainsi, nous avons vu que, même dans les communes les plus prestigieuses (Puligny, Chassagne ou Santenay), la part du gamay n'a cessé de croître et est devenue largement majoritaire.

Par contre, les structures foncières, si elles ont été fortement impactées par la grande convulsion liée à la période de la Révolution et de l'Empire, n'ont pas changé fondamentalement l'ordre des choses, même s'il y a eu adaptation aux nouvelles conditions économiques, politiques et juridiques. La grande propriété domine toujours, davantage dans les vignes fines que dans les vignes communes où la petite paysannerie peut jouer sa partition. L'essentiel demeure : des propriétaires non exploitants vivent de la rente foncière, grâce au travail de vignerons « pour autrui », contraints par la faiblesse de leurs micro-propriétés. Simplement les conditions économiques et sociales, voire politiques, ont quelque peu changé le visage de cette réalité. Le grand négociant, sinon le gros propriétaire bourgeois, a pris la place de la noblesse ou de l'Église ; le vigneron métayer à mi-fruits, engagé dans un rapport inégal avec son bailleur mais riche d'interactions sociales, laisse de plus en plus la place au vigneron salarié « à la tâche ». On ne peut cependant vraiment parler de prolétarianisation ; la propriété paysanne est une réalité, elle se traduit dans une poussière de micro-propriétés, et engendre tout un éventail de conditions très variables : du simple journalier

dépendant entièrement de ceux auxquels il peut louer ses bras, au vigneron qui loue quelques parcelles pour compléter des revenus qu'il tire d'abord de l'exploitation de ses propres vignes. La longue croissance économique, passé le mitan du siècle, a généré dans la région une réelle prospérité, au point que, à la différence d'autres régions rurales, celle-ci a pu garder globalement sa population.

Il est vrai que le mode de vie des habitants y revêtait certains caractères urbains. Groupés dans leurs villages, les habitants y vivaient une vie sociale relativement intense. Ils étaient de longue date habitués aux échanges qu'entraînait une économie viticole tournée vers la commercialisation de ses produits, et par conséquent les achats des produits de base qui ne pouvaient être produits sur place. En même temps que les marchandises, les informations, les idées y circulaient aisément, favorisées par la proximité géographique d'un des axes majeurs de circulation sur le territoire national. C'est dire que les habitants ont vécu de plein pied les événements prodigieux qui marquèrent la vie du pays dans ce siècle tourmenté.

Nous avons vu dans le premier chapitre que la région, globalement, a très tôt adhéré à la Révolution, et aux nouveaux principes d'égalité et de souveraineté du peuple. De convictions catholiques plutôt formelles et tièdes, ayant souffert d'une application particulièrement rigide des principes de l'Ancien régime, la population s'engagea de bon cœur dans les nouveaux rites électoraux, de même qu'elle participa sans crainte aux bouleversements fonciers que la Révolution engendra. Comme toute la France de l'est, elle fut patriote, et s'engagea sans réticences dans la défense de la « Patrie en danger ». Cet engagement s'est transformé sous l'Empire en résignation, mais s'est poursuivi jusqu'aux Cent-jours. C'est dire que la restauration de la dynastie des Bourbons ne pouvait être bien accueillie dans ce pays « bleu ». L'hostilité à la monarchie restaurée, aiguillonnée par les difficultés que subissait l'économie viticole dans le nouveau contexte économique et politique, a fait de la Côte-d'Or un bastion oppositionnel libéral, et même le compromis de 1830 ne put ralentir les progrès des idées démocratiques, particulièrement dans la région du vignoble.

C'est pourquoi la Révolution de février 1848 fut dans l'ensemble accueillie avec enthousiasme. Des militants aguerris s'emparèrent dès les premiers jours des principales positions de pouvoir, et nous avons suivi l'action de certains d'entre eux à Nolay ou Santenay. Ce faisant, ils renouaient avec des souvenirs anciens, lorsqu'aux premiers temps de la Révolution, ces bourgs et villages étaient aux avant-postes du processus révolutionnaires. La misère qui régnait à ce moment dans le vignoble stimulait l'engagement politique de certains éléments avancés. Cependant, cet engagement républicain n'était pas unanime. À côté de villages ralliés à l'idéal démocratique, tel Santenay, coexistaient des villages conservateurs, comme Chassagne. La dépression économique se

poursuivant, la crainte de désordres dont on percevait les échos parisiens, la peur alimentée par les « hommes d'ordre » et une presse alignée, tout cela peut expliquer le ralliement final à l'homme providentiel que semblait incarner Louis-Napoléon Bonaparte. L'homme élu (par deux tiers des électeurs de la région, chiffre considérable même si inférieur aux autres régions du département), un gouvernement de combat réussit, au prix d'une sévère répression, à étouffer les voix démocratiques. Placés sous éteignoir politique, les habitants se tournèrent vers leurs activités privées, bénéficiant d'une conjoncture économique favorable. Mais la pratique maintenue du suffrage universel, l'expression de temps à autres de sentiments oppositionnels, la lente libéralisation du régime créaient les conditions d'une maturation politique qui pourrait se manifester le temps venu. Nous y reviendrons dans la dernière partie de notre travail.

Troisième partie : Le temps des crises (1878 – 1914)

Chapitre I - La crise du phylloxéra

Venu du Midi de la France, où il fut découvert en 1865, le phylloxéra a ensuite remonté la vallée du Rhône (non sans dévaster entre-temps le Bordelais et les Charentes) ; il est présent en Saône-et-Loire en 1875 (à Mancey, près de Tournus) et finit, inexorablement, par atteindre la Côte-d'Or. La première tache fut détectée dans la commune voisine de Meursault, le 17 juillet 1878. D'autres taches, découvertes quelques jours après dans la région de Dijon, particulièrement au nord, à Norgues, montraient que l'invasion était en réalité plus ancienne (1875 probablement) et surtout que la Côte était encerclée par le phylloxéra. Dans ces conditions l'invasion du territoire régional était une question de mois.

A – L'irruption d'un ennemi inconnu

I - L'arrivée du Phylloxéra dans la région de Nolay

À la suite des découvertes de juillet-août 1878, le comité d'étude et de vigilance, mis en place par le préfet dès 1874, procède au traitement d'urgence des taches, et surtout lance une inspection systématique des vignobles proches de celles-ci. À l'été 1879, les premières atteintes sont observées dans le canton. D'abord à Saint-Aubin le 27 juillet (250 ares, dont 80 ares de vignes totalement détruites) puis à Puligny le 31 juillet (4 taches dans les climats « Grand bois », « le village » et « la garenne de Blagny », pour une superficie totale de 170 ares environ), enfin à Chassagne le 4 août (1 tache de 10 ares). À Saint-Romain, la présence du phylloxéra est détectée, mais, en raison de l'opposition des propriétaires, il a été impossible de mesurer les taches ni de les visiter.

Puis, les années suivantes, le fléau poursuit son invasion. « *Nous ne devons pas nous dissimuler plus longtemps la gravité de l'état de nos vignobles. L'invasion phylloxérique est un fait accompli :*

cet été nous ne serons plus à compter les taches ; mais il faudra répondre aux propriétaires et même aux vigneron, encore si incrédules aujourd'hui. »¹

Le 31 mars 1881, faisant devant le comité un bilan de la lutte contre le phylloxéra dans le département, Tézenas (délégué départemental pour la lutte contre le phylloxéra) assure avoir « *rencontré le phylloxéra vivant et des nodosités sur les racines à peu près partout. Il n'y a pas de taches délimitées, mais ce sont des ceps isolés, épars ça et là dans toutes les parcelles, qui sont contaminés.*² »

D'après nos sources³, l'invasion se propage à Baubigny en 1882, Nolay en 1883, Santenay en août 1884, Cirey et Vauchignon en 1885. La Rochepot en 1886 puis Cormot en 1887 ferment la marche⁴. Il n'y a pas de date pour le Pays-bas (sauf pour Corpeau), mais tout indique qu'il a été touché dès le début de l'invasion.

II - Des sources abondantes mais disparates

Le phylloxéra touche la Côte d'Or une quinzaine d'années après son arrivée en France⁵. Il apparaît vite comme une menace potentiellement mortelle pour une des principales richesses du pays. Ceci explique la mobilisation des moyens de l'État afin de juguler l'invasion. La recherche et le traitement des taches, puis la reconstitution du vignoble sont donc partiellement pris en charge par l'administration, et ont laissé de nombreuses traces dans les archives. Malheureusement la conservation n'a pas été systématique, et, d'autre part, les informations statistiques (sur l'évolution des superficies plantées en vignes, ou celles des vignes infectées par exemple) sont souvent demandées aux maires des communes. Ceux-ci ne faisaient pas toujours leur travail avec la rigueur souhaitée, et les données chiffrées sont souvent approximatives, voire fantaisistes et contradictoires d'une année sur l'autre⁶. Les traitements au sulfure de carbone comme, ensuite, la reconstitution par plants greffés, donnant lieu à subvention partielle, l'administration a eu le constant souci de contrôler les sommes distribuées aux vigneron, d'abord en limitant les indemnités aux seuls

1 AMB cote 56 W 23 - Comité d'agriculture et de viticulture de l'arrondissement de Beaune – procès-verbal de la séance du 25 mars 1880.

2 Voir l'annexe XLIV page 782 : schéma du cycle du phylloxéra.

3 ADCO 1 N d39 : Rapports et procès-verbaux des sessions du Conseil général - 1883 et M 13 IX e 1 : Rapport de Magnien au CCEV le 30 juin 1882). Voir également Robert Laurent, *Les vigneron de la Côte d'Or...*, Tome II annexe LXV p.179.

4 La Rochepot, Cormot et Vauchignon ont une superficie en vignes réduite ; probablement l'isolement relatif de celles-ci, au milieu de vastes zones en bois ou prairies, a-t-il retardé l'invasion.

5 Annexe XLV page 783 : carte de l'invasion phylloxérique en France (1882).

6 Ainsi le maire de La Rochepot, en juin 1888, évalue la superficie du vignoble de sa commune à 400 ha, soit le double de la superficie habituellement retenue ! Voir ADCO M 13 IX G 37.

adhérents (et cotisants) des syndicats anti-phyllloxériques, qui devaient avoir été approuvés par la préfecture. D'autre part, pour chaque campagne annuelle, les syndicats devaient envoyer en préfecture une estimation chiffrée des « surfaces à traiter » ; au vu de celles-ci, le préfet sollicitait alors une subvention globale du ministère ; mais celle-ci n'était débloquée qu'au fur et à mesure des comptes-rendus de « travaux faits » par les syndicats. On observe fréquemment un sérieux décalage entre les prévisions annuelles de traitement et les bilans de fin de campagne⁷. Il y eut également des fraudes, comme le montre une circulaire du Ministère de l'Agriculture du 29 mars 1894⁸, bien que les autorités aient encouragé la formation de plusieurs syndicats dans chaque commune importante, peut-être pour favoriser les contrôles. C'est que le traitement était coûteux pour les petits propriétaires, même si, à l'aide financière, s'ajoutaient la fourniture gratuite des pals et l'intervention des personnels départementaux. La multiplication des contrôles n'est cependant pas une garantie absolue de la justesse des données statistiques collectées par les fonctionnaires de la Préfecture : selon les services, le moment où les données étaient calculées, sans compter les oublis et retards des syndicats ou de l'administration, les chiffres sont fort variables et il n'est pas toujours aisé de les interpréter correctement.

Nous nous sommes cependant efforcé d'en tirer le maximum, et le résultat, nous semble-t-il, permet de suivre correctement l'évolution de l'invasion dans le temps et l'espace, partant, de mesurer les aléas de la lutte anti-phyllloxérique.

Les sources les plus abondantes se trouvent dans la série M des ADCO, sous-série 7 M « Agriculture, Eaux & Forêts (1766-1974) » / Fonds de la Préfecture / Viticulture et Œnologie / Phylloxéra » : la série des cotes M 13 IX a – g. Nous les avons complétées avec certains suppléments de la série M (répertoriés aux cotes SM : par exemple SM 1420 à 1422, 2682 (Viticulture 1879-1882), etc... La sous-série 6 M « Population, affaires économiques, statistiques », avec les cotes M 12 « Statistiques agricoles », bien que très lacunaire, contient quelques informations irremplaçables, comme la statistique annuelle par commune en 1879-1881 (M 12 / a 31) et en 1892 (M 12 / a 37).

Les comptes-rendus (imprimés) des sessions du Conseil général (et rapports du préfet et des commissions départementales, dont celle du phylloxéra) apportent, pour chaque année, un

7 ADCO M 13 IX G 29 : Dans les années 1880, la superficie traitée est parfois supérieure aux prévisions, comme à Saint-Romain et Puligny en 1887 : 29,14 ha traités « au lieu de 19 ha portés aux prévisions, c'est que plusieurs propriétaires ont traité toutes leurs vignes au lieu des parcelles contaminées seulement. ». Dans les années 1890, c'est systématiquement l'inverse, évident signe de découragement.

8 ADCO M 13 IX G 2 : « [...] à la suite de graves abus dans l'application du sulfure de carbone par les syndicats anti-phyllloxériques [...] dans sa séance du 3 mars 1894, la Commission supérieure a émis le vœu qu'aucune subvention ne fût accordée aux syndicats anti-phyllloxériques qui mettraient en œuvre moins de 200 kgs de sulfure de carbone par ha et que la subvention ne fût mandatée aux parties prenantes qu'après justification et vérification de la dose d'insecticide employée [...]. Circulaire du ministère de l'agriculture, 29 mars 1894.

instantané de l'état de l'invasion et de la lutte anti-phyllloxérique⁹, malheureusement à l'échelle du département ou de l'arrondissement, et descendent rarement au niveau des communes.

D'autre part, les Archives Municipales de Beaune offrent également quelques dossiers très utiles, en particulier les procès-verbaux des séances du « Comité d'Agriculture et de Viticulture de l'arrondissement de Beaune » pour les années 1878-1884 (cote 56 W 23), les travaux de la Société Vigneronne de l'arrondissement de Beaune.

À ces sources principalement manuscrites il faut ajouter la collection de la Revue de Viticulture, fondée en 1894 par Viala et Ravaz, deux des personnalités les plus éminentes dans l'entreprise de reconstitution du vignoble français. D'une haute tenue scientifique, appuyée sur un riche réseau de correspondants régionaux (ainsi Bouhey-Allex en Côte d'Or), bien introduite dans les milieux dirigeants républicains, elle constitue une source d'informations incontournable. Nous avons eu la chance de trouver les volumes de la période 1894-1914 à la Bibliothèque de Beaune.

Malgré tout, notre quête statistique aboutit à des résultats fort inégaux : dans l'ensemble, les traitements insecticides comme les replantations en ceps greffés, qui faisaient l'objet d'aides officielles de l'État comme du Département, ont produit un nombre assez considérable de sources exploitables, qui permettent d'en suivre l'évolution pratiquement chaque année. Par contre les informations sur la marche du phylloxéra, les superficies atteintes, la quantité de vignes détruites (voir tableaux ci-dessous), se révèlent extrêmement fragmentaires, sauf pour la période charnière de 1887-1891 et pour l'extrême fin du XIX^e et le début du XX^e, lorsque le Comité Central d'Études Viticoles publie des statistiques annuelles précises. C'est la raison pour laquelle nous avons ajouté les données pour le département tout entier, qui, elles, constituent une série complète et homogène, à partir des rapports annuels du Comité du phylloxéra. Un compte-rendu de visite du Comité du Phylloxéra, en 1887, puis un rapport d'experts à l'occasion des conférences anti-phyllloxériques de Beaune en 1891, apportent cependant d'utiles précisions, pas toujours précisément chiffrées. Il est vrai que la courbe des traitements¹⁰ nous apporte un éclairage indirect. Les trois courbes (Plaine, Côte, Arrière-Côte) présentent un profil en « cloche » caractéristique, centré sur les années 1890-91, années du maximum de traitement) ; la phase ascendante donne indirectement la mesure de l'invasion croissante du vignoble, la phase descendante correspond à la disparition progressive du vieux vignoble « français ». Remarquons dès maintenant le contraste entre la Côte, où les traitements semblent avoir été menés avec une intensité certaine, au moins à partir du milieu des

9 Ils ont été, partiellement, numérisés et sont disponibles sur le site Gallica. Malheureusement, sauf pour les années 1878-1879 et 1882, les années de l'invasion et de la reconstitution du vignoble manquent. Il faudra donc se reporter aux volumes imprimés, disponibles aux ADCO (cote 1 N) et à la bibliothèque municipale de Dijon.

10 Voir ci-dessous pages 556-557.

années 1880, et l'Arrière-Côte et à plus forte raison la plaine, où les traitements, démarrés tard, sont pratiquement arrêtés dès 1893.

III – Les rythmes de l'invasion phylloxérique

Les tableaux ci-dessous nous montrent une invasion qui se déroule à bas-bruit au début, au point d'amener beaucoup d'acteurs, surtout parmi les vigneron, à en sous-estimer la gravité. Mais au cours des années, le rythme s'accélère peu à peu au point que, moins de dix années plus tard, l'ensemble du vignoble côte-d'orien se trouve envahi, et menacé de destruction.

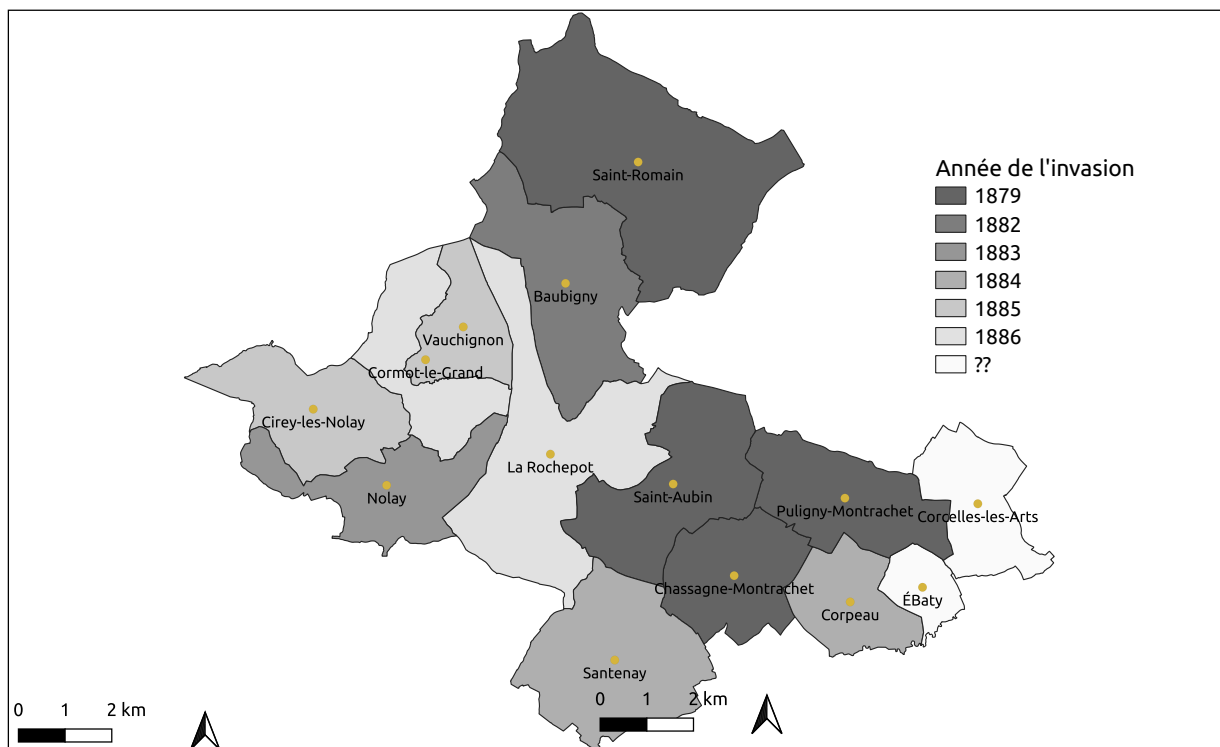
Superficie viticole atteinte par le phylloxéra (en hectares)									
Commune	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887
Corcelles-les-Arts									1,00
Ébaty									2,00
Corpeau									0,50
Puligny	1,25								40,00
Chassagne	1,20		0,07	2,77	5,32				31,00
Santenay						?*			1,00
Saint-Aubin	3,50				0,92				25,00
La Rochepot									5,00
Nolay					?*				8,56
Cirey							?*		3,00
Cormot								?*	1,50
Vauchignon							?*		14,84
Baubigny				0,30	1,43				20,00
Saint-Romain	(*)								90,00
Côte d'Or	17,00	11,00	24,00	54,00	80,00	640,00	1500,00	2000,00	12000,00

(*) : Début de l'invasion dans la commune selon le CCEV¹¹

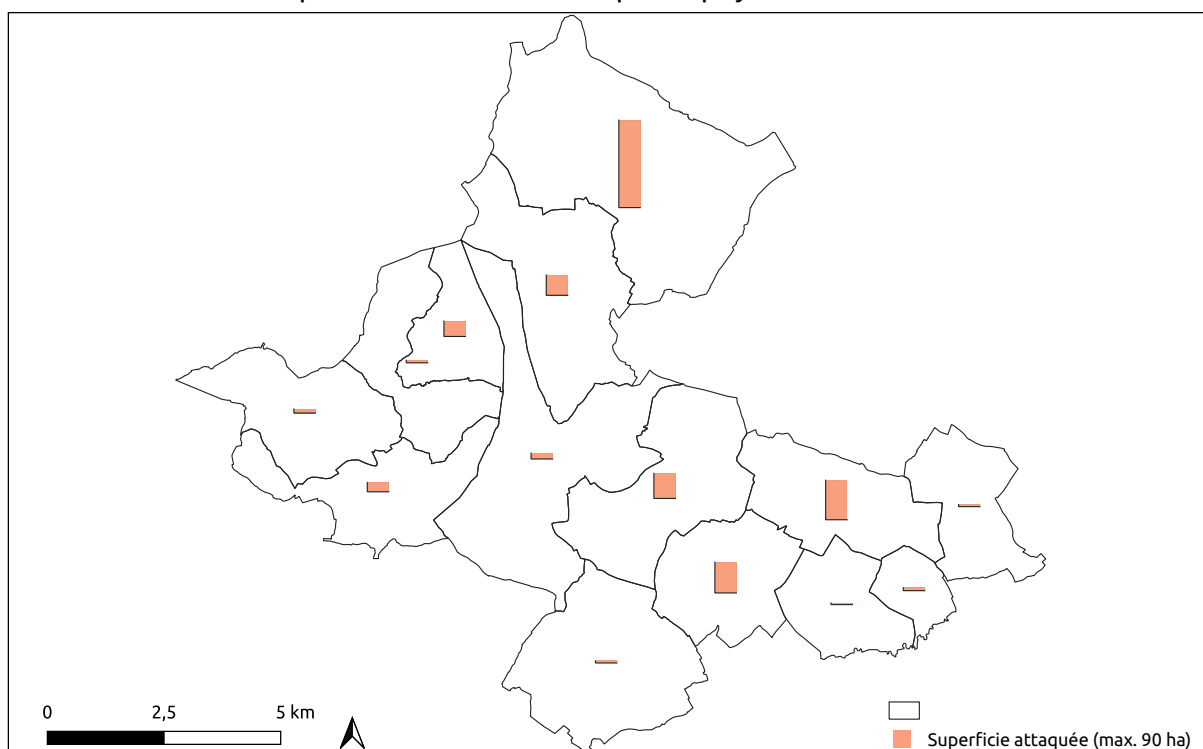
Superficie viticole détruite par le phylloxéra (en hectares)									
Commune	1887	1888	1889	1890	1893	1897/98	1898/99	1899/00	1901/02
Corcelles-les-Arts		0,50		50,00					
Ébaty	2,00			10,00		0,30			
Corpeau	0,50			0,00					
Puligny		75,00		90,00		2,00		2,00	1,00
Chassagne	6,00	6,00		5,60		1,00	1,00	1,00	
Santenay	1,50	8,00		22,50				5,00	
Saint-Aubin	25,00	90,00		80,00				2,00	
La Rochepot	5,00	60,00		6,00					
Nolay	4,28	8,00		3,00					
Cirey	0,50	10,00		2,50		1,00	1,00		2,00
Cormot		20,00		2,00				0,50	
Vauchignon	4,28			2,00					
Baubigny	5,00	20,00		5,00				1,00	
Saint-Romain	60,00	100,00		250,00					
Côte d'Or	600	4020	5530	8000	17000				

11 ADCO – M 13 IX e 1 et suivants : Rapports de Magnien au nom du comité anti-phylloxérique en 1882, 1883 et 1884.

Les étapes de l'invasion phylloxérique dans la région de Nolay



Superficie viticole atteinte par le phylloxéra en 1887



B - À la recherche d'un traitement efficace

I - Des traitements mal acceptés (1878 – 1881)

Au début de la lutte anti-phylloxérique (de 1878 à 1881), en vertu de la loi du 15 juillet 1878, les recherches et traitements contre le phylloxéra sont décidés par le comité départemental de lutte et pris entièrement en charge par l'administration. Aussi, dès l'apparition du phylloxéra à Meursault, le traitement prévu (l'expérience des départements précédemment envahis joue en faveur de la Côte d'Or) est appliqué : il s'agit d'un traitement à haute dose (137-145 g/m²) sur la tache au moyen de sulfure de carbone¹², ensuite une zone de sûreté est délimitée autour de la zone atteinte et reçoit un traitement à faible dose dite « culturale » (35 g). Ces opérations sont réitérées une fois. Le problème est que ce traitement a été fait en période de croissance de la végétation, avec en conséquence la mort des ceps atteints sans que la disparition du phylloxéra paraisse évidente aux yeux des vignerons. D'autre part, le paiement des indemnités par l'État (pour la destruction des ceps)¹³ ne fut pas aussi rapide que l'attendaient les intéressés, et ce fait acheva de dresser nombre d'entre eux contre un traitement imposé de l'extérieur. Dès l'année suivante les équipes de recherche et de traitement se heurtaient à de fortes résistances dans plusieurs communes, au point de compromettre la campagne de 1879.

Si les vignerons de Puligny finissent par se laisser convaincre¹⁴, de même que ceux de Chassagne, il n'en va pas de même à Saint-Romain (où les vignerons interdisent l'entrée dans les vignes) et surtout à Saint-Aubin où le conflit entre les vignerons et le délégué départemental de la lutte anti-phylloxérique (un méridional...) nécessite l'intervention de la gendarmerie de Nolay. Une grande tache (climat « En Vermarain »), avec 800 ceps morts, a été découverte le 27 juillet. Tandis que le traitement à haute dose lui est appliqué, les recherches aboutissent à la découverte de 42 autres taches, soit une superficie d'environ 3,5 ha. Ces recherches déclenchent des incidents avec les vignerons de Gamay (hameau de Saint-Aubin) qui arrachent les piquets de délimitation, injurient et menacent les ouvriers. Les autorités (sous-préfecture de Beaune), malgré les procès-verbaux dressés

12 Le sulfure de carbone est enfoui au pied des ceps au moyen d'un pal ; le sulfure est injecté, sur une superficie d'environ un m², dans quatre trous effectués à une certaine distance du cep et d'une profondeur d'une vingtaine de centimètres. Voir les illustrations de l'annexe XLVI, page 784.

13 Pour le canton de Nolay, seuls deux propriétaires de Puligny ont perçu des indemnités, d'un montant modeste (160 F) pour la destruction de leurs vignes suite aux traitements anti-phylloxériques de 1879 (ADCO SM 2682).

14 ADCO 13 M IX/G5-G6 : « *Les habitants de ce village quoique fortement divisés par les questions politiques ont accepté le traitement presque sans murmure, les chefs de partis étant partisans du traitement.* » in « Rapport sur la situation des travaux exécutés contre le phylloxéra pendant la campagne de 1879 ».

par les gendarmes, hésitent à sanctionner, et ces incidents finissent par provoquer l'interruption des travaux.

Le bilan de la campagne de 1879 est préoccupant : l'invasion du phylloxéra se poursuit et s'étend à de nouvelles communes, les traitements n'ont pu être complètement menés à bien, annonçant une aggravation prochaine de l'invasion.

L'année suivante, en 1880, l'opposition reste vive chez les vignerons et, devant cette hostilité, selon le comité de Beaune, les autorités finissent par se décourager. « *Devant une opposition aussi continue et aussi unanime, la Direction de l'agriculture, au ministère, prise de découragement, déclara qu'on ne pouvait songer à sauver les gens malgré eux, et qu'en 1881, au 1^{er} janvier, le crédit étant épuisé, les arrêtés protecteurs seraient rapportés et l'arrondissement de Beaune abandonné à lui-même.* »¹⁵

Cependant, sur les instances du Conseil général et du Comité départemental du phylloxéra, le ministère de l'agriculture accepte de proroger en 1881 le traitement administratif. Il prend également un arrêté, le 21 juin 1880, qui rend obligatoire la recherche minutieuse dans les communes du département, même indemnes¹⁶. Le nouveau délégué départemental, Tézenas (un parisien, qui a remplacé Bonelli en mars 1880), plus diplomate que son prédécesseur, cherche à associer les vignerons à ses recherches, multipliant les conférences villageoises, abandonnant les traitements à haute dose destructeurs des ceps. Il obtient quelques succès, surtout dans l'arrondissement de Dijon, mais la méfiance reste forte : il n'a pu obtenir que les propriétaires participent eux-mêmes aux traitements et se voit obligé de recruter une brigade volante, ce qui accroît sérieusement le coût des opérations. Dans l'arrondissement de Beaune, il préfère renoncer à certains traitements¹⁷.

Comment expliquer une telle hostilité ? D'abord par un manque de connaissances, à une époque où de nouveaux ennemis de la vigne apparaissent (oïdium, mildiou, pyrale...) sans que leurs dégâts soient toujours aussi dramatiques qu'annoncés (ainsi du Black-rot en Côte d'Or). Pour de nombreux vignerons, et bon nombre « d'esprits éclairés » avec eux, le phylloxéra n'est que le résultat d'un manque d'entretien des vignes¹⁸. « *À Meursault et St-Romain principalement les vignerons ne*

15 AMB cote 56 W 23 : Comité d'agriculture et de viticulture de l'arrondissement de Beaune – procès-verbal de la séance du 4 août 1880.

16 ADCO – M 13 IX G 6.

17 Ibid. : « *À Bouze et Saint-Romain, le traitement de deux foyers a du être ajourné à l'entrée de l'hiver. À Saint-Romain, une tache signalée par la rumeur publique n'a même pas pu être vérifiée officiellement par suite du mauvais vouloir de l'autorité locale et des habitants de la commune.* »

18 « Le Phylloxéra, il est dans les bras, disaient de très bonne foi de bons vieux vignerons qui croyaient que les vignes périssaient faute de labours et de soins. », citation par Bouhey-Allex dans son article : « La reconstitution en Côte d'Or », in *Revue de Viticulture*, T.XXIX, 1908, pp 686-691.

veulent qu'un seul remède, celui que leur a conseillé Mr Magnien¹⁹, « la fumure ». Mr l'adjoint de St-Romain m'a affirmé que c'était là la véritable cause de l'opposition des habitants de sa commune. »²⁰

Comme nous l'avons vu plus haut, le traitement d'attaque, pas toujours bien dosé ni appliqué au moment le plus favorable (hors des périodes de végétation), a souvent entraîné la mort des vignes traitées, au moins au début. D'autre part, si les traitements d'attaque sont pris en charge par l'État, il n'en est pas de même des traitements « culturaux » (les traitements à faible dose, nécessaires pour préserver les vignes saines, et qui devaient être répétés deux fois chaque année, en les complétant par une fumure importante, qui n'était pas dans les usages). Or ces traitements coûtent cher. Le comité de Beaune a fait une évaluation des coûts en mars 1880. Il l'évalue à 10 F par ouvrée, soit 250 F l'hectare. En raison du coût du traitement, il préconise de partager les vignes en deux catégories :

- la première (les vignes de plant fin et « *les gamays bien situés, sur coteau et sol riche, rendant au moins 7 à 10/10^{ièmes} de pièce à l'ouvrée, et même au-delà* »), seule capable de supporter les frais de traitement.

- La seconde (« *[les vignes] particulièrement plantées en plaine, sujettes à la gelée, à la coulure par l'humidité du climat ; celles établies dans des sols maigres, peu propices à la culture de ce végétal* ») doit être abandonnée à son sort car d'un rapport trop faible pour justifier un tel investissement.

Il n'est pas étonnant, que, dans une perspective aussi négative, de nombreux petits vigneron aient préféré ignorer un danger encore vague, quitte à replanter les vignes malades. Le cours du vin a d'ailleurs tendance à augmenter à une époque où le phylloxéra a largement envahi le vignoble français, et provoqué une forte baisse de la production. Provisoirement, le vignoble côte-d'orien jouit d'un répit avant la catastrophe.

II - Poursuite de l'invasion et prise de conscience (1882 – 1887)

L'invasion phylloxérique se poursuit cependant les années suivantes, s'attaquant aux vignes plantées en gamay comme en pinot²¹.

19 Professeur départemental titulaire de la chaire d'Agriculture.

20 Robert Laurent ajoute un autre facteur, la crainte de la chute des cours de la terre, in *Les Vignerons de la Côte d'Or...*, p. 336.

21 *La Bourgogne agricole*, 11 septembre 1880 : « *On avait espéré jusqu'à présent que le pinot qui vit des siècles, qui ne s'épuise jamais par un excès de production, et dont la rusticité est plus grande que celle du gamay, échapperait*

Tézenas, dans un rapport au Comité de lutte contre le phylloxéra, évalue en 1882 la part du vignoble envahi à 1/10 de la superficie pour le département. Déjà, le 12 mai 1881, dans une lettre au préfet, il estimait : « *Il résulte malheureusement des recherches faites sur la côte, que presque sur toute l'étendue des meilleurs climats, des ceps disséminés ont été reconnus phylloxérés. Embryons de taches qui se déclareront dans un même moment et envahiront la plus grande partie des vignobles.* » Pour lui, la situation ne pouvait plus être affrontée par l'État, seul. « *Dans ces conditions il fallait agir vigoureusement, l'État n'étant pas assez puissant et les ressources dont dispose mon service étant trop faibles pour entreprendre ce travail, j'ai dû jeter un cri d'alarme, afin que chacun des intéressés unît ses forces à celles de l'État.* »

Depuis la fin de l'année précédente, une prise de conscience s'est fait jour, au moins dans l'élite du vignoble²². L'invasion phylloxérique, qui se précise, a amené un retournement des esprits, d'abord chez les gros propriétaires²³ (création d'un syndicat à Pommard à l'instigation de quelques personnalités du vignoble tels Vergnette-Lamotte, Marey...), et au sein des Hospices de Beaune (qui contraignent leurs vigneron, sous peine d'expulsion, à opérer les traitements). Parallèlement, les modalités de traitement au sulfure de carbone sont affinées²⁴.

Les syndicats (partiellement subventionnés) se constituent en vue de suppléer la prise en charge directe par l'État (qui s'interrompt après 1881) et d'assurer la fourniture du sulfure de carbone à bon prix (en collaboration avec la compagnie des chemins de fer PLM). On assiste à une multiplication des syndicats anti-phylloxériques²⁵ dans les années 1880, les traitements au sulfure de carbone concernent une majorité de communes dès 1883. Seule la plaine viticole (Corcelles, Ébaty, Corpeau) semble rester à l'écart.

au phylloxéra. Les nouveaux foyers qu'on vient de découvrir à Chambolle font évanouir cette espérance ».

Séances du CAVB du 25 mars 1880 : « *ne pas se dissimuler la gravité de l'état du vignoble. L'invasion est un fait accompli* ». Séance du 9 juin 1881 : « *M. André signale le fait que des vignes tout entières périssent sur le territoire de Saint-Romain et que beaucoup sont déjà arrachées. Les vigneron de la localité attribuent ce fait à la présence d'un excès d'humidité [...] il est bien possible aussi que le phylloxéra commence à pénétrer dans cette commune.* »

22 ADCO SM 1420 : 8 mars 1882 - Rapport au préfet de Tézenas : « *tout fait espérer que grâce au revirement des esprits en faveur des insecticides, la lutte peut être continuée avec avantage* ».

23 Conseil général, session du 1er juillet 1882 : « *Les syndicats établis jusqu'à ce jour sont pour la plupart formés par des propriétaires aisés, pouvant s'imposer certains sacrifices en vue du résultat à obtenir ; le petit vigneron, toujours défiant et incrédule, hésite encore à en faire partie* ».

24 Le « Comité d'Agriculture de l'Arrondissement de Beaune et de Viticulture de la Côte-d'Or » (que nous abrègerons désormais en CAVB) en précise les modalités dans sa séance du 24 novembre 1881 : traitement cultural à la dose de 25 g/m² (quatre trous par m², le cep au centre) réitéré une fois avec ajout de 300 kg de chlorure de potassium et 16 tonnes de fumier de ferme à l'hectare pour soutenir la vigne.

25 AMB 56 W 23 : Comme l'évoque le Comité de Viticulture de Beaune avec beaucoup d'emphase et d'exagération dans sa séance du 25 mai 1882 : « *De Nolay jusqu'à Gevrey, il serait à cette heure difficile de trouver une commune dépourvue de son syndicat de traitement contre le phylloxéra ; le désir et la volonté de défendre le vignoble s'affirment de plus en plus, et nous sommes heureux de la constater* ».

Création des syndicats anti-phyllloxériques (1883-1887)			
Syndicat	Date de création	Superficie syndiquée (1887)	Observations
Corcelles-les-Arts			
Corpeau			
Ébaty			
Puligny	Fondé 1883	74,6930	28 adhérents
	1 ^{ère} annexe	101,1523	47 adhérents
Chassagne	Fondé 1883	112,9561	35 adhérents
	Renouvellement 1886	91,9475	29 adhérents
Santenay	Fondé 1883	112,9876	45 adhérents
	Renouvelé 1886	22,1000	10 adhérents
Saint-Aubin	1884	46,4239	22 adhérents <i>« Ne traite plus depuis 1885 »</i>
La Rochepot	1886	15,7426	7 adhérents <i>NB : semble sans lendemain</i>
Nolay	1886	9,2179	12 adhérents
Cirey	1887	72,9865	59 adhérents
Cormot	1887	29,3365	23 adhérents
Vauchignon			
Baubigny	1883	78,5050	13 membres <i>Disparaît après 1884</i>
1 ^{er} syndicat Saint-Romain	Fondé 1883	9,2710	14 adhérents
	Renouvelé 1887	28,6358	31 adhérents
2 ^{ème} syndicat Saint-Romain	Fondé 1887	12,8029	17 adhérents

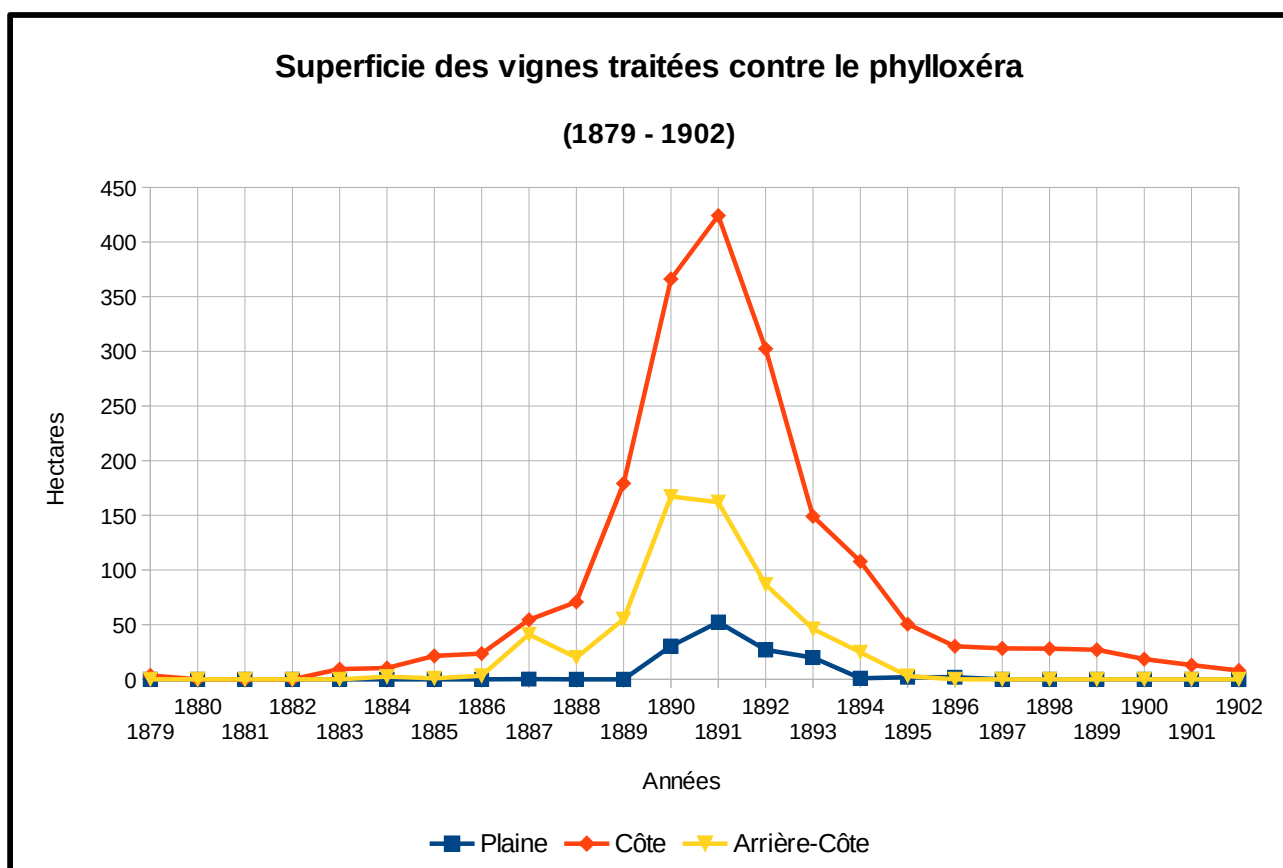
Montée en puissance des syndicats anti-phyllloxériques (1888-1897)			
Syndicat	Situation en 1889	Superficie syndiquée	Observations
Corcelles-les-Arts	Fondé 1890	52,0479	32 adhérents
Corpeau	Fondé 1890	63,2547	32 adhérents
	1 ^{ère} annexe 1891	81,4504	40 adhérents
Ébaty			
1 ^{er} syndicat Puligny	Renouvelé 1888	66,4000	19 adhérents
2 ^{ème} syndicat Puligny	Fondé 1890	12,2319	20 adhérents
1 ^{er} syndicat Chassagne	Renouvelé 1889	74,3523	33 adhérents
	1 ^{ère} annexe 1889	90,0394	40 adhérents
	Renouvelé 1893	54,3423	53 adhérents
2 ^{ème} syndicat Chassagne	Fondé 1889	45,0026	20 adhérents
	1 ^{ère} annexe Oct 1889	100,4626	50 adhérents
	2 ^{ème} annexe 1890	131,0185	69 adhérents
	3 ^{ème} annexe 1891	145,2888	81 adhérents
	4 ^{ème} annexe 1893	154,4193	88 adhérents
Santenay	2 ^{ème} renouvellement 1889	76,2327	23 adhérents
	1 ^{ère} annexe 1890	128,9807	54 adhérents
	2 ^{ème} annexe mai 1891	144,7113	68 adhérents
	3 ^{ème} annexe 1oct 1891	156,7953	79 adhérents
	4 ^{ème} annexe 1893	170,0383	87 adhérents

1 ^{er} syndicat Saint-Aubin	Fondé 1888	18,6228	21 adhérents
	1 ^{ère} annexe 1889	26,7249	42 adhérents
	Renouvelé 1891	16,7920	45 adhérents
2 ^{ème} syndicat Saint-Aubin	Refondation 1889	13,8219	28 adhérents
	1 ^{ère} annexe 1891	15,9835	39 adhérents
1 ^{er} syndicat La Rochepot	Refondation 1890	18,7342	7 adhérents
2 ^{ème} syndicat La Rochepot	Fondé 1890	17,4624	32 adhérents
	1 ^{ère} annexe 1894	27,9687	52 adhérents
1 ^{er} syndicat Nolay	Renouvelé 1890	19,6300	18 adhérents
2 ^{ème} syndicat Nolay	Fondé 1890	45,3347	49 adhérents
Cirey	Renouvelé 1892	58,9893	59 adhérents
Cormot	Renouvelé 1891	45,4619	45 adhérents
Vauchignon			
Baubigny	Refondation 1889	81,6050	24 membres
	1 ^{ère} annexe 1890	86,0757	29 membres
	2 ^{ème} annexe 1894	97,0807	36 membres
Orches	Syndicat d'Orches (01/01/1890)	11,9900	22 membres
1 ^{er} syndicat Saint-Romain	Renouvelé 1891	89,0400	67 adhérents
2 ^{ème} syndicat Saint-Romain	Renouvelé 1890	39,7878	45 adhérents

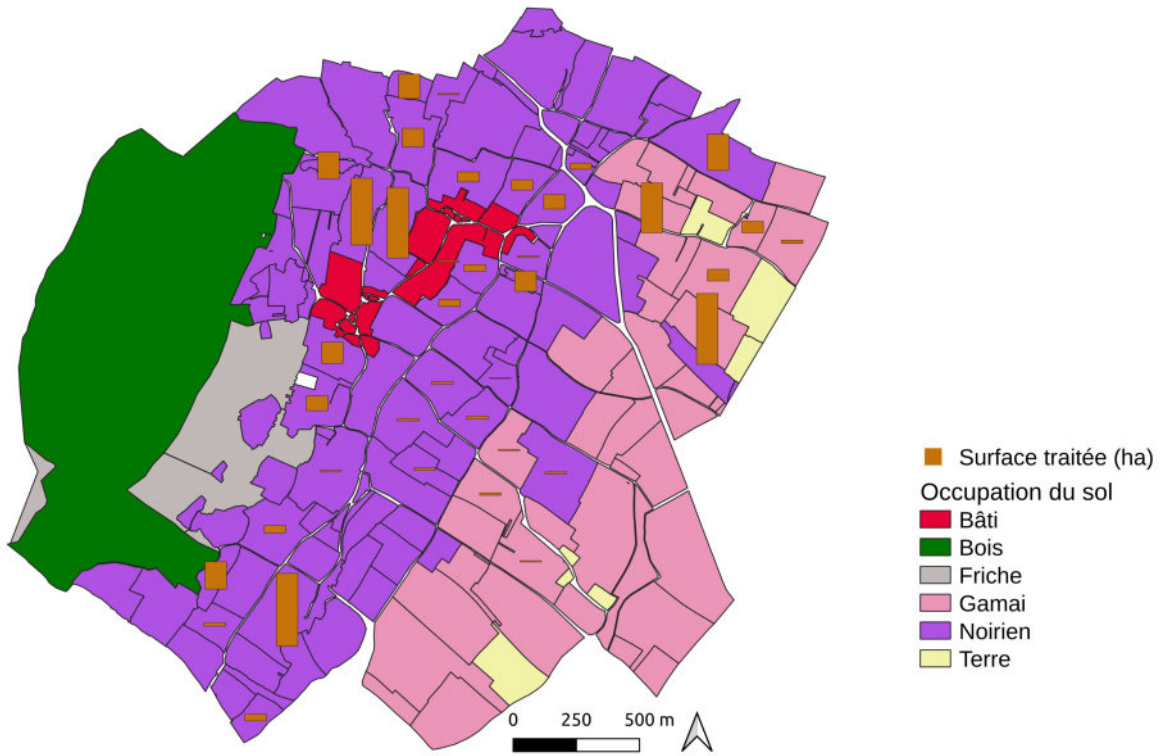
Superficie viticole traitée au sulfure de carbone (1879 – 1890) ²⁶												
Commune	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887	1888	1889	1890
Corcelles-les-Arts									0,20			8,81
Ébaty												
Corpeau												21,54
Puligny	2,50				0,87	5,00	7,73	12,02	29,14	23,65	24,30	61,46
Chassagne												179,4
	0,12				8,43	2,94	6,08	4,47	9,00	19,05	92,45	4
Santenay						0,70	6,07	7,04	14,30	25,34		97,16
Saint-Aubin	0,90					1,68	1,54		2,02	2,66	16,47	28,06
La Rochepot								0,80	6,00	5,83	0,50	17,15
Nolay								0,50	1,21	1,06	0,50	30,09
Cirey									1,95	2,00	2,34	4,96
Cormot												12,00
Vauchignon												
Baubigny											7,48	17,19
Saint-Romain						2,45	0,97	1,92	31,98	10,95	44,18	85,84
Plaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20	0,00	0,00	30,35
Côte											133,2	366,1
	3,52	0,00	0,00	0,00	9,31	10,32	21,42	23,52	54,46	70,69	2	3
Arrière-Côte												167,2
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,45	0,97	3,22	41,14	19,84	55,00	3
Total											188,2	563,7
	3,52	0,00	0,00	0,00	9,31	12,77	22,39	26,75	95,80	90,53	1	1
Côte d'Or					115,0		553,1					
	29,	10	21	23	0	289	0	833	964	1564	2420	3769

26 ADCO : M 13 IX G 28 & 29 (1883 – 1887), M 13 IX G 30 & 31 (1889 – 1890), M IX G 32 à 34 (1893), 13 M IX G 35 à 37 (1894 – 1895), 13 M IX 38 à 43 (1895 – 1897), M 13 IX G 45-46 (1883-1892), M 13 IX G 2 (1879-1904)

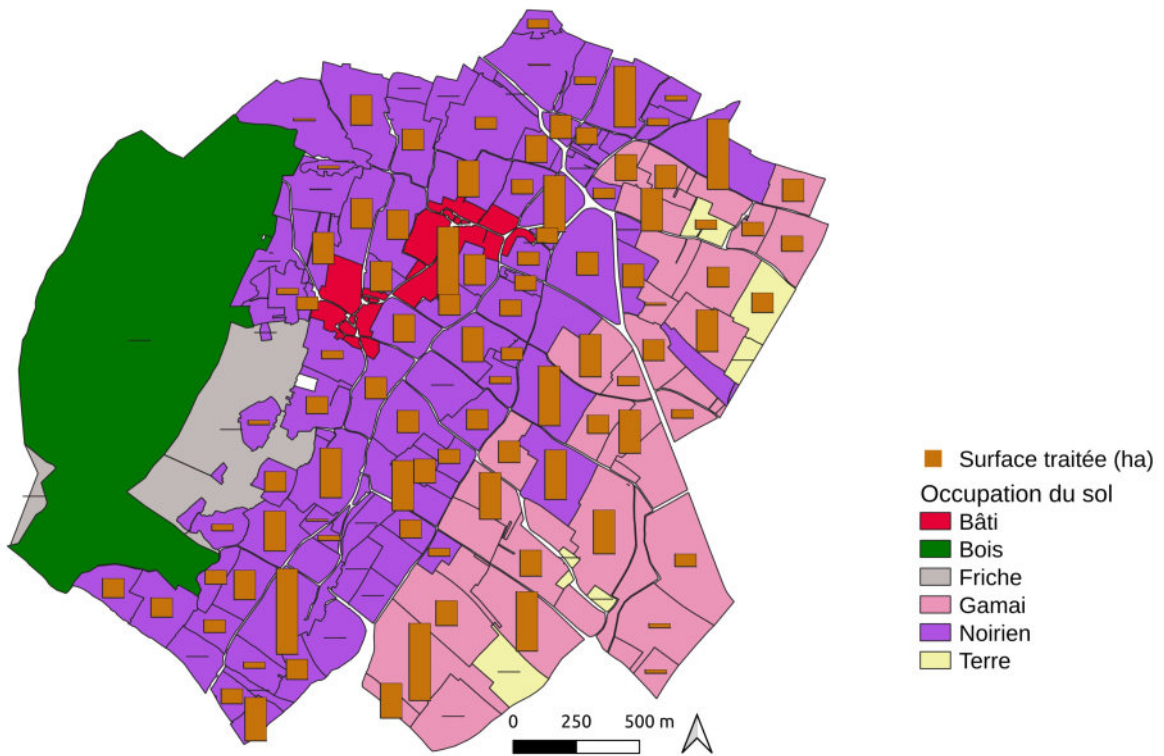
Superficie viticole traitée au sulfure de carbone (1891 – 1902)												
Commune	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902
Corcelles-les-												
Arts	28,75	26,94	19,92									
Ébaty												
Corpeau	23,60				1,88							
Puligny	52,50	23,50		1,31				8,00	4,00	5,45	4,00	3,00
Chassagne	205,59	146,90	68,91	65,96	29,08	17,00	14,77	10,00	13,00	8,00	4,00	0,00
Santenay	137,03	109,13		40,57	21,36	13,20	13,48	10,00	10,00	5,00	5,00	5,00
Saint-Aubin	29,01	22,72										
La Rochepot	18,68		15,06									
Nolay	15,68	6,20										
Cirey	14,06	7,28										
Cormot	8,00											
Vauchignon												
Baubigny	26,83	25,35	6,64									
Saint-Romain	78,79	47,87	24,33	8,00	3,00							
Plaine	52,35	26,94	19,92	0,00	1,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Côte	424,13	302,25	68,91	107,84	50,44	30,20	28,25	28,00	27,00	18,45	13,00	8,00
Arrière-Côte	162,03	86,70	46,03	8,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	638,52	415,89	134,87	115,84	55,32	30,20	28,25	28,00	27,00	18,45	13,00	8,00
Côte d'Or	4250,7	3823,8	2817,6	1694,3	1354,6	1115,5	942,9	912,8				



Traitement au sulfure de carbone à Chassagne (1887)



Traitement au sulfure de carbone à Chassagne (1889)



Ceci dit, on est frappé par le contraste entre l'importance des superficies syndiquées (ensemble des propriétés que les adhérents s'engagent à traiter en cas de besoin, et pour lesquelles ils bénéficient des facilités accordées par les syndicats), et la faiblesse des traitements déclarés pour les premières années. Dans trois communes, la création des syndicats s'avère sans lendemain (Saint-Aubin, La Rochepot, Baubigny), dans d'autres (la Côte : Chassagne, Puligny, Santenay), les syndicats se maintiennent mais sur un pied plus modeste. Lors du renouvellement (ils étaient souvent fondés pour trois années), on constate souvent une baisse des effectifs et de la superficie syndiquée²⁷.

Scepticisme à propos de l'invasion phylloxérique, recul devant le coût du traitement, difficultés de mise en œuvre de ceux-ci et découragement ? Sans doute un peu de tout cela. Dès ce moment, même les responsables reconnaissent qu'il sera impossible d'éradiquer le phylloxéra avec le traitement au sulfure de carbone.²⁸ Même les modalités du traitement font l'objet de discussions : sur la dose à employer, sur les moments du traitement, sur les risques du traitement pour la vigne. D'autre part le coût du traitement est élevé, il peut être évalué à environ 250 F à l'hectare (150 F pour le traitement, 100 F au moins pour la fumure indispensable). Or l'aide des autorités (État et département), après la phase de traitement administratif (au cours des deux premières années) où l'administration faisait un effort pour inciter ensuite les viticulteurs à prendre en charge eux-mêmes le traitement, diminue au fur et à mesure que celui-ci se généralise dans le département.²⁹ Ainsi, en 1891, année où les traitements prenaient leur extension maximale, la subvention de l'État était de 25 F à l'ha, complétée par une subvention départementale de 5,16 F/quintal de sulfure (il en fallait 240 kg à la dose de 24 g/m²). Cela donnait une subvention totale de 37,38 F à l'ha, soit environ 15% du coût total du traitement. On comprend que les petits propriétaires, particulièrement ceux qui possèdent des vignes plantées en gamays (et c'est le cas de l'immense majorité d'entre eux) hésitent à engager un traitement systématique, se bornant à quelques essais limités.³⁰

27 On peut observer que ce moment de découragement (1884) coïncide avec une aggravation subite de l'invasion (on passe de 80 ha à 640 ha envahis entre 1883 et 1884). Voir ci-dessus page 549.

28 AMB 56 W 23 - Tézenas à la séance du CAVB le 24 janvier 1882 : « *Le but final de tous ces traitements n'est plus aujourd'hui de détruire complètement le phylloxéra [...] ce qu'il y a d'urgent, c'est d'empêcher les nymphes qui se rapprochent de la surface de prendre des ailes et d'essaimer* ». Pour lui, « *le sulfure de carbone bien appliqué suffit pour maintenir une vigne en bon état de rapport* ».

29 Il y eut baisse continue de la subvention de l'État (120 F/ha en 1879, 76 F en 1880 et 67 en 1881, de 60 à 80F/ha en 1882). Elle descend ensuite à 25 F. en 1887, puis à 20 F. en 1890, et même 15 F en 1897. Les crédits départementaux baissent aussi inexorablement (20 F. par quintal de sulfure en 1884, 11,80 F en 1887, 10,16 en 1888, 5,92 en 1889, 2,60 en 1891, 2 en 1892...) et sont supprimés en 1894 ; ceux de l'État disparaissent en 1905 (mais ils ne servaient plus à indemniser les vigneron). Voir les procès-verbaux des séances du Conseil général.

30 CAVB - Séance du 27 juillet 1882 : « *Actuellement la situation est très grave, les taches s'étendent et se multiplient et de nouveaux foyers sont signalés à chaque instant [...] L'important à sauver, c'est la Côte, ce sont les vins fins. Les gamays ne peuvent l'être à cause des frais trop grands dont ils seraient grevés et leurs propriétaires eux-mêmes les abandonnent [...]* ». M. Tézenas rapporte que les premières taches trouvées sont arrachées à Bouze et Saint-Aubin. « *Il y a beaucoup de dégâts entre Puligny et Chassagne. On recule maintenant devant la dépense dans beaucoup d'endroits* ».

Enfin, au vu de diverses déclarations des personnalités placées à la tête de la lutte anti-phylloxérique, on peut se demander si leur objectif est bien la sauvegarde du vignoble de Côte d'Or dans son ensemble. Dès le début des années 1880, diverses déclarations, en privé, manifestent leur scepticisme sur les chances, voire l'intérêt, de sauver les vignobles « communs ». Une faiblesse intrinsèque supposée du plant Gamay³¹ est mise en avant pour mettre en doute l'utilité du traitement, le coût de celui-ci est cependant le principal argument utilisé. Tout indique que les « autorités » ont fait une croix sur les vignes communes et s'emploient à porter tous les efforts sur la sauvegarde des vignes fines, véritable fleuron de la Côte. Ou alors les vignes communes sont considérées, d'une manière indirecte, comme vecteurs de l'invasion phylloxérique qu'il convient d'éliminer.³² Bien plus, la crise de la viticulture est vue comme la sanction de cette longue expansion du vignoble commun dans la seconde moitié du XIX^e siècle, vécue comme une anomalie par les gros propriétaires (de vignes fines). Ainsi, lors de la séance du 31 mai 1883 du CAVB, à l'évocation d'un autre fléau (des champignons sur les racines) qui précipite la ruine des gamays et aurait une cause géologique (un exemple est évoqué à Montagny où sont touchées surtout les vignes plantées les 20 dernières années), le procès-verbal note : « *C'est la condamnation de ces plantations énormes de vignes qui ont été faites sans discernement et dans tous les terrains ces dernières années.* »

C – Vers la reconstitution

La Côte d'Or ayant été envahie au moins 10 années après le Midi de la France, on sait dès cette époque qu'une alternative moins coûteuse et plus décisive au traitement insecticide est disponible : la replantation avec des ceps d'origine américaine naturellement résistants au phylloxéra. La question, épineuse, de la greffe des vignes bourguignonnes (pinot comme gamay) n'est pas à ce stade résolue, mais les « décideurs » refusent catégoriquement d'envisager le recours à cette solution.³³

31 CAVB, séance du 31 mai 1883 : « *Pour l'avenir les prévisions sont assez tristes. Il est presque certain que les gamays sont condamnés, d'abord parce que, d'après leur nature, ils devront moins résister que le pinot, ensuite parce qu'ils ne pourront pas supporter les frais considérables que nécessite le traitement complet. Bien peu de ces vignes sont traitées et il est probable qu'elles finiront par disparaître* ».

32 Une pétition envoyée par les propriétaires de vignes de Beaune à la Chambre des députés réclamait l'arrachage des vignes contaminées.

33 CAVB, séance du 24 janvier 1882 : « *Incidemment s'ouvre la question des ceps américains. M. Tézenas est d'avis qu'ils sont impossibles chez nous. Il avance à l'appui de ses dires que la conservation perpétuelle des ceps de nature américaine est impossible par la nature même de la greffe et aussi à cause du provignage nécessaire chez nous* ».

I - L'échec final des traitements anti-phylloxériques (1888 – 1891)

À ce stade l'opinion encore dominante chez les propriétaires de vignes fines est bien illustrée par cet article publié le 7 février 1880 dans la « Bourgogne agricole » et dont l'auteur est A. de Lavalette :

« Du Phylloxéra on n'en parle guère actuellement, si ce n'est pour constater que sur les 100 remèdes actuellement proposés pour le combattre, il n'y en a aucun qui soit absolument efficace.

Le sulfate de carbone et les sulfocarbonates gênent évidemment sa propagation, mais ils sont impuissants à le détruire, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas les employer, loin de là. Retarder la marche du fléau, c'est prolonger l'existence de la vigne, et permettre d'attendre qu'une cause, jusqu'à présent inconnue, vienne nous en délivrer tout à fait.

En revanche, [...] on doit constater [...] qu'il se produit aujourd'hui [...] dans un but de mercantilisme, un grand courant pour favoriser la propagation des plants américains. Que l'importation de ces cépages ait été autorisée dans le midi, cela se comprend, le vin n'en sera guère plus mauvais pour cela. Mais qu'on l'autorise en Bourgogne, jamais ! Noblesse oblige ! Nous aurons nos grands vins de Bourgogne, ou nous n'en aurons pas. Luttons de toutes nos forces, [...] défendons nos vignes cep à cep et jusqu'au dernier plutôt que de nous laisser américaniser. »

À travers mobilisations inégales et controverses sur l'efficacité réelle du traitement, doutes sur l'alternative possible qu'offrirait la reconstitution en vignes américaines greffées, le phylloxéra continue à bas bruit son invasion. La commission du phylloxéra, qui en 1887 visite les vignes du canton de Nolay³⁴, constate les progrès du mal. Dans l'Arrière-Côte, les vigneron ont baissé les bras. À Nolay « *Il existe plusieurs taches sur le territoire de Nolay, mais jusqu'ici les traitements ont été de peu d'importance. [...] Un traitement sur une tache a été un échec...* » Cet insuccès doit être attribué à la nature argileuse du terrain qui a emprisonné le sulfure et en a empêché la diffusion. » À Saint-Romain « *La superficie du vignoble de Saint-Romain est de 540 ha, sur lesquels 90 ha sont gravement atteints et 60 ha arrachés. Là encore, les traitements ont été négligés et l'invasion s'est répandue rapidement.* » Même dans la Côte, où la mobilisation est beaucoup plus forte, « *À Puligny, le beau climat des Montrachets est à moitié perdu, et c'est avec surprise que l'on y remarque encore quelques pièces de vignes très belles [...] Ces vignes qui appartiennent à Mme Serre-Renoult de Meursault et M. Antonin Bouchard, de Beaune, ont été soigneusement traitées au sulfure et badigeonnées d'après le système Balbiani. [...] L'étendue des taches sur le territoire de*

34 Rapport de la Commission du Phylloxéra au Conseil général en juin 1887.

Puligny peut être évalué au minimum à 40 ha dans un vignoble de 835 ha³⁵. » Par contre à Chassagne, « Les vignes traitées avec soin ont pris une végétation remarquable, tandis que celles qui sont délaissées ou mal traitées dépérissent d'une manière extraordinaire. Cependant il n'y a encore que 8 ha sérieusement atteints et 8 ares d'arrachés sur une superficie de 130 ha ; et nul doute que le mal se trouverait enrayé si l'on y faisait des traitements intelligents et suivis ; malheureusement les traitements sont abandonnés ou de fort peu d'importance. »

Il est difficile, comme le montrent les tableaux ci-dessous, de chiffrer précisément les vignes atteintes ou détruites par le phylloxéra. La commission du phylloxéra évalue en 1886 à 500 ha la superficie détruite pour l'ensemble du département, mais en 1888, deuxième moment d'inflexion de la courbe, il y en a 4000 ; selon elle, à cette date, 13000 ha (sur 27000) sont attaqués dans les arrondissements de Beaune et Dijon.

Selon les communes, la proximité de sources de contamination, la nature du sol, l'enthousiasme plus ou moins grand que mettent les viticulteurs à le combattre, la situation se révèle plus ou moins grave. Ainsi, en 1889³⁶, la commission constate : « *Dans les cantons de Beaune Nord et Sud, certaines communes de la Côte sont également fort maltraitées et conservent à peine la moitié de leurs vignes. Le canton de Nolay, toutefois, se trouve dans une meilleure situation. À part Saint-Aubin, Baubigny et Saint-Romain, les vignobles des autres communes se conservent assez bien.* »

En 1888 la superficie du vignoble côte-d'orien a été ramenée à 32000 ha, sur lesquels plus d'un tiers sont phylloxérés. En 1890, on évalue à 14690 ha la superficie détruite depuis l'invasion (10100 ha dans l'arrondissement de Beaune). « *Le phylloxéra a donc fait disparaître plus du tiers de l'ancien vignoble de la Côte d'Or.* »³⁷ La situation devient désastreuse et personne ne peut plus ignorer le danger mortel que fait courir le phylloxéra à la totalité du vignoble côte-d'orien. Le sentiment général, y compris dans l'arrière-côte, est bien exprimé par le maire de Cirey-les-Nolay dans son rapport accompagnant le « premier état des traitements pour l'exercice 1887 » :

« [...] L'invasion du phylloxéra dans le territoire de Cirey-les-Nolay remonte à environ 10 ans. Depuis 1878 en effet, un propriétaire remarquait un dépérissement de végétation que l'on attribua d'abord au défaut d'une bonne culture. Mais en 1882, la tache gagnant les vignes voisines, il fallut bien se rendre à l'évidence et reconnaître la véritable cause du mal : le phylloxéra.

35 835 ha de superficie sont une évaluation très fantaisiste, les statistiques du CCEV nous donnent un maximum de 650 ha à la veille de la crise phylloxérique, 570 ha vers 1886.

36 Rapport de la commission du phylloxéra devant le Conseil général (juin 1889).

37 ADCO SM 1420 : 1890 - Rapport du comité d'étude et de vigilance contre le phylloxéra sur la situation des vignobles du département de la Côte d'Or et sur les opérations anti-phylloxériques effectuées pendant l'année 1890.

Toutefois la nature du sol argilo-calcaire et le climat froid de notre région firent que pendant ces 5 dernières années, la marche du fléau fut fort lente. Mais l'année 1887 a été tellement favorable au développement du mal, que dès aujourd'hui on pense prévoir, par les nombreuses taches qui existent un peu partout, qu'une bonne partie de nos vignobles sont sérieusement menacés.

C'est dans la perspective d'une atteinte générale que notre 1^{er} syndicat, dès la première année de sa création, a pu réunir l'unanimité des propriétaires de la commune. [...] ».

De fait, l'analyse du tableau des traitements (voir ci-dessus pages 556-557) montre une mobilisation générale des communes de la Côte comme de l'Arrière-Côte à la fin des années 1880 et au début des années 1890. C'est la grande époque du traitement au sulfure dans notre région. Les syndicats mis en sommeil sont réactivés (Saint-Aubin, Baubigny, La Rochepot) ou multipliés (deux syndicats dans les communes de Puligny, Chassagne, Saint-Aubin, La Rochepot et Saint-Romain) : nous ne savons pas à ce stade si cela reflète des conflits à l'intérieur des communes (personnels ? politiques ?) ou le souhait de l'administration de traiter avec des structures à « taille humaine », plus facilement contrôlables alors qu'elles sont chargées de redistribuer les subventions nationale et départementale. Les tableaux ci-dessus (pages 555 et 556) montrent qu'il y a eu mobilisation dans les principales communes viticoles, seules celles où la viticulture est plus marginale restent à l'écart.

Le fait le plus significatif est l'accroissement des superficies traitées³⁸, comme le montrent les cartes de Chassagne, reflet à la fois de l'extension du mal et de la mobilisation des acteurs pour le combattre. La période de traitement intense correspond à peu près aux années 1889 à 1893 avec un maximum en 1890-1892. Les modalités de traitement se sont progressivement affinées et précisées. Lors des conférences viticoles organisées les 10, 11 et 12 septembre 1891 par la Société Vigneronne de l'arrondissement de Beaune³⁹, Vermorel (professeur d'agriculture à Villefranche-sur-Saône) en rappelle les conditions : traiter, dès l'apparition des taches, la parcelle de vigne dans son entier, à la dose de 24-25 g. par m² (forer, au pal, quatre trous autour du cep, sur une surface d'un m²⁴⁰), soit six

38 Mais les déclarations des syndicats (« superficie à traiter ») ne sont pas systématiquement suivies d'effet. En 1887, pour 115 ha déclarés « à traiter », seuls 87 le sont effectivement (ADCO 13 M IX G20-G37). En 1888 les chiffres sont respectivement de 148 ha et 69 ha, en 1889 de 289 ha et 236 ha.

39 Ces conférences, organisées par une institution qui, de l'avis général, joua le rôle décisif dans le processus de reconstitution du vignoble, si elles avaient pour but premier d'encourager la reconstitution au moyen de vignes américaines greffées, ont également encouragé les traitements dans les vignes, surtout de grands crus, lorsqu'ils étaient économiquement justifiés. Une des conférences, celle de Vermorel, eut lieu le 10 septembre. L'orateur rappela les bonnes pratiques telles qu'elles avaient été progressivement élaborées. (Bibliothèque municipale de Beaune, cote FL III 58 SHAB).

40 Voir l'annexe XLVI, page 784.

à sept grammes par trou. Fumer la vigne, avec des engrais chimiques, en fonction de l'état sanitaire des plants. Répéter ce traitement chaque année, de préférence à l'automne. Vermorel conseillait en outre un traitement bisannuel dans les vignes de crus qui en pouvaient supporter le coût.

Relevons cependant qu'en 1891, année du maximum de traitement, seuls 638 ha sont traités et que l'année suivante, qui correspond au point le plus bas pour la superficie du vignoble de la région (2202 ha contre 4459 ha en 1880, année du maximum d'extension), à peine 416 ha sont traités. Sur ces 638 ha, 424, soit exactement les deux tiers, appartiennent aux quatre communes contenant des vignes fines (alors que les deux tiers au moins des vignes de 1880 sont plantées en gamay). C'est dire que le traitement au sulfure de carbone, même au moment où il est le plus pratiqué, est d'abord un traitement réservé aux vignes fines, et n'est pas considéré, même à ce moment, comme une solution globale au problème de l'invasion phylloxérique.

Une visite des vignes du département est organisée quelques mois avant ces conférences, par les sommités françaises de la lutte anti-phylloxérique (Viala, professeur à l'institut agronomique, Ravaz, directeur des champs d'expériences du comité de Cognac, Margottet, doyen de la faculté des Sciences de Dijon...), parties prenantes des conférences, dans le but d'étudier quels plants-mères (vignes américaines) seraient les mieux adaptés en fonction des terrains rencontrés⁴¹. Elles nous livrent un témoignage précieux, commune par commune, sur l'état de la lutte anti-phylloxérique, l'avancée de la reconstitution, en vis-à-vis des chiffres bruts fournis par l'administration préfectorale.

Ainsi la visite des vignobles de la Côte vient préciser et nuancer ce que laissent entendre les chiffres : à Chassagne « *Les deux tiers⁴² des vignes que possède cette commune sont très bien conservées par le traitement au sulfure de carbone ; celles non traitées sont complètement perdues.* », à Santenay « *Point ou très peu de plantations indigènes nouvelles. Les anciennes se conservent très bien au sulfure de carbone.* » Par contre, à Puligny, « *Cette localité se reconstitue très vite ; les terrains semblent plus particulièrement convenir au Solonis et au Riparia. Quelques vignes de 4 et 5 ans sont très belles et de même qu'à Chassagne, les Montrachet situés sur le territoire de cette commune, défendus par les insecticides, sont très beaux. Les vignes traitées au sulfure de carbone se maintiennent en bon état.* »

Cela confirme le décalage qui apparaît lorsque l'on considère les chiffres des traitements : la commune de Puligny a été touchée plus précocement par le phylloxéra (1879) ou du moins a été

41 Nous avons reproduit le rapport des experts concernant les communes de la région de Noloay dans l'annexe XLVII, pages 785-786.

42 À cette date, 205 ha environ sont traités au sulfure de carbone, pour une superficie de 392 ha recensés en 1892, dont 8 ha de vignes américaines.

plus vite « envahie » que Chassagne, où les dommages sont au début très limités. Les traitements y touchent 12 ha dès 1886 (contre 4,47 à Chassagne), mais dès 1889 y sont inférieurs, pour plafonner à 61,46 ha en 1890, alors qu'ils dépassent 200 ha à Chassagne en 1892, pour une superficie totale de 380 ha contre 560 à Puligny en 1887. Il est vrai que les chiffres de la superficie totale du vignoble pour 1892 sont de 396 ha à Chassagne contre 165 à Puligny. Seule explication possible : l'invasion phylloxérique a ravagé le vignoble de Puligny alors que celui de Chassagne (comme du reste celui de Santenay, touché en 1883 seulement) se maintenait grâce au sulfure de carbone. Les experts relèvent par ailleurs que « *les Montrachet [vignoble partagé entre les deux communes], défendus par les insecticides, sont très beaux.* » Nous en concluons qu'à Puligny, la plus grosse partie du vignoble n'a pas été systématiquement défendue par les insecticides, alors que la lutte, objet d'un consensus⁴³, y avait été précoce. Il est probable que la part des plants communs (gamay, aligoté) y était nettement plus forte que dans les deux autres communes⁴⁴, et peut-être également le poids de la petite propriété.

Enfin, le cas de Saint-Aubin se révèle particulièrement dramatique. Les experts notent : « *Il reste environ sept hectares d'anciennes vignes qui ayant été bien traitées et bien fumées ont résisté au fléau. [...] Il y a très peu de vignes greffées [...].* » Dans une commune qui abritait avant l'invasion 380 ha de vigne, il en reste 36 en 1892, et la reconstitution, que nous étudions plus loin, n'en est qu'à ses balbutiements. La population a perdu la base de sa survie économique. Nous pouvons ici faire le lien avec les difficultés de la mise en œuvre du traitement au sulfure de carbone, l'hostilité ouverte des vignerons de Gamay, où « *Les anciennes vignes ont disparu* », qui avaient amené l'intervention de la gendarmerie⁴⁵. L'échec des traitements est cependant à mettre également en rapport avec le fait que Saint-Aubin, particulièrement Gamay, possède des sols peu épais, ce qui était un facteur reconnu d'échec⁴⁶.

Pour ce qui est de l'Arrière-Côte, les résultats de la visite des vignes confirment la situation contrastée des communes, telle qu'on peut l'observer à la lecture des tableaux de traitement. Si Saint-Romain, parmi les premières communes touchées (dès 1879 semble-t-il), se lance dans la lutte énergiquement⁴⁷ (85 ha traités en 1890), ce n'est pas le cas de Baubigny où le syndicat, bien que

43 Voir note 14 page 551.

44 Il est à noter que, contrairement à Chassagne, Santenay et Saint-Aubin, les agents du cadastre n'avaient pas jugé nécessaire, en 1839, de différencier noirs et gamays dans l'état de section du cadastre de Puligny. Par ailleurs le plan statistique des vignobles de 1861 mentionne 85,93 ha de pinots à Puligny, contre respectivement 250 ha à Chassagne et 260 à Santenay.

45 Voir ci-dessus pages 551-552.

46 Ce sera également un obstacle à la reconstitution.

47 « *La défense se fait aussi dans une grande proportion ; les vignes qui restent vivantes dans cette commune le doivent bien au sulfure de carbone* ». Compte-rendu de la visite des vignes lors de la conférence de 1891.

fondé en 1883, ne traite vraiment que de 1890 à 1892. Nous avons vu ce qu'il en était pour Nolay et Cirey. Quant à Vauchignon, les experts notent que « *Cette commune qui ne possède que 45 ha de vignes est détruite en partie. La reconstitution est presque nulle et la défense n'a jamais été tentée* ». »

En ce qui concerne la plaine, elle se trouve dans le même cas que Vauchignon ; les traitements semblent y avoir été plus brefs encore, autour de l'année 1890. À Corcelles-les-Arts, au dire des experts, la totalité du vignoble (224 ha en 1880) est envahie par le phylloxéra. « *700 ouvrées ont néanmoins conservé une belle végétation [...] ; [320 ouvrées sont traitées], la plupart depuis un an, certaines depuis 3-4 ans* ».

Une première conclusion s'impose : la lutte anti-phylloxérique, au moyen du sulfure de carbone, n'a été vraiment efficace, au prix d'un important investissement financier et humain, que dans les communes les plus privilégiées de la Côte, Chassagne et Santenay essentiellement. Cette lutte ne pouvait être à terme victorieuse, comme le montre le cas de Puligny, mais permettait de repousser l'échéance, tout en assurant le maintien de l'activité viticole dans la région, et par conséquent la survie économique de la population vigneronne. Dans les autres communes, la lutte a été plus ponctuelle ; le coût d'un traitement systématique, les difficultés de mise en œuvre, l'inefficacité dans certains terrains, ont d'abord provoqué le découragement. Puis la mise en place des syndicats, l'appui des autorités, le sentiment d'urgence face à l'invasion, ont entraîné une intense mobilisation vers 1890. Mais dès 1893 le traitement insecticide redevenait l'apanage des riches communes de la Côte, les autres y renonçant rapidement, en quête d'une solution plus radicale.

Le paradoxe est qu'en 1887, lorsque le traitement au sulfure se généralise dans la région, le département de Côte d'Or met fin à l'embargo sur les plants américains et en autorise enfin l'expérimentation. Le traitement au sulfure n'était-il pas un remède trop tardif et déjà dépassé ?

II - La greffe, une solution ? Américanistes contre sulfuristes

On sait depuis 1869 que les plants américains résistent au phylloxéra⁴⁸, mais leur utilisation est officiellement impossible en Côte d'Or depuis un arrêté préfectoral, le 5 septembre 1874, qui, en guise de défense contre celui-ci, prohibe l'introduction en Côte d'Or « *de sarments ou plans de*

48 Cette résistance a été observée dès 1868 et annoncée au congrès viticole de Beaune en 1869. Voir R.LAURENT, *Les vigneron de la Côte d'Or...*, op. cit., page 343.

vigne provenant soit des autres départements, soit de l'étranger ». Pourtant, dès 1884, la question de la reconstitution est l'objet de débats publics, opposant les propriétaires de vignes fines, qui dominent les instances de représentation des intérêts viticoles (société d'agriculture de Beaune, comité central du phylloxéra) et d'autres institutions plus sensibles aux intérêts des petits viticulteurs. Ce n'est pas un hasard si le Conseil général et la municipalité de Beaune, deux institutions soumises au suffrage universel, prennent l'une et l'autre l'initiative. Le 19 juin 1885, dans une délibération, le Conseil général demande que l'école de viticulture de Beaune soit chargée de l'étude des cépages américains. Elle est retoquée par le ministère. Déjà le 30 décembre 1884 une délibération du conseil municipal de Beaune réclamait la libre circulation des plants américains⁴⁹. Il n'est pas jusqu'au comité de patronage de l'école primaire supérieure de Nolay qui ne souhaite consacrer une partie du jardin de l'école à la plantation de cépages américains (30 novembre 1885). Comme nous l'avons vu plus haut, les propriétaires de vignes fines, suivis par les responsables politiques et professionnels, sont violemment opposés au recours aux plants greffés, essentiellement parce qu'ils craignent par-dessus tout une chute de la qualité des vins fins. Ils s'efforceront, longtemps avec succès, de bloquer la levée de l'interdiction et, une fois celle-ci acquise, d'empêcher le transfert des subventions au profit de la reconstitution du vignoble.

Un autre obstacle se dressait devant l'introduction des plants américains : la révolution technologique qu'il impliquait dans une activité restée à peu près immobile depuis le XVIII^e siècle. Il fallait recourir au greffage, car il était impensable d'introduire des « plants directs » non greffés, ce qui aurait ruiné la qualité du vignoble bourguignon. Or le greffage, utilisé dans d'autres régions comme le Beaujolais (et recommandé du reste par Guyot dans les années 1860), était inconnu en Côte d'Or où les vignes étaient plantées « en foule » et les ceps renouvelés par provignage⁵⁰. Tout cela impliquait un renouvellement complet des manières de cultiver la vigne : le greffage entraînait pour ainsi dire naturellement la plantation en lignes, donc le recours à la charrue également inconnue dans le vignoble jusque-là⁵¹.

En réalité, nombreux sont les propriétaires qui expérimentent en cachette ; lorsque l'interdiction est levée en 1887, une enquête auprès des maires révèle que partout des expériences sont menées, mais

49 ADCO M 13 IX G 8 : « [...] *Considérant que de l'avis général de tous les viticulteurs, le pays est tellement phylloxéré qu'il n'y a plus à craindre que l'introduction des cépages américains puisse augmenter l'invasion du parasite. Considérant que, dans ces conditions, la liberté personnelle de chaque intéressé doit avant tout être respectée, les essais qui seront faits par eux l'étant à leurs risques et périls [...]* ».

50 Pour une explication sur les méthodes traditionnelles de la viticulture côte-d'orientienne, se reporter aux parties précédentes : pages 62-71 (Première partie I) et 405-412 (Deuxième partie).

51 Voir les illustrations dans l'annexe XLVIII, page 787.

sur des surfaces très modestes.⁵² Lentement, devant les limites évidentes du traitement insecticide, les esprits ont évolué.⁵³ Certains élus, proches des petits propriétaires qui voient dans la reconstruction la seule voie de salut pour eux, réclament la levée de l'interdiction. C'est le cas d'Henri Lévêque, conseiller général, député de Dijon et membre de la commission du phylloxéra à la chambre des députés. Mentionnons aussi Jean-Baptiste Bouhey-Alex, viticulteur et maire de Villers-la-Faye, élu conseiller général en 1889, par ailleurs un des dirigeants actifs de la Société Vigneronne de l'arrondissement de Beaune. Ils se font les défenseurs des petits propriétaires et ont la capacité de porter leurs revendications dans les instances de pouvoir, de contrebalancer l'influence des gros propriétaires et du négoce. Particulièrement face au comité du phylloxéra, bastion des sulfuristes, qui réussit longtemps à bloquer toute autorisation.⁵⁴

Devant la pression des élus et des communes, le comité central du phylloxéra, dans sa séance du 22 décembre 1885, décide l'envoi d'une lettre à tous les syndicats « *pour leur demander leur avis sur l'importation des plants d'Amérique dans le département de la Côte d'Or* ». 37 syndicats sur 63 ont finalement répondu, une grande majorité favorablement. Certains veulent la limiter aux gamays. Les Hospices de Beaune se déclarent favorables à l'importation.⁵⁵ Le 18 mars 1886, le comité central du phylloxéra demandait officiellement l'autorisation d'importation, demande ratifiée le 26 août par le Conseil Général. Mais cette demande est longtemps bloquée par la Commission supérieure du phylloxéra. Dubois, rapporteur au Conseil général et par ailleurs membre de cette

52 ADCO M 13 IX G 37 : Enquête de la sous-préfecture de Beaune auprès des maires sur l'état du vignoble de leurs communes (14 juin 1888). Voir aussi Jean-Marc Bourgeon, *La crise du phylloxéra en Côte d'Or (1780 – 1914)*, Mémoire de DEA, 1999. Selon l'auteur, la maison Bouchard à Beaune a entrepris les premières plantations en avril 1884.

53 Déjà en 1882, à la séance du 31 août 1882 du CAVB : « *Annonce d'un compte-rendu de visite de Giboulot dans le Beaujolais « très satisfait de la visite qu'il a faite dans les plantations de vignes américaines greffées » [...] au sujet de la greffe et de son influence sur la nature du produit, autrement dit sur la question de savoir si les pinots greffés sur ceps américains donneraient des vins d'aussi haute tenue que ceux que nous obtenons maintenant. Pour être bien fixés il faudrait des expériences qui demandent beaucoup de temps et de soin* » (PV de la séance).

54 Il s'oppose par exemple, le 3 mars 1883, au vœu du Conseil général, appuyé par le ministère, d'établir une pépinière de vignes américaines à fin d'expérimentation. « *L'établissement d'une pépinière de ce genre [...] serait peut-être un foyer de contamination pour les vignobles voisins et aurait pour résultat d'enrayer la défense par les traitements insecticides et d'entraver la création des syndicats.* » (Rapport au Conseil généra, 1883) – Voir également Robert LAURENT, « Les Vignerons de la Côte d'Or... », page 346.

55 Extraits du compte-rendu de la réunion : « *M. Latour dit que puisqu'on ne force pas à traiter les vignes atteintes on ne doit pas empêcher de reconstituer par des plants américains celles qui sont perdues. Il ajoute que beaucoup de propriétaires dans la Côte d'Or possèdent de ces plants et que l'introduction ne gêne que ceux, et ils sont peu nombreux, qui veulent respecter la loi [...] M. Latour dit que tout en votant la levée de la prohibition, il faut bien faire sentir l'hésitation du comité ; faire comprendre que de nombreux essais sont nécessaires et engager fortement à la résistance par le sulfure de carbone.* »

commission, s'en justifie au nom de l'intérêt supérieur des grands crus.⁵⁶ Lévêque s'inscrit en faux contre les arguments du rapporteur et surtout invoque l'intérêt majoritaire des petits viticulteurs.⁵⁷

Finalement, l'interdiction est levée par le Ministère le 15 juin 1887 ; lors de la session du 26 août 1886, Lévêque fustige les retards dont il rend responsables le préfet comme le comité du phylloxéra : « *Les autorités, qui avaient le droit de permettre dans la Côte d'Or l'introduction de ces cépages, n'ont pas été assez vigilantes. Personne ne pouvant faire publiquement des expériences, on a procédé clandestinement et dans de mauvaises conditions. Si l'École de viticulture de Beaune avait été autorisée à faire des expériences, nous serions sur le point d'avoir des résultats.* »

Se posait alors la question de l'aide gouvernementale et départementale, jusque là réservée au traitement insecticide. Ne fallait il pas aussi (ou à la place) distribuer cette aide aux propriétaires qui se lançaient dans la reconstitution, d'autant que c'était souvent le fait de petits propriétaires, ceux qui étaient prioritaires aux yeux des autorités ?

Obligés de concéder l'autorisation pour les plants américains, les « sulfuristes » n'entendaient pas laisser s'échapper les subventions, et pendant quelques années parvinrent à capter la part essentielle des subventions de l'État comme du département. En 1887, un crédit de 5000 F est simplement ouvert en sus des crédits affectés au traitement (25000 F), pour permettre la constitution de champs d'expériences à Beaune et Dijon, et la distribution de plants à un certain nombre de propriétaires (77 en 1887/1888, une seconde distribution est prévue en 1888/1889⁵⁸). Une telle inégalité se maintient jusqu'en 1891, sous la pression du comité de vigilance, bastion des sulfuristes.

Même si, à partir du 6 août 1890, les vignes nouvellement replantées bénéficièrent de quatre années de dégrèvement de l'impôt foncier, le coût de la reconstitution était très élevé. Lévêque, en 1892⁵⁹, voulut le mettre en évidence : il évaluait à plus de 1000 F. l'achat de 9000 plans pour un hectare ; à cela il fallait ajouter le coût du défonçage du terrain, la nécessité de planter des pisseaux plus gros que d'habitude, la privation de récolte pendant trois années... Les petits propriétaires avaient

56 « *Si nous reconstituons nos vignobles à l'aide de plants américains, ce n'est pas avant 30 ou 40 ans – en admettant que les produits puissent jamais devenir équivalents aux produits actuels – que nous pourrions obtenir un résultat satisfaisant* ». *Ibid.*

57 Conseil général, séance du 20 avril 1887 : « *M. Lévêque ne croit pas, comme M. Dubois, que les grands crus aient besoin de 30 ou 40 ans pour se reproduire. [...] tout en reconnaissant la haute importance de nos grands crus, nous ne saurions oublier que les crus ordinaires, qui entrent pour une énorme proportion dans notre production, présentent, pour l'immense majorité des populations, un intérêt bien supérieur* ».

58 ADCO M 13 IX G 20 : Nous avons retrouvé la trace de demandes pour l'année 1891. Elles sont parfois le fait d'individus (35 volontaires par exemple à Saint-Aubin) mais sont souvent collectives, émanant des syndicats phylloxériques (par exemple à Puligny, La Rochepot, Nolay, etc...).

59 Procès-verbaux des séances du Conseil général (1892).

l'impression qu'après avoir subi une défaite lors de la libéralisation de la circulation des plants américains, les sulfuristes cherchaient à entraver par des moyens détournés la reconstitution des vignes communes.

Comme l'écrit Bouhey-Alex dans son article⁶⁰ : « *Ce fut, avant la lettre, une espèce de lutte de classes. Les gros propriétaires étaient presque tous conservateurs ; les petits propriétaires, les vigneron, étaient en grande majorité républicains. Parbleu, disaient ceux-ci, les « bourgeois » ne veulent pas nous laisser replanter nos vignes afin d'avoir plus facilement des vigneron pour cultiver les leurs !* »

Mais c'était un combat d'arrière-garde ; progressivement, en raison de la diminution des vignes françaises (il en restait environ un tiers en 1894) et de l'essor de la reconstitution, l'opinion, au sein du Comité comme du Conseil général, se ralliait à l'idée que la reconstitution représentait la voie d'avenir. En 1892, la subvention départementale était partagée à égalité entre traitement et reconstitution. Puis c'était au tour du traitement dont la subvention était remise en cause⁶¹.

III - La reconstitution du vignoble

Dans ses premières années, la reconstitution s'est limitée essentiellement à des essais à partir des plants fournis par le Comité du phylloxéra ou d'achats plutôt hasardeux sur le marché libre⁶². Très vite, les autorités ont éprouvé le besoin de réguler les essais, dans des champs d'expériences strictement contrôlés. C'est que la reconstitution se heurte à un problème technique essentiel : à la différence des plants traditionnels (Pinot, Gamay ou Chardonnay) qui acceptent toutes les natures de terrains, les plants américains, très divers, ne se plaisent que dans des terrains de caractéristiques précises, une espèce préférant les sols profonds et argileux, d'autres des sols siliceux et légers... Le problème principal est celui posé par les sols calcaires très répandus en Bourgogne, qui provoquent la chlorose chez la plupart des variétés américaines. Il faut donc avancer par tâtonnements, essais et erreurs que ne peuvent guère se permettre les viticulteurs. Ceux-ci se trouvent dans la dépendance

60 J.-B. Bouhey-Alex, « La reconstitution... », op. cit.

61 Voir aussi le Bulletin de la SVB (Séance 15 sept 1889 : controverse sur subventions aux traitements) : « *M. Bouheix-Alex constate avoir vu des vignes fort belles en tiges et en fruits, maintenues par les traitements au sulfure de carbone et au sulfocarbonate. Ces cultures sont fort coûteuses, et il se demande si les propriétaires y trouvent leur compte. Mais alors, s'ils ont du bénéfice, pourquoi leur est-il alloué des subventions ? S'ils n'en ont pas, pourquoi continuer en leur faveur des sacrifices inutiles ?* »

62 En juillet 1888 il n'y a encore que 60 ha de vignes américaines en Côte d'Or, plantés pour l'essentiel depuis la légalisation en juillet 1887. En juin 1889 on est à 100 ha, puis les surfaces augmentent rapidement : 1000 ha en juillet 1890, 1395 en 1891.

d'experts ou d'autorités académiques qui, en raison de la longue hostilité des élites viticoles, n'ont guère été mobilisés pour ce travail indispensable.⁶³

1) Les acteurs de la reconstitution

C'est la « Société Vigneronne de l'arrondissement de Beaune » (SVB) qui va donner l'impulsion décisive. Fondée en 1885 par Jules Ricaud, elle rassemble dès sa naissance une majorité de viticulteurs, face aux autres associations plutôt représentatives des grands propriétaires et des négociants (Comité d'agriculture de l'arrondissement de Beaune et de viticulture de la Côte-d'Or par exemple). Évitant une approche frontale du débat, elle réussit à ménager les susceptibilités des « sulfuristes » tout en menant une action d'influence afin de faire avancer la cause des « américanistes »⁶⁴. Surtout, elle reçut l'appui des responsables viticoles du Beaujolais, où la reconstitution gagnait la partie, et avec lequel la viticulture bourguignonne entretenait traditionnellement des relations étroites. Une conférence, organisée à Beaune dès la fondation de la société, où les spécialistes reconnus de la reconstitution en Beaujolais exposèrent les résultats (positifs) qu'ils avaient obtenus, suivie par un voyage d'études d'une délégation de la SVB composée de 23 propriétaires vigneron dans le Beaujolais, apportait à la société de précieux renseignements sur la marche à suivre. Une brochure, rapportant les principaux enseignements obtenus, était alors imprimée à 800 exemplaires et adressée aux « décideurs » politiques et professionnels. Toutes ces actions ont joué un rôle décisif dans la légalisation deux ans plus tard.

La SVB acquit peu à peu une forte influence et une claire représentativité dans l'arrondissement. Elle compta jusqu'à 1185 membres (dont un certain nombre extérieur à la région) en 1895, dont une bonne centaine dans notre région d'étude, dans toutes les communes. Les correspondants dans les villages étaient pour la plupart engagés, comme dirigeants de syndicats par exemple, dans l'action anti-phyllloxérique, souvent maires ou conseillers municipaux. Petits notables locaux, ils étaient bien placés pour entraîner le mouvement.

63 Bouhey-Allex rapporte, dans son article sur « la reconstitution », que Durand, professeur à l'École de viticulture de Beaune en 1887, se plaignait que son école, astreinte au légalisme, était le seul acteur viticole de l'arrondissement, à ne pouvoir expérimenter les plants américains...

64 « *Nous fûmes quelques-uns qui essayèrent de concilier les deux tendances : il faut, disions-nous, traiter au sulfure de carbone les vignes qui tiennent encore et qui valent la peine ; il faut replanter les vignes détruites ou les terrains neufs avec des vignes greffées* ». Bouhey-Allex, *ibid.*

Les conférences organisées par la société les 10, 11 et 12 septembre 1891⁶⁵, donnèrent l'impulsion décisive à la reconstitution. Les principaux experts français en matière de lutte anti-phyloxérique, comme Viala et Ravaz (qui fondèrent en 1894 la Revue de Viticulture), Vermorel (de Villefranche), animèrent des conférences où l'état de l'art en matière de lutte (par les insecticides comme par la reconstitution) fut présenté aux auditeurs. Surtout, ces conférences furent précédées par une visite approfondie de nombreuses propriétés viticoles dans la Côte, avec pour chacune une étude des sols et des conseils sur les plants américains les mieux adaptés à leurs natures. Le compte-rendu des ces visites et des conférences fut publié dans un volume spécifique de la SVB et contient, pour notre région, de précieux renseignements sur l'état des vignobles⁶⁶ et les types de cépages conseillés pour la reconstitution.

Avant d'aborder la question des porte-greffes, évoquons tout de suite un obstacle : la greffe. Celle-ci étant à peu près inconnue chez les vigneron de la Côte d'Or, il fallut l'apprendre d'experts étrangers au département. La SVB joua un rôle décisif dans ce domaine, multipliant les cours d'initiation grâce à des maîtres-greffeurs venus, au début, du Beaujolais. Bientôt, grâce à la mise en place d'un concours en 1888, ceux-ci sont formés à Beaune et peuvent assurer eux-mêmes les formations. 81 maîtres-greffeurs, appartenant à tous les villages de la région étudiée, sur un total de 152, ont été formés grâce à la SVB. 595 diplômes ont été attribués entre 1886 et 1900⁶⁷.

À l'époque de ces conférences, tous les problèmes techniques, s'ils ont été déjà bien éclaircis par l'expérience acquise dans les régions confrontées plus précocement que la Bourgogne à la question, ne sont pas encore résolus. Les expériences sur les plants hybrides n'en sont qu'aux balbutiements, et les seuls plants vraiment disponibles (Riparia, Rupestris, Jacquez, etc...) se montrent pour la plupart réfractaires au calcaire, si abondant sur les coteaux bourguignons.

Le livre fondamental d'Eugène Durand et Jean Guicherd « Culture de la vigne en Côte d'Or »⁶⁸ parut en 1896 sous le patronage de la SVB. Il se voulait un manuel de bon niveau à l'usage des viticulteurs et offrait, dans sa première édition (une deuxième est parue en 1906), un exposé précis des conditions de la reconstitution au moment où elle battait son plein. Les auteurs, abordant les différents plants proposés sur le marché, présentent les plants américains les mieux adaptés aux conditions naturelles de la région. Le « Riparia » offre le plus d'affinité avec les greffons issus des

65 Conférences viticoles des 10, 11, 12 septembre 1891 : enquête sur l'état des vignobles, étude des terrains – (Bibliothèque municipale de Beaune, cotes : local FL III 58 SHAB local FL III 59 SHAB).

66 Voir plus haut pages 564-566, ainsi que les tableaux page 549.

67 Robert LAURENT, *Les vigneron...*, page 349.

68 Eugène DURAND et Jean GUICHERD, *Culture de la vigne en Côte d'Or*, Dijon, 1896 (1906 pour la seconde édition).

cépages bourguignons. Mais il lui faut un sol suffisamment profond et riche, exempt de calcaire. Le « Rupestris » peut le remplacer dans les sols maigres de faible épaisseur⁶⁹. Mais la question du calcaire n'est pas réglée. En effet, dans les sols où le calcaire est présent en très fines particules, à haute dose (jusqu'à 70 % dans certains sols de la côte), par exemple les sols crayeux ou les marnes blanches oxfordiennes, les plants américains se chlorosent et finissent par mourir. À la date de la première édition, la question n'est pas résolue, Viala recommande le « Berlandieri », Durand est sceptique et attend le salut des hybrides pour lesquels on est encore au stade des essais.

Le mouvement de reconstitution a donc été très inégal selon les communes, facile en terrain siliceux (par exemple la région de Nolay), très difficile dans les sols marneux ou légers (comme à Saint-Aubin).

Ainsi la visite des experts des 30-31 juillet 1891, à la veille des conférences de Beaune, permet de constater des résultats contrastés dans les communes de la région étudiée. À Nolay, « *des plantations de 2 à 4 ans [de Riparias] donnent beaucoup d'espoir, surtout dans les terrains ferrugineux, lesquels forment une grande partie du territoire de la commune.* » Mais, à l'est du territoire communal, « *d'autres terrains calcaires et marneux nous paraissent difficiles à s'accommoder des porte-greffes précités.* » Saint-Romain est le type même des sols « à problème », elle est « *la commune la plus intéressante au point de vue de la difficulté de la reconstitution [...] beaucoup de détruit, beaucoup d'essais, et peu de résultats. Les terrains sont pour la plupart calcaires et les coteaux très arides. Les nouvelles plantations de 1 et 2 ans sur Solonis et Riparia sont chlorosées et sans vigueur.* » Des tentatives à base d'hybrides Couderc ont eu lieu, « *mais les expériences d'essais sont encore trop jeunes pour pouvoir s'apprécier.* » Il en est de même à Saint-Aubin, où « *Il y a très peu de vignes greffées, une seule de 6 ans sur Riparia et Solonis est très belle. Certaines vignes plantées en terrains blancs ont péri, tandis que sur Solonis, elles se sont maintenues en bon état de végétation.* » À Gamay (hameau de Saint-Aubin), « *Tous les essais de Riparia et de Violla dans les terrains de côte ont échoué, la nature du sol leur étant tout à fait contraire ; il n'y a guère que le Solonis qui puisse y prospérer.* »

Par contre, à Puligny, « *Cette localité se reconstitue très vite ; les terrains semblent plus particulièrement convenir au Solonis et au Riparia. Quelques vignes de 4 et 5 ans sont très belles et*

69 « [Il] convient aux terres sèches, trop peu profondes et trop maigres pour les riparias. La variété Rupestris du Lot peut être employée pour la reconstitution dans les arrières-côtes, terres calcaires et sèches, terres pierreuses à oxyde de fer. Ne convient pas pour les marnes blanches humides où il se chlorose. » Eugène Durand et Jean Guicherd, *ibid.*, pages 115-116.

*de même qu'à Chassagne, les Montrachet situés sur le territoire de cette commune, défendus par les insecticides, sont très beaux.*⁷⁰ »

Les sources dont nous disposons proviennent essentiellement de l'administration des contributions directes. Les plantations donnant droit à l'exemption de la contribution foncière pour quatre années, les intéressés devaient en faire la demande officielle et fournir des justificatifs. Chaque année, cette administration dressait un récapitulatif des demandes et l'adressait à la préfecture à titre d'information statistique. Les archives en ont gardé la trace pour la période 1889 – 1903 ; il nous manque simplement les données concernant l'année 1888 ainsi que celles de 1889 concernant les communes de Puligny et La Rochepot. Pour la période antérieure (de toute façon fort brève, la légalisation date de 1887), nous manquons de renseignements précis par communes, ou bien les évaluations données par les maires sont imprécises, voire erronées. Puis la statistique viticole du CCEV prend le relais pour les années 1898-1902. Malheureusement, les chiffres tirés des deux sources disponibles ne concordent pas exactement. Peut-être le fait, pour la statistique du CCEV, de compter par campagnes, à cheval sur deux années civiles, en est-il la cause.

Nous avons choisi de privilégier les statistiques des contributions directes qui nous offrent la série la plus complète, couvrant à peu de choses près l'ensemble de la période de reconstitution. Nous avons donc une série homogène, qui doit nous offrir une vue correcte du rythme de la reconstitution. Néanmoins elle ne reflète qu'imparfaitement la réalité, puisqu'elle conduit à sous-estimer l'ampleur de celle-ci, comme le montre la confrontation avec les chiffres tirés de la Statistique agricole annuelle des communes pour l'année 1892 et pour le seul canton de Nolay⁷¹. Celle-ci nous fournit la superficie des vignes plantées depuis moins de quatre ans (le nombre de ceps plantés à l'ha, de 10 à 12000 contre 20-25000 pour les vignes plus anciennes, est un bon indicateur qu'il s'agit bien de vignes greffées). Il nous donne donc un état de la reconstitution à la fin de la période d'expérimentation. Or nous avons un total de 305 ha (non compris Corcelles-les-Arts et Ébaty, hors canton de Nolay) pour des vignes plantées de 1888 à 1891, alors que les statistiques des contributions directes nous donnent 137,58 ha, année 1888 non comprise (ni Puligny et La Rochepot en 1889). On peut évaluer la différence à environ un tiers. C'est à peu près le même écart à la fin de la période de reconstruction : en 1902, pour une superficie de 3678,77 ha, selon le CCEV, il reste 56,17 ha de plants français contre 3602,50 ha de plants greffés, alors que la statistique des contributions directes nous donne 2328,88 ha.

⁷⁰ Tous ces essais n'étaient pas toujours judicieux. Ainsi, pour Chassagne, les experts écrivent : « *Nous avons remarqué des Noahs de six ans de toute beauté* » !

⁷¹ ADCO 12 M II a 37

Comment expliquer cette différence ? Il nous manque les données de 1888 et partiellement celles de 1889. On peut imaginer aussi que toutes les plantations n'ont pas fait l'objet d'une démarche officielle auprès de l'administration des impôts.

2) Le coût de la reconstruction - L'aide des autorités

Globalement l'aide apportée à la reconstitution par l'État et le département a été très inférieure à celle apportée aux traitements (Robert Laurent les chiffre respectivement à 188582 F de 1892 à 1897 contre 947690 F. de 1892 à 1897⁷²).

Après des dotations en plants greffés, plutôt pour des essais, dans les années 1888-1891, les autorités s'orientent, comme pour les traitements, vers des subventions en argent. À partir de 1892, l'aide à la reconstruction égale l'aide apportée au traitement, puis progressivement cette part augmente au détriment de l'aide au traitement qui diminue. Mais, la reconstitution prenant plus d'ampleur, l'aide à l'hectare diminue, passant de 12 F. par ouvrée en 1892 à 11,12 F. en 1895, puis à 9 F. en 1897 et 1898. Il fallait ajouter à cela le bénéfice de l'exemption de taxe foncière pendant quatre ans. Mais tout cela était fort peu par rapport au coût réel de la reconstitution.

Robert Laurent a essayé de chiffrer le coût de la reconstitution. Pour une ouvrée il l'estime à environ 100 F. par ouvrée dans les meilleures années et à condition que le propriétaire fasse lui-même tous les travaux, y compris la production des greffes, soit environ 250 F./ha. Pour Gilbert Garrier⁷³, le coût à l'ha a oscillé entre 2000 et 1500 F (pour un ha de vigne, achat de plants greffés et coût de main-d'œuvre compris) de 1890 à 1905 (entre 1100 et 800 si les plants étaient tirés d'une pépinière personnelle). Dans ces conditions l'aide publique était dérisoire, au mieux 10% du coût. Et ce alors que trois années s'écoulaient ensuite avant la première récolte.

La reconstitution coûtait cher mais surtout elle infligeait un travail considérable. Les opérations essentielles étaient la préparation du sol par le défoncement sur 40 cm, à la pioche la plupart du temps, suivi par l'enfouissement d'une grande quantité de fumier (4 mètres cubes à l'ouvrée), enfin la plantation des plants greffés (au début ils étaient le plus souvent greffés en place). Le défoncement exigeant des efforts considérables (7 à 8 journées de travail par ouvrée), Robert Laurent estime qu'un vigneron ne pouvait reconstituer plus de douze ouvrées par année, il fallait

72 Robert Laurent : « Les vigneron de la Côte d'Or au XIXème siècle », page 357 note 8. Ces sommes correspondraient respectivement à 750000 € et 3765000 € actuels.

73 Gilbert GARRIER, *Le phylloxéra, une guerre de trente ans*, Albin Michel, Paris (réédité par Oenoplurimedia en 2006). Voir page 109.

donc au minimum quatre à cinq ans pour reconstituer une exploitation de 50 ouvrées (surface nécessaire à l'autosuffisance du vigneron).

On mesure l'effort sans précédent, tant du point de vue du travail que du coût financier, que représente la reconstitution du vignoble côte-d'orien dans un laps de temps aussi court.

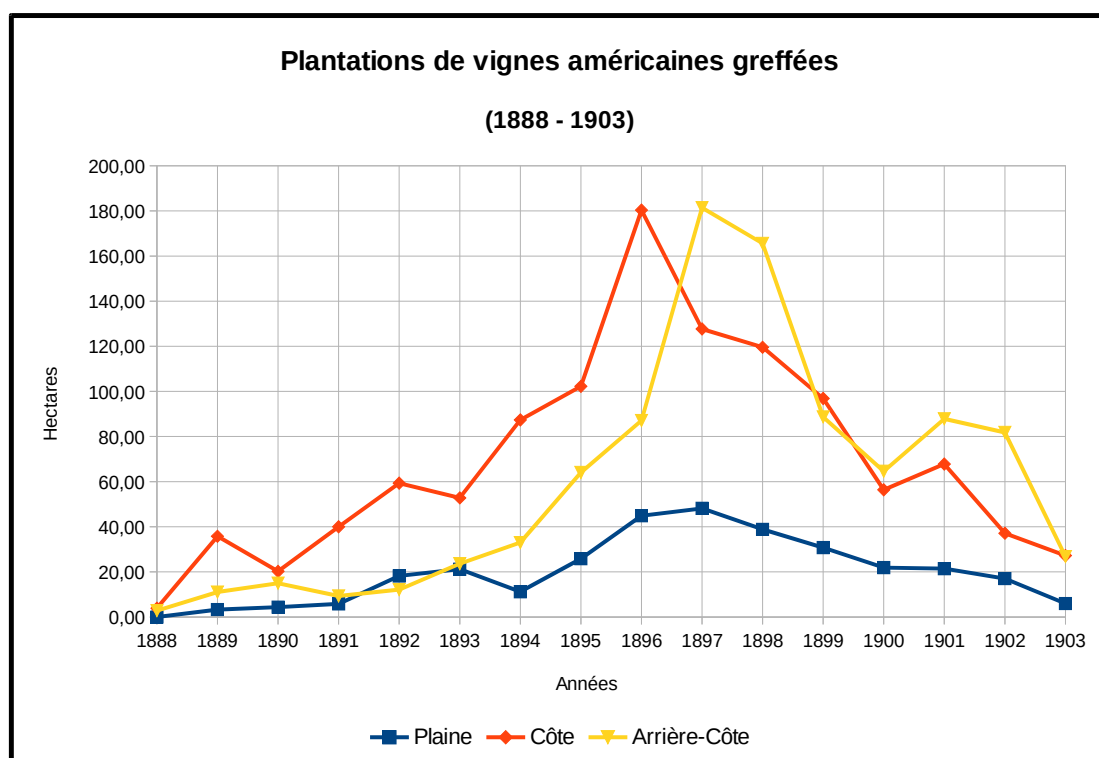
3) Les rythmes de la reconstitution

Les tableaux ci-dessus, et les graphiques qui en sont tirés ci-dessous, montrent que la reconstitution s'est opérée, après les années de freins et d'hésitations exposées plus haut, plutôt rapidement, en une dizaine d'années environ. On retrouve dans l'allure des courbes les difficultés des premières années, mais on voit qu'ensuite le rythme de reconstitution est très rapide, avec une accélération dans les cinq dernières années du XIX^{ème} siècle. Ensuite la décélération est forte, avec cependant une reprise des plantations, plus nette d'ailleurs pour l'Arrière-Côte que pour la Côte, vers les années 1901-1902. On peut estimer que la reconstitution est achevée pour l'essentiel en 1903.

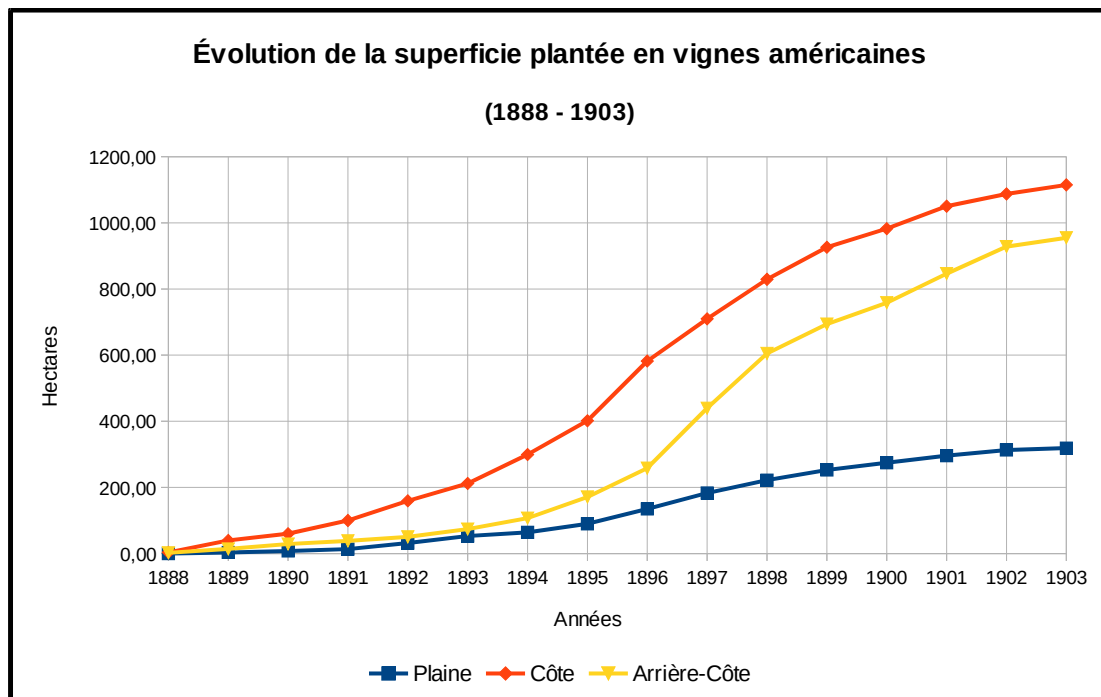
Plantations de vignes américaines (1888 – 1902) ⁷⁴															
Date	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903
Corcelles-les-Arts	2	1	2	4	10	1	7	15	21	10	20	3	9	6	5
Ébaty	1	1	1	2	0	1	1	4	4	15	1	9	1	5	
Corpeau	1	2	3	11	10	9	18	26	24	14	10	9	12	7	1
Puligny	24	15	26	27	15	45	29	60	22	35	24	19	24	8	6
Chassagne	2	3	1	7	16	13	16	38	32	29	27	18	17	14	4
Santenay	4	1	5	11	9	13	33	52	40	31	26	12	15	14	6
Saint-Aubin	6	2	8	14	13	17	24	30	34	25	19	7	11	2	11
La Rochepot	1		1	0	3	2	8	1	25	25	16	11	14	9	5
Nolay	1	1		2	5	11	11	16	56	47	11	14	6	30	1
Cirey-les-Nolay	1			0	1	1	10	15	18	20	9	8	10	4	4
Cormot-le-Grand	2	0	0	1	2	6	4	16	29	16	13	13	10	7	3
Vauchignon	0			0	1	0	7	3	3	5	2	3	3	0	1
Baubigny	2	1	3	2	7	4	11	14	22	23	17	11	12	10	3
Saint-Romain	5	13	6	8	5	9	13	23	28	30	21	5	33	21	9
Plaine	3	4	6	18	21	11	26	45	48	39	31	22	21	17	6
Côte	36	20	40	59	53	87	102	180	128	120	97	56	68	37	27
Arrière-Côte	11	15	9	12	24	33	64	87	181	166	89	65	88	82	27
Ensemble	50	40	55	90	98	132	192	312	357	324	216	143	177	136	60

74 ADCO SM 1420 (Plantations de vignes américaines 1889-1891 et 1894-1903) et M 13 IX G 11 (Service anti-phyllloxérique départemental - 1892-1893)

Plantations de vignes américaines (1888 - 1902) ⁷⁵								
Commune	1887-88	1889-90	Vignes < 4 ans en 1892	1897-98	1898-99	1899-00	1900-01	1901-02
Corcelles-les-Arts		1,50		10,00	4,00	5,00	5,00	1,00
Ébaty				5,00	5,00	3,50	2,50	0,50
Corpeau		1,20	34,00	10,00	11,04	11,00	2,50	7,25
Puligny	2,00	24,00	85,00	30,00	8,00	19,32	21,00	29,00
Chassagne		2,15	26,00	30,00	10,00	10,00	10,00	6,00
Santenay		4,00	0,00	40,00	34,00	63,00	10,00	8,00
Saint-Aubin	1,40	5,66	30,00	25,00	25,00	5,00	2,00	2,00
La Rochepot		0,50	10,00	25,00	20,00	30,00	30,00	12,00
Nolay	0,15	1,00	30,00	65,00	62,00	11,00	8,00	11,00
Cirey	0,04	1,00	15,00	12,00	20,00	15,00	15,00	5,00
Cormot	0,14	1,50	20,00	20,00	10,00	10,00	2,50	2,00
Vauchignon		0,05	0,00	2,00	1,44	3,33	3,51	0,62
Baubigny		2,00	20,00	25,00	25,00	52,00	40,00	55,00
Saint-Romain	2,00	?	35,00	32,00	28,00	15,00	33,60	20,70
<i>Total</i>	<i>5,73</i>	<i>45,01</i>	<i>305,00</i>	<i>331,00</i>	<i>263,48</i>	<i>253,15</i>	<i>165,61</i>	<i>160,07</i>



75 ADCO 13 M IX g 19 (1889/90), et Publication du Comité Central d'Études Viticoles de la Côte d'Or (1897/98 - 1901/02) in ADCO Archives Communales Vauchignon (E dépôt 658/20) et AMB (56 W 91). Pour 1892 : ADCO 12 M II a37 (Statistiques agricoles annuelles - tableaux récapitulatifs - 1892).



Les rythmes furent-ils différents selon les régions ? Si l'on écarte la plaine viticole, où la reconstitution, même compte tenu des superficies moindres, semble avoir été nettement en retrait, les courbes pour la Côte et l'Arrière-Côte ont exactement la même allure, avec un petit décalage dans le temps (d'une à deux années) au bénéfice de la première.

Par contre, ces courbes masquent des différences importantes entre communes de la même région. Celles-ci peuvent s'expliquer par les rythmes de l'invasion phylloxérique, l'acharnement mis au traitement insecticide (et les résultats obtenus par la défense), enfin les conditions de la reconstitution, techniques (plus ou moins bonne adaptation des sols aux porte-greffes), économiques (capacité des propriétaires à mobiliser les ressources nécessaires), humaines (main-d'œuvre disponible, intégration des acteurs dans le mouvement de reconstitution). Compte tenu des informations disponibles, nous ne pouvons avancer que quelques pistes :

La Plaine : La reconstitution semble y avoir été plus faible qu'ailleurs, dans une région où la viticulture occupait une place moins importante. Des conditions particulières, sur le plan économique comme sur le plan des conditions naturelles, peuvent expliquer ce retard⁷⁶.

⁷⁶ « Vignoble du val de Saône : Ici la reconstitution est beaucoup moins avancée que dans la côte ou l'arrière-côte. Bon nombre de vieilles vignes en Gamay et en Melon résistent encore aux attaques du Pylloxéra. Il est bon de dire que le sol, argilo-siliceux ou siliceux dans la plupart des cas, offre un milieu peu propice à la rapide multiplication de l'insecte, en même temps que sa profondeur constitue pour la vigne un avantage sérieux. Malgré cela, leur affaiblissement s'accroît et le terme fatal de leur disparition arrivera, certainement, dans quelques années. [...] La reconstitution, comme du reste dans tous les endroits où le mal n'est pas aigu, marche avec lenteur ». (Revue de Viticulture, Tome XI, 1899)

La Côte : Saint-Aubin a été envahie par le phylloxéra dès 1879, les vigneronns se sont montrés particulièrement hostiles au traitement insecticide, et même ensuite ils l'ont rapidement abandonné. Le vignoble de la commune a été détruit par le phylloxéra particulièrement tôt (il restait 36 ha en 1892), mais le rythme de reconstitution fut pourtant un peu plus lent que dans les autres communes de la Côte (maximum en 1897). Cette commune est partiellement rattachée à l'Arrière-Côte. Puligny est la commune la plus précoce en termes de reconstitution, mais relevons qu'elle fut frappée tôt (1879), que les traitements n'ont pu enrayer l'invasion (165 ha subsistant en 1892) et furent abandonnés relativement tôt. La reconstitution semble y avoir été un choix précoce. Chassagne, et surtout Santenay (épargnée jusqu'en 1883) ont longtemps mieux résisté (encore 396 ha à Chassagne en 1892), la reconstitution y est légèrement décalée par rapport à Puligny.

L'Arrière-Côte : C'est, du point de vue de l'invasion, une région hétérogène. Saint-Romain et Baubigny ont été parmi les premières victimes de l'invasion alors que la région nolaytoise semble au contraire être restée plus longtemps à l'abri. La reconstitution a, logiquement, été tentée plus tôt à Baubigny et surtout à Saint-Romain, mais pour toutes les communes, elle culmine vers 1897. À noter cependant qu'une « deuxième vague », plus tardive (autour de 1900-1901) se produit à Nolay et Saint-Romain.

On peut se demander quel frein a pu représenter le coût élevé de la reconstitution dans des communes de viticulture plus pauvre (comme l'Arrière-Côte), où le poids de la petite propriété était plus fort. C'est ce que la Revue de Viticulture, dans un article du 12 avril 1896, semble retenir⁷⁷. Notons à ce sujet que la crise phylloxérique coïncide, pour des raisons évidentes, avec un sérieux déclin démographique particulièrement sensible dans cette région.

D'autre part les sols, tout au moins dans la première phase de la reconstitution, accueillent plus ou moins bien les plants américains. Ainsi, en 1895, le comité du phylloxéra consacre une partie de son rapport, devant le Conseil général, au canton de Nolay, pour noter que « *dans peu d'endroits la reconstitution est aussi avancée* ». Une première récolte a d'ailleurs été faite en 1894. La reconstitution s'y fait assez facilement, selon l'auteur, car « *la nature du sol s'y prête. Le calcaire ne dépasse pas 22%, sauf dans les communes de Santenay, Saint-Aubin, La Rochepot, où cet*

⁷⁷ « Depuis 1891 la reconstitution avait pris une grande extension dans les communes échelonnées le long de la Côte ; mais, dans les localités ne produisant que les vins ordinaires et surtout celles où la vigne ne constitue pas une culture exclusive, on a encore très peu replanté les vignes détruites par le phylloxéra. Il a fallu le bas prix des plants greffés pour entraîner les retardataires ». (Revue de Viticulture, Tome V, 1896)

*élément, dans certains climats, s'élève jusqu'à 71%. » L'auteur poursuit en vantant l'action de la municipalité de Nolay, qui organise cinq mois de l'année un marché aux greffons et porte-greffes⁷⁸. Si une bonne partie du territoire de Nolay et environs s'est montrée très favorable, il n'en est pas de même ailleurs. Nous avons vu que c'était le cas des sols calcaires légers et peu profonds, ceux que l'on rencontre particulièrement à Saint-Aubin, mais aussi à Baubigny et Saint-Romain⁷⁹. Or la comparaison entre les deux éditions du manuel de Durand et Guicherd (l'une de 1896, en plein dans la période de reconstitution, l'autre de 1905, à la fin de celle-ci) est éclairante. Dans la première édition, les auteurs ne proposent pas de solution au problème des sols très calcaires, crayeux ou marneux (l'alternative du Berlandieri proposée par Viala les laisse sceptiques). En 1905, au contraire, le problème est considéré comme résolu par les hybrides⁸⁰. Nous trouvons là l'explication à la reprise des replantations en 1901-1902. La reconstitution s'achève par la remise en culture des parcelles restées jusque-là réfractaires au plan américain, l'heure est aussi à la reprise des plantations dans celles où le porte-greffe, mal adapté, souffre de chlorose et de dépérissement. C'est ce que note la Revue de Viticulture à la fin du siècle : Tome VII (1897) : « *La cause essentielle [du mauvais état des vignes] est la mauvaise adaptation du porte-greffe. [...] un trop grand nombre de vigneron ont voulu suivre leur inspiration. Aussi trouve-t-on du Riparia dans des sols renfermant jusqu'à 35% de calcaire dans la terre fine. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il soit chlorosé* ». Et de préciser dans le tome XI (1899) : « *Le vignoble de la Côte d'Or peut être considéré maintenant comme reconstitué ; les vieilles vignes ne restent plus guère qu'à Gevrey [...]. Est-ce à dire que la reconstitution soit terminée ? Hélas ! non, beaucoup de porte-greffes de la première heure sont insuffisants. [...] Mais ce n'est plus là le travail gigantesque qu'il a fallu accomplir pendant ces quinze dernières années, il ne s'agit que de parcelles isolées qui n'influeront pas ou très peu sur la qualité du vin.* »*

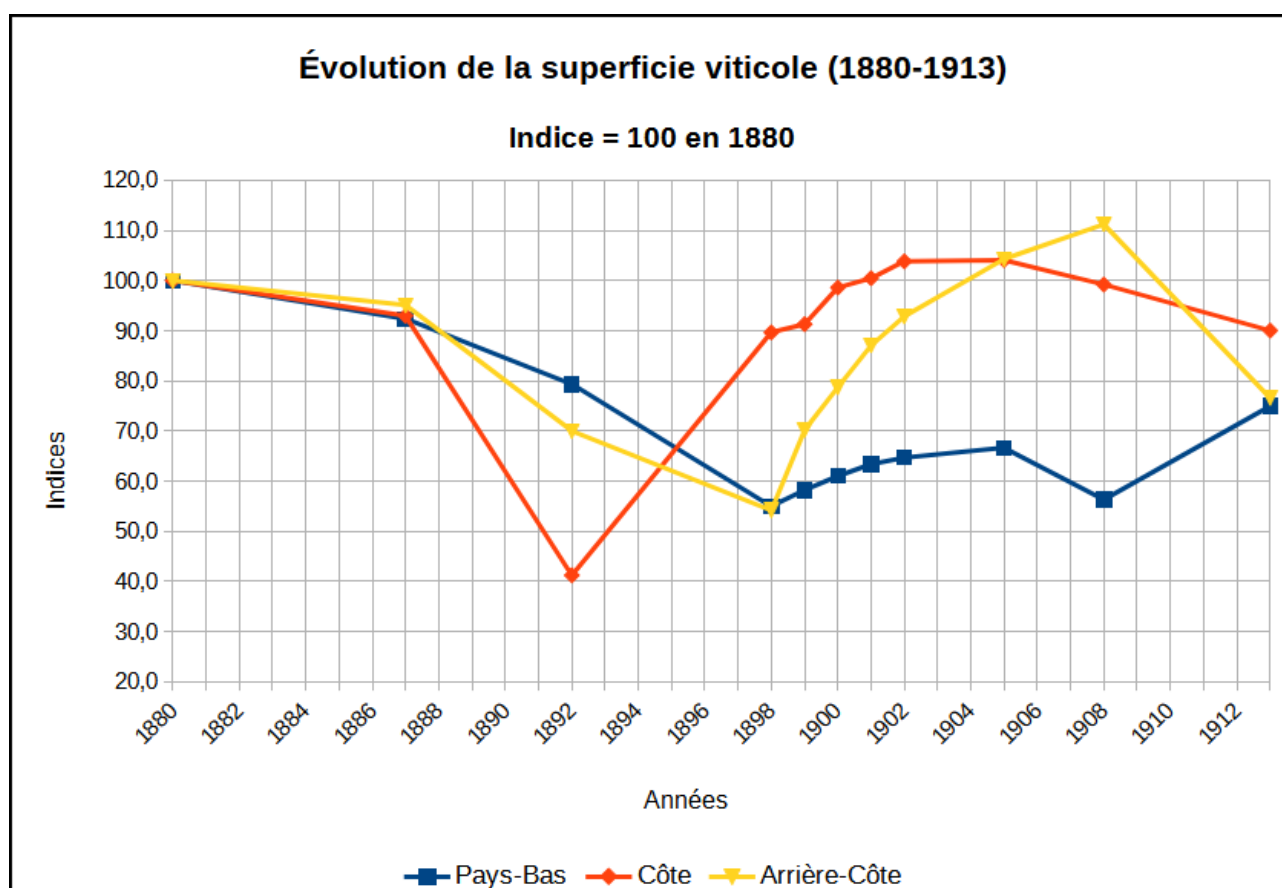
78 « *Les transactions sont nombreuses et cette facilité de se procurer des plants sur place, pour ainsi dire, a décidé beaucoup de vigneron à faire depuis un certain temps des essais de reconstitution qui ont réussi.* »

79 « *La région où sont situés les territoires d'Auxey, Monthelie et Saint-Aubin est très calcaire, les meilleurs coteaux de ces pays vignobles sont actuellement dénudés et la reconstitution n'y est pas possible avec les porte-greffes actuels.* » Rapport du comité du phylloxéra au Conseil général, 1893.

80 DURAND et GUICHERD, *Culture de la vigne...*, op. cit., édition de 1906, pages 184-187. Les auteurs prônent en particulier les Mourvèdre-Rupestris 1202 et Gamay-Couderc 3103.

Conclusion : bilan de la reconstitution

Il est naturellement difficile de fixer une borne précise à la fin du processus de reconstitution. Cependant, à partir des données pour les années 1902, 1903 et 1905, nous pouvons constater une stabilisation de la surface plantée en vignes dans les différentes communes de notre étude. Par ailleurs la statistique des Contributions directes relative aux plantations de vignes américaines s'arrête après l'année 1903. Comme les contemporains, nous pouvons estimer qu'à cette date (1905 au maximum) le processus de reconstitution est achevé. Mais cela ne signifie pas que le vignoble ait retrouvé le niveau d'avant le phylloxéra. Nous avons rassemblé dans les deux tableaux statistiques ci-dessous, les informations les plus plausibles que nous avons pu recueillir à partir des sources exploitées⁸¹, pour la période allant jusqu'à l'entrée en guerre.



81 Les données pour 1880 (issues de la « Nouvelle évaluation des revenus non bâtis » de 1879-1880) et 1913 (mise à jour des matrices cadastrales en 1913-1914) sont les plus incontestables. Celles des années 1898 à 1902, tirées des statistiques dressées par les soins du CCEV, nous ont également paru dignes de foi. Par contre les informations trouvées pour les années 1905 et 1908 (ADCO M12 II a 50 (statistique agricole annuelle pour le ministère de l'agriculture ; ADCO M 13 IX h 1 /1 à 4 (déclarations de récolte 1908)), nous semblent davantage sujettes à caution : voir en particulier les chiffres pour Nolay. D'une manière générale, les données pour l'Arrière-Côte en 1908 semblent exagérées.

Évolution de la superficie plantée en vigne (1880-1900) (hectares)						
Commune	1880	1887	1892	1898	1899	1900
Corcelles-les-Arts	230,00	160,00	90,00	100,00	102,00	110,00
Ébaty	120,00	86,00	80,00	85,00	90,00	93,70
Corpeau	241,00	300,00	299,00	140,00	152,00	157,00
Puligny	542,00	500,00	165,00	510,00	478,00	537,45
Chassagne	403,00	380,00	396,00	405,00	405,00	413,00
Santenay	460,00	459,00	130,00	316,00	350,00	408,00
Saint-Aubin	358,00	300,00	36,00	350,00	377,00	380,00
La Rochepot	233,00	140,00	115,00	140,00	160,00	190,00
Nolay	320,00	400,00	380,00	250,00	356,50	366,75
Cirey	134,00	225,00	150,00	100,00	136,00	150,00
Cormot	132,00	150,00	100,00	90,00	100,00	110,00
Vauchignon	46,00	45,81	15,00	5,00	40,00	43,43
Baubigny	263,00	180,00	200,00	90,00	115,00	167,00
Saint-Romain	450,00	360,00	145,00	180,00	200,00	215,00
<i>Total</i>	<i>3932,00</i>	<i>3685,81</i>	<i>2301,00</i>	<i>2761,00</i>	<i>3061,50</i>	<i>3341,30</i>
Pays-Bas	591,00	546,00	469,00	325,00	344,00	360,70
Côte	1763,00	1639,00	727,00	1581,00	1610,00	1738,45
Arrière-Côte	1578,00	1500,81	1105,00	855,00	1107,50	1242,18

Évolution de la superficie plantée en vigne (1901-1913) (hectares)					
Commune	1901	1902	1905	1908	1913
Corcelles-les-Arts	115,00	115,00	120,00	109,00	179,76
Ébaty	96,40	97,00	96,00	71,00	50,63
Corpeau	163,24	170,50	178,00	153,00	212,88
Puligny	557,00	603,00	608,50	604,00	450,18
Chassagne	411,00	417,00	416,00	410,00	368,13
Santenay	418,00	426,00	430,00	420,00	418,69
Saint-Aubin	385,00	385,00	380,00	315,00	350,52
La Rochepot	226,00	237,00	250,00	250,00	220,28
Nolay	374,50	385,50	406,00	518,00	244,46
Cirey	164,00	167,00	170,00	180,00	144,49
Cormot	112,00	114,50	132,00	172,00	132,56
Vauchignon	46,97	46,97	48,00	48,00	36,57
Baubigny	205,00	245,00	320,00	305,00	195,57
Saint-Romain	245,60	269,30	320,00	282,00	234,73
<i>Total</i>	<i>3519,70</i>	<i>3678,80</i>	<i>3874,50</i>	<i>3837,00</i>	<i>3239,45</i>
Pays-Bas	374,64	382,50	394,00	333,00	443,27
Côte	1771,00	1831,00	1834,50	1749,00	1587,52
Arrière-Côte	1374,07	1465,27	1646,00	1755,00	1208,66

Constatons tout d'abord que la région n'a pas retrouvé complètement la superficie viticole qui était la sienne : 3932 ha en 1880, 3837 ha en 1908, avant une nouvelle diminution. La baisse de 1880 à 1902 est de 6,4 % en moyenne. Mais cette moyenne masque de fortes disparités entre la Côte d'une part, l'Arrière-Côte et le Pays-Bas d'autre part. C'est ce que montre bien le graphique ci-dessus, que nous avons dressé à partir d'un indice dont la base correspond à la superficie du vignoble dans chaque commune en 1880.

Si le mouvement d'ensemble est peu ou prou le même, nous relevons en effet de notables disparités. La Côte a retrouvé à peu de choses près son vignoble d'avant le phylloxéra (indice 103,9 en 1902), mais l'Arrière-Côte est à 92,9 et la plaine à 64,7⁸². L'explication tient aux deux facteurs décisifs que nous avons relevés plus haut : le coût élevé de la reconstitution d'une part, la quantité considérable

82 Notons cependant que la reconstitution, plus tardive dans l'Arrière-Côte, s'est poursuivie jusqu'en 1908, mais les chiffres de l'Arrière-Côte, nous l'avons dit, sont sujets à caution.

de travail qu'elle exigeait d'autre part. L'exigence de rentabilité condamnait les parcelles dont le sol ne permettait pas d'espérer franchir ce seuil, par la qualité (et donc le haut prix) ou par la quantité de la production attendue. C'était naturellement le cas des parcelles aux sols les moins qualitatifs dans les communes les plus modestes, typiquement dans la plaine viticole ou l'Arrière-Côte. Et c'est bien ce que confirment les données que nous avons rassemblées.

L'autre facteur, la quantité de travail exigée, a joué un rôle tout aussi déterminant. Nous verrons dans le prochain chapitre que cette période a correspondu à une forte diminution de la main-d'œuvre viticole disponible, nettement plus prononcée d'ailleurs dans l'Arrière-Côte que dans la Côte. Nous pouvons avancer l'hypothèse que les parcelles abandonnées appartenaient à des propriétaires qui soit n'avaient pu rassembler la force de travail nécessaire, soit avaient quitté la région, y compris pour participer ailleurs à la reconstruction comme travailleurs salariés, par exemple dans la Côte. Nous verrons dans le chapitre suivant que ce fut le cas dans la région de Nolay⁸³.

Observons par ailleurs qu'effacer la crise phylloxérique ne signifie pas retrouver purement et simplement la situation de 1878, le contexte économique ayant été bouleversé.

En 1878 le vignoble côte-d'orien sortait d'une phase privilégiée de son histoire. L'industrialisation et l'urbanisation pendant le Second Empire avaient ouvert de nouveaux marchés à la viticulture. Tandis que les vins fins, grâce au libre-échange, retrouvaient des marchés perdus à la fin du Premier Empire, ce sont surtout les vins communs qui faisaient l'objet d'une demande croissante, provoquant une extension jamais vue de la vigne dans l'arrière-côte et dans la plaine. La construction du réseau de chemin de fer avait ouvert aux vins de consommation courante le marché de la région parisienne, mais son inachèvement mettait provisoirement le vignoble bourguignon à l'abri de la concurrence du vignoble méridional, d'ailleurs déjà victime du phylloxéra. Enfin le vignoble algérien n'existait pas encore.

Au début du XXe siècle, la situation est toute différente. Le déficit en vin de la France pendant la crise phylloxérique a amené le négoce à se tourner vers les vignobles étrangers, italien et espagnol, mais aussi, et de plus en plus, vers le vignoble algérien. Enfin le vignoble languedocien, tiré d'affaire plus tôt que la Côte d'Or, est devenu une véritable usine à vin, avec des coûts de production sans commune mesure avec ceux de notre région⁸⁴. Dans une France où le marché du vin, grâce à l'achèvement du réseau ferroviaire, était devenue définitivement un marché national, on pouvait s'interroger sur la place que pourraient y retrouver les productions côte-d'oriennes.

83 Voir Troisième partie, Chapitre II, page 606-607.

84 Voir à l'annexe XLIX, page 788, une carte de la diffusion des vins de l'Hérault en 1900.

CH II – De la crise économique à la crise démographique (1878 - 1914)

A – La crise économique

I - Après la reconstitution : surproduction et mévente

1) Le mouvement de la production

La première question est de savoir dans quelle mesure et à quelle époque la crise phylloxérique a pu être jugulée économiquement dans notre région. Pour y répondre il nous faut étudier l'évolution de la production viticole et celle des prix. Nous savons que, pour les principaux auteurs (comme Robert Laurent) une crise de surproduction a succédé à la crise phylloxérique, qu'ils situent à l'aube du XXème siècle. Un certain nombre d'années auraient vu ensuite un effondrement de la production, lié à des crises météorologiques et cryptogamiques, précipitant les communes du vignoble dans une dramatique crise économique avec ses conséquences sociales et démographiques dans les années précédant la première guerre mondiale.

Il nous faut d'abord, à partir des archives disponibles, étudier l'évolution de la production, situer précisément le point où celle-ci sort de la crise phylloxérique, où on peut considérer que le vignoble reconstitué est redevenu pleinement productif. Il nous faut ensuite étudier l'évolution des cours du vin, distinguer ce qui relève des aléas conjoncturels liés à la quantité et à la qualité des récoltes et ce qui relève de tendances structurelles qui seules établiraient l'état de surproduction. Il nous faut enfin mesurer de près la gravité et l'impact des catastrophes climatiques et cryptogamiques dont on dit qu'elles ont précipité le vignoble dans une crise économique et sociale si grave et bien entendu en dépendre les conséquences économiques, sociales voire démographiques.

Pour ce travail nous disposons pour l'instant de sources partielles : un gros dossier aux ADCO⁸⁴ consacré à la gestion, par l'État, le Conseil général et les communes des conséquences des crises cryptogamiques en 1910-1913. Pour la période précédente nous n'avons à notre disposition que les comptes-rendus réguliers publiés par la Revue de Viticulture (état du vignoble, vendanges et

84 ADCO M 13 IX h 1 / 1 à 4 - Maladies cryptogamiques, ADCO SM 2682 et, partiellement, Viticulture (1879 – 1913)

récoltes, comtes-rendus de la vente des Hospices de Beaune, cours des ventes...). Les données précises relatives à la production dans chaque commune nous manquent, sauf pour quelques années fin XIXème – début XXème (1898-1902) grâce aux statistiques rassemblées par le CCEV. Nous pouvons compléter avec quelques liasses de la série M 12 II a 28-50 (1876 – 1877 – 1892 et 1905) et utiliser les informations de la Statistique générale de la France qui ne fournissent de chiffres que pour l'ensemble du département de la Côte d'Or. Par contre, nous n'avons trouvé aucune trace aux ADCO des déclarations individuelles de récolte instituées par la loi du 27 juin 1907, qui pourraient fournir de précieux renseignements sur l'état du vignoble et des exploitations dans les dernières années d'avant-guerre.

Une difficulté est de situer à quel niveau placer une récolte « normale » dans une culture marquée par une forte amplitude autour de la moyenne. Robert Laurent⁸⁵ estime la variabilité du rendement à 100% au dessus ou au dessous de la moyenne, celle-ci se situant dans une marge de 50% au dessus ou au dessous dans la majorité des cas. Il situe autour de 800000 hl une récolte moyenne à la veille du Phylloxéra, 700000 hl au début du XXème siècle⁸⁶.

Le graphique page suivante montre l'évolution de la production viticole de la Côte d'Or de 1875 à 1914⁸⁷. La courbe, par delà les aléas annuels, met clairement en évidence le déficit de récolte pendant la crise du Phylloxéra (essentiellement la décennie 1885 – 1895), avec un minimum atteint en 1892, qui correspond logiquement avec le chiffre minimal pour la superficie viticole⁸⁸, suivi d'un rattrapage rapide dans la décennie suivante, période où la reconstitution bat son plein. La période 1909-1913 correspond à une nouvelle phase d'effondrement des productions, qu'il nous faudra expliquer.

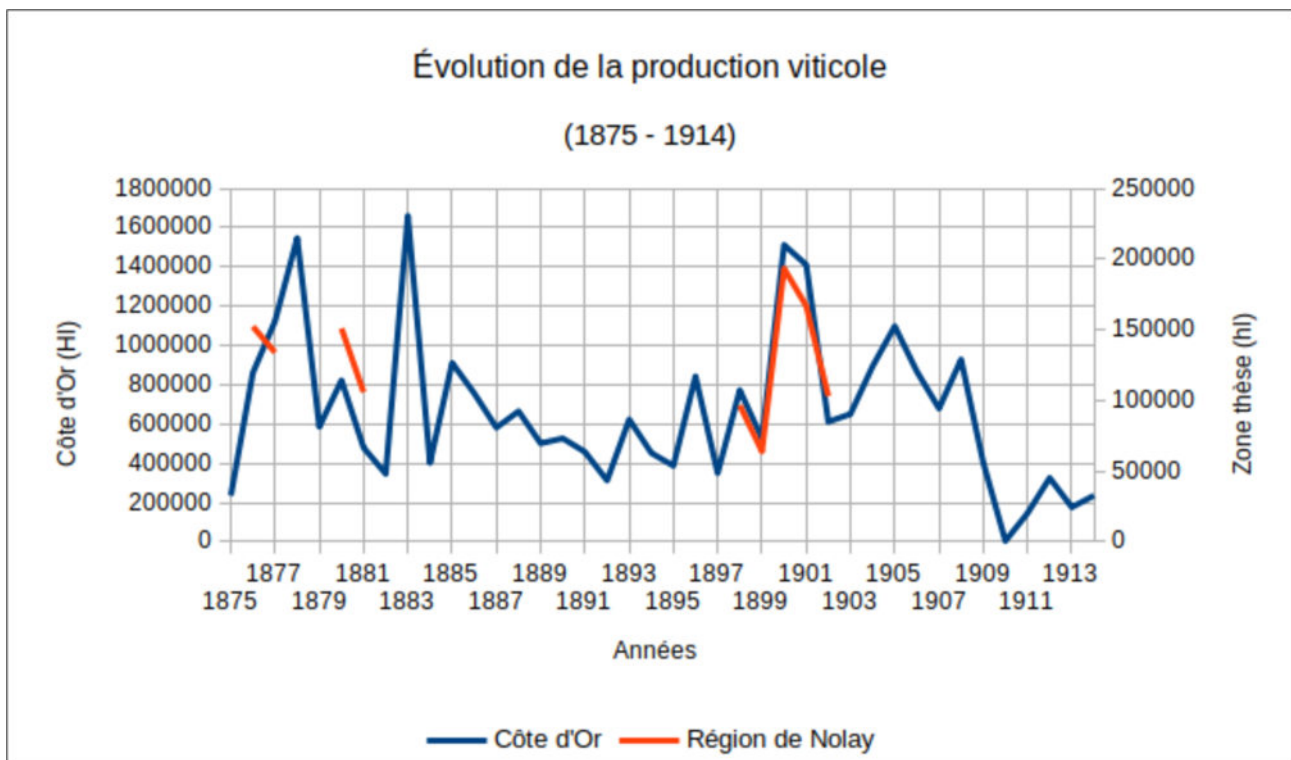
Relevons que la courbe (très partielle vu le manque de données) correspondant à la région étudiée est globalement en cohérence avec la courbe de la Côte d'Or : même point bas atteint en 1892, même évolution sur la période 1898 – 1905. Les observations qui ont été dégagées à propos de la Côte d'Or semblent donc valides pour notre région.

85 Robert LAURENT, *Les vigneron de la Côte d'Or...*, pp 192-193.

86 Robert LAURENT, *ibid.* Tome II (Méthodologie), p. 54.

87 Série constituée à partir de la Statistique Générale de la France (Annuaire statistique et Statistique agricole) disponible sur le site Gallica.

88 Voir le tableau dans le chapitre précédent page 582



2) Les aléas du revenu

Les revenus des viticulteurs dépendent de la combinaison de deux variables : le volume de production et le cours du vin. Une forte production peut provoquer un effondrement des prix, inversement de hauts cours du vin (à la suite d'une récolte déficitaire mais de bonne qualité) ne garantissent pas forcément un revenu correct.

À l'heure actuelle nous ne disposons pas de données statistiques précises, nos seules informations proviennent de la Revue de Viticulture qui, depuis sa naissance en 1894, donnait chaque année un compte-rendu de la vente des Hospices de Beaune en novembre. Depuis les années 1860, une exposition des vins nouveaux, organisée par la profession, permettait de fixer les cours des différents vins de la Côte (vins fins comme ordinaires). Malheureusement les correspondants de la revue ne rapportaient pas systématiquement ces cours, de telle sorte qu'il nous faudra explorer d'autres sources. Nous nous sommes donc contenté de rapporter, dans le tableau de la page 588, les appréciations qualitatives des auteurs quant à la qualité des récoltes et à l'évolution des cours. Pour la période antérieure (avant 1894), un tableau chronologique de la vente des hospices de Beaune (de 1865 à 1894)⁸⁹ nous a paru être un complément utile. Nous l'avons poursuivi pour la période 1895 – 1913. Enfin, pendant une période, une réunion de professionnels se tenait parallèlement à la vente

⁸⁹ Il est issu du Tome IV (1895) de la Revue de Viticulture

des hospices et fixait le cours « officiel » des vins de l'année. Nous les avons rassemblés dans le dernier tableau.

La période 1875 – 1894 voit une hausse régulière des cours (le prix moyen de la pièce passe de 400 F à 1080 F en 1893) qui s'explique par la raréfaction de l'offre du fait de la crise phylloxérique. Ensuite, la reconstitution ayant fait rapidement son œuvre, on revient rapidement à une offre de vin « normale ».⁹⁰

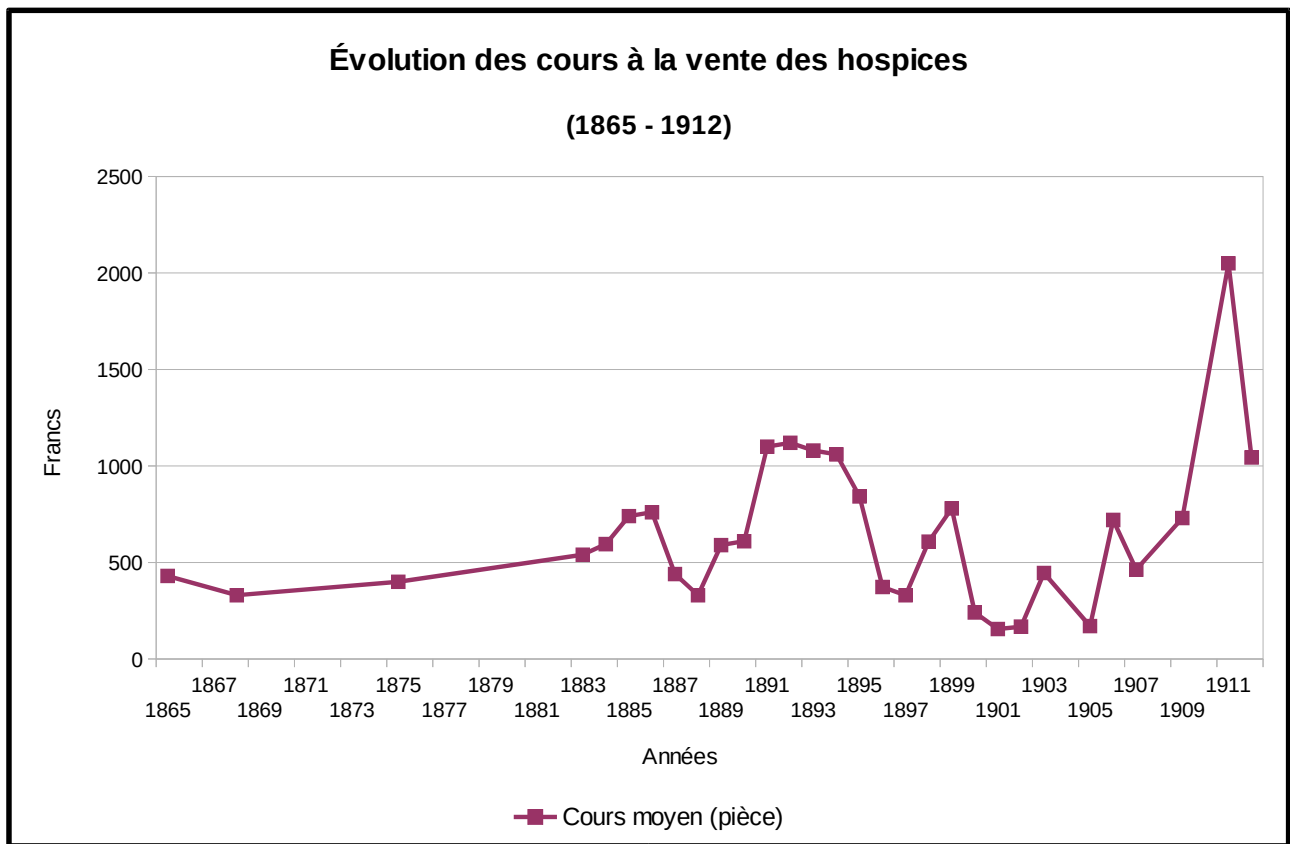
Évolution des ventes des hospices de Beaune (1865-1913)				
Année	Nb pièces vendues	Totaux des ventes	Prix moyen (pièce)	Prix maxi (pièce)
1865	262 ½	112960	430	470
1868	389 ½	106023	330	610
1875	323 ½	131942	400	430
1883	188	102442	540	650
1884	60 ¾	35708	595	670
1885	179 ¼	134026	740	930
1886	76 ½	58298	760	1050
1887	203 ¾	90391	440	610
1888	175 ½	58047	330	530
1889	119 ½	71126	590	860
1890	85 ¼	52372	610	770
1891	47 ½	52435	1100	1360
1892	48 ¼	54036	1120	1625
1893	102 ½	111748	1080	1810
1894	46 ½	49133	1060	1320
1895	48	40461	842	1210
1896	95 1/2 (81 invendues)	36292	373	860
1897	124 ¾ (68 invendues)	42825	330	750
1898	208	134136	608	1010
1899	123 ¾	99513	780	1490
1900	163 ½ (344 invendues)	40000	241	350
1901	53 ½ (301 invendues)	16857	155	180
1902	306 ½ (36 invendues)	51248	167	320
1903	205 (24 invendues)	91275	445	840
1904	373 ½	200745		
1905	173 ½ (198 invendues)	21000	170	200
1906	317 ½	239429	720	2000
1907	256 (222 invendues)	97192	463	750
1908	269 ½	110000		1150
1909	110	80593	730	1650
1910	Pas de vente			
1911	57	117371	2050	3700
1912	76 ½	79885	1044	1700
1913		55929		810

90 « La vente de 1896 offrait un intérêt tout particulier. Depuis 1888, c'était la première fois qu'une récolte aussi importante était offerte au public. » « Le vignoble de la Côte d'Or peut être considéré maintenant comme reconstitué ; les vieilles vignes ne restent plus guère qu'à Gevrey ». (Revue de Viticulture, Tomes VI (1896) et XI (1899)).

Caractéristiques des récoltes (1878 – 1914)⁹¹				
Année	Production en Côte d'Or (HI)	Production Région de Nolay (HI)	Qualité	Ventes et cours des vins
1878	1547212	134023		
1879	586520			
1880	822600	151012		
1881	479351	105864		
1882	346497			
1883	1660478			
1884	402300			
1885	911444			
1886	756144			
1887	581644			
1888	664813			
1889	501357			
1890	526791			
1891	457938			
1892	312552	41671		
1893	623177			Mévente des vins (concurrence des vins mouillés et vinés)
1894	452537		Bonne	Cours en légère hausse
1895	387538		Très bonne	Stagnation des prix
1896	842886		Mauvaise	Bonne tenue des 1895 Mévente des vins de 1896
1897	350049		Très moyenne	Stagnation
1898	772390	96598	Correcte	Quantité à peine suffisante
1899	525830	64036	Bonne	Prix convenables sans plus
1900	1512165	193324	Inégale	Mévente
1901	1411398	166930	Médiocre	Surproduction
1902	611572	102982		Mévente
1903	650877		Bonne (Pinots)	Remontée des cours
1904	894460		Excellente	Faiblesse des ventes
1905	1098537	137334	Irrégulière	Faiblesse des ventes
1906	867602		Très bonne	Peu de ventes
1907	679199		Bonne	Faiblesse des ventes
1908	929000		Bonne	Faiblesse des prix
1909	404115		Insuffisante	Hausse des prix
1910	4264		Pas de récolte	Hausse des vins vieux
1911	145591		Très bonne	Prix élevés, faiblesse des stocks
1912	325578			Affaires nulles
1913	175943		Inégale	Mauvaise année pour les ventes
1914	230715			Plus de vins fins 1911-1912 Hausse des vins ordinaires

91 Sources : Annuaire statistique de la France pour la Côte d'Or ; pour la région de Nolay, voir ADCO M 12 II a 17-50 (1877, 1892, 1905), Chambre de commerce de Dijon (1880), Statistique viticole du CCEV (1898 – 1902)

Évolution de la cote des vins (au moment de la vente des Hospices)								
	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Chassagne	440	480	430	460	420	400	410	320
Santenay	400	360	420	460	420	400	410	320
Montrachet	1000	800	1000	Pas de récolte	1200	1100	1100	600
	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904
Chassagne		360		320			380	
Santenay	2-350	360		320			380	
Montrachet	3-400	1000		700				
	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912
Chassagne		360						
Santenay		360						
Montrachet		1000						



Si l'année 1895 apparaît comme exceptionnelle pour la qualité des vins produits (mais avec une faible récolte), les années suivantes voient une certaine stagnation sur le plan de la qualité comme des cours. Mais ce sont les récoltes de 1900 et 1901 qui, avec leurs récoltes pléthoriques et la mauvaise qualité des vins, provoquent le basculement dans une phase de surproduction et de mévente. La surproduction s'explique par les aléas climatiques (des étés pluvieux sans attaques cryptogamiques majeures, qui ont favorisé les rendements au détriment de la qualité des raisins), mais aussi par le jeune âge des vignes reconstituées (avec des rendements nettement plus élevés que dans les vignes pré-phyloxériques, 25 hl/ha dans les pinots au lieu de 12 à 15, 50 hl/ha dans les

gamays en moyenne). Notons que la baisse des cours, qui en est la suite logique, touche particulièrement les vins communs, symptôme d'une inadaptation au marché du vignoble reconstitué. Le retour à des niveaux plus modestes de production, et à une meilleure qualité des productions dans les années suivantes (1902 – 1908) ne permet pas au vignoble de sortir de la mévente, la surproduction semble être devenue un phénomène structurel. Les correspondants locaux de la Revue de Viticulture s'en font les témoins inquiets.⁹² Après 20 années d'efforts financiers considérables pour lutter contre le Phylloxéra (un contemporain a évalué le coût de la crise phylloxérique pour l'ensemble de la France à l'équivalent de l'indemnité de guerre payée à l'Allemagne après 1871), la crise de mévente frappe un secteur économique dangereusement fragilisé. Les crises conjoncturelles qui s'ajoutent à partir de 1909 jusqu'en 1913 vont achever de déstabiliser le vignoble côte-d'orien.

C'est d'abord l'année 1909 qui, par suite des aléas météorologiques, voit une très faible récolte (environ 400000 hl pour la Côte d'Or, pour une récolte de 929000 hl en 1908)

« *Gelées d'hiver, gelées intenses au printemps, pluie et froid pendant la fleur, froid et pluie pendant la véraison. [...] Nous craignons de voir 1909 classée dans les années les plus déficitaires, ce sera peut-être la plus mauvaise année que nous ayons subie depuis un siècle. [...] il est des hectares, aussi bien en Gamay qu'en Pinot, où l'on récoltera avec peine une pièce de vin, il en est d'autres, malheureusement nombreux, où il sera inutile de vendanger.* »⁹³ Pour d'autres témoins, néanmoins, ce déficit de production pourrait avoir un avantage. « *Cette faible récolte [...] occasionnera bien des misères, mais aura néanmoins l'avantage de faire disparaître la mévente des vins ; non seulement les prix se relèveront mais, ce qui est plus important, tout se vendra et on arrivera aux vendanges de 1910 avec des approvisionnements très réduits.* »⁹⁴ En réalité, si les prix, très élevés, des vins fins, compensent partiellement leur rareté, il n'en va pas de même pour les vins ordinaires, ce qui aggrave particulièrement la situation économique de la petite propriété.

L'année suivante voit survenir la pire catastrophe que le vignoble ait connue de mémoire de vigneron. Une terrible attaque de mildiou, le 22 juin puis à nouveau le 13 juillet 1910, provoque l'anéantissement de la récolte attendue.⁹⁵ Les ceps, privés pour la plupart de leurs feuilles, n'ont pu ensuite « aoûter » correctement, compromettant par là même la récolte de 1911. En effet celle-ci,

92 Revue de Viticulture, Tome XVIII (1902) : « [10 septembre] *La mévente des vins persiste ; plus de la moitié de la récolte dernière en vins communs se trouve encore dans les caves des propriétaires qui n'ont pu s'en défaire à 25 ou 30 F. la pièce* ».

Tome XXIV (1905), pp 287-288 : « *La situation vinicole est loin d'être brillante. À côté de ces vins d'assez bonne qualité, à côté des réserves de 1904 encore à la propriété et bien qu'il en ait été beaucoup enlevé depuis six semaines, nous avons trop en Côte d'Or de vins médiocres et mauvais. Comment ferons-nous pour les écouler ?* »

93 Revue de Viticulture : Tome XXXI (1909).

94 Ibid.

95 La récolte de 1910, pour l'ensemble de la Côte d'Or, a été officiellement de 4264 hl.

bien qu'excellente du point de vue de la qualité, s'est montée à seulement à 145591 hl (pour une moyenne annuelle théorique, calculée par Robert Laurent, de 700000 hl). Bien plus, les deux années suivantes de 1912 et 1913 ne permettent pas de revenir à une récolte normale ; 1912, en raison des conséquences de la sécheresse de l'année précédente, atteint seulement 325578 hl, 1913, du fait de l'attaque du mildiou, voit le niveau de production retomber à 175943 hl, 1914 enfin ne dépasse pas 230715 hl. Le correspondant de la Revue de Viticulture relève, en 1912, lors de la vente des Hospices de Beaune, « *pour ces quatre dernières récoltes une moyenne de 60 pièces contre 350 normalement.* »⁹⁶»

Après vingt années de crise phylloxérique, surproduction et catastrophes météorologiques comme cryptogamiques finissent de mettre à genou le vignoble, précipitant une crise sociale et démographique sans précédent.

3) La mesure de la crise post-phylloxérique

Nous disposons de peu d'indicateurs, bien que l'unanimité des contemporains insiste sur sa gravité. Les ADCO ne semblent pas avoir conservé les déclarations de récoltes individuelles rendues obligatoires par la loi de 1907. Cependant les souffrances des populations viticoles sont un objet de préoccupation des différents acteurs publics : celle des élus qui se font leurs relais auprès des pouvoirs publics (dans une République démocratique dont la paysannerie propriétaire est la base sociale), celle des autorités de l'État (préfet et sous-préfet) inquiètes de la montée du mécontentement dans un contexte de révoltes paysannes particulièrement viticoles (troubles du Midi en 1907, surtout révolte des vigneron champenois plus proche dans le temps et dans l'espace⁹⁷). Que faire pour soulager la misère et [surtout] éviter des troubles ?

Les deux tableaux ci-dessous, qui recensent les pertes dues aux maladies cryptogamiques dans les communes en 1910, et les subventions accordées par l'État et le département en 1910-1911, devraient nous permettre de mieux cerner ce problème.

96 Revue de Viticulture, Tome XXXVIII (1912) : « *La Bourgogne, on le sait, hélas, traverse depuis quatre ans, une crise douloureuse ; sa production a considérablement baissé, et malgré les prix très élevés qu'elle atteint de ses admirables vins, ne couvre plus ses frais de production. Et il faut à ces valeureux bourguignons un courage admirable, une foi inébranlable en leur pays pour continuer à se courber sur ce sol autrefois si riche et qui semble maintenant éprouver l'énergie de ses travailleurs* ».

97 ADCO SM 2682 : enquête du commissaire spécial sur le mécontentement des viticulteurs dans la côte de Nuits.

Communes victimes de maladies cryptogamiques en 1910		
Commune	Pertes estimées (F.)	Pertes à l'ha.
Corcelles-les-Arts	175 655 F	1 611,51 F
Ébaty	68 305 F	853,81 F
Corpeau	204 170 F	1 201,00 F
Puligny-Montrachet	546 020 F	910,03 F
Chassagne-Montrachet	802 090 F	1 865,33 F
Santenay	641 390 F	1 464,36 F
Saint-Aubin	330 740 F	1 036,80 F
La Rochepot	232 210 F	914,21 F
Nolay	380 340 F	720,34 F
Cirey	204 270 F	1 122,36 F
Cormot	197 170 F	1 126,69 F
Vauchignon	60 720 F	1 214,40 F
Baubigny	276 365 F	882,96 F
Saint-Romain	273 934 F	978,34 F
Total	4 393 379 F	

Le tableau manuscrit⁹⁸ reproduit ci-dessus donne le montant des pertes estimées, sans aucune référence contextuelle. Nous avons calculé le montant à l'hectare des pertes (sur la base de la superficie déclarée en 1910), nous observons qu'il varie du simple au double selon les communes, sans que l'on puisse déterminer une région plus touchée que l'autre. Toutes ont cependant été profondément atteintes (les frais d'entretien d'un ha de vigne étaient évalués à 300 F environ⁹⁹).

4) L'intervention de l'État

La mobilisation des autorités administratives, aiguillonnées par les élus (parlementaires, conseillers généraux, maires) a été incontestable et relativement rapide. Dès septembre 1910 le Conseil général votait un crédit de 15000 F « *à employer pour des travaux d'entretien des chemins ruraux, afin de venir en aide aux vignerons nécessiteux pendant la mauvaise saison.* » Grâce à l'action du groupe viticole à la Chambre des Députés, un crédit de 5 millions de francs était ouvert à l'échelle nationale, sur lequel la Côte d'Or se voyait attribuer 350000 F. Une circulaire ministérielle fixait le 30 décembre les conditions (strictes) de la répartition de ces fonds. Une commission départementale de répartition, nommée par le préfet, devait suivre certaines idées directrices :

- Venir en aide aux ouvriers vignerons réduits au chômage en leur offrant de participer à des travaux de réfection des chemins ruraux.

98 ADCO M 13 IX h 1 /1

99 Ce qui correspondait à la somme de 1192 € actuels selon l'INSEE.

- Rendre la récolte prochaine possible et pour cela donner aux viticulteurs « *les moyens de faire face aux lourdes dépenses que le traitement des vignes va leur occasionner* », par le biais de subventions aux « syndicats-boutiques ».
- Affecter une part réduite des crédits à la distribution de secours directs au profit des vieillards, veuves, etc... dans l'incapacité de prendre part aux travaux.

Les recommandations du pouvoir républicain expriment bien les *a priori* idéologiques dominants. Le souci de lutter contre l'exode rural par exemple : il s'agissait de venir en aide aux ouvriers « *qui sont sur le point de prendre le chemin des villes pour y chercher des moyens d'existence* ». On peut faire le rapprochement avec le congrès sur la dépopulation rurale organisé par le Conseil général l'année suivante, se rappeler les plaintes des propriétaires sur la rareté de la main d'œuvre agricole à la fin de XIXe et la hausse « exagérée » des salaires agricoles, à une époque de très forte croissance industrielle et urbaine de la France... On peut en dire autant de la méfiance instinctive des autorités administratives à l'idée d'une distribution directe d'argent aux intéressés¹⁰⁰.

Subventions aux communes				
Commune	Subvention (11 F/ha) - 1910	1 ^{ère} subvention 1912	2 ^{ème} subvention 1912	Montant en 1912 de la subvention par ha
Corcelles-les-Arts	1320	960	720	14,00
Ébaty	1026	768	576	14,00
Corpeau	1958	1424	1068	14,00
Puligny	6710	3050	3660	11,00
Chassagne	4730	2150	2580	11,00
Santenay	4818	2190	2828	11,46
Saint-Aubin	3509	3190	2711,5	18,50
La Rochepot	2794	2540	2159	18,50
Nolay	5808	5280	4488	18,50
Cirey	2002	1820	1547	18,50
Cormot	1551	1410	1198,5	14,91
Vauchignon	550	500	425	18,50
Baubigny	3443	3130	2660,5	18,50
Saint-Romain	3102	2820	2397	18,50

Dans le même temps ce sont les municipalités qui sont chargées, via une commission municipale ad hoc, d'organiser les travaux, de distribuer les secours aux invalides... or celles-ci sont beaucoup

100 « *Il a été en outre recommandé de ne procéder par voie de secours individuels que dans les cas tout à fait exceptionnels, lorsqu'il s'agira par exemple de vigneronns nécessiteux se trouvant dans l'impossibilité en raison de leur âge... de faire les journées de travail qui leur seront offertes...* » Circulaire préfectorale du 11 janvier 1911, Ibid.

plus sensibles aux souhaits de leurs électeurs, même si toute délibération devait au préalable être approuvée par le préfet avant sa mise à exécution.

Utilisation des subventions par les communes			
Commune	Subvention (11 F/ha) - 1910	1 ^{ère} subvention 1912	2 ^{ème} subvention 1912
Corcelles-les-Arts	Secours pour 16 nécessiteux (15 veuves)	860 F : travaux 100 F : secours à 20 nécessiteux (18 veuves)	Secours pour 7 nécessiteux (5 F)
Ébaty	350 F pour chemins ruraux 676 F pour 28 « vigneron et petits propriétaires »		
Corpeau		974 F : travaux 450 F : secours dont « petits propriétaires ne pouvant prendre part aux travaux »	
Puligny		2938 F : travaux (116 personnes)	500 F : subvention syndicat Reprise des travaux (174 journées)
Chassagne		Travaux sur chemins Achat d'arbres 10 F pour « veuves nécessiteuses, infirmes et malades »	400 F : subvention syndicat
Santenay			2200 F : Achat de sulfate de cuivre pour petits propriétaires
Saint-Aubin		Travaux (5F/jour) Secours à 8 personnes (7 veuves)	500 F : Aide à la coopérative récemment fondée
La Rochepot	2569 F pour travaux (0,30 F/heure) Secours à 15 « malades et veuves »	2116 F : travaux pour transfert cimetière 450 F : secours aux nécessiteux	2010 F : 401 journées de travail 168 F : secours à 19 malades et veuves
Nolay	159 personnes ont touché 10 F pour travaux	Travaux sur la base de 5F/jour	
Cirey		Réparation des chemins	
Cormot			
Vauchignon			
Baubigny	2978 F : journées de travail (3 F/jour) 465 F : secours à 31 nécessiteux (15F) dont 23 veuves	2615 F : 523 journées de travail 460 F : secours (veuves, malades, orphelins)	2000 F : travaux (5F/jour) – 121 travailleurs en février 660 F : secours veuves, malades, orphelins, soldats, enfants...
Saint-Romain	2839 F : travaux et achat de terrain 263 F : secours à 12 malades et infirmes, 11 veuves	Travaux : 3,5 F/jour Secours : 64 nécessiteux (10 F/ homme, 6 F/ femme)	Subvention aux 2 syndicats sur la base 4F/ha

C'est ce qui amena le préfet à s'opposer à certaines délibérations lorsqu'elles s'écartaient des principes fixés par le législateur. Certains maires étaient sensibles aux exigences des propriétaires qui souhaitaient une répartition proportionnelle aux superficies cultivées (c'est le cas de villages de la Côte comme Puligny), d'autres voulaient une répartition égalitaire par tête ; d'autre part le fait de consacrer une part majoritaire de la subvention à des travaux sur les chemins, en « bloquant » de nombreuses journées de travail, ne satisfaisait pas de nombreux petits propriétaires qui estimaient qu'ils avaient des tâches plus prioritaires dans leurs propres vignes et auraient souhaité une aide directe en argent. Enfin les modalités de répartition des aides aux vieillards, malades et veuves entraînèrent de nombreux conflits au sein des municipalités, allant jusqu'aux lettres de dénonciation, voire une campagne de presse¹⁰¹. Par contre le fait de subventionner, à travers les syndicats, l'achat de produits de traitement, le subventionnement des caisses locales de crédit agricole (pour favoriser les prêts de secours à court terme) ne suscitèrent aucune opposition. Quelques statistiques nous sont parvenues qui témoignent d'une forte mobilisation des viticulteurs. L'expérience de la longue lutte anti-phyllloxérique, avec la formation des syndicats chargés de répartir les aides de l'Etat, a joué un rôle décisif. À la veille de la crise des années 1909-1913 on voit éclore de nombreux syndicats de défense des intérêts viticoles, pratiquement dans toutes les communes de la région. Ils sont clairement encouragés par le pouvoir politique qui en fait ses interlocuteurs privilégiés, pousse à la coopération à l'intérieur du secteur¹⁰². Et les élus, parlementaires comme conseillers généraux, soucieux d'apparaître comme défenseurs fidèles de leurs électeurs ne se privent pas d'intervenir auprès du préfet comme du sous-préfet, pour défendre telle ou telle revendication individuelle.

Le changement d'atmosphère est frappant par rapport aux années 1880, où les autorités politiques partageaient avec les élites sociales du vignoble une même vision d'un monde paysan qu'il fallait guider « pour son bien » vers le « vrai », par exemple pour lui faire accepter la nécessité de la lutte anti-phyllloxérique. Dix ou quinze ans après, ce sont plutôt les petits viticulteurs qui ont imposé la reconstitution face aux grands propriétaires réticents, en alliance avec les nouvelles élites républicaines (universitaires, dirigeants de syndicats de défense, élus républicains, professeurs des écoles d'agriculture...). L'avènement de l'âge démocratique a placé le viticulteur de la Côte, comme électeur, au centre du dispositif. Il s'agit de prendre en compte ses revendications telles qu'il les exprime, tout en traitant avec lui comme corps constitué (organisé par les associations professionnelles), ce qui permettra de canaliser le mécontentement et évitera les dérives violentes que connaissent à la même époque le Midi ou la Champagne.

101 À Baubigny.

102 Aide à la fondation de la coopérative viticole de Saint-Aubin.

Néanmoins les aides apportées par l'État (et le Conseil général) apparaissent très faibles : 11 F par ha pour 1910, de 11 à 18,5 F par ha en 1912, alors que les frais d'entretien d'une vigne sont estimés à l'époque à environ 300 F., même en y ajoutant les subventions aux syndicats (35000 F en 1911) ou l'aide du Conseil général (15000 F en 1910). Pire, en 1911 le parlement refuse le vote d'un nouveau crédit proposé par le groupe viticole à la chambre ; seules les aides prévues en cas de calamités naturelles, sur une base individuelle, pouvaient être assurées, alors que le défaut de récolte en 1911 était plutôt la conséquence de l'invasion du mildiou en 1910, donc hors du champ d'application de la loi¹⁰³. Or les pertes subies par la viticulture dans l'ensemble du département étaient évaluées par le préfet, le 12 avril 1912, à environ 10 millions de francs (d'après les déclarations individuelles reçues dans les mairies). Il signalait surtout la situation difficile de l'Arrière-Côte.

« [...] Le manque de récoltes a eu pour conséquence, malgré l'augmentation des prix de vente, une aggravation lamentable de la situation très précaire des petits propriétaires et manouvriers éprouvés durement en 1909 et surtout en 1910. Certains cantons montagneux du département, notamment ceux de Nolay, Beaune-Nord, Nuits (arrière-côte), Gevrey (arrière-côte), dans lesquels la culture de la vigne constitue l'unique ressource des habitants, sont réduits à un état de misère économique telle qu'une intervention financière de l'État paraît absolument nécessaire. ¹⁰⁴»

De fait, la surdité du pouvoir politique, la confusion entretenue autour de possibles indemnités (certaines communes obtenaient une aide pour fait de grêle ou gelée tandis que d'autres, qui s'estimaient aussi atteintes, n'obtenaient rien), provoquaient la révolte des maires des communes du canton de Nolay, aiguillonnées par les syndicats viticoles. Le 30 juin 1912, maires et responsables syndicaux se réunissaient à Nolay et votaient une proclamation adressée « au gouvernement ». Ils y mettaient en cause les parlementaires (Pierre Charles, député, Anatole Philippot, Ernest Messner et Claude Chauveau sénateurs) qui, lors d'une réunion organisée à Nolay le 29 octobre 1911, « *prirent l'engagement d'agir auprès du gouvernement, pour qu'il vienne en aide le plutôt possible à une population déshéritée, des plus dignes d'intérêt.*¹⁰⁵ ». Ils pointaient l'injustice de traitement selon

103 10 octobre 1911 : lettre du ministre au préfet : « [...] me faire connaître le chiffre des pertes occasionnées, cette année, aux agriculteurs nécessiteux de votre département par les événements calamiteux susceptibles de motiver l'allocation du secours de 5% (incendie, épizooties, orages, grêles, gelée, inondation, accidents divers) et pour lesquelles vous n'auriez pas encore adressé des propositions à mon administration. » Réponse du préfet : « [...] Ces pertes n'ont pas été éprouvées du fait des intempéries ni des maladies de la vigne en 1911, sauf quelques communes atteintes par la grêle ou la gelée. L'ensemble du territoire viticole a surtout souffert du manque de récolte ; les vignes dévastées par l'invasion cryptogamique de l'année 1910 n'ont pu se développer normalement, ont mal végété et n'ont rapporté que peu de raisins. » ADCO M 13 IX h 1 /1.

104 ADCO M 13 IX h 1 /¹.

105 Ibid.

les communes¹⁰⁶ et émettaient « *le vœu que le Gouvernement veuille bien dans le plus court délai possible réparer l'injustice commise, en accordant aux communes précitées et cela pour dommages causés tant par la grêle que par la gelée, fléaux qui ont contribué à développer violemment toutes les autres maladies.* ».

Rapportant les faits au ministre le 6 juillet, le préfet de Côte d'Or relevait certes les erreurs d'interprétation des maires à propos de la législation¹⁰⁷, justifiant les actes de son administration, mais il insistait surtout sur la situation de misère des populations viticoles.

« [...] Néanmoins la situation des viticulteurs du canton de Nolay est manifestement malheureuse. J'ai eu l'honneur dans mes rapports des 6 décembre 1911 et 12 avril 1912, de vous signaler l'état lamentable dans lequel le défaut absolu de récolte en 1910 et le résultat très déficitaire des vendanges en 1911 ont placé les viticulteurs de la Côte d'Or et particulièrement ceux des régions montagneuses des cantons de Beaune, Nolay et Nuits, où la vigne constitue la seule ressource des habitants.

Je me permets, Monsieur le Ministre, d'appeler à nouveau votre bienveillant intérêt sur une population aussi durement éprouvée. Il serait très désirable que des mesures puissent être prises le plus tôt possible, en vue de soulager les vigneron les plus nécessiteux, non sous la forme de secours dont l'allocation crée des rivalités et des haines locales mais plutôt par le moyen beaucoup plus efficace de l'assistance par le travail qui a donné d'excellents résultats à la suite des sinistres de 1910. »

La misère des vigneron alimente un mécontentement grandissant envers les autorités et provoque un risque de rupture entre la population et les institutions républicaines. Notons cependant que les vigneron utilisent les canaux offerts par ces mêmes institutions (élus, syndicats) pour faire remonter leurs revendications.

106 Ibid., « [...] Considérant que le Gouvernement a bien fait d'accorder des secours aux communes de Saint-Romain et Vauchignon, mais qu'il serait profondément injuste et inique, que les autres communes viticoles ne soient pas également favorisées, attendu qu'elles ont subi la grêle, la gelée et tous les autres fléaux au même titre, sinon plus, que les communes indiquées. [...] Considérant que des communes comme Saint-Romain, Cormot et Vauchignon sont dégrévées en partie de leur cote mobilière quoique certaines d'elles n'ont rien fait pour cela, lorsque des communes comme Nolay, Puligny, Cirey, Baubigny, La Rochepot etc par exemple avaient fait le nécessaire pour être favorisées de ce dégrèvement [...] »

107 Ibid., « Les faits confusément exposés dans ce document y sont inexactement relatés [...] Les demandes fournies par les maires ont toutes été instruites [...] mais les secours ont été attribués seulement aux perdants nécessiteux victimes de la grêle de 1911, les pertes résultant des maladies cryptogamiques, et ce sont les plus importantes, ne donnant pas lieu à secours. ».

L'année 1912 ne voit pas de redressement de la situation économique du vignoble, la récolte y atteignant moins de la moitié d'une récolte moyenne, en raison des effets prolongés du mildiou de 1910, aggravés par la sécheresse de 1911. Cette fois le groupe parlementaire viticole obtient le vote d'une nouvelle subvention, dont 300000 F pour la Côte d'Or., le 25 juillet 1912. Celle-ci fera l'objet de deux versements aux communes, en août puis en décembre. Comme pour la première subvention, elle doit privilégier la voie de l'aide par le travail (sur les chemins ruraux) et à l'achat des produits phytosanitaires (par des subventions aux syndicats), ne réservant qu'une faible part des crédits à des aides directes aux vieillards et aux veuves. L'argument mis en avant est le souci d'éviter les « *rivalités et haines locales* ».

Cette fois-ci les municipalités regimbent davantage et le préfet oppose son refus à certaines délibérations. Ainsi pour la municipalité de Cormot. Celle-ci, le 28 août 1912, appelle « *la bienveillante attention de M. le Préfet sur la situation spéciale des vignerons de Cormot* ». Son argumentation est d'ailleurs reprise par d'autres municipalités et pointe l'inadaptation de l'aide dans les régions de petite propriété.

« Dans ce village, les vignes sont cultivées à moitié fruit par le vigneron qui supporte seul les frais de la récolte. Celui-ci, après trois récoltes nulles se trouve dans une nécessité absolue, il lui faudrait de l'argent pour payer et nourrir vendangeurs et voituriers ; et il n'en a pas.

D'autre part, la période de pluie que l'on vient de traverser n'a pas permis de donner la troisième culture aux vignes. Le beau temps revenant, il n'y aura pas de chômage, les soins à donner à la vigne étant urgents et indispensables ; les différer, ce serait compromettre la récolte qui s'annonce satisfaisante.

En résumé, la population a besoin d'argent, mais elle a plus de travail pressant qu'elle n'en pourra faire avant les vendanges. »

Sans surprise le Préfet s'oppose à la délibération. Il convient de « *garder la somme en caisse et attendre le temps propice pour l'exécution des travaux* ». Mais il fait savoir au maire qu'il a prié « *M. le Trésorier-payeur général de donner satisfaction, dans la mesure du possible, aux contribuables nécessiteux de la région de l'arrière-côte en reculant les poursuites en paiements des cotes d'imposition jusqu'à l'époque de la vente des récoltes.* »

Le conflit dure davantage à Saint-Aubin, car s'en mêlent les élus. Le Conseiller général, Sadi Carnot, adresse le 11 septembre une lettre au préfet dans laquelle il dénonce « *la jeune municipalité* » de St-Aubin qui a porté la journée de travail à 10 F [le prix habituel d'une journée de

manœuvre est de 3,33 F]. « *C'est là un déplorable exemple, non seulement à cause de l'état d'esprit anarchique qu'il révèle chez cette jeune municipalité. [...] Il serait donc bien nécessaire [...] que l'administration use de sévérité pour ramener l'ordre dans cette commune, et prévenir la contagion.* » En écho, le secrétaire général de la préfecture écrit au sous-préfet de Beaune pour qu'il s'oppose à la fixation à 10 F. de la journée de travail « *qui portera atteinte aux intérêts des petits propriétaires gravement compromis par la répercussion économique qu'entraînerait l'augmentation du prix de la main-d'œuvre* ». Cet argument semble un peu spécieux si l'on se réfère à la délibération de Cormot et, de fait, la commission municipale maintient sa décision le 7 novembre, arguant que « *[...] dans la connaissance qu'ils ont des besoins de leurs compatriotes atteints par trois années de récoltes déficitaires [...] Considérant que dans l'état actuel du vignoble, et vu le manque de bras qui se fait sentir de plus en plus, tant par l'exode des travailleurs de la terre vers les villes que par la difficulté de la vie dans les centres viticoles, ils ont compris qu'il fallait éloigner le moins que possible les vigneronns de leurs travaux et allouer comme prix de la journée une somme suffisante pour leur faire oublier qu'on les forçait à gagner les sommes auxquelles ils croient avoir droit.* ». Malgré l'intervention du député Messner, le préfet maintient son opposition et, dans une nouvelle délibération, le 30 novembre, la municipalité s'incline et ramène le taux journalier à 5 F.

Quelle est la compensation à cette passe d'arme ? Une coopérative viticole, qui se crée à Saint-Aubin à la même époque, pour laquelle le député Charles s'est entremis auprès du préfet, reçoit une subvention spécifique tandis que 1800 F sont accordés aux viticulteurs « *proportionnellement à la superficie de vigne déclarée lors de la dernière déclaration de récolte* » pour acquisition sur 1912 ou 1913 de produits anticryptogamiques.

La répartition des secours fait également éclater les contradictions entre les intérêts des viticulteurs eux-mêmes. Même en laissant de côté les réclamations purement individuelles, souvent explicables par les inimitiés personnelles entre les maires et certains de leurs administrés, ainsi à Baubigny, Corpeau, Puligny, etc... les réclamations mettent à jour des conflits d'intérêt plus profonds. Ainsi certains viticulteurs réclament une indemnisation corrélée à la superficie viticole appropriée¹⁰⁸. On se doute que c'est rarement le cas des plus petits propriétaires. L'essentiel de l'aide étant proposée sous la forme de journées de travail subventionnées, cela ne fait pas l'affaire de ceux qui exploitent

108 Délibération de la municipalité de Puligny-Montrachet, le 23 août 1912 : « *Vu l'état lamentable du vignoble depuis plusieurs années. Considérant que les propriétaires sont à bout de ressources et qu'il est de notoriété publique que les ventes de propriétés se succédant sans interruption dans la commune sont le résultat d'un état voisin de la misère, qu'il est juste d'attribuer aux possesseurs d'un sol surchargé d'impôts une part dans l'allocation de l'État, demande que la 2ème portion de la subvention soit répartie entre tous les propriétaires du territoire de Puligny proportionnellement au revenu cadastral des propriétés non bâties de chacun.* »

leurs biens sans main-d'œuvre salariée, et ils trouvent que la part est faite trop belle aux ouvriers agricoles. Ainsi cette lettre de protestation, du 20 janvier 1911, adressée au préfet par des propriétaires de Cormot, contre l'attribution préférentielle des secours aux « *vignerons à l'argent, aux pensionnés, aux propriétaires qui délaissent leurs vignes pour aller travailler ailleurs gagner 3 francs par jour, 7 mois à 90 F par mois. [...] M. le Préfet, jugez des plus nécessiteux, du propriétaire et du vigneron à l'argent, ou du pensionné* ».

Enfin une hostilité semble se faire jour dans les communes de la Côte, s'estimant défavorisée par rapport aux communes de l'Arrière-Côte. Le 7 décembre 1912, le maire d'Aloxe-Corton proteste contre l'inégalité de traitement entre communes lors de la répartition de la 2ème subvention :

« *[La commission] a décidé arbitrairement cette année que certaines communes auraient 10 F, 12 F par ha, tandis que d'autres n'auraient que 5 F. Elle s'est basée, pour ce faire, sur un principe absolument faux en décidant que les communes de l'Arrière-Côte avaient plus souffert que celles de la Côte.*

La commission aurait du considérer que dans l'Arrière-Côte les propriétaires et vignerons ne cultivant pas exclusivement la vigne ont pu se dédommager de leurs pertes viticoles par leurs récoltes de blé, avoine, pommes de terre, luzernes, betteraves, etc. Les vignerons de la Côte n'ont eu que le produit de leurs vignes, c'est-à-dire à peu près rien. [...] »

De fait, en rapportant la somme des deux subventions de 1912 à la superficie viticole de chaque commune (tableau page 593), nous trouvons un taux de 11 F. pour les communes de la Côte, de 14 F. pour celles de la Plaine, mais de 18,50 F. pour l'Arrière-Côte.

5) Crise sociale dans le vignoble

Au total, l'intervention de l'État et les différentes aides mises en œuvre n'ont été que des palliatifs à la crise traversée par le vignoble. À la veille de la guerre, un nouveau repli du vignoble vient effacer une part de la reconquête effectuée lors de la reconstitution des années post-phylloxériques. Comme nous allons le voir, il s'accompagne d'un déclin démographique sans précédent.

Évolution de la superficie plantée en vigne (hectares et indice base 100 en 1880)						
Année	Pays-Bas		Côte		Arrière-Côte	
1902	382,50	64,7	1831,00	103,9	1465,27	92,9
1905	394,00	66,7	1834,50	104,1	1646,00	104,3
1908	333,00	56,3	1797,00	99,2	1750,00	111,2
1913	443,27	75,0	1587,52	90,0	1208,65	76,6

Les données ci-dessus doivent être interprétées avec prudence, en raison de leur hétérogénéité. Nous avons vu dans le chapitre précédent que si les chiffres de 1902, provenant de la statistique viticole du CCEV, peuvent être considérés comme fiables, les données pour 1905 et 1908 sont davantage sujettes à caution. Celles pour l'Arrière-Côte nous paraissent exagérées, ce qui semble l'inverse pour la plaine en 1908. Enfin les chiffres de 1913 sont tirés de la réévaluation cadastrale de 1913 ; collectés à l'échelle du parcellaire de chaque commune, on peut imaginer qu'ils soient un peu plus restrictifs que les précédents. Mais l'image d'ensemble reste juste à nos yeux, celle d'un déclin rapide de l'emprise viticole dans la décennie précédent la guerre. Par rapport à 1880, le recul du vignoble est net, de 10 points d'indice pour la Côte à 25 pour le Pays-Bas et l'Arrière-Côte.

B – La crise démographique¹⁰⁹

Les 4 et 5 février 1911, était organisé par la Société des agriculteurs de France, avec le patronage du conseil général de la Côte-d'Or et la mairie de Dijon, un congrès consacré à la « *dépopulation rurale en Côte-d'Or* »¹¹⁰. Celui-ci s'inscrivait dans une préoccupation largement partagée en France à cette époque. La prise de conscience du déclin démographique du pays était naturellement alimentée par les inquiétudes des milieux militaires dans la perspective d'une confrontation armée avec l'Allemagne, mais elle rejoignait celles de certains milieux économiques, essentiellement agricoles. L'essor industriel, la relative poussée de l'urbanisation menaçaient d'autant plus l'économie rurale, l'exode rural (sujet de préoccupation des propriétaires fonciers pendant tout le siècle précédent) apparaissait comme un danger d'autant plus grave dans un pays qui voyait sa population stagner.

Les interventions des orateurs, qui s'appuyaient sur les premiers résultats du recensement en cours, sonnaient l'alarme pour un département particulièrement éprouvé par la crise démographique qui frappait le pays. La baisse de la natalité, alors que la mortalité stagnait, avait fait descendre l'excédent naturel de la France à 1,6 ‰, mais la Côte-d'Or faisait face à un déficit naturel de 2,3 ‰ en 1906, aggravé à 3,5 ‰ en 1910. D'après une enquête menée dans 230 communes¹¹¹, le nombre moyen d'enfants par famille était de 1,79 (contre 2,54 en 1906), et la situation était encore pire dans le vignoble, avec une moyenne de 1,37. Tous les cantons perdaient des habitants, mais celui de

109 Voir l'annexe L, pages 789-791, pour les principaux indicateurs statistiques détaillés par commune.

110 *Congrès de la dépopulation rurale en Côte-d'Or* : tenu les 4 et 5 février 1911 à Dijon, Dijon, 1911.

111 Sur un total d'environ 700.

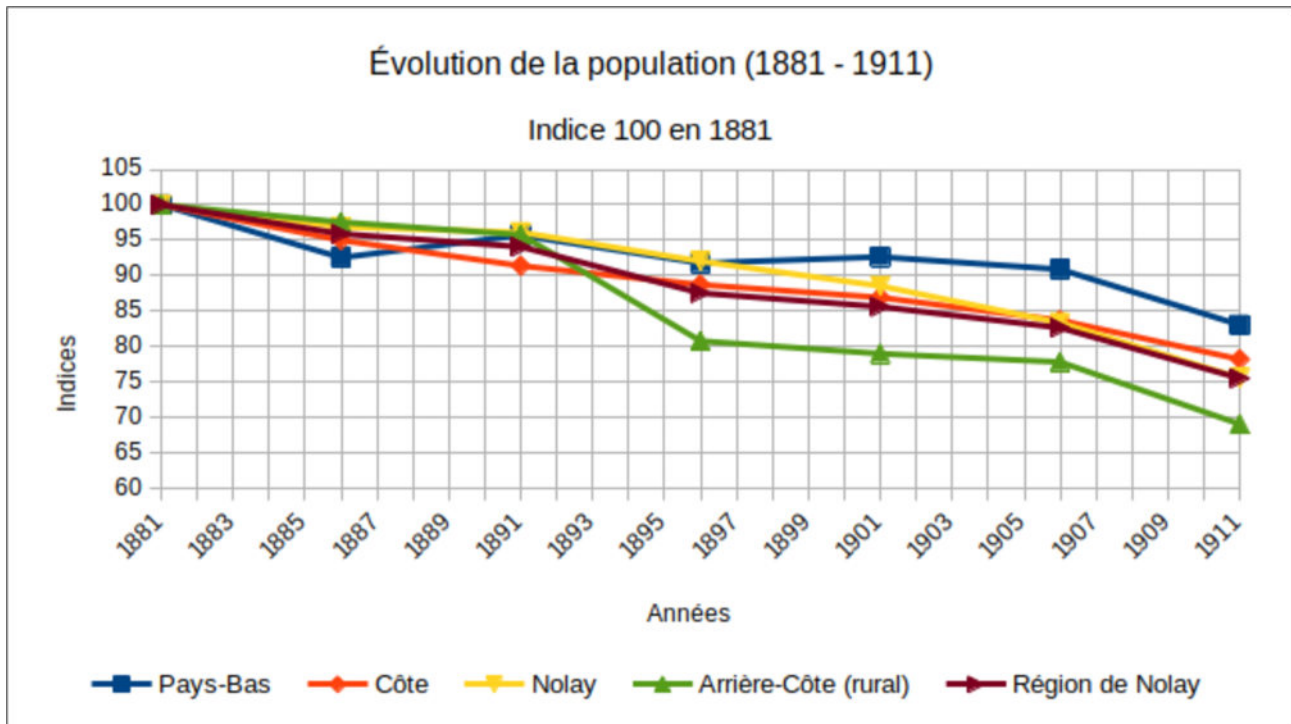
Nolay était au troisième rang des pertes, avec une baisse de population supérieure à 10 % en dix ans. Chassagne et Puligny comptaient « *parmi les villages les plus éprouvés [...]* ». Et l'orateur concluait son intervention par ces prévisions pessimistes : «*[...] le prochain recensement nous mettra en face d'un taux de mortalité de 18,3 ‰, égal à celui de la dernière période, d'un taux de natalité de 14,4 ‰ au lieu de 16,02 ‰, soit un excédent de décès de 3,9 ‰, enfin d'une émigration atteignant 3,6 ‰, alors qu'elle n'était que de 1,16. C'est-à-dire que nos campagnes qui avaient perdu 4199 unités de 1901 à 1906, en auraient perdu 8806 de 1906 à 1911. [...] Par la lecture du tableau de recensement de 1911, publié en annexe, on verra que nos prévisions sont même dépassées* ».

De fait, les données que nous avons pu rassembler mettent en évidence la situation difficile dans laquelle s'est trouvée, sur le plan démographique, la région de Nolay au début du XXe siècle. La crise démographique qui l'a frappée apparaît comme la conjonction de facteurs structurels et conjoncturels : elle est à la fois le produit d'une évolution séculaire qui a fait de la Côte-d'Or une région en pointe dans l'évolution malthusienne de la démographie française, mais cette évolution, qui arrive à un stade ultime à cette époque, s'est trouvée particulièrement aggravée par la crise viticole, qui, provoquée par l'invasion phylloxérique, débouche, après les dures années de la « reconstitution », sur une crise économique de grande ampleur.

Celle-ci ne pouvait manquer d'accélérer le déclin démographique que connaissait au même moment la région : face à la misère qu'elle répandait, beaucoup, particulièrement parmi les jeunes adultes, se décidaient à quitter la région, aggravant ainsi l'exode rural.

I – Une population en déclin

Taux d'évolution de la population à différentes périodes						
	1881-1886	1886-1891	1891-1896	1896-1901	1901-1906	1906-1911
Pays-Bas	-7,4 %	3,4 %	-4,1 %	1,0 %	-1,9 %	-8,6 %
Côte	-5,0 %	-3,8 %	-2,9 %	-2,0 %	-3,7 %	-6,6 %
Arrière-Côte (rural)	-2,4 %	-1,8 %	-15,6 %	-2,2 %	-1,5 %	-11,3 %
Nolay	-3,1 %	-0,8 %	-4,2 %	-3,8 %	-5,9 %	-9,3 %
Région de Nolay	-4,1 %	-1,9 %	-6,9 %	-2,2 %	-3,5 %	-8,6 %

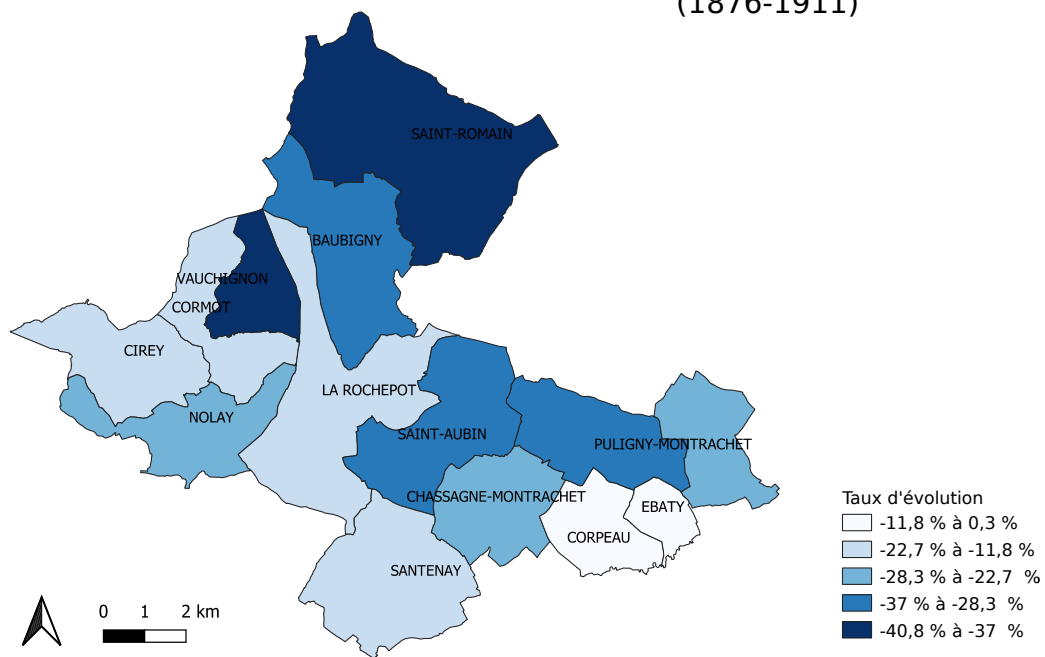


Après avoir atteint en 1881 son maximum de population (avec 11035 habitants), la région connaît une baisse continue, atteignant en 1911 un plancher de 8336 habitants, soit une diminution d'environ un quart. La densité de la population, qui avait atteint 96,5 h./km² à son plus haut, en 1881, tombe à 72,9 h./km² en 1911 (60 h./km² dans la partie rurale). Contrairement à la période précédente, cette baisse affecte toutes les sous-régions, y compris le bourg de Nolay.

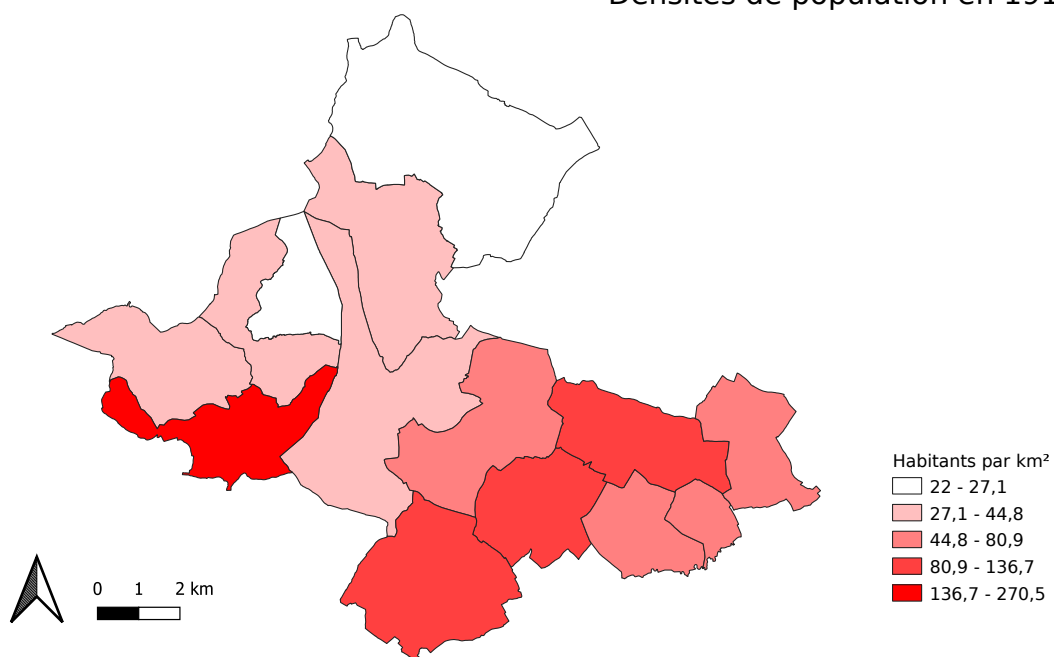
Son rythme connaît cependant des modulations : après une première phase de déclin (1881-1896, - 12,5 % sur 15 années), la baisse se ralentit de 1896 à 1906 (- 4,6 % sur 10 ans), avant de connaître une brutale accélération de 1906 à 1911 (- 8,6%). On peut y voir un lien avec le déroulement de la crise viticole, la période 1896-1906 correspond à l'achèvement de la reconstitution, tandis que la période 1906-1911 coïncide avec la crise de surproduction et les calamités de 1910.

Par ailleurs on distingue quelques différences entre les sous-régions, comme le montrent les deux cartes ci-dessous. L'Arrière-Côte paraît nettement plus affectée que la Côte (du double environ), tandis que le Pays-Bas, moins dépendant de l'activité viticole, et davantage inséré dans l'espace économique de l'axe de la Saône, est touché plus marginalement.

Évolution de la population des communes (1876-1911)



Densités de population en 1911



Si la région de Nolay reste une zone de fort peuplement à l'échelle de la Côte-d'Or, avec les inégalités traditionnelles entre les deux pôles de peuplement dense (Côte et bourg de Nolay) d'une part, une zone déprimée correspondant à l'Arrière-Côte d'autre part, le Pays-Bas occupant une position intermédiaire, l'évolution depuis le maximum de peuplement de 1881 a aggravé les disparités entre sous-régions. Ainsi les densités dans l'Arrière-Côte sont tombées à 69 % de celles de 1881, la baisse étant moins forte dans le Pays-Bas et la Côte (83 % et 78%). Cette fois, même le bourg de Nolay ne compense plus les pertes de son arrière-pays, la densité y passant de 355 h./km² à 270 h./km², soit une baisse d'un quart. La région connaît une hémorragie démographique qui affecte toutes les communes avec une gravité variable, les mouvements de départ vers l'extérieur l'emportant de beaucoup sur les mouvements migratoires internes.

La question est de la destination de cette population qui a quitté la région pendant cette période. Étant donné la situation géographique de la région de Nolay, proche de la vallée de la Saône, à la frontière des deux départements de Côte-d'Or et Saône-et-Loire, ayant d'autre part un accès facile aux deux grands centres de population français (Paris et Lyon), les possibilités étaient multiples, dans une phase d'essor industriel et urbain. Augé-Laribé, dans un article de la Revue viticole consacré à « La crise de la main-d'œuvre agricole », écrivait en 1914 : « *La détresse n'est pas moins grande dans le département de la Côte-d'Or. Les récoltes manquent depuis cinq ans, la misère est épouvantable. Les jeunes gens sont partis, il ne reste plus que des hommes âgés et encore l'exode entraîne même des familles. Depuis 1909, me disait M. Le marquis d'Angerville, Pomard (sic) a perdu 35 ménages. Ils vont dans les centres industriels du Creusot, de Montchanin, de Montceau. Des trains ouvriers quotidiens amènent au Creusot les travailleurs de la région de Chagny* ».

Outre les grands centres industriels de Saône-et-Loire, il faut prendre en compte les centres urbains comme Beaune, Dijon ou Chalon, qui connaît d'ailleurs avant la première guerre un essor industriel important, avec l'installation de l'usine Saint-Gobain par exemple ou l'essor des chantiers du « Petit Creusot ». Tous ces centres sont d'accès aisé par le chemin de fer, et des métropoles plus lointaines comme Paris ou Lyon exerçaient depuis longtemps une attraction sur la population régionale.

Pour mesurer précisément les principales destinations, il aurait fallu relever systématiquement dans les listes nominatives les individus natifs de la région, tâche démesurée à laquelle nous avons renoncé, nous contentant de quelques sondages pour certains des petits centres les plus proches. Ainsi, pour Chagny et Épinac, petites villes d'environ 5000 h., et centres attractifs¹¹² de proximité : environ 150 habitants dans chaque ville étaient originaires d'une commune de la région en 1911.

112 Chagny était un nœud ferroviaire et Épinac un centre minier relativement importants à la veille de la guerre. « *Dans le vignoble les métayers désertent de jour en jour la région car la mévente des vins et les intempéries climatiques ont empêché ces dernières années la vie familiale* ».

Beaune, ville moyenne la plus proche, en accueillait environ 200. Nous avons également relevé mention d'habitants restés dans leur commune et exerçant un emploi à l'extérieur, particulièrement aux « usines Schneider » du Creusot, ce qui laisse penser que peut-être la migration pouvait s'opérer en plusieurs étapes, la recherche d'un emploi précédant l'installation définitive de la famille.

L'enquête menée dans les communes à l'occasion du congrès sur la dépopulation rurale a été partiellement conservée aux ADCO¹¹³, et nous fournit d'intéressantes précisions sur les modalités et les causes de l'émigration dans les premières années du XXe siècle. On y apprend que l'exode rural s'est particulièrement aggravé dans les dernières années en raison de la crise viticole¹¹⁴, qu'il s'agit d'une émigration individuelle qui touche avant tout les hommes, ouvriers généralement, fréquemment à l'issue de leur service militaire. Il faut y ajouter de nombreuses jeunes filles qui fuient les prétendants paysans, et cherchent à se marier « en ville ». Les destinations sont le plus souvent les centres industriels (pour des emplois de manœuvre) et les grandes villes (pour y être domestiques ou cochers). Ainsi le questionnaire de Puligny évoque Le Creusot, Lacanche¹¹⁵ ou Paris ; d'Ébaty on part pour Paris s'établir comme domestique ; le questionnaire de Cirey mentionne les centres du Creusot, de Dijon et Paris où on part s'engager comme manœuvre dans les usines, employé des chemins de fer...

Cet exode rural, s'il touche exclusivement les salariés dans la Côte, semble concerner également certains propriétaires-exploitants du bourg de Nolay et de sa périphérie. La réponse au questionnaire rédigée à Nolay rentre dans les détails et fournit des renseignements intéressants qui montrent que la structure des modes d'exploitation de la vigne, telle qu'elle s'était constituée au XVIIIe et maintenue au XIXe, est détruite par la crise : « *En bien travaillant et depuis 10 ans le propriétaire est obligé tous les ans d'emprunter à ses réserves, il n'a pas fait de bénéfices en cultivant ses vignes. Le bénéfice est nul [...] beaucoup de vigneronns quittent leur métayage pour se louer à l'année ou à la journée* ». Évaluant à environ 500 personnes sur quarante ans, soit un quart de la population, l'émigration au départ de Nolay, l'auteur ajoute qu'il n'y a pas de véritable rareté de la main-d'œuvre salariée, du fait de la hausse des salaires (évaluée à un tiers en 20 ans). En abandonnant leurs parcelles peu rentables, ou leurs baux à mi-fruit, petits propriétaires et anciens

113 M 13 III 0 1/4 : Congrès de 1911 relatif à la dépopulation rurale en Côte-d'Or. Outre la synthèse des questionnaires, nous disposons des réponses pour les communes d'Ébaty, Puligny, Nolay et Cirey, ainsi que d'une synthèse pour l'Arrière-Côte.

114 Puligny : « l'émigration est surtout sensible depuis cinq ans » ; Nolay : « Dans le vignoble les métayers désertent de jour en jour la région car la mévente des vins et les intempéries climatiques ont empêché ces dernières années la vie familiale ». À Cirey, l'émigration s'est accentuée « depuis deux ans » du fait des mauvaises récoltes.

115 Village situé entre La Rochepot et Arnay-le-Duc, qui abritait une importante usine métallurgique, spécialisée à l'époque dans la fabrication de poêles et cuisinières en fonte.

métayers, même en quittant en masse la région, fourniraient la main-d'œuvre salariée nécessaire pour l'entretien des vignes dans l'Arrière-Côte comme dans la Côte¹¹⁶.

L'enquête cherchait bien entendu à dégager les causes profondes de l'exode rural, sans se cantonner aux considérations exclusivement économiques, même si elles étaient déterminantes dans la conjoncture de l'époque. Elle s'attachait à mettre en lumière les raisons profondes du malthusianisme, de la désaffection à l'égard de la vie à la campagne, de l'attrait pour la vie citadine, cherchait à faire le point sur les conditions réelles de vie des ruraux. Par delà certaines considérations réactionnaires et maladroites¹¹⁷, apparaissent en filigrane les aspirations des habitants confrontés à leurs réalités. Ainsi personne ne nie une amélioration globale des conditions de vie au cours des décennies écoulées : amélioration de l'alimentation (on abandonne le pain fait à la maison, on mange plus souvent de la viande, l'usage du café se généralise, et on ne manque certes pas de vin !), amélioration des conditions sanitaires (les locaux d'habitation, avec 2 à 3 pièces par famille, sont convenables selon les critères de l'époque ; la mortalité infantile diminue, le recours au médecin devient systématique, le mobilier se perfectionne), progrès dans les loisirs (la bicyclette, très répandue, permet de se rendre le dimanche à la ville, et on abandonne les loisirs traditionnels, veillées et danses, au profit du cabaret, la consommation de tabac est générale). Mais tous ces progrès résultent en fait du transfert, avec retard, de nouveautés initiées dans la vie citadine. Désormais, c'est le mode de vie urbain qui donne le ton et, dans la mesure où la ville a toujours un temps d'avance sur la campagne, elle est devenue un pôle d'attraction. De fait, toutes les réponses (au questionnaire) mentionnent, pour le déplorer, le désir des « jeunes filles » d'épouser un homme de la ville pour ainsi échapper aux conditions de vie campagnarde¹¹⁸. C'est également sous ce biais que l'on peut envisager les réponses aux questions concernant l'éducation des jeunes. Dans toutes, on retrouve un peu les mêmes points de vue : après avoir constaté, pour le déplorer implicitement, que l'école ne forme pas, ou pas assez, les élèves sur les questions agricoles, on pointe le fait que les parents, soucieux de l'avenir de leurs enfants, poussent les plus doués d'entre eux vers les « écoles urbaines ». Il faut entendre ici les écoles primaires supérieures qui ouvraient aux enfants du peuple l'accès aux carrières de fonctionnaires dans les postes, les chemins de fer, l'enseignement (pour les instituteurs et institutrices). Il en existait d'ailleurs une à Nolay, dans laquelle la petite

116 Nous avons vu que c'était déjà le cas sous l'Empire. Voir Deuxième partie, chapitre I, page 37.

117 À Cirey, la baisse des naissances est attribuée à l'égoïsme des jeunes filles... Plus sérieusement, on met en cause le comportement des grands propriétaires qui « ont donné souvent l'exemple de l'exode rural. Attirés par la vie agréable de la ville, ils sont allés y passer une bonne partie de l'année, ne revenant à la campagne que les quelques semaines laissées libres par les excursions à la mer ou à la montagne [...] Ainsi, ils se sont désintéressés de la terre et de ceux qui la cultivent pour eux. Ils n'ont plus eu le même souci des améliorations à apporter au sol, des réparations à faire aux bâtiments de la ferme. Ils ont déserté leur devoir de propriétaire [...] ».

118 Réponse de Puligny : « tant qu'elles peuvent » ; dans quelle proportion ? Réponse : « 80 % ».

commune de Cirey scolarisait 12 enfants en 1911. Dans la Côte, sur 15 communes, on recensait 38 garçons et 13 filles dans ce cas.

Dans cette enquête, les ruraux apparaissent tout à fait en phase avec la sensibilité de l'époque : foi dans le progrès économique et social, espérance d'une vie meilleure pour les enfants, dont on est soucieux d'assurer l'avenir par la formation la meilleure possible, et par ce fait volonté d'en ajuster le nombre aux ressources du foyer. Tout cela ne passait pas forcément par le maintien à la campagne, où la vie paraissait si dure et particulièrement décevante. Les choix de vie reposaient donc sur une base parfaitement rationnelle, et quitter la campagne pour un centre industriel pouvait s'avérer un choix judicieux. Les faits sont parlants lorsque l'on confronte la situation matérielle des domestiques et ouvriers agricoles telle qu'elle apparaît dans l'enquête, à ce que l'on sait de la condition ouvrière dans les grands centres de la région à la même époque.

Toutes les réponses font mention de salaires à la journée compris au maximum entre 3 F en hiver et 5 F en été, le nombre de journées de travail par an pouvant atteindre au mieux 250¹¹⁹. Le prix du travail à façon d'un vigneron tournait autour de 336 F l'ha et nous savons qu'une famille ne pouvait exploiter plus de 2,5 ha sans aide extérieure. Enfin, par exemple à Puligny, on évaluait le revenu d'un ha de vigne pour un propriétaire-récoltant à 5-600 F¹²⁰. En comparaison, un mineur de fond à Montceau-les-Mines était payé 5 F pour une journée de 10 heures. Sur la base de 6 jours de travail par semaine, il pouvait espérer un salaire annuel de 1300F, et bénéficiait par ailleurs de nombreux avantages : soins médicaux gratuits, conditions supérieures de logement, multiples œuvres sociales, etc., caractérisaient le paternalisme en vigueur dans les centres industriels de la région.

Dans cette mesure, le déclin démographique apparaît comme la conséquence attendue des mutations économiques et sociales que connaît la France à la veille de la guerre. Ses effets sont simplement aggravés par l'intensité de la crise viticole, alors que pendant une bonne partie du siècle précédent la longue prospérité que connaissait ce secteur l'avait longtemps retardé.

II – L'aboutissement d'un long malthusianisme

La situation de crise démographique est en effet, par delà la crise économique conjoncturelle, d'abord l'aboutissement de pratiques malthusiennes adoptées très tôt, comme nous l'avons vu dans la partie précédente de notre travail, dont la prospérité économique, alimentant un solde migratoire

119 Nous avons vu que, dans le cadre des travaux d'intérêt général organisés par les municipalités pour venir en aide aux vignerons frappés par les calamités agricoles, le taux journalier du salaire était le plus souvent fixé à 2,50 F.

120 Ces évaluations sont corroborées par un intervenant au congrès sur la dépopulation : « *Dans la région viticole, l'homme et la femme font d'ordinaire 2 ha à 2 ha 68 ares, soit un gain d'environ 800 F., à quoi on peut ajouter 100 à 200 francs de journées* ».

positif, avait un temps masqué les effets à long terme. Les statistiques disponibles pour la période qui nous intéresse ici le montrent sans appel.

Évolution des principaux indicateurs démographiques de la région de Nolay				
	1873-1882	1883-1892	1893-1902	1903-1912
Taux de nuptialité (‰)	6,67 ‰	6,51 ‰	6,29 ‰	6,18 ‰
Taux brut de fécondité (‰)	94,35 ‰	84,00 ‰	68,19 ‰	81,43 ‰
Taux de natalité (‰)	19,88 ‰	16,82 ‰	15,06 ‰	14,50 ‰
Taux de mortalité (‰)	19,91 ‰	20,80 ‰	19,10 ‰	20,50 ‰
Taux d'accr. Nat. (%)	0,00 ‰	-0,40 ‰	-0,40 ‰	-0,60 ‰
Taux de solde migratoire (%)	0,21 %	-0,21 %	-0,55 %	-0,64 %
Taux de solde global (%)	0,21 %	-0,61 %	-0,95 %	-1,24 %

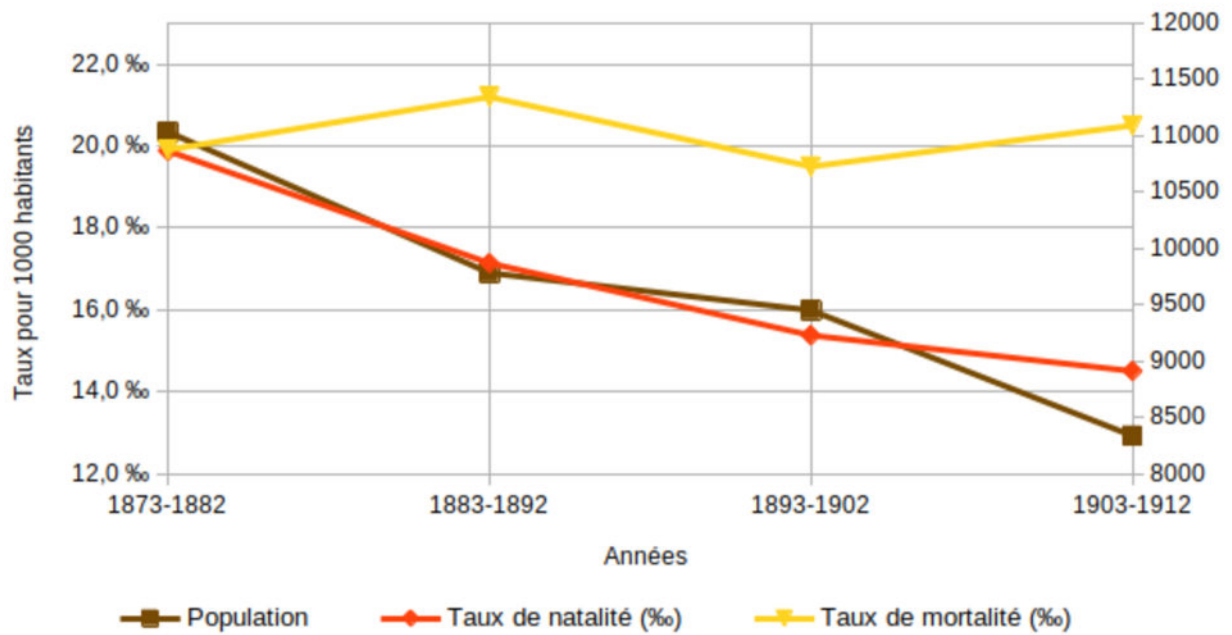
La comparaison avec les statistiques pour la France entière¹²¹ ci-dessous confirme le fait que notre région, comme l'ensemble de la Côte-d'Or, demeure, à la fin du XIXe et au début du siècle suivant, une région particulièrement malthusienne. Le taux brut de fécondité, passé en dessous de 100 ‰ dès le milieu du XIXe, tombe à moins de 70 ‰ au tournant du siècle. La natalité poursuit sa chute pour tomber en dessous de 15 ‰ tandis que la mortalité stagne autour de 20 ‰ du fait du vieillissement de la population. Conséquence : le solde naturel systématiquement négatif dès les années 1880, qui n'est plus compensé par le solde migratoire, précipite le déclin de la population.

La région de Nolay anticipe ainsi de plusieurs décennies ce qui attend la France toute entière dans les années Trente.

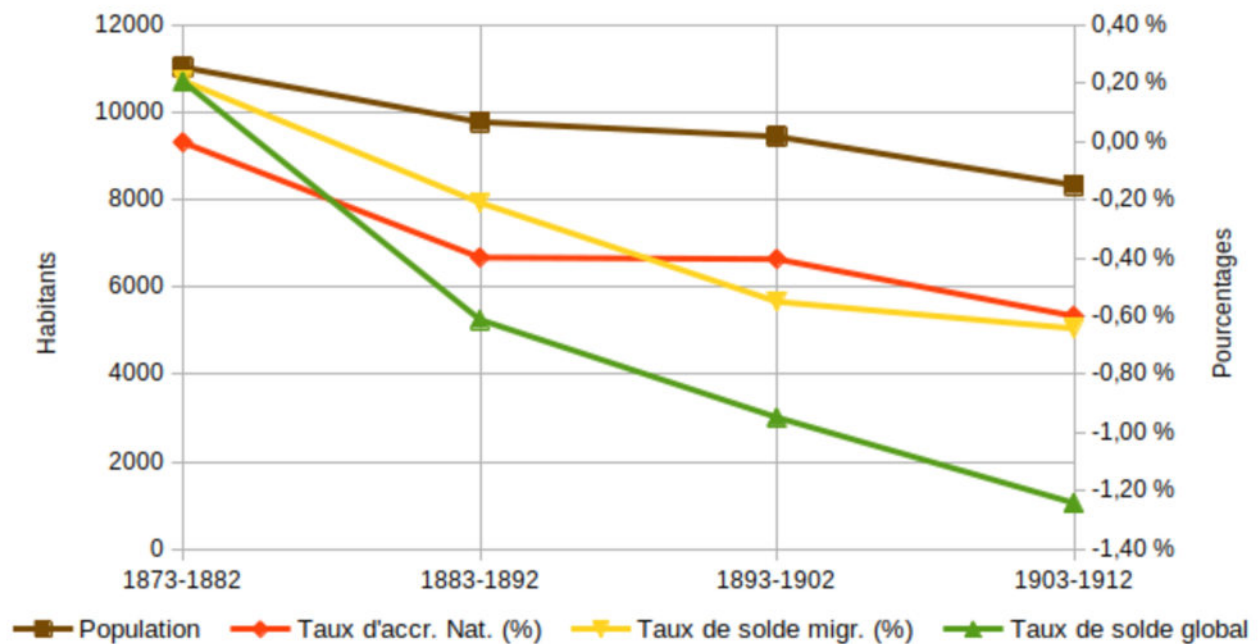
Évolution des principaux indicateurs démographiques de la France				
	1876-1880	1886-1890	1896-1900	1906-1910
Taux brut de fécondité (‰)	165,00 ‰	151,00 ‰	141,00 ‰	127,00 ‰
Taux de natalité (‰)	25,10 ‰	23,00 ‰	22,00 ‰	20,20 ‰
Taux de mortalité (‰)	22,60 ‰	21,90 ‰	21,50 ‰	19,10 ‰
Taux d'accr. Nat. (%)	2,50 ‰	1,10 ‰	0,40 ‰	1,10 ‰

121 Jean BOURGEOIS-PICHAT, « Evolution générale de la population française depuis le XVIIIe siècle », in : *Population*, op. Cit..

Évolution démographique de la région de Nolay (1873 - 1911)



Dynamiques démographiques dans la région de Nolay (1873 - 1912)

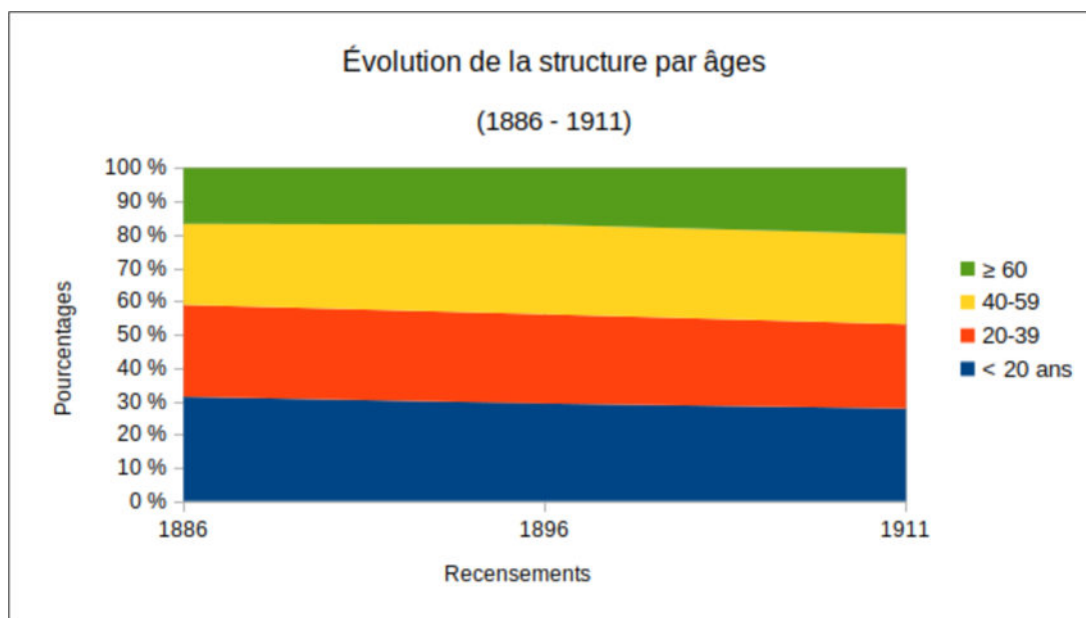


À l'échelle locale, toutes les sous-régions sont désormais à peu près à même enseigne. Tout au plus en 1896), peut-on noter que l'Arrière-Côte est logiquement davantage impactée encore par la crise démographique. Les indicateurs y sont souvent pires, qu'il s'agisse de la fécondité (le taux brut s'y abaisse à 57 ‰) ou de la natalité (qui plonge à 11,9 ‰ vers 1900). Par contre il n'en est pas de même pour la mortalité et nous allons voir que la population n'y est pas beaucoup plus âgée.

Une population vieillie

Dans l'ensemble de la région, les tendances mises en évidence pour la période précédente se sont poursuivies implacablement : baisse des moins de 20 ans et des jeunes adultes en dessous de 40 ans ; augmentation de la part des 60 ans et plus qui double entre 1836 et 1911. Visiblement, ce sont les jeunes adultes qui sont les plus affectés par l'émigration, en lien avec la crise viticole et l'essor industriel dans les centres extérieurs à la région.

Structure par âges de la population dans les sept communes-test				
Recensement	1886	1896	1911	
Moins de 20 ans	31,3 %	29,3 %	27,8 %	
20-39 ans	27,6 %	26,8 %	25,3 %	
40-59 ans	24,3 %	26,9 %	27,0 %	
60 ans et plus	16,8 %	17,0 %	19,9 %	



Comme pour les indicateurs démographiques précédents, la structure par âges pour la région de Nolay apparaît plus défavorable encore que celle de la France entière, dont nous connaissons la

situation unique dans l'Europe de cette époque. La confrontation avec les statistiques rapportées par Jacques Dupâquier sont éloquentes.

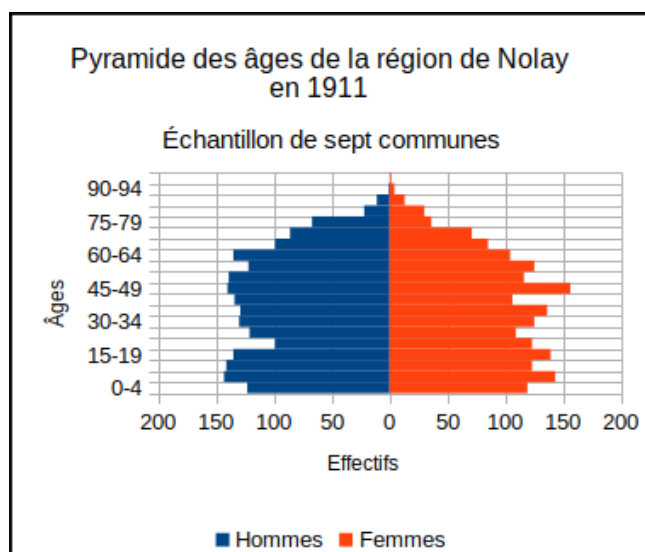
Comparaison des structures par âges de l'Allemagne, de la France et de la région de Nolay			
Âges	Allemagne (1914)	France (1914)	Région de Nolay (1911)
0-19 ans	43,7 %	33,9 %	27,8 %
20-59 ans	48,4 %	53,5 %	52,3 %
≥ 60 ans	7,9 %	12,6 %	19,9 %

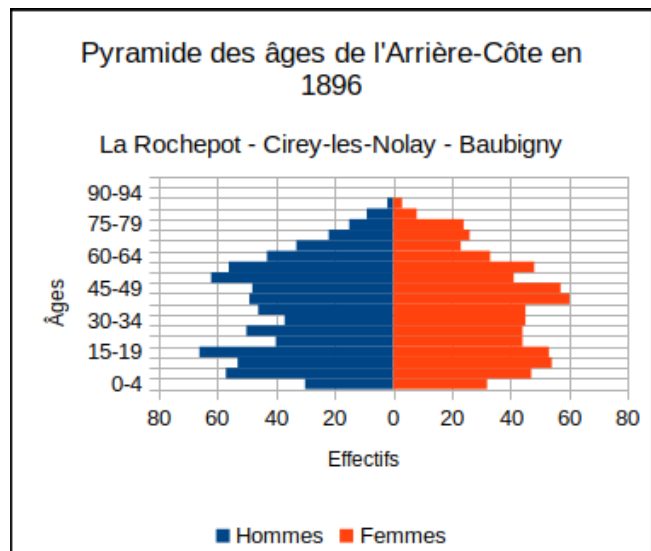
Pour terminer sur ce point, ajoutons qu'à l'intérieur même de la région, logiquement, les sous-régions présentent quelques disparités, tout en s'inscrivant dans le cadre du vieillissement général de la population.

Comparaison des structures par âges dans les sous-régions			
Âges	Pays-Bas	Côte	Arrière-Côte
0-19 ans	32,0 %	29,3 %	23,4 %
20-59 ans	51,1 %	52,5 %	52,5 %
≥ 60 ans	16,9 %	18,2 %	24,1 %

La sous-région la moins viticole, davantage insérée dans les activités non-agricoles et plus proche des centres urbains, présente une structure un peu plus jeune. À l'inverse, l'Arrière-Côte apparaît clairement comme la plus touchée par le vieillissement ; pratiquement un quart de sa population atteint ou dépasse l'âge de 60 ans ! Nous mesurons ici l'impact de l'exode de la population qui a touché en premier lieu cette sous-région.

Une population à la pyramide des âges déséquilibrée





La pyramide des âges pour la région de Nolay en 1911 montre le déséquilibre existant, à cette époque, entre les sexes selon les catégories d'âges. Si les hommes âgés de 60 ans et plus sont plus nombreux, c'est l'inverse pour la génération des 20-30 ans, reflet de l'émigration des jeunes hommes¹²². La pyramide des âges pour l'Arrière-Côte en 1896 est à cet égard particulièrement explicite, et illustre particulièrement la chute de la natalité, avant une légère reprise en 1911.

III – Une population géographiquement plus mélangée

Malgré la perte d'environ un quart de ses effectifs en 35 ans (1876-1911 : - 24,2%), la population régionale présente à la veille de la guerre une hétérogénéité croissante sur le plan de ses origines géographique. Une enquête, portant sur 50 villages ruraux de Côte-d'Or, pour les besoins du « Congrès de la dépopulation rurale en Côte d'Or (1911) », mettait en évidence l'intensité des mouvements migratoires dans les deux sens : « *Autrefois, les habitants d'une commune se groupaient sous quelques noms de famille ; aujourd'hui, dans le même village, les noms patronymiques se sont multipliés* ».

Après avoir utilisé les informations accessibles dans le recensement de 1876 (communes de naissance portées sur les listes nominatives), nous avons procédé de la même manière avec celles du recensement de 1911, pour nos sept communes tests.

¹²² À nuancer cependant, en prenant en compte l'impact du service militaire sur l'effectif des jeunes hommes.

Distribution géographique des lieux de naissance aux recensement de 1876 et 1911		
	1876	1911
Commune de résidence	66,0 %	55,1 %
Pays	9,4 %	10,8 %
Côte-d'Or	9,0 %	9,5 %
Saône-et-Loire	11,7 %	17,7 %
France	3,6 %	6,4 %
Étranger	0,3 %	0,1 %

Lieux de naissance des habitants au recensement de 1911 par sous-région			
	Pays-Bas	Côte	Arrière-Côte
Commune	43,1 %	52,5 %	64,3 %
Pays ¹²³	18,5 %	9,6 %	9,8 %
Côte-d'Or	10,1 %	8,6 %	10,9 %
Saône-et-Loire	21,1 %	20,9 %	10,9 %
France	7,0 %	7,7 %	3,8 %
Étranger		0,7 %	0,3 %
N/D	0,2 %		

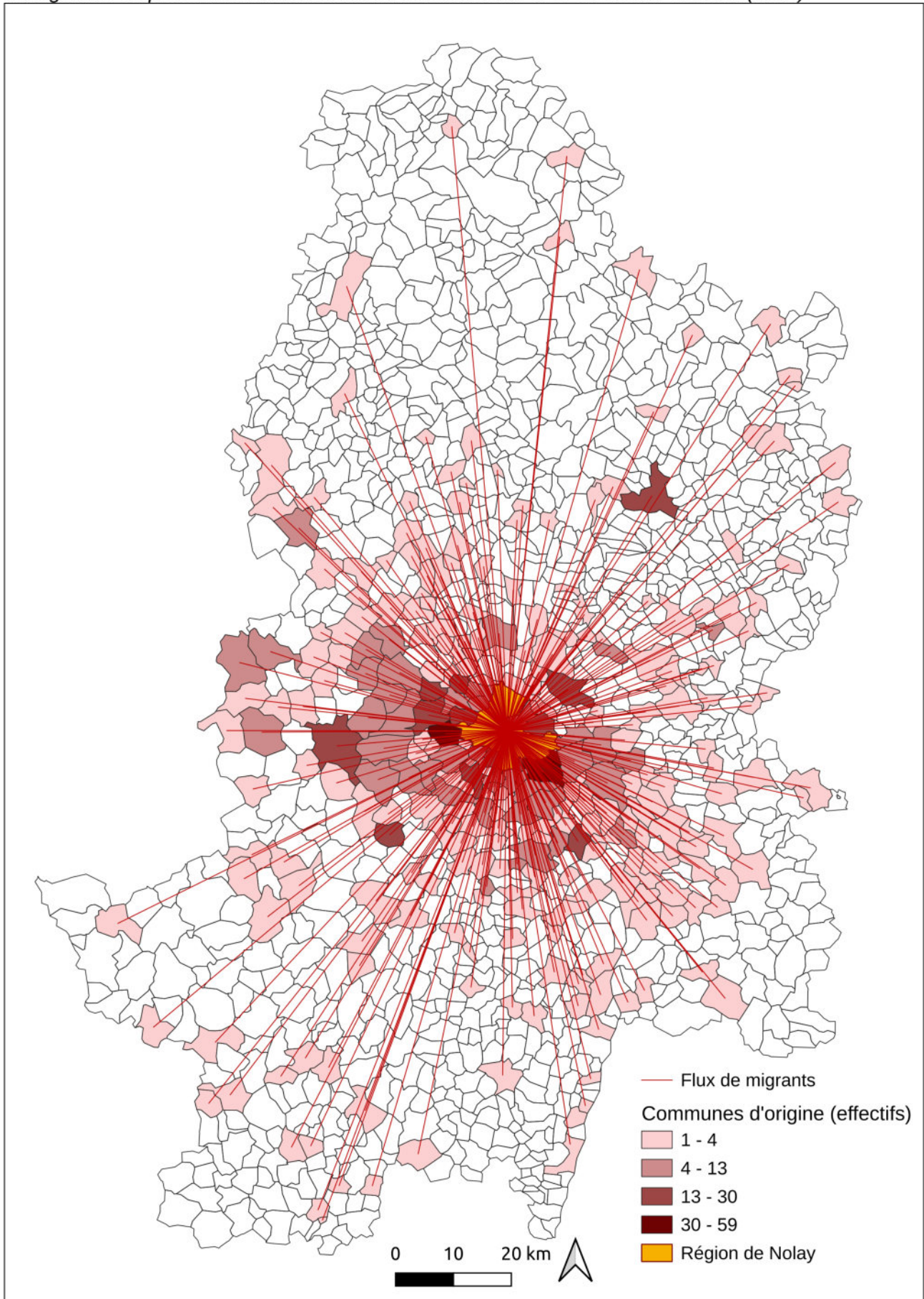
La comparaison entre la situation de 1876 et celle de 1911 montre une hétérogénéité grandissante des populations. Cette hétérogénéité est accentuée par le fait que davantage de communes (pour la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire) et de départements¹²⁴ (pour la France) fournissent des habitants en 1911, par rapport à la situation en 1876. C'est ce que montrent de manière frappante les deux cartes ci-dessous qui mettent en évidence les flux d'immigration en 1911.

Bien entendu, les communes les plus proches de la région de Nolay, comme les départements les moins éloignés de la Bourgogne, fournissent l'essentiel des flux migratoires ; mais, en comparaison de la situation qui prévalait en 1876, ceux-ci sont nettement plus diffus dans les espaces considérés, reflétant la plus grande facilité des moyens d'information et de transport.

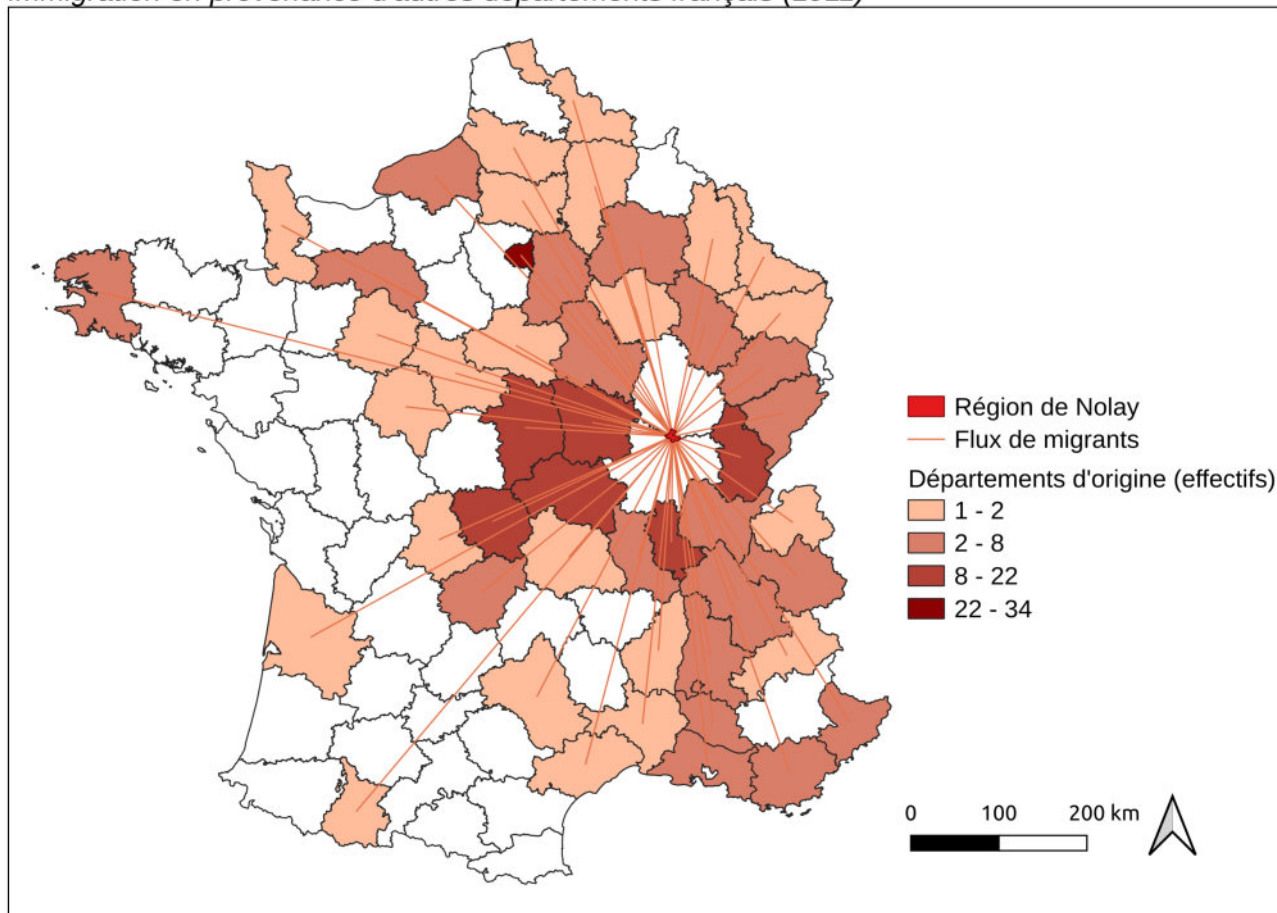
123 Nous avons intégré dans cette catégorie l'ensemble des 14 communes de la région étudiée ainsi que les communes limitrophes, donc appartenant aux deux départements de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire.

124 Précisons que l'immigration étrangère, si elle n'est pas totalement absente (on trouve des vigneronns espagnols et italiens à Santenay, on trouve quelques suisses et alsaciens ailleurs), avec 15 individus, reste anecdotique.

Immigration en provenance d'autres communes de Côte-d'Or et Saône-et-Loire (1911)



Immigration en provenance d'autres départements français (1911)



Globalement, la part des personnes nées dans la commune de résidence a baissé de presque dix points, mais au bénéfice de quelles provenances ? Le pourcentage des habitants d'origine « extra-régionale », c'est à dire les habitants nés à l'étranger ou dans un département français autre que la Côte-d'Or ou la Saône-et-Loire, reste marginal même s'il a doublé depuis 35 ans. Celui des habitants nés dans une commune du « pays¹²⁵ » ou du reste de la Côte-d'Or a légèrement augmenté, mais c'est surtout le bond des habitants originaires de Saône-et-Loire qui interpelle.

Remarquons d'ailleurs que si le pourcentage pour le Pays-Bas, particulièrement élevé, peut s'expliquer par l'insertion des communes d'Ébaty et Corpeau, limitrophes du bourg de Chagny, dans l'espace économique du val de Saône, plus de 20 % des habitants de Chassagne et Santenay sont en 1911 originaires de ce département.

Nous avons vu qu'à la fin de la période précédente, un courant d'immigration en provenance des campagnes saône-et-loiriennes avait pu répondre aux besoins en main-d'œuvre que la Côte ne trouvait plus sur place. Les travaux considérables que le processus de reconstitution a exigé dans les

¹²⁵ Rappelons qu'il s'agit des communes de la région étudiée (autres que celle de résidence) ainsi que des communes limitrophes, pouvant appartenir aux deux départements de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire.

années 1890-1905 ont pu être satisfaits par une migration de travailleurs de même origine géographique. Par exemple, le questionnaire relatif au congrès sur la dépopulation, déjà cité plus haut, mentionne à propos de Puligny : « Depuis 10 ans, 6 familles de vignerons de Saône-et-Loire âgés de 30 à 35 ans ont été appelées par des propriétaires vignerons ». Sont également cités deux familles italiennes. C'est ce phénomène qu'illustre le tableau ci-dessous qui porte exclusivement sur les habitants se livrant à une activité viticole, quelque soit leur statut¹²⁶.

Lieu de naissance des professions viticoles au recensement de 1911			
	Pays-Bas	Côte	Arrière-Côte
Commune	46,2 %	61,9 %	77,9 %
Pays ¹²⁷	19,2 %	11,7 %	7,3 %
Côte-d'Or	8,5 %	5,0 %	6,6 %
Saône-et-Loire	23,8 %	18,2 %	6,6 %
Autres provenances	2,3 %	3,2 %	1,6 %

D'après les mentions des listes nominatives, les besoins en main-d'œuvre ont été comblés par les communes viticoles de Saône-et-Loire (Côte chalonaise, Couchois) mais pas seulement (Bresse et Autunois ont fourni leurs contingents). Le point commun est qu'il s'agit de campagnes plus pauvres, possiblement attirées par les rétributions offertes dans la Côte. D'autres causes ont probablement joué également. L'invasion phylloxérique a frappé la Saône-et-Loire avant la Côte-d'Or, le choix de la reconstitution par le recours aux plants américains greffés n'a pas rencontré les mêmes résistances que dans la Côte, et on y maîtrisait davantage certaines techniques indispensables comme le greffage¹²⁸. Tout cela a pu faciliter la venue de professionnels du département voisin.

Concluons en relevant que les mouvements migratoires se font à cette époque dans les deux sens, même si les départs l'emportent de plus en plus sur les arrivées. Un processus d'hétérogénéisation démographique s'accroît, au point que l'on peut rejoindre l'auteur de cette remarque dans le document cité plus haut : « Autrefois, les habitants d'une commune se groupaient sous quelques noms de famille ; aujourd'hui, dans le même village, les noms patronymiques se sont multipliés ».

126 Il inclut les habitants estampillés « vignerons » mais aussi les « propriétaires-vignerons » comme les ouvriers se consacrant à la viticulture. Notons que les mentions des professions semblent plus rigoureuses dans les recensements plus récents comme celui de 1911.

127 Nous avons intégré dans cette catégorie l'ensemble des 14 communes de la région étudiée ainsi que les communes limitrophes, donc appartenant aux deux départements de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire.

128 Nous avons vu dans le chapitre précédent le rôle pilote joué par les spécialistes du Beaujolais auprès des vignerons beunois.

IV – La population active et son évolution

1) Des sources malaisées à exploiter

Pour étudier la répartition de la population active et son évolution sur la période 1878-1914, nous devons nous contenter pour l'essentiel, comme pour la période précédente, de la seule source que constituent les recensements de la période considérée. Contrairement à la précédente, ils ne comprennent plus de récapitulatif des professions, ce qui rend obligatoire le recours aux listes nominatives. Malheureusement, le plus grand flou reste de mise dans les libellés des professions, tributaires des représentations des individus concernés, recensés ou enquêteurs.

Nous avons vu, dans la deuxième partie de notre travail, que la source du problème provenait de la confusion entre profession et statut socio-professionnel. Le rapport à la propriété semblait souvent l'emporter sur la profession stricto sensu, et on s'est ainsi retrouvé avec un grand nombre de « propriétaires » sans savoir s'il s'agissait d'exploitants ou de non-exploitants. Après 1876, le cas se fait plus rare, pour disparaître pratiquement en 1896¹²⁹. ; dès lors la notion de propriété n'est plus prise en compte pour définir le statut professionnel. Il semble que, peu à peu, une conception plus littérale des professions se soit imposée, mais, ce faisant, une autre source de confusion est venue interférer : la non-prise en compte de la population active féminine, dans le cas des familles paysannes. En 1911, cette éviction est générale, à l'exception du village d'Ébaty¹³⁰. Or, dans le cas des familles viticoles, nous savons que cette exclusion statistique était absolument contradictoire avec la réalité du travail viticole¹³¹. Si on ajoute les nombreuses variations dans les listes nominatives selon les communes et les époques¹³², il apparaît très difficile de mesurer précisément la population se livrant aux travaux de viticulture.

Enfin, la conception de plus en plus littérale de la « profession » nous prive des informations précieuses bien qu'impressionnistes que nous apportaient les précédents recensements. Dans certaines communes, le terme « attrape-tout » de « vigneron » ne nous apporte aucune information sur le statut social des individus : s'agissait-il de propriétaires-vignerons, de métayers à part de fruit

129 À l'exception significative de Santenay.

130 Les femmes représentaient en moyenne 5,7 % de la population active en 1911, mais 21 % à Ébaty. À Corpeau, ce pourcentage est passé de 44 % en 1886 à 24 % en 1896, pour tomber à 6,7 % en 1911...

131 Rappelons que l'exploitation-type d'une quarantaine d'ouvrières reposait sur une division rigoureuse du travail entre le chef de famille, sa femme et ses enfants en âge de travailler.

132 Nous nous retrouvons avec des communes dans lesquelles, pour les ménages paysans, les femmes se voyaient affectées de la profession de leur mari, tandis que dans les autres les professions féminines n'étaient mentionnées que si elles étaient chefs du ménage, ou exerçaient une profession clairement différenciée. Par exemple, sont dans le premier cas Corpeau (en 1886 et 1896), Ébaty (1896 et 1911) et Baubigny (1896).

ou d'ouvriers à la tâche¹³³ ? Dans d'autres, les agents-recenseurs cherchaient à les distinguer selon leur statut social¹³⁴.

Dans ces conditions, il est évident que les statistiques que nous avons pu constituer à partir du dépouillement des listes nominatives, nécessitaient quelques précautions méthodologiques que nous détaillons ci-dessous.

Nous chercherons dans les pages qui suivent à considérer l'évolution de la population active dans un contexte de mutations socio-économiques liées au développement et à l'urbanisation du pays, mais aussi de crise de l'activité dominante dans la région, la viticulture. Surtout, il faut garder à l'esprit le contexte démographique, celui d'une chute de la population, qui atteint, nous l'avons vu précédemment, les 25 % en 1911, par rapport au maximum démographique de 1881.

2) Hausse modérée de la population active

Dans la partie précédente, nous avons constaté la sous-estimation de la population active, et la difficulté de son évaluation, faute de critères rigoureux permettant une bonne prise en compte de la main-d'œuvre féminine. Les mêmes problèmes se retrouvent dans la période suivante, d'autant que les femmes sont désormais de plus en plus exclues, statistiquement, de la population active. Globalement, pour nos sept communes, la part des femmes tombe à 5,7 % de la population active totale en 1911.

Répartition de la population active dans la région de Nolay										
	Effectifs					Pourcentages				
	Population active totale	Agriculture	Artisanat	Commerce	Services	Population active dans la population totale	Agriculture	Artisanat	Commerce	Services
1886	1829	1251	267	106	205	39 %	68 %	15 %	6 %	11 %
1896	2068	1401	313	116	234	48 %	68 %	15 %	6 %	11 %
1911	1632	1009	283	115	225	42 %	62 %	17 %	7 %	14 %

On observe malgré tout une tendance modérée à la hausse¹³⁵ que nous pouvons rapprocher de deux phénomènes observés ; le vieillissement de la population gonfle statistiquement la part de la population en âge de travailler, à une époque où les retraites sont inexistantes (la part des ≥ 20 ans

133 C'est par exemple le cas à Chassagne.

134 À Santenay en 1886 : on distingue « vigneron-domestique », « vigneron-journalier », « vigneron-métayer », « vigneron-ouvrier », « vigneron-patron », « vigneron-propriétaire ».

135 Si nous prenons en compte le retrait statistique de la population active féminine.

passé de 69 à 72 % de la population totale). On peut y ajouter la quasi-disparition des propriétaires non-exploitants et autres rentiers.

3) Les mutations de la population active.

La population agricole suit la hausse apparente de la population active globale de 1886 à 1896, puis connaît un déclin prononcé dans un contexte de crise démographique. La baisse de la population active agricole est supérieure à la baisse de la population active dans son ensemble, son pourcentage tombe de 68 % à 62 %. Sur l'ensemble de la période on distingue deux phases opposées : une phase de stabilité absolue de 1886 à 1896, puis une chute après 1896, c'est à dire dans le contexte de crise économique qui frappe la région après la reconstitution. Les autres secteurs connaissent des évolutions contrastées. Ainsi les activités artisanales déclinent en valeur absolue mais leur part relative se maintient, voire progresse un peu. Il en est de même pour les activités commerciales, et surtout pour les services.

À côté de la crise viticole, directement lisible dans les données démographiques, notre région connaît des transformations représentatives d'une société qui se modernise et se diversifie malgré le déclin démographique. Nous pourrions illustrer ce phénomène par le recensement des nouveaux métiers qui apparaissent dans la région.

Le dépouillement de l'enquête réalisée lors du congrès sur « La dépopulation rurale en Côte-d'Or » nous avait amené à recenser la multiplication de « signaux faibles » illustrant l'amélioration des conditions de vie des populations rurales : diversification de l'alimentation, amélioration de l'hygiène et des soins de santé, plus grand confort dans l'habillement ou le logement... Nous en retrouvons les effets en recensant les métiers non agricoles dans les communes, que nous avons recensés à titre d'exemples pour Chassagne et Santenay. Sous l'apparente stabilité des effectifs, se produisent d'importantes transformations. Certains métiers apparaissent, tandis que d'autres déclinent ou disparaissent. Alors que les activités artisanales ont tendance à stagner, voire pour certaines à décliner, les commerces se multiplient, en rapport avec les transformations des modes de vie : multiplication des commerces de bouche (boulangers, bouchers et charcutiers, pâtisseries), apparition de commerces de confection (modistes, merciers, tailleurs). À l'inverse, d'autres commerces disparaissent parce que les produits sont abandonnés (sabotier ?) ou parce qu'il est désormais possible de se rendre dans des boutiques urbaines mieux achalandées (horloger, armurier, matelassier).

Une autre mutation importante se produit enfin dans les services à la personne. Si la révolution des transports est partiellement du passé¹³⁶ (la ligne de chemin de fer date de 1870, et une importante communauté d'employés du PLM est installée à Santenay depuis cette époque), les emplois dans les secteurs de la santé ou de l'éducation se sont multipliés¹³⁷. Une autre catégorie professionnelle connaît une expansion, celle des employés, employés de magasins mais aussi employés des négoce viticoles (cinq comptables en exercice à Chassagne en 1911).

Par contre, le nombre de domestiques de maison diminue drastiquement, d'environ la moitié, entre les deux recensements. On peut y voir les effets de deux mouvements qui se conjugueraient : d'une part, comme les participants au congrès le déploraient, la fuite des jeunes filles vers les emplois urbains, d'autre part l'exode des grandes familles bourgeoises ou nobles vers les villes. Par exemple à Chassagne et Santenay, nous avons recensé quatre familles (dont trois nobles) utilisant les services d'un cocher en 1876. La famille Petitjean de Marcilly (par l'épouse, Lucie de Beuverand) se rattachait à la noblesse possessionnée à Chassagne dès avant la Révolution. René de Poligny, nous l'avons vu, était à cette date un des principaux négociants en vins de la place, et disposait, pour tenir son rang, d'une nombreuse domesticité¹³⁸ de maison. En 1911, celle-ci s'est réduite, pour trois adultes, à deux personnes. Une autre famille de Chassagne, celle de l'ancien maire Léon Dubois, disposait d'un cocher et d'une cuisinière, elle a disparu en 1911. À Santenay, deux grandes familles nobles (les Drée et les Montrion) étaient également bien pourvus (trois domestiques et deux cochers), en 1911 elles avaient disparu du paysage et seul un des médecins du village utilisait les services d'un cocher, pour ses besoins professionnels.

Toutes ces transformations à bas bruit étaient le signe d'une société qui perdait peu à peu ses traits archaïques séculaires. Basculant dans une certaine modernité, elle perdait aussi des repères, à un moment où ce qui avait fait sa prospérité et garanti sa sécurité économique, s'avérait bien fragile.

4) L'évolution de la main-d'œuvre viticole

Évaluer la population active viticole à partir des données des recensements pose des problèmes méthodologiques difficiles à surmonter. Nous avons vu que, comme pour la population active en général, mais à plus forte raison pour la population active agricole, la question de la prise en compte de la main-d'œuvre féminine avait été résolue selon des formes très différentes selon les époques et

136 Mais on recense deux camionneurs à Santenay en 1911...

137 Santenay passe d'un à quatre médecins entre 1876 et 1911. Une pharmacie fait son apparition.

138 Un valet de chambre et une femme de chambre, un cocher, un précepteur et une institutrice (allemande) pour les deux enfants...

les lieux¹³⁹. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes résolu à considérer seulement les chefs de ménage, hommes ou femmes. C'est exclure a priori les autres membres de la famille : parents, épouses ou enfants en âge de travailler. Ce choix rend impossible la mesure du poids réel de la main-d'œuvre disponible pour les travaux de la vigne, mais, à l'inverse, à partir de cette base homogène, nous pouvons en cerner de manière précise les variations au cours de la période qui nous intéresse, à savoir la période 1876-1911. En prenant en compte les quatre recensements de 1876, 1886, 1896 et 1911, nous aurons une photographie la plus exacte possible de la situation avant la crise phylloxérique, et pourrons observer les variations de cette main-d'œuvre pendant la période du phylloxéra, de la reconstitution, puis de la crise post-phylloxérique.

La population viticole en 1876				
	Propriétaires-vignerons & Propriétaires	Vignerons	Journaliers	Total
Ébaty	12	22	1	35
Corpeau	29	54	10	93
Chassagne	3	160	9	172
Santenay	121	155	30	306
La Rochepot	71	29	11	111
Cirey	49	50		99
Baubigny	51	88	4	143
Ensemble	336	558	65	959

La population viticole en 1911				
	Propriétaires-vignerons & Propriétaires	Vignerons	Journaliers	Total
Ébaty		21		21
Corpeau	36		29	65
Chassagne	49	93	2	144
Santenay	49	100		149
La Rochepot	66	8	10	84
Cirey	50	25	1	76
Baubigny		74	1	75
Ensemble	250	321	43	614

La simple comparaison globale entre les deux tableaux ci-dessus montre que la population active viticole a subi une forte baisse, d'environ 36 %. C'est, logiquement, très supérieur à la baisse de la population que subissent nos sept communes-test pendant la même période (19%). Le poids de l'activité viticole diminue donc nettement dans l'économie de la région. Alors que 65 % des ménages participaient à l'activité viticole en 1876, ils ne sont plus que 48 % en 1911. Le nombre de

¹³⁹ La part des femmes dans la population active, d'après les recensements, est passée de 12,4 % en 1886 à 5,2 % en 1911.

personnes par ménage ayant dans le même temps continué de diminuer (de 3,2 à 3), la main-d'œuvre disponible a diminué encore plus fortement.

Pour construire cette statistique, nous avons décidé d'y intégrer les « propriétaires », sachant que la part des recensés définis ainsi, de 15,8 % du total en 1876, chute à 3,6 % en 1886, pour disparaître entièrement en 1911. Ce phénomène illustre la disparition des non-exploitants mais aussi, dans une certaine mesure, la fin du primat accordé au statut social au profit du statut professionnel : nous avons vu que beaucoup des propriétaires de la période précédente étaient en fait des propriétaires-exploitants.

Si le déclin de la catégorie des « journaliers¹⁴⁰ » est explicable par la raréfaction de la main-d'œuvre et un processus de professionnalisation, les données pour les autres catégories (« propriétaire-vigneron » et « vigneron ») sont malheureusement beaucoup plus sujettes à caution. L'observation minutieuse des listes nominatives montre que les agents recenseurs ont hésité entre plusieurs interprétations, ce qui les amenait tantôt à privilégier la dimension professionnelle (en les regroupant tous dans la catégorie « vigneron » comme à Chassagne en 1876), tantôt en cherchant à distinguer exploitants propriétaires et non propriétaires selon des critères équivoques¹⁴¹, ruinant ainsi la cohérence des recensements. On sent que les responsables cherchaient, sans y parvenir, à mettre en place une typologie permettant de saisir à la fois le domaine d'activité et la place dans le « processus de production », tout en prenant en compte les mutations qui l'affectaient à cette époque. Nous avons déjà évoqué l'abandon progressif du système de métayage à mi-fruit, qui était dominant en Côte de Beaune, au profit du travail à la tâche, transformation qui avait déjà eu lieu dans la partie septentrionale de la Côte-d'Or. On en trouve l'écho ici, avec la difficulté pour caractériser ce nouveau type de travailleur de la vigne. Ainsi, à Santenay, en 1886, sont comptabilisés 112 « vignérons-ouvriers », à côté de 20 « vignérons-métayers »¹⁴². Au recensement suivant, cette innovation est abandonnée et 267 « vignérons » sont mentionnés. C'est un peu le même cas à La Rochepot, où, pour le recensement de 1911, on trouve 69 « vignérons-propriétaires » en face de 8 « vignérons-métayers » et 11 « vignérons-journaliers ».

Il nous est donc impossible de dire avec certitude si la chute drastique de la main-d'œuvre viticole a eu des conséquences sur le ratio entre propriétaires et non propriétaires. À s'en tenir aux chiffres

140 Nous avons rassemblé sous cette dénomination diverses dénominations : journaliers, manœuvres, manouvriers, domestiques (dans les rares cas où ils formaient un ménage distinct), considérant qu'ils avaient en commun un statut précaire. Beaucoup se louaient à la journée et faisaient inscrire « divers » à la rubrique « Patron » dans le recensement de 1911.

141 À Santenay, le nombre de propriétaires-vigneron passe de 112 en 1886 à 9 en 1896, pour revenir à 49 en 1911. Naturellement la catégorie des simples vignérons subit l'aléa inverse : 128 en 1886, puis 188 en 1896 et 100 en 1911.

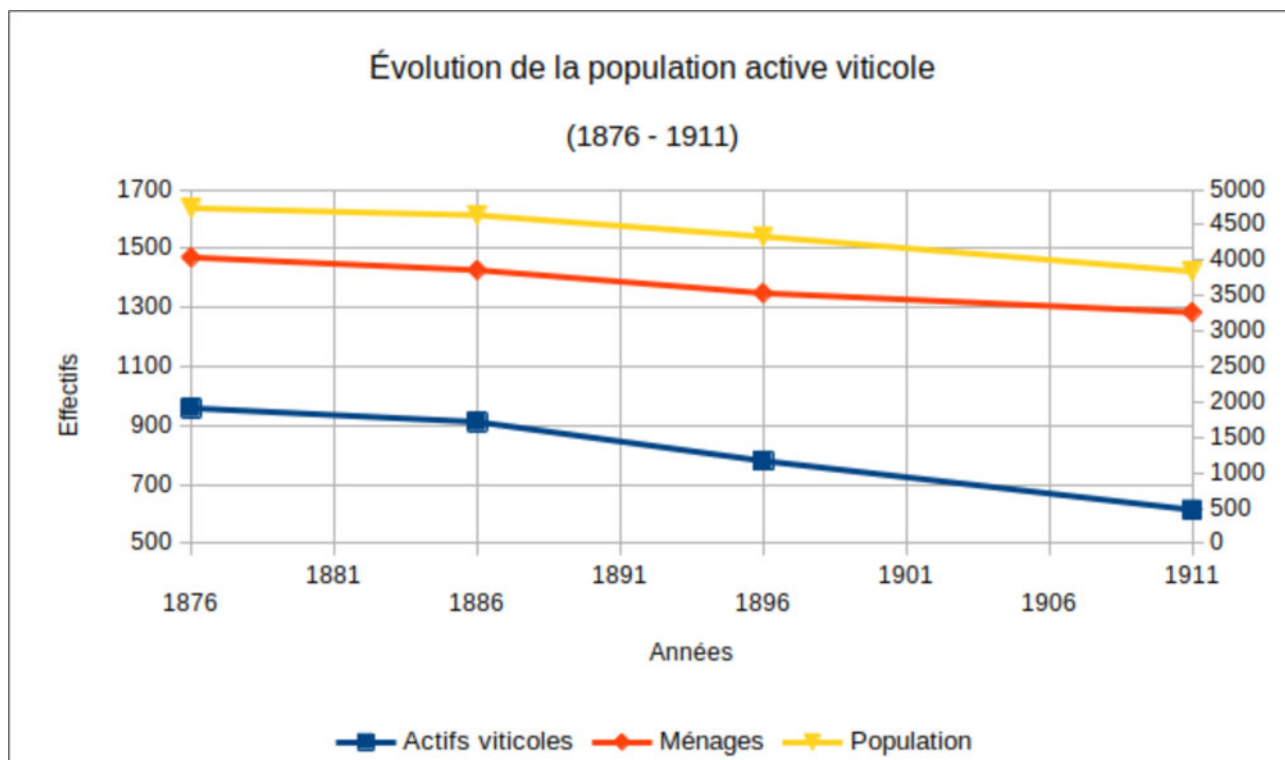
142 On trouve même, à côté de quatre « vignérons » pas davantage définis, un « vigneron-patron » : en fait, il s'agit d'un gros exploitant, aidé de deux domestiques de culture, mais était-il propriétaire ?

produits, il semble que sur la durée, on puisse conclure à une légère hausse, dans les effectifs, de la part des propriétaires. Leur part serait passée de 35 à 41 % entre 1876 et 1911. Cette progression semble plausible si l'on considère qu'étaient les plus amenés à quitter le métier ceux qui avaient le statut le plus précaire, mais il nous faudrait corroborer cette interprétation par d'autres sources.

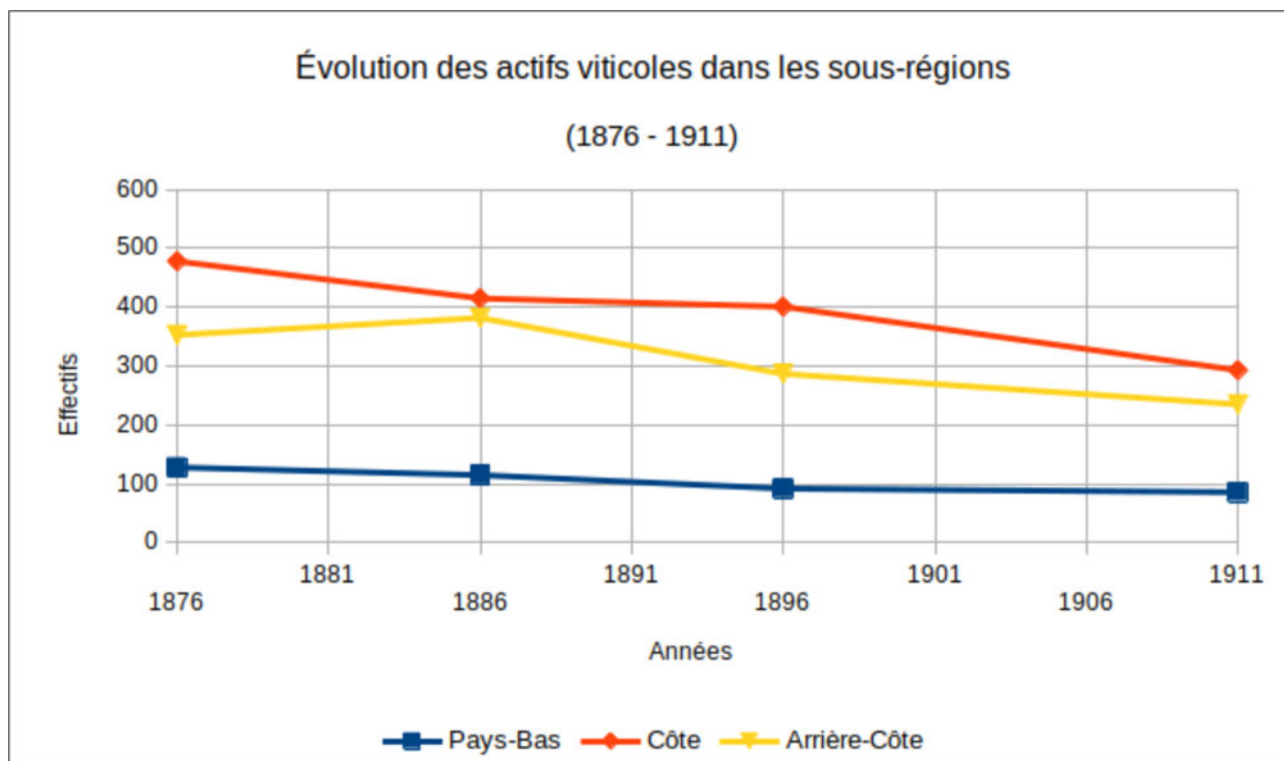
Deux aspects restent à aborder : y-a-t-il eu des discontinuités dans l'évolution que nous venons de décrire, et trouve-t-on des différences entre nos trois sous-régions ?

Les données rassemblées, et les deux graphiques que nous avons construits à partir d'elles, devraient nous le permettre. Le premier nous permet de confronter l'effectif des actifs viticoles au nombre de ménages et à la population totale. Le second vise à comparer l'évolution, sur la période, de l'effectif des actifs viticoles dans les trois sous-régions.

Les trois courbes du nombre d'actifs viticoles, des ménages et de la population suivent plus ou moins le même infléchissement qui, plus modéré, avant 1886, est plus prononcé dans la période suivante. On discerne cependant un ralentissement de la baisse du nombre de ménages par rapport à la baisse de la population, et un déclin nettement plus prononcé, comme nous l'avions signalé, de l'effectif des actifs viticoles.



La comparaison entre sous-régions, même si la faiblesse de l'échantillon doit inciter à la prudence, peut être cependant instructive.



La Côte et l'Arrière-Côte ne présentent pas les mêmes profils de courbes. Dans la Côte, la chute est brutale dans la première période (1876-1886), au moment du déclenchement de la crise phylloxérique, alors que l'Arrière-Côte voit sa population viticole continuer à augmenter. Par contre la période suivante (1886-1896) qui est la grande époque de la lutte anti-phylloxérique (traitements puis reconstitution), connaît une stabilisation de sa main-d'œuvre, tandis que l'Arrière-Côte voit ses vigneronns quitter en masse la région¹⁴³. La dernière période (1896-1911), qui correspond à la fin du processus de reconstitution, suivie par les crises successives de surproduction et climatique, affecte plus profondément la Côte, où l'économie viticole pesait d'un poids beaucoup plus important. Ces évolutions sont en cohérence avec ce que nous avons pu voir des rythmes de l'invasion puis de la reconstruction du vignoble ; de même avons-nous pu décrire les mouvements de population intrarégionaux qui en sont la conséquence.

En 1911, la région de Nolay était profondément atteinte économiquement et démographiquement. La guerre allait meurtrir un corps déjà profondément fragilisé.

¹⁴³ Dans la Côte, la baisse de la population viticole est de 13,2 % entre 1876 et 1886, avant une stabilisation (-3,4%) de 1886 à 1896, puis un effondrement (-26,9%). Dans l'Arrière-Côte les chiffres sont respectivement de +8,2 %, -24,9 % et -18,1 %.

Chapitre III – Une réponse républicaine à la crise ?

A – La conquête républicaine (1870-1881)

Dans les parties précédentes de notre travail, nous avons vu que l'idée républicaine avait dans la région des origines déjà lointaines, remontant à l'époque révolutionnaire. Dans la période suivante, celle de la Révolution de 1848 et de la IIe République, après une phase d'enthousiasme unanimiste, la crainte du désordre social avait saisi une bonne partie de la population qui, après avoir largement élu Louis-Napoléon, accepta passivement le coup d'État du 2 décembre. Mais une minorité d'irréductibles républicains, dans les centres de Nolay et Santenay, manifesta son hostilité lors du plébiscite.

Le régime du Second Empire ayant efficacement placé le débat politique sous l'éteignoir pendant dix-huit ans, la question était de savoir si ce courant d'opinion avait perduré, au point de renaître à la faveur du désastre de Sedan et de la République à nouveau proclamée¹⁴⁴.

I – La situation politique à la chute de l'Empire (1870-1871)

1) 1870-1871 : pas de bouleversement dans les municipalités

Les élections de 1870

Des élections municipales avaient eu lieu les 6-7 et 14 août 1870, mais, en raison des événements, si les nouveaux conseils municipaux avaient été installés, l'élection des maires et adjoints avait été repoussée à des temps meilleurs, et les élus de 1865 prorogés dans leurs fonctions. Mais après la proclamation de la République, le gouvernement de défense nationale, soucieux d'asseoir son pouvoir, remplace les municipalités par des commissions municipales à la tête desquelles il nomme des républicains éprouvés, avant d'organiser, à la va-vite, des élections municipales sur une journée,

¹⁴⁴ Pour ce chapitre, nous nous sommes fréquemment appuyé sur l'ouvrage de Pierre Lévêque, *Histoire des forces politiques en France*, Armand Colin, Paris, 1994.

le 25 septembre, et de faire nommer les maires par les préfets républicains¹⁴⁵. Il s'agit de trouver, vingt ans ou presque après le coup d'état du 2 décembre, des républicains incontestables, chargés d'une tâche difficile, en pleine invasion, ce qui n'était pas une mince affaire.

C'est ainsi qu'à Nolay, Pierre-Abraham Coqueugnot, le frère de l'ancien leader républicain de 1848, est nommé maire par le gouvernement de défense nationale. À Santenay, Guillaume Letorey-Duvault, l'ancien maire révoqué de 1848-1849 est nommé maire en octobre à la place du négociant Duvault-Bloch (son oncle), nommé en août, révoqué le 11 octobre.

Mais dans les autres communes, les maires du Second Empire restèrent en place, même des notables passablement « compromis » comme le négociant Léon Dubois, maire de Chassagne depuis 1851. Le 24 octobre 1870, une pétition signée de 60 électeurs réclamait la révocation de Dubois : « *maintenant que la France est en République, nous aimerions bien avoir une administration municipale républicaine [...] nous avons encore pour maire un des plus sales agents du tyran Louis-Bonaparte, le nommé Léon Dubois* ». Les pétitionnaires réclamaient la révocation du maire et la nomination d'une nouvelle municipalité prise parmi les républicains (suivait une liste de douze noms). Ils n'obtinrent pas gain de cause et Dubois parvenait à se maintenir à la tête de la municipalité jusqu'en 1878.

Dans la plupart des communes, les maires étaient de petits notables locaux non politisés ou bien dont les opinions politiques pouvaient s'accorder à la nouvelle conjoncture politique. Ainsi Louis Naudin à St-Aubin, républicain du tiers parti au moment du coup d'état de 1851, repêché par le régime en 1867, poursuivit sa carrière municipale jusqu'à son décès en 1880. À Ébaty, le maire Jean-Marcel Bruchet, en place depuis 1848, a traversé tous les régimes et est resté maire jusqu'à sa mort en 1890... pour être remplacé par son fils...

Les élections municipales de 1871¹⁴⁶

Aux prises avec la Commune, le gouvernement de Thiers était soucieux d'éliminer les maires républicains nommés par Gambetta, *a priori* suspects. De nouvelles élections furent donc organisées les 30 avril et 7 mai 1871, en reprenant les principes de la loi de 1849. Dans l'attente d'une loi organique prévue trois ans plus tard, une loi transitoire, adoptée le 4 avril 1871, décidait l'élection des maires par les conseils municipaux, sauf dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement, ainsi que dans les villes de plus de 20000 habitants. Le premier élu d'août 1870, et non le président de la commission municipale désigné en septembre 1870, fut chargé de présider

145 Voir Jocelyne Georges, *Histoire des maires (1789-1939)*, Plon, Paris, 1989, pp 176-177.

146 Voir l'annexe LI, page 792, pour la liste des maires élus en 1871.

le scrutin, ce qui était une manière de transférer la légitimité au régime impérial et non à la République proclamée le 4 septembre. On ne pouvait mieux exprimer le souhait de restauration qui présidait à ces élections.

Au lendemain des opérations électorales, le préfet de Côte-d'Or rendait compte au ministre¹⁴⁷ : 569 municipalités (sur 717) étaient formées de l'ancien personnel politique élu en août 1870. Dans l'arrondissement de Beaune, seules quatre municipalités (sur 199) provenaient des anciennes commissions municipales de 1870, tandis que dans 44 (dont Nolay), « *le parti républicain modéré, ami de l'ordre et du gouvernement a eu succès complet ou presque complet* ». Le sous-préfet de Beaune allait plus loin. Tout en se félicitant de l'échec du « *parti radical révolutionnaire* », il estimait qu'un grand nombre de municipalités d'août 1870, réélues en 1871, devaient cependant être comptées comme appartenant au « *parti républicain modéré* », ce qui ne l'empêchait pas de considérer que beaucoup d'élections avaient eu lieu en l'absence de toute idée politique, et que d'ailleurs, en grande partie, les municipalités étaient hostiles à toute idée républicaine... Cette confusion révèle la coalition conservatrice qui associe à cette date l'ancien personnel politique de l'Empire et les milieux monarchistes associés au pouvoir. Le « parti de l'ordre », qui avait soutenu le coup d'État du 2 décembre, s'était reconstitué face au « danger communard ».

Dans notre région, les résultats des élections furent conformes à ce qu'ils furent dans le département comme dans le reste de l'arrondissement. Seule la commune de Nolay réélut le maire de septembre 1870, Pierre-Abraham Coqueugniot¹⁴⁸, tandis qu'à Santenay les conservateurs reprenaient le contrôle de la municipalité¹⁴⁹. Ailleurs les notables restaient en place ou étaient remplacés par des personnes de même profil¹⁵⁰.

Si les résultats des élections municipales semblaient plaider pour l'immobilité politique malgré la rupture du 4 septembre, il n'en fut pas de même des élections à l'Assemblée nationale, qui au contraire, sanctionnèrent le basculement du département dans le camp républicain.

2) Victoire républicaine aux élections législatives du 8 février 1871

La Côte-d'Or devait élire huit représentants à l'Assemblée de Versailles, au scrutin de liste départemental. Les élections étaient organisées au chef-lieu de canton, mais le préfet accorda, pour

147 ADCO 3 M 478.

148 Mais il démissionnait peu après, le 6 février 1872. ADCO 3 M 822.

149 François Dubois, maire de 1871 à 1881, est classé par le sous-préfet comme « républicain très conservateur ».

150 C'est par exemple le cas de Joseph Paquelin à Corpeau ou de François Mathouillet à Puligny. À Baubigny, Rocaut-Dorizy, légitimiste rallié à l'Empire, maire de 1855 à 1865, fut à nouveau élu en 1871 et se maintint jusqu'aux élections de 1878.

le canton de Nolay, la division en deux sections, l'une à Chassagne (pour les communes de Corpeau, Puligny et Chassagne), l'autre à Nolay (pour les autres communes). Nous n'avons pu trouver dans les archives¹⁵¹ qu'un brouillon du relevé des votes qui nous a permis cependant de distinguer entre les deux sections de Nolay I (Nolay) et Nolay II (Chassagne). Dans le département, et davantage encore dans le canton de Nolay, les électeurs donnèrent une majorité nette des voix à la liste républicaine qui comprenait, derrière les deux principales figures d'Auguste Dubois (maire de Dijon) et Joseph Magnin (député républicain sous l'Empire, futur président du conseil général), le futur président de la République Sadi Carnot, qui commençait là une longue carrière politique enracinée dans le fief familial de Nolay¹⁵². Il fut le troisième élu de la liste républicaine, devant de grandes figures comme Garibaldi, auréolé de son rôle de défenseur de Dijon, et Pierre Joigneaux, le démocrate-socialiste exilé après le 2 décembre¹⁵³.

Derrière Dubois et Magnin, qui rassemblaient 85 à 87 % des votants, les autres candidats en réunissaient de 53 à 57 %, devançant nettement les candidats conservateurs, parmi lesquels Adolphe Thiers, autour de 44 % des voix. Il est cependant intéressant de noter que les trois communes de Nolay II se singularisèrent du reste du canton en produisant un résultat très différent : 75 % environ pour les conservateurs, 25 % seulement pour les républicains. À l'inverse, le bureau de Nolay I assurait un triomphe aux républicains (de 66 à 88 % des voix!), les conservateurs stagnaient à une moyenne de 30 % des suffrages.

On peut y voir d'abord la confirmation, amplifiée, de la situation politique qui prévalait vingt ans plus tôt, avec deux bastions républicains incarnés par Nolay et Santenay. On peut y voir aussi les prémises d'une réalité politique qui va s'imposer dans les années suivantes : la constitution d'un fief politique autour de Sadi Carnot. Le contexte politique de l'élection a joué également dans ces élections. La Côte-d'Or était envahie une nouvelle fois (par les « prussiens » cette fois), les autorités administratives avaient longtemps craint que les élections ne puissent avoir lieu à la date prévue, alors que la Côte-d'Or, déclarée zone de guerre, était exclue des bénéfices de l'armistice. Nous nous rappelons le réflexe patriotique que l'invasion de 1814-1815 avait entraîné dans ce pays « bleu », nul doute que le même ressort jouait en février 1871, à l'avantage des républicains qui incarnaient la défense nationale. L'élection de Garibaldi en était une illustration. Celui-ci ayant décliné

151 ADCO 3 M 263.

152 L'ouvrage de Patrick Harismendy, *Sadi Carnot, l'ingénieur de la République*, Perrin, Paris, 1995, nous a apporté de précieuses informations sur la carrière politique de Carnot à Nolay et en Côte-d'Or. Il montre en particulier que son père Hippolyte, grâce à ses réseaux politiques dans le département (il était un des actionnaires du *Progrès de la Côte-d'Or* et en relation avec le leader républicain Magnin), obtint son inscription sur la liste des candidats, alors que Sadi n'avait pas encore mis les pieds en Côte-d'Or.

153 Sadi Carnot avait reçu, outre le soutien des journaux républicains, l'appui de l'organe conservateur, *Le Bien public*. Il bénéficia donc d'une fraction de voix conservatrices. Voir Patrick Harismendy, *Sadi Carnot, l'ingénieur de la République*, Perrin, Paris, 1995, page 159.

l'élection, une élection partielle était organisée le 2 juillet, occasion pour le département de confirmer son choix politique par l'élection de deux nouveaux représentants républicains¹⁵⁴ : les avocats Henri Frédéric Lévêque et Charles Mazeau.

La victoire républicaine aux élections législatives trouva une confirmation immédiate dans les résultats des élections départementales (conseil général et conseils d'arrondissement)

3) Renforcement des républicains aux élections départementales

Celles-ci, qui eurent lieu quelques mois plus tard, en août et septembre, donnèrent à nouveau l'avantage aux républicains¹⁵⁵. Ce fut d'abord l'élection au Conseil général de Pierre-Abraham Coqueugnot, le maire de Nolay. Avec environ les deux tiers des suffrages, il battait sans appel le conseiller sortant, Joseph Carnot (élu pour la première fois les 10-11 juin 1870). La défaite de celui-ci sonnait le retrait définitif de la branche nolaytoise des Carnot¹⁵⁶, celle qui, depuis le Premier Empire, avait pratiquement toujours contrôlé politiquement la région, soutenant plus particulièrement les régimes de la Monarchie de Juillet et du Second Empire. À la même date, Louis Naudin, maire républicain modéré de Saint-Aubin, battait encore plus nettement le candidat légitimiste au Conseil d'arrondissement, Joseph de Charodon, maire de Molinot (68 % des voix contre 24%).

Globalement, la région semblait incliner vers une forme de régime républicain, même si les monarchistes gardaient de solides positions de pouvoir, essentiellement dans les municipalités comme nous l'avons vu. Toute la question était de savoir si, au nom de l'ordre et de la conservation sociale, la coalition qui avait porté au pouvoir Louis-Napoléon, pouvait se reconstituer à la faveur du combat contre la Commune. Un indice était que, contrairement aux événements de 1848-1849, on ne trouvait nulle part, dans les milieux républicains de la région, de prise de position en faveur des communards. L'organe des républicains du département, *Le Progrès de la Côte-d'Or*, avait clairement condamné cette « aventure », et on ne trouve aucun écho des événements qui se sont produits au Creusot, pourtant proche. En apparence, la question du régime était complètement déconnectée de la question sociale.

154 Outre Garibaldi, le représentant Tridon avait démissionné en se ralliant à la Commune.

155 Voir l'annexe LIII, pages 795-796.

156 Joseph Carnot était le petit-fils de Jean-François-Reine Carnot, avocat et notaire, maire et conseiller d'arrondissement, frère de Lazare Carnot.

II Vers une restauration (1873-1877) ?

Après la chute de Thiers le 24 mai 1873, orchestrée par la majorité monarchiste de l'Assemblée, inquiète de son ralliement à l'idée républicaine, l'élection de Mac-Mahon à la présidence de la République avait pour but de préparer une restauration monarchique, dans l'intervalle du septennat qui lui fut accordé le 9 novembre 1873. Au lendemain de son élection à la présidence de la République, Mac-Mahon, légitimiste de conviction, avait, dans un discours devant l'Assemblée, clairement annoncé son programme : « *Avec l'aide de Dieu, le dévouement de notre armée... et l'appui de tous les honnêtes gens, nous continuerons l'œuvre... du rétablissement de l'ordre moral de notre pays* ». Sous le gouvernement de Broglie, des gages étaient dès lors donnés aux monarchistes. À côté de mesures symboliques que nous rappelons ici pour mémoire (construction de la basilique du Sacré-Coeur, interdiction de la commémoration du 14 juillet, retrait des bustes de Marianne dans les mairies...), retenons surtout la loi de réforme administrative du 20 janvier 1874. Comme sous le Second Empire, elle donnait au pouvoir central le droit de nommer tous les maires et adjoints, sans obligation de les choisir dans les conseils municipaux élus¹⁵⁷. Ce fut aux yeux de l'opinion une régression scandaleuse¹⁵⁸ qui renforça paradoxalement les républicains. D'un autre côté les divisions persistantes entre monarchistes contraignaient les députés à organiser le provisoire, ce qui amenait l'adoption des lois fondamentales qui établissaient la République comme gouvernement légal de la France (amendement Wallon 30 janvier 1875). Peu à peu, le rapport de forces évoluait en faveur des républicains, comme en témoignent les résultats des diverses élections dans la région de Nolay.

1) Un rapport de forces en faveur des républicains

Dès l'adoption de la « loi des maires », l'administration départementale entreprit de procéder à l'éviction des maires républicains, avant même les élections municipales prévues les 22 et 29 novembre 1874. Les maires des chefs-lieux de canton, jugés stratégiques, étaient particulièrement visés, ce qui explique que celui de Nolay fut changé dès le 21 février. Quelques jours auparavant, le préfet écrivait au ministre de l'Intérieur : « *Le maire actuel, M. Dubois, me paraît devoir être remplacé tant en raison de sa situation personnelle que de ses opinions politiques. Il exerce le métier d'entrepreneur de bals publics et il dirige lui-même l'orchestre en qualité de violoniste.* Il

157 Pour une liste des maires nommés à cette occasion, voir l'annexe LI, page 797.

158 « *La loi des maires a mis le sceau à la popularité des idées et des hommes de notre parti* » : lettre de Gambetta à un ami, rapporté par Jocelyne George, *Histoire des maires...*, ibid., page 183.

subit absolument la direction des notabilités radicales du canton et ne peut exercer qu'une influence dangereuse sur le conseil municipal de Nolay dont la majorité se compose d'artisans et d'ouvriers salariés. Son honnêteté personnelle l'a préservé jusqu'à ce jour des rigueurs administratives que ses agissements politiques auraient pu provoquer.

Je propose de remplacer M. Dubois par M. Batault Edmond, conseiller municipal, membre de la chambre d'agriculture, banquier, l'un des hommes les plus honorables et les plus considérés du pays.

Sa clientèle très nombreuse lui a créé une grande popularité ; il sera accepté facilement même par le conseil municipal. Il est actif, énergique, et a toujours donné des gages sérieux au parti conservateur. Il appartient à l'opposition monarchique orléaniste ».

En réalité, Jean-Marie Dubois-Berry était le principal relais politique de Carnot à Nolay et loin d'être un « radical »¹⁵⁹.

Quelques semaines plus tard, le 2 mars, les autres municipalités étaient changées ou confirmées, à l'occasion d'une réunion organisée au chef-lieu du canton, dans laquelle, après un discours du sous-préfet justifiant la nomination des maires par l'autorité administrative, le maire de Nolay proclamait sa fidélité à Marc-Mahon, et énonçait son programme municipal. En réalité, les changements introduits, par rapport aux résultats des élections de 1871, outre Nolay, se sont bornés à la commune voisine de Cirey, où est nommé François Compain-Grillot, « *homme parfaitement honorable et très conservateur* ». Le maintien des autres, *a contrario*, montre que le pouvoir municipal restait pour l'essentiel aux mains des notables traditionnels.

Cependant les élections de novembre devenaient un enjeu politique, la question se posait dès lors de l'attitude des électeurs : ratifieraient-ils les choix du pouvoir en élisant les maires et adjoints nommés au conseil municipal ? Dans l'ensemble de la Côte-d'Or, selon un décompte préfectoral¹⁶⁰, 61 % des conseillers municipaux élus étaient favorables au maire sortant (donc désigné par le pouvoir), 26 % hostiles, 13 % neutres. Conformément à ce qu'on pouvait attendre, les résultats dans l'arrondissement de Beaune se révélaient moins favorables au gouvernement : 56 % de conseillers municipaux favorables, 36 % hostiles, 8 % neutres, alors que la participation électorale atteignait plus de 80 %. Pire, sur 25 maires révoqués à la suite de la loi du 20 janvier, 23 étaient réélus au conseil municipal... Si on prend en compte, comme c'était le cas de la région de Nolay, le fait qu'une bonne part des maires en place, élus en 1871 puis confirmés en 1874 par l'autorité administrative, étaient en fait des notables sans position politique claire, on en conclut que les élections municipales n'avaient en rien entériné la ligne politique du gouvernement d'ordre moral.

159 Patrick Harismendy, *Sadi Carnot...*, op. cit., pp 163-164.

160 ADCO 3 M 479 : Élections municipales des 22 et 29 novembre 1874.

Les élections législatives des 20 février et 6 mars 1876 intervinrent après l'adoption des lois constitutionnelles qui fondaient la III^{ème} République, et après que les républicains avaient manqué de peu la victoire aux élections sénatoriales de janvier. Conformément à la loi du 30 novembre 1875, elles eurent lieu au scrutin uninominal à deux tours, la majorité absolue des voix étant requise au premier tour. Les arrondissements étant, lorsque la population excédait 100000 habitants, fractionnés en plusieurs circonscriptions, le canton de Nolay s'était trouvé intégré dans la seconde circonscription de Beaune¹⁶¹. Celle-ci regroupait la partie la plus rurale de l'arrondissement¹⁶², où le rapport de forces politiques n'était pas forcément favorable au camp républicain. Si le canton de Nolay appartenait à la zone viticole de tradition de gauche, ceux de Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche appartenaient à un bloc monarchiste formé par les cantons de la Montagne, ceux de l'Auxois et celui de Saulieu¹⁶³.

Le candidat républicain, Sadi Carnot, était opposé à deux candidats du camp conservateur : le bonapartiste Benoit-Champy et le Marquis de Villers-La-Faye, représentant les légitimistes. Proche de Jules Ferry, Carnot mena une campagne modérée, où il s'attacha à présenter la République comme un instrument de paix sociale¹⁶⁴.

Au lendemain du 20 février, *Le Progrès de la Côte-d'Or* pouvait titrer « *Notre victoire* » : en effet cinq députés républicains sortants étaient élus dès le premier tour, seule la circonscription de Châtillon-sur-Seine, bastion conservateur traditionnel, élirait un député conservateur au second. Le même journal¹⁶⁵ présentait ainsi le bilan du scrutin : « *La démocratie républicaine a réuni 55000 voix contre 33000 obtenues par les partisans des trois monarchies unis au cléricalisme [...] Nous avons donc gagné 15000 voix dans la Côte-d'Or* ».

Sadi Carnot, pour sa part, avait vaincu ses deux adversaires avec 55,2 % des suffrages contre 29,7 % à Benoit-Champy et 14,7 % au marquis de Villers-La-Faye¹⁶⁶. Dans le canton de Nolay, il remportait un triomphe, avec 76,6 % des voix, se constituant dès lors un fief électoral qu'ils renforcerait bientôt en en devenant le conseiller général et en plaçant ses partisans à la mairie de Nolay.

Les résultats détaillés du vote du 20 février présentent quelques informations intéressantes car elles révèlent des réalités électorales qui se confirmeront lors des scrutins suivants. Si le résultat

161 Ces circonscriptions résultent du découpage créé par la circulaire du ministre de l'Intérieur le 3 février 1876.

162 Elle regroupait les cantons d'Arnay-le-Duc, Liernais, Pouilly-en-Auxois, Bligny-sur-Ouche et Nolay.

163 Voir Raymond Long, *Les élections législatives en Côte-d'Or depuis 1870*, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, Armand Colin, 1958, page 59.

164 « La République seule peut apaiser nos anciennes dissidences » : propos rapportés par Raymond Long, op. cit., page 61.

165 *Le Progrès de la Côte-d'Or*, 22 février 1876.

166 Résultats détaillés dans l'annexe LII, page 797.

d'ensemble témoigne d'un fait déjà constaté, celui du basculement net du vignoble dans le camp républicain, nous pouvons lire dans les résultats des lignes de force mais aussi de faiblesse.

Si nous reconstituons les anciennes sections de Nolay I et Nolay II, sur le modèle des élections de 1871, nous ne retrouvons pas l'opposition tranchée que nous avons constatée. Cette fois le regroupement des votes des trois communes¹⁶⁷ qui formaient la section de Nolay II a accordé 57,6 % de ses suffrages à Carnot, tandis que les neuf autres communes¹⁶⁸ de notre région lui ont accordé un véritable plébiscite, 85,4 % des votants ! La différence entre ces deux sections s'explique par le vote à contre-courant de Puligny, seule dans ce cas à apporter la majorité de ses voix à des candidats anti-républicains¹⁶⁹. Relevons que c'est le candidat bonapartiste qui a fait le plein des voix alors que le légitimiste est très minoritaire. Si Santenay confirme son engagement à gauche (88,8 % des votants pour Carnot), la commune de Chassagne montre cette fois clairement son basculement dans le camp républicain (70 % pour Carnot), mais une minorité encore notable d'électeurs (19,4%) reste fidèle aux opinions qui lui avaient valu, sous la Révolution et l'Empire, sa réputation de « petite Vendée » ; à l'inverse, la faiblesse du vote Benoit-Champy (9,1%) interroge sur le maintien du maire Dubois, bonapartiste affiché...

Dans le reste du canton, on retrouve une autre zone de force attendue pour Carnot : le bourg de Nolay et ses petites communes limitrophes. À Cirey, Cormot ou Vauchignon, les scores obtenus par le vainqueur (de 92 à 97 % des voix !) nous rappellent que les comportements électoraux archaïques peuvent encore coexister avec des engagements politiques de type moderne...

Une zone de force républicaine, englobant une bonne part de la Côte, avec Chassagne et Santenay, ainsi qu'une grosse partie de l'Arrière-Côte, autour de Nolay, face à deux foyers « réactionnaires » nettement minoritaires (partie nord de la Côte avec Puligny et Saint-Aubin, certains villages de la « Montagne ») structurent le canton de Nolay. Ces lignes de fracture sont appelées, comme nous le verrons plus loin, à perdurer.

Une des premières conséquences de la victoire républicaine fut que le pouvoir, soucieux de ne pas s'aliéner complètement l'opinion rurale, tendit à reculer sur ses mesures les plus controversées. Tandis qu'une grande loi d'organisation municipale était annoncée, et en attendant le vote de celle-ci, une circulaire ministérielle, le 5 mai 1876, prescrivait le retour des maires remplacés en vertu de la loi du 20 mai 1874. Les maires et adjoints non membres des conseils municipaux devaient être

167 Corpeau, Puligny et Chassagne.

168 Nous avons laissé de côté Corcelles-les-Arts et Ébaty, appartenant à la première circonscription de Beaune.

169 48,9 % des votants pour Benoit-Champy, 7,6 % pour Villers-La-Faye, contre 42,5 % à Carnot. Dans les communes limitrophes de Corpeau et Saint-Aubin, on retrouve cette poussée bonapartiste, sous une forme atténuée (22,2 % à Corpeau, 27,1 % à Saint-Aubin). Seules certaines communes de la « Montagne » réputées réactionnaires ont elles aussi donné plus de 20 % de leurs voix à Benoit-Champy (Aubigny-la-Ronce, Jours-en-Vaux, Molinot).

remplacés¹⁷⁰, ce qui était le cas de Nolay, depuis le scrutin de 1874 ; le 23 mai 1876, le préfet proposait, confidentiellement, au ministre de rétablir Dubois-Berry comme maire¹⁷¹, le 3 juillet, un autre républicain, Demoisy-Brossard, était investi de cette fonction.

D'autre part, une nouvelle loi transitoire, adoptée le 12 août sous l'impulsion de Jules Ferry, décidait que « *provisoirement, et jusqu'au vote de la loi organique municipale, le conseil municipal élira le maire et les adjoints parmi ses membres, dans toutes les communes* », à l'exception des villes qui étaient chefs-lieux de département, d'arrondissement ou de canton.

Les élections complémentaires, organisées à cette fin dans les communes non chef-lieux le 8 octobre 1876 ne bouleversèrent pas la situation des municipalités, mais permirent aux républicains de consolider leurs positions, en s'emparant par exemple de la municipalité de Corpeau¹⁷². À l'issue de l'élection des maires, un rapport du sous-préfet de Beaune, classait ceux-ci selon leur « couleur politique » : huit maires monarchistes¹⁷³, à côté de six maires républicains¹⁷⁴ ; tous (à l'exception du maire de Nolay) faisaient figure de républicains très modérés, voire conservateurs. Un maire républicain pouvait s'associer à un adjoint monarchiste (comme à Corcelles) ou l'inverse (comme à La Rochepot), signe que les étiquettes politiques ne pesaient pas encore d'un poids considérable.

2) Vaines tentatives gouvernementales et administratives

La contradiction entre une chambre à majorité républicaine et un président de la République monarchiste ne pouvait manquer d'amener, à la longue, un grave conflit entre les deux légitimités. C'est ce qui finit par se produire l'année suivante : Mac-Mahon poussait à la démission le républicain de compromis Jules Simon. C'est le « coup du 16 mai », à la suite duquel il nomma le duc de Broglie à la tête du nouveau gouvernement, clairement en opposition avec la majorité républicaine de la Chambre. 363 députés, parmi lesquels les cinq députés républicains de Côte-d'Or, refusèrent la confiance au gouvernement de Broglie, et le Président de la République dissout la Chambre, faisant du pays l'arbitre de ce conflit décisif.

170 6 mai 1876 : le préfet au sous-préfet de Beaune : il convient de rétablir entre les conseillers municipaux élus et les représentants du pouvoir municipal une harmonie indispensable ». ADCO 3 M 480.

171 Sadi Carnot était intervenu auprès du préfet en faveur de son ami Dubois, dans une lettre datée du 28 juin : « [...] *M. Dubois est actuellement le maire nécessaire. Très réservé, très honnête et très dévoué aux intérêts de Nolay. Il s'est fait apprécier dans la commune et je crois savoir que toute autre nomination serait très mal vue dans le conseil municipal* ». Patrick Harismendy, Sadi Carnot..., op. cit., page 422.

172 Voir à l'annexe LI, pages 792-793.

173 Corcelles-les-Arts, Puligny, La Rochepot, Cormot, Vauchignon, Baubigny et Saint-Romain. Le maire de Chassigne était le seul bonapartiste.

174 C'était le cas, mis à part de maire de Nolay, désigné par le gouvernement, des maires d'Ébaty, Corpeau, Santenay, Saint-Aubin, Cirey.

Le gouvernement de Broglie devenait un gouvernement de combat, chargé de remporter coûte que coûte les élections législatives, fixées aux 14 et 28 octobre 1877. Dans ce but, le gouvernement, avec l'administration placée sous ses ordres, était résolu à utiliser tous les moyens à sa disposition pour vaincre. Le nouveau préfet de Côte-d'Or, A. de Watrigant, recourut aux manœuvres naguère mobilisées dans des circonstances comparables par l'administration de Second Empire. Si, après la défaite électorale, les protagonistes s'employèrent à faire disparaître les traces de leurs agissements, une commission d'enquête parlementaire entreprit de les reconstituer pour la période allant du 16 mai au 14 décembre 1877 ; nous avons pu consulter les brouillons de son rapport pour la Côte-d'Or¹⁷⁵. Les agissements de l'administration ont été classiques, quoique portés à l'extrême, très semblables à ce qu'ils étaient sous l'Empire.

Après avoir épuré les représentants locaux de la haute administration (préfet et secrétaire général, inspecteur d'académie), le gouvernement confia au préfet le soin d'épurer ou d'intimider les moyens et petits agents de l'État : fonctionnaires des finances, juges de paix, inspecteurs primaires et instituteurs, receveurs-buralistes... par le biais de suspensions, déplacements d'office voire révocations. Sans surprise, les instituteurs furent plus particulièrement visés, et la commission d'enquête évoque, outre le déplacement d'office de 24 d'entre eux, les 110 demandes de mutation dont une part due aux intrigues de « personnages influents du parti réactionnaire », notamment des curés...

Parallèlement, le pouvoir s'efforçait de priver les républicains de leurs moyens de propagande, notamment par la fermeture de débits de boisson (21 furent fermés), ou les persécutions dirigées contre la presse républicaine¹⁷⁶, qui, avec *Le Progrès de la Côte-d'Or*, dominait la presse départementale. Le colportage des journaux républicains fut ainsi systématiquement interdit.

Enfin nous avons déjà évoqué l'épuration des administrations municipales, le rapport d'enquête parlementaire évoquant 17 maires et adjoints révoqués, 24 suspendus. Ainsi le nouveau maire de Nolay, Demoisy-Brossard, nommé le 3 juillet 1876, fut révoqué le 30 septembre 1877, avant d'être réintégré le 27 décembre...

Dans son zèle, de Watrigant alla au-delà des demandes gouvernementales, ressuscitant la pratique des candidatures officielles, accompagnant dans ses tournées les candidats du pouvoir.

Mais toutes ces mesures arbitraires s'arrêtèrent au seuil du coup d'État, il n'y eut cette fois ni intervention des forces armées, ni commissions mixtes, ni justice d'exception. Le camp républicain, resté maître de plusieurs organes de pouvoir comme le conseil général, s'appuyant sur une presse

175 ADCO 3 M 266 : Enquête sur les agissements du pouvoir après le 16 mai.

176 Le « *Journal de Beaune* », particulièrement lu dans le canton de Nolay, subit trois condamnations avec suspension de parution. *Le Progrès de la Côte-d'Or* dut faire face à sept procès entre mai et octobre.

devenue dominante, résista victorieusement à « l’offensive réactionnaire », comme le montrent les résultats électoraux. Cette fois, les républicains remportèrent la totalité des sièges, y compris celui de la circonscription de Châtillon-sur-Seine, la plus à droite du département. Dans la seconde circonscription de Beaune, Sadi Carnot fut élu, dès le premier tour, réussissant à accroître son score par rapport à 1876 (58,8 % des suffrages exprimés contre 55,4%). Dans le canton de Nolay, il rassemblait plus de 75 % des suffrages exprimés. Selon Patrick Harismendy, Sadi Carnot avait réussi, par sa modération, à capter une fraction des électeurs légitimistes¹⁷⁷.

La première conséquence du scrutin du 14 octobre fut de ramener à la Chambre des députés une large majorité républicaine ; l’heure était désormais pour Mac-Mahon, selon les mots de Gambetta, de « *se soumettre ou se démettre* ». Après la démission du ministère de Broglie, le 19 novembre, et de vaines tentatives de coexistence entre le Président de la République et la Chambre à majorité républicaine, à la suite de la victoire républicaine aux élections sénatoriales, Mac-Mahon finissait par démissionner le 30 janvier 1879 ; il fut aussitôt remplacé par Jules Grévy. L’heure était désormais, pour les républicains, à la conquête des pouvoirs à tous les échelons, ce que nous allons pour notre part examiner à l’échelle de la région étudiée.

III – Les républicains à la conquête des pouvoirs (1878-1881)

De 1878 à 1881 une série d’élections à tous les niveaux, municipal, départemental et législatif ont permis au camp républicain de conforter, dans le département comme dans le région de Nolay, sa main-mise sur l’ensemble des leviers du pouvoir¹⁷⁸.

1) Deux élections municipales consacrent la main-mise des républicains

En attendant le vote promis d’une grande loi sur l’organisation municipale, qui ne serait pas adoptée avant le 31 mars 1884, et avant même la loi du 28 mars 1882, qui supprima la désignation par le gouvernement des maires des chefs-lieux de canton, deux scrutins successifs permirent aux républicains de s’installer en vainqueurs dans la plupart des conseils municipaux de la région de Nolay.

¹⁷⁷ Patrick Harismendy, *Sadi Carnot...*, op. cit., page 193.

¹⁷⁸ Pour des résultats détaillés de ces diverses élections, voir les annexes LII, page 794 (élections législatives), LIII, pages 795-796 (élections départementales), LIV (liste des maires), pages 797-798.

Au lendemain des élections des 6 et 13 janvier 1878, le préfet de Côte-d'Or pouvait écrire au ministre : « *Le département de la Côte-d'Or est depuis longtemps acquis aux idées républicaines [...] les élections de 1878 montrent un nouveau progrès dans cette voie [...] »*¹⁷⁹. Le sous-préfet de Beaune, sur 199 communes, en comptabilisait 138 « favorables à la République », 11 hostiles, 42 douteuses mais qui « *suivront l'administration* ». Au total, 163 conseils municipaux étaient considérés comme « *favorables à l'administration* ». De fait, dans la région de Nolay, les républicains remportaient des victoires significatives, et *Le Progrès de la Côte-d'Or* pouvait pavoiser : à Puligny, on trouvait un « *résultat absolument républicain* », à Chassagne, 11 républicains étaient élus dès le premier tour, « *c'est un véritable succès*¹⁸⁰ ». Si la victoire à Puligny s'était produite dans une ambiance conflictuelle et avec une majorité fragile, amenant le maire vaincu et certains colistiers à démissionner, la victoire républicaine à Chassagne semblait plus solide, et d'ailleurs sera confirmée par tous les scrutins jusqu'à la guerre. Significativement, celle-ci s'est accompagnée de l'éviction des représentants des élites qui avaient longtemps dominé le conseil municipal : légitimistes (Petitjean de Marcilly et de Poligny) ou bonapartistes (comme le maire sortant Léon Dubois), éliminés du conseil municipal. Tous les trois comptaient parmi les principaux négociants en vins et propriétaires, alors que le nouveau maire était un simple propriétaire, qui n'hésiterait pas, après sa réélection en 1881 à lâcher son mandat pour un modeste poste de receveur-buraliste, confiant sa succession à un cafetier... D'une manière générale, les élections de 1878 puis de 1881 furent l'occasion d'un profond renouvellement des hommes portés à la tête des municipalités, comme à Cormot, Baubigny, Saint-Romain... Par exemple à Cormot, le maire Verdereau, véritable potentat local, en fonction depuis 1855, fut battu en 1878, au profit d'un républicain, Martin Clair. De même à Baubigny, le maire légitimiste, en fonction sous l'Empire (1855-1865), puis rappelé au moment de la politique d'ordre moral, abandonna ses fonctions à la même date.

Les élections de janvier 1881 parachevèrent ce renouvellement en confortant la domination des républicains. Au lendemain de celles-ci, pratiquement tous les maires de 1871, dont nous avons vu que la plupart avaient débuté leurs fonctions sous l'Empire, avaient été remplacés, sauf à Santenay et dans les très petites communes d'Ébaty et Vauchignon.

Nous voyons parallèlement le profil sociologique des élus se transformer. Jusqu'en 1874-1875, l'administration, fidèle au modèle du maire comme notable à l'abri du besoin, capable de consacrer ses loisirs à une fonction de prestige sans contre-partie financière, était soucieuse du niveau de revenu des élus et le recensait systématiquement. Ainsi, nous disposons d'informations précises sur

179 08/02/1878 : Lettre du préfet au ministre - ADCO 3 M 481.

180 *Le Progrès de la Côte-d'Or*, 7 janvier et 10 janvier 1878.

le niveau de fortune des maires de 1874 ; plus de la moitié d'entre eux jouissaient de revenus qui leur auraient donné accès au suffrage censitaire sous la monarchie de Juillet, certains étaient même fortunés¹⁸¹. Dans les années 1878-1881, les informations sur cette question ne sont plus relevées, ce sont les tendances politiques des protagonistes qui sont le sujet d'intérêt pour les autorités administratives. Cependant, le relevé des professions sur les listes de candidatures montre que désormais la grande majorité des maires et adjoints appartient plutôt aux classes moyennes rurales. En 1881, un seul maire se présente comme négociant (à Saint-Aubin), beaucoup se déclarent simples propriétaires, surtout lorsqu'ils sont d'âge un peu avancé. Certains se disent propriétaires-vignerons (Corpeau, Baubigny, Corcelles) voire simples vignerons (Cirey, Cormot). Comme l'affirmait Gambetta, l'arrivée au pouvoir des républicains dans les mairies coïncidait avec l'entrée des « nouvelles couches » dans le débat politique.

Au lendemain des élections de 1881, le préfet faisait le constat du « [...] progrès constant et régulier de l'idée républicaine ». Pour lui, le parti républicain était arrivé à un étiage : « [...] La Côte-d'Or avait atteint, en 1878, un niveau assez élevé pour qu'il fût difficile d'y faire beaucoup de conquêtes nouvelles ; la plupart des communes où la réaction domine encore étant soumises à des influences locales qui ne disparaîtront que lentement¹⁸² ». Dans le camp réactionnaire, d'après lui, seul le parti clérical poursuivait la lutte, s'appuyant sur les desservants, parvenant quelques fois à faire élire des candidats-surprise dans les petites communes. La région de Nolay était désormais entièrement républicaine (avec neuf conseils municipaux entièrement républicains, cinq à majorité républicaine).

2) Les républicains au pouvoir dans le département

Après la victoire républicaine, les différentes instances de pouvoir sont investies dans le département, du conseil général aux conseils d'arrondissement et aux postes de sénateurs¹⁸³, en passant par les municipalités.

Une loi organique adoptée le 10 août 1871, et complétée à plusieurs reprises entre 1873 et 1875, a fixé les règles de fonctionnement des conseils généraux sous la III^{ème} République. Le conseil général devenait l'entité chargée de gérer les affaires du département. Il était aidé en cela par une

181 Louis Rocaut-Dorizy, propriétaire foncier et maire de Baubigny, percevait 40000 F de revenu, Léon Dubois, gros négociant en vins à Chassagne, affichait 25000 F de revenu, Pierre Masson à Corcelles 12000 F.

182 Janvier 1881 : lettre du préfet au ministre – ADCO 3 M 482.

183 Deux sénateurs républicains, Claude Lacomme et Charles Mazeau furent élus le 30 janvier 1876, auxquels il faut ajouter Joseph Magnin, sénateur inamovible désigné le 16 décembre 1875, sans oublier le père de Sadi Carnot, Hippolyte Carnot.

commission départementale élue en son sein, chargée de guider et contrôler le préfet, et qui se réunissait au moins une fois par mois. Cependant le préfet détenait la fonction exécutive et restait le véritable « patron » de l'administration départementale ; il présidait les séances du conseil général. Ce régime de semi-décentralisation allait perdurer jusqu'en 1982, montrant les limites que le régime fixait à la liberté des acteurs politiques locaux. Néanmoins ces institutions étaient devenues un véritable enjeu de pouvoir. Les conseillers généraux étaient élus au scrutin uninominal par canton, pour six ans, renouvelables par moitié tous les trois ans. Quant aux conseils d'arrondissement, qui ne subirent aucune modification majeure sous la Troisième République, ils étaient composés de conseillers d'arrondissements élus selon les mêmes modalités que les conseillers généraux. Le canton de Nolay disposait donc d'un conseiller général et d'un conseiller d'arrondissement.

Le Conseil général de la Côte-d'Or fut un bastion de résistance à la politique d'ordre moral, réclamant en 1874 l'élection des maires et adjoints par les conseils municipaux dans toutes les communes¹⁸⁴, s'affrontant au préfet « du 16 mai »¹⁸⁵. Joseph Magnin, qui fut le collègue de Sadi Carnot, à l'Assemblée et au gouvernement, en fut le président de 1871 à sa mort en 1910.

Avec l'appui du conseiller sortant, Pierre-Abraham Coqueugnot, Sadi Carnot s'était fait élire dès 1877 au conseil général¹⁸⁶. Dans le même temps, Louis Naudin, maire de Saint-Aubin, remplissait les fonctions de conseiller d'arrondissement de 1871 à son décès en 1880. En 1877, sur les dix conseillers d'arrondissement de Beaune, sept étaient républicains.

Tenant les différents maillons de la chaîne des pouvoirs électifs, du gouvernement jusqu'à la majorité des communes, le parti républicain prenait en même temps le contrôle de l'appareil d'État. Après une sévère épuration¹⁸⁷, l'administration préfectorale était désormais à son service, et le changement de ton est frappant dans les rapports administratifs.

184 Cet « avis » fut annulé par le Conseil d'État, le Conseil général ayant outrepassé ses pouvoirs en émettant un vœu de nature « politique ».

185 Joseph Magnin apostrophait ainsi le préfet de Watrigant, le 29 août 1877 : « *Le ministère et ses agents auront beau se montrer persécuteurs, mesquins et violents envers les républicains, injustes et arbitraires contre tous ceux qui blâment [...] leur politique et leurs actes... ils auront beau employer toutes les ressources que l'administration met dans leurs mains et user d'intimidation, rien de tout cela ne pourra modifier l'opinion du pays* ».

186 Élu par 91,3 % des votants, il fut réélu en 1883.

187 En décembre 1877, 85 préfets et 358 sous-préfets furent révoqués. Selon Jean-Marie Mayeur, l'épuration aurait été encore plus forte dans le corps de la magistrature. Voir Jean-Marie Mayeur, *La vie politique sous la Troisième République*, Éditions du Seuil, 1984, pages 110-111.

B – La région de Nolay, entre opportunisme et radicalisme (1881-1910)

I – La constitution d'un fief politique : la famille Carnot à Nolay

La famille Carnot et Nolay : vu à l'échelle du pays, c'est l'histoire d'une famille qui a marqué, par ses principales figures, les moments exceptionnels de la marche de la France vers la République (Lazare Carnot, son fils Hippolyte, son petit-fils Sadi). À l'échelle régionale, c'est l'histoire d'une famille qui, pendant plus d'un siècle, a fait d'un petit territoire un bastion politique, pour y jouer les premiers rôles, y mobiliser la population au service de ses ambitions nationales, en s'appuyant sur sa fortune, son entregent, ses qualités éminentes... Quand on considère les principaux protagonistes, on voit d'abord Claude Carnot, le fondateur, bailli et juge seigneurial, l'homme de confiance du seigneur Mairetet de Thoray. À la seconde génération, Lazare Carnot, le fils le plus éminent, n'a joué aucun rôle à Nolay, mais son frère Jean François Reine Carnot, notaire et maire de Nolay, n'a pas manqué de l'appui fraternel pour être le personnage dominant pendant toute la période de la Révolution et de l'Empire, et même après, puisque la Restauration préféra le maintenir à la tête de la municipalité jusqu'en 1823... Les fils de celui-ci jouèrent ensuite le premier rôle politique sous les régimes suivants. François fut élu conseiller général en 1842, maire de Nolay en 1846. Un temps en difficultés pendant la Révolution de 1848, il devint une figure du parti de l'ordre et soutint activement le coup d'État du 2 décembre, restant conseiller général jusqu'à son décès en 1861. Son neveu Joseph, avocat à Chalon, était conseiller d'arrondissement en 1866, puis conseiller général en 1870, mais sa carrière politique, nous l'avons vu, fut définitivement interrompue par l'avènement de la République. Mais... c'est à ce moment les descendants de Lazare qui ont repris pied à Nolay...

Hippolyte Carnot, fils cadet de Lazare, né à Saint-Omer (1801-1888), n'avait aucune attache autre que familiale avec la région. Longtemps éloigné de France par l'exil de son père (qu'il accompagna à Magdebourg), c'est au sein de la jeunesse libérale de Paris qu'il commença une carrière de publiciste. Influencé par le Saint-Simonisme et éduqué par son père dans les principes républicains, il s'engagea avec enthousiasme dans la Révolution de Février. Devenu ministre de l'Instruction Publique, victime de la polarisation politique (il ne put se faire réélire à Paris), c'est en 1849 qu'il choisit de tenter une élection en Côte-d'Or, en représentant des républicains modérés. Il échoua, comme nous l'avons vu, mais il prit date. Redevenu sénateur à Paris en 1850, il fut un opposant déterminé au Second Empire, démissionnant après avoir refusé de prêter serment. Il se distinguait à nouveau en Côte-d'Or aux élections législatives de 1857, où son succès d'estime, dans le canton de

Nolay particulièrement, inquiéta les autorités¹⁸⁸. En 1871, c'est donc dans sa suite logique que Sadi se présentait à l'élection en Côte-d'Or, sollicité par les milieux républicains¹⁸⁹, alors qu'il avait pris activement part, comme haut fonctionnaire, à la défense nationale, aux côtés de Gambetta. Le paradoxe est qu'au moment où la branche conservatrice des Carnot, incarnée par les descendants de Jean François Reine, perdait le pouvoir, la branche républicaine et progressiste prenait le relais, perpétuant ainsi la prééminence politique d'une même famille...

Après son père Hippolyte, Sadi Carnot fut le fondateur d'une véritable dynastie politique, puisque ses fils Ernest puis François, enfin Sadi, exercèrent des fonctions électives dans la région. L'emprise des Carnot perdura jusqu'en 1913.

II – Le temps de Sadi Carnot¹⁹⁰

1) Au service de Sadi Carnot

Dans un livre consacré aux dynasties politiques¹⁹¹, Marie-Claire Laval-Reviglio consacre un chapitre aux différentes dynasties politiques qui se sont succédé dans l'arrondissement de Beaune¹⁹². À la différence des Charles ou des Bouhey, elle dépeint les Carnot comme des « *notables par situation* », devant leur élection à la renommée du nom plus qu'à leur personne. En effet, Sadi Carnot, et ses enfants après lui, n'avaient rien des « *notables cantonaux* » résidant sur place, arrivés à l'âge mûr aux postes électoraux, exerçant une profession ou possédant une spécialité pouvant rendre des services immédiats à leur électeurs. Au contraire, ils étaient jeunes lorsqu'ils arrivèrent aux affaires (34 ans pour Sadi lors de sa première élection comme député, 29 ans pour Ernest et François à leur arrivée au conseil général), leurs professions, quoique prestigieuses¹⁹³, étaient sans rapport avec les attentes supposées des électeurs ruraux.

188 Voir Deuxième partie, chapitre VI, page 530.

189 Sur la forte suggestion d'Hippolyte Carnot, comme l'a montré Patrick Harismendy, Sadi Carnot..., op. cit.. Voir plus haut page 629, note 152.

190 Pour des résultats électoraux détaillés concernant les élections traitées dans ce paragraphe et le suivant, se reporter aux annexes LV et LVI (listes des maires), LVII (élections législatives), LVIII (élections départementales), pages 799-812.

191 Claude PATRIAT et Jean-Luc PARODI, L'héritité en politique, Economica, Paris, 1992 – Voir en particulier le Chapitre IX : Marie-Claire LAVAL-REVIGLIO, Quand des familles se croisent, pp 135-146.

192 « Il n'était peut-être pas en France une circonscription où l'esprit du cru soit plus développé » Citation rapportée par Marie-Claire Laval-Reviglio (voir note précédente).

193 Sadi Carnot était polytechnicien, ingénieur des Ponts-et-Chaussées. Ernest était ingénieur des mines, administrateur des messageries maritimes, avant de se consacrer à une longue carrière industrielle après son retrait politique. François reçut également une formation d'ingénieur des arts et manufactures. Enfin le troisième fils, Sadi, passé par Saint-Cyr, fit une carrière d'officier.

Armé de son nom, Sadi Carnot n'était pas seul dans ce département de la Côte-d'Or qui faisait à cette époque figure de bastion républicain, où il pouvait entretenir des liens avec d'autres grandes figures éminentes du parti républicain. Nous avons déjà parlé de Joseph Magnin, ministre de l'agriculture et du commerce dans le gouvernement de défense nationale de Gambetta, sénateur inamovible (1875), ministre des finances (1879-1881), gouverneur de la Banque de France (1881), vice-président du Sénat (1884)... Un autre homme politique de premier plan, originaire de la région (il était né à Seurre), était Eugène Spuller, figure importante de l'opposition à la fin de l'Empire, ami et collaborateur le plus proche de Gambetta à l'époque du gouvernement de défense nationale. Député de Paris, président de l'Union Républicaine, le parti gambettiste, il fut ministre de l'Instruction Publique (1887), puis des Affaires Étrangères (1889). Aux législatives de 1885, s'il fut battu à Paris, il réussit par contre à se faire élire en Côte-d'Or, au scrutin de liste en vigueur à l'époque. En 1889, le scrutin uninominal une fois rétabli, il parvint à remporter l'ancien siège de Sadi Carnot. Devenu enfin sénateur de la Côte-d'Or en 1892, il poursuivit sa carrière politique jusqu'à son décès en 1896. Sadi Carnot était donc au centre d'un réseau constitué de grandes figures opportunistes¹⁹⁴ arrivées au pouvoir à la chute de l'Empire, mais d'un autre côté ne négligeait pas de s'enraciner dans son territoire nolaytois, qui lui donnait sa légitimité électorale.

Dans une région où le régime républicain était largement plébiscité, le danger pouvait venir davantage de l'extrême-gauche, beaucoup de républicains y ayant, à tort ou à raison, une réputation de radicalisme¹⁹⁵. Or Sadi Carnot, dès le début de sa carrière politique, manifesta une attitude en retrait par rapport aux grandes figures républicaines du département, qu'il s'agisse de Dubois ou surtout Pierre Joigneaux. Lors des élections de 1877, significativement, le journal conservateur « *Le Bien Public* » avait épargné Carnot pour concentrer ses attaques sur les autres candidats, particulièrement Dubois et Joigneaux¹⁹⁶. Au lendemain des élections législatives de 1881¹⁹⁷, le préfet, dans un courrier au ministre, relevait que, contrairement à ses collègues, il ne s'était pas avancé sur les mots d'ordre emblématiques du parti républicain (révision de la constitution, rétablissement du scrutin de liste, séparation de l'Église et de l'État). Enfin, en 1885, alors que le scrutin de liste venait d'être rétabli, le choix des candidats républicains provoqua une scission entre opportunistes et radicaux de Côte-d'Or. Alors que les opportunistes ne proposaient qu'un siège (sur six) aux radicaux sur une liste unique, ceux-ci rompaient et décidaient de proposer une liste

194 Il faudrait aussi mentionner le grand négociant Paul Bouchard, maire de Beaune et conseiller général.

195 ADCO 20 M 1514 : Rapport de police non signé de 1873 : « *Le caractère général du canton de Nolay est hostile au gouvernement actuel. Républicains radicaux, ils n'aiment pas le président Mac-Mahon. Le maire peut y être regardé comme un homme nul* ».

196 Raymond LONG, *Les élections...*, ibid, page 65.

197 ADCO 3 M 267

incomplète de quatre noms, appelant en complément à voter pour Dubois et Joigneaux, mais pas pour Carnot.

Cette prise de distance de Carnot à l'égard des républicains les plus avancés se retrouve-t-elle à l'échelle locale ? Il est difficile de le déterminer dans une époque où les républicains venaient tout juste de sauver le régime, au prix d'une cohésion nécessairement sans faille, et dans un temps où les partis étaient encore bien peu structurés, où les hommes se déterminaient selon un large éventail de sensibilités politiques. Le fait que le premier ancrage local de Sadi Carnot, son élection au conseil général, le 4 novembre 1877, ait été placé sous le patronage du conseiller sortant, Pierre-Abraham Coqueugniot, plaide pour l'unité du parti républicain. En effet, celui-ci incarnait, par son frère défunt, le lien avec les républicains de 1848, voire sa tendance montagnarde.

Nous savons que, d'autre part, Sadi Carnot s'appuyait sur un autre notable local, le maire de Saint-Aubin, Louis Naudin, conseiller d'arrondissement pour le canton, élu pour la première fois en octobre 1871, réélu jusqu'à son décès en 1880. Nous l'avons déjà rencontré à l'époque de la Seconde République. Républicain modéré, un temps révoqué de son poste de maire après le coup d'État du 2 décembre, mais réintégré en 1867¹⁹⁸, il était classé comme « républicain conservateur » après 1870, ainsi jugé par le sous-préfet de Beaune¹⁹⁹ : « *esprit conciliant, rapports excellents [avec l'administration]. Assez capable* ».

La mairie de Nolay constituait dans cette perspective un enjeu important, et la famille Carnot n'avait eu de cesse, au cours du siècle, de la contrôler en s'efforçant d'y faire élire des fidèles, à défaut de la diriger en personne. Elle fut, pendant toute la période, contrôlée par des républicains, à l'exclusion bien entendu de la période de l'ordre moral, avec la municipalité Batault. Nous savons par ailleurs que le successeur de Coqueugniot, Dubois-Berry, fut le principal relais local de Carnot lors de son implantation à Nolay. Le fait qu'il ait été accusé par le sous-préfet, en 1873, de subir « *la direction des notabilités radicales du canton* » ne signifie pas qu'il se plaçait de lui-même parmi les radicaux mais qu'il témoignait simplement de fermes sentiments républicains. En 1876, un autre républicain, Demoisy-Brossard, fut nommé, puis révoqué après le 16 mai, avant d'être réintégré le 27 décembre. Il semble qu'il ait été de sensibilité plus radicale, mais il réussit à rassembler, pour les élections de 1878, une liste d'union de tous les républicains qui fut élue au conseil municipal, avec maintien du maire de nuance radicale. Maintenu à la tête de la municipalité, il était secondé par un modéré élu adjoint, Grillot-Roy. Mais les relations s'envenimèrent et, aux élections suivantes, une liste républicaine modérée fut victorieuse, Grillot-Roy étant élu maire. Nous connaissons de manière précise ses opinions politiques puisque, élu conseiller

198 Voir Deuxième partie, chapitre VI, page 533.

199 ADCO 3 M 355.

d'arrondissement en 1880 en remplacement de Naudin, il était classé comme « *républicain modéré* », et jugé sans aménité par le sous-préfet : « *actif, obligeant, susceptible, un peu maniéré. D'une activité brouillonne. A plus de zèle que de jugement. Son dévouement bien connu à la personne de M. Sadi Carnot est son principal titre auprès des électeurs ; jouit de plus de sympathies dans les autres communes du canton qu'à Nolay même. Est dévoué à l'administration* ». En mars 1883, le sous-préfet mentionnait à propos de la municipalité de Nolay : « *conseil entièrement républicain modéré*²⁰⁰ ».

Cependant, l'emprise exercée par Sadi Carnot n'était pas absolue dans le canton de Nolay, et était d'abord limitée par son hétérogénéité géographique. Si le bourg exerçait une attraction évidente sur sa proche périphérie, à laquelle on peut ajouter la commune de Saint-Aubin, on sait que les villages de la Côte, de Puligny à Santenay, auxquels on peut adjoindre la fraction du Pays-Bas que nous étudions, subissaient peu d'attraction de la part de Nolay, et se tournaient plus volontiers vers Chagny pour leurs échanges économiques et sociaux. Il semble qu'il en ait été un peu de même sur le plan politique²⁰¹. Tout d'abord, la commune de Puligny se manifestait plutôt comme un pôle de résistance « réactionnaire ». À l'opposé, Chassagne et Santenay représentaient le pôle républicain. Mais il semble que la polarisation politique y ait été plus forte ; à Chassagne, une minorité monarchiste n'avait pas désarmé, les élections s'y déroulaient dans une atmosphère tendue²⁰². À Santenay la municipalité, dirigée depuis 1871 par un « *républicain très conservateur* », maintenu sous l'ordre moral, finit par se disloquer en 1883 ; la démission collective de sept conseillers municipaux « *pour cause de mauvaise administration de la part de M. le Maire*²⁰³ », aboutit à l'élection d'une nouvelle municipalité. Si le conseil était composé de républicains, les sujets de division ne manquaient cependant pas, comme le conflit qui éclata en février 1891 autour de l'affaire de donation d'une église privée à la fabrique de Santenay : fallait-il l'entériner (et supporter la charge financière qui pouvait en résulter) ? Une élection partielle, en avril, faisait basculer le conseil vers le refus de la donation, mais cette affaire allait empoisonner la vie municipale pendant quelques années. On peut y lire l'écho de la question cléricale omniprésente dans le débat public à cette époque.

Enfin, la vie municipale agitée de Puligny illustre les tensions politiques à l'œuvre dans cette partie de la Côte. Nous y avons relaté la victoire des républicains aux élections municipales de 1878. Aux élections suivantes, ils l'emportaient à nouveau, de justesse, aux milieux des contestations du clan

200 ADCO 3 M 482.

201 Nous l'avons vu pour ce qui concerne la période de la Seconde République.

202 Des incidents, provoqués par la liste « réactionnaire dirigée par de Marcilly, sont rapportés en 1888.

203 ADCO 3 M 877.

adverse²⁰⁴. Mais des divisions internes provoquèrent la dislocation de la municipalité et des démissions. Le sous-préfet temporisa jusqu'aux élections générales de 1884, qui marquèrent le retour aux affaires du camp « réactionnaire ». Le maire élu à cette occasion, André-Ducharne, par ses provocations, finit par encourir la révocation l'année suivante, mais son successeur, Alexis Édouard, parvenait, lui, à se maintenir pendant deux mandats. L'atmosphère de tension, liée à la polarisation politique qui caractérisait la vie municipale dans la Côte, explique à notre avis que l'engagement républicain y ait été moins consensuel et que la tendance radicale y ait eu le vent en poupe. Si les archives ne sont pas toujours explicites sur la couleur politique des élus, on trouve néanmoins quelques indices qui peuvent nous éclairer. Ainsi le maire de Chassagne, Jean-Baptiste Jouard-Perrin, étiqueté comme « radical » en 1908, « radical-socialiste » en 1912, était en fonction depuis 1888, conseiller municipal depuis 1876, adjoint au moment de sa première élection comme maire. On trouve également, dans les communes limitrophes de Nolay, à La Rochepot et Cormot, des maires étiquetés à un moment comme radicaux²⁰⁵, sans qu'on sache bien s'il s'agissait d'un engagement de longue date ou d'une étiquette politique adoptée par commodité.

La lutte politique qui s'engagea à Nolay en mai 1884 vit s'opposer deux listes républicaines. Le docteur Pierre Guéneau, radical, menait une liste dirigée clairement contre la municipalité sortante patronnée par Sadi Carnot. Le sous-préfet²⁰⁶ relevait l'élection de trois conseillers municipaux « réactionnaires », signe que le camp modéré n'avait pas dédaigné quelques appels en sous-main à l'électorat de droite face au « danger » radical. Il relevait également que l'ancienne municipalité avait été sanctionnée pour sa médiocrité (elle aurait été « *au dessous de son mandat* ») et constatait avec satisfaction que désormais elle « *comprend des éléments qui ont une culture intellectuelle plus élevée et une plus grande habitude des affaires* ». Il craignait cependant des conflits internes dans ce conseil partagé entre deux forces égales. Pour la première fois, une lutte politique était explicitement dirigée contre l'influence de Carnot. Signe que ce conflit n'était pas cantonné au bourg de Nolay, le sous-préfet évoquait aussi le cas de Saint-Romain où les radicaux « *ont fait campagne contre la liste Carnot aux élections générales* ».

À Nolay, la campagne électorale aboutit à l'élection de Guéneau comme maire, mais le sous-préfet se montrait sceptique sur ses chances de durer : « *M. Guéneau, nommé par 8 voix seulement, devra lutter contre l'hostilité personnelle d'une partie du conseil. M. Dézaty était déjà adjoint et est*

204 ADCO 3 M 855 : Une protestation, en conseil de préfecture, adressée par la liste adverse, argumentait ainsi : « *un déplacement de 5 à 6 voix se trouvant suffisant pour modifier la majorité* » ; le maire, en défense, qualifiait « *l'autre parti* », « *d'hommes du 16 mai* ». La protestation fut rejetée par le conseil de préfecture.

205 François Vieillard, de 1881 à 1911, à La Rochepot ; Martin Clair, maire de Cormot en 1908-1914, a exercé les mêmes fonctions de 1878 à 1883 puis de 1888 à 1892. Ils sont tous les deux classés comme radicaux en 1908, à un moment où ceux-ci étaient au pouvoir...

206 ADCO 3 M 484 à 486 : élections municipales de mai 1884.

accepté par une sérieuse majorité ». De fait, deux ans plus tard, Pierre Guéneau démissionnait, et une élection partielle, en novembre 1886, ramenait les partisans de Carnot à la tête de la municipalité²⁰⁷. Cependant sa carrière politique ne s'arrêtait pas là et nous le verrons bientôt jeter les bases d'une alternative radicale dans le fief des Carnot.

2) Un premier intermède radical

Depuis sa première élection en 1871, Sadi Carnot avait exercé à Paris d'importantes fonctions : secrétaire de la Chambre des députés, membre de la commission du budget, rapporteur du budget des travaux publics... Politiquement éloigné, par son libéralisme, de Gambetta, il s'affilia au groupe de la Gauche républicaine de Jules Ferry, en fut un animateur important, et finit par entrer au gouvernement, lorsque Freycinet devint président du conseil, en 1878. Il le serait à d'autres reprises, comme en 1885, au ministère des travaux publics puis des finances. Esprit scientifique, avec peu de goût pour les effets oratoires, il avait une réputation de rigueur et de probité, acquise lorsqu'il avait refusé un passe-droit à un ami de Jules Grévy.

C'est justement le scandale des décorations, en 1887, qui, provoquant la démission du président Jules Grévy, changea le cours du destin de Carnot. La candidature de Jules Ferry se heurtant à des oppositions irréductibles, il fut sollicité comme un candidat consensuel, qui ferait l'union des républicains sur son nom, à la veille de l'exposition universelle et du centenaire de la Révolution.

Pour ce qui concerne notre région, son élection entraînait sa démission de tous ses postes électifs, conseiller général et député. Son départ laissait également son fief politique en jachère.

La première élection, celle de conseiller général, organisée le 30 janvier 1888, permit au Docteur Guéneau de se remettre en selle, en remportant très largement l'élection, face à un candidat modéré²⁰⁸.

Par ailleurs, un radical remplaça également Carnot au poste de député, dans des conditions qui révélèrent les fractures à l'œuvre dans le camp républicain. Lors des élections précédentes de 1885,

207 ADCO 3 M 822 – Deux « républicains modérés », Changarnier et Saveron, sont élus maire et adjoint.

09/12/1886 - le sous-préfet au préfet : « [...] depuis quelques temps des questions de personnes avaient divisé la population de Nolay. L'élection de ces deux magistrats est bien accueillie par la majorité des électeurs qui espèrent voir cesser ces divisions [...] M. Changarnier est conseiller municipal depuis dix ans. Sa fille fréquente l'école laïque. Républicain modéré il est très estimé à Nolay [...] M. Saveron a deux enfants qui fréquentent aussi les écoles laïques. On regarde la situation nouvelle comme un retour à une politique républicaine modérée en opposition à la politique radicale ».

208 Avec 67,1 % des votants, il était majoritaire dans toutes les communes, à l'exception de Chassigne, d'où était originaire son concurrent.

comme nous l'avons vu, les candidats radicaux s'étaient désistés, avec discipline, devant les candidats modérés. En contrepartie, le dernier député élu sur la liste opportuniste, Lévêque, s'était engagé, par une lettre contresignée par ses collègues, à soutenir un candidat radical en cas d'élection partielle avant la fin de la législature²⁰⁹. Nous y étions... naturellement le congrès des républicains modérés considéra cette promesse comme nulle et non avenue, et décida de présenter face au candidat radical, Cernesson, un candidat modéré en la personne de Philipot, conseiller général de Semur²¹⁰. Les députés Lévêque, Leroy et Spuller appuyèrent cependant Cernesson qui arriva nettement devant Philipot au premier tour, dans un contexte troublé par la candidature imprévue du général Boulanger. Si Philipot obtenait la majorité des suffrages dans l'Auxois, Cernesson était victorieux grâce aux cantons de gauche, largement plus peuplés (de Dijon à Nuits, Beaune et Nolay). Une fois le désistement de Philipot acquis, Cernesson l'emporta aisément au second tour, mais au prix d'une très forte abstention (65 % !).

Au lendemain de l'élection, dans un rapport adressé au préfet, le commissaire spécial de la police des chemins de fer tirait les leçons du scrutin²¹¹. Il relativisait d'abord les suffrages recueillis par le général Boulanger : « [...] *Les voix qui se sont portées sur le général Boulanger appartiennent au parti conservateur, à la fraction bonapartiste surtout* », insistant plutôt sur le succès radical : « *Les résultats dans la Côte-d'Or de l'élection du 26 février ne doivent pas nous étonner. Depuis longtemps mes rapports sur les tendances de la population vous donnaient à entendre qu'une poussée radicale²¹² se faisait dans le département, et que les hommes qui, jusqu'à présent, avaient dirigé l'opinion auraient à tenir compte de cette modification dans l'esprit des électeurs.*

Il serait puéril de ne pas se rendre à une évidence qui, malgré toutes les appréciations, malgré tous les commentaires plus ou moins justes, est devenue indéniable pour le moment du moins [...] ».

Cependant, Cernesson étant mort l'année suivante (18 juin 1889), il fallut organiser une nouvelle élection partielle dans la circonscription, le 22 septembre. Il y avait, au moins pour les radicaux de Nolay, un successeur tout trouvé en la personne du docteur Guéneau, face au candidat opportuniste, Eugène Spuller, qui occupait à cette date les fonctions de ministre des Affaires étrangères. Mais on était en pleine affaire Boulanger et Guéneau jugea préférable de s'effacer au profit de Spuller, par esprit de défense républicaine²¹³. Celui-ci remporta l'élection avec les performances habituelles aux

209 ADCO 3 M 269 – Raymond Long, Les élections..., ibid. : pages 74-75.

210 Pour la dernière fois avant la nouvelle réforme électorale, cette élection se déroulait au scrutin de liste départemental, auquel étaient donc appelés l'ensemble des électeurs du département.

211 ADCO 3 M 269, ibid.

212 Souligné dans le texte manuscrit.

213 ADCO 3 M 272 : 09/09/1889 : le sous-préfet au préfet : « *Une situation toute nouvelle résulte de la réunion électorale qui a eu lieu hier à Nolay. 60 électeurs environ étaient présents. Une grande majorité désigne d'abord M. Le Docteur Guéneau comme candidat pour la 2ème circonscription de Beaune. Mais le Docteur, dans un langage élevé et ferme, déclare qu'il renonçait à toute candidature, et que, jeune républicain, il croirait manquer à ses devoirs civiques en s'opposant à la candidature d'un homme tel que M. Spuller. Il a été chaleureusement*

républicains dans la circonscription : environ deux tiers des votants, face à un candidat bonapartiste²¹⁴.

Pour Guéneau, ce n'était que partie remise, puisque trois années plus tard, après l'élection de Spuller au Sénat²¹⁵, une nouvelle élection partielle était organisée le 10 juillet 1892. Il était présenté par le parti radical à l'élection partielle du 10 juillet 1892. Face à un candidat opportuniste soutenu par le clan Carnot, le conseiller général de Bligny-sur-Ouche Théodore Drouhin, Guéneau l'emportait aisément dès le premier tour, avec 57,3 % des suffrages exprimés (77,3 % des voix dans le canton de Nolay !). L'importance de l'abstention (34%) peut s'expliquer par l'absence de candidat « réactionnaire ». Elle manifeste aussi qu'à cette époque encore existe une frontière infranchissable entre « cléricaux » et « républicains », ce qui n'était pas le cas entre républicains « des deux rives ». L'administration départementale avait pronostiqué la victoire de Drouhin, soutenu par Carnot et Spuller, et par les principaux journaux républicains²¹⁶ (*Le Progrès de la Côte-d'Or*²¹⁷ et *Le Petit bourguignon*, propriété des Carnot) à l'exception du *Journal de Beaune* ; le préfet²¹⁸ estimait que Drouhin « représente mieux le tempérament de la circonscription ». Au lendemain de la victoire de Guéneau, le même la mettait sur le compte d'une tactique efficace : « Guéneau a fait paraître une profession de foi d'une modération calculée et voulue » ; c'était également l'avis du *Progrès de la Côte-d'Or*. De fait, le Docteur Guéneau s'était présenté comme un modéré, prudent sur la question de la séparation de l'Église et de l'État, mais attaché à la justice fiscale et à la promotion de l'enseignement primaire, s'inscrivant en fait dans le sillage de Carnot et Spuller, à propos duquel il rapportait opportunément son sacrifice en sa faveur lors de la crise boulangiste. Au delà des considérations tactiques, le radicalisme apparaît de fait à cette époque et dans cette région davantage comme une sensibilité que comme un parti réellement constitué contre les opportunistes au pouvoir.

Une année plus tard, lors des élections générales du 20 août 1893, l'administration préfectorale persistait à considérer l'élection de Guéneau comme une anomalie. Certes, le préfet reconnaissait la valeur de l'homme²¹⁹, mais le sous-préfet persistait à douter de ses chances de réélection : « Cette

applaudi, et la réunion a accepté la candidature de M. Spuller. L'effet produit par ce résultat a été considérable. Tous les républicains de cette région [se félicitent] de voir l'union rétablie au milieu de la démocratie. L'élection de M. Spuller paraît assurée ».

214 63,5 % des votants dans l'ensemble de la circonscription, 70,9 % dans le canton de Nolay. Guéneau remportait un véritable plébiscite dans la Côte comme dans le nolaytois, avec des pourcentages variant de 80 à 90 %.

215 Il fut élu en remplacement de Joigneaux, décédé, le 24 avril 1892, puis réélu le 7 janvier 1894.

216 Et même par « Le Bien public », comme le montre Raymond Long, *Les élections...*, ibid., page 81.

217 *Le Progrès de la Côte-d'Or* s'était déchaîné contre sa candidature, rappelant opportunément ses déboires passés à la tête de la mairie de Nolay.

218 Lettre du préfet au ministre (07/07/1892) : ADCO 3 M 274.

219 ADCO 3 M 276 – Lettre du préfet au ministre (janvier 1893) : « intelligent, très actif au point de vue politique, a su se créer une très réelle influence politique dans sa circonscription où il est très connu. A été nommé à une assez

circonscription [la 2^e de Beaune] qui a été représentée pendant de longues années par M. Carnot et plus tard par M. Spuller n'appartient pas en majorité à l'opinion radicale. Il me paraît certain que la lutte recommencera entre M. Guéneau et un républicain modéré qui a beaucoup de chances de réussir [...] ».

Pourtant, face à un candidat « rallié²²⁰ », Bouzerand, qui se présentait comme « républicain progressiste et indépendant », le Docteur Guéneau était facilement réélu avec plus de 70 % des suffrages sur l'ensemble de la circonscription. Dans notre région, il dépassait systématiquement les 80 %²²¹. Cette victoire radicale était appelée à rester pour un temps sans lendemain, et la mort prématurée de Guéneau, le 1^{er} décembre 1894, allait marquer un coup d'arrêt à l'essor du radicalisme dans la région.

Les victoires successives de candidats radicaux aux élections départementales et nationales ne doivent pas laisser l'impression d'une substitution progressive d'un parti radical à un parti opportuniste, tous les deux hermétiquement organisés. Comme nous l'avons écrit plus haut, il s'agissait plutôt de sensibilités individuelles, se séparant sur les questions stratégiques qui se posaient alors aux républicains : faut-il aller plus loin dans la séparation entre la République et l'Église, faut-il réaliser ou renoncer aux promesses de révision constitutionnelle, que faire face aux questions sociales de plus en plus prégnantes ? La crise boulangiste avait un temps ressoudé le camp républicain, comme nous l'avons vu à propos des élections de 1889, et, fait symptomatique, la municipalité de Nolay était gérée depuis 1888 par une « liste de concentration républicaine », réélue en 1892. Il n'en restait pas moins qu'une question restait posée aux dirigeants opportunistes : que faire des modérés de l'autre bord, à un moment où la papauté prônait le « ralliement » aux institutions républicaines²²². Raymond Long rapporte le discours prononcé par Spuller²²³ lors de l'inauguration du lycée de Dijon, le 3 juillet 1893 : « *Le gouvernement ne peut être exercé que par les plus dignes et il faut avoir le courage de le dire : les plus dignes, ce sont les modérés... il faut retenir ceux qui veulent aller trop vite et pousser ceux qui font des efforts pour entraver la marche en avant* ».

Concentration républicaine ou conjonction des centres, le choix entre les termes de l'alternative allait avoir des conséquences sur l'évolution politique de la région de Nolay. Dans l'immédiat, le

forte majorité quoique ses opinions soient certainement plus avancées que celles du plus grand nombre des électeurs qui avant lui nommaient M. Spuller ».

220 Le premier de la sorte en Côte-d'Or, ce qui ne manqua pas d'inquiéter certains républicains modérés et a permis à Guéneau de mordre sur les voix modérées.

221 88,6 % des votants à Nolay. Seuls Puligny et Chassagne conservaient un noyau dur de conservateurs autour de 28 %.

222 Rappelons que l'encyclique du pape Léon XIII avait été publiée le 20 février 1892.

223 Raymond, Long, *Les élections...*, ibid., page 83.

retour des Carnot, au lendemain de l'assassinat de Sadi Carnot, aurait des conséquences sur les choix politiques.

3) Le retour des Carnot

Le Docteur Guéneau mort, il fallait procéder à son remplacement aux postes de député et de conseiller général. L'élection législative partielle fut organisée le 7 janvier 1895 dans des conditions toutes particulières. En effet, après l'assassinat du président Sadi Carnot le 25 juin 1894 à Lyon, les dirigeants opportunistes du département transformèrent cette élection en une cérémonie d'hommage à sa mémoire, en présentant à la députation son fils Ernest. Aucun candidat ne s'étant présenté contre lui, il fut élu à l'unanimité des suffrages exprimés²²⁴.

Ernest Carnot, âgé de seulement 29 ans, après une formation d'ingénieur des mines, était à cette époque administrateur des Messageries maritimes et venait d'être désigné comme adjoint au Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900. C'est dire qu'il n'avait jusqu'à présent manifesté aucun goût pour une carrière politique, et d'ailleurs il se retira de la scène politique dès la fin de son premier mandat, pour mener une longue carrière d'industriel.

Dans l'immédiat, l'élection avait montré la magie toujours intacte du nom dans la région, et il se prêta à une candidature aux élections cantonales du 3 février. Là encore, seul candidat, il fut élu avec 98,4 % des suffrages (mais seulement 60 % de votants). Son élection se voyait confirmée au renouvellement triennal, le 28 juillet²²⁵.

Une dernière élection, secondaire en apparence, eut lieu la même année. Le renouvellement triennal des conseils d'arrondissement, le 28 juillet, se traduisit pour le canton de Nolay par l'élection de Louis Naudin, maire de Saint-Aubin, qui avait récupéré en 1892 le siège de son père, un fidèle reconnu du clan Carnot. En lui succédant également au conseil d'arrondissement, il représentait un appui précieux au cas où la famille Carnot voudrait rétablir sa domination politique sur la région. La portée principale du scrutin était constituée par le fait que Naudin avait battu le candidat radical, Laude Grandchamp, tailleur de pierres à Nolay et héritier politique du Docteur Guéneau. Le sous-préfet ne s'y trompait pas, écrivant au préfet le 30 juillet²²⁶ : « [...] à Nolay où un candidat très

224 65,5 % de votants dans la circonscription, 70,1 % dans le canton de Nolay. Les conservateurs s'étaient abstenus et les partisans de l'ancien président avaient bravé la neige et les mauvaises conditions de communication pour témoigner leur fidélité aux Carnot. Raymond Long, *Les élections...*, ibid., page 89.

225 ADCO 3 M 379 – Le préfet au ministre, au sujet d'Ernest Carnot : « *Homme sûr à tous les points de vue. Porte un nom universellement honoré en Bourgogne où il a de l'avenir et où quoique très jeune il a été accueilli avec une sympathie qui s'est traduite par trois élections qui ont pris le caractère d'une véritable manifestation* ».

226 ADCO 3 M 277

avancé sans être cependant socialiste, se présentait contre un candidat modéré c'est ce dernier qui a été élu et dans des conditions telles qu'à l'avenir le siège de conseiller d'arrondissement sera difficilement disputé. J'attache une grande importance à l'élection de M. Naudin que ses sentiments républicains et son amitié pour la famille Carnot rendaient on ne peut plus sympathique. M. Grandchamp au contraire faisait profession de radicalisme intransigeant et pouvait dans l'avenir être un danger dans la 2ème circonscription de Beaune. Élevé à l'école de M. Guéneau il songeait certainement dans un avenir plus ou moins éloigné à supplanter M. Ernest Carnot [...] ». Avec 60 % des votants²²⁷, Naudin remportait en effet une éclatante victoire sur le radical Grandchamp (35 %).

Dans l'immédiat cette élection disputée sonnait le glas de l'unité républicaine à Nolay. Les élections municipales l'année suivante, en mai 1896, voyaient l'affrontement de deux listes républicaines opposées, la liste radicale étant dirigée par Grandchamp. En face, la liste modérée « républicaine progressiste » était emmenée par François Bresset, « *négociant retiré des affaires, très honnête homme, intelligent et estimé à Nolay*²²⁸ », mais le sous-préfet prévoyait une compétition acharnée : « *la lutte sera très vive dans le chef-lieu de canton où M. Grandchamp et ses amis socialistes voudront renverser la municipalité actuelle dévouée à M. Carnot. Après l'échec de M. Grandchamp au conseil d'arrondissement contre M. Naudin républicain modéré*²²⁹. *C'est un dernier effort pour le parti socialiste* ». Le 12 mai 1896, au lendemain des élections, le sous-préfet pouvait se féliciter du résultat : « *les opérations se sont déroulées régulièrement et n'ont donné lieu à aucun incident sérieux ..] Le résultat est en tous point favorable au gouvernement de la République et a produit un gain qui peut être considéré comme sérieux [...] Malgré la propagande socialiste, l'ancienne municipalité républicaine est arrivée avec succès. Les socialistes ont été éliminés* ».

Les dernières opérations électorales consacraient la reprise en main, par le clan Carnot, de son fief électoral. Mais ces diverses péripéties avaient montré l'existence d'une frange de républicains qui ne se satisfaisaient pas de ce républicanisme modéré. Au plan national comme local, l'unité du camp républicain était de plus en plus interrogée, et la fracture allait peu à peu se creuser dans la région.

227 Nous n'avons pu malheureusement retrouver dans les archives les résultats détaillés par commune, ce qui nous prive d'une analyse fine du résultat.

228 ADCO 3 M 489

229 Le sous-préfet évoque ici l'élection de Louis Naudin comme conseiller d'arrondissement, le 28 juillet 1895.

III – François Carnot : la dérive droitiste et l'émergence du radicalisme

1) D'Ernest à François Carnot

Inscrit au groupe des « républicains de gouvernement », Ernest Carnot mit ses pas dans ceux de son père, devenant lui aussi un des secrétaires de la Chambre des députés, mais s'intéressant davantage aux questions coloniales, pour lesquelles il avait une certaine expertise grâce à ses activités professionnelles passées. Après un seul mandat, comme nous l'avons vu, il décida de ne pas se représenter aux élections législatives de 1898.

L'absence d'un Carnot ouvrait la voie à de nombreuses ambitions. L'administration préfectorale, tout en déplorant le retrait du député sortant²³⁰, n'était pas la dernière à chercher « l'oiseau rare », qu'elle pensa trouver dans la personne d'Antoine Vollot, maire et conseiller général d'Arnay-le-Duc. Aux yeux du sous-préfet il présentait bien des qualités, étant « *un républicain éprouvé dont les opinions modérées sont connues de tous : c'est certainement [la candidature] qui aurait le plus la couleur gouvernementale : il prendrait exactement le programme de M. Carnot*²³¹ ».

En face, l'ancien comité Guéneau à Nolay s'était de nouveau mobilisé, se réunissant à la fin de 1897. Mais, avec une vingtaine de participants, sans la présence d'aucun maire, il paraissait aux yeux du sous-préfet bien inoffensif, tout au plus relevait-il que désormais un certain Grandchamp était devenu le chef des radicaux à Nolay²³²... Lorsqu'en mars 1898, le frère de l'ancien député, Jean-Baptiste Guéneau, fut choisi par les comités cantonaux républicains, celui-ci apparaissait aux yeux de l'administration comme le « *porte-drapeau du vieux parti républicain* ». Il avait été choisi contre une figure montante du radicalisme côte-d'orien, Charles, conseiller général de Liernais, que nous retrouverons²³³... Aux yeux de l'administration, Jean-Baptiste Guéneau recueillerait « *les suffrages non seulement des radicaux mais aussi de ceux qui restent fidèles à la mémoire de son frère qui indépendamment de ses opinions politiques avait su se créer un assez grand nombre d'amitiés* », avec de bonnes chances d'arriver en tête au premier tour. Ce qui était un mal pour un bien, car ainsi, le candidat Bouzerand, un « rallié », serait par ce fait amené à se désister pour le candidat modéré, « *dont le succès est certain sans cette candidature de rallié qui empêche le parti conservateur de donner ses voix au républicain modéré* ».

230 ADCO 3 M 278 – Dans une lettre au ministre (25/05/1898), le préfet déplorait la perte de la seconde circonscription de Beaune, « *qui aurait été indéfiniment conservée si le représentant d'une famille aimée et respectée dans le pays avait voulu continuer à la représenter* ».

231 Ibid. – Lettre du sous-préfet au préfet (12/01/1898).

232 Ibid.

233 Voir Claude Patriat et Jean-Luc Parodi, L'héritité..., ibid. La famille Charles, originaire de Liernais, occupa des postes électifs pendant la plus grande partie du XXème siècle, et représente, aux yeux de Marie-Claire Laval-Reviglio, un autre type de dynastie politique. Voir plus haut, page 642, note 191.

De fait, le candidat radical arriva en tête du premier tour de scrutin, frôlant la majorité absolue, avec 48,4 % des votants, devant le candidat rallié (33,5%) et laissant loin derrière lui le candidat modéré (17,3%). Avec un tel écart, et la seconde place obtenue par Bouzerand, les tractations souterraines qui avaient commencé pour obtenir son retrait au nom du péril « socialiste », tombaient à l'eau, et Vollot, forcé de faire bonne figure, se désista officiellement pour son concurrent radical. À l'issue du second tour, le 22 mai, Guéneau était élu avec 58,1 % des votants. La participation avait encore augmenté (à 79,2%), en raison de l'enjeu, mais le candidat radical ne recueillait pas la totalité des voix républicaines. Une partie significative des électeurs modérés (environ 40%) s'étaient tournés vers le candidat conservateur, mais le sous-préfet regrettait que Vollot ne fût pas allé assez loin dans les concessions en matière religieuse et scolaire, le parti modéré n'étant pas prêt à transiger. On touchait là une limite encore infranchissable pour le rapprochement des droites, même si un passage de la profession de foi du candidat modéré semblait annoncer les recompositions politiques à venir. En effet, le « J'accuse ! » de Zola était paru dans « L'Aurore » le 13 janvier, et le candidat Vollot n'hésitait pas à écrire : « [...], patriote avant tout, je blâme avec la dernière énergie les abominables campagnes comme celles à laquelle nous venons d'assister. L'armée, qui est comme l'expression même de la nation en armes [...] doit être jalousement respectée de tous les citoyens. ». De son côté, Guéneau ne souffla mot de l'affaire Dreyfus.

Le sous-préfet, étonné du faible score de Vollot, mit celle-ci sur le compte de diverses défections, et surtout sur la campagne très modérée de Guéneau, « évitant avec le plus grand soin de parler de l'impôt sur le revenu, de la séparation de l'Église et de l'État²³⁴ ».

La victoire inespérée d'un radical aux élections législatives de 1898 fut cependant sans lendemain. La réélection de Naudin au conseil d'arrondissement, le 31 juillet 1898, confirmait cet état de choses et préparait d'une certaine manière le terrain à un troisième Carnot.

Les élections municipales de 1900 en étaient à la fois une autre confirmation, mais aussi un signe d'alerte. En effet, si le sous-préfet pouvait se féliciter des progrès républicains dans son arrondissement²³⁵, insensiblement, les radicaux poursuivaient leur implantation. À Puligny, ils réussissaient à reconquérir la municipalité, qu'ils conserveraient jusqu'en 1912, à Cirey, une municipalité radicale était en place au moins jusqu'en 1908.

Enfin, à Nolay, la liste Grandchamp, sans parvenir encore à s'emparer de l'hôtel de ville, progressait, avec sept élus face à neuf républicains modérés et trois « ralliés ». Bresset, un temps démissionnaire, était réélu à la tête de la mairie, mais le sous-préfet s'inquiétait de son manque de

234 ADCO 3 M 278, *ibid.*

235 ADCO 3 M 490 : Sur 199 communes, il comptabilisait 83 conseils municipaux républicains, 9 radicaux-socialistes, 2 socialistes, face à 48 réactionnaires et 2 « douteux ».

combativité. Surtout, si le « parti Carnot » restait la force dominante à Nolay, c'était au prix du ralliement des éléments conservateurs.

2) François Carnot (1902-1910) : le glissement à droite

Le renouvellement triennal du conseil général, les 21 et 28 juillet 1901, fut l'occasion pour Ernest Carnot d'abandonner son dernier mandat politique. Alors que le député Guéneau se présentait aux élections, avec l'espoir de lui succéder, comme il y était parvenu lors des législatives de 1898, il trouvait face à lui le plus jeune frère Carnot. François, plus jeune de six années que son frère, avait bénéficié du même genre de formation : études scientifiques, à l'École Centrale cette fois, puis diplôme d'ingénieur des Arts et Manufactures, avant de se consacrer lui aussi à la préparation de l'exposition universelle de 1900. Il battit aisément l'ancien député, dans des conditions qui vérifiaient une fois de plus que la « magie » du nom restait efficace. Il l'emportait avec 57,5 % des votants, contre 41,7 %, avec des variations mettant en évidence les différents facteurs du vote. Ainsi la Côte, Saint-Aubin mise à part, restait largement réfractaire à l'influence de la famille Carnot, et confirmait son ralliement au radicalisme. À l'inverse, le nolaytois se ralliait à Carnot, même dans des communes où le radicalisme devenait dominant, comme Cirey. D'autre part, les communes de réputation « réactionnaire » avaient cette fois-ci opté massivement pour Carnot²³⁶. La coalition des républicains modérés et de la droite conservatrice devenait la base du succès de François Carnot.

Cette nouvelle réalité politique trouva une traduction officielle dans l'élection législative de l'année suivante et, par delà, dans les choix politiques que François Carnot fut amené à prendre, une fois élu. À la différence de son frère, aux yeux des observateurs de l'administration préfectorale, il témoignait d'un véritable attrait pour l'activité politique et accomplit trois mandatures, dont deux comme député de la Côte-d'Or. Lorsqu'il se présenta contre le député sortant, le sous-préfet le dépeignait comme intelligent, ambitieux, et énumérait ses atouts : « *prestige d'un nom partout respecté, services politiques rendus de génération en génération dans cette circonscription, effet utile des relations, de la fortune [...] appui du Petit bourguignon qu'il vient dit-on d'acquérir*²³⁷ ». À ses yeux, le député sortant, Jean-Baptiste Guéneau, professeur agrégé de mathématiques dans un grand lycée parisien, était certes un homme de valeur mais « *M. Guéneau est un modeste, presque un timide* » ; il manque de confiance en lui, n'est pas un orateur de tribune... Il bénéficierait certes

236 68,6 % des voix à Molinot, 92,9 % à Jours-en-Vaux.

237 ADCO 3 M 279.

de l'appui du « *comité radical-socialiste de Nolay qui manque de crédit* » mais ne pouvait espérer être majoritaire que dans les deux plus petits cantons.

Le sous-préfet ne se trompait pas : François Carnot l'emporta avec 53,7 % des votants, face à Guéneau qui, avec 45,8 %, ne fut majoritaire que dans le canton de Liernais, bastion de la famille Charles. Notons qu'il fut logiquement majoritaire dans les communes de Chassagne et Santenay ainsi qu'à Corpeau et, chose plus curieuse, à La Rochepot²³⁸. Comme le rapportait le sous-préfet après l'élection : « *Le nom des Carnot est toujours très vénéré dans un arrondissement où est érigée la statue du grand Carnot et où, à côté d'elle, deux monuments ont été élevés par souscription à la mémoire de l'ancien président de la République* ».

Les élections législatives des 27 avril et 11 mai 1902 furent importantes sur le plan national, puisqu'elles eurent lieu en pleine Affaire Dreyfus, au moment où le gouvernement Waldeck-Rousseau de « *défense républicaine* », avec la victoire du bloc des gauches, allait laisser la place à Émile Combes. François Carnot s'inscrivit au groupe de l'Union démocratique, qui formait l'aile droite de la coalition qui soutenait le gouvernement de Combes. Ayant voté, malgré des réticences, la loi de séparation de l'Église et de l'État, et soutenu de ses votes le gouvernement Rouvier, successeur d'Émile Combes, son positionnement politique à Paris semble avoir été légèrement en discordance avec celui occupé en Côte-d'Or. C'est ce qui peut expliquer que sa réélection le 6 mai 1906, se soit passée dans des conditions moins satisfaisantes.

La situation politique dans l'arrondissement y était ainsi dépeinte : « *Deux questions politiques principales peuvent avoir une répercussion sur l'opinion : l'application de la loi sur les congrégations enseignantes et le projet de séparation des églises et de l'État. La dispersion des congrégations s'est effectuée dans la région sans éclat, presque au milieu de l'indifférence générale ; quant à la séparation, elle ne paraît pas quant à présent susciter une grande émotion. Néanmoins la réaction cléricale instaure sur ces bases son plan de campagne pour les prochaines élections*²³⁹ ». Cependant, le sous-préfet prévoyait quelques difficultés pour « *M. Carnot qui avait réuni les voix modérées et des voix réactionnaires* ».

Le 9 février, il précisait sa pensée : « *Dans cette circonscription, M. Carnot a été élu par la coalition de progressistes, de réactionnaires et de républicains de gauche, amis de la famille Carnot. Depuis, le fils de l'ancien Président de la République a voté la loi de séparation et donné sa voix à plusieurs reprises au cabinet Rouvier – ce qui paraît avoir indisposé contre lui le parti*

238 La famille Carnot avait acheté les ruines du château en 1893 et s'était lancée dans une vaste entreprise de restauration ; elle aurait ainsi fourni du travail à plusieurs centaines d'habitants, frappés par le phylloxéra...

239 ADCO 3 M 281 : Lettre du sous-préfet au préfet sur la situation politique dans l'arrondissement de Beaune (18/09/1905).

réactionnaire. Mais on estime généralement que cette bouderie ne durera pas et que M. Carnot retrouvera en 1906, du côté droit, les concours qu'il avait obtenus en 1902. Les radicaux ont l'intention de présenter contre lui son prédécesseur à la chambre, M. Guéneau, dont la candidature a été recommandée aux électeurs de Nolay, dimanche dernier, par M. Camille Pelletan. Un certain nombre de républicains de gauche, qui ne veulent pas voter pour M. Carnot, ne seraient pas satisfaits, dit-on, de la désignation de M. Guéneau. »

De fait, tandis que Guéneau bénéficiait de nouveaux appuis, comme celui du conseiller général de Pouilly-en-Auxois, Carnot voyait certains milieux conservateurs regimber devant un soutien à sa candidature²⁴⁰.

Le résultat du scrutin se traduisit par une victoire de Carnot, plus étriquée qu'en 1902 : il l'emportait par 51,5 % des suffrages (53,6 % dans le canton de Nolay). Guéneau confortait son score dans les communes de la Côte favorables au radicalisme.

L'année suivante, François Carnot était cependant facilement réélu, seul candidat, sur son poste de conseiller général. Grâce à la réélection de Louis Naudin comme conseiller d'arrondissement en 1904, le clan Carnot gardait le contrôle des positions de pouvoir même si on pouvait observer un certain effritement au niveau des municipalités.

À la veille des élections municipales de mai 1904, les autorités administratives recensaient, sur « 17 communes rurales, 16 communes en très grande majorité républicaines²⁴¹ ». À Nolay, « Les voix républicaines sont partagées dans cette ville entre les radicaux, partisans de M. Guéneau, ancien député, et les modérés, partisans ou amis de M. François Carnot, député actuel. Ceux-ci sont les plus nombreux. Il n'y aura pas de changement ». Les tentatives d'y constituer une liste républicaine unique y tournèrent court, mais le sous-préfet restait néanmoins confiant dans une victoire des républicains, « le parti réactionnaire dans cette ville me paraissant impuissant pour l'emporter malgré une division entre républicains²⁴² ». Les autorités attendaient globalement la confirmation de la domination républicaine : « dans ce canton, toutes les communes sauf celle de Molinot éliront des conseils républicains, dont 8 appartenant à la nuance radicale, 7 à la nuance républicaine²⁴³ ». Les résultats furent globalement ceux qui étaient prévus, à cette nuance près qu'à Nolay, la victoire des modérés fut complète sur les radicaux : avec 13 conseillers municipaux « progressistes » et trois « ralliés », « la majorité progressiste antérieure est accrue jusqu'à la presque unanimité au détriment des radicaux (7) qui sont tous éliminés ». Et le sous-préfet concluait, philosophe, : « Dans cette ville, berceau politique de M. François Carnot, député de la 2e circonscription et

240 Un article était paru dans *Le Réveil de la Bourgogne*, le 29 avril, signé par « des conservateurs intransigeants du canton de Nolay qui déclarent se refuser à voter cette fois pour M. Carnot »

241 ADCO 3 M 491.

242 Ibid.

243 Ibid.

Conseiller général du canton, l'influence de celui-ci est prépondérante [...] Les radicaux-socialistes, partisans de l'ancien député, M. Guéneau, n'ont pu soutenir la lutte [...]»²⁴⁴

Quatre ans plus tard, en mai 1908, les nouvelles élections ne donnèrent pas de résultats très différents. Le conseil municipal de Nolay, malgré une légère poussée radicale, restait le seul chef-lieu de canton (de l'arrondissement de Beaune) ayant une majorité de droite antigouvernementale²⁴⁵. Pour le reste, les élections consacraient une grande stabilité : « *Il y a, en effet, dans la plupart des communes, des rivalités particulières qui priment la question politique sous le couvert de laquelle elles s'agitent*²⁴⁶ ».

Comme en témoignent les archives, les autorités préfectorales se préoccupèrent, pour la première fois, de faire un recensement exhaustif de l'orientation politique des conseils municipaux.

Cette typologie ne devait cependant, selon même son auteur, être prise au pied de la lettre. Il remarquait au lendemain du scrutin municipal : « *[...] plus que jamais, l'arrondissement de Beaune est attaché au régime républicain, et [...] les nouveaux élus, sous des étiquettes assez variables auxquelles beaucoup d'entre eux n'attachent pas de réelle importance, sont (en majorité) des radicaux de gouvernement, dont le concours ne fera pas défaut à l'administration républicaine*²⁴⁷ ».

Composition de la majorité dans les conseils municipaux à la veille des élections de 1908							
Commune	Douteux	SFIO	Socialistes indépendants	Radicaux & radicaux-socialistes	Républicains de gauche	Progressistes	Nationalistes & réactionnaires
Corcelles				7			
Ébaty					6		
Corpeau				9			
Puligny					7		
Chassagne				8			
Santenay					15		
Saint-Aubin					7		
La Rochepot				10			
Nolay						13	
Cirey				7			
Cormot						6	
Vauchignon						8	
Baubigny	6						
Saint-Romain	7						

244 Ibid. Notons le flou du positionnement politique de François Carnot, membre d'un groupe parlementaire qui se plaçait dans la majorité gouvernementale, certes à l'aile droite, mais qui est considéré ici comme dans l'opposition... Sur ces questions, voir Gilles Le Béguec, *Les deux scissions du groupe progressiste (1905-1911)*, in La Revue du Nord, 2007/2 n° 370, pages 361-375.

245 C'est ainsi que la voit le sous-préfet, et qu'il considère Carnot par conséquent. Nous sommes à l'époque du ministère Clémenceau.

246 ADCO 3 M 492.

247 Ibid.

À la lecture du tableau ci-dessus, on est frappé de la concentration des élus au centre, dans un éventail allant de la gauche modérée à la droite modérée. Trois ans après la fondation de la SFIO, on ne trouve aucune municipalité socialiste, inversement on n'en voit aucune dans les rangs « réactionnaires ». Les électeurs se placent clairement au centre, dans les limites du camp républicain, oscillant entre radicaux de gouvernement et modérés du centre-droit.

Il n'en reste pas moins que la position incarnée par François Carnot entrainait en contradiction avec l'évolution politique de la région de Nolay. Le « parti Carnot » semblait désormais minoritaire face à un radicalisme plus ou moins tempéré, l'ancien bastion se réduisait désormais au bourg de Nolay et à certaines de ses communes limitrophes.

En octobre 1909, dans son « rapport politique mensuel » adressé au ministre de l'Intérieur²⁴⁸ par le préfet, celui-ci mettait en balance la « multiplication des comités républicains » et l'action énergique menée depuis deux ans par les « réactionnaires » avec l'appui du clergé. Il prévoyait un affrontement entre François Carnot et Pierre Charles, conseiller général de Liernais depuis 1897, radical-socialiste affirmé, celui-là même qui s'était incliné devant la candidature de Guéneau en 1906.

En réalité, François Carnot, renonçant contre toute attente à la lutte, annonçait en janvier 1910 qu'il ne se représenterait pas à Beaune, optant pour la circonscription d'Étampes en Seine-et-Oise. Si l'arithmétique électorale lui donnait raison²⁴⁹, cet abandon du fief historique provoqua une certaine émotion dans la région de Nolay. Dans l'immédiat elle ouvrait le jeu politique et allait précipiter une mutation qui venait de loin.

3) La victoire radicale (1910-1914)

Les élections législatives de 1910 servirent de révélateur des évolutions politiques traversées par la région. À gauche, la candidature de Pierre Charles incarnait le radical-socialisme dans son expression la plus pure. Dans sa profession de foi, le candidat hissait clairement de drapeau : pour une politique de paix (par la baisse des dépenses d'armement et le recours à l'arbitrage international), pour l'impôt sur le revenu « *qui ne peut plus attendre* » ; tous les marqueurs du programme radical-socialiste étaient présents : défense de l'école laïque, réforme du mode d'élection du Sénat, étude loyale de la représentation proportionnelle... enfin il promettait de siéger

248 ADCO 3 M 283/1.

249 Il fut élu à Étampes dès le premier tour, par 59 % des votants.

dans le groupe radical. À droite, le candidat de l'Alliance libérale-populaire, Bichot, affichait lui-aussi clairement sa couleur de candidat « réactionnaire », soutenu activement par le clergé²⁵⁰. Dans cette bataille gauche contre droite, la place occupée par le député sortant paraissait vacante²⁵¹, ce qui incita Jean-Baptiste Guéneau à tenter une troisième fois sa chance. Vieil adversaire de la famille Carnot, se réclamant comme son frère Pierre (de mémoire fort respectée) du radicalisme, il affichait plutôt des convictions de « radical de gouvernement », réaffirmant son hostilité aux « doctrines collectivistes » et se réclamant, de manière ambiguë, de l'appui de Carnot. Il comptait manifestement sur les voix des républicains modérés, orphelins de leur ancien député.

Ces calculs furent clairement déjoués par les électeurs : le candidat radical-socialiste avait à l'issue du premier tour une avance confortable (46,3 % des votants) face à Bichot (37,8%), Guéneau étant relégué loin derrière (14,5%).

Guéneau avait logiquement mieux résisté dans le canton de Nolay (27,4 % contre 34,1 % à Charles, qui était dépassé par Bichot, 38,3%), mais il est intéressant d'observer de près le comportement des électeurs de notre région : ont-ils fait primer l'adhésion politique ou la fidélité à une figure de notable local ? Sur les douze communes appartenant à cette circonscription, neuf donnèrent davantage de voix au candidat radical-socialiste, pourtant issu d'un canton éloigné, appartenant à la périphérie morvandelle, étranger aux problématiques viticoles. Le vote était clairement politique, les communes de sensibilité radicale avaient clairement pris parti (57,3 % des votants à Chassagne, alors que Guéneau était réduit à 6,0 % !). Seules Nolay et Baubigny avaient majoritairement voté pour Guéneau²⁵².

Guéneau s'étant retiré en sa faveur, le second tour des élections apportait la victoire à Pierre Charles, avec 56,4 % des votants contre 42,7 % à Bichot. Cependant, les voix recueillies par Charles au second tour s'avèrent inférieures à la somme des voix obtenues par les deux candidats radicaux au premier tour. La comparaison commune par commune permet ainsi de mesurer le glissement d'une fraction de l'électorat de Guéneau en faveur du candidat de droite. Il y eut pour Charles déperdition de voix (le différentiel est en moyenne de 4 à 5 points, soit environ 30 % du vote Guéneau du premier tour), mais inégale selon les communes : très faible dans la Côte et d'une manière générale dans les communes de tradition radicale²⁵³ ; à l'inverse, on constate dans certaines communes, particulièrement celles de l'Arrière-Côte dans la mouvance de Nolay, un transfert

250 Selon le préfet : ADCO 3 M 283, *ibid.*

251 Selon des bruits de couloir, rapportés par le préfet, certains notables auraient fait des démarches pour inciter le troisième frère Carnot, Sadi, à se présenter au second tour.

252 Puligny avait également donné la préférence à Guéneau, mais 44 % des votants avaient choisi Bichot, annonçant le prochain retour des « réactionnaires » à la tête de la municipalité.

253 Par exemple, Cirey, après avoir donné sa préférence à Guéneau par « esprit de clocher », revint « au bercail » au second tour.

notable des voix de Guéneau en faveur du candidat libéral. L'effacement du représentant de la République modérée, traditionnellement incarné par un représentant de la famille Carnot, a provoqué une polarisation de l'électorat sur l'axe gauche-droite.

Deux échéances électorales allaient bientôt confirmer la nouvelle configuration politique : d'abord l'élection cantonale partielle, après la démission de François Carnot, intervenue le 22 septembre 1910, ensuite les élections municipales de 1912 et les bouleversements internes à la municipalité de Nolay.

Fidèle à une habitude familiale, François Carnot avait démissionné pour permettre à son Frère Sadi, de le remplacer au conseil général²⁵⁴. Opposé au radical-socialiste Grandchamp, qui était devenu en juillet conseiller d'arrondissement, il fut élu au premier tour (53,8 % des votants) selon une configuration devenue habituelle : fortement majoritaire à Nolay²⁵⁵ et dans les communes de droite de la Côte (Puligny, Saint-Aubin), il voyait cependant sa position menacée dans plusieurs communes limitrophes de Nolay (Cirey, Cormot et Vauchignon), sans parler des communes radicales de la Côte.

C'est cependant un fait divers qui allait donner le coup de pouce décisif. Le 8 juillet 1911, le maire de Nolay, François Bresset, décédait brutalement. Un scandale éclatait lorsqu'on apprit qu'il avait commis de graves malversations comme trésorier de la Caisse d'épargne, et le bruit se répandit vite dans la population qu'il s'agissait d'un suicide. Or Bresset, maire de Nolay depuis 1896, était de notoriété publique l'homme-lige de la famille Carnot. Conséquence logique, lors des élections partielles organisées le 23 août pour compléter le conseil municipal et permettre l'élection d'un nouveau maire, ses opposants de toujours remportèrent les quatre sièges mis en jeu. Le conseil municipal se trouvait partagé en deux blocs égaux de 8 conseillers municipaux, et le leader radical-socialiste, Claude Grandchamp, était élu au bénéfice de l'âge.

L'administration préfectorale enregistrait avec satisfaction le basculement du chef-lieu de canton dans la majorité républicaine pro-gouvernementale. Dans son rapport au préfet, le sous-préfet expliquait tout d'abord les raisons de ce basculement : « *la mairie qui jusqu'alors était restée aux mains des partisans de la famille Carnot, passe, cette fois, aux mains de ses adversaires. Parmi les causes qui ont contribué à produire ce résultat, il y a lieu de mettre en première ligne les indécidités commises par l'ancien maire dans la gestion de la caisse d'épargne et tout récemment dévoilées* ». Après s'être félicité de l'élection de Grandchamp²⁵⁶, il tirait la leçon

254 ADCO 3 M 412 : Selon le sous-préfet : « *la lutte sera assez vive et l'écart entre les deux concurrents peu considérable. En raison de l'influence dont jouit la famille Carnot dans le canton de Nolay, les chances semblent devoir être plutôt en faveur de M. Sadi Carnot* ».

255 Et aussi à La Rochepot (80 % des votants!), où il résidait dans le château récemment restauré.

256 « *au point de vue administratif, la nomination de M. Grandchamp est un bon choix* » : ADCO 3 M 492.

essentielle du scrutin : l'échec de la famille Carnot à laquelle « *La ville de Nolay avait été jusqu'alors particulièrement dévouée au point de vue politique* ».

Dès lors, les échéances politiques suivantes achevaient cette mutation. D'une manière générale, les élections municipales de mai 1912, où « *ce sont les questions locales et personnelles qui prédominent* », n'entraînaient pas de profonds bouleversements dans les équilibres politiques²⁵⁷, « *mais semble[nt] confirmer au contraire l'attachement des populations à la République et leur adhésion à la politique gouvernementale* ». À Nolay, elles furent l'occasion de confirmer le changement intervenu l'année précédente : « *Le conseil municipal de Nolay se compose, depuis le renouvellement, de radicaux et radicaux-socialistes. Un seul membre de la liste modérée et libérale, patronnée par M. Sadi Carnot, conseiller général, a été élu. Le succès de la liste radicale est dû en grande partie au mauvais effet produit dans la population par les malversations commises par l'ancien maire comme trésorier de la caisse d'épargne et dont la mort subite survenue il y a un an a été attribuée par l'opinion à un suicide* ». Quinze conseillers municipaux radicaux-socialistes siégeaient désormais face à un seul conseiller d'opposition nationaliste. Le maire Claude Grandchamp, « *actif et entreprenant, caractère énergique* », était réélu le 19 mai. Artisan (il était tailleur de pierres), il avait pour adjoint un propriétaire-vigneron, Pierre Gorce, ce qui assurait l'équilibre entre les deux principaux groupes sociaux de la bourgade.

Si les radicaux triomphaient à Nolay, ils perdaient par contre les mairies de Corpeau et de Puligny, où l'ancien maire réactionnaire revenait au pouvoir. Depuis les débuts de la III^{ème} République, Puligny restait un enjeu disputé entre républicains et conservateurs, ce qui était un peu moins nettement le cas de sa voisine Corpeau.

Enfin, signe des temps, Louis Naudin, le principal collaborateur politique local des Carnot, perdait son siège de maire, au profit d'un radical. Mais il semble qu'il y ait eu là alliance « contre nature » : l'adjoint appartenait en effet à l'Alliance libérale populaire...

L'année suivante, le 3 août 1913, à l'occasion du renouvellement du siège de conseiller général de Nolay, l'inimaginable se produisait²⁵⁸ : la défaite du dernier des Carnot, par le maire de Nolay Grandchamp. Celui-ci, dans sa campagne électorale, ne se priva pas de rappeler les turpitudes de son prédécesseur à la mairie de Nolay²⁵⁹, sans mettre en cause la personne de son adversaire, mais

257 Ibid. : Le sous-préfet comptabilisait une majorité écrasante de municipalités républicaines de toutes nuances (2 républicaines-socialistes, 62 radicales et radicales-socialistes, 53 républicaines de gauche, 50 progressistes) face à 28 municipalités « réactionnaires ».

258 ADCO 3 M 412

259 « [...] Lorsqu'il accepta le mairie de Nolay, en juillet 1911, il trouvait le gâchis le plus complet : les fonds de la caisse d'épargne dilapidés par son prédécesseur, les finances municipales gérées en dépit du bon sens, le désordre

les électeurs firent naturellement l'association. Soutenu également activement par la municipalité de Santenay²⁶⁰, il réussit à déloger Sadi Carnot du Conseil général, en réunissant sur son nom 51,4 % des votants contre 48,6 % à son adversaire. Carnot l'avait emporté dans les communes de droite (Corpeau et Puligny, Baubigny) mais Grandchamp, qui avait fait le plein des voix dans la Côte, voyait cette fois Nolay et ses communes limitrophes²⁶¹ basculer en sa faveur. Cette fois, la famille Carnot s'effaçait définitivement de la vie politique côte-d'orientale.

Grandchamp ayant démissionné de son siège de conseiller d'arrondissement, il y fut remplacé par Jean-Baptiste Roux, maire de Santenay, soutenu par toute la gauche²⁶².

Un dernier scrutin eut lieu quelques mois avant l'entrée en guerre, à l'occasion des élections législatives des 26 avril et 10 mai 1914. Il eut lieu dans des conditions particulières dans notre région, puisque la baisse de population dans l'arrondissement de Beaune, désormais en dessous du seuil fatidique des 100000 habitants, aboutit à la fusion des deux circonscriptions²⁶³. Celle-ci allait forcément provoquer l'élimination d'un député de gauche, puisque, à côté de Charles, la première circonscription de Beaune élisait, depuis 1902, le républicain-socialiste Camuzet, maire de Vosne-Romanée et grande figure de la défense viticole, dont la carrière politique se poursuivait jusque dans l'Entre-deux-guerres²⁶⁴. Député sortant d'une circonscription nettement plus peuplée que celle de Charles, il partait naturellement avec un avantage sur son concurrent radical-socialiste qui, paradoxalement, reçut le soutien de la SFIO qui n'avait pas pardonné sa « trahison²⁶⁵ » à Camuzet. Sadi Carnot accomplit à cette occasion son dernier acte politique, après avoir écarté « les amicales pressions » qui le poussaient à la candidature. Il fit placarder une affiche appelant à voter pour un candidat qui soutiendrait la loi de trois ans et l'adoption du scrutin de liste. Le seul dans ce cas était le « réactionnaire » Bichot, candidat malheureux de l'Alliance libérale populaire en 1906 puis 1910. En quittant la vie politique active, le dernier des Carnot quittait également le camp républicain.

partout. Quelques mois après, le spectacle avait changé, l'ordre était rétabli [...] » : appel du conseil municipal de Nolay en faveur de la candidature Grandchamp, paru dans *Le Progrès de la Côte-d'Or* du 2 août 1913.

260 Le Conseil municipal avait publié un appel à voter Grandchamp dans la même édition du *Progrès de la Côte-d'Or*.

261 À l'exception naturellement de La Rochepot qui plébiscitait son bienfaiteur.

262 ADCO 3 M 417 : une déclaration, dans le « Rappel socialiste » du 27/09/1913, appelait à voter pour Roux, au nom de la défense des petits viticulteurs éprouvés par la crise, la défense républicaine et la laïcité.

263 Des tractations qui, en détachant la petite commune de Segrois du canton de Gevrey-Chambertin (arrondissement de Dijon), pour la rattacher au canton de Nuits-Saint-Georges, aurait permis de justesse le maintien de deux circonscriptions, n'aboutirent pas. ADCO 3 M

264 Il représenta la circonscription de Beaune jusqu'en 1932.

265 Il avait en effet quitté le parti unifié, laissant en déshérence les sections socialistes de sa circonscription ; Sa campagne, fort modérée, était entièrement axée sur les questions locales, le candidat se bornant à s'opposer du bout des lèvres à la loi de trois ans. Raymond Long a pointé ce paradoxe « *de voir un républicain-socialiste placé à la Chambre à la gauche des radicaux-socialistes bénéficier sur le plan local de voix modérées tandis que son concurrent radical socialiste, théoriquement plus à droite, a l'appoint des voix d'extrême-gauche !* ». Raymond Long, *ibid.n*, page 111.

Pierre Charles mena une campagne très active, et réalisa de bonnes performances dans l'ancienne première circonscription. Dans le canton de Nolay, il était arrivé en tête dans onze communes sur dix-huit. Camuzet y était largement distancé, de plus de quinze points (23,4%), particulièrement dans la Côte, ce qui montre que sa réputation de grand défenseur de la viticulture ne lui avait pas donné de prime particulière. Par contre, nous avons pu relever, à la suite de Raymond Long, un apport de voix modérées en faveur de Camuzet : c'est typiquement le cas à Puligny, La Rochepot et même Nolay où il devance Charles de deux points. Bichot a, quant à lui, outre le vote des communes « réactionnaires », bénéficié en partie de l'appel implicite de Sadi Carnot en sa faveur²⁶⁶. Mais Pierre Charles se retrouvait derrière Camuzet (32,0 % contre 35,6 %) et dut se désister pour celui-ci au second tour. Étienne Camuzet fut élu avec 62,4 % des votants ; Bichot était passé de 31,0 % à 36,2 %, Raymond Long l'explique par le retour d'une fraction d'électeurs de droite à leur candidat naturel, mécontents de l'union des forces de gauche. Pour lui, Camuzet n'a pu l'emporter qu'avec l'appui au premier tour des milieux modérés.

Quoi qu'il en soit, la région de Nolay confirmait une nouvelle fois son ancrage républicain, une région où la droite conservatrice, ultra-minoritaire, devait borner ses ambitions à troubler de temps à autre le jeu politique, sans espoir d'y jouer les premiers rôles.

En quarante-cinq années à peu près, l'hégémonie était passée, dans le camp républicain, des opportunistes, « républicains de gouvernement », incarnés par les figures successives des Carnot, aux hommes du parti radical. Peut-on en inférer un glissement à gauche de l'électorat ? La réponse ne va pas de soi, même si incontestablement cette longue transition a accompagné de profondes mutations sociologiques et politiques, à la lumière des épreuves traversées pendant la même période par le monde viticole.

266 Comme le montrent les résultats à La Rochepot où les « voix Carnot » se sont réparties entre Bichot et Camuzet.

C - Vers une république démocratique ?

Nous avons jusqu'à présent traité au cours de ce chapitre l'avènement, après la défaite de 1870 et la chute du régime impérial, du régime républicain, puis son enracinement dans notre région et le pays tout entier. Préparé par une longue lutte politique qui remonte à l'époque de la Révolution, ayant un temps triomphé en 1848, avant d'être renversé par les événements du 2 décembre et de subir une longue éclipse, il a de fait été installé par des modérés, soucieux de ménager les intérêts économiques et récusant toute réforme sociale ambitieuse. Ce faisant, après avoir conquis les postes de pouvoir, au plan local comme national, ils se sont vite transformés en notables conservateurs, que seule la question religieuse séparait de la Droite traditionnelle. Ils ont certes construit une République libérale, assuré la souveraineté populaire, garanti les libertés... mais sur le plan social la République était en retard, y compris sur des régimes autoritaires comme l'Allemagne de Bismark. L'impôt sur le revenu n'entrera pas dans les faits avant la première guerre mondiale, les lois sociales pour la protection ouvrière étaient dans les limbes... Les Carnot qui se succédèrent dans les fonctions politiques, appuyés sur leur fief nolaytois, sont une bonne illustration du personnel politique au pouvoir à cette époque.

Cependant, après une longue période d'hégémonie politique, nous avons vu les notables opportunistes, à Nolay plus tard qu'ailleurs, lâcher peu à peu leurs positions de pouvoir, pour être progressivement supplantés par des républicains plus avancés, groupés sous l'appellation de « radicaux ». En même temps, le personnel politique connaissait une sorte de mutation sociologique, la haute bourgeoisie cédant le terrain aux classes moyennes (les « couches nouvelles » annoncées par Gambetta). Parallèlement, la vie politique locale devenait plus intense, par le débat municipal parfois tumultueux, par la constitution de comités politiques locaux actifs même hors des périodes d'élections²⁶⁷, par la multiplication des journaux d'arrondissement²⁶⁸, en complément de la grande presse départementale. Parallèlement les cafés restaient des hauts lieux du débat politique, certains avaient une coloration politique affirmée, comme c'était le cas à Nolay. En un mot, émergeait peu à peu une véritable vie démocratique.

Il nous semble que, dans cette région, la grande crise viticole, qui commence avec l'invasion phylloxérique en 1878, et se perpétue, une fois la reconstitution achevée à la charnière du XIXe et du XXe siècles, jusqu'à la guerre, a joué un rôle d'accélérateur dans ce domaine. C'est ce que nous allons nous efforcer de montrer en revisitant la période sous cet angle de vue.

267 ADCO 20 M 1215 : Surveillance politique (1879-1914). Un comité radical cantonal de 40 à 50 membres est mentionné pour le canton de Nolay ? Bachelet, adjoint au maire de Chassagne, en était le président.

268 Le Journal de Beaune, de tendance radicale, et l'Avenir bourguignon, conservateur, se partageaient le lectorat de l'arrondissement.

1) L'échec des notables

Nous avons vu que la lutte contre le phylloxéra avait été confiée, dès avant l'invasion, à un Comité d'étude et de vigilance nommé par le préfet, présidé par le professeur départemental d'agriculture L. Magnien²⁶⁹. Mobilisant les moyens de l'État (subventions, nomination d'un délégué régional, recours à la main-d'œuvre militaire...), la lutte anti-phylloxérique était ainsi prise en main, organisée et dirigée par l'autorité administrative, qui associait à son action les élites viticoles traditionnelles.

Les premières tentatives de traitement eurent des résultats incertains, provoquant à la fois la mort du puceron mais aussi celle des ceps ainsi traités... Dans ces conditions, le rejet de cette politique par la masse des vigneronns était prévisible. C'est ce que nous avons relaté, par exemple dans les cas de Saint-Romain et surtout Saint-Aubin²⁷⁰. En 1880, le gouvernement était au bord de renoncer, retenu par l'intervention des leaders politiques du département, par exemple celle de Sadi Carnot :

« Paris, le 29 janvier 1881.

Monsieur le ministre et cher collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation faite au département de la Côte-d'Or pour lequel il a été question de cesser l'application des traitements administratifs dans les vignobles phylloxérés des arrondissements de Dijon et de, Beaune.

La suppression des traitements administratifs dans la Côte-d'Or n'a pas été décidée jusqu'à ce jour; mais mon administration s'est demandé, il est vrai, si elle devait continuer le bénéfice de son intervention en faveur d'une population qui s'était montrée sur beaucoup de points hostile et qui, dans certains cas, avait fait aux agents de l'État une violente opposition. Il avait semblé dès lors qu'il était préférable d'abandonner à eux-mêmes les vigneronns, qui non seulement contestaient à l'administration le droit de les défendre aux frais de l'État contre le fléau, mais qui, encore une fois traités, réclamaient au Trésor, à titre d'indemnité, une somme de 78,492 fr. pour 19 hectares de vignes soumises au traitement.

Cependant, en présence de votre bienveillante intervention, et tenant compte du revirement d'opinion qui paraît s'être produit dans les esprits mieux éclairés, je consens très volontiers à revenir sur cette première pensée, et je suis heureux, M. le ministre et cher collègue, de pouvoir

269 Où la grande propriété et le négoce étaient particulièrement représentés. Voir R. LAURENT, *Les vigneronns...*, note 2 page 327.

270 Voir Chapitre I, pages 551-552.

vous donner l'assurance que, conformément à votre désir, j'ai prescrit la continuation du concours des agents de l'État au département de la Côte-d'Or.

Recevez, M. le ministre et cher collègue, l'assurance de ma haute considération. Le ministre de l'agriculture et du commerce. TIRARD ».

Le CVB était bien conscient des difficultés²⁷¹. Dans sa séance du 12 septembre 1878, son président, La Loyère, « *pense que ce travail doit être entrepris par les principaux intéressés : les propriétaires dans chaque commune. Inquiétude quant au mauvais vouloir qui se fait jour dans certaines communes. Nécessité absolue d'amener les maires à prendre initiatives* ». Tézenas, le délégué départemental, y rendant compte de son action dans la séance du 4 août 1880, fait le constat de la « *forte opposition, particulièrement chez les petits propriétaires et les vigneron, surtout au sud de Meursault* », mais relèvait que depuis juillet se produisait un retournement de situation : « *quelques gros propriétaires de Beaune et les hospices demandent recherche et traitement (les vigneron de l'hospice sont menacés de révocation de leur bail en cas d'opposition). Vigneron et employés sont payés pour traiter les vignes qu'ils cultivent* ».

Devant l'impossibilité pour l'État de prendre en charge les traitements nécessaires, alors que l'invasion s'étendait, un changement de stratégie s'imposait, qui allait associer les municipalités et les élus locaux à la lutte anti-phyllloxérique.

2) La place des municipalités dans la lutte anti-phyllloxérique

En effet, devant l'invasion générale de la Côte, le recours aux syndicats s'imposait. Dans la séance du 31 mars 1881 tenue par le CVB, Vergnette-Lamotte faisait état d'un projet à Pommard associant quelques gros propriétaires (lui-même et Marey-Monge). Selon lui, des « *Syndicats partiels par commune* » étaient les mieux indiqués pour éviter conflits et paralysie. Dans une séance suivante, le 9 juin 1881, il en précisait les contours, élaborés avec l'aide des services de l'État. Un minimum de 100 ha était nécessaire pour constituer un syndicat, avec une cotisation fixée à l'hectare, et une subvention gouvernementale. Le syndicat était voué à prendre le relais de l'État lorsque l'année suivante, celui-ci cesserait de prendre entièrement à sa charge le traitement administratif.

271 AMB – 56 W 23. P.V. des séances du CVB.

Cette initiative rencontra des échos dans notre région, comme nous l'avons vu²⁷². Des propriétaires s'étaient montrés réceptifs à l'idée de la lutte²⁷³. Mais beaucoup de petits propriétaires étaient encore peu réceptifs, rebutés par le coût du traitement. Ce que regrettait Magien, président du Comité de vigilance, dans son rapport de 1882²⁷⁴ au Conseil général : « *Les syndicats établis jusqu'à ce jour sont pour la plupart formés par des propriétaires aisés, pouvant s'imposer certains sacrifices en vue du résultat à obtenir ; le petit vigneron, toujours défiant et incrédule, hésite encore à en faire partie.* »

Cependant, devant le désastre en marche, la prise de conscience s'accélérait. C'est à partir de 1883 qu'ont été créés les syndicats anti-phylloxériques dans toutes les communes de la région (le Pays-Bas était le plus en retard, les syndicats n'y ayant été constitué, à Corcelles et Corpeau, qu'en 1890). À la fin de la décennie, ils s'étaient multipliés et rassemblaient une grande majorité des exploitants et propriétaires. Le rôle de l'État avait été décisif puisqu'il distribuait les subventions à travers ces syndicats.

Mais ce qui nous intéresse plus particulièrement ici est la part prise par les élus locaux dans la constitution des syndicats. Pratiquement dans tous les cas, nous avons retrouvé le nom du maire ou de l'adjoint présents dans l'organigramme du syndicat anti-phylloxérique, parfois comme président²⁷⁵, le plus souvent comme membre du bureau syndical²⁷⁶. La présence du Docteur Guéneau dans le syndicat de Nolay, pas connu comme viticulteur, montre que ces syndicats étaient aussi des enjeux de notabilité. En sens inverse, les municipalités, émanations de la démocratie locale, apparaissaient comme des rouages essentiels pour faire passer dans la population les politiques publiques.

Il est vrai également que la distribution de subventions publiques aux syndicats imposait un contrôle strict sur leurs trésoreries, et les municipalités, sous la tutelle préfectorale, pouvaient en être un rouage essentiel²⁷⁷.

Désormais, la lutte anti-phylloxérique était conduite « à la base », au plus près des intéressés,

272 Voir plus haut, Troisième partie, chapitre I, pages 555-556.

273 Dans une lettre du 18 octobre 1879, Bonelli, le délégué départemental pour la lutte contre le phylloxéra, classait Louis Naudin, maire et conseiller d'arrondissement, propriétaire à St-Aubin, parmi les « éclairés » avec Vergnette-Lamotte à Pommard. ADCO – 13 M IX g16.

274 Rapport du Comité de vigilance présenté à la séance du 1^{er} juillet 1882.

275 C'est le cas à Corpeau en 1890, lors de la fondation du syndicat. Il en est de même à La Rochepot, Saint-Aubin.

276 Par exemple trésorier (Santenay), assesseur (Cormot, Nolay), secrétaire (Saint-Romain)...

277 En 1896, le maire de Saint-Romain, J.-B. Callabre, fut un temps inquiété, accusé d'avoir trafiqué des déclarations de propriétaires, pour assouvir des rancunes personnelles. ADCO – 3 M 889.

Le long conflit entre « sulfuristes » et « américanistes », qui éclata lorsque la politique des « défense » montra ses limites, eut, nous l'avons vu, une dimension politique. On peut voir le débat entre partisans de la « défense » du vignoble (par le sulfure de carbone) et partisans de la « reconstitution » (au moyen des plants greffés sur souche américaine) comme un affrontement entre la grande propriété, soutenue par les organisations traditionnelles de défense des intérêts viticoles (comme le CVB²⁷⁸), et la petite propriété, défendue par de nouvelles organisations comme la SVB²⁷⁹. Le CVB, dont nous avons noté qu'il était dirigé par de grands propriétaires souvent nobles, décidait le 31 décembre 1898 d'adhérer à la Société des Agriculteurs de France, la grande organisation dite de la « rue d'Athènes », bastion des conservateurs. À l'inverse, deux députés de gauche, Camuzet et Bouhey-Allex, furent particulièrement actifs au sein de la SVB. Mais ce sont les maires, conseillers municipaux, militants actifs de cette organisation, qui en faisaient la représentativité et la force sur le terrain. Ainsi, sur une liste d'adhérents de la SVB en 1890, dont 66 étaient domiciliés dans la région de Nolay, nous avons retrouvé mention de cinq adhérents ayant exercé la fonction d'adjoint à un moment ou un autre²⁸⁰, et la présence du maire radical de Puligny, en fonction de 1896 à 1906.

Au sein du conseil général, le conflit était porté par les deux camps politiques. Dans les premières années de la « défense », certains se firent les porte-paroles des propriétaires qui souhaitaient imposer les traitements par la contrainte, sous peine d'arrachage des vignes. Or, cela visait au premier chef les petits propriétaires de vignes plantées en gamays, incapables de supporter le coût des traitements. D'autres, à l'inverse, plaidèrent très tôt en faveur de l'introduction des plants américains, malgré l'opposition du comité de vigilance. Après l'autorisation, en 1887, c'est la répartition des subventions départementales qui fit l'objet de litiges. Le député Lévêque²⁸¹, pourtant un modéré, se montra en pointe sur le sujet, en voulant réserver celles-ci aux « viticulteurs nécessaires »²⁸². C'est également la municipalité de Nolay, fief du clan Carnot à cette époque, qui prit l'initiative d'un marché des greffons fort utile aux viticulteurs du canton²⁸³.

La sauvegarde du vignoble, et le salut de la population qui vivait de cette activité, était une urgence pour l'ensemble de la classe politique départementale. Dans un régime fondé sur l'élection, aucun élu ne pouvait négliger ces intérêts.

278 Comité d'Agriculture de l'Arrondissement de Beaune et de Viticulture de la Côte-d'Or.

279 Société Vigneronne de l'arrondissement de Beaune.

280 Communes de Chassagne, Puligny, Santenay, La Rochepot et Saint-Romain.

281 Il était membre du groupe de la Gauche républicaine à la Chambre des députés.

282 Voir plus haut page 559.

283 Bouhey-Allex le rappelle dans son article de la Revue de viticulture, « La Reconstitution... », op. cit.. Voir également le rapport du CCEV à la session de 1895 du Conseil général

3) La crise post-phyllloxérique, point de bascule politique

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, une fois la reconstruction achevée, la viticulture régionale subit une série de crises qui se prolongèrent jusqu'à la guerre. Après les difficultés face à la mévente des vins, une série de catastrophes d'origine météorologique (gelées en 1909, sécheresse en 1911) ou biologique (invasions du mildiou en 1910 et 1913) mirent les vigneron à genoux.

Le premier réflexe des acteurs politiques (parlementaires, conseillers généraux et municipalités) fut de se tourner vers l'État, afin d'obtenir des subventions pour soulager les souffrances de leurs électeurs.

Les députés côte-d'oriens, spécialement les élus du vignoble (Charles, Camuzet et Bouhey-Allex²⁸⁴), jouèrent leur rôle à la Chambre en contribuant au vote de subventions en faveur des viticulteurs sinistrés, en 1910 et à nouveau en 1912. Parallèlement le Conseil général accordait une aide d'urgence en septembre 1910. Cependant, la manière dont ces subventions étaient distribuées fut rapidement contestée par les municipalités. Nous avons vu comment, en raison de la méfiance invétérée de l'administration, les secours directs aux populations furent restreints au minimum, au profit d'une rétribution pour des travaux « d'intérêt général » tels que la réfection des chemins ruraux. Ce faisant, elle semblait manquer son but, aux yeux des municipalités tout au moins, alors que les vigneron, surchargés de travail, avaient plutôt besoin de secours en argent. Nous voyons ici les municipalités jouer leur rôle de représentantes des intérêts de leurs administrés face à une administration pas toujours éclairée sur les véritables besoins de la population viticole.

D'autre part, des différences de traitement apparentes entre Côte et Arrière-Côte²⁸⁵ opposaient les communes entre elles. C'est ce qui peut expliquer le renversement de majorité intervenu aux élections municipales de 1812, à Puligny et Corpeau, au profit de la droite anti-gouvernementale.

Mais on y trouve également un arrière-plan politique. Nous avons noté que deux municipalités s'étaient particulièrement opposées aux modalités de répartition des subventions, Cormot et Saint-Aubin²⁸⁶. Dans le cas de Saint-Aubin la dimension politique apparaît flagrante. Jusqu'en 1910, la commune était le fief de Louis Naudin, Conseiller d'arrondissement et maire, principal appui du clan Carnot dans le canton. Mais, après avoir perdu en 1910 son siège au conseil d'arrondissement, au profit du radical Grandchamp, il était à nouveau battu aux élections municipales de mai 1912, au

284 Réélu député en 1910 après une éclipse.

285 Au bénéfice de l'Arrière-Côte.

286 Chapitre II, pages 598-599.

profit de la liste radicale. Cela explique pourquoi Sadi Carnot, conseiller général de Nolay en titre, prit la peine d'écrire au préfet pour dénoncer cette « *jeune municipalité* » à « *l'état d'esprit anarchique* », au nom de la défense des petits propriétaires²⁸⁷.

D'une manière générale, nous avons constaté le basculement politique, au profit du radicalisme, de la région après la longue domination des modérés, basculement qui a été marqué par l'arrivée des radicaux à la mairie de Nolay et surtout la défaite (la première...) d'un Carnot aux élections cantonales de 1913. À la veille de la guerre, le parti radical dominait une bonne partie du paysage politique, sur le plan municipal dans la Côte comme dans l'Arrière-Côte, mais il occupait aussi les postes au Conseil d'arrondissement comme au Conseil général, enfin le siège de député, qui passa de Charles à Camuzet en 1914.

De ce point de vue, la réunion organisée par Grandchamp le 30 juin 1912 à Nolay²⁸⁸, où il réussit à rassembler les représentants de dix communes du canton, ainsi que les présidents de syndicats, apparaît comme un moyen de consacrer la prééminence des radicaux dans la lutte pour la défense des intérêts des viticulteurs de la région.

287 Il en profitait pour défendre l'instituteur, qui, en conflit avec la municipalité, venait de démissionner de ses fonctions de secrétaire de mairie. ADCO M 13 IX h 1 /1 : maladie cryptogamiques.

288 Voir Troisième partie, chapitre II, pages 596-597.

Chapitre IV : L'espace viticole entre déprise et reconfiguration

A - Déprise agricole et démographique

En raison des bouleversements rencontrés par l'activité agricole depuis une trentaine d'années, l'État éprouva la nécessité de procéder à une nouvelle évaluation des revenus fonciers, et une loi adoptée le 31 décembre 1909 prescrivit une mise à jour des matrices cadastrales par la réévaluation des revenus de la propriété non bâtie. Celle-ci eut lieu pour la région de Nolay sur deux années, 1913 et 1914. On avait reculé devant le coût d'une refonte complète du cadastre, mais la nature des cultures était mentionnée pour chaque parcelle, ce qui nous permet de mesurer les changements intervenus dans la répartition des cultures. Cependant, un grand nombre de parcelles se trouvant divisées, par le jeu des partages successoraux, elles pouvaient se retrouver partagées en différents types d'occupation du sol, ce qui nuit à la précision des plans cadastraux.

Ces nouvelles matrices nous donnent cependant des chiffres incontestables, que l'on peut comparer utilement aux données du premier cadastre et aux « nouvelles évaluations » de 1850/51 et 1879/80.

1) Peut-on parler d'une déprise d'ensemble ?

Un premier enseignement nous est apporté, concernant le bond en avant fait par les friches, qui passent de 1978,78 ha en 1840 à 2496,16 ha en 1913/14, soit une augmentation de 26 %. Le deuxième enseignement est la baisse de la couverture viticole, mais dont une simple comparaison entre les situations de 1840 et 1913 ne donne pas la pleine mesure. En effet, la baisse y semble modérée (7,5%), mais il faut prendre en compte les chiffres des « nouvelles évaluations », particulièrement celle de 1879/80, pour appréhender la mesure du déclin. La baisse atteint alors 17,5 %.

Avec une chute de 20 % de la population, la déprise agricole se fait donc avant tout sentir par la progression des friches, particulièrement considérable dans l'Arrière-Côte, la plus touchée par la dépopulation (de 19,2 % à 28,1 % de la superficie non-bâtie, ce qui représente un gain de plus de

650 ha). Les terres labourables n'en bénéficient pas, poursuivant leur déclin²⁸⁹. Par contre les prés connaissent une progression de 50 % dans le Pays-Bas et l'Arrière-Côte, annonçant leur conversion à l'élevage, qui s'affirmera après la Première Guerre mondiale (élevage laitier en plaine de Saône, élevage de bovins pour la viande dans l'Arrière-Côte), comme remède à la dépopulation...

Il faut cependant fortement nuancer cette évolution selon dans les sous-régions.

	États de sections (1827-1840)				Matrices rénovées (1913-1914)			
	Pays-Bas	Côte	Arrière-Côte	Ensemble	Pays-Bas	Côte	Arrière-Côte	Ensemble
Terres	568,38	507,21	2814,65	3890,24	499,06	587,35	2199,18	3285,59
Prés	108,03	47,98	234,38	390,39	155,76	56,47	434,37	646,61
Vignes	410,08	1697,66	1394,88	3502,62	443,27	1587,53	1208,66	3239,46
Jardins & vergers	6,37	21,74	31,85	59,97	7,45	15,39	36,46	59,30
Bois	29,51	266,59	804,59	1100,69	16,13	324,11	836,94	1177,19
Pâtis et friches	38,92	657,04	1282,82	1978,78	32,73	604,83	1858,60	2496,16
Divers	12,57	60,73	104,38	177,69	16,58	36,49	29,85	82,92
Superficie non bâtie	1173,87	3258,95	6667,54	11100,36	1170,99	3212,17	6604,06	10987,22
Partis de la superficie non-bâtie								
Terres	48,4 %	15,6 %	42,2 %	35,0 %	42,6 %	18,3 %	33,3 %	29,9 %
Prés	9,2 %	1,5 %	3,5 %	3,5 %	13,3 %	1,8 %	6,6 %	5,9 %
Vignes	34,9 %	52,1 %	20,9 %	31,6 %	37,9 %	49,4 %	18,3 %	29,5 %
Jardins & vergers	0,5 %	0,7 %	0,5 %	0,5 %	0,6 %	0,5 %	0,6 %	0,5 %
Bois	2,5 %	8,2 %	12,1 %	9,9 %	1,4 %	10,1 %	12,7 %	10,7 %
Pâtis et friches	3,3 %	20,2 %	19,2 %	17,8 %	2,8 %	18,8 %	28,1 %	22,7 %
Divers	1,1 %	1,9 %	1,6 %	1,6 %	1,4 %	1,1 %	0,5 %	0,8 %

Évolution de la superficie viticole (1840 – 1913)					
	1840	1851	1879	1913	Solde 1880-1913
Pays-Bas	406,89	420,08	591	443,27	-25,0 %
Côte	1697,66	1703,38	1763	1587,53	-10,0 %
Arrière-Côte	1394,85	1394,51	1578	1208,66	-23,4 %
Région de Nolay	3499,4	3517,98	3932	3239,46	-17,6 %

	Population en 1841				Population en 1911			
	Pays-Bas	Côte	Arrière-Côte	Ensemble	Pays-Bas	Côte	Arrière-Côte	Ensemble
Nombre d'habitants	890	4451	5160	10501	849	3475	4012	8336
Étaux d'évolution					-4,6 %	-21,9 %	-22,2 %	-20,6 %

289 Le léger rebond des terres labourables dans la Côte ne s'explique que par un biais statistique. En 1913, la reconstitution du vignoble n'est pas encore stabilisée, les premières greffons s'avérant souvent mal adaptées aux sols, d'où de nouvelles replantations qui imposaient aux parcelles une étape intermédiaire, pendant laquelle elles étaientensemencées de sainfoin ou de trèfle.

2) Le Pays-Bas

En apparence, il ne s'y produit pas de bouleversement. Le déclin des terres labourables se poursuit, au profit des vignes (gain de 3 points) et des prés (gain de 4 points). On ne constate pas de déprise agricole ; pâtis et friches, déjà rares, ont encore diminué. Mais la conversion longtemps bénéfique vers la viticulture commune s'est brutalement interrompue avec le phylloxéra (chute de 25 % par rapport aux chiffres de 1880). Le salut viendra de la conversion aux cultures périurbaines (maraîchage, élevage laitier) dans une région s'intégrant de plus en plus au couloir urbain du val de Saône. Nous en donnons ci-dessous un exemple avec la commune d'Ébaty.

Étude de cas : Ébaty

Dans la « nouvelle évaluation » de 1879/80, le contrôleur relève « 81 ha de terres plantées en vigne depuis 1850 », alors que la précédente, de 1850/51, ne relevait pas de modification depuis la confection du cadastre en 1827. Il y aurait donc eu croissance très forte mais tardive, dans les trente années correspondant à la grande période de croissance du vignoble régional. La superficie totale plantée en vigne aurait atteint environ 120 ha, ce qui est confirmé par d'autres sources statistiques²⁹⁰.

Mais avec l'invasion phylloxérique, celle-ci est tombée rapidement à 83 ha en 1881, avant de remonter, grâce à la reconstitution, à 90 en 1899 pour atteindre un maximum de 97 ha en 1902²⁹¹. Notons que le niveau pré-phylloxérique n'a jamais été rattrapé. Pire, la matrice cadastrale rénovée de 1913 ne nous donne que 50,63 ha de vignes à cette date, soit une baisse de moitié en une décennie. Ce déclin, qui affecte toute la région en raison de la crise viticole au début du XXe siècle, semble avoir particulièrement affecté Ébaty, où la vigne, exclusivement à base de gamays, occupait une place plus marginale²⁹².

Seuls sept propriétaires, dont deux seulement habitaient le village, possédaient en 1913 une superficie en vigne supérieure à deux hectares. Trois seulement exploitaient eux-mêmes. Du fait de l'extrême division de la propriété²⁹³, il semble qu'une bonne part des parcelles, restées en indivision, ne constituaient plus qu'un vignoble résiduel à la veille de la guerre.

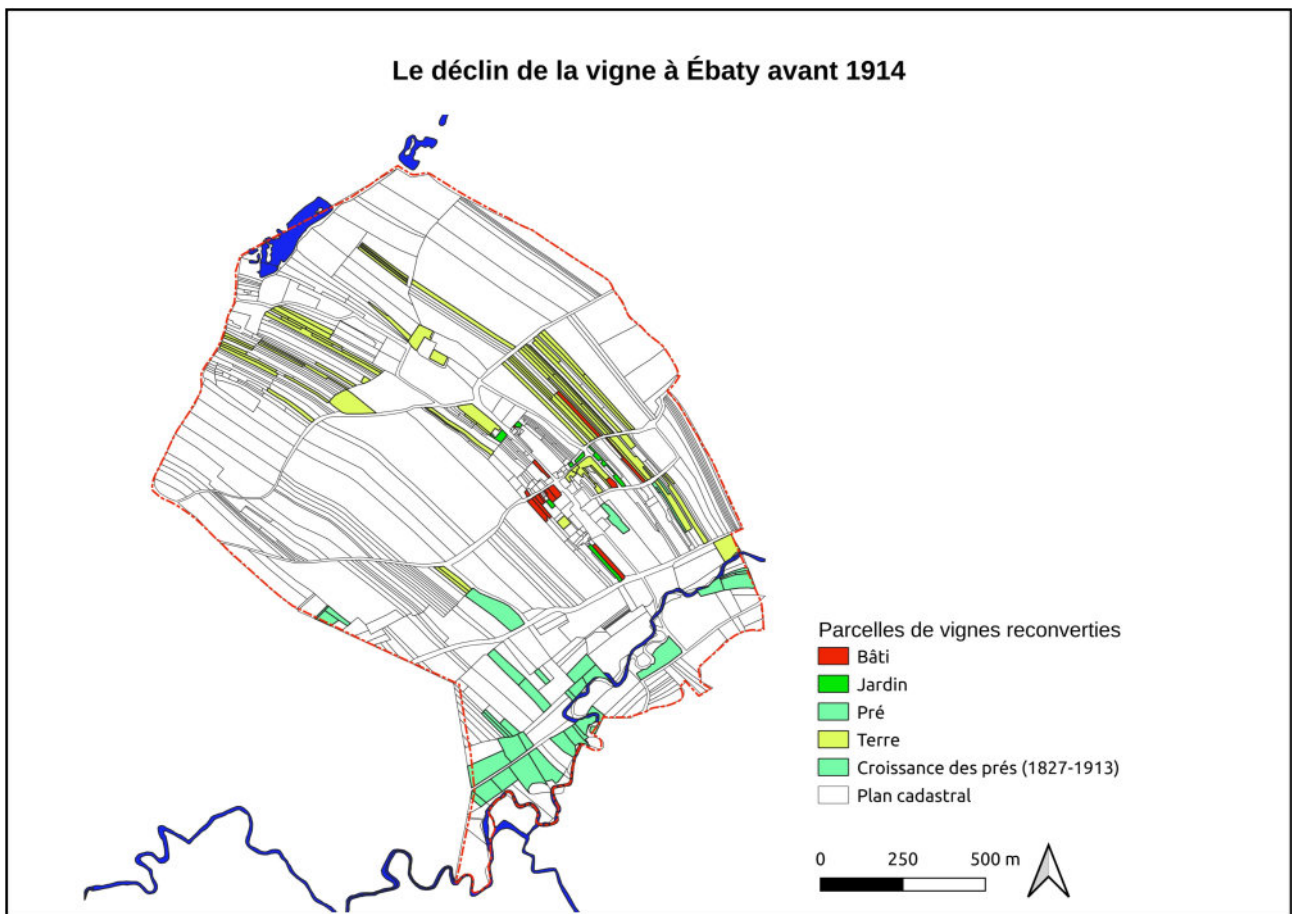
290 ADCO - M 12 II a28-a31 (Statistique agricole 1877 à 1879) et SM 15672 (Nouvelle évaluation des revenus non bâtis 1879/1880).

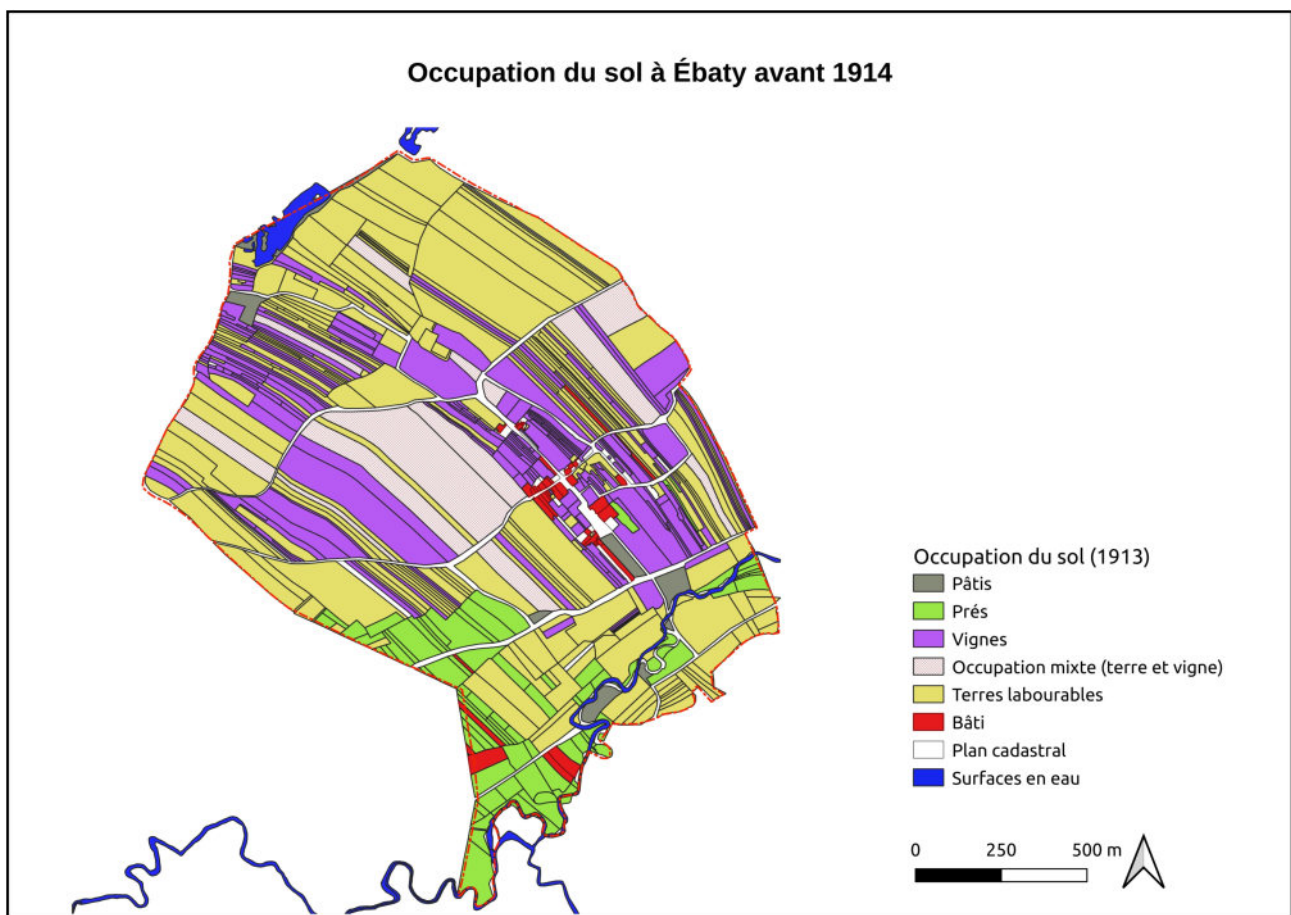
291 Publication du CCEV de la Côte-d'Or. Voir également ADCO – M 12 II a49-a50 (statistique agricoles 1901-1905).

292 ADCO 13 IX h /I-4 : le 11 septembre 1912, le maire d'Ébaty, justifiait une demande de subvention pour des secours à la viticulture, en écrivant au préfet : « *C'est qu'en effet depuis 1908, aucune vendange n'a été faite dans notre localité, cette année encore la récolte est nulle* ».

293 Un bon tiers des 621 parcelles sont notées comme partagées entre plusieurs des 235 propriétaires recensés.

On ne peut cependant parler, à propos d'Ébaty, de déprise agricole. En effet, la terre reste exploitée, la part des friches, minime en 1827 (2,3 % de la superficie non-bâtie), reste contenue en 1913 (5,7%). On assiste plutôt à une conversion vers d'autres activités agricoles plus prometteuses. La carte ci-dessous montre d'une part la reconversion d'une partie des parcelles plantées en vignes, d'autre part le développement des prairies naturelles. Les anciennes parcelles viticoles redeviennent des terres labourables, et, à proximité de la vallée de la Dheune, on observe l'essor des prairies. La rivière, dont les méandres étaient autrefois assez instables et provoquaient fréquemment des inondations, a bénéficié de travaux d'aménagement qui ont permis de transformer les anciennes pâtures. Les vignes faiblement rentables sont abandonnées pour intégrer une autre agriculture...





La situation géographique d'Ébaty, limitrophe de Chagny, et au cœur du couloir du val de Saône, lui assignait à long terme un destin de commune périurbaine. Dans cette optique, les cultures maraîchères, l'élevage laitier, paraissaient plus conformes aux qualités de son sol plutôt argileux. L'épisode viticole fera bientôt figure d'accident historique, fruit d'une conjoncture économique passagère. On pense à son sujet à ce qu'écrivait Morelot²⁹⁴ presque un siècle auparavant : « *Cet engouement [pour la plantation de gamays] durera jusqu'à ce que la raison, proscrivant le système d'assolement triennal ou des jachères, fasse adopter un meilleur genre de culture.* »

3) La Côte

Dans la Côte, la progression des terres labourables est trompeuse, comme le montrera l'étude de cas sur Chassagne. Elle signifie simplement que la reconstitution n'est pas totalement achevée (plantation de sainfoin sur les toppes en attente de replantation). En fait la spécialisation viticole se maintient au prix de l'effacement des gains marginaux du XIX^e : -10 % par rapport à 1880). Il en

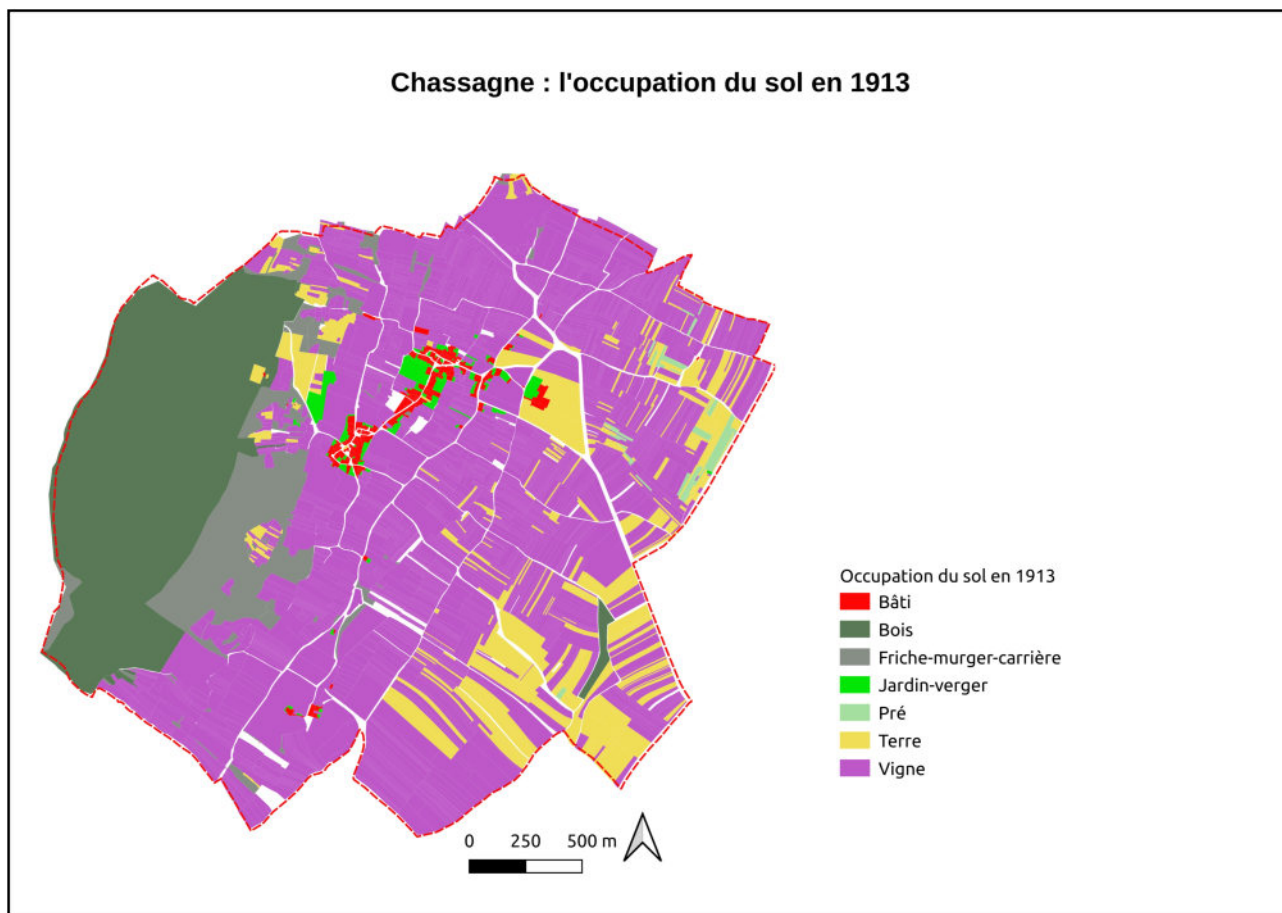
²⁹⁴ Dr MORELOT, *Statistique de la vigne...*, op. cit., page 163.

ressort une impression de stabilité (l'extension de la couverture forestière compense une baisse légère des pâtis et friches).

Étude de cas : Chassagne

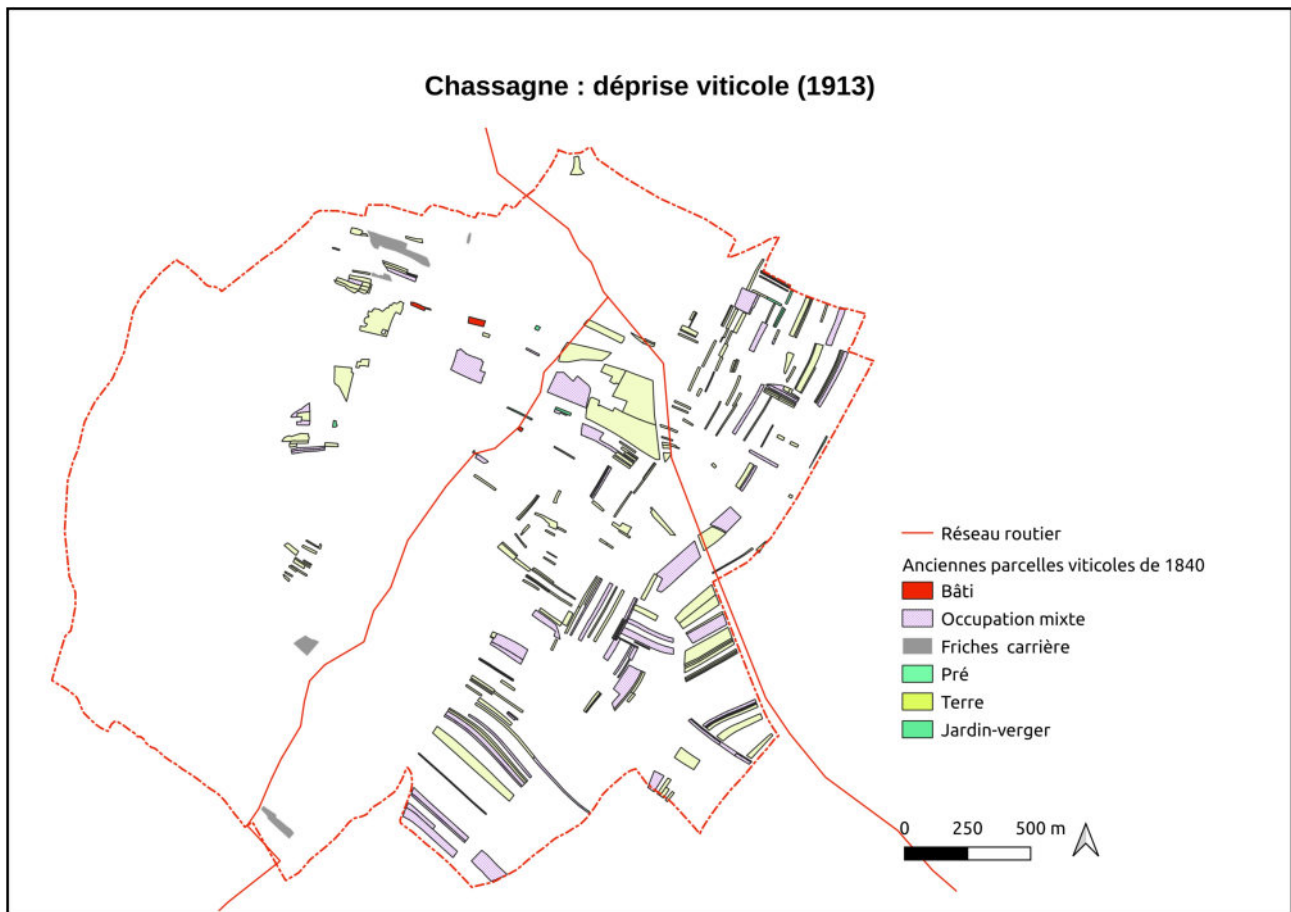
La mise à jour de la matrice cadastrale nous a permis de construire ci-dessous la carte de l'occupation du sol en 1913, qui présente à première vue une grande stabilité par rapport à celle de 1840²⁹⁵. Chassagne demeure par excellence un village voué à la viticulture (60 % de la superficie non bâtie) où, à part les bois (18 % environ), les autres activités, culture ou élevage, restent marginales.

Cependant, la superficie plantée en vignes s'est un peu effritée, même par rapport à la situation qui prévalait en 1840²⁹⁶. La carte suivante, qui recense les parcelles où la vigne a disparu depuis 1840, peut nous apporter quelques explications et nuances.



295 Nous l'avons simplifiée pour maintenir sa visibilité, en rattachant chaque parcelle « mixte » à sa culture dominante. Pour la carte de l'occupation du sol à Chassagne en 1840, voir plus haut page 341.

296 381,47 ha en 1840, 403 en 1880, 368,13 en 1913. En 1913, la baisse est de 3,5 % par rapport à 1840, de 8,7 % par rapport à 1880.



Seuls les terrains peu favorables ont été abandonnés dans un contexte de déclin démographique où la main-d'œuvre se raréfiait (526 habitants en 1911, contre 889 en 1891). On peut également noter l'impact de l'extension du bâti (pendant la période d'expansion démographique du XIX^e probablement) : trois grosses parcelles en bordure du village sont notées « Jardin et Vigne ». Notons enfin le retour à la friche (ou à la forêt) de certaines parcelles situées « sur les hauts », à proximité du bois de Chassagne et des carrières (en pleine expansion à cette époque).

Malheureusement la mise à jour partielle du cadastre a fait passer à la trappe la distinction entre vignes plantées en gamays et en pinots. Nous ne pouvons vérifier l'hypothèse d'un déclin des gamays et d'un maintien des pinots.

Les vignes abandonnées sont-elles surtout des vignes plantées en gamays, comme on pourrait l'imaginer ? Non car la superficie anciennement plantée en pinots est, avec 33,45 ha, supérieure à la superficie qui était plantée en gamays, 27,62 ha. La carte ci-dessus nous montre également une différence d'allure des parcelles : celles plantées en gamays sont de petite taille, on peut imaginer qu'il s'agit de parcelles de petits propriétaires. Au contraire, pour les anciennes vignes plantées en pinots on trouve de grosses parcelles appartenant à de grands propriétaires. 13 parcelles supérieures

à 1 ha, totalisant 22,32 ha, appartiennent à de gros propriétaires. Mais 11 de celles-ci sont en fait partiellement plantées en vigne, dans une proportion qu'il nous est impossible de déterminer. Enfin, trois parcelles, regroupées et formant une surface de 5,65 ha, contiguës à une grosse maison bourgeoise, appartiennent à la même propriété, celle de « la veuve Masson » et des « héritiers Masson, avocats à Paris ». Il s'agit de la propriété d'Adolphe Masson, négociant en vins mort à Chassagne en 1890, gendre et successeur de l'ancien maire de Chassagne, Léon Dubois. Plantées en « noirien » en 1840, ces parcelles sont de toute évidence en attente d'une nouvelle plantation de vignes. Il est probable qu'il en soit de même des autres parcelles mentionnées, et que la situation qui prévalait en 1913 ait été simplement le résultat d'un état passager, dans un contexte de reconstitution du vignoble : un moment de transition.

On peut en conclure que la superficie viticole consacrée aux vins fins n'a été que rognée à la marge. Pour les Gamays, la mutation est un peu plus nette : la moitié de la superficie est désormais entièrement en terre, l'autre moitié est passée sous le régime mixte, terre et vigne. Mais il s'agit de parcelles plus petites, toutes situées au sud de la route Chassagne – Santenay, zone qui a été plus tardivement plantée en vigne, au XIXe siècle. En 1913, la vigne à Chassagne n'a subi qu'un léger recul, elle campe sur ses positions, grâce à son vignoble de qualité ; la crise, qui a emporté le vignoble de « vins communs » ne l'a touchée qu'à la marge.

4) L'Arrière-Côte

C'est la sous-région la plus touchée, sur le plan démographique comme agricole. La vigne y régresse de 23,4 % par rapport à son maximum de 1880. Surtout, les friches envahissent le territoire agricole, avec une augmentation de pratiquement 45 % ! C'est la seule sous-région où on puisse véritablement parler de déprise agricole. Il est vrai que de nombreux territoires étaient de mauvaise qualité, comme nous l'avons vu à propos de Baubigny et La Rochepot (affleurements rocheux), et que leur mise en exploitation ne s'expliquait que par la pression démographique. Le développement viticole semble, en 1914, devenir une impasse, tandis que la polyculture traditionnelle, à base de céréaliculture, inadaptée aux contraintes du terroir, subit un déclin décisif. Les prés progressent (+ 85%), annonçant la conversion à l'élevage qui s'affirmera après la guerre (embouche des bovins charolais). Dans l'immédiat, beaucoup d'habitants sont contraints de quitter une terre qui ne leur permet plus de vivre.

Étude de cas : Baubigny

Comme pour les autres communes, le plan parcellaire n'a pas été mis à jour en 1913, de ce fait, un nombre important de parcelles (à la suite de partages successoraux par exemple) sont divisées entre plusieurs natures de culture. C'est le cas de 88,58 hectares. Nous avons choisi, là aussi, de simplifier la représentation de l'occupation du sol, en assimilant ces parcelles à la catégorie dominante, ce qui introduit un léger biais mais préserve la lisibilité de la carte.

Le changement le plus net est l'accroissement considérable des friches : en 1839 broussailles et friches représentent 63,8 hectares, en 1913 les friches totalisent 335,6 hectares, soit plus d'un tiers de la superficie non bâtie !

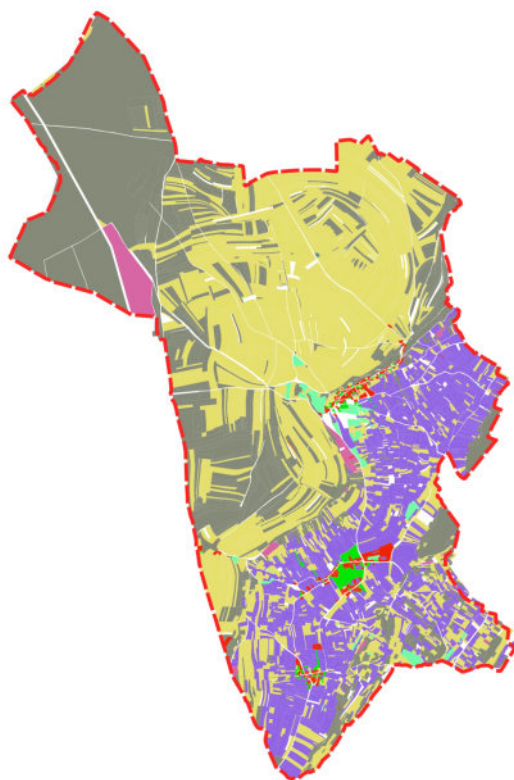
Répartition des friches de 1913 en fonction de leur utilisation en 1839²⁹⁷	
Nature en 1839	Superficie (hectares)
Friches-murgers	57,05
Pâtis	105,57
Terres	142,35
Vignes	5,50
Total	314,67

Le tableau et la carte ci-dessous nous apprennent que ces friches, pour l'essentiel, remplacent pâtis et terres labourables peu fertiles situées sur le plateau. La totalité des pâtis de 1839 sont retournés à la friche. À quoi servaient-ils en 1839 ? Probablement aux bêtes (vaches, moutons ou chèvres) appartenant aux paysans sans terre, signe de la pression démographique de cette époque.

De même 142,35 hectares de terres, pour la plupart situées sur le plateau dominant les hameaux (à plus de 500 m. d'altitude), sont abandonnés en 1913.

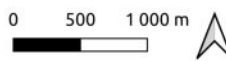
²⁹⁷ Nous avons écarté dans ce tableau les parcelles de nature mixte.

Baubigny : occupation du sol (1913)

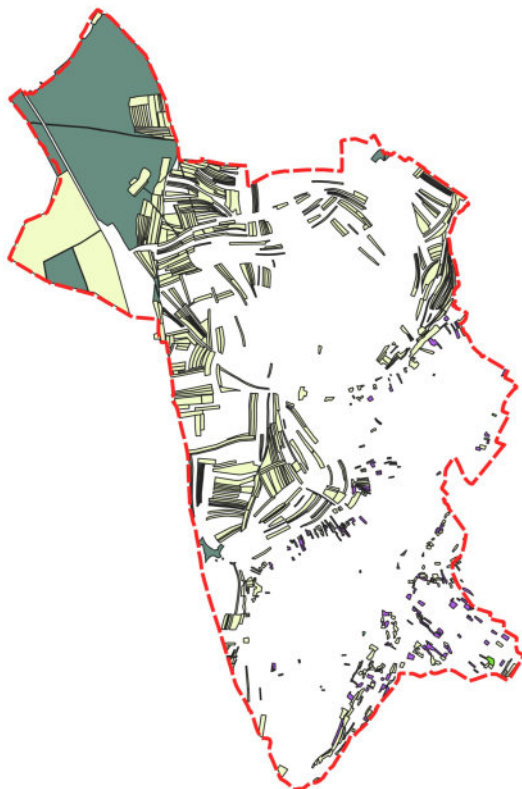


Occupation du sol (1913)

- Bâti & communication
- Bois
- Friches & carrières-laviers
- Jardins
- Pâtis
- Prés
- Terre
- Vigne

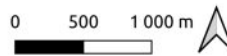


Baubigny : la déprise agricole (1913)



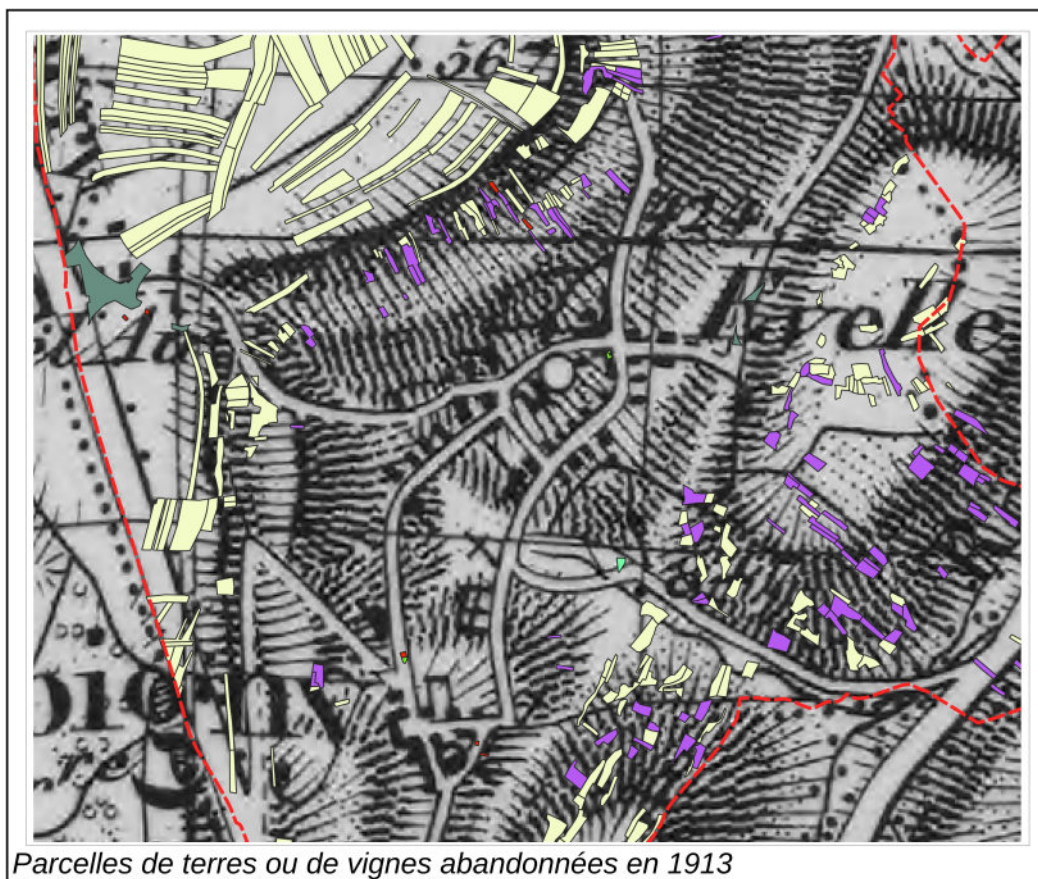
Ancienne nature des nouvelles friches

- Bois
- Bâti - communication
- Jardin-Verger
- Pâtis
- Pré
- Terre
- Vigne



En ce qui concerne la vigne, nous sommes face à une difficulté : l'état de sections de 1913 nous donne 195,6 ha contre 229,5 ha en 1839. Ces deux chiffres masquent la croissance considérable de la superficie viticole entre ces deux dates : elle atteint 490 ha en 1880, encore 245 ha en 1902 (source CCEV), 320 ha en 1905 (source Statistique agricole annuelle) . La différence entre les chiffres de 1905 et 1913 peut s'expliquer de deux manières : d'une part la récession viticole du fait de la crise des années 1910-1913, d'autre part le changement d'échelle entre les deux chiffres. L'état de sections, réalisé à l'échelle de la parcelle, distingue beaucoup plus précisément les différents types d'occupation du sol (beaucoup de murgers devaient être englobés faussement dans la superficie viticole fournie par la statistique agricole). Mais, même en tenant compte de ces éléments, force est de conclure que beaucoup de terres, à l'état de friche en 1913, étaient passées entre temps à l'état de vigne.

Pour les vignes comme pour les terres labourables, ce sont les plus mauvaises terres (ou les plus difficiles à travailler) qui semblent abandonnées lorsque le recul de la vigne se manifeste. Leur localisation est caractéristique comme le montre la carte ci-après.



Parcelles de terres ou de vignes abandonnées en 1913

B – L’effondrement des revenus et ses conséquences sur la propriété

La rénovation cadastrale, réalisée pour la région en 1913 et 1914, nous donne l’occasion d’une mesure fine de l’état de la propriété à la veille de la guerre, après les grands bouleversements dus aux crises successives qui ont frappé la viticulture côte-d’orientienne depuis l’arrivée du phylloxéra en 1878. Elle nous permet aussi de mesurer l’évolution des revenus cadastraux, qui, après la réalisation initiale du cadastre (en 1827 ou 1840 selon les communes), ont fait l’objet d’évaluations précises en 1851 et 1880.

1) L’effondrement des revenus

Évolution des revenus fiscaux non bâtis						
Commune	Revenu 1827-1840	Revenu 1851	Revenu 1880	Revenu 1913	Évolution (1851-1913)	Évolution (1880-1913)
Ébaty	12 740,89 F	17 810,00 F	27 643,00 F	11 156,18 F	-37,4 %	-59,6 %
Corpeau	27 571,64 F	52 485,00 F	54 834,00 F	25 264,74 F	-51,9 %	-53,9 %
Chassagne	64 541,85 F	84 438,00 F	116 040,00 F	86 112,43 F	2,0 %	-25,8 %
Santenay	76 662,05 F	107 097,00 F	103 065,00 F	75 394,42 F	-29,6 %	-26,8 %
La Rochepot	24 718,77 F	45 078,00 F	64 024,00 F	48 738,18 F	8,1 %	-23,9 %
Cirey	6 962,87 F	33 589,00 F	44 096,00 F	23 187,46 F	-31,0 %	-47,4 %
Baubigny	33 205,01 F	51 222,00 F	66 991,00 F	13 671,13 F	-73,3%	-79,6 %
<i>Total</i>					-27,6 %	-40,5 %

Nous savons que l’évaluation initiale des revenus cadastraux, au moment de l’établissement du cadastre, avait été insuffisante, d’environ 60 %²⁹⁸, ce qui nous a amené à nuancer l’accroissement apparent entre 1840 (ou 1827) et 1851, période de difficultés pour l’agriculture de la région. Par contre, les évaluations de 1851, 1880 et 1913-1914 apparaissent plus rigoureuses, et permettent donc la comparaison.

Dans l’ensemble, la chute de revenu est spectaculaire, effaçant non seulement la croissance des 25 « belles années » qui vont de la fin de la crise du milieu du siècle aux années 1870, mais allant même au-delà puisque la baisse globale dépasse le quart par rapport aux chiffres de 1851. Cette chute est logiquement particulièrement sévère dans le Pays-Bas comme dans l’Arrière-Côte, où la croissance viticole avait été particulièrement forte.

²⁹⁸ Voir plus haut page 354.

Cette chute est liée bien entendu au déclin de la vigne et des revenus viticoles, comme le montre le tableau statistique ci-dessous.

Vignes et revenus cadastraux (1827/1840 - 1913/1914)						
Commune	Superficie				Évolution 1840-1914	Évolution 1880-1914
	1827/1840	1851	1880	1913-1914		
Ébaty	39,38	39,38	120,00	50,63	-28,6 %	-57,8 %
Corpeau	202,16	202,16	241,00	212,88	5,3 %	-11,7 %
Chassagne	380,47	380,47	403,00	368,13	-3,2 %	-8,7 %
Santenay	459,75	459,75	460,00	418,69	-8,9	-9,0 %
La Rochepot	132,87	132,87	233,00	110,03	-17,2 %	-52,8 %
Cirey	136,16	136,16	134,00	144,49	6,1 %	7,8 %
Baubigny	229,49	229,49	263,00	195,57	-14,8 %	-25,6 %
<i>Total</i>	<i>1580,28</i>	<i>1580,28</i>	<i>1854</i>	<i>1500,42</i>	<i>-5,1 %</i>	<i>-19,1 %</i>
	Revenu cadastral à l'hectare					
	1827/1840	1851	1880	1913-1914		
Ébaty	117,47 F	125,00 F	163,00 F	73,80 F		
Corpeau	71,04 F	140,40 F	140,00 F	59,11 F		
Chassagne	155,08 F	200,00 F	271,00 F	193,96 F		
Santenay	140,47 F	187,00 F	180,00 F	147,34 F		
La Rochepot	75,64 F	94,00 F	163,00 F	139,68 F		
Cirey	21,02 F	105,00 F	163,00 F	36,13 F		
Baubigny	101,25 F	135,00 F	187,00 F	43,78 F		
	Revenu cadastral total				Évolution Revenu / ha	Évolution Revenu total
	1827/1840	1851	1880	1913-1914	1880-1914	1880-1914
Ébaty	4 625,91 F	4 922,44 F	19 560,00 F	3 736,58 F	-54,7%	-80,9%
Corpeau	14 361,18 F	28 382,74 F	33 740,00 F	12 583,38 F	-57,8%	-62,7%
Chassagne	59 003,80 F	76 094,66 F	109 213,00 F	71 403,09 F	-28,4%	-34,6%
Santenay	64 581,05 F	85 973,21 F	82 800,00 F	61 690,26 F	-18,1%	-25,5%
La Rochepot	10 050,23 F	12 489,70 F	37 979,00 F	15 369,02 F	-14,3%	-59,5%
Cirey	2 862,01 F	14 296,42 F	21 842,00 F	5 220,42 F	-77,8%	-76,1%
Baubigny	23 235,48 F	30 980,64 F	49 181,00 F	8 562,87 F	-76,6%	-82,6%
<i>Total</i>						<i>-49,6 %</i>

Le revenu viticole s'effondre d'environ 50 % entre 1880 et 1914, soit une baisse encore plus forte que celle de l'ensemble des revenus non-bâti. Cet effondrement s'explique d'abord par la chute du revenu à l'hectare, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus, mais est également accentué par le rétrécissement de la couverture viticole, qui a par exemple laissé la place à l'extension des

friches, comme nous l'avons vu pour l'Arrière-Côte. La crise de mévente, les récoltes catastrophiques engendrées par les accidents climatiques ou les attaques cryptogamiques comme en 1910, ont durement affecté le revenu des viticulteurs et concernent toutes les communes étudiées, mais avec une gravité particulière dans les régions périphériques, Arrière-Côte et plaine viticole. Dans la Côte, la chute est moins sévère, en partie parce que la couverture viticole s'y est mieux maintenue.

2) L'évolution des structures de la propriété

Nous avons prévu, comme nous l'avons fait pour les matrices de 1827-1840, un dépouillement systématique des matrices rénovées de 1913-1914, que nous avons programmé cette année... En raison des conditions difficiles imposées à nos travaux de recherche ces derniers mois, du fait des conditions sanitaires, nous avons dû nous résoudre à n'étudier qu'un nombre limité des matrices de 1913-1814, celles des sept « communes tests » que nous avons retenues pour nos travaux démographiques ; bien qu'elles constituent un échantillon représentatif de notre zone d'étude, les évolutions disparates observées dans ces sept communes nous obligent à rester prudent quant aux conclusions que nous serons amené à tirer de cet échantillon.

Cadastre 1827-1840							
EFFECTIFS							
	ÉBATY	CORPEAU	CHASSAGNE	SANTENAY	LA ROCHEPOT	CIREY	BAUBIGNY
Grande propriété	1,3 %	1,1 %	5,4 %	5,8 %	0,9 %	0,3%	1,3 %
Moyenne propriété	1,3 %	1,8 %	6,4 %	9,0 %	0,9 %	0,8%	4,7 %
Petite propriété	5,8 %	4,2 %	9,5 %	18,9 %	2,4 %	1,9%	7,3 %
Propriété parcellaire	91,7 %	92,9 %	78,6 %	66,3 %	95,9 %	96,9%	86,8 %
<i>Nombre de cotes</i>	156	450	388	534	459	360	317
CONTENANCES							
	ÉBATY	CORPEAU	CHASSAGNE	SANTENAY	LA ROCHEPOT	CIREY	BAUBIGNY
Grande propriété	19,4 %	21,5 %	57,2 %	50,2 %	21,7 %	12,2%	16,5 %
Moyenne propriété	10,3 %	15,7 %	13,1 %	18,3 %	8,1 %	22,0%	21,0 %
Petite propriété	24,2 %	18,3 %	10,5 %	17,9 %	10,8 %	11,8%	16,2 %
Propriété parcellaire	46,1 %	44,5 %	19,2 %	13,5 %	59,4 %	54,0%	46,3 %
REVENUS							
	ÉBATY	CORPEAU	CHASSAGNE	SANTENAY	LA ROCHEPOT	CIREY	BAUBIGNY
Grande propriété	21,1 %	23,3 %	47,4 %	46,4 %	27,7 %	11,4%	26,1 %
Moyenne propriété	9,5 %	14,7 %	17,8 %	22,9 %	7,9 %	14,2%	21,0 %
Petite propriété	20,8 %	18,0 %	13,0 %	18,5 %	11,5 %	14,0%	17,2 %
Propriété parcellaire	48,6 %	44,0 %	21,8 %	12,2 %	52,8 %	60,4%	35,8 %

Cadastre 1913-1914							
EFFECTIFS							
	ÉBATY	CORPEAU	CHASSAGNE	SANTENAY	LA ROCHEPOT	CIREY	BAUBIGNY
Grande propriété	1,3 %	0,4 %	4,5 %	3,3 %	1,4 %	0,7 %	0,25 %
Moyenne propriété	0,4 %	1,3 %	5,3 %	3,2 %	1,8 %	0,0 %	0,25 %
Petite propriété	1,3 %	4,7 %	7,6 %	6,8 %	4,6 %	3,1 %	1,75 %
Propriété parcelaire	97,0 %	93,7 %	82,6 %	86,6 %	92,2 %	96,1 %	97,76 %
<i>Nombre de cotes</i>	232	473	488	687	627	414	401
CONTENANCES							
	ÉBATY	CORPEAU	CHASSAGNE	SANTENAY	LA ROCHEPOT	CIREY	BAUBIGNY
Grande propriété	29,9 %	9,3 %	46,0 %	38,9 %	25,9 %	31,8 %	3,54 %
Moyenne propriété	3,0 %	14,3 %	10,9 %	11,4 %	8,5 %	0,0 %	2,08 %
Petite propriété	8,2 %	25,1 %	13,4 %	14,8 %	17,1 %	15,5 %	9,52 %
Propriété parcelaire	58,9 %	51,2 %	29,7 %	34,9 %	48,5 %	52,7 %	84,86 %
REVENUS							
	ÉBATY	CORPEAU	CHASSAGNE	SANTENAY	LA ROCHEPOT	CIREY	BAUBIGNY
Grande propriété	29,7 %	9,3 %	52,1 %	39,4 %	36,4 %	40,1 %	6,59 %
Moyenne propriété	4,1 %	14,4 %	15,6 %	16,6 %	10,8 %	0,0 %	4,23 %
Petite propriété	8,0 %	24,8 %	11,7 %	18,2 %	15,8 %	16,4 %	13,44 %
Propriété parcelaire	58,2 %	51,4 %	20,5 %	25,8 %	37,0 %	43,5 %	75,74 %

Évolution des structures de la propriété (1840 – 1914)							
EFFECTIFS							
	ÉBATY	CORPEAU	CHASSAGNE	SANTENAY	LA ROCHEPOT	CIREY	BAUBIGNY
Ensemble des cotes	48,7 %	5,1 %	25,8 %	28,7 %	36,6 %	15,0 %	26,5 %
Grande propriété	50,0 %	-60,0 %	4,8 %	-25,8 %	125,0 %	200,0 %	-75,0 %
Moyenne propriété	-50,0 %	-25,0 %	4,0 %	-54,2 %	175,0 %	-100,0 %	-93,3 %
Petite propriété	-66,7 %	15,8 %	0,0 %	-53,5 %	163,6 %	85,7 %	-69,6 %
Propriété parcelaire	57,3 %	6,0 %	32,1 %	68,1 %	31,4 %	14,0 %	42,5 %
CONTENANCES							
	ÉBATY	CORPEAU	CHASSAGNE	SANTENAY	LA ROCHEPOT	CIREY	BAUBIGNY
Ensemble des cotes	0,3 %	-3,1 %	0,3 %	-0,9 %	0,2 %	-9,9 %	-0,8 %
Grande propriété	54,5 %	-58,1 %	-19,3 %	-23,2 %	19,5 %	134,8 %	-78,7 %
Moyenne propriété	-71,0 %	-11,6 %	-16,8 %	-38,7 %	4,9 %	-36,7 %	-90,2 %
Petite propriété	-65,9 %	33,0 %	27,8 %	-18,0 %	59,2 %	18,2 %	-41,6 %
Propriété parcelaire	28,1 %	11,6 %	55,6 %	155,4 %	-18,3 %	-12,1 %	81,7 %
REVENUS							
	ÉBATY	CORPEAU	CHASSAGNE	SANTENAY	LA ROCHEPOT	CIREY	BAUBIGNY
Ensemble des cotes	-14,3%	-17,1%	11,9%	-23,7%	101,8%	187,1%	-63,6%
Grande propriété	20,8 %	-66,7 %	23,1 %	-35,2 %	164,8 %	909,5 %	-90,8 %
Moyenne propriété	-62,5 %	-18,5 %	-1,6 %	-44,8 %	175,1 %	-100,0 %	-92,7 %
Petite propriété	-67,1 %	14,2 %	0,9 %	-24,8 %	176,9 %	236,1 %	-71,5 %
Propriété parcelaire	2,5 %	-3,2 %	5,3 %	60,7 %	41,3 %	106,9 %	-22,8 %

Globalement, par rapport aux matrices initiales, nous pouvons relever logiquement un accroissement significatif du nombre des cotes, d'environ 25 %. Cet accroissement reflète, sur environ trois générations, l'émiettement successoral attendu. Il masque des évolutions divergentes selon les types de propriétés. Tandis que l'effectif de la propriété parcellaire (en dessous de 200 F de revenu cadastral) augmentait à peu près d'un tiers, les autres catégories de propriétés ont vu leur part diminuer : la moyenne propriété (de 400 à 700 F) est la plus touchée, avec une baisse de 36,2 %, devant la petite propriété indépendante (de 200 à 400 F) à 23,7 %, la grande propriété (700 F et au-dessus) ayant mieux résisté, avec une baisse limitée à 7,4 %. Ces moyennes cachent cependant de fortes disparités selon les communes. C'est particulièrement vrai pour la grande propriété, qui par définition concernait un nombre restreint de cotes, et où, selon les communes, on assiste à une quasi-disparition (comme à Corpeau ou Baubigny) ou au contraire à une augmentation considérable (La Rochepot ou Cirey), selon l'histoire particulière de telle ou telle famille.

Nous pouvons en dire autant à propos des superficies appropriées ou des revenus fiscaux. En moyenne, nous retrouvons logiquement une augmentation de la part de la propriété parcellaire, mais dans une mesure moindre que pour ce qui est des effectifs (23,3 % de hausse pour les superficies, 18,9 % pour les revenus) ; la moyenne propriété est la catégorie la plus affectée (54,1 % de baisse pour les superficies, 31,8 % pour les revenus), tandis que la grande propriété et la petite maintiennent à peu près leur part. Nous nous rappelons avoir observé que la moyenne propriété, telle que nous l'avons définie en étudiant le cadastre de 1840, nous était apparue comme une propriété de la moyenne bourgeoisie traditionnelle, souvent entre les mains de catégories sociales de type « Ancien régime », peut-être les plus susceptibles de souffrir de la crise viticole. D'autre part, la chute des revenus fonciers a forcément entraîné un glissement de catégories, les moyenne propriétés d'une époque devenant les petites propriétés de la suivante.

Pour une analyse un peu plus substantielle, il nous faut changer d'échelle en nous plaçant au moins au niveau des sous-régions, pour espérer tirer quelques conclusions pertinentes.

Le Pays-Bas

Nous disposons pour le Pays-Bas des matrices d'Ébaty et Corpeau : deux villages très dissemblables et à l'évolution foncière opposée. À Ébaty, une famille de grand propriétaires, les Bruchet, coexistait avec une masse de propriétaires parcellaires, travaillant à leur service et celui de deux ou trois propriétaires moyens. Dans le même temps, la viticulture y jouait un rôle moins important qu'ailleurs, plutôt entre les mains de petits propriétaires. Le déclin de la viticulture, l'orientation vers une agriculture péri-urbaine, ont accentué la dichotomie sociale, multipliant les

propriétés parcellaires entre les mains d'héritiers ayant abandonné les activités agricoles²⁹⁹. À Corpeau, commune la plus viticole de la plaine, l'évolution a été inverse. Tandis que la grande et la moyenne propriété s'effondrent, la petite propriété se renforce en effectif (+15,8%), superficie (hausse d'un tiers) et revenus (+14,2 %). En 1840, on trouvait à Corpeau cinq cotes de grands propriétaires, dont trois forains (deux étaient nobles), en 1914, la plupart ont disparu, et la plus grande propriété (celle de la famille de Fontenay) a été partagée entre deux cotes. Rappelons-nous aussi que bon nombre de propriétés étaient entre les mains de vigneron installés dans les villages voisins de la Côte, Chassagne et Puligny.

La Côte

Nous disposons des matrices de Chassagne et Santenay qui semblent également présenter des évolutions opposées. À Chassagne, si l'effectif de la propriété parcellaire a augmenté, suivant la hausse du nombre des cotes, la part de celle-ci reste cependant plus faible qu'ailleurs, tandis que les autres catégories se maintiennent. Fait significatif : la grande propriété s'effrite légèrement en effectif (de 5,4 à 4,5%), subit une chute des superficies (-19,3%), mais voit sa part des revenus sérieusement augmenter (+ 23,1%, atteignant 52 % du revenu cadastral) : signe qu'elle se concentre sur les terroirs les plus valorisés. La moyenne et la petite propriétés se maintiennent en termes d'effectifs et revenus, la hausse des superficies possédées par les petits propriétaires est peut-être un effet du retrait foncier de la grande propriété.

Santenay ne présente pas la même évolution : la propriété parcellaire y connaît une forte augmentation des effectifs, triplant sa part de la superficie et doublant à peu près sa part du revenu. Par ailleurs les autres catégories de propriétés connaissent une forte érosion sur tous les plans : effectifs, superficies mais encore plus en terme de revenus. Ainsi la grande propriété, qui contrôlait en 1840 la moitié de la superficie et 46,4 % du revenu, n'est plus qu'à 38,9 et 39,4 %, soit une baisse d'environ dix points. La chute est proportionnellement plus forte encore pour la moyenne propriété, un peu plus faible pour la petite propriété.

Comment expliquer ces évolutions divergentes ? Nous savons que la grande propriété était plus anciennement enracinée à Chassagne, de grandes fortunes bourgeoises ayant pris la suite de l'aristocratie d'Ancien Régime, expropriée au moment de la Révolution. À Santenay, la vente des biens d'Église avait permis à de nombreux négociants de s'y établir, les fortunes (Duvault-Bloch et mis à part) y étaient plus mesurées qu'à Chassagne, les familles nobles possessionnées n'avaient

299 L'effectif des propriétaires parcellaires a augmenté de 57 %, la superficie de 28 %, alors que dans le même temps le revenu restait stable.

pas été touchées, ou à peine, par les confiscations. La comparaison entre les deux matrices ne nous permet pas d'épuiser le sujet et nécessiterait des investigations plus poussées.

À Chassagne, si la grande propriété s'est globalement maintenue, c'est au prix de forts mouvements internes. De grandes propriétés, remontant pour certaines à la période pré-révolutionnaire, se sont perpétuées, parfois à travers des noms différents, résultats d'alliances matrimoniales : ainsi les Audiffred, Petitjean de Marcilly, Virieux (par l'intermédiaire de la Comtesse Sambuy de Ganay,) Beuverand (par celui des Quirot de Poligny). D'autres ont disparu (Dubois, Lespagniol, Lecompasser de Courtivron...), enfin certains sont apparus (Baron Thénard, Nié-Vanteay, Jacquet...).

À Santenay, outre la disparition de certaines familles nobles possessionnées avant la Révolution (Dubreuil de Sainte-Croix, Montagu, de Champeaux), nous avons été frappés par celle de grands noms du négoce beaunois : outre Duvault-Bloch, Maire, Poulet, Bouchard, Debahezre. Nous ne savons pas si la raison provient de partages successoraux ou du retrait des maisons de négoce.

L'Arrière-Côte

Il nous semble que, dans les trois matrices dont nous disposons pour mesurer l'évolution de la propriété, nous pouvons opposer le cas de La Rochepot et Cirey à celui de Baubigny. Baubigny, commune la plus périphérique, où la vigne occupait une place importante dès avant la Révolution, la crise phylloxérique et les difficultés postérieures semblent avoir eu l'impact le plus grand. L'effondrement du revenu cadastral y a été particulièrement fort, avec une chute de 79,6 % en 1914 par rapport à 1880 ! Si on retient seulement les vignes, on arrive même à une baisse de 82,6 %, 76,6 % par rapport à l'évaluation de 1840... On peut mettre une partie de cette baisse sur le compte du rétrécissement de la superficie plantée en vigne (de 263 ha en 1880 à 195 ha) mais celle-ci a été encore plus forte à La Rochepot. Il nous semble que l'absence d'alternative agricole au déclin de la vigne (nous avons vu dans la partie précédente du chapitre l'invasion du territoire par la friche) a joué un rôle décisif, poussant la population à l'abandon (Baubigny a vu sa population diminuer de 37 % entre 1876 et 1911). Dans ce contexte, le fait que les deux grandes propriétés³⁰⁰, d'origine noble, remontant à la période pré-révolutionnaire, aient été vendues aux enchères par les héritiers en 1911, ne peut être le fruit du hasard.

300 Il s'agit des Routy de Charodon et des Rocault-Desbordes, dont nous avons parlé en détail dans la première partie de notre travail. L'héritier Routy de Charodon, après avoir reçu en héritage la propriété Rocault-Desbordes en 1908, a procédé à la vente aux enchères, à Beaune, de l'ensemble de ses propriétés en 1911. Elles ont été dispersées entre de multiples acquéreurs, pour l'essentiel des habitants de Baubigny.

Dans les communes de Cirey et La Rochepot, l'évolution des structures de la propriété a été très différente de celle que nous venons de décrire pour Baubigny. La grande propriété s'y est renforcée, de même que la petite propriété indépendante, au détriment de la propriété parcellaire. À La Rochepot le nombre de grands propriétaires est passé de quatre à neuf, celui des moyens de quatre à onze. En 1914, ces deux catégories contrôlaient 35 % de la superficie et 47 % du revenu cadastral (en 1840 les pourcentages étaient de 30 et 35%). La petite propriété indépendante s'y est également renforcée, passant de 11 à 29 cotes (11 % de la superficie et 11,5 % du revenu en 1840, 17 et 16 % en 1914). Cirey a connu, dans une moindre mesure, la même évolution, comme le montrent les données du tableau précédent.

Peut-on expliquer ces différences entre les trois communes de l'Arrière-Côte ? En l'absence d'investigations plus approfondies, nous devons nous limiter à quelques observations superficielles. La Rochepot et Cirey ont en commun d'être des communes de la périphérie nolaytoise, limitrophes du bourg, proches de voies de communication qui pouvaient permettre de quitter plus facilement le pays pour se reconvertir dans une autre activité, ailleurs. À l'inverse, elles pouvaient mieux attirer d'éventuels acquéreurs, originaires ou pas de Nolay³⁰¹. Ajoutons que le vin de Cirey était relativement renommé. Enfin, les autres activités agricoles, avec la présence de fermes importantes³⁰², y étaient nettement plus prospères. En l'absence de recherches au niveau des familles, il est difficile d'aller plus loin.

Retenons pour conclure que, si la succession des crises viticoles, à la fin du XIXe siècle et au début du suivant, a eu un impact sur le régime de la propriété, celui-ci a eu des effets divergents selon les potentialités du territoire. Dans certains cas, comme à Chassagne, les crises ont renforcé la grande propriété, tout en préservant une petite propriété viable. Dans d'autres communes, comme Santenay, elles semblent avoir fragilisé l'ensemble de la structure. Dans le Pays-Bas, à Ébaty, l'abandon du modèle de développement basé sur la viticulture commune a entraîné l'éviction des plus fragiles, tandis que dans la commune voisine de Corpeau, dans des conditions plus favorables, il semble en capacité de survivre à travers une petite propriété renforcée. L'Arrière-Côte a été fortement ébranlée, les communes les plus avantagées par leurs conditions naturelles semblant pouvoir passer le cap, tandis que d'autres, à l'exemple de Baubigny, sont vouées à la déprise agricole et l'abandon de leurs élites sociales. À la veille du conflit mondial, la région était engagée dans une transition économique et sociale difficile, que l'avenir allait bouleverser radicalement.

301 En 1914, plusieurs cotes de grandes propriétés, à La Rochepot et Cirey, appartiennent à des propriétaires forains (de Chalon-sur-Saône, Givry, Nolay...), ce qui n'est pas le cas de Baubigny où on ne compte qu'un seul grand propriétaire et un moyen, tous deux originaires du village.

302 Hameaux de Dragny, Flagny ou Saugey.

C - Vers une reconfiguration de l'économie viticole ?

I – Du mutualisme au syndicalisme

Le contexte de crise imposait la nécessité de la défense du monde viticole par lui-même et dans ses relations avec l'État.

1) Des traditions mutualistes enracinées

Germain et Martenot³⁰³ rappellent l'existence à Nolay, en 1719, d'une « confrairie » de 51 vigneron (à Nolay et quatre villages voisins) ayant pour but le secours mutuel aux adhérents. En échange d'une cotisation de 5 £ (3 pour les fils de vigneron), tout adhérent avait droit, en cas de maladie, à l'entretien de ses vignes (jusqu'à trente ouvrées) et au versement d'indemnités (versement de 2 Sols 6 Deniers tous les six jours sur une période de 18 jours).

Ces confréries ou sociétés de secours mutuel se sont multipliées aux XVIIIe et XIXe siècles, particulièrement sous la monarchie de Juillet³⁰⁴. Un exemple caractéristique est celui de la Confrérie des vigneron de Chassagne, telle que l'Abbé Garnier³⁰⁵ en a relaté la fondation, en 1842. Placée sous le patronage de Saint-Louis et Saint-Vincent, elle fut dûment autorisée par lettre épiscopale du 28 mars 1842. L'adhésion était ouverte à « *tout homme, exerçant l'état de cultivateur-vigneron depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 40 ans* » mais strictement subordonnée à « *['] accomplissement exacte (sic) des devoirs religieux [...] et spécialement dans la fidélité à remplir le devoir pascal, et à observer la loi sainte du Dimanche* ». En échange d'une cotisation annuelle d'un franc, les associés s'engageaient, en cas de maladie de l'un d'entre eux, « *d'après la visite du médecin, à le secourir pendant sa maladie et à lui faire autant de journées que sa maladie lui en aura fait perdre [...]* ». En cas de décès, « *l'Association sera tenue de cultiver les vignes de la veuve jusqu'à la récolte prochaine* »³⁰⁶. Fortement encadrées par l'autorité religieuse, ces sociétés de secours mutuel

303 Germain MARTIN et Paul MARTENOT, *Contribution à l'histoire des classes rurales en France au XIXe siècle - La Côte-d'Or*, 1909, page 475. Disponible sur le site Gallica.

304 Par exemple à Santenay en 1832. Voir Alain Cochet, *Quelques instants de la vie et de l'histoire du village de Santenay*, ADCO D2/1819. C'est également le cas des trois villages du Pays-Bas (de 1835 à 1848).

305 Abbé GARNIER, *Manuel des vigneron-associés de Chassagne...*, op. cit..

306 Olivier Jacquet rapporte l'activité semblable de la Société de Saint-Bernard, à Puligny, qui, de 1826 à 1869, avait cultivé les vignes de 38 veuves (30 ouvrées au maximum par tête), à raison de 6450 journées de travail. Olivier JACQUET, *Un siècle de construction...*, op. cit..

apportaient ainsi une aide décisive à leurs adhérents, tout en prêchant une forme de résignation sociale³⁰⁷.

On comprend que le régime du Second Empire, soucieux de contrôler la société tout en lui apportant des éléments nécessaires de modernisation, ait voulu transformer ces confréries placées sous tutelle de l'Église en sociétés mutualistes sous tutelle de l'État. Ce fut l'objet de la loi du 26 mars 1852 sur les sociétés de secours mutuel. En échange d'une demande d'approbation, elles bénéficiaient alors de subventions de l'État. Robert Laurent³⁰⁸ rapporte qu'en 1857, existaient dans le département, 60 sociétés (37 approuvées, 23 seulement autorisées), 47 d'entre elles relevant de communes viticoles. Dans la région de Nolay, nous avons relevé l'existence de dix sociétés dont la moitié avaient été approuvées par le gouvernement³⁰⁹. Ces traditions mutualistes étaient propres au monde viticole côte-d'orien ainsi qu'à la Côte chalonaise³¹⁰.

Après l'installation de la Troisième République, la référence religieuse déplaisait aux nouvelles autorités qui poussèrent à une laïcisation des sociétés de secours mutuel. D'autre part, une évolution vers des formes plus modernes d'assistance (retraites, remboursements médicaux, promotion de contrats d'assurance) s'imposait, paradoxalement entravée dans la Côte de Beaune par la vitalité des sociétés de mutualité traditionnelles³¹¹. En 1907, la pratique du mutualisme s'était généralisée dans la région, puisque l'Annuaire Garnier en recense 23 pour nos quatorze communes. La grande majorité avait accepté de demander l'approbation de l'État, mais nous pouvons relever que les vieilles sociétés de secours d'inspiration religieuse avaient choisi de la refuser, s'affichant comme sociétés « libres ». La multiplication des sociétés rivales³¹² semble recouvrir des fractures politiques, ce que suggère la présence de responsables radicaux à la tête de certaines d'entre elles (« l'Union », à Chassagne et Nolay).

La loi du 1^{er} avril 1898, qui inventa la notion de Mutualité sociale agricole, assignait pour but aux sociétés de secours mutuel « *d'assurer à leurs membres participants et à leurs familles des secours en cas de maladie, blessures ou infirmités, leur constituer des pensions de retraite, contracter à leur profit des assurances individuelles ou collectives...* ». Olivier Jacquet voit dans la persistance

307 Abbé GARNIER, *ibid.* : « Avis sur les devoirs des confrères-vignerons de Chassagne : Souvent le cultivateur-vigneron semble se déplaire dans son sort et ambitionner la position du riche.[...] Il faut, chers confrères, savoir se contenter de la position dans laquelle Dieu nous a placé. De tout temps, il y a eu des riches et des pauvres. [...] Les propriétaires qui vous occupent sont vos protecteurs ? Imitez le chèvrefeuille ! attachez-vous à eux fortement ! Ils s'attacheront aussi à vous. [...] ».

308 Robert LAURENT, *Les vigneron...*, op. cit., Tome I, pages 174-176.

309 Annuaire GARNIER de la Côte-d'Or, 1858.

310 C'est ce que rapporte Pierre Goujon qui, *a contrario*, n'en a pas relevé pour le Mâconnais.

311 Olivier JACQUET, *Un siècle de construction...*, op. cit..

312 Trois sociétés à Santenay, quatre à Nolay dont une société à vocation scolaire.

des sociétés de secours traditionnelles un frein à l'entrée des vigneron du sud de la Côte dans le monde de la mutualité, très lié au syndicalisme agricole.

Les tentatives, peu concluantes, de lutte contre d'autres fléaux comme la grêle ou le gel³¹³, qui touchaient particulièrement les viticulteurs, témoignent du désir des acteurs d'aller au-delà des activités de secours traditionnels qu'assuraient ces sociétés. En même temps, suivant l'évolution générale de la société, les sociétés de secours mutuel cherchaient à élargir leur aide aux adhérents, comme le remboursement des visites médicales ou des achats de médicaments, voire la mise en place d'un régime de retraites.

2) L'État, interlocuteur du monde viticole

Le précédent de la lutte anti-phyllloxérique

Nous avons vu que la crise phylloxérique fut l'occasion pour l'État d'intervenir directement pour aider la viticulture française à lutter contre le fléau. Si les premières initiatives de l'administration ne furent pas toujours bien accueillies par les intéressés, ceux-ci du moins étaient demandeurs de l'aide financière qui fut mobilisée. L'administration favorisa la création de syndicats anti-phyllloxériques chargés de répartir l'aide publique, qu'elle vienne de l'État ou du département. Une habitude fut ainsi créée d'un dialogue entre les autorités administratives et des syndicats représentatifs de la profession, qui, au-delà de l'aide au traitement par le sulfure de carbone, se poursuivit lorsqu'il fut question de reconstituer le vignoble par les plans greffés. La création du ministère de l'agriculture, en 1881, s'accompagna d'une multiplication des aides à l'agriculture³¹⁴.

La diffusion des savoirs œnologiques

Celui-ci se préoccupait dans le même temps, à une époque où les savoirs viticoles traditionnels étaient brutalement remis en cause par le caractère inouï de la crise phylloxérique, d'une diffusion des savoirs et des bonnes pratiques. Traditionnellement, les élites sociales s'étaient chargées de répandre les connaissances et d'encourager les meilleures pratiques ; que l'on songe à un Vergnette-Lamotte ou La Loyère sous le Second Empire. Désormais l'État voulait s'en charger et s'attachait à créer les institutions nécessaires : création d'un institut œnologique au sein de l'Université de Dijon, d'une station œnologique à Beaune ; création d'une chaire départementale d'agriculture et d'une

313 Une tentative de création d'un syndicat de lutte contre la grêle, à Saint-Aubin et Chassagne, n'aboutit pas, une minorité de vigneron s'étant montré intéressés. Le Conseil général, sceptique, interrompt ses subventions en 1907.

314 D'après Olivier Jacquet, le montant des aides à l'agriculture accordées par l'État au département de la Côte-d'Or a été multiplié par trois entre 1879 et 1914. O. JACQUET, *Un siècle de construction...*, op. cit..

chaire spéciale de viticulture, avec des chaires locales, notamment à Nolay. L'école de viticulture de Beaune, fondée en 1884, joua un rôle décisif dans la diffusion des nouvelles techniques, comme le greffage, en lien avec la Société Vigneronne de l'arrondissement de Beaune. Nous avons évoqué plus haut le rôle de celle-ci, au moment de la reconstitution, grâce à ses relations avec les principales personnalités scientifiques et universitaires de la lutte contre le phylloxéra.

L'essor du crédit agricole

Nous devons nos informations à la thèse de Jean Guillemin consacrée aux acteurs du crédit agricole de la Côte-d'Or³¹⁵. Selon l'auteur, pendant tout le XIX^e siècle, l'agriculture française s'est trouvée confrontée au manque de crédit. Faute de réseau bancaire largement développé dans les campagnes, banquiers et petits agriculteurs ne se rencontraient pas, ce qui explique l'importance du prêteur local. Les rares capitaux disponibles étaient mobilisés dans l'acquisition de terres, pas grand-chose n'était disponible pour la modernisation des pratiques agricoles, et le retard français était manifeste à la veille de la guerre. La crise viticole fut l'occasion de jeter les bases d'un rattrapage.

Face à cette situation, qui favorisait le maintien de la sujétion des petits par rapport aux grands propriétaires fonciers, les responsables républicains, maîtres du Conseil général, s'efforcèrent, à partir du début du siècle, de favoriser l'essor du Crédit agricole. Une assemblée générale constitutive de la Caisse régionale de Crédit agricole de la Côte-d'Or se réunit le 23 avril 1904. Huit caisses locales existaient en 1904, 17 étaient en fonctionnement en 1910-1912, ce qui donnait au Crédit agricole en Côte-d'Or (avec 8 % des exploitants) un poids supérieur à la moyenne française. Selon Jean Guillemin, la crise viticole, l'orientation commerciale de certains secteurs agricoles importants (viticulture mais aussi élevage d'embouche, et le rôle d'exploitations de type capitaliste en plaine de Saône) expliquent ce succès relatif. L'auteur note également l'importance des aides de l'État à la viticulture, en partie orientées vers la dotation des caisses locales, comme celle de Nolay, qui pouvaient alors prêter des sommes importantes aux viticulteurs. Elles furent par exemple à l'origine de la fondation de caves coopérative, comme à Saint-Aubin.

315 Jean GUILLEMIN, *les acteurs du crédit agricole de la Côte-d'Or (1896-1975)*, Thèse, Lyon, 2015.

II – Les viticulteurs républicains face aux notables conservateurs

1) Le syndicalisme de la rue d'Athènes

À la fin du XVIII^e siècle, c'est au sein des académies de province que sont apparues les premières initiatives visant à favoriser les progrès de l'agriculture. Elles étaient conduites par des individualités, souvent issues de l'aristocratie, associant préoccupations intellectuelles et volonté de conduire une modernisation « éclairée » des pratiques agricoles. Balayées par la Révolution, ces institutions se reconstituèrent au début du XIX^e siècle, mais avec une séparation plus nette entre cercles littéraires et mondains d'une part, sociétés d'agriculture d'autre part.

Ces sociétés, animées et contrôlées par de grands propriétaires souvent originaires de la noblesse, exerçaient une influence décisive dans la diffusion des pratiques d'inspiration scientifique. Leur influence reposait sur le prestige que leur donnait leurs positions de grands propriétaires, mais aussi fréquemment de scientifiques dont l'expertise était reconnue dans leur milieu. Un exemple particulièrement représentatif est fourni par le Comité d'Agriculture de l'Arrondissement de Beaune et de Viticulture de la Côte-d'Or (CAVB), dirigé un temps par Vergnette-Lamotte, dont nous avons évoqué à plusieurs reprises l'action. Après une formation scientifique de haut niveau (diplômé de Polytechnique et de l'École des mines), celui-ci s'était tourné vers l'agronomie, à la suite de son mariage qui l'avait conduit à administrer un important domaine viticole à Pommard. Il devait sa renommée à ses travaux œnologiques, mais aussi, nous l'avons vu, au rôle politique qu'il joua au milieu du siècle³¹⁶. Grand propriétaire noble de convictions royalistes, cela ne l'empêchait pas cependant de travailler avec des scientifiques de l'autre bord, comme Pierre Joigneaux.

On peut ajouter que l'histoire politique mouvementée de la France du XIX^e siècle, l'échec des tentatives de restauration monarchique, avaient amené bon nombre de ces grands propriétaires à abandonner une carrière de haut fonctionnaire, pour laquelle ils avaient été formés. Dès lors, le repli sur leurs propriétés rurales, le désir de garder un ascendant social par delà l'échec politique, avaient amené certains d'entre eux à investir le champ de l'agriculture et de son organisation.

Nous savons, entre autres à la suite des travaux de Pierre Barral³¹⁷, que le monde agricole est devenu, au début de la Troisième République, un champ de rivalités entre les grands notables conservateurs (qui veulent y maintenir leur ascendant traditionnel) et les milieux républicains qui voulaient assurer la victoire de la République en ralliant le monde rural.

316 Voir plus haut, pages 511 et 518.

317 Voir entre autres son ouvrage fameux : *Les agrariens français de Méline à Pisani*, Paris, A. Colin, 1968.

La loi du 21 mars 1884, qui autorisait la formation de syndicats professionnels, permit aux milieux conservateurs de développer un syndicalisme agricole³¹⁸, dans la mouvance de la Société des Agriculteurs de France (fondée en 1867). Ainsi, fut fondée en 1892 l'Union des Syndicats Agricoles et Viticoles de Bourgogne et Franche-Comté³¹⁹, membre de l'Union Centrale des Syndicats Agricoles de France, elle-même émanation de la SAF. Le CAVB s'inscrit dans cette mouvance, adhérant à la SAF le 31 décembre 1898.

2) La contre-offensive républicaine

Dans le camp d'en face, les républicains créèrent la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture en 1880³²⁰. S'appuyant sur les moyens de l'État, à une période où les multiples crises agricoles rendaient son intervention décisive, ils disposaient de quelques moyens pour remettre en cause la prééminence des conservateurs, particulièrement dans le vignoble, qui avait fait la preuve de son républicanisme.

La première mention d'un syndicat viticole dans la région de Nolay concerne la fondation, le 20 septembre 1896, de l'Union des Viticulteurs de Puligny-Montrachet. Nous ne connaissons pas l'affiliation politique de ce syndicat. Bien que le trésorier, Février-Bonnard, ait été conseiller municipal républicain dans cette commune très disputée entre les deux camps, la présence d'Alfred Lamotte comme trésorier, la date de fondation du syndicat, inclinent à penser qu'il fut créé sous les auspices du CAVB. De toute façon, ses statuts proclamaient strictement sa vocation de « syndicat-boutique » : « *son but est l'achat en commun des porte-greffes américains, du sulfate de cuivre, du soufre, du sucre pour la vendange, des échelas, piquets, fil de fer, en un mot tout ce qui peut être nécessaire à la viticulture* ».

L'état des forces à la veille de la guerre

Les crises de 1908 à 1912 qui ont frappé la viticulture ayant obligé l'État, comme nous l'avons vu, à intervenir, la distribution des secours, dont une part était « fléchée » en direction des syndicats, a amené l'administration à recenser ses interlocuteurs, et nous retrouvons beaucoup d'informations dans les archives sur l'état des forces en présence à cette époque³²¹.

318 Pour toutes ces questions, nous nous sommes appuyé sur l'ouvrage d'Olivier JACQUET déjà cité : *Un siècle de construction...*, Dijon, EUD, 2009. Voir en particulier les pages 52-79.

319 Elle fut dirigée par le Comte Léréas jusqu'à sa mort en 1909. Nous avons rencontré plusieurs fois cet homme comme candidat bonapartiste dans les scrutins législatifs.

320 Son siège national était installé boulevard Saint-Germain, alors que la SAF se trouvait rue d'Athènes. D'où le raccourci fréquent chez les contemporains à propos de la rivalité « entre la rue d'Athènes et le boulevard Saint-Germain ».

321 Voir surtout ADCO : SM 16706 et SM 16707. Également ADCO : M 13 IX/1 - 2 et 4.

Selon un tableau des syndicats agricoles, datant probablement de 1911, il existait à cette date dix syndicats de « défense des intérêts viticoles », dont neuf étaient des syndicats communaux, le dixième, « Syndicat du Comice agricole et viticole du canton de Nolay », étant à vocation cantonale. Il faut ajouter le « Syndicat Agricole de Beaune », qui recrutait des adhérents dans les communes du Pays-Bas et de la Côte. La date de fondation, fournie pour certains syndicats communaux³²², indique qu'ils avaient été formés à peu près à la même date, autour de 1906, et qu'ils avaient tous le même objet : la lutte contre la fraude des vins et la surveillance des sucres. Nous verrons la signification de ces buts affichés dans le paragraphe suivant, mais nous pouvons déjà mesurer la signification politique qu'illustre l'implantation de ces organisations, comme nous le permet un état précis, dressé en janvier 1911, par les services administratifs chargés du contrôle de la répartition de la subvention de 350000 F votée par la Chambre des députés.

Liste de syndicats pour la répartition de la subvention de 350000 F (janvier 1911)								
Commune	Syndicats municipaux		Comice de Nolay		Syndicat agricole de Beaune		Superficie totale syndiquée	Superficie en vignes de la commune
	Adhérents	Superficie	Adhérents	Superficie	Adhérents	Superficie		
Corcelles-les-Arts					9	24,92	24,92	179,76
Ébaty					1	13,00	13,00	50,63
Corpeau	33	65,67					65,67	212,88
Puligny-Montrachet					5	20,47	20,47	450,18
Chassagne-Montrachet			1	1,75	4	24,04	25,79	368,13
Santenay			17	50,00	3	24,00	74,00	418,69
Saint-Aubin	80	196,16	1	20,00			216,16	350,52
La Rochepot	34	62,24	6	21,45			83,69	220,28
Nolay	43	62,63	64	183,47			246,10	244,46
Cirey-les-Nolay	49	82,04	11	26,36			108,40	144,49
Cormot-le-Grand	32	36,59	6	20,87			57,46	132,56
Vauchignon	13	30,78	2	8,00			38,78	36,57
Baubigny	77	126,98	1	0,55			127,53	195,57
Saint-Romain	29	46,68	8	23,10	4	12,54	82,32	234,73

Ce tableau nous donne une indication de la représentativité des différentes organisations syndicales, à prendre avec précaution car elle concerne des viticulteurs ayant fait une demande officielle de secours, à l'exclusion des vigneronns ne participant pas à l'achat des produits de traitement³²³. Pour

322 1906 pour Baubigny, Cirey, Nolay et Vauchignon, 1907 pour Corpeau.

323 ADCO SM 16705 – Lettre du maire de Cormot au préfet, en 1911 : « [...] je vous signalais 67 membres du syndicat [...] il n'y figure que 32 membres, il faut en conclure que, parmi ces manquants, beaucoup sont vigneronns à moitié fruits et ne fournissent pas ces marchandises, et le reste appartient au Comice agricole et viticole de Nolay, auprès duquel ils ont déjà fait leurs commandes, mais néanmoins ils espèrent bien bénéficier également de la somme de dégrèvement en question, dans le cas contraire nous prions instamment M. le Préfet [...] ».

chaque adhérent il fallait indiquer « *l'étendue des vignes qu'ils cultivent directement soit comme propriétaires soit comme fermiers ou métayers et pour lesquelles ils ont à faire eux-mêmes les dépenses d'achat de sulfate de cuivre et autres [...]* ». Le total de la superficie « syndiquée » atteint environ 36 % de la superficie en vignes comptabilisée dans les matrices de 1913-1914, beaucoup plus à Nolay et dans les communes limitrophes, mais nous savons que cette région de l'Arrière-Côte avait été particulièrement frappée. À l'inverse, le poids des syndicats dans la Côte apparaît nettement plus marginal, sinon à Saint-Aubin, qui, comme souvent, se rapproche davantage de l'Arrière-Côte.

L'autre enseignement important est la diversité de l'emprise syndicale selon les communes. Mis à part les syndicats communaux, deux grandes forces se partageaient la région : le syndicat agricole de Beaune et le syndicat du Comice cantonal de Nolay. Or ces deux organisations appartenaient à deux bords politiques opposés, puisque le syndicat de Beaune était une émanation du CAVB, lui-même adhérent de la SAF, tandis que le Comice de Nolay s'appuyait sur les milieux républicains, notamment Bonnet, professeur spécial d'agriculture et secrétaire-général du syndicat . Un signe ne trompe pas : à Chassagne, le seul adhérent du Comice était Bachelet, adjoint au maire et militant radical notoire (il était secrétaire du comité radical cantonal). La répartition des forces syndicales reflète les rapports de forces politiques telles qu'ils existaient alors dans la région. Le syndicat de Beaune recrute dans la Côte et le Pays-Bas, auprès des grands propriétaires³²⁴, tandis que le Comice de Nolay domine à Nolay, où il apparaît particulièrement représentatif (il couvre la totalité du vignoble), avec des prolongements à Cirey et, significativement, à Santenay. Retenons cependant que les syndicats communaux, sans option politique avérée, étaient majoritaires, sauf à Nolay.

III – Vers l'émancipation ?

Lors du congrès viticole de Mâcon, en novembre 1905, Adolphe Savot, président du Syndicat viticole de la Côte Dijonnaise, lançait un appel à la constitution de syndicats de défense locaux, qui se consacraient à la lutte contre la fraude sur les vins. Dans un contexte de mévente, le fossé se creusait entre les viticulteurs, parvenant de plus en plus difficilement à écouler leurs stocks, et le grand négoce bourguignon. Celui-ci, depuis la crise phylloxérique, s'était tourné de plus en plus vers des fournisseurs étrangers à la région, particulièrement ceux du midi, quitte à vendre sous l'appellation de bourgogne des vins largement dénaturés.

³²⁴ De Marcilly, à Chassagne, est membre du syndicat de Beaune ; Il en est de même à Ébaty avec Marcel Bruchet. Servange-Germain, président du syndicat de Corpeau, par ailleurs principal propriétaire (21,29 ha pour un revenu cadastral de 1257 F), est intégré comme membre du CAVB le 27 juin 1908.

Pour Olivier Jacquet, ce divorce, allant croissant, entre négoce et viticulteurs, allait être la source d'une profonde recomposition syndicale et politique, consacrant, après la première guerre, la victoire des seconds avec la loi sur les appellations d'origine.

Nous ne pouvons en voir, dans le cadre de notre travail, que les prémisses, mais nous avons rencontré un certain nombre de faits significatifs illustrant cette mutation.

C'est d'abord la multiplication des syndicats locaux de défense viticole, créés au lendemain de l'appel de Savot. Outre Corpeau et Saint-Aubin, mentionnés par Olivier Jacquet, nous avons recensé au total pas moins de neuf syndicats qui tous se fixaient le même objet de « lutte contre la fraude des vins » et de « surveillance des sucres ». Ainsi, le syndicat de Défense des Intérêts viticoles de la Commune de Nolay, lors de sa création le 28 septembre 1906, énonçait son but premier en ces termes : « *Dans le but de combattre la fraude sur les vins et de rechercher les moyens propres destinés à enrayer la mévente* », mais les préoccupations du « syndicat-boutique » n'étaient pas oubliées. Ainsi, le syndicat agricole et viticole de La Rochepot avait « *pour but général l'étude et la défense des intérêts viticoles et agricoles, et pour but spécial de faciliter aux associés l'acquisition des engrais, animaux, instruments et de toutes matières premières ou fabriquées utiles à la viticulture [...]* ». Mais la plupart des syndicats ne négligeaient pas la nécessité d'une action pour favoriser la vente de leurs produits, comme à Baubigny : « *[...] rechercher les divers moyens à employer d'un commun accord, pour faire connaître les produits du pays, dans les régions où ils peuvent être consommés et où ils sont encore insuffisamment connus* ». La nécessité d'une organisation collective n'était pas négligée : « *[...] grouper enfin les intérêts viticoles au moyen d'une fédération régionale ou cantonale, qui sera chargées de centraliser les vœux et projets exposés par les syndicats communaux [...] les communiquer ensuite à tous les intéressés ainsi qu'à nos représentants au parlement* ». La question de la relation avec l'administration de l'État et les acteurs politiques était également présente dans les statuts de tous les syndicats : « *exercer une action constante sur les pouvoirs publics pour obtenir la répression totale des fraudes qui se commettent au détriment du producteur et de tous les travailleurs du sol* ».

La création, en 1908, de la Confédération Générale des Associations Viticoles de Bourgogne (CGAVB), associait des personnalités venues de la SAF et des républicains avancés sur un thème commun : la défense corporative des producteurs face au monde du négoce. Le rôle des politiques républicains (notamment Bouhey-Allex et Camuset intronisés comme interlocuteurs privilégiés), était consacré.

En même temps, des préoccupations nouvelles (début balbutiants de la vente directe, préoccupations œnologiques) témoignaient de la volonté des acteurs de prendre en compte tous les

aspects de la défense du vin de Bourgogne. Tout cela débouchait logiquement sur une demande de protection des appellations ; la loi de 1905 de lutte contre la fraude prévoyait la mise en place progressive d'une délimitation administrative des appellations. Mais une première tentative, pour la Champagne (décret du 17 décembre 1908), entraîna des troubles qui conduisirent à repousser l'échéance pour la Bourgogne, d'autant qu'un conflit s'annonçait entre les tenants d'une conception restrictive de l'appellation bourgogne (limitée aux trois départements de l'Yonne, la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire) et les revendications des vignobles périphériques (communes du Beaujolais, de l'Ain, de la région roannaise...)

Les inquiétudes gouvernementales face aux dangers de révolte vigneronne (à l'exemple du midi et de la Champagne) amenaient parallèlement une grande méfiance à l'égard des « extrêmes » (socialistes et réactionnaires). Ainsi, dans un rapport alarmiste, le commissaire spécial des chemins de fer, le 22 avril 1913³²⁵, avertissait le sous-préfet : selon lui, dominait, dans le monde des vignerons, un sourd mécontentement « *entretenu, sous prétexte de délimitation, par certaines personnalités, gros propriétaires, gros fraudeurs autrefois, tels que M. Dubois de Chagny, gendre de M. Paul Guillemot ancien propriétaire du buffet de Dijon, M. Savot, des caves syndicales, dont les opinions réactionnaires sont bien connues, etc, etc...* » « *Ce mécontentement, ce mauvais état d'esprit, provoqués aussi par des socialistes, ayant à sa tête des hommes d'opinions diamétralement opposées, doit attirer l'attention sur un état d'esprit qui n'est encore qu'à l'état latent [...]* ».

De même l'administration se montrait un peu timide par rapport aux projets de coopératives viticoles, défendues par des personnalités politiques comme le député Charles. En juin 1913, une conférence, organisée à Santenay et animée par le professeur d'agriculture de Nolay, Bonnet, pour un projet de coopérative, avivait la méfiance du préfet qui demandait des renseignements sur le conférencier. Celui-ci, fondateur d'une coopérative de consommation à Nuits, serait un militant socialiste notoire. Le directeur des services agricoles du département, le rassure alors : Bonnet, non titulaire, se tiendrait prudemment à l'écart des manifestations socialistes... Au reste, ce sont le sénateur Chauveau et le député Charles qui ont présidé la réunion...

On se souvient qu'il en a été de même, l'année précédente, dans les relations de l'administration avec la nouvelle municipalité de Saint-Aubin. Là encore, le député de la circonscription a poussé l'administration à soutenir, par une subvention, le projet de création d'une coopérative de vinification, malgré l'hostilité du Conseiller général Carnot. Ce projet était porté par le syndicat,

325 ADCO SM 2682

pourtant présidé par l'ancien maire, Louis Naudin, signe que les différentes tendances politiques s'étaient associées : « *Il est, Monsieur le Préfet, tellement difficile, dans nos campagnes, de triompher de l'esprit de routine et d'arriver à trouver des adhérents à ces institutions mutualistes [...]* ». La « Coopérative de production des vignerons de St-Aubin », finalement fondée en septembre 1912, réunissant 44 adhérents, tous membres du syndicat et sociétaires de la caisse de crédit agricole de Nolay, se fixait pour but de « *vinifier en commun les raisins des sociétaires* », d'assurer la « *pureté des produits livrés* », mais aussi la vente en commun des raisins au négoce.

Ainsi le monde viticole, dans la région de Nolay comme ailleurs, foisonnait d'initiatives, cherchant à enrayer la crise structurelle traversée par la viticulture. Mais elles ne trouveraient leur débouché que longtemps après, une fois passé le conflit mondial qui rebattrait à nouveau les cartes.

Conclusion générale

Après avoir parcouru environ 150 années de son histoire, nous laissons, en 1914, le monde de la vigne dans la région de Nolay menacé dans son existence, au moins dans ses territoires les plus fragiles (Pays-Bas, Arrière-Côte). Moins d'un demi-siècle auparavant, au sommet de sa prospérité, il occupait pourtant une place décisive dans l'économie régionale.

Écrire son histoire, c'était écrire la rencontre entre une société qui fondait son existence sur une activité traditionnelle, reposant sur des techniques immémoriales, et une modernité qui vint la percuter à la fin du XVIII^e siècle. Cette modernité était économique, avec l'essor du capitalisme qui transforma ses conditions de production, la propulsant dans une économie de marché (dans ses dimensions nationale et internationale) ; elle était également sociale et politique, à travers les soubresauts que traversa la région, avec le pays, dans sa marche difficile d'une société d'ordres encadrée par une monarchie absolutiste, vers une société bourgeoise, où le peuple avait cependant voix au chapitre dans les institutions de la république démocratique. C'est cependant cette même modernité qui, en permettant l'introduction d'un puceron dévastateur venu d'ailleurs, a détruit les assises de sa prospérité et mis en danger son existence. Nous avons consacré ces pages à en retracer l'histoire, et voudrions en rappeler les principales conclusions dans les pages qui suivent.

La première partie de notre travail nous a permis de dresser une sorte de tableau de la région de Nolay à la veille de la Révolution. Elle nous est apparue comme abritant une société dynamique, qui s'appuyait sur une économie prospère, avec cependant des freins de toute nature qui entravaient son développement.

Sa population y était nombreuse, à l'échelle de la société d'Ancien Régime, sa densité moyenne de 63,3 h/km², supérieure à celle de la France, et encore plus à celle de la province de Bourgogne, nous rappelle que la viticulture était une activité « peuplante », exigeant une main-d'œuvre abondante. Cette population vivait dans de gros villages d'habitat groupé, à la vie sociale intense, on n'y trouvait qu'un bourg, Nolay, remplissant quelques fonctions urbaines pour la population avoisinante, mais des villes plus importantes (Beaune, Chalon ou Autun) se trouvaient à des distances modérées. Les caractères et comportements démographiques n'étaient pas différents du reste de la population française : forte natalité et forte mortalité, importance de la mortalité infantile,

stabilité de la population. Mais, déjà, certaines particularités annonçaient le proche passage dans la transition démographique : la fécondité un peu plus faible, la part relativement importante des plus de 60 ans... Cette région, avec une forte proportion d'adultes, attirait cependant les travailleurs du dehors comme l'a montré le taux de masculinité (106,4).

C'est qu'il fallait du monde pour travailler la vigne, qui s'avérait de plus en plus le cœur de la vie économique de la région. Comme nous l'avons vu, il n'est pas simple de mesurer l'étendue de la couverture viticole pour une époque où les préoccupations statistiques étaient à peine balbutiantes. Nous sommes cependant arrivé, en croisant plusieurs sources (essentiellement la Statistique du département de la Côte-d'Or de Vaillant, et les états de sections de 1791, du moins ceux qui nous sont parvenus) à une évaluation qui nous semble satisfaisante : environ 2769 hectares, soit 70 % de la superficie atteinte par le vignoble dans sa plus grande extension (vers 1880). Cela revient à dire que l'orientation viticole de l'économie régionale s'affirmait déjà pleinement à cette époque. Nos recherches nous ont permis également de constater que si les villages de la Côte abritaient la plus grande partie des vignes (57%), une forte minorité (43%) avait été plantée dans les parties plus périphériques de la région, Pays-Bas et Arrière-Côte. Dès ce moment s'affirmait la dualité de la viticulture régionale, partagée entre vignes fines, produisant des vins de prestige pour une clientèle riche, et vignes communes, produisant des vins courants à base de gamay, destinés à une clientèle locale et populaire. Après des siècles de vaines tentatives pour y faire obstacles, les autorités, au cours du siècle, avaient peu à peu renoncé aux freins réglementaires mis à la plantation des vignes et à la commercialisation des vins.

Cette production croissante exigeait la mise en place de structures commerciales et de transport capables d'acheminer les vins vers les centres de consommation dans des conditions qui en préservent la qualité. Si les méthodes de culture restaient figées dans des règles immuables remontant à l'époque médiévale, il n'en était pas de même des techniques de vinification et de conservation des vins qui, par une approche empirique, progressaient peu à peu, grâce à une série d'innovations ponctuelles (soufrage des tonneaux, mise en bouteille et adoption du bouchon de liège, etc.) permettant l'élaboration de vins de garde, plus colorés et alcoolisés, répondant mieux aux goûts de la clientèle. Les vins des meilleurs climats bénéficiaient d'une réputation croissante et accédaient au rang de cru, comme le Montrachet ou le Clos Saint-Jean. Parallèlement, la production croissante de vins communs en démocratisait la consommation. Cette poussée de l'offre et de la demande engendrait des mutations importantes dans les conditions de commercialisation. Les structures héritées de l'époque médiévale (courtiers-gourmets) furent démantelées au début du XVIIIe, et les premières maisons de commerce se constituaient dans le cours du siècle, pour l'essentiel basées à Beaune. Les négociants beunois assuraient la commercialisation des vins de la

région, aux côtés des chalonnais et des autunois, et de quelques négociants installés sur place. Un trait commun à tous, ils possédaient des vignes dans la région et leur emprise foncière se renforcerait pendant la période révolutionnaire. Un obstacle restait cependant à l'exportation des vins régionaux, des conditions de transport difficiles. Privés de voies d'eau commodes et permettant d'acheminer facilement les vins vers les centres de consommation, les négociants étaient contraint de recourir aux voies terrestres, qui rendaient l'acheminement des vins lent, incertain et surtout coûteux. Même si de gros progrès dans l'aménagement des routes furent accomplis dans la province avant la Révolution, complétés par le percement du canal du Charolais, le transport resta un gros obstacle, que seule la révolution ferroviaire réglerait au milieu du siècle suivant. En attendant, seuls les vins fins pouvaient supporter les frais du transport à longue distance, restreignant les vins communs au marché local.

L'état de la propriété, à cette époque, est le reflet de cette dualité : ancienneté des vignobles fins de prestige et expansion récente des vignes communes sur des terres jusqu'alors considérées comme peu propices à la viticulture, dans la plaine ou l'Arrière-Côte. Les vignobles de prestige, dont la région abritait quelques-uns (à Puligny ou Chassagne avec le Montrachet, à Santenay aussi) avaient été souvent créés à l'époque médiévale par les institutions religieuses, et nous avons vu que l'Église possédait encore de fortes positions dans la région (Évêché d'Autun, Abbaye de Maizières...), mais une bonne partie de ces vignes était tombée entre les mains de la noblesse (haute aristocratie comme à Chassagne, noblesse parlementaire comme à Puligny ou Saint-Aubin, sans compter les anoblis de fraîche date un peu partout). À partir de la répartition de l'impôt des vingtièmes, nous avons calculé que l'Église contrôlait encore 11 % de la propriété foncière, la noblesse s'en adjugeant environ 30 %. Derrière elle, avec presque 30 %, la bourgeoisie suivait la même voie, à une époque où la propriété foncière était une étape indispensable de l'ascension sociale. Autant dire que les classes populaires (artisans et paysans) devaient se contenter de la portion congrue : nous avons, après avoir étudié les sources disponibles (rôles fiscaux, états de sections de 1791) évalué à environ 25-30 % l'importance de la propriété foncière paysanne (6 % pour les artisans et commerçants). La paysannerie, représentant environ 85 % de la population, ne possédait qu'un gros quart de la terre qu'elle cultivait. Les vigneron de la région de Nolay étaient donc avant tout des « vignerons d'autrui » (les simples journaliers étaient peu nombreux), qui cultivaient les vignes des propriétaires non-exploitants selon un système traditionnel de métayage, la « mi-fruits », qui ressemblait beaucoup au vigneronnage en vigueur plus au sud, dans le Mâconnais ou le Beaujolais. S'il assure à la famille du vigneron une certaine sécurité économique (baux de longue durée, avances sur les récoltes), il maintient le vigneron dans une sujétion à l'égard du propriétaire. Malgré tout, le vigneron n'était pas un prolétaire, beaucoup étaient également propriétaires même s'il s'agissait

souvent de micro-propriétés. L'étude du plan-terrier d'Ébaty et de l'état de sections de La Rochepot nous a d'ailleurs montré que les vignes étaient souvent, dans ces zones périphériques, aux mains de la paysannerie, en raison de la faiblesse du capital nécessaire. La vigne, dans ce sens, pouvait être un facteur d'émancipation ; il n'en allait pas de même bien entendu dans les vignobles prestigieux de la Côte.

Cette inégalité foncière vertigineuse semble s'être aggravée au cours des dix années précédant la Révolution, en raison de la conjoncture difficile traversée par l'économie viticole. Les années de crise (1781, 1784-1785, 1788-1789) ont amené un effritement de la propriété paysanne (et nobiliaire) au profit de la bourgeoisie. Nos sources semblent confirmer l'analyse labrousienne¹ sur la crise viticole pré-révolutionnaire, qui aurait particulièrement frappé les propriétaires-exploitants et métayers à « mi-fruits ».

Les événements révolutionnaires ont été bien accueillis par les populations de la région, où les contraintes « féodales » pesaient encore fortement. Malgré les craintes alimentées par l'écho des événements parisiens et la « Grande peur » qui s'était emparée des campagnes, la suppression des privilèges, notamment fiscaux, l'abolition des droits seigneuriaux, l'instauration des municipalités, furent bien accueillies, et la participation massive aux premières élections municipales en témoigne. Si on met de côté certains nobles, comme le Marquis d'Agrain, émigré dès juillet 1789, l'enthousiasme fut au début unanime, y compris dans le clergé. Cependant, la condamnation papale de la constitution civile du clergé amena la plupart des curés à revenir sur leur serment de fidélité à la constitution, et la rupture avec l'Église introduisit des ferments de division dans la société. Des pôles de résistance au processus révolutionnaire, à Chassagne et dans certains villages reculés de l'Arrière-Côte, apparurent, mais la majorité de la population resta fidèle au nouveau pouvoir, l'accompagnant même dans sa phase montagnarde. Seules les manifestations les plus sectaires de la politique de déchristianisation heurtèrent une population de tradition catholique mais aux convictions plutôt tièdes. La vente des biens nationaux, qu'ils soient d'origine ecclésiastique où le fruit d'une confiscation des biens des émigrés, fut accueillie avec empressement. De même, l'enrôlement pour défendre la « Patrie en danger » se déroula dans l'enthousiasme, au moins au début, avant d'être accepté avec résignation. Certes, la ferveur du début se calma peu à peu, et, après la chute de Robespierre, la population, fatiguée, accueillit les événements avec une certaine indifférence, d'autant qu'elle était peu à peu écartée du processus décisionnel. En témoigne la participation électorale de plus en plus insignifiante. Aussi la prise de pouvoir par Napoléon,

1 LABROUSSE (E.) : La crise de l'Économie française à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution, P.U.F., Paris (1944, réédition 1990)

l'installation de l'Empire et d'une administration autoritaire n'émurent pas les habitants. Longtemps, ils en acceptèrent les contraintes sans murmurer, au point que les préfets successifs se félicitaient régulièrement du bon ordre dans lequel se déroulait la conscription. Il fallut attendre les derniers mois, l'invasion du pays, pour percevoir les premiers craquements de l'édifice. Le régime de la Restauration fit, dès le départ, l'objet d'un refus très large, et, lors de l'épisode des Cent-jours, la région se distingua, avec toute la province, par son enthousiasme bonapartiste.

Une des raisons de cette adhésion au nouveau régime, révolutionnaire puis impérial, fut qu'il a répondu positivement aux intérêts économiques de la région, et aussi aux revendications de secteurs décisifs de la société. D'abord, la conjoncture a été globalement favorable à l'expansion de l'économie viticole. La disparition d'une réglementation tatillonne a levé les obstacles à l'essor de la vigne commune tandis que le brassage des populations, les bouleversements sociaux favorisaient plutôt la consommation des vins, ce qu'ont noté plusieurs témoins. D'autre part, les conquêtes révolutionnaires puis l'instauration du « Grand Empire » revenaient à intégrer dans le marché intérieur l'essentiel des marchés traditionnels d'exportation des vins bourguignons (Pays-Bas, Belgique, Rhénanie). Correspondant à des récoltes favorables, la première décennie du XIXe est apparue rétrospectivement comme un « âge d'or » après la chute de l'Empire, faisant oublier des mesures impopulaires (rétablissement du ban de vendange, instauration des « Droits réunis »).

Mais il faut à notre avis d'abord prendre en compte l'impact de la vente des biens nationaux. Certes, elle ne donna pas lieu à une « révolution agraire », et les inégalités d'accès à la propriété restèrent considérables, mais elles permirent de satisfaire, au moins partiellement, les revendications d'acteurs décisifs, la bourgeoisie et une fraction notable de la paysannerie. Ceci fut accentué par la nature et les conditions de vente des biens nationaux dans la région de Nolay. Ils représentaient environ 10 % de la superficie agricole de la région, davantage dans le Pays-Bas et la Côte que dans l'Arrière-Côte, et la part des vignes y était forte (la moitié des biens dans la Côte). Nous avons vu, que, contrairement au reste de la France, les biens de seconde origine l'emportaient nettement sur les biens de première origine (61 % contre 39%). Or, si les biens de l'Église furent les premiers vendus (80 % d'entre eux l'étaient à la fin de 1791), les biens de seconde origine, produits de la confiscation des biens des émigrés, furent vendus plus tardivement (la moitié environ en 1794, 30 % en 1796). Cela eut pour conséquence qu'une part décisive l'a été pendant le régime de la Convention montagnarde, seule période où le pouvoir se préoccupait réellement de diffuser la propriété dans la population paysanne, en recourant au fractionnement des lots. Ultérieurement, les ventes, regroupées au chef-lieu de département, et vendus en bloc, n'échappèrent pas aux plus riches. Ainsi, les biens de Bernard de Sassenay à Saint-Aubin furent partagés entre les habitants du village, ce fut aussi partiellement le cas à Ébaty, tandis que les propriétés de Clermont-Montoison à

Chassagne, avec les meilleurs climats du village, vendues en 1796, n'échappèrent pas aux négociants de la région. De même, les biens ecclésiastiques, plus importants à Santenay et autour de Nolay, étaient acquis en gros lots par des bourgeois. Enfin, une partie notable des propriétaires nobles échappèrent aux confiscations, comme à Santenay ou Baubigny. Le bilan des ventes nous a appris que la bourgeoisie s'est emparée d'environ la moitié des biens en valeur, loin devant la paysannerie (25%). Notons que les nobles n'ont pas dédaigné l'achat de biens nationaux puisqu'ils s'en sont attribués environ 18 %. Ces pourcentages masquent des disparités entre sous-régions. Par exemple, dans l'Arrière-Côte, région de forte propriété paysanne, les biens nationaux, peu nombreux et d'origine surtout ecclésiastique, ont été acquis d'abord par des bourgeois locaux (ainsi les Carnot). Cependant, à La Rochepot, où les biens de la famille Blancheton, ont été achetés tardivement par des sociétés de spéculateurs d'origine parisienne, seul cas rencontré dans la région, ceux-ci ont été ensuite revendus par petits lots à des habitants du cru. Ceci nous conduit à penser que la part finalement revenue à la paysannerie est peut-être plus importante que ce qu'en disent nos statistiques. Quoique il en soit, nous pouvons en conclure que ces ventes, et les transformations induites dans le régime de la propriété foncière dans la région, en touchant une part notable de la population, ne fut pas pour rien dans l'attachement du pays aux acquis révolutionnaires. C'est d'ailleurs de cette manière qu'un des premiers préfets de la Restauration expliquait l'hostilité de la Côte-d'Or au nouveau régime. Enfin, l'étude des mutations foncières classiques pendant la même période de la Révolution et de l'Empire nous a montré que le marché a été très actif, avec une intensité trois à quatre fois supérieure à ce qu'elle était dans les années 1780. Ces transactions, qui s'expliquent partiellement par les reventes de biens nationaux, ont renforcé les tendances mises en évidence à propos de la vente des biens nationaux : désengagement des ex-privilegiés, importance des acquisitions de la bourgeoisie mais aussi des paysans qui achètent plus d'un tiers des biens. Au lendemain de la chute de Napoléon, la région de Nolay était profondément transformée sous ses principaux aspects : structures de propriété, conditions de production, comportements sociaux et politiques...

La période qui s'étend de la fin de l'Empire à l'arrivée du phylloxéra dans la région (1878) fut globalement une période d'expansion pour l'économie viticole, dans le prolongement de tendances enracinées dans la période précédente : maintien des techniques viticoles traditionnelles, mais modernisation des conditions de commercialisation et de transport. Parallèlement, à travers des soubresauts bien connus, la France poursuivait, difficilement, sa marche vers l'installation définitive d'une République démocratique, à laquelle la région prit sa part. Sur le plan démographique, la région est entrée pleinement dans la transition démographique, même si la baisse de la fécondité

n'empêche pas une croissance rapide de la population, en raison d'une structure par âge encore favorable. Le déficit provoqué par les pertes militaires de l'époque révolutionnaire et impériale est rapidement effacé. Dans la seconde moitié du siècle, la population finit par stagner et les besoins en main-d'œuvre favorisent l'immigration en provenance de régions proches moins favorisées. La région appartient dès cette époque aux régions les plus malthusiennes du pays., mais la prospérité économique écarte pour l'instant l'exode rural qui frappe tant de régions rurales, au point qu'un second maximum de population est atteint à la fin de la période.

La prospérité économique globale n'a pas été linéaire. Au contraire, outre les aléas à court terme liés aux récoltes, les années de la Restauration sont une période difficile, surtout pour les vins fins, privés de leurs marchés d'exportation traditionnels, en raison des pertes territoriales provoquées par la chute de l'Empire, et de la politique protectionniste du nouveau régime. Le redressement partiel sous la Monarchie de Juillet ne permet pas un redressement complet du secteur des vins fins, mais la viticulture commune poursuit son expansion, favorisée par les besoins créés par l'urbanisation et l'industrialisation du pays. La crise profonde qui frappe la viticulture au milieu du siècle est exemplaire des mutations économiques traversées par le pays : la région a échappé à la crise « d'Ancien Régime » provoquée par les mauvaises récoltes frumentaires de 1847, par contre elle subit les effets de la crise de « type moderne » qui lui succède, caractérisée par la surproduction, liée à la contraction de la demande, dans une économie où l'industrie se retrouve à l'arrêt. La viticulture est désormais pleinement insérée dans l'économie capitaliste, elle réussit à sortir progressivement du marasme dans les premières années du Second Empire, pour connaître, avec le reste de l'économie française, une longue phase de croissance, qui concerne cette fois les deux branches de la viticulture régionale, grâce à une politique libre-échangiste favorable aux exportations de vins de qualité. La croissance des superficies consacrées à la vigne se poursuit au cours du siècle (de 2769 à 3932 ha, soit une augmentation de 42%), elle est avant tout le fait des vignes communes, les vignes fines semblant avoir fait « le plein » dans la Côte, mais c'est l'ensemble du secteur qui connaît la prospérité, avec une croissance du revenu que l'on peut évaluer à environ 20 %.

On parle fréquemment d'un « âge d'or » de la viticulture traditionnelle pour cette époque. En effet, la façon de cultiver la vigne ne semble pas avoir changé et nous avons cité de nombreux ouvrages vantant l'immuabilité des techniques utilisées (plantation en foule, provignage, travail exclusivement manuel...), mais ce fait important cache les progrès réels réalisés dans la façon de faire les vins et de les élever, grâce aux scientifiques qui se concentrent sur les maladies du vin, à l'exemple de Pasteur. Par ailleurs, les premières attaques parasitaires (pyrale) ou cryptogamiques (mildiou, oïdium) ne sont pas encore perçues comme des menaces existentielles.

Ce sont les conditions de commercialisation et de transport qui semblent avoir accompli les progrès les plus décisifs. Les maisons de négoce jouent un rôle de plus en plus décisif dans la commercialisation des vins, et nous avons constaté leur rôle dans la région, et leur emprise croissante sur le foncier. Celui qui fut un temps le principal propriétaire de vignes de la Côte-d'Or, J.-M. Duvault-Bloch, était d'ailleurs installé à Santenay. Après des progrès réels mais limités dans la première moitié du siècle (ouverture du canal de Bourgogne, remise en état du réseau routier), le système de transport vivait une véritable révolution au début des années 1850, avec la mise en place du réseau ferroviaire, dont la région était une des premières à bénéficier. Celui-ci, en provoquant un effondrement des coûts et du temps de transport, offrait d'ailleurs pendant la dernière phase de la période un avantage compétitif à la région sur les vignobles méridionaux, du fait de son inachèvement et de l'invasion phylloxérique dans le Midi, dont la Bourgogne était encore préservée. Grâce à ce mélange de modernité et de caractères encore archaïques, dans la région de Nolay comme dans l'ensemble de la Côte-d'Or, la conjoncture s'est avérée longtemps particulièrement favorable.

Nous avons d'ailleurs retrouvé ce mélange de traits anciens et modernes dans les structures de propriété telles qu'elles se présentaient à cette époque. L'établissement du cadastre, essentiellement vers 1840 dans la région, nous a permis d'établir un état précis de celle-ci, après les bouleversements de l'époque révolutionnaire, et passées deux générations. Les « nouvelles évaluations » des revenus non bâtis, en 1850-1851 puis 1879-1880 nous ont permis de cerner plus finement leur évolution sur l'ensemble de la période. Ces données plus précises, par rapport aux évaluations grossières auxquelles nous ont contraint les sources pour la période précédente, nous ont amené à reconsidérer la typologie des propriétés, telle que proposée en son temps par Robert Laurent, afin de mieux délimiter la grande propriété. Pour simplifier, il s'agissait d'isoler les propriétaires non exploitants, qui pouvaient vivre de leur rente foncière et atteignaient le seuil de 200 F de cens donnant accès à « l'électorat politique » sous la Monarchie de Juillet. Nous nous sommes efforcé également d'éliminer les cotes multiples qui faussaient les statistiques et minoraient l'importance de celle-ci. À partir d'une liste d'environ 1700 propriétaires, nous avons constaté une fois de plus l'extrême inégalité d'accès à la propriété. 5 % des propriétaires possédaient la moitié des biens, 20 % s'arrogeaient 75 % du revenu fiscal. Toute une classe privilégiée économiquement, issue de la fusion de la bourgeoisie et de l'ancienne noblesse (qui avait néanmoins beaucoup perdu de sa superbe), vivait de la rente foncière. Elle était composée pour une bonne part de catégories de type « Ancien Régime », mais tous n'étaient pas des inactifs : il faut noter la présence croissante, essentiellement dans la Côte, des négociants, surtout beunois. En face, la paysannerie, représentant la moitié de l'effectif des propriétaires, possédait une part encore bien minoritaire, avec un tiers de

la superficie, mais seulement un quart du revenu cadastral. La petite propriété indépendante économiquement, essentiellement paysanne, restait très minoritaire (7 % des effectifs, 20 % du revenu). La situation semble même s'être dégradée depuis la révolution, du fait probablement des partages successoraux, avec une domination numérique écrasante de la propriété parcellaire (88 % des effectifs, 20 % de la superficie et du revenu). On observe cependant quelques nuances régionales : ainsi la grande propriété bourgeoise est particulièrement forte dans la Pays-Bas, face à la poussière des micro-propriétés, tandis que la petite propriété indépendante tire son épingle du jeu dans la Côte, à côté d'une grande propriété dominante. L'Arrière-Côte, comme avant la Révolution, est plus favorable à la petite propriété paysanne, dynamisée par l'essor de la viticulture commune. L'étude des mutations foncières nous a montré qu'elles sont calquées sur la conjoncture. Dans la première moitié du siècle, elles se réduisent aux grosses transactions, parfois entraînées par des faillites de négociants, dans la seconde moitié, la prospérité revenue favorise les investissements, auxquels les petits vigneronns prennent une part plus importante. D'une manière générale, la propriété apparaît comme plus concentrée entre les mains des locaux, favorisée semble-t-il par les changements de la période précédente. Les biens sont entre les mains, aux deux tiers, des habitants de la région. Le tiers restant appartient à des propriétaires urbains habitant les centres les plus proches, particulièrement les négociants beunois comme nous l'avons signalé.

Sur le plan des mentalités et des attitudes politiques, la région a été marquée également par un processus de lente modernisation dont les racines remontent à l'époque révolutionnaire et impériale, qui a tant marqué la population. Dès cette époque, la population s'y caractérisait par des traits originaux : elle appartenait à la France du Nord-Est, à l'avant-garde pour son niveau d'instruction, et avait manifesté la tiédeur de ses sentiments religieux. Ces caractères la rattachaient à la France « bleue » et patriote, peu susceptible d'être séduite par la restauration monarchique, d'autant que le nouveau régime, nous l'avons vu, menait une politique résolument contraire à ses intérêts économiques. Dès le début, la monarchie restaurée, assimilée à l'invasion et l'occupation étrangère, particulièrement dure, fut rejetée par les habitants, qu'ils appartiennent aux élites bourgeoises comme au peuple. Son esprit revanchard, son passéisme religieux, la menace supposée qu'il faisait peser sur les propriétaires d'anciens biens nationaux, firent rendre le pouvoir radicalement impopulaire, et la région de Beaune fut un bastion de l'opposition libérale. La révolution de 1830 fut en conséquence accueillie avec enthousiasme, par une population dont certains souhaitaient aller plus loin, vers le rétablissement de la République. Le régime de la Monarchie de Juillet aurait pu représenter un compromis acceptable, aux yeux des éléments les plus modérés des élites bourgeoises, mais il s'enferma très vite dans le conservatisme, social comme politique, sans changer la politique

économique. Cependant cette période fut un temps d'apprentissage des pratiques électorales. Si, du fait d'un suffrage censitaire à peine moins restrictif, les masses étaient totalement exclues de la vie politique nationale, il n'en fut pas de même de la vie municipale, au moins dans les communes rurales, où la participation était beaucoup plus large. Nous avons vu qu'elle familiarisa, dans des limites forcément étroites, le peuple avec les pratiques de la démocratie représentative, qui plaçait à sa tête, certes des notables, mais pas étrangers à son identité et ses préoccupations. Dans le même temps, le pouvoir d'influence de l'Église s'effaçait bon gré mal gré, et les conditions étaient peu à peu réunies d'une véritable émancipation.

Cependant, la crise économique survenue à partir de 1847, la contestation de plus en plus forte à l'égard d'un régime de plus en plus conservateur, débouchèrent sur son renversement par un soulèvement populaire parisien en février 1848. La nouvelle fut accueillie avec enthousiasme dans la région de Nolay, et les militants républicains, qui s'y étaient préparés, s'emparèrent facilement des positions de pouvoir. Nous en avons vu la manifestation dans les centres les plus importants de la région, à Nolay et Santenay. Dans un premier temps, un certain unanimisme fut de mise, et les éléments les plus conservateurs semblaient s'être ralliés à la République. Cependant, la poursuite de la crise et la misère persistante, la crainte alimentée par les troubles, particulièrement la nouvelle des journées de juin à Paris, provoquèrent un revirement chez les plus modérés, alimenté par les partisans de « l'Ordre ». Après des résultats décevants lors des élections d'avril à l'assemblée constituante, les élections départementales virent le retour des notables conservateurs, même si les républicains montraient leur résistance dans certaines communes. Mais ce fut l'élection présidentielle en décembre qui provoqua la stupeur des républicains, le futur empereur emportant 74 % des voix dans le département. La région de Nolay avait manifesté un peu plus de tiédeur, mais, avec les deux tiers des suffrages pour Louis-Napoléon, les masses paysannes s'étaient massivement ralliées à sa personne, les républicains modérés ou plus radicaux étaient balayés. Les trois années suivantes voyaient la mise en place progressive d'un régime autoritaire, puissamment aidé par une administration aux ordres et des milieux conservateurs massivement ralliés. Après une résistance désespérée, les républicains se voyaient réduits au silence pratiquement pour deux décennies.

Nous avons consacré la dernière partie de notre travail à quarante années qui ont vu la région précipitée dans la crise existentielle du phylloxéra. Ce parasite, venu d'Amérique et présent dans le sud de la France depuis 1863, n'a été signalé en Côte-d'Or qu'à l'été 1878, à Meursault et dans les environs de Dijon. L'administration avait eu le temps de s'y préparer et prit à sa charge, au début, le traitement des vignes malades et le coût de celui-ci. Mais le remède s'avéra dans un premier temps

pire que le mal et provoqua très vite une vive opposition de la part des vigneron. Il fallut plusieurs années avant que, face aux progrès de l'invasion, une prise de conscience ait lieu. Dans la seconde moitié des années 1880, par l'intermédiaire de syndicats anti-phyllloxériques chargés de distribuer les modestes aides publiques, le traitement au sulfure de carbone fut réalisé à grande échelle, avec cependant des résultats mitigés. Si les vignes fines pouvaient, grâce au haut prix de leurs produits, faire face au coût élevé du traitement, il n'en allait pas de même des vignes communes, plutôt aux mains de petits vigneron manquant de ressources. Face au découragement de nombreux acteurs, le recours aux plants américains greffés, déjà largement utilisé dans d'autres régions, se heurtait à l'hostilité des grands propriétaires. Il fallut plusieurs années pour que les organisations professionnelles de petits vigneron, épaulées par leurs représentants politiques, obtiennent la levée de l'interdiction, en 1887. Dès lors, toute une profession se lançait dans cette aventure compliquée : balbutiements dans le choix des cépages les mieux adaptés à la nature du terrain, apprentissage de techniques nouvelles comme le greffage. Le rythme de la reconstitution, lent au début, s'accéléra dans les cinq dernières années du siècle, au point que la région, en 1902, comptait 3680 ha de vignes greffées, à côté de 56 ha de vignes françaises subsistantes. La reconstitution connaissait une nouvelle poussée les années suivantes, une fois le problème des sols calcaires résolu par le recours aux nouveaux plants hybrides. À l'issue de cette vaste entreprise, au prix d'un investissement colossal en capitaux et en travail, le vignoble de la région présentait un visage radicalement différent de celui qu'il avait présenté pendant des siècles : plantation de plans greffés au lieu du provignage, alignement des ceps au lieu de la plantation en foule, palissage sur fil de fer, recours à la charrue, usage multiplié des intrants chimiques...

Cependant, la fin de l'épreuve phyllloxérique marquait l'entrée dans une phase de crise viticole ininterrompue jusqu'à la Première Guerre mondiale. Ce fut d'abord une crise de surproduction et de mévente qui frappa la région. La jeunesse des vignes, composées de plants greffés à la productivité bien supérieure (le rendement a doublé dans les vignes fines), précipitait une quantité de vins sur un marché déjà bien fourni par les importations auxquelles le négoce avait largement recours depuis la crise du phyllloxéra, sans parler des vins artificiels... Après des récoltes surabondantes et de médiocre qualité, à l'inverse, à partir de 1908, une série de catastrophes météorologiques et cryptogamiques provoqua une chute considérable de la production et précipita la région dans une crise sociale et démographique sans précédent.

Les difficultés rencontrées par les vigneron amenèrent l'État à intervenir, dans des limites étroites, pour aider les populations à passer les plus mauvaises années. Cependant, ces aides restaient très limitées, pour l'essentiel sous la forme de travaux « d'intérêt général » rétribués parcimonieusement. Si on laisse de côté un instant les divers encouragements à l'auto-organisation

des intéressés, les conséquences inéluctables étaient l'abandon des vignes les moins rentables et l'exode des populations hors de la région. En 1913-1914, la superficie plantée en vigne connaît une régression d'environ 18 % par rapport à ce qu'elle était avant le phylloxéra, et par rapport à ce qu'elle était à l'issue de la reconstitution, la baisse y est de 12 % environ. Cette baisse, qui se précipite dans les dernières années, y a été, nous l'avons vu, particulièrement grave dans l'Arrière-Côte, où les friches ont fait un bond, de 18 à 23 % de l'espace non bâti (un tiers à Baubigny). Cette déprise agricole accompagne l'exode rural qui frappe les villages les plus fragilisés.

Nous avons eu l'occasion dans un des derniers chapitres de constater à quel point la région fut précipitée dans une crise démographique majeure, produit des difficultés récentes mais aussi d'un long malthusianisme. Avec une fécondité largement inférieure à la moyenne française, un taux de mortalité systématiquement inférieur au taux de mortalité, la région présente un solde naturel toujours négatif, aggravé par un solde migratoire de plus en plus déficitaire depuis l'invasion phylloxérique. Au recensement de 1911, la région de Nolay a perdu environ un quart de sa population par rapport à 1881.

Les souffrances de la population étaient limitées par l'alternative qu'offrait l'insertion dans une région dynamique où, à la veille de la Guerre, des industries en pleine croissance étaient fortement demandeuses de main-d'œuvre. Les centres industriels du Creusot et du bassin minier ou de Chalon offraient des emplois en quantité et des conditions de travail plus favorables.

La question était de savoir si la région aurait la capacité d'un rebond ultérieur, au prix d'une meilleure adaptation au marché. Nous avons eu l'occasion d'aborder cette question, dans le sillage des travaux d'Olivier Jacquet². La période traitée dans notre dernière partie coïncide avec le triomphe apparemment définitif du modèle républicain, et les électeurs de la région, forte d'une tradition politique qui remontait à loin, ont accueilli largement l'avènement de la République. La région de Nolay est même devenue un bastion républicain derrière la figure nationale de Sadi Carnot, puis de ses enfants. Contrariée longtemps par l'influence de cette famille, la prépondérance radicale a fini par s'imposer, particulièrement à une époque où la viticulture régionale connaissait ses plus grandes difficultés. L'État républicain est devenu un acteur incontournable, par son aide (limitée nous l'avons vu) aux populations vigneronnes, par l'impulsion qu'il a donnée à l'organisation de la profession (aide aux syndicats, législation favorable aux assurances agricoles, aide au développement du crédit agricole...). Alors que les organisations agricoles furent longtemps marquées à droite, les premiers syndicats agricoles étant souvent dirigés par des conservateurs, on

2 JACQUET (O.) : Un siècle de construction du vignoble bourguignon – Les organisations vitivinicoles de 1884 aux AOC, EUD, 2009.

assiste au début du XXe siècle à un rapprochement avec les milieux républicains, comme en témoigne la floraison des syndicats, derrière la Confédération Générale des Associations Viticoles de Bourgogne de Savot, fondée en 1908. C'est qu'il s'agit de défendre les viticulteurs face aux abus du négoce, de faire triompher une conception des vins fondée sur leur identification aux terroirs. Dans ce sens, seul l'État est à même de faire triompher cette vision, poussé par les responsables politiques républicains qui se sont faits les représentants des intérêts viticoles à la Chambre des députés. Peut-être une viticulture plus professionnalisée, s'appuyant sur des propriétaires exploitants solidement installés, pourrait y contribuer.

En 1914, il était encore bien tôt pour le discerner, comme le montre la situation de la propriété, telle qu'elle apparaît à travers les matrices cadastrales rénovées que nous avons pu consulter. Si l'émiettement successoral peut être partout constaté (le nombre de cotes y a augmenté d'un quart), la répartition entre propriété parcellaire, petite, moyenne et grande propriété connaît des évolutions variées selon les communes étudiées. Dans la Côte par exemple, la grande propriété de Chassagne, se renforce dans les terroirs les plus valorisés, tandis qu'à Santenay, on observe son déclin, notamment celle aux mains des négociants semble s'effacer. Dans l'Arrière-Côte, à Baubigny, les vieilles fortunes foncières abandonnent le terrain, les deux familles nobles, installée depuis le XVIIIe siècle, se résolvent à vendre aux enchères la totalité de leurs terres, fortement dévaluées, en se repliant sur leurs domiciles parisiens. À l'inverse, à La Rochepot et Cirey, de grandes propriétés se constituent à la même époque. Le maintien d'une petite propriété viticole indépendante, qui ne perd pas de terrain voire se renforce, à Corpeau, Chassagne ou Santenay, pourrait aller dans notre sens, mais, à la veille de nouveaux bouleversements provoqués par la guerre qui vient, il est trop tôt pour en tirer une quelconque conclusion.

Notre travail, qui s'achève à la date de l'entrée en guerre, laisse en dehors des faits essentiels comme les conséquences de toute nature qu'aura la Première Guerre sur la démographie, la vie sociale et le devenir économique de la région. Nous nous contenterons ici de lancer quelques éclairages à propos de l'évolution de la région après la guerre.

Comme dans toutes les régions rurales, la région de Nolay a payé un lourd tribut démographique, avec 125 soldats morts au combat de 1914 à 1918. Le nombre total des soldats morts représente presque 18 % de la classe des hommes âgés de 18 à 46 ans en 1911, génération concernée par la mobilisation. La baisse de la population, calculée au recensement de 1921 y atteint à peu près le même pourcentage (17,3%), la perte de tant d'hommes jeunes en âge d'avoir des enfants ne se limitait pas à leur propre disparition. Naturellement, le dépeuplement s'est avéré plus dramatique dans l'Arrière-Côte, avec une chute de 22 % en 1921 (et un pourcentage de pertes militaires qui

s'est élevé à 21,2 % à Baubigny) ; le bourg de Nolay fut également fortement touché, signe du déclin général de l'Arrière-Côte, alors qu'il était plus mesuré dans la Côte (15,6%) et surtout dans le Pays-Bas (6,9%) qui poursuivait sa transition vers un espace péri-urbain. L'évolution démographique ultérieure a aggravé les inégalités entre les sous-régions : le Pays-Bas, la Côte et Nolay réussirent à stabiliser leur population, comme le montrent les chiffres du recensement de 1926 : légère reprise dans le Pays-Bas et à Nolay (0,9 % et 0,7 % par rapport à 1921), stabilisation dans la Côte (-0,6%), mais le dépeuplement se poursuivit dans l'Arrière-Côte (-9,5%). En 1946, après 35 années de déclin, la chute de population était de 24 %, soit 44 % depuis la crise du phylloxéra (62 % pour l'Arrière-Côte) !

Le dépeuplement de la région a tout au long de l'Entre-deux-guerres accompagné le reflux de l'économie viticole ; l'enquête de 1929 évaluait l'étendue du vignoble en Côte-d'Or à environ 11000 ha (moins d'un tiers de la superficie atteinte avant le phylloxéra), François Legouy estime que la moitié du vignoble de l'Arrière-Côte a disparu entre 1910 et 1936... Ce déclin a été aggravé par la législation mise en place à cette époque par l'État et la profession. En effet, la nouvelle réglementation, et les décisions de justice qu'elle a entraînées, consacraient une vision stricte des délimitations entre les zones viticoles, au détriment des territoires les moins favorisés comme l'Arrière-Côte. Ainsi, en Côte-d'Or, les parcelles plantées en plants communs, gamay ou aligoté, furent exclues du droit à l'appellation « bourgogne » par jugement rendu à Dijon le 29 avril 1930. C'était ruiner les efforts des derniers vigneronniers qui, dans les années Vingt, venaient à peine d'entamer une reconversion. Cependant, « la messe » n'était pas dite, et au lendemain de la Seconde Guerre, dans des conditions économiques plus favorables, le vignoble dans la région de Nolay connaissait une nouvelle phase d'expansion. Après le redressement rapide des vignobles les plus prestigieux, c'était au tour des régions plus défavorisées. Ainsi, à partir de Baubigny, le syndicat de défense des Hautes-Côtes, reconstitué en 1945, entreprenait un redressement spectaculaire, fondé sur la recherche de qualité (par substitution du pinot au gamay), une modernisation des pratiques, la reconnaissance médiatique... En 1961, une appellation « Hautes-Côtes », entérinée par l'INAO, consacrait « la renaissance du vignoble des Hautes-Côtes de Beaune³ ».

3 LEGOUY (F.): La renaissance du vignoble des Hautes-Côtes de Beaune et des Hautes-Côtes de Nuits, L'Information géographique, 2006, Vol 70, pages 73-80

ANNEXES

Tableau des annexes

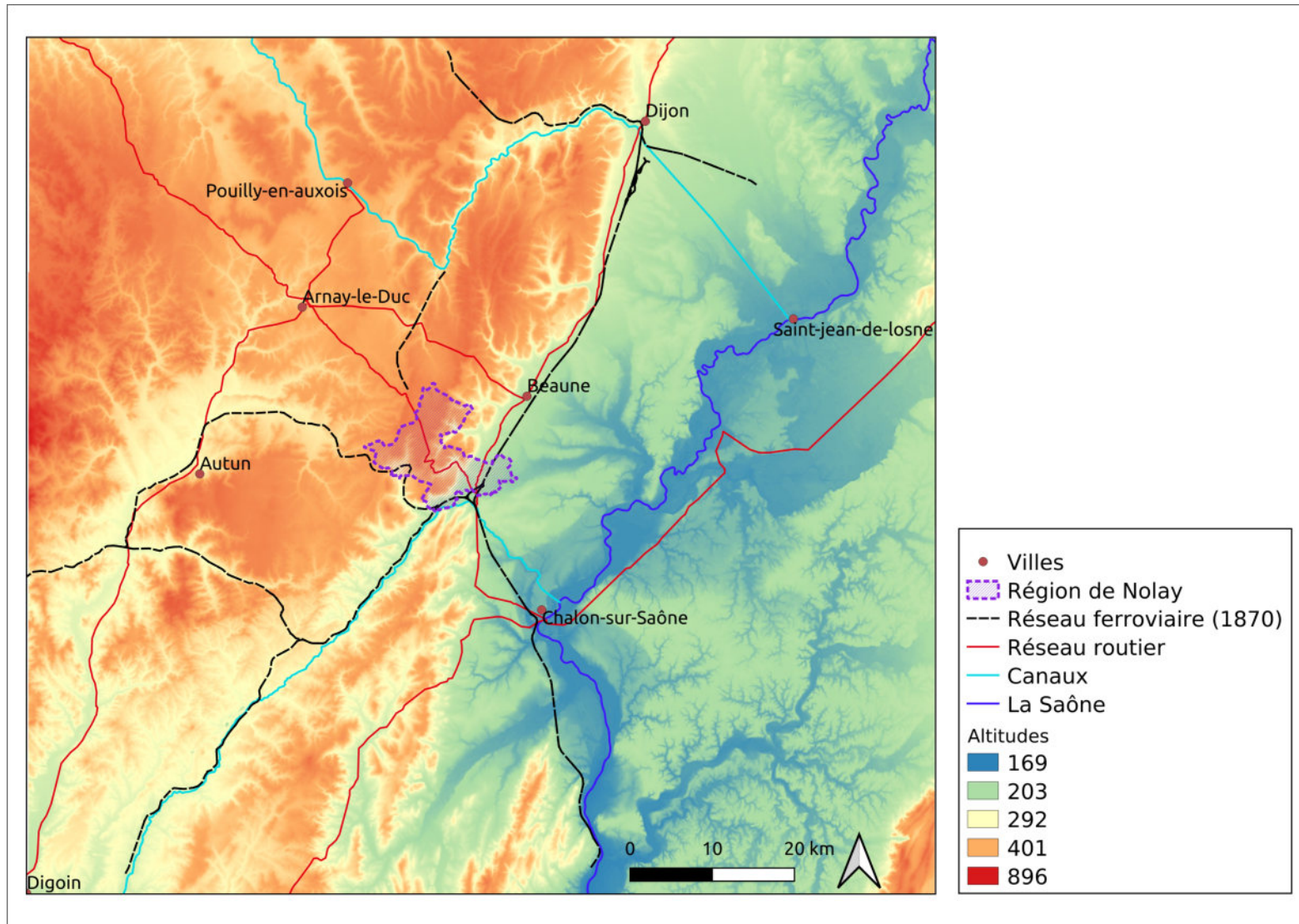
Annexes de la première partie	
1	Carte de la région de Nolay dans son environnement géographique
2	Carte des paroisses en 1789
3	Indicateurs démographiques (1783-1787)
4	Extrait de la carte de Cassini (feuille d'Autun = 1759)
5	Enquête de l'intendant Bouchu (1666-1669)
6	Les outils du travail de la vigne
7	Les pressoirs en usage au XVIIIe siècle
8	Tableau des rendement, prix et revenus à Chassagne (1701-1815) Comparaison de l'évolution du prix des vins à Volnay et Chassagne (1716 – 1815)
9	Comparaison de l'évolution du prix des vins à Volnay et Chassagne (1716 – 1815)
10	Projet de rocade routière à La Rochepot (1768)
11	Distribution de l'impôt des vingtièmes selon le statut social (1789)
12	Liste des propriétaires forains à Chassagne et Cirey
13	L'emprise foncière de l'église en 1789
14	Les principales propriétés foncières nobles
15	Principaux propriétaires bourgeois (1789)
16	Bail à ferme du 13 avril 1782 pour la seigneurie de Chassagne
17	Un contrat de bail à mi-fruits (1786 - Santenay)
18	Les transactions foncières (1780 - 1790)

Annexes de la deuxième partie	
19	Lettre d'un habitant d'Ébaty au sujet du cahier de doléances (1789)
20	Chronologie simplifiée de la vente des biens nationaux
21	Les pertes militaires dans la région de Nolay (1792 - 1815)
22	Rapports d'expertise d'un bien national
23	Tournées administratives du préfet Tocqueville (1816)
24	Structures démographiques (1816-1881)
25	Statistiques viticoles (1801 - 1879)
26	Extrait de la carte de Jules Lavalley (1855)
27	Propriétés publiques à l'époque du cadastre
28	Liste des principaux propriétaires (revenu cadastral > 1500 F) en 1840
29	Prosopographie : exemples de moyens propriétaires (400-700 F de revenu cadastral)

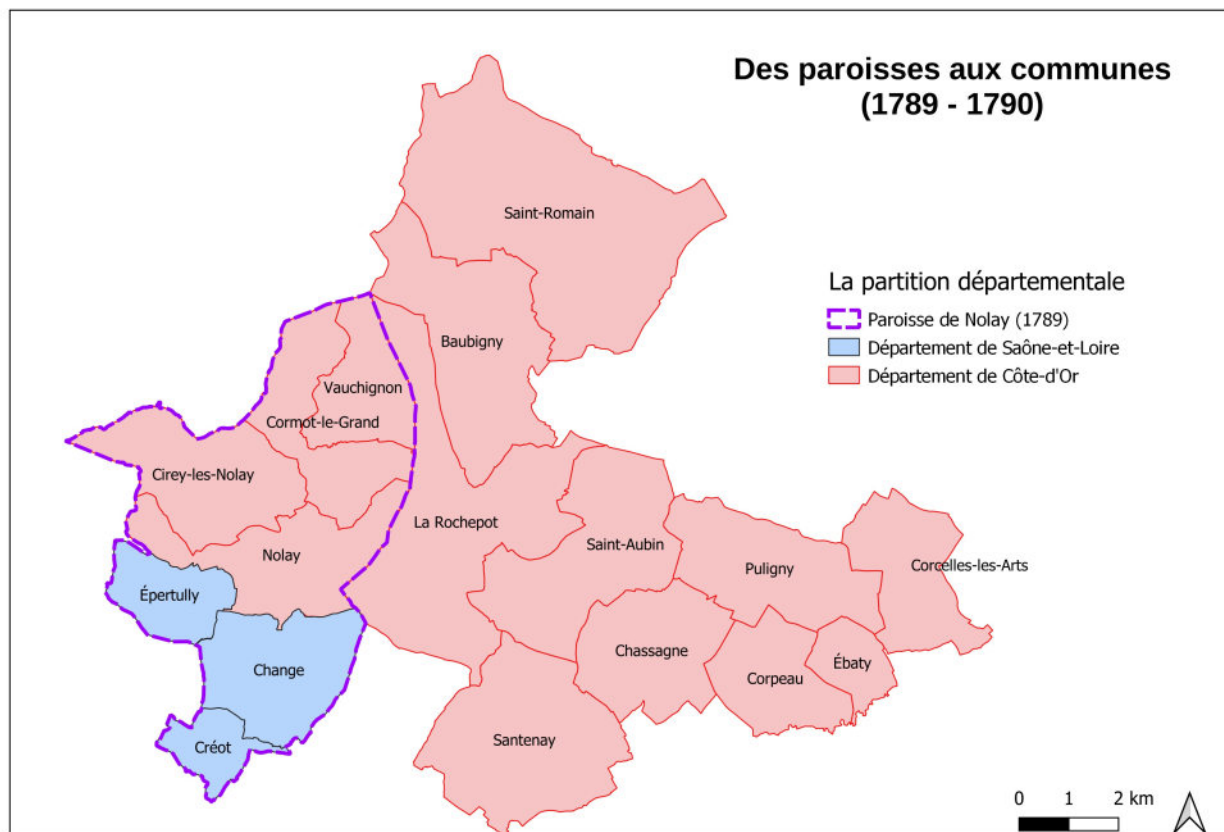
30	Prosopographie : exemples de petits propriétaires (200-400 F de revenu cadastral)
31	Nouvelle évaluation des revenus territoriaux (1851)
32	Nouvelle évaluation du revenu foncier des propriétés non bâties (1880)
33	Les négociants dans la propriété foncière de la région de Nolay (1840)
34	Le mouvement des transactions foncières (1825-1862)
35	Productions, rendements et prix des vins à Chassagne (1801 – 1848)
36	Extraits du livre de raison de Claude-Louis Latour (1785 - 1894)
37	Les maires de la Restauration (1817)
38	Le corps électoral municipal sous la Monarchie de Juillet La participation sous la Monarchie de Juillet
39	La participation électorale sous la Monarchie de juillet
40	L'épuration des municipalités après la révolution de 1848
41	Élections municipales du 30 juillet 1848
42	La mise en place du régime du Second Empire dans les municipalités (1851-1852)
43	Les maires du Second Empire (1855-1870)

Annexes de la troisième partie	
44	Le cycle du phylloxéra
45	L'invasion phylloxérique en France (1882)
46	Le pal injecteur, outil du traitement au sulfure de carbone
47	Conférences viticoles des 10, 11, 12 septembre 1891 : enquête sur l'état des vignobles, étude des terrains
48	Illustrations sur la mécanisation en viticulture
49	La diffusion des vins du midi sur le territoire français (carte) – article du Dr Cot paru dans la Revue de viticulture N° 399, Tome XVI 10 août 1904.
50	Évolution démographique (1876-1911)
51	Liste des maires (1871-1876)
52	Élections législatives (1876-1881)
53	Élections départementales (1871-1880)
54	Liste des maires (1878-1888)
55	Liste des maires (1892-1904)
56	Liste des maires (1908-1912)
57	Élections législatives (1888-1914)
58	Élections départementales (1880-1913)

Annexe I – La région de Nolay dans son environnement géographique (XIXe siècle)



Annexe II – Carte des paroisses en 1789



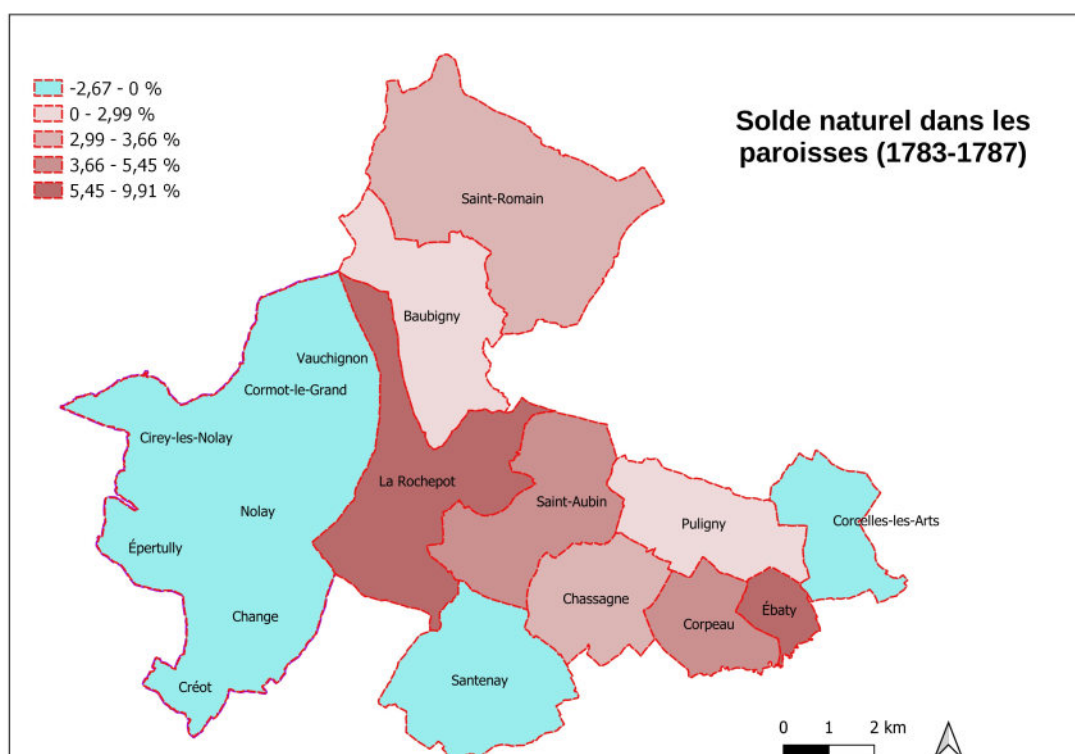
En 1789, la paroisse de Noyais englobait plusieurs communautés, toutes dotées d'un rôle de fiscal particulier. Le décret du 14 décembre 1789, qui créait les municipalités, autorisait chaque communauté dans ce cas à se constituer en commune autonome. C'est le choix qui fut fait, aboutissant à l'éclatement de la paroisse.

Bien plus, la création des départements, et l'établissement de la frontière entre la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire sur la Cozanne, aboutit à l'intégration des trois communes les plus au sud dans celui de Saône-et-Loire. Plusieurs réclamations des nouvelles autorités municipales restèrent vaines.

Annexe III – Indicateurs démographiques (1783-1787)

Principaux indicateurs démographiques (1783-1787)								
	Tx Nuptialité	Tx Fécondité (femmes 15 – 50 ans) 1786	Tx Natalité	Tx Mortalité	Solde naturel	Taux de mortalité Infantile	Taux de mortalité Juvénile	Taux de mortalité Infanto- juvénile
Pays-Bas	09,87 ‰	130,89 ‰	36,28 ‰	33,96 ‰	0,23 ‰	312,00 ‰	176,00 ‰	488,00 ‰
Côte	08,40 ‰	162,35 ‰	38,17 ‰	38,23 ‰	-0,01 ‰	307,56 ‰	242,02 ‰	549,58 ‰
Arrière-Côte (rural)	07,30 ‰	157,62 ‰	35,92 ‰	31,80 ‰	0,41 ‰	350,82 ‰	216,39 ‰	567,21 ‰
Nolay	07,42 ‰	170,85 ‰	47,25 ‰	48,84 ‰	-0,16 ‰	310,81 ‰	229,73 ‰	540,54 ‰
Arrière-Côte	07,37 ‰	166,11 ‰	42,67 ‰	41,86 ‰	0,08 ‰	324,41 ‰	225,20 ‰	549,61 ‰
Région de Nolay	07,99 ‰	161,38 ‰	40,37 ‰	39,77 ‰	0,06 ‰	317,92 ‰	230,57 ‰	548,49 ‰

Structure par âges de la population (1786)						
	Population	Part des > 0 ≤ 5 ans	Part des > 15 ≤ 30 ans	Part des > 30 ≤ 50 ans	Part des > 50 ≤ 60 ans	Part des > 60 ans
Pays-Bas	689	30,04%	24,96%	29,32%	9,72%	5,95%
Côte	3118	30,47%	27,61%	24,47%	9,69%	7,76%
Arrière-Côte (rural)	1698	27,27%	20,14%	24,79%	12,54%	15,25%
Nolay	2506	21,75%	27,89%	25,70%	11,09%	13,57%
Arrière-Côte	4204	23,98%	24,76%	25,33%	11,68%	14,25%
Région de Nolay	8011	27,03%	25,89%	25,34%	10,74%	11,01%



Annexe IV – Extrait de la carte de Cassini (Feuille d'Autun – 1759)



Annexe V - Enquête de l'intendant Bouchu (1666-1669)

Claude Bouchu (1628-1683), né et mort à Dijon, fils de Jean Bouchu, premier président du parlement de Bourgogne, fut l'intendant de la province de 1656 à 1683. À ce titre, il fit réaliser une vaste enquête, par l'intermédiaire des subdélégués, intitulée « Déclaration des biens, charges et dettes des communautés de la généralité de Dijon ». Un questionnaire imprimé devait être rempli pour chaque paroisse. Nous en avons extrait les informations relatives à la mise en valeur agricole. Nous pouvons constater que la présence des vignes est beaucoup plus répandue que ce qu'en laisse voir la carte de Cassini, pourtant réalisée un siècle plus tard.

Source : ADCO C 2883 (Bailliage de Beaune)

Corcelles-les-Arts	
Forêts	Ce n'est point pays de forêt mais de plaine.
Plaine	
Froment, seigle, avoine	« il y croit de toutes graines »
Vigne	Il y a des vignes
Prés	Il y a des prés
Valeur terre	Journal : 20 £
Valeur vigne	Ouvrée : 20 £
Valeur bois	
Valeur pré	Soiture : 40 £
Richesse des habitants	Sur 27 habitants, il y en a 5 ou 6 fort commodes, les autres sont estimés fort pauvres.

Ébaty	
Forêts	
Plaine	Pays de plaine
Froment, seigle, avoine	Ce sont terres à froment, conceau et avoine
Vigne	Partie de vignes
Prés	Partie de prés
Valeur terre	Arpent 30 £
Valeur vigne	Arpent : 10 £ (?...)
Valeur bois	
Valeur pré	Soiture 40 £
Richesse des habitants	

Corpeau	
Forêts	
Plaine	Pays de plaine
Froment, seigle, avoine	Terres à froment et toutes sortes de graines
Vigne	Il y a des vignes
Prés	Il y a des prés
Valeur terre	Arpent : 40 et 50 £
Valeur vigne	Ouvrée 30 £
Valeur bois	
Valeur pré	Soiture 50 £
Richesse des habitants	Ils sont 30 habitants tous estimés pauvres

Puligny	
Forêts	Ce n'est point pays de forêts mais de coteaux qui sont emplantés de vignes
Plaine	
Froment, seigle, avoine	Les terres sont propres à toutes graines
Vigne	
Prés	Il y a environ 50 soitures de prés
Valeur terre	Journal de terre 40 £
Valeur vigne	Journal de vignes est estimé dans la métairie [de Blagny] 200 £ (?...)
Valeur bois	
Valeur pré	Soiture estimée 40 et ? £
Richesse des habitants	Il y a 80 habitants entre lesquels il y en a 7 ou 8 fort commodes, le reste est estimé fort pauvre. À Blagny il y en a 3 fort pauvres

Chassagne le haut et le bas	
Forêts	Quelques bois au dessus de la montagne qui appartiennent au seigneur
Plaine	
Froment, seigle, avoine	Fort peu de froment
Vigne	
Prés	
Valeur terre	Arpent : 30 £
Valeur vigne	Ouvrée : 20 £
Valeur bois	Arpent : 20 £
Valeur pré	Soiture : 50 £
Richesse des habitants	Ils ne sont pas estimés riches

Santenay	
Forêts	Ce n'est point pays de forêts
Plaine	
Froment, seigle, avoine	Il y croit toutes sortes de graines
Vigne	Il y a trois ouvrées de vignes (!!!)
Prés	Il n'y a que 6 soitures de prés
Valeur terre	Journal 35 £ le meilleur, d'autres 30 £ et le moindre 12 £
Valeur vigne	La meilleure ouvrée de vigne est de 40 £
Valeur bois	Il y a des bois propres à faire fagots dont la coupe est amodiée de 16 à ?
Valeur pré	
Richesse des habitants	67 habitants dont 9 veuves dans le lieu de Santenay le bas, 30 y compris 4 veuves à la Créé, 28 y compris 4 veuves à Narosse, 7 à St-Jean de Narosse. La plus grande partie est fort pauvre

Saint-Aubin	
Forêts	Ce n'est point pays de forêts ni de bois mais de montagnes
Plaine	
Froment, seigle, avoine	Il y croit du seigle, orge et avoine
Vigne	Il y a environ 1200 ouvrées de vignes
Prés	Il n'y a aucun pré
Valeur terre	Journal : 20 £
Valeur vigne	L'ouvrée de vigne la meilleure vaut 30 £ et les moindres chargées de redevance 15 £ (?... xb ???)
Valeur bois	
Valeur pré	
Richesse des habitants	54 habitants y compris 8 veuves. Ils sont fort pauvres pour la plus grande partie

La Rochepot	
Forêts	Ce n'est point pays de forêts ni de plaine mais de montagnes où il y a qq petits bois en terres maigres
Plaine	
Froment, seigle, avoine	Il y croit seigle, orge et avoine et un peu de froment
Vigne	Il y a 300 ouvrées de vignes
Prés	Il y a 200 soitures de prés
Valeur terre	Journal 10 £
Valeur vigne	Ouvrée l'une portant l'autre 30 £
Valeur bois	
Valeur pré	
Richesse des habitants	33 habitants y compris 8 veuves. Fort pauvres

Nolay	
Forêts	Ce n'est point pays de forêts ni de bois mais de montagnes.
Plaine	
Froment, seigle, avoine	Il y croit du froment, seigle, orge et avoine
Vigne	Il y a des vignes
Prés	Il y a des prés
Valeur terre	Journal : 15 £
Valeur vigne	Ouvrée 20 £ attendu les grandes charges auxquelles elles sont sujettes.
Valeur bois	
Valeur pré	Soiture 30 £
Richesse des habitants	Ils sont 250 (?...) habitants y compris 30 femmes veuves. La plus grande partie sont pauvres et l'autre peu accommodée

Cirey	
Forêts	Point pays de forêts ni bois
Plaine	
Froment, seigle, avoine	
Vigne	C'est pays de vigne.
Prés	
Valeur terre	Journal : 20 £
Valeur vigne	De 30 à 20 £ l'ouvrée
Valeur bois	
Valeur pré	Soiture : 30 £
Richesse des habitants	Les habitants sont fort pauvres, la plus grande partie ne possédant aucun bien, les tenant tous à titre d'amodiation des étrangers auxquels il sont débiteurs de notables sommes.

Cormot-le-Grand	
Forêts	Ce n'est point pays de forêts ni de bois mais de montagnes.
Plaine	
Froment, seigle, avoine	
Vigne	C'est pays de vignes
Prés	Il y a peu de prés
Valeur terre	Journal 20 £
Valeur vigne	Ouvrée 20 £
Valeur bois	
Valeur pré	Soiture 20 £
Richesse des habitants	27 habitants dont 5 veuves ; ils sont tous pauvres

Cormot-le-Petit (*)	
Forêts	Ce n'est point pays de forêts ni de bois mais de montagnes.
Plaine	
Froment, seigle, avoine	
Vigne	Il y a quantité de vignes
Prés	
Valeur terre	
Valeur vigne	Ouvrée 20 £
Valeur bois	
Valeur pré	
Richesse des habitants	Ils sont 12 habitants fort pauvres

(*) : hameau de la commune de la commune précédente

Vauchignon	
Forêts	Aucune forêt ni bois étant pays de montagne
Plaine	
Froment, seigle, avoine	
Vigne	Quelques vignes sur des rochers du côté du soleil levant
Prés	Point de prés
Valeur terre	
Valeur vigne	Ouvrée : la meilleure vaut 15 £ les autres 10 £.
Valeur bois	
Valeur pré	
Richesse des habitants	17 habitants dont 2 veuves. Ils sont fort pauvres.

Baubigny	
Forêts	Aucun bois sinon 100 arpents taillis et 20 arpents broussailles
Plaine	
Froment, seigle, avoine	Fort peu de terres
Vigne	Il y a des vignes
Prés	Il y a des prés
Valeur terre	Journal : 20 £
Valeur vigne	Ouvrée : plus ou moins 20 £
Valeur bois	
Valeur pré	30 £
Richesse des habitants	Sont fort pauvres.

NB : Évelle et Orches, mentionnés ci-dessous, sont deux hameaux de la commune de Baubigny.

Évelle	
Forêts	C'est un pays de montagnes qui a un vallon fort fécond
Plaine	
Froment, seigle, avoine	Ce sont terres à toutes graines, principalement dans le vallon
Vigne	Il y a des vignes
Prés	Il y a des prés
Valeur terre	Journal : 50 £
Valeur vigne	Ouvrée : 30 £ l'une parmi l'autre
Valeur bois	
Valeur pré	Soiture : 60 £ (?...)
Richesse des habitants	Il y a 24 habitants, ils sont estimés pauvres

Orches	
Forêts	Ce sont pays de montagnes et de rochers
Plaine	
Froment, seigle, avoine	Il y croit du conceau, seigle, orge et avoine et peu de froment
Vigne	Il y a des vignes
Prés	Il n'y a aucun pré
Valeur terre	Journal : 10 £
Valeur vigne	Journal : 20 £ plus ou moins
Valeur bois	
Valeur pré	
Richesse des habitants	Il y a 30 habitants y compris 4 veuves. Ils sont fort pauvres.

Saint-Romain	
Forêts	Pays de montagnes et de buissons sans bois ni forêts
Plaine	
Froment, seigle, avoine	Il y croit du froment, seigle, orge et avoine fort peu
Vigne	Il y a des vignes qui sont de petit rapport
Prés	Il y a qq prés
Valeur terre	Journal de terre : 15 £
Valeur vigne	Ouvrée 12 £ (?...)
Valeur bois	
Valeur pré	Soiture 25 £ l'une parmi l'autre
Richesse des habitants	87 habitants y compris 15 veuves. Ils sont fort pauvres à cause des grandes dettes

Annexe VI – Les outils du travail de la vigne



Meille (à deux dents) et fessou

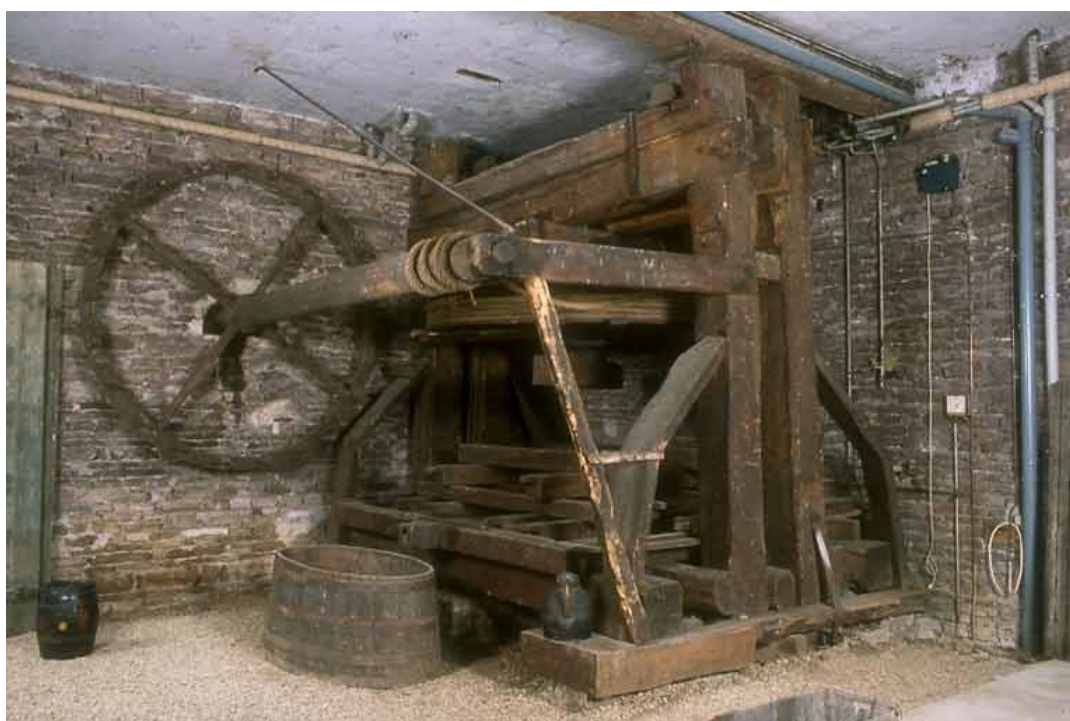


Source : musée du vin (Beaune)

Annexe VII – Les pressoirs en usage au XVIIIe siècle



Pressoir traditionnel (clos Vougeot)



Pressoir à roue du XVIIIe siècle (Demigny)

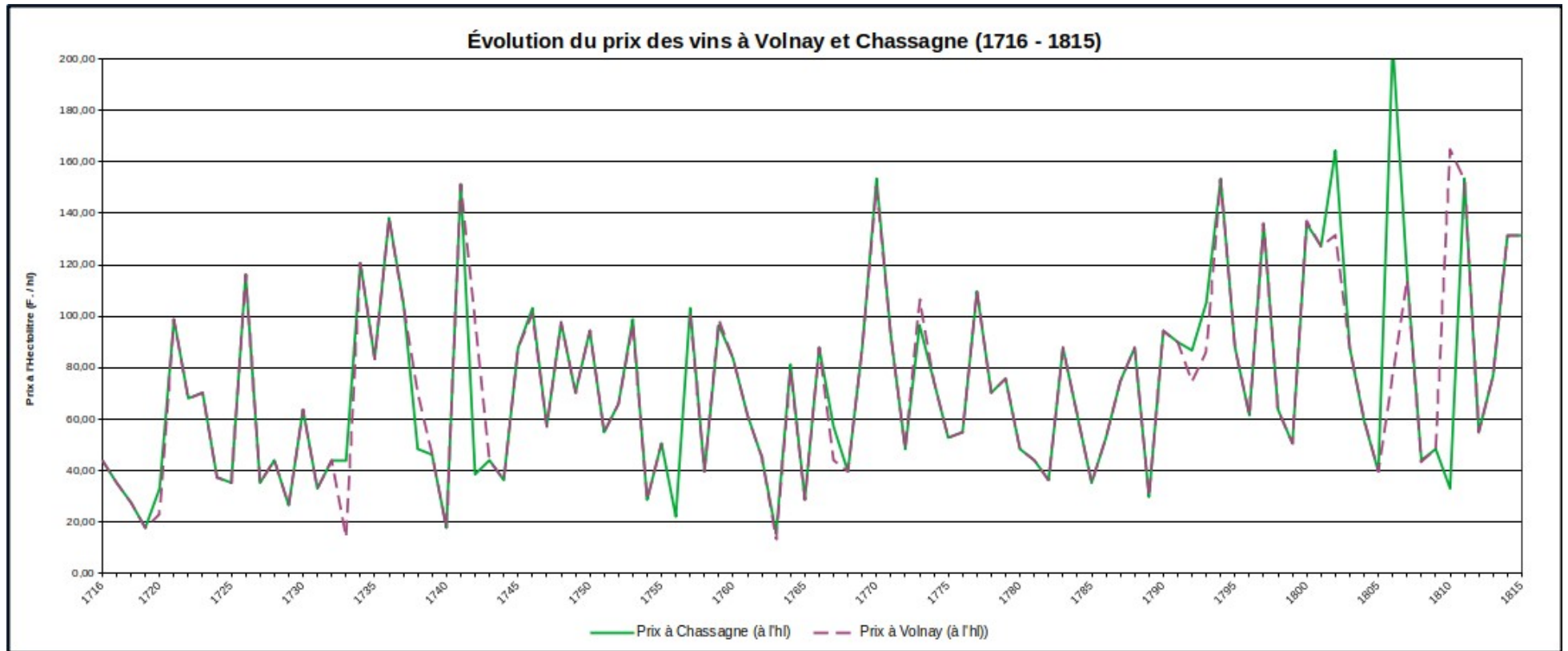
Source : Bernard Lauvergeon, « Les grands pressoirs bourguignons pré-industriels : essai de chronotypologie », *In Situ*, 5, 2004.

Annexe VIII – Rendement, prix et revenu à Chassagne (1740-1815)

Année	Prix de la queue (456 l)	Rendement (hl/ha)	Revenu brut à l'ha	Année	Prix de la queue (456 l)	Rendement (hl/ha)	Revenu brut à l'ha
1740	80 F	4,4	78 F	1778	320 F	5,3	374 F
1741	690 F	13,3	2 015 F	1779	345 F	5,3	403 F
1742	175 F	4,4	170 F	1780	220 F	37,3	1 799 F
1743	200 F	53,3	2 336 F	1781	200 F	32,0	1 402 F
1744	165 F	26,6	964 F	1782	165 F	35,5	1 285 F
1745	400 F	17,8	1 558 F	1783	400 F	10,7	935 F
1746	470 F	5,3	549 F	1784	280 F	21,3	1 308 F
1747	260 F	8,9	506 F	1785	160 F	53,3	1 869 F
1748	445 F	21,3	2 079 F	1786	240 F	32,0	1 682 F
1749	320 F	26,6	1 869 F	1787	340 F	21,3	1 589 F
1750	430 F	5,9	558 F	1788	400 F	21,3	1 869 F
1751	250 F	8,9	487 F	1789	135 F	2,7	79 F
1752	300 F	17,8	1 168 F	1790	430 F	13,3	1 256 F
1753	450 F	33,3	3 286 F	1791	410 F	16,0	1 437 F
1754	130 F	21,3	607 F	1792	395 F	10,7	923 F
1755	230 F	7,1	358 F	1793	480 F	10,7	1 121 F
1756	100 F	33,3	730 F	1794	700 F	10,7	1 636 F
1757	470 F	10,7	1 098 F	1795	400 F	0,0	0 F
1758	180 F	6,7	263 F	1796	280 F	16,0	981 F
1759	440 F	2,1	206 F	1797	620 F	2,7	362 F
1760	380 F	10,7	888 F	1798	290 F	16,0	1 016 F
1761	280 F	13,3	818 F	1799	230 F	32,0	1 612 F
1762				1800	620 F	5,3	724 F
1763	205 F	20,0	898 F	1801	580 F	10,7	1 355 F
1764	70 F	26,6	409 F	1802	750 F	21,3	3 505 F
1765	370 F	21,3	1 729 F	1803	400 F	37,3	3 271 F
1766	400 F	10,7	935 F	1804	270 F	37,3	2 208 F
1767	260 F	13,3	759 F	1805	180 F		
1768	180 F	6,7	263 F	1806	940 F		
1769	400 F	10,7	935 F	1807	530 F	26,6	3 096 F
1770	700 F	10,7	1 636 F	1808	200 F	10,7	467 F
1771	420 F	10,7	981 F	1809	220 F	26,6	1 285 F
1772	220 F	3,8	184 F	1810	750 F	5,3	876 F
1773	440 F	3,6	343 F	1811	700 F	2,7	409 F
1774	340 F	10,7	794 F	1812	250 F	42,6	2 336 F
1775	240 F	17,8	935 F	1813	350 F	10,7	818 F
1776	250 F	13,3	730 F	1814	600 F	2,1	280 F
1777	500 F	26,6	2 921 F	1815	600 F	6,7	876 F

Source : Les données sont tirées de l'ouvrage de l'abbé Garnier : Manuel des vigneronns-associés de Chassagne Beaune, 1844.

Annexe IX – Comparaison de l'évolution du prix des vins à Volnay et Chassagne (1716 – 1815)



NB : La série de prix pour Volnay est tirée de l'ouvrage de J. Laval, celle de Chassagne du manuel de l'abbé Garnier. La cohérence entre les deux séries de prix a confirmé à nos yeux la validité de celle de l'abbé Garnier.

Annexe X – Projet de rocade routière à La Rochepot (1768)

« La diligence qui relie Chalon-sur-Saône à Paris, sur ce qui ne s'appelle pas encore la nationale 6 (mais porte alors le n° 1), a bien du mal à grimper la cote qui mène à la Rochepot, surtout dans le « *temps des glaces* » : cette « *partie du chemin est si rapide qu'elle est presque impraticable* ». Les États de Bourgogne [...] proposent donc deux solutions pour régler le problème. Ils font dresser un magnifique plan aquarellé portant deux projets distincts ; chaque tracé part du nord du bourg, au-delà de la pente la plus raide.

Le projet « jaune », consiste à créer, sur la partie la plus raide du chemin existant, un lacet de 540 toises (soit un peu plus de 1.000 m) de longueur, avec une pente de 4 pouces par toise, c'est-à-dire $\frac{4}{72e}$, soit une pente maximale de 5,56 %. La pente demeure assez raide, et le trajet pour les voitures est allongé de 270 toises (soit plus de 500 mètres).

Le projet « rose » consiste en un contournement du bourg par l'ouest. Le trajet est plus long (890 toises, plus de 1.700 m), mais la montée, plus douce : 2 pouces 3 lignes par toise, c'est-à-dire $\frac{27}{864e}$, soit une pente maximale de 3,13 %. [...] »

Documentation ADCO C 3897.



Annexe XI – Distribution de l'impôt des vingtièmes selon le statut social (1789)

Statut social	Parts des effectifs				Part du montant de l'impôt			
	Pays-Bas	Côte	Arr.-Côte	Ensemble	Pays-Bas	Côte	Arr.-Côte	Ensemble
Statut non connu	11,0%	14,0%	12,2%	12,6%	4,0%	3,8%	5,4%	4,5%
Noble	2,9%	4,1%	2,0%	2,8%	27,2%	32,2%	25,8%	29,0%
Ecclésiastique	1,2%	1,7%	1,7%	1,6%	14,7%	13,3%	8,3%	11,4%
Artisan	8,4%	9,2%	13,4%	11,2%	3,3%	4,9%	8,7%	6,2%
Commerçant	0,2%	0,5%	1,0%	0,7%	0,0%	0,2%	0,8%	0,4%
Marchand	12,2%	2,3%	3,2%	4,2%	13,2%	3,4%	3,9%	4,8%
Négociant	0,5%	1,0%	0,1%	0,5%	0,1%	1,1%	0,3%	0,6%
Entrepreneur	0,0%	0,2%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%
Santé	1,0%	0,2%	0,6%	0,5%	1,8%	0,1%	0,8%	0,6%
Enseignant	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%
Officier	6,0%	6,0%	4,2%	5,1%	4,8%	10,4%	6,8%	8,2%
Bourgeois	10,5%	4,6%	4,8%	5,6%	15,7%	7,7%	11,4%	10,2%
Fille majeure	0,2%	1,0%	2,0%	1,4%	0,0%	0,5%	0,8%	0,6%
Domestique	0,5%	0,6%	1,1%	0,9%	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%
Fermier	0,7%	0,3%	0,0%	0,2%	0,2%	0,9%	0,0%	0,5%
Laboureur	4,5%	1,0%	6,6%	4,4%	1,5%	0,8%	5,8%	2,9%
Vigneron	32,8%	41,4%	35,4%	37,0%	10,7%	18,5%	16,7%	16,8%
Manouvrier	0,5%	8,4%	5,9%	5,9%	0,1%	1,1%	1,6%	1,2%
Sans état	6,5%	3,4%	5,3%	4,8%	1,9%	1,1%	2,2%	1,6%
Soldat	0,0%	0,0%	0,2%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Bien public	0,2%	0,0%	0,2%	0,1%	0,2%	0,0%	0,4%	0,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<i>Privilégiés</i>	4,1%	5,8%	3,7%	4,5%	27,2%	32,2%	25,8%	29,0%
<i>Bourgeoisie</i>	31,1%	14,8%	13,0%	16,3%	14,7%	13,3%	8,3%	11,4%
<i>Artisanat – Commerce</i>	8,6%	9,7%	14,4%	11,9%	36,2%	23,6%	23,3%	25,1%
<i>Paysannerie</i>	37,8%	50,7%	47,9%	47,3%	3,4%	5,0%	9,6%	6,7%
<i>Divers</i>	7,2%	5,0%	8,6%	7,2%	12,3%	20,4%	24,1%	20,9%
<i>Statut non connu</i>	11,0%	14,0%	12,2%	12,6%	2,0%	1,6%	3,3%	2,3%

NB : Les différents cahiers (« contribuables », clergé et privilégiés laïcs) ont été fusionnés.

Source : ADCO série C - administration provinciale : 6535, 6546, 6559, 6561, 6563, 6569, 6579, 6603, 6612, 6615, 6618, 6623 ; L 822 (contributions 1789-an VIII).

Annexe XII – Liste des propriétaires forains à Chassagne et Cirey

À Chassagne

Commune	Nom	Statut	Domicile	Mode de faire-valoir
Chassagne	Chapelle N.D. de Pitié	Chapelle	Chassagne	Fait valoir par 2 vigneron
Chassagne	Abbaye St-Jean-le-Grand	Abbaye	Autun	Fait valoir par 1 vigneron
Chassagne	Chanoines de la Collégiale	Collégiale	Beaune	Affermé : Besson & Picard de Beaune
Chassagne	Cure	Cure	Chassagne	Fait valoir par 2 vigneron
Chassagne	Héritiers Comte de Clermont-Montoison			Affermé : M. Milliard fermier de Chassagne, M. Benoit fermier de Morgeot
Chassagne	Vicomte de Virieux			Fait valoir par 2 vigneron
Chassagne	de Beuverand	Conseiller	Dijon	Fait valoir par 2 vigneron
Chassagne	Mme Armet		Beaune	Fait valoir par 1 vigneron
Chassagne	M. Boudriot	Avocat	Beaune	Fait valoir par 1 vigneron
Chassagne	M. Gonbeaux	Chevalier de St-Louis	Beaune	Fait valoir par 2 vigneron
Chassagne	M. Chapeaux		Beaune	Fait valoir par 2 vigneron
Chassagne	M. Gaulion	Conseiller	Chalon	Fait valoir par 2 vigneron
Chassagne	M. Gauthier	Conseiller	Dijon	Fait valoir par 2 vigneron
Chassagne	M. Fougeret	Chapelier	Beaune	Fait valoir par 1 vigneron
Chassagne	M. Bonard			Faire-valoir-direct. (par journées)
Chassagne	Vicomte de Sassenay		Sassenay	Affermé : M. Latour, Auxey
Chassagne	Marquis de La Guiche			Fait valoir par 1 vigneron
Chassagne	Clavelot (Mme Vve)	Veuve	Beaune	Faire-valoir-direct. (par journées)
Chassagne	M. Jam		Chagny	Fait valoir par 1 vigneron
Chassagne	M. Durande	Avocat	Dijon	Fait valoir par 1 vigneron
Chassagne	Devevre (héritiers)			Fait valoir par 1 vigneron
Chassagne	Bateault (héritiers)			Fait valoir par 1 vigneron
Chassagne	M. Fouquerand	Avocat	Beaune	Fait valoir par 1 vigneron
Chassagne	M. Raphatin			Fait valoir par 1 vigneron
Chassagne	M. Guillemier	Chevalier de St-Louis	Saint-Léger-sur-Dheune	Fait valoir par 1 vigneron
Chassagne	M. Lavirotte	Boulangier	Nolay	Fait valoir par 1 vigneron
Chassagne	Paquelin (Mme Vve)		Beaune	Affermé : M. Masson, Beaune
Chassagne	Boiveau (Mme Vve)			Fait valoir par 2 vigneron
Chassagne	M. Lavirotte	Notaire	Nolay	Fait valoir par 2 vigneron

À Cirey

Cirey	Mme l'Abbesse de St-Jean-le-Grand d'Autun			Petite partie de rentes & cens ; toutes les dîmes en vin et grain (1/14) ; Gros domaine en vignes et terres labourables Affermé : Delvigot, Jacob et Clayeux, marchands à Autun	
Cirey	Chapelle de la Nativité de Nolay (Abbé Bouzereau)			Petit domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	Chapelle Ste-Anne de Nolay (Abbé Guillemot)			Petit domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	M. de Thorey	Seigneur de Nolay		Majeure partie des rentes & cens & Petit domaine en terres labourables. Affermé : Vivand Truchot,	laboureur à Aubigny-la-Ronce
Cirey	Mme de Gaucourt	Dame de Sivry		Petite partie des rentes & cens Domaine en vignes	Le tout affermé : Lazare Jacqueson, fermier à Sivry, Baroin & Chapuis, marchands à Autun
Cirey	Maupoil Pierre (le Sieur)	Marchand	Vauchignon	Petit domaine en vignes	Faire-valoir-direct.
Cirey	M. Chauvelot	Ecuyer	Beaune	Domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	M. Narjollet	Conseiller au Bailliage de Dijon		Domaine en prés et terres labourables	1/3 fruit – François Pillot de Saigey
Cirey	Dlle Lacroix	Bourgeoise	Beaune	Domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	Héritiers de Mme Pacquet		Beaune	Domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	Coqueugnot J-B (le Sieur)	Procureur	Nolay	Domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	Dlle vve Prudhon	Bourgeoise	Nolay	Domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	M. Moreau	Notaire	Nolay	Domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	M. Carnot	Bailly	Nolay	Domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	M. Jacquoï	Curé	Arconcey	Domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	Dlle Monot	Bailly	Nolay	Domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	M. Lavirotte	Marchand	Nolay	Domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	Edouard (le Sieur)	Marchand-Tanneur	Nolay	Domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	M. Carnot fils	Avocat & notaire	Nolay	Domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	M. Marot	Greffier	Nolay	Domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	M. Guillemot	ancien Directeur des chemins		Domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	Compain Jean (le Sieur)			Gros domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	M. Bidault	Seigneur de Villère		Domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	Dlle Guyotat			Gros domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	Barault (le Sieur)	Tanneur		Domaine	Mi-fruit
Cirey	Prudhon (le Sieur)	Notaire	Nolay	Petit domaine	Mi-fruit
Cirey	Perrault (le Sieur)	Directeur de la poste aux lettres	Nolay	Domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	Burault Prudhon (le Sieur)	Tanneur	Nolay	Domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	Cas Antoine (la Vve)		Saiger	Domaine en vignes & terres	Amodié : François Lavirotte & son fils boulanger à Nolay
Cirey	Cas Jean		Saiger	Gros domaine en vignes & terres	Faire-valoir-direct.
Cirey	Flachot Emiland & Jeanne frères et sœurs			Gros domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	Lebeault Jean & Pierre	Vigneron	Nolay	Gros domaine en vignes & en champs	Faire-valoir-direct.
Cirey	Billard (le Sieur)		Thury	Domaine en terres	Amodié : Claude Goudiard – Saigey
Cirey	M. Maurier		Dijon	Domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	Verdereau Claude	Meunier	Cormot	Domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	Verdereau Claude		Cormot	Domaine en vignes	Faire-valoir-direct.
Cirey	Verdereau Jean (le Sieur)		Cormot	Domaine en vignes	Mi-fruit
Cirey	Boisson Claude		Vauchignon	Domaine en vignes	Faire-valoir-direct.

Source : ADCO série C - administration provinciale : 6535, 6546, 6559, 6561, 6563, 6569, 6579, 6603, 6612, 6615, 6618, 6623,

Annexe XIII – L'emprise foncière de l'église en 1789

COMMUNE	DÉSIGNATION	BÂTI	TERRES	PRÉS	VIGNES	TOPPES	BOIS	
PULIGNY	Bernardins de Maizière (Blagny)	Bâtiments, pressoir	2,74		0,51		5,77	
	Chartreux de Beaune	Bâtiments	0,86		6,96			
	Cure de Puligny		1,37	0,17	2,81			
	Fabrique & Confrérie du St-Sacrement à Puligny				0,90			
	Cure de Chassagne				0,43			
	Cure d'Ébaty		0,13					
	Fondations de l'Église de Puligny			0,17	2,50			
	Chapelle Saint-Sébastien à Puligny	Bâtiments		0,37	1,71			
	Chapelle Sainte-Barbe de Corcelles-les-Arts				0,94			
	Chapelle N-D de Pitié à Chassagne				0,69			
	Prestimonie de Meursault				0,26			
		<i>Total</i>		5,10	0,71	17,71		5,77
	CHASSAGNE	Abbaye St-Jean-le-Grand d'Autun	Bâtiments			1,71		
Prieuré de Saint-Ruf de Chagny			0,51	0,43	0,30			
Cure de Chassagne		Maison de vigneron	1,80	0,45	8,87			
Fabrique & Confrérie du St-Sacrement			2,57		3,76			
Chapelle N-D de Pitié à Chassagne		Maison	0,34		2,03			
		<i>Total</i>		5,23	0,88	16,67		
SANTENAY	Cathédrale d'Autun	Pressoir			1,80			
	Collégiale d'Autun	Maison de vigneron	0,11		3,14			
	Cure de Santenay	Pressoir	0,79	0,39	2,98			
	Fabrique de Santenay		0,09		4,10			
	Cure d'Épinac	Maison			1,29			
	Chapelle des Salladins / N.D. de Pitié			0,64	0,75			
	Chapelle St-Roch				1,07			
	Chapelle St-Martin	Bâtiment & place vague						
	Chapelle St-François	Bâtiment						
	Pauvres des Barres /			0,69	4,05			
	Hôpital St-Gabriel	Maisons, jardins, cours	0,30	0,06	5,23	2,14		
	Pauvres (Les) de l'Hôtel-Dieu (Chagny)				0,11			
		<i>Total</i>		1,29	1,77	24,52	2,14	
	SAINT-AUBIN	Séminaire diocésain d'Autun		0,00	0,06	0,00	1,07	0,00
Séminaire diocésain d'Autun			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Collégiale de Beaune			0,00	0,00	0,00	1,41	0,00	
Cure de Saint-Aubin			0,00	0,00	0,00	0,21	0,00	
Fabrique de Saint-Aubin			0,00	0,00	0,00	0,28	0,00	
Eglise paroissiale de Saint-Aubin			0,00	0,00	0,00	0,56	0,57	
Cure de Chassagne			0,00	0,00	0,00	0,00	1,71	
Chapelle St-Georges de Gamay			0,00	0,00	0,00	2,10	0,00	
Confrérie du St-Sacrement de St-Aubin		Masure	0,34	0,00	0,02	1,38	0,43	
Chapelle N.D. de Pitié de St-Aubin			0,00	0,00	0,04	3,66	0,00	
Chapelle N.D. de Pitié de St-Aubin			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Cure de Joursenvault			0,47	0,00	0,00	0,17	0,00	
			0,81	0,06	0,06	10,85	2,71	

COMMUNE	DÉSIGNATION	BÂTI	TERRES	PRÉS	VIGNES	TOPPES	BOIS	
PAROISSE DE NOLAY	Abbaye de Saint-Jean-le-Grand d'Autun	Maison abbatiale Maison de vigneron "Bâtiments, granges, écuries & dépendances"	63,57	10,37	2,27	0,00	11,55	
	Cure de Nolay		4,80	0,69	1,03	0,00	0,00	
	Mépart de Nolay		0,34	1,37	1,48	0,47	0,00	
	Fabrique de Nolay	Chapelles	0,00	0,26	0,49	0,00	0,00	
	Confrérie du St-Sacrement à Nolay		0,00	1,96	0,15	0,04	0,00	
	Chapelle Notre-Dame de Pitié	Maison Grange, Pressoir	0,00	0,00	14,66	0,00	0,00	
	Chapelle Sainte-Anne à Nolay	Maison Magasin avec pressoir	1,54	0,00	21,61	0,24	0,00	
	Chapelle de la Nativité à Nolay	Maison Magasin (pressoir...)	3,43	0,20	3,47	0,09	0,00	
	Chapelle de la Nativité à Nolay		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Chapelle St-Quentin à Nolay	Maison	1,71	0,30	2,96	0,00	0,00	
	Chapelle Ste-Marguerite de Saisy		0,00	0,00	3,73	0,00	0,00	
	La Charité de Nolay		0,00	0,09	1,20	0,00	0,00	
		<i>Total</i>		75,40	15,23	53,04	0,84	11,55
	LA ROCHEPOT	Cure de La Rochepot	Église & cimetière Grange et écurie	3,88	0,23	0,00	0,43	0,00
Fabrique de La Rochepot			0,08	0,42	0,00	0,00	0,00	
Prieuré Saint-Georges de La Rochepot			1,37	0,91	0,00	0,00	0,00	
Chapelle N-D de Pitié de St-Aubin			0,00	0,23	0,00	0,00	0,00	
Confrérie du St-Sacrement à Nolay			0,00	0,17	0,02	0,00	0,00	
Cure de Baubigny			0,00	0,34	0,00	0,00	0,00	
			5,33	2,30	0,02	0,43	0,00	
BAUBIGNY	Cathédrale d'Autun	Bâtiments, pressoir, cuves...	0,29	0,00	0,16	0,39	0,64	
	Cure de Baubigny	bâtiment et jardin	0,82	0,65	0,00	0,19	0,86	
	Cure de Lusigny		0,00	0,00	0,00	0,11	0,00	
	Cure d'Auxey		0,23	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Fabrique de Saint-Romain		0,00	0,00	0,09	0,00	0,00	
			1,33	0,65	0,25	0,69	1,50	
SAINT-ROMAIN	Cure de Saint-Romain	Maison presbytérale, cour & jardin, aisances & dépendances	2,08	1,98	0,00	4,07	0,00	
	Cure de Saint-Romain		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Cure de Saint-Romain		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Eglise de Saint-Romain	« bâtiment ayant anciennement servi d'église »	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Fabrique de Saint-Romain		0,17	0,00	0,07	0,12	0,00	
	Cure de Baubigny		0,00	0,67	0,00	0,43	0,00	
	Prieuré de Saint-Romain	Château du prieuré	1,30	3,66	0,00	0,05	0,43	
	Chapelle Sainte-Catherine de St-Romain		0,86	0,00	0,00	0,00	0,00	
		4,40	6,30	0,07	4,67	0,43		

Source : ADCO – 1 Q 474 : Recensement des biens de l'Église (1790) et 1 Q 475-476.

Annexe XIV – Les principales propriétés foncières nobles

COMMUNE	NOM	Vingtièmes (£)	Valeur fiscale (£)	Bien National	Terres	Prés	Vignes	Bois
Corcelles-les-Arts	Henri-Jules, Comte de Berbis	205		N				
Corcelles-les-Arts	Claude-Marie-Philippe Perrault de Montrevaut	216		N				
Ebaty	Charles Perreney de Baleure	281		O	86,71	5,48	2,53	
Corpeau	Héritiers de Louis-Claude de Clermont-Montoison			O	7,20	16,79	3,30	
Corpeau	Jean-Baptiste-Anne-Geneviève Ganiare, Baron de Jours-en-Vaux (1748-1792)	91						
Corpeau	Jam (père & fils)	51						
Corpeau	Thiroux de Saint-Félix (héritiers et enfants du Sieur)	71						
Puligny	Marc-Antoine-Claude de Pradier, marquis d'Agrain	659	4058	O	0,69	15,08	7,24	79,96
Puligny	Héritiers de Louis-Claude de Clermont-Montoison	81		O			6,85	
Puligny	Le Sieur Chauvelot	76						
Puligny	Charles Perreney de Baleure	3	264				1,54	
Puligny	Jean-Baptiste-Anne-Geneviève Ganiare, Baron de Jours-en-Vaux (1748-1792)	20	126		0,69		1,93	
Puligny	Jam (père & fils)	8	342				2,78	
Puligny	Le Sieur Segault	41	439		0,09	0,13	5,57	
Puligny	Alexandre-André Giraud de Vesvre (héritiers de)		57				0,51	
Puligny	M. Bernard, chevaller de Sassenay, Baron de Tartre		71				2,36	
Chassagne	Héritiers de Louis-Claude de Clermont-Montoison	1243		O	29,47	2,06	49,01	112,89
Chassagne	Nicolas-Alexandre de Virieux	81		O			11,95	
Chassagne	Charles-Amable, marquis de La Guiche	33					1,63	
Chassagne	Jean-Baptiste-Pierre-Marguerite de Beuverand de la Loyère	223			8,23		??	
Chassagne	Nicolas-Alexandre de Virieux	81						
Chassagne	Le Sieur Guillemier	69						
Chassagne	Le Sieur Gauthier	94						
Chassagne	Le Sieur Décharmoy	81						
Santenay	Gérard-François-Henri Parigot	814	1533	O	7,20	3,08	11,95	98,35
Santenay	Georges Buffot de Millery	65					3,13	
Santenay	Jean-Vivant Micaut de Courbeton		384				5,57	
Santenay	J-B Loppin d'Azincourt Jean & Louis d'Azincourt	20	417		0,43		6,25	
Saint-Aubin	M. Bernard, chevaller de Sassenay, Baron de Tartre	421		O	0,34	4,11	12,25	
Saint-Aubin	Le Sieur Laurent Bonnard du Coudray	40						
La Rochepot	Jeanne-Louise-Théodule Gagniard, Vve Blancheton	2021	2021	O	41,13	18,28	1,16	10,26
La Rochepot	Edmé Genot	124	2190	O	74,71	12,11	6,60	1,71
La Rochepot	Sieur Gillet de Grandmont & Sieur Gillet de Thorey	59	754		26,73	4,80	1,03	0,86
La Rochepot	Simon Pierre Bernard Ranfer de Bretenières	69	757		24,90	4,57	4,71	0,43
Nolay	M. Henri Mairetet de Thorey	1164		N				
Nolay	Sieur Gillet de Grandmont & Sieur Gillet de Thorey	80					2,53	
Nolay	Vve Mathias-Henry-Raoul de Gaucourt							
Cirey	Vve Mathias-Henry-Raoul de Gaucourt		231	O	4,80	1,03	4,20	

Cirey	Chauvelot (le Sieur)	31	293		4,11	1,03	3,73	
Cirey	M. Henri Mairetet de Thorey		67		6,17			
Vauchignon	Vve Mathias-Henry-Raoul de Gaucourt		1496	O	12,00	8,91		70,13
Baubigny	Sieur Rocaut « Lainé »	58	1073		52,55	5,94	23,39	0,43
Baubigny	Sieur Rocaut (Écuyer)	98	423		14,85	2,28	9,08	
Baubigny	Routy de Charodon Louis (le Sieur)		105		1,37	8,23		
Baubigny	Claude Chargère de Tourny		51			0,17	1,46	
Saint-Romain	Guillaume-Alexandre de Guillermin	357		O	137,09	2,74		213,80
Saint-Romain	Denis-Julien Lambert Arnoux (le Sieur)	14			2,74	1,83	12,85	

Source : ADCO – série 1 Q : Biens nationaux

Annexe XV – Principaux propriétaires bourgeois (1789)

COMMUNE	NOM	PROFESSION	DOMICILE	REVENU FISCAL (£)
Puligny	Lardet Pascal		Chalon-sur-Saône	811
Puligny	Durand	Négociant	Beaune	514
Puligny	Edouard Françoise (Vve de Louis Latour)	Notaire	Puligny	675
Puligny	Masson Marmetat	Négociant	Beaune	2265
Puligny	Edouard Michel	Homme de loi	Beaune	550
Puligny	Marigny Angélique (Vve Ozanon)		Puligny	520
Puligny	Boucheron Louise (Vve Drapier)		Beaune	697
Puligny	Labelle J-B	Marchand	Puligny	532
Santenay	Abord Simon Pierre	Bourgeois	Autun	700
Santenay	Duchemin François	Bourgeois	Autun	681
Santenay	Blandin Paul	Bourgeois	Beaune	1102
Santenay	Poulet Jean-Baptiste l'ainé	Marchand	Beaune	592
Santenay	Perrot Jean-Baptiste	Marchand	Chalon-sur-Saône	584
Santenay	Blochét Pierre	Notaire	Santenay	696
La Rochepot	Bouzereau Émiland	Vigneron	La Rochepot	589
Cirey	Narjolet (le citoyen)	Bourgeois	Dijon	546
Cirey	Carnot (le citoyen)	Juge de paix	Nolay	570

NB : Nous avons extrait, à partir des matrices foncières disponibles, les propriétaires bourgeois dont le revenu fiscal était supérieur à 500 £. Cette liste n'est donc pas exhaustive mais illustre bien le poids de la Côte. Pour pallier l'absence de matrices, nous avons confronté la liste avec les rôles des Vingtièmes (complets). À Chassagne, un seul propriétaire peut être intégré dans la liste ci-dessus, du fait de sa contribution. Nous n'avons pas trouvé d'autre cas ailleurs.

COMMUNE	NOM	PROFESSION	DOMICILE	VINGTIÈMES (£)
Chassagne	Fouquerand Laurent	Tonnellier	Chassagne	107

Sources : L 838-854 (contribution foncière), et C 6546 (Impositions Chassagne 1786-1790)

Annexe XVI – Bail à ferme pour la seigneurie de Chassagne (1782)

« Bail des revenus de la terre de Chassagne, tel que les a possédé et possède encore le sieur Perrot, avec les nouvelles Réserves du seigneur, charges et conditions du bail.

L'an 1782, le 13 du mois d'avril sont présents haut et puissant seigneur, Messire Louis-Claude de Clermont-Montoison, Chevalier de l'ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, Brigadier des Armées du Roi, Baron de Chagny, Seigneur de Chassagne et autres places, lequel de son bon gré a déclaré qu'il donne et délaisse à titre de Bail à Ferme et d'amodiation pour neuf années qui commenceront au Premier Janvier 1784 pour finir à pareil jour de 1793, aux sieurs Gaspard Tharut, négociant demeurant à Rully, et Pierre-Denis Millard, négociant à Chalon-sur-Saône.

Ici présents et retenant les revenus de la Terre et Seigneurie de Chassagne appartenant audit seigneur comte de Clermont-Montoison, ensemble ceux du Château des prés et du fief de Serrières sous les réserves et retenues en faveur dudit seigneur bailleur, conditions et charges imposées aux Reteneurs ci après expliquées et détaillées.

Objets compris dans le présent bail

Le Château du village bas dudit Chassagne [...]

La maison estant du Château en haut dans laquelle il y a [...]

Le moulin scis à Chagny appelé le moulin du Pont ou le moulin de Chassagne ; le jardin et une chenevière joignant avec deux journaux de terre en deux pièces et une soiture de pré, desquels le meunier jouit.

Les terres, vignes et prés dépendant de ladite seigneurie tels qu'ils sont rapportés dans la déclaration qui a été présentement remise aux Reteneurs faite à double et signée des parties et pour par eux jouir des corps et héritages y énoncés [...]

Les cens, rentes et redevances dues à ladite seigneurie de Chassagne et au fief de Ferrière, tant en argent, bled, vin et qu'autres denrées, corvées, droit de Banvin et autres droits utiles tels qu'ils sont établis par les terriers de ladite seigneurie et fief et par les baux à cens qui ont été faits jusqu'à ce jour à la réserve néanmoins des cens et rentes dues sur les fonds et héritages qui ont été réunis ou pourraient l'être dans la suite à ladite seigneurie lesquels demeurent exceptés pour par les reteneurs jouir et percevoir lesdits droits conformément aux dits terriers et baux et au manuel qui leur sera remis [...]

Demeurent aussi compris au présent bail

1° la coupe et superficie de 14 1/3 arpents de bois taillis de l'âge de vingt ans, arpent coutumier, qui seront marqués annuellement aux reteneurs dans les bois de Chassagne par les personnes préposées par le seigneur bailleur [...]

2° la redevance par les habitants de Chassagne pour raison de champoy dans lesdits bois après qu'ils seront deffensables, sans néanmoins permettre ledit champoy avant ledit tems ni en aucun tems aux étrangers.

3° les tonsures des saules plantés ez héritages compris au présent bail lesquels saules ils seront tenus de faire tondre en tems et saison suivant l'usage, à la charge pour eux de remplacer ceux qui périront [...]

Finalement sont aussi compris au présent bail la pièce du Véritable Montrachet et les deux pièces de Batard Morachet dépendantes de la Terre de Chagny telles qu'elles sont aussi rapportées dans la déclaration aussi présentement remise auxdits reteneurs [...]

Réserves que fait ledit seigneur bailleur par le présent bail

1° Demeure réservé audit seigneur bailleur le droit d'allouer les contrats d'acquisition qui se feront au cours du présent bail ou de rechercher les fonds ou héritages vendus et en cas d'alloement la moitié seulement des lods appartiendra aux reteneurs et l'autre moitié au seigneur bailleur. Et en cas de retenue les reteneurs ne pourront exiger aucun droit de lod [droit pour les fermiers de retenir pour eux-mêmes si le seigneur ne le fait pas dans le délai prévu par la coutume]

2° demeure aussi réservé audit seigneur le droit de triage des communaux [...]

3° Sera aussi loisible audit seigneur bailleur de faire pendant la durée du présent bail tels nouveaux baux à cens, soit ascensement de fonds communaux sujets au triage [...]

4° Se réserve expressément ledit seigneur bailleur la vigne qui lui a été abandonnée soit rétrocédée par Abraham Boudriot appelée le Chevalier Montrachet, scize au dessus de la grande vigne du vrai Morachet comprise au présent bail, ainsy que la plantation qui a été faite depuis ledit abandon par ledit seigneur, et toutes autres plantations qu'il pourra faire pendant la durée du présent bail.

5° N'est aussi compris au présent bail le colombier des prés lequel demeure réservé au seigneur [...]

6° Se réserve pareillement ledit seigneur les deux soitures [...]

7° Se réserve encore ledit seigneur les 13 1/4 feuillettes de vin dues par voie solidaire par les personnes [...]

8° Les teneurs seront tenus chaque année de délivrer [...] une feuillette de Vrai Morachet, deux feuillettes de la vigne ditte tête du clos et deux feuillettes vin de la Maltroy [...]

9° Demeure pareillement réservé audit seigneur bailleur le droit d'indemnité du par Mme l'Abbesse de St-Jean et une feuillette de vin de rente [...] due sur une pièce de vigne appelée la Baudine dans laquelle ledit seigneur est rentré par droit de retenue [...]

10° Se réserve ledit seigneur le droit de faire prendre dans le bief du moulin du pont ou ailleurs l'eau [...] pour arroser les prés de Réserve.

11° Demeurent encore expressément réservés audit seigneur les dommages et intérêts, confiscations et amendes pour délits commis dans ses bois dans l'étendue de laditte terre de Chassagne, à l'exception néanmoins des dommages et intérêts qui pourraient être adjugés pour raison de vol de bois dans chaque coupe avant le récolement, lesquels appartiendront au reteneur par forme d'indemnité.

12° Se réserve aussi ledit seigneur toutes poursuites et amendes pour fait de chasse et pêche, sans qu'en aucun cas le reteneur puisse les prétendre.

13° Au présent bail ne sont compris aucun droit de cens et autres dépendants de la terre de Chagny et de Morgeot et qui peuvent être dus par des particuliers de Chassagne et autres pour assignaux assis dans le territoire dudit Chassagne, lesquels demeurent expressément réservés au seigneur bailleur pour les comprendre ainsy qu'il avisera dans le bail avenir soit de Chagny, soit de Morgeot.

Charges et conditions du présent bail de Chassagne

1° Jouiront les reteneurs des choses à eux amodiées en bons pères de famille, des bâtiments en l'état qu'ils leur seront remis [...] et les entretiendront de réparations locatives seulement.

2° Ils rendront en bon état les cuves, rondes et autres ustenciles [...]

3° Il entretiendront le moulin du Pont [...]

4° Feront façonner les vignes de tous coups en tems et saison convenable sans les surcharger à la taille, et feront faire les royes et entretiendront les terreaux faits et à faire tant des prés que des terres par lesquels les eaux ont leur écoulement.

5° Entretiendront les reteneurs les murs du Vrai et du Batard Montrachet compris au présent bail à leurs frais et dépens ainsy que ceux étant dans les autres vignes ainsy que ceux qu'il plaira au seigneur bailleur de faire construire et les rendront à la fin de leur bail au même état qu'ils leur

seront remis et d'après la reconnaissance qui sera faite lors de l'entrée de leur bail de ceux qui existent.

6° Les Montrachet seront provinés comme toutes vignes doivent l'être, sans qu'il lui soit permis de mettre du fumier dans le preux, mais seulement de la terre qui ne puisse altérer la qualité du vin en provenant, ils feront en outre porter les seurrées au dessous au dessus au moins de trois ans en trois ans aux endroits les plus nécessaires, ils paisselleront lesdites vignes tant de paiseaux qui s'y trouvent et capables de servir, et fourniront à leurs frais le surplus de ce qui pourra manquer, de manière que lesdites vignes se trouvent bien empaisselées la dernière année de leur bail [...]

7° Les mêmes charges et obligations imposées aux reteneurs [...] leur demeurent pareillement imposées pour toutes les autres vignes [...]

8° Les reteneurs entretiendront les clotures et bouchures des vignes et autres héritages [...] feront cultiver les terres suivant leurs saisons sans pouvoir les désaisonner et faucher les prés à la manière accoutumée pour rendre les terres la charrue tournante et les prés la faux courante partout à la fin du bail, et en outre extirper dans les prés toutes les taupières, laitressons, racines et arbustes.

9° Prendront les reteneurs le droit de propriétaire dans les terres qui doivent être ensemencées suivant leur couture et suivant la coutume des lieux, la première année de leur bail, et laisseront en sorte une pareille quantité à ce qu'ils trouveront en entrant bien et duement ensemencées.

10° Laisseront les reteneurs reposer la terre sans y pouvoir rien semer ni planter suivant l'usage des lieux.

11° Pourront les reteneurs prendre dans le bout des terres du présent bail celles qu'ils jugeront à propos pour les conduire dans les vignes sans les endommager en sorte que la charrue tourne partout

12° Demeurent chargés les repreneurs de faire exercer à leurs frais la justice, fournir à la poursuite des procès criminels jusqu'à arrêt et entière exécution ; de payer les gages des officiers, savoir au juge 12 £, au lieutenant 8 £, et au greffier 4 £, au procureur d'office 8 £, et au substitut 6 £ ; comme encore de les nourrir pendant le tems de la tenue des jours, au moyen de laquelle charge les épaves, confiscations et amendes encourues par les contrevenants aux lois de police et aux ordonnances royaux concernant le droit public, leur appartiendront sans qu'ils puissent les exiger eux-mêmes, mais pourront se les faire remettre par le receveur des amendes que ledit seigneur a établi en lui payant sur les amendes les deux sols pour £ que ledit seigneur bailleur lui a accordé par son institution ad hoc.

13° Demeure pareillement chargé les reteneurs de remettre à la fin du présent bail une déclaration exacte des terres, vignes et prés à eux amodiés [...]

14° Remettront audit seigneur bailleur le manuel revêtu en marge de chaque article des solvits(?) et paiements qui lui auront été faits [...]

15° Ne pourront les reteneurs prétendre aucune diminution du prix du présent bail sous prétexte de grêle, gelées, orvalles et autres accidents prévus et imprévus, attendu que la perte d'une année se compense par le proffit de l'autre.

16° Seront tenus [...] de délivrer au seigneur bailleur en son château de Chagny la quantité de 200 bottes paille de froment [...]

17° Seront tenus les reteneurs de payer annuellement aux fermiers de MM. Du chapitre de Beaune et de Maizières et pour dixmes abonnées une demie queue de vin envaisselé du cru des vignes de Chassagne [...]

18° Liberté entière demeure réservée au seigneur bailleur d'échanger tels héritages qu'il jugera à propos [...]

19° Seront tenus et obligés les reteneurs de planter en sillons suivant l'usage et en plan du noirien de bon grain la première et seconde année de leur bail la terre qui forme partie du clos du château de Chassagne. Les rayes pour la plantation seront à la distance des autres de quatre pieds et d'un pied de large, de manière qu'il y ait par ouvrée 1200 chappons, laquelle terre ainsi convertie en vigne, les

reteneurs rendront à la fin de leur bail bien paisselé au dire d'expert le tout aux frais des reteneurs [...] et par forme d'épingles ensemble les fossés que le seigneur fera combler de pierres.

20° Dans le cas où le seigneur bailleur viendrait à faire quelques constructions, quelques fossés, quelques murs à sec ou à mortier [...] ne pourront les reteneurs [...] exiger des dommages et intérêts [...]

21° Convenu expressément entre le seigneur bailleur et les reteneurs qu'à défaut de paiement d'un ou plusieurs termes [...]

22° Feront les reteneurs toutes voitures nécessaires pour réparation des bâtiments [...]

Le présent bail fait et accordé entre ledit seigneur Comte de Clermont-Montoison et les sieurs Gaspard Tarut et Denis Millard moyennant le prix et somme de 26000 £ payables par chaque année au dit seigneur en son château à Chagny en deux termes égaux [...] à la Saint-Jean-Baptiste 1784 et [...] à Noël de la même année et ainsi continués [...]

Fait double à Chagny le 13 avril 1782 et se charge ledit seigneur bailleur de faire construire un nouveau pressoir à arbre ».

Source : ADSL - E 184

Annexe XVII – Un contrat de bail à mi-fruits (1786 - Santenay)

Un bail à culture est conclu le 13 janvier 1786 entre « Magdeleine Rozerot veuve Joseph Lapiche vigneron à Santenay, et Hugues Brenot vigneron demeurant à la Créé à Santenay, pour trois années (du 11 novembre 1785 au 11 novembre 1788), [...] trois fruits cueillis et perçus ». Le bail porte sur 34 ouvrées en deux pièces aux climats La Gravière et La Come (deux des meilleurs climats de Santenay).

« L'an 1786 le 13 janvier avant mody à Santenay étude et pardevant le notaire royal soussigné y résidant a comparu en personne Magdeleine Rozerot veuve de Joseph Lapiche vigneron demeurant audit Santenay laquelle de son gré et bonne volonté donne et délaisse par les présentes à titre de bail à culture pour le temps et durée de trois années commencées depuis le onze novembre dernier pour finir au onze novembre 1788 trois fruits cueillis, levés et perçus à Hugues Brenot vigneron demeurant à la Créé de Santenay y présent et audit titre acceptant environ 34 ouvrées de vignes en deux pièces l'une située à la Gravière finage de Santenay et l'autre près le bois de la Comme même finage que ledit reteneur a déclaré bien sçavoir et connaître [...] et promet ledit Brenot d'en jouir en bon père de famille de cultiver les vignes de tous leurs coups en temps et saisons de les tailler proprement sans pouvoir les surcharger à la taille d'y faire tous les provins nécessaires de bons plants noirs non millerans de les paisseler bien des paiseaux y étant et ceux qu'il conviendra y mettre seront fournis par moitié entre la veuve Lapiche et ledit Brenot [...] convenu entre les parties que s'il convenait de porter les terrées pendant le cours du bail le reteneur y travaillera [...] les frais de vendange et charois à la charge du reteneur, et se charge ladite veuve Lapiche de fournir la cuve pour faire le vin. Les frais de pressurage seront payés par moitié et s'il arrivait que pendant le cours du bail il survint une année de grêle ou peu abondante en ce cas ledit Brenot cultivera les vignes pendant quatre ans au lieu de trois.

Le présent bail à culture ainsy fait et accordé entre les parties moyennant et à condition que les vins qui proviendront annuellement des vignes seront partagés par moitié et égale portion entre la bailleresse et ledit Brenot et que les tonneaux pour envaisseler les vins seront fournis par moitié sçavoir une moitié par la veuve Lapiche et une moitié par ledit Brenot qui demeure tenu et obligé de payer tous les ans trois feuilletes de vin à Monsieur Guichot d'Autun envaisselées en futailles neuves sur sa portion sans pouvoir [...] rien exiger de la veuve Lapiche, ayant la partie déclaré que la rente annuelle des vignes peut valoir annuellement quarante Livres [...]

Fait lu et passé audit Santenay en présence de Antoine Nié maréchal et de Antoine Narjollet tonnelier demeurant à Santenay témoins requis et soussignés quant à laditte veuve Lapiche elle a déclaré ne le savoir de ce enquis.

Les frais du présent bail seront payés par moitié [...] ».

Ajouté en marge : « Il promet ledit reteneur dans le cas où il récolterait des haricots d'en donner tous les ans une mesure à laditte veuve Lapiche. »

Source : ADCO – Fonds notariaux – Gabriel MADON (4 E 72)

Annexe XVIII – Les transactions foncières (1780 - 1790)

Mouvement mensuel des mutations immobilières (1780 - 1790)						
Mois	Autres communes	Baubigny	Chassagne	La Rochepot	Mois	Ensemble
Janvier	100	18	17	14	Janvier	149
Février	80	20	16	15	Février	131
Mars	85	19	11	21	Mars	136
Avril	82	19	10	19	Avril	130
Mai	68	16	18	18	Mai	120
Juin	63	13	7	14	Juin	97
Juillet	69	8	9	7	Juillet	93
Août	38	2	2	7	Août	49
Septembre	33	9	3	4	Septembre	49
Octobre	58	7	9	3	Octobre	77
Novembre	97	13	9	12	Novembre	131
Décembre	60	24	20	15	Décembre	119

Évolution annuelle des transactions en vignes (1780 - 1790)											
Nombre d'actes	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	1790
Côte	24	51	21	21	39	31	20	19	21	24	26
Arrière-Côte	20	19	16	15	24	24	7	19	23	25	35
<i>Total</i>											
Superficies vendues	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	1790
Côte	90	194	58	57 1/2	90	70 1/2	60 1/2	72 1/2	62	164	62 1/2
Arrière-Côte	49	104 1/2	42	36	45 1/2	77	11	47 1/2	78	52 1/2	121
<i>Total</i>	139	298 1/2	100	93 1/2	135 1/2	147 1/2	71 1/2	120	140	217	183 1/2
Valeur à l'ouvrée	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	1790
Côte	200	178	141	120	102	99	96	121	127	101	105
Arrière-Côte	84	92	64	78	60	79	75	94	62	82	103

Achats et ventes de vignes dans la Côte et l'Arrière-Côte (1780 - 1790)					
	Privilégiés	Bourgeoisie	Artisans ruraux	Vignerons	Autres paysans
Ventes Côte	-421 4/7	-953 1/2	-166 1/2	-572 4/5	27 1/4
Ventes Arrière-Côte	-138 1/2	-422 3/4	-31 2/3	-409 5/9	79
Achats Côte	263 1/6	1323 4/7	170 1/4	380 2/5	16 1/3
Achats Arrière-Côte	55 3/5	587 1/4	26 1/2	334 1/2	123

Solde des mutations foncières – superficies (1780 - 1790)					
	Privilégiés	Bourgeoisie	Artisans ruraux	% vigneron	Autres paysans
Côte	-7,2%	16,8%	0,2%	-8,7%	-0,0049
Arrière-Côte	-7,0%	14,0%	-0,4%	-6,4%	0,0375

Source : ADCO – Centième denier – bureau de Nolay : C 9758 à 9761

Annexe XIX – Lettre d'un habitant d'Ébaty au sujet du cahier de doléances

NB : Lettre adressée par un habitant d'Ébaty à l'intendant de Bourgogne, Amelot de Chaillou, et retrouvée dans ses archives déposées aux Archives nationales à la cote AN H 207.

Mention marginale : [enregistré] le 7 avril 1789

« à Ébaty le 1^{er} avril 1789

Monsieur,

Je prends la liberté de vous écrire pour vous faire part des choses particulières de nos doléances et plaintes que l'on a pas jugé à propos de mettre sur le cahier de notre Bailliage de Beaune comme sa majesté nous a permis et donné plein pouvoir de faire nos plaintes. La communauté d'Ébaty monsieur implore votre secours comme étant si précieux à la nation qui est composée de seize feux étant en trop petit nombre pour contribuer au dépannage qui sont nécessaires de faire à la communauté. D'autant plus qu'il n'y a que trois laboureurs d'autrui et le Restant manœuvre sans aucune ressource et aucun produit de communaux n'en ayant aucunement pour faire les dépenses qui seraient d'une grande utilité qui sont les planches et pond de la paroisse à entretenir nous vous prions monsieur de nous obtenir ce que nous vous demandons que le Seigneur et forain fournisse au dépannage desdits entretien des planches et pond dudit lieu insy que le Champois qui n'est pas d'une longue étendue dans la Communauté qui dans le tour du finage ne consiste que cinq cart de lieu de tour. Le Seigneur possède les deux tiers des biens de la paroisse et qui nous fait payer une poule de Champois une poule de feux par chaque habitant et des corvées que l'on lui payent que nous croyons être à bus nous implorons votre secours pour nous tirer des servitudes et abus au quel nous sommes tenu de payer. En outre une reconnaissance que le Seigneur nous a fait faire par main de notaire qui nous oblige de curer ses fossés qui sont autour de son château et de l'entretien du pond de Lantré du même lieu qui est capable de ruiner les seize petits feux qui implore votre secours aux pieds de notre Bon Roy pour nous tirer des chaînes des quel nous sommes liés

Monsieur comme vous connaissant un bon père de famille porté pour le Tiers Etat qui est si malheureux nous nous adressons à vous pour implorer votre secours Chassant(sic) que vous avez tant de crédit envers notre Bon Roy voudrez bien lui demander pour nous de nous accorder le droit de champois dans les bois de Madame la marquise d'Agri de Puligny et du seigneur de Masse passé la quatre feuille étant voisins pour faire subsister notre Bétail qui nous est si précieux pour l'agriculture. D'autant plus que la taire de puligny est une taire engagiste qui appartient à sa Majesté ou sont les bois que nous demandons le pâturage et que Madame la Marquise d'Agri aujourd'hui nous empêche de champoyer ses bois de même qu'il aurait trente ans et en ayant fait compter une somme d'argent dont le bois avait douze ans pour une seule fois que le bétail fut pris dedans. A notre Bon Roy il voulu bien nous faire gain de cause à nos demandes au Etat généraux. Nous ne cessons de prier pour notre Bon Roy et la famille Royal insi que pour vous Monsieur qui êtes si précieux à la nation...

Et Suis avec la plus grande considération et profond Respects

Votre très et très obéissant Serviteur Madon fils puiné Laboureur à Ébaty proche Chagny en Bourgogne »

Source : AN H 207

Annexe XX - Chronologie simplifiée de la vente des biens nationaux

NB : nos informations proviennent de l'ouvrage de Bernard Bodinier et Érice Teyssier : *L'événement le plus important de la Révolution : la vente des biens nationaux*, Société des études robespierristes, Paris, 2012.

Les biens de première origine

2 novembre 1789 : Assemblée nationale adopte, sur proposition de Talleyrand, le principe de mise à disposition de la Nation les biens du Clergé

19 et 21 décembre 1789 : deux décrets ordonnent la mise en vente de biens d'Église et de la Couronne à concurrence de 400 millions de £ par l'intermédiaire des municipalités.

Décembre 1789 : Création de la caisse de l'Extraordinaire qui émettra des assignats de 1000 £ portant intérêt de 5 % et échangeables contre des biens d'Église. En avril 1790 ils reçoivent cours de monnaie, des coupures de valeur plus faible sont mises en circulation.

14 mai 1790 : les modalités de vente sont précisées : Les terres seront vendues aux particuliers au chef-lieu de districts¹, aux enchères² et payables en 12 ans au taux de 5 %.

6 août 1790 : forêts et bois de plus de 100 arpents sont exclus des ventes.

Un décret le 20 décembre prévoit de soustraire à la vente, chaque fois que possible, un logis convenable qui servira de presbytère au curé ainsi qu'un jardin d'un demi-arpent.

6 mai 1791 : mise en vente des églises, chapelles, presbytères des paroisses et des ordres supprimés.

19 août 1792 : mise en vente des biens des fabriques (les biens non vendus leur seront restitués par un décret du 27/05/1803).

11 juillet 1794 : mise en vente des biens des hôpitaux (elle est suspendue le 26 août 1795).

12 septembre 1797 : suspension des ventes de presbytères.

Les biens de seconde origine

9 février 1792 : décret imposant la mise sous séquestre des biens des émigrés.

30 mars 1792 : décret confisquant les biens des émigrés absents de France depuis le 1^{er} juillet 1789.

27 juillet 1792 : adoption du principe de la vente des biens des émigrés.

1 Les municipalités sont de ce fait dépossédées de leur rôle.

2 La vente est déclenchée dès la première soumission déposée.

2 septembre 1792 : adoption du principe de la division des biens. La question du morcellement fait l'objet d'un débat intense opposant girondins et montagnards, elle s'impose le 4 avril 1793.

11 avril 1793 : cours forcé de l'assignat

24 avril 1793 : condamnation des coalitions d'acheteurs.

25 juillet 1793 : fixation des conditions de vente des biens des émigrés. Reprise législation de 1790 en prévoyant de plus le morcellement préalable des biens. Le délai de paiement est ramené de 12 à 10 ans (mesure étendue en décembre aux biens de première origine).

17 septembre 1793 : la loi sur les émigrés s'applique aux déportés (leurs biens sont mis en vente à partir d'octobre 1794 ainsi que ceux des condamnés).

22 novembre 1793 : décret imposant le morcellement pour tous les biens nationaux. Biens payables en 10 termes égaux, au taux de 5 %.

17 décembre 1793 : séquestre des biens des pères et mères d'émigrés.

26 février 1794 : séquestre des biens des suspects

28 avril 1795 : ouverture de la succession des parents d'émigrés.

26 mai 1795 : mise à prix est fixée à 75 fois le revenu net, pour tenir compte de la dévaluation des assignats (délai de paiement ramené à 6 mois).

21 novembre 1795 : suspension des ventes jusqu'au 21 mai 1796, en raison de l'effondrement des assignats.

Les ventes de biens nationaux après la loi du 28 ventôse an IV

18 mars 1796 : loi du 28 ventôse an IV fixe de nouvelles conditions de vente. Le mandat territorial remplace l'assignat (au cours de 1 pour 3). Vente des biens au chef-lieu du département, enchères supprimées. Évaluation des biens ramenée à 22 fois le revenu de 1790. Paiement en 16 mois.

17 août 1796 : partage des biens des émigrés.

8 novembre 1796 : loi du 16 brumaire an V ramène l'estimation des ventes à 15 fois le revenu de 1789. Paiement de la moitié en numéraire (sur 4 ans au taux de 5%), le reste avec d'autres effets dans le mois suivant la vente.

4 février 1797 : retour officiel à la monnaie métallique

17 octobre 1798 : nouvelle législation sur les ventes (loi du 26 vendémiaire an VII) ramène l'estimation des biens fonciers à 8 fois le revenu de 1789 (6 fois pour les bâtiments). Paiement intégral en numéraire (sur 3 ans). En novembre 1798 (loi du 27 brumaire an VII) le délai de paiement est ramené à 18 mois.

3 mars 1800 : clôture de la liste des émigrés, début des radiations.

5 mai 1801 : suspension des ventes.

26 avril 1802 : amnistie des émigrés qui rentreront avant le 23 septembre.

5 mai 1802 : nouvelle législation sur les ventes (loi du 15 floréal an X). L'estimation des biens ruraux est remontée à 10 fois le revenu de 1789 (8 fois pour les bâtiments). Paiement en numéraire au taux de 10 % sur cinq ans. Le 23 mars 1804 (5 ventôse an XII), le taux est ramené à 5 %.

4 juin 1814 : la Charte de Louis XVIII reconnaît l'inviolabilité des propriétés, y compris celles constituées de biens nationaux.

27 avril 1825: Loi dite du « Milliard des émigrés » qui indemnise les anciens propriétaires de biens nationaux au moyen d'une rente perpétuelle de 3 %.

Annexe XXI – Les pertes militaires dans la région de Nolay (1792 - 1815)

Relevé des soldats morts (1792 – 1815)																													
	Années																										Effectifs (*)	% décès	% décès ans I-IV
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII	XIV	1806	1807	1808	1809	1810	1811	1812	1813	1814	1815	Total				
Corcelles-les-Arts		1	2								1				1							2			7	88	8 %	3 %	
Ébaty			1													1						1			3	27	11 %	4 %	
Corpeau		2	1	1				2																	6	68	9 %	6 %	
Puligny		2	3		1	2	1				1						2					4	3		19	179	11 %	3 %	
Chassagne		1	2				1										1	1			2				8	210	4 %	1 %	
Santenay	2	7	6	1		1	1	1					2			1	1			1	2	4	5	1	36	359	10 %	4 %	
Saint-Aubin		3	1		1		2								1	1	1	1	1	1		2			15	143	10 %	3 %	
La Rochepot		9	4					1									1	1	1					1	18	107	17 %	12 %	
Nolay	5	5	21	1	5		1	3	1	1			1			1	3	1	2	1	9	3		64	650	12 %	5 %		
Cirey-les-Nolay				1							1				1		1			1			1		6				
Cormot-le-Grand				1												1									2				
Vauchignon			1															1		1	1	1			5				
Baubigny		1									1	1				1				1			3		8	112	7 %	1 %	
Saint-Romain		6	6	2	1	1	2	1					1			1		1	1						23	157	15 %	9 %	
Pays-Bas	0	3	4	1	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	3	0	0	16	183	9 %	4 %	
Côte	2	13	12	1	2	3	5	1	0	0	1	0	2	0	1	2	2	4	2	2	4	10	8	1	78	891	9 %	3 %	
Arrière-Côte	5	21	32	5	6	1	3	5	1	1	2	1	2	0	1	2	3	6	4	3	3	10	8	1	126	1026	12 %	6 %	
Région de Nolay	7	37	48	7	8	4	8	8	1	1	4	1	4	0	3	5	5	10	6	5	7	23	16	2	220	4200	5 %	2 %	

(*) Il s'agit de l'effectif des hommes âgés de 15 à 50 ans recensés dans le Dénombrement Amelot de 1786.

Source : ADCO – Série L 3045-3082 : extraits mortuaires

Annexe XXII – Rapports d'expertise d'un bien national

Marc Antoine Claude Pradier d'Agrain – Rapport du 4 octobre 1793

Propriétés (situées à Puligny) des émigrés Marc Antoine Claude Pradier dit d'Agrain & Marie Françoise Rigoley – Rapport d'expertise du 4/10/1793 rédigé par le notaire royal Latour, expert désigné par le district de Beaune.

« En exécution de la commission à moy donnée par le directoire du district de Beaune en date du 4 octobre 1793 vieux style.

Je soussigné [...] après avoir prêté le serment requis devant Latour de Corpeau juge de paix du canton de Puligny le 28 frimaire l'an II de la R.F.

me suis transporté audit Puligny ou après avoir pris des information de la population du paÿs quils m'ont dit estre denviron 750 individus, ainsi que des facultés dela majeure partie des habitants de cette Commune il m'a parü convenable pour le bien de la nation et la plus grande utilité des habitants de diviser et subdiviser en plusieurs lots partie des heritages et principalement les prés qui apparteniaient cy devant a l'émigré Marc Antoine Claude Pradier dit d'Agrin et a ~~elle~~ Marie Françoise Rigoley sa femme demeurant cy devant a Dijon et étant asisté de Piere Coutirier notable du dit Puligny et de Philibert Drost garde des bois qui m'ont servi d'indicateurs nous nous sommes transporté

Premier lot

10 ouvrées de vigne lieü dit en la mouchere cultivé en 1793 par Estienne Passerotte joignant dorient le sentier de Couche, de midy au chemin allant a la montagne, doccident au chemin de Santenat a Beaune, et de septentrion au citoÿen Jean-Baptiste Édouard que j'estime tous impôts déduits 150 £ louvré fait 1500 £.

[suit la description des 47 lots suivants pour une superficie totale de 146 ouvrées de vignes, 44 soitures de prés et 2 journaux de terre, des bâtiments dont un château, l'ensemble estimé à plus de 60000 £]

de tout quoÿ j'ai dressé le présent procès verbal que les dits officiers municipaux de Puligny ont signé avec moy ».

Charles Perreney Richard dit Balleure – Rapport du 19 brumaire an II

« L'an 1793 L'an Second de la R.F.U.I. le 19 de Brumaire [...] nous Nicolas Denizot commissaire expert soussigné demeurant à Beaune, nous sommes transportés accompagnés des officiers municipaux des communautés de Puligny et de Chassagne sur les Biens [...] provenant de l'émigré Charles Perreney, lesquels sont exploités sans bail à moitié fruits et consistent

dans 36 ouvrées et 4 perches situées sur le finage de Puligny en 3 pièces

et 3 1/3 ouvrées de vignes situées au Batard Morachet finage de Chassagne [...] nous avons jugé que ledit Bien était susceptible d'être divisé

1	29 1/2 ouvrées vigne en Clavaillon Puligny	5900	3	2 1/2 ouvrées vigne au Batard Morachet ou ès Jassieres	500
2	4 ouvrées 4 perches même lieudit et finage	800	4	3 1/3 ouvrées vignes au Batard Blanc Morachet Chassagne	666

Produit au secrétariat du district par Nicolas Denizot commissaire expert cette part cejourd'hui 22 de brumaire Lan Deux de la R.F.U.I. »

Source : ADCO – 1 Q 99 : vente de biens nationaux à Puligny (ans II et III)

Annexe XXIII - Tournées administratives du préfet Tocqueville (1816)

Corcelles-les-Arts

Maire	Adjoint	Commune	Production	Communaux	Revenus
Battault	Peuletier	350-400 âmes	Blé et vin	8-9 journaux de pâturage	Centimes additionnels seulement
Demandent la décoration du lys – la leur donner			Médiocre récolte quant au blé		
Difficultés	Église, presbytère et murs cimetièrre en très mauvais état mais commune n'a aucune ressource				
Curé	Aubeuf - On donne 200 F supplément au curé, pas payés exactement (pauvreté commune) – pense bien				
Personnel communal	1 instituteur qui a 72 F pour son logement – Pense bien 1 garde-champêtre payé 150 F (c'est trop pour la commune) Point de sage-femme				
Esprit public	La commune est très paisible				

Puligny

Maire	Adjoint	Commune	Production	Communaux	Revenus
A. Barthélemy excellent	Louis Déchot	1100 h	Que du vin et point de blé		
Curé	Philibert Lardet	Excellent - Presbytère en bon état			
Personnel	1 bon maître d'école 1 sage-femme				
Besoins	Maire voudrait obtenir paiement sur exploitation carrières au profit commune Pétition pour obtenir réparation du chemin de Puligny à Meursault – est restée sans suite				
Esprit public	On y est tranquille				

Chassagne

Maire	Adjoint	Commune	Production	Communaux	Revenus
Bachelet-Bachelet	Girard-Lamy	900 h	La commune ne récolte point de blé		Rente de 350 F
Curé	Bachelet	On ne donne rien au curé			
Personnel	1 instituteur : on ne lui donne que son logement 1 sage-femme 1 garde-champêtre 250 F				
Besoins	Réparations urgentes au lavoir, au clocher et au four communal – maire demande imposition extraordinaire				
Esprit public	Il y a une excellente garde nationale 86 hommes et (?) L'esprit public est excellent				

Santenay

Maire	Adjoint	Commune	Production	Communaux	Revenus
Maire	Poncey	1500 h.	Vin seulement		Rente de 70 F
Curé	Chaumont	Presbytère et église en bon état			
Personnel	1 instituteur « un bon maître » d'école, on lui donne 150 F On demande l'établissement d'une institutrice 1 garde-champêtre : 240 F 1 sage-femme				
Difficultés	Débordements dangereux de la Dheune – il faudrait construire un pont (frais à partager avec communes de SL) La halle (appartenant à M. de Santenay) et qui sert de mauvais lieu – couverture en mauvais état. Il est essentiel de la faire réparer et de la faire fermer. .Il faudrait relancer foires et marché				
Esprit public	L'esprit public est bien médiocre				

Saint-Aubin

Maire	Adjoint	Commune	Production	Communaux	Revenus
Dupont	Dureuil	400 h	Beaucoup de vignes et peu de blé Le sol est TB pour les moutons		
Curé	Boulnot	On donne au curé			
Personnel	1 maître d'école 1 sage-femme 1 garde-champêtre : 120 F				
Esprit public	On y est très tranquille				

La Rochepot

Maire	Adjoint	Commune	Production	Communaux	Revenus
Edme batot	Desure	500 h	Du vin et du blé (il faut 4 gerbes pour une mesure)		Affouage de 4 arpents – réserve de 8
Curé	Forestier	Maire veut obtenir vente bois pour réparer clocher et église			
Personnel	1 maître d'école 120 F 1 garde champêtre 150 F 1 sage-femme				
Esprit public	??				

Nolay

Maire	Adjoint	Commune	Production	Communaux	Revenus
Mr Carnot	Edoire	1800 h	La commune n'est qu'en vins – il n'y en aura pas. Il y a des moutons qui s'y plaisent		Rente de 40 f Poids et mesures 1300 F
Curé	Barberey	L'église et le presbytère sont en bon état – l'horloge est mauvaise.			
Personnel	2 maîtres d'école l'un pour le latin (200 F) l'autre pour le français (logement seulement) 2 gardes-champêtres (150 F chacun) 2 sages-femmes Il y a un hospice dont les secours se donnent à domicile – elle a revenu 1200 F non compris la succession de Mr ? Dont on ne connaît pas le montant				
Esprit public	??				

Cirey

Maire	Adjoint	Commune	Production	Communaux	Revenus
Lazard Philippe	Pierre Grillot	350 h	Il y a du vin et peu de blé On ne récolte de blé que pour environ 3 moissons Les pdt ont bien donné La commune a souffert de la grêle		
Curé	On vient à la messe à Nolay				
Personnel	1 garde-champêtre 150 F				
Esprit public	??				

Cormot

Maire	Adjoint	Commune	Production	Communaux	Revenus
Jean Verdrot	Jean Bonnardot	300 h	Il n'y a que du vin	30 journaux de petites broussailles que le maire voudrait mettre en réserve	
Curé	On vient à la messe à Nolay				
Personnel	1 maître d'école 60 F Pas de sage-femme 1 garde-champêtre 150 F				
Esprit public	On y est assez bon				

Vauchignon

Maire	Adjoint	Commune	Production	Communaux	Revenus
François Montandret	Bronet	240 h	Il y aura assez de blé pour la communes 1/3 terrain en vigneron Les pdt ont bien donné Terrain TB pour moutons		1 rente de ? F et amodiation de noyers 10 F
Curé	On vient à la messe à Nolay				
Personnel	1 garde-champêtre 150 F				
Besoins	Le maire demande la vente de la réserve pour la réparation d'un chemin qui passe dans le bois				
Esprit public	On y est tranquille				

Baubigny

Maire	Adjoint	Commune	Production	Communaux	Revenus
Charot-Niélon	Philippe Archiflot	660 h	Beaucoup de vignes et peu de blé – la grêle a fait beaucoup de mal cette année Il y a des moutons – terrain leur convient		
Curé	Forestier	C'est le curé de La Rochepot qui dessert On ne donne encore rien au curé mais le maire demande qu'on fasse un rôle pour lui donner 200 F			
Personnel	1 maître d'école 150 F 1 garde champêtre 150 F				
Esprit public	On y est tranquille				

Saint-Romain

Maire	Adjoint	Commune	Production	Communaux	Revenus
Batot Edme	Laplanche	500 h	Vin et blé ; il n'y aura point de vin et peu de blé, mais beaucoup de pommes de terre		Carrière de marbre amodiée Rente de ? F Affouage de 20 arpents
Curé	F. Dupasquier	Achat d'un bâtiment pour presbytère et réparations financées par vente de bois Commune ne donne rien au curé			
Personnel	1 maître d'école qui reçoit 80 F – il pense bien 1 sage-femme				
Esprit public	On y est assez bon				

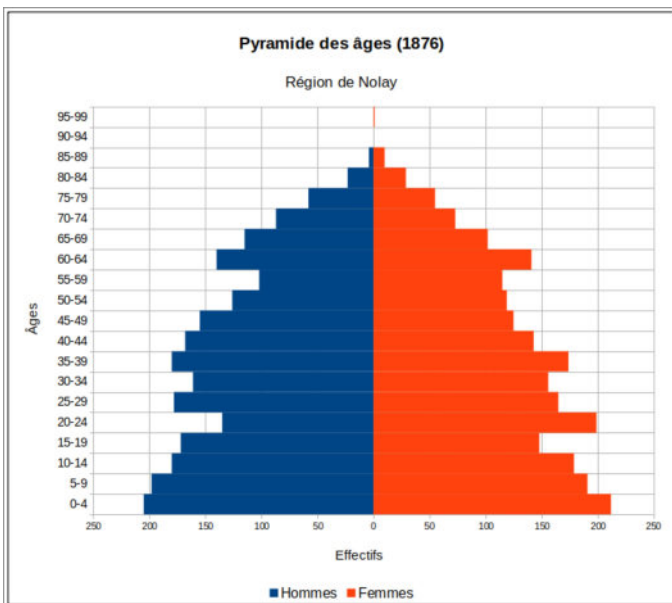
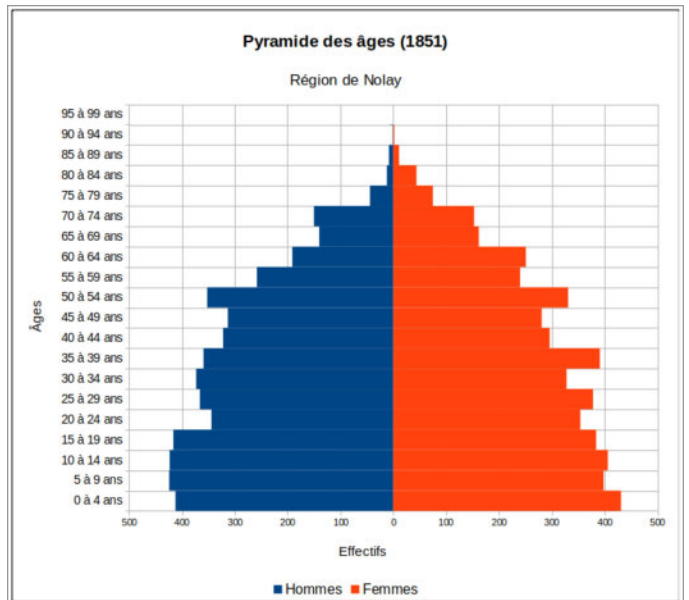
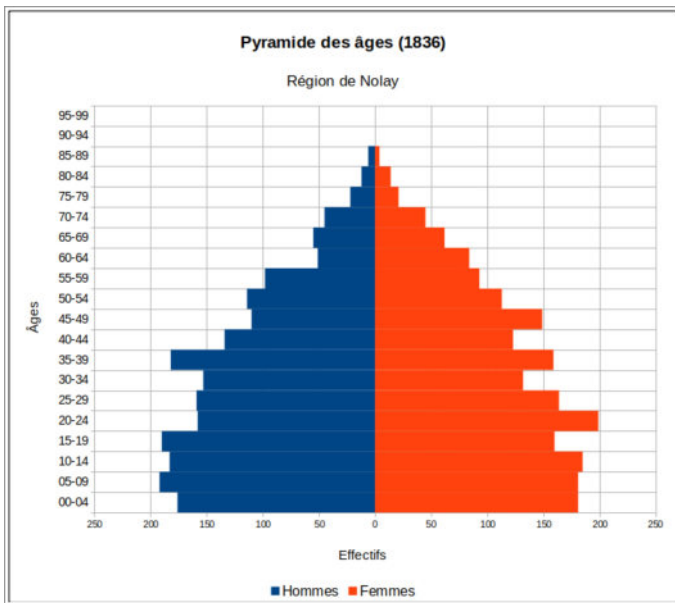
Source : ADCO – 1 M 223

Annexe XXIV - Structures démographiques (1816 – 1881)

Évolution de la population des communes												
Communes	1821	1831	1836	1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881
Corcelles-les-Arts	399	410	490	471	508	518	533	525	524	482	460	450
Ébaty	98	105	108	109	100	96	107	108	130	135	135	140
Corpeau	322	353	320	310	344	359	347	364	366	376	377	432
Puligny-Montrachet	1062	1122	1194	1166	1133	1162	1134	1121	1150	1181	1135	1111
Chassagne-Montrachet	859	964	925	958	924	918	924	944	993	958	981	966
Santenay	1405	1505	1570	1543	1530	1533	1448	1577	1560	1561	1602	1544
Saint-Aubin	722	766	806	784	770	790	717	715	755	744	814	821
La Rochepot	450	499	556	617	632	582	598	545	530	531	580	635
Nolay	1690	1819	2081	2104	2157	2241	2232	2345	2535	2531	2484	2501
Cirey-les-Nolay	330	372	372	425	420	425	398	424	433	426	428	428
Cormot-le-Grand	325	390	365	360	358	372	351	356	360	309	309	330
Vauchignon	236	234	230	182	167	169	155	160	157	157	151	143
Baubigny	619	645	643	619	653	660	617	587	555	573	635	663
Saint-Romain	819	906	928	853	838	840	808	879	887	845	901	871
Pays-Bas	819	868	918	890	952	973	987	997	1020	993	972	1022
Côte	4048	4357	4495	4451	4357	4403	4223	4357	4458	4444	4532	4442
Nolay	1690	1819	2081	2104	2157	2241	2232	2345	2535	2531	2484	2501
Arrière-Côte	2779	3046	3094	3056	3068	3048	2927	2951	2922	2841	3004	3070
Ensemble	9336	10090	10588	10501	10534	10665	10369	10650	10935	10809	10992	11035
Partie rurale	7646	8271	8507	8397	8377	8424	8137	8305	8400	8278	8508	8534

Statistiques construites à partir des tables décennales (14 communes de la région étudiée)							
Indicateurs	1806-1822	1823-1832	1833-1842	1843-1852	1853-1862	1863-1872	1873-1882
Taux de nuptialité (0/00)	07,48 ‰	07,79 ‰	08,68 ‰	08,03 ‰	07,37 ‰	07,26 ‰	06,67 ‰
Taux de natalité (0/00)	35,93 ‰	31,75 ‰	27,80 ‰	24,44 ‰	21,37 ‰	14,18 ‰	19,88 ‰
Taux de mortalité (0/00)	31,07 ‰	24,67 ‰	23,11 ‰	21,38 ‰	20,97 ‰	25,55 ‰	19,91 ‰
Taux d'accr. Nat. (%)	00,49 %	00,71 %	00,47 %	00,31 %	00,04 %	-01,14 %	00,00 %
Taux de solde migratoire (%)	-00,65 %	00,07 %	-00,07 %	-00,15 %	-00,05 %	00,58 %	00,21 %

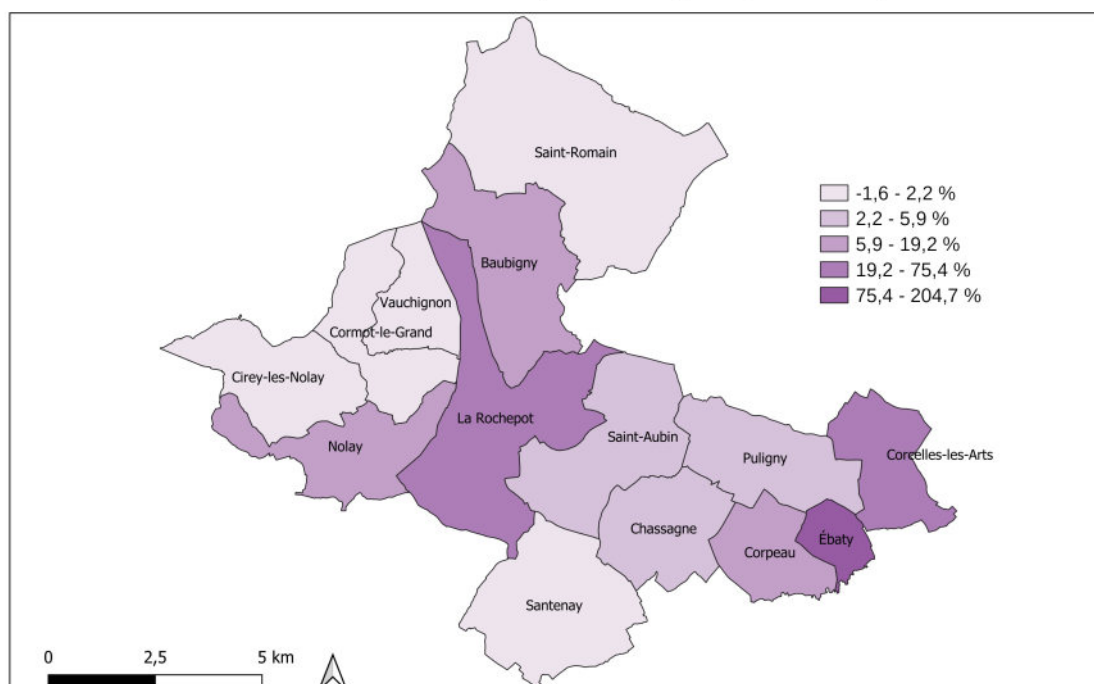
Origine géographique des habitants en 1876												
Origine	Ébaty	Corpeau	Chassagne	Santenay	La Rochepot	Cirey	Baubigny	Ensemble	Pays-Bas	Côte	Arr.-Côte	
Commune	36,3%	50,9%	63,7%	64,2%	71,9%	73,9%	70,3%	65,1%	47,1%	64,2%	71,8%	
Pays	40,0%	25,7%	12,9%	12,9%	9,3%	5,3%	11,0%	13,4%	29,5%	12,9%	8,9%	
Côte-d'Or	9,6%	9,0%	10,5%	5,4%	7,6%	8,4%	8,8%	7,4%	9,2%	6,2%	8,3%	
Saône-et-Loire	11,9%	11,4%	9,8%	10,7%	5,3%	11,5%	6,5%	9,4%	11,5%	10,6%	7,4%	
France	2,2%	2,7%	3,1%	5,7%	5,5%	1,0%	3,2%	4,2%	2,5%	5,3%	3,4%	
Étranger	0,0%	0,0%	0,0%	0,6%	0,3%	0,0%	0,2%	0,3%	0,0%	0,5%	0,2%	
N/D	0,0%	0,3%	0,0%	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	0,2%	0,4%	0,0%	



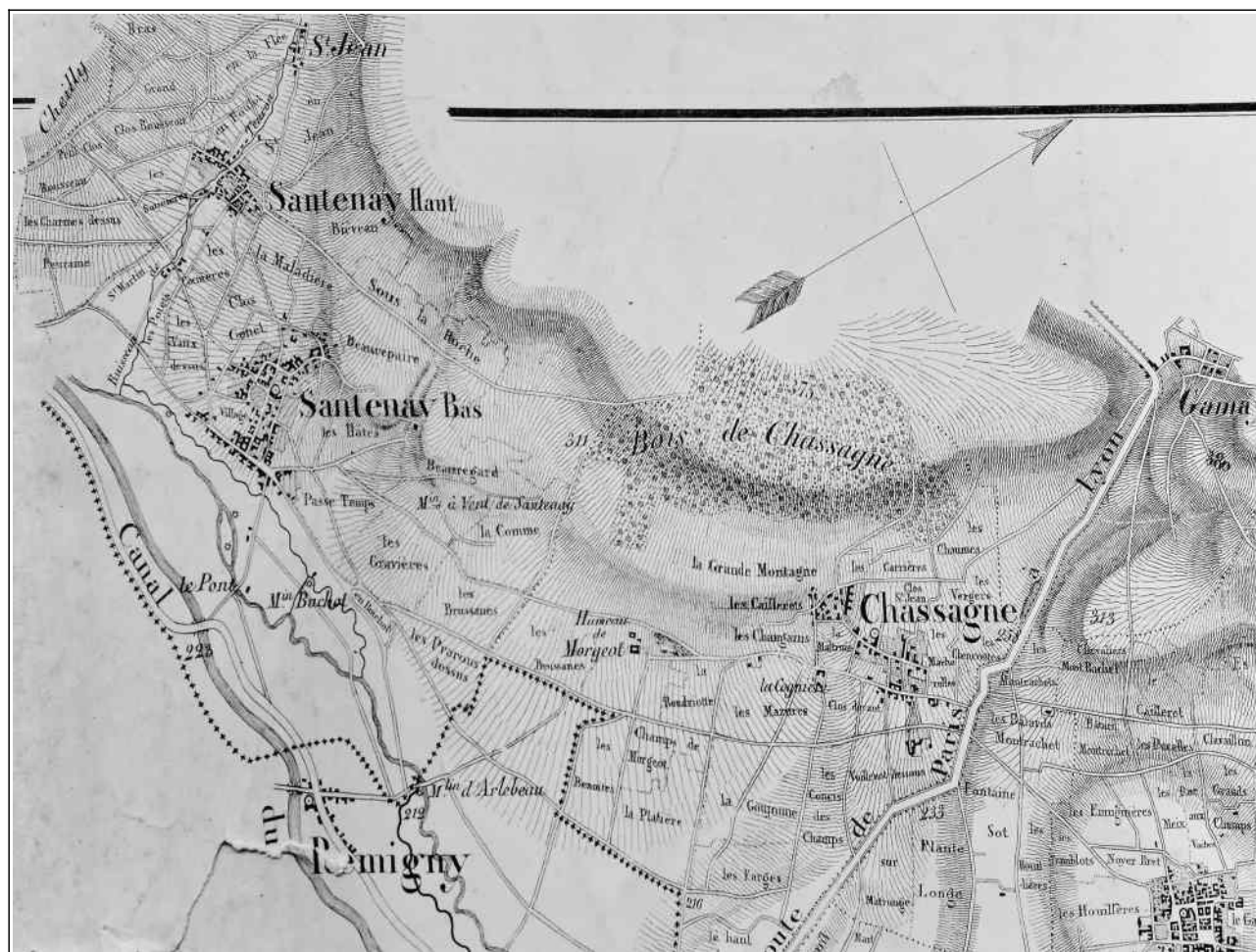
Annexe XXV - Statistiques viticoles (1801 - 1879)

Évolution de la superficie plantée en vignes (1801 - 1879)							
Dates	1801	1827	1834	1840	1851	1879	1840-1879
Corcelles-les-Arts	71,97	168,54	168,54		178,54	230,00	14,6 %
Ebaty	37,11	39,38	37,70		39,38	120,00	5,6 %
Corpeau	179,13		194,21	202,16	202,16	241,00	-1,6 %
Puligny	436,74		565,67	518,20	525,20	542,00	36,5 %
Chassagne	427,51		299,42	381,47	380,47	403,00	1,9 %
Santenay	481,68		425,86	460,03	459,75	460,00	19,2 %
Saint-Aubin	232,78		281,97	337,96	337,96	358,00	204,7 %
La Rochepot	95,28		90,00	132,87	132,87	233,00	75,4 %
Nolay	256,20		280,15	280,85	280,49	320,00	13,9 %
Cirey-les-Nolay	119,73		135,00	136,16	136,16	134,00	4,6 %
Cormot-le-Grand	24,37		140,22	129,56	129,56	132,00	5,9 %
Vauchignon	44,14		64,00	45,81	45,81	46,00	2,2 %
Baubigny	126,52		136,10	229,46	229,49	263,00	0,0 %
Saint-Romain	236,18		200,00	440,15	440,15	450,00	0,4 %
Plaine	288,21		400,45	410,08	420,08	591,00	14,6 %
Côte	1578,71		1572,92	1697,66	1703,38	1763,00	5,6 %
Arrière-Côte	902,42		1045,48	1394,85	1394,51	1578,00	-1,6 %
Région de Nolay	2769,35		2899,77	3499,40	3517,98	3932,00	36,5 %
Sources							
	1801	Statistique Vaillant (rectifiée par nous)					
	1827	Cadaastre (1827)					
	1834	ADCO M 13 IX i l /1-3 (enquête percepteurs)					
	1840	Cadaastre (1840)					
	1851	ADCO SM 15672/15689 (Nouvelle évaluation...)					
	1879	ADCO SM 15672/15689 (Nouvelle évaluation...)					

Taux de croissance de la superficie en vignes (1840 - 1879)



Annexe XXVI – Extrait de la carte de Jules Laval (1855)



Source : Jules Laval, *Histoire et Statistique de la vigne et des grands vins de la Côte d'Or*, 1855. Extrait de la carte conservée à la bibliothèque municipale de Dijon.

Annexe XXVII - Propriétés publiques à l'époque du cadastre

Localisation	Nom et prénom	Statut	Contenance	Revenu fiscal
Corcelles-les-Arts	La Charité de Beaune	Hôpitaux	20,53	1 877,18 F
Ébaty	La Charité de Beaune	Hôpitaux	0,21	14,93 F
Corpeau	La Charité de Beaune	Hôpitaux	0,50	33,97 F
Cormot	Commune de Cormot	Bien communal	98,34	401,92 F
Vauchignon	Commune de Cormot	Bien communal	48,32	168,10 F
Corpeau	Hôpital de Chagny	Hôpitaux	2,07	81,61 F
Chassagne	Hospice de Chagny	Hôpitaux	2,23	130,26 F
Baubigny	Hospice d'Arnay	Hôpitaux	3,85	392,49 F
Baubigny	Hameau d'Orche (Baubigny)	Bien communal	103,59	387,26 F
Baubigny	Commune de Baubigny	Bien communal	78,89	231,07 F
Chassagne	Commune de Chassagne	Bien communal	47,88	164,87 F
Chassagne	Bureau de Bienfaisance	Aide sociale	0,68	61,78 F
Cirey	Commune de Cirey	Bien communal	60,70	32,07 F
Cirey	Saigey (le hameau)	Bien communal	33,69	65,30 F
Corcelles-les-Arts	Commune de Corcelles-LES-aRTS	Bien communal	23,01	402,31 F
Cormot	Commune d'Aubigny-la-Ronce	Bien communal	72,13	432,78 F
Corpeau	Commune de Corpeau	Bien communal	4,93	199,74 F
Corpeau	Gouvernement (le)	État	0,01	0,00 F
Ébaty	Commune d'Ébaty	Bien communal	4,64	88,41 F
La Rochepot	Commune de La Rochepot	Bien communal	295,60	503,93 F
La Rochepot	Hameau d'Évelle (Baubigny)	Bien communal	20,39	28,02 F
Nolay	Maison (la) de Charité de Nolay	Hôpitaux	4,04	475,94 F
Puligny	Commune de Puligny	Bien communal	44,33	518,24 F
Puligny	Bureau de Bienfaisance	Aide sociale	1,31	185,81 F
Puligny	Communes de Puligny & Ébaty (en litige)	Bien communal	2,75	164,76 F
Saint-Aubin	Commune de Saint-Aubin	Bien communal	196,98	103,05 F
Santenay	Hospice d'Autun	Hôpitaux	8,56	1 116,89 F
Santenay	Pauvres (Les) d'Ébarre	Aide sociale	5,33	852,82 F
Santenay	École chrétienne	Église	3,02	357,97 F
Santenay	Gouvernement (le)	Bien communal	4,30	343,81 F
Santenay	Commune de Santenay	Bien communal	234,38	341,24 F
Santenay	Fabrique (la)	Église	0,45	113,15 F
Vauchignon	Commune de Vauchignon	Bien communal	72,84	174,26 F
Vauchignon	Commune de Cirey	Bien communal	28,50	167,38 F
Vauchignon	Commune d'Aubigny-la-Ronce	Bien communal	14,42	14,43 F
Saint-Romain	Commune de Saint-Romain	Bien communal	272,72	742,41 F
<i>Total</i>			1816,09	11 370,16 F

Source : ADCO – Série 3 P : matrices cadastrales et états de sections

Annexe XXVIII - Liste des principaux propriétaires (revenu > 1500 F) en 1840

Localisation	Nom et prénom	Statut social	Domicile	Superficie	Revenu imposable
Corcelles-les-Arts	Viollet Antoine-François	Propriétaire-maire	Bligny	133,6085	8 399,40 F
Corcelles-les-Arts	Jobard Claude (Vve)	Négociant en vins	Meursault	100,4850	7 992,05 F
Saint-Romain	Serre Charles Jobard	Négociant	Meursault	467,6358	5 829,76 F
Baubigny	Routy-Bizouard de Charodon	Propriétaire	Beaune	91,2227	5 355,39 F
Santenay	Drée (de) Le Comte	Propriétaire-maire de	Santenay	117,8379	4 328,87 F
Puligny	Édouard Michaux J-B Michel Édouard	Propriétaire – Avocat, négociant	Beaune	29,5361	3 947,85 F
Santenay	Duvault Blochet J-M	Négociant	Santenay	21,5640	3 817,50 F
Chassagne	Lespagnol Pierre	Négociant en vin / Propriétaire	Chagny	26,6918	3 617,64 F
Chassagne	Audiffred Barthélemy (Veuve)	Propriétaire-négociant en vins	Rully	15,7166	3 223,27 F
La Rochepot	Doria-Balmodière André	Noble	Autun	118,0875	3 128,61 F
Chassagne	Dubois Claude	Propriétaire – maire / Négociant à Beaune	Chassagne	21,0907	3 086,26 F
Santenay	Bouchard Joseph Théodore	Négociant – maire	Beaune	27,9497	3 069,99 F
Corpeau	Abord d'Orey Simon Pierre	Propriétaire	Corpeau	121,0409	3 034,52 F
Chassagne	Perret Joseph	Propriétaire	Dijon	18,9541	2 990,97 F
Baubigny	Rocault-Debordes Etienne-Jul.	Propriétaire	Beaune	30,7149	2 916,79 F
Corcelles-les-Arts	Buy	Avoué	Chalon	36,5772	2 910,68 F
Santenay	Maire Nicolle Blaise	Négociant	Beaune	25,7871	2 826,79 F
Puligny	Moreau Guillemot J-B	Négociant	Beaune	51,4370	2 784,12 F
La Rochepot	Battault Edme-Marie	Propriétaire	Larocheptot	54,3661	2 708,14 F
Ébaty	Bruchet Poulleau Philippe	Propriétaire – Maire	Ebaty	35,8833	2 668,54 F
Corpeau	Defontenay Paul	Propriétaire	Sommant	35,4478	2 423,74 F
Santenay	Montaigu Jacques Philippe	Propriétaire	Mardor	17,0022	2 334,17 F
Corcelles-les-Arts	Masson François	Juge / Propriétaire	Beaune	29,0293	2 265,96 F
Chassagne	Lecompasser de Courtivron	Propriétaire	Saint-Gervais	14,0107	2 234,75 F
Chassagne	Bachelet Bachelet Jean	Propriétaire	Chassagne	15,0921	2 220,09 F
Santenay	Duchemin Rafatin (la Vve)	Propriétaire	Autun	12,6162	2 193,34 F
Puligny	Latour Bidault Pierre (la Vve)	Propriétaire	Puligny	16,4234	2 112,14 F
Chassagne	Beuvrand (de)	Noble	Chalon	8,7368	2 095,92 F
Nolay	Méreau (Bouzereau) Jean	Propriétaire	Nolay	50,0379	2 054,09 F
Chassagne	Gauthier Edmée	La Demoiselle	Dijon	16,0510	1 922,91 F
Chassagne	Mouchot François	Propriétaire	Le Breuil	120,2045	1 917,34 F
Santenay	Berthaut Anne Philippe	Receveur des finances-	Autun	11,1572	1 903,77 F
Puligny	Mathias	Juge de paix	Paris	13,5214	1 817,24 F
Chassagne	Virieux (de)	Les héritiers	Autun	7,1298	1 813,19 F
Chassagne	Perrin Audiffred (Veuve)	Propriétaire	Chagny	9,4097	1 812,09 F
Puligny	Drapier Jean Antoine	Propriétaire	Puligny	13,1965	1 795,50 F
Puligny	André Villard Jean	Percepteur	Puligny	12,1730	1 761,20 F
Chassagne	Petitjean de Marcilly	Receveur des Hospices	Dijon	10,7735	1 721,19 F
Santenay	Dubreuil de Sainte-Croix	Noble	Lyon	11,9677	1 696,63 F
Ébaty	Bruchet Bidault Louis	Propriétaire	Ébaty	25,9952	1 686,26 F
Santenay	Abord Belin Hugues	Avocat	Santenay	8,0090	1 676,22 F
Santenay	Giboulot François	Propriétaire	Remigny	9,5639	1 631,90 F
Santenay	Poulet Denuys Jean-François	Négociant	Beaune	8,3097	1 590,73 F
Chassagne	Clair Bachelet J-B	Propriétaire	Chassagne	9,4603	1 570,77 F
Vauchignon	Maupoil Bonnaventure	Propriétaire ancien maire	Vauchignon	49,2519	1 556,41 F

Annexe XXIX – Prosopographie : exemples de moyens propriétaires (400-700 F de revenu cadastral)

Localisation	Nom et prénom	Statut social	Domicile	Superficie (ha)	Revenu	Vignes (ha)	Terres (ha)	Prés (ha)	Bâti (F)	Revenu Fiscal	Revenu Non bâti	Part vigne
Corpeau	Arnoux Alexis		Corpeau	5,5026	534,02 F	4,80	0,02	0,20	94,00 F	518,86 F	424,86 F	92,2%
Puligny	Compain Dariot Philibert	Propriétaire	Puligny	3,3212	403,39 F	2,77	0,46	0,00	36,00 F	403,41 F	367,41 F	88,5%
Puligny	Dariot François les enfants	Propriétaire	Puligny	1,9480	403,24 F	1,73	0,00	0,00	156,00 F	403,24 F	247,24 F	97,3%
Puligny	Muzard Antoine	Propriétaire	Puligny	2,6691	403,09 F	2,63	0,00	0,00	54,00 F	403,09 F	349,09 F	98,8%
Chassagne	Paquelin Claude dit Chartreux	Vigneron-propriétaire	Chassagne	3,3540	579,22 F	2,64	0,35	0,00	168,00 F	575,43 F	407,43 F	93,4%
Chassagne	Paquelin Paquelin Étienne	Vigneron-propriétaire	Chassagne	2,6979	488,58 F	2,42	0,07	0,19	72,00 F	488,58 F	416,58 F	94,7%
Santenay	Morey Étienne Daniel		Santenay	2,3544	451,39 F	1,41	0,25	0,47	192,00 F	459,99 F	267,99 F	73,6%
Santenay	Girardin François Fortuné	Propriétaire	Santenay	0,6308	404,45 F	1,41	1,71	0,27	0,00 F	397,50 F	397,50 F	62,7%
Nolay	Barboux Louis	Marchand d'étoffes		3,0574	553,90 F	2,64	0,34	0,00	306,00 F	553,90 F	247,90 F	90,6%
Nolay	Verdereau-Demoisy Jean	Propriétaire	Nolay	6,8980	455,87 F	2,25	4,08	0,45	55,00 F	455,87 F	400,87 F	41,9%
Baubigny	Porcheret-Missery Claude	Maire / Propriétaire-Vigneron	Evelle	11,7029	691,14 F	5,07	5,03	0,40	52,00 F	685,13 F	633,13 F	87,9%
Baubigny	Charrault-Drouhin Vivant	Propriétaire-vigneron	Évelle	7,9408	463,12 F	2,94	3,88	0,32	52,00 F	463,21 F	411,21 F	79,2%
Baubigny	Charrault-Charrault Philibert	Propriétaire-vigneron	Evelle	6,3359	407,00 F	2,79	2,95	0,17	75,00 F	421,61 F	346,61 F	87,3%

Annexes XXVII à XXX : les informations proviennent des séries 3 P (matrices cadastrales) et 3 M 78 (listes censitaires).

Annexe XXX – Prosopographie : exemples de petits propriétaires (200-400 F de revenu cadastral)

Localisation	Nom et prénom	Statut social	Domicile	Superficie(ha)	Revenu	Vigne (ha)	Terre (ha)	Pré (ha)	Bâti (F)	Revenu Fiscal	Revenu Non bâti	% vignes
Ébaty	Dupaquier Veuve Philippe	Propriétaire – Laboureur	Ebaty	3,4676	292,19 F	1,34	2,01	0,00	32,00 F	292,19 F	260,19 F	50,3%
Corpeau	Donnaux Lapierre	Blatier	Corpeau	4,7630	319,25 F	2,97	1,71	0,00	91,00 F	369,25 F	278,25 F	73,0%
Corpeau	Roblin Thevenin François		Corpeau	2,7203	236,36 F	2,52	0,36	0,10	22,00 F	236,31 F	214,31 F	87,1%
Puligny	Deschaux Claude Louis		Puligny	4,4806	297,28 F	3,74	0,35	0,04	30,00 F	297,28 F	267,28 F	88,0%
Puligny	Carrillon Jacques Philippe	Propriétaire	Puligny	1,9470	286,52 F	1,91	0,00	0,00	42,00 F	286,52 F	244,52 F	98,9%
Puligny	Latour Patin Pierre	Propriétaire	Puligny	1,9852	285,52 F	1,89	0,00	0,00	60,00 F	285,52 F	225,52 F	98,1%
Puligny	Deschaux Antoine aîné	Propriétaire		2,4455	200,84 F	1,68	0,21	0,12	36,00 F	200,84 F	164,84 F	81,8%
Chassagne	Brunot Antide	Propriétaire	Chassagne	2,6593	397,40 F	2,16	0,32	0,12	54,00 F	397,40 F	343,40 F	90,9%
Chassagne	Bachelet Paquelin Charles	Propriétaire-vigneron	Chassagne	1,7721	313,85 F	1,57	0,18	0,00	48,00 F	313,85 F	265,85 F	95,5%
Chassagne	Paquelin Bachelet J.B.	Propriétaire-vigneron	Chassagne	0,0194	308,10 F	1,60	0,27	0,00	72,00 F	308,07 F	236,07 F	90,1%
Chassagne	Bugnot Narjolle Étienne	Propriétaire-vigneron	Chassagne	1,8200	293,53 F	1,77	0,00	0,00	102,00 F	293,51 F	191,51 F	98,1%
Chassagne	Adam Champion J.Marie	Propriétaire-vigneron	Chassagne	1,9045	290,81 F	1,23	0,55	0,07	66,00 F	292,81 F	226,81 F	79,6%
Chassagne	Girard Rocault Pierre	Vigneron	Chassagne	1,4700	273,53 F	1,35	0,02	0,02	72,00 F	273,53 F	201,53 F	95,8%
Chassagne	Moreau Paquelin Joseph	Propriétaire cultivateur	Chassagne	1,3980	249,73 F	1,36	0,00	0,00	66,00 F	249,73 F	183,73 F	98,7%
Santenay	Marot Sauvageot Joseph	Foudrier	Santenay	2,6303	355,29 F	1,87	0,54	0,00	94,00 F	355,29 F	261,29 F	82,7%
Santenay	Sorine Jean-François	Propriétaire	Santenay	2,1315	340,75 F	1,92	0,00	0,00	107,00 F	340,75 F	233,75 F	96,3%
Santenay	Lequin Sauvageot Gaillard Jean	Propriétaire	Santenay	3,5827	290,68 F	2,48	0,69	0,13	0,00 F	290,59 F	290,59 F	82,1%
Santenay	Girardin Violot Jean	Propriétaire	Santenay	1,5735	253,42 F	1,51	0,00	0,00	43,00 F	296,42 F	253,42 F	81,7%
Santenay	Barrault Delonguy Émiland	Tonnelier	Santenay	2,3472	243,52 F	1,59	0,17	0,00	59,00 F	277,80 F	218,80 F	95,6%
Santenay	Sauvageot Gaillard Jacques	Vigneron	Santenay	2,0181	211,48 F	1,15	0,78	0,04	35,00 F	211,46 F	176,46 F	68,4%
Saint-Aubin	Voillery Bugnot Jean	Blatier / Propriétaire-Blatier	Saint-Aubin	6,7227	280,06 F	3,03	2,87	0,00	41,00 F	280,57 F	239,57 F	77,5%
La Rochepot	Cottin Lazard	Propriétaire	Flagny	12,0065	375,65 F	0,44	8,97	0,94	45,00 F	380,65 F	329,75 F	14,0%
La Rochepot	Voillot Matrot J-B	Propriétaire cultivateur	Larocheptot	5,5291	226,05 F	1,16	2,55	0,56	39,00 F	229,38 F	186,93 F	49,2%
Nolay	Barault-Prudhon Étienne		Nolay	1,0863	238,72 F	0,98	0,00	0,00	140,00 F	238,72 F	98,72 F	90,8%
Nolay	Belorgey-Martin		Nolay	2,2290	276,16 F	1,95	0,00	0,00	80,00 F	292,20 F	212,20 F	75,1%
Baubigny	Thierlin-Seguin Pierre	Propriétaire-cultivateur	Baubigny	7,0476	332,07 F	1,93	3,93	0,49	26,00 F	332,55 F	306,55 F	61,8%
Baubigny	Nouveau François	Propriétaire	Orche	12,9788	308,48 F	0,60	10,78	1,09		308,48 F	308,48 F	19,6%
Baubigny	Laplanche-Rocault Philibert	Propriétaire-vigneron	Orche	1,0480	248,55 F	0,66	9,14	0,13	26,00 F	241,08 F	215,08 F	33,2%
Baubigny	Guyard-Perrot Jean-Baptiste	Propriétaire-vigneron	Évelle	4,7577	229,18 F	1,37	3,05	0,00	37,00 F	228,81 F	191,81 F	71,4%

Annexe XXXI - Nouvelle évaluation des revenus territoriaux 1851

Ensemble du canton de Nolay

Situation et topographie	
Sol et natures de cultures	Les terres labourables, situées surtout sur le sommet des montagnes, sont en général de mauvaise qualité ; le peu de profondeur du sol végétal en est la principale cause. Les prairies naturelles sont peu abondantes mais elles fournissent de bons foins. Les vignes plantées sur les pentes des coteaux produisent des vins estimés ; les vins blancs principalement, on remarque parmi ceux-ci le Montrachet, à Puligny. Bois et arbres fruitiers.
Mode d'exploitation	Moyenne et petite culture. Les terres, lorsqu'elles ne sont pas cultivées par le propriétaire, s'afferment au journal (3428 m ²) ou au tiers de la récolte. Le mode d'exploitation des vignes est le même que dans toute la Côte, c'est-à-dire que le propriétaire exploite lui-même ou fait cultiver à moitié fruits.
Commerce et industrie	La situation de Nolay, éloignée des grands centres de population, lui donne une certaine importance commerciale. Les habitants des campagnes s'occupent à la culture des terres et des vignes, à l'exploitation des bois et à l'extraction du minerai de fer. Commerce des vins – marbres noirs à Nolay et rouges à Saint-Romain – Moulins, tuileries, scieries – Source minérale purgative à Santenay.
Moyens de communication, marchés et débouchés	« [...] les chemins vicinaux sont difficilement entretenus et ne sont pas très commodes à cause de l'escarpement des montagnes... les vins sont conduits aux gares de Meursault et Chagny qui sont les plus rapprochées... »
Degré d'aisance de la population	La population est assez aisée ; cependant il existe dans la classe des vigneronns beaucoup de gêne. Cet état malheureux cesse, il est vrai, dans les communes où les propriétaires de vignes commencent à faire cultiver à prix d'argent. L'établissement du chemin de fer de Paris à Lyon a causé aussi un certain dommage aux habitants des villages situés sur les routes, en les privant des moyens d'existence que le commerce du roulage leur procurait.

Modifications survenues dans les natures de culture

Terres labourables	7 ha de terres ont été plantés en vignes, mais 10 ha de pâtis ont été défrichés et convertis en terres
Vignes	7 ha de terres ont été plantés en vignes depuis le cadastre
Landes et incultes	10 Ha ont été défrichés et mis en culture

Observations à propos des évaluations du revenu et de la valeur vénale

Terres de qualité supérieure	Location en moyenne un peu plus de
Terres labourables	Les terres dites de montagne dominant, c'est ce qui fait descendre à 30 F./ha le prix moyen du revenu net
Prés et herbages	Les prés s'afferment en moyenne 34 F la soiture (34 a 28 ca) et se vendent 735 F. la même contenance.
Vignes	Dans les communes de l'Arrière-Côte les vignes rapportent jusqu'à 200 F. l'ha ; mais celles des communes de la Montagne sont bien inférieures. Le prix moyen, pour l'ensemble du canton, s'arrête à 145 F.
Bois	Les évaluations de bois sont complètement justifiées par les ventilations qui ont été faites pour les propriétés de cette nature
Landes et incultes	Ces terrains sont de peu de valeur dans ce canton ; une très petite quantité serait susceptible d'être cultivée et le sol en serait vite épuisé ; on les utilise pour le parcours du bétail.
Carrières et lavières	Les carrières ont reçu l'évaluation des friches au milieu desquelles elles sont situées

Source : ADCO – SM 15689 (canton de Nolay)

Annexe XXXII - Nouvelle évaluation du revenu foncier des propriétés non bâties - 1880

Ensemble du canton de Nolay

Situation et topographie	Territoire montagneux très accidenté. Le plateau appelé Les Chaumes d'Auvenay est un des plus élevés du département ; il appartient à la chaîne de partage qui sépare le bassin de l'Océan de celui de la Méditerranée. Plusieurs petits ruisseaux coulent de ce plateau, par des vallons étroits, vers les deux mers
Sol et natures de cultures	
Mode d'exploitation	La propriété est assez morcelée. Peu de grands domaines en terres arables. Les propriétaires cultivent généralement eux-mêmes. Grande moyenne et petite culture.
Commerce et industrie	Commerce des vins et des bois. Au nombre des établissements industriels se trouvent : de nombreux moulins, des fabriques de tuiles et de plâtre, des fours à chaux, 1 tannerie, 1 brasserie et 1 scierie mécanique
Moyens de communication, marchés et débouchés	Les lignes de chemin de fer de Chagny à Étang, et à Nevers : stations à Nolay et Santenay, traversent également le canton.
Degré d'aisance de la population	Population assez aisée, peu d'indigents

Modifications survenues dans les natures de culture (par rapport au cadastre)

Terrains de qualité supérieure	En plus, 21 ha de terres et prés qui passent dans la 1ère catégorie
Terres labourables	À ajouter : 91 ha de prés, vignes, bois et pâtures convertis en terre À déduire : 289 ha de terres qui passent dans les autres catégories ⇒ en moins 198 ha
Prés et herbages	20 ha de terres et bois ont été convertis en prés 74 ha de prés ont été convertis en terrains de qualité supérieure, terres et vignes ⇒ 54 ha en moins
Vignes	327 ha de terres et prés ont été convertis en vignes 1 ha de vigne a été converti en terre ⇒ 326 ha en plus
Bois	15 ha de terres et pâtures ont été plantés en bois 43 ha de bois défrichés ont été convertis en terres et prés ⇒ en moins 28 ha
Landes et incultes	13 ha de terres et carrières sont en friches et en pâtures 74 ha de pâture ont été convertis en terres et bois ⇒ en moins 61 ha
Carrières	Les 6 ha de carrières sont en friches

Comparaison entre les évaluations de 1851 et 1879 : Observations « Développement de la culture de la vigne dans un grand nombre de communes du canton et progression croissante du prix des denrées. Telles sont les causes principales de la plus-value des produits. »

À Saint-Aubin : « Les vignes et les prés avaient été surévalués en 1851. »

À Santenay : « Diminution survenue dans le rendement des vignes les dix dernières années. »

Source : ADCO – SM 15689 (canton de Nolay)

Annexe XXXIII – Les négociants dans la propriété foncière de la région de Nolay (1840)

Localisation	Nom et prénom	Domicile	Superficie (ha)	Revenu imposable	Cens	Biographie
Baubigny	Raudot Nicolas	Arnay-le-Duc	2,2518	181,42 F		Nicolas Claude Jules RAUDOT « L'Américain » – maire d'Arnay (1852-1853)
Santenay	Bouchard Joseph Théodore Maire	Beaune	27,9497	3 069,99 F	612,02 F	Joseph Théodore Bouchard (1783-1848) - Maison Bouchard Ainé – marié avec "Claudine" Anne Françoise Charlotte Maire
Santenay	Maire Nicolle Blaise	Beaune	25,7871	2 826,79 F	652,99 F	Négociant en vins, fils de Simon Maire, maire de Santenay (1766 – 1826), maire de Santenay
Puligny	Moreau Guillemot J-B	Beaune	51,4370	2 784,12 F		(14/12/1788 Beaune – 24/8/1857 Beaune) Marié 2/9/1811 avec Claude Joseph Guillemot (1795*1879) Fils : Nicolas Joseph Moreau (25/5/1825=7/10/1890 Beaune)
Santenay	Poulet Denuys (Jean-François)	Beaune	8,3097	1 590,73 F	413,92 F	(1764-1849) – fils de négociant en vins, lui-même négociant. Maire de Beaune (1838-1839) – proche de l'opposition républicaine Administrateur des hospices en 1842
Nolay	Lavirotte-Catin Claude	Beaune	1,9495	323,66 F		
Saint-Romain	Barberet François	Beaune	4,7112	316,88 F		
Chassagne	Lespagnol Pierre	Chagny	26,6918	3 617,64 F	834,47 F	Pierre Lespagnol (1794-1848), fils de J-B Lespagnol (746 – 1814), et de Marie Larcher (décédée à Chassagne 11 juillet 1830). J.-B. Fut un gros acheteur de biens nationaux à Chassagne (auparavant marchand à Beaune)
Puligny	Samuel	Chalon	1,4062	256,57 F		
Chassagne	Gonin Louis	Chassagne	1,1848	180,09 F		
Corcelles-les-Arts	Jobard Claude (Vve)	Meursault	100,4850	7 992,05 F	93,55 F	Veuve de Pierre Jobard, négociant à Meursault
Saint-Romain	Serre Charles Jobard	Meursault	467,6358	5 829,76 F	144,31 F	Négociants de Meursault où ils ont racheté l'ancien fief des Blancheton 515 ha de bois à St-Romain et Ivry
Nolay	Beuvrand Charles	Meursault	8,0558	664,10 F	444,20 F	
Ébaty	Osanon Denis Veuve	Meursault	7,2680	331,19 F		
Santenay	Debahezre Charles-Marie	Nuits	6,3360	908,95 F	204,90 F	Cf Rapports et délibérations C.G. 1845
Puligny	Latour Berger François	Puligny	0,2755	106,71 F		
Santenay	Duvault Blochet J-M	Santenay	21,5640	3 817,50 F	894,87 F	
Santenay	Baize Charles	Santenay	0,5700	222,00 F		

Sources : ADCO série 3P (Matrices cadastrales) et 3 M 78 (listes censitaires).

Annexe XXXIV – Le mouvement des transactions foncières (1825-1862)

NB : Nous avons limité nos calculs statistiques aux quatre « périodes test » évoquées dans la dernière partie du chapitre IV, à partir des noms commençant par la lettre B dans la table des acquéreurs (environ 12 % du total de la table).

Répartition des transactions par communes (nombre d'actes)													
	Corpeau	Puligny	Chassagne	Santenay	St-Aubin	La Rochepot	Nolay	Cirey	Cormot	Vauchignon	Baubigny	St-Romain	Total
1825-1830	5	13	12	16	11	4	7	5	8	4	3	9	97
1842-1847	6	24	29	25	22	6	20	6	10	4	10	23	185
1848-1853	1	20	19	20	7	6	9	1	5	3	8	8	107
1857-1862	6	25	21	30	38	16	19	8	17	10	16	51	257
Répartition des transactions par communes (montant des transactions)													
	Corpeau	Puligny	Chassagne	Santenay	St-Aubin	La Rochepot	Nolay	Cirey	Cormot	Vauchignon	Baubigny	St-Romain	Total
1825-1830	3 090,00 F	13 588,00 F	29 228,00 F	101 080,00 F	22 025,00 F	2 100,00 F	18 890,00 F	795,00 F	5 470,00 F	4 040,00 F	4 709,00 F	7 939,00 F	212 954,00 F
1842-1847	5 740,00 F	19 147,00 F	27 187,00 F	118 923,00 F	9 078,00 F	1 788,00 F	11 864,00 F	814,00 F	3 550,00 F	432,00 F	2 581,00 F	24 297,00 F	225 401,00 F
1848-1853	240,00 F	20 693,32 F	12 661,00 F	60 042,00 F	1 125,00 F	7 098,00 F	5 714,00 F	215,00 F	1 385,00 F	1 538,00 F	5 356,00 F	5 913,00 F	121 980,32 F
1857-1862	5 692,00 F	33 539,00 F	23 905,00 F	36 312,00 F	12 443,00 F	4 897,00 F	38 740,00 F	13 343,00 F	7 750,00 F	6 750,00 F	4 475,00 F	32 378,00 F	220 224,00 F
Répartition des transactions par communes (moyenne des transactions)													
	Corpeau	Puligny	Chassagne	Santenay	St-Aubin	La Rochepot	Nolay	Cirey	Cormot	Vauchignon	Baubigny	St-Romain	Total
1825-1830	618,00 F	1 045,23 F	2 435,67 F	6 317,50 F	2 002,27 F	525,00 F	2 698,57 F	159,00 F	683,75 F	1 010,00 F	1 569,67 F	882,11 F	2 195,40 F
1842-1847	956,67 F	797,79 F	937,48 F	4 756,92 F	412,64 F	298,00 F	593,20 F	135,67 F	355,00 F	108,00 F	258,10 F	1 056,39 F	1 218,38 F
1848-1853	240,00 F	1 034,67 F	666,37 F	3 002,10 F	160,71 F	1 183,00 F	634,89 F	215,00 F	277,00 F	512,67 F	669,50 F	739,13 F	1 140,00 F
1857-1862	948,67 F	1 341,56 F	1 138,33 F	1 210,40 F	327,45 F	306,06 F	2 038,95 F	1 667,88 F	455,88 F	675,00 F	279,69 F	634,86 F	856,90 F

Source : ADCO – 3 Q 21 (archives de l'enregistrement, bureau de Nolay, tables des acquéreurs)

Transactions supérieures à 5000 F pendant les quatre « périodes test »

ANNÉE	COMMUNE	NATURE	HA	PRIX	ACHETEUR	VENDEUR	NOTAIRE	DATE	NATURE ACTE	REMARQUE
1825	Puligny		1,20	5 900 F	Brugnot Lazare	Bullot Lazare & Pierrette	Frignet	26/01/1825	Mariage	
1826	Chassagne		1,70	20 000 F	Bachelet Jean	A. Bataille de Mandelot	Potier	23/05/1825	Vente	+ 9 ha bois
1828	Santenay	Domaine	5,30	42 385 F	Berteaut Anne-Philippe	Pagès-Joyard et Duvault-Blochot syndics Faillite de Sauvageot ancien mcd de vins	Maréchal	12/10/1828	Vente par adjudication	+ bâtiments
1828	Santenay	Domaine		8 392 F	Berthod & Coste nég Chalon	Marot Nicolas	Tribunal	28/08/1828	Adjudication	1 ha vignes
1829	Santenay	Domaine		36 138 F	Berteaut Anne-Philippe	Moissenet & Martenot ptaires Beaune	Maréchal	22/04/1829	Vente	
1830	Nolay			10 064 F	Bareault Louise Vve Coqueugnot	Boussebard Pierre JB Prudhon et Claude Alexandre Prudhon notaire Nolay		17/06/1830	Vente	Vignes, jardins, chenevières, terres
1830	St-Aubin	Domaine	4,43	15 000 F	Benier Pierre	Nouveau Guy	Meray	20/03/1830	Vente	+ 308 ares terres
1842	St-Romain	Domaine		6 463,00 F	Boelle JJ – prof musique Chalon	Robbe Thomas vigneron	Brisson	26/05/1842	Vente	
1846	Santenay		0,69	5 000,00 F	Charles Bahèze de Lanlay Beaune	Tainturier JP Dijon	Rocher	23/04/1846	Vente	
1846	Chassagne		0,56	7 500,00 F	Bonnencourt Charles Marie Paris	Chauvittiau Banquier à Paris	Mignotte	29/01/1842	Vente	Montrachet
1846	Chassagne			6 864,00 F	Bernard Philibert vicomte de la Guiche	Marquis de la Guiche	Berceau	18/05/1846	Vente	Montrachet
1846	Santenay	Domaine		100 000,00 F	Bourcier F Eugène ptaire Lyon	JF Auguste Poulet Beaune	Guiod	24/08/1846	Vente	Acheteur : Bourcier Lyon
1851	La Rochepot	Domaine		5 898,00 F	Bouzereau JB ptaire	Roy F. Aubergiste	Tribunal	10/04/1851	Adjudication	Vigne & terre & friche
1851	Puligny			6 000,00 F	Beliard Pierre ptaire Paris	Enfants Couturier Puligny	Rocher	06/11/1851	Vente	+ 2 maisons
1853	Santenay		2,67	50 000,00 F	Beurey JB ptaire Remigny	Deschamps Pierre prêtre	Masson	09/03/1853	Vente	Terre & vigne
1858	Nolay			14 325 F	Bertrand Albin Julien notaire Nolay	Duchemin René Volnay	Bouzerand	01/03/1858	Vente	
1859	Cirey		2,30	8 000 F	Bene JB ptaire Cirey	Pannetier Vve Cirey	Bertrand	23/02/1859	Vente	
1859	St-Romain		13,32	7 300 F	Bouzereau Bernard vigneron	Héritiers Boullenot	Guiod	Oct 1859	Vente	Terre & vigne
1860	Chassagne	Domaine		10 470 F	Buset Claude nég. Santenay	Bachelet Louis	Pernin	10/06/1860	Vente	
1861	Santenay		1,52	7 500 F	Béclère Pierre nég. Santenay	Primard Pierre Paul Charost	Prudhon	15/11/1861	Vente	
1861	Puligny		1,88	8 510 F	Brugnot Lazare ptaire Puligny	Mattiai Jacques (héritiers) Paris	Verrier	10/11/1861	Adjudication	

Annexe XXXV - Productions, rendements et prix des vins à Chassagne (1801 – 1848)

	Prix de l'hl (F.)	Rendement (hl / ha)	Revenu brut (F / ha)	Indice 100 = moyenne 1800-1848
1800	135,96 F	5,33	724,30 F	58
1801	127,19 F	10,65	1 355,14 F	108
1802	164,47 F	21,31	3 504,67 F	279
1803	87,72 F	37,29	3 271,03 F	260
1804	59,21 F	37,29	2 207,94 F	175
1805	39,47 F			
1806	206,14 F			
1807	116,23 F	26,64	3 095,79 F	246
1808	43,86 F	10,65	467,29 F	37
1809	48,25 F	26,64	1 285,05 F	102
1810	164,47 F	5,33	876,17 F	70
1811	153,51 F	2,66	408,88 F	32
1812	54,82 F	42,62	2 336,45 F	186
1813	76,75 F	10,65	817,76 F	65
1814	131,58 F	2,13	280,37 F	22
1815	131,58 F	6,66	876,17 F	70
1816	26,32 F	26,64	700,93 F	56
1817	65,79 F	13,32	876,17 F	70
1818	87,72 F	6,66	584,11 F	46
1819	153,51 F	15,98	2 453,27 F	195
1820	87,72 F	15,98	1 401,87 F	111
1821	39,47 F	6,66	262,85 F	21
1822	87,72 F	6,66	584,11 F	46
1823	43,86 F	15,98	700,93 F	56
1824	43,86 F	7,99	350,47 F	28
1825	142,54 F	7,99	1 139,02 F	91
1826	54,82 F	4,00	219,04 F	17
1827	111,84 F	31,96	3 574,77 F	284
1828	17,54 F	26,64	467,29 F	37
1829	13,16 F	26,64	350,47 F	28
1830	74,56 F	26,64	1 985,98 F	158
1831	87,72 F	5,33	467,29 F	37
1832	162,28 F	5,33	864,49 F	69
1833	78,95 F	15,98	1 261,68 F	100
1834	87,72 F	31,96	2 803,74 F	223
1835	57,02 F	42,62	2 429,91 F	193
1836	21,93 F	31,96	700,93 F	56
1837	35,09 F	53,27	1 869,16 F	149
1838	76,75 F	6,66	511,10 F	41
1839	24,12 F	26,64	642,52 F	51
1840	57,02 F	17,76	1 012,46 F	80
1841	54,82 F	26,64	1 460,28 F	116
1842	87,72 F	1,33	116,82 F	9
1843	43,86 F	13,32	584,11 F	46
1844	78,95 F	13,31	1 050,42 F	83
1845	37,28 F	26,61	992,06 F	79
1846	149,12 F	13,31	1 984,13 F	158
1847	57,02 F	46,57	2 655,23 F	211
1848	46,05 F	39,92	1 838,24 F	146

Source : Abbé Garnier, Manuel des vigneron-associés, Beaune, 1844 ; complété par les archives du fonds Reinert, conservées à la bibliothèque municipale de Dijon (en particulier : « Notices historiques sur Chassagne depuis 1476 », cote Ms 3852 / F.53 à 145)

Annexe XXXVI – Extraits du livre de raison de Claude-Louis Latour (1785-1894)

Source : ADCO – 1 F 310. Claude-Louis Latour : né le 10 messidor an X (30/06/1802) à Puligny , marié (à l'âge de 35 ans) à Claudine Carillon (âgée de 31 ans) le 10 janvier 1838 à Puligny. De son vivant propriétaire-vigneron, il est décédé à Puligny le 7 septembre 1885, à l'âge de 83 ans. Il a probablement repris le « Livre de raison » de son père (les premières notes datent de l'année 1785), de même une mention a été ajoutée par un de ses descendants (l'annonce de l'assassinat de Sadi Carnot, le 14 juin 1894, événement d'un retentissement particulier dans la région).

Chaque année, les principaux faits saillants qui ont marqué l'année sont mentionnés, mais c'est naturellement tout ce qui a trait à sa condition de vigneron qui est au centre de ses préoccupations : conditions météorologiques, difficultés de la culture, date et conditions des vendanges, qualité et prix du vin...

Nous avons choisi d'en retranscrire ici des passages significatifs pour les quatre périodes que nous avons isolées lors de notre étude du mouvement de la propriété. L'exemplaire du livre de raison qui a été déposé aux ADCO a été manifestement recopié, à la plume et à l'encre violette, a posteriori. Le style, l'absence de fautes d'orthographe et de français nous font soupçonner une réécriture a posteriori (ainsi que l'utilisation d'un porte-plume et de l'encre violette), mais tel quel, il transmet, avec un ton d'authenticité, le vécu et les préoccupations d'un propriétaire-vigneron typique de sa région et de son époque.

Date	Contexte politique	Viticulture
1825		Vignes gelées le 25 avril, grêlées le 25 mai : « Puligny et ses environs sont entièrement perdus, le dessus du village est moins endommagé » « On plante des pommes de terre dans les vignes » « Les pauvres gens s'en vont chercher de l'ouvrage à Paris et ailleurs » « après la grêle les vignes ont repoussé du raisin qui a donné du petit vin » Vendanges 15 septembre « il y a longtemps que l'on a fait si peu de vin »
1826		« la grande abondance et la pourriture sont cause que le vin est de mauvaise qualité » « le vin ne se vend pas »
1827		26 septembre « Vendanges : abondance de vin, bonne qualité » Vin 1 ^{ère} qualité : 49 F la pièce envaisellée
1828		27 septembre vendanges pluvieuses « on a fait assez de vin, qualité moyenne »
1829		Vendanges 9 octobre « année froide et humide, peu de vin »
1830	Passage de l'armée française en route pour l'Algérie - Prise d'Alger, Révolution à Paris 1ers jours d'août : organisation de la garde nationale à Puligny 15 août : bénédiction du drapeau tricolore Formation des bataillons : Mr Perret de Chassagne colonel de la légion de Nolay – Chapouillet Jean de Gamay (off. Légion d'honneur) chef de bataillon de Puligny Deschaux A.B. donne sa démission de maire – Mathouillet Charles maire provisoire Novembre : Des jeunes gens de Puligny ont fait un complot pour faire contribuer les riches de la commune ; ils ont commencé par Mr le Curé, ils ont été la nuit chez lui et l'ont fait contribuer	Hiver rude Mai à juin : humide et froid Juillet chaud

1842		« on a fait du vin de grande qualité » Saint-Martin : 35 F la pièce
1843	Chemin des creux de Chagny empierré	Mauvais vin et peu mais il est assez cher - Après vendange : 30 F la pièce, Plus tard : 40 F
1844		19 septembre : ban de vendange - assez abondantes en toutes choses mais de qualité moyenne - 40 F la pièce
1845		Année froide et humide - Vendanges 7 octobre – pluies. Il n'y a eu ni ban de vendange ni vendangeurs. Les vendangeurs ont été rares et chers. 31 F la pièce
1846		11 septembre : Il y a longtemps que l'on a fait une si bonne année : les écrivains sont en partie cause qu'il n'y a pas grande abondance de vin, mais on ne se rappelle pas d'avoir fait du vin si rouge et si bon. Après vendange : 55 F la pièce, Mai 1847 : 75 F. Plus tard baisse des prix
1847		Février froid : Farine se vend 90 F la bêche. Vendanges 30 septembre temps froid grande abondance 2 vendanges (la dernière meilleure) « le vin n'est pas de bien bonne qualité » 25 F la pièce, Plus tard 15 F

1848	<p>26 février : 1^{ère} nouvelle de la République Soir du 26 février : « sur le soir on a reçu la nouvelle de la République. Le lendemain Dimanche dans l'après-midi, un détachement de la garde nationale, musique en tête, a proclamé la République malgré les autorités de Puligny. »</p> <p>27 février : proclamation de la République par les habitants</p> <p>5 mars : l'instituteur donne sa démission</p> <p>Le mardi 4 avril une partie des citoyens de Puligny se révoltent, ils veulent faire une élection, passent par la fenêtre de la mairie pour ouvrir la porte, mais ne trouvent personne pour tenir le bureau ils se sont retirés dans leurs foyers.</p> <p>23 avril : élection des représentants du peuple à Nolay</p> <p>23 juin : révolte à Paris</p> <p>30 juillet : élections municipales</p> <p>2 novembre : Chassagne en état de siège. Le jeudi 2 novembre, Chassagne est en état de siège. Les soldats sont logés chez les bourgeois. Le 9 du même mois la garde nationale est désarmée »</p> <p>9 novembre : garde nationale de Chassagne désarmée</p> <p>« le dimanche 10 décembre, élection du président de la République à Chassagne. Les propriétaires les plus républicains refusent de payer leurs 45 centimes, mais plus tard ils sont obligés d'y venir. »</p> <p>« le commerce est mort, les citoyens ne sont pas contents des représentants du peuple. »</p>	<p>26 septembre : ban de vendange beau temps « abondance de vin, qualité meilleure que l'an passé, abondance de blé, pas cher » 20 F la pièce</p>
1849	<p>13 mai : élection « des représentants du peuple à Chassagne »</p> <p>2 septembre : Inauguration de la statue Monge à Beaune</p> <p>« Le choléra fait du mal à Meursault »</p> <p>Formation compagnie de pompiers et équipement d'une pompe</p> <p>« cette même année on a fait l'aqueduc de la rue de Poiseuil »</p>	<p>26 septembre : ban de vendange Année pas aussi bonne que les deux dernières « mais le vin est bien meilleur » 22 F la pièce, Mai 1850 : 30 F</p>

1850	1 ^{er} janvier : maire Latour Étienne démissionne Mathouillet-Guenot fils élu 15 septembre : distribution des prix, cours Villard – grande cérémonie	4 mai : gelées - vins augmentent 7 octobre : « peu abondante et de qualité moyenne » - Vin nouveau : 27 F
1851	1 ^{er} juin : Napoléon à Dijon 2 juin : inauguration chemin de fer Dijon à Paris 2 décembre : Napoléon fait un coup d'État 3 décembre : Révolte à Chagny, un homme blessé 21 décembre : plébiscite	3 octobre 18 octobre : « on vendange les conscrits » « guère de vin, qualité moyenne » 50 F la pièce
1852	Mathouillet Guenot fils nommé par préfet mais « n'ayant pas obtenu la majorité des électeurs il donne sa démission » Letort Philibert nommé maire	Pluies continues mai à août - inondations 25 septembre Peu de vin et de mauvaise qualité 50 F la pièce
1853		La maladie de la vigne : l'oidium, a fait beaucoup de bruit, peu de mal » Vendange 1 ^{er} octobre : il n'y a pas abondance, qualité moyenne. Cette année peu compter pour une des plus riches du siècle » 60 F la pièce, 1854 : 89 F

1857		Vendange : 23 septembre - « vin de bonne qualité et bien rouge, il n'y a pas abondance » Décembre : 80 et 90 F la pièce, Mai 1858 : 65 à 70 F
1858	23 janvier : grand incendie au château de Puligny – souscription pour avoir une seconde pompe 5 avril : « distribution des médailles de Sainte-Hélène »	4 juillet : « prières pour avoir de la pluie » 25 juillet : beau concours et exposition à Dijon Vendange : 17 septembre : blé et vin de bonne qualité année très sèche - vendangeurs se sont payés cher partout - 40 F la pièce après vendange
1859	« en avril-mai on a vu passer sur le chemin de fer l'armée d'Italie » « en septembre on a logé de l'artillerie qui revenait d'Italie »	Vendanges : 18 septembre : le vin est de bonne qualité mais il y en a 1/3 de moins que l'année dernière - Gain des vendangeurs : 1 à 1,5 F 70 F la pièce, en décembre : 80 F et monte jusqu'à 100 F (grandes gelées)
1860	22 avril : séjour d'un escadron de hussards 22 août : Napoléon à Dijon 27 septembre : conseil municipal prête serment de fidélité à Napoléon III Réparation et couverture du lavoir de Puligny	Vendanges : 10 octobre : Guère de vin dans nos pays tant à cause de la gelée du mois de décembre qui a fait périr beaucoup de ceps de vigne dans les bas qu'à cause du mauvais temps. Le vin de cette année est très mauvais on lui a donné le nom de Garibaldie. Gain des vendangeurs : 2 F puis 1 F - 50 à 60 F la pièce, plus tard 35 F
1861	7 avril : Édouard Jules installé maire	25 septembre : Cette année n'a pas été abondante tant à cause de la mortalité des vignes qu'à cause des gelées de mai ; les pays-bas ont été bien endommagés tant par les gelées d'hiver que par celles d'été [...] on a fait du vin de bonne qualité. - Vendangeurs : 1 à 2 F 80 et 100 F la pièce
1862		6 juillet : grêle entre Puligny et Meursault qui a fait bien du mal » « abondance de blé et de haricots 20 septembre : vendanges - La gelée, la grêle et le « brûlé » sont cause que l'on n'a pas fait d'abondance, le vin n'est pas aussi bon que l'année dernière. Vendangeurs : 1 à 2 F Après vendange : 50 à 65 F la pièce

Annexe XXXVII - Les maires de la Restauration (1817)

30 décembre 1817 : Maires nommés ou confirmés suite à l'ordonnance royale du 13 janvier 1816 relative au renouvellement quinquennal							
Commune	Nom & prénoms	ÂGE	Domicile	Situation de famille	Statut	Revenus	Contexte politique
Corcelles-les-Arts	Battault Claude	51	Corcelles-les-Arts	Marié 3 enfants	Propriétaire cultivateur	900,00 F	A remplacé le maire de l'Empire, choisi car « bien pensant »
Ébaty	Bruchet-Bidault Louis	28	Ébaty	Marié 3 enfants	Propriétaire	2 500,00 F	Conservé
Corpeau	Thiroux de Saint-Félix Denis Hannibal	67	Corpeau	Marié 2 enfants	Propriétaire	3 000,00 F	« bien pensant », remplace le maire de l'Empire, « mauvais »,
Puligny	Dechaux Ainé Antoine Barthélemy	43	Puligny	Marié 3 enfants	Propriétaire & maréchal	300,00 F	« Bon », remplace le maire de l'Empire, « bonapartiste »
Chassagne	Bachelet-Bachelet Jean	50	Chassagne	Marié 2 enfants	Propriétaire cultivant ses fonds	2 400,00 F	Remplace le maire impérial, « chef de fédérés »
Santenay	Maire Simon	51	Beaune	Marié 2 enfants	Négociant	10 000,00 F	Négociant et riche propriétaire, choisi malgré sa domiciliation à Beaune
Saint-Aubin	Dupont Fils Jean	39	Saint-Aubin	Célibataire	Propriétaire	1 500,00 F	Nouveau
Larocheptot	Battault Edme	35	La Rocheptot	Célibataire	Propriétaire	1 500,00 F	Nouveau
Nolay	Carnot Jean François Reine	57	Nolay	Marié 3 enfants	Propriétaire avocat & notaire	6 000,00 F	Conservé malgré ses liens familiaux et politiques
Cirey	Philippe Lazarre	61	Cirey	Marié 1 enfant	Propriétaire cultivant ses fonds	400,00 F	Conservé
Cormot	Verdereau Père Jean	57	Cormot	Marié 7 enfants	Propriétaire & meunier	1 200,00 F	Nouveau
Vauchignon	Montandey Jean François	55	Vauchignon	Marié 6 enfants	Propriétaire vigneron	150,00 F	Conservé
Baubigny	Chareau Jean	50	Baubigny	Marié 6 enfants	Propriétaire-cultivateur de ses fonds	1 200,00 F	Conservé
Saint-Romain	Baptault Edme	38	Saint-Romain	Marié 4 enfants	Charpentier & propriétaire	72,00 F	Conservé
Moyenne		49				2 223,00 F	

Source : ADCO – 2 M 74 à 76.

Annexe XXXVIII - Le corps électoral municipal sous la Monarchie de Juillet

La loi de 1831 définissait ainsi les électeurs :

- 1) électeurs censitaires = 10 % population pour communes ≤ 1000 habitants ou 10 % + 5 % pour les communes ≥ 1000-5000 habitants. Mais selon l'article 12 de la loi, le nombre des électeurs domiciliés ne pouvait être inférieur à 30 sauf en cas d'un nombre insuffisant payant contribution personnelle.
- 2) électeurs qualifiés : membres de la garde nationale, diplômés de l'enseignement supérieur...

Source : ADCO 3 M 466 et dossiers communaux de la même série

Composition sociale du corps électoral de 1831							
Commune	Part des électeurs Dans la population	Part des électeurs dans la population masculine ≥ 21 ans	Part des Censitaires	Part des 100-200 F	Part des 50-100 F	Part des 20-50 F	Part des < 20 F
Corcelles-les-Arts	10,7%	22,1%	12,8%	6,4%	29,8%	36,2%	14,9%
Ébaty	35,8%	91,3%	2,6%	2,6%	7,9%	36,8%	50,0%
Corpeau	14,2%	27,5%	8,0%	10,0%	26,0%	50,0%	6,0%
Puligny	9,9%	23,7%	9,7%	14,2%	42,5%	28,3%	5,3%
Chassagne	10,3%	21,4%	13,9%	16,8%	32,7%	33,7%	3,0%
Santenay	8,6%	21,3%	13,5%	23,0%	34,9%	28,6%	0,0%
Saint-Aubin	10,4%	31,4%	1,3%	11,7%	26,0%	57,1%	3,9%
Larocheport	10,5%	32,5%	3,8%	5,7%	7,5%	52,8%	30,2%
Nolay (*)	9,8%	31,6%	3,2%	20,6%	60,3%	7,1%	8,7%
Cirey	10,9%	35,0%	5,3%	0,0%	10,5%	47,4%	36,8%
Cormot	10,6%	34,1%	0,0%	2,6%	21,1%	68,4%	7,9%
Vauchignon	14,6%	39,3%	5,6%	0,0%	11,1%	30,6%	52,8%
Baubigny	10,0%	32,3%	3,2%	4,8%	23,8%	55,6%	12,7%
Saint-Romain	10,5%	33,9%	3,2%	8,6%	16,1%	67,7%	4,3%
Pays-Bas	15,1%	32,4%	8,1%	6,7%	22,2%	41,5%	21,5%
Côte	9,6%	23,7%	10,3%	17,0%	34,8%	35,0%	2,9%
Arrière-Côte (rural)	10,8%	33,9%	3,4%	4,7%	15,6%	56,4%	19,9%
Nolay (*)	9,8%	31,6%	3,2%	20,6%	60,3%	7,1%	8,7%
Ensemble	10,5%	28,8%	6,9%	12,1%	30,1%	39,2%	11,6%
(*) population âgée de moins de 21 ans non prise en compte		22,3%					

Composition sociale du corps électoral de 1846							
Commune	Part des électeurs Dans la population	Part des électeurs Dans la population Masculine ≥ 21 ans	Part des électeurs politiques	Part des 100-200 F	Part des 50-100 F	Part des 20-50 F	Part des < 20 F
Corcelles-les-Arts	10,0%	21,0%	8,5%	8,5%	34,0%	48,9%	0,0%
Ébaty	25,7%	56,8%	3,6%	0,0%	28,6%	32,1%	35,7%
Corpeau	15,2%	30,0%	12,8%	19,1%	48,9%	12,8%	6,4%
Puligny	10,4%	26,0%	8,3%	19,8%	42,1%	20,7%	9,1%
Chassagne	10,6%	23,3%	12,7%	25,5%	38,2%	17,6%	5,9%
Santenay	8,4%	19,5%	18,5%	20,8%	45,4%	15,4%	0,0%
Saint-Aubin	10,6%	26,5%	4,8%	15,7%	43,4%	30,1%	6,0%
Larocheport	10,4%	29,6%	3,1%	10,9%	31,3%	51,6%	3,1%
Nolay	8,1%	22,8%	9,8%	29,9%	51,1%	0,0%	9,2%
Cirey	10,8%	25,5%	4,3%	6,5%	34,8%	47,8%	6,5%
Cormot	10,3%	27,5%	2,7%	13,5%	45,9%	35,1%	2,7%
Vauchignon	18,1%	51,0%	3,0%	9,1%	18,2%	54,5%	15,2%
Baubigny	10,7%	29,5%	3,0%	15,2%	27,3%	48,5%	6,1%
Saint-Romain	10,0%	21,1%	8,2%	18,8%	64,7%	8,2%	0,0%
Pays-Bas	13,7%	28,5%	9,0%	10,7%	38,5%	31,1%	10,7%
Côte	9,8%	23,2%	11,7%	20,6%	42,4%	20,2%	5,0%
Arrière-Côte (rural)	10,8%	27,7%	4,5%	13,3%	39,9%	37,8%	4,5%
Nolay	9,8%	30,3%	13,5%	41,3%	70,6%	0,0%	8,7%
Ensemble	10,1%	24,9%	8,8%	18,7%	42,6%	23,6%	6,2%
Rappel 1831			6,9%	12,1%	30,1%	39,2%	11,6%

NB : Calcul du taux de population masculine ≥ 21 ans à partir des données fournies par 6 pyramides des âges de 1851 : 32,3 %

Annexe XXXIX – La participation électorale sous la Monarchie de Juillet

	Population	Élections de 1831			Élections de 1834							Élections de 1846		
		Électeurs	Votants	% votants	Électeurs		Cens électoral		Électeurs	Votants	% votants	Inscrits	Votants	% votants
					Censitaires	Adjonction	Maximum	Minimum						
Corcelles-les-Arts	410	46			46		1 278,95 F	17,20 F	46	21	45,7%	47	21	44,7%
Ébaty	105				30		281,29 F	6,27 F	30	18	60,0%	28	17	60,7%
Corpeau	353	50			50		450,73 F	17,97 F	50	22	44,0%	47	27	57,4%
Puligny	1122	107	85	79,4%	105	2	785,05 F	41,30 F	107	35	32,7%	121	48	39,7%
Chassagne	964	101	50	49,5%	98	3	854,07 F	30,35 F	101	30	29,7%	102	28	27,5%
Santenay	1505	126	66	52,4%	125		650,46 F	31,36 F	125	65	52,0%	147	70	47,6%
Saint-Aubin	766				75	2	334,97 F	24,58 F	77	29	37,7%	83	56	67,5%
Larocheptot	499				69	3	399,39 F	28,33 F	72	23	31,9%	64	42	65,6%
Nolay	1319	126	86	68,3%	117	13	259,67 F	47,03 F	130	72	55,4%	174	123	70,7%
Cirey	372	38	26	68,4%	49	3	279,63 F	17,36 F	52	25	48,1%	46	32	69,6%
Cormot	390	36	31	86,1%	36		128,96 F	24,11 F	36	23	63,9%	37	15	40,5%
Vauchignon	234				37		364,91 F	10,05 F	35	18	51,4%	33	15	45,5%
Baubigny	645	63	31	49,2%	63		820,69 F	19,96 F	63	16	25,4%	66	28	42,4%
Saint-Romain	906				98	3	979,05 F	22,07 F	94	17	18,1%	91	60	65,9%
Pays-Bas	868				126	0	1 278,95 F	6,27 F	126	61	48,4%	122	65	53,3%
Côte	4357				403	7	854,07 F	24,58 F	410	159	38,8%	453	202	44,6%
Arrière-Côte	3046				352	9	820,69 F	9,87 F	352	122	34,7%	337	192	57,0%
Nolay	1319				117	13	259,67 F	47,03 F	130	72	55,4%	174	123	70,7%
Ensemble	9590				998	29	1 278,95 F	6,27 F	1018	414	40,7%	1086	582	53,6%

Source : ADCO : 3 M 1-976 : plébiscites, élections - dossiers communaux – affaires particulières par communes

Annexe XL – L'épuration des municipalités après la révolution de 1848

Épuration des municipalités en 1848					
	Nom & prénoms	Date de leur nomination	Date de leur révocation	Maire provisoire	Observations
Corcelles-les-Arts	Masson Auguste	28/09/1846	Révoqué 28/09/1848	Morey-Battault	
Ébaty	Bruchet-Bidaut Louis	20/05/1847	Maintenu		
Corpeau	Latour-Bonnard	29/10/1846	Maintenu		Corr. Avec Labelle – Maire provisoire pour la commission de 7 membres
Puligny	Latour-Matouillet	05/10/1846	Maintenu		Tout a été maintenu par arrêté du 7 avril
Chassagne	Dubois Père	05/11/1846	Maintenu		
Santenay	DeLonguy-Jeannin	05/10/1846			Élections prévues le 9 avril
Saint-Aubin	Gacon	11/02/1848	Révoqué	Naudin Louis	
Larocheptot	Battault	05/10/1846	Maintenu	Battault Edme	Décision du 8 avril 1848
Nolay	Carnot François	10/09/1847	Révoqué	Coqueugnot-Couhard	
Cirey	Cas Jean	23/12/1847	Maintenu		
Cormot	Bonnardeau	27/10/1846	Révoqué 19/03/1848	Maupoil-Maupoil Claude	
Vauchignon	Boisson Vivant	21/10/1846	Maintenu		Maintenu avec un nouveau conseil.
Baubigny	Bretin Pierre	05/10/1846	Révoqué	Thierlin-Bazin	
Saint-Romain	Rolland Fils	03/07/1847	Maintenu		Révoqué puis maintenu le 22 mars

Source : ADCO : 3 M 1-976 : plébiscites, élections - dossiers communaux – affaires particulières par communes

Annexe XLI – Élections municipales du 30 juillet 1848

Élections du 30 juillet 1848 (dossiers communaux)								
Commune	Inscrits	Votants	Pourcentage	Nom & prénoms	Âge	Profession	Ex-censitaire	Cadastre
Corcelles-les-Arts	141	102	72,3%	Masson Auguste	62	Propriétaire-cultivateur	319,33 F	798,41 F
Ébaty	30	19	63,3%	Bruchet JM	33	Propriétaire-cultivateur	617,40 F	1 610,79 F
Corpeau	102	80	78,4%	Labelle JB	43	Propriétaire	123,17 F	349,95 F
Puligny	370	257	69,5%	Latour-Mathouillet Étienne	28	Propriétaire	216,05 F	
Chassagne	290	107	36,9%	Paquelin-Boucheron Joseph	39	Propriétaire		459,64 F
Santenay	493	188	38,1%	Abord-Belin Hugues	59	Propriétaire – avocat	1 268,34 F	1 676,22 F
Saint-Aubin	254	171	67,3%	Naudin Louis	40	Propriétaire	481,91 F	
Larocheptot	167	110	65,9%	Bouzereau Émiland	37	Propriétaire		60,76 F
Nolay	646	498	77,1%	Lavirotte-Berry	59	Négociant – mercier	260,30 F	
Cirey	132	84	63,6%	Cas Jean	48	Propriétaire		63,53 F
Cormot	115	104	90,4%	Jobard JB	40	Propriétaire		37,74 F
Vauchignon	53	24	45,3%	Bretin Pierre	56	Vigneron		252,28 F
Baubigny	206	119	57,8%	Thierlin-Bazin Pierre	42	Vigneron		111,48 F
Saint-Romain	296	173	58,4%	Rolland Pierre	40	Propriétaire-vigneron	205,39 F	648,98 F
Pays-Bas	273	201	73,6%					
Côte	1407	723	51,4%					
Arrière-Côte (riural)	969	614	63,4%					
Nolay	646	498	77,1%					
Ensemble	3295	2036	61,8%					

Sources : ADCO 3 M 471 ; 3 M 1-976 : plébiscites, élections - dossiers communaux – affaires particulières par communes

Annexe XLII - La mise en place du régime du Second Empire dans les municipalités (1851-1852)

	Maires avant 1852			Maires nommés en 1852		Élections des conseils municipaux (1852)		
	Maire précédent	Date nomination	Conditions	Nom & prénom	Profession	Inscrits	Votants	% votants
Corcelles-les-Arts	Masson Auguste	30/07/1848	Élection	Masson Auguste		152	76	50,0%
Ébaty	Bruchet JM	30/07/1848	Élection	Bruchet JM		30	14	46,7%
Corpeau	Latour Gustave	07/12/1851	Nommé après le 2 décembre	Latour Gustave		113	65	57,5%
Puligny	Mathouillet Fils François	27/01/1850	Élection	Mathouillet Fils François		371	201	54,2%
Chassagne	Dubois Léon	18/12/1851	Nommé après le 2 décembre	Dubois Léon		295	215	72,9%
Santenay	Ridard Philippe	07/12/1851	Nommé après le 2 décembre	Ridard Philippe		517	364	70,4%
Saint-Aubin	Gacon Louis	14/12/1851	Nommé après le 2 décembre	Gacon Louis		243	150	61,7%
Larocheptot	Bouzereau-Brazey Émiland	25/03/1849	Élection	Bouzereau-Brazey Émiland		160	35	21,9%
Nolay	Bertrand Albin Julien	27/12/1851	Nommé après le 2 décembre	Bertrand Albin Julien	Notaire	676	216	32,0%
Cirey	Cas Jean	30/07/1848	Élection	Cas Jean		133	57	42,9%
Cormot	Verdereau François	08/12/1851	Nommé après le 2 décembre	Verdereau François		124	70	56,5%
Vauchignon	Bretin Pierre	03/09/1850	Élection	Bretin Pierre		54	38	70,4%
Baubigny	Thierlin-Bazin Pierre	16/08/1850	Élection	Thierlin-Bazin Pierre		207	104	50,2%
Saint-Romain	Rolland Pierre	30/07/1848	Élection	Rolland Pierre	Propriétaire-vigneron	261	109	41,8%
Pays-Bas						295	155	52,5%
Côte						1426	930	65,2%
Arrière-Côte (rural)						939	413	44,0%
Nolay						676	216	32,0%
Ensemble						3336	1714	51,4%

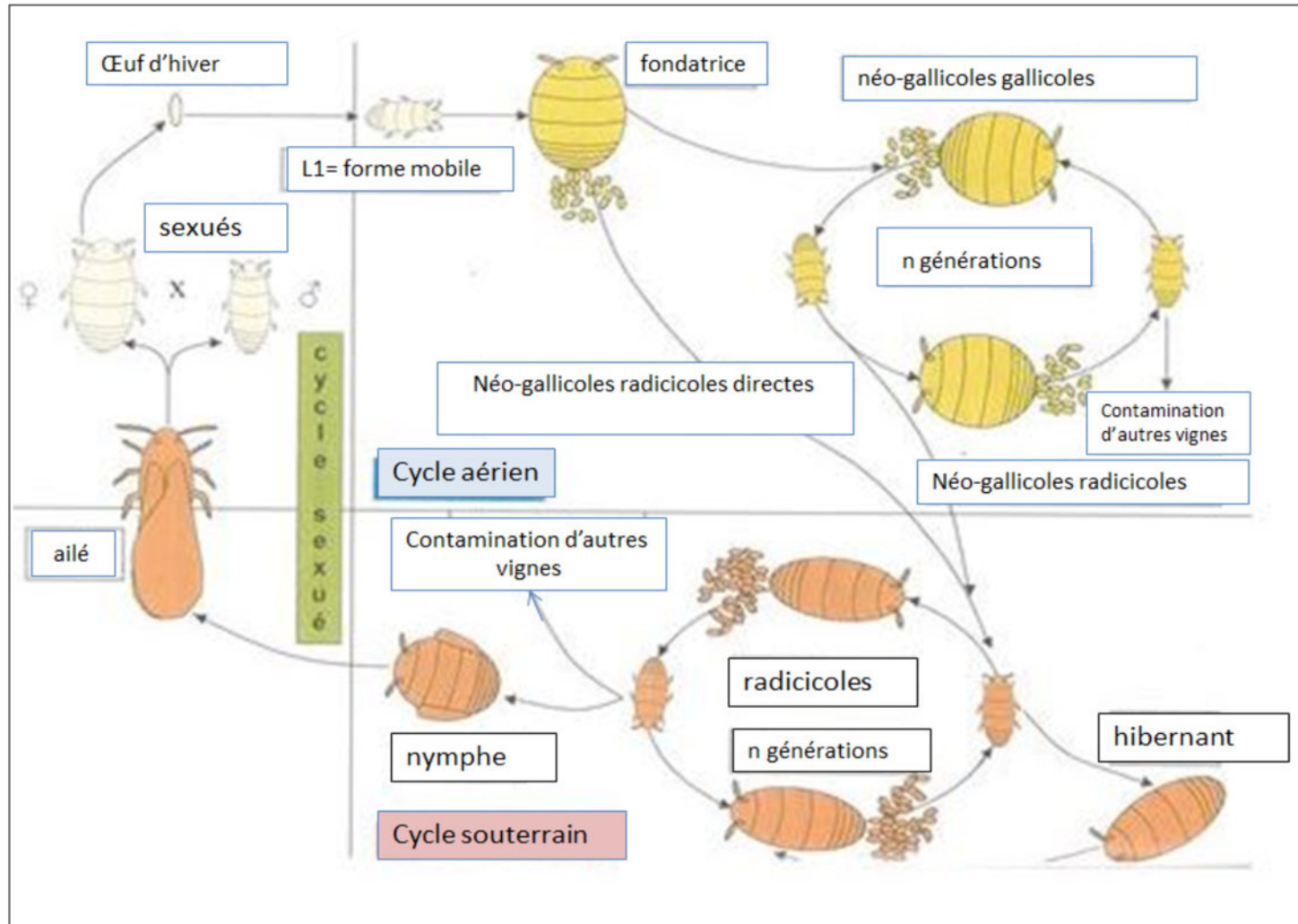
Sources : ADCO 3 M 472 ; 3 M 1-976 : plébiscites, élections - dossiers communaux – affaires particulières par communes

Annexe XLIII - Les maires du Second Empire (1855 - 1870)

	Date nomination	Nom	Profession	Date naissance	Revenu
Corcelles-les-Arts	16/06/1855	Masson Auguste	Propriétaire-cultivateur	21/02/1788	4 000 F
	30/04/1863	Masson-Masson Pierre	Propriétaire	22/03/1819	1 500 F
Ébaty	16/06/1855	Bruchet JM	Propriétaire	16/07/1816	2 000 F
Corpeau	16/06/1855	Latour Gustave	Propriétaire	29 ans	1 500 F
	14/08/1860	Dubois Edmond			
Puligny	16/06/1855	Letort Philibert	Propriétaire	36 ans	1 200 F
	08/06/1861	Édouard Jules	Propriétaire-négociant	31 ans	20 000 F
	18/07/1863	Letort François			
	18/10/1865	Labouré Ernest	Propriétaire	25/12/1834	1 000 F
Chassagne	16/06/1855	Dubois Léon	Négociant	16/04/1810	3 000 F
Santenay	16/06/1855	Ridard Philippe	Tonnelier	22/01/1814	1 000 F
	1865	Millard de Montrion Jules	Propriétaire	30/04/1809	3 000 F
Saint-Aubin	16/06/1855	Voillery François	Propriétaire-vigneron	54 ans	600 F
	08/02/1861	Cretaine Julien	Propriétaire	01/03/1809	10 000 F
Larocheport	16/06/1855	Bouzereau Émiland	Propriétaire-cultivateur	13/01/1813	800 F
	09/04/1868	Voillot Jean	Propriétaire-cultivateur	04/07/1809	1 350 F
Nolay	16/06/1855	Bertrand Albin Julien	Notaire	40 ans	8 000 F
	26/09/1860	Lavirotte-Guillemaud Vivant Joseph	Banquier	37 ans	15 000 F
	13/01/1866	George Édouard			
Cirey	16/06/1855	Cas Jean	Propriétaire-cultivateur	49 ans	500 F
	02/03/1859	Guenot-Saveron François			
	29/07/1862	Drouhin Père Martin	Propriétaire	59 ans	8 000 F
	1865	Moreau Pierre	Vigneron	39 ans	1 500 F
Cormot	16/06/1855	Verdereau-Truchot François	Propriétaire-vigneron	31/05/1810	4 500 F
Vauchignon	16/06/1855	Maupoil-Artaux Jean	Cultivateur	12/08/1821	100 F
Baubigny	16/06/1855	Rocault-Dorizy Louis			
	12/09/1865	Robin-Charreau Claude	Propriétaire	21/01/1809	250 F
Saint-Romain	04/09/1855	Serre Jules			
	31/01/1856	Bouzereau-Rolland Pierre	Propriétaire-cultivateur	17/12/1808	1 500 F

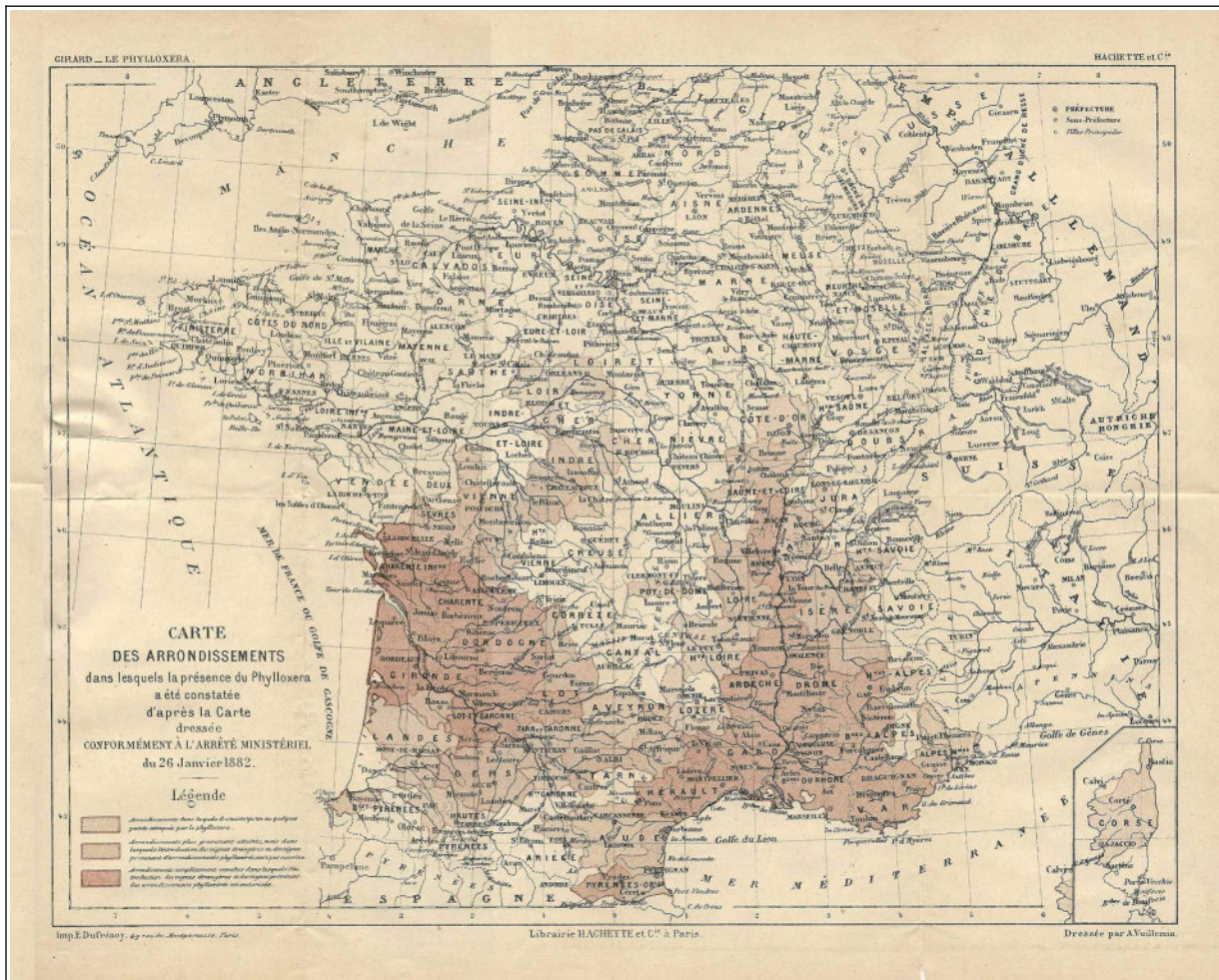
Sources : ADCO 3 M 503 ; 3 M 1-976 : plébiscites, élections - dossiers communaux – affaires particulières par communes

Annexe XLIV – Le cycle du phylloxéra



SupAgro Montpellier - Université Virtuelle Environnement & Développement Durable (UVED)

Annexe XLV – L'invasion phylloxérique en France (1882)



Source Wikipedia

Annexe XLVI – Le traitement au sulfure de carbone



Sources : ci-dessus : forum des outils anciens (www.forum-outils-anciens.com). Ci-contre : publicité parue dans la Revue de viticulture.

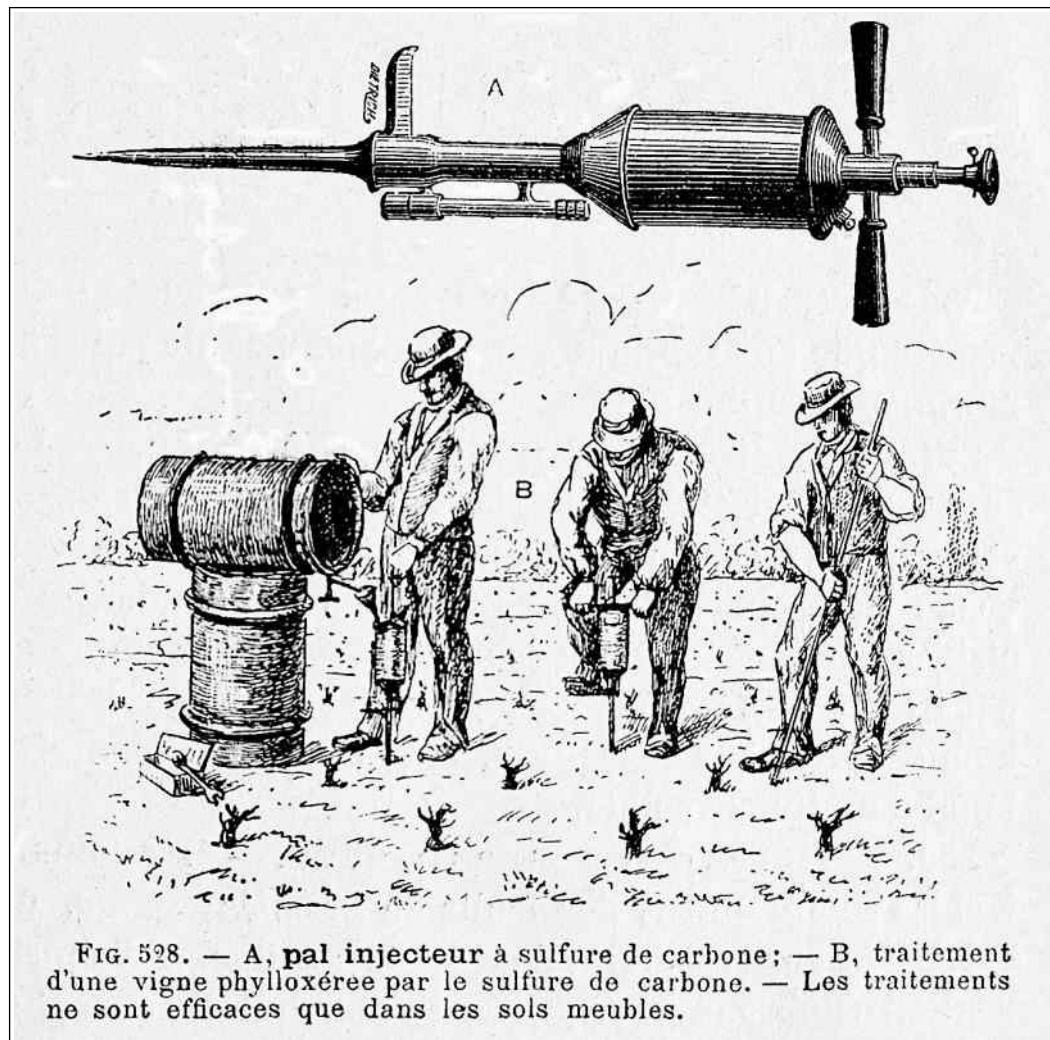


FIG. 528. — A, pal injecteur à sulfure de carbone; — B, traitement d'une vigne phylloxérée par le sulfure de carbone. — Les traitements ne sont efficaces que dans les sols meubles.

Annexe XLVII - Conférences viticoles des 10, 11, 12 septembre 1891 Extrait du rapport de la commission d'enquête sur l'état des vignobles

NB : Quelques temps avant les conférences organisées en septembre 1891 par la Société Viticole de l'arrondissement de Beaune, une commission d'enquête, dirigée par les principales sommités de la lutte anti-phylloxérique en France (Viala, professeur à l'institut agronomique, Ravaz, directeur des champs d'expériences du comité de Cognac, Margottet, doyen de la faculté des Sciences de Dijon...), parcourut les vignobles de l'arrondissement. Le rapport de la commission³, publié par la SVB, nous donne un état précis des avancées et des difficultés de la reconstruction à cette époque dans les communes de notre région.

Corcelles-les-Arts :

« Toutes les vignes anciennes sont attaquées par le phylloxéra. 700 ouvrées ont néanmoins conservé une belle végétation [...] On traite au sulfure de carbone environ 120 ouvrées ; la plupart depuis un an, certaines depuis 3-4 ans. Le résultat a été à peu près partout satisfaisant. [...] Les vignes en cépages américains greffés sont peu nombreuses ; les plantations les plus âgées sont dans leur seconde année. »

Corpeau

« Le peu de plantations qui sont faites dans ce pays, sont très belles. Le traitement qui s'opère depuis deux ans réussit très bien. [...] Riparia et Solonis seuls se plaisent bien »

Puligny

« Cette localité se reconstitue très vite ; les terrains semblent plus particulièrement convenir au Solonis et au Riparia. Quelques vignes de 4 et 5 ans sont très belles et de même qu'à Chassagne, les Montrachets situés sur le territoire de cette commune, défendus par les insecticides, sont très beaux. Les vignes traitées au sulfure de carbone se maintiennent en bon état. »

Chassagne

« Les deux tiers des vignes que possède cette commune sont très bien conservées par le traitement au sulfure de carbone ; celles non traitées sont complètement perdues [...] Nous avons remarqué des Noahs de six ans de toute beauté. Dans ce pays, nous avons vu des greffes de 2, 3, 4, 5 et 6 ans sur Riparia et Solonis, qui sont très belles et très prospères. »

Santenay

« On ne remarque point ou très peu de plantations indigènes nouvelles. Les anciennes se conservent très bien au sulfure de carbone. [...] Quant aux plantations nouvelles greffées, il y en a très peu, cette localité possédant beaucoup de terrains calcaires. Dans les terres ne comportant pas de carbonate de chaux, la vigne américaine se comporte très bien. »

Saint-Aubin

« Il reste environ sept ha d'anciennes vignes qui ayant été bien traitées et bien fumées ont résisté au fléau. Il y a très peu de vignes greffées, une seule de 6 ans sur Riparia et Solonis est très belle. Certaines vignes plantées en terrain blanc sur Riparia ont péri, tandis que sur Solonis, elles se sont maintenues en bon état de végétation ».

3 Il est accessible à la bibliothèque municipale de Beaune, aux cotes FL III 58 SHAB et FL III 59 SHAB.

Gamay (hameau de Saint-Aubin)

« Tous les essais de Riparia et de Vialla dans les terrains de côte ont échoué, la nature du sol leur étant tout à fait contraire ; il n'y a guère que le Solonis qui puisse y prospérer. [...] Les anciennes vignes ont disparu ».

Nolay

« On rencontre un peu dans chaque coteau des essais de reconstitution. [...] Les plantations de 2 à 4 ans donnent beaucoup d'espoir, surtout dans les terrains ferrugineux, lesquels forment une grande partie du territoire de la commune. [...] D'autres terrains calcaires et marneux nous paraissent difficiles à s'accommoder des porte-greffes précités [riparia et Solonis] [...] Les vignes défendues au sulfure de carbone ne donnent pas de résultats très satisfaisants ; mais disons aussi que peu de propriétaires s'en occupent sérieusement. La majorité paraît s'attacher beaucoup plus à la reconstitution qu'à la défense. »

Cirey

« Charmant coteau exposé au midi, jouissant d'une bonne réputation pour la qualité de ses vins. Cette commune n'a encore que 15 à 20 ha de détruits sur 200 qu'elle possède. Cirey paraît bien se défendre par le sulfure de carbone (insecticide Meunier), sur ce point la réussite est assez bonne. »
Le contraire existe pour les quelques propriétaires qui ont essayé la reconstitution ; beaucoup de déception ».

Cormot

« Le vignoble de cette commune paraît encore vigoureux, quoique étant déjà bien attaqué. Quelques propriétaires se défendent du phylloxéra par l'emploi de sulfure de carbone vaseliné et paraissent très bien réussir. [...] Les franco-américaines paraissent bien se porter [et] donnent beaucoup d'espoir pour l'avenir de cette commune. »

Vauchignon

« Cette commune qui ne possède que 45 ha de vignes est détruite en partie. La reconstitution est presque nulle et la défense n'a jamais été tentée. »

Baubigny

« Le territoire de cette commune est encore de moitié en bon état de végétation, une dizaine d'ha sont défendus par les insecticides (sulfure pur et vaseliné). Le résultat du traitement est peu sensible, c'est pourquoi les propriétaires s'engagent peu dans cette voie. Comme vignes nouvelles, la reconstitution s'opère très lentement [Solonis de préférence] ; la reconstitution ne possédant que des plantations de 1 et 2 ans, il est difficile de constater, aussi bien les échecs que les réussites. »

Saint-Romain

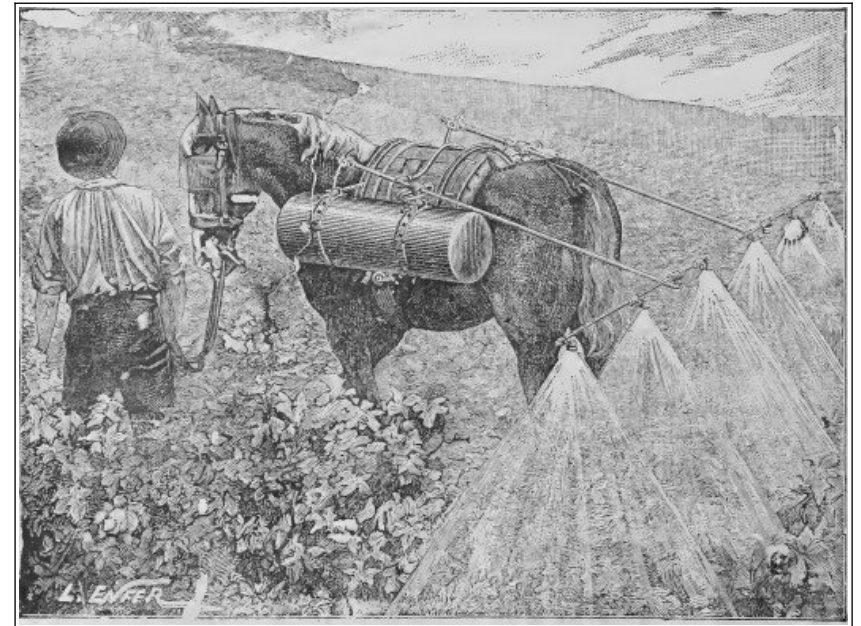
« Saint-Romain est peut-être la commune la plus intéressante au point de vue de la difficulté de la reconstitution. Beaucoup de détruit, beaucoup d'essais, et peu de résultats. Les terrains sont pour la plupart calcaires et les coteaux très arides. Les nouvelles plantations de 1 et 2 ans sur Solonis et Riparia sont chlorosées et sans vigueur. [...] Les expériences d'essais [sur hybrides Couderc] sont encore trop jeunes pour pouvoir apprécier. [...] La défense se fait aussi dans une grande proportion ; les vignes qui restent vivantes dans cette commune le doivent bien au sulfure de carbone. »

Annexe XLVIII – Viticulture post-phyloxérique : le bouleversement des techniques



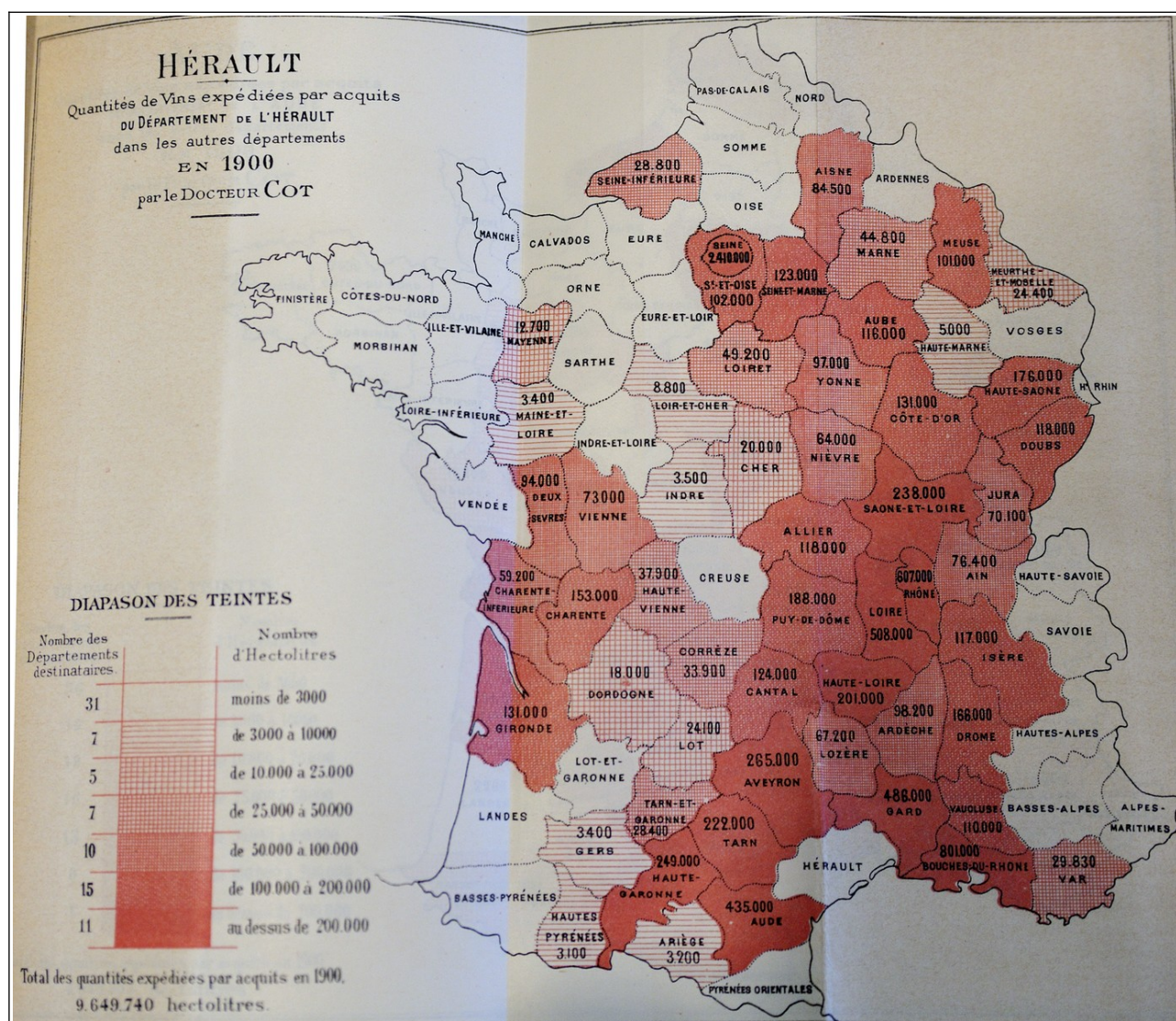
Photographies de gauche :
Site « Balade à Floressas » (<https://floressas.jimdofree.com>)

En bas :
Publicité parue dans la Revue de Viticulture



Annexe XLIX – La diffusion des vins du midi sur le marché français en 1900

Après la crise phylloxérique, le marché des vins communs est dominé par les « usines à vin » du midi et les importations d'Algérie. La carte ci-dessous en montre la diffusion sur le territoire français, calquée sur le réseau de chemins de fer, particulièrement le le réseau PLM. La Bourgogne a perdu l'avantage traditionnel que lui donnait sa relative proximité géographique avec le marché parisien. La Côte-d'Or, avec la Saône-et-Loire, est un des premiers départements importateurs, ce qui n'est pas sans exacerbé les soupçons qui pèsent sur les pratiques des négociants.



Source : Docteur Cot, La consommation des vins, in *Revue de viticulture*, Tome XVI, 1901.

Annexe L – Structures démographiques (1876-1911)

Évolution de la population								
Communes	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911
Corcelles-les-Arts	460	450	410	407	385	398	389	352
Ébaty	135	140	134	143	132	135	134	119
Corpeau	377	432	402	428	421	414	406	378
Puligny-Montrachet	1135	1111	1056	1019	940	929	875	795
Chassagne-Montrachet	981	966	861	889	842	790	773	703
Santenay	1602	1544	1560	1493	1512	1502	1440	1412
Saint-Aubin	814	821	743	659	648	641	631	565
La Rochepot	580	635	624	604	515	494	540	501
Nolay	2484	2501	2423	2404	2302	2215	2085	1891
Cirey-les-Nolay	428	428	418	417	396	407	377	331
Cormot-le-Grand	309	330	321	321	272	283	270	262
Vauchignon	151	143	153	139	120	110	121	94
Baubigny	635	663	639	660	520	490	460	400
Saint-Romain	901	871	840	799	658	642	622	533
Pays-Bas	972	1022	946	978	938	947	929	849
Côte	4532	4442	4220	4060	3942	3862	3719	3475
Nolay	2484	2501	2423	2404	2302	2215	2085	1891
Arrière-Côte (rural)	3004	3070	2995	2940	2481	2426	2390	2121
Région de Nolay	10992	11035	10584	10382	9663	9450	9123	8336
Région de Nolay (rural)	8508	8534	8161	7978	7361	7235	7038	6445

Taux d'évolution annuel moyen								
Communes	1876-81	1881-86	1886-91	1891-96	1896-01	1901-06	1906-11	Taux d'évolution 1876-1911
Corcelles-les-Arts	-0,44%	-1,84%	-0,15%	-1,11%	0,67%	-0,46%	-1,98%	-23,5%
Ébaty	0,73%	-0,87%	1,31%	-1,59%	0,45%	-0,15%	-2,35%	-11,9%
Corpeau	2,76%	-1,43%	1,26%	-0,33%	-0,33%	-0,39%	-1,42%	0,3%
Puligny-Montrachet	-0,43%	-1,01%	-0,71%	-1,60%	-0,24%	-1,19%	-1,90%	-30,0%
Chassagne-Montrachet	-0,31%	-2,28%	0,64%	-1,08%	-1,27%	-0,43%	-1,88%	-28,3%
Santenay	-0,73%	0,21%	-0,87%	0,25%	-0,13%	-0,84%	-0,39%	-11,9%
Saint-Aubin	0,17%	-1,98%	-2,37%	-0,34%	-0,22%	-0,31%	-2,19%	-30,6%
La Rochepot	1,83%	-0,35%	-0,65%	-3,14%	-0,83%	1,80%	-1,49%	-13,6%
Nolay	0,14%	-0,63%	-0,16%	-0,86%	-0,77%	-1,20%	-1,93%	-23,9%
Cirey-les-Nolay	0,00%	-0,47%	-0,05%	-1,03%	0,55%	-1,52%	-2,57%	-22,7%
Cormot-le-Grand	1,32%	-0,55%	0,00%	-3,26%	0,80%	-0,94%	-0,60%	-15,2%
Vauchignon	-1,08%	1,36%	-1,90%	-2,90%	-1,73%	1,92%	-4,92%	-37,7%
Baubigny	0,87%	-0,73%	0,65%	-4,66%	-1,18%	-1,26%	-2,76%	-37,0%
Saint-Romain	-0,67%	-0,72%	-1,00%	-3,81%	-0,49%	-0,63%	-3,04%	-40,8%
Pays-Bas	1,01%	-1,53%	0,67%	-0,83%	0,19%	-0,38%	-1,78%	-12,7%
Côte	-0,40%	-1,02%	-0,77%	-0,59%	-0,41%	-0,75%	-1,35%	-23,3%
Nolay	0,14%	-0,63%	-0,16%	-0,86%	-0,77%	-1,20%	-1,93%	-23,9%
Arrière-Côte (rural)	0,44%	-0,49%	-0,37%	-3,34%	-0,45%	-0,30%	-2,36%	-29,4%
Région de Nolay	0,08%	-0,83%	-0,38%	-1,43%	-0,44%	-0,70%	-1,79%	-24,2%
Région de Nolay (rural)	0,06%	-0,89%	-0,45%	-1,60%	-0,34%	-0,55%	-1,74%	-24,2%

Densités de population (1876-1911) – h./km²								
Communes	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911
Corcelles-les-Arts	83,8	81,9	74,7	74,1	70,1	72,5	70,8	64,1
Ébaty	63,8	66,1	63,3	67,5	62,3	63,8	63,3	56,2
Corpeau	80,7	92,5	86,1	91,6	90,1	88,6	86,9	80,9
Puligny-Montrachet	155,3	152,0	144,5	139,4	128,6	127,1	119,7	108,8
Chassagne-Montrachet	151,1	148,8	132,7	137,0	129,7	121,7	119,1	108,3
Santenay	155,1	149,5	151,0	144,5	146,4	145,4	139,4	136,7
Saint-Aubin	86,0	86,7	78,5	6,2	68,5	67,7	66,7	59,7
La Rochepot	41,6	45,5	44,7	43,3	36,9	35,4	38,7	35,9
Nolay	355,3	357,7	346,6	343,9	329,3	316,8	298,2	270,5
Cirey-les-Nolay	57,9	57,9	56,6	56,4	53,6	55,1	51,0	44,8
Cormot-le-Grand	52,3	55,9	54,3	54,3	46,0	47,9	45,7	44,4
Vauchignon	35,3	33,4	35,8	32,5	28,1	25,7	28,3	22,0
Baubigny	61,2	63,9	61,6	63,7	50,1	47,3	44,4	38,6
Saint-Romain	45,9	44,4	42,8	40,7	33,5	32,7	31,7	27,2
Pays-Bas	79,1	83,2	77,0	79,6	76,4	77,1	75,6	69,1
Côte	134,9	132,2	125,6	103,0	117,3	115,0	110,7	103,4
Nolay	355,3	357,7	346,6	343,9	329,3	316,8	298,2	270,5
Arrière-Côte (rural)	48,8	49,9	48,7	47,8	40,3	39,4	38,8	34,5
Région de Nolay	96,1	96,5	92,5	85,5	84,5	82,6	79,8	72,9
Région de Nolay (rural)	79,2	79,5	76,0	68,7	68,5	67,4	65,5	60,0

Structure par âges en 1911				
Communes	≤ 20 ans	> 20 ≤ 40 ans	> 40 ≤ 60 ans	> 60 ans
Corcelles-les-Arts	30,7%	21,3%	27,6%	20,5%
Ébaty	33,6%	21,0%	27,7%	17,6%
Corpeau	32,8%	23,5%	26,2%	17,5%
Puligny-Montrachet	25,5%	23,3%	25,2%	26,0%
Chassagne-Montrachet	29,0%	24,6%	28,0%	18,3%
Santenay	29,8%	26,2%	26,1%	17,8%
Saint-Aubin	28,8%	24,1%	26,4%	20,7%
La Rochepot	28,1%	25,5%	26,7%	19,6%
Nolay	29,5%	26,5%	27,5%	16,4%
Cirey-les-Nolay	21,5%	21,5%	29,0%	28,1%
Cormot-le-Grand	27,5%	23,7%	31,7%	17,2%
Vauchignon	27,7%	20,2%	28,7%	23,4%
Baubigny	26,0%	24,5%	29,5%	20,0%
Saint-Romain				
Pays-Bas	32,0%	22,3%	27,0%	18,7%
Côte	28,5%	24,9%	26,3%	20,3%
Nolay	29,5%	26,5%	27,5%	16,4%
Arrière-Côte (rural)	26,1%	23,8%	28,8%	21,3%
Région de Nolay	28,6%	24,8%	27,2%	19,4%
Région de Nolay (rural)	28,4%	24,2%	27,1%	20,3%

Origine géographique des habitants en 1876							
	Ébaty	Corpeau	Chassagne	Santenay	La Rochepot	Cirey	Baubigny
Commune	36,3%	51,2%	65,4%	64,8%	72,9%	73,9%	73,7%
Pays	33,3%	17,6%	7,7%	8,6%	4,9%	10,5%	7,1%
Côte-d'Or	9,6%	13,1%	10,2%	6,6%	9,2%	6,0%	12,4%
Saône-et-Loire	19,3%	14,7%	13,6%	13,8%	7,0%	8,6%	6,4%
France	1,5%	2,9%	2,8%	5,7%	5,6%	1,0%	0,0%
Étranger	0,0%	0,3%	0,3%	0,6%	0,3%	0,0%	0,0%
N/D	0,0%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%
Origine géographique des habitants en 1911							
	Ébaty	Corpeau	Chassagne	Santenay	La Rochepot	Cirey	Baubigny
Commune	43,7%	42,9%	55,7%	50,9%	67,7%	56,5%	66,5%
Pays	25,2%	16,4%	11,3%	8,8%	5,8%	15,4%	10,3%
Côte-d'Or	5,0%	11,6%	10,3%	7,7%	9,0%	11,8%	12,5%
Saône-et-Loire	24,4%	20,1%	17,6%	22,6%	11,2%	13,0%	8,8%
France	1,7%	8,7%	5,0%	9,1%	5,8%	3,3%	1,8%
Étranger	0,0%	0,0%	0,0%	1,1%	0,6%	0,0%	0,3%
N/D	0,0%	0,3%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Population active en 1911						
	Population active (effectif)	Artisanat-Commerce	Agriculture	Viticulture	Salariés agricoles	Services
Ébaty	70	1,4%	30,0%	64,3%	0,0%	4,3%
Corpeau	169	20,7%	3,0%	52,1%	0,6%	23,7%
Chassagne	293	23,2%	1,4%	61,4%	2,0%	11,9%
Santenay	569	35,9%	4,4%	35,0%	5,6%	19,2%
La Rochepot	200	26,5%	11,5%	51,5%	2,0%	8,5%
Cirey	145	9,0%	19,3%	68,3%	0,0%	3,4%
Baubigny	186	11,8%	16,7%	61,8%	1,1%	8,6%
Pays-Bas	239	15,1%	10,9%	55,6%	0,4%	18,0%
Côte	862	31,6%	3,4%	44,0%	4,4%	16,7%
Arrière-Côte	531	16,6%	15,4%	59,7%	1,1%	7,2%
Ensemble	1632	24,3%	8,4%	50,8%	2,8%	13,8%

Annexe LI – Liste des maires (1871-1876)

Maires élus en 1871					
Commune	Nom & prénom	En fonction depuis	Date de naissance	Revenus	Orientation politique
Corcelles-les-Arts	Masson-Masson Pierre	1863		1 465 F	
Ébaty	Bruchet JM	1848		3 000 F	
Corpeau	Paquelin Joseph	1871		285 F	
Puligny	Mathouillet-Guenot François	1871		3 000 F	
Chassagne	Dubois JB Léon	1851		10 000 F	Bonapartiste
Santenay	Dubois-Barillot François	1871	25/04/1820	Impôts : 150 F	
Saint-Aubin	Naudin Louis	1867		12 000 F	Républicain modéré
Larocheptot	Voillot Jean	1868		400 F	
Nolay	Coqueugniot Pierre-Abraham	1870		3 000 F	/ Républicain radical
Cirey	Philippe-Philippe François	1871		1 200 F	
Cormot	Verdereau-Truchot François	1855		10 000 F	
Vauchignon	Maupoil Jean	1853		500 F	
Baubigny	Rocaut-Dorizy Louis	1871		10 000 F	Légitimiste rallié à l'Empire
Saint-Romain	Bouzereau Pierre	1856		2 500 F	

Maires nommés par le préfet (1874)					
Commune	Nom & prénom	Date de nomination	Profession	Revenus	Orientation politique
Corcelles-les-Arts	Masson Pierre	01/03/1874	Cultivateur-propriétaire	12000 F	
Ébaty	Bruchet JM		Propriétaire		
Corpeau	Paquelin Joseph	01/03/1874	Propriétaire	4000 F (Réactionnaire
Puligny	Mathouillet-Guenot François	01/03/1874	Propriétaire	3000 F	Réactionnaire ?
Chassagne	Dubois Léon JB	01/03/1874	Propriétaire-négociant	25000 F	Réactionnaire ?
Santenay	Dubois-Barillot François	22/03/1874	Propriétaire	Impôts 150 F	
Saint-Aubin	Naudin Louis	29/03/1874	Propriétaire		Républicain modéré
Larocheptot	Voillot Jean	01/03/1874	Rentier	1500 F	
Nolay	Batault Edmond	20/02/1874	Banquier	6000 F	Conservateur
Cirey	Compain-Grillot Pierre Joseph	06/01/1875		1200 F	
Cormot	Verdereau-Truchot François	01/03/1874	Propriétaire	1000 F	
Vauchignon	Maupoil Jean	01/03/1874	Propriétaire	8000 F	
Baubigny	Rocaut-Dorizy Louis	01/03/1874	Propriétaire	40000 F	Légitimiste rallié à l'Empire
Saint-Romain	Bouzereau Pierre	20/03/1874	Propriétaire	Impôts : 222,32 F	

Maires élus en 1876			
Commune	Nom & prénom	Fonction précédente	Orientation politique
Corcelles-les-Arts	Masson Pierre	Maire	Monarchiste
Ébaty	Bruchet JM	Maire	Républicain très modéré
Corpeau	Lafouge Pierre	CM	Républicain
Puligny	Mathouillet François	Maire	Monarchiste
Chassagne	Dubois Léon	Maire	Bonapartiste
Santenay	Dubois François	Maire	Républicain, très conservateur
Saint-Aubin	Naudin Louis	Maire	Républicain, conservateur
Larocheptot	Voillot Jean	Maire	Monarchiste
Nolay	Demoisy-Brossard	Maire révoqué	Républicain
Cirey	Compain Pierre	Maire	Républicain
Cormot	Verdereau François	Maire	Monarchiste
Vauchignon	Maupoil Jean	Maire	Monarchiste
Baubigny	Rocaut-Dorizy Louis	Maire	Légitimiste
Saint-Romain	Martenot Claude	Maire	Monarchiste

Sources : ADCO – dossiers communaux et 3 M 481

Annexe LII – Élections législatives (1876-1881)

Élections législatives du 20 février 1876 (ADCO 3 M 265)									
	Inscrits	Votants	Carnot	Benoit-Champy	Villers-La-Faye	% votants	% Carnot	% Benoit-Champy	% Villers-La-Faye
Corpeau	118	99	73	22	4	83,9%	73,7%	22,2%	4,0%
Puligny	373	315	134	154	24	84,5%	42,5%	48,9%	7,6%
Chassagne	293	253	177	23	49	86,3%	70,0%	9,1%	19,4%
Santenay	513	436	387	28	21	85,0%	88,8%	6,4%	4,8%
Saint-Aubin	263	203	147	55	1	77,2%	72,4%	27,1%	0,5%
Larocheport	167	154	129	23	2	92,2%	83,8%	14,9%	1,3%
Nolay	712	602	523	39	38	84,6%	86,9%	6,5%	6,3%
Cirey	146	121	113	7	1	82,9%	93,4%	5,8%	0,8%
Cormot	111	90	83	6	1	81,1%	92,2%	6,7%	1,1%
Vauchignon	53	44	43	1		83,0%	97,7%	2,3%	0,0%
Baubigny	193	157	123	21	13	81,3%	78,3%	13,4%	8,3%
Saint-Romain	295	237	197	35	5	80,3%	83,1%	14,8%	2,1%
Total	3237	2711	2129	414	159	83,8%	78,5%	15,3%	5,9%
	2453	2044	1745	215	82	83,3%	85,4%	10,5%	4,0%
Reste canton	895	749	520	106	124	83,7%	69,4%	14,2%	16,6%
Canton de Nolay	4132	3460	2649	520	283	83,7%	76,6%	15,0%	8,2%
2e circo de Beaune	15496	12797	7058	3805	1881	82,6%	55,2%	29,7%	14,7%

Élections du 21 août 1881 (ADCO 3 M 267 & Journal de Beaune du 23 août 1881)					
	Inscrits	Votants	Carnot	% votants	% Carnot
Corpeau	136	80	78	58,8%	97,5%
Puligny	399	258	242	64,7%	93,8%
Chassagne	310	188	164	60,6%	87,2%
Santenay	504	325	305	64,5%	93,8%
Saint-Aubin	274	150	145	54,7%	96,7%
Larocheport	190	147	143	77,4%	97,3%
Nolay	721	543	510	75,3%	93,9%
Cirey	141	118	115	83,7%	97,5%
Cormot	119	75	74	63,0%	98,7%
Vauchignon	51	40	40	78,4%	100,0%
Baubigny	199	99	99	49,7%	100,0%
Saint-Romain	287	178	152	62,0%	85,4%
Total	3331	2201	2067	66,1%	93,9%
Reste canton	934	640	614	68,5%	95,9%
Canton de Nolay	4265	2841	2681	66,6%	94,4%
2e circo de Beaune	15617	9991	9038	64,0%	90,5%

Annexe LIII – Élections départementales (1871-1880)

Élections cantonale et d'arrondissement (canton de Nolay) Octobre 1871									
Territoires	Inscrits	Votants	Coqueugniot	Carnot Joseph	Divers	Nuls-blancs	% votants	% Coqueugniot	% Carnot
Corpeau	124	56	27	28		1	45,2%	48,2%	50,0%
Puligny	414	87	22	47	8	6	21,0%	25,3%	54,0%
Chassagne	306	162	100	47		15	52,9%	61,7%	29,0%
Santenay	557	209	190	10		9	37,5%	90,9%	4,8%
Saint-Aubin	239	146	121	15	11		61,1%	82,9%	10,3%
Larocheport	151	42	27	11		4	27,8%	64,3%	26,2%
Nolay	752	277	187	72		18	36,8%	67,5%	26,0%
Cirey	146	49	35	12		2	33,6%	71,4%	24,5%
Cormot	126	50	29	19		2	39,7%	58,0%	38,0%
Vauchignon	59	21	13	8			35,6%	61,9%	38,1%
Baubigny	188	56	38	15	2	1	29,8%	67,9%	26,8%
Saint-Romain	280	48	45	2		1	17,1%	93,8%	4,2%
Total	3342	1203	834	286	21	59	36,0%	69,3%	23,8%
Reste canton	939	434	228	186	0	21	46,2%	52,5%	42,9%
Canton	4281	1637	1062	472	21	80	38,2%	64,9%	28,8%

NB : 15/10/1871 : Conseil général – NB : un premier tour le 08/10/1871 n'aurait pas réuni au moins 1/4 des électeurs inscrits

08/10/1871 : Conseil d'arrondissement									
Territoires	Inscrits	Votants	Naudin Louis	de Charodon Joseph	Divers	Nuls-blancs	% votants	% Naudin	% Charodon
Corpeau	124	51	40	10		1	41,1%	78,4%	19,6%
Puligny	414	87	23	44	5	28	21,0%	26,4%	50,6%
Chassagne	306	162	102	44		16	52,9%	63,0%	27,2%
Santenay	557	209	192	5		12	37,5%	91,9%	2,4%
Saint-Aubin	239	147	122	15	12		61,5%	83,0%	10,2%
Larocheport	151	42	31	5	1	5	27,8%	73,8%	11,9%
Nolay	752	254	184	37	5	28	33,8%	72,4%	14,6%
Cirey	146	43	41	1		1	29,5%	95,3%	2,3%
Cormot	126	43	41	1		1	34,1%	95,3%	2,3%
Vauchignon	59	19	17	2			32,2%	89,5%	10,5%
Baubigny	188	56	37	15	2	2	29,8%	66,1%	26,8%
Saint-Romain	280	48	46	1		1	17,1%	95,8%	2,1%
Total	3342	1161	876	180	25	95	34,7%	75,5%	15,5%
Reste canton	939	431	209	196	0	3	45,9%	48,5%	45,5%
Canton	4281	1592	1085	376	25	98	37,2%	68,2%	23,6%

NB : Carnot Joseph est Conseiller général sortant, conservateur, cousin de Sadi Carnot. Joseph de Charodon est candidat légitimiste, noble possessionné à Baubigny et Molinot.

Élection cantonale (canton de Nolay) 4 novembre 1877 (ADCO 3 M 352)									
Territoires	Inscrits	Votants	Sadi Carnot	Bachelet	Divers	Nuls-blancs	% votants	% Carnot	% Bachelet
Corpeau	121	77	72		1	4	63,6%	93,5%	0,0%
Puligny	376	271	135	114	22		72,1%	49,8%	42,1%
Chassagne	299	171	159	3	5	4	57,2%	93,0%	1,8%
Santenay	508	349	346		3		68,7%	99,1%	0,0%
Saint-Aubin	255	152	146		4	1	59,6%	96,1%	0,0%
Larocheport	172	89	88			1	51,7%	98,9%	0,0%
Nolay	732	483	462		4	17	66,0%	95,7%	0,0%
Cirey	139	102	100			2	73,4%	98,0%	0,0%
Cormot	115	65	62		3		56,5%	95,4%	0,0%
Vauchignon	49	34	34				69,4%	100,0%	0,0%
Baubigny	194	77	68		1	8	39,7%	88,3%	0,0%
Saint-Romain	297	176	174		2		59,3%	98,9%	0,0%
Total	3257	2046	1846	117	45	37	62,8%	90,2%	5,7%
Reste canton	925	503	480	0	14	10	54,4%	95,4%	0,0%
Canton	4182	2549	2326	117	59	47	61,0%	91,3%	4,6%

NB : Sadi Carnot est député ; Bachelet-Rosier est notaire.

Élections au Conseil d'arrondissement (canton de Nolay) - 21 mars 1880 (décès de Louis Naudin) - ADCO 3 M 355.									
Territoires	Inscrits	Votants	Grillot-Roy	Pannetier Edmond	Divers	Nuls-blancs	% votants	% Grillot	% Pannetier
Corpeau	124	67	67				54,0%	100,0%	0,0%
Puligny	365	143	141		1	1	39,2%	98,6%	0,7%
Chassagne	300	133	130			3	44,3%	97,7%	0,0%
Santenay	513	205	193		2	10	40,0%	94,1%	1,0%
Saint-Aubin	265	113	110			3	42,6%	97,3%	0,0%
Larocheport	186	104	101			3	55,9%	97,1%	0,0%
Nolay	709	295	284		3	8	41,6%	96,3%	1,0%
Cirey	142	44	35		9		31,0%	79,5%	20,5%
Cormot	115	51	51				44,3%	100,0%	0,0%
Vauchignon	49	8	7		1		16,3%	87,5%	12,5%
Baubigny	195	82	79			3	42,1%	96,3%	0,0%
Saint-Romain	291	115	100		14	1	39,5%	87,0%	12,2%
Total	3254	1360	1298		30	32	41,8%	95,4%	2,2%
Reste canton	910	483	468		0	0	53,1%	96,9%	0,0%
Canton	4164	1843	1766		30	47	44,3%	95,8%	1,6%

Annexe LIV – Liste des maires (1878-1888)

Maires élus en 1878 (ADCO 3 M 512)					
Communes	Nom & prénom	Fonction précédente	Profession	Orientation politique	Remarques
Corcelles-les-Arts	Masson Pierre	Maire	Propriétaire-cultivateur		
Ébaty	Bruchet JM	Maire			
Corpeau	Lafouge Pierre	Maire		Républicain	
Puligny	Dupard Édouard	Maire	Propriétaire-vigneron	Républicain	Victoire républicaine
Chassagne	Girard-Bonnamy Étienne	CM	Propriétaire	Républicain	Changement de majorité – victoire républicaine
Santenay	Dubois-Barillot François	Maire			Réélu
Saint-Aubin	Naudin Louis	Maire			Décédé 22/01/1880
Larocheptot	Voillot Jean	Maire	Rentier		
Nolay	Demoisy-Brossard		Propriétaire	Radical	Victoire des radicaux
Cirey	Compain Pierre	Maire			Démissions multiples
Cormot	Clair-Boisson Martin				Réélu en 1878
Vauchignon	Maupoil Jean	Maire			
Baubigny	Rocaut Henri Jules Étienne				Démission 1880 – Thierlin Eugène (12/08/1880)
Saint-Romain	Abord Armand		Sous-inspecteur des forêts		Démission 22/04/1880 – Battault Jacques-Marie (1881)

Maires élus en 1881 (ADCO 3 M 482 et 517)					
Communes	Nom & prénom	Profession	Orientation politique	Remarques	
Corcelles-les-Arts	Galland Bénigne	Propriétaire			
Ébaty	Bruchet JM	Propriétaire			
Corpeau	Lafouge-Gagnard Pierre	Propriétaire-vigneron			
Puligny	Dupard Édouard	Négociant	Républicain	Lutte électorale sévère / démission 13/12/1883	
Chassagne	Girard-Bonnamy Étienne	Propriétaire		Démission 13/10/1881 (nommé ruraliste) – Bachelet-Thevenot (30/10/1881)	
Santenay	Dubois-Barillot François	Propriétaire	Républicain	1882 : Conflit dans la municipalité – 7 démissions de CM – élection partielle (28/01/1883)	
Saint-Aubin	Voillery Antoine	Négociant			
Larocheptot	Vieillard François	Propriétaire			
Nolay	Grillot-Roy Philippe François Félix	Rentier	Républicain	21/12/1882 : démission Grillot-Roy / Monnot-Prieur élu maire 04/02/1883	
Cirey	Compain-Grillot Pierre Joseph	Vigneron		Nicolas-Duchemin (2/11/1882)	
Cormot	Clair-Boisson Martin	Vigneron		Démission Clair-Boisson – Moreau-Besset (05/08/1883)	
Vauchignon	Maupoil Jean	Propriétaire			
Baubigny	Thierlin Eugène	Propriétaire-vigneron			
Saint-Romain	Batault Jacques-Marie				

Maires élus en 1884 (ADCO 3 M 521-524)			
Communes	Nom & prénom	Profession	Orientation politique
Corcelles-les-Arts	Renard Pierre	Propriétaire	Réactionnaire
Ébaty	Bruchet Marcel		Républicain
Corpeau	Peuteuil-Greuet JB	Propriétaire-vigneron	Républicain
Puligny	André-Ducharne JM Alfred	Propriétaire	Réactionnaire
Chassagne	Bachelet-Thevenot Pierre	Cafetier	Républicain
Santenay	Vollot-Delonguy Claude	Négociant	Réactionnaire
Saint-Aubin	Perrot-Delarue Étienne	Propriétaire (ex-instituteur)	Républicain
Larocheptot	Vieillard François		Républicain
Nolay	Gueneau Pierre	Docteur en médecine	Républicain
Cirey	Nicolas-Duchemin JB	Propriétaire-vigneron	Républicain
Cormot	Moreau-Bresset Claude	Vigneron	Républicain
Vauchignon	Maupoil-Artault Jean		Républicain
Baubigny	Thierlin Eugène	Néant	Républicain
Saint-Romain	Batault Jacques	Sans profession	Républicain

Maires élus en 1888 (ADCO 3 M 525)			
Commune	Nom & prénom	Profession	Orientation politique
Corcelles-les-Arts	Villier Bitouzet Pierre	Propriétaire-vigneron	Républicain
Ébaty	Bruchet JM		Républicain
Corpeau	Peuteuil JB		Républicain
Puligny	Édouard-Regneau Pierre-Alexis	Rentier	Réactionnaire
Chassagne	Jouard-Perrin JB	Propriétaire-vigneron	Républicain
Santenay	Lequin Louis-Isidore	Propriétaire	Républicain
Saint-Aubin	Perrot Étienne	Propriétaire	Républicain
Larocheptot	Vieillard François	Propriétaire	Républicain
Nolay	Changarnier-Lavilatte JB	Négociant en vins	Républicain
Cirey	Nicolas-Duchemin JB	Propriétaire-vigneron	Républicain
Cormot	Clair Martin	Propriétaire-vigneron	Républicain
Vauchignon	Maupoil-Montandey Pierre	Propriétaire-vigneron	Républicain
Baubigny	Bouvot Jules Charles	Propriétaire	Républicain
Saint-Romain	Laplanche Antoine	Propriétaire-vigneron	Républicain

Annexe LV – Liste des maires (1892-1904)

Maires élus en 1892 (ADCO 3 M 529)		
Commune	Nom & prénom	Orientation politique
Corcelles-les-Arts	Galland-Paney Louis	
Ébaty	Bruchet-Perrault Marcel	Républicain
Corpeau	Lafouge-Maréchal Pierre	
Puligny	Édouard-Regneau Alexis	Réactionnaire
Chassagne	Jouard-Perrin	Républicain
Santenay	Lequin-Roussot	Républicain
Saint-Aubin	Naudin Louis	Républicain
Larocheptot	Vieillard François	Républicain
Nolay	Giboulot-Compain Pierre	Républicain
Cirey	Compain-Grillot Pierre	
Cormot	Prieur-Laroux Jean	Républicain
Vauchignon	Maupoil-Montandey Pierre	Républicain
Baubigny	Fontaine-Prevost Henri	
Saint-Romain	Callabre JB	Républicain

Maires élus en 1896 (ADCO 3 M 530)		
Commune	Nom & prénom	Orientation politique
Corcelles-les-Arts	Galland-Paney Louis	
Ébaty	Bruchet-Perrault Marcel	Républicain
Corpeau	Lafouge-Maréchal	
Puligny	Garnier-Meney Auguste	Républicain
Chassagne	Jouard-Perrin	Républicain
Santenay	Lequin-Roussot	Républicain
Saint-Aubin	Naudin Louis	Républicain
Larocheptot	Vieillard François	Républicain
Nolay	Giboulot-Compain Pierre	Républicain
Cirey	Grillot-Drouhin Augustin	Républicain radical
Cormot	Prieur-Laroux Jean	Républicain
Vauchignon	Benoit-Boisson	
Baubigny	Fontaine-Prevost Henri	
Saint-Romain	Callabre JB	Républicain

Maires élus en 1900		
Commune	Nom & prénom	Orientation politique
Corcelles-les-Arts	Galland Louis	
Ébaty	Bruchet-Perrault Marcel	Républicain modéré
Corpeau	Lafouge-Maréchal Pierre	
Puligny	Garnier Auguste	Républicain
Chassagne	Jouard-Perrin JB	Républicain
Santenay	Tremeau-Gueneau	
Saint-Aubin	Naudin Louis	
Larocheptot	Vieillard François	Républicain
Nolay	Bresset-Garot	Républicain modéré
Cirey	Grillot-Drouhin	Républicain radical
Cormot	Saveron-Compain Pierre	
Vauchignon	Benoit-Boisson	Républicain modéré
Baubigny	Bretin François	Républicain
Saint-Romain	Callabre JB	Républicain

Maires élus en 1904 (ADCO 3 M 532-533)		
Commune	Nom & prénom	Orientation politique
Corcelles-les-Arts	Galland-Paney	Radical
Ébaty	Bruchet-Perrault Marcel	Républicain modéré
Corpeau	Nicot-Galland François	Radical
Puligny	Garnier-Meney	Républicain
Chassagne	Jouard JB	Radical
Santenay	Tremeau-Gueneau	Radical
Saint-Aubin	Naudin Louis	Républicain modéré
Larocheptot	Vieillard François	Radical
Nolay	Bresset-Garot	Républicain modéré
Cirey	Grillot-Drouhin	Républicain radical
Cormot	Saveron-Compain	
Vauchignon	Benoit-Boisson Pierre	Républicain modéré
Baubigny	Bretin François	Républicain
Saint-Romain	Lagrange Hugues	

Annexe LVI – Liste des maires (1908-1912)

Maires élus en 1908 (ADCO 3 M 534-535)		
Commune	Nom & prénom	Orientation politique
Corcelles-les-Arts	Galland-Paney	Radical
Ébaty	Bruchet-Perrault Marcel	Progressiste
Corpeau	Nicot-Galland François	Radical
Puligny	Chéreau-Matrot	Radical
Chassagne	Jouard JB	Radical
Santenay	Tremeau-Gueneau	Radical
Saint-Aubin	Naudin Louis	Républicain de gauche
Larocheptot	Vieillard François	Radical
Nolay	Bresset-Garot	Progressiste / radical
Cirey	Gardien-Drouhin François	Républicain de gauche
Cormot	Clair Martin	Radical
Vauchignon	Benoit-Boisson	Progressiste
Baubigny	Bretin François	Républicain de gauche
Saint-Romain	Besset Pierre	Réactionnaire ? Progressiste ?

Maires élus en 1912			
Commune	Effectif du conseil municipal	Nom & prénom	Orientation politique
Corcelles-les-Arts	10	Galland-Paney	Radical
Ébaty	10	Bruchet-Perrault Marcel	Progressiste
Corpeau	10	Fondard Auguste	Réactionnaire ?
Puligny	12	Édouard Alexis	Réactionnaire
Chassagne	12	Jouard-Perrin JB	Radical-socialiste
Santenay	12	Roux JB	Radical-socialiste
Saint-Aubin	12	Gibassier-Moingeon Pierre	Radical-socialiste
Larocheptot	12	Voillot-Bouzereau François	Radical-socialiste
Nolay	16	Grandchamp-Goudiard Claude	Radical-socialiste
Cirey	10	Gardien François	Républicain de Gauche
Cormot	10	Clair Martin	Radical
Vauchignon	10	Boisson Joseph	??
Baubigny	10	Bretin François	Républicain de Gauche
Saint-Romain	12	Besset Pierre	Progressiste ?

Annexe LVII - Élections législatives (1888-1914)

Élection complémentaire des 26 février et 11 mars 1888 (démission de Sadi Carnot élu Président) – Scrutin de liste - ADCO 3 M 269.

1er tour											
	Inscrits	Votants	Exprimés	Philipot	Cernesson	Boulangier	% Votants	% Philipot	% Cernesson	% Boulangier	
Corpeau	137	74	74	33	34	7	54,0%	44,6%	45,9%	9,5%	
Puligny	376	223	211	95	96	16	59,3%	45,0%	45,5%	7,6%	
Chassagne	279	161	161	49	102	10	57,7%	30,4%	63,4%	6,2%	
Santenay	488	283	279	104	156	16	58,0%	37,3%	55,9%	5,7%	
Saint-Aubin	277	142	138	66	60	8	51,3%	47,8%	43,5%	5,8%	
Larocheptot	188	119	117	32	70	13	63,3%	27,4%	59,8%	11,1%	
Nolay	701	450	442	123	288	30	64,2%	27,8%	65,2%	6,8%	
Cirey	146	97	97	26	65	6	66,4%	26,8%	67,0%	6,2%	
Cormot	114	57	56	17	36	3	50,0%	30,4%	64,3%	5,4%	
Vauchignon	51	24	23	7	14	2	47,1%	30,4%	60,9%	8,7%	
Baubigny	203	114	101	12	87	0	56,2%	11,9%	86,1%	0,0%	
Saint-Romain	267	180	178	57	105	16	67,4%	32,0%	59,0%	9,0%	
Total	3227	1924	1877	621	1113	127	59,6%	33,1%	59,3%	6,8%	
Reste canton	912	564	553	176	317	57	61,8%	31,8 %	57,3%	10,3%	
Canton de Nolay	4139	2488	2430	797	1430	184	60,1%	32,8%	58,8%	7,6%	
Arr Beaune	35094	22875	21772	11425	7403	2944	65,2%	52,5%	34,0%	13,5%	
Côte-d'Or	113354	73552	69577	26221	33640	9716	64,9%	37,7%	48,3%	14,0%	

2e tour					
	Inscrits	Votants	Exprimés	% votants	Cernesson
Corpeau	137	41	41	29,9%	31
Puligny	376	116	116	30,9%	97
Chassagne	274	86	86	31,4%	80
Santenay	488	140	142	28,7%	125
Saint-Aubin	277	97	97	35,0%	84
Larocheptot	188	71	71	37,8%	60
Nolay	701	262	262	37,4%	250
Cirey	146	66	66	45,2%	63
Cormot	114	37	37	32,5%	35
Vauchignon	51	17	17	33,3%	16
Baubigny	203	68	68	33,5%	65
Saint-Romain	267	102	102	38,2%	90
Total	3222	1103	1105	34,2%	996
Reste canton	932	331	331	35,5%	302
Canton de Nolay	4154	1434	1436	34,5%	1298
Arr de Beaune	35094	12571	12579	35,8%	10691
Côte-d'Or	113354	39816	39840	35,1%	32653

Élections générales des 22 septembre & 6 octobre 1889 – Scrutin uninominal 1^{er} tour (ADCO 3 M 272)						
	Inscrits	Votants	Spuller	David	% Spuller	% David
Corpeau	150	104	76	25	73,1%	24,0%
Puligny	376	279	113	148	40,5%	53,0%
Chassagne	298	223	160	60	71,7%	26,9%
Santenay	510	319	263	49	82,4%	15,4%
Saint-Aubin	260	183	117	59	63,9%	32,2%
Larocheport	195	125	92	32	73,6%	25,6%
Nolay	739	502	370	87	73,7%	17,3%
Cirey	148	113	101	9	89,4%	8,0%
Cormot	117	78	58	19	74,4%	24,4%
Vauchignon	58	31	29	2	93,5%	6,5%
Baubigny	203	124	93	31	75,0%	25,0%
Saint-Romain	280	182	141	35	77,5%	19,2%
Total	3334	2263	1613	556	71,3%	24,6%
Reste canton	916	571	395	170	69,2%	29,8%
Canton de Nolay	4250	2834	2008	726	70,9%	25,6%
2e circonscription	15443	10224	6490	3411	63,5%	33,4%

NB : Spuller, opportuniste ; David, réactionnaire (bonapartiste)

Élection complémentaire du 10 juillet 1892 (démission de Spuller devenu sénateur) – Scrutin uninominal								
	Inscrits	Votants	Exprimés	Drouhin	Gueneau	% votants	% Drouhin	% Gueneau
Corpeau	144	90	90	14	76	62,5%	15,6%	84,4%
Puligny	351	246	243	73	170	70,1%	30,0%	70,0%
Chassagne	304	216	215	38	177	71,1%	17,7%	82,3%
Santenay	491	293	287	38	249	59,7%	13,2%	86,8%
Saint-Aubin	234	171	163	32	131	73,1%	19,6%	80,4%
Larocheport	192	148	141	30	111	77,1%	21,3%	78,7%
Nolay	696	575	566	124	442	82,6%	21,9%	78,1%
Cirey	143	114	110	10	100	79,7%	9,1%	90,9%
Cormot	112	86	82	14	68	76,8%	17,1%	82,9%
Vauchignon	50	40	40	3	37	80,0%	7,5%	92,5%
Baubigny	212	128	127	34	93	60,4%	26,8%	73,2%
Saint-Romain	284	191	187	95	92	67,3%	50,8%	49,2%
Total	3213	2298	2251	505	1746	71,5%	22,4%	77,6%
Reste canton	923	611	608	145	463	66,2%	23,8%	76,2%
Canton de Nolay	4136	2909	2859	650	2209	70,3%	22,7%	77,3%
2e circonscription	15195	10049		4117	5763	66,1%	41,0%	57,3%

NB : Gueneau radical ; Drouhin, Conseiller général de Bligny-sur-Ouche, opportuniste (soutenu par Le Progrès)

Élections à la Chambre des Députés du 20 août 1893 (Le Progrès de la CO 24/08/1893 & ADCO 3 M 276)							
2e circonscription de Beaune - 1 ^{er} tour							
	Inscrits	Votants	Gueneau	Bouzerand	% votants	% Gueneau	% Bouzerand
Corpeau	144	85	72	11	59,0%	84,7%	12,9%
Puligny	347	221	153	62	63,7%	69,2%	28,1%
Chassagne	300	196	139	55	65,3%	70,9%	28,1%
Santenay	492	305	259	27	62,0%	84,9%	8,9%
Saint-Aubin	228	158	130	28	69,3%	82,3%	17,7%
Larocheport	182	109	93	16	59,9%	85,3%	14,7%
Nolay	668	472	418	39	70,7%	88,6%	8,3%
Cirey	138	104	101	1	75,4%	97,1%	1,0%
Cormot	106	63	54	3	59,4%	85,7%	4,8%
Vauchignon	52	39	39	0	75,0%	100,0%	0,0%
Baubigny	193	90	83	6	46,6%	92,2%	6,7%
Saint-Romain	265	157	134	12	59,2%	85,4%	7,6%
Total	3115	1999	1675	260	64,2%	83,8%	13,0%
Reste canton	896	570	470	90	63,6%	82,5%	15,8%
Canton de Nolay	4011	2569	2145	350	64,0%	83,5%	13,6%
2e circo	14961	9078	6428	2395	60,7%	70,8%	26,4%

NB : cette fois, Gueneau est seul candidat républicain (non soutenu par Le Progrès), Bouzerand est rallié

Élections partielles à la Chambre des Députés du 7 janvier 1895 – mort de Guéneau (Le Progrès de la CO 10/01/1895)					
2e circonscription de Beaune - 1 ^{er} tour					
	Inscrits	Votants	Carnot	% votants	% Carnot
Corpeau	140	100	100	71,4%	100,0%
Puligny	337	227	222	67,4%	97,8%
Chassagne	305	195	194	63,9%	99,5%
Santenay	496	310	298	62,5%	96,1%
Saint-Aubin	229	135	133	59,0%	98,5%
Larocheport	168	115	111	68,5%	96,5%
Nolay	664	516	504	77,7%	97,7%
Cirey	137	124	122	90,5%	98,4%
Cormot	111	85	85	76,6%	100,0%
Vauchignon	52	43	43	82,7%	100,0%
Baubigny	186	102	102	54,8%	100,0%
Saint-Romain	249	190	185	76,3%	97,4%
Total	3074	2142	2099	69,7%	98,0%
Reste canton	842	605	601	71,9%	99,3%
Canton de Nolay	3916	2747	2700	70,1%	98,3%
2e circonscription	14716	9643	9337	65,5%	96,8%

Élections générales à la Chambre des Députés des 8 & 22 mai 1898 (Le Progrès du 12 mai 1898 & ADCO 3 M 278)

2ème circonscription de Beaune - 1er tour

Territoires	Inscrits	Votants	Bouzerand	Guéneau	Vollot	% votants	% Bouzerand	% Guéneau	% Vollot
Corpeau	144	109	34	68	7	75,7%	31,2%	62,4%	6,4%
Puligny	368	280	114	157	9	76,1%	40,7%	56,1%	3,2%
Chassagne	300	240	64	166	7	80,0%	26,7%	69,2%	2,9%
Santenay	512	379	88	239	44	74,0%	23,2%	63,1%	11,6%
Saint-Aubin	242	203	62	91	47	83,9%	30,5%	44,8%	23,2%
Larocheport	176	132	46	74	10	75,0%	34,8%	56,1%	7,6%
Nolay	693	561	96	360	95	81,0%	17,1%	64,2%	16,9%
Cirey	150	137	16	107	11	91,3%	11,7%	78,1%	8,0%
Cormot	111	83	24	49	6	74,8%	28,9%	59,0%	7,2%
Vauchignon	45	35	12	18	5	77,8%	34,3%	51,4%	14,3%
Baubigny	179	115	40	62	13	64,2%	34,8%	53,9%	11,3%
Saint-Romain	246	182	26	115	40	74,0%	14,3%	63,2%	22,0%
Total	3166	2456	622	1506	294	77,6%	25,3%	61,3%	12,0%
Canton	3984	3095	824	1880	353	77,7%	26,6%	60,7%	11,4%
Reste canton	818	639	202	374	59	78,1%	31,6%	58,5%	9,2%
2e circo	14834	11364	3802	5499	1968	76,6%	33,5%	48,4%	17,3%

NB : Ernest Carnot n'est pas candidat à sa réélection - JB Gueneau, frère de l'ancien député, radical, Vollot (CG, maire d'Arnay), opportuniste, Bouzerand rallié

2e tour

Territoires	Inscrits	Votants	Bouzerand	Guéneau	% votants	% Bouzerand	% Guéneau
Corpeau	139	115	36	79	82,7%	31,3%	68,7%
Puligny	368	289	123	164	78,5%	42,6%	56,7%
Chassagne	302	248	76	171	82,1%	30,6%	69,0%
Santenay	512	390	109	277	76,2%	27,9%	71,0%
Saint-Aubin	242	207	65	139	85,5%	31,4%	67,1%
Larocheport	176	140	50	90	79,5%	35,7%	64,3%
Nolay	693	566	149	409	81,7%	26,3%	72,3%
Cirey	150	133	18	115	88,7%	13,5%	86,5%
Cormot	111	89	35	53	80,2%	39,3%	59,6%
Vauchignon	45	39	13	19	86,7%	33,3%	48,7%
Baubigny	179	127	44	83	70,9%	34,6%	65,4%
Saint-Romain	246	189	28	159	76,8%	14,8%	84,1%
Total	3163	2532	746	1758	80,1%	29,5%	69,4%
Canton	3981	3204	968	2185	80,5%	30,2%	68,2%
Reste canton	818	672	222	427	82,2%	33,0%	63,5%
2e circo	14899	11800	4773	6851	79,2%	40,4%	58,1%

NB : En rouge : communes où le rallié a eu un nombre significatif de voix opportunistes. Sur l'ensemble de la circonscription : le gain pour Bouzerand est de 11 points (3,5 points canton de Nolay)

Élections législatives du 27 avril 1902 (ADCO 3 M 279)							
2e circonscription de Beaune – 1 ^{er} tour							
	Inscrits	Votants	Gueneau	Carnot	% votants	% Guéneau	% Carnot
Corpeau	134	118	68	50	88,1%	57,6%	42,4%
Puligny	346	289	143	145	83,5%	49,5%	50,2%
Chassagne	292	246	131	113	84,2%	53,3%	45,9%
Santenay	530	428	243	185	80,8%	56,8%	43,2%
Saint-Aubin	237	206	52	153	86,9%	25,2%	74,3%
Larocheport	178	148	78	70	83,1%	52,7%	47,3%
Nolay	694	603	250	349	86,9%	41,5%	57,9%
Cirey	155	142	64	76	91,6%	45,1%	53,5%
Cormot	114	98	31	66	86,0%	31,6%	67,3%
Vauchignon	44	40	7	33	90,9%	17,5%	82,5%
Baubigny	183	131	53	78	71,6%	40,5%	59,5%
Saint-Romain	238	202	73	129	84,9%	36,1%	63,9%
Total	3145	2651	1193	1447	84,3%	45,0%	54,6%
Reste canton	803	708	289	417	88,2%	40,8%	58,9%
Canton de Nolay	3948	3359	1482	1864	85,1%	44,1%	55,5%
2e circonscription	14487	12208	5586	6554	84,3%	45,8%	53,7%

NB : François Carnot bat le député sortant (qui n'est majoritaire que dans le canton de Liernais) - *En rouge* : commune où Gueneau, député sortant radical, est en tête

Élections législatives du 6 mai 1906 (ADCO 3 M 281)							
2e circonscription de Beaune - 1 ^{er} tour							
	Inscrits	Votants	Carnot	Gueneau	% votants	% Carnot	% Gueneau
Corpeau	142	119	62	54	83,8%	52,1%	45,4%
Puligny	342	267	142	123	78,1%	53,2%	46,1%
Chassagne	294	246	101	143	83,7%	41,1%	58,1%
Santenay	500	404	173	225	80,8%	42,8%	55,7%
Saint-Aubin	240	201	136	59	83,8%	67,7%	29,4%
Larocheport	197	175	116	52	88,8%	66,3%	29,7%
Nolay	686	572	323	245	83,4%	56,5%	42,8%
Cirey	151	128	52	74	84,8%	40,6%	57,8%
Cormot	110	95	54	41	86,4%	56,8%	43,2%
Vauchignon	42	40	22	18	95,2%	55,0%	45,0%
Baubigny	183	142	79	63	77,6%	55,6%	44,4%
Saint-Romain	225	188	92	94	83,6%	48,9%	50,0%
Total	3112	2577	1352	1191	82,8%	52,5%	46,2%
Reste canton	757	680	395	283	89,8%	58,1%	41,6%
Canton de Nolay	3869	3257	1747	1474	84,2%	53,6%	45,3%
2e circonscription	14215	11925	6090	5749	83,9%	51,1%	48,2%

NB : même configuration qu'en 1902, avec une victoire moins nette de Carnot (Arnay, Liernais). *En rouge*, les communes où Gueneau arrive en tête.

Élections législatives du 24/04/1910 (ADCO 3 M 283)									
2e circonscription de Beaune - 1 ^{er} tour									
	Inscrits	Votants	Charles	Gueneau	Bichot	% votants	% Charles	% Gueneau	% Bichot
Corpeau	145	114	56	6	52	78,6%	49,1%	5,3%	45,6%
Puligny	326	240	56	70	106	73,6%	23,3%	29,2%	44,2%
Chassagne	264	199	114	12	70	75,4%	57,3%	6,0%	35,2%
Santenay	504	368	194	64	93	73,0%	52,7%	17,4%	25,3%
Saint-Aubin	224	173	67	18	84	77,2%	38,7%	10,4%	48,6%
Larocheptot	200	146	45	33	64	73,0%	30,8%	22,6%	43,8%
Nolay	637	510	72	255	172	80,1%	14,1%	50,0%	33,7%
Cirey	138	113	39	37	35	81,9%	34,5%	32,7%	31,0%
Cormot	102	84	39	15	27	82,4%	46,4%	17,9%	32,1%
Vauchignon	37	28	12	10	5	75,7%	42,9%	35,7%	17,9%
Baubigny	174	111	22	52	36	63,8%	19,8%	46,8%	32,4%
Saint-Romain	202	167	86	23	57	82,7%	51,5%	13,8%	34,1%
Total	2953	2253	802	595	801	76,3%	35,6%	26,4%	35,6%
Reste canton	752	601	171	188	230	79,9%	28,5%	31,3%	38,3%
Canton de Nolay	3705	2854	973	783	1031	77,0%	34,1%	27,4%	36,1%
2e circonscription	13803	10993	5095	1590	4158	79,6%	46,3%	14,5%	37,8%

NB : Charles, Conseiller général de Liernais, candidat radical-socialiste, soutenu par Le Progrès ; Bichot est libéral (François Carnot se présente à Étampes) - *en rouge* : communes où Gueneau devance Charles

2e tour									
	Inscrits	Votants	Charles	Bichot	% votants	% Charles	% Bichot	Différentiel	
Corpeau	145	118	60	57	81,4%	50,8%	48,3%	3,54 %	
Puligny	326	249	122	124	76,4%	49,0%	49,8%	3,50 %	
Chassagne	264	214	127	86	81,1%	59,3%	40,2%	3,97 %	
Santenay	504	377	263	109	74,8%	69,8%	28,9%	0,35 %	
Saint-Aubin	224	184	89	94	82,1%	48,4%	51,1%	0,76 %	
Larocheptot	200	152	88	63	76,0%	57,9%	41,4%	-4,47 %	
Nolay	637	505	276	213	79,3%	54,7%	42,2%	9,46 %	
Cirey	138	110	73	36	79,7%	66,4%	32,7%	0,89 %	
Cormot	102	87	49	35	85,3%	56,3%	40,2%	7,96 %	
Vauchignon	37	32	20	12	86,5%	62,5%	37,5%	16,07 %	
Baubigny	174	125	70	55	71,8%	56,0%	44,0%	10,67 %	
Saint-Romain	202	174	103	68	86,1%	59,2%	39,1%	6,07 %	
Total	2953	2327	1340	952	78,8%	57,6%	40,9%	4,42 %	
Reste canton	752	636	324	305	84,6%	50,9%	48,0%	8,79 %	
Canton de Nolay	3705	2963	1664	1257	80,0%	56,2%	42,4%	5,37 %	
2e circonscription	13801	11405	6435	4874	82,6%	56,4%	42,7%	4,39 %	

NB : *en rouge* : communes où Bichot devance Charles – La colonne « Différentiel » donne le pourcentage de voix qui sont passées de Gueneau (1^{er} tour) à Bichot (2^{ème} tour).

Élections législatives des 26 avril et 10 mai 1914 (ADCO 3 M 285)									
Circonscription de Beaune - 1 ^{er} tour									
	Inscrits	Votants	Bichot	Camuzet	Charles	% votants	% Bichot	% Camuzet	% Charles
Corpeau	137	108	39	24	45	78,8%	36,1%	22,2%	41,7%
Puligny	264	208	94	65	46	78,8%	45,2%	31,3%	22,1%
Chassagne	240	193	68	22	97	80,4%	35,2%	11,4%	50,3%
Santenay	441	339	80	84	171	76,9%	23,6%	24,8%	50,4%
Saint-Aubin	201	151	68	27	49	75,1%	45,0%	17,9%	32,5%
Larocheport	157	124	47	51	23	79,0%	37,9%	41,1%	18,5%
Nolay	582	464	159	145	136	79,7%	34,3%	31,3%	29,3%
Cirey	124	101	35	20	44	81,5%	34,7%	19,8%	43,6%
Cormot	94	78	18	11	43	83,0%	23,1%	14,1%	55,1%
Vauchignon	35	25	3	2	20	71,4%	12,0%	8,0%	80,0%
Baubigny	157	104	36	29	38	66,2%	34,6%	27,9%	36,5%
Saint-Romain	187	150	32	55	59	80,2%	21,3%	36,7%	39,3%
Total	2619	2045	679	535	771	78,1%	33,2%	26,2%	37,7%
Reste canton	738	589	242	82	262	79,8%	41,1%	13,9%	44,5%
Canton de Nolay	3357	2634	921	617	1033	78,5%	35,0%	23,4%	39,2%
Circonscription de Beaune	31500	23826	7394	8473	7614	75,6%	31,0%	35,6%	32,0%

NB : fusion des deux circonscriptions de Beaune – Camuzet, soutenu par le Progrès, est le député sortant de la première. *En rouge*, communes où Charles est arrivé en tête

2e tour							
	Inscrits	Votants	Camuzet	Bichot	% votants	% Camuzet	% Bichot
Corpeau	137	107	65	42	78,1%	60,7%	39,3%
Puligny	264	216	116	99	81,8%	53,7%	45,8%
Chassagne	240	185	110	73	77,1%	59,5%	39,5%
Santenay	441	324	216	104	73,5%	66,7%	32,1%
Saint-Aubin	201	147	73	72	73,1%	49,7%	49,0%
Larocheport	157	120	64	54	76,4%	53,3%	45,0%
Nolay	582	459	266	185	78,9%	58,0%	40,3%
Cirey	124	98	61	36	79,0%	62,2%	36,7%
Cormot	96	77	54	22	80,2%	70,1%	28,6%
Vauchignon	35	25	21	4	71,4%	84,0%	16,0%
Baubigny	157	93	53	40	59,2%	57,0%	43,0%
Saint-Romain	187	145	98	44	77,5%	67,6%	30,3%
Total	2621	1996	1197	775	76,2%	60,0%	38,8%
Reste canton	738	600	323	269	81,3%	53,8%	44,8%
Canton de Nolay	3359	2596	1520	1044	77,3%	58,6%	40,2%
Circonscription de Beaune	31462	23300	14530	8430	74,1%	62,4%	36,2%

Annexe LVIII - Élections départementales (1888-1914)

Élection au conseil général (canton de Nolay) 29 janvier 1888 (02/01/1888 : démission de Sadi Carnot élu président de la République) - ADCO 3 M 369

Territoires	Inscrits	Votants	Gueneau	Mignotte-Picard	Nuls-blancs	% votants	% Gueneau	% Mignotte-Picard
Corpeau	137	90	54	36		65,7%	60,0%	40,0%
Puligny	379	277	150	129	7	73,1%	54,2%	46,6%
Chassagne	274	229	18	211		83,6%	7,9%	92,1%
Santenay	489	327	243	80	3	66,9%	74,3%	24,5%
Saint-Aubin	280	202	96	102	4	72,1%	47,5%	50,5%
Larocheport	188	147	127	19	1	78,2%	86,4%	12,9%
Nolay	701	541	394	137	10	77,2%	72,8%	25,3%
Cirey	146	121	106	12	3	82,9%	87,6%	9,9%
Cormot	144	83	64	19	1	57,6%	77,1%	22,9%
Vauchignon	51	39	31	6	2	76,5%	79,5%	15,4%
Baubigny	203	133	102	29	2	65,5%	76,7%	21,8%
Saint-Romain	271	200	149	47	2	73,8%	74,5%	23,5%
Total	3263	2389	1534	827	35	73,2%	64,2%	34,6%
Reste canton	947	663	513	129	11	70,0%	77,4%	19,5%
Canton	4210	3052	2047	956	46	72,5%	67,1%	31,3%

NB : Le Dr Gueneau, ancien maire de Nolay, est désigné par le comité républicain – Mignotte-Picard est maire de Chassagne

Élection au Conseil général (canton de Nolay) 03 février 1895 (01/12/1894 : décès du Docteur Gueneau) - ADCO 3 M 379.

Territoires	Inscrits	Votants	Carnot Ernest	Divers	Nuls-blancs	% votants	% Carnot
Corpeau	139	81	81			58,3%	100,0%
Puligny	337	169	164	1	4	50,1%	97,0%
Chassagne	305	157	157			51,5%	100,0%
Santenay	496	238	235		3	48,0%	98,7%
Saint-Aubin	229	140	138	1	1	61,1%	98,6%
Larocheport	168	106	102		4	63,1%	96,2%
Nolay	663	235	225	4	6	35,4%	95,7%
Cirey	137	101	99	1	1	73,7%	98,0%
Cormot	111	83	83			74,8%	100,0%
Vauchignon	52	42	42			80,8%	100,0%
Baubigny	186	92	91	1		49,5%	98,9%
Saint-Romain	249	157	149		8	63,1%	94,9%
Total	3072	1601	1566	8	27	52,1%	97,8%
Reste canton	839	762	759	3	1	90,8%	99,6%
Canton	3911	2363	2325	11	28	60,4%	98,4%

Élection conseil général (canton de Nolay) 28 juillet 1895 (ADCO 3 M 382)										
Territoires	Inscrits	Votants	Carnot	Naudin	Grandchamp	Nuls-blancs	% votants	% Carnot	% Naudin	% Grandchamp
Corpeau	137	104	94	6	3	1	75,9%	90,4%	5,8%	2,9%
Puligny	340	240	180	11	36	13	70,6%	75,0%	4,6%	15,0%
Chassagne	299	186	167	5	8	3	62,2%	89,8%	2,7%	4,3%
Santenay	505	277	253	4	4	16	54,9%	91,3%	1,4%	1,4%
Saint-Aubin	230	194	172	8		11	84,3%	88,7%	4,1%	0,0%
Larocheptot	165	133	121	3		5	80,6%	91,0%	2,3%	0,0%
Nolay	671	513	387	18	47	55	76,5%	75,4%	3,5%	9,2%
Cirey	157	113	103			10	72,0%	91,2%	0,0%	0,0%
Cormot	106	79	76	1		2	74,5%	96,2%	1,3%	0,0%
Vauchignon	53	34	32	1			64,2%	94,1%	2,9%	0,0%
Baubigny	182	93	83	2	3	6	51,1%	89,2%	2,2%	3,2%
Saint-Romain	246	172	116	5	30	15	69,9%	67,4%	2,9%	17,4%
Total	3091	2138	1784	64	131	137	69,2%	83,4%	3,0%	6,1%
Reste canton	808	536	504	9	10	9	66,3%	94,0%	1,7%	1,9%
Canton	3899	2674	2288	73	141	146	68,6%	85,6%	2,7%	5,3%

NB : Grandchamp, tailleur de pierres, candidat radeical-socialiste, est conseiller municipal à Nolay – Louis Naudins, propriétaire, est maire de St-Aubin

Élections au conseil général (canton de Nolay) 21 juillet 1901 – Le Progrès de la Côte-d'Or							
Territoires	Inscrits	Votants	François Carnot	Gueneau	% votants	% Carnot	% Gueneau
Corpeau	136	99	41	57	72,8%	41,4%	57,6%
Puligny	344	271	127	144	78,8%	46,9%	53,1%
Chassagne	283	206	81	123	72,8%	39,3%	59,7%
Santenay	530	400	190	198	75,5%	47,5%	49,5%
Saint-Aubin	229	197	139	57	86,0%	70,6%	28,9%
Larocheptot	173	142	87	55	82,1%	61,3%	38,7%
Nolay	684	568	345	217	83,0%	60,7%	38,2%
Cirey	153	135	77	57	88,2%	57,0%	42,2%
Cormot	110	93	78	15	84,5%	83,9%	16,1%
Vauchignon	43	36	28	8	83,7%	77,8%	22,2%
Baubigny	185	115	69	46	62,2%	60,0%	40,0%
Saint-Romain	239	167	105	62	69,9%	62,9%	37,1%
Total	3109	2429	1367	1039	78,1%	56,3%	42,8%
Reste canton	877	594	370	223	67,7%	62,3%	37,5%
Canton	3986	3023	1737	1262	75,8%	57,5%	41,7%

ADCO 3 M 399 : élection conseil d'arrondissement (canton de Nolay) 31 juillet 1904									
Territoires	Inscrits	Votants	Naudin	Philippon	Divers	Nuls-blancs	% votants	% Naudin	% Philippon
Corpeau	137	105	57	47		1	76,6%	54,3%	44,8%
Puligny	346	209	110	95	1	3	60,4%	52,6%	45,5%
Chassagne	286	220	106	111	1	2	76,9%	48,2%	50,5%
Santenay	510	288	95	189		4	56,5%	33,0%	65,6%
Saint-Aubin	245	196	178	11	6	1	80,0%	90,8%	5,6%
Larocheport	184	123	71	41	10	1	66,8%	57,7%	33,3%
Nolay	696	482	320	162		3	69,3%	66,4%	33,6%
Cirey	149	92	39	52		1	61,7%	42,4%	56,5%
Cormot	108	65	54	11			60,2%	83,1%	16,9%
Vauchignon	44	27	24	3			61,4%	88,9%	11,1%
Baubigny	186	69	48	21			37,1%	69,6%	30,4%
Saint-Romain	235	109	55	51		3	46,4%	50,5%	46,8%
Total	3126	1985	1157	794	18	19	63,5%	58,3%	40,0%
Reste canton	760	470	247	219	1	3	61,8%	52,6%	46,6%
Canton	3886	2455	1404	1013	19	22	63,2%	57,2%	41,3%

NB : Louis Naudin, candidat modéré proche de Carnot, est maire de St-Aubin, Philippon adjoint à Ivry, est le candidat radical. En rouge, les communes où il arrive en tête.

Élection au conseil général (canton de Nolay) – 7 novembre 1910 (après démission de François Carnot le 22/09/1910) - ADCO 3 M 412								
Territoires	Inscrits	Votants	Carnot Sadi	Grandchamp	Nuls-blancs	% votants	% Carnot	% Grandchamp
Corpeau	141	112	62	48	1	79,4%	55,4%	42,9%
Puligny	324	233	128	101	4	71,9%	54,9%	43,3%
Chassagne	260	186	76	110		71,5%	40,9%	59,1%
Santenay	504	329	136	189	6	65,3%	41,3%	57,4%
Saint-Aubin	222	176	119	57		79,3%	67,6%	32,4%
Larocheport	195	151	122	28		77,4%	80,8%	18,5%
Nolay	633	520	304	213	3	82,1%	58,5%	41,0%
Cirey	135	112	51	59	2	83,0%	45,5%	52,7%
Cormot	102	82	38	44		80,4%	46,3%	53,7%
Vauchignon	37	31	12	19		83,8%	38,7%	61,3%
Baubigny	168	122	74	48		72,6%	60,7%	39,3%
Saint-Romain	196	165	96	67	1	84,2%	58,2%	40,6%
Total	2917	2219	1218	983	17	76,1%	54,9%	44,3%
Reste canton	746	591	295	293	3	79,2%	49,9%	49,6%
Canton	3663	2810	1513	1276	20	76,7%	53,8%	45,4%

NB : Sadi Carnot, propriétaire à La Rocheport et Nolay, ancien officier, fils de Sadi, candidat progressiste face à Grandchamp, Conseiller d'arrondissement, radical-socialiste.

Élection au conseil général (canton de Nolay) – 3 août 1913 (Le Progrès de la Côte-d'Or du 6 août 1913)						
Territoires	Inscrits	Votants	Grandchamp	Carnot	% Grandchamp	% Carnot
Corpeau			29	78	27,1%	72,9%
Puligny			88	131	40,2%	59,8%
Chassagne			84	72	53,8%	46,2%
Santenay			183	127	59,0%	41,0%
Saint-Aubin			83	69	54,6%	45,4%
Larocheptot			25	107	18,9%	81,1%
Nolay			249	205	54,8%	45,2%
Cirey			65	39	62,5%	37,5%
Cormot			50	29	63,3%	36,7%
Vauchignon			25	5	83,3%	16,7%
Baubigny			46	48	48,9%	51,1%
Saint-Romain			71	53	57,3%	42,7%
Total			998	963	50,9%	49,1%
Canton	3562	2570	1306	1237	51,4%	48,6%
Reste canton			308	274	52,9%	47,1%

NB : Grandchamp, candidat radical-socialiste, est à cette date maire de Nolay.

Élection au Conseil d'arrondissement (canton de Nolay) –28 septembre 1913 (ADCO 3 M 417)							
Territoires	Inscrits	Votants	Roux	Divers	Nuls-blancs	% votants	% Roux
Corpeau	140	71	37	28	6	50,7%	52,1%
Puligny	288	127	85	23	19	44,1%	66,9%
Chassagne	245	71	64	3	4	29,0%	90,1%
Santenay	450	235	209	8	18	52,2%	88,9%
Saint-Aubin	199	96	63	16	17	48,2%	65,6%
Larocheptot	169	72	43	15	14	42,6%	59,7%
Nolay	596	269	201	35	33	45,1%	74,7%
Cirey	124	70	56	6	8	56,5%	80,0%
Cormot	94	52	47	4	1	55,3%	90,4%
Vauchignon	38	25	25			65,8%	100,0%
Baubigny	157	29	22	3	4	18,5%	75,9%
Saint-Romain	203	65	55	2	8	32,0%	84,6%
Total	2703	1182	907	143	132	43,7%	76,7%
Reste canton	743	296	245	28	23	39,8%	82,8%
Canton	3446	1478	1152	171	155	42,9%	77,9%

Sources et bibliographie

Abréviations utilisées

A.B. : Annales de Bourgogne

A.H.R.F. : Annales historiques de la Révolution française

A.N. : Archives nationales

ADCO : Archives départementales de la Côte-d'Or

ADSL : Archives départementales de Saône-et-Loire

Annales ESC : Annales Économies, Sociétés, Civilisations

Annales HSS : Annales Histoire, Sciences sociales

CBEH : Centre beaunois d'études historiques

CHVV : Centre d'histoire de la vigne et du vin,

H.S.R. : Histoire et Sociétés rurales

R.H.M.C. : Revue d'histoire moderne et contemporaine

SHAB : Société d'histoire et d'archéologie de Beaune

N.B. : Les cartes insérées dans l'ouvrage ont été réalisées par nous-mêmes à l'aide du logiciel libre Quantum GIS. Les données cartographiques (vecteur et raster) ont été fournies par l'Institut Géographique National, en vertu de la directive européenne Inspire du 14 mars 2007.

Les Archives Départementales de la Côte-d'Or ont bien voulu nous délivrer les copies numériques des plans cadastraux dits « napoléoniens ». Nous les en remercions vivement.

Sources manuscrites

Archives nationales

Série BB – Justice

- BB19-38 Lettre du 14 novembre 1846 du procureur général de Dijon au ministre in
Correspondance du procureur général de Dijon sur la disette des vivres
(1846-1847).
- BB30-424 Statistique des individus arrêtés ou poursuivis à l'occasion des troubles
de décembre 1851, avec l'indication des peines appliquées

Série C – Assemblées

- C 950 Enquête de 1848 sur le travail agricole et industriel (Côte-d'Or)
- C 1194-1195 Élections Côte-d'Or (1815-1848)
- C1325 Élections à l'assemblée constituante (1848) Côte-d'Or
- C1330 Élections à l'assemblée législative (1849) Côte-d'Or
- C1490 Élections à l'assemblée législative (1849), PV par section
- C1336 Élections de 1852 (Côte-d'Or)

Série F1 – Administration générale

- F1-BI-166 Extrait du dossier Labatut : A.N. -
- F1 cIII 5 Élections (1816-1870) Côte-d'Or
- F1 cIII 7 Comptes-rendus administratifs (an III – 1870) Côte-d'Or

Série F7 – Police générale

- F7-9649 Situation des départements (1815-1830). sur la fédération en 1815.
- F7-3969-3971 Rapports de gendarmerie (20ème légion)(1817-1859)
- F7-6779 Rapports de gendarmerie (1829-1835)

Série F11 – Subsistances

- F11-1170 Statistiques sur les vins

Série F20 – Statistiques

- F20-289/1-3 Trafic du Canal de Bourgogne et autres

F20-282/11	Tableaux du prix moyen des principaux objets de consommation et du taux moyen des salaires (1824-1855)
F20-177	Statistiques démographiques Côte-d'Or (an IX-1810)
F20-403	Récoltes des vins (1806-1811)
F20-592/1	Statistique agricole Côte d'Or (185)
F20-744	Superficies des vignobles, exportations (1779-1838)
Divers	
MC/ER/XCIII/306	Procès-verbal de vente du domaine de Sivry et dépendances (succession de Gaucourt) 1809
H 207	Papiers d'Amelot de Chaillou – lettre à propos du Cahier de doléances d'Ebaty
337AP/12	Papiers de Bernard de Sassenay

Archives départementales de la Côte-d'Or

Série C – Administration provinciale

45	Intendance de Bourgogne - Dénombrement de la population 1786 – Résultats généraux
58-72	État détaillé des naissances, mariages et morts dans chaque paroisse 1774-1788
74-77	Relevés du mouvement de la population par paroisse
100-106	État des récoltes et mercuriales 1786-1789
349	Mémoire des négociants de la ville de Chalon, 1782.
941	Premier conseil municipal à Nolay
3882-3883	Atlas général des routes de la Province de Bourgogne (1759-1780)
5843-6623	Rôle des Vingtièmes sur les revenus des biens immeubles et droits incorporels possédés par les nobles, officiers, « exemps » et privilégiés (Recette de Beaune) année 1789
9758-9761	Bureau de Nolay : archives du centième denier

Série E – Féodalité, communes, bourgeoisie et familles

82	Indemnités pour le rachat de dîmes
83-84	Manuel des cens et rentes des seigneuries de Saint-Aubin et Gamay.
91	Manuel des Droits Généraux seigneuriaux et particuliers attachés au Comté de Larocheport
438-439	procès qui opposa le Comte de Clermont-Montoison aux propriétaires-forains à Chassagne en 1774
512/30	Bans de vendanges – Puligny (1806-1868)
921	Grange d'Auvenay (finage de Saint-Romain) - Manuel incorporé des héritages, cens et rentes en dépendant, rédigé en 1776
1496	Papiers Perrenay de Balleure & Blancheton de La Rocheport

1502 Atlas en 22 feuillets de la terre d'Ébaty
1575-1576 Manuel incorporé des cens, rentes et redevances dues à la seigneurie de Puligny.

Série F - Achats, dons, legs ou dépôts d'archives d'origine privée (série F close)

1 F 38 Hubert Michel François VAILLANT, Statistique du département de la Côte-d'Or, an VIII-1807 et poursuivie jusqu'en 1820, manuscrit
1 F 310 Copie du livre de raison de la famille Latour, de Puligny (1785-1895)
18 F 3-17 Fond de Champeaux – Livre de comptes du domaine de La Bouligneuse (1820-1842)
52 F Fonds Blancheton de la Rochepot (1120-1900) – titres de diverses seigneuries (La Rochepot, Saint-Romain, Meursault)

Série J - Achats, dons, legs ou dépôts d'archives d'origine privée (série J ouverte)

J1067 Papiers de la famille Paquelin (1771 – 1844) – Chassagne
J0/174 Livre de comptes de Duvault-Bloch, négociant à Santenay (1828-1840)
102 J Fonds Carnot-Falletans
143 J Fonds Sylvie Carnot (papiers de François et Sadi Carnot fils)
93 J 13 Réponses de l'instituteur de Baubigny aux enquêtes sur l'histoire de la Révolution en Côte-d'Or (1906-1907)
141 J 65-69 Enquête épiscopale sur les paroisses et leurs annexes, Monseigneur Rivet, 1839

Série L - Fonds administratifs et judiciaires de la période révolutionnaire

190 Délimitation des communes
198 Listes des citoyens actifs 1790-an VII – Chassagne, Corpeau, Canton de Corpeau, Puligny, Ébaty,
203 Listes des citoyens actifs 1790-an VII – La Rochepot, Nolay, Santenay
253-267 Formation des municipalités 1790
268-278 Renouveau des municipalités (1790 –germinal an VII)
319 Administrations municipales de canton an IV-an XIII – cantons de Corpeau et Nolay
325 Administrations municipales de canton an IV-an XIII – affaires spéciales : canton de Corpeau
333 Administrations municipales de canton an IV-an XIII – affaires spéciales : canton de Nolay
374 Comités de surveillance et révolutionnaires : Établissement, fonctions, surveillance, réorganisation, indemnités à leurs membres et frais de bureau.
383 Répression des prêtres réfractaires – ans VII-VIII
385 Sûreté générale 1789-an VIII – Chassagne
389 Sûreté générale 1789-an VIII – Nolay
481 Répression du brigandage - Nolay
496 Dénombrement de la population de 1786 imprimé sur demande des députés de la Province
574 Rétablissement du ban à Corpeau An VII

638-644	Administration communale - Affaires générales et collectives 1790-an VIII
645-790	Administration communale - Affaires spéciales 1789-1812
819-827	Contributions 1789-an VIII
828-870	Contributions directes 1790-an VIII
930	Affaires militaires 1789-an IX - Volontaires nationaux
931	Affaires militaires 1789-an IX - Jean Verdereaux appartenait à la municipalité de Cormot. Rapport gendarmerie
957	Affaires militaires 1789-an IX - Levée des volontaires gardes nationaux – 12 août 1792
961	Affaires militaires 1789-an IX - troubles à Santenay 1792 – Troubles à Cormot (arrestation d'un déserteur an IV)
971	Affaires militaires 1789-an IX - affaires spéciales – canton de Corpeau
983	Affaires militaires 1789-an IX - affaires spéciales – canton de Nolay
1007	Affaires militaires 1789-an IX – déserteurs an VI
1008	Affaires militaires 1789-an IX - lettre au ministre sur la situation à Beaune Prisonniers de guerre et déserteurs – affaires spéciales (ans II-VIII)
1155/2	Chassagne – personnel et police du culte : affaires spéciales (1790-an VIII) – probablement Bachelet
1180	Police du culte - affaires spéciales par commune (1790-an IV) : troubles à Chassagne (1791-1792)
1382-1283	District de Beaune - Épurations : arrêtés des représentants Bernard, Calés et Mailhe, ans II-III. Cantons de Corpeau et Nolay
1386	Listes nominatives des membres des comités de surveillance
1387	Sûreté générale (1790-an III) : conflit à Santenay fin 1790, Recherche de suspects (1793), Situation politique canton de Nolay (brumaire an VIII), Molinot (1793), Vauchignon\$
1389-1390	Police Politique – Affaire Berbis (Corcelles), Dangeville-Morillon, Demoisy, Genot (Nolay), Duchemin (Santenay), Mairillot Edme, Monnot frères, Renard Louise,
1407	État des communaux et projet de partage (loi du 10 juin 1793)
1440-1443	Culte catholique : dossiers individuels
1442	Culte catholique – affaires spéciales par commune (1791-an III) : Baubigny, Chassagne, Nolay, Puligny, Santenay

Suppléments à la série L

2494	Municipalités de cantons – Nolay (an IV-VIII)
2695	Baubigny (an II)
3048- 3075	Extraits mortuaires

Série M – Administration générale et économie

Sous-série 1 M – Administration générale du département

223	Tournées administratives du préfet Tocqueville (1816)
-----	---

Sous-série 2 M – Personnel de la préfecture

2 M 74	Nomination et installation des représentants municipaux (an VIII – 1815)
2 M 75	Épuration des conseils municipaux (1816-1830)

Sous-série 3 M – Plébiscites, élections

- 3 M 184 Plébiscite de 1851
- 3 M 186 Plébiscite des 21 et 22 novembre 1852
- 3 M 187 Plébiscite du 8 mai 1870
- 3 M 188 Élections présidentielles de 1848
- 3 M 191 Élections présidentielles de 1848 (suite)
- 3 M 250. Élections à l'assemblée constituante (1848) Côte-d'Or
- 3 M 263 Élections à l'Assemblée nationale(1871)
- 3 M 265 Élections législatives 1876
- 3 M 266 Enquête sur les agissements du pouvoir après le 16 mai (élections de 1877)
- 3 M 267 Élections législatives (1881)
- 3 M 268 Élections législatives (1885)
- 3 M 269-272 Élections législatives (1888-1889)
- 3 m 274 Élection législative complémentaire (1892)
- 3 M 276 Élections législatives (1893)
- 3 M 277 Élection législatives complémentaires (1889)
- 3 M 278 Élections législatives (1898)
- 3 M 279 Élections législatives (1902)
- 3 M 281 Élections législatives (1906)
- 3 M 283 Rapport politique mensuel préfet 1909
- 3 M 285 Élections législatives (1914)
- 3 M 304 Préfet au ministre après élections départementales de 1848
- 3 M 339 Élections départementales (1871)
- 3 M 355 Élections départementales complémentaires (1877-1888)
- 3 M 352 Élections cantonales (1877)
- 3 M 355 Élection au Conseil d'arrondissement de Beaune (1880)
- 3 M 356-357 Élections cantonales (1880)
- 3 M 369 Élection au Conseil général (canton de Nolay – 1888)
- 3 M 379 Élections départementales complémentaires (1892-1895)
- 3 M 382 Élections cantonales (1895)
- 3 M 399 Élection au Conseil d'arrondissement de Beaune (1904)
- 3 M 412 Élection de Sadi Carnot au Conseil général 1910, victoire radicale à Nolay 1912
- 3 M 417 Élection de Roux au Conseil d'arrondissement en 1914
- 3 M 466 Renouvellements des conseils municipaux 1834
- 3 M 471 Élections municipales générales du 30 juillet 1848
- 3 M 472 Élections municipales générales d'août et septembre 1852
- 3 M 476-477 Élections municipales 1870
- 3 M 478 Élections municipales 1871
- 3 M 479 Élections municipales des 22 et 29 novembre 1874.
- 3 M 480 Élections municipales (1876)
- 3 M 481 Élections municipales (1878)
- 3 M 482-483 Élections municipales (1881)
- 3 M 484-486 Élections municipales (1884)
- 3 M 487 Élections municipales (1888)
- 3 M 488 Élections municipales (1892)
- 3 M 489 Élections municipales (1896)

3 M 490	Élections municipales (1900)
3 M 491	Élections municipales (1904)
3 M 492	Élections municipales (1908)
3 M 493	Élections municipales (1912)
3 M 498	Arrondissement de Beaune : Tableaux des maires, adjoints et conseillers municipaux (1831-1833)
3 M 503	Arrondissement de Beaune : Tableaux des maires, adjoints et conseillers municipaux (1855-1865)
3 M 507-537	Arrondissement de Beaune : maires, adjoints et conseillers municipaux (1875-1912)
3 M 575	Affaires particulières par communes : Baubigny (1831-1939)
3 M 632	Affaires particulières par communes : Chassagne (1831-1935)
3 M 647	Affaires particulières par communes : Cirey-les-Nolay (1831-1938)
3 M 655	Affaires particulières par communes : Corcelles-les-Arts (1831-1935)
3 M 659	Affaires particulières par communes : Cormot, Corpeau (1831-1938)
3 M 690	Affaires particulières par communes : Ébaty (1831-1935)
3 M 822	Affaires particulières par communes : Nolay (1831-1935)
3 M 855	Affaires particulières par communes : Puligny (1831-1938)
3 M 863	Affaires particulières par communes : La Rochepot (1831-1939)
3 M 872	Affaires particulières par communes : Saint-Aubin (1831-1935)
3 M 889	Affaires particulières par communes : Saint-Romain (1831-1935)
3 M 897	Affaires particulières par communes : Santenay (1831-1935)
3 M 944	Affaires particulières par communes : Vauchignon (1831-1935)

Sous-série 6 M – Population, affaires économiques, statistiques

10 M 1 à 717	Listes nominatives du recensement
TD / 1-127	Tables décennales
M 12 / II l 1	Transports (1845-1846) : Tableaux communaux indiquant l'importance du trafic (nature du transport, itinéraire parcouru, étendue du parcours, quantité et état des voyageurs ou marchandises transportés)
M 12 – II a3-a7	Tableau des récoltes de 1807 dans le canton de Nolay, animaux domestiques (1829), statistiques agricole CO en 1809-1810
M 12 - II a 17	Statistiques agricoles décennales 1862
M 12 – II a 18-50	Statistiques agricoles annuelles (1867-1905) – années disponibles pour la région de Nolay : 1877, 1892, 1905
M12 II j/1-2	Sinistres agricoles (1853-1870)

Sous-série 7 M : Agriculture / Fonds de la préfecture / Viticulture et œnologie

M 13 IX a 1	Instructions ; correspondance ; enquêtes départementales (1813-1830, 1841-1905)
M 13 IX a 2	Statistique viticole et vinicole 1848-1900
M 13 IX a 4	État de la viticulture et crise vinicole 1901-1919
M 13 IX a 5	Cours et concours de greffage de la vigne (1893-1901)
M 13 IX a 6	Plan topographique des vignobles du département – Jules Lavalley (1855)
M 13 IX b 1 b 2	Arrondissement de Beaune : associations viticoles (1857-1893)
M 13 IX d 1	Syndicats professionnels (1893-1914) – Puligny

M 13 IX e 1,2 ,3...	Rapport de Magnien au CCEV le 30 juin 1882).
M 13 IX e 2-18	Syndicats antiphyllloxériques – Arrêtés de constitution (1878-1902)
M 13 IX f1	Maladies de la vigne : oïdium
M 13 IX g 1	Personnel départemental, délégué et auxiliaire 1879-1901
M 13 IX g 2	Syndicats autorisés (1879-1904) - États récapitulatifs des subventions
M 13 IX g 3	Indemnités individuelles aux propriétaires des vignes traitées (1880-1882)
M 13 IX g 4-13	Service anti-phyllloxérique départemental (1871-1913)
13 M IX g 14-15	Service anti-phyllloxérique départemental - Correspondance (1879-1881)
13 M IX g 16-18	Recherche de taches phyllloxériques (1880-1884)
13 M IX g 19-25	Plantation de vignes américaines (1880-1895)
13 M IX g 28	États des traitements opérés par le sulfate de carbone 1883-1889
13 M IX g 29-44	États des traitements opérés par le sulfure de carbone - Classement alphabétique par communes (1879-1897)
13 M IX g 45-46	Affaires générales et répertoires (1881-1890) – syndicats anti-phyllloxériques
M 13 IX h 1 / 1-4	Pyrale de la vigne (1834-1838) – Maladies cryptogamiques (1911-1914) - Déclarations ; répartition des crédits
M 13 IX i I / 1-3	Bans des vendanges et police des vignobles à la récolte - grève Chassagne (an XII-1877)
M 13 III 0 1/ 4	Congrès de 1911 relatif à la dépopulation rurale en Côte-d'Or.
Supplément série M	
SM 1419-1422	Lutte contre le phyllloxéra et reconstitution du vignoble 1872-1913
SM 2682	Viticulture (1879-1913) - Bans des vendanges, lutte contre le phyllloxéra (1879-1883) ; état d'esprit des vignerons de la côte et de l'arrière côte (1913)
SM 16650	Relevé de la production de vin dans les communes du département (1907)
SM 15689	Nouvelles estimations des revenus territoriaux 1850 et 1879 (canton de Nolay)
SM 15672	Nouvelles estimations des revenus territoriaux 1850 et 1879 (canton de Beaune-sud)
SM 16705	
SM 16706-16707	Traitement des maladies cryptogamiques de la vigne 1911 – Subventions
Sous-série 4 M	
20 M 151	Condamnés et déportés politiques (1872-1878)
20 M 245	Condamnés du 2 décembre 1851
20 M 328	Surveillance particulière à caractère politique (1853-1856)
20 M 1514	Rapport de police non signé de 1873 sur l'attitude politique du canton de nolay
20 M 1215	Surveillance politique (1879-1914).
45 M	Commissariat de police de Nolay – rapports (1855-1868)

Série N – Administration et comptabilité départementale

1 N d 1-70 Rapports et procès-verbaux (imprimés) des sessions du Conseil général (1826-1914)

Série P – Finances, cadastre et postes

Sous-série 3 P – Cadastre et remembrement

Matrices, états de sections et plans du cadastre napoléonien

197 Corcelles-les-Arts
244 Ébaty
203 Corpeau
512 Puligny-Montrachet
156 Chassagne-Montrachet
582 Santenay
541 Saint-Aubin
52 La Rochepot
460 Nolay
181 Cirey-les-Nolay
202 Cormot-le-Grand
658 Vauchignon
53 Baubigny
570 Saint-Romain

Matrices cadastrales rénovées (1913-1980)

 Corcelles-les-Arts
251 Ébaty
258 Corpeau
 Puligny-Montrachet
 Chassagne-Montrachet
438 Santenay
413 Saint-Aubin
407 La Rochepot
372 Nolay
 Cirey-les-Nolay
 Cormot-le-Grand
474 Vauchignon
 Baubigny
427 Saint-Romain

Série Q – Domaines, enregistrement, hypothèques

Sous-série 1 Q – Domaines nationaux

Procès-verbaux de vente

62-80 District de Beaune : P.-V. De ventes 1ère origine
81-110 District de Beaune : P.-V. De ventes 2ème origine
400-404 Département : états et affiches de vente
405-468 Département : P.-V. De ventes (toutes origines) (an IV-1827)
Séquestre et liquidation – biens de 1ère origine – district de Beaune
471 Biens de 1ère origine : séquestres, mainlevées, restitutions etc...
 (1790-1811)
472 Listes des cures, fabriques, méparts, chapelles, etc... (après an VI)

474	Déclarations par les communes des fonds ecclésiastiques (1790)
475-476	Déclarations des biens nationaux ci-devant possédés par les ecclésiastiques, situés sur le territoire du district de Beaune (1790)
Listes d'émigrés, condamnés, déportés	
515	Listes manuscrites des noms et biens des émigrés du département (avec indication des lieux de situation de leurs biens et dates de constatation d'émigration)
522	État nominatif des condamnés du département pour lesquels la confiscation des biens cesse, et de ceux pour lesquels elle subsiste d'après la loi du 21 Prairial an III
530	Levée du séquestre, restitutions – indemnité du Milliard (cf Q 551 et suivantes)
Séquestre et liquidation – biens de 2ème origine – district de Beaune	
534	États communaux et récapitulatifs de consistance des biens de 2ème origine ; proclamations de confiscation ; listes d'émigrés du district (1792 – an III)
537-538	États des biens nationaux de 2ème origine du district (ordre alphabétique des anciens possesseurs)
Dossiers individuels d'émigrés	
898-1097	Berbis À Pradier D'aGRAIN
Partage de pré-succession	
1413	Blancheton de La Rochepot, Jeanne-Louise-Théodule Ganiare, sa veuve, J-B François
1414	Clermont-Montoison, Henriette-Louise-Madeleine Dutillet, veuve de Louis-Claude / Olympe Bernard de Sassenay, veuve de Claude / Lambert Françoise Benoit, épouse de Denis-Julien
1415	Parigot de Santenay, Gérard-François-Henri et Anne-Marie-Marguerite-Balzamie Gillet, son épouse
1416	Routy, Jeanne Latour, veuve de François
Indemnité de 1825 dite du Milliard	
1444-14474	dossiers individuels de liquidation
Sous-série 3 Q 21 – Bureau de l'enregistrement et des domaines de Nolay	
3 Q 21/21/2 à 5	Table des acquéreurs (1793-1817)
3 Q 21/25 à 35	Table des vendeurs et des précédents possesseurs (1816-1865)
Série R – Affaires militaires et organismes de temps de guerre	
R 128	Liste des réfractaires recherchés 1813
Série S – Travaux publics et transports	
III S 6 a 10-15	Statistique du pesage à Corpeau (1840-1851)
Série T – Enseignement, affaires culturelles, sports	
IV T 19	Répression contre les instituteurs – rapports
Série U – Justice	
U VII db4	les rapports mensuels du juge de paix de Nolay, pour la période 1849-1852, nous ont été une source précieuses d'informations.

Série V – Cultes

- 1 V 31 Dossier personnel de l'abbé Claude Grisel (an X – 1817)
II V 65, 66 & 67 Cérémonies et processions – Réglementations et enquêtes (1816 – 1910)

Série Z – Sous-préfecture Beaune

- 6 Z 13 m 14 Viticulture, phylloxéra, appellations d'origine (1838-1942)
6 Z m 2 Statistiques, rapports, situation générale de l'agriculture (1825-1931)
6 Z 13 m 9 Fermiers à bail depuis plus de 30 ans (1912)

Microfilms

- 1 MI 457 Cahier de mémoire de Charles Paquelin (1752-1806)
3 M I b 4 Enquête de 1848 sur le travail – travaux préparatoires à l'enquête

Série E – Dépôt (Archives communales déposées en 1973 aux ADCO)

- H dép. 460/6-12 Archives historiques de l'Hôpital de Nolay (1816-1961)

Série E – Dépôt (Archives communales déposées en 1973 aux ADCO)

- Corcelles-les-Arts - 197 Statistiques agricoles (1852-1869)
Ébaty - 244 Statistique agricole (1851-1869 & 1879-1880)
État de sections (1814)
Corpeau - 203 Matrice foncière (1818)
Matrice et états de sections (1791)
Puligny - 512 Ban de vendange (1808-1888)
Chassagne - 156 État de sections (1791 & 1801)
Santenay - 582 Registre des délibérations (1790-1825)
Saint-Aubin - 541 Statistiques, syndicats agricoles et viticoles (1900 – 1934)
Rôle des tailles et Capitation sur les cy-devant privilégiés de la Communauté de la Rochepot
Anciennes impositions, contribution, matrices et états de sections (1791)
La Rochepot - 527 Registre de délibérations municipales (1790-1792)
Nolay - 460
Cirey-les-Nolay - 181 État de sections (1791)
Cormot - 202
Déclarations de récoltes pour l'An II
Statistiques viticoles (1902-1916)
Vauchignon - 658 Statistique viticole du CCEV (1898-1902)
Baubigny - 53
Saint-Romain - 570

Série H dépôt - Établissements hospitaliers

- H dép. 460/6-12 Archives historiques de l'Hôpital de Nolay (1816-1961)

Série E ouverte – État-civil, notaires et autres officiers publics et ministériels

Sous-série 2 E – Tables et actes de l'État-civil (en ligne)

Sous-série 4 E – Notaires de la Côte-d’Or

Principaux notaires pour la région étudiée

- | | |
|--------|--|
| 4 E 69 | 1e étude de Nolay (Prudhon, Bachelet, Batault) |
| | 2e étude de Nolay (Carnot à Nolay, Latour à Puligny, Bertrand, Puset...) |
| 4 E 70 | |
| 4 E 71 | Étude d’Ivry-en-Montagne |
| 4 E 72 | Étude de Santenay |

Autres dépôts d’archives

Archives départementales de Saône-et-Loire (ADSL)

184 Bail à ferme du 13 avril 1782 pour la seigneurie de Chassagne
522 J. CATTIN, Topographie médicale de Nolay, 1787

Archives municipales de Beaune (AMB)

- | | |
|------------|---|
| 56 W 11-13 | Procès-verbaux des séances du Comité d’Agriculture de l’Arrondissement de Beaune et de Viticulture de la Côte-d’Or (1888-1914) |
| 56 W 23 | Procès-verbaux des réunions du Comité d’Agriculture et de Viticulture de l’arrondissement de Beaune – Commission du phylloxéra – 28 juillet 1878 – 29 mars 1884 |
| 56 W 64-71 | Bulletins du Comité d’Agriculture de l’Arrondissement de Beaune et de Viticulture de la Côte-d’Or (1885 à 1913) |
| 56 W 75 | Enquête auprès des communes de la côte viticole pour établir le classement des parcelles produisant les vins fins (1859 – 1861).
Affiche de 1908 - Lundi 15 juin 1908 : Vente aux enchères publiques des propriétés Routy de Charodon par l’étude notariale de Maître Mathieu, notaire à Beaune. |
| 1PH 204 | |

Archives municipales de Nolay

- | | |
|-----------|---|
| 1 F 1 | Tableau du mouvement de la population de 1801 à 1834.
Mouvement de la population du canton (1824, 1827-1828).
Mouvement de la population (1862, 1868-1869).
Recensement de la population - 2 : Etat des citoyens de plus de 20 ans (s.d., 1815, 1827). Etat de la population (an IV, an XI). Liste nominatives de la population (1824 à 1851). |
| 1 F 2-5 : | Statistiques – Enquête sur le peuplement et l’activité ouvrières dans le canton de Nolay (1872) |
| 5 F 1 | |

Sources imprimées

Sources de caractère national

- Archives statistiques du ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, Paris, 1837
MARIN (B.) et MARRAUD (M.) « L'enquête agricole de 1852 », L'Atelier du Centre de recherches historiques [En ligne], L'Enquête agricole, mis en ligne le 14 avril 2011, consulté le 17 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/acrh/3696>
- CAVOLEAU (M.) Oenologie française, ou statistique de tous les vignobles..., Paris, 1827
- INSEE Annuaire statistique de la France – Résumé rétrospectif, 1966
Ministère de l'agriculture Statistique agricole de la France : annexe à l'enquête de 1929 : Monographie agricole du département de la Côte-d'Or
- Ministère de l'agriculture Atlas de statistique agricole, résultats généraux des statistiques agricoles décennales de 1882 et 1892, Paris, 1897
- Ministère de l'agriculture Statistique agricole, Tableaux rétrospectifs, Paris, 1911
Société nationale d'agriculture Enquête sur la situation de l'agriculture en France en 1879
DE LUÇAY (M.) Mémoire sur la nouvelle évaluation du revenu foncier des propriétés non bâties, Paris, 1879.
- GIMEL (C.) De la nouvelle évaluation du revenu foncier des propriétés non bâties, Journal de la société statistique de Paris, tome 25 (1884), p. 299-323
- Colonel BERTHAUT La carte de France (1750 – 1898), Paris, 1899

Sources de caractère régional

Annuaire, bibliographies, statistiques

- AMELOT DE CHAILLOU Dénombrement du Duché de Bourgogne et pays adjacens, et des Provinces de Bresse et Dombes, Bugey et Gex », 1786, imprimé en 1790
- Nouvel état général et alphabétique des villes, bourgs et paroisses... compris dans les États du Duché de Bourgogne, rédigé par ordre de MM les Élus généraux, 1781.
- Chambre de commerce de Dijon Statistique du département de la Côte-d'Or, Dijon, 1880
- Comité d'Agriculture de l'arr. de Beaune (CAVB) Plan statistique des vignobles produisant les grands vins de Bourgogne, Beaune, 1861
- ROSEROT (A.) Dictionnaire topographique du département de la Côte-d'Or, Paris, 1924

Journaux

- Le Progrès de la Côte-d'Or
Le Journal de Beaune
La Bourgogne Agricole (1880-1881)

Ouvrages contemporains (présentant le caractère de sources)

Descriptions géographiques, voyages

- COURTÉPÉE (Abbé) Description historique et topographique du Duché de Bourgogne, Tomes II & III, Dijon, 1778
- BARD (J.) Itinéraire de Dijon à Lyon, Lyon, 1850

BADIN et QUENTIN	Géographie départementale classique et administrative de la France : département de la Côte-d'Or, Paris, 1847
ROSSIGNOL (M.)	Histoire de Beaune depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, Beaune, 1854.
Agriculture	
ARNOUX (Abbé)	Dissertation sur la situation de la Bourgogne, sur les vins qu'elle produit, sur la manière de cultiver les vignes..., Londres, 1728
BEGUILLET	Oenologie ou discours que la meilleure méthode de faire le vin et cultiver la vigne, Dijon, 1770
TAINTURIER (Abbé)	Remarques sur la culture des vignes de Beaune et lieux circonvoisin, 1763. présenté et annoté par Loïc Abric, Éditions de l'Armençon, 2000.+
LAVALLE (J.)	Histoire et Statistique de la vigne et des grands vins de la Côte-d'Or », 1855, réédition 1972, Fondation Geisweiler, Nuits-Saint-Georges
MORELOT (Dr)	Statistique de la vigne dans le département de la Côte-d'Or », Dijon, 1831
DE VERGNETTE-LAMOTTE (A.)	Des vignes fines, 1862.
DE VERGNETTE-LAMOTTE (A.)	Le vin, 1867
Actes du congrès des vignerons français. 4e session tenue à Dijon en août 1845, Dijon, 1846.	
DELARUE	Essai sur la statistique vinicole de la Côte d'Or, comme réponses aux questions de la réunion vinicole, Dijon, 1843.
JOIGNEAUX (P.)	Le livre de la ferme et des maisons de campagne, 1863
PACOTTET	« le cours des vins de Bourgogne de 1781 à 1870 », in Revue de Viticulture, T XXV, 1906, pages 257 et 285
BOUHEY-ALLEX	« La reconstitution en Côte d'Or », in Revue de Viticulture, T.XXIX, 1908, pp 686-691
JULLIEN (A.)	Topographie de tous les vignobles connus, 1866
LADREY (C.)	L'art de faire le vin
DUVAULT-BLOCHET (J-M)	De la vendange, 1869
Bulletin de la SVB	
Conférences viticoles des 10, 11, 12 septembre 1891 : enquête sur l'état des vignobles, étude des terrains	
DURAND (E.) et GUICHERD (J.)	Culture de la vigne en Côte d'Or, Dijon, 1896 (1906 pour la seconde édition).
MARTIN (G.) et MARTENOT (P.)	Contribution à l'histoire des classes rurales en France au XIXe siècle : La Côte-d'Or, 1909
POISOT (H.)	Historique de la cartographie des grands vignobles de Bourgogne, 2001
DANGUY (R.) et Aubertin (C.)	Les grands vins de Bourgogne, lib. H. Armand, Dijon, 189*2
LADREY (C.)	Rapport sur l'invasion du phylloxéra dans le département de la Côte d'Or, 1878
Rapports du Commission Centrale d'Études et de Vigilance Conseil général Côte d'Or	
Guillory	Les congrès de vignerons français, 1860, Paris
Guicherd (J.)	Les vignobles de la haute-Bourgogne, Dijon et la Côte-d'Or en 1911 / 40e congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, Dijon, 1911 , Tome I, pp 333-360.

- YOUNG (A.) Voyages en France en 1787, 1788 et 1789, Paris, 1931, traduction Henri Sée. Les citations sont tirées des pages 353, 370, 372 du tome I. Ouvrage accessible sur le site Gallica.
- HENRI (D.) Le vignoble bourguignon. In: Annales de Géographie. 1918, t. 27, n°148-149. pp. 285-306.

Industrie, commerce, communications

- DUTENS (J.) Histoire de la navigation intérieure de la France, Paris, 1829 (tome 1).
- GAUTHEY (E.) Mémoires sur les canaux de navigation, et particulièrement sur le canal du centre, autrefois canal du Charolais – Oeuvres Tome III
- AULAGNIER (F.) Études pratiques sur la navigation du Centre, de l'Est et du Nord de la France et des principales voies navigables de la Belgique – 1841
- BEIS (H.) Les grandes routes entre Armençon et Ouche, A.B., T. III, 1931, pages 113-119
- Comité vinicole de la Gironde, Notice statistique sur l'exportation des vins et sur leur consommation à l'intérieur du Royaume, 1845
- DESAUNAIS (A.) Le canal de Bourgogne et son trafic. In: Les Études rhodaniennes, vol. 4, n°1, 1928. pp. 115-156 ;
- DESTRAY (P.) Le commerce des vins en Bourgogne au XVIIIème siècle, Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France, 1912-1929
- DURAND (P.) Le département de la Côte-d'Or en l'an XII, AB, T. V, 1933, pages 170-173
- FYOT (E.) Note sur l'origine de la houillère et de la verrerie d'Épinac, Mémoires de la Société Éduenne, T. XXXI, 1903
- GERMAIN-MARTIN Essai sur la vente des vins... Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur, Tome XIV, fascicule 2, 1904
- LETACONNOUX (L.) Les transports en France au XVIIIème siècle, R.H.M.C., 1908-1909
- MÉRIGOT (J.) L'état économique du département de la Côte-d'Or de 1814 à 1824, A.B., T. VI, 1934, pages 257-268

Démographie, société

- GARNIER (Abbé) Manuel des vigneron-associés de Chassagne Beaune, 1844
- Congrès de la dépopulation rurale en Côte-d'Or : tenu les 4 et 5 février 1911 à Dijon, Dijon, 1911.
- Catalogue des gentilshommes de Bourgogne, Bresse, Bugey Valromey et de la principauté des Dombes, 1862
- D'ARBAUMONT (J.) Les anoblis de Bourgogne, Paris, 1867
- AUBERTIN (C.) Liste chronologique des Chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Sté d'HAL de l'arr de Beaune
- PAQUELIN (J.) Présentation et extraits du « Quaier de mémoires » (1789-1806) de Charles Paquelin, Reveue de Bourgogne, 1914, p. 370
- VIARD (P.) La disette de 1816-1817, particulièrement en Côte-d'Or, Revue historique, 1928, pages 95-117
- VINCENOT (H.) La vie quotidienne des paysans bourguignons au temps de Lamartine, Hachette, 1976

Vie politique, histoire générale

Mémoires d'Hervé Clérel, Comte de Tocqueville, présentées et annotées par Jean-Louis Benoît, Nicole Fréret et Christian Lippi, 2018, Chicoutimi (Québec), 2018, page 277. Disponibles en ligne à l'adresse : http://classiques.uqac.ca/contemporains/benoit_jean_louis/Memoires_Herve_Clerel/Memoires_Herve_Clerel_biblio.html

Annuaire Garnier de la Côte-d'Or, 1858 et 1907

BEAUNE (H.) et D'ARBAUMONT (J.) La Noblesse aux États de Bourgogne de 1350 à 1789, Lamarche, Dijon, 1864

DE LA ROQUE (L.) et DE BARTHÉLEMY (É)

BRELOT (J.) La vie politique en Côte-d'Or sous le Directoire – Comité départemental pour l'étude de l'histoire économique de la Révolution française, 1932.

CARNOT (S.) Les volontaires de la Côte-d'Or, Dijon, 1906

COCHIN (A.) et CHARPENTIER (CH.) La campagne électorale en 1789 en Bourgogne, l'Action Française, 1904.

DREFOUS (M.) Les trois Carnot, histoire de cent ans, Flammarion, 1894

CARNOT (P.) Hippolyte Carnot et le ministère de l'Instruction Publique de la IIe République, Paris, PUF, 1948

DROUOT (H.) Côte-d'Or et côte-d'oriens sous le Consulat et l'Empire, Revue de Bourgogne, 1920, pages 262-284

GAIN (A.) La Restauration et les biens des émigrés, 1929

MEUNIER (E.) La Révolution dans un petit coin de la Bourgogne : Gaspard Taupenot, 1914

MONTARLOT (P.) Notices biographiques sur les émigrés de Saône-et-Loire, Mémoires de la Société Éduenne, Tomes XLIV (1921-1923), XLV (1927), XLVI (1931)

MONTARLOT (P.) Notices biographiques sur les émigrés de Saône-et-Loire d'après Montarlot – Mémoires de la Société éduenne, T. XLIV, XLV, XLVI, 1923-1931

PICQUET (M.) Histoire d'un français (Sadi Carnot), 1899.

SCHNERB (R.) La première mission en Bourgogne du conventionnel Bernard de Sainte, A.B., T. V, 1933, Pages 45-61

SCHNERB (R.) La mission en Bourgogne du conventionnel Bernard de Saintes, Revue de Bourgogne, 1921-1922, pages 372-378 ; 75-88, 268-273, 505-519

TÉNOT (E.) Les suspects en 1858, Paris, 1869.

VEAU (A.) Notes et Documents sur Auxey-Duresses La baronnie de Meursault La baronnie de Saint-Romain & le Comté de La Rochepot, 1932

VIALAY (A.) La vente des biens nationaux pendant la Révolution française, Paris, 1908

VIARD (P.) L'administration préfectorale dans le département de la Côte-d'Or, sous le Consulat et le Premier Empire, Thèse, Lille, 1914

VOILLERY (Abbé) La vente des biens nationaux dans le District de Beaune, Volumes XXIX et XX des MSHAB, 1908-1909

VOILLERY (Abbé) La fin de l'Ancien Régime en Bourgogne, MSHAB, 1906

Bibliographie générale

Ouvrages et articles d'intérêt général

- BÉLY (L.) Dictionnaire de l'Ancien Régime, PUF, 1996
- CHAPPART G.) et REYNARD (N.) La carte topographique française de 1887 à nos jours, IGN, 2007
- CLÉMENT (A.) L'analyse du déclin dans la seconde moitié du XIXe siècle : Le point de vue des économistes français, Revue économique, 2015, Vol 66
- CORNETTE (J.) (dir.) Histoire de France, 4 tomes (1715-1914), Belin, 2010-2014
- DUBY (G.) et WALLON (A.) (Dir.) Histoire de la France rurale, Tome 3 (1789-1914), Seuil, 1976
- FOLLAIN (A.) (dir.) Campagnes en mouvement en France du XVIe au XIXe siècle : « Autour de Pierre de Saint-Jacob », Dijon, EUD, 2008
- GHOZZ (F.), DAVTIA G.), TOMASSIN (P.) Apport d'un SIG à l'étude d'un cadastre dit "napoléonien", Géomatique Expert - N° 38 - novembre 2004
- HUMBERT (F.) Restitution des travaux du post-doctorat « Etude de l'évolution des territoires d'AOC vitivinicoles de la Bourgogne à travers la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) », 2011-2012, MSH Dijon.
- LACHIVER (M.) Dictionnaire du monde rural : les mots du passé, Fayard, 1997-2006
- LEFEBVRE (G.) Études sur la Révolution française, P.U.F., 1963
- LEMERCIER (C.) et PICARD (E.) Quelle approche prosopographique ?, in Laurent Rollet, Philippe Nabonnaud. (dir.), Les uns et les autres. Biographies et prosopographies en histoire des sciences, Nancy, PUN, 2012, p.605-630.
- LIGNEREUX (A.) L'Empire des français (1799-1815), Seuil, 2012
- MARTIN (J.-C.) Nouvelle histoire de la Révolution Française, Perrin, 2012
- Nouvelle histoire de la France contemporaine (1789-1914), Point-Seuil, 11 tomes, 1972-1975. En particulier les tomes I (Michel Vovelle : La Chute de la monarchie), II (Marc Bouloiseau, La République jacobine), III (Denis Woronoff, La République bourgeoise), IV (Louis Bergeron, L'Épisode napoléonien : aspects intérieurs), V (J. Lovie & A. Palluel-Guillard, L'Épisode napoléonien : aspects extérieurs), VI (A. Jardin & A.J. Tudesq, La France des notables : L'évolution générale), VII (La France des notables : la vie de la nation), VIII (Maurice Agulhon, 1848 ou l'apprentissage de la République), IX (Alain Plessis, De la fête impériale au mur des fédérés), X (Jean-Marie Mayeur, Les débuts de la III^e République), XI (Madeleine Rebérioux, La République radicale?).
- PELLETIER (M.) La carte de Cassini : l'extraordinaire aventure de la carte de France, Préface de Jean-François Carrez, Paris, Presses de l'école nationale des Ponts et Chaussées, 1990.
- PINOL (J.-L.) Les systèmes d'information géographique et la pratique de l'histoire, « Revue d'histoire moderne & contemporaine », 2011/5 n° 58-4bis | pages 111 à 126
- PITTE (J.-R.) Histoire du paysage français de la Préhistoire à nos jours (1986), Paris, Tallandier, 2001, 444 p.

Histoire économique

Généralités

- CARON (F.) Histoire économique de la France, Colin, 1981
- D'ARCY WOOD (G.) L'année sans été, Tambora 1816, Paris, La Découverte, 2019
- LABROUSSE (E.) Histoire économique et sociale de la France, Paris, PUF, 1976. En particulier le tome III (1789-1880).

- LABROUSSE (E.) La crise de l'Économie française à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution, P.U.F., Paris (1944, réédition 1990)
- LEULLIOT (P.) De la disette de 1816-1817 à la famine du coton (1867) : les crises économiques du XIX^e siècle en France, Annales ESC, n° 2, 1957, pages 317-325
- LÉVY-LEBOYER (M.) L'héritage de Simiand : prix, profit et termes d'échange au XIX^e siècle, Revue Historique, T. 243, Fasc. 1 (493) (JANVIER-MARS 1970), pages 77-120
- MARJOLIN (R.) Les troubles provoqués en France par la disette de 1816-1817, R.H.M.C., T 8 N° 10, 1933, pages 423-460
- MORINEAU (M.) Esquisse et crise. Une relecture nécessaire d'Ernest Labrousse, A.H.R.F., n°303, 1996. pages 77-107.
- POUTHAS (C.-H.) Aspects de la crise et de la dépression de l'économie française au milieu du XIX^e siècle (1846-1851). Études sous la direction de E. Labrousse, 1956, R.H.M.C., tome 4 N°4, 1957. pages 309-316

Agriculture

- BIARD (M.) et
BIANCHI (S.)
CLÈRE (J.-J.) La terre et les paysans pendant la Révolution française. Une orientation bibliographique, A.H.R.F., N°315, 1999, pages 163-182
- HEFFER (J.),
MAIRESSE (J.) &
CHANUT (J.-M.)
MAYAUD (J.-L.) La vaine pâture au XIX^e siècle : un anachronisme ?, A.H.R.F., n°247, 1982. Problèmes agraires de la Révolution Française. Pages 113-128
- HEFFER (J.),
MAIRESSE (J.) &
CHANUT (J.-M.)
MAYAUD (J.-L.) La culture du blé au milieu du XIX^e siècle: rendement, prix, salaires et autres coûts, Annales HSS, 41^e Année, No. 6, Espace et Histoire. Hommage à Fernand Braudel (Nov. - Dec., 1986), pages 1273-1302
- MAYAUD (J.-L.) La petite exploitation triomphante. France, XIX^e siècle, Paris, Belin, 1999.

Viticulture

- CERHIR Le vin à travers les âges : produit de qualité, agent économique, 2001, Bordeaux
- DION (R.) Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle, Paris, Clavreuil, 1959
- GARRIER (G.) Le phylloxéra, une guerre de trente ans, Albin Michel, Paris, 1989 (réédité par Oenoplurimedia en 2006)
- GARRIER (G.) La crise de l'oïdium : 1849-1858, Revue des œnologues n°77
- GOUJON (P.) Une possibilité d'exploitation des listes nominatives des recensements du XIX^e siècle : l'étude des exploitations agricoles, Bulletin du Centre Pierre Léon, 1972
- LACHIVER (M.) Vins, vignes et vigneron : histoire du vignoble français, Fayard, 1988
- LAURENT (R.) Esquisse méthodologique pour l'étude d'un vignoble, CTHS, 86^e congrès des sociétés savantes
- MAYAUD (J.-L.) (Dir.) Clio dans les vignes : mélanges offerts à Gilbert Garrier, PUL, 1998
- SAGNES (J.) La fraude à la charnière de deux siècles (XIX^e et XX^e) dans le Midi viticole., Revue des œnologues et des techniques viti-vinicoles, janvier, avril et juillet 2007
- STANZIANI (A.) La falsification du vin en France, 1880-1905 : un cas de fraude agro-alimentaire, R.H.M.C., 2003/2 n° 50-2, pages 154-186
- PITTE (J.-R.) La bouteille de vin : histoire d'une révolution, Tallandier, 2013

Propriété

- BÉAUR (G.) Le marché foncier à la veille de la Révolution, Paris, Éditions de l'EHESS, Paris, 1984.
- BÉAUR (G.) Le Centième Denier et les mouvements de propriété. Deux exemples beaucerons (1761-1790), in Annales ESC, n° 5, 1976, pages 1010-1033
- BLOCH (M.) Le cadastre par natures de cultures, Annales d'histoire économique et sociale, T. 5, No. 20, 1933
- BODINIER (B.) et TEYSSIER (É.) L'événement le plus important de la Révolution : la vente des biens nationaux. Société des études robespierristes, Paris, 2012
- DE SAINT-JACOB (P.) Une source méconnue : le contrôle des actes et centième denier, Annales ESC, n° 2, 1946, pages 162-166
- GANDILHON (R.) Les ressources des archives du cadastre. Un exemple., Annales E.S.C., N.°, 1956. pp.ages15
- IBANÈS (J.) La répartition des exploitations dans l'agriculture française à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, Revue économique, Volume 25, n°4, 1974. pages 706-734
- IKNI (G.) Recherches sur la propriété foncière. problèmes théoriques et de méthode (fin XVIIIe - début XIXe siècle), A.H.R.F., 52e Année, No. 241 (Juillet- Septembre 1980), pages 390-424
- LEFEBVRE (G.) Les recherches relatives à la répartition de la propriété et de l'exploitation foncières à la fin de l'ancien régime, Revue d'histoire moderne, T. 3e, No. 14 (Mar. - Apr., 1928), pages 103-130
- POPEREN (J.) Méthode d'utilisation des données du cadastre et de l'enregistrement pour l'histoire sociale (1865-1921), Actes du 87e Congrès national des sociétés savantes, 1962. Section d'histoire moderne et contemporaine, pages 803-812

Voies de communication

- ARBELLOT (G.) La grande mutation des routes de France au XVIIIe siècle, Annales.ESC, 28e année, N. 3, 1973. pp. 765-791 ;
- GARRIER (G.) Le rail et le vin : deux essors parallèles, Revue des œnologues, n°78, janvier 1996, pages 48-49.
- GARRIER (G.) De la grève à Bercy : les ports aux vins de Paris, Revue des œnologues n°103, pages 47-48.
- MAY (M.-G.) L'histoire du chemin de fer de Paris à Marseille, Revue de géographie alpine, tome 19, n°2, 1931. pp. 473-493
- SCHWARTZ (R.), GREGORY (I.), & THÉVENIN (T.) Spatial History: Railways, Uneven Development, and Population Change in France and Great Britain, 1850–1914, Journal of Interdisciplinary History, XLII, 2011, pages 53-88.
- THÉVENIN (T.), SCHWARTZ (R.) & SAPET (L.) Mapping the Distortions in Time and Space: The French Railway Network 1830–1930, Historical Methods: A Journal of Quantitative and Interdisciplinary History, 46:3, 2013, pages 134-143

Démographie

- BOURGEOIS-PICHAT (J.) Évolution générale de la population française depuis le XVIIIe siècle, Population, 6e année, n°4, 1951. pages 635-662
- CHASTELAND (J.-C.) et PRESSAT (R.) La nuptialité des générations françaises depuis un siècle. In: Population, 17e année, n°2, 1962. pp. 215-240 ;
- DUPÂQUIER (J.) et GARDEN (M.) Histoire de la population française de 1789 à 1914, Tome III, P.U.F., Paris, 1988

Evolution de la fécondité en France au XIXe siècle, *Population*, 30e année, n°4-5, 1975, p. 905-914
Évolution de la population active en France depuis cent ans d'après les dénombrements quinquennaux. In: *Etudes et conjoncture - Union française / Economie française*, 8-9e année, n°3, 1953. pages 230-288

- HAYHOE (J.) L'exogamie comme indicateur de la mobilité géographique en Bourgogne rurale au XVIIIe siècle », *Annales de démographie historique*, 2011/1 n° 121, pages 187-212
- HENRY (L.) Une richesse démographique en friche : les registres paroissiaux, *Population*, 8e année, n°2, 1953, pages 281- 290
- HOUDAILLE (J.) Pertes militaires sous le premier Empire d'après les registres matricules, *Population*, janvier-février 1972, pp 27-50.
- INSEE Deux siècles de travail en France – Population active et structure sociale, durée et productivité du travail INSEE Études - janvier 1991
- MOLINIER (J.) L'évolution de la population agricole du XVIIIe siècle à nos jours, *Economie et statistique*, N°91, Juillet-Août 1977. pages 79-84.
- VAN DE WALLE (É.) La fécondité française au XIXe siècle, *Communications*, 44, 1986. Dénatalité : l'antériorité française, 1800-1914. pp. 35-45

Société, vie intellectuelle et religieuse, mentalités

- Association des ruralistes français Colloque d'Arc-et-Senans : La protestation rurale dans les campagnes françaises (XVIIe-XXe siècle), 1987
- BRELOT (C.-I.), HUBSCHER (R.) et FARCY (J.-C.) [dir.], FLEURY (M.), VALMARY (P.) La moisson des autres. Les salariés agricoles aux XIXe-XXe siècles. Actes du colloque international de Royaumont, 13-14 novembre 1992, Paris, Éditions Créaphis, 1996.
- FURET (F.) et SACHS (W.) Les progrès de l'instruction élémentaire de Louis XIV à Napoléon III, d'après l'enquête de Louis Maggiolo (1877-1879), *Population*, 12e année, n°1, 1957. pages 71-92
- IMBERT (J.) La croissance de l'alphabétisation en France (XVIIIe-XIXe siècle), *Annales ESC*, 29e année, N. 3, 1974. pages 714-737
- KENNEDY (E.) et NETTER (M.-L.) Les « gens de mainmorte » avant l'édit d'août 1749, *Cahier des Annales de Normandie* n°24, 1992. Recueil d'études offert à Gabriel Désert. pages 337-346
- KERGOAT (M.) Les écoles primaires sous le Directoire, *A.H.R.F.*, n°243, 1981, pages 3-38
- LEBRUN (F.) (Dir.) Quelques aspects de la scolarisation secondaire dans les départements français au XIXe siècle. *Population*, 45e année, n°3, 1990. pages 617-649
- LE MAO (C.) et MARACHE (C.) Histoire des catholiques en France, Pluriel-Privat, 1980
- LHEUREUX-PRÉVOST (C.) Les élites et la terre, du XVIe siècle aux années 1930, A. Colin, 2010.
- MARACHE (C.) Les paysans de Napoléon, Éditions SOTECA, 2010
- MORICEAU (J.-M.) (Dir.) Les petites villes, pôles de dynamisme en milieu rural . L'exemple aquitain, milieu-XIXe-début XXe siècles, *Histoire urbaine*, 2006/1 n° 15, pages 93-114
- PROST (A.) Les Campagnes européennes dans leurs évolutions sociales et politiques de 1830 à la crise de 1929. Étude comparée : France, Allemagne, Espagne, Italie, Paris, SEDES, 2005.
- PROST (A.) Pour une histoire « par en bas » de la scolarisation républicaine, *Histoire de l'éducation*, n° 57, 1993. pages 59-74

WEBER (E.) La fin des terroirs (1870-1914), Paris, Fayard, 1983

Histoire politique et administrative

- AGULHON (M.),
GIRARD (L.), etc.
BARRAL (P.)
BODINIER (B.)
BODINIER (B.) et
MATHIAS (M.)
COLLIARD (J.-É.),
MONTIALOUX (C.)
DUPUY (R.) (dir.)
EDELSTEIN (M.)
EDELSTEIN (M.) et
VOVELLE (M.)
GAUTHIER (F.)
GEORGES (J.)
GOUJON (B.)
GUIONNET (C.)
GUIONNET (C.)
GUIONNET (C.)
HARISMENDY (P.)
HOUTE (A.-D.)
LE BÉGUEC (G.)
LEFEBVRE (G.)
LÉVÊQUE (P.)
MARACHE (C.)
MARTIN(J.-C.)
MAYEUR (J.-M.)
PÉCOUT (G.)
PIGEARD (A.)
PIGEARD (A.)
RÉMOND (R.)
- Les maires en France du Consulat à nos jours, 1986, Paris, Publications de la Sorbonne.
Les Agrariens français de Méline à Pisani, Paris, Armand Colin, 1968.
La révolution française et la question agraire - Un bilan national en 2010, H.S.R.2010/1 - Vol. 33, pages 7-47
Pour une méthodologie d'exploitation statistique, graphique et cartographique de la vente des biens nationaux, Histoire & Mesure, 1992 volume 7 - n°3-4. Varia, pages 205-230
Une brève histoire de l'impôt, Regards croisés sur l'économie 2007/1 (n° 1), pages 56-65
Pouvoir local et Révolution, 1780-1850 : La frontière intérieure, Rennes, PUR, 1999
La participation électorale des Français (1789-1870), R.H.M.C., tome 40 N°4, Octobre-décembre 1993, pages 629-642
La place de la Révolution Française dans la politisation des paysans, A.H.R.F., n°280, 1990. pages 135-149
Sur les problèmes paysans de la Révolution, A.H.R.F., N°232, 1978, pages 305-314
Histoire des maires (1789-1939), Paris, Plon, 1989
Monarchies post-révolutionnaires (1814-1848), Seuil, 2012
L'apprentissage de la politique moderne : les élections municipales sous la Monarchie de Juillet, Paris, L'Harmattan, 1997
Élections et apprentissage de la politique. Les élections municipales sous la Monarchie de Juillet, Revue française de science politique, 46e année, n°4, 1996. pages 555-579;
Un vote résigné et sans signification politique ? Comportements électoraux paysans dans la première moitié du XIXe siècle, Politix, vol. 10, n°37, Premier trimestre 1997. Télévision et politique. Pages 137-154
Sadi Carnot, l'ingénieur de la République, Perrin, Paris, 1995
Le triomphe de la République (1871-1914), Seuil, 2014
Les deux scissions du groupe progressiste (1905-1911), Revue du Nord, 2007/2, pages 361-375
La grande peur de 1789, Colin, 2014
Histoire des forces politiques en France, Armand Colin, Paris, 1994.
La responsabilisation politique du monde paysans dans les campagnes françaises (1830-1930), Parlement[s], Revue d'histoire politique, 2006/1 n° 5, L'Harmattan, pages 73-90
Nouvelle histoire de la Révolution Française, Perrin, 2012
La vie politique sous la Troisième République, Éditions du Seuil, 1984,
La politisation des paysans au XIXe siècle. Réflexions sur l'histoire politique des campagnes, Histoire et sociétés rurales, n°2, 1994, p. 91-125.
La conscription au temps de Napoléon (1798 – 1814), Perrin, 2003.
L'armée de Napoléon : organisation et vie quotidienne, Tallandier, 2000
Histoire de la vie politique en France, (2 volumes), Paris, A. Colin, 1965-1969

- SOBOUL (A.) La Révolution Française, Gallimard, 1992
- VALLIN (C.) Les impôts locaux : Les « quatre vieilles » ont deux cents ans, Éditions sociales, 1989
- VIGREUX (J.) Les campagnes françaises et la politique (1830-1914) », Parlement[s], Revue d'histoire politique, 2006/1 n° 5, L'Harmattan, pages 54-72
- VIMONT (J.-C.) Les déportés républicains de 1858, Crimocorpus, mars 2013, en ligne : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/1943>

Études régionales (hors Côte-d'Or)

- AGULHON (M.) La République au village : Les populations du Var de la Révolution à la Seconde République , Plon, 1970
- BOIS (P.) Paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaires dans la Sarthe, (1960), Paris, Éditions de l'EHESS, 1984.
- BOUDJAABA (F.) Des paysans attachés à la terre ? Familles, marchés et patrimoines dans la région de Vernon (1750-1830), Paris, PUPS 2008.
- BRELOT (C. I.) La Noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870, Paris, Les Belles Lettres, 1992
- CORBIN (A.) Archaïsme et modernité en Limousin au XIXe siècle (1845-1880), t. 1, La rigidité des structures économiques, sociales et mentales, t. 2, La naissance d'une tradition de gauche, (1975), réédition, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 1999.
- DE OLIVEIRA (M.) Le cadastre du Nord, entre ambitions nationales et mise en œuvre locale (premier XIXe siècle) », Revue du Nord, 2012/3 n° 396, p. 561-575
- GARRIER (G.) Paysans du Beaujolais et du Lyonnais 1800-1970, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1973.
- GOUJON (P.) Le vignoble de Saône-et-Loire au XIXème siècle (1815 - 1870), Thèse Lyon, 1973.
- GOUJON (P.) Le vigneron citoyen : Mâconnais et Chalonnais (1848-19147), CTHS, 1993
- GOUJON (P.) Du commerce des « vins de mâcon » au commerce des vins du mâconnais au XIXe siècle, Actes du colloque Vins et vignobles de Saône-et-Loire, 24 avril 2014, Mâcon
- GOUJON (P.) Contribution à l'étude de la grande propriété dans le vignoble mâconnais au XIXe siècle, Revue d'histoire économique et sociale, Vol. 54, No. 3 (1976), pages 371-405
- GUIGNET (P.) La répartition du sol dans les 650 communes du Nord au moment de la confection du cadastre dit « napoléonien » », Revue du Nord, 2012/3 n° 396, pages 577-612
- HARVEY SMITH (J.) La crise d'une économie régionale : la monoculture viticole et la révolte du Midi (1907), Annales du Midi, Tome 92, N°148, 1980, pages 317-334
- LACHIVER (M.) Vin, vigne et vigneron en région parisienne du XVIIe au XIXe siècle, Thèse Paris, 1982
- LE GALL (L.) L'élection au village dans la France du XIXe siècle. Réflexions à partir du cas finistérien, Revue d'histoire du XIXe siècle, 43, 2011, pages 17-39
- MAYAUD (J.-L.) Les Paysans du Doubs au temps de Courbet : étude économique et sociale des paysans du Doubs au milieu du XIXe siècle, Besançon-Paris, Centre d'histoire sociale et culturelle de la France de l'Est-les Belles

- lettres, 1979.
- MAYAUD (J.-L.) Les Secondes Républiques du Doubs, Paris, Les Belles-Lettres, 1986, 475p
- NASSIET (M.) Une méthode de reconstitution des patrimoines au XVIIIe siècle d'après le contrôle des actes, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, Tome 94, numéro 2, 1987, pages 125-147
- NICOLAS (F.) (Dir) La grappe au poing : Les socialistes languedociens et la question viticole, Champ social, 2007
- VIGIER (P.) La Seconde République dans la région alpine : étude politique et sociale, Thèse, PUF, 1959
- VIGIER (P.) Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine : son évolution des origines du cadastre à la fin du Second Empire, SEVPEN, 1963
- VIGREUX (M.) Des paysans républicains à la fin du Second Empire : les élections de 1869 dans le Morvan nivernais, R.H.M.C., tome 25 N°3, Juillet-septembre 1978, pages 443-469.

Ouvrages et articles relatifs à la Bourgogne

Généralités, outils

- ADCO Du canton à la Nation, élus et représentants depuis 1789, Dijon, ADCO, 2006
- COLOMBET (A.) La Bourgogne et le Morvan, Arthaud, 1988
- DARCY-
BERTULETTI (Y.) Tableau des mesures les plus courantes en usage dans le pays
beaunois, CBEH, 2010
- GADILLE (R.) Le vignoble de la Côte bourguignonne, fondements physiques et
humains d'une viticulture de haute qualité, Publications de
l'Université de Dijon, Les Belles Lettres, Paris – 1967.
- GAVIGNAUD (G.) L'apport de Robert Laurent à l'histoire des vigneronns de la Côte-d'Or
au XIX e siècle, H.S.R., n° 5, 1996, Les campagnes bourguignonnes
dans l'histoire - Actes du colloque d'Auxerre (28-30 septembre 1995),
, pages 62-72
- WOLIKOW (C.) La communauté villageoise : débats et enjeux autour de Pierre de
Saint Jacob..., H.S.R., n° 5, 1996, Les campagnes bourguignonnes
dans l'histoire - Actes du colloque d'Auxerre (28-30 septembre 1995),
, pages 35-47

Histoire et géographie locale, monographies

- Actes du colloque d'Auxerre (28-30 septembre 1995), « Les campagnes bourguignonnes dans
l'histoire », H.S.R., N° 5, 1996
- BERTULETTI (Y.) Beaune à la fin de l'ancien régime et aux débuts de la Révolution –
Maîtrise d'histoire Dijon, 1971
- BOURGEON (J.-M.) L'émergence des producteurs de vins fins parmi les exploitations
familiales : Le cas de Chassagne-Montrachet – Mémoire de maîtrise
Dijon, 1997
- CHARBON (P.) Santenay et son histoire, 2009
- COCHET (A.) Quelques instants de la vie et de l'histoire du village de Santenay,
2017
- DE SAINT-JACOB
(P.) Les paysans de la Bourgogne du Nord, Publications de l'Université
de Dijon, Thèse Paris, Les Belles Lettres, 1960
- LÉVÊQUE (P.) La Bourgogne de la Monarchie de Juillet au Second Empire, Thèse
Paris, Lille, 1983, 5 volumes
- LÉVÊQUE (P.) La Bourgogne, de Lamartine à nos jours, Dijon, EUD, 2006
- LÉVÊQUE (P.) (Dir.) La Côte-d'Or, de la préhistoire à nos jours, Éditions Bordessoules,
1996
- LÉVI-STRAUSS (L.) La vigne et la société à Corcelles-les-Arts - Une étude des
mécanismes des changements économiques et sociaux dans les
campagnes françaises, Thèse IIIème cycle Paris – 1973
- QUESNEL (B.) Réflexions sur la situation financière en 1718 et 1775 d'un bourg
rural de l'Arrière-Côte bourguignonne, Comptes-rendus des séances
de l'académie d'agriculture de France, 1981
- RICHARD (J.) Histoire de la Bourgogne, Privat, 1988
- TILLEQUIN (A. & J.) Un gros bourg sous l'Ancien Régime : Nolay en Bourgogne, ronéoté,
1995
- TILLEQUIN (A. & J.) La Révolution au pays de Lazare Carnot (2 tomes), ronéoté, 1996
- TILLEQUIN (A. & J.) Nolay sous le premier Empire et la Restauration, ronéoté, 1996

Histoire économique et sociale

Généralités

- CARON (F.) Remarques sur la croissance bourguignonne principalement au XIXe siècle, A.B., T. XLIX, 1977, pages 99-118
- CARON (F.) Commerçants et industriels de Côte-d'Or au XIXe siècle, A.B., T. LIV, 1982, pages 89-121
- LAURENT (R.) Les vigneron de la Côte-d'Or au XIXe siècle, Publications de l'Université de Dijon, Société Les belles Lettres, Paris – 1958.

Démographie

- CHAMOIX (A.) et DAUPHIN (C.) La contraception avant la Révolution française : l'exemple de Châtillon-sur-Seine, Annales ESC N. 3, 1969, pages 662-684.
- CHEVAILLIER (G.) Les Épidémies à Beaune au XIXème siècle, CBEH, T. 10, 1991
- FARENC (C.) Les décès des militaires sous la Révolution et l'Empire : le cas dijonnais, A.B., T. 76, 2004, pages 135-174.
- LAMARRE (C.) La population de la Bourgogne à la fin du XVIIIème siècle à travers le dénombrement Amelot (1786), A.B., T. LV, 1983, pages 55-99
- LÉVÊQUE (P.) Petites villes bourguignonnes sous Louis-Philippe, Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, T. CXXI, 1970-1972, pages 203-246
- MEURET (S.) Étude démographique de la paroisse de Chassagne au XVIII° siècle, Mémoire de maîtrise Dijon, 1994
- VARRAUX (R.) les épidémies en bourgogne au XVIII° siècle, mémoire de maîtrise Dijon, 1973

Vie économique

Agriculture, viticulture

- ABRIC (L.) Les grands vins de Bourgogne de 1750 à 1870 : production, commerce, clientèle, Editions de l'Armançon, 2008
- Actes des premières rencontres « Aujourd'hui, l'histoire des bourgognes » : La vigne et les hommes – propriétés et propriétaires (XIV°-XXI° siècles, CHVV, n° 5, 2005
- Actes des troisièmes rencontres « Aujourd'hui, l'histoire des bourgognes » : Les vins de Bourgogne, une histoire des marchés, CHVV, n° 9, 2009
- BART (J.) Le ban et le vin des seigneurs, MSHDB, n° 60, 2003, pages 11-21
- BAZIN (J.-F.) Histoire du vin de Bourgogne, Paris, Éditions Gisserot, 2002
- BAZIN (J.-F.) Vins, vignes et vigneron aux XIXe-XXe siècles, A.B., T LXXIII, 2001, pages 29-34
- BODINIER (B.), LACHAUD (S.) et MARACHE (C.) L'univers du vin : Hommes, paysages et territoires. Actes du colloque de Bordeaux (4-5 octobre 2012), Bibliothèque d'Histoire rurale, Association d'Histoire des Sociétés Rurales, 2014.
- BOURGEON (J.-M.) La crise du phylloxéra en Côte d'Or (1780 – 1914) - Mémoire de DEA Dijon, 1999
- COMBAUD (A.) Terroirs viticoles de la Côte-d'Or : caractérisation physique et historique par un système d'information géographique, Thèse Dijon, 2008
- DE SAINT-JACOB (P.) La situation des paysans de la Côte-d'Or en 1848, Etudes d'histoire moderne et contemporaine, T. 2e, Études sur la Révolution de 1848 (1948), pages 231-242

- DE SAINT-JACOB (P.) Les grands problèmes de l'histoire des communaux en Bourgogne, A.B., T. XXI, 1948, pages 114-128
- DEMOSSIER (M.) Hommes et vins : une anthropologie du vignoble bourguignon, EUD, 1999
- GALTIER (G.) La viticulture de l'Europe Occidentale à la veille de la Révolution Française d'après les Notes de voyages de Thomas Jefferson, Éditions « la journée vinicole », Montpellier, 1953
- GARNOT (B.) L'état de la recherche sur le vin, la vigne et les vignerons en Bourgogne au XVIIIe siècle, A.B., T LXXIII, 2001, pages 19-29
- GONNET (P.) Le cas de la Côte-d'Or, Bibliothèque de la Révolution de 1848, Tome 19, 1956. Aspects de la crise et de la dépression de l'Economie française au milieu du XIXe siècle. 1846-1851
- JACQUET (O.) Un siècle de construction du vignoble bourguignon – Les organisations vitivinicoles de 1884 aux AOC, EUD, 2009.
- JESSENNE (J.-P.) Les campagnes françaises, entre mythe et histoire, Colin, 2006
- LABBÉ (T.) et GAVEAU, (F.) Les dates de bans de vendange à Dijon : établissement critique et révision archivistique d'une série ancienne, Revue historique, 2011/1 n° 657, pages 19-51
- LATOURE (L.) Vin de Bourgogne. Le parcours de la qualité, Éditions de l'Armençon, 2012
- LAURENT (R.) L'agriculture en Côte d'Or pendant la première moitié du XIXème siècle, in « La Révolution en Côte-d'Or », Comité départemental pour l'histoire économique de la Révolution Française, Dijon, 1931.
- LAURENT (R.) La lutte pour l'individualisme agraire dans la France du Premier Empire, A.B., T. XXIII, 1950, pages 81-101.
- LAUVERGEON (B.) Les grands pressoirs bourguignons pré-industriels : essai de chronotypologie, In Situ, Revue des patrimoines, 2004
- LEGOUY (F.) La géohistoire de l'espace viticole français sur deux siècles (1808-2010) : plusieurs cycles viticoles décryptés.", EspacesTemps.net , Travaux, 2014
- LEGOUY (F.) Le paysage des Hautes-Côtes de Beaune : de la vision du «dedans» à la vision du «dessus», In: Sud-Ouest européen, Tome 21, 2006. territoires et paysages viticoles (Coordonné par Michel Réjalot) pages 9-18
- LEGOUY (F.) La renaissance du vignoble des Hautes-Côtes de Beaune et des Hautes-Côtes de Nuits, L'Information géographique, 2006, Vol 70, pages 73-80
- LEGROS (A.) Les dépenses d'un bourgeois de Valenciennes à la veille de la Révolution , Revue du Nord, tome 8, n°32, 1922, pages 253-278
- LUCAND (C.) Conflictualités et dynamiques du jeu social sous la Troisième République La mise en normes des territoires du vin en Bourgogne, n°5 - Varia sur les Territoires du vin, 2013
- MUSSET (B.) Le prix de la qualité : les vins de Champagne et de Bourgogne au XVIII e siècle, R.H.M.C., n° 60-3, 2013, pages 110-135

Voies de communication

- ARBELLOT (G.) La grande mutation des routes de France au XVIIIème siècle, in Annales ESC ,3, 1973, pages 765-791
- BUCHER (G.-R.) Le commerce du port de Chalon au XVIIIème siècle, A.B., T. LXXI, 1979, pages 158-185

- BUCHER (G.-R.) Le commerce du port de Chalon au XVIII^e siècle, A.B., T. LXXI, 1979, pages 159-185
- CONCHON (A.) Les transports intérieurs sous la Révolution : une politique de l'espace, A.H.R.F., 352, avril-juin 2008, mis en ligne le 01 juin 2011, consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://ahrf.revues.org/11061> ; DOI : 10.4000/ahrf.11061
- DE SAINT-JACOB (P.) Le réseau routier bourguignon au XVIII^e siècle, A.B., T. XXVIII, 1956, pages 253-263
- LAGRANGE (É.) Le canal de Bourgogne au XIX^e siècle, Dijon, 1992
- MINONZIO (J.-F.) Les transports publics de voyageurs à la veille de l'ouverture du chemin de fer (1845-1849), A.B., T. XLII, 1970, pages 105-152
- VOGT (J.) Glanes sur le transit et sur le commerce des vins de Bourgogne à Strasbourg au début du XVIII^e siècle, A.B., T. XLV, 1973, pages 160-163

Commerce, banque

- DARCY– Les prémices du négoce du vin à Beaune au XVIII^e siècle : l'exemple de Gabriel et François Lavirotte, CHVV N° 9, 2009
- BERTULETI (Y.)
- DE MONTENAY (S.) Les tribulations d'un voyageur de commerce à la fin de l'Ancien Régime, A.B., T. XXXIX, 1967, pages 197-237
- DE SAINT-JACOB (P.) La vente du bon vin de Volnay au XVIII^e siècle, AB, T. XIX, 1947
- DE SAINT-JACOB (P.) Une source de l'histoire du commerce des vins : les lettres de voiture, A.B., T. XXVIII, 1956, pages 124-126
- DE SAINT-JACOB (P.) La vente du bon vin de Volnay au XVIII^e siècle, A.B., T. XIX, 1947, pages 44-51
- DÉLISSEY (J.) et PERRIAUX (L.) Les courtiers gourmets de la ville de Beaune : contribution à l'histoire du commerce du « vin de Beaune » du XVI^e au XVIII^e siècle, A.B., T. XXXIV, 1962, pages 46-57
- DURAND (P.) Le commerce en Bourgogne à la veille de la Révolution française, A.B., T. II, 1932, pages 221-234 et 326-336
- DURAND (R.) Le commerce en bourgogne sous le Premier Empire, Revue d'histoire économique et sociale, Vol. 17, No. 1 (1929), pp. 36-57
- FONFRIA (P.) Les négociants à Beaune, du milieu du XIX^e siècle au début du XX^e siècle, Mémoire de maîtrise Dijon, 1983,
- FONFRIA (P.) Les négociants en vins à Beaune, du milieu du XIX^e siècle au début du XX^e siècle, A.B., T. LVI, 1984, pages 69-71
- GLANTENAY (F.) Les débuts du négoce beaunois au XVIII^e siècle », Cahiers de la Bourgogne moderne, n° II, 1973-1974
- GUILLEMIN (J.) les acteurs du crédit agricole de la Côte-d'Or (1896-1975), Thèse Lyon, 2015.
- JACQUET (O.) et LAFERTÉ (G.) Le contrôle républicain du marché Vignerons et négociants sous la III^e République, Annales ESC, No. 5, 2006, pages 1147- 1170
- LUCAND (C.) Les négociants en vins de Bourgogne : Itinéraires, familles, réseaux de 1880 à nos jours, Thèse Dijon, 2007.
- Richard (J.) Production et commerce du vin en Bourgogne aux XVIII^e et XIX^e siècles, Annales cisalpines d'histoire sociale, 1974
- RICHARD (J.) L'académie de Dijon et le commerce du vin au XVIII^e siècle, A.B., T. XLVII, 1975, pages 221-231
- TOURATIER (S.) Le commerce des vins de Bourgogne à la fin du XVIII^e siècle et

- au début du XIX^{ème} siècle : étude du livre de commission de 1786 à 1802 de la Maison Paire et Maire de Beaune, Mémoire de maîtrise Dijon, 1990/1991
- VOGT (J.) Notes sur le commerce de la Bourgogne au XVIII^e siècle, A.B., T. XLI, 1969, pages 194-196

Société, religions, mentalités

- BLETON-RUGET (A.) Les sociétés rurales bourguignonnes au XIX^e siècle. Autour des travaux de Pierre Goujon. Pierre Lévêque et Marcel Vigreux....., H.S.R., n° 5, 1996, Les campagnes bourguignonnes dans l'histoire Actes du colloque d'Auxerre (28-30 septembre 1995), , pages 48-61
- CARRON (C.) Une famille de parlementaires bourguignons au XVIII^e siècle : Les PERRENEY-BALEURE, A.B., T. LIX, 1987, Pages 132-139
- COLOMBET (A.) Les parlementaires bourguignons à la fin du XVIII^{ème} siècle, 1937
- FOURAT (L.-M.) & DORIGNY (M.) De forêts en vignes. Journal d'un notable de l'Autunois (1774 – 1807), PUSE, Saint-Étienne, 1998
- FORTUNET (F.) Pouvoir municipal et communauté rurale à l'époque révolutionnaire en Côte-d'Or (1789-an IV), EUD, Dijon, 1981
- FORTUNET (F.) Entraide et mutualité dans les sociétés vigneronnes, A.B., T LXXIII, 2001, pages 203-210
- FUANT (É) Les nobles dans le bailliage et le district de Beaune à la fin de l'Ancien Régime et pendant la période révolutionnaire, Mémoire de maîtrise Dijon, 1980
- La création et les débuts de l'École normale primaire de Dijon (1828-1850), Bulletin de la Sabix, N° 27, 2001
- PERRARD (P.) L'Église et la Révolution (1789-1889), Éditions Nouvelle Cité, 1988
- RENARDET (É.) Philippe Forestier, prêtre réfractaire, puis curé de Notre-Dame de Dijon, A.B., T.LXIII, 1991, pages 48-61
- ROBIN (R.) La société française en 1789 : Semur-en-Auxois, Thèse Dijon, 1969

Histoire politique et administrative

Inter-périodes

- BLETON-RUGET (A.) et WOLIKOW (S.) (Dir.) Voter et élire à l'époque contemporaine, cahiers de l'IHC, N° 4, 1999, EUD
- LÉVÊQUE (P.) « Vigne, religion et politique en France aux xix^e et xx^e siècles », dans Hamon (Léo) (dir.), Du jansénisme à la laïcité. Le jansénisme et les origines de la déchristianisation, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 1987, p. 139-166.

Ancien régime

- SWANN, (J.) Les États généraux de Bourgogne : un gouvernement provincial au siècle des Lumières, R.H.M.C., 2006/2 (n° 53-2), pages 35-69
- LOISEAU (J.) Les États de Bourgogne à l'époque moderne : un bilan historiographique, Liame [En ligne], 23 | 2011, mis en ligne le 19 juillet 2011, consulté le 21 avril 2016. URL : <http://liame.revues.org/71>
- LIGOU (D.) Un impôt en Bourgogne sous l'Ancien Régime : les Vingtièmes, 91^{ème} congrès des Sociétés savantes, Rennes, 1966, pages 183-215

- LIGOU (D.) Les États de Bourgogne au XVIIIe siècle, in RogerDupuy (Dir.), Pouvoir local et Révolution (1780-1850) : La frontière intérieure, PUF, OpenEdition Books,
- DE SAINT-JACOB (P.) Notes sur la situation des subdélégués de l'Intendant au XVIII° siècle, A.B., T. XXVI, 1954, pages 161-184
- RICHARD (J.) Le parlement de Bourgogne et la monarchie aux deux derniers siècles de l'Ancien Régime, A.B., T. XLIX, 1977, pages 27-39
- RICHARD (H.) Nouveaux documents sur les États de Bourgogne (1787), A.B., T. LXIX, 1997, pages 65-88
- GARNOT (B.) Vivre en Bourgogne au XVIIIe siècle, Dijon, EUD, 1996

Révolution & Empire

- BART (J.) La Révolution française en Bourgogne, Clermont-Ferrand, La Française d'éditions et d'imprimerie, 1996
- BLIN (L.) Échos de la Grande Peur de 1789, A.B., T. IX, 1937, pages 223-224
- BOURDON (J.) Les élections de la Côte-d'Or en 1792 et 1795, A.B., T. XXVIII, 1956, pages 189-194
- DE MONTENAY (S.) Les deux invasions de 1814 et 18158 et les Cent-Jours en Bourgogne d'après les archives Bureau, A.B., T. LXXI, 1969, pages 169-187 et 225-246
- DE SAINT-JACOB (P.) La fin des impositions directes d'Ancien Régime en Bourgogne, A.B., T. XIX, 1947, pages 250-259
- EDELSTEIN (M.) Les élections en Côte-d'Or pendant la période révolutionnaire, in « Voter et élire à l'époque contemporaine », cahiers de l'IHC, N° 4, sous la direction d'Annie Bleton-Ruget et Serge Wolikow, 1999, EUD, pages 63-73
- EDELSTEIN (M.) La Révolution française et la naissance de la démocratie électorale, 2013, Rennes.
- EDELSTEIN (M.) Le comportement électoral sous la monarchie constitutionnelle (1790-1791) : une interprétation communautaire, A.H.R.F., n°301, 1995. pages 361-398
- FARENC (C.) Émeutes et journées révolutionnaires en Côte-d'Or (1775-1800), Cahier du CDHR en C.O., Dijon, 2011.
- LAMARRE (C.) Les élections municipales dans les villages de Côte-d'Or en 1790, H.S.R., n° 5, 1996, Les campagnes bourguignonnes dans l'histoire Actes du colloque d'Auxerre (28-30 septembre 1995), , pages 165-179
- LAMARRE (C.), FARENC (C.) Émeutes et journées révolutionnaires en Côte-d'Or, 1775-1800 », A.H.R.F., 364, avril-juin 2011, pages 270-271
- LAMARRE (C.), FARENC (C.) et LAIDIÉ (F.) Compte-rendu du colloque de Novembre 2010 sur « Religion et Révolution en Côte-d'Or », ADCO, 2010
- LIGOU (D.) La fin de la province de Bourgogne et le commissariat des départements bourguignons (1789-1791), A.B., T. XLIX, 1977, pages 41-56
- MISSEREY (F.) Les spéculations financières d'un constituant : Claude Gantheret et les biens du clergé, A.B., T. LI, 1979, pages 32-45
- MISSEREY (F.) Un constituant à Paris : les soucis et les craintes de Claude Gantheret, A.B., T. LX, 1988, pages 5-19
- MORTUREUX (F.) Mémoires de Jacques Cyrot, fils du notaire, rapporté dans "Episodes

- de la Révolution à Molinot", Recueil du Centre Beaunois d'Etudes Historiques, T.11, 1992, pages 75-94
- PÉRONNET (M.) et LOCHOT (S.) La Révolution dans le département de la Côte-d'Or, 1988.
- PIZELLE (J.-P.) La conscription dans le département de la Côte d'Or (1798-1810), 1970, Maîtrise, Dijon, 1970
- RENOUSIN (N.) Le personnel révolutionnaire de la Côte-d'Or (1789 – 1799), Mémoire de Maîtrise Dijon, 1971
- RICHARD (J.) La levée des 300000 hommes et les troubles de mars 1793 en Bourgogne, A.B., T. XXXIII, 1961, pages 213-251
- SURATTEAU (J.-R.) Lazare Carnot en Bourgogne, A.B., T. LXII, 1990, pages 48-61

XIXe-XXe siècles

- AGULHON (M.) et LÉVÊQUE (P.) L'épigraphie au village. Les colonnes civiques de Villaines-en-Duesmois (Côte d'Or), 1830, 1848, 1870., A.H.R.F., n°222, 1975. pages 556-566
- BROGLIN (É.) Les « petits messieurs » pensionnaires de l'académie royale de Juilly – Dictionnaire biographique (1651-1828), Tome III, Centre Roland Mousnier, 2017, p. 1751. Notice sur Labatut.
- FIZAINE (S.) La vie politique dans la Côte d'Or sous Louis XVIII, Publications de l'Université de Dijon, Dijon, 1931
- FORESTIER (H.) Entre deux révolutions (1800-1848). Les « Droits réunis » et l'agitation politique, A.B., T. XXI, 1949, pages 43-47
- LÉVÊQUE (P.) La Deuxième République en Côte-d'Or (1848-1852), 2000, Cahier du service éducatif des ADCO
- LÉVÊQUE (P.) Sur quelques instituteurs rouges de la Seconde République », A.B., T. XXXVII, 1965, pp 289-300
- LÉVÊQUE (P.) Edmond de Bretenières et le légitimisme côte-d'orien, A.B., T. LXXV, 2003, pages 135-148
- LÉVÊQUE (P.) L'évolution électorale des campagnes de la Bourgogne du Sud (1848-1995), H.S.R., n° 5, 1996, Les campagnes bourguignonnes dans l'histoire Actes du colloque d'Auxerre (28-30 septembre 1995), , pages 180-188
- LONG (R.) Les élections législatives en Côte-d'Or depuis 1870, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, Armand Colin, 1958
- PATRIAT (C.) et PARODI (J.-L.) L'héritité en politique, Economica, Paris, 1992
- PIDANCET (J.) L'indemnité aux émigrés en Côte-d'Or (1824-1830), A.B., T. XXIII, 1951, pages 157-171

